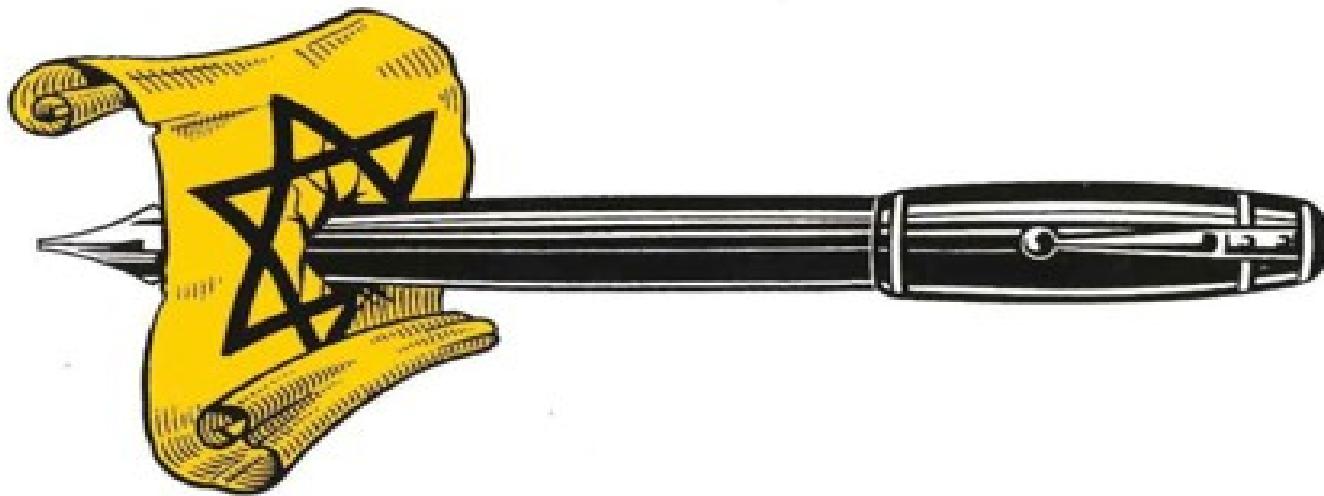


L'ANTISÉMITISME DE PLUME

1940-1944
études et documents

PIERRE-ANDRÉ TAGUIEFF
GRÉGOIRE KAUFFMANN
MICHAËL LENOIRE

sous la direction de
Pierre-André Taguieff



L'ANTISÉMITISME DE PLUME

1940-1944 *études et documents*

PIERRE-ANDRÉ TAGUIEFF
GRÉGOIRE KAUFFMANN
MICHAËL LENOIRE

sous la direction de
Pierre-André Taguieff



BERG INTERNATIONAL ÉDITEURS | 12N

L'ANTISÉMITISME DE PLUME

**1940-1944
études et documents**

**PIERRE-ANDRÉ TAGUIEFF
GRÉGOIRE KAUFFMANN
MICHAËL LENOIRE**

ouvrage dirigé par
PIERRE-ANDRÉ TAGUIEFF

avec la participation de
**Robert Belot, Annick Duraffour, Marc Knobel,
Claude Singer, Patrick Weil**



L'éditeur remercie Michael Neal, qui a mis ses archives privées à la disposition des auteurs, et toute l'équipe du Centre de documentation juive contemporaine (C.D.J.C.).

Pierre-André Taguieff remercie tout particulièrement Denis Peschanski pour ses remarques critiques.

Grégoire Kauffmann adresse ses remerciements à Claire Andrieu, Alexandre Kauffmann, Henri Mentzel, Lior Smadja et Karen Taïeb.

Michaël Lenoire remercie Daniel Catan, Sarah Halperyn et Marcel Meslati.

Annick Duraffour tient à remercier Claudine Guittonneau ainsi qu'André Derval et l'I.M.E.C.

à Joseph Billig (1901-1994)
in memoriam

Introduction

Pierre-André Taguieff

Quelques jours après l’entrée de l’armée allemande en URSS (22 juin 1941), Lucien Rebatet, enthousiasmé par cette « épopee » héroïque¹, annonce son prochain départ sur le front de Russie, en précisant – sans paraître apercevoir le paradoxe tragi-comique de ce propos – que « notre guerre à nous, nationalistes, nous comprenons plus que jamais que ce sont les armées allemandes qui la font »². Mais celui qui incarnera jusqu’à la caricature le collaborationnisme journalistico-littéraire parisien ajoute aussitôt cette clause restrictive qui peut prêter à sourire : « Je ne peux pas demander un fusil. Ce ne serait qu’un geste puéril. Mais j’ai un porte-plume... »³.

I. L’antisémitisme de plume, 1940-1944 : politique, écriture, propagande

Un soldat de la plume, tel apparaît en effet le collaborationniste producteur de textes et de discours dans la France occupée. À suivre Rebatet, guerrier métaphorique, « nationaliste » signifie proprement « fasciste », voire pronazi. Et ces singuliers « nationalistes », qui s’identifient à leurs vainqueurs, s’imaginent conduisant dans leur sphère, celle des écrits et des dits, un combat mimant et prolongeant celui des

armées allemandes contre le « judéo-bolchevisme ». L'étude de cet engagement des écrivains, des journalistes et des universitaires dans la propagande antijuive entre 1940 et 1944, au service du régime de Vichy mais surtout dans l'orbite de la collaboration idéologique active⁴, constitue le principal objet de ce livre.

Cet ouvrage a été conçu comme un instrument de travail, un moyen d'information et une incitation à la recherche autant qu'à la réflexion. Car la multiplication récente des travaux historiographiques n'a pas fait disparaître, bien au contraire, les problèmes d'interprétation posés par une configuration singulière : l'entrecroisement – dans une courte période, de juin 1940 à juin 1944, marquée par l'occupation de la France et l'engagement de « l'Etat français » dans une politique de collaboration avec les autorités nazies – de la production journalistico-littéraire engagée dans une propagande antijuive polymorphe et de la réalisation d'un programme politique de « purification » de la nation française, visant tout particulièrement l'exclusion des Juifs jugés à la fois « inassimilables » et « indésirables », d'abord par une législation et des mesures discriminatoires, ensuite par des rafles, des internements et des déportations. Le discours de propagande à dominante antijuive s'inscrit alors dans le champ d'activité d'un Etat visant l'encadrement, l'endoctrinement et l'embrigadement de la population française « purifiée » de ses « éléments nuisibles ». Dans un second temps, le discours antijuif est pris dans le champ magnétique⁵ de la lutte à mort entre le camp « aryen » et la « barbarie judéo-bolchevique » – mythologisation manichéenne de la guerre contre l'URSS⁶ –, il paraît s'adapter aux exigences spécifiques de la réalisation de la « Solution finale de la question juive » en Europe, en normalisant et en légitimant l'impératif d'une totale « élimination » des Juifs du continent européen – sans qu'il y ait, chez les propagandistes antijuifs, une interprétation unique et commune de l'impératif d'« élimination ».

Si ce livre est le produit d'un travail collectif, il n'aboutit pas pour autant à une vision unitaire et synthétique de l'antisémitisme des « soldats de la plume » dans la France de Vichy et dans la zone sous contrôle allemand (jusqu'à l'invasion de la zone sud en novembre 1942). Nous n'avons pas voulu donner à l'ensemble des études qui le composent l'apparence d'une synthèse fondée sur un consensus de base quant aux méthodes d'analyses, aux postulats qu'elles impliquent, aux problématiques dans lesquelles ces derniers prennent tout leur sens. Les approches, les problématiques qui les sous-tendent et les perspectives critiques demeurent diverses, comme si elles reflétaient en quelque manière la diversité des champs et des objets.

On distinguera par commodité trois champs qui interfèrent : les champs respectivement politique, journalistique et « littéraire » -livresque. Le champ de la production journalistique constitue l'interface du politique et du « littéraire »⁷ : d'une part, il facilite la sloganisation et contribue directement à la propagande officielle, celle de « l'Etat français » comme celle des autorités d'occupation ; d'autre part, il permet aux écrivains d'intervenir « à chaud » dans le champ des événements, avec la violence rhétorique que permet la forme de l'article de presse. Le champ littéraire, dans lequel se situent – en dépit de leurs visées et de leurs effets politiques – *Les Beaux Draps* (1941) de Louis-Ferdinand Céline ou *Les Décombres* (1942) de Lucien Rebatet, n'est pas le champ journalistique, ni le champ juridico-politique. Si le primat de l'« esthétisation de la politique »⁸ a pu paraître suffire à caractériser le fascisme, le « fascisme littéraire »⁹, en particulier celui des collaborationnistes, relève à la fois de l'esthétisation de la politique et de la politisation de la littérature. Il en va de même pour l'« antisémitisme littéraire », dès lors qu'il fonctionne dans un contexte où la norme culturelle comporte la thématique antijuive. Un Rebatet, par exemple, esthétise la politique antisémite, en même temps qu'il

se met, en tant qu'écrivain, au service de la propagande antijuive-bolchevique.

Le primat de la sloganisation de la politique à des fins propagandistes peut définir la spécificité de l'antisémitisme journalistique. En tant que discours de propagande, celui-ci tend à réaliser deux types d'objectifs : séduire le lecteur en le rendant captif d'un univers imaginaire peuplé de bons et de méchants, ou bien persuader le lecteur en conformant ses opinions et ses croyances, par la répétition massive de mots et de formules, aux représentations et aux croyances constitutives d'une vision du monde ou d'une orthodoxie politique. Il s'agit, dans ce dernier cas, de faire croire, de faire dire, de faire faire – de mobiliser pour faire agir dans le sens désiré. L'Etat propagandiste a favorisé la constitution, la diffusion et l'inculcation des thèmes standardisés d'une culture politique de masse, où les écrits poético-littéraires (Henri Pourrat) ou philosophico-littéraires (Gustave Thibon) voisinent avec les écrits politico-journalistiques d'inspiration antijuive.

Si cet ouvrage se présente partiellement comme une anthologie (IV^e partie), c'est qu'il fallait aussi donner à lire, dans le texte, sans tri tactique ni censure morale, des documents, souvent difficiles d'accès (et trop souvent négligés par les historiens), illustrant la diversité des écrits anti-juifs publiés à l'époque de Vichy, à la condition que soient corrélativement offerts au lecteur les moyens de décoder, voire de décrypter ces écrits, qu'il faut pouvoir replacer dans leur contexte. C'est pourquoi cet ouvrage se propose, par les bio-bibliographies et les études de cas qu'il comporte, explicitant et justifiant les distinctions ou les classifications opérées, de fournir les repères et les outils nécessaires pour saisir à la fois les continuités, les invariants, les récurrences du discours antisémite, et ses adaptations contextuelles, ses accommodations aux spécificités de la conjoncture sociopolitique. Il vise à montrer comment interfèrent, dans une situation d'exception (l'occupation allemande après la débâcle,

l’instauration d’un régime de réaction antirépublicaine constituant le seul régime d’armistice de l’Europe sous la domination nazie, et la mise en œuvre d’une « collaboration d’Etat »)¹⁰, un stock de représentations et d’argumentations antijuives préconstruites et disponibles, et les diverses caractéristiques d’un contexte politico-militaire. Plus précisément, il s’agit de fournir les moyens de comprendre comment s’est produite l’interaction d’un certain nombre d’éléments affectivo-imaginaires transmis par une offre idéologique préexistante, disons la tradition française de discours antisémite formée à la fin du XIX^e siècle, historiquement liée à l’antirépublicanisme¹¹, et des contraintes conjoncturelles liées autant à la politique d’exclusion des Juifs conduite par le gouvernement de Vichy qu’à la politique d’extermination, ordonnée à la « Solution finale » de la « question juive », caractérisant l’orientation générale de l’antisémitisme nazi à partir de l’automne 1941, et clairement – du moins à notre regard rétrospectif d’aujourd’hui, instruit par une historiographie savante de haute tenue¹² – à partir du début de 1942. A vrai dire, l’extermination systématique, comme visée et comme pratique, a moins succédé à l’expulsion qu’elle n’a fait synthèse avec celle-ci. La décision étant prise, dans ce que certains historiens ont caractérisé comme la stratégie par étapes des nazis¹³ – discrimination et ségrégation juridiques, expulsions systématiques, extermination totale ou « Solution finale de la question juive » –, l’extermination impliquait des opérations de transferts de population et de déportation de masse¹⁴. On rappellera, à la suite d’Henry Rousso, que « la plupart des historiens considèrent aujourd’hui que si la législation antisémite de 1940-1941 relevait d’abord et avant tout de l’idéologie propre de Vichy, sa contribution à la “Solution finale”, à partir de 1942, s’inscrivait essentiellement dans la logique de la collaboration d’Etat »¹⁵. C’est en ce sens qu’il faut comprendre l’assertion de la « complicité » de Vichy dans la réalisation du génocide hitlérien des Juifs d’Europe, bref dans l’accomplissement d’un « crime contre l’humanité ».

Certains historiens ont mis en évidence la surprenante stabilité du discours antisémite, l'invariabilité de la plupart de ses représentations et de ses argumentations : les professionnels de l'antisémitisme de plume, auxquels l'on est en droit d'attribuer une forte conviction idéologique, se contentent de reprendre indéfiniment les mêmes accusations et dénonciations, incluant les mêmes stéréotypes. Tout se passe comme si l'antisémitisme idéologique s'était constitué en un genre politico-littéraire, en une tradition discursive autonomisée, avec son code culturel et sa langue de métier (le sociolecte antijuif à la française). C'est la répétition, plutôt que l'invention dans l'accommodation aux situations nouvelles, qui domine. On ne relève pas de rupture significative, en 1940, dans les formes ni dans les contenus de ce discours antijuif – sinon, par exemple, le passage du présent au passé, dans le cas d'énoncés tels que « les Juifs veulent la guerre » / « les Juifs ont voulu la guerre », ils sont donc responsables ou co-responsables (avec les Anglais par exemple) de la Seconde Guerre mondiale. L'événement est interprété sur le mode de la reconnaissance, comme s'il ne faisait que réaliser une prophétie.

A propos de l'antisémitisme économique, centré sur la dénonciation de la « haute banque juive » et des « 200 familles », l'historienne Claire Andrieu relève ce fonctionnement répétitif d'un discours antijuif sans référence à l'événement :

« En reprenant comme instrument de mesure de l'antisémitisme économique les publications émanant de l'entourage d'Henry Coston, on est surpris de constater leur indifférence apparente au contexte de l'époque. Non seulement les brochures ou les ouvrages que nous avons pu consulter ne comportent pas d'allusion aux politiques en vigueur, mais leur ton ne diffère pas de celui des années antérieures. Comme si cet antisémitisme-là tenait plus des phénomènes de mentalité que de la doctrine politique »¹⁶.

Ce diagnostic pourrait certes être nuancé, dès lors que seraient pris en considération d'autres écrits que ceux des antisémites professionnels situés à l'extrême droite (Henry Coston, Henry-Robert Petit, Jean Drault, Lucien Pemjean, Jean Boissel, Urbain Gohier, etc.), qui se contentent en effet, le plus souvent, de varier sur les motifs fournis par le corpus drumontien « enrichi » par l'héritage des *Protocoles des Sages de Sion*¹⁷ et quelques emprunts occasionnels au « racisme scientifique » ou à la raciologie nazie. Il n'empêche que ce phénomène d'autisme rhétorique des antisémites professionnels mérite de retenir l'attention, qu'on l'attribue à la force d'inertie des clichés et des stéréotypes, à la résistance ou à la persistance des préjugés, à la stabilité des représentations sociales une fois celles-ci installées, ou à la lenteur des transformations dans l'évolution des mentalités ou des modes de perception.

Cette tradition de discours antijuif relève de ce que j'appellerai l'antisémitisme d'expression identitaire : en produisant des énoncés antijuifs conformes au code politico-culturel mis en place à la fin du XIX^e siècle, les transmetteurs et diffuseurs de cette tradition discursive se distinguent, s'authentifient, se donnent une identité. Cet antisémitisme d'expression identitaire ne remplit pas la même fonction que l'antisémitisme d'adaptation ou d'accommodation, disons l'antisémitisme des opportunistes, qui se contentent, lorsqu'ils ne sont pas simplement stipendiés par les services allemands, de conformer leurs prises de position aux valeurs et aux normes en cours, instituées par la législation antijuive de 1940-1941, dans le contexte de la collaboration d'Etat. C'est l'antisémitisme d'attitude ou de comportement légaliste. On distinguera en outre de cet antisémitisme conjoncturel l'antisémitisme de conviction des activistes¹⁸, ceux du moins qui ont contribué à mettre en place l'antisémitisme institutionnel de Vichy, du premier statut des Juifs (3 octobre 1940) à la création, sous la pression allemande, en mars 1941, du Commissariat général aux questions juives¹⁹, produit d'un compromis

illustrant la « double persécution »²⁰ dont les Juifs ont été les victimes sous l'Occupation.

Le principe de clôture, impliqué par le modèle du code politico-culturel, peut être appliqué comme un principe méthodologique pour l'étude de la tradition antisémite à la française au sens fort, c'est-à-dire en tant qu'elle constitue une vision du monde, enveloppant une conception manichéenne de l'histoire (le moteur de l'histoire est la lutte entre « le Juif » – éternel principe du mal – et tous les peuples) et une doctrine de l'action (la prescription fondamentale étant de lutter contre l'ennemi absolu, le Juif « dominateur », « parasite » et « destructeur »/« prédateur »). De ce point de vue, l'autonomie du corpus textuel antijuif justifie une approche fondée sur l'intertextualité : on suppose que le mode d'engendrement des textes antijuifs se caractérise par une reprise indéfinie d'autres textes antijuifs, accompagnée d'une variation continue sur les mêmes thèmes ou les mêmes motifs. Cette approche intertextuelle postule qu'une fois constitué le stock des représentations et des thèmes antisémites, la production des énoncés antijuifs s'opère sur le mode d'une exploitation indéfinie de ce stock, jusqu'à épuisement, conversion ou métamorphose. Faire l'histoire de ces reprises et de ces variations, c'est écrire l'*histoire interne* de l'antisémitisme doctrinal à la française, qui se réduit à l'inventaire de ses opérations constitutives (identifier, définir, catégoriser), à la détermination de ses normes et de ses prescriptions (discriminer, ségréguer, expulser, exterminer), à l'exploration de ses thèmes accusatoires de base et de leurs métamorphoses idéologiques (l'invasion et la conquête, le capitalisme et la domination financière, la subversion révolutionnaire, le bellicisme, l'infiltration dans les institutions, le pouvoir de la presse et la manipulation de l'opinion, l'esprit talmudique, le complot international, le nomadisme, le parasitisme, le gouvernement mondial, etc.), en référence aux stéréotypes et aux ethnotypes qu'ils incluent. L'historien doit également s'appliquer à l'étude du récit mythique explicitant la hantise du « péril juif », en

analysant les contextualisations du schéma récurrent, dans la littérature antijuive, de l'« invasion » ou de la « conquête juive » par étapes successives, selon un ordre stadal invariable, du type : « I. Avant l'installation des Juifs : les peuples vivent heureux ; II. L'accueil des Juifs, leur installation et leur affermissement ; III. L'apogée et l'action négative des Juifs, qui se révèlent inassimilables, dominateurs et destructeurs par nature ; IV. La réaction antijuive : résistance des peuples à l'“emprise juive”, hostilité ouverte, réactions de défense et de rejet »²¹. Le postulat de ce récit mythique est que les Juifs sont les véritables et les seuls responsables de l'antisémitisme²², ainsi légitimé comme référant à l'ensemble des réactions de révolte et d'autodéfense des peuples contre les comportements négatifs dérivant de la nature même de l'« ennemi du genre humain ». Ce postulat essentialiste consiste donc à attribuer une mauvaise nature à tous les Juifs, supposés tous de simples exemplaires du type « le Juif ». Et cette attribution constitue en même temps un mode de stigmatisation de la victime.

Ce récit antijuif routinisé constitue une pièce maîtresse de l'antisémitisme explicite, impliquant la connaissance d'un corps de doctrine, ce que j'appellerai, pour le distinguer de l'antisémitisme « ordinaire », « populaire » ou diffus, l'antisémitisme des antisémites. Ce récit structure la vision antijuive du monde, dans la forme qu'elle a prise à la fin du XIX^e siècle.

Constater cette relative autonomie fonctionnelle des productions antisémites, décrire les formes rhétoriques du discours antijuif, reconstruire les évidences standardisées sur lesquelles repose l'argumentation antijuive, ce n'est nullement refuser de considérer les jeux d'interaction de ce discours antijuif répétitif et des situations nouvelles dans lesquelles il surgit, avec les effets de sens inédits qu'ils engendrent. Car les mêmes énoncés antijuifs, dont la forme apparaît invariable depuis leurs époques de formation (la fin du XIX^e siècle, le début des années vingt ou le milieu des

années trente), prennent des significations différentes et produisent des conséquences diverses lorsqu'ils fonctionnent dans des contextes aussi différents que celui de l'affaire Dreyfus, celui des réactions de panique provoquées par la Révolution bolchevique (dénoncée comme « judéo-bolchevique »), celui de la grande peur déclenchée par le Front populaire et celui du traumatisme d'après la débâcle de 1940, suivi, dès l'été 1940, par la flambée utopique de la « Révolution nationale », ordonnée à la volonté de « reconstruire la France en totalité »²³. Le contexte événementiel suffit à conférer un sens nouveau à des énoncés standardisés. On doit donc esquisser ce que j'appellerai, à défaut d'un terme moins « chargé », une dialectique de la continuité discursive et des discontinuités sémantico-pragmatiques, une dialectique des formes discursives stables et des ruptures de signification, bref étudier comment s'entrecroisent les invariances thématiques et les remodelages conjoncturels de signifiance. Tout se passe comme si les facteurs contextuels surcodaient les énoncés antijuifs produits ou reproduits formellement à l'identique²⁴.

On a trop vite tendance à réduire à de l'irrationnel ou à du mythique (en un sens vaguement évolutionniste) les manifestations discursives de l'antisémitisme doctrinal, que j'ai proposé d'appeler l'antisémitisme des antisémites, pour le distinguer de l'antisémitisme d'opinion, dit « ordinaire » ou « populaire »²⁵, celui qui se manifeste par divers indices dans l'espace public sans être pour autant thématisé, élaboré, encore moins organisé. Cette réduction à une force irrationnelle contagieuse constitue une manière de méconnaître l'efficacité symbolique des représentations antijuives, ainsi traitées comme des scories ou des survivances, voire des archaïsmes quelque peu pathologiques. En faisant jouer exclusivement le modèle de la résurgence, soit le naïf schéma évolutionniste ne voyant dans les « ismes » répulsifs que des retours du passé dans le présent (des « régressions »), on méconnaît les fonctions de mise en ordre et de donation de sens remplies par l'antisémitisme idéologique, en raison même de son

caractère répétitif et du « simplisme » de ses explications diabolisantes du cours de l'histoire. Les représentations antijuives idéologisées et traditionalisées constituent en fait des cadres cognitifs et des outils évaluatifs. C'est pourquoi l'offre antijuive rencontre une demande : s'il y a réception positive, dans divers publics, du discours antijuif, c'est d'abord parce que celui-ci, dans une situation déterminée, paraît à la fois répondre à une demande d'explication et conjurer une menace. L'analogie de la contagion vitale n'a pas plus de valeur explicative que celle de la suggestion hypnotique (la « contagion mentale » postulée par la psychologie des foules de Gustave Le Bon). Cette double fonction d'explication et de protection est méconnue par ceux qui acceptent trop hâtivement le modèle réductionniste, d'usage polémique, de l'antisémitisme des antisémites, ainsi réduit à un « virus » idéologique²⁶, supposé indestructible.

L'engagement antijuif dans ses contextes

L'antisémitisme verbal ou textuel relève d'abord du champ de l'expression des opinions, des croyances et des attitudes, ensuite du champ des visions du monde ou des idéologies, enfin du champ des actes, en ce que toute déclaration ou prise de position antijuive, *a fortiori* dans un contexte où une politique antijuive est mise en œuvre, revient à agir, bref prend valeur performative (selon le principe « Dire – ou écrire – c'est faire »). Produire et diffuser des énoncés antijuifs, c'est à la fois stigmatiser et appeler à la haine, c'est participer à une mobilisation contre les Juifs, et en même temps légitimer cette dernière. Bref, c'est à la fois injurier et dénoncer, diffamer et désigner à la haine, non pas seulement tel ou tel individu, mais une multiplicité indéfinie d'individus²⁷, catégorisés comme « Juifs ». Au-delà de la dénonciation nominale, il y a ce qu'on pourrait appeler la dénonciation catégorielle. On supposera en outre que celle-ci ne peut fonctionner qu'à la condition que les catégorisations antijuives du « Juif » soient perçues comme des classifications naturelles. La mise à part

ou à l'écart ne peut s'opérer que sur la base d'une identification essentialiste et d'une typologie naturaliste des « Juifs », qui fondent leur recensement, leur fichage, les rafles et les discriminations dont ils sont les victimes. L'acte d'identifier précède l'acte d'isoler, d'interner : il rend possible les expulsions, les déportations, puis les exterminations.

Qu'il soit d'opinion ou de doctrine, de *doxa* ou de *Weltanschauung*, l'antisémitisme déclaré dans l'espace public fait partie des représentations idéologiques qui s'inscrivent dans l'imaginaire social. Afin de ne point le confondre avec l'antisémitisme institutionnel ou politico-administratif, ni avec les conduites d'hostilité ou d'agression visant de façon non systématique des personnes (la violence judéophobe anomique), nous le désignerons par l'expression commode d'antisémitisme idéologique.

L'antisémitisme idéologique exprimé par des écrits, dus notamment à des journalistes, des leaders politiques, des éditeurs, à des universitaires ou à des écrivains (essayistes ou romanciers), doit donc être distingué des actes antijuifs individuels comme des comportements antijuifs liés à la réalisation de la politique antijuive du gouvernement de Vichy ou des autorités d'occupation, dont l'objectif commun était « l'élimination de l'influence juive » – formule euphémisante susceptible d'être fort diversement interprétée et traduite en actes. Pour simplifier la question, l'on peut distinguer entre la logique d'exclusion ou de mise à part, sur laquelle se règle la politique antijuive de Vichy telle qu'elle se définit de façon relativement autonome en 1940-1941, et la logique d'extermination ou de mise à mort, qui s'impose dans la politique antijuive définie et conduite en Europe par les dirigeants du régime nazi, de plus en plus clairement à partir de l'entrée en guerre contre l'URSS, idéalisée en tant que croisade contre le « judéo-bolchevisme »²⁸, désignation de l'ennemi absolu et démonisé. Si une politique antijuive de discrimination, qui revient à mettre les Juifs hors du droit commun, diffère d'une politique d'élimination physique systématique, celle-là peut être instrumentalisée par celle-ci. C'est

précisément ce qui s'est produit à partir du printemps 1942, lorsque fut mise en œuvre la Solution finale en France²⁹. Les déportations massives de l'été et de l'automne 1942 illustrent ce processus d'« évacuation » génocidaire³⁰, qui témoigne de la « synchronisation germano-française dans la traque puis la déportation des Juifs »³¹. Ainsi que l'a montré Rita Thalmann, la *Gleichschaltung* mise en œuvre signifiait à la fois « synchronisation » (des actions respectivement entreprises par l'occupant et « l'Etat français ») et « mise au pas » : la traque et la persécution des Juifs se sont inscrites dans la « mise au pas-synchronisation » qui a caractérisé tous les aspects de la société française³². L'interaction fait alors place à la subordination : la politique antijuive de Vichy tend à devenir un rouage dans la politique génocidaire conduite par les nazis en Europe. Ainsi que le remarque Robert Paxton, « le concours que prêta l'administration française aux déportations de l'été et de l'automne 1942 – qui prit des formes multiples, depuis le fameux fichier central jusqu'au rôle déterminant que joua la police – fut d'une aide particulièrement précieuse au RSHA »³³, l'un des organismes nazis chargés de la Solution finale (plus précisément, le Judenreferat du Reichssicherheitshauptamt, ou Office central de [la] sécurité du Reich)³⁴.

On doit également considérer, à la lumière des récents travaux sur l'évolution de l'opinion sous Vichy, dus à des historiens tels que Pierre Laborie et Denis Peschanski, le fait que « les premières mesures antijuives de Vichy, particulièrement celles relatives aux étrangers, furent approuvées, ou du moins consenties *sic* : acceptées] par une grande partie de la population, même si par la suite, comme le montrent certains documents, de nombreux Français désapprouvèrent les déportations de l'été 1942 »³⁵. Au début de l'été 1942, le service des affaires étrangères du Reich en France, comme en témoigne un télégramme d'Otto Abetz daté du 2 juillet, soulignait le fait que « la montée de l'antisémitisme est due en grande partie à l'immigration des Juifs de nationalité étrangère » dans les années 1930³⁶. Certains hauts dirigeants des autorités d'occupation – relevant de la

hiérarchie militaire et diplomatique mais non pas de la hiérarchie SS – se sont ainsi montrés soucieux de l'état de l'opinion publique, et désireux d'adapter les mesures antijuives à leur degré probable d'acceptabilité, dans un contexte où il s'agissait de lancer le processus des déportations massives, en vue de la Solution finale. La prise en compte de la forte composante xénophobe de l'antisémitisme d'opinion a conduit à favoriser les mesures touchant d'abord les Juifs d'origine étrangère³⁷. Ainsi la politique antijuive de Vichy a-t-elle paru conforme à la tradition française de l'« antisémitisme d'Etat » (au sens maurassien), incluant la distinction entre les Juifs « bien nés » (patriotes) et les autres, traités en tant qu'étrangers et ennemis contre lesquels « l'Etat français » devait prendre des mesures « défensives ». Or cet antisémitisme, dont le mode de légitimation était l'impératif de « légitime défense » contre des envahisseurs supposés, impliquait non seulement la discrimination des Juifs mais encore une rupture avec la tradition républicaine d'assimilation des étrangers sur la base des valeurs universalistes. Cette rupture avec l'idée républicaine à la française a été pensée longtemps avant d'être accomplie, elle était présupposée par l'antisémitisme politique doctrinal à la française, près d'un demi-siècle avant d'être réalisée, dès les premiers mois suivant l'armistice (25 juin 1940), à travers les lois restrictives et discriminatoires promulguées par « l'Etat français », dans le cadre de la Révolution nationale³⁸. C'est ce que suffit à montrer un bref détour par une très significative prise de position de Maurras.

Dans un article paru en février 1901, peu après la fondation de l'Action française (1899), Maurras caractérisait ainsi la nature et la fonction principale de « l'idée antisémite » :

« L'idée antisémite doit être définie la première idée organique et positive, la première idée contre-révolutionnaire et naturaliste qui ait, depuis cent ans, joui chez nous d'une popularité vraie et forte. C'est la première idée qui précisément, catégoriquement, universellement se soit

opposée au système de la Déclaration des Droits de l'Homme. Elle a ceci de propre : elle introduit dans notre droit politique et civil de graves différences dans la condition des personnes »³⁹.

La rupture avec la tradition universaliste issue de la Révolution française est ainsi clairement affirmée et assumée. Maurras ajoutait, montrant que sa conception de l'antisémitisme, loin de n'être que « politique », incluait des « raisons » d'ordre ethnique, relevant à la fois du biologique (les éléments dits « physiques ») et de l'historico-culturel :

« Le système antisémite admet [...] qu'il y a dans la qualité de Français autre chose que celle d'être humain ou de sujet légal de l'administration de la France [...]. L'Antisémitisme insère des éléments historiques, traditionalistes et physiques »⁴⁰.

Tel est le fondement de la thèse, qu'on retrouvera chez Xavier Vallat, selon laquelle la grande majorité des Juifs sont « inassimilables » dans et par la nation française. C'est pourquoi l'antisémitisme apparaît comme indissociable du « nationalisme intégral », dont Maurras reconnaît la dette à l'égard de ce qui fut son berceau, la mobilisation antijuive incarnée, à partir de 1886, par Drumont :

« A la souveraineté de la volonté nationale, l'antisémitisme, au sein duquel a germé le nationalisme, substitue la souveraineté du salut public »⁴¹.

Ce qui caractérise l'antisémitisme idéologique dominant, en France, c'est son couplage avec le nationalisme xénophobe des intellectuels d'extrême droite – qu'ils viennent du traditionalisme contre-révolutionnaire, de la droite révolutionnaire ou de la gauche réactionnaire –, lesquels sont des écrivains-journalistes, à l'instar de Drumont (Maurras, Barrès, Léon Daudet, Henri Massis, Jacques Bainville, Pierre Gaxotte, etc.). Cet antisémitisme enveloppé dans le nationalisme littéraire s'était, à partir de 1933-1934, remis à fonctionner en dérivant vers un fascisme d'imitation⁴² de plus en plus fortement attiré par le national-socialisme,

donc par une vision raciste entrant en contradiction avec les postulats du nationalisme politique et de l'« antisémitisme d'Etat » de l'Action française, d'où les dissidences⁴³ et les reniements⁴⁴. En 1940, le champ de l'antisémitisme idéologique en France était occupé par les tenants du « nationalisme intégral », germanophobe autant que judéophobe, et les partisans d'une politique antijuive à base raciale, sur le modèle nazi (tel qu'il pouvait alors être perçu, connu ou imaginé).

L'antisémitisme de « l'Etat français », avec sa double dimension programmatique et institutionnelle (la législation antijuive), ne rejoint l'antisémitisme idéologique que dans les actions de propagande et d'endoctrinement, ou dans les interventions visant à légitimer les mesures antijuives ou la législation antijuive. Car la politique antijuive, celle de Vichy comme celle des nazis, implique et prévoit de mettre les esprits en condition, de préparer l'opinion publique à accepter l'application des lois antijuives. Il reste que si la propagande de Vichy pouvait s'appliquer – certes avec beaucoup de précautions – à justifier, en 1940 et 1941, les mesures d'exclusion prises à l'égard des Juifs, il n'en allait pas de même pour la propagande nazie, dont l'un des principaux objectifs, à partir de 1942, était d'empêcher la diffusion de l'information sur la mise en œuvre de la « solution finale »⁴⁵. A cet égard, l'antisémitisme virulent des collaborationnistes français fonctionnait comme un mode de diversion : la réalité de l'extermination en cours était camouflée par des torrents d'appels à la haine.

L'antisémitisme idéologique se manifeste dans l'espace public par des prises de position diversement motivées contre les Juifs et les « enjuivés » ou en faveur du principe d'une politique antijuive, voire d'une radicalisation de cette dernière. Il n'implique pas nécessairement une conviction idéologique, ni une passion forte, motivant l'engagement antijuif. Mais les antisémites de plume peuvent être aussi des fanatiques de la cause antijuive ayant professionnalisé leur passion idéologisée : il faut

reconnaître qu'ils sont majoritaires dans leur catégorie. C'est le cas notamment de Jean Drault, Jean Boissel, Paul Riche, Lucien Pemjean, Armand de Puységur, André Chaumet, Pierre-Antoine Cousteau, Jean Lestandi, Henry Coston ou Henry-Robert Petit, du côté des journalistes propagandistes, et, du côté des écrivains essayistes, de Léon de Poncins, de Jacques de Lesdain, de Clément Serpeille de Gobineau, et, pour monter les étages du talent, de Lucien Rebatet, de Robert Brasillach ou de Louis-Ferdinand Céline. Il convient de ne pas négliger les universitaires que leur antisémitisme de conviction a conduit à se faire des agents de propagande et d'endoctrinement : Henri Labroue, George Montandon, René Martial, Georges Mauco, Charles Laville, Jean Héritier, Armand Bernardini, Pierre Villemain⁴⁶. Une autre sous-catégorie des antisémites « écrivants » de conviction est incarnée par les deux premiers commissaires généraux aux questions juives, Xavier Vallat et Louis Darquier (dit « de Pellepoix »), le premier professant et revendiquant un antisémitisme politique (ou « d'Etat ») issu de l'enseignement maurassien (mi-nationaliste, mi-catholique traditionaliste), à l'image de l'antisémitisme de Vichy (1940-1941), le second illustrant le racisme antijuif d'inspiration nazie de certains collaborationnistes, hommes de main et de plume des autorités d'occupation, qui écrivaient dans *Le Cahier jaune*, *Au pilori* ou *L'Appel*⁴⁷. L'appropriation, lancée comme un défi, du mot « racisme » pour désigner l'antisémitisme conséquent, intransigeant ou radical en constitue l'indice majeur, ainsi que l'atteste ce passage d'un article de Maurice-Ivan Sicard dans lequel le dualisme manichéen (Juifs/Aryens) se noue avec la hantise du contact corrupteur et le fantasme de la toute-puissance juive : « La rigueur des principes racistes contre le Juif doit être totale. Celui qui tolère le Juif, qui le protège et qui n'est pas Juif est perdu : il est écrasé tôt ou tard par le complot juif »⁴⁸. « Le Juif » incarnant la menace suprême, il faut en conclure la légitimité d'un acte d'autodéfense contre l'ennemi absolu, en

déduire l'impératif de sa mise à l'écart. Etre « raciste », c'est tout faire pour mettre au plus tôt « le Juif » hors d'état de nuire.

Lors de son procès (Lyon, 24-27 janvier 1945), Charles Maurras s'indignera avec véhémence que l'accusation puisse confondre « l'antisémitisme boche et l'antisémitisme français, ce qui revient à calomnier bassement ce dernier »⁴⁹. A la considérer de plus près, cette célèbre distinction maurrassienne entre l'« antisémitisme d'Etat » à la française, doctrine que Vallat disait « inspirée de la doctrine de l'Eglise »⁵⁰, et l'« antisémitisme de peau » à l'allemande, soit le racisme biologique appliqué à la « race juive » ou à l'« ethnie juive », cette distinction trop souvent prise naïvement à la lettre, outre le fait qu'elle fonctionne surtout comme mode de légitimation de l'antisémitisme nationaliste français – germanophobe –, tend à perdre une grande partie de sa pertinence dans le cas d'un Rebattet, d'un Cousteau, d'un Labroue ou encore d'un Brasillach, mais aussi dans le cas d'auteurs comme Marcel Jouhandeu, Abel Bonnard ou Pierre Drieu la Rochelle⁵¹, ou encore dans celui de leaders politiques engagés sans réserve dans la collaboration idéologique – tels les dirigeants du P.P.F. (Jacques Doriot, Maurice-Ivan Sicard), du M.S.R. (Eugène Deloncle, Georges Soulès), de la Ligue française (Pierre Costantini), du Front franc (Jean Boissel) ou du Groupe Collaboration (Alphonse de Châteaubriant, Marc Augier). Il convient cependant de reconnaître, dans l'ordre de l'histoire des cultures politiques, l'existence d'une tradition antijuive française en grande partie indépendante de l'antisémitisme allemand refondu et radicalisé par les nazis, tant dans ses origines que dans ses développements ou ses objectifs. C'est ce que rappelait Henri Du Moulin de Labarthète, ancien directeur du cabinet civil de Pétain, dans ses mémoires parus en 1946, à propos du premier statut des Juifs promulgué par l'Etat français, le 3 octobre 1940 : « L'Allemagne ne fut pas à l'origine de la législation antijuive de Vichy. Cette législation fut, si j'ose dire, spontanée, autochtone »⁵². Dans ses propres « souvenirs d'un homme de

droite », Xavier Vallat confirmera ce témoignage, en précisant, à propos de la « loi portant statut des Juifs » du 3 octobre 1940 : « La loi Alibert – pour lui donner plus commodément le nom du Garde des Sceaux qui en aurait pris l'initiative – ne doit rien au nazisme »⁵³. Du Moulin de Labarthète laissait en outre entendre que le gouvernement de Vichy avait été motivé, dans ses initiatives antijuives, par le désir de prévenir « le reproche d'un “plagiat” »⁵⁴ de la législation nazie. Les revendications de paternité idéologique de l'antisémitisme et du racisme, qui se multiplient à partir de la fin de 1940 et persistent jusqu'au printemps 1944, surtout dans la production littéraire et journalistique d'obédience collaborationniste, vont dans le même sens⁵⁵. Elles visent à mettre en cohérence l'ordre des héritages idéologico-politiques reconnus et celui des événements historiques imprévisibles, en postulant que le continu et le bien-connu permettent de lire immédiatement le sens de l'inattendu. Comme si toute émergence n'était que résurgence.

Les antisémites de plume peuvent aussi n'être que des occasionnels de la cause antijuive, des opportunistes qui, dans un contexte où une politique antisémite est légalement définie et conduite, s'adaptent aux valeurs et aux normes politico-culturelles de la conjoncture, pour satisfaire des intérêts individuels ou de groupe. Le conformisme n'est pas exclusif de l'extrémisme. Cet antisémitisme idéologique d'adaptation conjoncturelle est instrumental, il ne relève ni de la conviction ni de la passion, il se fonde sur un calcul plus ou moins rationnel d'intérêts. Ni un Marcel Déat, signataire en mai 1940 d'un appel du « Comité pour la défense des droits des minorités israélites opprimées »⁵⁶, ni un Jean Luchaire⁵⁷, auteurs ou diffuseurs, l'un et autre, de déclarations antisémites entre 1940 et 1944, ne peuvent être considérés comme des antisémites de conviction, en dépit de leur collaborationnisme inconditionnel. La dimension tactico-stratégique d'un tel antisémitisme d'accommodation ou de circonstance n'empêche nullement ce dernier de prendre des formes radicales, de s'exprimer par de

violents pamphlets, de s'engager dans la surenchère antijuive⁵⁸. Le conformisme n'est pas exclusif de l'extrémisme. C'est ainsi, par exemple, que des dénonciations nominales et publiques de Juifs ont été faites par des antisémites occasionnels autant que par des antisémites de conviction⁵⁹. Les antijuifs ayant fait profession de leur conviction idéologique, tels Coston ou Sézille⁶⁰, concevaient leur « combat contre les Juifs » comme une activité de propagande indissociable d'une pratique de la délation, fondée sur la recherche de renseignements, le stockage d'informations et l'activité d'un service de documentation. Leur obsession antijuive se fixait sur l'identification, le repérage, le dépistage et le démasquage des « Juifs camouflés »⁶¹. En mars 1941, alors qu'ils venaient de créer le C.A.D. (Centre d'Action et de Documentation), Henry Coston et Paul Lafitte lancent un appel « à nos amis anti-juifs et anti-maçons » :

« Aujourd'hui, grâce aux mesures prises par le Gouvernement de notre vénéré Maréchal et par les autorités d'occupation, la question juive semble sur le point d'être réglée, de même que la question maçonnique. Cependant, les vieux militants et les personnalités informées se sont aperçus que de trop nombreux judéo-maçons échappaient aux mesures prises à leur endroit [...]. Ce sera le but du C.A.D, de dépister, de démasquer les Juifs camouflés et leurs complices francs-maçons [...] »⁶².

De multiples travaux, essentiellement allemands et anglo-saxons, ont récemment mis en évidence le rôle fondamental de la science et du droit dans la définition nationale-socialiste de la citoyenneté fondée sur la « race », ainsi que la responsabilité des experts, notamment des généticiens et des médecins-anthropologues, dans les processus de classification et d'identification des « vies sans valeur de vie »⁶³, vouées à l'élimination. Dans la France des années trente et de Vichy, rien de comparable n'est observable, ni dans la préparation culturelle des statuts des Juifs⁶⁴, ni dans l'ampleur de l'engagement des experts en vue de redéfinir les conditions de

la citoyenneté. Des médecins-anthropologues tels que René Martial et George Montandon, s'ils ont bénéficié sous Vichy de certaines facilités et d'une plus grande légitimité officielle, n'ont joué que des rôles subalternes (le premier plus que le second), même après le tournant de 1942 et la fascisation progressive du régime de Vichy. Il est vrai que leur statut scientifique n'était en rien comparable à celle de généticiens universellement reconnus tels que Eugen Fischer ou Otmar Freiherr von Verschuer⁶⁵, ralliés au nazisme, et que la « biologie raciale » n'a jamais occupé, ni dans les doctrines des mouvements d'extrême droite, ni dans les sphères du pouvoir en France, y compris sous Vichy, une place comparable, même de loin, à celle qu'elle occupait dans l'idéologie et le régime nazis⁶⁶. Comme de récentes recherches l'ont établi⁶⁷, il y a une exception française dans les histoires comparées de l'eugénisme, et en particulier dans celles des politiques raciales dérivées du projet eugénique fort (incluant non seulement des mesures de ségrégation et de stérilisation forcée, mais aussi des opérations dites d'euthanasie active, c'est-à-dire de mises à mort des « vies sans valeur de vie ») : si la France n'a pas manqué de théoriciens du racisme biologique et de l'eugénique raciale⁶⁸, elle s'est singularisée, par rapport aux pays anglo-saxons (les Etats-Unis tout particulièrement), aux pays scandinaves et à l'Allemagne, voire à la Suisse⁶⁹, par le fait qu'elle n'a pas connu de mouvement sociopolitique d'importance motivé par les idéaux eugénistes-racistes. L'antisémitisme à la française, depuis la fin du XIX^e siècle, est demeuré rivé à la tradition du nationalisme xénophobe et à celle de la réaction traditionaliste-catholique, l'une et l'autre hostiles en principe à tout biologiste, et plus particulièrement au biologiste mélioriste qu'est l'eugénisme.

Il y a cependant de notables exceptions à la règle⁷⁰. Céline en fournit le symbole : en 1938, dans *L'Ecole des cadavres*, il réinterprète l'antisémitisme selon des analogies et des métaphores biologiques, il le reformule comme un racisme antijuif et imagine, sur le registre du délire

pamphlétaire, des solutions de type eugénique (stérilisations forcées) à la « question juive ». Sous l’Occupation, dans la presse collaborationniste, Céline trouvera quelques émules du côté des antijuifs furieux, tel Jean Boissel⁷¹. Le « Mort aux Juifs ! » de l’antisémitisme drumontien a pu ainsi être retraduit, dans l’imaginaire propre au racisme eugéniste, en un projet d’élimination du peuple juif par une politique de stérilisations systématiques et obligatoires.

II. L’antisémitisme : un phénomène pluridimensionnel. Approches du cas français : les constructions judéophobes

Ce qu’il est convenu d’appeler l’antisémitisme, tel qu’il est observable dans ses diverses manifestations au cours du XIX^e siècle et du XX^e, se distribue sur plusieurs plans et comporte différentes dimensions. L’antisémitisme moderne est pluridimensionnel⁷². On peut distinguer analytiquement entre les types suivants d’antisémitisme :

1. L’antisémitisme social, qu’on peut dire sociétal ou « populaire », soit d’opinion, soit de comportement (implicite dans les réactions antijuives « spontanées ») : c’est l’antisémitisme diffus inscrit dans l’imaginaire social et les conduites, ni prémédité ni toujours conscient, héritage de mots, d’idées, d’attitudes (préjugés, stéréotypes), qui fonctionnent comme des évidences. Il se manifeste soit par divers modes de stigmatisation (injures, insultes, appels à la haine, menaces, etc.), soit par des pratiques sociales de rejet ou d’exclusion (allant du simple évitement à la discrimination et à la persécution).
2. L’antisémitisme idéologique ou doctrinal, supposant une élaboration argumentative, susceptible de prendre deux formes principales : d’abord une forme journalystico-littéraire, ce qui le conduit, en France tout particulièrement, à devenir une composante du nationalisme ou du

« traditio-nationalisme » (Drumont, Barrés, Maurras, Léon Daudet, etc.), puis du fascisme des lettrés (Brasillach, Rebatet, etc.)⁷³ ; ensuite une forme « scientifique », ce qui le tire vers le racisme et les théories scientifiques biologisantes⁷⁴. Cet antisémitisme de doctrine va de pair avec un antisémitisme de propagande : les agitateurs et les démagogues antijuifs, dans leurs activités rhétoriques et symboliques, supposent un préalable bricolage idéologique dû à des « intellectuels », avec lesquels ils peuvent se confondre. Ce qui suffit à pointer l'inévitable interférence de l'antisémitisme idéologique avec l'antisémitisme politique.

3. L'antisémitisme politique, c'est-à-dire une judéophobie, doctrinalement plus ou moins élaborée, faisant l'objet d'une exploitation politique, par des mouvements, des partis, des leaders-agitateurs, dans des contextes de mobilisations nationalistes et populistes. L'antisémitisme prend ici place dans des projets ou des programmes politiques, et sert d'instrument de persuasion de masse.
4. L'antisémitisme institutionnel explicite, supposant une législation antisémite et l'application policière de mesures antijuives, visant soit, selon la logique d'exclusion à la française, la discrimination et la ségrégation (les statuts des Juifs), ainsi que l'expulsion sélective, soit, selon la logique génocidaire nazie, l'internement, la déportation et l'extermination des Juifs. L'antisémitisme, conforme à la légalité, se confond ici avec le fonctionnement normal du régime politique⁷⁵.

L'antisémitisme idéologique ne se présente pas comme une entité homogène : si on l'aborde comme une construction, on supposera qu'il existe autant de judéophobies idéologisées que de figures répulsives du « Juif » comme type quasi-mythique. Il conviendrait donc de distinguer des antisémitismes doctrinaux. Mais selon quel(s) critère(s) ? Ou encore : pourquoi rejeter les Juifs ? Au nom de quoi vouloir les isoler, les expulser, voire les éliminer ?

Cinq traditions judéophobes : un modèle d'intelligibilité de l'antisémitisme idéologique

Pour répondre à la question faussement naïve : « Pourquoi exclure les Juifs ? », il est de bonne méthode de faire un détour par les diverses manières dont la catégorie essentialisée « le Juif » a été construite dans et par la littérature antijuive moderne, sur la base de stéréotypes négatifs jouant le rôle de pivots. Pour aller vite, disons qu'il y a, dans la modernité, autant de stéréotypes négatifs distincts du Juif que de grandes idéologies politiques. C'était l'hypothèse féconde lancée par Ernst Nolte au début des années soixante : « Chacune des grandes idéologies du XIX^e siècle avait eu son propre antisémitisme »⁷⁶. La construction de la catégorie négative et répulsive du Juif suit cinq voies idéologiques distinctes, au terme desquelles « le Juif » est défini d'autant de façons (illustrant « le Juif en tant que »), en même temps que sont posées les raisons de le rejeter en quelque manière. On distinguera en ce sens cinq traditions judéophobes modernes, à partir des cinq configurations idéologiques suivantes : libéralisme, traditionalisme, socialisme, racisme, nationalisme. Ces traditions judéophobes peuvent être analysées comme des « cotraditions »⁷⁷, dans la mesure où elles coexistent – qu'elles s'opposent ou entrent en syncrétisme – au sein d'un même espace politico-culturel, celui de l'individualisme égalitaire moderne et de la sécularisation⁷⁸.

Première figure : le Juif en tant qu'affligé d'une rigidité d'esprit anhistorique, doté d'une propension à l'intolérance, à l'exclusivisme ou au « séparatisme national », voué au particularisme ou au tribalisme, rebelle aux Lumières. C'est le Juif en tant qu'être religieux, sectaire et fanatique, inapte au progrès, sourd au savoir rationnel, rebelle au mouvement de l'émancipation sur des bases universalistes. Telle est l'argumentation judéophobe dérivée de l'idéologie rationaliste, irréligieuse et progressiste des Lumières, qui construit le Juif comme une simple survivance d'un passé

dépassé. Peuple figé, attardé, fossilisé... Voyez Voltaire ou d'Holbach⁷⁹. Leurs héritiers tardifs stigmatiseraient aujourd'hui le Juif identitaire (religieux, nationaliste ou ethniste), centré exclusivement sur la conservation de l'identité communautaire du « peuple juif », résistant à l'assimilation, inapte à l'« émancipation ». C'est le Juif répulsif de la judéophobie *libérale/progressiste*, première figure historique de l'antisémitisme universel, qui se constitue, comme l'antinégrisme, à l'ombre des Lumières⁸⁰. L'antisémitisme antichrétien des milieux de l'athéisme doctrinaire, dans le dernier tiers du XIX^e siècle, se présente volontiers sous les couleurs du voltairianisme⁸¹. A la fin du XIX^e siècle, cette tradition judéophobe paraissait s'être épuisée, du moins en tant qu'elle était dénuée d'expression politique. Elle paraîtra renaître cependant, mais en se déplaçant vers l'extrême droite, donc en changeant de sens, lorsque les Juifs seront accusés d'être des racistes, voire les seuls vrais racistes⁸².

Deuxième figure : le Juif en tant que non-chrétien, voire antichrétien, éternel rebelle à l'Occident chrétien, ennemi de la chrétienté et comploteur par nature. Telle est la représentation qui fonde l'argumentation judéophobe dérivée de l'idéologie traditionaliste et contre-révolutionnaire, qui retraduit et reconduit l'antijudaïsme de l'Eglise catholique, élaboré autour du thème du peuple déicide, voué à la subversion, à la révolution, à l'athéisme, au maçonnisme et à la propagation des idées modernes, destructrices des traditions et des institutions chrétiennes⁸³. C'est le Juif en tant que suppôt de la Modernité satanique, où s'annonce la venue de l'Antéchrist. Judéophobie catholico-réactionnaire.

Troisième figure : le Juif en tant qu'exploiteur, incarnation de l'esprit capitaliste, du « mammonisme », le Juif identifié à Rothschild, assimilé aux puissances financières, à la ploutocratie cosmopolite. On reconnaît, à travers ces stéréotypes, la judéophobie à base sociale et économique, où le Juif est stigmatisé en tant que « Gros » opposé au « peuple » sain et simple, aux « petits » ou aux « braves gens ». Le « Juif riche » incarne le non-

peuple et l'antipeuple. Cette argumentation populiste se rencontre dans le discours anticapitaliste et révolutionnaire, socialiste et anarchiste⁸⁴. Judéophobie révolutionnaire/socialiste.

Quatrième figure : le Juif en tant que « race » immuable et inassimilable, caractérisée par une hérédité spécifique, « race » singulière et inquiétante, stigmatisée comme inférieure, ennemie ou corruptrice. C'est la catégorie répulsive du Juif construite dans la problématique de la théorie des races, qui justifie qu'on parle ici, et ici seulement, d'« antisémitisme » au sens strict : la racialisation du Juif s'opère en référence à la distinction Aryens/Sémites, fondée non plus seulement sur une philologie historique soumise à mythologisation, mais aussi et surtout sur de prétendus caractères anthropométriques, puis élaborée à partir de traits physiologiques imaginés comme spécifiques et de caractéristiques psychologiques supposées différentielles⁸⁵. « Race sémitique » ou « race juive » : la nouvelle catégorie, descendue de la culture savante, passe dans le discours polémique à la fin du XIX^e siècle⁸⁶. Elle est sur-employée en France à l'occasion de l'affaire Dreyfus, période qui voit se constituer une vulgate antisémite, où la dénonciation du « péril juif » ou du « parasitisme juif » s'habille du vocabulaire de style savant de la théorie des races⁸⁷. Judéophobie racialiste, ou antisémitisme raciste (expression qui fait pléonasme), inséparable de la vague de scientisme qui, portée par le prestige de la biologie darwinienne (idéologisée sous la forme du « darwinisme social ») puis par celui des théories de l'hérédité (avant et après la création de la génétique), articulées avec l'idée de sélection dans le cadre des doctrines eugénistes⁸⁸, fit croire à l'existence d'une « raciologie » ou d'un « racisme scientifique ».

Cinquième figure : le Juif en tant qu'étranger, étranger par excellence et par essence, le sans-patrie (le « *heimatlos* »), le cosmopolite, l'international ou l'internationaliste, le déraciné, le nomade, qui n'a de patrie que celle de ses « intérêts » (Drumont, Barrès). Sur la base de cette stéréotypisation, la

judéophobie nationaliste⁸⁹ se constitue comme le noyau doctrinal du nouvel antisémitisme politique qui, en France, vise plus particulièrement le Juif républicain, le Juif d'Etat, dénoncé comme le vrai bénéficiaire de la « République juive »⁹⁰, c'est-à-dire de la « colonisation » de l'Etat par les Juifs. Dans les années trente, la judéophobie devient l'une des formes les plus virulentes de la xénophobie, et certainement sa forme idéologiquement la plus élaborée⁹¹. La judéophobie nationaliste intègre en outre dans son argumentation fondamentale nombre de motifs issus des quatre autres traditions judéophobes⁹². Il convient cependant de ne pas analyser les phénomènes judéophobes comme s'ils fonctionnaient indépendamment des autres formes de rejet : l'antimaçonnisme, l'anticommunisme, l'antilibéralisme, l'antiféminisme, l'homophobie, l'antisémitisme et la xénophobie s'entre-symbolisent, renvoient les uns aux autres selon des jeux de miroir, entrent en synthèse et forment des syncrétismes. Ce qu'il s'agit d'étudier, dans un contexte déterminé, ce sont des ensembles de représentations, où les Juifs peuvent apparaître à travers telle ou telle autre catégorisation explicite, mais aussi selon divers modes de références indirects : les Juifs peuvent être ainsi visés en même temps et par le fait que sont stigmatisés telle catégorie de marginaux, telle minorité, telle figure de l'étranger, du malade, du pauvre⁹³.

Deux invariants sont cependant identifiables :

1. la thèse de l'inassimilabilité radicale du Juif ;
2. la vision conspirationniste du Juif, c'est-à-dire la théorie du complot, local ou mondial, appliquée au « Juif international » ou « éternel »⁹⁴, stéréotypé comme dominateur par nature.

Les discours d'exclusion visant les Juifs vont se développer à partir de ces deux noyaux durs, selon des focalisations variables.

Si la thèse d'inassimilabilité relève du racisme idéologique (ou racialisme), si donc elle constitue un préjugé raciste – à vrai dire, le préjugé raciste par excellence⁹⁵ –, la vision conspirationniste, quant à elle, peut se

développer indépendamment de toute assertion racialiste ; elle est un mode de construction mythique de l'ennemi absolu, c'est-à-dire un mode de démonisation de l'ennemi. Dans la double figure de l'étranger par nature et de l'ennemi absolu, l'on retrouve l'une des plus anciennes représentations antijuives du peuple juif : celle de l'« ennemi du genre humain ». Un tel ennemi satanique ne peut qu'être perçu comme cruel, destructeur, criminel : son inhumanité et sa diabolique surhumanité se traduisent notamment par un thème d'accusation spécifique, celui du meurtre rituel⁹⁶, qui permet de réinterpréter tous les massacres observables dans l'histoire comme attribuables aux Juifs. Ces derniers sont ainsi construits et institués en tant que sujets du mal dans l'histoire. Au xx^e siècle, les *Protocoles des Sages de Sion* ont constitué le principal véhicule textuel du mythe du complot juif (ou judéo-maçonnique) mondial, qui n'a point cessé d'exercer sa singulière fascination du seul fait qu'ont été établies les preuves qu'il s'agissait d'un faux, d'une fabrication, d'une « forgerie »⁹⁷. Il s'agit là d'un *mythe politique moderne*⁹⁸, qui raconte l'histoire intemporelle de la prise du pouvoir réel et universel par une surpuissante caste, inapparente comme telle. Et d'un *mythe d'accusation* consistant à imputer aux Juifs la responsabilité des principales figures du mal – physique, moral, spirituel – dans l'histoire, occidentale d'abord, universelle ensuite⁹⁹.

« La formule antijuive » à la française : Drumont et Cie

Ce qui caractérise politiquement l'antisémitisme élaboré par Edouard Drumont dans *La France juive*¹⁰⁰, c'est précisément, en premier lieu, son indétermination politique, dont dérive sa compatibilité avec des postures révolutionnaires autant que réactionnaires. C'est, en second lieu, l'ambiguïté de ses fondements doctrinaux, dont l'aspect syncrétique vient de ce qu'on y rencontre des représentations et des croyances héritées de l'antijudaïsme tant catholique qu'antichrétien et athée, ou empruntées à l'antisémitisme ethniste/raciste (ou racialiste) autant qu'à la judéophobie

nationaliste naissante. L'antisémitisme issu de la synthèse drumontienne aura été l'un des grands mythes politiques du xx^e siècle¹⁰¹. La dimension socialiste révolutionnaire s'y reconnaissait dans l'anticapitalisme intransigeant du vieux maître, et la dimension traditionaliste contre-révolutionnaire s'y marquait à ses dénonciations jumelées de la « conquête jacobine » et de la « conquête juive » de la France, identifiées en tant que mode de destruction de la « vieille France »¹⁰².

Barrès concevait l'antisémitisme, composante du boulangisme tel qu'il l'imaginait, comme la « formule populaire »¹⁰³. Il convient plutôt de le penser comme la formule démagogique par excellence, qui consiste à dénoncer le « maître » illégitime, le « conquérant » et le « dominateur », en s'adressant à ses « victimes » supposées, la foule des « petits », la multitude des Français laborieux et producteurs constituant le « peuple »¹⁰⁴. Formule démagogique, l'antisémitisme l'est d'abord en ce qu'il simplifie le champ des choix politiques possibles en les réduisant à une alternative exprimant une vision manichéenne : le « parti des Juifs » ou bien le parti antisémite. Et les démagogues antijuifs, par-delà les clivages idéologico-politiques (conservateurs/progressistes, droite/gauche, contre-révolutionnaires/socialistes, etc.) s'adressent directement à la « masse », au « peuple », à la « foule », pour lui désigner son ennemi, l'étranger par excellence, « le Juif ». Un proche de Drumont, André de Boisandré, décrit ainsi, en 1899, l'antisémitisme comme une doctrine devenue mouvement populaire :

« L'Antisémitisme moderne, à ses origines, n'était guère qu'un mouvement philosophique, un corps de doctrines [...] ; mais, peu à peu, les événements ont amené l'Antisémitisme, malgré lui-même, à devenir un parti politique, et le plus important, le plus essentiel de tous, puisque, à l'heure actuelle, on peut dire qu'il n'y a plus dans notre pays que deux partis en présence : d'un côté, les Juifs et les agents de l'Etranger ; de l'autre, la France »¹⁰⁵.

Lorsque Boisandré fait paraître, en 1899, son *Petit Catéchisme antijuif*, il précise d'entrée de jeu que le destinataire de ce « petit opuscule » est « avant tout [...] cette foule laborieuse qui n'a pas toujours le temps de s'instruire, qui ne lit guère de journaux, encore moins de livres »¹⁰⁶. Ceux d'en bas, les « petits » et les « pauvres »¹⁰⁷, auxquels s'adresse l'agitateur antijuif, se définissent avant tout par leur double statut de travailleurs et de victimes des Juifs (« du Juif ») :

« Par son travail opiniâtre, par son incessante production, elle [“cette foule laborieuse”] est plus que jamais la ressource, la réserve et l'espoir de la France. Ces millions de travailleurs, paysans, ouvriers, employés, petits commerçants, petits fonctionnaires, petits rentiers, ont été doublement les victimes du Juif. Le Juif ne s'est pas contenté de les ruiner et de les affamer par l'agiotage et les coups de bourse ; pour les asservir plus complètement, il s'est efforcé de les corrompre, de les dévoyer, de les égarer sur des fausses pistes. Après s'être emparé des porte-monnaie, il a voulu s'emparer des cerveaux »¹⁰⁸.

Il s'agit, pour le démagogue antijuif, d'éveiller ou de réveiller ces consciences, endormies ou trompées par « la propagande infâme des familles juives ou de leurs succédanés »¹⁰⁹, de déclencher des mouvements de révolte contre « le maître absolu de la finance »¹¹⁰, d'initier un « mouvement de protestation et de résistance organisé par des patriotes contre la puissance juive, aussi dangereuse pour les nations que pour les individus »¹¹¹. L'appel au peuple enveloppé par l'antisémitisme ainsi défini est indissociable de l'attente du chef. C'est la formule politique – populiste et plébiscitaire – que Drumont a théorisée, sur la base du postulat que « la masse » est « plus sûrement guidée par son instinct que nous ne le sommes par nos connaissances »¹¹². Dans l'« antisémitisme plébéien »¹¹³ de Drumont, à la fois anticapitaliste et populiste, l'attente du Sauveur se confond avec l'espoir qu'« un homme du peuple, un chef socialiste, qui aura refusé d'imiter ses camarades et de se laisser subventionner, comme

eux, par la Synagogue, reprendra notre campagne »¹¹⁴. De ce nouveau Messie doublé d'un César plébéien, Drumont prophétise encore : « Il groupera autour de lui ces milliers d'être réveillés, instruits par nous, ces spoliés de toutes les classes, ces petits commerçants ruinés par les grands magasins, ces ouvriers de la ville et des champs écrasés sous tous les monopoles, auxquels nous avons montré où était l'ennemi »¹¹⁵. Cette orientation « révolutionnaire » de l'antisémitisme plébéien fin de siècle est exprimée par les deux slogans (en forme de mots d'ordre) placés en épigraphe de *L'Antijuif*, organe hebdomadaire de la Ligue antisémitique dirigé par Jules Guérin : « Défendre tous les travailleurs », « Combattre tous les spéculateurs »¹¹⁶. Dénoncer le « péril juif », ce serait se situer dans la perspective du « peuple » ou bien se rapprocher de lui : « Plus on est loin des Juifs, plus on est près du peuple »¹¹⁷.

Dans un article paru le 22 février 1890, « La formule antijuive », Maurice Barrès se fait le théoricien et l'agent de publicité de l'antisémitisme, qu'il explique et légitime comme un mouvement de réaction populaire déterminé par la civilisation urbaine, et un mouvement « rajeuni » par l'immense et immédiat succès, en 1886, de *La France juive* de Drumont (114 éditions en un an !) : « L'antisémitisme n'était qu'une tradition un peu honteuse de l'ancienne France quand, au printemps 1886, Drumont le rajeunit dans une formule qui fit tapage »¹¹⁸. Barrès n'hésitait pas à célébrer la « haine » qui trouve son expression quasi « providentielle »¹¹⁹ dans la « formule antijuive », par laquelle la « vraie France peut enfin s'opposer clairement à l'ensemble des forces négatives constituant l'« Anti-France », que symbolise précisément « le Juif » :

« C'est de la haine, simplement de la haine qu'on voit tout d'abord dans cette formule antijuive. [...]. La haine est un des sentiments les plus vigoureux que produisent notre civilisation, nos grandes villes. Nos oppositions violentes de haut luxe et de misère la créent et la fortifient à toute heure : elle ne fera jamais défaut aux partis qui voudront

l'exploiter. [...]. Ecoutez cette foule qui dans les réunions criait “A bas les Juifs”, c'est “A bas les inégalités sociales” qu'il faut comprendre »¹²⁰.

La « haine », dans l'antisémitisme, trouve donc un bon usage, elle y trouve son mode d'emploi politique. C'était là, pour Barrés, reconnaître la puissance affectivo-imaginaire de l'antisémitisme, ses fonctions de ralliement, de mobilisation, de rassemblement, d'unification et d'intégration des classes laborieuses et dangereuses dans le tout national¹²¹. L'identité nationale de la France ne peut se poser qu'en s'opposant au Juif : tel est le postulat de la conception instrumentale de l'antisémitisme, telle qu'on la rencontre chez les premiers théoriciens du nationalisme français, Barrès et Maurras, présupposant l'expérimentation drumontienne. Maurras le reconnaîtra volontiers : « La réaction antisémite constitue l'un de nos points de départ essentiel »¹²².

L'antisémitisme des intellectuels et des écrivains : avant et sous Vichy

Nombre d'« intellectuels », écrivains et journalistes-essayistes avaient, plus ou moins bruyamment, manifesté leur désaffection à l'égard du régime démocratique et de la tradition républicaine à la fin des années trente, oscillant entre la déclaration de rupture et l'engagement dans la guerre culturelle contre la configuration démocrato-républicaine¹²³. Certains travaux situés au croisement de l'histoire des intellectuels et de l'histoire des idées politiques ont permis d'établir que l'« assaut » contre les idées de la modernité politique (la démocratie, le progrès, la science, la raison, les principes universalistes, à commencer par l'égalité, l'individualisme, etc.), loin d'avoir été lancé dans les années trente – moment de leur visibilité maximale – l'avait été dès l'époque du boulangisme et de l'affaire Dreyfus, qui avait aussi été celle de Drumont, l'auteur de *La France juive* (1886), une époque où la xénophobie populaire s'était nouée au racisme et au nationalisme des intellectuels doctrinaires, et où l'antisémitisme s'était

élaboré à la fois en vision de l'histoire et en programme d'action politique¹²⁴. Dans son roman le plus lu, *Gilles*, paru (avec des passages supprimés par la censure) le 5 décembre 1939, Drieu la Rochelle puisait dans cet imaginaire antijuif pour construire « le Juif » – en tant que nomade et déraciné, spéculateur et désincarné – comme le produit et le suppôt de la modernité politique : « Je ne peux pas supporter les Juifs, parce qu'ils sont par excellence le monde moderne que j'abhorre [...]. Les Juifs restent stérilement fidèles à 89, qui les a sortis du ghetto »¹²⁵. La modernité étant réduite à un processus de décadence, l'« esprit fasciste » se définit comme réaction contre la décadence¹²⁶, et tend à se confondre avec la réaction antijuive. Car la décadence moderne étant perçue comme un processus de « judaïsation » ou d'« enjuivement » de la civilisation occidentale, être antisémite, c'est s'opposer à ce qui se présente à la fois comme la principale cause (les Juifs) et l'effet majeur (« l'esprit juif ») de la décadence. C'est en référence à cette vision de la modernité décadentielle qu'il convient de comprendre ces propos de Drieu par lesquels, en juillet 1942, il prétendait s'expliquer sur son œuvre : « Je me suis trouvé comme tous les autres écrivains contemporains devant un fait écrasant : la décadence. Tous ont dû se défendre et réagir, chacun à sa manière, contre ce fait. Mais aucun comme moi – sauf Céline – n'en a eu la conscience claire »¹²⁷. L'accueil favorable de la Révolution nationale et du principe de la Collaboration, par une large fraction des écrivains, des universitaires et des intellectuels-journalistes ne peut s'expliquer qu'en référence à ces réactions contre la modernité dominées par une disposition antidémocratique qu'exprimait un antiparlementarisme virulent, fort répandu dans l'avant-guerre, qu'il soit d'obédience fasciste ou d'inspiration traditionaliste – je dirais volontiers « traditio-nationaliste »¹²⁸. Le régime de Vichy a été perçu et célébré comme un acte de rupture avec l'époque du Front populaire et du gouvernement Blum, incarnation de la république « judéo-maçonnique ». Et

la politique antijuive en même temps qu'antimaçonnique de Vichy a aussi été ressentie comme une revanche par les vaincus de l'affaire Dreyfus¹²⁹.

Faut-il pour autant se satisfaire du schème de la « préparation », soit des représentations télologiques faisant interférer signes annonciateurs, préliminaires, commencements, prémisses ? La relation du moment antisémite des années 1940-1944 avec ce qui le précède peut-elle être simplement pensée sous la catégorie de « prélude »¹³⁰ ? Soit ce qui précède, annonce et prépare à la fois : on suppose que ce qui « prélude à » Vichy s'est produit en vue de Vichy, ne serait-ce que sur le mode du « comme si » (tout se serait passé comme si la mobilisation antisémite des années trente devait conduire à Vichy). C'est là se laisser tenter par la négation de la contingence, négliger l'indétermination de l'événement historique : on ne saurait, sans sortir du champ de l'historicité, imprimer le sceau de la nécessité à l'enchaînement des événements, à la défaite, à l'occupation et à la collaboration. L'illusion cognitive résumée par le sophisme « *Post hoc ergo propter hoc* » menace toujours les catégories de l'entendement historique.

En 1938, dans son deuxième pamphlet, *L'Ecole des cadavres*, Céline assume l'acte de vulgarisation des doctrines antijuives que fut *Bagatelles pour un massacre*, paru un an auparavant : « Je n'ai rien découvert. Aucune prétention. Simple vulgarisation, virulente, stylisée »¹³¹. S'il y a vulgarisation, c'est qu'il y a science, ce que Céline aussi postulé : « La judéologie est une science, l'étude de la maladie juive du monde, du métissage aryano-juif [...]. Judéologie, science très hermétique, très antique [...]. Certains judéologues possèdent leur science à fond [...]. Leurs travaux sont célèbres, incontestés, fondamentaux »¹³². En 1942, dans sa préface à la réédition de *L'Ecole des cadavres*, Céline réitère sa reconnaissance du statut de texte de propagande d'un tel livre : « *L'Ecole* était le seul texte à l'époque (journal ou livre) à la fois et en même temps : antisémite, raciste, collaborateur (avant le mot) jusqu'à l'alliance militaire immédiate,

antianglais, antimaçon et présageant la catastrophe absolue en cas de conflit »¹³³. Quelques mois après la parution de son troisième pamphlet, *Les Beaux Draps*¹³⁴, le nouveau grand maître de la littérature antijuive ne cache pas son agacement, face aux demandes de la presse : « J'en ai assez de rabâcher sur la question juive. Trois livres catégoriques suffisent, je pense. [...]. Ce n'est pas moi qu'il faut relancer. J'ai tout dit et les autres continuent à ne rien dire »¹³⁵. Dans la période 1940-1944, les « autres » rediront et récriront, de façon massive, les dits et écrits du nouveau maître à penser antijuif. Mais lui-même n'échappera pas au « rabâchage » : il en inventera un usage tactique, en instillant dans l'espace public, par des interviews, des réponses à des « enquêtes », des lettres à des organes de presse choisis, ses appels à la haine, voire au meurtre.

1. Lucien Rebattet, *Les Mémoires d'un fasciste*, t. II : 1941-1947, Paris, Jean-Jacques Pauvert, 1976, p. 23.

2. Lucien Rebattet, « Je suis un journaliste national. Je veux aller sur le front de Russie », Supplément au bulletin d'Inter-France, 27 juin 1941.

3. *Ibid.* Cette posture velléitaire conduira Robert Brasillach à surnommer son ami et son collaborateur de *Je suis partout*, qui habitait à Neuilly : « le Retenez-moi de Neuilly » (lettre de R. Brasillach au Dr Faure, 23 novembre 1943 ; citée par Robert Belot, *Lucien Rebattet. Un itinéraire fasciste*, Paris, Le Seuil, 1994, p. 281).

4. La distinction entre « collaboration d'Etat » – politique délibérée, au nom de la raison d'Etat, d'accord avec l'Allemagne – et « collaborationnisme » (impliquant des sympathies ou des convergences idéologiques) a été introduite par Stanley Hoffmann dans son article pionnier, « Vichy et la collaboration » [1968], *Preuves*, n° 219-220, juillet-septembre 1969, pp. 60-74 (repris dans Stanley Hoffmann, *Essais sur la France. Déclin ou renouveau ?*, Paris, Le Seuil, 1974, pp. 41-66). Les travaux historiographiques ultérieurs sont tributaires de ce modèle d'intelligibilité fécond, qui a eu notamment pour effet de relativiser l'opposition entre Parisiens et Vichyssois. La littérature savante sur la question étant fort riche, nous nous limiterons à quelques études de référence : Jean-Pierre Azéma, *La Collaboration 1940-1944*, Paris, PUF, 1975 ; Pascal Ory, *Les Collaborateurs 1940-1945*, Paris, Le Seuil, 1976 ; Dominique Veillon, *La Collaboration. Textes et débats*, Paris, Le Livre de Poche, 1984 ; Henry Rousso, *La Collaboration*, Paris, MA éditions, 1987 ; Philippe Burrin, « Le collaborationnisme », in Jean-Pierre Azéma et François Bédarida (dir.), *La France des années noires*, Paris, Le Seuil, 1993, vol. 1, pp. 333-383 ; Robert O. Paxton, « La collaboration d'Etat », in *ibid.*, pp. 333-361 ; Yves Durand, *La France dans la Deuxième Guerre mondiale 1939-1945*, Paris, Armand Colin, 2^e éd., 1993 (1^{re} éd., 1989) ; Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande 1940-1944*, Paris, Le Seuil, 1995. Il convient de rappeler que, parallèlement aux travaux de Stanley Hoffmann,

ceux de l'historien allemand Eberhard Jäckel ont renouvelé l'approche du phénomène « collaboration », comme le montre son grand livre *La France dans l'Europe de Hitler* (tr. fr. D. Meunier, Paris, Fayard, 1968 ; 1^{re} éd. all., 1966), dont l'importance a été reconnue par Robert O. Paxton comme par Stanley Hoffmann (*op. cit.*, p. 45). Voir Robert O. Paxton, *La France de Vichy 1940-1944*, tr. fr. C. Bernard, Paris, Le Seuil, 1973 ; nouvelle éd. revue et mise à jour par l'auteur, Paris, Le Seuil, 1997, pp. 12, 430, 433 (et préface de S. Hoffmann, *ibid.*, p. 39). Voir aussi Jean-Pierre Azéma, « Vichy et la mémoire savante : quarante-cinq ans d'histoire d'histoire » in J.-P. Azéma et François Bédarida (dir.), *Le Régime de Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992, pp. 28, 30.

5. J'emprunte cette métaphore à Philippe Burrin, « La France dans le champ magnétique des fascismes », *Le Débat*, n° 32, novembre 1984, pp. 52-72.

6. Au début de 1943, André Chaumet, très représentatif des professionnels de l'antisémitisme journalistique des milieux collaborationnistes, résume ainsi le mythe raciste manichéen : « Entre la conception juive de la vie et notre conception à nous, Aryens, [...], entre l'Europe et la toundra asiatique, l'ultime combat s'engagera. [...]. "Toi, Juif" ou "Moi Aryen" ?...[...]. Et que l'on voudrait – avec Pierre Laval – que "la France comprenne qu'elle devrait être tout entière avec l'Allemagne" et où elle devrait l'être pour poser cette question-là » (« "Toi", Juif ou "Moi" Aryen. Tel est l'enjeu de la guerre à l'Est », *Le Cahier jaune*, n° 13, février 1943, p. 3 ; nous respectons la typographie de l'article publié).

7. Voir Denis Hollier, « Fahrenheit 451 (en dessous de zéro) », *Critique*, n° 594, novembre 1996, pp. 934-935 (article constituant une éclairante analyse critique du livre de David Carroll, cité *infra*, p. 11, note 3).

8. Voir l'article, devenu célèbre, de Walter Benjamin, « L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique » [1935], tr. fr. M. de Gandillac, in W. Benjamin, *Oeuvres*, vol. 2 : *Poésie et révolution*, Paris, Les Lettres Nouvelles, 1971, pp. 171-210, en partic. p. 210.

9. Voir David Carroll, *French Literary Fascism. Nationalism, Anti-Semitism, and the Ideology of Culture*, Princeton, N. J., Princeton University Press, 1995. Y sont étudiés notamment les « cas » Brasillach, Céline, Rebabet, Drieu la Rochelle.

10. Voir Robert O. Paxton, « La spécificité de la persécution des Juifs en France », *Annales E.S.C.*, 48^e année, n° 3, mai-juin 1993, pp. 605, 608-610.

11. *Ibid.*, p. 606. Sur cette spécificité française de l'antisémitisme politique moderne, voir Pierre Birnbaum, *Un Mythe politique : la « République juive ». De Léon Blum à Pierre Mendès France*, Paris, Fayard, 1988.

12. Voir les ouvrages suivants, illustrant la multiplicité des approches récentes (depuis le début des années quatre-vingt) de la « Solution finale » : Raul Hilberg, *La Destruction des Juifs d'Europe*, tr. fr. M.-F. de Paloméra et A. Charpentier, Paris, Fayard, 1988 ; [collectif], *L'Allemagne nazie et le génocide juif*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1982 ; [collectif], *Devant l'histoire. Les documents de la controverse sur la singularité de l'extermination des Juifs par le régime nazi*, tr. fr. B. Vergne-Cain et alii, Paris, Le Cerf, 1988 ; Gerald Fleming, *Hitler et la Solution finale*, tr. fr. C. d'Aragon, Paris, Commentaire/Julliard, 1988 ; Zygmunt Bauman, *Modernity and the Holocaust*, Cambridge, Polity Press, 1989 ; François Bédarida (dir.), *La Politique nazie d'extermination*, Paris, Albin Michel, 1989 ; Philippe Burrin, *Hitler et les Juifs. Genèse d'un génocide*, Paris, Le Seuil, 1989 ; Arno Mayer, *La « Solution finale » dans l'histoire*, tr. fr. M.-G. et J. Carlier, Paris, La Découverte, 1990 ; Michael R. Marrus, *L'Holocauste dans l'histoire*, tr. fr. F. Brodsky, Paris, Eshel, 1990 ; Christopher R.

Browning, *Des hommes ordinaires. Le 101^e bataillon de réserve de la police allemande et la Solution finale en Pologne*, tr. fr. E. Barnavi, Paris, Les Belles Lettres, 1994 ; Saul Friedländer, *L'Allemagne nazie et les Juifs. I. Les années de persécution 1933-1939*, tr. fr. M.-F. de Paloméra, Paris, Le Seuil, 1997 ; Hans Mommsen, *Le National-socialisme et la société allemande. Dix essais d'histoire sociale et politique*, tr. fr. F. Laroche, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1997, en partic. pp. 179-241.

13. Il s'agit là d'un modèle descriptif qui, en reconstruisant l'enchaînement supposé des événements, tend à lui donner une signification rationnelle : le processus observable des persécutions aboutissant à l'extermination est ainsi interprété comme une démarche intentionnelle ou comme l'accomplissement d'un programme, selon les stades successifs. Voir notamment Raul Hilberg, *op. cit.*, pp. 51 *sq.* Ce modèle « intentionnaliste » est fort discutable, d'abord parce qu'il ne tient guère compte de l'événement, de l'adaptation aux circonstances, de la gestion des contraintes imprévues, ensuite parce qu'il tend à négliger la pluralité des causes ou des facteurs au profit d'une interprétation monocausale du processus génocidaire, enfin parce qu'il revient à « fataliser » l'extermination des Juifs d'Europe, faisant ainsi oublier « la complexité et la sinuosité du cours historique » (Philippe Burrin, *op. cit.*, [1989], p. 14), sa contingence essentielle. Voir Denis Peschanski, *Vichy 1940-1944. Contrôle et exclusion*, Bruxelles, Complexe, 1997, pp. 78-79, 83, 193-196.

14. Voir notamment Eliahu Ben Elissar, *La Diplomatie du III^e Reich et les Juifs (1933-1939)*, Paris, Christian Bourgois, 1969 ; Uwe Dietrich Adam, *Judenpolitik im Dritten Reich*, Düsseldorf, Droste, 1972 ; *Id.*, « Les mesures nazies concernant les Juifs du début de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à l'attaque allemande contre l'URSS », in *L'Allemagne nazie et les Juifs*, *op. cit.*, pp. 177-189 ; Karl A. Schleunes, « Un tortueux itinéraire : les politiques nazies envers les Juifs allemands (1933-1939) », in *ibid.*, pp. 177-133 ; Christopher R. Browning, « L'origine de la solution finale : du contexte militaire et politique à la prise de décision (1939-1941) », in François Bédarida (dir.), *La Politique nazie d'extermination*, *op. cit.*, pp. 156-176. Voir aussi les remarques de Robert O. Paxton, art. cit., pp. 611 *sq.*, et l'exemplaire discussion critique des approches historiographiques par Ian Kershaw dans *Qu'est-ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives d'interprétation*, tr. fr. J. Carnaud, nouvelle éd. augmentée et mise à jour, Paris, Gallimard, 1997, pp. 163-209 (1^{re} éd. angl., 1985).

15. Henry Rousso, « Une justice impossible. L'épuration et la politique antijuive de Vichy », *Annales E.S.C.*, 48^e année, n° 3, mai-juin 1993, p. 768.

16. Claire Andrieu, « Le mythe de la banque juive et les réalités de l'aryanisation », *Pardès*, n° 16, 1992, p. 83.

17. Voir Pierre-André Taguieff, *Les Protocoles des Sages de Sion. Faux et usages d'un faux*, Paris, Berg International, 1992, tome I.

18. Voir Joseph Billig, *L'Institut d'étude des questions juives*, Paris, C.D.J.C., Editions du Centre, 1974.

19. L'instrument de travail indispensable sur la question reste la somme de Joseph Billig, *Le Commissariat général aux questions juives (1941-1944)*, Paris, C.D.J.C., Editions du Centre, t. I, 1955 ; t. II, 1957 ; t. III, 1960.

20. François Bédarida, préface à : Adam Rayski, *Le Choix des Juifs sous Vichy. Entre soumission et résistance*, Paris, La Découverte, 1992, p. II.

21. Pour une reconstruction de cette narration mythique fondatrice située au cœur de la vision antisémite de l'antisémitisme, voir Pierre-André Taguieff, « Sur une argumentation antijuive de

base : l'auto-victimisation du narrateur », *Sens*, n° 7, juillet 1983, pp. 133-156. Ce schéma narratif se rencontre par exemple dans les textes suivants : Hermann de Vries de Heekelingen, *Israël. Son passé. Son avenir*, Paris, Librairie académique Perrin, 1937, pp. 11-12 ; Charles Lesca, « En Amérique latine – Les Juifs ont créé l'antisémitisme », *Je suis partout*, 15 avril 1938, p. 8 ; George Montandon, *Comment reconnaître et expliquer le Juif ?*, Paris, Nouvelles Editions françaises, 1940, pp. 43-44 (qui cite H. de Vries de Heekelingen, *ibid.*) ; Louis Thomas, *Les Raisons de l'antijudaïsme*, Paris, Les Documents contemporains, 1942, pp. 17-50 ; Henri Labroue, « L'histoire du judaïsme à la Sorbonne » [leçon d'ouverture de la chaire d'« Histoire du judaïsme », prononcée le 15 décembre 1942], *La Question juive en France et dans le monde*, 2^e année, n° 7, janvier-février 1943, pp. 39-40 (cite H. de Vries de Heekelingen).

22. La thèse selon laquelle les « causes générales » de l'antisémitisme sont à chercher dans la « nature » des Juifs, censée leur dicter des attitudes et des conduites négatives (domination, exploitation, destruction, etc.) à l'égard des autres peuples, est souvent légitimée, dans la littérature antijuive de langue française depuis la fin du XIX^e siècle, par des citations de certains passages du livre de Bernard Lazare, *L'Antisémitisme, son histoire et ses causes* (Paris, Léon Chailley, 1894). Ces citations d'énoncés extraits de leur contexte, indéfiniment reproduites par les propagandistes antijuifs, et attribuées avec insistance au « Juif Bernard Lazare », sont notamment les suivantes : « Il faut donc que la cause générale de l'antisémitisme ait toujours résidé en Israël même et non chez ceux qui le combattirent » (chapitre I ; rééd., *Documents et Témoignages* [Henry Coston], 1969, p. 11) ; « Partout, et jusqu'à nos jours, le Juif fut un être insociable » (*ibid.*, p. 12) ; « Les Juifs émancipés pénétrèrent dans les nations comme des étrangers [...]. Ils entrèrent dans les sociétés modernes non comme des hôtes, mais comme des conquérants » (chapitre IX, p. 114) ; « Les Juifs sont aux deux pôles de la société contemporaine. Ils ont été parmi les fondateurs du capitalisme industriel et financier, et ils ont protesté avec la véhémence la plus extrême contre ce capital » (chapitre XIII, pp. 168-169). Voir par exemple l'usage que fait Jean Drault des références routinisées à Bernard Lazare dans son *Histoire de l'antisémitisme*, Paris, Editions C.-L. [Editions Calmann-Lévy « aryanisées »], 1942, pp. 7 sq. ; le chapitre I de cette « histoire » antisémite de l'antisémitisme porte le titre « Les causes de l'antisémitisme », qui paraphrase celui du premier chapitre de l'essai de Bernard Lazare : « Les causes générales de l'antisémitisme ». Robert Brasillach, dans son éditorial du premier numéro spécial de *Je suis partout* sur la « question juive », où il propose d'« organiser un antisémitisme de raison », salue ainsi l'auteur de *L'Antisémitisme* : « Bernard Lazare, à qui il faut toujours en revenir parce qu'il était un Juif fort conscient [...] » (« La question juive », *Je suis partout*, n° 386, 15 avril 1938).

23. Denis Peschanski, *Vichy 1940-1944. Contrôle et exclusion*, Bruxelles, Complexe, 1997, p. 40.

24. C'est ainsi que le Centre d'action et de documentation (C.A.D.), créé par Henry Coston (directeur) et Paul Lafitte en mars 1941, rediffuse telle quelle l'édition des *Protocoles des Sages de Sion* réalisée par l'Office de propagande national (O.P.N.), créé en 1937 par Coston. L'édition d'avant guerre, titrée *Le Péril juif* (et sous-titrée « Texte intégral des Protocoles des Sages d'Israël »), comportait une introduction (*op. cit.*, pp. 3-4) non signée (due vraisemblablement à son directeur, Coston), qu'en 1941 les propagandistes du C.A.D. n'ont pas cru devoir « actualiser ». Le C.A.D., précisait un tract d'autoprésentation, « a pour but la lutte contre la Judéo-Maçonnerie, ses agents, ses filiales et leurs complices » (« But et action du C.A.D. », in Jean Bertrand et Claude Wacogne, *La Fausse éducation nationale. L'emprise judéo-maçonnique sur l'école française*, Paris, C.A.D., s.d. [1943], p. 2). On ne trouve pas non plus de références directes à la conjoncture dans la longue introduction (non signée, datée du 1^{er} août 1943) de l'édition des *Protocoles* réalisée par le C.E.A.

(Centre d'études antibolcheviques, dirigé par Louis-Charles Lecoconnier, dit Lecoc), *Les « Protocoles » des Sages de Sion* (Paris, Editions C.E.A., 1943). Quant à la brève introduction, signée Louis Tournayre, de l'édition des *Protocoles* réalisée par la « Société d'Édition de Propagande française » (Paris, s.d.), *Le Péril juif. Texte intégral des Protocoles des Sages de Sion*, elle se termine allusivement ainsi : « La connaissance des *Protocoles* est indispensable à quiconque veut comprendre quelque chose aux événements qui se déroulent sous nos yeux ; car celui qui ignore ce point de la *Question juive* ne saurait rien dire, sur le terrain de l'économie, de la sociologie et de la politique, qui soit valable ou pertinent » (*op. cit.*, p. 4). Cette édition était due au périodique collaborationniste *Au pilori* (« Hebdomadaire de combat contre la judéo-maçonnerie »), dont Louis Tournayre (un proche de Coston et de Lucien Pemjean dans les années trente) était l'administrateur.

25. Voir Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, tr. fr. M. Delmotte, Paris, Calmann-Lévy, 1981, pp. 171 *sq.* ; Renée Poznanski, *Les Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Hachette, nvelle éd. mise à jour et corrigée, 1997 (1^{re} éd., 1994), pp. 116-117. Pour un modèle d'intelligibilité distinguant et articulant les différentes composantes et les différents niveaux de ce qu'il est convenu d'appeler globalement « l'antisémitisme », voir Michael R. Marrus, « The Theory and Practice of Anti-Semitism », *Commentary*, 74 (2), août 1982, pp. 38-42 ; tr. fr. M.-J. Jolivet : « Théorie et pratique de l'antisémitisme », *Sens*, n° 1, janvier 1985, pp. 17-25.

26. Voir Michael R. Marrus, art. cit. [1982], p. 38, qui montre l'inconsistance de la « théorie « virale » de l'antisémitisme ».

27. « Indéfinie » en ce sens, notamment, que l'extension de la catégorie « Juif », dans l'imaginaire antisémite, ne possède pas de limites clairement définissables. Il s'agit d'une catégorie aux bords flous et d'une entité indistincte, comme suffit à le montrer l'impossibilité de répondre de façon consensuelle, d'un point de vue antijuif, à une question du type : « Les « métis juifs » sont-ils des Juifs ? » En outre, ce que les théoriciens antisémites stigmatisent sous l'appellation de « judaïsation » des esprits et/ou des âmes, cette prétendue « judaïsation » ne fabrique-t-elle pas indéfiniment des Juifs, comme par imprégnation ou contamination ? La judéité est fictionnée comme une qualité négative ayant force de contagion. D'où la tendance des théoriciens antijuifs à une définition décisionniste de l'identité juive, du type : « Est juif qui est catégorisé comme juif par un antijuif » (ou, selon la formule célèbre attribuée à Karl Lueger : « Qui est juif, c'est moi qui en décide »). Voir Jacques Droz, « Schönerer et l'antisémitisme autrichien », *Austriaca*, 13^e année, juin 1988, p. 46. Chef du Parti chrétien-social (créé en 1889), Lueger fut élu en 1895 maire de Vienne, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1910. On notera que la formule de Lueger entre en contradiction avec les définitions racistes biologisantes du Juif, lesquelles sont objectivistes jusqu'à la caricature. Voir les remarques de Lucy S. Dawidowicz, *La Guerre contre les Juifs 1933-1945*, tr. fr. G. Gamet, Paris, Hachette, 1977, p. 31.

28. Voir Philippe Burrin, *Hitler et les Juifs. Genèse d'un génocide*, Paris, Le Seuil, 1989, pp. 105 *sq.* ; Arno Mayer, *La « Solution finale » dans l'histoire*, *op. cit.*, pp. 233 *sq.* (L'historien américain accorde à l'antibolchevisme le rôle déterminant dans la réalisation de la Solution finale). Sur la mobilisation des groupes collaborationnistes initiée par l'attaque allemande du 22 juin 1941, sous la bannière de la croisade contre le « judéo-bolchevisme », voir Rita Thalmann, *La Mise au pas. Idéologie et stratégie sécuritaire dans la France occupée*, Paris, Fayard, 1991, pp. 233 *sq.*

29. Voir Denis Peschanski, *Vichy 1940-1944. Contrôle et exclusion*, *op. cit.*, pp. 73 *sq.*

30. Voir Maxime Steinberg, « Le paradoxe français dans la Solution finale à l'Ouest », *Annales E.S.C.*, 48^e année, n° 3, mai-juin 1993, pp. 583-594.

- 31.** Rita Thalmann, « La traque des Juifs dans le contexte de la “mise au pas” de la France », *Annales E.S.C.*, mai-juin 1993, p. 603.
- 32.** *Ibid.*, pp. 595-596.
- 33.** Robert O. Paxton, « La spécificité de la persécution des Juifs en France », *Annales E.S.C.*, mai-juin 1993, p. 615.
- 34.** Voir Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, *op. cit.*, pp. 80-81, 212-213, 328.
- 35.** Robert O. Paxton, « La spécificité de la persécution des Juifs en France », art. cit. p. 616. Pour plus de précisions sur le tournant de l’été 1942 dans l’opinion, voir Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz. Le rôle de Vichy dans la Solution finale de la question juive en France. 1942*, Paris, Fayard, 1983, pp. 163-192 ; Asher Cohen, « Le “peuple aryen” vu par le Commissariat général aux questions juives », *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, t. XXXV, septembre-octobre 1986, pp. 482-494 ; *Id.*, *Persécutons et sauvetages. Juifs et Français sous l’Occupation et sous Vichy*, Paris, Le Cerf, 1993, pp. 300 *sq.* ; Pierre Laborie, *L’Opinion française sous Vichy*, Paris, Le Seuil, 1990, pp. 278-280 ; *Id.*, « 1942 et le sort des Juifs : quel tournant dans l’opinion ? », *Annales E.S.C.*, mai-juin 1993, pp. 655-666 ; André Kaspi, *Les Juifs pendant l’Occupation*, édition revue et mise à jour, Paris, Le Seuil, 1997, pp. 241 *sq.* ; Denis Peschanski, *Vichy 1940-1944*, *op. cit.*, pp. 182 *sq.* Voir aussi Stéphane Courtois, Adam Rayski (dir.), *Qui savait quoi ? L’extermination des Juifs 1941-1945*, Paris, La Découverte, 1987 ; Laurent Gervereau et Denis Peschanski (dir.), *La Propagande sous Vichy, 1940-1944*, Paris, BDIC-La Découverte, 1990.
- 36.** Otto Abetz, télégramme du 2 juillet 1942, cité par Serge Klarsfeld, *Die End-lösung der Judenfrage in Frankreich. Deutsche Dokumente, 1941-1944*, Cologne, 1977, p. 74 ; document traduit dans Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz...*, *op. cit.*, p. 226. Voir aussi Maxime Steinberg, art. cit., p. 585.
- 37.** Voir Serge Klarsfeld, *ibid.* [1983], *passim* ; Maxime Steinberg, *ibid.*, pp. 585 *sq.* ; Asher Cohen, *op. cit.* [1993], pp. 211 *sq.*
- 38.** Loi du 17 juillet 1940, limitant « l’accès aux emplois dans les administrations publiques » aux sujets possédant « la nationalité française, à titre original », en tant que nés d’un père français ; loi du 22 juillet 1940, décrétant la révision des naturalisations accordées après la loi du 27 août 1927 ; abrogation, le 27 août 1940, du décret-loi Marchandieu (du 21 avril 1939) qui interdisait les attaques racistes et antisémites par voie de presse ; loi du 3 octobre 1940 « portant statut des juifs » ; loi du 4 octobre 1940 « sur les ressortissants étrangers de race juive », autorisant les préfets à prononcer l’internement administratif des Juifs étrangers de leurs départements respectifs ; abrogation, le 7 octobre 1940, du décret Crémieux (du 24 octobre 1870) qui avait permis aux Juifs d’Algérie d’obtenir la nationalité française. Voir Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, *op. cit.*, pp. 17 *sq.* ; Robert O. Paxton, art. cit., p. 610 ; Michel Abitbol, *Les Juifs d’Afrique du Nord sous Vichy*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1983, pp. 62 *sq.* ; Denis Peschanski, *Vichy 1940-1944*, *op. cit.*, pp. 144 *sq.* ; Richard Weisberg, *Vichy, la justice et les Juifs*, tr. fr. L.-E. Pomier et Y. Coleman, Amsterdam, Editions des Archives contemporaines, 1998 (1^{re} éd. améric., 1996), pp. 61 *sq.*
- 39.** Charles Maurras, *in La Gazette de France*, 11 février 1901 ; texte reproduit *in Charles Maurras, Dictionnaire politique et critique* [« établi par les soins de Pierre Chardon »], art. « Juif (la question juive) », fascicule 9, Paris, A la Cité des Livres, 1932, p. 360. Voir Pierre Pierrard, *Juifs et catholiques français*, Paris, Le Cerf, 1997, p. 300.
- 40.** Charles Maurras, *ibid.* Sur ce passage, voir Pierre Boutang, *Maurras. La destinée et l’œuvre*, Paris, Plon, 1984, p. 707, note 14.

41. Charles Maurras, *ibid.*
42. Voir Philippe Burrin, *La Dérive fasciste. Doriot, Déat, Bergery 1933-1945*, Paris, Le Seuil, 1986, p. 27.
43. Voir Paul Sérant, *Le Romantisme fasciste*, Paris, Fasquelle, 1959 ; *Id.*, *Les Dissidents de l'Action française*, Paris, Copernic, 1978.
44. C'est Lucien Rebattet, saisi par la « fascisation », qui va le plus loin dans le retournement anti-maurrassien, ouvrant la voie du collaborationnisme intégral. Voir Robert Belot, *op. cit.*, en partic. pp. 198 *sq.*, 264 *sq.*
45. Voir Walter Laqueur, *Le Terrifiant secret. La « solution finale » et l'information étouffée*, tr. fr. A. Roubichou-Stretz, Paris, Gallimard, 1981 (1^{re} éd. angl., Londres, 1980).
46. Voir Claude Singer, *Vichy, l'Université et les Juifs. Les silences et la mémoire*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, pp. 198 *sq.* ; *Id.*, *L'Université libérée, l'Université épurée (1943-1947)*, Paris, Les Belles Lettres, 1997, pp. 194, 204, 251, 259, 272, 279, 307-313 ; Asher Cohen, *op. cit.*, pp. 151 *sq.*, 346 *sq.*
47. Sur les choix stratégiques et les engagements idéologiques des journalistes dans le contexte de l'Occupation, voir Christian Delporte, *Les Journalistes en France 1880-1950. Naissance et construction d'une profession*, Paris, Le Seuil, 1999, p. 325-365.
48. Maurice-Ivan Sicard, « Vers un nouveau fascisme (II) », *Au pilori*, n° 163, 16 septembre 1943, p. 1. Sicard, né en 1910, avait adhéré en 1936 au P.P.F. et deviendra l'un des principaux lieutenants de Doriot. Il publierà en 1964 une *Histoire de la collaboration* (Paris, L'Esprit nouveau) sous le pseudonyme de Saint-Paulien.
49. *Le Procès de Charles Maurras. Compte rendu sténographique*, Paris, Albin Michel, 1946, p. 44.
50. *Le Procès de Xavier Vallat présenté par ses amis*, Paris, Le Conquistador, 1948, p. 76.
51. Voir Jeannine Verdès-Leroux, *Refus et violences. Politique et littérature à l'extrême droite des années trente aux retombées de la Libération*, Paris, Gallimard, 1995, en partic. pp. 156 *sq.*, 255 *sq.*
52. Henri Du Moulin de Labarthète, *Le Temps des illusions. Souvenirs (juillet 1940-avril 1942)*, Genève, Les Editions du Cheval ailé, 1946, p. 280 ; cf., aussi le procès-verbal d'interrogatoire d'Henri Du Moulin de Labarthète, R G, 22 octobre 1946, Archives nationales 3 W (suite). Voir Joseph Billig, *Le Commissariat général aux questions juives (1941-1944)*, Paris, C.D.J.C., Editions du Centre, 1960, tome III, p. 11 ; Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, *op. cit.*, pp. 19-20 ; Denis Peschanski, *Vichy 1940-1944*, *op. cit.*, p. 147. Sur l'usage de cette affirmation célèbre, voir Henry Rousso, « Une justice impossible. L'épuration et la politique antijuive de Vichy », *Annales E.S.C.*, 48 (3), mai-juin 1993, pp. 765-766.
53. Xavier Vallat, *Le Nez de Cléopâtre... Souvenirs d'un homme de droite 1918-1945*, Paris, Editions « Les Quatre Fils Aymon », 1957, p. 238. Vallat cite la fameuse déclaration de Du Moulin de Labarthète (*ibid.*). Sur le rôle du maurrassien Alibert dans la mise en place de la politique antijuive de Vichy, voir Michael Marrus, Robert O. Paxton, *op. cit.*, pp. 19, 32, 77, 98, 335 ; Michèle Cointet-Labrousse, *Vichy et le fascisme*, Bruxelles, Complexe, 1987, puis 1991, pp. 36, 140-141, 199 ; Richard H. Weisberg, *op. cit.*, pp. 45 *sq.*, 134, 136, 157 *sq.*, 171, 200-202.
54. Henri Du Moulin de Labarthète, *op. cit.*, p. 280.
55. Voir *infra*, mon analyse des revendications d'autonomie, de priorité ou de paternité idéologique de l'antisémitisme français (première partie, chapitre IV).

[56.](#) Cf., Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *op. cit.*, p. 55. Voir aussi Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande*, *op. cit.*, p. 399 ; Jean-Paul Cointet, *Marcel Déat. Du socialisme au national-socialisme*, Paris, Perrin, 1998, pp. 278-281.

[57.](#) Voir Claude Lévy, *Les Nouveaux Temps et l'idéologie de la collaboration*, Paris, Armand Colin, 1974, pp. 183-189.

[58.](#) La difficulté interprétative est récurrente. A propos de Georges Simenon, auteur d'une série de dix-sept articles intitulée « Le péril juif ! » dans la *Gazette de Liège* (du 19 juin au 13 octobre 1921), Pierre Assouline s'interroge : « Le rédacteur et signataire du “Péril juif” ! [...] est-il un antisémite convaincu ou bien a-t-il agi par opportunisme, comme le ferait n’importe quel arriviste ? » (P. Assouline, *Simenon. Biographie*, Paris, Julliard, 1992, p. 55). L'antisémitisme opportuniste, voire mercenaire, ne se distingue pas nécessairement, par des marques formelles, de l'antisémitisme d'adhésion ou de conviction.

[59.](#) Voir, à titre indicatif, le dossier présenté par André Halimi, *La Délation sous l'Occupation*, Paris, Alain Moreau, 1983, en partic. pp. 127-203 (« La presse et la délation »).

[60.](#) Paul Sézille, secrétaire général de l’Institut d’étude des questions juives et « président-fondateur » du Groupe des Amis antijuifs, n’hésite pas, par exemple, à dénoncer aux autorités allemandes, le 12 août 1941, un directeur de cinéma nommé Molina, dans lequel il voit un « Juif espagnol parfaitement camouflé » (lettre citée par Léon Poliakov et Joseph Wulf, *Le III^e Reich et les Juifs*, Paris, Gallimard, 1959, pp. 339-340).

[61.](#) Voir Georges Virebeau [Henry Coston], « Protéger la France, épurer la race... L'invasion juive », *La France au travail*, 11 septembre 1940 ; René Martial, « Les étrangers camouflés », *Aujourd'hui*, 6 mai 1942. Ces deux articles sont reproduits *infra*, dans la partie « Documents ».

[62.](#) Tract reproduit par André Halimi, *op. cit.*, p. 122.

[63.](#) Voir Benno Müller-Hill, *Science nazie, science de mort. L'extermination des Juifs, des Tsiganes et des malades mentaux de 1933 à 1945*, tr. fr. O. Mannoni, Paris, Odile Jacob, 1989 ; Robert Jay Lifton, *Les Médecins nazis. Le meurtre médical et la psychologie du génocide*, tr. fr. B. Pouget, Paris, Laffont, 1989 ; Michael Pollak, « Une politique scientifique : le concours de l'anthropologie, de la biologie et du droit », in François Bédarida (dir.), *La Politique nazie d'extermination*, Paris, Albin Michel, 1989, pp. 75-99 ; Robert N. Proctor, *Racial Hygiene. Medicine under the Nazis*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1989 ; Paul Weindling, *L'Hygiène de la race. I. Hygiène raciale et eugénisme médical en Allemagne, 1870-1932*, tr. fr. B. Frumer, Paris, La Découverte, 1998 ; Ernst Klee, *La Médecine nazie et ses victimes*, tr. fr. O. Mannoni, Arles, Actes Sud, 1999.

[64.](#) Voir Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *op. cit.*, pp. 51-52.

[65.](#) En 1943, George Montandon traduit un livre de synthèse, paru en allemand deux ans auparavant, de Otmar von Verschuer, *Manuel d'eugénique et hérédité humaine*, Paris, Masson et C^{ie}, 268 p. Verschuer présente son ouvrage comme « la première synthèse d'eugénique qui tienne triplement compte de l'hérédité générale, de la raciologie et de l'hygiène raciale au sens restreint » (*ibid.*, p. 1). Ce « manuel » qui se veut strictement scientifique est destiné à faciliter l'enseignement de la « science eugénique » (*ibid.*). En 1942 était paru, à l'initiative de Karl Epting, un volume présentant au lecteur français la biopolitique nazie, avec des contributions de Fischer et de Verschuer : *Etat et santé* (Paris, Sorlot), volume constituant le quatrième des *Cahiers de l'Institut allemand*. A quelques exceptions près (Montandon, Laville, Martial), on ne trouve pas, dans le corpus des textes racistes publiés par des auteurs français, d'équivalents de ce discours savant, se référant à la génétique mendélienne, mêlant les thèses du racisme « nordique » avec les vues eugéniques (privilégiant les

préoccupations propres à l'eugénique dite « négative », dont relèvent les mesures de stérilisation forcée et d'« euthanasie » active des malades mentaux).

66. Un biologiste allemand, E. Lehmann, affirme ainsi en 1933 que la « vision du monde national-socialiste a conquis l'Allemagne et [que] le noyau de cette vision du monde est formé par la science biologique » (*Biologie im Leben der Gegenwart*, Munich, 1933, p. 5 ; cité par Robert N. Proctor, *op. cit.*, p. 62). Pour d'autres exemples, voir Benoît Massin, « Anthropologie raciale et national-socialisme : heurs et malheurs du paradigme de la “race” », in Josiane Olff-Nathan (dir.), *La Science sous le Troisième Reich*, Paris, Le Seuil, 1993, pp. 198-199.

67. Voir Mark B. Adams (éd.), *The Wellborn Science. Eugenics in Germany, France, Brazil and Russia*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1990 ; Jacques Léonard, *Médecins, malades et société dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Sciences en situation, 1992 ; Pierre-André Taguieff, « Eugénisme ou décadence ? L'exception française », *Ethnologie française*, t. 24, janvier-mars 1994, n° 1, pp. 81-103 ; *Id.*, « Face à l'immigration : mixophobie, xénophobie ou sélection. Un débat français dans l'entre-deux-guerres », *Vingtième siècle*, n° 47, juillet-septembre 1995, pp. 103-131 ; Anne Carol, *Histoire de l'eugénisme en France. Les médecins et la procréation XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Le Seuil, 1995.

68. Voir William H. Schneider, *Quality and Quantity. The Quest for Biological Regeneration in Twentieth-Century France*, New York et Cambridge, Cambridge University Press, 1990 ; Pierre-André Taguieff, *La Couleur et le sang. Doctrines racistes à la française*, Paris, Editions Mille et une nuits, 1998.

69. En témoigne déjà, à la fin des années vingt, la somme publiée par Marie-Thérèse Nisot, *La Question eugénique dans les divers pays*, Bruxelles, Georges Van Campenhout, tome 1, 1927 ; tome 2, 1929. Voir aussi Mark B. Adams (ed.), *op. cit.*

70. C'est contre la vision dominante – même dans la France de Vichy – de la « question juive » que le biologiste Charles Laville, proche de George Montandon, théoricien de l'eugénique raciale et du racisme « aryaniste », énonce au début de 1942, dans la revue de l'Institut d'étude des questions juives : « *Une politique doit être biologique ou ne pas être...* Entendons par là qu'une politique tendant à s'instaurer par de simples considérations d'ordre théorique ou sentimental, au lieu de prendre appui sur les lois de la nature, [...] est une politique qui, d'elle-même, se condamne à l'échec » (« Le racisme, loi biologique fondamentale », *La Question juive en France et dans le monde*, 1^{re} année, n° 1, février-mars 1942, p. 31 ; soul. dans le texte).

71. Voir *infra*, 1^{re} partie, le chapitre IV de mon étude. Ces manifestations textuelles extrêmes – tous les fusiller, tous les stériliser – de l'« antisémitisme meurtrier » (Jeannine Verdès-Leroux, *op. cit.*, p. 158), favorisé par le contexte de l'Occupation et la montée aux extrêmes inévitablement provoquée par les logiques d'engagement total du côté de la collaboration, permettent de faire ressortir la différence entre ce maximalisme antijuif lié à une situation d'exception et l'antisémitisme politico-littéraire illustré avant 1940 par les écrits de l'Action française.

72. Sur le principe de cette analyse, voir Pierre-André Taguieff, « Le racisme », *Les Cahiers du CEVIPOF*, n° 20, 1998, pp. 13 *sq.*

73. Drieu la Rochelle et Céline représentent des cas mixtes : écrivains ralliés au « fascisme » (plus précisément, séduits par l'hitlérisme), ils se démarquent l'un et l'autre, avant les années d'occupation, de l'« antisémitisme d'Etat » tel que Maurras le définissait, à savoir hors de toute référence à la « biologie raciale ». Céline et Drieu, au contraire de Brasillach, ont dès 1938 posé la

« question juive » dans le cadre de la vision raciste du monde. Voir par exemple : Pierre Drieu la Rochelle, « A propos du racisme », *L'Emancipation nationale*, 29 juillet 1938 (article repris dans *Chronique politique, 1934-1942*, Paris, Gallimard, 1943, [pp. 154-159], pp. 155-156) ; Louis-Ferdinand Céline, *L'Ecole des cadavres*, Paris, Denoël, 1938, pp. 215 sq., 260-265.

74. Voir Pierre-André Taguieff, *La Couleur et le sang*, op. cit. ; les principaux auteurs illustrant le courant biologico-raciste sont : Georges Vacher de Lapouge, Gustave Le Bon, Jules Soury, puis, dans les années trente et quarante, René Martial et George Montandon.

75. Le présent ouvrage se donne pour objet d'analyser le discours antijuif produit par les acteurs engagés, en France, dans les opérations de propagande et d'endoctrinement accompagnant la politique antijuive de Vichy et celle des nazis, dont les objectifs et les logiques d'action diffèrent et interfèrent à la fois. Prendre pour objet l'antisémitisme des agitateurs et des plomitifs n'implique nullement de sous-estimer l'importance de l'antisémitisme administratif, bureaucratique ou policier, celui des fonctionnaires zélés qui appliquent les directives et obéissent aux ordres de leur hiérarchie, qu'il s'agisse d'arrêter, d'interner ou de déporter. Dans le contexte de l'occupation allemande, donc sous contrôle nazi, à partir du printemps 1942, la haute administration publique, au nom du devoir d'obéissance et de la collaboration d'Etat, s'est laissée instrumentaliser par l'appareil nazi, elle s'est faite complice des nazis (et plus spécifiquement de la SS, après la nomination de Karl Oberg à la tête de la police allemande et de la Sipo-SD) dans la réalisation de la « solution finale ». Ni René Bousquet (secrétaire général à la Police du gouvernement Laval), ni Jean Leguay (délégué de Bousquet en zone occupée) n'étaient des idéologues antijuifs. Mais ces hauts fonctionnaires se sont chargés, sans états d'âme, de la gestion bureaucratique des rafles, des internements et des déportations massives de Juifs et autres « indésirables ». L'action antijuive des serviteurs de l'Etat (et d'un Etat collaborateur) relevait de la stricte rationalité bureaucratique, elle ne supposait nulle motivation passionnelle autre qu'un banal désir carriériste. Cet aspect « institutionnel » de l'antisémitisme à l'époque de Vichy a été minutieusement étudié par Robert O. Paxton et Michael R. Marrus, par Serge Klarsfeld, Asher Cohen, Anne Grynberg, Denis Peschanski ou Renée Poznanski. Dans le présent ouvrage, nous nous proposons d'étudier plus spécifiquement les productions discursives relevant de l'antisémitisme idéologique, en les situant dans leurs contextes et en les saisissant dans leurs interactions avec les autres formes d'antisémitisme.

76. Voir Ernst Nolte, *Le Fascisme dans son époque*, vol. 3 : *Le National-socialisme*, tr. fr. P. Stéphano, Paris, Julliard, 1970 (1^{re} éd. all., 1963), p. 152.

77. J'emprunte le terme à François Bourricaud, *Le Bricolage idéologique. Essai sur les intellectuels et les passions démocratiques*, Paris, PUF, 1980, pp. 37 sq.

78. Voir Robert S. Wistrich, *Antisemitism. The Longest Hatred*, Londres, Thames Methuen, 1991, p. 53. Pour une vue d'ensemble, voir Jacob Katz, *From Prejudice to Destruction. Anti-Semitism 1700-1933*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1980.

79. Voir Léon Poliakov, *Histoire de l'antisémitisme*, tome III : *De Voltaire à Wagner*, Paris, Calmann-Lévy, 1968, pp. 103-117, 131-143 ; Henri Arvon, *Les Juifs et l'idéologie*, Paris, PUF, 1978, pp. 66-71.

80. Voir Fadley Lovsky, *Antisémitisme et mystère d'Israël*, Paris, Albin Michel, 1955, pp. 263-273 ; Léon Poliakov, ibid., pp. 87 sq. ; Arthur Hertzberg, *The French Enlightenment and the Jews. The Origins of Modern Anti-Semitism*, New York et Londres, Columbia University Press, 1968 puis 1990 ; Shmuel Ettinger, « Les racines de l'antisémitisme des temps modernes », *Dispersion et Unité*, n° 12, 1972, pp. 205-232 ; Hannah Arendt, *Sur l'antisémitisme*, tr. fr. M. Pouteau, Paris, Calmann-Lévy, 1973, pp. 110, 130 sq. ; Jacob Katz, *Hors du ghetto. L'émancipation des Juifs en Europe 1770-*

1870, tr. fr. J.-F. Sené, Paris, Hachette, 1984 (1^{re} éd. amér., 1973), en partic. pp. 107-108 ; Pierre Pluchon, *Nègres et Juifs au XVIII^e siècle. Le racisme au siècle des Lumières*, Paris, Tallandier, 1984 ; Robert S. Wistrich, *op. cit.*, pp. 43-53.

81. Voir Marc Crapez, *La Gauche réactionnaire. Mythes de la plèbe et de la race dans le sillage des Lumières*, Paris, Berg International, 1997, en partic. pp. 137-151.

82. Voir par exemple Louis-Ferdinand Céline, *L'Ecole des cadavres*, Paris, Denoël, 1938, pp. 113-114 : « Avant la venue d'Hitler, les Juifs trouvaient ça très normal les méthodes racistes. Ils se faisaient pas faute eux-mêmes d'être racistes, largement, effrontément, frauduleusement. [...]. La religion judaïque est une religion raciste ». Trois ans plus tard, Gérard Mauger varie sur le même thème d'accusation : « Les Juifs, créateurs du plus ancien racisme, et en même temps du plus anormal, se sont institués, avec l'aide de leurs valets, maçons et démocrates, les gardiens vigilants du tabou, qui, jusqu'à ces derniers temps, interdisait de parler de la race » (« Les classes sociales et la race », *L'Ethnie française*, n° 2, avril 1941, p. 6).

83. Fadley Lovsky, *ibid.*, pp. 303-321 ; Léon Poliakov, *ibid.*, pp. 289 *sq.* ; *Id.*, *Histoire de l'antisémitisme*, t. IV : *L'Europe suicidaire 1870-1933*, Paris, Calmann-Lévy, 1977, en partic. pp. 46-55 ; Pierre Sorlin, « *La Croix* » et les Juifs (1880-1899). Contribution à l'histoire de l'antisémitisme contemporain, Paris, Grasset, 1967 ; Norman Cohn, *Histoire d'un mythe. La « Conspiration » juive et les Protocoles des Sages de Sion*, tr. fr. L. Poliakov, Paris, Gallimard, 1967 ; Jeannine Verdès-Leroux, *Scandale financier et antisémitisme catholique. Le krach de l'Union Générale*, Paris, Le Centurion, 1969, en partic. pp. 101 *sq.*, 127-151 ; Henri Arvon, *op. cit.*, pp. 133-135 ; Yves Chevalier, *L'Antisémitisme. Le Juif comme bouc émissaire*, Paris, Le Cerf, 1998, pp. 279-303 ; Pierre Pierrard, *Juifs et catholiques français. D'Edouard Drumont à Jacob Kaplan 1886-1994*, Paris, Le Cerf, 1997.

84. Voir Robert F. Byrnes, *Antisemitism in Modern France 1. The Prologue to the Dreyfus Affair*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1950, pp. 115 *sq.* ; Edmund Silberner, « French Socialism and the Jewish Question (1865-1914) », *Historia Judaïca*, vol. XVI, n° 1, avril 1954, pp. 3-38 ; Fadley Lovsky, *ibid.*, pp. 274-277 ; Jeannine Verdès-Leroux, *ibid.*, pp. 152 *sq.* ; Léon Poliakov, *op. cit.*, t. III, pp. 380 *sq.* ; Henri Arvon, *ibid.*, pp. 135 *sq.* ; Paul Bénichou, « Sur quelques sources françaises de l'antisémitisme moderne », *Commentaire*, n° 1, 1978, pp. 67-79 ; Marc Angenot, *Ce que l'on dit des Juifs en 1889. Antisémitisme et discours social*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 1989, en partic. pp. 44 *sq.*, 113 *sq.* ; Francis Kaplan, *Marx antisémite ?*, Paris, Imago et Berg International, 1990 ; Antoine Leca, « Les thèmes idéologiques de l'antisémitisme chez les socialistes français (1845-1890) », *Revue de la Recherche juridique. Droit prospectif*, XX-62, 1995, n° 3, pp. 983-1003 ; Marc Crapez, *La Gauche réactionnaire...*, *op. cit.*, pp. 224 *sq.*

85. Voir Fadley Lovsky, *ibid.*, pp. 351-396 ; Léon Poliakov, *ibid.*, pp. 321 *sq.* ; *Id.*, *Histoire de l'antisémitisme*, t. IV : *L'Europe suicidaire 1870-1933*, *op. cit.*, pp. 56 *sq.* ; Zeev Sternhell, *Maurice Barrès et le nationalisme français*, Paris, Armand Colin, 1972, pp. 254-281 ; *Id.*, « Le déterminisme physiologique et racial à la base du nationalisme de Maurice Barrès et de Jules Soury », in Pierre Guiral, Emile Témime (dir.), *L'Idée de race dans la pensée politique française contemporaine*, Paris, Editions du CNRS, 1977, pp. 117-138 ; Bernard Lewis, *Sémites et antisémites*, tr. fr. J. Carnaud et J. Lahana, Paris, Fayard, pp. 49 *sq.*, 110 *sq.* ; Sander L. Gilman, *L'Autre et le Moi. Stéréotypes occidentaux de la race, de la sexualité et de la maladie*, tr. fr. C. Cantoni-Fort, Paris, PUF, 1996, pp. 163 *sq.*, 209 *sq.*

86. Voir Théophile Simar, *Etude critique sur la formation de la doctrine des races au XVIII^e siècle et son expansion au XIX^e siècle*, Bruxelles, Maurice Lamertin, 1922, pp. 279 sq. ; Jeannine Verdès-Leroux, *op. cit.*, pp. 110 sq., 124 sq. ; Zeev Sternhell, *Maurice Barrès...*, *op. cit.*, pp. 232 sq. ; Léon Poliakov, *Le Mythe aryen. Essai sur les sources du racisme et des nationalismes*, Paris, Calmann-Lévy, 1971, pp. 263 sq. ; Michael R. Marrus, *Les Juifs de France à l'époque de l'affaire Dreyfus. L'assimilation à l'épreuve*, tr. fr. M. Legras, Paris, Calmann-Lévy, 1972, pp. 22 sq.
87. Zeev Sternhell, *Maurice Barrès...*, *op. cit.*, pp. 246 sq. ; *Id.*, *La Droite révolutionnaire...*, *op. cit.*, pp. 215-244 ; Léon Poliakov, *op. cit.* [1977], pp. 67 sq. ; Jean-Paul Honoré, « Le vocabulaire de l'antisémitisme en France pendant l'affaire Dreyfus », *Mots*, n° 2, mars 1981, pp. 73-76, 83-87 ; Stephen Wilson, *Ideology and Experience. Antisemitism in France at the Time of the Dreyfus Affair*, Rutherford, N.J., Fairleigh Dickinson University Press, 1982.
88. Sur les multiples croisements, en France, du « darwinisme social », de l'eugénisme et de la « théorie des races » (ou doctrines racialistes), voir Zeev Sternhell, *La Droite révolutionnaire*, *op. cit.*, pp. 146 sq. ; Linda L. Clark, *Social Darwinism in France*, The University of Alabama Press, 1984 ; William H. Schneider, *Quality and Quantity. The Quest of Biological Regeneration in Twentieth-Century France*, *op. cit.* ; Jean-Marc Bernardini, *Le Darwinisme social en France (1859-1918). Fascination et rejet d'une idéologie*, Paris, Editions du CNRS, 1997 ; Pierre-André Taguieff, *La Couleur et le sang. Doctrines racistes à la française*, *op. cit.*
89. Voir Zeev Sternhell, *Maurice Barrès...*, *op. cit.*, pp. 246 sq. ; Eugen Weber, *L'Action française*, tr. fr. M. Chrestien, Paris, Stock, 1964, en partic. pp. 225 sq., 316 sq., 413 sq., 550 sq. ; Ernst Nolte, *Le Fascisme dans son époque*, vol. 1 : *L'Action française*, tr. fr. P. Stéphano, Paris, Julliard, 1970, en partic. pp. 338 sq. ; Hannah Arendt, *Sur l'antisémitisme*, *op. cit.*, en partic. pp. 108-118 ; Jean-Paul Honoré, art. cit., pp. 80-83 ; Henry H. Weinberg, « The Image of the Jew in late Nineteenth-Century French Literature », *Jewish Social Studies*, vol. XLV, n° 3-4, été-automne 1983, pp. 241-250 ; Michel Winock, *Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France*, Paris, Le Seuil, 1990 ; Pierre Birnbaum, « *La France aux Français* ». *Histoire des haines nationalistes*, Paris, Le Seuil, 1993.
90. Voir Pierre Birnbaum, *Un mythe politique : la « République juive »*, *op. cit.*
91. Voir Ralph Schor, *L'Opinion française et les étrangers en France 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, en partic. pp. 182 sq., 556 sq., 613 sq.
92. Voir Ralph Schor, *L'Antisémitisme en France pendant les années trente. Prélude à Vichy*, Bruxelles, Complexe, 1992.
93. Voir par exemple Hans Mayer, *Les Marginaux. Femmes, Juifs et homosexuels dans la littérature européenne*, tr. fr. L. Muhleisen, M. Jacob et P. Franchini, Paris, Albin Michel, 1994 (1^{re} éd. all., 1975). C'est ainsi que fonctionnent des catégories polémiques d'amalgame telles que les « quatre Etats confédérés » ou l'« anti-France », ou encore des expressions routinierées telles que « judéomaçonnisme », « judéobolchevisme », etc. Le discours reconnu comme antisémite est toujours en même temps autre chose, il vise simultanément plusieurs cibles, associées dans les systèmes de représentations sociales.
94. Ces deux épithètes, dans la rhétorique nazie, apparaissent comme contigües ou mutuellement substituables. Le 28 novembre 1940 sort en Allemagne un documentaire de Fritz Hippler sur le « judaïsme international », portant le titre *Der ewige Jude* (« Le Juif éternel ») tourné en Pologne sur l'ordre de Goebbels ; il sera projeté en 1942 sur les écrans français sous le titre « Le Péril juif », souvent utilisé en guise de sur-titre des *Protocoles des Sages de Sion* depuis 1920. Voir Régine Mihal

Friedman, *L'Image et son Juif. Le Juif dans le cinéma nazi*, Paris, Payot, 1983, pp. 10, 70-71. Selon Dominique Rossignol, « Le Péril juif » aurait été projeté dans le cinéma du palais Berlitz, à l'occasion de l'exposition « Le Juif et la France » (5 septembre 1941-11 janvier 1942) (*Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944*, Paris, PUF, 1991, p. 226). Cette exposition parisienne, organisée par le capitaine Sézille, avait utilisé du matériel provenant de l'exposition nazie « Le Juif éternel » (organisée à Munich en novembre 1937), grâce à l'aide apportée par l'ambassade d'Allemagne (Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande*, op. cit., p. 299). « Le Péril juif » est projeté au Balzac en juillet 1942, action de propagande ayant lieu après l'ordonnance allemande du 7 juin 1942 imposant le port de l'étoile jaune en zone occupée, et alors même que s'opère la rafle du Vel'd'Hiv' (Renée Poznanski, *Les Juifs en France...*, op. cit., p. 301).

95. Voir Pierre-André Taguieff, *Les Fins de l'antiracisme*, Paris, Michalon, 1995, pp. 198 sq. ; *Id.*, *Le Racisme*, Paris, Flammarion, 1997, pp. 65 sq.

96. Voir Marie-France Rouart, *Le crime rituel ou le sang de l'autre*, Paris, Berg International, 1997.

97. Voir Henri Rollin, *L'Apocalypse de notre temps*, Paris, Gallimard, 1939 (rééd., Paris, Allia, 1991) ; Norman Cohn, *Histoire d'un mythe...*, op. cit. ; Jacob Katz, *Jews and Freemasons in Europe 1723-1939*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1970 (tr. fr. S. Courtine-Denamy, Paris, Le Cerf, 1995) ; Léon Poliakov, *La Causalité diabolique. Essai sur l'origine des persécutions*, Paris, Calmann-Lévy, 1980 ; Pierre-André Taguieff (dir.), *Les Protocoles des Sages de Sion. Faux et usages d'un faux*, op. cit.

98. Voir Raoul Girardet, *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Le Seuil, 1986, en partic., pp. 25-63.

99. En référence à l'antisémitisme moderne, Joseph Gabel remarquait que, si « la fausse conscience raciste nie l'histoire », l'idéologie raciste, quant à elle, « tend à bâtir [...] une pseudo-histoire qui, au lieu d'expliquer le Juif par l'histoire, prétend expliquer l'Histoire par le Juif » (*La Fausse conscience. Essai sur la réification*, Paris, Editions de Minuit, 1962, p. 20). Cette déhistoricisation est exprimée par des expressions telles que « le Juif international » (titre d'un livre de Henry Ford, *The International Jew*, paru en 1920 aux Etats-Unis, traduit en allemand dès 1922 : *Der internationale Jude*) ou « le Juif éternel » (*der ewige Jude*).

100. Edouard Drumont, *La France juive. Essai d'histoire contemporaine*, Paris, C. Marpon et E. Flammarion, 1886, 2 tomes.

101. Voir Jeffrey Mehlman, *Legs de l'antisémitisme en France*, Paris, Denoël, 1984, p. 22.

102. Voir Edouard Drumont, op. cit., t. I, introduction, en partic. les pp. V-VI, XIV-XVII.

103. Maurice Barrès, *L'Appel au soldat*, Paris, Fasquelle, 1900, p. 465. Voir les analyses pionnières de Zeev Sternhell, *La Droite révolutionnaire...*, op. cit., pp. 177 sq. L'historien israélien y construit le modèle de l'« antisémitisme populaire », en tant que « formule de rassemblement » (et non pas simple « haine du Juif »), « capable de servir de plate-forme à un mouvement de masse, contre la démocratie libérale et la société bourgeoise » (p. 180). Sur la « formule antijuive » dans le boulangisme tel qu'il est rêvé par Barrès, voir *ibid.*, pp. 210 sq.

104. Voir Hannah Arendt, *Sur l'antisémitisme*, op. cit., pp. 232-254. Ce que montre Arendt, c'est que les propagandistes antijuifs, dès la fin du XIX^e siècle, visent à mobiliser l'ensemble des « déclassés » de toutes les classes sociales, en vue d'un coup de force ou d'un plébiscite, sous la supposition que les Juifs constituent les « victimes de préférence » (p. 235) de la « populace », confondue avec le peuple. Arendt insiste sur ce point, capital pour sa démonstration : « La populace est avant tout un groupe où se retrouvent les résidus de toutes les classes. C'est ce qui rend facile la confusion avec le

peuple qui, lui aussi, comprend toutes les couches de la société. [...] La populace acclame toujours l’“homme fort”, le “grand chef”. Car la populace hait la société, dont elle est exclue, et le Parlement, où elle n'est pas représentée » (p. 233). L'antisémitisme « fin de siècle » se présente ainsi comme un mythe populiste instrumentalisé par des leaders « césaristes ».

105. André [du Quesnay] de Boisandré [1858-1910], *Petit Catéchisme antijuif*, Paris, Librairie antisémite, 1899 ; nouvelle édition, texte revu et complété par André Chaumet, préface de Jean Drault, Paris, C.E.A. [Centre d'études antibolcheviques], 1942, première partie (« De l'antisémitisme »), p. 15.

106. *Ibid.*, avant propos, p. 9.

107. *Ibid.*, première partie, p. 17.

108. *Ibid.*, avant propos, p. 9.

109. *Ibid.*, p. 10.

110. Edouard Drumont, *op. cit.*, introduction, p. VIII.

111. André de Boisandré, *op. cit.*, première partie, p. 15.

112. Edouard Drumont, *Le Testament d'un antisémite*, Paris, E. Dentu, 1891, p. 5.

113. Voir Zeev Sternhell, *La Droite révolutionnaire*, *op. cit.*, pp. 196-201.

114. Edouard Drumont, *op. cit.*, p. x.

115. *Ibid.*

116. Cité par Zeev Sternhell, *op. cit.*, p. 178, note 2.

117. Jules Guérin, « Premières initiations au péril juif », *L'Antijuif*, 7 mai 1899 (cité par Zeev Sternhell, *ibid.*, p. 211).

118. Maurice Barrès, « La formule antijuive », *Le Figaro*, 22 février 1890. Sur le contexte, voir Léon Poliakov, *Histoire de l'antisémitisme*, t. IV : *L'Europe suicidaire 1870-1933*, Paris, Calmann-Lévy, 1977, pp. 51-58.

119. Charles Maurras notera en ce sens : « Tout paraît impossible, ou affreusement difficile, sans cette providence de l'antisémitisme. Par elle tout s'arrange, s'aplanit et se simplifie » (*L'Action française*, 28 mars 1911). Voir Colette Capitan Peter, *Charles Maurras et l'idéologie d'Action française*, Paris, Le Seuil, 1972, pp. 75-78 ; Zeev Sternhell, *La Droite révolutionnaire...*, *op. cit.*, pp. 213-214.

120. Maurice Barrès, art. cit. Cet éloge de la haine est réitéré à la fin d'un court récit, « La haine emporte tout », où Barrès écrit : « La haine n'est pas un bas sentiment, si l'on veut bien réfléchir qu'elle ramasse notre plus grande énergie dans une direction unique, et qu'ainsi nécessairement elle nous donne sur d'autres points d'admirables désintéressements » (*Du Sang, de la volupté et de la mort*, Paris, A. Fontemoing, 7^e éd., 1903 [1^{re} éd., 1894], p. 100). Voir Pierre-André Taguieff, *Les Fins de l'antiracisme*, *op. cit.*, pp. 361 sq.

121. Voir Zeev Sternhell, *La Droite révolutionnaire...*, *op. cit.*, pp. 209-211.

122. Charles Maurras, *in L'Action française*, 27 mai 1929.

123. Voir Alastair Hamilton, *L'Illusion fasciste. Les intellectuels et le fascisme 1919-1945*, tr. fr. M. Paz, Paris, Gallimard, 1973, pp. 191-273 ; Zeev Sternhell, *Ni droite ni gauche. L'idéologie fasciste en France*, Paris, Le Seuil, 1983 ; Philippe Burrin, *La Dérive fasciste. Doriot, Déat, Bergery 1933-1945*, Paris, Le Seuil, 1986 ; Serge Bernstein, *La France des années 30*, Paris, Armand Colin, 1988, en

partic. pp. 53-101 ; Daniel Lindenberg, *Les Années souterraines 1937-1947*, Paris, La Découverte, 1990 ; Eugen Weber, *La France des années trente. Tourments et perplexités*, tr. fr. P.-E. Dauzat, Paris, Fayard, 1995 ; Jeannine Verdès-Leroux, *Refus et violences. Politique et littérature à l'extrême droite des années trente aux retombées de la Libération*, Paris, Gallimard, 1995.

124. Voir Eugen Weber, *L'Action française*, op. cit. ; Ernst Nolte, *Le Fascisme dans son époque*, vol. 1 : *L'Action française*, op. cit. ; Zeev Sternhell, *Maurice Barrès et le nationalisme français*, op. cit. ; Id., *La Droite révolutionnaire 1885-1914...*, op. cit. ; Paul J. Kingston, *Anti-Semitism in France during the 1930's : Organisations, Personalities and Propaganda*, University of Hull Press, Occasional Papers in Modern Languages, n° 14, 1983 ; Jeffrey Mehlman, *Legs de l'antisémitisme en France*, Paris, Denoël, 1984 ; Ralph Schor, *L'Opinion française et les étrangers en France 1919-1939*, op. cit. ; Pierre Birnbaum, *Un Mythe politique : la « République juive »*, op. cit. ; Eugen Weber, *Ma France. Mythes, culture, politique*, tr. fr. C. Dovaz, Paris, Fayard, 1991 ; Richard Millman, *La Question juive entre les deux guerres. Ligues de droite et antisémitisme en France*, Paris, Armand Colin, 1992 ; Marc Crapez, *La Gauche réactionnaire*, op. cit. ; Pierre-André Taguieff, *La Couleur et le sang. Doctrines racistes à la française*, op. cit.

125. Pierre Drieu la Rochelle, *Gilles*, nouvelle édition [texte intégral], Paris, Gallimard, 1942 ; rééd. coll. « Folio », 1973, pp. 159, 572.

126. Voir Michel Winock, *Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France*, op. cit., pp. 352 sq.

127. Pierre Drieu la Rochelle, *Gilles*, op. cit., préface [datée de juillet 1942] de la nouvelle édition, p. 10.

128. Voir par exemple Raoul Girardet, « Notes sur l'esprit d'un fascisme français 1934-1939 », *Revue française de science politique*, vol. 5, n° 3, juillet-septembre 1955, pp. 529-546 ; Jean Touchard, « L'esprit des années 1930 : une tentative de renouvellement de la pensée politique française », in [coll.], *Tendances politiques dans la vie française depuis 1789*, Paris, Hachette, 1960, pp. 89-120 ; Jean Plumyène et Raymond Lasierra, *Les Fascismes français 1923-1963*, Paris, Le Seuil, 1963 ; Jean-Louis Loubet del Bayle, *Les Non-conformistes des années 30. Une tentative de renouvellement de la pensée politique française*, Paris, Le Seuil, 1969 ; Pierre-Marie Dioudonnat, *Je suis partout 1930-1944. Les maurrassiens devant la tentation fasciste*, Paris, La Table Ronde, 1973 ; Philippe Machefer, *Ligues et fascismes en France (1919-1939)*, Paris, PUF, 1974 ; Pierre Milza, *Fascisme français. Passé et présent*, Paris, Flammarion, 1987, en partie. pp. 114-220 ; Robert Soucy, *Le Fascisme français 1924-1933*, tr. fr. F. Chase, Paris, PUF, 1989 ; Id., *French Fascism : The Second Wave, 1933-1939*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1995 ; Herman Lebovics, *La « Vraie France ». Les enjeux de l'identité culturelle, 1900-1945*, tr. fr. G. de Laforgade, Paris, Belin, 1995 (1^{re} éd. amérie., 1992) ; David Carroll, *French Literary Fascism. Nationalism, Anti-Semitism, and the Ideology of Culture*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1995.

129. Sur Vichy interprété comme « la grande revanche des minorités », relevant « essentiellement des forces conservatrices », voir Stanley Hoffmann, *Essais sur la France. Déclin ou renouveau ?*, Paris, Le Seuil, 1974, pp. 19 sq. C'est aussi la revanche des « laissés-pour-compte du suffrage universel » (Yves Durand, *Vichy 1940-1944*, Paris, Bordas, 1972, p. 53) et des « marginaux de la politique, des «non conformistes» de tout poil » (Pierre Milza, *Fascisme français*, op. cit., p. 230). Sur les hommes de Vichy en tant que « fossoyeurs de la République », voir Philippe Burrin, *La Dérive fasciste...*, op. cit., pp. 326 sq.

130. Le livre de Ralph Schor, *L'Antisémitisme en France pendant les années trente* (Bruxelles, Complexe, 1992) porte ce sous-titre : « Prélude à Vichy ».

131. Céline, *L'Ecole des cadavres*, Paris, Denoël, 1938, p. 33. Voir Annick Duraffour, « Céline propagandiste », *Politiques*, n° 2, printemps 1992, pp. 89-98, et *infra*, son étude critique.

132. Céline, *op. cit.*, pp. 33, 34-35.

133. Céline, *ibid.*, préface à l'édition de 1942 (reproduite dans les *Cahiers Céline* 7, Paris, Gallimard, 1986, p. 174). Céline oublie Drieu la Rochelle qui, dans son roman *Gilles*, faisait dire à son porte-parole : « Il doit y avoir, dans le rôle des Juifs, une nécessité biologique pour qu'on retrouve ainsi toujours leurs mots dans la salive des décadences » (*op. cit.*, p. 553).

134. Céline, *Les Beaux Draps*, Paris, Nouvelles Editions françaises [Denoël], 1941 [mis en vente le 28 février]. Voir Philippe Alméra, *Céline. Entre haines et passion*, Paris, Robert Laffont, 1994, pp. 216 *sq.*

135. Céline, lettre publiée en guise de « réponse » à une enquête de *L'Appel* sur le thème : « Faut-il exterminer les Juifs ? », *L'Appel*, 30 octobre 1941, p. 1 (texte reproduit dans les *Cahiers Céline* 7, *op. cit.*, p. 128). L'hebdomadaire *L'Appel* (n° 1, 6 mars 1941) était dirigé par Pierre Costantini, chef de la « Ligue française d'épuration, d'entraide sociale et de collaboration européenne », qu'il avait créée le 15 septembre 1940. Voir Pierre Philippe Lambert, Gérard Le Marec, *Partis et mouvements de la collaboration, Paris 1940-1944*, Paris, Jacques Grancher, 1993, pp. 119 *sq.*

L'antisémitisme à l'époque de Vichy : la haine, la lettre et la loi

Pierre-André Taguieff

L'antisémitisme en France à l'époque de Vichy ne se confond pas avec l'antisémitisme de Vichy, il ne se réduit pas à la politique antijuive de « l'Etat français », ni au discours de légitimation des mesures antijuives produit par les « intellectuels » et les agents de propagande de Vichy, ni à la masse des articles et des livres publiés par les milieux collaborationnistes, soutenus par les services allemands. Car il faut aussi tenir compte de l'antisémitisme diffus de l'opinion, de l'antisémitisme silencieux mais efficace des cadres de l'Etat (l'antisémitisme administratif, institutionnel ou bureaucratique), de l'antisémitisme importé et imposé par les autorités d'occupation, des tactiques et stratégies pro-antisémites des politiques (tels que Laval), de l'espace ouvert par la collaboration d'Etat aux professionnels de l'antisémitisme doctrinal (maurrassiens ou racistes, nationalistes ou européen-fascistes, traditionalistes ou révolutionnaires), du conformisme enfin, celui de la presse des deux zones qui s'aligne sur les normes antijuives en cours, mais aussi celui des autorités académiques et de certaines professions, dont le plus triste exemple est fourni par ces magistrats et ces avocats qui, à de rares exceptions près, ont respecté et appliqué le droit antisémite de Vichy, ou par ces éminents universitaires qui,

avec la distance académique requise, ont commenté sans « états d’âme » les textes législatifs antijuifs. L’antisémitisme des « années noires » se présente donc comme un champ hétérogène, peuplé de discours idéologiques parfois contradictoires, de pratiques sociopolitiques multiples variant avec la conjoncture, de diverses stratégies de légitimation ou de différenciation, un champ traversé par des forces et des intérêts en conflit, travaillé par des logiques d’action incompatibles ou antagonistes (logiques d’exclusion de Vichy, logiques de déportation et d’extermination mises en œuvre par les nazis).

I – Révolution nationale et logiques d’exclusion : « inassimilables » et « indésirables »

La politique de Vichy illustre à sa manière l’appel au rassemblement national, lequel presuppose la légitimité du Maréchal et de son gouvernement, dont l’un des « objectifs fondamentaux » est « d’être reconnu comme souverain non seulement dans la partie du territoire qui échappe à l’occupation, mais sur l’ensemble des Français »¹. Si donc le Maréchal – chef et Père à la fois – affirme le double souci de préserver l’unité des Français et de protéger les prisonniers de guerre², et si son gouvernement prétend traduire ce souci affiché en objectif pratique, cette politique idéalement déclarée de rassemblement et d’unité – la Révolution nationale célébrant le consensus retrouvé³ – possède un envers, constitué par le traitement discriminatoire de certaines catégories de personnes, soumises à des mesures d’exclusion. Rassembler et protéger, certes, mais en distinguant et en excluant, en créant des catégories d’« inassimilables » et d’« indésirables », traités comme des inaptes, des parasites ou des prédateurs. Ces catégorisations, inscrites dans le langage du droit, constituent des modes de stigmatisation (c’est-à-dire d’exclusion

symbolique) en même temps que des actes de mise à part, de mise à l'écart, impliquant la mort sociale des individus ainsi catégorisés.

L'objectif de « purification »

Le slogan drumontien « La France aux Français » paraît trouver dans la politique de l'Etat français une traduction institutionnelle : la chasse aux « étrangers de l'intérieur » (Maurras) est érigée en pratique légale impliquée par la Révolution nationale⁴. Le Maréchal croit « conforme à ses principes de distinguer du sort commun fait à l'ensemble des Français ceux qui le sont, à ses yeux, de trop fraîche date – ce qui implique la révision des naturalisations récentes ; ceux que distinguent leur religion et leur race – les juifs ; et enfin les “diviseurs” communistes, gaullistes, francs-maçons, visés à des degrés divers par des lois restrictives et des condamnations »⁵. La « purification » de la nation française s'opère de plusieurs manières et s'applique à de multiples cibles : l'internement ou l'expulsion des réfugiés (c'est ainsi que Vichy remet au Reich, sur sa demande, les ressortissants allemands)⁶, les dénaturalisations (la nationalité française est retirée à 15 154 réfugiés, dont environ 40 % sont juifs)⁷, la persécution et l'exclusion socio-économique des francs-maçons⁸, des communistes et des Juifs, ces derniers faisant l'objet d'un traitement discriminatoire particulier, allant de décrets et de mesures restreignant les droits des Français juifs, les frappant d'incapacité légale⁹ (les premières mesures, visant à dénaturaliser les « indésirables » étant prises par Vichy le 22 juillet 1940) à la mise en place d'une législation antijuive visant à exclure progressivement l'ensemble des Juifs de la vie nationale (les statuts des Juifs du 3 octobre 1940 et du 2 juin 1941)¹⁰, puis à la participation – socialement visible dès le printemps 1942 – des services de l'Etat français, à travers rafles, internements et déportations, à la réalisation de la « solution finale de la question juive » en Europe¹¹. L'abrogation du décret-loi Marchandea¹², le 27 août 1940, par le gouvernement de Vichy, a eu pour conséquence immédiate d'ouvrir les vannes aux campagnes antijuives¹³.

Pétain le Chef, le Père, le Guide : à suivre sans discussion

A la suite de l'entrevue de Montoire (24 octobre 1940), le cardinal Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, commente avec enthousiasme le message de Pétain du 30 octobre 1940 qui appelait à entrer « dans la voie de la collaboration »¹⁴, en affirmant tenir « le langage du Chef » après avoir tenu « le langage d'un Père »¹⁵. Mgr Baudrillart lance ensuite, avec l'autorité que lui confère sa fonction de prélat : « Serrons-nous autour du chef et du père qui incarne aujourd'hui la France ! En somme, que vous demande-t-il, lui, dont nous connaissons l'intelligence, la probité, le patriotisme ? Exactement ceci : tout en vous adonnant vous-mêmes, par vous-mêmes et sur vous-mêmes, à une œuvre de réforme morale, politique et sociale, dont l'événement a prouvé la nécessité, participez à une œuvre générale, *œuvre indispensable à la paix présente et capable d'assurer la paix future [...]. Donc, suivons notre chef, ses ordres, ses conseils !* Remercions Dieu de nous l'avoir donné à l'heure où tout semblait perdu [...] »¹⁶.

La réaction de Charles Maurras est du même ordre, qui s'exprime dans le titre d'un article consacré à louanger le Maréchal, qui venait de lancer ses appels du 9 et du 11 octobre 1940, et avait conclu son message du 30 octobre par un « Suivez-moi »¹⁷ : « Le Chef a parlé, qu'on le suive »¹⁸. Il faut suivre, et non point discuter. Discuter, ce ne serait que « former des hypothèses creuses et vides ou se condamner à des débats en l'air »¹⁹. Les « discuteurs » ne sont que des hérétiques, voué au bavardage indéfini qui est la marque de l'esprit démocratique et de l'individualisme révolutionnaire : « L'immense Bossuet qui a tout vu, tout prévu, disait [...] “L'hérétique est celui qui a une opinion”... Gardons-nous de cette hérésie personnelle »²⁰. Et comment pourrait-on oser discuter, face au « grand chef militaire » ? Face à « la vertu de sa grande âme » et aux « lumières de sa pensée fille de l'expérience et de la raison »²¹ ?

Maurras, comme tant d'autres, se réjouit de « la fin de la France babillard », du « régime des palabres », c'est-à-dire du parlementarisme, expression politique de l'individualisme moderne, destructeur des principes d'autorité et de hiérarchie²² :

« Le mardi 13 août [1940] à sept heures et demie du soir, une voix haute, simple, pure, s'est élevée de la terre de France, elle a appelé les Français. Je ne crois pas qu'il soit possible à un esprit honnête, à un caractère sain, de lui échapper. Tous les chipotages et toutes les chicanes, tous les chichis, comme il faut dire, sont toujours à la disposition des parleurs de métier. Les hommes de pensée et d'action se contentent d'écouter attentivement cette grande parole, de la lire, de la relire, et ceux qui se contentent de l'approuver ont tort : ils doivent l'acclamer »²³.

La France redevient saine, disciplinée, solidaire²⁴, tirée par le Sauveur hors du marécage des bavardages pathologiques constituant l'élément de la démocratie, portée par et vers « l'esprit de jouissance ».

Maurras interprète la Révolution nationale comme une réalisation institutionnelle du programme nationaliste, « [rendre] la France aux Français », qu'il traduit par une célébration du principe de la « préférence nationale » (avant la lettre), de la préférence pour les « vrais » Français :

« Puisqu'on a commencé par l'unité de la patrie française en se groupant autour du Maréchal Pétain ; [...] puisque le premier acte du gouvernement a été de dire : *la France aux Français*, place aux enfants directs de la terre et du sang, les métèques ne viendront qu'après eux ; [...] eh ! bien, le devoir du bon citoyen n'a pas besoin d'être discuté, ni même exprimé. Par un réflexe instinctif, il suit, il marche, en reprenant le cri du chef bienfaiteur : – A l'action ! »²⁵.

Populisme agraire, nationalisme français et collaboration : une croisade contre les « inassimilables »

Le pétainisme se développe doctrinalement comme un communautarisme agraire, un corporatisme et un familialisme. Une métaphysique de l'enracinement, un ruralisme et un folklorisme²⁶, un vitalisme « terrien » et « maternaliste »²⁷ se rencontrent dans la plupart des appels, des discours et des messages du Maréchal à partir de juin 1940, par lesquels celui-ci énonce les principes de la « Révolution nationale », ou en justifie la mise en œuvre. La dimension nationaliste de ce populisme communautariste et agraire est certes problématique, puisqu'elle s'articule avec son contraire : l'engagement dans la collaboration avec les vainqueurs et les occupants²⁸.

Comment concilier le principe d'une collaboration d'Etat, entre les vaincus et les vainqueurs, avec le principe nationaliste ? C'est l'une des difficultés d'ordre idéologique que la rhétorique du Maréchal aura à surmonter ou contourner, sans jamais pouvoir l'éliminer. Ce nationalisme de vaincus redéfinira ses ennemis comme internes : une guerre politique, culturelle, économique et policière sera conduite contre les ennemis de l'intérieur, stigmatisés comme des corps étrangers responsables des malheurs de la France. Le moment pétainiste du nationalisme français se caractérise en ce sens par la substitution d'une visée d'épuration à un idéal d'expansion : la purification ethnique, raciale et idéologique passe au premier plan, le « purificationnisme » de circonstances chasse l'impérialisme et ses rêves de puissance. « Les Juifs » constituant à la fois une catégorie d'ennemis intérieurs et la synthèse de toutes les figures de l'ennemi absolu (ou le lieu géométrique de toutes les catégories d'ennemis), les mesures antijuives, présentées comme des réactions naturelles de légitime défense d'un « corps sain », se situent au cœur du programme de refonte de la nation que prétend réaliser la Révolution nationale. La « France nouvelle », dans le cadre de ce « régime nouveau, autoritaire et personnel »²⁹, ne pouvait être imaginée que comme une France sans Juifs, et corrélativement sans communistes ni francs-maçons. Les maurrassiens

formant à Vichy l'entourage du Maréchal, et le suivant dans la collaboration d'Etat, ne diffèrent des collaborationnistes idéologiques de Paris, sur cette question, que par certains accents. La croisade interne, autopurificatrice, contre les « inassimilables » et les « indésirables »³⁰ satisfait autant les nationalistes de doctrine (héritiers de Drumont, Barrès, La Tour du Pin, Maurras) que les ultras de la collaboration, partisans du dépassement des vieilles nations par la construction de l'« Europe nouvelle »³¹.

Traitant du « langage fiévreux » propre au collaborationnisme d'idéologie, Pascal Ory n'écartait pas l'hypothèse qu'il pût représenter « l'expression française [...] d'une parole occidentale », et, plus particulièrement, « d'un Occident qui, face à une “menace” qu'il ne sait nommer clairement, essaie de se sauver par une triple crispation autoritaire, raciste et populiste »³², en se livrant à une paradoxale et acharnée croisade contre lui-même.

Si Pétain, dans ses propos publics, demeure prudent et allusif sur la politique antijuive qu'il met en place et contribue à légitimer³³, les antisémites doctrinaux interprètent les lois antijuives d'octobre 1940 et de juin 1941 comme le principal instrument de la « libération » ou de la « délivrance » de la France. La « renaissance » de la France ne pourrait s'accomplir qu'après une « épuration totale », impliquant l'exclusion des Juifs de la vie de la nation, donc l'expulsion de tous les Juifs sans exception. Une courte brochure de l'Institut d'étude des questions juives présentant l'exposition « Le Juif et la France », organisée à Paris au palais Berlitz (5 septembre 1941-11 janvier 1942), se termine par une célébration des lois qui, excluant les Juifs de la communauté nationale, constituent la seule et bonne méthode de « libération », d'« épuration » et de « redressement » de la France :

« “Le rôle néfaste des Juifs ne prendra fin que le jour où toutes les nations du monde, devenues clairvoyantes, les auront bannis”. Des Français ont été les premiers à poser le problème juif. L'Allemagne a

été le premier pays à le résoudre. Par la loi de Nuremberg du 15 septembre 1935, elle a établi les barrières destinées à sauvegarder sa race. [...]. Suivant l'exemple de l'Allemagne, les autres nations d'Europe se sont libérées de l'emprise juive dans la vie publique, par des lois qui les excluent de la communauté nationale. [...] La France, après sa défaite, opère son redressement sous la direction du Maréchal Pétain, Chef de l'Etat français, et de l'Amiral Darlan. Ces deux hommes ont édicté les lois du 14 juin 1941, qui doivent nous libérer du joug israélite. Sans crime, sans meurtre et sans pillage, les aryens auront résolu le problème juif. La France sortira grandie de son épreuve, lorsque son épuration sera totale. Idée-force qui s'impose à nous au fur et à mesure de cette visite éducative. Cette statue [...] nous annonce la délivrance : *la France nouvelle, chassant ceux qui l'ont avilie, offre à ses enfants une vie saine et forte dans une nation en paix* [souligné dans le texte] »³⁴.

L'exposition « Le Juif et la France » permettait aux propagandistes d'illustrer les stéréotypes antijuifs, de traduire en images des caractéristiques négatives, de leur faire perdre ainsi leur abstraction. Car s'il est vrai que l'antisémitisme a « toujours cherché à incarner l'abstrait » – ainsi que George L. Mosse le dit du racisme en général³⁵ –, en donnant à voir les diverses interprétations du « sale Juif » (laideur, corruption morale, maladie, etc.), la représentation sensible n'exerce pleinement ses effets symboliques qu'en respectant le principe du contraste. Le type nommé « le Juif » ne peut prendre sa valeur de contretype répulsif que par contraste avec des représentations stylisées du type idéal (beauté, santé, virilité)³⁶, qu'il s'agisse de photographies d'Aryens supposés typiques (grands, blonds et aux yeux bleus) ou de sculptures à la Arno Breker (les nus d'athlètes incarnant la « race nordique »). L'exposition « Le Juif et la France » mettait en scène le même contraste entre l'idéal et son antithèse de diverses manières, notamment par le spectacle d'une statue de bronze réalisée par

Albert Bouquillon, celle d'un nu très « viril » censé représenter l'athlète « parfait », entourée d'images répulsives de Juifs conformes aux stéréotypes antisémites³⁷.

Juif versus Paysan

Après avoir salué la promulgation de la « loi portant statut des juifs », du 3 octobre 1940³⁸, et avant même l'adoption de la loi du 22 juillet 1941 « relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux juifs » – codifiant la spoliation et la confiscation des biens juifs, donc l'« aryanisation » économique³⁹ –, Maurras n'hésite pas à se féliciter publiquement de la confiscation des biens de quelques « grands Juifs fugitifs », représentant par excellence la « fortune anonyme et vagabonde », pour autant que le « bien des fuyards » soit consacré à libérer le « Paysan français » de sa dette, en ce qu'il est « l'âme » du « pays ». Au type absolument positif, ainsi qualifié par son « dur travail » et son enractinement dans la terre, dans une terre, est une fois de plus opposé le type négatif qu'est le Juif spéculateur, riche et nomade :

« Un très heureux concours de circonstances fait que le statut des Juifs vient coïncider avec la mise sous séquestre et, par suite, la confiscation d'un certain nombre de capitaux, de châteaux, de terres, d'immeubles, d'objets d'art et de pièces de collections appartenant à de grands Juifs fugitifs, en tête desquels cinq Rothschild. C'est un beau coup de filet. Il est juste de le souhaiter productif. Quel usage faire du montant de ces dépouilles ? [...] Mais d'abord, d'après quel principe ? Répétons-nous : d'après un principe double. *Il faut faire le plus de bien possible aux bénéficiaires choisis ; il faut faire le plus de bien possible à l'Etat.* [...]. Si on l'admet, je soutiens que [...] ce programme double ne sera satisfait que par l'emploi du bien des fuyards, à l'émancipation financière du Paysan français : au remboursement de tout ou partie de la dette de la Terre. Ceux qui n'avaient pas de terre française à la semelle de leurs bottes, ne subsistaient pourtant, en dernière analyse, que de

cette bonne terre que notre race, seule, avait fécondée. Les batteurs d'estrade qui ont déchaîné sur elle le fléau de la guerre et qui n'ont pas voulu en supporter les conséquences, avaient commencé par la dépouiller et la rançonner par l'usure et par la spéculation que leur avait permises leur détention de la fortune anonyme et vagabonde. Eh ! bien que cela serve à la libération de cette terre. *Que la lourde dette paysanne en soit allégée*. Que l'éternel travailleur de cette terre mère soit ainsi mieux payé de son dur travail. Premier point, dont il siéra de se féliciter, le paysan en reçoit un profit qui lui permet de mieux travailler à arracher ses bienfaits à la terre-mère : ils n'ont jamais été plus précieux. Mais l'Etat français s'en trouvera bien aussi, parce que cet acte de justice, hautement significatif par lequel *la fortune anonyme et vagabonde* du nomade éternel sert à la libération de la plus immobile et de la plus hautement nominative des propriétés ; cet acte gouvernemental démontrera au peuple de la terre combien l'Etat s'intéresse à lui, met en lui sa première confiance et son premier amour, se reforme, se reconstruit, s'affermi sur le fond physique du pays et sur le paysan qui en est l'âme »⁴⁰.

Du temps où *Je suis partout* était encore une publication à dominante maurrassienne, en octobre 1934, on y pouvait lire ces questions rhétoriques en rafale sur Léon Blum, député de Narbonne :

« M. Léon Blum n'est ni du Nord, ni du Centre, ni de l'Est, ni de l'Ouest, ni du Midi de la France. De quelle famille se réclame-t-il ? A quelle terre se rattache-t-il ? Quel est son terroir ? Quel est son cru ? »⁴¹.

Les « Juifs sans terre »⁴², par nature et culture étrangers à la France réelle, doivent être chassés de la terre française où ils n'ont pas leur place, où ils sont de trop. On connaît le thème d'accusation : « Blum n'avait pas une motte de terre française à ses souliers »⁴³.

L'opposition typologique Juifs (étrangers)/Français (terriens) fait l'objet d'une multitude de traductions en forme de slogans. La doctrine paysanniste

de Vichy va réinvestir ce dualisme manichéen dans un programme mythopolitique de retour à la terre, démarquant plus ou moins l'idéologie « *völkisch* » (ethnoraciale et nationale-populiste). Le peuple juif est racialisé (« la race juive ») en tant que nomade et opposé à l'ensemble des « autres races » typisées par leur capacité paysanne d'enracinement, comme dans cette brochure titrée *Retour à la Terre* – ce titre en forme de slogan constituant l'un des thèmes fondamentaux de la propagande de Vichy⁴⁴ –, diffusée notamment par les réseaux de la propagande allemande :

« Il est évident qu'une race de tendance et d'esprit essentiellement nomades comme la race juive est, par définition, incapable de concevoir que l'attachement à la terre, et l'organisation économique fondée sur une vie agricole solide, constituent la base de la vie des autres races. La politique agricole du gouvernement national-socialiste est une réaction contre le libéralisme capitaliste, doctrine de l'égoïsme destructeur, et contre le nomadisme juif facteur de dégénérescence nationale et raciale »⁴⁵.

Le plus célèbre des dissidents de l'Action française, Robert Brasillach, rejoindra son vieux maître en redécouvrant, en novembre 1943, qu'il n'y a « pas de vérité en dehors du sol de la patrie » :

« Vérité amère, vérité paysanne, vérité moins riche en couleurs exotiques, peut-être, que celles que semblaient porter les vaisseaux de la dissidence, mais vérité tout de même, celle que comprirent si bien, à l'étranger, les marins menacés qui voulurent, avant toute chose, rejoindre le sol sacré de la patrie »⁴⁶.

« Révolution nationale » et « ordre nouveau » : les sens du « retour à »

A la « Révolution nationale de juillet dernier »⁴⁷, dont il célèbre le « bienfait », Maurras oppose expressément la Révolution de 1789, qui « porte le nom [...] usurpé de “Révolution *française*” (elle est anglo-saxonne) »⁴⁸ :

« La plus cosmopolite des Révolutions, celle qu'on a encore la bêtise d'appeler Française, n'a pu durer sur notre sol que par la garantie qu'elle donna aux paysans acquéreurs qu'ils ne seraient point dépossédés de leur terre »⁴⁹.

Dans son message du 11 octobre 1940, où il lance solennellement le thème de la Révolution nationale, Pétain définit les conditions nécessaires et suffisantes de toute révolution :

« Une révolution ne se fait pas seulement à coups de lois et de décrets ; elle ne s'accomplit que si la nation la comprend et l'appelle, que si le peuple accompagne le gouvernement dans la voie de la rénovation nécessaire »⁵⁰.

Le Maréchal met en scène le *dēmos* comme un partenaire obligé dans le processus de « rénovation » qu'il nomme « révolution ».

Dans l'une des revues de l'Etat français, *Idées. Revue de la Révolution nationale*, publiée à Vichy depuis novembre 1941, René Vincent, son fondateur et animateur, chef des services de la censure (de la fin de 1941 à août 1944) et proche de Paul Marion⁵¹, publie en juin 1943 un article titré « Révolution et tradition », où il esquisse une orientation paradoxale, quelque chose comme un traditionalisme révolutionnaire, proprement français, mais susceptible d'être corrompu par certaines influences « étrangères » :

« Révolution et tradition ne s'opposent pas mais se complètent. Notre tradition la plus pure est révolutionnaire. [...]. Un conservateur intelligent ne peut être que révolutionnaire. De même un révolutionnaire intelligent ne peut être que conservateur. Il a fallu que l'instinct si raisonnable de la tradition révolutionnaire française s'imprègne d'une fureur exterminatrice étrangère – juive – pour qu'elle devint soudain l'absurde volonté de faire “du passé table rase”. [...]. Si notre révolution [...] se nomme “nationale”, ce n'est pas qu'elle prétende pouvoir se réaliser seulement entre des frontières fermées, [...], c'est

parce que cette révolution ne peut aboutir, c'est qu'elle ne vaut, que si elle se réfère à une tradition nationale. [...]. Notre révolution, la révolution *nationale* est conservatrice, si l'on veut, en ce sens qu'elle seule permet de conserver un patrimoine compromis et de l'accroître encore. Mais elle ne peut être conservatrice du mal [...] »⁵².

Dans la première livraison de la revue *Idées*, dans le sillage du message du 11 octobre 1940 du Maréchal, René Vincent jumelait Révolution nationale et collaboration en postulant que celle-ci permettrait à celle-là de mieux s'accomplir :

« Le régime nouveau qui s'organise en tenant compte des authentiques traditions françaises aussi bien que des expériences européennes les plus récentes rendra à la France sa mission en lui rendant sa place dans le temps présent »⁵³.

C'était là reprendre le rejet, affirmé par Pétain, du « nationalisme ombrageux »⁵⁴ pour mieux affirmer l'authenticité française de la collaboration, expression du « véritable nationalisme » et réalisation de la « révolution » impliquée par celui-ci :

« L'ordre nouveau est une nécessité française. Nous devons tragiquement réaliser dans la défaite la révolution que dans la victoire, dans la paix, dans l'entente volontaire des peuples égaux, nous n'avons même pas su concevoir. [...]. Le régime nouveau défendra tout d'abord l'unité nationale [...]. Il maintiendra les héritages de sa culture grecque et latine et leur rayonnement dans le monde. Il remettra en honneur le véritable nationalisme, celui qui, renonçant à se concentrer sur lui-même, se dépasse pour atteindre la collaboration internationale »⁵⁵.

Ce que cette singulière synthèse de « nationalisme » (redéfinie *ad hoc*) et de collaboration dite « internationale » présuppose, telle qu'elle est interprétée par René Vincent, c'est une conception biologisante de l'identité française, excluant en principe qu'un Juif puisse être un authentique patriote français :

« Il faut être né dans un ghetto de Vladivostok ou dans le quartier sémité de Mostaganem pour chercher des raisons d'aimer la France. L'amour vrai de la patrie n'est que la loi du sang »⁵⁶.

Henry Rousso a justement insisté sur la spécificité de l'idéologie de la Révolution nationale, articulant le culte du chef (s'adressant directement au peuple) et la passion du « retour à », passion restauratrice ou régénératrice se traduisant souvent par des « réactions contre » :

« Dans la France du Maréchal, le culte du chef s'impose à tous les degrés. Le retour aux traditions dites “françaises” entraîne une idéologie de la nostalgie qui dénonce la modernité du siècle, la “décadence” antérieure, le cosmopolitisme. L'éloge des “communautés” (famille ou profession) s'accompagne d'une condamnation de l'individualisme et d'un encouragement prodigué à certains laboratoires idéologiques et intellectuels, tel Uriage »⁵⁷.

Dans la rhétorique maréchaliste, « restauration » rime avec « purification ». L'« ordre nouveau » étant imaginé comme un retour à soi, au propre de l'identité française, il ne peut être instauré qu'à travers un émondage, visant à supprimer les « parasites ». Cette métaphore biologique et pathologisante de l'ennemi surgit sous la plume de l'écrivain traditionaliste Henry Bordeaux, dans les dernières semaines de 1940 :

« Jour après jour, la France enfin gouvernée remontait de l'abîme [...]. Le gouvernement du Maréchal [...] abordait de front [les questions] [...] qui sont à la base de toute société. Il abattait à grands coups de cognée le bois pourri et supprimait les parasites qui enlacent les beaux arbres et leur prennent leur sève, en frappant la spéculation, en supprimant la franc-maçonnerie, le parlementarisme, en imposant aux Juifs un statut. La terre, la famille, l'école, le travail étaient restaurés »⁵⁸.

Il reste à s'interroger sur la symbolisation sélective des idéaux ou des valeurs de la Révolution nationale. On sait bien sûr que, dans les actes

constitutionnels qu'il promulgue en tant que chef de l'Etat français, Pétain remplace la devise républicaine « Liberté, égalité, fraternité », issue des Lumières, par la trilogie « Travail, famille, patrie »⁵⁹, due au premier garde des Sceaux du gouvernement de Vichy, Raphaël Alibert, royaliste d'obédience maurrassienne, auteur du premier statut des Juifs⁶⁰. Il convient de rappeler qu'en novembre 1940, le primat des Gaules et archevêque de Lyon, le cardinal Gerlier, avait déclaré, engageant symboliquement l'Eglise : « Travail, Famille, Patrie, ces trois mots sont les nôtres », non sans ajouter : « Pétain, c'est la France et la France aujourd'hui, c'est Pétain ! »⁶¹. Avec le Maréchal revient l'ordre moral. Un contre-mouvement de désécularisation paraît s'opérer. La satisfaction expiatrice⁶² du cardinal Gerlier devant la Révolution nationale en marche s'exprime en effet par un singulier argument : « Victorieux, nous serions probablement restés emprisonnés dans nos erreurs. A force d'être laïcisée, la France risquait de mourir »⁶³. Ainsi que l'a noté Etienne Fouilloux, il s'agit moins d'un « ralliement » de l'Eglise à Vichy que d'une « véritable osmose », fondée sur la reconnaissance, dans les principes de « l'Etat français », des conceptions du catholicisme intransigeant, dont les représentants croient voir en Pétain « le Salazar français, le restaurateur d'un chimérique Etat chrétien »⁶⁴.

Le sous-titre d'un célèbre ouvrage-manifeste cosigné par Barthélémy Montagnon, Adrien Marquet et Marcel Déat, *Néo-socialisme ? Ordre-autorité-nation*⁶⁵, aurait pu inspirer les idéologues de la Révolution nationale. Il n'en a rien été, en dépit de son adéquation au contenu doctrinal des appels, messages et discours prononcés par le Maréchal à partir du 17 juin 1940. Certes, dans le contexte de la Collaboration, acceptée puis célébrée, l'insistance sur la « patrie » pouvait paraître plus neutre que la mise en avant de la « nation », dont les usages positifs étaient fortement marqués par le nationalisme germanophobe à la française, qu'il soit d'obédience maurrassienne ou non. Lorsque le conseiller et l'ami du

Maréchal, René Gillouin, définit en 1941 le « nouvel Etat » incarnant la Révolution nationale, il le caractérise d'abord comme « national »⁶⁶, en précisant aussitôt la signification normative et prescriptive de cette épithète, disons celle d'une croisade « purificatrice » tournée vers l'intérieur de la France :

« En tant que national, il [“l’Etat français”] bannit de son sein, ou il dépouille de toute influence dirigeante, les individus et les groupes qui, pour des raisons de race ou de conviction, ne peuvent ou ne veulent souscrire au primat de la patrie française : étrangers, juifs, francs-maçons, communistes, internationalistes de toute origine et de toute obédience »⁶⁷.

Marc Olivier Baruch suggère que, pour exprimer pleinement l'esprit de la propagande pétainiste, la devise opposée par Vichy à « Liberté, égalité, fraternité » devrait se formuler par « Ordre, autorité, hiérarchie », plutôt que par « Travail, famille, patrie »⁶⁸. Ces devises, prises à la lettre, sont trompeuses, car elles risquent de faire oublier le projet, situé au cœur de la Révolution nationale, de « purification », d'« épuration » ou de « nettoyage » du corps national. Cependant, à tenir compte des références, constitutives de la Révolution nationale, à la terre, aux « réalités naturelles » du terroir, aux traditions de la France paysannes, à la diversité des folklores régionaux, l'on pourrait aussi avancer la triade « Métier, famille, région » chère à Maurras⁶⁹ et à tous les traditionalistes ralliés au Maréchal, de Gustave Thibon⁷⁰ à Louis Salleron ou Henri Pourrat – plutôt catholiques ou plutôt « paysannistes ». Ce serait reconnaître, dans l'idéologie pétainiste, la primauté accordée à la thématique de l'enracinement, la prééminence des valeurs-normes de l'héritage, de l'héritéité (en un sens non strictement biologique) et de l'inscription dans un ordre hiérarchique « naturel ». Des valeurs « concrètes », voire « charnelles », opposées aux anti-valeurs exprimant le déracinement, le nomadisme, l'internationalisme. Ainsi se poursuit la guerre de la « vraie »

France et de l'« Anti-France », mythe manichéen devenu politiquement fonctionnel à l'époque de l'affaire Dreyfus : « le Juif » continue d'incarner le déraciné, le « sans-patrie », le comploteur et le « traître »⁷¹.

« Penser français » contre le « judaïsme apatride » : les leçons de la Légion

Au début de l'année 1942 paraît un ouvrage titré *Penser français*, portant en sous-titre « Commentaires sur la déclaration de la Légion (31 août 1941) », aux « Editions de la Légion française des combattants et volontaires de la Révolution nationale »⁷². Il s'agit du fidèle miroir des thèmes doctrinaux du pétainisme, et le préfacier du livre, François Valentin – directeur général de la Légion depuis mars 1941 –, précise qu'il se propose de « mieux faire comprendre et admettre les données fondamentales de la Révolution nationale »⁷³. Il importe en effet au responsable de la Légion d'« affermir l'unité de pensée qui est le complément indispensable de l'unité de sentiment dès maintenant acquise »⁷⁴. Valentin précise que « ce travail de commentaire » de la déclaration de la Légion est dû à Georges Riond, responsable de l'« action civique », et à Roger de Saint-Chamas⁷⁵. Quoi qu'il en soit, la doctrine exposée en détail dans *Penser français*, si elle se veut la doctrine de la Légion, est d'abord celle du Chef, elle « dérive toute entière des messages du Maréchal »⁷⁶. Cette doctrine, ajoutent les rédacteurs du livre, « nous aidera à bien penser, c'est-à-dire à *penser français* »⁷⁷. Car « la doctrine la plus efficace est inspirée par les traditions du pays qui la voit naître »⁷⁸. Or, la France avait « perdu le contrôle de ses sentiments et la rectitude de ses jugements », ce qui l'a conduite à la défaite, voire à un désastre qui « n'a pas été que militaire », et a « fait apparaître le désordre jeté dans les mœurs par un régime épuisé », ayant « perdu le goût de l'idéal, l'habitude de la hiérarchie, le sens de la discipline »⁷⁹.

Pour que la France puisse « se relever », pour qu'elle puisse opérer son « relèvement intérieur »⁸⁰, pour qu'elle sorte définitivement de l'« ancien

régime », c'est-à-dire de la période de « désordre intellectuel et social poussé jusqu'à l'anarchie »⁸¹ qui a provoqué « le désastre de 1940 », il faut qu'elle sache qui sont ses « adversaires ». Les rédacteurs de *Penser français* prennent soin de distinguer les « forces adverses » au sens strict : « marxisme, capitalisme, judaïsme », et leur « inspiratrice », leur « excitatrice », la Franc-Maçonnerie, dont les armes sont « le Mensonge et le Secret »⁸². Ce qui caractérise l'imaginaire politique des légionnaires pétainistes, c'est la hantise des « sociétés secrètes », des puissances cachées dont les « ordres mystérieux »⁸³ sont exécutés par des « comités », d'autres « forces adverses » ou des organisations de façade. Le « capitalisme international » ou la « haute finance internationale »⁸⁴ représentent la première de ces « forces adverses », le « marxisme anti-national » et « révolutionnaire »⁸⁵ constitue la seconde de ces forces de division et de destruction. Est-il besoin de rappeler que le Maréchal, dans son appel du 11 juillet 1940, avait dénoncé la « ténébreuse alliance » du « capitalisme international » et du « socialisme international »⁸⁶ ?

Il reste à caractériser la troisième des « forces adverses » : le « judaïsme apatriote »⁸⁷, ou, plus simplement désigné, « les Juifs ». A vrai dire, ces derniers, à suivre les doctrinaires de la Légion, se rencontrent partout où des forces occultes, internationales par nature, travaillent à la ruine de la France. Le chapitre consacré au « judaïsme apatriote » se veut réaliste, « humain »⁸⁸ et efficace, d'où la distance prise par ses rédacteurs vis-à-vis de ce qu'ils nomment « l'antisémitisme » :

« Parallèlement au libéralisme et à ses conséquences, au capitalisme égoïsme et au marxisme révolutionnaire, il y a les Juifs. On les retrouve dans toutes les forces dissociantes. Ils forment d'ailleurs une grosse part des effectifs de la Maçonnerie et ils s'entendent à merveille pour ronger, maille à maille, le réseau de nos traditions. Il ne s'agit pas ici d'antisémitisme. L'antisémitisme est une attitude maladroite par sa brutalité aveugle. Il va trop loin, et pas assez : il ne faut ni priver les

Juifs des droits essentiels, religieux ou familiaux qu'a toute personne humaine, ni leur donner l'auréole du martyre, ce qui provoquerait des réactions sentimentales en leur faveur et leur susciterait des défenseurs plus ou moins intéressés. La question juive a souvent été mal posée. Ne reprochons pas aux Juifs leur acharnement au travail, ni leur habileté commerciale. Ce qui est grave, c'est que les Juifs constituent, dans chaque pays, un danger national et social »⁸⁹.

Le désir de respectabilité est tel, chez ces propagandistes de la doctrine du Maréchal, qu'ils refusent d'assumer leur posture antisémite et de se classer parmi les théoriciens de l'« antisémitisme », alors même qu'ils reprennent à leur compte nombre d'arguments et de thèmes d'accusation antijuifs. L'évitement du mot « antisémitisme » en tant qu'autodénomination, s'il relève de la dénégation, est cependant significatif, dans un contexte où Vichy est violemment attaqué par les collaborationnistes parisiens proclamant haut et fort leur « antisémitisme », leur « racisme » ou leur « antisémitisme racial ». Il s'agit donc, pour les doctrinaires de la Légion, de se démarquer des « antisémites » infréquentables, pour mieux diffuser un discours antijuif culturellement acceptable, de tradition française, disons de bonne fréquentation⁹⁰.

Si les Juifs sont dangereux, affirment les légionnaires, c'est parce qu'ils sont à la fois inassimilables, subversifs et corrupteurs. Les Juifs incarnent un danger pour toute nation en ce qu'ils restent des étrangers partout où ils s'installent :

« *Danger national*, parce que le Juif est apatride, c'est-à-dire que, par une tendance de sa nature, il ne s'assimile que très superficiellement la civilisation du pays où il habite : c'est ce qui fait sa force et son danger. Si Dieu, nous rapporte la Bible, avait choisi cette race indocile pour être, pendant deux mille ans, son “peuple élu”, c'est parce qu'il savait que ce peuple ne s'adapterait jamais aux étrangers païens qui leur donneraient l'hospitalité, pas plus aux Egyptiens qu'aux Chamites et

aux Babyloniens. Le Juif est resté, en général, inassimilé. Il a son tempérament, son talent, ses qualités et ses défauts. Mais il reste partout l'Etranger, avant d'être Français, Allemand ou Anglais »⁹¹.

Mais « le Juif » est aussi un principe de subversion et de dissolution, et, en raison de ses capacités d'infiltration et de sa propension à l'invasion, une puissance de corruption, en quoi il constitue un « danger social » :

« *Danger social* aussi, parce que le Juif a l'esprit critique et subversif au plus haut point. Son esprit critique n'étant pas amendé par un loyalisme national, le porte à discuter les institutions des pays où il habite, jusqu'à les ébranler et même à des détruire. Voilà pourquoi il entre si volontiers dans les groupes de la Maçonnerie. En outre, le Juif a le génie de l'argent ; et, par l'argent, il corrompt tout ce qu'il peut approcher. Or, dans une France qui ne se défendait plus, parce qu'elle n'avait plus de ressort national, les Juifs avaient réussi à s'introduire dans tous les carrefours importants de la vie du pays : dans la Finance, bien entendu, dont nous avons vu le pouvoir dictatorial, mais aussi dans la Politique, dans la Magistrature, dans le Barreau, dans la Presse. Peu avant la guerre, le premier Président de la Cour d'Appel de Paris s'appelait Dreyfus. A Paris, sur 3 000 avocats, près de 600 étaient Juifs, donc le cinquième de l'effectif, alors que les 400 000 Juifs de France ne forment que le centième de la population générale. Enfin, on se souvient comment, dans le Gouvernement du Front Populaire, présidé par le Juif *Léon Blum*, nombre de Juifs s'étaient emparés des postes de Ministres et de Directeurs de Cabinets et s'étaient infiltrés dans toutes les Administrations. Déjà la juiverie avait envahi en masse le corps des médecins. En outre, elle régnait en maîtresse dans le journalisme et dans le théâtre »⁹².

Après avoir brossé ce tableau de l'« infiltration juive » dans le corps social – suivant la tradition drumontienne de la dénonciation de la « conquête juive » –, les doctrinaires de la Légion se posent la question des

mesures à prendre pour mettre totalement et définitivement fin à cet état de désordre et de déchéance. Ils affirment donc la « nécessité d'une protection »⁹³, se félicitent de ce que l'Etat français ait promulgué un statut des Juifs impliquant des interdits professionnels et se montre décidé à prendre des mesures pour lutter efficacement contre l'« infiltration » juive, ainsi que le prouverait la création du Commissariat général aux questions juives⁹⁴, dirigé par Xavier Vallat, l'initiateur de la Légion :

« Que les Juifs apatrides aient été ainsi à la tête même de la vie française, dirigeant la politique, administrant la justice, contrôlant les finances, organisant les spectacles, façonnant les âmes par la Presse, voilà qui est inadmissible et qui n'explique que trop la déliquescence générale où nous étions tombés. Remarquons que les Juifs de France continuent à lutter contre la Patrie. On les retrouve précisément avec les fuyards de la politique et les émigrés de la finance, dans les rangs des gaullistes. Le Gouvernement de la Révolution nationale n'a nullement entendu persécuter les Juifs, ni les proscrire, mais leur interdire les fonctions de commandement et les écarter de certains professions, directrices de la vie nationale ou leur en limiter l'accès, conformément au principe du "numerus clausus". Puisque le nombre total des Juifs en France représente à peine 2 % de la population générale, il a été décidé qu'ils ne seraient admis qu'avec cette proportion de 2 % dans certaines professions libérales, celles des avocats, des médecins, des architectes. Au reste, pour résoudre une question aussi complexe, sans faiblesse comme sans injustice, le Maréchal a créé un Commissariat des Questions Juives, chargé de mettre au point toutes les modalités d'application du statut des Juifs ». ⁹⁵

La déclaration du 31 août 1941 comportait la double affirmation suivante : « La France ne peut se relever que par un Etat fort. L'Etat ne peut recouvrer sa force qu'en éliminant ce qui, hier, fit sa faiblesse »⁹⁶. La Révolution nationale doit donc conduire une guerre permanente contre

toutes les « forces adverses » et les puissances occultes (les « sociétés secrètes ») qui ne sauraient disparaître par elles-mêmes. C'est pourquoi elle requiert un Chef et un Etat fort, afin que soit construit l'« ordre nouveau »⁹⁷ :

« Seul l'Etat nouveau, autoritaire et hiérarchique, appuyé sur les traditions françaises, indépendant de toutes clientèles, a pu triompher des dictatures occultes de la Finance, de la Maçonnerie, de la Juiverie et de la force destructive du marxisme. La tâche est loin d'être terminée ; car ces forces subversives se liguent en un effort désespéré contre l'œuvre de la Révolution nationale. Aussi le Gouvernement du Maréchal entend-il, chaque fois qu'il le faudra, changer les hommes en même temps que les institutions : “*Les défaillances, les trahisons seront recherchées et sanctionnées.*” [...] Grâce à quoi, la Révolution nationale gagnera chaque jour en puissance. Et la force croissante de l'Etat nouveau protégera les Français contre tout retour offensif de l'internationalisme »⁹⁸.

Ainsi la Révolution nationale, « condition du salut de la France »⁹⁹, pourra-t-elle instaurer l'« ordre nouveau » qui sera d'abord un nouvel « ordre social »¹⁰⁰. Celui-ci se définit par le fait qu'il « supprime la condition prolétarienne et substitue à la notion de classe le principe de la communauté »¹⁰¹. L'« ordre nouveau » implique ensuite la mise en place d'un nouvel « ordre économique » qui se situe « à égale distance du libéralisme et du socialisme »¹⁰² et « assure à la paysannerie la place que, sous peine de déséquilibrer l'économie française, elle doit occuper »¹⁰³. L'« ordre nouveau » se fonde aussi sur un « ordre administratif nouveau » établi sur les principes de hiérarchie, d'autorité et de responsabilité¹⁰⁴, et enfin sur un « ordre intellectuel et moral »¹⁰⁵, qui « restitue à la famille le rang que lui vaut sa fonction sociale »¹⁰⁶, car « la patrie n'est qu'un groupement de familles et vaut ce que valent les familles »¹⁰⁷. On attend de ce nouvel « ordre intellectuel et moral » qu'il « forme avec exigence la

jeunesse » et « fasse surgir des élites véritables, capables de fournir à la Nation des cadres neufs et sûrs »¹⁰⁸.

Un mouvement de jeunesse pour l'exclusion et la déportation des Juifs

La Jeunesse de France et d'Outre-mer (J.F.O.M.) est un mouvement de jeunesse créé en janvier 1941, en zone libre, et placé sous la tutelle du Secrétariat général à la jeunesse (S.G.J.), institué dès juillet 1940 par le gouvernement de Vichy pour encadrer, embrigader et endoctriner les jeunes de 14 à 21 ans, leur insuffler la nouvelle mystique de la Révolution nationale¹⁰⁹. Paul Baudouin justifiait ainsi l'importance accordée à la jeunesse par « l'Etat français » : « La jeunesse, c'est la France de demain. Refaire la France, c'est avant tout et surtout refaire sa jeunesse »¹¹⁰. Car, précisent les responsables de la J.F.O.M., « on ne fait pas une révolution sans révolutionnaires », et ces « révolutionnaires », il faut les former : l'ordre nouveau ne peut être établi qu'à la condition que soit créé l'homme nouveau. Le « nouveau type d'homme » qu'il s'agit de former, c'est l'homme communautaire, qui « devra réaliser en lui à la fois le manuel et l'intellectuel, ceci pour travailler à la suppression de l'esprit de classe »¹¹¹. La Révolution nationale est indissociablement anticapitaliste et anticomuniste, elle récuse à la fois l'individualisme¹¹², « l'internationale de l'or »¹¹³, « le trust égoïste et antisocial »¹¹⁴ et la lutte des classes, entretenue par « l'internationale de la révolution ». Le combat doit dès lors être mené à la fois contre « les trusts et le patronat de droit divin et contre le communisme asiatique »¹¹⁵.

Cette vision de la Révolution nationale ne se distingue pas de celle qu'on trouve dans les publications des autres mouvements de jeunesse en zone libre. Ce qui distingue la J.F.O.M., ainsi que l'a établi Limore Yagil, c'est l'interprétation antisémite qu'elle donne de la thématique anticapitaliste et anticomuniste, comme le montrent nombre d'articles parus dans *Franc-Jeu*, l'organe du mouvement lancé en septembre 1941¹¹⁶.

On y peut lire par exemple : « Les Juifs sont à la tête des grands systèmes économiques qui s'affrontent : capitalisme libéral et marxisme ». Ou encore, plus précisément : « D'un côté, les Juifs ont été parmi les fondateurs du capitalisme industriel et financier et ils collaborent activement à cette centralisation extrême des capitaux qui facilitera sans doute leur socialisation, de l'autre, ils sont parmi les plus ardents adversaires du capital »¹¹⁷.

Une telle lecture antijuive de l'état et de la marche du monde conduit à tirer une conclusion politique simple : il faut combattre la « domination mondiale des Juifs »¹¹⁸. Mais le combat antijuif, s'il doit recourir provisoirement à des mesures d'exclusion pour limiter l'activité « débordante » des Juifs, ne peut s'en tenir là. Les idéologues de la J.F.O.M. approuvent certes la politique antijuive du gouvernement de Vichy, qui, à travers les deux statuts des Juifs, a institué un système de discrimination légale visant ces derniers. Mais le combat antijuif, pour les rédacteurs de *Franc-Jeu*, ne saurait se limiter à des mesures défensives, qui reviennent à mettre à l'écart les Juifs pour les empêcher d'exercer leur « influence internationale »¹¹⁹. Car les Juifs, même soumis à un statut particulier, n'en continuent pas moins, en raison de leurs caractéristiques de « race », à conspirer, à incarner un corps étranger et ennemi au sein de la nation française. C'est pourquoi la politique de la discrimination et de la ségrégation est insuffisante, il faut la compléter par une politique d'expulsion totale et forcée. Les idéologues de la J.F.O.M. n'hésitent pas, dès 1941, à prôner la déportation des Juifs :

« Nous Français, qui connaissons la ruse et l'ambition des Juifs, nous devrions exiger leur déportation en lieu sûr »¹²⁰.

Certes, la déportation des Juifs ne pourra s'opérer qu'après la guerre, lorsque les puissances européennes se mettront d'accord pour organiser le transfert de tous les Juifs d'Europe hors du continent européen. En attendant, il convient de faire respecter rigoureusement les lois et décrets

visant à mettre les Juifs à l'écart de la vie sociale, économique et culturelle de la nation, et plus spécialement la loi du 2 juin 1941, qui leur interdit de faire partie d'une association¹²¹. L'exclusion des Juifs dans le cadre national est ainsi prônée comme une politique provisoire. C'est l'expulsion totale par déportation, au plan européen, qui est conçue par les idéologues de la J.F.O.M. comme la seule solution satisfaisante de la « question juive ». C'est là rejoindre les partisans, nombreux chez les collaborationnistes¹²², du « sionisme » obligatoire et forcé, pour réaliser le programme d'une élimination totale des Juifs d'Europe. Mais un proche de Xavier Vallat, tel que Gabriel Malglaive, ne pense pas autrement au début de 1942. Dans les conclusions de son livre sur la « question juive », *Juif ou Français*, publié en mars 1942 avec la caution de Vallat – son préfacier –, Malglaive esquisse une « solution » de ladite « question » en deux étapes : d'abord, la mise à l'écart des Juifs, traités comme des étrangers, pour mettre fin à leur « influence » pernicieuse ; ensuite, l'expulsion définitive des Juifs, sur un territoire qui reste à trouver. Ce serait là, selon Malglaive, la solution globale du « problème juif », correspondant aux exigences du nationalisme juif, du sionisme :

« Au problème juif, il faudra [...] donner une solution juive. L'opération, dans les circonstances présentes, devrait se faire en deux temps. Tout d'abord, dans le cadre de chaque nation, des mesures particulières ne recherchant rien d'autre que la protection des institutions contre l'envahissement des Juifs. Mesures de défense. En second lieu, dans un avenir que nous souhaitons proche, une solution unique devrait être prise entre toutes les puissances du monde – y compris le peuple juif – reconnaissant ainsi l'existence de la Nation juive et lui désignant le territoire qui lui serait concédé. [...]. Ceux qui voudraient rester en France, aux Etats-Unis ou en Allemagne y resteraient à titre étranger, soumis aux mêmes formalités que le Français résidant en Allemagne ou l'Espagnol vivant en France. La difficulté est

sans doute dans la détermination de cette terre, nouvelle patrie des Juifs... »¹²³.

L'écrivain et journaliste André Demaison (1885-1956), membre du Conseil national de Pétain, collaborateur de *France. Revue de l'Etat nouveau* (dès le n° 1, juin 1942), de *Franc-Jeu* et du *Petit parisien*, venait d'être nommé par Laval à la présidence du Conseil supérieur de la radio (poste qu'il occupera jusqu'en janvier 1944) lorsqu'il publia, en avril 1942, *Le Sens du conflit*¹²⁴, essai politique où il esquisse une « solution » au « problème juif » ; et une « solution digne de l'humanité »¹²⁵. C'est là le langage d'un homme de Vichy, soucieux de se démarquer du maximalisme des collaborationnistes, en particulier sur la « question juive », tant il s'agit pour lui d'« éviter à l'égard des Juifs toute persécution, indigne d'un grand esprit européen »¹²⁶. La « solution » qui « s'impose, à la fois honorable pour l'Europe et pour le peuple juif », est à ses yeux la suivante : « Tout d'abord, chaque nation européenne peut conserver quelques éléments anciens et choisis qui font partie de la terre ancestrale [...]. Il faut les supprimer par absorption, en changeant les noms et en favorisant les mélanges par mariage. [...]. Restent les masses juives qu'il est indispensable d'éliminer de l'Europe et, avec équité, de reconstituer en nation. Il ne faut pas songer à envoyer en Palestine les sept ou huit millions de Juifs qui vivent sur l'Europe. [...]. Ne pourrait-on pas imaginer la constitution du seul Etat juif [...] dans la presqu'île d'Akaba au sud de la Palestine et du Canal de Suez. [...]. Pour les amateurs de liberté et pour le tout-venant d'Israël, il faut songer à une colonie, à un dominion dépendant de l'Etat central. Cette colonie, je la vois volontiers en Australie ou au Brésil »¹²⁷. Ce programme d'élimination des Juifs implique ainsi, d'abord, l'assimilation sélective d'une minorité des membres de la « race hébraïque »¹²⁸, ensuite, l'expulsion de la majorité restante du peuple juif, loin d'Europe. Telle est la solution « honorable » du « problème juif » selon

Demaison, par ailleurs ardent défenseur des « bêtes qu'on appelle sauvages »¹²⁹.

Exclure (discriminer, ségréguer) tous les Juifs, puis – sous la pression allemande – interner et expulser une partie d'entre eux (les Juifs étrangers au premier chef) : tel est le programme antijuif en deux étapes, par lequel le rêve de « purification », situé au cœur de la Révolution nationale, a paru se réaliser partiellement¹³⁰. La Révolution nationale s'est ainsi pensée comme un projet de refonte de la nation française, de haut en bas, à travers une politique de « purification » ethnique et d'*« épuration »* idéologique. Mais les possibilités d'action de « l'Etat français » étaient limitées par la loi du vainqueur, lequel, à partir de 1942, a conduit Vichy, engagé aveuglément dans la collaboration d'Etat, à se faire l'auxiliaire administratif et policier du projet nazi d'extermination, impliquant rafles et déportations¹³¹. Dès lors, la logique d'exclusion propre à Vichy a pu être instrumentalisée par la logique d'extermination imposée par les autorités d'occupation.

II – L'antisémitisme de Vichy, sous Vichy, contre Vichy

A jeter un regard d'historien des idées politiques sur le régime de Vichy et sa politique antijuive, l'antisémitisme de « l'Etat français » peut se caractériser de la façon la plus générale comme l'institutionnalisation des mesures d'exclusion prônées par les doctrinaires traditionalistes et nationalistes français depuis la fin du XIX^e siècle. Il s'est réalisé sur le mode d'une application judiciaire de la législation antisémite, comportant deux volets principaux : d'une part, l'interdiction pour les Juifs d'exercer certaines fonctions (loi du 2 juin 1941, remplaçant la loi du 3 octobre 1940) ; d'autre part, les mesures d'*« aryanisation »* économique impliquant la spoliation des Juifs de France, la confiscation des biens leur appartenant (loi du 22 juillet 1941, édictée « en vue d'éliminer toute influence juive dans l'économie nationale »)¹³². Cet ensemble de mesures impliquant

interdictions professionnelles, déchéances et incapacités frappant les Juifs tendait à faire de ces derniers des non-citoyens¹³³. C'est en quoi l'antisémitisme de Vichy est l'un des principaux signes d'une rupture profonde avec les valeurs et les normes républicaines.

Fonctionnaires et propagandistes : antijuifs au travail

S'il est accompagné d'un discours de propagande destiné à légitimer les mesures antijuives, son caractère légal l'a principalement mis dans les mains des juristes professionnels (universitaires), des magistrats, des préfets, des policiers, des diverses catégories de fonctionnaires de l'administration. Cet antisémitisme institutionnel s'est pratiqué sur le mode de l'application banalisante de lois et de décrets visant à l'exclusion des Juifs, sous diverses formes, de la communauté nationale. L'application des statuts antijuifs par les tribunaux français des deux zones indique une singulière absence d'interrogation critique au sein du système juridique français, et une « insouciante propension à la routine »¹³⁴ : toutes les catégories professionnelles s'efforçaient de faire leur travail, les juristes commentaient les lois, les magistrats les appliquaient. Tous de bons fonctionnaires, remplissant leur fonction avec sérieux et méthode. Cette routinisation bureaucratique et expertocratique des pratiques de discrimination et de persécution, voire d'expulsion ou de déportation, enseigne non seulement la banalité du mal dans l'histoire, mais aussi l'adaptabilité à des contextes variables des méthodes d'exécution d'actes criminels. Pour que le système de « purification » fonctionne, comme de récents travaux sur les pratiques nazies l'on établi, il suffit que des hommes ordinaires soient préparés, mobilisés, encadrés, conditionnés, habitués à obéir¹³⁵. Primo Levi l'avait noté à sa manière, en référence aux exterminations nazies : « Les exécuteurs zélés d'ordres inhumains n'étaient pas des bourreaux-nés, ce n'étaient pas – sauf rares exceptions – des monstres, c'étaient des hommes quelconques. Les monstres existent, mais

ils sont trop peu nombreux pour être vraiment dangereux ; ceux qui sont plus dangereux, ce sont les hommes ordinaires, les fonctionnaires prêts à croire et à obéir sans discuter »¹³⁶.

De cet antisémitisme d'application et de normalisation, dont les tenants se montrent soucieux de respectabiliser les mesures d'exclusion¹³⁷, diffère l'antisémitisme d'agitation et d'incitation, l'antisémitisme frénétique des écrivains et journalistes engagés dans la collaboration idéologique avec l'occupant nazi. Ces derniers n'ont nul souci de respectabiliser la politique antijuive : ils visent à mobiliser la population en faveur de mesures antijuives plus radicales, et à faire pression sur les autorités de Vichy pour que celles-ci aillent toujours plus loin dans la « solution de la question juive ». A ce titre, et en ce sens, les collaborationnistes de plume, du moins ceux qui se sont spécialisés dans l'antisémitisme inconditionnel, ont joué le rôle d'auxiliaires français des autorités nazies dans leur entreprise, de plus en plus claire après l'offensive allemande à l'Est¹³⁸, d'extermination des Juifs, ou, en termes euphémisés, dans la réalisation de la « solution finale de la question juive » en Europe.

Si l'antisémitisme officiel de Vichy, celui de la collaboration d'Etat, s'est principalement manifesté, en 1940-1941, par la promulgation et l'application des lois antijuives, la réserve de Pétain – pourtant peu avare de « messages » et d'« appels » – sur la « question juive » étant ici fort significative¹³⁹, l'antisémitisme de plume a été pour l'essentiel le fait des milieux du collaborationnisme idéologique. Or celui-ci, comme le suggérait Pascal Ory, « n'est, à la limite, qu'un discours », et le discours d'une « minorité parlante »¹⁴⁰. Mais un discours caractérisé par un antisémitisme explicite, déclaré, revendiqué, exprimant avec virulence la haine, la phobie, le mépris ou la crainte. Le discours public de Vichy privilégiait, quant à lui, la diffusion du mythe de l'unanimité nationale, exprimé par la parole du chef¹⁴¹. L'évitement systématique, par Pétain, de tout propos public stigmatisant expressément les Juifs, est en parfaite congruence avec le

primat, dans la propagande de Vichy, de l'image du rassemblement autour des valeurs « positives » de l'Etat nouveau¹⁴². Cet évitement venait en outre renforcer l'image positive d'un Pétain « Père », débonnaire et bienveillant, de tous les Français. Le voile n'est levé que par des témoignages de première main, du type de celui de Paul Baudouin, qui, alors ministre des Affaires étrangères, notait au terme de la journée du 1^{er} octobre 1940 : « Long conseil des ministres, de 17 heures à 19 h 45, où pendant deux heures est étudié le statut des israélites. C'est le Maréchal qui se montre le plus sévère. Il insiste en particulier pour que la Justice et l'Enseignement ne contiennent aucun Juif »¹⁴³. Le jumelage d'un antisémitisme institutionnel et d'un antisémitisme discursif largement implicite (voilé, indirect, euphémisé) dans l'espace public¹⁴⁴, caractérise le style propre de Vichy dans le traitement de la « question juive ».

Les « nouveaux messieurs » du collaborationnisme parisien, journalistes et écrivains¹⁴⁵, ont dû se contenter, dans un premier temps, de commenter, dans un mélange instable de satisfaction et d'exaspération, l'évolution de la politique antijuive de Vichy, d'en critiquer les lenteurs ou les insuffisances, d'appeler à plus de radicalité dans l'action antisémite ou à plus d'intransigeance dans la définition des critères d'exclusion. L'antisémitisme collaborationniste apparaît comme un antisémitisme maximaliste de mécontents, dénonçant inlassablement la « timidité » ou l'« attentisme » des autorités de Vichy¹⁴⁶, que certains illuminés n'hésitent pas à considérer comme « enjuivées ». L'antisémitisme radical de l'ultra-droite collaborationniste ne diffère cependant de celui des hommes de Vichy que par sa haute intensité polémique, dont les références appuyées au « racisme » (à la manière du Céline de *L'Ecole des cadavres*) constituent un marqueur parmi d'autres, et bien sûr un acte d'allégeance au national-socialisme. Jean-Pierre Azéma parle à juste titre d'une « différence de degré » entre ultras parisiens et vichyssois, concernant du moins la conception de la révolution culturelle centrée sur la lutte « purificatrice »

contre l'ennemi intérieur¹⁴⁷, qu'illustre par excellence l'antisémitisme des agitateurs professionnels. L'historien précise ainsi son propos : « Sans doute leur dénonciation de l'ennemi intérieur» est-elle plus véhemente et plus meurtrière que celle faite par Vichy. [...]. Cela dit, l'ultra-droite, avec ses outrances verbales et autres, faisait très largement siens les principes de la révolution culturelle et se serait au fond satisfaite de s'établir dans les meubles qui lui convenaient, sous le couvert de la droite extrême vichyssoise »¹⁴⁸. Le jusqu'au-boutisme rhétorique des antijuifs collaborationnistes prend tout son sens dans le contexte plus large de la « fronde parisienne » suscitée par les occupants¹⁴⁹. L'ambassadeur Otto Abetz et ses services politiques (avec l'Institut allemand dirigé par Karl Epting), l'administration militaire (Militärbefehlshaber in Frankreich - MBF), l'Office Rosenberg (avec l'Amt Schrifttum)¹⁵⁰ ainsi que la Propaganda-Abteilung¹⁵¹ de Goebbels – sans compter les agents d'influence directement soumis aux ordres de Berlin – favorisent la création et la multiplication des officines et des organes de presse, des maisons d'édition, des centres d'agitation et de propagande qui mettent en cause, du point de vue de la collaboration totale, la politique de Vichy. Les ultras peuvent désormais exprimer leurs haines et leurs détestations « avec toutes les facilités voulues »¹⁵². Philippe Burrin note : « En 1941, une série de partis battent l'estrade à Paris, flanqué d'hommes de plume, tous appuyant la collaboration et éperonnant le gouvernement »¹⁵³.

Cet antisémitisme frénétique, mais néanmoins fonctionnel, se manifeste donc par une posture rhétorique impliquant un soutien inconditionnel à la politique des occupants nazis, au nom d'un impératif suprême, la construction de l'Europe nouvelle, sans Juifs : ces antisémites de plume sont « des gens pour qui les Juifs ne sont jamais assez discriminés, dépouillés, séparés et châtiés, en attendant le jour heureux où ils disparaîtront de l'Europe »¹⁵⁴. Mais ces écrivains et journalistes antijuifs, s'ils paraissent pour la plupart mus par une irrépressible passion antijuive,

sont aussi des acteurs rationnels qui, en professionnalisant la diffusion des haines idéologisées et officielles, en tirent des avantages.

L'engagement dans la « lutte antijuive » vaut, à des publicistes-agitateurs tels que Jean Boissel, Pierre Costantini, André Chaumet, Maurice-Ivan Sicard, Jean de La Hire, Pierre Clémenti, Jacques de Lesdain, Dominique Sordet, Jean Lestandi, Henry Coston, Henry-Robert Petit ou Paul Sézille, « des appuis officiels, des emplois assurés, des rémunérations libérales »¹⁵⁵. Il en va de même pour des universitaires tels que l'historien Henri Labroue, le biologiste Charles Laville ou l'historien de la littérature Jean Héritier, pour les médecins-anthropologues René Martial et George Montandon¹⁵⁶, ou pour des journalistes-écrivains tels que Jean Jacoby, Jean Drault, Léon de Poncins, Lucien Rebatet, Pierre-Antoine Cousteau, Pierre Drieu la Rochelle ou Robert Brasillach¹⁵⁷. C'est ainsi que Louis Thomas (1885-1962), journaliste et écrivain antijuif, collaborationniste qui acceptait l'étiquette de « dénonciateur professionnel », et écrivait dans *Les Nouveaux Temps*, *La France au travail*, *Le Matin* ou *Au pilori*, fut notamment récompensé de sa bonne conduite antisémite et pro-allemande par sa nomination, le 11 mars 1941, à la tête des Editions Calmann-Lévy (aryanisées en application de l'ordonnance du 18 octobre 1940), en tant que directeur littéraire¹⁵⁸.

La mise en acceptabilité idéologique et culturelle de l'antisémitisme : un modèle d'intelligibilité en question

Il est difficile de ne pas supposer que l'Action française, en raison de sa grande influence politico-culturelle, et en particulier Maurras, du fait du magistère qu'il exerçait dans divers milieux, ont réalisé quelque chose comme un endoctrinement de masse en matière d'antisémitisme, et ainsi préparé bien des esprits à percevoir les mesures antijuives de Vichy comme justifiées, ou en tout cas acceptables. Pour certains historiens, tout se passe comme si le climat xénophobe en général, et judéophobe en particulier, des

années trente avait « suffi à créer un consensus antisémite pendant les années d’Occupation »¹⁵⁹. Le « pli » antisémite aurait été pris avant la période de Vichy, durant les dernières années de la III^e République¹⁶⁰, qui virent l’installation, dans le stock des évidences ordinaires, des pires stéréotypes antijuifs, suggérant par leur addition qu’il y avait en France un « problème juif » à résoudre d’urgence¹⁶¹, et que c’était là une question de vie ou de mort pour la nation. S’il a eu lieu, le consensus de base sur l’exclusion des Juifs n’a donc pas été l’effet immédiat de la propagande antisémite des années d’Occupation, il s’est produit comme l’effet différé de cet « antisémitisme élémentaire, imprégné de xénophobie »¹⁶², préalablement mis en place dans l’opinion française. Précisons dès à présent que le modèle du consensus antisémite est fort discutable, qu’il est même rejeté par des historiens tels que Pierre Laborie ou Denis Peschanski, au profit d’un modèle diphasé : loyalisme mêlé d’indifférence face aux mesures antijuives (1940-1941), puis basculement de l’opinion en août-septembre 1942, en réaction contre l’obligation du port de l’étoile jaune (zone nord), contre les rafles (celle du Vel’d’Hiv’ des 16-17 juillet, celles d’août en zone sud) et les déportations¹⁶³. La persécution antijuive est dès lors perçue comme « l’une des multiples conséquences de l’occupation allemande » et rejetée à ce titre¹⁶⁴. L’idée que l’antisémitisme est un produit d’importation d’origine allemande commence à faire son chemin dans l’opinion, ce qui conduit les collaborationnistes à contre-argumenter sur le thème des origines françaises du racisme et de l’antisémitisme¹⁶⁵.

Examinons cependant l’hypothèse d’une préparation idéologique ou d’une mise en condition politico-culturelle. Elle a été soutenue notamment par Zeev Sternhell¹⁶⁶, puis, sous une forme plus nuancée, par Jeannine Verdès-Leroux¹⁶⁷, et illustrée par divers travaux récents sur l’histoire politique et intellectuelle de la France au xx^e siècle qui rejoignent, dans leur problématique, ceux de Jean Pierre Faye sur la mise en acceptabilité idéologique, par les écrivains de la « Révolution conservatrice » allemande

(1919-1932)¹⁶⁸, de représentations quasi-mythiques que la propagande nazie saura exploiter à grande échelle¹⁶⁹. Zeev Sternhell présente ainsi son modèle explicatif, inscrivant l'antisémitisme dans le paradigme du nationalisme ethnique et du racisme biologique à la française :

« Pendant le demi-siècle qui précède l'avènement du régime de Vichy, l'antisémitisme pose concrètement la question fondamentale de l'identité française. A cette question, la Révolution nationale fournit une réponse claire et sans appel. En effet, le Statut des Juifs repose sur un principe fondamental élaboré dans le grand laboratoire idéologique de la Belle Epoque : la nation française constitue une communauté organique dont les membres sont liés par des liens de sang. La communauté nationale authentique ne correspond pas à l'ensemble des personnes que la loi définit comme citoyens français. Cette communauté a le droit et le devoir d'affirmer son identité et de préserver son intégrité en expulsant de son sein les éléments étrangers, même lorsque ceux-ci peuvent faire état de leur qualité de citoyens français »¹⁷⁰.

Le modèle d'intelligibilité ainsi esquissé revient à articuler trois facteurs : une offre idéologique stable durant une période définie (ici un demi-siècle), la normalisation des idéologèmes offerts par l'effet de la propagande et le passage au politique de ces derniers à l'occasion d'une série d'événements (guerre, défaite, occupation et collaboration), qui en favorisent l'institutionnalisation immédiate (législation antijuive, etc.). Ce modèle présente néanmoins un défaut ordinaire : il enveloppe une représentation finaliste de l'histoire des faits idéologico-culturels, il comporte la suggestion que le passage au politique des configurations idéologiques devait nécessairement se produire, comme si l'on pouvait mettre en évidence une relation causale entre le champ des attitudes (opinions, préjugés, etc.) ou des doctrines et celui des pratiques ou des comportements¹⁷¹. L'histoire culturelle du politique, ainsi tentée par

l’illusion téléologique, doit éviter d’y sombrer par un surcroît d’examen critique de ses présupposés.

Ouvrons une parenthèse d’ordre épistémologique. La lecture de Vichy privilégiant le déterminisme culturel (l’opinion et les mentalités imprégnées par l’antisémitisme et la xénophobie) ainsi que les phénomènes de récurrence (l’attribution d’une valeur causale aux phénomènes de répétition et de persistance), et s’inspirant d’une vision téléologique (tout se passe comme si cela avait dû se produire), ne permet pas d’en cerner la spécificité, elle relève d’un réductionnisme aveugle à l’imprévisibilité, à la contingence et à la nouveauté qui caractérisent l’événement historique. S’efforcer d’étudier Vichy en historien requiert à la fois de ne pas sous-estimer l’événement saisi dans sa non-récurrence et d’en rendre compte d’abord à partir des facteurs de situation (la défaite, l’occupation, la collaboration, etc.). Il ne s’agit pas cependant de négliger les dimensions de l’« héritage », pour user d’une métaphore commode mais équivoque. Denis Peschanski remarque justement qu’« inscrit dans le long terme, [...] [Vichy] est l’héritier idéologique de l’ultracisme et du socialisme français du XIX^e siècle, du maurrassisme et de “l’esprit des années trente” »¹⁷². Cette dimension idéologico-politique ne peut être reconstruite qu’à partir de l’identification de phénomènes de récurrence, marquant à la fois la permanence et la variabilité adaptative de certaines configurations de représentations et de croyances, qui deviennent socialement visibles lors de « fièvres » ou de « crises » hexagonales¹⁷³, lorsque les clivages « profonds » semblent remonter à la surface, comme aspirés par les conflits, ces fameuses « failles et guerres franco-françaises »¹⁷⁴. En ce sens, l’on peut soutenir que Vichy « marque le rejet de failles qui ont profondément divisé la société française [...], depuis la faille majeure de la Révolution française jusqu’aux failles relais de l’affaire Dreyfus et du Front populaire »¹⁷⁵. L’illusion explicative propre au réductionnisme culturel – c’est-à-dire à une forme d’interprétation monocausale – consiste à privilégier, dans le cadre

d'une histoire politique réduite à l'histoire des idées ou des doctrines politiques, cette dimension où prédominent répétitions, transmissions, inculcations, faisant prévaloir les « héritages » de mots et d'idées qui relèvent, dans les études savantes, soit de l'opinion, soit des mentalités, soit de l'imaginaire social. Nous suivrons bien plutôt Denis Peschanski rappelant ce qui, aujourd'hui, paraît étrangement oublié, à savoir que « Vichy est aussi, et surtout, le fruit de la défaite, le fruit de l'événement, de l'irréductible événement »¹⁷⁶.

Ce modèle explicatif, fondé sur le déterminisme culturel, n'est pourtant pas dénué de portée, dès lors qu'on en fait un usage critique et limité. Concernant la législation antijuive mise en place par Vichy, des lois des 3 et 4 octobre 1940 à celles des 2 juin et 22 juillet 1941, sans oublier la loi du 11 décembre 1942¹⁷⁷ – pour ne rappeler que les principaux textes –, cette hypothèse d'une inculcation de masse des représentations antijuives a le mérite de mettre en lumière l'un des principaux facteurs, relevant de l'« opinion » et plus profondément des « mentalités », de ce qui nous apparaît rétrospectivement comme une surprenante ou coupable indifférence, à quelques exceptions près, du peuple français – marqué certes par le choc affectif et les conséquences pratiques immédiates de la défaite et de la débâcle, puis de l'occupation – vis-à-vis des mesures antijuives fondées sur ce que certains juristes contemporains ont appelé, non sans problématiser cette nouvelle catégorie analytique, un « droit antisémite »¹⁷⁸. Cette singulière indifférence, qui a pu prendre l'allure d'une approbation (« qui ne dit mot consent »), dériverait dès lors de ce qu'il faut bien appeler un consensus antisémite de base. En 1940-1941, l'apathie observable de l'opinion publique s'explique en grande partie par le choc de la défaite, le souci quotidien du ravitaillement et la fuite dans l'illusion sécurisante d'un Pétain « sauveur de la France »¹⁸⁰. L'ambiguïté des attitudes face aux premières mesures antijuives est telle qu'on ne peut répondre de façon tranchée à la question : indifférence ou acquiescement ?¹⁸¹ L'hypothèse

interprétable du consensus antisémite est cependant difficilement compatible avec la réalité observable du basculement de l'opinion entre le printemps et l'été de 1942 : l'indifférence plus ou moins approbatrice a fait place, à partir du « sombre printemps » de 1942 (durant lequel s'accroît l'hostilité à l'égard des occupants et du gouvernement), et surtout des grandes rafles puis des déportations massives de l'été et de l'automne 1942, à une résistance aux mesures antijuives perçues comme l'une des formes de l'occupation allemande. Cette résistance allait de la réticence ou de la « résistance passive » (Jacques Polonski) à l'opposition déclarée¹⁸², ce qui a certainement favorisé le sauvetage des trois quarts de la population juive de France¹⁸³.

Cette opposition croissante aux persécutions antijuives désormais socialement visibles ne permet pas néanmoins de postuler une disparition pure et simple de l'« antisémitisme latent »¹⁸⁴ de l'opinion française, dont la persistance est vraisemblable, en dépit de l'extension des attitudes défavorables aux mesures antijuives perçues comme allemandes (en particulier) et inhumaines (en général). Il est non moins vraisemblable que des conflits de valeurs et de normes, producteurs de dissonance cognitive, aient structuré le champ des attitudes de nombre de Français, partagés entre leurs convictions antisémites, héritées comme des évidences absolues, et leur indignation ou leur révolte devant l'intolérable, nourries autant par l'héritage des Lumières (cet humanisme inhérent à la tradition républicaine) que par celui du christianisme (la morale chrétienne impliquant le respect de la dignité humaine, principe alors oublié par nombre de dignitaires de l'Eglise)¹⁸⁵.

La responsabilité des publicistes antisémites de *L'Action française*, ou formés à son école, est, sur ce point, indéniable, comme le remarque Jeannine Verdès-Leroux :

« La masse énorme des propos antisémites de *L'Action française* a contribué à rendre “possible”, “acceptable” l'imposition du statut des

juifs en octobre 1940 ; l'accoutumance aux propos de Maurras et des siens – propos qui s'étaient répandus, avaient dépassé le cercle des adeptes – a atténué, en quelque sorte, le caractère monstrueux de cette mesure »¹⁸⁶.

Il convient cependant de nuancer ce jugement par un simple constat : l'antisémitisme de plume est entré, vers 1922-1923, dans ce qui s'est révélé ultérieurement avoir été une période de latence, laquelle s'est prolongée jusqu'au début des années trente¹⁸⁷. L'échec de la mise en acceptabilité des *Protocoles des Sages de Sion*, en France comme en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, signe le début de cette période durant laquelle l'antisémitisme s'est pour ainsi dire virtualisé¹⁸⁸.

C'est au cours des années 1933-1939 que l'antisémitisme de plume, dont les professionnels pouvaient désormais bénéficier – notamment – des subsides hitlériens, à travers le Weltdienst (« Service mondial ») ou le « bureau Ribbentrop »¹⁸⁹, s'est réinscrit dans le paysage politico-culturel. Et ce, dans un contexte hexagonal marqué par la montée d'une xénophobie à la fois populaire et élitaire, nourrie par l'afflux de réfugiés venant notamment d'Europe centrale. Si les étrangers devenaient peu à peu responsables de tous les maux subis par les Français, les Juifs tendaient à représenter par excellence les étrangers « indésirables » et « inassimilables »¹⁹⁰. C'est pourquoi, parallèlement à la xénophobie diffuse, ainsi que le note Michael R. Marrus, « l'antisémitisme devint un point de convergence pour l'opposition au Front populaire du gouvernement Léon Blum »¹⁹¹, et de ce fait, tendant à se confondre à la fois avec l'anticommunisme et le rejet nationaliste de la démocratie, joua le rôle d'un fédérateur de sensibilités politiques et de courants idéologiques extrêmement diversifiés.

Cette réimprégnation antijuive des représentations et des croyances a favorisé le fonctionnement ordinaire de certains schèmes de perception des phénomènes sociaux, schèmes fondés sur l'imputation aux Juifs de la plupart des maux ou des fléaux, passés, présents ou futurs – crises

économiques, scandales financiers, bouleversements révolutionnaires, guerres¹⁹² – subis d'abord par la France, certes, mais aussi et plus largement par l'ensemble des nations censées appartenir à la civilisation « occidentale », « européenne » ou « chrétienne ». Dès lors, la résolution du « problème juif » prenait la valeur d'un impératif conditionnant la survie de la nation française, de la « France européenne », voire de « la civilisation ». Exclure les Juifs paraissait relever de la légitime défense contre des agresseurs, menaçant à la fois l'existence et l'identité spirituelle-culturelle de l'Europe ou de la « race blanche »¹⁹³. Lucien Rebatet, dans la conclusion (titrée « Défense de la civilisation ») d'une brochure de propagande publiée en octobre 1941, après l'entrée des armées allemandes en Russie (le 22 juin de la même année), *Le Bolchevisme contre la civilisation*¹⁹⁴, reprend en écho le thème de la croisade contre le « judéobolchevisme », au nom de « l'Occident chrétien », thème de propagande que ce païen déclaré¹⁹⁵ fait cyniquement sien :

« Le bolchevisme, juif d'origine, visant à étendre sa barbarie à tout l'univers, a été la plus formidable entreprise de la haine d'Israël contre le christianisme. [...]. En tolérant durant près d'un quart de siècle ce cancer au flanc de l'Europe, les démocraties ont trahi la cause de la civilisation. [...]. Les armées allemandes, par leurs victoires, ont dissipé le cauchemar bolcheviste qui pesait sur le monde entier. [...]. Sachons reconnaître le magnifique service que l'Allemagne nationale-socialiste, dont le vrai visage nous fut si longtemps caché par les mensonges de Moscou, de Londres et d'Israël, rend ainsi à l'Occident chrétien »¹⁹⁶.

Fin mars 1943, Jacques Doriot, avant de repartir sur le front de l'Est, justifie son engagement total dans « la lutte européenne contre le bolchevisme » lors d'une réunion publique organisée à la Mutualité, en présence – notamment – du Pr Friedrich Grimm, de Jacques de Lesdain, de Jacques Benoist-Méchin et de Georges Suarez : « J'ai voulu ainsi marquer – à un moment difficile, angoissant même [après la chute de Stalingrad, en

février] – ma solidarité complète avec ceux qui ont engagé et ont mené ces combats contre la barbarie bolcheviste. [...]. Le 22 juin 1941 [...], Hitler a eu le plus grand trait de génie en attaquant le bolchevisme [...]. Il s'est révélé, ce jour-là, non seulement comme le chef de l'Allemagne, mais comme le chef de toute l'Europe, et comme le grand guide de la civilisation moderne. [...]. [“Le but de la bureaucratie judéobolchevique” est de] peupler le monde d'un métis nouveau sur lequel le Juif exercerait sa domination totale car, en réalité, le fond du bolchevisme, c'est une affaire juive, on ne l'a pas assez vu »¹⁹⁷.

Cette vision antijudéo-bolchevique ne saurait être réduite à une invention de la propagande allemande destinée à justifier la guerre contre la Russie soviétique. Ici encore, l'endoctrinement antijuif de la fin des années trente avait préparé le terrain, et rendue acceptable cette argumentation. On trouve, par exemple, dans la « préface inédite » de Charles Maurras qui ouvre *Mes Idées politiques*, recueil de textes choisis et classés par Pierre Chardon, paru en 1937, un développement concluant une longue mise en accusation de la « démocratie » (sur le thème : « La démocratie est le mal, la démocratie est la mort »)¹⁹⁸, où le théoricien nationaliste montre que son « antisémitisme d'Etat » est non seulement une position politique, mais aussi un principe explicatif de l'histoire moderne, vue comme une suite d'événements convulsifs dus à l'action des Juifs ou à l'influence d'un « hébraïsme intellectuel » :

« Ces frénésies peuvent surprendre, en ce qu'elles marquent un âge de subversions exceptionnelles, mais aussi en ce que leur épidémie a quelque chose d'étranger à notre Occident. Ce dernier point est le plus grave : toutes les fortes crises modernes ont un caractère oriental ; bibliques par leur esprit ou juives par leur personnel au XVI^e siècle, la Réforme allemande, la Réforme anglaise, la Réforme française, puis, aux XVIII^e et XIX^e siècles, les trois révolutions de la France, entre la Terreur et la Commune, enfin, au XX^e, les convulsions de Moscou, de

Bude, de Madrid et de Barcelone montrent ce même trait, plus ou moins vif, mais foncier, elles expriment soit un hébraïsme intellectuel, soit les actes d'Hébreux de chair et d'os. Cela n'est douteux ni pour Luther, ni pour Knox, ni pour Calvin, ni pour Jean-Jacques, ni pour Marx, ni pour Trotsky, ni pour leurs disciples russes, hongrois ou ibériens. Un spectateur désintéressé, M. Henri Béraud, écrit à un ami juif : "Peut-on se rappeler sans frémir que le premier chambardeur de la Russie s'appelle Kerensky ; que la chambardeuse de l'Allemagne s'appelle Rosa Luxembourg ; que le chambardeur de la Bavière s'appelle Kurt Eisner ; que le chambardeur de l'Autriche s'appelle Otto Bauer ; que le chambardeur de la Hongrie s'appelle Bela Kun ; que le chambardeur de l'Italie s'appelle Claudio Trèves et que le chambardeur de la Catalogne s'appelle Moïse Rosenberg" et que tous "*ont un maître unique, Marx ?*" Agitateurs ou idéologues, ou les uns et les autres, attestent la même pression violente de l'Orient sémité sur un Occident qu'elle dénationalise avant de le démoraliser. Ce messianisme de Juifs charnels, porté au paroxysme par sa démence égalitaire et qui prescrit de véritables sacrifices humains, a tout osé pour imposer une foi absurde et, quand vient l'heure du désespoir inéluctable, l'énergumène juif casse tout. Mais il ne faut pas oublier qu'en avant du brutal éclat juif, une patiente politique, non moins juive, avait agi en profondeur par voie d'érosion. Les deux travaux s'expliquent l'un par l'autre, se complètent l'un l'autre, l'Evolution a savamment préparé la Révolution, et cela fait comprendre le mot-limite de Joseph de Maistre : SATAN »¹⁹⁹.

Dans ce passage, Maurras donne sans réserve dans la vision du complot, tout en illustrant une doctrine du déterminisme ethno-psycho-culturel en histoire : la modernité politique, réduite à un processus intrinsèquement négatif caractérisé par la subversion et la frénésie, est réduite à n'être que la manifestation nécessaire d'un principe « étranger » à l'Occident, d'un principe d'origine et de nature « oriental », disons hébraïco-biblique. Deux

thèmes d'accusation sont ainsi articulés : la propension à conspirer et la disposition à la frénésie destructrice, que Laubreux appelait la « fureur destructrice de la race »²⁰⁰ L'âge de la démocratie et des révolutions semble ainsi s'expliquer par la présence et l'influence – la contagion « épidémique » – des Juifs, en chair et en esprit. Cette généalogie xénophobe des « idées modernes » est constitutive de la pensée philosophico-historique de Maurras et apparaît dès ses premiers textes de maturité, comme le montre un article paru le 23 janvier 1900 dans la *Gazette de France*, où réponse est ainsi donnée à la question « D'où viennent les doctrines égalitaires ? » : « D'Israël, par la diffusion des idées bibliques. [...]. Un évangile inorganique et anarchique se répandit de l'Orient à l'Occident et [...] introduisit l'individualisme dans les esprits [...]. La Réforme [...] propagea [dans l'Europe du XVI^e siècle] le mysticisme égalitaire des prophètes. Rousseau et Kant sont, comme la Révolution française, les bénéficiaires des idées juives, ainsi popularisées ». Le « facteur juif » est érigé en principe explicatif de la politique mondiale, en clé de l'histoire moderne, dans un article consacré par Maurras à la « nation internationale », paru dans *L'Action française* le 4 octobre 1920²⁰¹, où l'on tombe sur ce jugement sans appel : « Il y a plus qu'un “péril juif” : un règne juif »²⁰². La tradition de l'antijudaïsme anti-chrétien s'est ainsi perpétuée dans les milieux de l'Action française, dont le « nationalisme intégral » impliquait cependant une défense conservatrice du catholicisme, en tant que composante de l'identité historique de la France. Mais certains maurrassiens défendaient en croyants ce qu'ils pensaient être « la Civilisation », fondée sur « l'Ordre catholique et romain », seul véritable « rempart contre la Révolution que la nation juive a enrôlée à son service »²⁰³. Telle est la clé de l'histoire moderne léguée par Maurras à ses disciples, fidèles ou non, vichyssois ou collaborationnistes²⁰⁴.

Dans son *Voltaire antijuif*, Henri Labroue salue Maurras d'avoir dénoncé en ces termes les « sacrifices humains » attribués aux « Juifs

charnels », en quoi le théoricien du « nationalisme intégral » aurait refait sans le savoir les chemins de l’antijudaïsme absolu d’un Voltaire, stigmatisant « les sacrifices de sang humain clairement établis »²⁰⁵ :

« Charles Maurras rejoint Voltaire quand, après avoir évoqué les hécatombes provoquées dans divers pays d’Europe par des Juifs bolchevistes, il écrit : “Ce messianisme de Juifs charnels [...] une foi absurde” [...]. Quant au “meurtre rituel”, et quelque opinion qu’on ait à cet égard, on ne peut ignorer, ne fût-ce que pour les contrôler, les nombreux faits rassemblés par Ed. Drumont dans *La France juive*, t. II, p. 382 à 412, et dans *La France juive devant l’opinion*, p. 321 et suiv., et par Brenier, dans *Les Juifs et le Talmud* »²⁰⁶.

Prenons un autre exemple, illustrant la normalisation culturelle de la vision du complot juif ou judéomaçonnique à double manifestation, l’« internationale de l’or » (la haute finance) et l’« internationale du sang » (la révolution)²⁰⁷. En février 1941, le commandant Robert Labat rédige une note intitulée « Rôle important et néfaste joué en France par les Juifs et les francs-maçons », découverte par Pierre Péan dans les archives de l’organisation du Docteur Martin²⁰⁸. Dans cette note, le spécialiste de la lutte antijuive et antimaçonnique ne cache pas qu’il se propose de se « charger de l’étude et de la solution des questions juive et franc-maçonne en France, avec le libre choix des collaborateurs pour les services techniques que cela comporte »²⁰⁹. On sait que la direction des « affaires juives » sera, quelques semaines plus tard (le 29 mars 1941), confiée à Xavier Vallat, ex-Cagoulard comme Labat²¹⁰. Celui-ci sera chargé en mai 1941, par le Cabinet civil de Vichy, de constituer, « sous la haute direction de M. Bernard Faÿ », un Service des sociétés secrètes et un réseau de renseignements en zone sud²¹¹.

Dans sa note de février 1941, Labat varie notamment sur le thème de l’« emprise juive », qu’il interprète dans un sens conspirationniste :

« Leur emprise dans tous les domaines était devenue telle, surtout ces dernières années, que l'on peut sans exagération parler de dictature occulte. L'alliance de la finance internationale et de la révolution était leur œuvre (témoin le Front populaire), et leur nombre ne cessait d'augmenter par l'immigration massive de Juifs d'Europe centrale. Tout le monde aujourd'hui le sait plus ou moins confusément, mais peu de personnes connaissent vraiment l'étendue de cette emprise. L'une des premières tâches à envisager sera d'en faire un relevé général largement diffusé. Non moins important et beaucoup moins connu a été leur rôle dans la politique étrangère de la France. Ce sont eux qui ont inspiré le traité de Versailles et toute la politique d'après-guerre qui nous a menés au désastre... »²¹².

En postulant l'inassimilabilité radicale des Juifs, Labat en arrive à conclure à la nécessité de leur expulsion totale, sur le mode de ce que certains théoriciens antisémites – tel André Chaumet – présentaient alors comme un « sionisme obligatoire » :

« [...] Poussés par un orgueil de race démesuré, [les Juifs] travaillent inlassablement à ce but par l'or et la révolution grâce auxquels ils dissocient l'armature morale et traditionnelle des pays où ils sont implantés. Bref, ce sont des étrangers inassimilables qui ne peuvent être que dominés ou dominateurs, car leurs tendances et leurs intérêts entrent en conflit perpétuel avec toutes les valeurs catholiques traditionnelles françaises. Il faut donc les traiter comme tels... Les Juifs seront ressortissants d'un Etat juif qui peut être grand comme un mouchoir de poche, mais avec souveraineté effective : passeports, consuls... »²¹³.

Désireux de convaincre, Labat s'efforce enfin de pointer les gains stratégiques qu'obtiendrait le gouvernement de Vichy en se lançant sans retenue dans une politique antisémite :

« Ce n'est pas là un simple problème de police intérieure, mais un changement général de conception et d'orientation, bref de doctrine... L'antisémitisme est un levier d'une énorme importance dont on aurait tort de se priver. En prenant officiellement position sur la question juive, on enlèverait à l'Allemagne une partie de son prestige moral et on pourrait tacitement former bloc avec l'Espagne et l'Italie pour lui faire contrepoids... »²¹⁴.

Ce rapport de Labat montre que l'antisémitisme de conviction n'était nullement incompatible avec une vision instrumentale de la politique antijuive.

III – Antisémitisme d'Etat et racisme antijuif

Les hommes politiques et les doctrinaires engagés dans la Révolution nationale, définie par un projet de remodelage et d'épuration du « corps national »²¹⁵, étaient conscients – du moins ceux qui, majoritaires à Vichy en 1940-1941, se rattachaient à la mouvance traditionaliste – de faire passer au politique le programme antijuif formulé, dès la fin du XIX^e siècle, dans le cadre du nouveau nationalisme ethno-racial et traditionaliste²¹⁶, celui de la « Terre » et des « Morts », mâtiné de « race » et d'« hérédité ». Les statuts des Juifs (3 octobre 1940 et 2 juin 1941) représentent à bien des égards la fixation juridico-politique de l'antisémitisme doctrinal issu à la fois de la propagande antijudaïque de l'Eglise²¹⁷ et de l'antidreyfusisme, tradition politico-culturelle qui, en 1940, avait imprégné l'imaginaire social depuis plus d'un demi-siècle²¹⁸, au point que certains historiens ont cru y voir un aboutissement – non sans risquer, par l'effet d'une projection du résultat dans l'origine, de donner dans l'illusion télologique.

Un antisémitisme d'autodéfense, sans « haine ni représailles » ?

Nommé par Darlan à la tête du Commissariat général aux questions juives (C.G.Q.J.), créé par une loi française du 29 mars 1941²¹⁹, Xavier Vallat ne faisait pas partie des candidats avancés par les autorités d'occupation²²⁰. Catholique traditionaliste et nationaliste xénophobe, Vallat était le type même de ces anciens combattants dotés d'une solide mémoire antiallemande : après avoir été, en juillet 1940, secrétaire général des anciens combattants, dans le premier cabinet formé par Pétain, Vallat prend la tête de la Légion française des combattants, créée par la loi du 29 août 1940. La Légion se veut « l'organe unique par lequel s'exerce, sur les plans civique, social et moral, l'action des anciens combattants » et elle « a pour mission [...] d'assurer la collaboration des anciens combattants à l'œuvre des pouvoirs publics »²²¹. Antisémitre et germanophobe comme pouvait l'être tout lecteur convaincu de *L'Action française*²²², Vallat prétendait, se démarquant ainsi de l'antisémitisme nazi, qu'il visait « seulement la stricte défense de l'intérêt national », et ce, sans « haine ni représailles »²²³, conformément aux communiqués officiels du gouvernement de Vichy. Le 17 octobre 1940, un communiqué de Vichy, dans un style constatif et sur un ton mesuré visant la respectabilité, usant de la litote et de l'euphémisme (mais aussi de la dénégation), s'efforçait de justifier en ces termes le premier statut des Juifs et les premières mesures antijuives :

« Le gouvernement, dans son œuvre de reconstruction nationale, a dû, dès les premiers jours, étudier le problème des Juifs et celui de certains étrangers qui, ayant abusé de notre hospitalité, n'ont pas peu contribué à la défaite. Partout, et spécialement dans les services publics, si réelles que soient d'honorables exceptions [...], l'influence des Juifs s'est fait sentir, insinuante et finalement décomposante. Tous les observateurs s'accordent à constater les effets fâcheux de leur activité au cours des années récentes durant lesquelles ils eurent dans la direction de nos

affaires une place prépondérante. Les faits sont là et commandent l'action du gouvernement à qui incombe la tâche pathétique de restauration française. Le gouvernement entier, dans une absolue sincérité, s'est défendu de faire œuvre de représailles. Il respecte les personnes et les biens des Juifs. Il les empêche seulement d'assurer certaines fonctions sociales, d'autorité, de gestion, de formation des intelligences, l'expérience lui ayant prouvé, comme à tous les esprits impartiaux, que les Juifs les exerçaient dans une tendance individualiste jusqu'à l'anarchie. Notre désastre nous impose l'obligation de regrouper les forces françaises dont une longue hérédité a fixé les caractéristiques. Il ne s'agit pas là de facile vengeance, mais d'indispensables sécurités »²²⁴.

Xavier Vallat, lorsqu'il martelait, le 22 janvier 1942, son rappel de la « volonté » du « gouvernement français [...] d'éliminer l'influence juive dans ce pays [la France] »²²⁵, affirmait certes, une fois de plus, l'autonomie de la politique antijuive de Vichy, placée en compétition avec celle des Allemands²²⁶, mais laissait entendre également que cette autonomie de la volonté politique et des mesures prises se légitimait par l'existence – et l'éminence – de la tradition française de l'antisémitisme. La préexistence à la défaite et à la débâche de 1940 d'une doctrine antisémite proprement française, faisant partie de l'héritage national recueilli et transmis exemplairement par l'« antisémitisme d'Etat » de l'Action française²²⁷, doctrine supposée n'avoir rien à envier à l'antisémitisme allemand, c'était là un titre de gloire nationale qui, selon Vallat, conférait quelque chose comme un droit de priorité, donc d'indépendance, voire de prééminence, dans la mise en œuvre du programme antijuif, forte spécificité de la France de Vichy parmi les pays occupés d'Europe occidentale. S'il faut tenir compte du programme antijuif autonome de Vichy, il convient aussi de considérer l'interaction mimétique et concurrentielle entre Vichy et les

autorités allemandes, qui a conduit le gouvernement de « l'Etat français » à pratiquer une politique d'anticipation de 1940 à 1942²²⁸.

La rivalité entre les autorités d'occupation et les responsables de Vichy, dans la mise en œuvre du programme antijuif, se fondait notamment, chez les nationalistes français antirépublicains, tel Xavier Vallat, sur la conviction d'une antériorité de l'antisémitisme français, voire d'une supériorité de celui-ci. On en trouve un témoignage direct dans la revendication exprimée par Vallat face au jeune officier SS Theodor Dannecker, – chargé par le Führer de « préparer la solution de la question juive en Europe »²²⁹ –, lors d'une altercation violente, le 17 février 1942 : « Je suis antisémite depuis bien plus longtemps que vous »²³⁰. Et le Commissaire en colère d'ajouter : « De plus, je pourrais être votre père »²³¹, comme s'il s'agissait de réaffirmer symboliquement la paternité française de l'antisémitisme. Le choc des cultures antijuives nationales – la française et l'allemande – s'est ainsi doublé d'un conflit de précellence et de légitimité.

Vallat avait en outre accusé les Allemands de pratiquer des « méthodes enfantines » en matière de politique antijuive, allant jusqu'à dénoncer « la série d'initiatives intempestives du lieutenant Dannecker »²³². Le professionnalisme des autorités d'occupation, quant aux mesures antijuives, était ainsi directement mis en question, non sans paternalisme, par l'expert Vallat, lequel finira par affirmer que les Français allaient plus loin que les autorités allemandes dans l'aryanisation²³³.

Légitimations du programme antijuif de « l'Etat français » : Vallat-Maurras

En mars 1942 paraît, aux éditions des C.P.R.N. (« Centres de Propagande de la Révolution nationale ») un livre significativement titré *Juif ou Français*²³⁴, dû à un collaborateur et homme de confiance²³⁵ de Xavier Vallat, Gabriel Malglaive. Comme le suggère la disjonction qui lui sert de titre, cet ouvrage de propagande développe une argumentation

xénophobe²³⁶, postulant qu'il n'y a pas de troisième terme entre le statut d'étranger du Juif et l'état de citoyen français. L'ouvrage de Malglàive, préfacé par Xavier Vallat, est largement diffusé par les services français de propagande²³⁷. Ecrit sur un ton mesuré, prétendant à l'objectivité, ce livre se distingue des pamphlets antijuifs fabriqués à la hâte par des publicistes engagés dans le collaborationnisme (Boissel, Coston, Petit, Puységur, Sézille, Clémenti, Costantini, etc.). Il n'en postule pas moins que, selon les expressions chères à Vallat, « le Juif » est un « étranger inassimilable » et « un étranger qui veut dominer »²³⁸. Dans sa préface au livre de Malglàive, Vallat affirme que, « corps étrangers » tolérés ou rejetés par tous les peuples, les Juifs sont voués à « constituer un Etat dans l'Etat »²³⁹ et, ajoute le Commissaire général, « le caractère le plus curieux de cette race itinérante, c'est qu'elle veut commander partout où elle passe »²⁴⁰.

Résoudre le « problème juif », pour Vallat, c'est vouloir et réaliser « une opération nécessaire de défense nationale contre un danger intérieur et extérieur réel »²⁴¹. L'action de « défense antijuive » (selon l'expression maurrassienne) n'était donc pas de l'ordre des passions, elle n'avait rien à voir avec la haine ou le désir de vengeance. Cet argument légitimatoire était à vrai dire fort répandu dans les milieux vichysois. C'est ainsi que, dans un discours prononcé à Toulouse le 9 août 1941, le ministre de la Justice, Joseph Barthélémy, avait déclaré, alors même que les nouvelles lois antijuives entraient en vigueur, qu'il avait des amis juifs, mais qu'« on ne devait pas laisser des regrets personnels faire obstacle à une cruelle nécessité », bref que « la chirurgie [...] [était] nécessaire pour guérir le patient français »²⁴². Vallat insiste sur l'argument : c'est au nom de la « stricte défense de l'intérêt national »²⁴³, et sans haine²⁴⁴, que « l'antisémitisme d'Etat » doit être pratiqué, conformément à l'enseignement de Charles Maurras. Celui-ci publie en avril 1941 *La Seule France*²⁴⁵, recueil d'articles révisés ou refondus, dédié au « grand chef militaire » – et plus particulièrement « à la vertu de sa grande âme » et

« aux lumières de sa pensée »²⁴⁶ –, où l'on peut lire un développement titré « Juifs de France »²⁴⁷, en forme de commentaire sur le premier statut des Juifs (3 octobre 1940) :

« Le statut juif est officiellement publié. L'Etat français n'a point de peine à se défendre de tout esprit de représailles. Il n'en veut ni à la foi religieuse des Israélites, ni à leur sang, ni à leurs biens. Il veut sauvegarder l'esprit et la fortune du pays, comme il en a le devoir étroit. Nos lecteurs se rappellent la vieille distinction constante faite à l'Action française entre l'antisémitisme de peau et l'antisémitisme d'Etat. Elle semble bien reparaître ici, mais sous une forme nouvelle. Atténuée ? Aggravée ? D'après les communications officielles, le souci majeur du système est d'ordre éducatif et moral. Ce qu'il vise surtout, – et combien justement ! – c'est l'esprit du moderne Israël, son influence insinuante et bientôt dirigeante et ses tendances éternelles à un degré d'individualisme qui s'appelle l'anarchie. L'Etat français n'a donc pas perdu de vue les deux fermes colonnes de l'Etat juif, telles que les a proclamées un Juif de race et de cœur, notre contemporain, le célèbre Bernard Lazare, le fauteur de l'affaire Dreyfus :

- a) “Le Juif est agent révolutionnaire”,
- b) Le Juif est “conservateur de lui-même” »²⁴⁸.

Après avoir rappelé brièvement la doctrine antisémite de l'Action française, en insistant sur sa « réapparition » dans la législation antijuive de Vichy, et légitimé cette dernière par ce geste rhétorique, devenu rituel, de référence au « Juif Bernard Lazare », Maurras réaffirme que les Juifs, selon deux stéréotypes jumelés, sont à la fois solidaires entre eux et conquérants (ou envahisseurs), par l'effet d'une mentalité et d'une culture qui leur sont propres, donc sous l'emprise d'un irrépressible déterminisme psychoculturel :

« Mais comment le Juif est-il conservateur de lui-même ? Par quel procédé se conserve-t-il ? Ce n'est pas seulement son esprit qui agit,

c'est, plus matériellement, sa coutume, c'est sa tradition, ce sont les mœurs héritées et les mœurs transmises, qui sont filles de son esprit, mais distinctes de lui. J'ignore si le nouveau statut tient compte ou tient un compte suffisant de cette étonnante puissance d'agrégation et de congrégation qui anime ce peuple anarchiste où les haines intestines sont si violentes ! Nous disions, il y a un demi-siècle : – *Quand on laisse un Juif entrer dans un journal, il y en a six au bout de six mois ; au bout d'un an, il y en a douze, et ainsi de suite...* A peine exagérions-nous. A la place de *journal*, mettez : *office, administration, commerce, industrie, salon, maison quelconque*, c'est la même chose et cette solidarité incomparable est naturellement multipliée par notre goût celtique de l'isolement, de la *bande à part*, et du *cavalier seul*. Contre un Français, *tous* les Juifs savent faire balle. Pour *un* Juif, il y a *tous* les Juifs, plus un certain nombre de Français dissidents ou subornés. La partie n'est pas égale. On n'aura rien fait tant qu'on n'aura pas considéré cet aspect du problème »²⁴⁹.

On ne peut que suivre Eugen Weber lorsqu'il notait que, sous Vichy, « les Juifs étaient le principal souci de l'*Action française*, contre qui il fallait mobiliser jusqu'à Malherbe et Ronsard »²⁵⁰. L'historien américain relevait en outre que, si « le journal [*L'Action française*] applaudissait et louait le Statut des Juifs », ses rédacteurs, à commencer par Maurras, trouvaient « qu'il fallait améliorer celui-ci », avant de critiquer « l'application lâche » de la législation antijuive et d'exiger qu'on accordât des attributions plus vastes et davantage de pouvoir au Commissariat général aux questions juives²⁵¹.

Maurras explique et justifie en même temps le statut du 3 octobre 1940, au nom du principe de la légitime défense de la nation française face à des hôtes abusant de l'hospitalité qu'elle leur donne, et voués par nature (en vertu de leurs traits historico-culturels spécifiques) à s'installer abusivement dans la « maison » qui les accueille :

« Ce dont il est surtout question, c'est d'interdire aux Juifs les postes d'administration, de direction, de formation des intelligences. Rien n'est plus sage, il faut bien espérer que l'on épargnera récriminations et gémissements sur aucune lésion aux droits sacrés de la personne humaine. Il n'est écrit, nulle part, entre les étoiles du ciel ni dans les profondeurs de la conscience, qu'il soit offensant pour une personne humaine de ne pouvoir accéder à la direction ou à la gérance d'un théâtre ou d'un cinéma, d'une publication ou d'une université. Ce qui adhère aux droits de la personne humaine, c'est la moralité, la religion, la raison. Le statut des Juifs ne leur demandera pas de dire que 2 et 2 font 5, ni d'abjurer la foi hébraïque, ni de parler ou d'écrire contre la vérité et contre l'honneur. Ces points sont sauvegardés. Mais nous sommes les maîtres de la maison que nos pères ont construite et pour laquelle ils ont donné leurs sueurs et leur sang. Nous avons le droit absolu de faire nos conditions aux nomades que nous recevons sous nos toits. Et nous avons aussi le droit de fixer la mesure dans laquelle se donne une hospitalité que nous pourrions ne pas donner »²⁵².

Le traditionalisme catholique avait fourni à Xavier Vallat, premier Commissaire général aux questions juives, les thématiques antijuives et antimaçonniques, le patriotisme d'ancien combattant lui avait transmis ses évidences xénophobes et le « nationalisme intégral » de l'Action française lui avait enseigné la doctrine de l'intérêt national au-dessus de tout, ainsi que la dramatisation de l'impératif d'autodéfense du corps national, présupposant la vision d'une identité nationale substantielle menacée de désagrégation et de destruction par des puissances occultes (les « quatre Etats confédérés » : Juifs, maçons, protestants, métèques), qui auraient fabriqué un « Etat dans l'Etat », voire « un Super-Etat dans l'Etat »²⁵³. Le Juif est donc dangereux parce qu'il est à la fois un nomade condamné – depuis le déicide commis par ses ancêtres – à l'errance, donc un cosmopolite sans racines, un étranger inassimilable (pour des raisons

historiques et culturelles plutôt qu'en raison d'un déterminisme biologique) et un ennemi de l'intérieur visant la conquête et la domination.

C'est précisément en référence à sa doctrine de l'« antisémitisme d'Etat » que Maurras, au début de 1941, expose le principe de sa critique « philosophique » de la législation antijuive de Vichy. Celle-ci se serait attachée exclusivement à lutter contre les « effets » de l'« influence juive », alors qu'il faudrait s'en prendre aux « causes » de l'« action juive », à savoir l'organisation des Juifs en un Etat – étranger et ennemi – dans l'Etat français :

« La nouvelle législation de défense antijuive a surtout visé *les effets*, ainsi que le désiraient ses auteurs, des juristes. Peut-être aurait-il fallu procéder plus philosophiquement et s'en prendre aux causes. La cause, ici, c'est l'existence d'un Etat dans l'Etat, l'Etat juif dans l'Etat français. Si l'on part de ce principe, on peut suivre, à la trace, l'action juive partout. Si l'on s'en tient aux effets conséquents, il peut arriver que l'on laisse aux Juifs de quoi tout retrouver et récupérer, – par exemple ce qui n'est ni fonction militaire, administrative ou pédagogique, mais ce qui peut influencer tout le reste, industrie, commerce et même agriculture – l'Argent. Un homme extrêmement réfléchi me disait sur le même propos : cela ressemble un peu au Traité de Versailles que Bainville trouvait “trop faible pour ce qu'il avait de fort” »²⁵⁴.

Dans ses mémoires, revenant sur « le problème juif », Xavier Vallat refuse d'utiliser le terme d'« antisémitisme », à ses yeux mal formé²⁵⁵, pour désigner sa position antijuive ou judéophobe, et propose de redéfinir celle-ci comme un cas particulier de sa (et de la) xénophobie. Cette redéfinition de l'« antisémitisme » aboutit à l'esquisse d'une doctrine politique incluant la judéophobie d'Etat, que Vallat s'efforce de justifier longuement en référence à la tradition chrétienne, à la tradition nationale de la France et à

l’expérience des nations, avec la caution finale du « Juif Bernard Lazare », acte rhétorique depuis longtemps routinisé dans la littérature antisémite :

« Si [“être antijuif”] [...] signifie : redouter l’emprise internationale étrangère, alors, oui, je confesse que je suis anti-juif. Je suis anti-juif, comme je suis anti-russe, anti-allemand, anti-anglais ou anti-italien. Je suis anti-juif parce que xénophobe (la “xénophobie” ne signifiant pas en grec “la haine de l’étranger”, mais la méfiance, la *crainte* de l’étranger). Je suis anti-juif par raison d’Etat, tout simplement parce que, en vertu du vieux proverbe, je crois que “Charbonnier doit être maître chez lui”. Je me méfie des Juifs, comme le veut la tradition nationale française [...]. Je me méfie des Juifs et je les crains, comme l’Eglise s’en est méfiée et les a crants depuis le Golgotha. Je me méfie des Juifs et je les redoute, comme l’ont fait, au cours des âges et à travers le monde, toutes les nations au milieu desquelles ils se sont établis. Car l’anti-judaïsme est un fait universel. Ça n’est pas moi qui l’affirme, c’est un Juif, Bernard Lazare [...] »²⁵⁶.

L’antisémitisme à la française : une auto-présentation

Dans sa préface au livre de Malglaive (février 1942), Xavier Vallat, alors qu’il est encore (mais pour peu de temps) Commissaire général aux questions juives, s’applique également à légitimer les statuts des Juifs et les diverses mesures prises par « l’Etat français » pour « éliminer l’influence juive » en France. Pour ce faire, Vallat recourt à une métaphore filée, celle de la maladie mortelle, symbolisée dans le corps national par la présence d’une « tumeur grossissante »²⁵⁷, face à laquelle seul un acte chirurgical impitoyable était prescriptible :

« La France était atteinte d’un transport juif au cerveau dont elle a failli mourir. Il nous a bien fallu prendre le bistouri. [...] Nous avons voulu être des chirurgiens, et non des bouchers, encore moins des bourreaux »²⁵⁸.

Ici encore, Vallat illustre la stratégie de différenciation par laquelle il rappelle que sa vision antijuive, catholique et française, ne se confond pas avec l'antisémitisme biologique des Allemands. Pour assurer le retour à la santé nationale et ainsi redresser la France, Vallat prône l'usage du scalpel plutôt que celui du couteau ou du couperet²⁵⁹. Un chirurgien n'est ni un boucher ni un assassin.

A vrai dire, cette métaphore fonctionnait, dans le contexte politico-culturel, comme un cliché. On la trouvait déjà, par exemple, dans l'inscription lisible sur la plaque commémorative apposée le 24 septembre 1941, à l'occasion de la « journée Drumont » organisée par l'Institut d'étude des questions juives, sur la maison où vécut le pamphlétaire antijuif : « A Edouard Drumont, l'immortel auteur de *la France juive*, qui avait, dès 1886, prévu *le mal dont la France a failli mourir* [je souligne] »²⁶⁰.

Le 22 mai 1941, l'éditorialiste de *L'Appel* avait réagi contre la réduction de la « question juive » à une question religieuse, et, reformulant celle-ci en termes biologiques et raciaux, donnait sans réserve dans la métaphore chirurgicale, infléchissant la logique de l'exclusion dans un sens éliminationniste :

« Pour nous, le problème juif est le problème de tous les Juifs. Nous sommes devant un fait de *race* et non de simple *religion*. [...] Qu'on ne parle pas de justice formelle : il y a là un problème de salut public. La France est une convalescente : son organisme ne reprendra force et vigueur qu'au prix de l'élimination *totale* du calcul mortel provoqué par le corps étranger »²⁶¹.

Mais revenons aux préoccupations spécifiques du Commissaire-médecin Vallat. A le suivre, il ne s'agit donc que de soigner et de guérir la France, atteinte à la tête, par l'extirpation des « corps étrangers »²⁶² qui produisent la « tumeur ». Se défendant contre l'accusation d'être responsable, en tant que Commissaire général aux questions juives, d'une

« œuvre impitoyable d’extermination légale, [d’] un pogrom avec l’hypocrisie en plus », Vallat précise : « Nous avons voulu – et, j’espère, réalisé – une opération nécessaire de défense nationale contre un danger intérieur et extérieur réel »²⁶³. Et Malglaive, dans ses conclusions, de lancer un appel pour en finir avec les « demi-mesures » qui risquent de ramener la France à son état pathologique d’avant la Révolution nationale :

« La France a failli succomber de son obstination à défendre des systèmes et des idées fausses, ce n’est pas quand elle se relève de ce mal qu’il faut la replonger dans les ténèbres. [...]. Il s’agit de savoir si, voulant régler ce problème [juif] humainement, on veut cesser d’être agacé par les Juifs, ou si, continuant à appliquer des demi-mesures, on se résigne à ne régler qu’à demi, et donc mal, cette question capitale »²⁶⁴.

Quoi qu’il en soit, la judéophobie politique de Xavier Vallat se situait dans la tradition de l’antijudaïsme national-catholique illustré par La Tour du Pin et Maurras, qui visait l’exclusion des Juifs et non pas leur extermination. Marrus et Paxton l’ont clairement établi, montrant notamment qu’il fallait trouver dans la divergence des orientations antijuives – respectivement, l’allemande nazie et la française xénophobe –, fondée sur une radicale différence de vision du monde, la raison principale de l’éviction de Vallat²⁶⁵, remplacé par le collaborationniste sans scrupules Louis Darquier de Pellepoix, nommé le 6 mai 1942²⁶⁶ à la tête du Commissariat général aux questions juives :

« Vallat n’était pas l’homme de la “solution finale”, quel que fût le sens où l’entendaient les Allemands. A mesure que les objectifs nazis se clarifiaient, à la fin de 1941 et au début de 1942, les Allemands voulurent établir une nouvelle politique antijuive et un nouveau style d’antisémitisme »²⁶⁷.

Montandon et Cie contre Maurras et Vallat : deux visions de l’antisémitisme

Dans le second numéro, daté d'avril 1941, de *L'Ethnie française*, la « revue mensuelle de doctrine ethno-raciale et de vulgarisation scientifique » dirigée par George Montandon, on peut lire une menaçante mise en cause, signée Gérard Mauger (le rédacteur en chef de la revue), de la politique antijuive incarnée (plutôt que conduite) par Xavier Vallat, qui venait tout juste, le 29 mars 1941, d'être nommé Commissaire général aux questions juives²⁶⁸. Vallat est dénoncé par l'« anthropologue » montandonien en tant que « disciple de Maurras », et, partant, « tout imbu d'idées fausses, en ce qui touche le problème juif »²⁶⁹. Vallat avait été nommé par Darlan indépendamment de l'avis des autorités allemandes, lesquelles avaient proposé, pour diriger l'« Office central juif » qu'elles poussaient Vichy à créer au début de 1941, des hommes sûrs tels que Louis Darquier de Pellepoix, Bernard Faÿ, George Montandon, Claude Vacher de Lapouge ou Léon de Poncins²⁷⁰. Or, Montandon et Mauger faisaient partie de la mouvance pro-Darquier.

Cette attaque nominale, par le principal adjoint du raciologue prohitlérien, d'un célèbre responsable politique formé par l'Action française, dont le « nationalisme intégral » s'est toujours montré exclusif de tout « antisémitisme de peau » et de tout « germanisme », est aussi une manière de mettre en cause « l'entourage maurassien et enjuivé du Maréchal [Pétain] », de dénoncer, au nom de la position « révolutionnaire » et de « l'intérêt d'une collaboration franco-allemande », la politique de Vichy, accusée de chercher à « noyer le poisson », voire d'« étouffe[r] la liquidation d'Israël »²⁷¹. Il s'agit donc d'une offensive des milieux collaborationnistes visant à disqualifier les hommes du Maréchal, ces traditionalistes catholiques qui l'entouraient à Vichy. C'est expressément au nom de la science, du savoir « ethnologique » ou de l'« anthropologie moderne » que l'antisémitisme de Maurras et de Vallat est mis en cause²⁷².

Le principal reproche fait à Xavier Vallat est qu'il ne pose pas la question juive comme une question de race et tend à la réduire à une

question sociale, voire religieuse :

« Le Commissaire aux questions juives professe sur cette question la doctrine fausse et néfaste de son maître Maurras. Sa discrimination en bons et mauvais juifs, en nouveaux venus et en “vieilles familles juives françaises”, sa tendance à mettre l’affaire sur un plan exclusivement social et peut-être confessionnel, tout cela prouve que Vallat néglige volontairement *de traiter aussi cette question ethnique sur le plan anthropologique et plus spécialement somatique* [souligné par l’auteur]. Je le répète, une fois de plus, le “cas juif” n’est qu’un petit côté de la vaste question raciale et doit être traité dans le cadre de l’ethnisme français tout entier »²⁷³.

L’« ethnisme » désigne de façon générale, dans la terminologie de George Montandon et de ses disciples, la « doctrine s’appuyant sur le groupement » humain nommé « ethnie »²⁷⁴. Or, à les suivre, la France constitue une ethnie composée spécifiquement des trois « races » principales de l’Europe (Nordiques, Alpins, Méditerranéens), qui chevauchent les trois principales « ethnies » européennes (Latins, Germains, Slaves)²⁷⁵. L’« ethnisme français » est célébré par Mauger, dans le contexte de la collaboration totale, comme la « doctrine *ethno-raciale* sans laquelle le programme politique le plus étudié n’aurait aucun fondement et sans laquelle il n’y a pas d’Europe Nouvelle possible »²⁷⁶.

Pour le rédacteur en chef de *L’Ethnie française*, en avril 1941, la grande « affaire » est de refondre sur des bases « ethno-raciales » le statut des Juifs, donc de durcir la législation antijuive, et la nomination de Xavier Vallat à la tête du Commissariat général aux questions juives ne lui paraît pas de bon augure :

« Le grand fait récent dans le domaine ethno-racial est la décision prise par le Maréchal de charger Xavier Vallat d’une vaste enquête préalable à la législation définitive établissant le “Statut du Juif en France”. [...]. C’est déjà très tardivement que Vichy commence à s’occuper d’une

affaire qui devrait être réglée depuis six mois. N'a-t-il pas fallu, en zone occupée, que l'Autorité allemande prenne elle-même des mesures pour sauvegarder notre économie nationale contre la juive ? N'était-ce pas à nous de le faire ? »²⁷⁷.

La nomination de Vallat, suggère Mauger, est l'un des signes de l'attentisme des milieux vichyssois face à la question juive, une preuve de plus que « l'entourage maurrassien et enjuivé » du Maréchal est « plein de mauvais vouloir et d'inaction »²⁷⁸. Mauger en arrive à opposer la volonté virtuelle du peuple français à la mauvaise volonté des faux révolutionnaires de Vichy :

« Le peuple de France, qui n'a pas encore unanimement compris les possibilités et l'intérêt d'une collaboration franco-allemande, a tout au moins déjà saisi l'essentiel de la question juive »²⁷⁹.

Pour finir, Mauger n'hésite pas à menacer Vichy d'un débordement, au cas où l'*« affaire »* tarderait à être *« réglée »* :

« Ce qui ne sera pas fait par le législateur *se fera dans la rue* [souligné par l'auteur] par de vrais révolutionnaires et si Xavier Vallat ne se sépare pas nettement des théoriciens vichyssois, il va préparer pour un avenir prochain de sanglants et implacables pogroms. Il vaudrait tout de même mieux que la solution juridique adoptée suffise à régler l'ensemble du problème ! »²⁸⁰.

Pour l'équipe des « scientifiques » composant la rédaction de *L'Ethnie française*, il est clair que le « problème » juif doit trouver sa véritable solution sur la base de la « doctrine ethno-raciale » du « Professeur Montandon », honteusement attaqué par les « judéo-maçons » et leurs alliés de « L'Action marrane », dirigée par « l'antiraciste Maurras », sans oublier « les paramaurrassiens et les judéo-maçons de l'Ecole d'anthropologie »²⁸¹. Tout s'explique, selon Mauger, par le fait que le « savant » Montandon est « devenu l'ennemi public n° 1 de tous les antiracistes, négroïdes, sangs mêlés, demi-Juifs, météquards et avilisseurs du sang français »²⁸².

Or, un décret du 1^{er} novembre 1940 retirait la nationalité française à Montandon, qui l'avait obtenue en 1936, mais était désormais suspecté de « bolchevisme ». Mauger met directement en cause l'entourage maurrassien du Maréchal, et dénonce violemment la supposée cabale conduite par « l'éminence grise » Maurras, « entouré de sa cour de “Juifs bien nés”, de culs-bénits et de trois-points repentis – qu'ils disent ! – »²⁸³.

En conclusion de sa défense du « Professeur Montandon », Mauger s'adresse à la « noble et vaillante personne » du Maréchal, si mal entouré à Vichy, et précise ainsi sa demande :

« J'espère crier assez fort pour que, par-dessus les épaules des Gaullistes, attentistes, Maurassiens et enjuivés, ma voix parvienne jusqu'à son oreille [...]. Et je demande instamment au Chef de l'Etat de rapporter, sans plus tarder, l'arrêt qui frappe George Montandon, parce que la France doit beaucoup à ce savant pour son œuvre passée, et parce que notre pays a encore besoin de lui pour la réalisation de l'œuvre de demain : rebâtir la France, sur les bases de l'ethnisme français, sauver notre pays et notre aryanisme, pour que nous restions un peuple noble et digne des autres Européens »²⁸⁴.

Maurras venait à peine de publier *La Seule France*²⁸⁵ que la rédaction de *L'Ethnie française*, en juillet 1941, dans un « écho » non signé, lui reprochait de n'avoir « jamais compris l'Allemagne, ni voulu d'une entente avec elle », et ajoutait, se situant « sur le terrain ethno-racial », cette dénonciation sans fard du dénommé « Maujarès » comme gaulliste dissimulé :

« Au moment même où Maujarès publie *La Seule France*, à reflets collaborationnistes, cet Afro-syriaque à double face ne fait-il pas lancer partout – par le truchement de Pujo, Real del Sarte et Juhel – le mot d'ordre secret de miser sur de Gaulle ? Seuls s'en étonneront les ignorants de sa nature félonne ! Aussi, l'alpha et l'oméga de la sagesse, quant à l'Afro-syriaque, se formule-t-il comme suit : Maujarès doit être

fusillé. /Selon ses propres principes. /Sans jugement.
/Administrativement »²⁸⁶.

Dans un texte d'autoprésentation ouvrant la première livraison de *L'Ethnie française*, en mars 1941, une opposition typologique est mise en place : d'une part, les « Afro-syriaques »²⁸⁷, expression polémique et pseudo-scientifique renvoyant à la fois aux Juifs, aux « enjuivés » et aux « métèques » ; d'autre part, les représentants authentiques de « l'ethnie française », composée des trois « races » européennes (Nordiques ou Aryens, Méditerranéens, Alpins). La rédaction de la « revue mensuelle de doctrine ethno-raciale » dénonce d'entrée de jeu les ennemis intérieurs de la France :

« Les mandataires des conceptions afro-syriaques ont fait un tort incalculable à la France en trompant l'opinion sur l'échelle des valeurs actuelles, en mettant sous le boisseau le problème ethno-racial (à la base de la tempête européenne), en prétendant interdire à l'Homme de rien savoir de l'Homme. Le Français vrai n'a pas à craindre de scruter le problème ethno-racial et de se situer par rapport aux autres communautés, car il est plus aryen qu'il ne s'en doute – et cet organe ne parlera pas de l'aryanisme et de notions analogues sans les définir en toute clarté. [...]. Nous considérons notre parution même comme un échec aux Afro-syriaques dans leur tentative de faire obstacle à l'épanouissement de la vie européenne »²⁸⁸.

La « question aryenne » n'appartient pas en propre aux Allemands : l'« aryanisme » dont il est question, insistent les rédacteurs de *L'Ethnie française*, a eu ses théoriciens de langue française. Montandon propose de retenir trois grands noms, parmi les « doctrinaires de l'aryanisme » : « Le comte Arthur de Gobineau, le genevois Adolphe Pictet, et Georges Vacher de Lapouge. Le premier lança l'idée dans le domaine ethno-historique, le second dans le domaine linguistique, le troisième dans le domaine anthropologique »²⁸⁹. La thèse de Montandon est qu'il existe « une grande

ethnie aryenne, divisée elle-même en plusieurs autres, latines, germaine, slave », et qu'à l'origine, « les membres de l'ethnie aryenne appartenaient vraisemblablement aux trois races méditerranéenne, alpine et nordique »²⁹⁰. Bref, « front aux non-Aryens, la communauté aryenne était bien un agrégat racial »²⁹¹, un « groupement blanc » composé des trois « races » européennes sus-nommées. Montandon prend néanmoins le soin de mettre en garde ses lecteurs contre les infiltrations « sémitiques » sur « le terrain racial méditerranéen », ce qui nous ramène aux maurrassiens et autres prétendus « enjuivés » :

« Ce qui a handicapé le facteur méditerranéen, c'est qu'il se soit le plus laissé pénétrer par les éléments sémitiques, arabes et juifs, à la maure, à la marrane, à la Maujarès (prononcer Maukharès), à la Maurras »²⁹².

Gérard Mauger, dans son éloge et sa défense de Montandon contre les milieux d'Action française, justifie sa dénonciation de ces derniers de la façon suivante, où la stigmatisation des fauteurs de guerre « nationalistes » s'articule avec la dénonciation de leur « antiracisme » :

« Il importait de cingler non seulement les manitous du front popu [...], mais de travailler de justes verges, ceux qui, plus coupables parce que plus “nationalistes” et plus doctrinaires, avaient, *l'antiraciste Maurras* en tête [je souligne], contribué à jeter la France tête baissée dans le guet-apens d'une guerre dont ils lui avaient laissé ignorer les causes primordiales, à savoir les causes ethno-raciales »²⁹³.

Il est vrai que Montandon, dans un article publié le 10 juillet 1940 par le quotidien qui allait bientôt être dirigé par Jean Drault, *La France au travail*, ne ménageait pas l'Action française, coupable à ses yeux d'avoir tout fait pour empêcher la diffusion des idées raciales et ethniques, et ainsi, conduire la France au désastre. L'« antiracisme », c'est donc la négation de la race, en particulier la négation de son importance pour la compréhension de la question juive. L'Action dite « française » constituerait, avec la franc-

maçonnerie, un comité de défense occulte de ce qu'en langage ordurier Montandon nomme « l'ethnie putain »²⁹⁴ :

« Les mauvais bergers ne furent pas seulement les francs-maçons au service de l'ethnie putain [...]. On peut se demander si les dirigeants du clan de *L'Action marrane* (dite *française*) ne le furent pas encore plus, étant donné le rôle “éclairant” qu'ils prétendaient jouer. Sans doute, le mot d'ordre de la gauche judéo-maçonne et du front populaire ou merdeux [...] était de nier simplement toute race ; il fallait vraiment prendre ceux qui ont des yeux pour des aveugles ! Nous reconnaissions d'autre part tout le mérite des marranes à avoir secoué leur ancienne hérédité. Mais *L'Action marrane* n'allait pas beaucoup moins loin que le front populaire dans ses tentatives d'étouffement. Nous savons pertinemment – des jeunes, affiliés au groupe, s'en plaignaient – que le mot d'ordre de Charles Maurras était de ne jamais parler de caractères raciaux (couleur de la peau, nature du cheveu, profil du nez, etc.). Ils ne devaient non plus jamais soulever la question des formations ethniques – dont le travail interne a pourtant été à la base même des bouleversements que nous subissons ! C'est ainsi que Gaxotte, élève de Maurras, prétendait construire une histoire de France sans qu'il y fut question des mouvements raciaux et ethniques, comme si les hommes qui font l'Histoire étaient des marionnettes, et non des individus de chair et d'os »²⁹⁵.

Dans les 10 numéros de *L'Ethnie française* (de mars 1941 à avril 1944), Montandon et ses collaborateurs s'efforceront de disqualifier l'approche maurrassienne de la « question juive » et de substituer à la vision nationale-traditionaliste de la « solution de la question juive » celle des milieux ralliés au racisme national-socialiste. En mai 1943, Montandon, après avoir examiné et rejeté les trois « solutions de la question juive » historiquement mises en œuvre (l'assimilation, la ségrégation, l'émancipation), puis jugée douteuse la solution sioniste, en arrive à prôner une cinquième solution,

seule à même de « traiter le comportement filoutaire de la communauté juive », qui vit en outre « au milieu des autres peuples en état de prostitution ethnique » :

« Quelle est, pour nous autres, la solution normale appliquée au problème que pose l'existence d'une bande de gangsters ? Une seule : l'*extirpation*. Vous vous rendez donc compte que la conception sociale que nous avons envisagée de la communauté juive légitimerait par avance toutes les mesures, allant jusqu'à la mort du troupeau, qui auraient pour but d'assurer l'élimination totale de l'association filoutaire de nos pays d'Occident »²⁹⁶.

En juillet 1943, Montandon ne cache pas son impatience et déclare : « Nous soupirons après le jour où les Autorités allemandes, usant de leur *droit* de vainqueurs, imposeront, à nos concitoyens à l'âme métisse, la ségrégation radicale du corps allogène judaïque, en attendant la déportation »²⁹⁷.

La présence des Juifs en France étant comparable à celle d'une « tumeur » dans un organisme globalement sain, il s'agit d'opérer en bon chirurgien. Montandon, après Vallat, mais en passant de l'analogie à l'identification métaphorique, assimile « l'élément juif » à une tumeur maligne, à un « néoplasme » qui ne peut provoquer dans « l'organisme France » que des « réactions » naturelles de défense²⁹⁸. Cependant, le cas de la France malade est particulièrement grave aux yeux du « Dr George Montandon, professeur d'ethnologie et expert ethno-racial »²⁹⁹, car « les divers corps sociaux, sans exception », y sont « atteints, et la société infestée dans ses moindres plis »³⁰⁰. Voilà pourquoi il a toujours été si difficile, en France, d'opérer et d'extirper la tumeur, lorsqu'on est un chirurgien antijuif : « Vis-à-vis de l'organisme France, le néoplasme juif se comportait comme un carcinome, avec développement de métastases abondantes – et le chirurgien sait combien il est vain de vouloir courir après les métastases ! »³⁰¹.

C'est pourtant bien l'« extirpation » qu'il s'agit de réaliser, afin de réussir de façon totale et définitive « la séparation aryano-juive », de « rupturer les unions entre Aryens et Juifs »³⁰². Il faut donc d'urgence dissocier le sain du pathologique, séparer « l'élément juif » de l'élément aryen, puis déporter, éloigner, chasser. Certes, le mal ayant des caractéristiques propres (invasion, dissémination à distance, récidivité), le chirurgien ne doit pas négliger les « métastases » et leurs effets, c'est-à-dire l'existence de la masse des « enjuivés ». Ce que le chirurgien antijuif peut et doit cependant s'efforcer de faire, face au corps de la France atteint d'une tumeur maligne, affecté par une prolifération de cellules et de tissus cancéreux (« néoplasme », « carcinome »), c'est une ablation. Et les mesures de « régénération ethno-raciale et eugénique »³⁰³ feront le reste. La logique se dégageant de la métaphore filée est clairement celle de la destruction : une « tumeur », après avoir été « extirpée », ne se conserve pas, elle doit rejoindre l'ordure. L'amalgame polémique du Juif et de la « tumeur » suggère ainsi la « solution », qui ne peut qu'être « finale ». Ce qui reste un problème pour le chirurgien antijuif, c'est la persistance des « enjuivés », produits par l'effet des « métastases »³⁰⁴. L'entreprise de purification du corps national français atteint ici ses limites : il est peut-être trop tard pour réaliser pleinement l'« épuration ethnique de la France »³⁰⁵. Mais cette note de mélancolie qu'on trouve parfois chez Montandon, saisi – à l'instar de Céline – par la vision d'une France totalement « infestée », n'empêche nullement le médecin-anthropologue de prôner, jusqu'à la fin, l'« extirpation »³⁰⁶.

Extirper, chasser : l'antisémitisme purificateur de Puységur

En 1943, dans son pamphlet antijudéomaçonnique *Les Sangsues de Marianne*, le comte Armand de Puységur désigne clairement l'ennemi absolu, la cause unique de tous les malheurs de la France, « le juif » :

« [...] est à la base non seulement de tous les malheurs qui nous accablent, mais il en est la cause certaine, originelle »³⁰⁷.

Cette vision mono-causale des malheurs du monde, attribués à la puissance malfaisante nommée « le Juif », est au cœur du mythe conspirationniste, fondé sur la croyance à l'existence d'un complot juif mondial³⁰⁸. Pierre Costantini, en décembre 1941, publiait un abrégé des lieux communs conspirationnistes : « Le problème juif domine la situation mondiale. Ce sont les Juifs qui ont cultivé les haines et précipité notre pays dans la catastrophe. Ce sont les incendiaires juifs qui ont allumé la guerre sur toute la surface de la planète. [...]. Les Juifs sont responsables du désordre du monde. C'est une vérité de fait, un postulat politique. [...]. Il y a, tout près des Juifs, une masse honteuse d'intermédiaires, de commissionnaires, d'acoquinés aux puissances israélites, qui agissent au nom des Juifs : ce sont les enjuivés. [...]. Pour la domination des Sages de Sion, suivant des protocoles longuement médités, par l'or et par la ruse, les enjuivés ont envahi les hautes sphères des grands partis politiques [...]. La France ne sera sauvée que si elle est férocelement désenjuivée »³⁰⁹.

Après avoir nommé sans aménité le principe de la « décadence » de la France, Puységur ajoute aussitôt quelques lignes en guise d'auto-justification, où intervient l'analogie médico-chirurgicale – opérer la France « malade » pour la « sauver » –, ce qui lui permet de construire rhétoriquement « le juif » comme germe de la maladie et de définir sa posture antisémite comme celle du symptomatologue qui déchiffre les signes de la maladie, avant l'intervention nécessaire du chirurgien :

« J'écris ces lignes sans haine aucune. Depuis plus de cinquante ans j'expose ce que je crois être la vérité, ce que j'affirme être la vérité. Quand le chirurgien ouvre le ventre d'un malade pour tenter de le sauver, ce n'est pas au patient qu'il en a, c'est à la maladie n'est-ce pas ? La France a été très malade. Elle a frôlé la mort »³¹⁰.

Ce jeu d'analogies et de métaphores permet d'imager la déclaration liminaire d'absence de « haine » : cette dénégation constitue un mode de légitimation ordinaire de la politique antijuive, repérable aussi bien dans les milieux vichyssois (Xavier Vallat déclare volontiers que son antisémitisme est dénué de « haine ») que chez certains collaborationnistes désireux de convaincre leurs contemporains. Le « péril juif » est ainsi objectivé, il est censé relever du seul ordre du réel.

Puységur, plus d'un an auparavant, avait publié une brochure antijuive au titre programmatique : *Qu'était le juif avant la guerre ? Tout ! Que doit-il être ? Rien !*³¹¹, qu'il présentait, dans sa préface, comme un diagnostic accompagné des indications thérapeutiques requises :

« Quand un médecin se penche sur un malade, il recherche l'origine première de la maladie qui use, dégrade et ruine l'organisme. Lorsqu'il a trouvé les sources du mal, il emploie les remèdes qui doivent rendre la santé au patient. J'ai essayé dans ce livre d'agir comme le médecin. La France est malade. Je sais de quoi elle souffre. Je propose le remède de guérison : il faut chasser les Juifs de France »³¹².

La conclusion du pamphlet reprenait en écho l'énoncé d'un programme de « purification » raciale :

« A l'horloge du destin de la France sonne l'heure de nous débarrasser de cette race malfaisante des Juifs. Si nous ne l'entendons pas, jamais la France ne se redressera »³¹³.

Il s'agissait donc, pour le pamphlétaire collaborationniste, d'extirper d'urgence la tumeur maligne, par des mesures antijuives relevant de l'acte chirurgical motivé par la survie de l'organisme collectif atteint. La métaphore de l'« épouillage » intervient en concurrence avec celle de l'extirpation, dans d'autres textes antijuifs, pour caractériser polémiquement la solution radicale de la « question juive ». Titré « Epouillage », un article paru le 17 août 1942 dans *Paris-Soir* dénonce « une invasion juive compacte », « une occupation massive » de certaines villes françaises

(Marseille, Lyon, Cannes), appelle « le Français aryen » à « lever contre Israël l'étendard de la révolte », déplore au passage que « nos compatriotes [...] ne se décident pas à faire eux-mêmes leur lessive » face aux « poux » en train de « se multiplier sur des anatomies mal lavées », et se termine par le décodage de la métaphore « épouillage » : « La France n'a aucune chance de faire son salut si elle n'élimine pas les Juifs totalement et définitivement ». L'imaginaire de l'extermination est bien présent dans la presse quotidienne à grand tirage, durant l'été 1942³¹⁴. Cette vision répulsive d'une France envahie par des « parasites », à « éliminer » d'urgence, est partagée par Puységur. Mais la terrible histoire de cette invasion-infestation paraît, aux yeux de ce drumontien nazifié, en voie de se terminer heureusement, ce qui ne doit pas être, selon lui, une raison de relâcher la nécessaire vigilance vis-à-vis des responsables des malheurs de la France :

« La Providence a voulu que l'ennemi auquel elle avait stupidement déclaré la guerre, lui tende la main. Hitler, le vainqueur le plus généreux, le plus compréhensif, des conquérants dont parle l'Histoire, pouvait nous anéantir. Après l'entrevue de Montoire, il a accompagné le maréchal Pétain jusqu'à sa voiture, en lui confirmant sa volonté de collaborer au redressement de notre chère Patrie. Mais parce qu'aujourd'hui l'espoir de surmonter nos désastres et la volonté d'y parvenir, nous soutiennent, il ne peut être question d'oublier la cause de ces malheurs. Et la cause principale, celle qui renferme toutes les autres, c'est l'omnipotence des juifs »³¹⁵.

Cependant, selon Puységur, la solution de la « question juive » ne peut être une solution seulement française, elle doit être une solution européenne : tous les peuples d'Europe, également menacés dans leur être, doivent prendre de concert des mesures prophylactiques. La solution est donc, après avoir identifié et regroupé les Juifs, de les expulser en masse hors d'Europe :

« Le juif se trouve donc être un ferment de trouble, de dissolution, un agent de décomposition pour le corps social dans lequel il s'introduit, comme le choléra pourrit et désagrège les malades qui le subissent. Si l'on veut que les peuples vivent et prospèrent, il est donc de toute urgence de se débarrasser des juifs. Comment ? En les chassant de l'Europe pour les envoyer ailleurs. Autrefois, nos rois, dès Philippe-le-Bel et Charles VII, les expulsèrent de France. De nos jours, dans l'Europe unie, il ne peut être question de conserver ici le juif et là, de le chasser. La question juive est devenue une question européenne. Elle ne peut être résolue que par des mesures européennes prises par toutes les nations habitant l'Europe »³¹⁶.

Arrivé à ce moment de son argumentation, Puységur donne dans la prosopopée, suggérant, à travers l'interrogation attribuée à l'objecteur, que l'antisémitisme est une réaction naturelle de répulsion et d'autodéfense des peuples, universellement répandue. Dans *Qu'était le juif...*, Puységur commençait par énoncer, comme une évidence indubitable, que « le Juif » est l'objet d'un « universel mépris »³¹⁷, prétendait ensuite s'interroger sur les causes de « ce sentiment général de méfiance d'abord et souvent de crainte ensuite »³¹⁸, pour conclure par ce rappel de l'évidence : « En commençant cette brochure, je vous disais que les Juifs étaient détestés dans tous les pays du monde »³¹⁹. Si cette pseudo-évidence empirique est ainsi rhétoriquement martelée, c'est que toute l'argumentation antijuive s'y fonde : on part d'un prétendu constat (l'universalité de la haine dirigée contre les Juifs) pour l'expliquer par ses causes réelles (essentiellement par la nature spécifique des Juifs comme peuple, race ou ethnie), pour souligner en conséquence l'existence d'une « question juive » (également universellement posée), et en déduire la nécessité d'une « solution » à ladite question, au nom de la légitime réaction d'autodéfense de tous les peuples, lassés d'être les victimes de l'« ennemi du genre humain ». Tel est le schéma général suivi par l'argumentation antijuive moderne, élaborée dans

le dernier tiers du XIX^e siècle, et standardisée depuis la fin des années 1890³²⁰.

C'est pourquoi il s'agit de trouver aux Juifs une terre sans peuple hors d'Europe, par exemple – note d'humour du vieux pamphlétaire qui pourtant n'en a guère – en Grande-Bretagne :

« Mais, me dira-t-on, où voulez-vous qu'ils aillent, les juifs, si personne, aucun peuple ne veut les recevoir ? Ils ont pourtant bien le droit de vivre. Je n'ai jamais dit le contraire, mais qu'ils aillent vivre ailleurs qu'en Europe ! Parce que personne n'en veut, faut-il que je sois condamné à conserver par devers moi ces indésirables à tous [sic] ? Ils ont le droit de vivre ? Je n'en vois pas la nécessité. Mais enfin pourquoi ne pourraient-ils vivre qu'en Europe. Pourquoi pas en Angleterre ? La Grande-Bretagne va être définitivement évincée de l'Europe. Elle sera une île déserte et improductive. Qu'on y mette les juifs. Ou encore à Madagascar, ou encore en Guyane. Pas en Palestine en tout cas. Les Arabes n'en veulent à aucun prix et la Palestine est une position-clef que les juifs pourraient fort bien livrer aux ennemis de l'Europe »³²¹.

Louis Thomas argumentait dans le même sens : « Les Arabes ne pouvant supporter les Juifs en Palestine, il n'y a qu'à expédier les Juifs en Guyane, et d'abord en Guyane française »³²². Le « sionisme obligatoire », impliquant l'installation forcée en Palestine de tous les Juifs, avait été prononcé par André Chaumet et H.-R. Bellanger au début de 1941 : « Une solution internationale s'impose : *Chasser le Juif et le localiser*. Un racisme juif, oui. Des ambitions juives, oui. Mais dans une Patrie à eux. Et non chez les Aryens. [...] La solution du problème juif repose dans un Sionisme cent pour cent. Et dans un **Sionisme obligatoire pour le peuple maudit**. [...]. C'est vers la Palestine qu'Israël doit tourner son regard désormais »³²³. E. Fayolle-Lefort se prononçait également en faveur du sionisme : « Les Juifs ont les premiers songé à recouvrer leur souveraineté nationale, sur un territoire bien à eux, quelque part dans le monde, et de préférence en

Palestine. A cette solution élégante, je me rallie avec empressement. Je souhaite, comme les Sionistes, la renaissance d'une patrie juive indépendante, et je demande, ce qu'ils ne font pas, que tous les Juifs y soient juridiquement rattachés. [...]. Qu'ils reprennent leur bâton. L'organisme européen les éliminera fatalement »³²⁴.

Dans les dernières lignes de son pamphlet antijuif, hymne à Laval et au Führer, Puységur dessine l'avenir radieux de « l'Europe unie », d'une Europe sans Juifs, pacifiée et prospère, grâce à « la réconciliation définitive de la France et de l'Allemagne » :

« De tout cœur, je souhaite pour mon Pays, que mes compatriotes comprennent et communient avec moi dans l'espoir de la victoire allemande, créatrice de l'Europe nouvelle, d'où, pour des siècles, les juifs en étant chassés, la guerre sera supprimée, le travail honoré, la vie prospère et l'homme heureux »³²⁵.

L'exposition de la doctrine antisémite se termine ainsi par l'esquisse d'une utopie, comportant la promesse d'un bonheur réservé aux Européens réconciliés entre eux, avant tout par l'effet d'une autopurification volontaire, impliquant l'« extirpation » du germe de la maladie : « le Juif ». L'utopie euro-raciste se situe par delà l'horizon limité de la Révolution nationale. L'antisémitisme euro-raciste transcende les frontières nationales et déborde les projets exclusionnaires visant les diverses catégories d'« indésirables » à l'intérieur des vieux cadres stato-nationaux. Parallèlement, l'antisémitisme éliminationniste se transfigure en antisémitisme rédempteur³²⁶ : l'élimination des Juifs est érigée en méthode de salut. Tel aura été le devenir hitlérien de l'antisémitisme français.

IV – D'un « prophète » l'autre : Drumont, Céline. L'antisémitisme revendiqué comme une tradition française

Nombre de spécialistes de la propagande antijuive à l'époque de Vichy, y compris et surtout parmi les collaborationnistes, se sont appliqués à retracer une généalogie intellectuelle proprement française de l'antisémitisme et du racisme, en érigéant le plus souvent Drumont et Gobineau en « fondateurs » ou en « précurseurs », respectivement, des doctrines antijuives et racistes qui tendaient à être perçues, dans le contexte de l'Occupation, comme des produits d'importation. Céline va très vite être intégré dans cette galerie des « précurseurs » et « prophètes » français du racisme et de l'antisémitisme racial, réinterprétés dans une perspective à la fois hygiéniste et eugéniste. Les noms de Drumont et de Céline vont circuler, dans l'espace du discours collaborationniste, en tant que marqueurs de francité de la politique antijuive, conduite de concert par « l'Etat français » et les autorités allemandes à partir de 1942.

Le sens d'une revendication de paternité idéologique

« Le racisme est né de parents français », affirme en 1943 Claude Vacher de Lapouge, fils de Georges Vacher de Lapouge, le plus célèbre théoricien français du « sélectionnisme », c'est-à-dire de l'eugénique raciale³²⁷. Et l'homme réputé être, selon la presse allemande, « le plus intelligent de France »³²⁸, Alfred Fabre-Luce – venant de la mouvance doriotiste –, consacre un chapitre entier de son *Journal de la France*, paru en janvier 1941, à l'« hitlérisme français »³²⁹, chapitre singulier qui se termine par une caractérisation du monstre sémantique :

« Déjà, l'hitlérisme fait en France des progrès que l'activité des services de Goebbels ne suffit pas à expliquer. [...]. Faites une épreuve. Jetez dans la conversation le nom de Hitler. Vous rencontrerez trois réactions “officielles”. *Il ne tient pas sa parole. C'est un barbare. Sa théorie des races est fausse.* Mais poussez un peu l'interlocuteur et vous le verrez accepter en détail ce qu'il vient de refuser en bloc. [...]. [En matière de théorie des races], est-il bien sûr que la priorité appartienne à notre adversaire ? Il y a un pré-hitlérisme français – et pas seulement chez Gobineau. Lisez plutôt la plaquette de poèmes publiés par Drieu en 1917 [*Interrogation* (Paris, Gallimard)], où l'on rencontre l'éloge de la guerre, le culte de la force, l'appel à la restauration du corps], au temps où Hitler n'était encore qu'un caporal dans la tranchée d'en face. [...]. Et l'on trouverait, en remontant plus haut, bien d'autres noms. Mais à force de renier une part de notre tradition, nous l'avons sincèrement oubliée. Quand l'étranger s'en empare, nous accusons de trahison ceux qui, en France, lui restent fidèles. Il faudra que Hitler nous rende de force notre bien, avec adjonctions germaniques... »³³⁰.

En novembre 1940, Drieu la Rochelle, s'efforçant de justifier une collaboration sans réserve, postule que « fascisme, national-socialisme,

corporatisme » constituent « les seuls moyens de vivre pour un peuple en ce siècle », et recourt à l'argument des précurseurs français :

« [...] Pas une idée du fascisme qui n'ait été tracée par un écrivain français des derniers cinquante ans. Seulement les idées françaises ne pouvaient plus passer dans la réalité. De sorte que les Italiens, les Allemands qui ont sorti l'idée et l'acte en même temps sont bien les créateurs de la politique du siècle. Ni Proudhon, ni Sorel, ni Maurras n'ont servi à rien en France – ni Gobineau, ni Drumont »³³¹.

Sur le même mode, Claude Vacher de Lapouge, après avoir affirmé que « le racisme » était originairement français, esquissait en mars 1943 un programme de réappropriation intellectuelle et politique :

« Pendant un demi siècle il [le racisme] a été volontairement méconnu dans notre pays, mais il est temps selon l'expression du Maréchal Pétain, de “reprendre des vérités qui furent nôtres, que nous avons oubliées, que nous pouvons reprendre sans les emprunter à personne et sans méconnaître d'ailleurs le mérite de ceux qui ont su en tirer un meilleur parti que nous” »³³².

Accompagnée rituellement de la mention de « grands noms », tels que ceux de Drumont, de Toussenel ou de Lapouge, la revendication de paternité idéologique³³³ permettait de transformer l'antisémitisme officiel, celui du gouvernement de Vichy comme celui des autorités allemandes, en expression d'une tradition française, légitime à ce titre. L'historien Henri Labroue s'était ainsi efforcé de montrer, dans son livre paru en mars 1942, *Voltaire antijuif*³³⁴, que l'« antijudaïsme » était une tradition nationale dont la France devait s'enorgueillir. Des extraits de cet ouvrage de propagande paraissent, également sous le titre « Voltaire antijuif », dans le premier numéro, daté de février-mars 1942, de la « revue mensuelle de l'Institut d'études [sic] des questions juives », *La Question juive en France et dans le monde*³³⁵. A la suite de cet article, la rédaction du mensuel antijuif ajoute de façon significative : « Comme on le voit, l'antisémitisme en France n'est

pas un produit de récente importation »³³⁶. Dans la conclusion de son *Voltaire antijuif*, Labroue prétendait avoir réfuté l’« audacieux sophisme » de ceux qui soutenaient que « les antijuifs sont les suppôts d’Hitler » et que « l’antijudaïsme des Français [...] n’est nullement dicté par l’intérêt national »³³⁷ :

« Nul écrivain [autre que Voltaire], dans aucun temps, dans aucun pays, n’a mis au service de l’antijudaïsme une action aussi continue, une véhémence aussi pénétrante, un arsenal d’arguments aussi riche, un talent aussi consommé, une langue aussi claire, une réputation aussi prestigieuse. Or, cette sommité de l’antijudaïsme plonge ses racines dans le plus français des terroirs. [...]. Voltaire, par son génie, comme par son style, est le plus Français de nos écrivains. Et son antijudaïsme se trouvait si bien dans le droit fil de la tradition française qu’il s’accordait strictement avec la politique classique des rois de France, avec les pratiques constantes du clergé français, avec les sentiments séculaires du peuple français. [...]. Démontrer plus longuement que l’antijudaïsme n’est pas un article d’importation hitlérienne serait faire trop d’honneur aux casuistes [...] »³³⁸.

Alors qu’il venait tout juste d’être nommé, le 6 novembre 1942 – par Abel Bonnard, ministre de l’Education nationale (lui-même nommé par Laval le 18 avril 1942) –, professeur titulaire de la chaire d’histoire du judaïsme en Sorbonne (créée à l’initiative de Darquier), Henri Labroue accorde une interview au *Cahier jaune*, parue en décembre 1942, où il commence par affirmer le caractère autochtone de l’antisémitisme en France – qu’il rebaptise à l’ordinaire « antijudaïsme »³³⁹ –, en lui décernant la palme de l’ancienneté et de la continuité :

« Mes cours [...] porteront d’abord sur l’action antijuive en France. Je me propose en effet de démontrer qu’aucune autre nation n’a jamais pratiqué l’antijudaïsme depuis quinze siècles avec autant de continuité.

Par conséquent, il est facile de prouver que l'antijudaïsme n'est à aucun degré un article d'importation »³⁴⁰.

L'antisémitisme, déclaré conforme à l'esprit français parce que d'origine française, perdait son caractère répulsif d'idéologie étrangère imposée par les vainqueurs : être antijuif devenait une manière d'être français, revenait à manifester un trait d'appartenance à la culture politique française. Ces tentatives de « naturalisation » ou de francisation symbolique constituaient donc des réponses plus ou moins explicites à une argumentation patriotique et antiallemande fondée sur l'assimilation de la politique antijuive avec la politique allemande. Jean Lestandi, dans un éditorial d'*Au pilori* titré « Drumont au Panthéon ! », résume clairement la position idéologique qu'il se propose de combattre, de disqualifier ou de corriger :

« Beaucoup de Français considèrent que ceux de leurs compatriotes qui sont antijuifs révèlent de ce seul fait un esprit pro-allemand. Ce jugement est la confirmation de leur ignorance, aussi bien de l'histoire de France que de la vie même de ceux de ses fils qui, parmi les meilleurs, en furent l'expression spirituelle. Ces ignorants doivent savoir que les théories raciales allemandes ne sont que la traduction des mêmes théories raciales d'un très grand Français : Gobineau. Ils doivent savoir que l'antisémitisme national allemand n'est, en fait, que la réalisation par un peuple plus idéaliste et plus discipliné que ne le furent les citoyens de la III^e République F. : (dite Française), des théories nationales racistes d'un autre très grand Français : Edouard Drumont »³⁴¹.

La réappropriation de l'héritage drumontien permet d'opérer une réinterprétation de la politique antijuive nazie comme simple « germanisation » d'une invention doctrinale française. Lestandi va jusqu'à suggérer qu'Hitler serait, en tant qu'antijuif, un bon Français plus ou moins déguisé, ou un quasi-Français selon l'esprit :

« Un Allemand qui jugerait Hitler pro-Français pour avoir réalisé et appliqué en Allemagne le principe national-socialiste raciste, serait beaucoup plus près de la vérité qu'un Français osant affirmer que ceux de ses compatriotes qui sont d'esprit antijuif sont, en fait, d'esprit pro-allemand ! Et si nous, disciples de Drumont, nous avions, devant les événements actuels, un seul regret à formuler, ce serait celui que la libération de la domination juive des peuples d'Europe ait été réalisée par la victoire des armées allemandes et non par celles des armées françaises »³⁴².

Dans *Les Raisons de l'antijudaïsme*, paru à la fin de mars 1942, Louis Thomas précise d'entrée de jeu que « dans la Nouvelle Europe, en train de se construire par le fer et le feu, il n'y aura pas de place pour les Juifs »³⁴³, et que « l'Europe Nouvelle sera édifiée sur des principes qui ne sont pas ceux que les Juifs avaient inoculés à la nation française »³⁴⁴. Et le publiciste pronazi de résumer d'une formule sa conviction antijuive : « Etre philosémite, en France, c'est trahir nos morts »³⁴⁵. Dès lors, l'antisémitisme constitue l'indice le plus sûr d'une indéfectible fidélité à l'égard de l'héritage laissé par les morts pour la France, et tous ceux qui « font l'honneur de ma patrie », ajoute Thomas³⁴⁶.

L'incitation est claire : les Français doivent se réapproprier ce qui leur appartient comme un héritage intellectuel et politique, ils ne doivent pas (ou plus) craindre de se montrer fiers de cet héritage antisémite et raciste, voire « national-socialiste », qui est le leur. La revendication de paternité idéologique implique donc une invitation à reconnaître, comme un bien propre, une spécificité française, qui aurait été « traduite » par les Allemands, et serait revenue à son pays d'origine avec ces derniers.

Cependant, la revendication de paternité ou d'antériorité portant à la fois sur l'antisémitisme et le racisme de type biologique ou zoologique, un conflit d'interprétation ne pouvait manquer de surgir dans la zone d'ambiguïté idéologique ainsi créée : l'antisémitisme devait-il être compris

comme un racisme antijuif ou bien comme une politique de défense nationale contre une « minorité étrangère » et « conquérante » ? Les disciples et admirateurs de Gobineau ou de Vacher de Lapouge tendaient à postuler que le « racisme hitlérien » – illustré par l’« antisémitisme racial »³⁴⁷ – n’était qu’un produit dérivé du racisme né en France au XIX^e siècle, ou un rejeton de « l’aryanisme français », selon l’expression de George Montandon³⁴⁸. Les maurrassiens, eux aussi tributaires de l’antisémitisme nationaliste de Drumont, opposaient leur « antisémitisme d’Etat » à l’« antisémitisme de peau », qu’il soit celui de Lapouge ou de Montandon ou celui des nazis. Ils n’assumaient donc qu’à demi le legs drumontien (on trouve en effet dans *La France juive* une définition biologico-somatique du « type juif », donc une dimension relevant du racisme)³⁴⁹. Quant aux héritiers et aux fidèles de Drumont, ils célébraient l’auteur de *La France juive* (1886) comme un « prophète » et un « précurseur », autant de l’antisémitisme – raciste et politique – que du « socialisme national » ou, plus particulièrement, « français », impliquant un anticapitalisme radical. Jean Drault conclut un récit portant sur sa rencontre avec Drumont par ce cri du cœur : « Si des honneurs posthumes sont dus au libérateur d’un pays, c’est bien à lui ! »³⁵⁰. Quant à Jean Lestandi, autre inconditionnel du « grand Français », il propose d’ériger le nom de Drumont en symbole de « l’Europe Nouvelle » enfin libérée de la « domination juive » :

« Au frontispice de l’Europe antijuive de demain, le nom d’Edouard Drumont devra apparaître comme celui d’un des grands précurseurs de cette ère nouvelle marquant dans l’histoire de notre vieux continent, nouveau monde de demain, la fin de l’exploitation des peuples par des minorités affairistes juives »³⁵¹.

L'espace de l'antisémitisme drumontien

Après avoir fondé en 1934 (dans le contexte de l’affaire Stavisky), avec le comte Hector de Béarn, la Ligue antimaçonnique de France³⁵², le comte

Armand de Puységur a entamé une carrière de publiciste spécialisé dans l'antimaçonnisme et l'antisémitisme. Il publie en 1938 chez Baudinière *La Trahison des chefs nationaux*³⁵³, où il dénonce avec virulence les « escroqueurs de la confiance publique »³⁵⁴, puis il fait paraître en octobre de la même année, chez le même éditeur (où Lucien Pemjean, directeur littéraire, favorisait la publication d'ouvrages antijuifs et antimaçonniques)³⁵⁵, un nouveau pamphlet, *Les Maquereaux légitimes*, ainsi salué, en novembre 1938, par Henry-Robert Petit dans *Le Pilori* : « Notre excellent ami le comte de Puységur vient d'écrire le livre qu'il fallait sur la noblesse enjuivée. [...]. Sa plume a des griffes et nous saluons son mordant »³⁵⁶. En septembre 1938, dans *Le Pilori*, Petit avait fait suivre un court texte de Puységur, publié en guise d'éditorial, par cet hommage : « Je suis très heureux de publier ces quelques lignes de mon ami le comte de Puységur, auprès duquel j'ai eu l'honneur de faire mes premières armes dans la lutte antijuive et antimaçonnique »³⁵⁷. Dans cet éditorial, Puységur présentait ainsi son nouveau pamphlet à paraître :

« *La Trahison des chefs nationaux* n'est que le premier jalon sur la route que je me suis tracée. Nous avons deux ennemis redoutables à vaincre pour que la France, d'un cœur joyeux, puisse reprendre le cours de ses glorieuses destinées : le Juif, fauteur de guerre auquel il faut donner un statut légal, celui qui concerne les étrangers, et ses valets, les salonnards. Contre eux, précisément, je publie chez Baudinière un livre qui paraîtra prochainement : *Les Maquereaux légitimes*. J'appelle ainsi les membres de l'aristocratie française qui se vendent à des juives. [...]. Ainsi, je continue, au-dessus des partis politiques dont les chefs sont dignes du plus parfait mépris, à mener le bon combat... pour la France. Je vous remercie de votre précieux appui »³⁵⁸.

Puységur se rend furtivement célèbre par la violence pamphlétaire des *Maquereaux légitimes*, dans lequel il attaque, outre les « enjuivés », le Front populaire et Léon Blum, qu'il stigmatise, avec l'ironie affectée requise,

comme un « don Juan de Synagogue »³⁵⁹. C’était en 1938. Quelques années plus tard, dans la France occupée, où il collabore notamment à l’hebdomadaire pro-nazi *Au pilori*, Puységur continue de mettre sa plume au service de la cause antijuive, et, dans l’un de ses pamphlets de circonstance, *Les Sangsues de Marianne*, publié en 1943, il se fait gloire d’être un authentique collaborationniste, et de longue date :

« Je m’honore d’avoir été un des premiers partisans de l’alliance franco-allemande. Aujourd’hui [écrit au début de 1942], quantité de personnes se proclament collaborationnistes qui, alors, jetaient feu et flamme contre l’Allemagne. Il est attristant de voir que leurs protestations d’amour pour le Reich aient si facilement fait oublier leurs anathèmes d’antan »³⁶⁰.

On ne s’étonnera pas de ce que l’ambassadeur Otto Abetz, dans une note adressée à Carl-Theodor Zeitschel (conseiller à l’Ambassade, en charge des services antijuifs), datée du 1^{er} mars 1941, mentionne Puységur parmi les antisémites de plume professionnels susceptibles de collaborer à l’« Office central juif » – qui s’institutionnalisera en se francisant, le 29 mars 1941, sous le nom de « Commissariat général aux questions juives »³⁶¹ –, en vue de renforcer les opérations de propagande dirigées en France contre les Juifs :

« Comme collaborateurs français à l’Office central juif, aux noms de : Marcel Bucard, Darquier de Pellepoix, Jean Boissel, Pierre Clémenti, dont nous avons déjà parlé aujourd’hui, on peut ajouter les hommes de lettres suivants : Serpeille de Gobineau, Jean de La Hire, Ferdinand [sic] Céline et le comte de Puységur. Comme personnalités capables d’effectuer un travail vraiment efficace, je recommande le professeur d’université Montandon et l’écrivain Jacques de Lesdain »³⁶².

Puységur, publiciste engagé dans la collaboration idéologique active, n’en est pas moins un grand admirateur de Drumont, qu’il présente comme le fondateur de la tradition antisémite dont il prétend lui-même illustrer

l'héritage. Dans son pamphlet antisémite publié en 1942³⁶³, dont l'objet est de prouver que « le Juif est l'ennemi qu'il faut chasser et, par tous les moyens, empêcher de nuire »³⁶⁴, le comte Armand de Puységur consacre un chapitre à « Edouard Drumont, le prophète », où il célèbre le vieux maître de l'antisémitisme français :

« Les Juifs auraient continué impunément leurs escroqueries si un homme de génie, Edouard Drumont, n'avait, dans un livre extraordinaire, prophétique, *La France juive*, attiré l'attention du pays sur les agissements, presque insoupçonnés jusqu'alors, de la mafia juive et maçonnique. Avez-vous jamais lu les livres d'Edouard Drumont ? *La France juive*, *La fin d'un Monde*, *Le Testament d'un Antisémitre*, etc., etc. ? Je parierais que non. Les Juifs les ont “étouffés”. Impossible d'en trouver en librairie. Essayez, vous serez fixés. L'émotion, la stupeur, soulevées par la parution de *La France juive*, ce livre immortel, furent indescriptibles. Pour la première fois, devant nos concitoyens, étaient étalés les crimes d'une bande de malfaiteurs qui ravageaient notre pays en toute tranquillité »³⁶⁵.

Puységur paraît ici paraphraser les multiples éloges répétitifs de Drumont par Jean Drault, dont on peut donner cet échantillon : « Le Juif a réussi à étouffer et à faire oublier Drumont. [...]. A travers l'histoire de la guerre de 1870, déjà voulue par les Juifs [...], Drumont n'a-t-il pas prophétisé la guerre juive de 1914 et celle, non moins juive, de 1939 ? [...] Drumont étant mort le 3 février 1917, vous pensez avec quel soin son œuvre avait été étouffée. Son nom fut oublié d'une jeunesse systématiquement judaïsée. [...]. Remettre Drumont et son œuvre à l'honneur, et au premier rang de l'enseignement français, c'est le salut et l'avenir de la France »³⁶⁶.

A suivre la narration de Puységur, l'histoire de l'antisémitisme depuis le best-seller de Drumont, paru en 1886, c'est l'histoire des progrès de l'antisémitisme dans l'opinion, pour autant que l'antisémitisme est à la fois

révélation d'une terrible vérité, explication des faits énigmatiques de l'histoire et réaction aussi naturelle que légitime des victimes, enfin éclairées, de l'entreprise juive de « conquête de la France » :

« Tout d'abord, personne ne voulut croire Edouard Drumont. Les faits qu'il relatait dans *La France juive* paraissaient à peine possibles, certainement exagérés. Il semblait incroyable que de telles choses se puissent passer sans que le Gouvernement en soit averti. Et, s'il connaissait les faits sans sévir, ce Gouvernement était donc complice ? On se précipita aux renseignements. On contrôla les dires de Drumont. Tous se trouvèrent non seulement exacts, mais infiniment modérés par rapport à la réalité. L'opinion se déchaîna. On réclama des châtiments, des réformes, des expulsions. Et, quand au cours des jours, elle fut assurée, convaincue de la véracité de Drumont et de la complicité des Pouvoirs publics, il en résulta le mouvement antisémite qui, commencé à cette époque, sera demain triomphant. Le génie de Drumont avait semé, il y a quarante ans, le bon grain. Ceux qui, comme moi, ont connu ce profond penseur et qui, comme nous, ont continué la lutte, sont heureux de discerner [sic : décerner] au grand écrivain l'hommage de la reconnaissance que lui doit la France »³⁶⁷.

Ce que Drumont a, selon Puységur, définitivement établi, c'est d'abord que « le Juif est inassimilable »³⁶⁸, ensuite qu'il est un « ferment de décomposition », un principe de division et de conflit sanglant (« partout où passe le Juif, le sang coule »)³⁶⁹, enfin qu'il est « l'ennemi qu'il faut chasser »³⁷⁰. C'est pourquoi, conclut Puységur, les Juifs « doivent payer eux aussi, tous en bloc »³⁷¹.

La vision antijuive de l'histoire, fondée sur la théorie du complot, est au principe d'une réécriture de l'histoire politique de la France moderne, où Juifs, maçons et « enjuivés » incarnent l'« Anti-France » qui s'est emparée de la France en lui imposant la République :

« Depuis qu'à l'Assemblée nationale, les stupides députés conservateurs, ne pouvant se mettre d'accord, selon leur habitude, ont infligé le régime judéo-républicain à la France, dans les trois crises graves dont elle est sortie meurtrie et diminuée, (Boulanger, Panama, Dreyfus), nous voyons au premier rang des troupes de l'antifrance [sic], les chefs de la bourgeoisie maçonnante, alliée à la finance juive. Ce ne sont pas là des paroles en l'air. Dans le boulangisme et afin de contribuer à son échec, nous trouvons le Juif Naquet et le franc-maçon taré, Georges Laguerre. Dans le Panama, pour s'emparer des millions de la compagnie, en même temps que du Pouvoir, nous avons en face de nous deux aventuriers juifs de première grandeur, appuyés l'un, Jacques Reinach, par les ministres en place ; l'autre, Cornélius Hertz, par Clemenceau. Un autre Juif, Arton, distribuait les chèques. Enfin, dans le dreyfusisme, nous sommes en présence non pas de deux juifs, ni de dix, ni de vingt, mais bien devant la *mobilisation mondiale de la juiverie*, aidée par le grand bourgeois Waldeck-Rousseau et par l'aristocrate vendu, le général de Gallifet »³⁷².

Un an plus tard, Puységur publie son ultime pamphlet antijudéomaçonnique, *Les Sangsues de Marianne. Nos parlementaires*³⁷³, qui s'ouvre sur une dénonciation des « hommes de Vichy » qui auraient « conservé intacte, entière, l'armature du régime abject qui nous a fait tant de mal »³⁷⁴.

L'accusation est banale dans les milieux de la collaboration parisienne qui, dès les débuts du gouvernement de Vichy, tout en dénonçant en ce dernier un gouvernement « cléricalo-réactionnaire » (adoptant ainsi la vision d'Otto Abetz)³⁷⁵, déploraient que la « Révolution nationale » fût si peu révolutionnaire et si timidement européenne, bref, fût dépourvue d'esprit fasciste³⁷⁶. C'était notamment la position de Drieu la Rochelle, dès juillet 1940, dont le jugement est sans appel :

« Cote mal taillée entre le démocratisme et le fascisme. On imite grossièrement le fascisme sans lui prendre ses vertus [...]. Autoritarisme sans autorité parce que sans autoritaires, autocratie sans autocrate, sans impulsion mâle. [...]. Si Hitler ne faiblit pas ni ses hommes, s'ils veulent vraiment extirper d'Europe Juifs et maçons, socialistes et communistes, libéraux et capitalistes, chrétiens de tout acabit, alors il balaiera tôt ou tard les Hacha [le président tchèque] et les Pétain et il admettra dans chaque pays conquis des éléments à l'initiation nationale-socialiste »³⁷⁷.

Cet antipétainisme explicite et frontal reste cependant dans les marges, noté dans un journal intime, chuchoté à l'oreille de proches, ou indirectement exprimé sous la forme d'une dénonciation de la persistance du personnel de l'« ancien régime », stigmatisé comme « judéo-maçonnique », dans les rouages de « l'Etat français ».

Voilà pourquoi, selon le collaborationniste claironnant Puységur, rien n'ayant vraiment changé en France, le « redressement national » ne pouvait s'accomplir :

« [...] ce régime judéo-maçonnique avait placé dans les rouages administratifs ses hommes de main. En dépit de tout bon sens, la prétendue Révolution nationale a gardé ces indésirables. Ils occupent toujours les mêmes postes qu'au temps du regretté Léon Blum. Dans ces conditions comment veut-on que les décrets de Vichy soient exécutés ? »³⁷⁸

Un an plus tard, Jean Boissel écrit dans le même sens : « Après quatre années de Révolution, dite nationale, la Question juive reste donc, en France, *entièvement* à résoudre, tant au point de vue sociologique que racial. Et pendant ce temps que fait-on à Tel-Aviv-sur-Allier, suivant la pittoresque expression de mon excellent ami Jean Drault ? Exactement rien... [...]. Et combien de gens en place – et non des moindres – sont tenus par la chaîne dorée d'Israël ? »³⁷⁹.

Le pamphlétaire collaborationniste, dénonçant les « sangsues de Marianne », revient sur la « question juive » en glorifiant une nouvelle fois Drumont, et confie son souhait que « le 24 septembre 1941 [la journée consacrée à Drumont, organisée par l’Institut d’étude des questions juives] soit une date qui devienne historique »³⁸⁰. A Drumont, plutôt qu’à Toussenel ou à La Tour du Pin, est accordé le triple statut de précurseur, de prophète et de guide spirituel :

« C'est Drumont qui, le premier en France, donna à la question juive l'importance qu'on lui reconnaît aujourd'hui. Sans doute, d'autres, avant lui, avaient flétrti, comme Toussenel dans *Les Juifs, rois de l'époque*, la race maudite. Mais personne n'avait démontré au pays, par des faits précis et incontestés, la malfaissance congénitale d'Israël »³⁸¹.

En dévoilant la causalité diabolique incarnée par « le Juif », Drumont aurait donné aux Français la clef de leur histoire, qui est celle de leur assujettissement et de leur « décadence » :

« En mettant à nu l'âme juive, Drumont nous a fait toucher du doigt les causes, jusqu'à ce jour cachées ou restées mystérieuses, de la décadence française. Dans un style impeccable, ce qui ne gâte jamais rien, Edouard Drumont aligne devant nous, et les explique, des incidents, des traités, des affaires politiques ou financières qui touchent à la vie intime du pays. Il décortique l'incompréhensible. Il explique, avec une clarté aveuglante, que le juif est le destructeur patent de la mentalité française »³⁸².

En octobre 1942, *Le Cahier jaune* publie en fac-similé, sous le titre « Nos lettres de noblesse », une lettre manuscrite de la veuve de Drumont, adressée à André Chaumet et à ses collaborateurs, dont elle salue l'« œuvre salutaire », « l'œuvre du Maître que vous avez reprise avec tant de foi et de courage », avant de conclure : « Drumont serait fier de vous »³⁸³. Cette lettre, commente André Chaumet, « confère au *Cahier jaune* ses lettres de noblesse », car, ajoute ce « spécialiste attitré » de la « propagande

antijuive »³⁸⁴, « en vérité, c'est la pensée même de Drumont qui nous guide, c'est elle qui nous soutient et qui préside à nos efforts, et c'est elle enfin qui triomphera le jour où la question juive sera définitivement réglée en France »³⁸⁵.

Edouard Drumont, l'auteur de *La France juive* (1886) et le directeur de *La Libre parole* (n° 1, 20 avril 1892), apparaît aux antisémites actifs de toutes obédiences, sous l'Occupation, comme un fondateur de tradition, en tant qu'il aurait été le « sociologue » et l'« historien » devenu prophète en fournissant à la fois « la clé explicative du “péril juif” »³⁸⁶ et, à travers celle-ci, une « explication simple de la décadence »³⁸⁷. La reconnaissance de la figure prophétique de Drumont constitue un opérateur de fédération idéologique, sur la seule question de l'antisémitisme, entre des auteurs ou des courants aux références et aux allégeances fort différentes, voire antagonistes. Xavier Vallat³⁸⁸ d'une part, Robert Brasillach³⁸⁹ et Lucien Rebatet³⁹⁰ d'autre part. L'auteur des *Décombres* lance, en avril 1944, l'un de ses ultimes messages, à savoir que « l'antisémitisme de Drumont est d'une lucidité extraordinaire », avant de détailler ses louanges : « Tous les malheurs qu'Israël a entraînés pour les nations chrétiennes sont annoncés, décrits en 1886 dans *La France juive*. La définition historique, sociale, physique et morale du Juif que donne Drumont est complète. La doctrine raciste du xx^e siècle y tient entièrement »³⁹¹. Rebatet insiste ensuite sur l'anticapitalisme de Drumont, le « visionnaire » se doublant d'un « révolutionnaire » pour apparaître comme « un formidable précurseur de la révolution raciste et socialiste qui seule peut sauver notre globe »³⁹². Par cet acte de reconnaissance généalogique, Rebatet est conscient d'« écraser [...] l'objection grotesque, mais qui a la vie dure [écrit en avril 1944 !], que les révolutionnaires français d'aujourd'hui veulent importer dans notre patrie un régime qui n'est pas de chez elle »³⁹³. Il s'agit là d'une des dernières tentatives de franciser le racisme national-socialiste, en érigent Drumont en proto-fasciste français. Dans le dernier numéro de *Je suis partout*, paru

le 16 août 1944, où il publie une interview de Marcel Déat (jouxtant celle de Jacques Doriot par Cousteau), Rebatet justifie sa position « révolutionnaire » et « européenne » en faisant l'éloge de Déat, réinscrit dans une généalogie aux bords flous : « L'ancien républicain Déat [...] est fidèle à l'Ordre, à l'Autorité, à la Race selon Drumont, Maurras, Mussolini et Hitler »³⁹⁴. Drumont occupe la position de l'initiateur, dans cette filiation hâtivement reconstruite dont les héritiers sont ceux que Rebatet appelle les « vrais révolutionnaires nationaux-socialistes de France », Déat et Doriot. Car c'est souvent en tant que précurseur du « socialisme national » que Drumont est célébré³⁹⁵. Jean Drault et George Montandon, pourtant engagés dans une querelle persistante³⁹⁶, se réclament aussi l'un et l'autre de Drumont.

On trouve ainsi dans le livre de Montandon, *Comment reconnaître et expliquer le Juif ?*, paru en novembre 1940, un hommage appuyé à Drumont, en tant qu'initiateur du « mouvement antisémite » à la fin du XIX^e siècle :

« Les Juifs avaient été chassés de France à plusieurs reprises. Ils ont recommencé à pulluler vers la fin du XVIII^e siècle et ils ont atteint leur apogée ces dernières années. Le mouvement de résistance, c'est Edouard Drumont qui l'a amorcé par la publication de *La France juive* [...]. Cette vigoureuse étude connut “une fortune presque sans égale dans l'histoire littéraire”. [...]. Après la guerre de 1914, le triomphe des Juifs fut complet. Ils régnaient partout. [...]. Le mouvement antisémite reprit de la vigueur il y a quelques années. Les compagnons de Drumont et du Marquis de Morès, les premiers antisémites, les Jean Drault, Urbain Gohier, Lucien Pemjean virent arriver du renfort. Darquier de Pellepoix lutta avec *La France enchaînée* [...] ; *Je suis partout*, avec Alain Laubreaux, Lucien Rebatet et Robert Brasillach s'engagea à fond. Et enfin les livres de Louis-Ferdinand Céline montrèrent dans une lumière tragique la gravité du problème »³⁹⁷.

Si Drumont est le grand homme attendu d'un Jean Drault³⁹⁸, son vieux compagnon et fidèle disciple, il est surprenant de voir honorer sa mémoire un Montandon, dont l'« ethnisme » se situe dans l'héritage du racisme « scientifique » de Georges Vacher de Lapouge³⁹⁹. Il n'est pas moins surprenant de tomber sur un Henri Poulain célébrant Drumont, en mai 1944, comme « l'incarnation de la résistance aryenne contre l'invasion juive »⁴⁰⁰. Rebabet, quant à lui, insiste en avril 1944 sur le talent littéraire du « prophète » : « Nous ne célébrerions pas le centenaire de Drumont s'il n'avait été d'abord un superbe écrivain »⁴⁰¹, affirmation immédiatement renforcée par une comparaison avec celui que Marcel Déat appellera dans ses *Mémoires politiques* « le génial Céline » et qu'il gratifiera d'un « cœur d'or »⁴⁰² – « Drumont était un brave type comme l'est aujourd'hui notre Céline »⁴⁰³. Mais, ajoute Rebabet, « pour que Drumont prenne dans notre littérature la grande place à laquelle il a droit, il suffira que cette littérature et que l'université soit enfin désenjuivées »⁴⁰⁴.

Dans ce testament des antisémites collaborationnistes qu'est *Je vous hais !* (Paris, avril 1944, 143 p.), ensemble de textes et de documents antijuifs réunis par Henry Coston (avec la collaboration de G. Montandon, A. Bernardini, J. Drault, J. Ploncard, etc.)⁴⁰⁵, le dernier article, signé Jean Drault, est consacré à retracer « un siècle et demi d'antisémitisme »⁴⁰⁶. Il se termine sur un éloge du « visionnaire » Drumont : « L'actualité fait constater la réalisation des prophéties d'Edouard Drumont qui, initiateur de la France à l'antisémitisme, fut aussi l'annonciateur des grands événements tragiques auxquels nous assistons »⁴⁰⁷.

En mai 1941, Jean Boissel consacrait son éditorial du *Réveil du peuple* à « la question juive », où il se risquait à faire lui-même une prophétie, en esquissant un programme d'action antijuive planétaire visant l'élimination totale et définitive de la « nation juive » :

« Aucune question quelle qu'elle soit : politique, économique, sociale, ne saurait [...] trouver sa solution sans que, préalablement, la question

juive soit réglée. [...]. Nous devons [...] bien préciser qu'il s'agit d'un problème *mondial*. Sa solution *européenne* ne saurait donc être qu'une étape. Plus tard, lorsque l'Amérique, après la France et après l'Angleterre, sera, dans le cadre mondial, devenue totalitaire, après pendaison de Roosevelt, la question juive pourra être définitivement réglée. A ce moment-là, les décisions seront simples rassemblement dans un lieu approprié, et de surveillance facile, de la nation juive et stérilisation de tous les Juifs mâles en âge de procréation. Au bout d'une génération, c'en sera fini de cette race de sadiques, de criminels, de tortionnaires de l'espèce humaine. [...]. Déjà, cinq mille de ces poux humains sont partis en wagons verrouillés en direction de camps de concentration. Et ce n'est qu'un début. [...]. "La France aux Français !" du prophète Edouard Drumont deviendra bientôt une réalité »⁴⁰⁸.

Cette interprétation raciste et eugéniste de la « solution de la question juive », impliquant à la fois la concentration en camps de travail de tous les Juifs (incarnant une « race inférieure » et « parasitaire ») et le recours systématique à la stérilisation forcée, méthode d'élimination empruntée à l'eugénique dite négative⁴⁰⁹, Boissel, après et avec bien d'autres fanatiques antijuifs, n'a cessé de la prôner. Il y revient encore dans le numéro spécial du *Réveil du peuple* consacré à Drumont, paru le 3 mai 1944 pour fêter le centenaire de la naissance du « prophète ». De *La France juive*, Boissel n'hésite pas à soutenir que « c'est sur cette infrastructure [...] qu'Adolf Hitler devait, quelque cinquante ans plus tard, entreprendre la plus formidable croisade antijuive que le monde ait jamais vue »⁴¹⁰. Mais, poursuit le journaliste pronazi, rien n'a été fait en France « depuis qu'apparemment les Juifs ne sont plus au pouvoir ». C'est pourquoi il faut d'urgence « abolir ces temps d'hypocrisie, de lâcheté et de complicité », et, selon Boissel, réaffirmer l'essentiel de la vision antijuive du monde :

« La question juive, pour la France comme pour le monde, est *le problème des problèmes*. Aucun retour à la santé sans qu'Israël soit mis

hors d'état de nuire et de procréer »⁴¹¹.

La réalisation du programme de « purification » du corps national, souvent imaginée – dans le discours de presse – à travers la métaphore polémique de l’« épouillage »⁴¹², est de plus en plus fréquemment « rationalisée » à partir de l’été 1942, par certains professionnels de l’antisémitisme de plume, en tant qu’opération de type eugéniste. L’élimination du peuple juif est rêvée comme effet de la stérilisation systématique et obligatoire de tous les procréateurs juifs potentiels. Prônées par les premiers eugénistes disciples de Francis Galton, à la fin du XIX^e siècle, comme méthode pratique d’élimination des lignées de « dégénérés »⁴¹³, la ségrégation et la stérilisation des « indésirables » ont ainsi été envisagées pour résoudre la « question juive » de façon définitive : la privation complète de descendance implique la disparition programmée du peuple juif.

Céline, le nouveau prophète

La stérilisation systématique des Juifs avait été présentée comme une mesure d’éradiation, la seule efficace, dans le cadre d’une abjecte fiction, parue le 23 juillet 1942 dans *Au pilori*, titrée « 14 juillet 2142 ». Cette utopie futuriste, qui commence par un constat en guise de sous-titre : « Le dernier Juif vient de mourir ! », est présentée comme extraite du « journal d’un Français moyen en l’an de grâce 2142 ». Le 14 juillet 2142 serait donc mort « le dernier représentant » de cette « race abjecte » qui, précise le « journal », « vivait, depuis sa naissance, à l’ancien Zoo du Bois de Vincennes, dans une tanière spécialement réservée à son usage » : le « problème juif » est enfin « réglé » définitivement. Le « journal » fictif, à la date du 18 juillet 2142, comporte un bref récit de la mise en œuvre du programme d’« extinction de la race juive », placé sous le haut patronage de Céline : « D’où est partie l’idée première, l’idée force, l’idée salvatrice ? Est-ce Drumont, est-ce Gobineau, ou le génial (c’était avoir du génie vu l’époque...) Céline qui lança le premier l’idée mirifique. Un seul moyen

pour se débarrasser des Juifs, sans massacres, sans pogroms : *les stériliser*. Oui, tous, mâles et femelles. Les enfermer d'abord dans de vastes camps, les prendre un à un, et hop ! l'incision ; rappel très indiqué de la Circoncision. Mais où se trouve le miracle, c'est que la chose fut faite. Il y eut de par le monde, après la dernière guerre mondiale en 1939-1945, une entente générale sur le problème juif et ses solutions. La race maudite avait fait trop de mal, déclenché trop de cataclysmes, la coupe débordait et c'était offenser la divinité que de laisser les Juifs sans punition. Cette punition ce fut l'extinction de la race juive par le moyen cité plus haut. La stérilisation ! Quelle belle chose que ce fut. Aujourd'hui, la terre nourrit deux fois plus d'hommes qu'en 1930. *Il n'y a plus de Juifs pour les affamer* »⁴¹⁴.

Le 10 août 1942, dans *Le Réveil du peuple*, Jean Boissel définit pour sa part le programme pratique de ce qu'il appelle « racisme » et précise son « point de vue totalitaire » sur la partie « négative » de son « programme » de « politique raciale », concernant la « question juive » : « Il va, en ce qui concerne la solution de la question juive, après le recensement et le rassemblement – en camp de concentration d'abord, dans une île ceinturée de barbelés ensuite – jusqu'à la STÉRILISATION des éléments mâles en âge de procréer. Là réside seulement la solution de la question juive, laquelle vise à L'EXTINCTION de cette race de pourrisseurs, seule solution au seul vrai problème, tout le reste n'étant que poésie ou littérature »⁴¹⁵.

A la date du 20 juillet 2142, le « journal d'un Français moyen » précise : « Ce fut un beau hourvari dans les camps de Juifs quand le DÉCRET DE STÉRILISATION parut. [...]. Le Décret, daté du 25 juin 1950, se présentait comme suit : Article premier. Tous les Juifs, à quelque sexe, confession ou nationalité qu'ils appartiennent, seront stérilisés. Art. II. Les opérations de stérilisation devront être terminées au plus tard le 25 juin 1953. [...] »⁴¹⁶.

Dans l'un de ses derniers articles de *L'Appel*, Paul Riche revient sur la question de la « solution », après avoir déploré l'inefficacité de la politique antijuive conduite depuis 1940 : « Nous sommes loin de nos espoirs. Nous

regrettons d'avoir eu confiance. On nous a trompés une fois de plus ». La thèse de Paul Riche, dans cet article titré « Des ghettos capitonnés, s.v.p. ! », paru le 9 mars 1944, est la suivante : les Juifs n'ont cessé de bénéficier en France d'un « scandaleux traitement de faveur », et les « antijuifs » se sont contentés de « discuter de la question juive », au lieu d'agir. Car il faut agir contre les Juifs sans discussion, en visant sans états d'âme leur élimination totale :

« La solution de la question juive doit être discrétionnaire. Quel est le but ? Délivrer l'Aryen, lui permettre de construire sa société, de continuer son œuvre civilisatrice. Pour ce, il faut lutter contre le Juif comme le médecin contre la syphilis, comme le paysan contre le phylloxéra, comme l'hygiéniste contre la vermine, comme le prêtre contre l'erreur, comme le défricheur contre la forêt vierge, comme le soldat contre l'ennemi. [...]. Et si dans quelques années – par un décret de la Providence –, nous n'avons plus de Juifs du tout ? Quelle veine ! Un beau sujet de discussions en moins ! »⁴¹⁷.

Les analogies, les comparaisons et les métaphores sollicitées par le journaliste-propagandiste de *L'Appel* suggèrent toutes que la bonne « solution » ne peut être qu'une destruction : il faut détruire les germes de la maladie contagieuse, abattre les obstacles, éliminer l'ennemi, éradiquer l'erreur, nettoyer, désinfecter et purifier les corps comme les lieux d'habitation.

Hygiénisme et eugénisme fournissent les représentations permettant aux antijuifs radicaux, qui se disent souvent eux-mêmes « racistes », les moyens d'imaginer la « solution finale » de la « question juive » : sélectionner et stériliser.

Drumont n'avait certes pas prôné, en tant que méthode d'élimination radicale, la stérilisation eugénique des Juifs, qui ne faisait partie ni du champ d'expérience ni de l'horizon d'attente⁴¹⁸ du moment antisémite qu'il incarna. Dans l'espace de l'antisémitisme « classique », les « solutions » de

la « question juive » se réduisaient à trois : l’assimilation (sur le modèle historique de la conversion religieuse), la ségrégation (ou la discrimination : l’exigence d’un « statut » pour les Juifs) et l’expulsion. Une quatrième solution s’est peu à peu dessinée à la fin du XIX^e siècle et au cours des quarante premières années du XX^e siècle : l’extermination physique. Mais, dans le même temps, à l’intersection de l’hygiénisme, de l’eugénisme et du racisme antijuif, s’est dessinée une cinquième solution : la sélection des individus considérés comme Juifs ou « enjuivés » et leur stérilisation, afin de priver ces derniers de descendance. Cette solution revient donc à condamner à une mort différée l’ensemble formé par la « race juive » (ou l’« anti-race », selon l’expression souvent employée dans la langue nazie)⁴¹⁹. Il faut bien reconnaître que son plus célèbre et vénément prophète français a été Céline. Celui que *Je suis partout* saluait comme « le prophète de *Bagatelles* et de *L’Ecole des cadavres* »⁴²⁰ a en effet, dans son deuxième pamphlet antijuif, indiqué en termes de « sélection » et de « stérilisation » – certes en louvoyant à travers les connotations et en faisant jouer les effets métaphoriques de ces termes – la voie de la « déjudaiisation » efficace. Pour interpréter correctement les pages de *L’Ecole des cadavres* consacrées aux méthodes de « déjudaiisation », il convient d’avoir à l’esprit les deux sens du mot « stérilisation » entre lesquels le texte célinien ne cesse d’osciller : d’une part, la stérilisation chirurgicale et eugénique ; d’autre part, la stérilisation pasteurienne. Dans les propositions convulsives d’épuration antijuive lancées par Céline en 1938, « stériliser », qui définit indistinctement le programme célinien, se dit en deux sens : rendre certains individus stériles, en supprimant leur capacité de procréer ; ou bien désinfecter, aseptiser, en détruisant les germes pathogènes présents dans un milieu donné. Le programme antijuif de Céline s’énonce sur ces deux registres, entre lesquels il ne cesse de jeter des ponts, entretenant l’équivoque. Ce programme relativement crypté a été cependant clairement décodé par des agitateurs antijuifs, selon deux lectures distinctes : d’une

part, la mise à mort des Juifs ; d'autre part, les stérilisations eugéniques obligatoires. Dans une brochure diffusée en 1941, l'idéologue du Francisme, Paul Guiraud, traitant de « antisémitisme et [de] l'antimaçonnisme », n'hésite pas à conclure :

« Contre les Juifs et les Maçons, il n'y a que deux mesures révolutionnaires : la confiscation indistincte des biens – l'élimination des personnes »⁴²¹.

Mais les partisans d'une « solution raciste » de la « question juive » peuvent aussi imaginer des mesures de « stérilisation » au sens chirurgical, conformément à la tradition du sélectionnisme racial. C'est ainsi que, dans *Le Réveil du peuple*, le 1^{er} avril 1943, Jean Boissel publie un article en forme de mise au point : « Où en est la question juive », dans lequel il n'hésite pas à critiquer l'insuffisance des mesures antijuives prises ou envisagées par Darquier de Pellepoix lui-même, en particulier la révision des naturalisations accordées depuis la loi du 10 août 1927, voire depuis le décret Crémieux du 24 octobre 1870 (abrogé par la loi du 7 octobre 1940). Si Boissel exige la mise en œuvre des mesures juridiques d'exclusion des Juifs, sans restriction ni distinction, la « solution raciste » qu'il esquisse, fondée sur le dépistage du « sang B » érigé en critère de judéité⁴²², relève des pratiques d'eugénique négative, et en particulier de la stérilisation forcée, destinée à priver de descendance tous les Juifs vivants. C'est ce programme d'extermination différée, inspirée par les politiques de stérilisation eugénique de masse, que l'agitateur antijuif célèbre comme rendant possible une « solution définitive » de la « question juive » :

« Non ! monsieur Darquier, non ! Ce que nous demandons, nous, c'est l'abrogation pure et simple du décret de la Constituante du 27 septembre 1791, ayant accordé criminellement la citoyenneté française aux Juifs. Depuis, la France n'a jamais été en repos, tourmentée qu'elle était par ses tréponèmes. Car la question juive, vous ne l'ignorez pas, Monsieur le Commissaire, est, comme la syphilis,

d'ordre biologique. Et même le décret de la Constituante abrogé, nous n'aurions encore qu'une solution juridique... alors que nous désirons, nous, une solution RACISTE. Ce que nous voulons, nous, c'est la prise de sang qui permettra de découvrir l'existence de sang B même chez des "présumés" Aryens, sous prétexte que leur état civil et leur certificat de baptême en témoignent. Et le produit d'amours illicites, qu'en faites-vous, alors que ces "camouflés" sont incontestablement les plus dangereux par l'esprit qu'ils portent en eux ?... Une seule solution définitive, catégorique celle-là et base de la vraie révolution : prise de sang et stérilisation. Cela est l'œuvre de demain. Cela seul permettra la SELECTION, devenue, en matière humaine, indispensable »⁴²³.

La solution sélectionniste de la « question juive », telle qu'elle est esquissée et prônée par Céline, est certes post-drumontienne, et rompt totalement avec l'antijudaïsme chrétien que Drumont avait contribué à intégrer dans le sélectionnisme ethno-racial « fin de siècle », en cours de constitution à l'époque du boulangisme. Mais les drumontiens collaborationnistes, tous lecteurs et admirateurs, parfois même disciples, de Céline – le Céline des pamphlets, surtout des deux premiers –, se sont montrés à leur manière fidèles à l'esprit de l'intransigeantisme antijuif de Drumont, alors même qu'ils allaient bien au-delà des mesures d'exclusion envisagées par leur vieux maître, en se laissant tenter par les rêves céliniens d'éradication. En 1938, Céline a reconnu sa dette à l'égard de Drumont – qu'il avait vraisemblablement peu pratiqué –, et ce, dans un passage de *L'Ecole des cadavres* où il exhorte ses contemporains à lire les grands auteurs d'une « science » qu'il avait baptisée « judéologie » :

« Certains judéologues possèdent leur science à fond, sur le bout des doigts, les rudiments, l'Histoire des Juifs, du complot juif depuis l'Ethnologie, la Biologie du Juif. Leurs travaux sont célèbres, incontestés, fondamentaux. Tous les Aryens devraient avoir lu Drumont [sic] »⁴²⁴.

A suivre le docteur Destouches, l'antisémitisme de Maurras paraît dériver d'une mauvaise lecture de Drumont, en ce que le théoricien politique de l'Action française, précisément parce qu'il pense en nationaliste – distinguant entre les « bons Juifs », patriotes, et les « mauvais Juifs », « pas patriotes »⁴²⁵ –, se veut étranger au racisme, voire ennemi du racisme. Or, réplique Céline, « les Juifs n'ont peur que du racisme »⁴²⁶. C'est pourquoi, selon le refondateur de l'antisémitisme radical en France, il convient de passer de l'« antisémitisme d'Etat » de l'Action française à une vision biologique et raciale de la « question juive », bref à ce que Maurras appelait l'« antisémitisme de peau », et auquel son « antiracisme » répugnait.

Dans le contexte discursif de *L'Ecole des cadavres*, « racisme » signifie tout autant eugénisme, c'est-à-dire sélection et élimination des éléments « défectueux », ou « nuisibles ». A s'engager dans le jeu des métaphores biomédicales du pamphlet – lequel ne se contente pas de dire qu'il faut être contre les Juifs, et pourquoi, mais indique comme il convient de l'être, pour obtenir une efficacité maximale –, une leçon se dégage : il s'agit de pratiquer désormais le racisme antijuif en hygiéniste et en « chirurgien ». Céline pose une question rhétorique, reformulant une vieille évidence de l'antisémitisme meurtrier : « Le chirurgien fait-il une distinction entre les bons et les mauvais microbes ? »⁴²⁷. Suivons le fil de la métaphore. Pour le chirurgien qui se propose d'opérer de façon efficace, il s'agit d'abord de « stériliser », pour supprimer « tous les germes [...] », et par conséquent toute possibilité d'infection »⁴²⁸, puis d'extirper. Or, comme pour « dératiser un navire, dépunaiser votre maison »⁴²⁹, il faut pratiquer une « désinfection » totale du pays – corps et âme –, et non plus se contenter d'inoffensives « désinfections littéraires », rejetées par le pamphlétaire-idéologue comme « non efficaces, irréelles », et dont il voit l'illustration dans les « déjudaïsations à l'italienne, à la Maurras »⁴³⁰. George Montandon et Gérard Mauger (dans *L'Ethnie française*, en 1941)⁴³¹, non moins que

Lucien Rebatet (dans *Les Décombres*, en 1942), montreront qu'ils ont entendu le message et retenu la leçon. Rebatet célèbre ainsi l'auteur de *L'Ecole des cadavres*, quatre ans après la parution du pamphlet :

« Céline, notre grand Céline, vient d'écrire [en 1938] un livre qui apparaîtra deux ans après d'un sublime bon sens, *L'Ecole des cadavres*, sa plus magnifique prophétie, plus vaste encore que ses fameuses *Bagatelles*. Tout y est dit et prédit. Ferdinand envoie au bain Maurras, “lycéen enragé”, “Maurras, vous êtes avec les Juifs, en dépit de vos apparences” »⁴³².

Dans l'univers de *L'Ecole des cadavres*, la « déjudaïsation » efficace et réelle est imaginée comme une stérilisation, la « stérilisation Pasteur parfaite »⁴³³ qu'implique le « racisme ». « Déjudaïser » efficacement, c'est donc purifier, nettoyer, épouiller, désinfecter, stériliser. Quoi donc ? Le corps aryen. L'objectif peut être ainsi précisé : le peuple français doit être réduit à son identité aryenne pure. Le mythe de la « pureté raciale », chez Céline, à cet égard disciple de Georges Vacher de Lapouge⁴³⁴, fonctionne comme un mythe d'action, tourné vers l'avenir tel qu'il est désirable (selon les normes aryanistes). Ce que Céline appelle « le racisme » ne doit donc pas être compris, à l'instar du racialisme gobinien, comme une doctrine fondée sur le mythe d'une « pureté du sang » originelle et perdue, sur fond de nostalgie, voire de désespoir, mais bien plutôt comme une doctrine pratique, impliquant un programme d'action, et prescrivant notamment des opérations de sélection et de purification, en vue de fabriquer la nouvelle France « aryenne »⁴³⁵ – il est vrai que, par la suite, Céline se montrera, spécialement dans ses lettres aux journaux (entre 1941 et 1943), parfois sceptique sur la possibilité de « régénérer » le peuple français⁴³⁶. Dans *L'Ecole des cadavres*, le pamphlétaire antijuif semble n'avoir nul doute sur la possibilité et la nécessité de réaliser son programme mythopolitique, qu'il place sous le signe du « racisme » :

« Racisme d'abord ! Racisme avant tout ! [...]. Désinfection ! Nettoyage ! Une seule race en France : l'Aryenne !... »⁴³⁷.

A l'instar de Drieu⁴³⁸, Céline est assurément attiré par la politique de l'extrême, il a le goût du maximalisme rédempteur, il sacrifie au culte de l'énergie sans mesure, il donne dans l'intransigeantisme héroïque : « Je hais les tièdes », confiera-t-il à Cocteau⁴³⁹ dans une lettre. Il y ajoute cette précision : « Vous connaissez ma position – raciale si j'ose dire. Et s'il s'agit de racisme, alors je suis contre les Juifs ou n'importe qui aveuglément »⁴⁴⁰. Dans *L'Ecole des cadavres*, le maximalisme s'exprime notamment par la position d'alternatives strictes : « On veut se débarrasser du Juif, ou on ne veut pas s'en débarrasser. Qui veut la fin veut les moyens, et pas les demi-moyens »⁴⁴¹. Mais Céline se fait aussi théoricien de l'évolution du vivant, et se prononce sur le devenir racial :

« Aucun compromis : “Devenir ou disparaître”, loi naturelle du “devenir” biologique. Les races ne sont pas elles deviennent »⁴⁴².

Cette vision du devenir impitoyable, où l'on reconnaît la marque du « darwinisme social », comporte une dimension prophétique :

« Nous n'allons pas vers la fonte des races, mais au contraire vers l'exaltation des races, exaltation biologique, très naturelle »⁴⁴³.

L'évolutionnisme prophétique et normatif de Céline se fonde sur la thèse d'une différenciation croissante des « races », présentée à la fois comme une loi naturelle et comme un processus bon en lui-même, dans la mesure où il satisfait le principe de réduction identitaire à soi de chaque entité raciale (les « meilleures » comme les « pires ») :

« Les rejetons aryens de plus en plus aryens, les jaunes de plus en plus jaunes, les Juifs hybrides grotesques (regardez ces figures) de plus en plus impossibles »⁴⁴⁴.

La conclusion de cette prétendue loi d'évolution différenciante tient dans une prédiction ambiguë, en ce qu'elle pourrait bien être une prescription : « Le Juif doit disparaître »⁴⁴⁵. Une question demeure : la

sélection éliminera-t-elle d'elle-même « le Juif », ou bien faudra-t-il, pour l'accélérer, faire appel à la sélection volontaire ? Hésitation entre une réponse inspirée par le « darwinisme social » et la voie de l'eugénique raciale, « positive » (visant à faire naître des individus dotés d'une « bonne hérédité ») et « négative » (visant à empêcher de naître certains types d'individus jugés « indésirables »)⁴⁴⁶. Il les rappelle à sa manière, en respectant l'orthodoxie sélectionniste :

« Il s'en faut de cent mille élevages, de cent et cent mille sélections raciales, éliminations rigoureuses, (entre toutes celle du Juif) avant que l'espèce ne parvienne à quelque tenue décente, aux possibilités sociales. Tous les végétaux, tous les animaux ont passé par la sélection. Pourquoi pas l'homme ? [...]. Par l'effet de quelle providence le chien est-il devenu fidèle, vigilant ? sociable ? La vache, laitière ? Le cheval, trotteur ? [...] Par la sélection raciste, par l'élimination très stricte de tous les immondes, avant le dressage de tous les confus, les douteux, les hybrides néfastes, de tous les sujets trop bâtards, récessifs »⁴⁴⁷.

Comme l'écrivait dans *Je suis partout*, en février 1944, le doriotiste Pierre-Antoine Cousteau : « C'est notre génial ami Céline qui l'a dit – et il faut toujours en revenir à Céline – [...] »⁴⁴⁸.

1. Yves Durand, « Vichy joue l'Allemagne », *L'Histoire*, n° 31, février 1981 ; repris dans le collectif *Etudes sur la France de 1939 à nos jours*, Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 1985, pp. 81-82. Il s'agit pour Vichy de conserver l'apparence d'une souveraineté nationale tout en intégrant la France dans l'ordre nouveau européen ; cf., Yves Durand, *La France dans la Deuxième Guerre mondiale 1939-1945*, Paris, Armand Colin, 1995 (2^e éd., 2^e tirage), pp. 51-54.
2. Voir Marc Ferro, *Pétain*, Paris, Fayard, 1987, pp. 76 sq.
3. Jean-Pierre Azéma, *De Munich à la Libération 1938-1944*, Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 1979, p. 101.
4. Voir Robert O. Paxton, *La France de Vichy 1940-1944*, tr. fr. C. Bertrand, nouvelle éd. revue et mise à jour par l'auteur, Paris, Le Seuil, 1997 [1^{re} éd., 1973], pp. 212-229.
5. Yves Durand, art. cit., p. 82 ; *Id., op. cit.*, pp. 89-102. Voir Limore Yagil, « *L'Homme nouveau* » et *la Révolution nationale de Vichy (1940-1944)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1997, pp. 255-274.
6. Robert O. Paxton, *ibid.*, p. 213.
7. *Ibid.*, p. 214. Voir Bernard Laguerre, « Les dénaturalisés de Vichy, 1940-1944 », *Vingtième siècle*, n° 20, octobre-décembre 1988, pp. 3-15.
8. Voir Dominique Rossignol, *Vichy et les Francs-maçons. La liquidation des sociétés secrètes 1940-1944*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1981 ; Lucien Sabah, *Une Police politique de Vichy : le Service des Sociétés Secrètes*, Paris, Klincksieck, 1996.
9. Cf., Dominique Gros, « Le droit antisémite de Vichy contre la tradition républicaine », *Le Genre humain*, n° 28, novembre 1994, pp. 17-27.
10. Cette législation antijuive est d'origine française, ainsi que de nombreux historiens contemporains l'ont établi. Cependant, à partir de 1941, les lois antijuives représentent déjà des compromis. Voir Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, tr. fr. M. Delmotte, Paris, Calmann-Lévy, 1981, pp. 20,26 ; Denis Peschanski, *Vichy 1940-1944. Contrôle et exclusion*, Bruxelles, Complexe, 1997, pp. 143 sq. ; Marc Olivier Baruch, *Servir l'Etat français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997, pp. 127-131 ; Renée Poznanski, *Les Juifs en France...*, *op. cit.*, pp. 99 sq., 251 sq.
11. Voir Robert O. Paxton, *op. cit.*, pp. 217-229 ; Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, *op. cit.*, *passim* ; Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz. Le rôle de Vichy dans la solution finale de la question juive en France*, Paris, Fayard, 2 vol., 1983 et 1985 ; Asher Cohen, *Persécutions et sauvetages. Juifs et Français sous l'Occupation et sous Vichy*, Paris, Le Cerf, 1993, pp. 48 sq., 267 sq.
12. Le décret-loi Marchandeau du 21 avril 1939, modifiant la loi de 1881 sur la presse, punissait toute attaque par voie de presse « envers un groupe de personnes qui appartiennent par leur origine à une race ou à une religion déterminée, lorsque cette attaque aura pour but d'exciter la haine entre citoyens ou habitants ». Voir *Journal officiel*, 25 avril 1939. Cf., Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *op. cit.*, p. 17 ; Ralph Schor, *L'Antisémitisme en France pendant les années trente*, Bruxelles, Complexe, 1992, p. 142. La loi Marchandeau a eu pour conséquence de faire disparaître en grande partie les articles de presse antisémites durant un peu plus d'une année, jusqu'à son abrogation le 27 août 1940. C'est en vertu du décret-loi Marchandeau que Darquier de Pellepoix fut condamné en 1939 à une peine d'emprisonnement et à une amende pour les attaques ignobles contre les Juifs qu'il

lançait dans son bimensuel *La France enchaînée* (Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *ibid.*, pp. 56, 261).

13. Voir Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, *op. cit.*, p. 17 ; Marc Ferro, *Pétain*, *op. cit.*, p. 238 ; Asher Cohen, *ibid.*, pp. 70-71.

14. Ph. Pétain, *La France nouvelle, Principes de la communauté. Appels et messages, 17 juin 1940-17 juin 1941*, Paris, Fasquelle, 1941, p. 88 (ou : *Paroles aux Français. Messages et écrits, 1934-1941*, Lyon, H. Lardanchet, 1941, p. 90).

15. Ph. Pétain, *La France nouvelle*, *op. cit.*, p. 89 (ou : *Paroles aux Français*, *op. cit.*, p. 91). Avant de citer en conclusion de son article ces « paroles fameuses » du Maréchal, Pierre Lyautey écrit : « Le mot nouveau de ce mois est [...] celui de collaboration. Mais il n’implique pas étymologiquement un renoncement. On peut apprécier Beethoven et se laisser éblouir par Ravel. [...]. C’est même cette diversité qui permet de supporter la durée dans l’effort. Symbole que nous avons tous reconnu en un chêne centenaire d’une de nos plus vieilles forêts. [...]. L’ensemble offre un aspect d’unité. C’est cette unité que nous saluons dans le chêne symbolique qu’a consacré le Maréchal Pétain [...] » (Pierre Lyautey, « Vers la France nouvelle », *Voici la France de ce mois*, vol. I, n° 10, décembre 1940, p. 15).

16. Mgr Baudrillart, interview publiée par *La Gerbe*, 1^{re} année, n° 20, 21 novembre 1940 (extraits dans : Pascal Ory, *La France allemande (1933-1945). Paroles du collaborationnisme français* [présenté par Pascal Ory], Paris, Gallimard/Julliard, 1977, pp. 117-118 ; Dominique Veillon, *La Collaboration*, *op. cit.*, pp. 201-202). Sur le contexte, voir Philippe Burrin, *La France à l’heure allemande*, *op. cit.*, pp. 224 sq. ; Etienne Fouilloux, *Les Chrétiens français entre crise et libération 1937-1947*, Paris, Le Seuil, 1997, pp. 118 sq., 220 sq. Le cardinal Baudrillart acceptera de faire partie du comité d’honneur du Groupe Collaboration (dont le fonctionnement en zone libre est autorisé par Darlan en novembre 1941) placé sous le patronage de Fernand de Brinon (Philippe Burrin, *La France à l’heure allemande*, *op. cit.*, pp. 411-413). Son anticommunisme radical le conduit à voir l’Allemagne nazie, après le 22 juin 1941, comme un moindre mal (*ibid.*, p. 413). Il meurt le 19 mai 1942. Sur cette figure illustrant un courant minoritaire de la collaboration, voir Yves Marchasson, « Autour du cardinal Baudrillart » in *Eglises et Chrétiens dans la Deuxième Guerre mondiale. La France*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1982, pp. 227-236 ; Paul Christophe, *1939-1940. Les catholiques devant la guerre*, Paris, Editions ouvrières, 1989, pp. 61-94 ; *Id.*, « Le cardinal Baudrillart et ses choix pendant la Seconde Guerre mondiale », *Revue d’histoire de l’Eglise de France* [Paris], janvier-juin 1992, pp. 57-76 ; Michèle Cointet, *L’Eglise sous Vichy 1940-1945*, Paris, Perrin, 1998, pp. 324 sq.

17. Ph. Pétain, message du 30 octobre 1940, in *Paroles aux Français*, *op. cit.*, p. 91 (ou : *La France nouvelle*, *op. cit.*, p. 89).

18. Charles Maurras, « Le Chef a parlé, qu’on le suive », *Voici la France de ce mois*, vol. I, n° 10, décembre 1940, pp. 1-5. Voir aussi *L’Action française*, 1^{er} novembre 1940 (article de Maurras reproduit et commenté dans : Robert Havard de la Montagne, *Histoire de « l’Action française »*, Paris, Amiot-Dumont, pp. 199-202).

19. Charles Maurras, « Le Chef a parlé... », art. cit., p. 3.

20. *Ibid.*, p. 4. Cet appel à l’unanimité inconditionnel a fait école, comme en témoigne cette déclaration faite en 1942 par le professeur Pierre Mauriac, doyen de la Faculté de médecine de Bordeaux, lors de la séance d’ouverture de l’année universitaire : « Comme je comprends les

profondes paroles de Bossuet : “L'hérétique est celui qui a une opinion” » (cité par Eugen Weber, *L’Action française*, tr. fr. M. Chrestien, Paris, Stock, 1964, p. 497).

21. Charles Maurras, *La Seule France. Chronique des jours d'épreuve*, Lyon, H. Lardanchet, 1941 [avril], épigraphie, p. 5.

22. Cf., Robert O. Paxton, *La France de Vichy 1940-1944*, op. cit. [1997], pp. 63-64.

23. Charles Maurras, « Le bienfait du Chef » (16 août 1940), in C. Maurras, *La Seule France*, op. cit., pp. 270-271. Maurrassien et pétainiste, René Benjamin exprime ainsi son enthousiasme : « La France possède deux grands hommes, Philippe Pétain et Charles Maurras ; l'un est la force de la pensée ; l'autre est la force de l'action. [...]. Pétain au pouvoir couronne la pensée de Maurras » (cité par Robert Aron, *Histoire de Vichy 1940-1944*, Paris, Fayard, 1954, p. 202). Ce couplet hagiographique circulait dans l'espace des représentations sociales dès l'été 1940.

24. Cf., Jean-Pierre Azéma, *De Munich à la Libération 1938-1944*, Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 1979, pp. 93 sq.

25. Charles Maurras, *La Seule France*, op. cit., pp. 272-273 (article du 16 août 1940). Dans le même sens, voir Charles Maurras, *La Contre-Révolution spontanée. La recherche, la discussion, l'émeute, 1899-1939*, Lyon, H. Lardanchet, 1943, pp. 230-231, 242-244. Maurras conclut son livre par un éloge immoderé du Maréchal : « Le seul nom du Chef héroïque annonce, montre, dit que quelque chose a tressailli aux entrailles de l'Etre... » (p. 244).

26. Voir Christian Faure, *Le Projet culturel de Vichy. Folklore et Révolution nationale 1940-1944*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, et Paris, Editions du CNRS, 1989.

27. Voir Francine Muel-Dreyfus, *Vichy et l'éternel féminin. Contribution à une sociologie politique de l'ordre des corps*, Paris, Le Seuil, 1996.

28. Sur la Révolution nationale comme processus inachevé (« avorté ») et travaillé par de multiples contradictions dérivant d'un choix politique, celui d'« intégrer et éventuellement [de] “refaire” la France au sein d'une Europe momentanément dominée », voir Jean-Marie Guillon, « La philosophie politique de la Révolution nationale », in Jean-Pierre Azéma et François Bédarida (dir.), *Le Régime de Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992, pp. 167-183.

29. Yves Durand, « Vichy joue l'Allemagne », *L'Histoire*, n° 31, février 1981, repris in *Etudes sur la France de 1939 à nos jours*, op. cit., p. 78.

30. Dans *Le Temps*, daté du 24 juillet 1940, on se réjouit de la révision des naturalisations qui « permettra d'éliminer rapidement des éléments douteux et mêmes nuisibles qui s'étaient glissés dans la communauté française [...] » (cité par Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, tr. fr. M. Delmotte, Paris, Calmann-Lévy, 1981, p. 27). Deux ans plus tard, au début de septembre 1942, Laval affirme lors d'une conférence de presse : « Personne, ni rien, ne pourra nous dissuader de mener à bien la politique qui consiste à purger la France des éléments indésirables, sans nationalité » (cité par Michael R. Marrus, « Vichy et les enfants juifs », *L'Histoire*, n° 22, avril 1980 ; repris dans *La France de 1939 à nos jours*, op. cit., p. 109).

31. Il est ainsi hautement significatif que le Commissariat général aux questions juives ait pu être à la fois une administration officielle de l'Etat français et un instrument du collaborationnisme idéologique : l'antisémitisme fédère, par-delà les chapelles. Le maurrassien Xavier Vallat y a joué pleinement son rôle, tout comme le raciste Darquier de Pellepoix.

32. Pascal Ory, présentation, in *La France allemande*, op. cit., p. 27.

33. Voir Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, tr. fr. M. Delmotte, Paris, Calmann-Lévy, 1981, pp. 29-30. Sur l'antisémitisme de Pétain, proche de celui de Maurras et de Vallat, voir Jean-Baptiste Duroselle, « Le gouvernement de Vichy et la persécution des Juifs », in Georges Wellers, André Kaspi et Serge Klarsfeld (dir.), *La France et la question juive 1940-1944*, C.D.J.C. et Sylvie Messinger, 1981, pp. 17-19. Voir aussi Asher Cohen, *op. cit.*, pp. 73 sq.

34. *Le Juif et la France*, Paris, Institut d'étude des questions juives, s.d. [septembre 1941], [16 p.], pp. 14-15 (« La libération »). La « statue » mentionnée, « interprétée par un praticien, d'après une maquette du sculpteur René Péron », représente une jeune femme (de « type aryen », figure de la France) tenant dans son bras droit un enfant, tandis qu'elle repousse de son bras gauche un gnome doté d'un « nez juif » tenant dans ses mains des bourses pleines d'or, et semble écraser du pied un autre personnage répulsif (doté de « marques juives ») étreignant le globe de ses doigts crochus. On aura noté que l'auteur anonyme de cette brochure fait référence aux « lois du 14 juin 1941 » ; il s'agit de la loi du 2 juin 1941 (le second statut des Juifs) remplaçant la loi du 3 octobre 1940 portant statut des Juifs et de la loi du 2 juin 1941 prescrivant le recensement des Juifs, lois publiées l'une et l'autre dans le *Journal Officiel* le 14 juin 1941 (pp. 2475, 2476).

35. George L. Mosse, *L'Image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*, tr. fr. M. Hechter, Paris, Editions Abbeville, 1997, p. 175.

36. *Ibid.*, p. 72.

37. Voir Michèle C. Cone, *Artists Under Vichy. A case of Prejudice and Persecution*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1992, p. 155.

38. Voir Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, *op. cit.*, pp. 17 sq. ; Claude Singer, *Vichy, l'Université et les Juifs*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, pp. 71 sq. ; Asher Cohen, *op. cit.*, pp. 57 sq.

39. Voir Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *ibid.*, pp. 103 sq. ; Henry Rousso, « L'aryanisation économique. Vichy, l'Occupant et la spoliation des Juifs », *Yod*, n° 15-16, 1982, pp. 51-79 ; Claire Andrieu, « Le mythe de la banque juive et les réalités de l'aryanisation », *Pardès*, n° 16, 1992, pp. 71-101 ; Asher Cohen, *op. cit.*, pp. 113 sq.

40. Charles Maurras, *La Seule France*, *op. cit.*, pp. 197-199.

41. *Je suis partout*, 27 octobre 1934 (cité par Pierre Birnbaum, *Un Mythe politique : la « République juive »*, Paris, Fayard, 1988, p. 173).

42. Voir Pierre Birnbaum, « Juifs sans terre », in Le Coût Freudien – Le Cercle Bernard Lazare (éd.), *L'Homme et la Terre*, Point Hors Ligne, 1991, pp. 197-215.

43. *L'Alerte*, 31 octobre 1942 (cité par P. Birnbaum, *ibid.*, p. 206 ; voir aussi P. Birnbaum, *Un Mythe politique....*, *op. cit.*, p. 175, note 5).

44. Voir Dominique Rossignol, *op. cit.*, pp. 158 sq.

45. *Retour à la Terre*, Paris, éditions de l'Europe Future, s.d., (30 p.), p. 9 (cité par C. Faure, *Le Projet culturel de Vichy*, Presses Universitaires de Lyon, 1989, p. 120).

46. Robert Brasillach, « Prologue », *La Chronique de Paris*, n° 1, novembre 1943, p. 2 (cité par Marc Olivier Baruch, « Les revues de l'Etat français », *La Revue des revues*, n° 24, 1997, p. 43).

47. Charles Maurras, *La Seule France*, *op. cit.*, p. 199.

48. *Ibid.*, p. 193.

49. *Ibid.*, p. 199.
50. Ph. Pétain, message du 11 octobre 1940, *in Paroles aux Français, op. cit.*, p. 88.
51. Voir Marc Olivier Baruch, « Les revues de l'Etat français », art. cit., pp. 36, 38 ; Denis Peschanski, *Vichy 1940-1944. Contrôle et exclusion*, Bruxelles, Complexe, 1997, p. 45. René Vincent qui fut l'un des « non-conformistes des années trente » (il signe en avril 1930 le manifeste de la Jeune droite, paru dans le premier numéro de *Réaction*, et lance la revue *Combat* (1934-1939), devient membre du cabinet du secrétaire général à l'Information Paul Marion en juin 1941, avant de lancer en novembre de la même année le mensuel *Idées*. Voir Denis Peschanski, « Vichy au singulier, Vichy au pluriel. Une tentative avortée d'encadrement de la société (1941-1942) », *Annales E.S.C.*, 43^e année, n° 3, mai-juin 1988, pp. 648-649. Pour situer René Vincent, voir Jean-Louis Loubet del Bayle, *Les Non-conformistes des années 30*, Paris, Le Seuil, 1969, *passim*.
52. René Vincent, « Révolution et tradition », *Idées. Revue de la Révolution nationale*, 3^e année, n° 20, juin 1943, pp. 32-34. Peut-être faut-il mettre en relation ce style oxymorique (« révolution conservatrice », « tradition révolutionnaire ») avec la coexistence plus ou moins conflictuelle, dans la revue *Idées*, entre « les adeptes de la révolution rétrograde et les “nationaux-révolutionnaires” » (Jeannine Verdès-Leroux, *op. cit.*, pp. 350-351), et comprendre cette rhétorique du paradoxe comme l'expression d'une tentative permanente pour surmonter l'antithèse.
53. René Vincent, « Découverte de la France » (éditorial), *Idées*, n° 1, novembre 1941 (cité par Marc Olivier Baruch, art. cit., p. 39). Dans le même sens, voir Armand Petitjean, « France-Europe », *Idées*, 3^e année, n° 16, février 1943, pp. 5-17.
54. Ph. Pétain, message du 11 octobre 1940, *in Paroles aux Français, op. cit.*, p. 79. D'où la critique du « principe des nationalités sans contrôle » qui constitue « un facteur de troubles et de désagrégation » (Armand Petitjean, *ibid.*, pp. 9).
55. *Ibid.*, pp. 80-81.
56. René Vincent, « Découverte de la France », art. cit.
57. Henry Rousso, « Vichy : politique, idéologie et culture », *in* Jean-Pierre Rioux (dir.), *La Vie culturelle sous Vichy*, Bruxelles, Complexe, 1990, pp. 24-25. Sur l'Ecole nationale des cadres d'Uriage, voir Bernard Comte, « L'esprit d'Uriage : pédagogie civique et humanisme révolutionnaire », *ibid.*, p. 179-202 ; *Id.*, *Une Utopie combattante. L'école des cadres d'Uriage 1940-1942*, Paris, Fayard, 1991.
58. Henry Bordeaux, *Images du Maréchal Pétain*, Paris, Sequana, 1941 [achevé d'imprimer le 30 janvier], p. 105. Membre de l'Académie française, Henry Bordeaux (1870-1963) avait publié, quelques mois auparavant, un ouvrage célébrant Pétain, *Les Murs sont bons. Nos erreurs et nos espérances* (Paris, Fayard, 1940), où il s'affirmait héritier de la « politique balzacienne », qui « inspire celle de Paul Bourget, de Maurice Barrès, de Charles Maurras, celle que je m'honore d'avoir servie » (cité par Francine Muel-Dreyfus, *op. cit.*, p. 31).
59. Voir Henry Rousso, « Vichy, le grand fossé », *Vingtième siècle*, n° 5, janvier-mars 1985, pp. 59-60 ; Denis Peschanski, *Vichy 1940-1944. Contrôle et exclusion*, Bruxelles, Complexe, 1997, p. 20.
60. Voir Eugen Weber, *L'Action française*, tr. fr. M. Chrestien, Paris, Stock, 1964, p. 489 ; Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, *op. cit.*, pp. 19, 32 ; Denis Peschanski, « Les statuts des Juifs du 3 octobre 1940 et du 2 juin 1941 », *in* C.D.J.C., *Il y a 50 ans : le statut des Juifs de Vichy*, Paris, C.D.J.C., 1991, p. 26 ; Jean-Pierre Azéma, « Vichy », *in* Michel Winock (dir.), *Histoire de*

l'extrême droite en France, Paris, Le Seuil, 1993, p. 198 ; Robert O. Paxton, *La France de Vichy 1940-1944*, op. cit., pp. 214, 313-314.

61. Cardinal Pierre-Marie Gerlier (19 novembre 1940), cité par Michèle Cointet, *L'Eglise sous Vichy 1940-1945*, Paris, Perrin, 1998, p. 25 ; voir aussi Jean-Pierre Azéma, *De Munich à la Libération 1938-1944*, Paris, Le Seuil, 1979, p. 106. Pour replacer de tels propos dans leur contexte, voir Robert O. Paxton, *La France de Vichy 1940-1944*, op. cit., pp. 192 sq. ; Michael O. Marrus, Robert O. Paxton, *ibid.*, pp. 185 sq. ; Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande*, op. cit., pp. 226 sq. ; Etienne Fouilloux, *Les Chrétiens français entre crise et libération 1937-1947*, Paris, Le Seuil, 1997, pp. 99 sq., 121 sq.

62. Voir Pierre Laborie, *L'Opinion française sous Vichy*, op. cit., pp. 225-228.

63. Cardinal Gerlier, cité par Marc Ferro, *Pétain*, Paris, Fayard, 1987, p. 218 ; voir aussi Robert O. Paxton, *ibid.*, p. 192 ; Michèle Cointet, *ibid.*, pp. 22 sq. Cet acte d'allégeance au pétainisme n'empêchera pas le cardinal Gerlier de s'opposer aux persécutions antijuives. En présence de Pétain, il n'avait pas craint de se référer publiquement à « ce peuple sans distinction de races qui constitue ce bon peuple de France » (cité par Renée Poznanski, op. cit., p. 114, d'après une lettre de Bernard Schönberg, rabbin de Lyon, à Isaïe Schwartz, grand rabbin de France, datée du 27 février 1941). Voir aussi Pierre Laborie, *L'Opinion française...*, op. cit., p. 279, note 1.

64. Etienne Fouilloux, *Les Chrétiens français...*, op. cit., p. 100 ; voir aussi pp. 104, 124.

65. Paris, Grasset, 1933 (préface et commentaires de Max Bonnafous).

66. Voir René Gillouin, « Pétain », in *France 1941. La Révolution nationale constructive*, Paris, Editions Alsatia, 1941, p. 79 : « Le nouvel Etat est national, autoritaire, hiérarchique et social ». Proche du Maréchal, l'idéologue traditionaliste René Gillouin, fortement marqué (bien que protestant) par la pensée maurrassienne, a rédigé nombre de discours de Pétain. Voir Robert O. Paxton, op. cit., pp. 258-259, 300 ; Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, op. cit., pp. 87, 192-193 ; Marc Ferro, *Pétain*, Paris, Fayard, 1987, pp. 145 sq., 243 sq., 287 sq. ; Francine Muel-Dreyfus, *Vichy et l'éternel féminin*, Paris, Le Seuil, 1996, pp. 47-48, 193-194, 213, 242.

67. René Gillouin, *ibid.*

68. Marc Olivier Baruch, « Les revues de l'Etat français », *La Revue des revues*, n° 24, 1997, p. 37, note 10.

69. Cf. Christian Faure, *Le Projet culturel de Vichy*, op. cit., p. 272.

70. Le philosophe Gustave Thibon (né en 1903) collabora notamment à la revue *Idées*, qui se proposait, selon René Vincent son fondateur, « d'aider la Révolution nationale à se réaliser dans les esprits aussi bien que dans les institutions » (*Idées*, 1^{re} année, n° 1, novembre 1941, éditorial, p. 2). Thibon était l'un des théoriciens de l'anticapitalisme « prudhonien » de Vichy et un auteur traditionaliste prolix, défendant le « réalisme de la terre » et appelant à la « restauration de formes sociales de type patriarchal ». Dès le milieu des années trente, Thibon déplorait « la révolte des masses contre l'autorité » et stigmatisait la Révolution française : « Après 150 ans, les miasmes de 1789 continuent à corrompre le monde » (« Notes sur la biologie des révolutions », *Revue de philosophie*, 38^e année, nouvelle série, t. VII, n° 1, janvier-février 1938, p. 25). Voir par exemple ses livres : *Diagnostics. Essai de physiologie sociale*, Paris, Librairie de Médicis, 1940 ; *Retour au réel. Nouveaux diagnostics*, Lyon, H. Lardanchet, 1943. Sur Thibon, voir Robert O. Paxton, *La France de Vichy...*, op. cit., p. 312 ; Denis Pelletier, « Thibon (Gustave) », in Jacques Julliard et Michel Winock (dir.), *Dictionnaire des intellectuels français*, Paris, Le Seuil, 1996, pp. 1110-1111 ; Francine Muel-

Dreyfus, *op. cit.*, pp. 27, 33-36, 224, 251, 283, 290. Collaborateur de la *Revue universelle* dirigée par le maurrassien Henri Massis, ainsi que de l'hebdomadaire *Demain* (Lyon) fondé par Jean de Fabrègues, Thibon écrivait aussi dans les *Cahiers de formation politique* (Vichy) dirigé par Edouard Lizop, aux côtés de Maurice Bouvier-Ajam (président de l'Institut d'études corporatives et sociales) et de William Garcin (chef des services sociaux de la Légion française des combattants). Voir Eugen Weber, *L'Action française*, *op. cit.*, pp. 503, 550 ; Francine Muel-Dreyfus, *ibid.*, pp. 112, 194-196. Voir aussi Henry Coston (dir.), *Partis, journaux et hommes politiques d'hier et d'aujourd'hui*, numéro spécial de *Lectures françaises*, décembre 1960, pp. 88-89. Thibon était en outre membre du Conseil général du Centre français de synthèse (avec Max Bonnafous, Lucien Romier, René Gillouin, etc.), organisme qui, à Vichy, était chargé de la formation corporative des partisans de la Révolution nationale. Voir le portrait de Thibon brossé par Henri Massis dans : *Maurras et notre temps*, Genève et Paris, La Palatine, 1951, tome II, pp. 170-182.

71. Voir Michel Winock, « Une question de principe », in Pierre Birnbaum (dir.), *La France de l'affaire Dreyfus*, Paris, Gallimard, 1994, pp. 543-572.

72. Imp. à Clermont-Ferrand, visa de censure en date du 22 janvier 1942, 237 p.

73. François Valentin, préface à : *Penser français*, *op. cit.*, p. 8.

74. *Ibid.* Rappelons que la Légion avait été créée le 29 août 1940, sur la base d'un projet de Xavier Vallat, dont François Valentin était le directeur de cabinet. Voir Jean-Paul Cointet, *La Légion française des combattants*, *op. cit.*, pp. 53-72. Selon Dominique Rossignol, après un an d'existence (de l'été 1940 à l'été 1941), la Légion aurait totalisé plus d'un million et demi de membres (*Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944*, *op. cit.*, p. 31), chiffre qu'il convient de réviser en baisse eu égard aux évaluations proposées par Jean-Paul Cointet (*ibid.*, pp. 296-305), qui avoisinent le million.

75. François Valentin, *in op. cit.*, p. 7.

76. *Penser français*, *op. cit.*, p. 21.

77. *Ibid.* Un autre slogan dit : « Avec la Légion pensez et agissez français » (cité par Dominique Rossignol, *ibid.*, p. 33).

78. *Penser français*, *ibid.*, p. 21.

79. *Ibid.*, pp. 21 et 87 (citation extraite de la déclaration de la Légion, du 31 août 1941 ; voir aussi p. 11). Le Maréchal, dans son message du 11 octobre 1940, avait fourni le modèle explicatif du « désastre » et défini les normes du « redressement » : « Le désastre n'est, en réalité, que le reflet, sur le plan militaire, des faiblesses et des tares de l'ancien régime politique. [...]. Le régime nouveau sera une hiérarchie sociale. Il ne reposera plus sur l'idée fausse de l'égalité naturelle des hommes » (Maréchal Pétain, *Paroles aux Français*, Lyon, H. Lardanchet, 1941, pp. 78, 82).

80. *Penser français*, *ibid.*, p. 83.

81. *Ibid.*, p. 87. Dans le même sens, voir Colonel [Michel] Alerme, *Les Causes militaires de notre défaite*, Paris, Publications du Centre d'études de l'Agence Inter-France, 1941 [juillet], pp. 103 sq. ; Paul Allard, *Les Provocateurs à la guerre*, Paris, Les Editions de France, 1941 [octobre], pp. 22 sq. (« Comment les écrivains juifs font la guerre »). Michel Alerme avait fondé en 1937, avec Dominique Sordet, l'Agence Inter-France qui, sous l'Occupation, publie des ouvrages de propagande expressément collaborationnistes ; voir Pascal Fouché, *L'Édition française...*, *op. cit.*, vol. I, pp. 251-253. L'alternative stricte du type « démocratie parlementaire (anarchie et corruption) ou régime autoritaire (un chef, une hiérarchie) » se rencontre dans de multiples essais, tels que : Georges Suarez, *Pétain ou la démocratie ? Il faut choisir*, Paris, Grasset, 1941 ; Edouard Dujardin, *De*

l'ancêtre mythique au chef moderne, Paris, Mercure de France, 1943 [mars], pp. 104-112 (le « parlementarisme français » n'a été que « le masque » de la « ploutocratie » [pp. 104-105] ; et « l'évolution exigeait un retour à l'absolutisme » [p. 108], une « restauration de l'autorité » [p. 110]). Georges Suarez (né en 1890, condamné à mort et exécuté le 9 novembre 1944) prend la direction du quotidien *Aujourd'hui* en décembre 1940 (il la conservera jusqu'en août 1944), et titre significativement son premier article, paru le 3 décembre 1940 : « Pétain ou la démocratie ? Il faut choisir ». Dans *Aujourd'hui*, instrument docile de la Propaganda-Staffel, visant un lectorat de droite et conservateur, Suarez célébrait Pétain (auquel il avait consacré une biographie devenue un best-seller en 1941 : *Le Maréchal Pétain*, Paris, Pion, 1940) tout en prônant une collaboration franco-allemande inconditionnelle. Voir Pascal Fouché, *ibid.*, p. 239 ; Pierre-Marie Dioudonnat, *L'Argent nazi à la conquête de la presse française 1940-1944*, Paris, Jean Picollec, 1981, pp. 55-56.

82. *Penser français*, *ibid.*, p. 89.

83. *Ibid.*, p. 87.

84. *Ibid.*, pp. 95, 101.

85. *Ibid.*, pp. 101, 105.

86. *Ibid.*, p. 104. Voir Maréchal Pétain, *Paroles aux Français*, *op. cit.*, pp. 57-58. Le 1^{er} janvier 1942, le Maréchal déclare : « Je ne veux pas [sic] pour mon pays ni du marxisme ni du capitalisme libéral. L'ordre qui doit s'y instaurer ne saurait être qu'un ordre sévère » (reproduit in *La Doctrine du Maréchal classée par thèmes*, Mâcon, s.d. [1943], p. 100). Dans le texte d'orientation doctrinale qu'ils publient dans la première livraison de *France. Revue de l'Etat nouveau* (Vichy), dont ils sont les co-directeurs, Adrien Bagarry et Gabriel Jeantet écrivent : « Nous n'apportons pas ici une doctrine nouvelle de l'Etat ; la doctrine du Maréchal Pétain est notre doctrine. [...]. Nous voulons simplement pénétrer de sa pensée un certain nombre de Français patriotes et étudier avec eux l'application aux faits de sa doctrine, c'est-à-dire la réalisation de la Révolution nationale. [...]. Opposée sur tous les plans au libéralisme comme au communisme, la doctrine du Maréchal propose à la France un ORDRE COMMUNAUTAIRE, qu'il instaurera la Révolution nationale ; c'est là ce qui apparaît notre révolution aux révolutions européennes » (« Parallèle de départ », *France*, 1^{re} année, n° 1, juin 1942, pp. 3, 8-9).

87. *Penser français*, *ibid.*, p. 105.

88. « Penser français », c'est notamment rester fidèle à « l'humanisme chrétien » (*ibid.*, pp. 37-41) et pratiquer « le réalisme politique » (*ibid.*, pp. 43-51).

89. *Ibid.*, p. 105.

90. C'est au marquis René de La-Tour-du-Pin La Charce (1834-1924), auteur de *Vers un ordre social chrétien. Jalons de route 1882-1907* (Paris, Beauchesne, 5^e éd., 1929 ; 1^{re} éd., 1907), que se réfèrent le plus volontiers les catholiques traditionalistes ralliés au Maréchal, lorsqu'ils inscrivent leur vision de la « question juive » dans le cadre d'une tradition proprement française (le texte de référence de La-Tour-du-Pin sur la « question juive », datant de 1898, est reproduit aux pages 330-352 de son livre précité). Robert Vallery-Radot (1885-1970), catholique traditionaliste et monarchiste, spécialiste de l'antimaçonnisme, qui devient en 1940 l'un des doctrinaires principaux de la Révolution nationale de stricte orthodoxie maréchaliste, argumente contre les Juifs dans la voie ouverte par La-Tour-du-Pin (« Ne traiter les Juifs que comme des étrangers, et des étrangers dangereux », *op. cit.*, p. 347). Voir Robert Vallery-Radot, *Israël et nous*, Paris, Grasset, 1940 [mars], pp. 25-27, etc. Dans son ouvrage maréchaliste *Sources d'une doctrine nationale. De Joseph de Maistre à Charles Péguy* (Paris,

Sequana, 1942 [mai]), Vallery-Radot classe La-Tour-du-Pin parmi les « précurseurs d'une Révolution nationale » (*op. cit.*, p. 9). Collaborateur de *La Gerbe* et de *La Légion*, l'auteur de *Dictature de la maçonnerie* (Paris, Grasset, 1934) deviendra co-rédacteur en chef (avec Jean Marquès-Rivière) de la revue antimaçonnique dirigée par Bernard Faÿ, *Les Documents maçonniques* (mensuel, d'octobre 1941 à juin 1944).

91. *Penser français*, *ibid.*, pp. 105-106.

92. *Ibid.*, pp. 106-107. Cette rhétorique judéophobe ne se distingue pas de celle de Charles Lesca (1887-1948), rédacteur en chef (septembre 1939-mai 1940), administrateur général puis directeur (1^{er} octobre 1943) de *Je suis partout*, qui écrivait en 1941 : « Nous avions [...], dans ce journal [*Je suis partout*], dénoncé avec une singulière vigueur les dangers que faisait courir à la France l'invasion juive. Depuis 1936, notamment, nous ne cessions de révéler l'envahissement par les juifs des principales fonctions de l'Etat et de tous les postes d'où l'on peut influencer l'opinion publique : grande presse, agences d'information, radio, théâtre, cinéma » (*Quand Israël se venge*, Paris, Grasset, 1941 [juin], p. 12). Dans la collection « Les Juifs en France », fondée par Robert Denoël (qui avait inventé une maison d'édition *ad hoc*, les « Nouvelles Éditions françaises »), l'on trouvait les titres suivants : Dr George Montandon, *Comment reconnaître et expliquer le Juif ?* (novembre 1940, vol. I) ; Dr Fernand Querrioux, *La Médecine et les Juifs selon les documents officiels* (décembre 1940, vol. II) ; Lucien Pemjean, *La Presse et les Juifs depuis la Révolution jusqu'à nos jours* (mars 1941, vol. III) ; Lucien Rebabet, *Les Tribus du cinéma et du théâtre* (avril 1941, vol. IV).

93. *Penser français*, *ibid.*, p. 107.

94. C'est là négliger le fait que le C.G.Q.J. avait été créé sous la pression allemande et qu'il résultait d'un compromis.

95. *Ibid.*, pp. 107-108. Le discours collaborationniste varie sur les mêmes thèmes, et ne se distingue du vichyssois orthodoxe que par le ton et certaines inflexions stylistiques, comme le montre ce passage d'un article de Robert Jullien-Courtine : « Subventionnant tour à tour la droite et la gauche [...], la banque juive régnait sur la France. On sait où cela nous a menés. Réduire les trusts à l'impuissance, détruire à jamais la féodalité financière des Juifs, telle est la tâche que doit s'assigner la Révolution nationale. Le Maréchal a su prendre parti. Suivons-le ! » (« Noblesse de finance et finance juive », *L'Appel*, 20 août 1942). Voir aussi Raymond Recouly, *Les Causes de notre effondrement*, Paris, Les Editions de France, 1941 [avril], pp. 12-14 (pour « relever notre malheureux pays, le gouvernement du Maréchal Pétain a jugé indispensable d'établir un statut des Juifs », p. 12) ; Charles Lesca, *op. cit.*, p. 12 (« Notre antisémitisme [...] était fondé sur des raisons, il ne réclamait aucune violence contre les personnes, il ne voulait que l'institution d'un "statut", qui aurait remis les juifs à leur place en les évitant de la conduite des affaires de la France »).

96. *Penser français*, *ibid.*, p. 11.

97. Voir *ibid.*, p. 11 : « l'Ordre nouveau par la Révolution nationale » (déclaration du 31 août 1941).

98. *Ibid.*, p. 109. La citation du Maréchal est extraite de l'appel du 13 août 1940 (*Paroles aux Français*, *op. cit.*, p. 63 : « Ces défaillances, ces trahisons... »).

99. *Penser français*, *ibid.*, p. 13 (déclaration du 31 août 1941).

100. *Ibid.*, p. 11.

101. *Ibid.*, p. 12 (déclaration, *ibid.*). Les « Principes de la communauté » du Maréchal (*in La France nouvelle*, Paris, Fasquelle, 1941 [décembre], pp. 7-11) étaient affichés avec le portrait du Chef de « l'Etat français » sur les murs des administrations. Voir Louis Salleron, « Limites de la

communauté », *Idées*, 3^e année, n° 16, février 1943, pp. 27-45 (qui renvoie à François Perroux, *Théorie de la communauté*, Paris, Domat-Montchrestien, 1942) ; François Perroux, *Communauté*, Paris, PUF, 1942 ; François Perroux, Yves Urvoy, *Renaître. Essais – 4^e série – Politique*, Paris, Librairie de Médicis, 1943 [juillet], pp. 12-44 (« Ordre communautaire ») ; [collectif], *Vers la Révolution communautaire. Les Journées du Mont-Dore 10-14 avril 1943*, Paris, Sequana, 1943 [août], comprenant le « Manifeste du Mont-Dore » du 12 juillet 1943, qui commence par une « Adresse au Maréchal » (« “Les Principes de la Communauté” que vous avez édictés ont inspiré les travaux auxquels vous avez bien voulu nous convier en vue d’étudier les fondements d’un Etat nouveau », *op. cit.*, p. 19). Sur ce « communautarisme », voir Pierre Bitoun, « L’équivoque vichyssoise (4) », *Bulletin du MAUSS*, n° 16, décembre 1985, pp. 153-186 ; Daniel Lindenberg, *Les Années souterraines 1937-1947*, Paris, La Découverte, 1990, pp. 165-246 ; *Id.*, « Des années 1930 à Vichy », *Esprit*, n° 181, mai 1992, pp. 178-186.

102. *Penser français*, *ibid.*, p. 134.

103. *Ibid.*, p. 12 (déclaration du 31 août 1941). Voir pp. 139-141, sur le thème pétainiste du retour à la terre. Dans un livre dédié « aux jeunes paysans en espérance de la Révolution corporative qu’ils feront », Louis Salleron oppose ainsi la France à l’Angleterre : « L’Angleterre est un pays de marchands. [...]. La nation, malgré sa dimension, n’est en quelque sorte qu’une cité – la Cité. [...]. La France, au contraire, est, dans son tréfonds, un pays de paysans » (*Naissance de l’Etat corporatif. Dix ans de syndicalisme paysan*, Paris, Grasset, 1942 [janvier], p. 293). La réduction de l’Angleterre à un pays ou un peuple de marchands est une composante rhétorique des amalgames de propagande visant les Britanniques et plus largement les Anglo-saxons « enjuivés ». Côté vichyssois, voir Jean de La Herse, *La Porte hébraïque ou la vocation juive de l’Angleterre*, Vichy, Editions de « La Porte Latine », 1944. Côté collaborationniste, voir Henri-Robert Petit, *Rothschild roi d’Israël et les Américains*, Paris, Nouvelles Etudes françaises, 1941 ; Pierre-Antoine Cousteau, *L’Amérique juive*, Paris, Les Editions de France, 1942 ; Henry Coston, *L’Amérique, bastion d’Israël*, Paris, C.A.D., 1942 ; André Chaumet, *Juifs et Américains. Rois de l’Afrique du Nord*, Paris, Editions du C.E.A., 1943 [mars]. Henri Pourrat, maréchaliste enthousiaste, écrivait par exemple : « D’un côté le paysan, l’homme de l’instinct [...]. De l’autre le banquier, l’homme de calcul, issu du peuple hébreu, peuple de citadins [...] » (*L’Homme à la bêche. Histoire du paysan*, Paris, Flammarion, 1941, p. 224) ; l’auteur n’hésite pas à reprendre ici à son compte les vues du théoricien et dignitaire nazi Walther Darré).

104. *Penser français*, *ibid.*, pp. 143-153.

105. *Ibid.*, p. 12 (déclaration du 31 août 1941).

106. *Ibid.*, et pp. 159 *sq.*

107. *Ibid.*, p. 165.

108. *Ibid.*, p. 12 (déclaration du 31 août 1941), et pp. 175 *sq.*, 187 *sq.*

109. Voir Limore Yagil, « *L’Homme nouveau* » et *la Révolution nationale de Vichy*, *op. cit.*, pp. 44-45. Le S.G.J. sera transformé en Commissariat général à la jeunesse en décembre 1943 (Dominique Rossignol, *Histoire de la propagande...*, *op. cit.*, p. 134). Georges Pelorson, « chef de la Propagande des Jeunes » au S.G.J. (depuis février 1941), soutient personnellement la J.F.O.M. (Limore Yagil, *ibid.*, p. 75). Voir Georges Pelorson, « Jeunesse 1941 », *in France 1941*, *op. cit.*, pp. 215-231. Sur la trajectoire de Pelorson, voir Wilfred D. Halls, *Les Jeunes et la politique de Vichy*, tr. fr. J. Sénémaud,

préface de Jean-Pierre Rioux, Paris, Syros/Alternatives, 1988 (1^{re} éd. angl., Oxford University Press, 1981), pp. 151-153.

110. Paul Baudouin, déclaration citée dans *Paris-Soir*, 29 décembre 1940.

111. *Franc-Jeu*, n° 6, novembre 1941 (cité par Limore Yagil, *ibid.*, p. 77). Le projet des dirigeants de la J.F.O.M. est ainsi esquisonné : « Nous ne voulons ni d'intellectuels aux corps débiles, ni d'athlètes aux crânes d'oiseaux, mais des hommes » (cité par Limore Yagil, *ibid.*, p. 78). Dans le même sens, Paul Haury, inspecteur général de l'Instruction publique, vice-président de l'Alliance nationale contre la dépopulation, secrétaire d'Etat à la Famille et à la Santé d'août 1941 à avril 1942, assigne à l'Université le devoir de former « non des cerveaux », mais des « élites de chair et de sang » (*L'Université devant la famille*, Commissariat général à la famille, s.d. ; cité par Francine Muel-Dreyfus, *op. cit.*, p. 284).

112. La dénonciation de l'individualisme est une présupposition de la célébration de la « communauté», supposée commune à toutes les « révolutions du xx^e siècle ». Voir Limore Yagil, *ibid.*, pp. 76-77.

113. Extrait de *Franc-Jeu*, cité par Limore Yagil, *ibid.*, p. 76.

114. *Franc-Jeu*, n° 14, 14 mars 1942.

115. *Ibid.* Georges Pelorson n'hésite pas à préciser : « La réalisation de ce programme social [de la Révolution nationale], – pour tout dire : ce socialisme sans haine de classes, – voilà ce que les jeunes attendent tout d'abord de la Révolution du Maréchal » (*in France 1941, op. cit.*, p. 221). Pelorson, en mars 1942, dans un discours adressé aux mouvements de jeunesse, célèbre la « communion absolue, définitive, dans une seule foi, sous un même drapeau, aux ordres d'un seul chef », et ajoute : « C'est dans la mystique du chef que la personne humaine trouve sa meilleure école et sa plus grande exaltation » (cité par Aline Coutrot, « Quelques aspects de la politique de la jeunesse », *in Le Gouvernement de Vichy 1940-1942*, Paris, Armand Colin, 1972, p. 272).

116. Voir Limore Yagil, *ibid.*, p. 79. Dans une causerie donnée le 17 mai 1941 sous les auspices du Groupe Collaboration à la Maison de la Chimie (Paris), le président de la section Collaboration-Jeunesse qui venait d'être créée (*cf.*, *La Gerbe*, n° 44, 8 mai 1941), Marc Augier (1908-1990 ; dit plus tard « Saint-Loup »), prévenait ses auditeurs que son mouvement était inconditionnellement fermé aux jeunes Juifs : « Nous voulons rassembler les meilleurs éléments de notre peuple [...]. Mais nous ne voulons rassembler que les éléments de notre peuple. Nous prononçons l'exclusion totale, absolue des minorités étrangères, la minorité juive en particulier. [...]. Aucun camouflage ne sera possible, [...] le distinguo subtil que font les Juifs entre le problème religieux et le problème racial ne sera pas admis » (« Jeunesses d'Europe, unissez-vous ! », *in Saint-Loup, J'ai vu l'Allemagne* [Paris, Sorlot, 1941], nouvelle édition, Châtillon-sur-Chalaronne, Le Flambeau, 1991, p. 110).

117. Extraits de *Franc-Jeu*, cités par Limore Yagil, *op. cit.*, p. 79.

118. *Ibid.* Tous ces énoncés antijuifs avaient été fixés dans la production textuelle répétitive de professionnels de l'anti-judéomaçonnisme tels que Lucien Pemjean, Urbain Gohier, Henry Coston ou Léon de Poncins (1897-1975). Celui-ci, catholique traditionaliste et doctrinaire de la contre-révolution, a consacré l'essentiel de son œuvre de polygraphe à dénoncer les « maîtres mystérieux et destructeurs », les « puissances obscures à l'œuvre dans l'histoire », afin de justifier l'appel à une réaction contre le régime démocratique. Voir Léon de Poncins, *Les Forces secrètes de la Révolution. F... M... – Judaïsme*, Paris, Bossard, 1928 ; *Id.*, *Les Juifs maîtres du monde*, Paris, Bossard, 1932 ; *Id.*, *La Mystérieuse Internationale juive*, Paris, Beauchesne, 1936 (2^e éd., revue et augmentée, 1941) ;

Id., (en collab. avec Emmanuel Malynski), *La Guerre occulte. Juifs et F... M... à la conquête du monde*, Paris, Beauchesne, 1936 (2^e éd., 1938 ; édition hors commerce, Orléans, avril 1940) ; *Id.*, *Israël destructeur d'empires*, Paris, Mercure de France, 1942 [septembre] ; *Id.*, *L'Enigme communiste*, Paris, Beauchesne, 1942 [octobre] ; *Id.*, *Les Forces occultes dans le monde moderne*, Paris, Mercure de France, 1943. La « main invisible » qui mène l'histoire, selon de Poncins, c'est celle d'un judaïsme ésotérique : « Le marxisme professe une doctrine apparente, mais, derrière cette façade envahissante, il y a une doctrine secrète d'inspiration judaïque, dont le sens occulte a longtemps échappé aux observateurs » (*L'Enigme communiste*, *op. cit.*, p. 6).

119. En octobre 1940, s'efforçant de justifier la « loi portant statut des Juifs » du 3 octobre, le ministre secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Paul Baudouin, avait déclaré en termes euphémisés, devant un groupe de journalistes américains : « Nous avons décidé de limiter l'action d'une communauté spirituelle qui, quelles que soient ses qualités, est toujours restée indépendante de la communauté spirituelle française » (cité par Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *op. cit.*, p. 33). Baudouin ajoutait que les Juifs, en raison de leur « influence internationale considérable », tendaient à constituer « un empire dans un empire », ce qui ne pouvait être toléré par « l'Etat français ». Le télégramme que, le 18 octobre 1940, Jacques Guérard envoie à Gaston Henry-Haye, l'ambassadeur de France à Washington, transmet les mêmes « arguments » standard : l'invasion (« les Israélites sont entrés en France en nombre toujours croissant »), l'infiltration et la domination (« les Israélites [...] ont été au pouvoir entre 1936 et 1940 »), la réaction naturelle et légitime des indigènes (« la réaction était aussi inévitable en France qu'elle l'a été dans les pays où les Juifs ont à un moment donné exercé le pouvoir ») ; « nous avons ainsi été amenés à la conviction qu'une des conditions du relèvement national était l'éloignement des Israélites d'un certain nombre de carrières »), et l'euphémisation, mâtinée de dénégation, des mesures « défensives » prises (« aucun esprit de représailles n'a inspiré la loi qui vient d'être promulguée »). Voir André Kaspi, *Les Juifs pendant l'Occupation*, Paris, Le Seuil, 1991 ; édition revue et mise à jour, coll. « Points Histoire », 1997, pp. 61-62 ; Marc Olivier Baruch, *Le Régime de Vichy*, Paris, La Découverte, 1996, p. 25.

120. *Franc-Jeu*, n° 5, 8 novembre 1941 (cité par Limore Yagil, *ibid.*, p. 79). Robert Hervet, secrétaire général des Amis des Compagnons, s'étonne, dans un rapport, de l'appui de la Légion et du Secrétariat général à l'information donné à la J.F.O.M. qui pourrait bien être financée par les caisses noires du P.S.F. et du P.P.F., et déplore que l'essentiel de l'activité de ce mouvement consiste à lancer des slogans du type « A bas de Gaulle » ou « Les Juifs à la porte » (*Les Compagnons de France*, Paris, France-Empire, 1965, p. 152 ; cité par Aline Coutrot, *in op. cit.*, p. 279). Dans le même sens, voir Philippe Amaury, *De l'information à la propagande d'Etat. Les deux premières expériences d'un « ministère de l'Information » en France (1939-1940, 1940-1944)*, Paris, L.G.D.J., 1969, p. 203 ; Wilfred D. Halls, *Les Jeunes et la politique de Vichy*, *op. cit.*, p. 348.

121. Voir *Franc-Jeu*, n° 5 et n° 23, juillet 1942 (cf. Limore Yagil, *ibid.*). Les rédacteurs de *Franc-Jeu* précisent qu'ils n'admettent aucune des dérogations prévues par la loi du 2 juin 1941 (voir l'art. 8 de ce texte législatif). De telles positions et propositions montrent que les doctrinaires de la J.F.O.M. sont représentatifs de la composante collaborationniste de Vichy, au même titre que ceux du Service d'Ordre legionnaire (S.O.L.), organisme de transition entre la Légion française des combattants et la Milice. Voir Jean-Paul Cointet, *La Légion française des combattants 1940-1944. La tentation du fascisme*, Paris, Albin Michel, 1995, pp. 174 sq.

122. Voir par exemple les pages conclusives du livre publié en janvier 1941 par André Chaumet (en collaboration avec H.-R. Bellanger), *Les Juifs et nous* (Paris, Jean-Renard, p. 179-195). Le programme du « sionisme obligatoire » est ainsi esquissé : « Une solution internationale s'impose :

Chasser le Juif et le localiser » (p. 179). André Chaumet, correspondant du Weltdienst depuis 1935 et membre du P.P.F., était journaliste à *Paris-Soir*. Il deviendra un homme de confiance de la Propaganda-Staffel et de l'ambassade d'Allemagne, ce qui lui vaudra de devenir le directeur de *Notre Combat pour la nouvelle France socialiste* (lancé en juillet 1941), puis, en été 1942, celui du *Cahier jaune* (rebaptisé *Revivre*, « le grand magazine illustré de la race », en mars 1943) et, pour finir, celui de *Germinal*, en avril 1944.

123. Gabriel Malglaive, *Juif ou Français. Aperçus sur la question juive*, Editions C.P.R.N., 1942 [« achevé d'imprimer le 28 février »], pp. 214-215.

124. Paris, Flammarion, 285 p.

125. *Op. cit.*, p. 264.

126. *Ibid.*, p. 266.

127. *Ibid.*, pp. 266-269.

128. *Ibid.*, p. 264.

129. Le nom d'André Demaison était connu pour être celui de l'auteur du *Livre des bêtes qu'on appelle sauvages* qui, l'année même de sa parution (1929), avait obtenu le Grand prix du roman de l'Académie française.

130. Ce programme général est bien sûr susceptible de faire l'objet de diverses interprétations, liées soit à des questions d'opportunité, soit à des clauses restrictives (par exemple, concernant les interdictions stipulées par les statuts des Juifs, les dérogations accordées à ceux qui ont « rendu à l'Etat français des services exceptionnels »), soit à la vision des Juifs, biologico-raciste ou catholique-traditionaliste, qu'ont les antisémites militants (les racistes visent logiquement l'expulsion totale des Juifs, qu'ils soient français ou étrangers, alors que nombreux sont, parmi les traditionalistes, ceux qui se satisfont des mesures d'exclusion impliquées par les statuts des Juifs).

131. Voir Denis Peschanski, *Vichy 1940-1944*, *op. cit.*, p. 194.

132. Voir Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, *op. cit.*, pp. 85 sq., 138 sq. ; Emmanuelle Triol, « L'aryanisation des biens. L'application judiciaire du statut des Juifs », *Le Genre humain*, n° 28, novembre 1994, pp. 61-71 ; Jean-Marc Béraud, « Le Juif interdit de travail », *Le Genre humain*, n° 30-31, mai 1996, pp. 209-229.

133. Voir Eric Loquin, « Le Juif “incapable” », *Le Genre humain*, n° 30-31, mai 1996, pp. 173-188 ; Michel Verpeaux, « Le Juif “non citoyen” », *ibid.*, pp. 189-207. Sur les liens entre la création de « catégories d’incapables » (fondées ou non sur la race), le postulat d’inassimilabilité des Juifs et la logique de l’extermination, voir Dominique Gros, « Le droit antisémite de Vichy contre la tradition républicaine », *Le Genre humain*, n° 28, novembre 1994, pp. 17-27.

134. Michael R. Marrus, « Les juristes de Vichy dans “l’engrenage de la destruction” », *Le Genre humain*, n° 30-31, mai 1996, p. 51.

135. Voir l’admirable étude de Christopher R. Browning, *Des hommes ordinaires. Le 101^e bataillon de réserve de la police allemande et la solution finale en Pologne*, tr. fr. E. Barnavi, Paris, Les Belles Lettres, 1994.

136. Primo Levi, *Si c'est un homme*, tr. fr. M. Schruoffeneger, Paris, Julliard, 1987, puis Presses Pocket, 1990, p. 212. Voir Raul Hilberg, « La bureaucratie de la solution finale » [1982, tr. fr. M. Carlier], in *L’Allemagne nazie et le génocide juif* [Colloque de l’Ecole des Hautes Etudes en

sciences sociales], Paris, Gallimard/Le Seuil, 1985, pp. 219-235. Pour le cas français, voir Dominique Gros, « Un droit monstrueux ? », *Le Genre humain*, n^{os} 30-31, mai 1996, pp. 561-575.

137. Cf., Danièle Lochak, « La doctrine sous Vichy ou les mésaventures du positivisme », in *Les Usages sociaux du droit*, Paris, PUF, 1989, pp. 252 sq., qui insiste sur la banalisation du droit antijuif et la légitimation corrélative de la politique antisémite. Voir aussi Danièle Lochak, « Ecrire, se taire... Réflexions sur l'attitude de la doctrine française », *Le Genre humain*, n^{os} 30-31, mai 1996, pp. 433-462.

138. L'armée allemande attaque l'Union soviétique le 22 juin 1941. Sur l'importance et les terribles conséquences de cette guerre totale, prenant l'allure d'une croisade contre le « judéo-bolchevisme », sur la réalisation du génocide, voir Raul Hilberg, *La Destruction des Juifs d'Europe*, tr. fr. M.-F. de Paloméra et A. Charpentier, Paris, Fayard, 1988, pp. 236 sq. ; Arno Mayer, *La « solution finale » dans l'histoire*, tr. fr. M.-G. et J. Carlier, Paris, La Découverte, 1990, pp. 239 sq. ; Philippe Burrin, *Hitler et les Juifs. Genèse d'un génocide*, Paris, Le Seuil, 1989, pp. 103 sq., 151 sq.

139. Voir Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, op. cit., pp. 29-30 ; Henry Rousso, *Les Années noires. Vivre sous l'Occupation*, Paris, Gallimard, 1992, pp. 96-98 ; Denis Peschanski, *Vichy 1940-1944*, op. cit., p. 84, note 2.

140. Pascal Ory, présentation de : *La France allemande. Paroles du collaborationnisme français (1933-1945)*, Paris, Gallimard/Julliard, 1977, pp. 17-18.

141. Cet unanimisme exploité par la propagande pétainiste dégage parfois un parfum totalitaire, comme dans cette formule : « Pense Pétain et tu vivras Français » (citée par Yves Durand, *La France dans la Deuxième Guerre mondiale*, op. cit., p. 28).

142. Denis Peschanski, *Vichy 1940-1944*, op. cit., p. 60.

143. Paul Baudouin, *Neuf mois au gouvernement (avril-décembre 1940)*, Paris, La Table Ronde, 1948, p. 366.

144. La dénonciation des Juifs et l'appel à leur exclusion se manifestent, dans les déclarations de Pétain, sur le mode de l'allusion, de la suggestion, de la référence indirecte. Dans son appel du 13 août 1940, il vise ainsi à justifier l'« épuration de nos administrations, parmi lesquelles se sont glissés trop de Français de fraîche date » (*Paroles aux Français*, op. cit., p. 60). Dans l'article du 15 août 1940 sur « l'éducation nationale » (*Revue des Deux Mondes*), Pétain dénonce « l'Anti-France » (op. cit., p. 223), sans pour autant stigmatiser expressément « les Juifs », qui en font partie, comme la plupart de ses destinataires le savent.

145. Voir Michèle Cotta, *La Collaboration 1940-1944*, Paris, Armand Colin, 1964, en partic. pp. 13 sq., 135 sq. ; Pierre-Marie Dioudonnat, *Je suis partout 1930-1944. Les maurrassiens devant la tentation fasciste*, Paris, La Table Ronde, 1973, pp. 341 sq. ; Claude Lévy, *Les Nouveaux Temps et l'idéologie de la collaboration*, Paris, Armand Colin, 1974 ; Jean-Pierre Azéma, *De Munich à la Libération 1938-1944*, Paris, Le Seuil, 1979, pp. 149 sq., 223 sq. ; Pascal Ory, *Les Collaborateurs 1940-1945*, Paris, Le Seuil, 1980 (1^{re} éd., 1976) ; Dominique Veillon, *La Collaboration. Textes et débats*, Paris, L.G.F., 1984, en part. pp. 179 sq., 233 sq. ; Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande 1940-1944*, Paris, Le Seuil, 1995, puis coll. « Points Histoire », 1997, en partic. pp. 58 sq., 296-361, 378 sq., 425-427 ; Jeannine Verdès-Leroux, *Refus et violences. Politique et littérature à l'extrême droite des années trente aux retombées de la Libération*, Paris, Gallimard, 1996, en partic. pp. 143-257.

146. Si, en général, le Maréchal est ménagé par les ultras, ces derniers dénoncent inlassablement, surtout après novembre 1942, le « pseudo-fascisme catholique » (Drieu la Rochelle, dans *La Nouvelle Revue française*, janvier 1943) ou la politique « réactionnaire » de Vichy (inspirée par les traditionalistes maurrassiens), et, s'indignant de la « mollesse » de la collaboration d'Etat, exigent un durcissement des mesures répressives. Céline et Rebattet interviennent dans ce sens, mêlant leurs voix à celles des Paul Riche, Clément Serpeille de Gobineau ou Pierre Costantini. Voir Jean-Pierre Azéma, « Vichy », in Michel Winock (dir.), *Histoire de l'extrême droite en France*, Paris, Le Seuil, 1993, pp. 209-210. La position de Drieu est clairement exposée dans la lettre qu'il adresse à François Mauriac, en tant que directeur de la NRF, le 23 décembre 1940 : « Je suis contre les maurrassiens et contre les néo-démocrates pour une union “en faisceau” de la droite et de la gauche par leurs éléments sincèrement anticapitalistes, antijuifs, et antimacrons et trouvant dans le Maréchal un signe ni anglais ni allemand mais européen » (lettre reproduite dans : Pierre Drieu la Rochelle, *Textes retrouvés*, Monaco, Le Rocher, 1992, p. 106).

147. Le vrai clivage, relevant d'une différence de nature, apparaît sur la question du rapport à la collaboration, les ultras se distinguant par leur choix d'une collaboration inconditionnelle, totale et active (Jean-Pierre Azéma, *ibid.*, p. 210). Les rédacteurs de *Au pilori* se déchaînent contre Vichy, Xavier Vallat et les « réactionnaires » maurrassiens. Voir par exemple Paul Riche, « Bravo ! les Juifs... », *Au pilori*, 17 avril 1941 ; « “Au pilori” et M^e Xavier Vallat », *Au pilori*, 9 octobre 1941 ; Jean Méricourt, « Vichy semeur de haine », *Au pilori*, 8 janvier 1942 ; Jean Lestandi, « Histoire de fous. Xavier Vallat, Haut-Commissaire aux affaires juives », *ibid.*, pp. 1 et 3.

148. Jean-Pierre Azéma, *ibid.*, pp. 210-211.

149. Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande ...*, op. cit., pp. 378 sq.

150. Voir Gérard Loiseaux, *La Littérature de la défaite et de la collaboration*, 2^e édition, Paris, Fayard, 1995. Cet ouvrage comporte une étude fouillée des activités de l'Amt Schrifttum de l'Office Rosenberg, dirigé par Hans Hagemeyer puis, à partir de 1943, par Bernhard Payr, l'auteur de *Phönix oder Asche ?* [« Phénix ou Cendres ? »], livre publié en 1942 où étaient analysés les écrits de soixante-dix auteurs français.

151. Voir Elisabeth Dunan, « La Propaganda-Abteilung de France : tâches et organisation », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 4, octobre 1951, pp. 19-32 ; Claude Lévy, « L'organisation de la propagande allemande en France », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 64, octobre 1966, pp. 7-28.

152. Gérard Loiseaux, *La Littérature de la défaite et de la collaboration*, op. cit., p. 522.

153. Philippe Burrin, *ibid.*, p. 378. Pour une étude détaillée de l'emprise idéologico-culturelle des autorités d'occupation nazies en France, voir Rita Thalmann, *La Mise au pas. Idéologie et stratégie sécuritaire dans la France occupée*, Paris, Fayard, 1991.

154. Philippe Burrin, *ibid.*, p. 425.

155. Ibid. Sur les hommes et les groupes proposés, au début de 1941, à l'autorisation du MBF (Militärbefehlshaber in Frankreich), voir Rita Thalmann, *La Mise au pas*, op. cit., pp. 225 sq.

156. Voir Claude Singer, *Vichy, l'Université et les Juifs*, op. cit., pp. 200-205 ; Asher Cohen, *Persécutions et sauvetages*, op. cit., pp. 151 sq., 349 sq. Voir *infra*, les études sur Labroue, Montandon et Martial.

157. Voir Asher Cohen, *ibid.*, pp. 158 sq. ; Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande*, op. cit., pp. 329 sq., 378 sq., 417 sq. ; Jeannine Verdès-Leroux, *Refus et violences*, op. cit., pp. 143-257. Plus

spécifiquement, voir Marie Balvet, *Itinéraire d'un intellectuel vers le fascisme : Drieu la Rochelle*, Paris, PUF, 1984, pp. 181 sq. ; Robert Belot, *Lucien Rebabet. Un itinéraire fasciste*, Paris, Le Seuil, 1994, pp. 233 sq. ; Philippe Aiméras (éd.) : Louis-Ferdinand Céline, *Lettres des années noires*, Paris, Berg International, 1994. Voir *infra*, les études sur Rebabet (R. Belot) et Céline (A. Duraffour), ainsi que les notices consacrées à J. Drault, P.-A. Cousteau, R. Brasillach et H. Coston.

158. Voir Claude Lévy, *Les Nouveaux Temps...*, *op. cit.*, pp. 184-187 ; Pascal Fouché, *L'édition française sous l'Occupation*, *op. cit.*, vol. II, pp. 126 sq. ; Gérard Loiseaux, *op. cit.*, pp. 128, 451, 575 (note 51), 584 (note 86) ; Pierre-Marie Dioudonnat, *Les 700 rédacteurs de « Je suis partout »*, *op. cit.*, p. 86. Louis Thomas était un protégé de l'ambassadeur Abetz et du SD (Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *op. cit.*, pp. 306-307). Il finira par être considéré comme le « spécialiste des affaires juives du R.N.P. [Rassemblement national populaire] » (Philippe Burrin, *La Dérive fasciste...*, *op. cit.*, p. 412).

159. Michael R. Marrus, « Les juristes de Vichy dans “l'engrenage de la destruction” », *Le Genre humain*, n° 30-31, mai 1996, p. 52. Voir Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, tr. fr. M. Delmotte, Paris, Calmann-Lévy, 1981, pp. 35-76.

160. Voir Pierre Birnbaum, *Un Mythe politique : la « République juive »*, Paris, Fayard, 1988, pp. 310-326 ; *Id.*, *Les Fous de la République. Histoire politique des Juifs d'Etat, de Gambetta à Vichy*, Paris, Fayard, 1992, pp. 418 sq. ; Pierre Laborie, *L'Opinion française sous Vichy*, Paris, Le Seuil, 1990, pp. 131-140 ; Richard Millman, *La Question juive entre les deux guerres. Ligues de droite et antisémitisme en France*, Paris, Armand Colin, 1992, pp. 245-279 ; Ralph Schor, *L'Opinion française et les étrangers en France 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, pp. 549 sq., 613 sq., 699 sq. ; *Id.*, *L'Antisémitisme en France pendant les années trente. Prélude à Vichy*, Bruxelles, Complexe, 1992, p. 21-49.

161. Michael R. Marrus, *art. cit.*, p. 52.

162. Pierre Laborie, *L'Opinion française sous Vichy*, *op. cit.*, p. 276.

163. Voir Denis Peschanski, *Vichy 1940-1944*, *op. cit.*, pp. 33-34, 179-191.

164. *Ibid.*, pp. 34, 191.

165. Voir *infra*, le chapitre IV de la présente étude.

166. Zeev Sternhell, « 1880-1940 : un statut des Juifs dans le programme de la droite antisémite française », in Serge Klarsfeld (dir.), *Il y a 50 ans : le statut des Juifs de Vichy* [actes du colloque du C.D.J.C., Paris, 1^{er} octobre 1990], Paris, C.D.J.C., 1991, pp. 15-21. L'hypothèse est reprise et élargie dans : Zeev Sternhell, « La droite révolutionnaire entre les anti-Lumières et le fascisme », essai placé en introduction de la nouvelle édition de : *La Droite révolutionnaire 1885-1914. Les origines françaises du fascisme*, Paris, Gallimard, 1997, pp. LVI-LXXVI. Sternhell affirme ainsi que « les idées qui triomphent en 1940 à force d'être assénées pendant un demi-siècle deviennent des idées reçues » (p. LVL), que « le statut des Juifs, comme la plupart des mesures prises par le gouvernement de Vichy, dans ce que ces mesures ont d'essentiel, est inscrit au programme de la droite révolutionnaire depuis la dernière décennie du XX^e siècle » (p. LXIX).

167. Jeannine Verdès-Leroux, *Refus et violences. Politique et littérature à l'extrême droite des années trente aux retombées de la Libération*, *op. cit.*

168. Voir Louis Dupeux (dir.), *La « Révolution conservatrice » dans l'Allemagne de Weimar*, Paris, Kimé, 1992 ; Stefan Breuer, *Anatomie de la Révolution conservatrice*, tr. fr. O. Mannoni, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1996 (1^{re} éd. all., 1993).

169. Jean Pierre Faye, *Langages totalitaires* [1972], édition augmentée de l'introduction théorique [*Théorie du récit*, 1972], Paris, Hermann, 1973 ; *Id.*, *Migrations du récit sur le peuple juif*, Paris, Pierre Belfond, 1974.

170. Zeev Sternhell, « La fonction politique et culturelle du racisme », in Michel Wieviorka (dir.), *Racisme et modernité*, Paris, La Découverte, 1993, p. 58.

171. Sur cette question, voir Pierre-André Taguieff, *Les Fins de l'antiracisme*, Paris, Michalon, 1995, pp. 21 sq., 276 sq. Le préjugé fondamental sur le « préjugé » consiste à postuler qu'il « conduit à » l'acte par sa dynamique propre.

172. Denis Peschanski, « Vichy au singulier, Vichy au pluriel. Une tentative avortée d'encadrement de la société (1941-1942) », *Annales E.S.C.*, 43^e année, n° 3, mai-juin 1988, p. 657.

173. Voir Michel Winock, *La Fièvre hexagonale. Les grandes crises politiques 1871-1968*, Paris, Calmann-Lévy, 1986.

174. Voir Jean-Pierre Azéma, Jean-Pierre Rioux, Henry Rousso (dir.), « Les guerres franco-françaises », numéro spécial de la revue *Vingtième siècle*, n° 5, janvier-mars 1985.

175. Denis Peschanski, *ibid.*, pp. 657-658, qui se réfère sur ce point à Henry Rousso, « Vichy, le grand fossé », *Vingtième siècle*, n° 5, janvier-mars 1985, pp. 55-79. C'est à Stanley Hoffmann qu'on doit d'avoir attiré l'attention sur la dimension des « relations franco-françaises » en tant que facteur explicatif de Vichy et de la collaboration (« Collaborationism in France during World War II », *Journal of Modern History*, 40 (3), septembre 1968, pp. 375-396 ; repris dans Stanley Hoffmann, *Essais sur la France. Déclin ou renouveau ?*, Paris, Le Seuil, 1974, pp. 41-66).

176. Denis Peschanski, *ibid.*, p. 658.

177. Voir Dominique Rémy, *Les Lois de Vichy*, Paris, Romillat, 1992 (textes et commentaires) ; Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, *op. cit.*, pp. 399-414.

178. Cf. Dominique Gros, « Le droit antisémite de Vichy contre la tradition républicaine », *Le Genre humain*, n° 28, novembre 1994, p. 17-27 ; *Id.*, « Peut-on parler d'un "droit antisémite" ? », *Le Genre humain*, n° 30-31, mai 1996, pp. 13-44. Voir aussi Robert Badinter, *Un Antisémitisme ordinaire. Vichy et les avocats juifs (1940-1944)*, Paris, Fayard, 1997 ; Richard H. Weisberg, *Vichy, la justice et les Juifs*, tr. fr. L.-E. Pomier et Y. Coleman, Amsterdam, Editions des Archives contemporaines, 1998 (1^{re} éd. amér., 1996).

179. Denis Peschanski note dans ce sens : « L'exclusion des Juifs est au cœur du régime, et, au moins jusqu'à l'été 1942, elle suscite l'approbation d'une large majorité de l'opinion » (*Vichy 1940-1944*, *op. cit.*, pp. 181-182).

180. Voir Renée Poznanski, *Les Juifs en France...*, *op. cit.*, p. 108.

181. Voir Pierre Laborie, « The Jewish Statutes in Vichy France and Public Opinion », *Yad Vashem Studies*, XXII, 1992, pp. 89-114.

182. Voir Jacques Polonski, *La Presse, la propagande et l'opinion publique sous l'Occupation*, Paris, C.D.J.C., 1946, p. 87 ; Jean Laloum, *La France antisémite de Darquier de Pellepoix*, Paris, Syros, 1979, pp. 160 sq. ; Pierre Laborie, *op. cit.*, pp. 278-280 ; *Id.*, « 1942 et le sort des Juifs : quel tournant dans l'opinion ? », *Annales E.S.C.*, 48^e année, n° 3, mai-juin 1993, pp. 655-666. Philippe Burrin conclut ainsi son chapitre consacré à « l'opinion » : « L'été 1941 est décidément un tournant : le début d'un tournant qui se fait par degrés, non sans à-coups, et qui n'achève sa courbe qu'à la fin de

1942 » (*La France à l'heure allemande...*, *op. cit.*, p. 197). Denis Peschanski argumente en faveur d'un basculement de l'opinion en été 1942, rupture plutôt qu'aboutissement d'un processus (« Que savaient les Français ? », in Stéphane Courtois, Adam Rayski [dir.], *Qui savait quoi ?*, *op. cit.*, pp. 82-89 ; étude reprise in Denis Peschanski, *Vichy 1940-1944*, *op. cit.*, pp. 182-188). Mais le basculement a lui-même été suivi par une hiérarchisation liée à un nouveau contexte : en novembre 1942, l'opinion « s'émeut davantage du STO, qui, lui, touche toutes les familles » (*ibid.*, p. 34 ; voir aussi pp. 78-79). Ainsi que le note Pierre Assouline, d'une façon générale, « la question juive n'était pas prioritaire pour l'opinion publique de l'Occupation », et, « dans l'ordre des préoccupations immédiates, elle venait bien après le ravitaillement et le sort des prisonniers de guerre » (*Le Fleuve Combelle*, Paris, Calmann-Lévy, 1997, p. 171). Il s'ensuit que l'on sombre dans l'anachronisme lorsqu'on se contente de « plaquer notre très contemporaine obsession du génocide sur la mentalité des années 40 » (*ibid.*).

183. Asher Cohen, *Persécutions et sauvetages*, *op. cit.*, pp. 229 *sq.*, 240, 277 *sq.*, 497-501. Cet historien situe le tournant dans l'opinion dès juillet-août 1942, à partir duquel l'opposition au régime de Vichy ne cessera de s'étendre et de se radicaliser. Voir aussi Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz. Le rôle de Vichy dans la solution finale de la question juive en France-1942*, Paris, Fayard, 1983 [t. I], pp. 161 *sq.* ; Claude Singer, *Vichy, l'Université et les Juifs*, *op. cit.*, pp. 139 *sq.*, 194 *sq.* ; Renée Poznanski, *Les Juifs en France...*, *op. cit.*, pp. 353-364, 454 *sq.*

184. Pierre Laborie, *L'opinion française...*, *op. cit.*, p. 280. En 1936, le père Joseph Bonsirven notait : « Presque partout règne un antisémitisme latent, à peu près inconscient, fait de défiance, de répulsion, de préjugés » (*Juifs et chrétiens*, Paris, Flammarion, 1936, p. 7 ; dans le même sens, voir Joseph Bonsirven, « Y-a-t-il un réveil de l'antisémitisme ? », *Etudes*, t. 222, 20 janvier 1935, p. 227). Voir Ralph Schor, *L'Opinion française et les étrangers...*, *op. cit.*, p. 182 ; *Id.*, *L'Antisémitisme en France...*, *op. cit.*, p. 25 ; Eugen Weber, *La France des années 30. Tourments et perplexités*, tr. fr. P.-E. Dauzat, Paris, Fayard, 1995, pp. 141 *sq.* ; Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande...*, *op. cit.*, p. 45 ; Pierre Pierrard, *Juifs et catholiques français*, Paris, Le Cerf, 1997, pp. 255 *sq.*

185. Voir Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz*, t. I, *op. cit.*, pp. 353 *sq.*, 383 *sq.* ; Asher Cohen, *op. cit.*, pp. 305 *sq.*

186. Jeannine Verdès-Leroux, *op. cit.*, p. 55.

187. Voir Léon Poliakov, *L'Europe suicidaire 1870-1933 [Histoire de l'antisémitisme*, t. IV], Paris, Calmann-Lévy, 1977, pp. 319 *sq.* ; Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, *op. cit.*, pp. 41-44 ; Ralph Schor, *L'Opinion française et les étrangers...*, *op. cit.*, p. 182 ; Richard Millman, *La Question juive entre les deux guerres*, *op. cit.*, pp. 7, 38-40, 101, 144-145 ; Ralph Schor, *L'Antisémitisme en France...*, *op. cit.*, pp. 10-11.

188. Voir Pierre-André Taguieff, *Les Protocoles des Sages de Sion. Faux et usages d'un faux*, Paris, Berg International, 1991, tome I, pp. 67 *sq.*

189. Voir Louis W. Bondy, *Racketeers of Hatred*, Londres, Newman Wolsey, 1946, pp. 189 *sq.*, 247 *sq.* ; Pascal Ory, *Les Collaborateurs 1940-1945*, Paris, Le Seuil, 1980 (1^{re} éd., 1976), pp. 13 *sq.*, 25-26 ; Pierre-Marie Dioudonnat, *L'Argent nazi à la conquête de la presse française 1940-1944*, Paris, Editions Jean Picollec, 1981, pp. 223 *sq.* ; Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, *op. cit.*, pp. 53, 345 (note 57), 262 ; Dominique Rossignol, *Vichy et les Francs-maçons*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1981, pp. 85-86, 168 ; Philippe Burrin, *La Dérive fasciste. Doriot, Déat, Bergery 1933-1945*, Paris, Le Seuil, 1986, pp. 67, 464 (note 3) ; Pierre Milza, *Fascisme français. Passé et présent*, Paris, Flammarion, 1987, p. 153 ; Ralph Schor, *L'Antisémitisme en France...*, *op. cit.*, pp. 42-43.

190. Voir Paula Hyman, *De Dreyfus à Vichy. L'évolution de la communauté juive en France 1906-1939*, tr. fr. S. Boulongne, Paris, Fayard, 1985, pp. 299 sq. C'est d'abord en tant qu'« étranger » que le Juif est rejeté dans l'antisémitisme politique à la française. Voir Gérard Noiriel, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Le Seuil, 1988, pp. 337-338. Mais il incarne l'étranger dangereux, le plus dangereux de tous les étrangers, d'où la diabolisation qui le vise spécifiquement. Dans le même sens, voir Claude Singer, *Vichy...*, op. cit., pp. 32 sq.

191. Michael R. Marrus, art. cit., p. 52. Cf., Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, op. cit., p. 48.

192. Sur le thème du « bellicisme juif » (ou du « Juif belliciste »), voir Léon Poliakov, *L'Europe suicidaire 1870-1933*, op. cit., pp. 331 sq. ; Pierre Birnbaum, *Un Mythe politique...*, op. cit., pp. 356 sq. ; Ralph Schor, *L'Opinion française...*, op. cit., pp. 623-625 ; Id., *L'Antisémitisme en France...*, op. cit., pp. 163 sq. ; Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, op. cit., pp. 48-49 ; Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande...*, op. cit., p. 45. Ce thème de propagande passe au premier plan dans la littérature antijuive au cours des années 1937-1939, littérairement anobli par la publication chez Denoël, en décembre 1937, du premier des pamphlets antisémites de Céline, *Bagatelles pour un massacre*, que son immense et immédiat succès a transformé en opération de propagande particulièrement réussie. Voir *infra*, l'étude d'Annick Duraffour sur Céline en tant que propagandiste antijuif. Le premier des pamphlets de Céline est immédiatement intégré dans le jeu des références légitimatoires des professionnels du discours antijuif, ainsi qu'en témoignent ces remarques de Robert Brasillach : « Le succès du livre de Céline, véritable "cri de révolte des indigènes", eût été inconcevable il y a dix ans. Au Parlement, dans la rue, chez les médecins, les avocats, la question juive est désormais au premier rang » (« La question juive », *Je suis partout*, n° 386, 15 avril 1938 ; voir aussi l'article de Brasillach dans *L'Action française* du 13 janvier 1938, et celui de Lucien Rebatet dans *Je suis partout* du 21 janvier 1938). Ce « pacifisme » de propagande constitue un thème privilégié pour les agents d'influence et les journalistes pro-nazis stipendiés : Paul Feronnet, *La Guerre juive*, Paris, Baudinière, 1938 [sorti au début de 1939], p. 49 ; Clément Serpeille de Gobineau, *Pour la paix des peuples-Contre la guerre juive*, texte publié et diffusé par le Weltdienst (Service mondial) en mai-juin 1939 (cf., Ralph Schor, *L'Antisémitisme en France...*, op. cit., pp. 42-43 ; petit-fils de Gobineau, Clément Serpeille, dit Serpeille de Gobineau [1886-1944], était déjà, avant l'Occupation, en relations suivies avec certaines personnalités de l'ambassade d'Allemagne à Paris, en même temps qu'il collaborait au bulletin du Weltdienst). Le thème d'accusation est massivement exploité dans la propagande collaborationniste après le 22 juin 1941. Voir par exemple l'article de Paul Riche, « La guerre juive », *L'Appel*, 11 juin 1942 ; ou la brochure signée « Gérard », *Les Juifs et la guerre*, Paris, imprimerie spéciale du C.E.A. [Centre d'études antibolcheviques], s.d. [fin 1942 ou début 1943], 48 p. La « thèse » est ainsi exposée : « La guerre actuelle a été voulue par les Juifs, déclarée par les Juifs, dans leur intérêt et dans leur intérêt seul » (op. cit., p. 48). Le C.E.A., émanation du Comité d'action antibolchevique (C.A.A.) présidé par Paul Chack, était dirigé par Louis-Charles Lecocconnier (dit Lecoc ou Lecoq), « chef de propagande » du C.A.A. (cf., Dominique Rossignol, *Histoire de la propagande...*, op. cit., pp. 289-290). Lecoc dénonce Marx comme « l'évangéliste de la haine », laquelle « va marquer le XX^e siècle du signe de la lutte des classes, susciter [...] des guerres civiles atroces et provoquer enfin une guerre d'extermination qui embrase toute la terre » (*Le Cahier jaune. Revivre*, n° 6, 20 juin 1943, p. 9). Dans le même numéro de *Revivre*, André Chaumet réaffirme que la guerre est l'« œuvre du judaïsme » et que « c'est la juiverie qui a voulu cette guerre » (« Ils ont rompu le pacte qui nous lie à la race humaine », *ibid.*, p. 11). Voir aussi Pierre Costantini, « La guerre des Juifs », *L'Appel*, 26 août 1943 ; Paul Chack, discours prononcé le 3 mai 1944 lors de la commémoration du centenaire de la naissance de Drumont, cité dans

Aujourd’hui, 4 mai 1944. Cf., *infra*, ces deux articles dans la partie « Documents », et l’étude de G. Kauffmann sur « les anti-juifs parisiens et la mémoire de Drumont ».

193. Henry Coston, en particulier, ne cesse de dénoncer le « complot juif » qui aurait provoqué la guerre, laquelle serait donc une « guerre juive ». Voir Henry Coston, « Ceux qui voulaient la guerre. Nous exigeons le châtiment de tous les coupables », *La France au travail*, 8 août 1940, p. 3 ; Georges Virebeau [pseudonyme de H. Coston], « Un texte qui en dit long. Les Juifs voulaient la guerre », *Paris-Soir*, 11 décembre 1940, p. 3 ; Henry Coston, « Ceux qui ont voulu la guerre », *Au pilori*, 26 août 1943, pp. 1 et 3. Dans le même sens, cf., l’article non signé paru dans le numéro de *Notre Combat pour la nouvelle France socialiste* consacré au thème « Le Juif et la France » (n° 4, septembre 1941) : « La participation de la presse juive dans la guerre » (p. 10). La thèse est ainsi exposée : « Les Juifs voulaient la guerre. Aussi la presse obéissait-elle au même mot d’ordre, prêcher la guerre sainte contre l’Allemagne » (*ibid.*).

194. Paris, Nouvelles Etudes françaises, 1941. Sur cet opuscule, voir Robert Belot, *op. cit.*, pp. 279-282.

195. On lit par exemple dans *Les Décombres* (1942) : « Wagnérien, nietzschéen, antisémite, anticlérical, connaissant par le menu le folklore national-socialiste, j’étais naturellement désigné pour jouer dans notre bande le rôle de S.A. d’élite » (rééd., Paris, Pauvert, 1976 : *Les Mémoires d’un fasciste*, t. I, p. 64).

196. Lucien Rebattet, *Le Bolchevisme...*, *op. cit.*, pp. 46-47. Voir aussi Lucien Rebattet, « Bolchevisme : poison juif », *L’Appel*, 26 février 1942, qui commence par cette profession de foi antijuive : « Je hais le bolchevisme avant tout parce qu’il est la création des Juifs, l’émancipation d’Israël, un de ses buts suprêmes ». Dans un article de *L’Appel* du 5 novembre 1942, « Aryanisme chrétien », Paul Riche s’efforce de théoriser un christianisme débarrassé de ses références à la « Bible sémité » : « Il faut que l’aryanisme parvienne à son sommet, [...] que les pasteurs chrétiens de toutes obédiences acceptent le Dieu de sang pur, le Principe racial, et que l’humanité régénérée par l’esprit de vie expulse elle-même ses déchets » (art. *cit.*, p. 3).

197. « Le fond du bolchevisme c’est une affaire juive, déclare Jacques Doriot, qui repart sur le front de l’Est », *Au pilori*, 25 mars 1943, p. 5. Quelques mois plus tard, André Chaumet, conformément au postulat que toute guerre est l’« œuvre du judaïsme », dénonce « l’aspect effroyable qu’a pris cette guerre juive à l’Est », et rappelle que le bolchevisme est le « poste avancé du judaïsme mondial » (art. *cit.*, *Le Cahier jaune. Revivre*, n° 6, 20 juin 1943, p. 11).

198. Charles Maurras, *Mes Idées politiques*, Paris, A. Fayard, 1937, préface (« La politique naturelle »), p. LXIX.

199. Charles Maurras, *Mes Idées politiques*, préface, *op. cit.*, pp. LXX-LXXI. Ce passage est cité dans son entier, moyennant quelques menus aménagements (Henri Béraud, par exemple n'est pas mentionné), par Jean-Louis Lagor (l'un des pseudonymes de Jean Arfel, dit « Jean Madiran », né en 1920), dans *Le Temps de l'imposture et du refus*, 1944-1947, Paris, L'Indépendance Française, 1947, pp. 77-79. Arfel-Lagor, soucieux d'assurer une bonne diffusion du message antijuif de cette page de Maurras, n'hésite pas à faire suivre chaque patronyme cité par Béraud d'une parenthèse comportant la mention « juif » – sur le mode : « Kerensky (juif) ; [...] Rosa Luxembourg (juive) ; [...] Kurt Eisner (juif) ; [...] Marx (juif) ? » (p. 78). Un pédagogue antijuif scrupuleux que ce Jean-Louis Lagor..., qui poursuivra sa carrière idéologique dans les années 1980-1990 au service du Front national, en tant que directeur politique du quotidien national-catholique *Présent*, fondé en

janvier 1982. Voir Pierre-André Taguieff, « Nationalisme et réactions fondamentalistes en France », *Vingtième siècle*, n° 25, janvier-mars 1990, pp. 49-73.

200. Alain Laubreaux, *Ecrit pendant la guerre*, Paris, Editions du Centre d'études de l'agence Inter-France, 1944 [mars], p. 10 [texte de préface daté du 17 octobre 1943]. Laubreaux (1899-1968) était le critique dramatique de *Je suis partout* (du 14 février 1941 au 7 juillet 1944), et collaborait au *Cri du peuple*, ainsi qu'au *Petit Parisien*. Il sera condamné à mort par contumace le 5 mai 1947.

201. Article repris dans Charles Maurras, *Dictionnaire politique et critique*, fasc. 9, Paris, A la Cité des Livres, 1932, pp. 361-364.

202. *Ibid.*, p. 362.

203. Voir Jean Arfel [dit plus tard « Jean Madiran »], « Réflexions sur la barbarie moderne », *La Revue universelle*, n°^{os} 86-87, août 1944, pp. 119-120. Arfel (dit aussi « Jean-Louis Lagor »), qui collaborait également à *L'Action française*, proposait de frapper à la tête la modernité intrinsèquement barbare, c'est-à-dire d'« éliminer » sa principale source intellectuelle : la « tolérance moderne » (*ibid.*, p. 126), présente dans toutes les figures de la « barbarie moderne », à savoir « la démocratie internationale », le « maçonnisme », le communisme et la « nation juive » (*ibid.*, pp. 119-120).

204. Dans *Le Sens du conflit* (Paris, Flammarion, 1942), André Demaison stigmatise la « frénésie messianique » (p. 272) des Juifs et déplore « les cruautés d'Israël » (p. 266) – sur le mode magnanime « oubliens[-les] » –, non sans voir partout la main invisible d'Israël : « Judaïsme et Angleterre ne faisaient qu'un. Depuis 1933, la prépondérance des Juifs ne fit que s'accentuer. [...]. Les Juifs ont fait union complète avec le gouvernement, se sont installés dans les banques, les entreprises coloniales et métropolitaines [...], dirigent de grands journaux, occupent des postes de ministres [...], gouvernent les Indes, clé de l'Empire [...], contrôlent les cinémas et la radio [...]. Aux Etats-Unis, [...] les Juifs [...] ont accaparé le cinéma, la presse, la radio, les magasins de nouveauté et la finance. [...]. Hitler affirme que ce sont les Juifs qui, en Allemagne, ont fomenté la révolution intérieure en 1918. On est sûr que ce sont eux qui ont fait la révolution russe. [...]. Leur presse et surtout leurs conversations font d'eux les pires distributeurs de “bobards”, les plus dangereux informateurs du pouvoir comme de l'opinion » (pp. 96-97).

205. Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, article « Jephthé ou des sacrifices de sang humain », Paris, Garnier Frères, 1967, pp. 256-257 ; cité partiellement par Henri Labroue, *Voltaire antijuif*, Paris, Les Documents contemporains, 1942, p. 160. Dans le même sens cf., Henri Labroue, « Histoire du judaïsme à la Sorbonne », *La Question juive en France et dans le monde*, 2^e année, n° 7, janvier-février 1943, pp. 34-37.

206. Henri Labroue, *op. cit.*, pp. 160-161, note 1. Si Labroue renvoie à peu près correctement à *La France juive* (t. II, pp. 381-412), il mentionne à tort *La France juive devant l'opinion* (Paris, C. Marpon et E. Flammarion, 1886, 308 p.), au lieu d'un essai de Drumont paru cinq ans plus tard, *le Testament d'un antisémite* (Paris, E. Dentu, 1891, xi-456 p.), dont les pages 321-333 sont consacrées à justifier l'accusation de meurtre rituel. Dans le même sens, voir Edouard Drumont, préface à : Henri Desportes, *le Mystère du sang chez les Juifs de tous les temps*, Paris, Albert Savine, 1889, pp. i-xi ; *Id.*, préface à : Albert Monniot, *Le Crime rituel chez les Juifs*, Paris, Pierre Téqui, 1914, pp. v-x. L'accusation de « Molochisme » se rencontre en effet dans l'opuscule de Flavien Brenier, *Les Juifs et le Talmud. Morale et principes sociaux des Juifs d'après leur livre saint : le Talmud*, Paris, Ligue Française Antimaçonnique, 1913, 85 p. (Voir notamment pp. 9, 70-72, 77 [note 199]). Ainsi Labroue n'hésite-t-il pas à prendre au sérieux l'un des plus anciens et des plus mythiques thèmes d'accusation

visant les Juifs : le crime rituel. Sur cette légende qui, écrivait Renan, « n'est rien moins qu'une folie monstrueuse », voir la récente étude historique et critique de Marie-France Rouart, *Le Crime rituel ou le sang de l'autre*, Paris, Berg International, 1997.

207. Cette vision des deux « internationales » secrètement alliées dans leur œuvre commune de destruction de la « civilisation occidentale » avait été banalisée, au cours des années trente, par la masse des productions textuelles antijuives, notamment celles d'obédience catholique et contre-révolutionnaire (Mgr Jouin, Léon de Poncins, etc.). Voir par exemple Léon de Poncins, *Les Juifs maîtres du monde*, Paris, Bossard, 1932, p. 9 : « Juifs, les chefs socialistes d'Autriche et d'Amérique. Juif, Léon Blum, chef du socialisme français. L'internationale du Sang. A l'autre pôle, les hommes mystérieux de la finance internationale [...]. L'internationale de l'Or. L'internationale de l'Or et l'internationale du Sang, théoriquement adversaires farouches, en fait alliées ; toutes deux sont dirigées par une élite de Juifs ». Ce schéma à la fois (pseudo-) explicatif et accusatoire peut se reconnaître dans un passage devenu célèbre de l'appel du 11 juillet 1940 lancé par Pétain : « Le capitalisme international et le socialisme international [...] ont été d'autant plus funestes que, s'opposant l'un à l'autre en apparence, ils se ménageaient l'un et l'autre en secret. Nous ne souffrirons plus leur ténébreuse alliance » (*Paroles aux Français, op. cit.*, pp. 57-58). Pétain fait ici fonctionner le schème polémique en évitant de nommer la « direction juive » de la secrète « alliance » : il pouvait compter sur une reconstruction du message total de la part des récepteurs qui avaient intériorisé la représentation antijuive, pièce maîtresse de ce qui fonctionnait comme un code culturel depuis la fin du XIX^e siècle, l'antisémitisme.

208. Voir Pierre Péan, *Le Mystérieux Docteur Martin, 1895-1969*, Paris, Fayard, 1993, puis L.G.F., 1996, pp. 249-251.

209. Robert Labat, cité par Pierre Péan, *ibid.*, p. 251.

210. Voir Pierre Péan, *ibid.*, pp. 106, 230-231.

211. Voir Dominique Rossignol, *Vichy et les Francs-maçons, op. cit.*, pp. 22, 101, 144. Labat sera révoqué par Laval le 27 mai 1942. Pour plus de précisions sur la carrière de Labat, voir Lucien Sabah, *Une police politique de Vichy : le Service des sociétés secrètes*, Paris, Klincksieck, 1996, *passim*.

212. Robert Labat, cité par Pierre Péan, *op. cit.*, p. 250. Un an plus tard, Léon de Poncins déplore l'ignorance et le peu d'emprise des fonctionnaires français dans la lutte contre le « péril juif » : « Sous la pression des Allemands on a bien créé des bureaux et des commissions, mais on l'a fait à contre-cœur, leurs attributions sont restreintes et, jusqu'à présent (mars 1942), la plupart des fonctionnaires préposés à ces questions délicates ignorent à peu près tout des problèmes qu'ils ont à résoudre ; ils n'en comprennent ni l'ampleur, ni la gravité, ni la complexité [...]. Personne n'a encore tenté de toucher aux principes profonds qui ont permis la mainmise d'Israël sur tous les rouages de la vie économique, sociale et politique » (*Israël destructeur d'empires*, Paris, 1942 [septembre], pp. 154-155). Il convient de préciser, contre ce que suggère Léon de Poncins, que c'est seulement au cours de l'été 1942, « lorsque l'étau monstrueux de la solution finale atteignit l'Europe occidentale, que commencèrent les pressions brutales des autorités nazies sur le gouvernement français » (Michael R. Marrus, « La place du génocide juif dans l'histoire : les faits et les interprétations », in François Bédarida [dir.], *La Politique nazie d'extermination*, Paris, Albin Michel, 1989, p. 297).

213. Robert Labat, *ibid.*

214. *Ibid.* Cette proposition montre que Labat avait parfaitement compris la « stratégie préventive » de l'administration française et la « politique d'anticipation » pratiquée par Vichy dès 1940 (et poursuivie jusqu'en 1942) en matière de mesures antijuives, stratégie et politique illustrant le

« programme antijuif autonome » de Vichy, ainsi que l'a établi Robert O. Paxton, notamment dans son article : « La spécificité de la persécution des Juifs en France », *Annales E.S.C.*, 48^e année, n° 3, mai-juin 1993, pp. 605-619 (en partic. pp. 609, 611-612, 613-614).

[215.](#) Voir Robert O. Paxton, *La France de Vichy 1940-1944*, tr. fr. C. Bertrand, nouvelle édition, Paris, Le Seuil, 1997, pp. 212 sq. ; Philippe Burrin, *La Dérive fasciste. Doriot, Déat, Bergery 1933-1945*, Paris, Le Seuil, 1986, pp. 329 sq., 344 sq. ; Jean-Pierre Azéma, « Vichy », in Michel Winock, *Histoire de l'extrême droite en France*, Paris, Le Seuil, 1993, pp. 195 sq. ; Denis Peschanski, *Vichy 1940-1944. Contrôle et exclusion*, Bruxelles, Complexe, 1997, pp. 20 sq., 60 sq., 144 sq.

[216.](#) Voir Zeev Sternhell, *Maurice Barrès et le nationalisme français*, Paris, Armand Colin et F.N.S.P., 1972, en partic. pp. 217 sq., 246 sq. ; *Id.*, *La Droite révolutionnaire 1885-1914. Les origines françaises du fascisme*, Paris, Le Seuil, 1978, en partic. pp. 146-244.

[217.](#) Voir notamment Pierre Pierrard, *Juifs et catholiques français. D'Edouard Drumont à Jacob Kaplan 1886-1994*, Paris, Le Cerf, 1997.

[218.](#) Voir Zeev Sternhell, « 1880-1940 : un statut des Juifs dans le programme de la droite antisémite française », in C.D.J.C., *Il y a 50 ans : le statut des Juifs de Vichy*, Paris, Editions du C.D.J.C., 1991, pp. 20-21.

[219.](#) Voir Joseph Billig, *Le Commissariat général aux questions juives (1941-1944)*, Paris, C.D.J.C., Editions du Centre, 1955, tome I, pp. 73-75 ; Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *op. cit.*, p. 84.

[220.](#) Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *ibid.* Pour plus de précisions, voir Joseph Billig, *ibid.*, pp. 55-56.

[221.](#) Loi du 29 août 1940, article premier et art. 2 (extraits). Voir Jean-Paul Cointet, « Les anciens combattants. La Légion française des combattants », in *Le Gouvernement de Vichy 1940-1942. Institutions et politiques*, Paris, Armand Colin et F.N.S.P., 1972, pp. 123-143 ; *Id.*, « La Légion française des combattants et la question juive », in Georges Wellers, André Kaspi et Serge Klarsfeld (dir.), *La France et la question juive 1940-1944*, Paris, C.D.J.C. et Editions Sylvie Messinger, 1981, pp. 101-111 ; *Id.*, *La Légion française des combattants 1940-1944. La tentation du fascisme*, Paris, Albin Michel, 1995, en partic. pp. 28 sq., 53 sq.

[222.](#) Voir Robert O. Paxton, *La France de Vichy 1940-1941*, nouvelle édition, *op. cit.*, p. 221 ; Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *op. cit.*, pp. 89-96 ; Henri Lerner, « Antisémitisme et droite traditionnelle en France : l'exemple Xavier Vallat », *Annales du C.E.S.E.R.E.*, n° 5, 1982, pp. 39-51. Voir aussi Joseph Billig, *op. cit.*, pp. 85-93 ; Eugen Weber, *l'Action française* [1962], tr. fr. M. Chrestien, Paris, Stock, 1964, pp. 485 sq. ; Pierre Pierrard, *Juifs et catholiques français*, *op. cit.*, pp. 300 sq.

[223.](#) Xavier Vallat, propos tenus lors d'une conférence de presse du début d'avril 1941, cités par Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *op. cit.*, p. 90. Vallat paraphrasait le communiqué de Vichy du 17 octobre 1940 (dont nous citons ci-après de larges extraits) et l'argumentaire adressé par le directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France aux Etats-Unis pour justifier le (premier) statut devant l'opinion américaine (18 octobre 1940), où l'on relève la dénégation suivante : « Aucun esprit de représailles n'a inspiré la loi qui vient d'être promulguée » (document reproduit dans Marc Olivier Baruch, *Le Régime de Vichy*, Paris, La Découverte, 1996, p. 25).

[224.](#) Communiqué du gouvernement de Vichy, 17 octobre 1940 ; document cité dans : *Le Statut des Juifs de Vichy. Documentation*, textes rassemblés et présentés par Serge Klarsfeld, Les Fils et Filles

de déportés juifs de France [FFDJF], 1990, et reproduit dans : Marc Olivier Baruch, *Le Régime de Vichy*, *op. cit.*, pp. 24-25.

[225.](#) Xavier Vallat, cité par Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *op. cit.*, p. 116.

[226.](#) Les Allemands avaient, le 27 septembre 1940, pris une ordonnance visant explicitement les Juifs en zone occupée, mais ils n'avaient rien exigé de comparable pour la zone libre (voir Joseph Billig, *op. cit.*, pp. 30-31 ; Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *ibid.*, pp. 20-21). Avant cette ordonnance allemande, Vichy avait pris des mesures indirectement antijuives : l'abrogation de la loi Marchandieu le 27 août 1940, mais aussi la promulgation de lois permettant de réviser les naturalisations (loi du 22 juillet 1940) ou de limiter l'accès aux professions médicales et judiciaires (lois du 16 août et du 10 septembre 1940) ainsi qu'aux emplois dans les administrations publiques (loi du 17 juillet 1940). Voir Joseph Billig, *op. cit.*, pp. 19-22 ; Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *ibid.*, pp. 17-18. Dans un communiqué aux journaux de la zone libre sur la « Question juive en France », le 22 août 1940, Dominique Sordet, directeur de l'agence « Inter-France », insiste sur le fait que les lois de juillet et d'août 1940, « sans nommer les Juifs, prescrivent certaines conditions qui peuvent les gêner pour l'exercice de la médecine et l'accès aux emplois » (cité par Jacques Polonski, *La Presse, la propagande et l'opinion publique sous l'Occupation*, *op. cit.*, p. 34 ; Dominique Rossignol, *Histoire de la propagande...*, *op. cit.*, p. 211). Sur la concurrence (et la course de vitesse) entre les autorités françaises et les Allemands en matière de mesures antijuives, liées à la question de la souveraineté française, voir Robert O. Paxton, *La France de Vichy 1940-1944*, *op. cit.*, pp. 221 sq. ; Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *ibid.*, pp. 26-27 ; Robert O. Paxton, « La spécificité de la persécution des Juifs en France », *Annales E.S.C.*, 48^e année, n° 3, mai-juin 1993, pp. 608 sq.

[227.](#) Voir Eugen Weber, *L'Action française*, *op. cit.*, en partic. pp. 225 sq., 316 sq., 413 sq., 506-507 ; Victor Nguyen, *Aux origines de l'Action française. Intelligence et politiques à l'aube du XX^e siècle*, Paris, Fayard, 1991, en partic. pp. 314-319, 332-334, 413 sq., 887 sq. ; *Id.*, « Note sur les problèmes de l'antisémitisme maurassien », in Pierre Guiral, Emile Témime (dir.), *L'Idée de race dans la pensée politique française contemporaine*, Paris, Editions du CNRS, 1977, pp. 139-155.

[228.](#) Robert O. Paxton, « La spécificité... », art. cit. (1993), pp. 613 sq.

[229.](#) Cité par Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *op. cit.*, p. 83.

[230.](#) Xavier Vallat, cité par Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *ibid.*, p. 116. Voir aussi Robert O. Paxton, « La spécificité... », art. cit., p. 609 (où, par une malencontreuse coquille, est mentionnée la date inexacte du 17 juillet 1942). Sur cette revendication de paternité idéologique, voir *infra*, le chapitre suivant.

[231.](#) Xavier Vallat, cité par Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *ibid.*, p. 116.

[232.](#) Xavier Vallat, 22 janvier 1942, cité par Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *op. cit.*, p. 116.

[233.](#) Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *ibid.*

[234.](#) Gabriel Malglaive, *Juif ou Français. Aperçus sur la question juive*, préface de M. Xavier Vallat, Commissaire général aux Questions juives, Editions C.P.R.N., 1942 [« achevé d'imprimer le 28 février 1942 »], 223 p. [Avec deux cartes]. Vallat écrit de ce livre qu'il est « consacré au problème juif en France » (préface, p. 3).

[235.](#) Cf., Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, *op. cit.*, p. 199, 286. C'est Malglaive que Vallat désigne pour diriger le « Service d'Information et de Propagande » qu'il crée au début de 1942 dans le cadre du C.G.Q.J. Une note non datée de la direction du Commissariat général précise ainsi l'objectif de ce service de propagande : « Mettre en valeur les raisons qui ont amené le Gouvernement à prendre certaines mesures contre les Juifs. Ces raisons, les Juifs les portent en eux. C'est ce qui sera démontré » (C.D.J.C., CXCV-109). Ce Service ne fonctionnera pas, vraisemblablement en raison de l'orientation vichyssoise, à la Vallat, de la propagande antijuive telle

que son directeur la concevait : les autorités allemandes, qui s'efforçaient alors de remplacer Vallat par Darquier à la tête du C.G.Q.J., désiraient conserver la haute main sur la propagande antijuive. Voir Joseph Billig, *Le Commissariat général...*, *op. cit.*, t. II, pp. 268-270 ; Asher Cohen, *Persécutions et sauvetages*, *op. cit.*, pp. 149-150.

236. Voir Dominique Rossignol, *Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944*, *op. cit.*, p. 213.

237. *Ibid.*, p. 212, note 1.

238. Xavier Vallat, « Le problème juif », in X. Vallat, *Le Nez de Cléopâtre. Souvenirs d'un homme de droite (1919-1944)*, préface de Charles Maurras, Paris, Editions « Les Quatre Fils Aymon », 1957, p. 226. Voir Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *op. cit.*, p. 89.

239. Xavier Vallat, préface à Gabriel Malglaive, *op. cit.*, p. 6.

240. *Ibid.*, p. 7.

241. *Ibid.*, p. 5.

242. Joseph Barthélémy, 9 août 1941, cité et paraphrasé d'après Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *op. cit.*, p. 88. Sur le cas Barthélémy, soit celui d'un respectable juriste qui apparaissait comme un « homme modéré » et un « anti-antisémite », ce qui ne l'a pas empêché de signer la loi antijuive du 2 juin 1941 et d'introduire la notion de « race » dans le projet de réforme constitutionnelle de l'époque, voir les fines analyses de Richard H. Weisberg, *Vichy, la justice et les Juifs*, *op. cit.*, pp. 157-181.

243. Xavier Vallat, in *Le Matin*, 5 avril 1941 ; *Le Temps*, 7 avril 1941 (cités par Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *op. cit.*, p. 90).

244. Xavier Vallat remercie Gabriel Malglaive, dans sa préface au livre de ce dernier, d'avoir, « en ces temps excessifs [...], écrit un livre sans haine » (Gabriel Malglaive, *op. cit.*, p. 4). Manière de se démarquer de l'antisémitisme racial et brutal, attribué en propre aux Allemands.

245. Charles Maurras, *La Seule France. Chronique des jours d'épreuve*, Lyon, H. Lardanchet, 1941 [avril], 331 p.

246. *Ibid.*, p. 5 (épigraphe). Quelques mois plus tard, le Maréchal lui retourne le compliment en lui envoyant son recueil de textes et de discours paru en octobre 1941, *Paroles aux Français* (Lyon, H. Lardanchet), avec cette dédicace : « Au plus français des Français » (cité par Eugen Weber, *L'Action française*, *op. cit.*, p. 489).

247. Charles Maurras, *La Seule France*, *op. cit.*, pp. 194-200, première partie du chapitre X : « Juifs et francs-maçons » (pp. 194-212).

248. *Ibid.*, pp. 194-196. Maurras ajoute aussitôt entre parenthèses, à propos des citations de Bernard Lazare : « Tiré de son vieux livre de 1894, *L'Antisémitisme et ses causes*, réimprimé en 1934 » (*ibid.*, p. 196). Voir Bernard Lazare, *L'Antisémitisme, son histoire et ses causes*, Paris, Léon Chailley, 1894 ; nouvelle édition, Paris, Jean Crès, 1934, [2 vol.], vol II, pp. 184 et 186. Ce livre de Bernard Lazare est cité et exploité dès les premières pages du livre de Jean Drault, *Histoire de l'antisémitisme*, Paris, Editions C.-L. [Calmann-Lévy « aryanisées »], 1942, pp. 7-12. C'est chez « le Juif Bernard Lazare » que les antisémites de tradition drumontienne croient avoir trouvé la preuve, ou l'aveu, de ce que « les créateurs de l'antisémitisme sont les Juifs eux-même » (Jean Drault, *op. cit.*, p. 7). Voir aussi Henri Labroue, « L'histoire du judaïsme à la Sorbonne », *La Question juive en France et dans le monde*, 2^e année, n° 7, janvier-février 1943, p. 35. Des extraits du premier chapitre du livre de Bernard Lazare sont publiés, sous le titre « L'antisémitisme, son histoire et ses causes vues... par un

Juif », dans le volume *Je vous hais !* (Paris, imprimé dans la 2^e quinzaine d'avril 1944, pp. 134-136), recueil de textes antijuifs dus à des auteurs collaborationnistes, publié à l'intiative de Henry Coston.

249. Charles Maurras, *ibid.*, p. 196.

250. Eugen Weber, *op. cit.*, p. 506.

251. Eugen Weber, *op. cit.*, pp. 506-507 ; Asher Cohen, *op. cit.*, pp. 159-160. Voir l'*Action française* des 29 août, 13 septembre, 31 octobre et 1^{er} décembre 1940, et des 6-8 octobre 1941.

252. *Ibid.*, pp. 196-197.

253. Xavier Vallat, *Le Nez de Cléopâtre*, *op. cit.*, p. 226. Sur la « théorie des quatre Etats confédérés » chez Maurras, voir Pierre-André Taguieff, *Les Protocoles des Sages de Sion*, *op. cit.*, t. I, pp. 118-138.

254. Charles Maurras, *La Seule France*, *op. cit.*, p. 196, note 1 (souligné dans le texte).

255. Xavier Vallat, *Le Nez de Cléopâtre*, *op. cit.*, p. 221 : « Le mot [“antisémitisme”] comporte une adhésion au principe racial que, pour ma part, j'ai toujours rejeté. Premièrement parce que la race juive est, scientifiquement, une ânerie. Deuxièmement, parce que le préjugé de la race, qui choque d'une manière générale l'esprit français, est totalement incompatible avec l'esprit chrétien ».

256. *Ibid.* Dans le même sens, Vallat déclare lors de son procès, début décembre 1947 : « Dans la législation française, il n'y a pas imitation de la législation d'un régime totalitaire quelconque : il y a fidélité à une tradition antijuive d'Etat, qui peut trouver des précédents, aussi bien dans le passé historique de notre propre nation que dans celui de la chrétienté » (audience du 3 décembre 1947, in *Le Procès de Xavier Vallat présenté par ses amis*, Paris, Editions du Conquistador, 1948, p. 77).

257. Xavier Vallat, préface à Gabriel Malglaive, *op. cit.*, p. 6.

258. *Ibid.*, p. 8.

259. Cf., Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, *op. cit.*, p. 89.

260. Voir Marc Knobel, « Un événement bien parisien en 1941 : une cérémonie à la mémoire d'Edouard Drumont », *Yod*, n° 19, 1984, pp. 59-65.

261. *L'Appel*, 22 mai 1941.

262. Xavier Vallat, préface à Gabriel Malglaive, *op. cit.*, p. 6.

263. *Ibid.*, p. 5.

264. Gabriel Malglaive, *op. cit.*, pp. 211, 215.

265. Voir Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, *op. cit.*, pp. 114-117.

266. *Ibid.*, p. 263.

267. *Ibid.*, p. 117.

268. Cf., Joseph Billig, *Le Commissariat général aux questions juives (1941-1944)*, Paris, C.D.J.C., Editions du Centre, 1955, t. I, pp. 56 sq., 73 sq.

269. Gérard Mauger, « Billet politique », *L'Ethnie française*, 1^{re} année, n° 2, avril 1941, p. 26. Gérard Mauger était un disciple de Montandon, et un inconditionnel des thèses de celui-ci. Voir Joseph Billig, *Le Commissariat général aux questions juives (1941-1944)*, Paris, C.D.J.C., Editions du Centre, 1957, t. II, pp. 312-315.

²⁷⁰. Voir Joseph Billig, *le Commissariat général...*, *op. cit.*, t. I, p. 55 ; Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, *op. cit.*, pp. 84, 263.

²⁷¹. Gérard Mauger, « Billet politique », *art. cit.*, p. 26.

²⁷². Gérard Mauger de la Branière signe ainsi un article « scientifique » sur « les Juifs devant l'anthropologie moderne », paru le 25 août 1941 dans *Lectures 40* (pp. 35-36), où il se montre un montandonien très orthodoxe. De la même facture, du Maître : George Montandon, « L'ethnie juive et le type racial juif », *Revue internationale des sociétés secrètes*, n° 12, 15 juin 1939, pp. 375-384 ; *Id.*, *Comment reconnaître et expliquer le Juif ?*, Paris, Nouvelles Editions françaises [Denoël], 1940 [novembre], pp. 7-35. Dans sa leçon inaugurale du 15 décembre 1942 à la Sorbonne, Henri Labroue cite les travaux « scientifiques » du « raciologue » Montandon et de l'« anthropologue » Mauger (*art. cit.*, *La Question juive...*, janvier-février 1943, pp. 28-29).

²⁷³. Gérard Mauger, « Billet politique », *L'Ethnie française*, n° 2, avril 1941, p. 26.

²⁷⁴. Voir George Montandon, *L'Ethnie française*, Paris, Payot, 1935, pp. 9-36 ; *id.*, « Mise au point de raciologie : le problème des races. L'ethnie juive devant la science », *les Cahiers du Centre d'examen des tendances nouvelles* [Bruxelles], 1^{re} année, n° 1, septembre 1938, pp. 5-21 ; *Id.*, « Définitions », *L'Ethnie française*, 3^e année, n° 8, mai-juin 1943, pp. 2-4.

²⁷⁵. Voir George Montandon, « Ce que signifie l'ethnie française », *L'Ethnie française*, 1^{re} année, n° 1, mars 1941, pp. 2-4. Cette analyse de la « composition raciale » de la population de la France est reprise pour l'essentiel par l'historien et critique littéraire Jacques Boulenger (1879-1944), collaborateur du quotidien doriotiste *Le Cri du peuple* puis de *Je suis partout* (du 29 octobre 1943 au 16 août 1944), dans son livre *Le Sang français*, Paris, Denoël, 1943 [4^e trimestre], en partic. pp. 311-313. La distinction entre les trois « races » constituant la population de l'Europe est directement empruntée à Georges Vacher de Lapouge, qui la présente et s'efforce de l'établir scientifiquement dès le chapitre premier des *Sélections sociales* (Paris, A. Fontemoing, 1896, pp. 10-28). Voir Pierre-André Taguieff, *La Couleur et le sang. Doctrines racistes à la française*, Paris, Editions Mille et une nuits, 1998, pp. 123 sq.

²⁷⁶. Gérard Mauger, « Billet politique », *L'Ethnie française*, n° 1, mars 1941, p. 21.

²⁷⁷. Gérard Mauger, « Billet politique », *L'Ethnie française*, n° 2, avril 1941, p. 26. Voir aussi Gérard Mauger, « Vers le statut du Juif », *Au pilori*, 17 avril 1941 (l'auteur se présente comme « ancien élève de l'Ecole d'Anthropologie de Paris »).

²⁷⁸. *Ibid.* Ce motif d'accusation avait été lancé dès l'été 1940 par Jean Drault (« Vichy-Ghetto », *La France au travail*, 7 août 1940). Voir aussi Clément Serpeille de Gobineau, « La Troisième République française et ce qu'elle a valu », in Arthur de Gobineau, *La Troisième République française et ce qu'elle vaut*, Paris, Pierre Lagrange, 1943 [décembre], pp. 264-265.

²⁷⁹. Gérard Mauger, *ibid.*

²⁸⁰. *Ibid.* Parallèlement, *Au pilori* orchestre une violente campagne contre Vallat. Voir par exemple : Jean Méricourt, « Sauvetage des Juifs ? », *Au Pilori*, 3 avril 1941, p. 1 ; Louis Thomas, « Paris et les Juifs », *Au pilori*, 8 mai 1941, p. 3 ; Jean Méricourt, « Faillite de Maître Xavier Vallat », *Au pilori*, 4 septembre 1941, p. 1 ; *Id.*, « Le scandale du Commissariat aux Juifs », *Au pilori*, 23 octobre 1941, p. 3 ; *Id.*, « Un peu de pudeur, M. Vallat ! », *Au pilori*, 19 mars 1942, p. 1.

²⁸¹. Gérard Mauger, « L'affaire Montandon », *L'Ethnie française*, n° 3, mai-juin 1941, pp. 3-4.

[282.](#) *Ibid.*, p. 4. La dénonciation de « ceux qui font profession d'antiracisme » est un lieu commun du discours antijuif, qu'on rencontre souvent dans des contextes argumentatifs où, par une stratégie de rétorsion, le racisme est attribué aux Juifs comme leur « invention » propre, qu'ils veulent d'autant moins reconnaître qu'ils professent l'« antiracisme ». Voir par exemple Jacques Boulenger, « Racisme des antiracistes », *Aujourd'hui*, 25 juin 1943, pp. 1 et 2 ; Pierre Clémenti, « Notre position devant le Juif », *Le Pays libre*, n° 100, 9 janvier 1944, p. 3 ; Henri Poulain, « Veut-on enfin en France protéger la race ? », *Je suis partout*, 30 avril 1943.

[283.](#) Gérard Mauger, *ibid.*, p. 4. Par décret du 27 juillet 1941, Montandon recouvre la nationalité française (voir *L'Ethnie française*, n° 5, septembre 1941, p. 1).

[284.](#) Gérard Mauger, « L'affaire Montandon », art. cit., p. 4.

[285.](#) Lyon, H. Lardanchet, 1941 [achevé d'imprimer le 15 avril].

[286.](#) « Echos », *L'Ethnie française*, 1^{re} année, n° 4, juillet 1941, pp. 24-25.

[287.](#) La rédaction de la revue, quelques mois plus tard, oppose « les forces aryennes » aux « forces afro-syriaques et judéo-maçonniques » (« Au “Journal officiel” », *L'Ethnie française*, n° 5, septembre 1941, p. 1). Dans la dernière livraison de sa revue, Montandon revient à l'antithèse banale et sloganique « le Juif » versus « l'Aryen » (George Montandon, « Loi trompeuse », *L'Ethnie française*, n° 10, avril 1944, p. 4, note).

[288.](#) « Notre but » [signé « *L'Ethnie française* »], *L'Ethnie française*, 1^{re} année, n° 1, mars 1941, p. 1.

[289.](#) George Montandon, « L'aryanisme français », *L'Ethnie française*, n° 2, avril 1941, p. 2. Voir aussi : Gérard Mauger, « Le Comte Arthur de Gobineau et son œuvre », *L'Ethnie française*, n° 2, avril 1941, pp. 14-18 ; George Montandon, « Georges Vacher de Lapouge », *L'Ethnie française*, n° 3, mai-juin 1941, pp. 5-9 ; A.G. de Champlis, « La France et la pensée raciale », *ibid.*, pp. 13-14 ; George Montandon, « L'étudiant français et la science ethnique », *L'Ethnie française*, n° 6, mars 1942, pp. 1-6.

[290.](#) George Montandon, « L'aryanisme français », art. cit., p. 3.

[291.](#) *Ibid.*

[292.](#) *Ibid.*

[293.](#) Gérard Mauger, « L'affaire Montandon », art. cit., pp. 2-3.

[294.](#) Voir George Montandon, *Comment reconnaître et expliquer le Juif ?*, Paris, Nouvelles Éditions françaises, collection « Les Juifs en France » (vol. 1), 1940 [novembre], p. 4 : sous la rubrique « Du même auteur », on lit notamment : « En manuscrit : *L'Ethnie juive ou Ethnie putain* ». Début juillet 1940, Montandon expliquait la défaite de la France par « l'effondrement démographique » de « l'ethnie française » et surtout l'influence pernicieuse de la « communauté ethnique juive » : « En sus de ses fautes à elle, la nation française avait été empoisonnée par l'esprit de l'ethnie putain » (« Les Juifs démasqués », *La France au travail*, 2 juillet 1940). Cette « appellation scientifique » [sic] est justifiée, selon le « savant ethnologue », par la « luxure » de « l'ethnie judaïque » et « le fait que cette communauté, au lieu de servir une patrie, un pays, se met, comme une fille publique, au service de tous les pays » (*ibid.*). Montandon se flatte d'avoir précédemment publié un « mémoire » dans la revue raciste italienne *La Difesa della Razza*, le 5 novembre 1939 (pp. 18-23), sous le titre « Détermination psychologique de l'ethnie judaïque : “l'ethnie putain” ». Voir *infra*, l'étude de Marc

Knobel. En mai 1943, Montandon redéfinit « l'ethnie juive », d'une part, comme une « association de filous » ou « association filouitaire », une « bande de “gangsters” » dont le « langage spécial » ou l'« argot propre » et « international » serait « le *yiddisch* » et, d'autre part, comme une « communauté ethnique prostituée » (George Montandon, « Ethnoraciologie judaïque. Sociologie de l'ethnie juive », *L'Ethnie française*, 3^e année, n° 8, mai 1943, pp. 7-9).

295. George Montandon, « Les mauvais bergers », *La France au travail*, 10 juillet 1940 (cité par G. Mauger, *ibid.*, p. 3). Ce quotidien avait été lancé le 30 juin 1940. Qu'il soit en rivalité avec Montandon n'empêche pas Serpeille de Gobineau de dénoncer et de « combattre ouvertement, avec violence, tous les disciples de Maurras et particulièrement les antisémites non racistes » (Clément Serpeille de Gobineau, « Les antijuifs non racistes sont dangereux », *Au pilori*, 18 décembre 1941, p. 6). Et Serpeille, en bon agent d'influence des autorités d'occupation, vise particulièrement le Commissaire général Vallat : « Parmi les gens de droite, on se disait antijuif certes, antimacaron, mais toujours aussi antiraciste. [...]. Cette tendance a sécrété des antijuifs non racistes de l'espèce de Xavier Vallat, particulièrement dangereux, lui, du fait du poste qu'il occupe » (*ibid.*).

296. George Montandon, « Ethno-raciologie judaïque... », art. cit., p. 9. Cet article reproduit la leçon inaugurale des cours professés à l'Institut d'étude des questions juives et ethnoraciales (I.E.Q.J.E.R.), inauguré le 24 mars 1943 en présence de Darquier de Pellepoix, Commissaire général aux questions juives. Montandon venait d'être nommé directeur de l'I.E.Q.J.E.R. Les autres « professeurs » et « chargés de cours » de l'Institut étaient : Armand Bernardini (« généalogie sociale » et onomastique juive), Charles Laville (« judéo-cratie »), Pierre Villemain (« philosophie ethno-raciale »), Jean Héritier (histoire) ; cf., le « programme des cours » de l'I.E.Q.J.E.R. dans *L'Ethnie française*, n° 8, mai 1943, p. 32. Sur cet Institut dirigé par Montandon, voir Joseph Billig, *Le Commissariat général...*, t. II, pp. 310-315 ; Id., *L'Institut d'étude des questions juives*, Paris, C.D.J.C., Editions du Centre, 1974, pp. 79-80 ; Jean Laloum, *La France antisémite de Darquier de Pellepoix*, Paris, Syros, 1979, pp. 73 sq. ; Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, op. cit., pp. 198, 274-277 ; Claude Singer, *Vichy, l'Université et les Juifs*, op. cit., pp. 204-205 ; Asher Cohen, *Persécutions et sauvetages*, op. cit., pp. 349 sq.

297. George Montandon, « La qualité de Juif », *L'Ethnie française*, 3^e année, n° 9, juillet 1943, p. 4.

298. *Ibid.*

299. Formule d'autoprésentation, dans *L'Ethnie française*, n° 10, avril 1944, p. 1.

300. George Montandon, « La qualité de Juif », art. cit., p. 4.

301. *Ibid.*

302. *Ibid.*

303. Gérard Mauger, « Bibliographie » [sur Hubert Thomas-Chevallier, *La Protection légale de la race. Essai sur les lois de Nuremberg*, Paris, Presses Universitaires de France, 1942], *L'Ethnie française*, n° 9, juillet 1943, p. 40.

304. On notera que le « péril juif » peut être traduit et dénoncé soit dans une langue raciste, fonctionnant avec des métaphores bio-médicales (« cancer », etc.), soit dans une langue « spiritualiste », où la hantise fondamentale est celle d'une « judaïsation » des esprits, imaginée comme une forme pathologique de contagion mentale. Voir par exemple Léon de Poncins, *Israël destructeur d'empires*, op. cit., p. 155 : « Les mesures de répression personnelle ne mèneront à rien de durable si l'esprit judaïque demeure et inspire toujours notre vie publique. [...] Le péril juif n'est

devenu menaçant pour l'Occident qu'au jour où celui-ci s'est laissé contaminer par l'esprit judaïque ».

305. Armand Bernardini, « Pour la création d'un office de l'état civil familial », *L'Ethnie française*, n° 4, juillet 1941, p. 16.

306. Le titre d'un article tardif du directeur de l'I.E.Q.J.E.R. définit son programme antijuif minimal : « Interner ! Déporter ! », *La Question juive en France et dans le monde*, 3^e année, n° 12, janvier 1944, pp. 26-38.

307. Comte Armand de Puységur, *Les Sangsues de Marianne. Nos parlementaires*, Paris, Baudinière, s.d. [1943], p. 138. Dans sa préface, l'auteur précise que « ce livre est écrit depuis mars 1942 » (*ibid.*, p. 9). Nous respectons ici l'usage de la minuscule dans l'expression « le juif », telle qu'elle apparaît chez Puységur en 1943, dans ce pamphlet illustrant la littérature antijuive de tradition drumontienne telle que la produisait l'extrême droite collaborationniste.

308. Voir par exemple les brochures inspirées par les *Protocoles des Sages de Sion* : Pierre Milès, *Voici la Cause de nos maux : la Juiverie*, Paris, Sorlot, s.d. [1938] ; Institut d'étude des questions juives, *Français !... Il faut redevenir* [sous-titre en première page de couverture : « Lisez le terrible diagnostic de notre mal. Le virus c'est le Juif. Vite ! Car il y a des maux qu'on connaît trop tard tel le cancer »], Paris, Editions nouvelles, 1942.

309. Pierre Costantini, « Juifs et enjuivés », *L'Appel*, 25 décembre 1941, p. 1.

310. Comte Armand de Puységur, *ibid.*, p. 138.

311. Paris, Baudinière, s.d. [1942], 128 p. Pascal Fouché mentionne ce pamphlet parmi les « actions de propagande en 1942 » (*L'édition française sous l'Occupation*, *op. cit.*, vol. I, p. 277). Cependant, le même livre est mentionné sous la rubrique « Livres parus » dans le premier numéro, daté de février-mars 1942, de *La Question juive en France et dans le monde*, qui donne 1941 en tant qu'année de parution. Le plus vraisemblable est de supposer que ce pamphlet, s'il a été imprimé à la fin de 1941, n'est sorti que début 1942.

312. Comte Armand de Puységur, *ibid.*, p. 9.

313. *ibid.*, p. 125.

314. Le tirage de *Paris-Soir* était de 1 150 000 en mai 1940, il se réduira à 286 000 en mai 1944. Sur l'usage, dans la polémique antijuive, des métaphores parasitologiques, biologico-médicales et hygiénistes (« poux », « épouillage », etc.), en particulier dans la grande presse quotidienne (*Le Petit Parisien*, *Paris-Soir*, *Le Matin*), voir David Ball, « Des poux et des hommes la “solution finale” dans les quotidiens en 1942 », *Les Temps Modernes*, 52^e année, n° 591, décembre 1996-janvier 1997, pp. 146-173).

315. Comte Armand de Puységur, *Les Sangsues de Marianne*, *op. cit.*, pp. 138-139.

316. *ibid.*, p. 147. Ces énoncés se rencontrent dans la plupart des brochures et des livres de propagande antijuive d'allégeance collaborationniste. Voir par exemple Henri Faugeras, *Les Juifs, peuple de proie*, Paris, Les Documents contemporains, 1943 [avril], p. 9 : « Les Juifs sont au centre de tous les problèmes intéressant l'Europe et notre Révolution nationale » ; p. 89 : « Le Juif est l'ennemi né des autres hommes et le peuple juif est l'ennemi héréditaire des autres peuples [...]. La France nationale doit considérer les Juifs campés sur son sol comme les sujets d'un peuple avec lequel elle est en état de guerre ». Sur « *Les Documents contemporains* », émanation des Editions Le Pont, elles-mêmes appartenant à l'Ambassade d'Allemagne, voir Pierre-Marie Dioudonnat, *L'Argent*

nazi à la conquête de la presse française (1940-1944), Paris, Picollec, 1981, pp. 106-127 ; Pascal Fouché, *L'édition française sous l'Occupation*, op. cit., vol. I, pp. 249-250.

317. Comte Armand de Puységur, *Qu'est-ce que le juif...*, op. cit., p. 11.

318. ibid., p. 12.

319. ibid., p. 114. Léon de Poncins raillait ceux qui, sous l'« influence juive », soutenaient que l'antisémitisme « avait été inventé par Hitler », alors que l'antisémitisme est « vieux de trois mille ans, commun à toutes les races, à toutes les civilisations et à toutes les traditions spirituelles », (*Israël destructeur d'empires*, op. cit., [septembre 1942], p. 154). Ce postulat était présenté comme une vérité factuelle par Robert Brasillach dans son éditorial du premier numéro spécial de *Je suis partout* consacré à la « question juive » : « Tous les peuples ont été antisémites [...]. Tous les régimes [...]. C'est là un fait contre lequel ne peuvent rien les plus puissantes clamourer » (*La question juive*, *Je suis partout*, n° 386, 15 avril 1938 : « Les Juifs »). Dans ce numéro spécial de *Je suis partout* dont les articles avaient été écrits ou rassemblés par Lucien Rebabet, il s'agissait notamment pour celui-ci, désireux de fixer sa « doctrine » en la matière, de montrer « l'universalité de l'antisémitisme ». Voir Robert Belot, *Lucien Rebabet...*, op. cit., p. 217.

320. Le théoricien antisémite Hermann de Vries de Heekelingen résumait ainsi cette vision : « L'antisémitisme s'est montré parmi tous les peuples et dans tous les âges, parmi toutes les religions et dans toutes les civilisations. Partout, il a parcouru les mêmes étapes. [...]. Installation [...]. Affermissemement. [...]. Apogée. [...]. Résistance. [...]. Hostilité ouverte » (*Israël. Son passé. Son avenir*, Paris, Librairie académique Perrin, 1937, pp. 11-12). Voir supra, mon Introduction (I). Hermann de Vries de Heekelingen était un collaborateur régulier de la *Revue internationale des Sociétés secrètes*, créée par Mgr Jouin en janvier 1912 et dirigée par ce très actif diffuseur des *Protocoles* jusqu'à sa mort en juin 1932. La R.I.S.S. sera dirigée ensuite par le chanoine Schaeffer († 1940), proche de l'Action française, président de la Ligue franc-catholique créée par Mgr Jouin (Ralph Schor, *L'Antisémitisme en France...*, op. cit., pp. 29,33 ; Pierre Pierrard, *Juifs et catholiques français...*, op. cit., pp. 159-161, 253-255, 263-265).

321. Comte Armand de Puységur, *Les Sangsues de Marianne*, op. cit., pp. 147-148.

322. Louis Thomas, *Les Raisons de l'antijudaïsme*, Paris, Les Documents contemporains, 1942 [mars], p. 222.

323. André Chaumet et H.-R. Bellanger, *Les Juifs et nous*, Paris, Editions Jean-Renard, 1941 [janvier], pp. 179, 194 (soul. dans le texte). Prudent sur la question, Marcel Déat se prononce clairement, au printemps 1943, en faveur de la solution sioniste, sans pour autant préciser le lieu qui permettrait d'établir le futur Etat juif : « Un territoire, un Etat, une nation, voilà le magnifique cadeau que l'Europe se déclare prête à offrir aux Juifs. Mais à une condition, c'est qu'ils soient tous résidents et domiciliés effectifs dans ce territoire » (*Vers un Etat juif ?*, *Revivre [ex-Cahier jaune]*, 5 mai 1943, p. 6). Voir infra, partie « Documents ». Quant à Montandon, partisan lui aussi de la « solution sioniste », son ultime message est le suivant : « Il s'agit [...] non pas tant d'un sionisme-patrie que d'un *sionisme-prison* » (compte rendu de Léon Brasat, *Synthèse de la question juive* [Paris, Sorlot, 1943], *L'Ethnie française*, 4^e année, n° 10, avril 1944, p. 31).

324. E. Fayolle-Lefort, *Le Juif cet inconnu*, Paris, Les Editions de France, 1941 [février], pp. 114, 119. Fayolle-Lefort avait auparavant publié, anonymement, un pamphlet antijuif en forme d'autobiographie : *Est-ce que je deviens antisémite ?* (Paris, Les Editions de France, 1938). C'est lui qui lance, dans l'hebdomadaire de Costantini, ce qu'il ose nommer « Une grande enquête de *L'Appel*. Faut-il exterminer les Juifs ? » (*L'Appel*, 1^{re} année, n° 35, 30 octobre 1941, p. 1). Il publiera un

article dans *L'Ethnie française* (n° 7, janvier 1943, pp. 32-35 : « Le Juif schizoïde »). Les Editions de France s'étaient spécialisées dans la publication d'ouvrages de propagande collaborationniste ; voir Pascal Fouché, *L'édition française..., op. cit., passim*.

325. Comte Armand de Puységur, *Les Sangsues de Marianne*, *op. cit.*, p. 250. Dans le même sens, voir Lucien Pemjean, « Pour une Europe sans Juifs », *Au pilori*, 23 décembre 1943, p. 1.

326. Saul Friedländer a proposé de caractériser l'antisémitisme hitlérien comme un « antisémitisme rédempteur » (*L'Allemagne nazie et les Juifs*, vol. 1 : *Les années de persécution 1933-1939*, tr. fr. M.-F. de Paloméra, Paris, Le Seuil, 1997, p. 15).

327. Claude Vacher de Lapouge, préface [mars 1943] à : Hubert Thomas-Chevallier, *Le Racisme français*, Nancy, Georges Thomas, 1943, p. ix. Cette préface reprend et développe le discours prononcé par Lapouge à Paris le 22 décembre 1942, en présence de Darquier, lors de la séance d'inauguration de l'Institut d'anthropo-sociologie (créé le 23 novembre 1942), dont il venait d'être nommé président. Sur cet Institut qui ne fonctionnera que quelques mois (décembre 1942-mars 1943), voir Joseph Billig, *Le Commissariat général aux questions juives*, *op. cit.*, t. II, pp. 306-310 ; Claude Singer, *Vichy, l'Université et les Juifs*, *op. cit.*, p. 204 ; Asher Cohen, *Persécutions et sauvetages*, *op. cit.*, pp. 348-349. Né le 28 septembre 1886, Claude Vacher de Lapouge venait d'atteindre sa 56^e année lorsque la présidence de l'Institut d'anthropo-sociologie lui fut confiée (il mourra en 1963). Sur le fondateur de l'« anthroposociologie », Georges Vacher de Lapouge (1854-1936), voir Pierre-André Taguieff, *La Couleur et le sang. Doctrines racistes à la française*, Paris, Editions Mille et une nuits, 1998, pp. 91-163 (et bibliographie, pp. 194-204).

328. Ce jugement flatteur, dû à Jacques Chardonne (*Voir la figure*, Paris, Grasset, 1941, p. 42), avait été largement diffusé par l'éditeur allemand de Fabre-Luce (Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande 1940-1944*, Paris, Le Seuil, 1997, pp. 408, 536-537, note 14).

329. Alfred Fabre-Luce, *Journal de la France, mars 1939-juillet 1940*, Paris, J.E.P., 1941 [achevé d'imprimer le 20 janvier], 2^e partie, ch. I (« Hitlérisme français »), pp. 203-229. Ce chapitre disparaît dans l'édition dite « définitive » du *Journal de la France, 1939-1944*, Genève, C. Bourquin (Les Editions du Cheval Aillé), 1946, 2 vol. (Réédition, Paris, Fayard, 1969, en 1 vol.).

330. *ibid.*, pp. 224, 228. Au printemps de l'année suivante, Alfred Fabre-Luce, rallié à la politique de Laval, publie son *Anthologie de la Nouvelle Europe* (Paris, Pion, 1942), sa contribution à une doctrine de la collaboration, où il se propose de « montrer à l'étranger », notamment, que « les lettres françaises avaient leur part d'honneur et de responsabilité dans la création du monde où nous entrons [c'est-à-dire le “nouvel ordre européen”] » (*op. cit.*, p. II). Parmi les « pères spirituels de l'Europe de 1940 » (p. IV), Fabre-Luce classe bien sûr Gobineau, mais aussi Renan et Maurras, lance au passage que « Proudhon, Michelet, Quinet [...] traitaient déjà des thèmes nationaux-socialistes » (p. III). De Gobineau et de Georges Sorel, Fabre-Luce écrit sans sourciller : « Deux hommes qui passèrent d'abord assez inaperçus dans leur pays d'origine, mais qui y ont exercé l'an dernier [1940] une singulière influence, par l'intermédiaire de leurs illustres disciples : Adolf Hitler et Benito Mussolini » (*ibid.*) ; précisons que ces propos de Fabre-Luce sont datés du 1^{er} août 1941 (p. XLV). En 1940, dans la France occupée, Firmin-Didot avait réédité *l'Essai sur l'inégalité des races humaines* de Gobineau, qui fait l'objet d'un nouveau tirage en 1941 (cf., Pascal Fouché, *L'édition française sous l'Occupation*, *op. cit.*, vol. I, pp. 87, 242). Quant au cliché d'un Gobineau théoricien de l'antisémitisme, il est réactivé et propagé par les milieux journalistico-littéraires de la collaboration parisienne : *l'Essai* de Gobineau figure ainsi parmi les « ouvrages à lire et à consulter » indiqués par George Montandon dans son pamphlet antijuif déguisé en manuel « scientifique », paru à la fin de

novembre 1940, *Comment reconnaître et expliquer le Juif*? (Paris, Nouvelles Éditions françaises [Denöël], 94 p.), l'*Essai* voisinant avec *Bagatelles pour un massacre* de Céline, *La France juive* de Drumont, *Vers un racisme français* de René Gontier, *La Mystérieuse internationale juive* de Léon de Poncins et *Le Juif ou l'internationale du parasitisme* de Georges Saint-Bonnet, parmi d'autres « classiques » de l'antisémitisme doctrinal (p. 91). Or, loin de permettre de justifier le jugement d'un Gobineau antisémite, la lecture de l'*Essai* conduit bien plutôt à vérifier le relatif bien-fondé de l'accusation, lancée par Céline en 1947, d'un Gobineau « philosémite » (cf., Pierre-André Taguieff, *La Couleur et le sang*, *op. cit.*, pp. 29-31, 161).

[331.](#) Pierre Drieu la Rochelle, « Pensées urgentes », *La Gerbe*, 14 novembre 1940 ; repris dans *Ne plus attendre. Notes à leur place*, Paris, Grasset, 1941 [janvier], p. 43. On notera au passage que Drieu, dans de nombreux textes de ce type (où il pointe les prétdendus inventeurs ou précurseurs français du « fascisme »), a élaboré un modèle d'interprétation idéologico-politique du « fascisme » qu'une certaine historiographie s'est contentée de retraduire en termes académiques. C'est, dans une certaine mesure, le cas des travaux par ailleurs remarquables de Zeev Sternhell, fondés sur le postulat des « origines françaises du fascisme », qu'il situe dans les divers courants de la « droite révolutionnaire », de 1885 à 1914 (*La Droite révolutionnaire...*, *op. cit.*). L'histoire des idées politiques tend à se réduire dès lors – l'érudition en plus – à un simple décalque de schémas d'actes d'appropriation idéologique, liés à des stratégies de légitimation et de mobilisation.

[332.](#) Claude Vacher de Lapouge, préface in Hubert Thomas-Chevallier, *op. cit.*, p. IX. Voir aussi T. Chastel, « Racisme français », *Le Réveil du peuple*, 15 mai 1943 (compte rendu). Gérard Mauger classait Gobineau et Lapouge parmi les « précurseurs », en France de « l'ethno-racisme », les autres « principaux ethno-anthropologues français » étant Broca, Quatrefages, Manouvrier, Topinard, Montandon et Vallois (« Le Comte Arthur de Gobineau et son œuvre », *L'Ethnie française*, n° 2, avril 1941, p. 14). Dans un article paru un an plus tard, Montandon mentionne les mêmes auteurs, à l'exception de Vallois (« Rassenforschung und Antisemitismus in Frankreich », *Weltkampf*, cahier 2, avril-juin 1942, pp. 89-97). Drumont y est cité en tant que « polémiste et historien antisémite », ainsi distingué des représentants de l'« étude » ou de la « recherche raciale » à la française (p. 97). *Weltkampf* était la publication trimestrielle de l'Institut pour l'Etude de la question juive (Francfort), créé à l'initiative d'Alfred Rosenberg, et dont l'inauguration avait eu lieu en mars 1941. Le premier cahier de cette revue se prétendant « scientifique » (sous-titrée : « Die Judenfrage in Geschichte und Gegenwart » [la question juive dans l'histoire et dans les temps présents]) était sorti au printemps 1941. Voir Joseph Billig, *Alfred Rosenberg dans l'action idéologique, politique et administration du Reich hitlérien*, Paris, C.D.J.C., Editions du Centre, 1963, pp. 72-85.

[333.](#) Voir George L. Mosse, *Toward the Final Solution. A History of European Racism*, Londres, J.M. Dents, 1978, p. 62 ; Pierre-André Taguieff, *La Force du préjugé*, Paris, La Découverte, 1988, puis Gallimard, 1990, p. 523, note 41 ; *Id.*, *La Couleur et le sang*, Paris, Mille et une nuits, 1998, pp. 57-58.

[334.](#) Henri Labroue, *Voltaire antijuif*, Paris, Les Documents contemporains, 1942, 262 p.

[335.](#) Henri Labroue, « Voltaire antijuif », *La Question juive...*, 1^{re} année, n° 1, février-mars 1942, pp. 15-30. Du livre, cet article reprend notamment une partie de l'introduction, des passages des chapitres VI (« Déficients intellectuels »), X (« L'argent ! l'argent ! »), XII (« Cruauté des Juifs ») et XVI (« Pourquoi ils sont détestés »), ainsi que la conclusion tout entière.

[336.](#) *Ibid.*, p. 30.

[337.](#) *Ibid.*, p. 26 ; ou : Henri Labroue, *Voltaire antijuif*, *op. cit.*, p. 238.

³³⁸. Henri Labroue, *op. cit.*, p. 239. L'ouvrage illustre ce qu'on pourrait appeler la *démonstration par Voltaire* de la francité de l'« antijudaïsme », une démonstration qui déshistoricise en paraissant historiciser : Labroue ne distingue pas en effet entre l'antijudaïsme religieux, la judéophobie rationaliste, la judéophobie socialiste (anticapitaliste), l'antisémitisme nationaliste-xénophobe et l'antisémitisme raciste (qui peut être ou non eugéniste).

³³⁹. Dans *Voltaire antijuif*, Labroue renvoie aux « théoriciens français de l'antijudaïsme tels que Toussenel, Gougenot des Mousseaux [...], le comte de Gobineau [...] [sic], de la Tour du Pin [...], Vacher de Lapouge » (*op. cit.*, p. 207, note). Parmi les autres « théoriciens » antijuifs cités : Charles Fourier, Proudhon, Benoît Malon, Auguste Chirac, Henri Rochefort, Gustave Tridon, Gustave Rouanet, Albert Regnard, et bien sûr Drumont (*ibid.*, pp. 207, 208, note).

³⁴⁰. Henri Labroue, cité par Louis Walther, « Enfin chassé d'un de ses fiefs : la Sorbonne », *Le Cahier jaune*, n° 11, décembre 1942, p. 10. Sa leçon inaugurale eut lieu le 15 décembre 1942 dans l'amphithéâtre Michelet, à la Sorbonne, en présence de Darquier de Pellepoix, Commissaire général aux questions juives. Voir Jean Laloum, *op. cit.*, pp. 67-68 ; Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *op. cit.*, pp. 274-275 ; Claude Singer, *Vichy, L'Université et les Juifs*, *op. cit.*, pp. 202-203 ; Asher Cohen, *op. cit.*, pp. 352-353 (où le patronyme de Labroue est incorrectement orthographié « Labrou »).

³⁴¹. Jean Lestandi, « Drumont au Panthéon ! », *Au pilori*, 22 mai 1941, p. 1.

³⁴². *Ibid.*

³⁴³. Louis Thomas, *Les Raisons de l'antijudaïsme*, Paris, Les Documents contemporains, 1942, p. 9.

³⁴⁴. *Ibid.*, p. 10. C'est ainsi que Louis Thomas interprète le slogan « L'Europe aux Européens », lancé par Hitler dans une interview accordée le 11 juin 1940 au journaliste américain Karl von Wiegand, que le publiciste collaborationniste avait reproduite dans : *Documents sur la guerre de 1939-1940* [« réunis par Louis Thomas »], Paris, Aux Armes de France, tome II, 1941 [octobre], pp. 72-80. Les éditions « Aux Armes de France » n'étaient autre que les éditions Calmann-Lévy, ainsi rebaptisées après leur aryatisation, où Thomas exerçait la fonction de directeur littéraire (Pascal Fouché, *L'Édition française sous l'Occupation*, *op. cit.*, vol. I, pp. 132, 135, 140-142).

³⁴⁵. Louis Thomas, *Les Raisons de l'antijudaïsme*, *op. cit.*, p. 13.

³⁴⁶. *Ibid.*

³⁴⁷. Voir Louis Thomas, *ibid.*, pp. 167 sq. (« Une méthode : l'antisémitisme racial »).

³⁴⁸. Voir George Montandon, « L'aryanisme français », *L'Ethnie française*, n° 2, avril 1941, pp. 1-6 ; *Id.*, « L'étudiant français et la science ethnique », *L'Ethnie française*, n° 6, mars 1942, pp. 1-6.

³⁴⁹. Voir Edouard Drumont, *La France juive. Essai d'histoire contemporaine*, Paris, C. Marpon et E. Flammarion, 79^e éd., s.d., tome I, pp. 5 sq., 39 sq., 50 sq. Drumont affirme par exemple que « la question religieuse même ne joue qu'un rôle secondaire à côté de la question de race qui prime toutes les autres » (pp. 39-40). C'est avec ce primat du biologico-racial que rompt la doctrine antijuive de l'Action française. Sa critique de l'« antisémitisme de peau » (*L'Action française*, 27 octobre 1930) vaut à Maurras, sous l'Occupation, d'être violemment attaqué en tant qu'« antiraciste ». Voir par exemple Louis Thomas, *op. cit.*, pp. 205-206 (« Maurras antiraciste »). C'est par cet « antiracisme » maurrassien que Thomas explique « l'opposition de M. Vallat et des milieux monarchistes de Vichy et de Lyon au racisme et à une véritable entente de la France avec l'Europe Nouvelle » (p. 206).

[350.](#) Jean Drault, « L’ermite de Soisy-sous-Etoiles. Comment j’ai connu Edouard Drumont », *La Question juive en France et dans le monde*, 1^{re} année, n° 1, février-mars 1942, p. 54. On trouve un hommage à Drumont dans une brochure de propagande du « Groupement des anti-Juifs » diffusée en 1942 par l’Institut d’étude des questions juives, *Français !... Il faut redevenir* (Paris, Editions nouvelles, 73 p.) : « Si, retrouvant les traces laissées dans le désert de nos stupides indifférences par Drumont et ses Amis, quelques braves citoyens n’avaient embouché le cor pour sonner éperdûment l’alarme, les peuples assisteraient béats et presque émerveillés, sous l’effet des stupéfiants juifs, au couronnement de l’œuvre satanique » (p. 13).

[351.](#) Jean Lestandi, « Drumont au Panthéon ! », art. cit.

[352.](#) Cf., Pascal Ory, *Les Collaborateurs 1940-1944*, nouvelle éd., Paris, Le Seuil, 1980, p. 25.

[353.](#) Paris, Baudinière, 1938. Ce titre reprend un cliché de propagande visant le Front populaire. Voir par exemple Henry-Robert Petit, « La trahison des chefs nationaux », *La Libre Parole et le Porc-Epic réunis*, 7^e année, n° 10, 15 mai 1936, pp. 4-6. Cet article commençait ainsi : « Le bloc judéo-maçonnique du Front populaire est désormais maître de notre Pays : Israël est roi sur la terre de France. Le juif talmudiste Léon Blum sera l’arbitre de nos destinées » (*ibid.*, p. 4). Le cliché est ainsi intégré dans la pseudo-explication antijuive des malheurs de la France, en 1942 : « L’invasion juive en France. La décomposition intérieure du pays par le Front populaire du Juif Léon Blum. La deuxième guerre mondiale. Le désastre » (Léon de Poncins, *Israël destructeur d’empires*, *op. cit.*, 1942 [septembre], p. 149).

[354.](#) Comte Armand de Puységur, « Des chefs nationaux aux maquereaux légitimes », *Le Pilori*, 1^{re} année, n° 2, septembre 1938, p. 1.

[355.](#) Voir Pascal Ory, *op. cit.*, p. 154.

[356.](#) *Le Pilori*, 1^{re} année, n° 3 et 4, novembre 1938, p. 39.

[357.](#) *Le Pilori*, n° 2, septembre 1938, p. 1.

[358.](#) Comte Armand de Puységur, art. cit., *Le Pilori*, n° 2, septembre 1938, p. 1.

[359.](#) Comte Armand de Puységur, *Les Maquereaux légitimes. Du coursier des croisades au bidet de Rebecca*, Paris, Baudinière, 1938, pp. 141-142. Voir Pierre Birnbaum, *Un Mythe politique : la « République juive »*, Paris, Fayard, 1988, pp. 215-216.

[360.](#) Comte Armand de Puységur, *Les Sangsues de Marianne. Nos parlementaires*, Paris, Baudinière, s.d. [1943], [255 p.] p. 63 [l’ouvrage, prévient l’auteur dans sa préface, était « écrit depuis mars 1942 » (*ibid.*, p. 9)].

[361.](#) Theodor Dannecker, soucieux de mener à bien la « mission » reçue du Führer (« Préparer la solution de la question juive en Europe »), avait élaboré un plan, en février 1941, destiné à conduire les Français (c’est-à-dire le gouvernement de Vichy) à créer eux-mêmes un « Office central juif », en vue d’unifier et de stimuler la politique antijuive en France (Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, *op. cit.*, p. 83). Or l’ambassadeur Abetz, soucieux de faire évoluer l’opinion française dans un sens favorable à la politique antijuive, tout en étant l’un des plus chauds partisans de la « purification » raciale de la France (*ibid.*, p. 19), ne pouvait que s’intéresser particulièrement au recrutement de propagandistes antijuifs jugés sûrs et efficaces.

[362.](#) Document cité d’après C.D.J.C., v-65. Voir Gérard Loiseaux, *La Littérature de la défaite et de la collaboration*, Paris, Fayard, 1995, p. 563 ; Joseph Billig *Le Commissariat général aux questions juives (1941-1944)*, Paris, C.D.J.C., Editions du Centre, tome I, 1955, p. 55 (qui mentionne

« Fernand » au lieu de « Ferdinand »). Quant à Jacques [Bouly] de Lesdain – un protégé d’Abetz – organisateur au Petit Palais, à Paris, en octobre-novembre 1940, de l’exposition « La Franc-Maçonnerie dévoilée », et devenu le 12 décembre 1940 directeur politique de l’hebdomadaire *L’Illustration*, il prend la direction du mensuel *La France européenne* (n° 1, juin 1941), installé dans les locaux du Grand Palais, où la première exposition « La France européenne » est inaugurée le 31 mai 1941, en présence de Fernand de Brinon, du général Otto von Stülpnagel, de Pierre Laval, etc. (Cf., Pascal Ory, *Les Collaborateurs 1940-1945*, op. cit., pp. 70, 89 ; Dominique Rossignol, *Vichy et les Francs-maçons*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1981, pp. 119, 124-126 ; Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, op. cit., p. 306 ; Dominique Rossignol, *Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944*, Paris, PUF, 1991, pp. 180-183). Dans une note rédigée par Kurt Ihlefeld pour Abetz, également datée du 1^{er} mars 1940, l’on trouve une autre liste de noms de collaborateurs possibles de l’Office central juif, soit des « Français absolument indépendants du point de vue économique et possédant en plus une autorité indiscutée », tous « indiqués par une source française digne de confiance ». Cette liste recoupe celle établie par Abetz, mais, si l’on y retrouve Darquier et Montandon, Céline et Serpeille de Gobineau n’y sont cités qu’avec une réticence affichée, comme le montre la série de noms suivants, classés « dans l’ordre de leur qualification » : « Léon de Poncins/Georges Batault/Bernard Faÿ/Vacher de la Pouge [sic], professeur à Montpellier [sic]/Darquier de Pellepoix/Montandon et, avec réserves/Serpeille de Gobineau/Céline » (Archives C.D.J.C., V-66). Voir Joseph Billig, op. cit., t. I, p. 55 ; Jean Laloum, *La France antisémite de Darquier de Pellepoix*, op. cit., p. 20 ; François Gibault, *Céline 1932-1944 : Délires et persécutions*, Paris, Mercure de France, 1985, pp. 257-258. Voir *infra*, l’étude d’Annick Duraffour sur Céline.

363. Le titre de ce pamphlet définit sans fard le programme antijuif de Puységur : *Qu’était le juif avant la guerre ? Tout ! Que doit-il être ? Rien !*, Paris, Baudinière, s.d. [1942], 128 p. A la page 6, il est précisé que « la location de ce livre est interdite jusqu’au 1^{er} mai 1942, sauf accord spécial avec la Technique du Livre » [imprimerie des Editions Baudinière]. Nous suivons Pascal Fouché qui inclut ce pamphlet de Puységur parmi les « ouvrages de propagande publiés en 1942 » (*L’Edition française sous l’Occupation 1940-1944*, Paris, Bibliothèque de Littérature française contemporaine de l’Université Paris 7, 1987, t. I, p. 277). Jean-Pierre Dauphin, dans son « Essai de bibliographie des études en langue française consacrées à Louis-Ferdinand Céline » (tome I : 1914-1944, Paris, Lettres modernes/Minard, 1977) date de 1941 ce livre de propagande où Céline, « le grand pamphlétaire » (*Qu’était le juif...*, p. 59) est deux fois longuement cité ou paraphrasé (*ibid.*, pp. 59-61, qui cite approximativement l’essentiel d’un développement de *L’Ecole des cadavres*, Paris, Denoël, 1938, pp. 208-210 ; et pp. 108-113, qui recopie partiellement *Bagatelles pour un massacre*, Paris, Denoël, 1937, pp. 277-284). Précisons que Puységur sera condamné à mort en novembre 1944 (Peter Novick, *L’Epuration française 1944-1949*, tr. fr. H. Ternois, Paris, Balland, 1985, puis Le Seuil, coll. « Points Histoire », 1991, pp. 263-264).

364. Comte Armand de Puységur, *Qu’était le juif...*, op. cit., p. 117.

365. *Ibid.*, p. 44.

366. Jean Drault, « Drumont le précurseur ! », *L’Appel*, 2 octobre 1941, p. 7. Dans le même sens : Paul Mathiex, « La conspiration juive faillit étouffer la voix d’Edouard Drumont », *L’Appel*, 3 juillet 1941 ; Henry Coston, « Drumont n’a pas sa rue... », *Au pilori*, 20 août 1942. Dans un autre pamphlet paru l’année suivante, Puységur reprend de larges extraits de cette page de *Qu’était le juif* (de « Avez-vous jamais lu... » à « en toute tranquillité »), en ajoutant cependant une précision : « Impossible d’en trouver en librairie, sauf *La France juive* que Flammarion vient heureusement de rééditer » (*Les Sangsues de Marianne. Nos parlementaires*, op. cit., p. 137). En décembre 1942, un

écho paraît dans *Au pilori* sur la crise du papier et les mauvais choix que feraient les éditeurs : « Au moment où une crise aiguë de la fourniture du papier oblige les éditeurs à faire un choix très serré parmi tous les manuscrits [...] , on peut regretter à bon droit que des ouvrages qui sont à la base du relèvement de la France ne puissent être réédités. Nous voyons cependant paraître en librairie des livres dont l'intérêt du point de vue national est absolument nul. Par contre la “France juive” d’Edouard Drumont devra être supprimée de notre bibliothèque, la réimpression en étant impossible. Ce qui est effarant » (« A propos de papier », *Au pilori*, 3^e année, n° 125, 3 décembre 1942, p. 2 ; cité par Pascal Fouché, *L'édition française sous l'Occupation*, op. cit., vol. II, p. 54). En 1946, les responsables de la Librairie Flammarion déclarent cependant n'avoir tiré que 4 500 exemplaires de *La France juive* durant toute l'Occupation (Pascal Fouché, *ibid.*, p. 229).

367. Comte Armand de Puységur, *Qu'était le juif...*, op. cit., p. 45.

368. *Ibid.*, p. 117.

369. *Ibid.*, p. 116. Parmi les stéréotypes antijuifs répertoriés par les théoriciens antisémites, la « haine » et la « cruauté » sont enchaînées, et souvent mises au compte d'un « orgueil blessé », comme dans ce passage d'un essai du catholico-fasciste Hermann de Vries de Heekelingen : « Si l'ancienneté de leur sang et l'illusion de leur appartenance au peuple élu, ont engendré chez les Juifs un orgueil incommensurable, cet orgueil, à son tour, a donné naissance à un sentiment de haine aussi féroce que dangereux. [...]. Comme l'orgueil blessé engendre la haine, la haine est mère de la cruauté » (*Juifs et catholiques*, Paris, Grasset, 1939, pp. 39,59). Et le défenseur et diffuseur des *Protocoles des Sages de Sion* de dénoncer « la soif de carnage » des Juifs (*ibid.*, p. 51), de détailler la « liste des meurtres rituels » (*ibid.*, p. 69).

370. Comte Armand de Puységur, *ibid.*, p. 117.

371. *Ibid.*, p. 124.

372. *Ibid.*, pp. 50-51.

373. *Paris, Baudinière*, 1943.

374. *Ibid.*, p. 10. Le thème polémique de Vichy « la Juive » est récurrent dans *Au pilori*. Voir par exemple Paul Riche, « Bravo ! les Juifs... », *Au pilori*, 17 avril 1941. Céline se déchaîne contre Vichy, « ce chef-clapier des bourbiers juifs » (lettre à Jean Lestandi, *Au pilori*, 8 janvier 1942 ; repris in *Cahiers Céline* 7, Paris, Gallimard, 1986, p. 152). Dans le même sens, mais de façon euphémisée, cf., André Chaumet, H.-R. Bellanger, *Les Juifs et nous*, Paris, Editions Jean-Renard, 1941 [janvier], p. 15.

375. Voir Michèle Cointet-Labrousse, *Vichy et le fascisme*, Bruxelles, Complexe, 1987, p. 141. Les interventions de Clément Serpeille de Gobineau contre Vichy paraissent dictées par les services allemands de propagande. Voir par exemple, de ce collaborateur du Weltdienst : « Les briseurs de révoltes », *La Gerbe*, 2 janvier 1941 ; interview à la *Pariser Zeitung*, 7 février 1941 ; « La cour de Vichy », *Au pilori*, 14 février 1941.

376. Ainsi que l'a établi Philippe Burrin, « le PPF fut sous l'Occupation le pôle naturel de regroupement de la très grande majorité des collaborateurs venus de l'extrême droite » (*La Dérive fasciste...*, op. cit., p. 441), et, « s'il faut parler de fascisme à propos d'un homme et d'un parti dans la France de l'Occupation, c'est à propos de Doriot et du PPF que l'appellation est la plus justifiée » (*ibid.*, p. 443). Lors du VI^e Congrès national du PPF (4-8 novembre 1942), auquel assistaient toutes les chapelles antisémites – à côté de Drieu la Rochelle qui venait de rejoindre le PPF –, Doriot exigea l'application en France d'un programme antijuif visant à expulser tous les Juifs, en attendant une solution « européenne » de la « question juive » (*ibid.*, p. 442). Le passage à une conception raciste

de la « question juive » s'était opéré lors du Congrès (de la zone occupée) du 25 mai 1941, Doriot suggérant, outre l'interdiction des mariages mixtes, la stérilisation des « métis » juifs ou des « sujets chargés d'une lourde hérédité » (Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande...*, *op. cit.*, p. 423).

Dans le même sens, voir les réponses que Doriot donne au *Cahier jaune* (n° 3, février 1942 : « Jacques Doriot vous parle », p. 1-2), où il se réfère notamment aux « travaux récents [...] du professeur Montandon sur l'ethnie française, ou de Martial sur la race-résultat » (p. 2). Pour le contexte de cette conversion à la biopolitique raciste, voir Dieter Wolf, *Doriot. Du communisme à la collaboration*, tr. fr. G. Chatenet, Paris, Fayard, 1969, p. 338-373 ; Jean-Paul Brunet, *Jacques Doriot. Du communisme au fascisme*, Paris, Balland, 1986, pp. 340-351. En janvier 1942, la Propaganda-Staffel avait confié au PPF le soin d'orchestrer en zone occupée une grande campagne contre le « judéo-bolchevisme », à raison de vingt-cinq réunions mensuelles « de grande envergure » pendant un trimestre, parallèlement à l'exposition *Le Bolchevisme contre l'Europe* (Rita Thalmann, *La Mise au pas*, *op. cit.*, p. 239).

377. Voir Pierre Drieu la Rochelle, *Journal 1939-1945*, Paris, Gallimard, 1992, 13 juillet 1940, pp. 266-267. Dans le même sens : P. Drieu la Rochelle, *Ne plus attendre*, Paris, Grasset, 1941, pp. 42-44, 69-72, 86-89. Sur les milieux de la collaboration intellectuelle parisienne, voir Rita Thalmann, *La Mise au pas*, *op. cit.*, pp. 138 sq., 166 sq., 199 sq. ; Jeannine Verdès-Leroux, *Refus et violences*, *op. cit.*, pp. 143 sq. Le fort contraste entre le Paris collaborationniste et Vichy ne doit pas faire oublier l'existence d'une composante collaborationniste à Vichy (avant même la « fascisation » du régime en 1944, avec l'arrivée de Darnand et d'Henriot), d'abord autour de Darlan (vice-président du Conseil du 9 février 1941 au 16 avril 1942), avec Paul Marion (secrétaire général à l'Information et à la Propagande), Pierre Pucheu (secrétaire d'Etat à l'Intérieur en juillet 1941) ou Jacques Benoist-Méchin (secrétaire d'Etat à la vice-présidence du Conseil), ensuite autour de Laval (18 avril 1942) qui nomme Abel Bonnard à la tête du ministère de l'Education nationale, Fernand de Brinon secrétaire d'Etat à la vice-présidence du Conseil et le général Bridoux secrétaire d'Etat à la Guerre, Marion conservant son poste jusqu'en décembre 1943. Voir Marc Olivier Baruch, *Le Régime de Vichy*, *op. cit.*, pp. 52 sq., 82 sq. ; Denis Peschanski, *Vichy 1940-1944*, *op. cit.*, pp. 25 sq.

378. Comte Armand de Puységur, *Les Sangsues de Marianne*, *op. cit.*, p. 10. En janvier 1943, Puységur s'indigne, dans son bulletin, de la tiédeur et des lenteurs des « grands fonctionnaires de l'Etat » : « Il faut porter le fer rouge dans ces administrations qui regorgent de gaullistes, de francs-maçons, d'attentistes. Il faut changer ce personnel qui s'oppose sournoisement aux directives du Maréchal et du président Laval » (« Une provocation », 21 janvier 1943 ; cité par Marc Olivier Baruch, *Servir l'Etat français*, Paris Fayard, 1997, p. 475).

379. Jean Boissel, « Edouard Drumont et notre temps », *Le Réveil du peuple*, 3 mai 1944, p. 1. Voir aussi Jean Drault, « Les complicités de Vichy », *Au pilori*, 20 avril 1944.

380. Comte Armand de Puységur, *Les Sangsues de Marianne*, *op. cit.*, p. 137. Voir Marc Knobel, « Un événement bien parisien en 1941 : une cérémonie à la mémoire d'Edouard Drumont », *Yod*, n° 19, 1984, pp. 59-65.

381. Comte Armand de Puységur, *ibid.*, pp. 137-138. Au printemps 1941, Louis Thomas avait publié un livre hagiographique consacré au « précurseur » Toussenel (1803-1885), auteur d'une célèbre synthèse fondatrice de la judéophobie anticapitaliste (*Les Juifs, rois de l'époque. Histoire de la féodalité financière*, Paris, 1845 ; 3^e éd., Paris, C. Marpon et E. Flammarion, 1886, 2 tomes), sous le titre *Les Précurseurs. Alphonse Toussenel, socialiste national antisémite (1803-1885)*, Paris, Mercure de France, 187 p. Cet ouvrage sera suivi, quelques mois plus tard, d'un autre de même facture : *Les Précurseurs. Arthur de Gobineau, inventeur du racisme (1816-1882)*, Paris, Mercure de France,

[juillet] 1941, 204 p. Jean Drault célèbre aussitôt « l'admirable livre de Louis Thomas sur Toussenel » (« Un grand précurseur : Alphonse Toussenel », *Le Réveil du peuple*, 23 mai 1941, pp. 1 et 2).

382. Comte Armand de Puységur, *ibid.*, p. 138.

383. *Le Cahier jaune*, n° 9, octobre 1942, p. 2 de couverture. Trois jours après la leçon inaugurale (15 décembre 1942) de Henri Labroue, titulaire de la chaire d'histoire du judaïsme à la Sorbonne, *Je suis partout* en publie un compte rendu titré « Drumont à la Sorbonne », signé Henri Landon (18 décembre 1942), qui se termine par un hommage à l'auteur de *La France juive* : « Il est bon [...] de pouvoir évoquer ici Drumont et de penser au tardif triomphe du lutteur solitaire ».

384. Voir le rapport de la Propaganda-Staffel du 13 décembre 1941 (C.D.J.C., LXXV-236), où est précisée la désignation des rédacteurs en chef du *Cahier jaune* : « André Chaumet de *Paris-Soir* et [C.-E.] Duguet du *Matin*. Les deux sont, depuis 1935, correspondants du "Service mondial" et ils sont des spécialistes attitrés dans le domaine de la propagande antijuive ». Voir Joseph Billig, *Le Commissariat général...*, *op. cit.*, t. II, pp. 286-287.

385. « Nos lettres de noblesse », art. cit. [Commentaire non signé, mais attribuable à A. Chaumet].

386. Marc Angenot, *Ce que l'on dit des Juifs en 1889. Antisémitisme et discours social*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 1989, p. 24.

387. Christophe Prochasson, « Les années 1880 : au temps du boulangisme », in Michel Winock (dir.), *Histoire de l'extrême droite en France*, Paris, Le Seuil, 1993, p. 70.

388. Xavier Vallat écrit à Jean Drault le 10 mars 1942 : « Je n'oublie pas la publication de votre conférence sur Edouard Drumont mais j'attendais d'avoir fait quelques économies sur les fonds modestes dont je puis disposer pour ma propagande pour pouvoir les affecter à votre imprimeur » (C.D.J.C., CXI-22 ; voir Joseph Billig, *Le Commissariat général...*, *op. cit.*, t. II, p. 269). Parmi les personnalités invitées par Sézille, au nom de l'Institut d'étude des questions juives, lors de la « journée Drumont » (le 24 septembre 1941), on relève les noms de Xavier Vallat (qui s'y fait représenter) et de Clément Serpeille de Gobineau, qui ne cessait pourtant alors de dénoncer l'« antisémitisme d'Etat » du Commissaire général, et ce, au nom de son propre « antisémitisme racial » ; voir par exemple Serpeille de Gobineau, « L'antisémitisme d'Etat », *Au pilori*, 5 juin 1941, pp. 1 et 6. Serpeille n'en est pas moins aussi sévère pour Montandon, dont il rejette notamment la notion d'« ethnie juive », qui implique d'attacher une « très grande importance à la religion pour repérer les Juifs », alors que le « racisme antijuif » bien compris doit supposer que « c'est la race juive qui sécrète sa religion » (« Mises au point sur le racisme », *Au pilori*, 12 février 1942, p. 1). Montandon réagit par une mise au point violemment polémique envoyée à la presse, provoquant une réplique venimeuse de Serpeille, qui donne dans l'argument *ad hominem*, comme le montre cette lettre du 26 février 1943, où il résume les « arguments » avancés le même jour dans *Au pilori* : « 1° Le Dr Montandon est un niais. [...]. 2° Le Dr Montandon est un vicieux et un obsédé sexuel. [...]. 3° Le Dr Montandon est un faux savant et il se contredit. [...]. 4° Le Dr Montandon est un aigri ayant conscience de son infériorité et un lâche. [...]. 5° Le Dr Montandon est un menteur conscient et un calomniateur » (lettre reproduite dans David Rousset, *Le Pitre ne rit pas*, Paris, Editions du Pavois, 1948, pp. 80-83 ; puis dans Léon Poliakov et Joseph Wulf, *Le III^e Reich et les Juifs*, *op. cit.*, pp. 333-335).

389. Robert Brasillach, « Les communards et nous », *Je suis partout*, 21 mai 1943, où Drumont est salué comme « le précurseur génial du national-socialisme français ». Brasillach avait auparavant cru

discerner des « lueurs préfascistes » chez Drumont (mais aussi chez Péguy ou chez Sorel) ; voir *Je suis partout*, 8 juillet 1938.

390. Lucien Rebatet, « Drumont parmi nous », *Je suis partout*, n° 663, 28 avril 1944, pp. 1 et 4.

391. Lucien Rebatet, art. cit., p. 1.

392. *Ibid.*

393. *Ibid.*

394. Lucien Rebatet in *Je suis partout*, 16 août 1944 (cité par Pierre-Marie Dioudonnat, *Je suis partout 1930-1944*, *op. cit.*, p. 379 ; voir aussi Robert Belot, *Lucien Rebatet. Un itinéraire fasciste*, Paris, Le Seuil, 1994, p. 320).

395. Voir par exemple Pierre Andreu, « L'antisémitisme de Drumont », *Combats* [organe de la Milice], n° 7, 19 juin 1943 (*cf.*, Jeannine Verdès-Leroux, *Refus et violences*, *op. cit.*, pp. 357, 389-390). Il en va de même pour Toussenel (voir *supra*, le livre que Louis Thomas lui consacre en 1941) et pour Proudhon. Dans un article paru le 7 décembre 1940 dans *La Gerbe*, « Vrai socialisme français », Drieu la Rochelle célèbre le « premier socialisme français », et suggère à ses contemporains de s'« inspirer de ce que fut l'âme du socialisme français », celui de « Saint-Simon, de Fourier, de Cabet, de Toussenel (qui découvrit en même temps l'anticapitalisme et l'antisémitisme. On devrait bien rééditer son livre aujourd'hui introuvable : *Les Juifs rois de l'Epoque [...]*), de Proudhon » (Drieu la Rochelle, *Ne plus attendre...*, *op. cit.*, p. 73). Voir aussi Henri Bachelin, *P.-J. Proudhon, socialiste national (1809-1865)*, Paris, Mercure de France, 1941 [en sur-titre : « Les précurseurs »] ; Jacques Bourgeat, *P.-J. Proudhon, père du socialisme français*, Paris, Denoël, 1943. De multiples tracts et brochures de propagande ont été confectionnés à partir d'une opposition manichéenne entre le « socialisme français » (ou « national ») et le « marxisme (communisme, bolchevisme) juif ». Voir par exemple les brochures suivantes : *La Révolution socialiste* (Paris, Comité d'action antibolchevique, s.d., 16 p.), où au marxisme, dénoncé comme « une fondation et une exploitation juives » (p. 7), est opposée « la Révolution socialiste française » (pp. 15-16) ; *Lequel choisissez-vous ?* (Paris, C.O.L., 2^e trimestre 1944, 16 p.), où l'on peut lire que, « si le socialisme est aryen, le bolchevisme, lui, est essentiellement juif, cauchemar malsain du bourgeois juif Karl Marx » (pp. 10-11).

396. Voir l'article de Jean Drault dans *La France au travail* du 14 décembre 1940, critiquant sévèrement le livre de Montandon qui venait de sortir en librairie, *Comment reconnaître et expliquer le Juif ?* (Paris, Nouvelles Editions françaises, 1940 [novembre]). Cette maison d'édition avait été créée par Robert Denoël pour publier une série d'ouvrages antijuifs (la collection « Les Juifs en France »), qu'il ne souhaitait pas voir figurer au catalogue des éditions Denoël (Pascal Fouché, *op. cit.*, vol. I, pp. 80-81).

397. Dr George Montandon, *Comment reconnaître et expliquer le Juif ? avec dix clichés hors texte suivi d'un Portrait moral du Juif selon les livres de G. Batault [...] – L.-F. Céline – Edouard Drumont [...]*, Paris, Nouvelles Editions françaises, 1940 [novembre], pp. 44-46. Ce petit livre (94 p.), paru dans la collection « Les Juifs en France » dont il constitue le volume 1, est composé de deux parties distinctes : la première (« Caractères physiques du Juif », pp. 7-35) est l'exposition par Montandon de sa vision « scientifique » de « l'ethnie juive » ; la seconde (« Portrait moral du Juif [...] », pp. 37-90), qui se présente comme une compilation d'extraits, pour l'essentiel, d'ouvrages antisémites, n'est pas attribuable de façon certaine à Montandon. En effet, dès la première page de cette partie, à la suite d'une citation de *La France juive* de Drumont, on lit : « Ces notes d'Edouard Drumont concordent parfaitement avec l'exposé scientifique du Professeur Montandon » (p. 37).

Cette auto-référence à la troisième personne du singulier paraît pour le moins étrange, venant dudit professeur.

398. Voir Jean Drault, *Histoire de l'antisémitisme*, Paris, Editions C.-L. [Calmann-Lévy, après l'aryanisation de cette maison d'édition], 1942, pp. 132 *sq*. Dans le premier numéro de la « revue mensuelle de l'Institut d'études [sic] des questions juives », Drault dit avoir rencontré Drumont en 1889 ; voir Jean Drault, « Comment j'ai connu Drumont », *La Question juive en France et dans le monde*, 1^{re} année, n° 1, février-mars 1942, p. 47.

399. Voir George Montandon, « Georges Vacher de Lapouge », *L'Ethnie française*, 1^{re} année, n° 3, mai-juin 1941, pp. 5-9. Sur l'héritage lapougien, tel qu'il est revendiqué entre 1940 et 1944, voir Pierre-André Taguieff, *La Couleur et le sang*, *op. cit.*, pp. 146 *sq*.

400. Henri Poulain, in *La Chronique de Paris*, n° 7, mai 1944. Voir le Mémoire de maîtrise de Grégoire Kauffmann, *Jean Drault, un compagnon de Drumont dans la collaboration 1940-1944* (Université de Paris I, 1996), pp. 74 *sq*.

401. Lucien Rebatet, « Drumont parmi nous », art. cit.

402. Marcel Déat, *Mémoires politiques*, introduction et notes de Laurent Theis, Paris, Denoël, 1989, pp. 897-898.

403. Lucien Rebatet, art. cit.

404. *Ibid.*

405. Ce volume est publié par une officine du Parti populaire français, le Bureau central de presse et d'informations, dont le directeur est Maurice-Ivan Sicard, l'un des principaux dirigeants du P.P.F., secrétaire national à la Propagande et à la Presse du parti de Doriot. Voir Jean-Paul Brunet, *Jacques Doriot. Du communisme au fascisme*, *op. cit.*, en partie, pp. 418, 445.

406. Jean Drault, « Un siècle et demi d'antisémitisme », *Je vous hais !*, avril 1944, pp. 138-141. Cet article est agrémenté de plusieurs portraits (dessins ou photographies) de « grands » auteurs antijuifs : E. Drumont, le marquis de Morès, L. Pemjean, Mgr Jouin, L.-F. Céline, H. Coston, « Professeur Montandon », U. Gohier, J. Drault. Dans son « manuel » paru en 1943, *Synthèse de la question juive* [Paris, Sorlot, 190 p.], Léon Brasat commence par citer, dans sa bibliographie, les « œuvres de Drumont », celles de Joseph Santo (son « maître et ami » auquel il dédie son livre), celles de L.-F. Céline (les trois pamphlets), les plus récents livres de George Montandon (dont *Comment reconnaître et expliquer le Juif ?*) et les « œuvres du Dr René Martial, Mercure de France » (*op. cit.*, p. 183).

407. *Ibid.*, p. 141.

408. Jean Boissel, « La question juive », *Le Réveil du peuple*, 23 mai 1941, p. 1. Le jour précédent, *Au pilori* consacrait sa une à un triple commentaire du slogan « Drumont au Panthéon ! » Dans ce cadre, Jean Lestandi sollicitait « instamment du gouvernement le transfert des cendres de Drumont au Panthéon, car c'est là, et là seulement, que doit être la demeure éternelle de ce grand prophète, de ce très grand Français » ; Robert Pierret s'engageait « à mener contre Israël et ses complices une lutte sans merci », afin que « notre grand Drumont dorme en paix, les temps annoncés par lui étant enfin venus » (« Cuistres et fantoches ») ; et la rédaction de l'hebdomadaire signait, « en mémoire d'Edouard Drumont (1844-1917) », un article consacré à célébrer « les précurseurs français de l'antisémitisme », à savoir Toussenel, Gougenot des Mousseaux, A. Chirac, et surtout Drumont (*Au pilori*, 22 mai 1941, p. 1).

409. Le motif de la stérilisation, comme méthode d'action antijuive radicale, apparaît dans les réponses données par les lectrices de *Au pilori*, dans le cadre d'un immonde « grand concours de fin

d’année » lancé le 20 décembre 1940 par l’hebdomadaire sur le thème : « Où les fourrer ? » [après leur expulsion]. Si des lectrices préconisaient l’envoi de « tous les youpins dans les puits de charbon d’Angleterre », la « pendaison pure et simple », le « four crématoire » et la noyade, de nombreuses autres prônaient « la stérilisation du Juif » (*Au pilori*, 10 janvier 1941, p. 6). Jean Portail commente : « C’est une idée qui nous est chère » (*ibid.*). La « balle dans la nuque » est également envisagée (*ibid.*), ainsi que l’incinération dans un volcan (*ibid.*, 31 janvier 1941, p. 6). Le premier prix (« trois paires de bas de soie naturelle, qualité supérieure ») est attribué à une certaine Charlotte Baré, habitant Clichy, qui préconise à la fois le recensement de tous les Juifs, leur regroupement dans « un quartier qui leur sera affecté » et leur stérilisation, afin que « cette race [...] disparaîsse du globe terrestre où depuis 2 000 ans elle sème le trouble » (*ibid.*, 7 mars 1941, p. 6). Il importe de noter que de tels appels à l’extermination sont « antérieurs à la prise de décision concernant la solution finale » (Philippe Burrin, « Que savaient les collaborationnistes ? », in Stéphane Courtois, Adam Rayski (dir.), *Qui savait quoi ? L’extermination des Juifs 1941-1945*, Paris, La Découverte, 1987, p. 73).

410. Jean Boissel, « Edouard Drumont et notre temps », *Le Réveil du peuple*, 3 mai 1944, p. 1.

411. *Ibid.*

412. Voir David Ball, « Des poux et des hommes : la “solution finale” dans les quotidiens en 1942 », *Les Temps Modernes*, n° 591, décembre 1996-janvier 1997, pp. 146-173.

413. Voir par exemple Georges Vacher de Lapouge, *Les Sélections sociales*, Paris, A. Fontemoing, 1896, pp. 458-489.

414. Jacques Bouvreau [pseudonyme ?], « 14 juillet 2142. Le dernier Juif vient de mourir ! », *Au pilori*, 23 juillet 1942. Voir *infra*, partie « Documents ». Le « drame historique en neuf tableaux » titré *La Victoire de l’Aigle* (Paris, La Ligue française, s.d.), dû à Jean Troupeau-Housay, co-fondateur (avec Pierre Costantini) de la Ligue française (le 15 septembre 1940) et secrétaire général de cette dernière, se conclut sur la même vision d’un avenir radieux, celle d’un monde sans Juifs. Après avoir décrit les six étapes de la « conquête juive » du monde, le plenum collaborationniste passe aux trois derniers « tableaux », décrivant les étapes de la victoire finale des « Aryens » : « Le plan de la conjuration mondiale est découvert. [...]. Un conflit mondial est déchaîné. [...]. Les judéo-maçonneries anglaises et américaines s’écroulent. [...]. Le grand capital est anéanti. Le pur et vrai socialisme est instauré de l’Oural à Gibraltar. [...]. A tout jamais Israël est mis dans l’impossibilité de perpétrer ses crimes : *tous les Juifs sont stérilisés*. [...]. Toutes les nations sont fraternellement réconciliées sous le signe de la croix gammée, [...] triomphe de l’aigle sur le serpent, symbole millénaire du judaïsme » (texte reproduit partiellement dans Pascal Ory, *La France allemande*, op. cit., pp. 179-180).

415. Jean Boissel, « Racisme », *Le Réveil du peuple*, n° 42, 10 août 1942, p. 1 (soul. dans le texte). Il est clair que la stérilisation eugénique constitue pour Boissel la méthode pratique d’élimination définitive de la « race » juive : ce qu’il appelle « politique raciale » implique une stratégie antijuive par étapes (recenser, exclure, isoler, stériliser) aboutissant à la disparition totale de l’ennemi mortel de « l’Arien ».

416. Jacques Bouvreau, art. cit.

417. Paul Riche, « Des ghettos capitonnés, s.v.p. ! », *L’Appel*, 9 mars 1944. Sur ce fanatique antijuif et antimacédon, responsable du Cercle aryen, lié au Weldienst et à la Gestapo, voir *infra*, la notice qui lui est consacrée.

418. J’emprunte bien sûr ces deux catégories à Reinhart Koselleck, *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, tr. fr. J. et M.-C. Hoock, Paris, Editions de l’EHESS, 1990,

pp. 307-329.

419. En 1927, le nazi Arno Schickedanz publie à Leipzig *Das Judentum, eine Gegenrasse* [« La Juiverie, une anti-race »], où il dénonce les Juifs en tant que « parasites sociaux », représentant une « anti-race » produite par « une sorte de contre sélection » (cité par Edouard Conte, Cornelia Essner, *La Quête de la race. Une anthropologie du nazisme*, Paris, Hachette, 1995, p. 210). Sur le « Juif » comme *Gegenrasse* dans la doctrine hitlérienne, voir notamment Saul Friedländer, *L'Antisémitisme nazi. Histoire d'une psychose collective*, Paris, Le Seuil, 1971, pp. 144-145, 181 sq.

420. « Céline nous écrit », [chapeau de l'extrait de la lettre], *Je suis partout*, n° 622, 9 juillet 1943, p. 1 ; voir *Cahiers Céline* 7, Paris, Gallimard, 1986, p. 185.

421. Paul Guiraud, *Idées premières de la prochaine Révolution française*, Paris, Editions du Coq de France, s.d. [1941], non paginé [pp. 4-5, phrase encadrée]. Le Parti franciste avait été autorisé le 5 mai 1941. Voir Arnaud Jacomet, « Les chefs du Francisme : Marcel Bucard et Paul Guiraud », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, 25 (97), janvier 1975, pp. 45-66 ; Alain Deniel, *Bucard et le Francisme*, Paris, Jean Piccolle, 1979, en partie, pp. 154-156.

422. Voir Jean-Marie Baron, *La Grande découverte. Les Juifs et le sang B*, Paris, Centre de documentation et de propagande [C.D.P., créé au début de 1936 par Henry-Robert Petit], 1938. La thèse, aussi délirante que scientiste, exposée dans cette brochure de propagande, est que les Juifs sont « dangereux » en raison directe de la prédominance du sang B dans les populations juives considérées : « Le sang B est cause de tous les maux sociaux » (*ibid.*, p. 9). La même thèse se rencontre, sous une forme plus élaborée, chez le Docteur René Martial, notamment dans *Les Métis* (Paris, Flammarion, 1942, en partic. pp. 119 sq.) et dans *Français, qui es-tu ?* (Paris, Mercure de France, 1943, pp. 71 sq.)

423. Jean Boissel, « Où en est la question juive », *Le Réveil du peuple*, 1^{er} avril 1943. La hantise du Juif dissimulé, rendu imperceptible par l'assimilation, est au cœur de l'imaginaire antijuif moderne à la française. Voir par exemple René Martial, « Les étrangers camouflés », *Aujourd'hui*, 6 mai 1942, pp. 1 et 2 (article reproduit *infra*, partie « Documents »).

424. Louis-Ferdinand Céline, *L'Ecole des cadavres*, Paris, Denoël, 1938, pp. 34-35 (les majuscules sont de Céline).

425. *Ibid.*, p. 260.

426. *Ibid.*, p. 264.

427. *Ibid.*, p. 261.

428. *Ibid.*, p. 262.

429. *Ibid.*, p. 264.

430. *Ibid.*

431. Voir George Montandon, « L'aryanisme français », *L'Ethnie française*, n° 2, avril 1941, pp. 5-6 ; Gérard Mauger, « L'affaire Montandon », *L'Ethnie française*, n° 3, mai-juin 1941, pp. 2-4.

432. Lucien Rebatet, *Les Décombres*, rééd. [Expurgée], Paris, Jean-Jacques Pauvert, 1976, p. 145.

433. Céline, *op. cit.*, p. 264.

434. Voir Pierre-André Taguieff, *La Couleur et le sang*, *op. cit.*, pp. 124 sq., 161-162. Après avoir longuement cité Lapouge, Paul Riche conclut ainsi un article consacré à l'éloge du « racisme » : « Si

l'on veut qu'il y ait ici une élite, il faut, dès à présent, considérer l'avenir sous l'angle de la sélection », (« Racisme, espoir français », *L'Appel*, 20 août 1943).

435. Partisan déclaré d'un « racisme français » et de l'institution, en France, de « lois raciales » sur le modèle des lois allemandes (lois eugénistes de 1933-1934 et « lois de Nuremberg » de 1935), Guy Crouzet défend le principe des mesures de stérilisation eugénique et déplore le fait que celles-ci, qui devraient relever des « lois premières des sociétés humaines », se heurtent en France à « l'ignorance et [à] l'indifférence », ainsi qu'au « libéralisme » et à un « respect mal compris de la personne humaine », lié à « certains scrupules religieux », contraires au « progrès humain », (« Un juste racisme », *Les Nouveaux Temps*, 1^{er} février 1941, p. 1). Crouzet se montre aussi soucieux d'empêcher « l'infiltration de sang africain » que d'en finir avec l'« influence pernicieuse » des Juifs, principaux bénéficiaires de l'« égalitarisme maçonnant » et de l'universalisme de l'Eglise. Voir Guy Crouzet, « Vers les lois raciales. Obstacles à vaincre », *Les Nouveaux Temps*, 23 décembre 1941 ; *Id.*, « La leçon de l'étoile jaune », *ibid.*, 16 juin 1942 ; *Id.*, « Vers un racisme français. Le mélange des sanguins », *ibid.*, 17 juillet 1942. Cf., Claude Lévy, *Les Nouveaux Temps et l'idéologie de la collaboration*, *op. cit.*, pp. 186-187.

436. Dans *Les Beaux Draps* (Paris, Nouvelles Editions françaises [Denoël], 1941), Céline ajoute au programme sélectionniste l'impératif d'une préservation de « l'enfance » (émotion, création, enthousiasme, grâce, etc.) par une « Ecole » nouvelle, qui serait « magique » (*op. cit.*, p. 178) : « L'enfance notre seule [sic] salut » (*ibid.*, p. 169).

437. Céline, *L'Ecole des cadavres*, *op. cit.*, p. 215. Les métaphores de nettoyage-épuration-désinfection peuvent être tout autant appliquées aux entités et aux pratiques du monde de la culture, selon la même visée antijuive, fondée sur une hantise de la souillure. Lucien Pemjean, qui se classait parmi les disciples et continuateurs de Drumont, rappelait ainsi, en mars 1941, la « voie que nous avions indiquée », à savoir « purger » la France « de tous ses éléments de décomposition et de dégénérescence, à commencer par l'emprise et la corruption juive » (*La Presse et les Juifs depuis la Révolution jusqu'à nos jours*, Paris, Nouvelles Editions françaises [Denoël], 1941 [mars], p. 110). Cette purge ou purgation doit être en même temps un « travail de désinfection » (*ibid.*, p. 119) : puisque les Juifs, par le « canal de la presse », affirme Pemjean, « nous ont imprégnés jusqu'à la moelle » de « l'esprit de leur race », il « faut donc commencer par l'épurer intégralement, cette presse, en chassant ses pourrisseurs, en dissipant ses miasmes [...] » (*ibid.*, p. 118).

438. Voir Pierre Drieu la Rochelle, *Journal 1939-1945*, Paris, Gallimard, 1992, pp. 402-403, 416 sq. Le sublime se confond, chez Drieu, avec l'extrême, le « barbare », le « grand » (bien sûr), le « révolutionnaire », la « force » et l'« énergie ».

439. Céline, lettre à Jean Cocteau (sans date), in *Cahiers Céline 7*, *op. cit.*, p. 230.

440. *Ibid.*

441. Céline, *L'Ecole des cadavres*, *op. cit.*, p. 261.

442. *Ibid.*, p. 109.

443. *Ibid.*, pp. 108-109.

444. *Ibid.*, p. 109.

445. *Ibid.*

446. On notera qu'en 1942 Montandon, à l'instar de Céline, emploie en un sens sélectionniste le mot « racisme », tout en optant plus nettement pour une solution eugéniste : « racisme », note Montandon, « peut être admis dans le langage courant pour désigner la doctrine de la mise en valeur d'une

communauté quelconque, qu'elle soit race, ethnie ou nation. [...]. La race se forme et s'affirme avec le temps : sans doute, elle s'hérite, mais [...], plus qu'un passé, elle est un *devenir*. Cela même signifie tout un programme sur le plan de l'eugénique ou hygiène raciale, pour la rénovation de la France » (« Race et racisme », *Le Réveil du peuple*, n° 40, 1^{er} juillet 1942, p. 1). En 1943, le président du R.N.P., Marcel Déat, affirme dans le même sens que « la race française est un bien d'avenir, plus encore qu'elle n'est un legs du passé », et déduit de ce postulat « la nécessité et l'urgence d'une politique intelligente et rigoureuse de la natalité, de l'eugénique, de l'élevage » (« Vers un Etat juif ? », *Revivre [ex-Cahier jaune]*, 5 mai 1943, p. 5). Déat prône, conformément aux principes de l'eugénique raciale, un contrôle de la « reproduction des hommes », afin de « garder des contaminations ce fonds irremplaçable du peuple, sans quoi rien n'est possible », ce qui légitime l'Etat procédant « aux épurations indispensables » (*ibid.*). Voir *infra*, partie « Documents ».

447. *Ibid.*, pp. 135-136.

448. Pierre-Antoine Cousteau, « Puisque ce sont toujours les mêmes... », *Je suis partout*, n° 652, 11 février 1944, p. 1. Cousteau, après avoir adhéré à la Milice, s'était rapproché en 1944 du P.P.F. Voir *infra*, la notice qui lui est consacrée.

ÉTUDES

Céline, un antijuif fanatique

Annick Duraffour

L.-F. Céline (1894-1961) s'impose comme un des plus grands écrivains du siècle. Cette reconnaissance publique de l'œuvre est passée, à partir de 1957, par une substitution d'images : le « persécuté », maudit, génial, réprouvé, a succédé au « salaud ». Ce mythe victimaire, et cette posture de l'écrivain seul, voué à la seule « petite musique », ont été largement construits par l'écrivain lui-même et relayés par les médias. Néanmoins, cette consécration en voie d'achèvement n'empêche pas d'épisodiques retours de balancier, comme si la conscience collective, refusant d'assumer simultanément les deux vérités de l'écrivain, retourait invariablement au simple, par le jeu de la disjonction : ou bien Céline est un salaud, antisémite actif, virulent et dangereux, et finalement un écrivain secondaire, surestimé..., « pas si grand écrivain que cela ». Ou bien Céline est l'un des deux, trois plus grands écrivains du siècle, et pour le reste, il a déliré, sous l'emprise de la passion à moins que le pacifisme ne l'ait essentiellement déterminé...

Portraits croisés

Le 7 décembre 1941, Ernst Jünger, alors capitaine de l'état-major de l'armée allemande à Paris, rencontre L.-F. Céline à l'Institut allemand. Il note dans son journal :

« Il [Céline] dit combien il est surpris, stupéfait, que nous, soldats, nous ne fusillions pas, ne pendions pas, n'exterminions pas les Juifs – il est stupéfait que quelqu'un disposant d'une baïonnette n'en fasse pas un usage illimité. “Si les Bolcheviks étaient à Paris, ils vous feraient voir comment on s'y prend ; ils vous montreraient comment on épure la population, quartier par quartier, maison par maison. Si je portais la baïonnette, je saurais ce que j'ai à faire” »¹.

Jünger est frappé par le regard de l'écrivain : « Il y a chez lui ce regard des maniaques tourné en dedans qui brille au fond d'un trou. Pour ce regard aussi, plus rien n'existe ni à droite ni à gauche, on a l'impression que l'homme fonce vers un but inconnu ». Ce regard, ou sa signification, change devant son ami journaliste Henri Poulain qui perçoit mieux « le but inconnu » que le capitaine allemand :

« Au bout de la banlieue, je l'ai retrouvé comme s'il possédait la certitude de l'aube prochaine. Le visage rayonnait, fort, impavide, au regard bleu, d'une terrible transparence, baigné de joie. Je crois bien que Louis-Ferdinand Céline vit dans l'enchante ment d'un grand rêve, l'espoir d'un monde redevenu magique et frémissant comme la terre aux premiers âges de la création »².

Maurice-Ivan Sicard reconnaît lui aussi dans ces yeux l'annonce d'une aube prochaine :

« J'ai vu pendant quelques secondes cette révolution que nous portons en nous-même, luire dans ses yeux comme lorsque je parle avec des hommes de chez nous ; mais je l'ai vu apparaître avec une telle force, une telle pureté, une telle sauvagerie que je n'ai pu m'empêcher de penser à la *Renaissance*, à cette *Fleur d'or* de Gobineau »³.

Ce ne sont là, sur l'écrivain, que quelques regards croisés, paradoxaux, d'Allemands « mesurés » et de Français « lyriques ». Car Céline nous introduit dans une micro-histoire qui semble contredire, parfois, les rôles et les qualités respectivement attribués aux Allemands et aux Français...

Céline, qui, après guerre, a choisi la posture de « l'écriture seule » – ce dont il a fini par convaincre quelques-uns – a donc été, pendant l'Occupation, une figure marquante de l'ultra-collaborationnisme parisien, passionné par l'actualité française et étrangère, lisant de près les journaux, rencontrant, écrivant et parlant beaucoup. C'est dire qu'on est très loin de l'écrivain « maudit » ou « solitaire », qui méprise les « idées ». Le journaliste de *L'Appel* Fayolle-Lefort s'adresse naturellement à lui, « l'antisémite-type le plus impatient, le plus extrême, le plus courageux de tous », puisqu'en somme la question qu'il a à poser est celle-ci : « Etes-vous satisfait de la méthode et de la rapidité avec laquelle on va vers la solution de la question juive ? »⁴.

En juillet 1957, Pierre-Antoine Cousteau qui admet difficilement la rentrée très « correcte » de Céline sur la scène médiatique rappelle : « A cette époque, personne ne soupçonnait que L.-F. Céline n'était PAS antisémite. On avait même tendance à le considérer – les gens sont si méchants ! – comme le Pape de l'antisémitisme ». Il continue en évoquant, non sans ironie et amertume rétrospectives, l'influence des pamphlets sur les engagements dans la Légion française contre le bolchevisme :

« Cette illusion était si répandue que lorsque sonna l'heure des catastrophes et des options, des tas de jeunes Français qui avaient lu *Bagatelles pour un massacre* et *L'Ecole des cadavres* – mais qui les avaient mal lus, bien sûr – et qui avaient eu la stupidité – le Maître Céline dirait : la connerie – de les prendre au sérieux, se trouvèrent automatiquement embarqués dans une aventure qui finit mal. Certains de ces jeunes imbéciles allèrent trépasser, vêtus de *feldgrau* sur le front de l'Est. D'autres furent transformés en écumoirs aux aubes mélodieuses de la Libération. D'autres que j'ai connus, traînèrent dans les Maisons de Repos et de Rééducation de la République les plus belles années de leur vie »⁵.

Sans faire de Céline l'unique responsable de ces engagements extrêmes, reconnaissons-là un témoignage sur la force efficiente d'un style, et la voix de ces lecteurs égarés que le Céline de 1957 laisse opportunément dans l'ombre !

Céline : un antijuif de l'avant-guerre

Il faut concéder que Céline ne se détermine pas idéologiquement par opportunisme, ou par adaptation conformiste à la situation née de la défaite. Dès 1933, il dénonce, dans *L'Eglise*⁶, la S.D.N. comme institution menée par les juifs (Judenzweck et Mosaïc). Ramon Fernandez remarque la communauté de vue de Céline avec l'Action française et M. Hitler⁷. Aragon, qui relève le ton antisémite de la pièce, l'incite à rallier le camp de la gauche malgré ses « petites idées sur les juifs »⁸. En décembre 1936, un mois après la sortie de *Retour de l'U.R.S.S.* d'André Gide, paraît *Mea Culpa*, pamphlet antibolchevique qui vise indirectement le Front populaire. A la dénonciation du régime stalinien, de ses « parvenus » et de sa police, se mêle la récusation de tout l'héritage des Lumières. Il s'y exprime un profond pessimisme anthropologique, qui ruine, avec lyrisme et violence, les fondements même de toute idée de progrès. Enfin, les deux célèbres pamphlets, *Bagatelles pour un massacre* (décembre 1937) et *L'Ecole des cadavres* (novembre 1938) fondent pour ainsi dire l'antisémitisme de *L'Eglise* et l'antihumanisme de *Mea Culpa* en une nouvelle représentation, imaginaire et idéologique, où le Juif seul est désormais chargé de toute la pourriture humaine⁹. Le mal ainsi catalysé ménage la voie, l'espace d'un « progrès » possible : par la purification raciale.

Ainsi Céline manifeste clairement, dès l'avant-guerre, son engagement raciste et antisémite. Bien sûr, la critique littéraire peut nier l'intention propagandiste de ses pamphlets. Soit en faisant du mot « juif » une métaphore vide, l'expression d'une paranoïa ou l'occasion d'un exercice de style. Soit en lui reconnaissant, au moins, une tardive lucidité qui lui aurait fait dire la stupidité de son antisémitisme. Sur ce point, remarquons que

Céline a regretté la stupidité de son comportement – il a voulu dire des vérités, aider, comme Semmelweis, les hommes, les Aryens en l’occurrence ! – et non la stupidité de son jugement. Les lettres à Albert Paraz confirment le témoignage précis de Rebabet dans *Les Mémoires d’un fasciste*¹⁰ :

« De temps à autre, quand nous nous promenions tous deux sans témoin, le dépit lui revenait de sa carrière brisée, mais sans vaine faiblesse, sur le ton de la gouaille :

“Tu te rends compte ? Du pied que j’étais parti... Si j’avais pas glandé à vouloir proférer les vérités... Le blot que je me faisais... Le grand écrivain mondial de la ‘gôche’... [...]”. Pour tout dire, il ne pardonnait pas à Hitler cette débâcle qui le fourrait à son tour dans de si vilains draps »¹¹.

Revenons au fameux mot « vide », « le Juif », des pamphlets. Il est vrai que l’on peut faire une liste cocasse des termes associés au mot « Juif » dans les pamphlets. Cependant, on pourrait dresser de telles listes, plus abstraites souvent, mais tout aussi contradictoires, à partir d’innombrables textes antisémites : le bouc émissaire est, par définition, l’ennemi unique qui porte toutes les fautes, et il y en a ! Le « Juif » de l’antisémite pullule, se déguise et investit tous les lieux du pouvoir. L’extension indéfinie du terme ne fait alors que traduire la représentation. Ne voir dans le « Juif » des pamphlets qu’un prétexte au style ou au délire, c’est manquer, justement, le pré-texte, l’ensemble des textes que Céline plagie, cite, assemble ou reformule, continuant ainsi la tradition de la littérature antisémite militante. Le *Relevé des sources et citations dans « Bagatelles pour un massacre »*, établi par Alice Yaeger Kaplan¹², est, sur ce point, décisif.

Ce que l’on présente trop souvent encore comme délire personnel est un « délire » plagié, recopié, documenté. Si l’on parle de métaphore vide pour Céline, alors il faut déclarer qu’elle le fut aussi pour Mgr Jouin¹³, pour

Henry Coston, pour Darquier de Pellepoix, Henry-Robert Petit¹⁴, Jean Boissel¹⁵, Lucien Pemjean¹⁶, etc. Il faudrait dire aussi que le « Juif » ne fut qu'un prétexte pour le Centre de documentation et de propagande, pour l'Office de propagande nationale (dirigé par Henry Coston), pour le Service mondial (le Weltdienst, organisme de propagande nazi dirigé par Ulrich Fleischhauer, « expert » en matière de « complot juif mondial »)¹⁷, pour *La Libre parole*, *Gringoire*, *Le Grand Occident*, *Candide*... ! Ces auteurs, ces journaux et ces centres de propagande alimentent en effet abondamment les pamphlets. Alice Yaeger Kaplan fait la démonstration philologique que, « d'un document signé Henry Coston et qui s'appela *La Conspiration juive*, Céline a retranscrit plus ou moins intégralement dix-sept pages, les incorporant dans les pages 277-288 de *Bagatelles* »¹⁸. Céline reconnaît, dans une lettre à Henry-Robert Petit (collaborateur de *La Libre parole*, fondateur du mensuel *Le Pilori* en 1938) : « Bien sûr je ne me cache point de vous avoir compulsé, trituré, pompé au petit bonheur »¹⁹.

En un mot, la probité et le sérieux demandent que l'on prenne aussi les pamphlets pour ce qu'ils sont, pour ce qu'ils veulent être, malgré les digressions apparentes, malgré le style, malgré la dévotion : des textes de propagande antisémite, conçus et assumés comme tels. Rappelons la préface à la réédition de *L'Ecole des cadavres* (1942) :

« *L'Ecole* était le seul texte à l'époque (journal ou livre) *à la fois et en même temps* : antisémite, raciste, collaborateur (avant le mot) jusqu'à l'alliance militaire immédiate, antianglais, antimacédon et présageant la catastrophe absolue en cas de conflit... »

C'est dans *L'Ecole* également que Céline déclare :

« *Bagatelles pour un massacre* vous renseignera je crois, assez bien sur l'importance de la question, son actualité, ce qui nous attend. Tout cela est écrit. Je n'ai rien découvert. Aucune prétention. Simple vulgarisation, virulente, stylisée » (p. 33).

C'est dire, à la fois, l'objectif, la « vulgarisation », et la manière, « virulente, stylisée ». La « doctrine » ne peut se suffire à elle-même, il faut la divulguer, en répandre les arguments et la passion, d'où la nécessité de la virulence. Les lettres à Henry-Robert Petit confirment la double tâche de l'antisémitisme actif, connaître la doctrine, et la répandre dans l'opinion. Céline conseille cet antisémite en quête d'efficacité : « Cher ami [...] Il [George Montandon] vous donnera la meilleure doctrine mais il faudra rendre tout ceci *populaire* »²⁰. Précisons que Montandon, alors professeur à l'Ecole d'anthropologie, « spécialiste » de l'identification des Juifs par les caractères physiques, sera nommé au C.G.Q.J. comme expert chargé des examens ethno-raciaux et deviendra, sous Darquier, directeur de l'Institut d'étude des questions juives et ethno-raciales²¹. En 1938-1939, Céline joue le rôle d'intermédiaire entre le savant raciologue, Montandon, son ami, et les organes de propagande antijuive subventionnés par certains services nazis. À H.-R. Petit, il transmet l'adresse de Montandon ; à Montandon, il fait envoyer par Fleischhauer « plusieurs spécimens du bulletin d'information du Weltdienst »²². C'est dire que, en 1939, Céline n'est pas un antisémite délivrant isolé, mais quelqu'un qui connaît (lit, cite, renseigne, rencontre, contacte, met en rapport) les quelques militants antisémites les plus extrémistes, ceux qui dénoncent comme indice d'enjuivement l'antisémitisme d'Etat de Maurras (« le Juif Maurras » !) ; ceux qui, pendant l'Occupation, seront aux postes clés de la politique et de la propagande antijuives, les partisans de l'antisémitisme « de peau », biologique.

Le but des pamphlets est de convaincre et de persuader, en démystifiant l'Aryen, « indigène », « Français de souche », ou « Bidasse », etc., abusé par la propagande juive. Mais l'antisémitisme actif doit aussi faire lever la révolte, nourrir la colère, intensifier la haine et le mépris. Le Juif doit apparaître comme ridicule : on contrefait l'accent du Juif étranger, on décrit les snobs juifs, on déforme les noms. Pour l'odieux, on cite des

témoignages tronqués, ou controuvés, des faits, des chiffres, des légendes qui révèlent le mensonge, la cruauté, le mépris, la cupidité, le racisme, la volonté de domination... des Juifs. Nul stéréotype négatif n'est négligé. Tous les poncifs de la para-littérature antijuive et antimaçonnaque sont au rendez-vous, avec leurs métaphores habituelles, pathologiques et zoologiques²³. Il faut travailler contre la « résignation », la « servilité » des Aryens eux-mêmes et communiquer le désir d'une rédemption bien menée : la joie de la santé, de la beauté, de la libération – d'où les intermèdes, les échappées poétiques qui dessinent, par suggestion, l'idéal positif de l'Aryen. Par tous les moyens, il faut remuer le petit peuple qui a priori « s'en fout », qui parle marxiste et méconnaît toute solidarité avec ses frères de race. Mais l'émotion veut des arguments, des révélations à répéter. Les pamphlets mettent en œuvre une pédagogie de la démystification. Ils dévoilent, inlassablement, qui est juif : hommes politiques, écrivains, mouvements, institutions, journaux, trusts... car « en France, le petit peuple [...], il connaît pas beaucoup les juifs, il les reconnaît pas dans la masse... Il ne sait même pas où ils se trouvent... les gueules qu'ils ont, qu'ils peuvent avoir, leurs manières... »²⁴. La question de l'identification est centrale dans la propagande, comme elle le sera dans la pratique administrative, politique : « Toujours cette question d'identifier les Juifs, maçons et enjuivés » (*BM*, p. 135). Céline, comme tout antisémite moderne, n'a de cesse de donner et décrypter les noms, de dévoiler les alliances juives : « Le Juif Abrahami, dit Abrami », « le Juif Rheims », « le Juif Léon Trotsky », « Lord Samuel, vicomte juif anglais », ou « notre grand patriote Poincaré (marié à une Juive) ». Autre méthode de dénonciation empruntée à la tradition drumontienne, et en particulier à Henry Coston : les listes de patronymes. Corrélée à l'identification individuelle, la liste est un moyen efficace d'identification collective, et une pratique courante des antisémites et/ou antimaçons. Céline donne dans *Bagatelles* la liste des membres du Consistoire central en 1937-1938 (pp. 286-287), et celle des « trusts » juifs

(pp. 291-292). Liste d'un autre genre, la photo de groupe, qui permet d'apprendre à connaître « les gueules qu'ils ont » : *L'Ecole des cadavres* donne, dans l'édition de 1942, la photo des membres du « premier commissariat du peuple URSS -1918 », légendée « Tous Juifs » (p. 297). La photo, qui offre l'avantage pédagogique supplémentaire d'apprendre à observer et reconnaître *de visu* le Juif, est également abondamment utilisée par Montandon, par exemple, en 1940, dans *Comment reconnaître et expliquer le Juif ?*

Pour ne pas perdre son lecteur « petit-peuple » dans la doctrine générale, Céline fournit, outre les noms, les listes, les photos, une multitude de renseignements. Il donne des chiffres (nombre de « tués juifs » à la guerre, rythme de l'invasion juive), des « preuves » par la citation de journaux juifs (*L'Univers israélite*), de témoignages « arrangés » ou fictifs de Juifs. Il utilise le « détail pittoresque » historique ou de faux « documents secrets », tels que les *Protocoles des Sages de Sion*, qu'il cite de seconde main, notamment d'après les brochures de Coston ou de Petit. Le lecteur est même guidé, amené directement aux « bons auteurs » (E. Drumont, H. de Vries de Heekelingen, L. de Poncins, H.S. Chamberlain, G. Montandon, L. Darquier de Pellepoix, J. Boissel, H.-R. Petit, L. Dasté, H. Coston...), aux « bons journaux », ceux qui « suivent le Juif d'assez près » (« *La France enchaînée*, *La Libre parole*, *Je suis partout*, *L'Action française*, certains jours... *Gringoire*, assez timidement... »)²⁵. Populariser, c'est diffuser la doctrine, l'information, c'est apprendre « à lire juif ». Mais c'est aussi rendre populaire : facile d'accès, façonné pour la mémoire, drôle, court. D'où le choix de formes qui caractérisent la littérature orale, populaire : l'anecdote, l'histoire drôle, la devinette, le bon mot, le dicton, la chanson. A quoi s'ajoute le goût de l'épigramme, littéraire, mais néanmoins très manifeste aussi dans l'essai ou le pamphlet antisémite.

La réception des pamphlets, leur diffusion, ont répondu, semble-t-il, à la visée de Céline : ils se sont bien vendus, ont été cités par pages entières, par

phrases ou morceaux dans la presse antisémite collaborationniste. Lucien Rebatet témoigne de la vertu mnémotechnique des pamphlets céliniens : « Nous parlions depuis deux ans à *Je suis partout* de la guerre juive et démocratique. Nous en connaissions à merveille la doctrine, les agents, les préparatifs. Nous avions accueilli avec une joie et une admiration sans limites les *Bagatelles pour un massacre* de Céline. Nous en savions des pages et cent aphorismes par cœur »²⁶.

A titre d'exemple, citons quelques textes (antisémites radicaux) qui révèlent la propagation rapide des pamphlets par la facilité avec laquelle ils se prêtent au découpage, à la reprise en citation ou en épigraphe : *L'Amérique juive* de P.-A. Cousteau²⁷ dont chacun des sept chapitres commence par une épigraphe tirée des pamphlets (trois de *L'Ecole des cadavres*, quatre de *Bagatelles*) ; *Comment reconnaître et expliquer le Juif ?* de G. Montandon²⁸ qui cite abondamment *Bagatelles*, et conclut ainsi, après un long passage repris de Céline : « Nous n'ajouterons rien à cet avertissement ; il est la conclusion, la seule conclusion possible de cette anthologie »²⁹. Enfin, lorsque les auteurs antijuifs de l'époque peignent à grands traits la renaissance de l'antisémitisme en France, les pamphlets de Céline sont salués comme une étape de toute première importance. Pour le raciologue G. Montandon, « enfin, les livres de Céline montrèrent dans une lumière tragique toute la gravité du problème »³⁰. Le drumontien Jean Drault, dans son *Histoire de l'antisémitisme*³¹, déclare : « L.-F. Céline vint faire chorus avec son formidable pamphlet »³². L'auteur apparaît comme un « précurseur ». Il est le premier écrivain, aussi célèbre, aussi reconnu par « le milieu plutôt enjuivé dans lequel il a pris son essor », à mettre son nom et sa plume au service de cette propagande. Le national-socialiste français Louis Thomas, en 1942, dédie à Céline son livre *Les Raisons de l'antijudaïsme* : « A Louis-Ferdinand Céline qui a vigoureusement dénoncé les Juifs, parce que médecin des pauvres, il les a vus très malheureux sous la domination des Yds [sic] qui s'étaient emparés de la France »³³. Marcel

Aymé témoigne avec plus de distance : « En écrivant *Bagatelles*, c'est encore un combat qu'à cette époque il a cru de bonne foi mener dans le même sens [colère contre “tout ce qu'il jugeait propre à l'abaissement de l'homme” ; “faire œuvre salutaire en mettant à chacun le nez dans son ordure”] »³⁴.

Quel antisémitisme ?

L'antisémitisme de Céline a bien été une passion, une obsession, un délire, une « mystique » selon son propre aveu. Mais cela ne l'arrache pas à l'histoire pour autant. Les idéologies trouvent leur efficace dans la passion, tandis que cette dernière s'investit dans l'idéologie et y gagne une cohérence, un ancrage dans les représentations collectives. On peut donc tenter de spécifier les orientations, les héritages et les refus de cette passion idéologique que fut l'antisémitisme célinien.

« Il n'y a d'antisémitisme réel que le RACISME »³⁵. Double sens. L'antisémitisme « sérieux », « vrai », se fonde sur la race, sur le réel biologique. La passion antisémite peut s'affirmer dans la certitude exaltée du déterminisme biologique. Elle met de son côté la « bonne » science, celle de l'hérédité et de la race, de la modernité, la biologie. Et les pamphlets greffent des pans entiers de la tradition antisémite française –

Fourier, Toussenel, Drumont... – au courant raciste, plus récent, qu'inaugure G. Vacher de Lapouge, et que poursuit G. Montandon, l'ami détenteur de « la bonne doctrine ». Mais en 1938, cet antisémitisme réel, efficace, ne peut que renvoyer à l'antisémitisme hitlérien, défini et mis en œuvre par les lois de Nuremberg³⁶. C'est du même coup déclarer inopérant, insuffisant et dépassé l'antisémitisme de l'Action française. Il faut prendre modèle sur ce qui réussit, ce qui ne se paie pas de mots. Ce racisme a, en outre, l'avantage sur le « simple » antisémitisme d'être une passion « positive », susceptible de mobiliser, de proposer un but, de soulever des enthousiasmes :

« On ne devrait déjà plus parler de la question juive ! C'est la question aryenne qui se pose ! Antisémité veut dire méchant et dégoûté. C'est Aryen d'honneur que je voudrais être »³⁷.

Le racisme, dans les textes céliniens, n'est jamais l'objet d'une élaboration doctrinale, tâche assurée par G. Montandon, et auquel Céline renvoie, entre autres, le lecteur aryen (*EC*, p. 35). Il s'assigne, lui, le rôle de propagandiste. On ne peut donc que tenter de dégager les traits saillants, parfois contradictoires, – et non une doctrine « savante », précise et cohérente – du racisme célinien, à travers les textes des pamphlets et les lettres aux journaux. Ce racisme pose l'unité de l'âme et du corps. Esprit et nature, c'est tout un. La race est une entité physique et psychique, biologique et sensible. Ainsi *Bagatelles pour un massacre* énonce une poétique raciale, qui à l'« insensibilité juive » oppose le « lyrisme aryen » – une sensibilité, une émotivité, un rythme propres, les ondes de l'intuition qui font la littérature vivante, et déterminent le « raffinement spontané ». Le Juif « ne possède qu'un réseau de sensibilité fort vulgaire, nullement relevé dans la série humaine » (*B M.*, p. 192), comparée à celle du « nègre ». D'où l'incapacité créatrice des Juifs, qui ne peuvent qu'imiter le raffinement authentique, auquel ils n'ont pas « intimement, somatiquement » accès. D'où encore la jalousie, la critique, la haine des Juifs pour « cette supériorité biologique » aryenne (p. 194). Exemple de cliché antisémite – l'incapacité créatrice – réactivé, nourri par l'imaginaire et l'esthétique de l'écrivain. Le portrait psychique des races est continué dans *L'Ecole des cadavres*, et dans une lettre adressée en juin 1942 à Henri Poulain, pour *Je suis partout*³⁸. A l'aryen, les vertus de la guerre et du travail, la générosité. Au Juif, le discours, les vertus de l'éloquence politique, toujours trompeuse, propagandiste, bruyante – tintamarre, trompette, brouhaha, vacarme... –, mais aussi les tendances démocratiques, égalitaristes, revendicatrices, qui seraient le propre des « hybrides ». La démocratie qui abolit les hiérarchies est l'aspiration naturelle des races mélangées³⁹. Où la pensée purement

analogique – du biologique et du politique – se donne comme vérité explicative...

Remarquons que les deux premiers traits associés au Juif – discours et politique – caractérisent la prétendue « race latine » dans ce que J. Boissel analyse comme le courant « anti-midinard »⁴⁰. Courant qui, au tournant du siècle, construit le mythe de la supériorité du Nord sur le Midi. Céline opère explicitement – et caricaturalement – l'amalgame dans *L'Ecole des cadavres* : « Le latinisme plaît beaucoup aux méridionaux francs-maçons. Le latinisme c'est tout près de la Grèce. La Grèce c'est déjà de l'Orient. L'Orient c'est en plein de la Loge. La Loge c'est déjà du juif. Le juif c'est déjà du nègre. Ainsi soit-il. » (p. 284). Pareil enchaînement pourrait être compris comme l'exposition ironique du raisonnement par amalgame. Mais la phrase suivante⁴¹ et le contexte obligent à y voir plutôt une variation sur le registre oral et populaire.

Pour ce qui est des catégories raciales, le texte de *Bagatelles* oppose le Juif à une série de termes équivalents, et dont l'ordre d'apparition semble répondre à une stratégie argumentative : « la France », « les Français », « les enfants du sol », « les indigènes », le « natif », le « blanc », l'« aryen ». On part des termes et des valeurs acceptés de l'auditoire pour amener celui-ci à de nouveaux termes, à d'autres valeurs.

L'Ecole des cadavres simplifie la série et fait prévaloir le terme d'« aryen ». Les lettres aux journaux, sans le faire disparaître, emploient le plus souvent les expressions « les Français » ou « le Français »⁴² qui renvoient à un ensemble typisé, négatif, dont s'exclut l'énonciateur... Celui-ci parle en « breton », « celte » ou « gaulois ».

La définition de l'aryen, encore floue dans *Bagatelles*, renvoyée implicitement aux ascendances flamandes et bretonnes du locuteur, se précise dans *L'Ecole des cadavres*, non sans contradiction cependant. La première définition, rapide, résume le programme :

« Une seule race en France : l’Aryenne !... [...] Trois groupes aryens ! Les Alpins (les plus nombreux), les Nordiques, les Méditerranéens : *Aryens tous*. Et c’est marre, et c’est tout. Ça suffit. C’est bien facile à retenir » (EC., p. 215).

Céline s’inspire ici, en la simplifiant, de la typologie proposée par G. Montandon dans un article⁴³ dont il cite un large extrait ailleurs (pp. 225-227). La seconde définition de l’aryen arrive soixante-dix pages plus loin, alors que les positions se sont affirmées, et durcies, contre « l’antisémitisme italien tiède » (p. 260), contre le latinisme maurassien (p. 252). Le terme aryen renvoie alors aux celtes et aux germains (p. 284-285), conception plus conforme que la précédente au racisme nordico-aryaniste. Cette définition est manifestement corrélée au contexte argumentatif qui plaide pour une alliance militaire avec l’Allemagne, pour une « Confédération des Etats Aryens d’Europe » (p. 287). Elle conjugue le racisme à l’antilatinisme⁴⁴ : « La France n’est latine que par hasard, par raccroc, par défaites, en réalité elle est celte, germanique pour les trois quarts » (p. 284).

Céline oppose alors « la partie solide de la France », la France nordique, aryenne, à la France méridionale (EC, p. 284). Cette division raciale de la France, il la mène jusqu’à son ultime conséquence, en proposant, en juin 1942, la coupure du pays en deux⁴⁵. Illustration du conflit entre le principe national et le principe racial. Céline est simplement le seul, à notre connaissance, à récuser le principe d’unité et d’indivisibilité⁴⁶ de la nation au nom de la pureté raciale. G. Montandon lui-même formule un compromis entre race et nation en posant simultanément « l’égalité des trois races constituant l’ethnie aryenne » et la « reconnaissance, au sein des trois races (et de leurs sous-races) égales, du rôle d’étandard que jouent les Nordiques »⁴⁷.

Céline confie la définition « savante » du Juif au professeur Montandon qui parle d’une ethnie à cheval « sur une partie de la race alparaménienne (c'est-à-dire sa sous-race arménoïde) et sur une partie de la race

méditerranéenne (c'est-à-dire sa sous-race araboïde) »⁴⁸. Mais Céline pamphlétaire choisit des formulations plus simples, plus populaires, qui attribuent au Juif une nature inférieure et dégradée par le mélange. Il parle de « Juif négroïde » (*EC*, p. 107), d'« hybrides afro-asiatiques » (p. 215), de « produit d'un croisement de nègres et de barbares asiatiques... ».

Mais l'essentiel des pamphlets n'est pas là : il est dans le scandale que représente le brouillage de ces distinctions raciales. *Bagatelles* et *L'Ecole vitupèrent* inlassablement le métissage aryano-juif, la puissance de souillure-contamination du Juif, la perte de l'instinct racial de l'aryen. L'inventivité rhétorique et lexicale est à la mesure infinie du dégoût – physique et moral – qu'inspirent les corps mélangés, autant aryens que juifs⁴⁹. Le métissage est désordre (« anarchie cellulaire »), laideur répugnante, pourrissement, et surtout indistinction immonde, amalgame grotesque, confusion, dissolution. La hantise de l'effacement, de la fusion, de la perte d'identité est bien ici au centre du racisme. A quoi s'ajoute la hantise célinienne de la maladie (infection, cancérisation). C'est alors que l'alternative simple est posée :

« Nous nous débarrasserons des Juifs, ou bien nous crèverons des Juifs, par guerres, hybridations burlesques, négrifications mortelles. Le problème racial domine, efface, oblitère tous les autres » (*EC*, p. 216).

Ou encore :

« Racisme fanatique total ou la mort ! »⁵⁰.

Mais le racisme célinien déborde les questions de biologie et de psychisme des peuples. Si l'homme est racialement déterminé, alors la littérature l'est aussi. Et les questions littéraires sont constamment abordées, sous l'Occupation, d'un point de vue racial. Desnos critique *Les Beaux Draps* ? Ose invoquer la férocité de Bernanos contre « les colères de Céline [qui] évoquent les fureurs grotesques des ivrognes » ?⁵¹ Céline y décrypte la haine raciale, l'expression irrépressible de sa nature juive, et avoue, au détour d'une métaphore sa propre haine – de « mangouste » – pour le

« serpent » juif⁵². Ramon Fernandez publie un *Proust*? Brasillach consacre le romancier dans *Je suis partout*? Céline réagit. Proust est d'abord un écrivain juif, qui a rempli la tâche que lui assignent ses origines : préparer l'extermination des élites aryennes ! En guise de raisonnement, il y a, là encore, l'analogie et la métaphore : le style proustien est « une sorte de tulle, de vernis, irisé, impeccable » qui, telle la bave de la chenille, « capte, étouffe, réduit tout ce qu'elle touche et bave ». Et Proust, ainsi, a enrobé les « élites pourries nobiliaires mondaines, inverties, etc., en vue de leur massacre »⁵³. Confusion des plans fiction/réalité, personnages/lecteur. L'imagination argumentative au service de l'imaginaire antisémite. Coup de force qui fait passer de la phrase proustienne au « tank » et aux « mitrailleuses ».

Lorsque, en novembre 1941, Alain Laubreaux exécute *Les Parents terribles* de Cocteau pour enjuivement moral et esthétique, Céline vient en renfort : « Sur le plan raciste, alors je vous suis cent pour cent ». Il termine sa lettre par un slogan, dont on appréciera la « petite musique » : « Cocteau, Licaïste, liquidé ! »⁵⁴.

Il s'en explique à ce dernier par lettre :

« Et s'il s'agit de racisme, alors je suis contre le Juif ou n'importe qui aveuglément. Raison de Race surpasse chez moi Raison d'Art ou Raison d'Amitié »⁵⁵.

L'aveuglement fanatique est revendiqué comme raison, dès lors qu'il est question de race. Haine-Nature-Raison rigoureusement confondues. Et comme Céline ne perd jamais une occasion de prêcher, la lettre se poursuit par une accumulation de questions, qui sont autant de mises en demeure d'engagement dans le camp du racisme aryen. Il conclut en suggérant à son cher confrère un nouveau sujet d'inspiration poétique : « Adhérez, créez cher Poète un mythe aryen ! Voilà ce que l'on vous demande... »⁵⁶.

Le racisme antisémite est aussi la grille de lecture de l'histoire, la seule, puisque l'histoire n'est elle-même que l'expression des « luttes de races »⁵⁷.

Passé et présent ne sont, sous l'œil averti de l'énonciateur, que la manifestation de la haine juive, qui met en œuvre les révolutions et les guerres, grâce à l'or et à la propagande. Le but est conforme à ce qu'en dit la littérature antisémite depuis la diffusion des *Protocoles des Sages de Sion* : la domination juive mondiale. Vision conspirationniste de l'histoire, où le Juif seul « tire les ficelles » – expression chère à Céline et fréquente dans ce type de propagande –⁵⁸. L'histoire est conçue comme un théâtre, avec ses figurants, pantins ou fantoches : une mise en scène pour leurrer. Le locuteur, qui a vu les coulisses, est là pour faire comprendre, sauver ses frères de race, vendre « la mèche juive » (*BM*, p. 52). Car les aryens ne sont plus que viande consentante aux charniers, asservis, exploités, manipulés, ahuris par les juifs. Il faut donc imaginer un diable juif, omniprésent et omnipotent⁵⁹. Quant à l'aryen avili et ahuri, il s'agit de le convaincre qu'il ne croit pas librement ce qu'il croit, et qu'il ne sait pas ce qu'il voit. D'où la tâche de démystification. D'où l'infini travail de traduction, décryptage de l'histoire et des idéologies.

La démocratie ? « Paravent de la dictature juive » (*BM*, p. 51). Le progrès des sociétés ? « C'est la montée du Juif au pouvoir, à tous les pouvoirs » (p. 50). Le communisme ? Juif, il opère « la grande mise en bottes des aryens » (*BD*, p. 102). Le nazisme est un défi aryen lancé au Juif (*EC*, p. 113). L'engagement des démocraties contre l'Allemagne hitlérienne, c'est « la guerre des Juifs » (p. 82). Si l'opinion américaine dénonce Hitler, c'est par haine pour « tout ce qui n'est pas démocratique, soit juif 100 pour 100 » (p. 45). Les médias modernes ? Ficelles entre les mains des Juifs qui dirigent l'univers (*BM*, p. 53). Si les ouvriers revendiquent, c'est qu'ils ont adopté « la bonne jérémiade hébraïque ». L'amour du prochain n'est pratiqué que par les Juifs... sous forme de solidarité raciale⁶⁰.

L'émotion, la compassion des films de Charlie Chaplin ? Moyen de rendre « tous ces cons goyomes encore plus friables, nouilles, malléables » car Charlie Chaplin est « un grand pionnier de l'Impérialisme juif » (*BM*,

p. 54). Toujours la ruse du diable ! Et si parfois les faits démentent la conviction, si un leader communiste n'est pas juif – Staline, Thorez... – c'est une ruse destinée à désamorcer les soupçons (p. 50).

Il est frappant de constater que, dans cette vision de l'histoire, « le Juif » est le seul acteur authentique, le seul qui agisse, pense et veuille dans la plénitude de ses moyens. Pour résumer, seuls les Juifs possèdent une volonté déterminée – établir leur domination sur le monde –. Ils possèdent seuls les moyens d'agir – l'argent et les médias –. Comme à l'accoutumée, le propos antisémite n'est pas exempt d'admiration pour l'ennemi auquel il prête tous les pouvoirs.

Remarquons encore que la variété observable des positions politiques et sociales des Juifs – capitaliste/révolutionnaire, étranger/compatriote, communiste/nationaliste, patron/leader ouvrier... – est décryptée comme ruse de la volonté de domination. La diversité des juifs devient paradoxalement la preuve de leur essence éternelle : autant de « déguisements » et d'« astuces » pour « être partout », et « tirer les ficelles ». Illustration presque redondante de la « règle de l'ennemi unique », caractéristique du genre pamphlétaire⁶¹.

L'antisémitisme racial est la grille d'interprétation, le critère décisif de tout jugement. Il est aussi un programme, une politique. Une planche de salut. La seule alternative à la décadence. Il est à mettre en œuvre pour une régénération physique, intellectuelle et morale. Il est projet, idéal à atteindre, « fantastique dessein », « idée conductrice des peuples », « loi »⁶². La seule politique qui tienne serait une biopolitique, une politique fondée sur la science. Car le racisme est conçu comme condition préalable de toute refonte sociale. C'est le matériel humain qu'il faut régénérer⁶³, par l'élevage, l'épuration de la race : le communisme n'est pas une question de politique, d'élections, de philosophie. « C'est infiniment plus calé ! C'est pas une question d'examens ! C'est une question de croisements ! d'élevage ! C'est ça la Révolution ! La vraie... » Il faut procéder à « une

sélection très farouche, inexorable » de toutes les « souches participantes » (*EC*, p. 218). Céline rejoint – ou retrouve – le positivisme exalté de G. Vacher de Lapouge, qui renvoyait à l’âge préscientifique ou « métaphysique » toutes les doctrines politiques issues du christianisme et de la Révolution française, et annonçait : « L’art politique viendra de la science »⁶⁴. En lieu et place des « fictions », des « fantaisies », des « idées de fraternité, d’égalité des hommes », il préconisait la sélection :

« La politique sentimentale idéaliste du christianisme a vécu. Aux fictions de Justice, d’Egalité, de Fraternité, la politique scientifique préfère la réalité des Forces, des Lois, des Races, de l’Evolution. Malheur aux peuples qui s’attarderont dans les rêves ! »⁶⁵.

De même, *L’Ecole des cadavres* récuse violemment les « conjectures dites sociales, dites communistes, dites socialistes, dites maçonniques », en tant que « prématurations monstrueuses », « anticipations imbéciles » (p. 216), qui relèvent de l’illusion, de la pitrerie et du crime⁶⁶. Céline a participé, comme tant d’autres, à l’utopie de l’homme nouveau. Mais sa Révolution est celle du corps et de la race :

« Avant de tâter du parcours communiste, si périlleux, si miraculeux, les hommes devraient bien d’abord, avant tout, être engendrés convenablement, se présenter au départ avec des pedigrees nets » (p. 216).

Il faut donc faire table rase. La souillure est à l’origine, génétique. C’est par là qu’il faut tout recommencer, pour soigner vraiment, ou pour faire, comme l’artisan, du travail propre. Le racisme, appelé avec exaltation, semble être la seule croyance « sociale » de l’écrivain qui confesse à Lucien Combelle : « Pour ma part je crois au racisme – ce n’est qu’une croyance médicale – une mystique biologique. Dans mon modeste, très précaire domaine – j’ai fait tout mon possible... Alea ! »⁶⁷.

Conséquence de ce racisme : l’antichristianisme, qui introduit une rupture radicale avec la tradition antisémite-chrétienne, de Drumont et de

ses épigones. Céline prend à parti l'Eglise, pensée comme antiraciste et universelle : « L'Eglise, notre grande métisseuse, la maquerelle criminelle en chef, l'antiraciste par excellence »⁶⁸. Autres raisons de cette rupture avec le christianisme : la contradiction évidente entre le déterminisme biologique, moniste, et le dualisme chrétien. Et Céline, qui prend acte de la mort de Dieu (*BD*, p. 79), constate aussi l'épuisement du discours religieux dans les classes populaires. Il reprend à son compte la perspective nietzschéenne : le christianisme est la ruse par laquelle le faible asservit le fort. Mais il y ajoute une nette catégorisation raciale et l'idée d'une tromperie juive initiale. Le « complot juif » commencerait avec l'invention du christianisme : la religion catholique est « la Légende tramée par les juifs expressément pour sa [l'aryen] perte, sa châtrerie, sa servitude » (p. 80). Elle brise la force de l'aryen, l'asservit aux juifs, et, crime des crimes, fait disparaître les races nobles par métissage. Céline souligne l'erreur première, fruit de l'imposture : l'aryen a adopté « le dieu des autres », celui de ses « pires ennemis ». Les « races viriles », les « races aryennes » ont délaissé « à jamais leurs Dieux, leurs religions exaltantes, leurs Dieux de sang, leurs Dieux de race » (*BD*, p. 81). Il en appelle, après Nietzsche, au « Dieu qui danse » (p. 88). C'est dire que l'antisémitisme chrétien est « mal pensé, de traviole et faux, cafouilleux, pleurard, timide » (p. 80). Car il contredit son seul fondement juste, cohérent et radical : le critère racial. Cet antisémitisme racial de Céline rompt du même coup avec l'antisémitisme d'Etat maurrassien « bienséant, conforme, mesuré »⁶⁹, qui vise à limiter l'influence juive. Objectif insuffisant, qui ignore la guerre des races, et minimise le danger. C'est l'antisémitisme « tiède » des pétainistes, qui édictent un statut des juifs, imposent des quotas, organisent les arrestations de juifs étrangers, mais font quelques distinctions entre les Français et les autres. Céline a répliqué d'avance :

« Distinction entre les bons Juifs et les mauvais Juifs ? Ça rime à rien.
Les Juifs possibles, patriotes, et les Juifs impossibles, pas patriotes ?

Rigolade ! Séparer l’ivraie du bon grain ! [...] Le chirurgien fait-il une distinction entre les bons et les mauvais microbes ? » (*EC*, pp. 260-261).

Il ne saurait y avoir de « bons juifs » si le problème, le but, le « rêve » sont d’ordre racial.

Cet antisémitisme biologique se greffe sur la tradition antiploutocratique, « antigros » du XIX^e siècle. Mais il est en même temps un antibolchevisme : l’or est juif, la Révolution aussi, et Céline, comme toute l’extrême-droite antisémite de son temps, dénonce l’or mis au service de la Révolution. Le « peuple » de Céline récrimine, il veut « se plaindre mais pas autre chose » ; « passif », « oublieux », « grognasseux, picoleux, fainéant », « conservateur fini », « gueulard mais pacifique. Plus mendigot que fracasseur » (*BD*, pp. 94-95), ce peuple-là est fondamentalement étranger à l’engagement révolutionnaire, à la violence (« la soif du sang », les « piscines de sang », *ibid.*). Socialisme et communisme sont, là encore, des inventions juives qui utilisent le problème social pour instaurer un pouvoir juif, par transmutation du peuple pacifique en peuple « enragé ». L’apparente contradiction de la formule « l’or au service de la Révolution » est levée par l’imputation d’une volonté cachée, malfaisante, commune aux capitalistes et aux révolutionnaires juifs : c’est la volonté d’asservissement et d’élimination des Aryens. Cette vision de l’histoire – ressassée dans la presse antisémite de l’époque – conjugue le mythe du complot juif lié à la diffusion des *Protocoles des Sages de Sion* et la lutte des races comprise comme moteur de l’histoire. Car le terme final et caché du « complot juif » pour la domination du monde est racial. Où l’on retrouve les convictions de l’interprète projetées sur l’ennemi désigné. A partir des *Beaux Draps* (1941), Céline insiste sur la nécessité de relier, dans la propagande et dans le projet politique, le problème racial au problème social, car il voit dans leur disjonction la raison de l’impuissance des racistes à toucher le peuple :

« Ceux qui parlent vraiment mal des juifs, les terribles adversaires d'Israël, ils parlent pas de la question des classes [...] Ceux qu'incantent dans le genre communiste, ils gazent beaucoup avec les youpes » (*BD*, pp. 76-77).

Il s'agit aussi de lever l'hypothèque d'une révolution bolchevique – juive dans l'esprit de Céline –, en réglant « la grosse question, la question des sous » (p. 86). Manière d'ôter à la gauche juive son cheval de bataille (p. 112), l'inégalité, l'injustice sociale, pour faire un « communisme sans les juifs » : un communisme égalitaire, autoritaire, sans révolution ni désordre, un communisme de petits propriétaires, qui satisfasse l'aspiration médiocre mais légitime à la sécurité matérielle. « La Cité future pour Popu c'est son pavillon personnel avec 500 mètres de terrain » (p. 122). Il s'agit d'un communisme « déceptif », comme coupé des grands rêves de libération véhiculés par l'idéologie progressiste, et séparé radicalement de la doctrine de la lutte des classes, que Céline interprète en termes d'envie : « Le peuple [...], il veut bouffer que du bourgeois, du bourgeois qu'il connaît bien, son idéal, son modèle, son patron direct, [...] son frère français qu'a réussi » (p. 118). Et pourtant, le communisme à la Céline, le « communisme Labiche », a lui aussi son horizon lointain, « exaltant » : biologique, encore. *Les Beaux Draps* dessine l'utopie d'une société enfin réunie, disciplinée, égale et purifiée, formant littéralement une seule famille, « les juifs exclus bien entendu », avec « un seul papa, dictateur et respecté » (p. 152) ; une famille « belle, saine, vivace, aryenne, pure, rédemptrice, allégrante de beauté, de force » (p. 153). C'est ainsi que Céline intègre à sa doctrine un « socialisme » paradoxal, qu'on pourrait appeler stratégique, ou secondaire, un socialisme antigauche, qui répond à une sensibilité anticapitaliste, pour se garantir d'un retour de la gauche au pouvoir, et détacher le peuple des idéologies détestées.

Le « communisme Labiche », réactif, naît indiscutablement du sentiment de l'imminence du danger communiste :

« Le communisme Labiche ou la mort ! Voilà comme je cause ! Et pas dans vingt ans, mais tout de suite ! Si on en arrange pas un nous, un communisme à notre manière, qui convienne à nos genres d'esprit, les juifs nous imposeront le leur, ils attendent que ça » (*BD*, p. 197)⁷⁰.

En mars 1942, déplorant la guerre intestine que se livrent les cinq-six partis antisémites de la capitale, Céline en propose un : « *L'Aryen Socialiste Français*, avec Commissaires du Peuple, très délicats sur la doctrine, idoines et armés »⁷¹. Il s'agit de reprendre au régime soviétique abhorré ce qu'on y admire de discipline totalitaire, pour fonder le renouveau et l'égalité sur la communauté raciale.

Enfin, cet antisémitisme fait corps avec une position qu'il faut bien appeler politique. Cette position est énoncée⁷² dans *Bagatelles*, en décembre 1937, sous la forme d'une série de préférences : la paix allemande plutôt que la paix juive (p. 96), l'occupation allemande plutôt que « l'occupation Blum » (p. 97) :

« La force détruit moins, dégrade, pourrit moins sur son passage que l'intrigue et la ruse. La colonisation “par l'intérieur” est la plus infamante, la plus ignoble des colonisations. La colonisation par les négrites juifs représente le comble de toutes les abjections morales et physiques » (p. 97) ; « douze Hitler plutôt qu'un Blum omnipotent » (p. 318)⁷³ ; « un seul ongle de pied pourri, de n'importe quel vinasseux ahuri truand d'Aryen, vaut encore cent mille fois plus, et cent mille fois davantage et de n'importe quelle façon, à n'importe quel moment, que cent vingt-cinq mille Einsteins, debout, tout dérétinisants d'effarante gloire rayonnante... » (p. 319).

Puis, au détour d'un long monologue, dont l'instance énonciatrice paraît indécidable – Ferdinand ou Gustin ? – :

« Moi, je voudrais bien faire une alliance avec Hitler. Pourquoi pas ? Il a rien dit contre les Bretons, contre les Flamands... Rien du tout... Il a

dit seulement sur les Juifs... il les aime pas les Juifs... Moi non plus... J'aime pas les nègres hors de chez eux » (p. 317)⁷⁴.

Cette idée qui s'est glissée au fil du discours devient position explicite dans *L'Ecole des cadavres*, en novembre 1938 :

« Je me sens très ami d'Hitler, très ami de tous les Allemands, je trouve que ce sont des frères, qu'ils ont bien raison d'être racistes. Ça me ferait énormément de peine si jamais ils étaient battus. Je trouve que nos vrais ennemis c'est les Juifs et les francs-maçons » (p. 198).

Cette « amitié » prend, plus loin, la forme de slogans-programme :

« Union franco-allemande. Alliance franco-allemande. Armée Franco-Allemande. C'est l'armée qui fait les alliances, les alliances solides.

[...]

Confédération des Etats Aryens d'Europe.

Pouvoir exécutif : L'armée franco-allemande.

Une alliance franco-allemande à la vie, à la mort » (p. 287).

C'est proposer un renversement des alliances, pour réduire les puissances juive et anglaise :

« L'alliance franco-allemande, c'est la puissance judéo-britannique réduite à zéro. Le fond même du problème atteint, enfin. La Solution. Une seule force anti-juive en ce monde, une seule force pacifique réelle : L'armée franco-allemande » (p. 288).

Le choix du camp allemand est donc clairement motivé : l'Allemagne hitlérienne incarne le racisme antijuif, et représente le rempart contre le bolchevisme.

Le pacifisme viscéral, né de l'expérience de la Première Guerre, qui s'exprime dans le *Voyage au bout de la nuit* (1932) ou dans l'« Hommage à Zola » (1933) n'est pas encore fixé politiquement. C'est un pacifisme radical et universel. Celui des pamphlets déclare la guerre – aux juifs, aux francs-maçons, aux Anglais, aux bolcheviks –, en accusant ces derniers de la préparer. Mais Hitler n'a pas justifié autrement sa politique : si les juifs

veulent la guerre, ils l'auront ! Jean-Marie Domenach commente ainsi cette tactique : « C'est l'art du bluff poussé à sa limite, qui consiste à charger l'adversaire de ses propres erreurs ou de sa propre violence, parade généralement déconcertante »⁷⁵. Le « pacifisme » célinien a donc choisi ses ennemis, et son camp – l'Allemagne hitlérienne – en conséquence. Cette position s'articule enfin au projet d'une Europe confédérée, blanche, aryenne.

Sous l'Occupation

Racisme, antisémitisme, antimaçonnisme, antibolchevisme, choix du camp allemand contre les démocraties anglo-saxonnes : les positions et l'image de Céline se sont donc déterminées avant-guerre avec *Bagatelles pour un massacre* (décembre 1937) et *L'Ecole des cadavres* (novembre 1938). Que devient cet engagement sous l'Occupation ? Que fait Céline de cette image et de ces positions à l'heure où la parole est susceptible de trouver une traduction politique, et quand les formules antisémites des pamphlets sont confrontées à l'action et à la propagande des autorités allemandes en France ?

A la suite de l'écrivain lui-même⁷⁶, nombre d'amis, d'admirateurs ou de « célinologues » se sont ingénierés à le dédouaner de tout engagement sérieux sous l'Occupation qui marquerait une rupture, le début du silence, comme un retrait. La présence insistante de Céline et de ses pamphlets dans la presse collaborationniste a pu être interprétée comme extérieure à l'auteur : effet d'une pure instrumentalisation, d'un contresens de lecture, ou d'une volonté mauvaise de le « compromettre »⁷⁷. Céline, quant à lui, se serait « coupé de ses écrits », aurait « cultivé le mythe de la vaticination qui, une fois proférée, ne lui appartient plus »⁷⁸. Ce dédouanement, qu'il tienne à l'amitié ou à l'amour de la littérature, n'est plus crédible. Les deux longues biographies consacrées à l'auteur⁷⁹, la découverte progressive de la correspondance privée, l'étude des sources de *Bagatelles* par Alice Yaeger Kaplan⁸⁰, celle de Philippe Almérás sur les idées de Céline⁸¹, le temps

écoulé qui fait tomber les enjeux de l'amitié et ceux du procès : autant de facteurs qui défont la légende mystificatrice de l'après-guerre.

1. Les pamphlets

La première évidence est que, loin de prendre une distance par rapport à ses deux pamphlets d'avant-guerre, Céline en assume pleinement le sens et la portée. La préface à la réédition de *L'Ecole des cadavres*, en 1942, souligne le renversement complet de la situation politique et idéologique en quatre ans : « L'eau a passé sous les ponts depuis la sortie de ce livre ! Le monde a changé de visage ». C'est pour dire qu'il était seul, en 1938, et au risque d'une condamnation en correctionnelle, à assumer les positions qui sont celles, désormais, des collaborationnistes parisiens :

« *L'Ecole* était le seul texte à l'époque (journal ou livre) *à la fois et en même temps* : antisémite, *raciste*, collaborateur (avant le mot) jusqu'à l'alliance militaire immédiate, antianglais, antimacéon et présageant la catastrophe absolue en cas de conflit »⁸².

Epure des trois cents pages du pamphlet, qui ne ment pas, et revendique comme mérite particulier une position prohitlérienne de conviction, qui ne doit rien à la défaite. L'autocaractérisation, énoncée dans l'énumération, vaut comme bref manifeste : elle prescrit les composantes de la « bonne » position – antisémitisme, racisme, alliance avec l'Allemagne – et nomme les ennemis – juifs, anglais, maçons –. Ce sont exactement, en 1942, les orientations des groupuscules parisiens prohitlériens, ou celles de la propagande allemande. C'est aussi, implicitement, une leçon donnée au gouvernement de Vichy, toujours suspecté de mollesse en matière de racisme. Céline se pose, à l'occasion de cette préface, en héritier du collaborationnisme. L'antériorité de son engagement, sa cohérence soulignée, le légitiment dans ce rôle.

Autre indice d'une continuité assumée : les rééditions de *Bagatelles pour un massacre* en octobre 1941, juillet 1942 et octobre 1943⁸³ et celles

de *L'Ecole des cadavres* en septembre 1942, après une « nouvelle commercialisation d'exemplaires de 1938 sous une nouvelle couverture » effectuée en 1941⁸⁴. Céline intervient directement auprès de Karl Epting, directeur de l'Institut allemand à Paris, pour obtenir les tonnes de papier nécessaires : « Vous avez eu l'amabilité, un certain jour, de me faire savoir qu'au cas où *mon éditeur* arriverait à manquer de papier pour imprimer mes livres – vous pourriez peut-être venir à mon secours. Je n'ai pas oublié ces alléchantes paroles – nous avons lutté jusqu'ici contre la pénurie croissante mais à présent nous *sommes à bout*. Pour réimprimer mes principaux ouvrages, il nous faudrait *15 Tonnes de papier...* »⁸⁵. Démarche renouvelée en mai 1943 : « J'ai l'honneur de porter à votre connaissance un fait, tout cru. Ni *Bagatelles*, ni *L'Ecole* ni *Les Beaux Draps* ne sont plus en vente *ni imprimés* depuis près *d'un an* faute de papier – Sauf miracle je n'aurai plus de papier. Denoël n'a pas en tout 5 tonnes par an ! Et il s'imprime tant de choses... Il s'agit donc de *3 ou 4 tonnes de Bons matière papier*. Je me demande mon cher Directeur ce que vous en pensez ? »⁸⁶. Ajoutons enfin que deux de ces rééditions – celle de *L'Ecole* en septembre 1942 et celle de *Bagatelles* en octobre 1943 – sont augmentées de photographies⁸⁷, parfois sous-titrées de la main de Céline. F. Gibault souligne la motivation économique de ces ajouts⁸⁸. Il s'agit d'un curieux mélange de scènes historiques, de scènes de moeurs et de clichés de propagande⁸⁹. Survol de l'histoire de France au XX^e siècle, pour en suggérer, semble-t-il, la décadence. La dignité, le courage ou la noble émotion des photos évoquant la guerre de 14-18 contrastent avec le futile, le ridicule, le pitoyable ou l'odieux des autres clichés. Les plus significatifs ridiculisent les parlementaires de la III^e République à travers un « spécimen de parlementaire barbu », les noirs (ou les métis ?) par l'image d'un couple d'hommes « déguisés » – « Métisse et cie » – l'un en soldat, l'autre en femme, les « Français 1939 », « optimistes » et avinés. D'autres attaquent les bolcheviks « tous juifs », « la haute Angleterre dirigeante optimiste –

[puisque la] frontière [est] sur le Rhin », ou la Révolution française à travers une signature de Mirabeau suggérant semble-t-il son appartenance à la franc-maçonnerie⁹⁰.

Son intervention auprès du directeur de l'I.E.Q.J.⁹¹, le capitaine Sézille, en octobre 1941, prouve encore que Céline assume pleinement sous l'Occupation ses pamphlets comme œuvres de combat antijuif. Ayant visité l'exposition « Le Juif et la France »⁹², il déplore l'absence de ses deux premiers pamphlets au rayon de la librairie :

« Je ne suis pas un auteur que sa “vente” tracasse beaucoup [...]. Mais en visitant votre exposition j'ai été tout de même frappé et un peu peiné de voir qu'à la librairie ni *Bagatelles* ni *L'Ecole* ne figurent alors qu'on y pavoise une nuée de petits salsifis, abortons forcés de la 14^e heure, cheveux sur la soupe. Je ne me plains pas – je ne me plains jamais pour raisons matérielles – mais je constate là encore hélas – la carence effroyable (en ce lieu si sensible) d'intelligence et de solidarité aryenne – démonstration jusqu'à l'absurde pour ainsi dire »⁹³.

Enfin, Céline publie en février 1941 un nouveau pamphlet, *Les Beaux Draps*. Sans être encore virulent, il s'y livre à ses premières mises en cause du régime de Vichy : il récuse l'interprétation pétainiste de la défaite, se moque des « décrets de pudeur » (pp. 155-158)⁹⁴, ramène « les mensonges qui [vous] ont fait tant de mal »⁹⁵ au seul mensonge juif (pp. 25-26). Un portrait de Bidasse, le paysan qui, débarqué à Paris, est immédiatement saisi et perverti « par la publicité et la propagande juives », prend le contre-pied du mythe ruraliste de la terre qui ne ment pas (pp. 46-48). Antisémitisme et antichristianisme opèrent leur jonction dans la critique de l'antisémitisme d'origine chrétienne (pp. 80-82), celui qui inspire l'entourage maurassien du Maréchal. Outre ces premières prises de position à l'égard du régime de Vichy, le texte livre une radiographie de l'opinion face à l'occupation allemande. Il en dénombre les courants qui s'opposent à une sérieuse collaboration : patriotes, gaullistes, bourgeois enjuivés, intellectuels

progressistes et antiracistes, ouvriers antiallemands et plutôt philosémites. Travail de démystification et critique de l'opinion française qui, aux yeux de l'auteur, préfère « la férule du Juif » à « la présence des Allemands » (p. 40). Mais aussi mesure de l'écart qui sépare la presse collaborationniste, trop « optimiste », de l'opinion réelle. Evaluation des obstacles à surmonter pour la mise en œuvre du racisme.

Au-delà de l'actualité, ce nouveau pamphlet reprend les thèmes et les positions des pamphlets d'avant-guerre, avec quelques déplacements d'accent et décalages d'approche. La critique de la modernité traitée sous l'angle de la standardisation culturelle dans *Bagatelles*, vise ici l'économisme planificateur, le machinisme, le travail en usine, le rationalisme. Le raffinement émotif, réservé à Ferdinand dans le premier pamphlet, est posé comme finalité d'une école nouvelle, qui éveillerait l'artiste en chacun, et cesserait de saboter les « joies primitives créatrices » (p. 163). Enfin, la question sociale passe au premier plan, comme étape préalable aux « grandes symphonies d'aventure », d'ordre racial. Céline développe, sous le nom de « Communisme Labiche »⁹⁶ l'idée jusqu'alors rapidement évoquée d'un communisme sans les juifs⁹⁷. Ces pages, où se dessinent les perspectives d'un renouveau, font la spécificité des *Beaux Draps*. La vitupération de l'opposant antisémite à la III^e République laisse place à l'utopie lyrique. Céline se place du point de vue de ceux qui tirent quelque espoir de la situation née de la défaite, et parle en « conseiller », susceptible d'être écouté, du moins à Paris.

Ainsi, la question juive et l'invective antisémite sont-elles moins centrales que dans les pamphlets précédents. Il faut dire que le contexte historique affaiblit la nécessité d'une démonstration de la malaisance juive... et le gouvernement de Vichy semble alors avoir compris la leçon⁹⁸. Céline s'est expliqué dans une interview accordée à Henri Poulain de cette moindre importance de la question juive dans *Les Beaux Draps* : « Pour le Juif, j'avais fait de mon mieux dans les deux derniers bouquins... Pour

l'instant, ils sont quand même moins arrogants, moins crâneurs... »⁹⁹. Peut-on en déduire une modération nouvelle de l'auteur sur le sujet, vu les événements ? Céline déplace plutôt l'angle d'attaque. La malfaiseance juive semble tenue pour un fait acquis, même si plusieurs pages en rappellent encore les effets. C'est désormais la détermination dans l'action qui compte : il faut aller au terme de l'épuration. L'exclusion des juifs de la société française est posée comme préalable à toute mesure de redressement national. Le communisme est à essayer, mais « les Juifs absolument exclus » (p. 113). On peut concéder le retour au suffrage universel, mais « éloignez d'abord le juif ! » (p. 195).

Céline insiste sur la nécessité du passage à l'acte, en de brefs appels : « Vinaigre ! Luxez le juif au poteau ! Y a plus une seconde à perdre » (p. 197).

Ou encore :

« Bouffer du juif, ça suffit pas, je le dis bien, ça tourne en rond, en rigolade, une façon de battre du tambour si on saisit pas leurs ficelles, qu'on les étrangle pas avec. Voilà le travail, voilà l'homme. Tout le reste c'est du rabâchis, ça vous écœure tous les journaux dits farouchement antisémites » (p. 115).

Appel à la virilité déterminée, active, contre le discours qui tourne en rond. Le véritable antisémitisme est celui qui agit, avec cordes ou ficelles. C'est le thème de l'épigraphie liminaire « A la corde sans pendu », qui condense l'oscillation – habituelle dans les lettres aux journaux – entre l'injonction et la déploration. Ouverture remarquable, qui inverse aussi les lois de la dédicace : l'hommage à la corde qui n'a pas servi, qui devrait servir, remplace l'hommage aux maîtres, aux aînés ou aux morts¹⁰⁰.

Mais ce passage où Céline joue du sens figuré (les « ficelles des juifs ») et du sens propre (saisir leurs ficelles et les étrangler avec), et où, de corde en ficelle, est rappelée la phrase en épigraphie, est aussi le seul à bénéficier d'une note en bas de page qui précise :

« J'entends par juif, tout homme qui compte parmi ses grands-parents un juif, un seul ».

Cette note lapidaire n'est pas innocente. Elle prend position sur un des points-clé de tout programme d'épuration juive : la question de savoir qui est Juif. Céline révise à sa manière l'article premier de la loi portant statut des juifs du 3 octobre 1940¹⁰¹ qui stipule : « Est regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif »¹⁰². Céline, on le voit, élargit la définition du juif à la mesure de l'épuration qu'il exige.

2. Les interventions dans la presse

La période de l'Occupation suscite chez Céline une autre forme d'intervention et d'écriture : la lettre ouverte aux journaux. Il se prononce en effet régulièrement et spontanément dans la presse parisienne, comme il ne l'a jamais fait auparavant, à titre politique ou idéologique. Il n'y avait eu, en effet, avant-guerre, que quelques réponses à des sollicitations, ou des lettres de démenti et d'autojustification¹⁰³ envoyées en juillet-août 1939. Ses prises de position politiques dans la presse avaient été assez rares et confidentielles. Les plus significatives étaient en effet parues, sous forme de propos rapportés, dans un quotidien canadien¹⁰⁴ et dans *La France enchaînée*¹⁰⁵, organe du Rassemblement antijuif de France créé par Louis Darquier de Pellepoix. Pendant l'Occupation, Céline prend le plus souvent l'initiative de l'intervention. Sa double notoriété d'écrivain et d'antijuif collaborationniste lui ouvre les colonnes des organes parisiens les plus engagés du côté allemand. Ce recours à la presse, par lequel Céline élargit son audience au-delà du lectorat des pamphlets, manifeste sa volonté de peser sur l'opinion et sur le cours des événements. A ce titre, on peut affirmer que l'Occupation correspond à la période d'engagement politique maximal dans la vie de Céline.

Des choix significatifs

Le choix des journaux est également significatif. Les six interventions majeures, par leur longueur et leur contenu à la fois raciste et politique, sélectionnent comme support *La Gerbe* (février 1941), *Au pilori* (décembre 1941 et janvier 1943), *Je suis partout* (juin 1942), et la presse du P.P.F. (*L'Emancipation nationale* et *Les Cahiers de l'émancipation nationale*, novembre 1941 et mars 1942). Aucun de ces organes qui ne soit rallié au camp allemand, même si le ton et le registre peuvent différer. Les contributions données aux deux journaux les plus extrémistes par leur racisme, leur engagement prohitlérien sans nuance, leur pratique de la délation et leurs appels au meurtre – cinq lettres envoyées à l'organe *Au pilori*, trois lettres et une mise au point à *L'Appel*¹⁰⁶ qui partage certains collaborateurs avec le précédent – se concentrent entre octobre 1941 et janvier 1943. L'activisme célinien¹⁰⁷ est apparemment stimulé par les circonstances : passage de l'aryanisation économique à la mise en œuvre de la solution finale, avec les rafles de juifs, les fusillades d'otages, les déportations, l'imposition du port de l'étoile jaune. C'est l'époque où les collaborationnistes peuvent croire à une victoire allemande, au moins jusqu'en novembre 1942 (le débarquement allié en Afrique du Nord fait sérieusement baisser leur moral), et où l'instauration du national-socialisme en France paraît possible. Les contributions envoyées à *Je suis partout*¹⁰⁸, sont plus étalées sur la période, de juillet 1941 à mars 1944.

Au pilori – qui succède au titre *Le Pilori* fondé et dirigé par Henry-Robert Petit¹⁰⁹ – se définit comme « hebdomadaire de combat contre la judéo-maçonnerie », puis en 1941 comme « hebdomadaire de combat pour la défense des intérêts français ». Son directeur administratif, Jean Lestandi, ancien secrétaire général du Club du grand Pavois, présenté à Ribbentrop à Berlin en 1936, se dit lui-même national-socialiste. Son directeur politique Robert Pierret appartient au même club, et s'engage dans la L.V.F. en septembre 41. Ancien membre du P.P.F., il passe aussi pour ami d'Eugène

Deloncle. *Au pilori* bénéficie d'une subvention de 100 000 f accordée par la Propaganda-Staffel, et versée par l'intermédiaire de *Paris-Soir*¹¹⁰. Connu pour son « hystérie délatrice », il dénonce sans relâche Vichy, Xavier Vallat, les républicains obstinés, les mous et les « convertis ». Pour Jean Luchaire, « tous les journalistes propres considéraient *Au pilori* comme un organe de provocation et de chantage »¹¹¹. Dès 1938, *Le Pilori* accorde la plus large place à la publicité des pamphlets. Céline y est considéré comme maître à penser, et comme un proche, un ami :

« L.-F. Céline avait pris une des premières places parmi nous en écrivant “Bagatelles pour un massacre”. Il vient de gagner ses plus beaux chevrons en publiant “L’ECOLE DES CADAVRES” [...]. Céline, à lui seul, par ses écrits, est une révolution en puissance. Nous ne pouvons faire mieux que de reproduire une des meilleures pages de notre ami pour honorer son œuvre, pour saluer son courage, pour rendre hommage à son cran et à sa verve endiablée »¹¹².

En mars 1941, c'est Robert Pierret qui salue la parution des *Beaux Draps*, en post-scriptum de son article « Israël partout ! »¹¹³ : « Nous recommandons à tous nos amis de lire et de faire lire le dernier né de Céline *Les Beaux Draps*. Cette œuvre explosive empêche de dormir un certain nombre de valets des Juifs et de la maçonnerie, tant mieux ». Dans le corps même de l'article, il utilise et explicite l'épigraphhe du pamphlet, « A la corde sans pendu », pour demander « Des actes – des têtes coupées » : « La Révolution nationale devrait être symbolisée par de solides potences – avec pendus, n'est-ce pas Céline ? – et non par des potences symboliques ». Le journal connaît ensuite des démêlés avec l'Ambassade, pour l'avoir accusée de couvrir des juifs fortunés. Puis Lestandi disparaît de la rédaction, à la suite d'une intervention de l'antenne parisienne du ministère vichyssois de l'Information auprès du Dr Eich, chef du groupe Presse de la Propaganda-Staffel. Dans la lettre publiée le 10 septembre 1942, Céline établit un parallèle entre sa position et celle de Lestandi : ils sont tous deux attaqués

même par ceux qui se disent « européens ». Il invite son ami à la démission : « Partez tranquillement à la pêche. J'irai peut-être vous y rejoindre ». Céline intervient donc juste avant la mise en retrait de Lestandi le 10 octobre 1942¹¹⁴, pour lui apporter son soutien, et régler ses propres comptes avec les collaborationnistes qui le critiquent. A l'inverse, Lestandi « publie son adieu sous la forme d'une lettre à Céline »¹¹⁵. Il explique son départ en ces termes :

« Que voulez-vous ? Le national-socialiste que je suis ne discerne plus très bien les données du problème européen, depuis que, un peu partout, et même dans certains milieux où l'on s'y attend le moins, on voit grandir une sorte d'opposition larvée aux principes nationaux-socialistes racistes... »¹¹⁶.

Cet échange public entre Céline et Lestandi, dans les colonnes d'*Au pilori* et à un moment de crise, témoigne de la place privilégiée du pamphlétaire aux yeux de la rédaction, et de l'identité de vues entre les deux interlocuteurs, relativement marginalisés au sein de la collaboration parisienne par leur extrémisme national-socialiste raciste¹¹⁷. Les autorités allemandes, de leur côté, sacrifient les nationaux-socialistes à la nécessité des relations officielles avec Vichy, d'autant plus facilement qu'Hitler n'a jamais envisagé de faire de la France un partenaire égal dans ce qu'il pense être la grandeur nationale-socialiste.

Je suis partout, hebdomadaire attitré du fascisme français, est clairement collaborationniste entre 1941 et 1944¹¹⁸. La parution de *Bagatelles* et certaines divergences d'appréciation au sein de l'équipe des rédacteurs¹¹⁹ avaient conduit Robert Brasillach à publier un numéro spécial consacré aux Juifs en avril 1938. Il prônait dans son éditorial « un antisémitisme de raison » contre « l'antisémitisme d'instinct » incarné par le pamphlet de Céline. Ce dernier envoie sous l'Occupation au moins sept lettres à l'hebdomadaire, dont quatre entre juillet 1943 et mars 1944. Celle de juillet 1943 est encore adressée à H. Poulain. Les suivantes paraissent

dans le *Je suis partout* des « jusqu'au-boutistes », Lesca, Laubreaux, Cousteau, Rebatet, qui optent clairement pour le national-socialisme, et ouvrent les colonnes du journal aux Waffen-SS et à Darnand¹²⁰. Brasillach, Poulain et Blond ont en effet, après la chute de Mussolini, quitté la rédaction (été 1943). Trois des lettres envoyées par Céline seront totalement ou partiellement censurées.

La rédaction ne conserve que quelques lignes de la lettre du 28 juillet 1941. Céline, en effet, qui n'a guère envie de partir sur le front de l'Est, bien qu'il ait appelé à une armée franco-allemande et donc à une cobelligérance avec l'Allemagne, semble se libérer d'une certaine mauvaise conscience en dénonçant avec virulence « l'escroquerie de cette croisade » qui laisse « tous les juifs plus jamais [sic] *en toutes les places* pendant qu'on envoie les derniers français *aryens* crever dans les steppes ! »¹²¹. Il semble ne pas trop se faire d'illusions sur la publication de sa lettre, qu'il termine par « Publiez ma lettre si vous voulez ». L'hebdomadaire refuse à l'unanimité de faire paraître la lettre de juin 1942¹²² : la proposition de coupure de la France en deux sur des bases ethno-raciales va décidément trop loin, et heurte de plein front le principe national, que ne peuvent tout à fait oublier ces « européens » formés par le maurassisme.

La direction du journal censure dans la lettre publiée le 9 juillet 1943 les lignes concernant l'hypothèse d'une défaite des puissances de l'Axe, la mise en accusation de la diplomatie allemande qui a tenté un rapprochement franco-allemand « par les bourgeoisies et non par les peuples »¹²³, ainsi que la raillerie des salons de la collaboration. Il est vraisemblable qu'en ces trois occasions, la ligne de relative résistance à la prose célinienne ait été incarnée au premier chef par R. Brasillach, et motivée parfois aussi par le souci de la cohésion du camp collaborationniste. Toutefois, Céline dispose, au sein de la rédaction, de plusieurs admirateurs : H. Poulain, L. Rebatet, A. Laubreaux, P.-A. Cousteau, qu'il connaît tous personnellement.

La Gerbe publie en février 1941 la première intervention politique¹²⁴ de Céline sous l'Occupation, et la dernière, brève réaction aux bombardements alliés en juin 1944. Entre temps, une seule lettre¹²⁵ est adressée à Camille Fégy, pour prôner la création de restaurants coopératifs¹²⁶. Cet hebdomadaire politique et littéraire est fondé en juillet 1940 par Alphonse de Châteaubriant, animateur du groupe Collaboration qui se réclame du Comité France-Allemagne d'avant la guerre¹²⁷, et dont le comité d'honneur est placé sous le patronage de F. de Brinon. Son directeur et propriétaire, chrétien déçu, est « touché par la grâce hitlérienne », et publie, après un séjour en Allemagne en 1935, *La Gerbe des forces*¹²⁸. Son hebdomadaire, qui s'adresse à « l'élite de la collaboration », pratique une politique de signatures, et publie P. Morand, M. Aymé, H. de Montherlant, des articles de J. Anouilh, J. Cocteau, C. Dullin¹²⁹. Céline a tout d'abord refusé, malgré plusieurs relances, d'envoyer un article à *La Gerbe*¹³⁰. Si l'on en croit le témoignage de Moellhausen¹³¹, diplomate allemand chargé de « cornaquer » le directeur français du journal, c'est sur sa suggestion que Céline envoie, à défaut d'article, une lettre ouverte à Alphonse de Châteaubriant, inaugurant ainsi la forme d'intervention qui sera la sienne tout au long de l'Occupation. Cette lettre – appel tour à tour vigoureux et désabusé à l'action et à l'engagement antijuif – a été publiée sous une forme « édulcorée » et « tronquée »¹³², ce qui, vu la virulence du ton, laisse imaginer le reste.

Révolution nationale, « hebdomadaire politique du Mouvement Social Révolutionnaire » fondé par Deloncle, puis « hebdomadaire politique et littéraire » à partir de mai 1942, reçoit deux lettres de Céline¹³³. Elles sont adressées à Lucien Combelle, – rédacteur en chef, puis directeur du journal en juin 1942 – qui, venu de l'Action française, se rallie au national-socialisme. La majeure partie de ses collaborateurs viennent de l'état-major du M.S.R. : Filliol, Corrèze, Soulès¹³⁴, Schueller. L'hebdomadaire professe un « fascisme pro-hitlérien au vernis démagogique et culturel socialisant »¹³⁵. Auparavant, Céline a envoyé une lettre à Lucien Combelle,

pour *Le Fait*, hebdomadaire économique, financier et social, dont Camille Fégy est, à cette date, le rédacteur en chef¹³⁶. La lettre de félicitations adressée à Jean Drault pour son *Histoire de l'antisémitisme* est publiée le 1^{er} mai 1942 dans *Le Réveil du peuple*, organe du Front franc de Jean Boissel. Ce groupuscule a pour devise « Racisme International Fascisme », et s'assigne pour objectif la « réforme de la France par l'application intégrale du National-Socialisme »¹³⁷.

Deux contributions majeures paraissent dans la presse doriotiste : une longue interview donnée à Maurice-Ivan Sicard¹³⁸ en novembre 1941 pour *L'Emancipation nationale*, puis la lettre à Jacques Doriot publiée en mars 1942 dans le mensuel consacré à la doctrine du parti¹³⁹. C'est aussi le quotidien doriotiste *Le Cri du peuple* qui publie le compte rendu de l'allocution de Céline devant les membres du Groupement corporatif sanitaire français en décembre 1942¹⁴⁰, puis, en mars 1943, un bref propos de Céline qui réitère son soutien à Doriot¹⁴¹.

Céline n'envoie qu'une lettre¹⁴² à l'organe fondé par Jean Luchaire, *Les Nouveaux Temps*, qui « passait pour l'organe officieux d'Abetz »¹⁴³. Cette lettre est significativement envoyée à Guy Crouzet, journaliste qui, avec Louis Thomas, assure la ligne antisémite et raciste du journal¹⁴⁴. Jean Luchaire avait eu, en effet, à se justifier auprès de Céline de sa tiédeur antisémite : « Je n'oublie nullement les Juifs, écrivait Luchaire à Céline, qui lui avait reproché de ne pas être assez antisémite, et, petit à petit, je suis devenu entièrement antisémite, ce qui n'était pas du tout mon cas il y a quelques mois. Mais j'ai à côté de moi un collaborateur (Guy Crouzet) qui s'en charge... »¹⁴⁵. La position exprimée par Jean Luchaire dans son journal et son image politique au sein du collaborationnisme parisien expliquent la distance de Céline. Le fondateur des *Nouveaux Temps* se rattache « au courant de gauche qu'en arrivant à Paris, l'ambassadeur Otto Abetz avait voulu privilégier pour faire pendant aux organes de droite favorisés par les militaires de la Propaganda Abteilung »¹⁴⁶. On remarque que, pour les

mêmes raisons, Céline n'envoie pas de lettre à *L'Atelier*, *Le Rouge et le Bleu*, *La France socialiste*, ni à *L'Œuvre* dirigée par Marcel Déat. C'est qu'il a choisi le clan de son principal rival, Jacques Doriot, dont il paraît apprécier la détermination virile¹⁴⁷. Plus globalement, les organes auxquels il s'adresse appartiennent à la mouvance de l'extrême-droite collaborationniste, clairement engagée dans l'antisémitisme racial.

Titres au droit de parole

Contrairement à Robert Brasillach, à Lucien Rebatet, ou à Pierre Drieu la Rochelle, Céline intervient dans la presse comme « électron libre ». Il n'est ni membre de parti, ni journaliste, ni directeur de revue¹⁴⁸. C'est donc en tant que personnalité extérieure au journal, et sous forme de lettres ouvertes le plus souvent adressées au directeur de la publication, que Céline écrit dans la presse parisienne. La plupart de ses interventions sont présentées sous les titres « Céline nous écrit » ou « Une lettre de L.-F. Céline » ; quelquefois, le journal précise le thème abordé : « Le point de vue de Céline sur la création du C.C.I. »¹⁴⁹ ; « Qui détient le pouvoir ? par L.-F. Céline » (*Révolution nationale*) ; « Le Départ de Doriot, Céline a dit... » (*Le Cri du peuple de Paris*). Une lettre de Céline est, on le voit, pour un journal collaborationniste, un titre de gloire et un argument d'autorité qui légitime en quelque sorte son orientation politique. Quant à Céline, il utilise le pouvoir que lui donne sa notoriété pour intervenir, quand bon lui semble, sur la situation morale et politique de l'heure, pour réagir à un événement, à un article, ou à une critique. En revanche, il refuse, comme il le faisait déjà avant-guerre, le « portrait d'écrivain »¹⁵⁰, écarte avec mépris « la question littéraire »¹⁵¹ ou le vedettariat de l'homme de lettres¹⁵² à la sortie des *Beaux Draps*. Il faut attendre mars 1944, la sortie de *Guignol's Band*, pour que Céline réponde à une interview en tant qu'écrivain¹⁵³ et pour qu'il écrive à un journal d'un point de vue strictement littéraire¹⁵⁴.

Auparavant, et à chaque fois qu'il est question de littérature – critique des *Beaux Draps* par Desnos, représentation de la pièce de Cocteau *Les Parents terribles*, éloge de Péguy dans *L'Appel* après la réédition de *Péguy et les Cahiers de la Quinzaine* de Daniel Halévy, article à la louange de Charles Cros dans *Aujourd'hui*, sortie de l'ouvrage de Ramon Fernandez, *Proust*, en 1943 accompagnée d'un article de Brasillach, funérailles de Giraudoux – Céline intervient pour reprendre l'événement sous l'angle idéologique du racisme, de l'antisémitisme. La littérature ne doit pas divertir des vrais sujets et des grands projets de l'heure. Elle n'est jamais pour lui à cette époque hors champ : « tout est politique ! », rappelle-t-il à Cocteau¹⁵⁵. Par ailleurs, Céline ne se réclame jamais de son œuvre littéraire antérieure dans ses lettres aux journaux. Ses « titres au droit de parole » se fondent sur sa demande d'une alliance militaire avec l'Allemagne en 1938, son refus de la guerre contre Hitler dès 1937, sa participation à la Première Guerre, sa condamnation devant la 12^e chambre sous Blum. Céline parle alors au même titre que les « durs », les chefs de groupuscules fascistes ou pronazis qui se flattent d'une arrestation, d'une peine de prison ou au moins d'une condamnation sous la III^e République¹⁵⁶ : preuve de pureté, de lucidité, de détermination. Ils revendiquent les uns et les autres l'antériorité et la continuité de leur engagement du côté allemand : ils ne sont pas des « convertis ». Il arrive aussi à Céline de parler au titre de médecin, qui diagnostique mieux qu'un autre le mal et connaît le remède¹⁵⁷, ou au titre de breton, de celte, d'Aryen clairvoyant et déterminé.

Courbe de fréquence

Sur la trentaine de lettres recensées envoyées aux journaux entre 1940 et 1944, nous n'en voyons qu'une qui soit strictement dégagée de l'actualité politique. Quatre autres peuvent être considérées comme moindrement ou indirectement engagées (lettres du 22 février 1941 à Combelle pour *Le Fait*, du 5 avril 1941 au *Pays libre*, d'octobre 1941 à *La Gerbe*, de janvier 1942

aux *Nouveaux Temps*). Mais, même là, on trouve l’interpellation des écrivains passés en zone libre (« à combien trahissent-ils ? »), la dénonciation de l’entrée en guerre contre l’Allemagne, le soutien apporté à l’idée de restaurants coopératifs lancée par Camille Fégy, la critique du rôle de la presse, et le portrait du Français dénaturé, égaré par elle. En 24 mois (de début 1941 à fin 1942), il envoie 20 lettres. Trois d’entre elles ne comportent pas de propos antisémites, une quatrième refuse de « rabâcher » sur la question juive et renvoie aux trois livres déjà écrits sur le sujet. A partir de 1943, en 18 mois, le rythme d’intervention se raréfie (7 lettres seulement), le propos antisémite aussi (3 lettres). Céline suit en effet le mouvement général de désengagement que marquent de nouvelles prudences, le silence ou les réorientations d’itinéraire. Ce désengagement accompagne les doutes grandissants quant à la perspective d’une victoire allemande.

Dans le cas de Céline, la réorientation stratégique du discours idéologique est relativement tardive. Elle apparaît le plus nettement en octobre 1943, dans la réponse donnée à une enquête de *Paris-Midi*, publiée sous le titre « la Race française court-elle à son déclin ? »¹⁵⁸. Il est frappant de voir alors le chantre du racisme revenir aux déterminants environnementaux de la santé, alors qu’on lui parle de race. Céline utilise le discours hygiéniste, en lieu et place du discours de « l’hygiène raciale ». La substitution révèle aussi la profonde continuité imaginaire qui unit chez lui race et santé, dans la hantise commune de la dégradation, dans l’indistinction entre souillure et contamination.

Tons et modes de l’intervention

Céline intervient bien comme garant du racisme et de l’antisémitisme, comme guide, voire comme leader des antijuifs ; il parle en grand juge des positions, agissements, déclarations des uns et des autres pour ramener obstinément la question juive et le racisme dans le débat. L’énoncé des

convictions est le plus souvent mêlé d'injonctions. Céline ne cesse de placer au pied du mur des interlocuteurs dont il dénonce le silence. Il les somme de se déterminer sur ce qui représente à ses yeux le pivot de la doctrine et de l'engagement national-socialiste : les lois de Nuremberg. Ecrivains, journalistes, chefs de parti « sont-ils racistes ou merde ? Ces gr... rapprochistes. Approuvent-ils ou désapprouvent-ils les lois de Nuremberg ? »¹⁵⁹. Céline interpelle les écrivains, les collaborateurs, les chefs de parti, et Pétain en personne. Les mêmes questions reviennent : « les Juifs sont-ils responsables de la guerre ou non ? Répondez-nous donc noir sur blanc, chers écrivains acrobates »¹⁶⁰. « Mais on voudrait, ô combien, connaître l'opinion de nos plus tumultueuses élites sur la question juive, sur le problème délicat du racisme ?... »¹⁶¹. « Le maréchal Pétain, notre chef, est-il raciste, Aryen ? Tout est là. Je me fous des employés. Je ne parle qu'au patron »¹⁶². Questions cruciales à ses yeux qui constituent la ligne de partage entre les tièdes, les hésitants, les opportunistes, et les autres, les sincères, les déterminés. Il s'agit toujours de clarifier les positions, de savoir « ce que l'on veut » et « à qui l'on cause »¹⁶³. Aussi dénonce-t-il, à plusieurs reprises, le silence, l'embarras des propos, ce qu'il appelle « babillage », « hypocrisie », « tergiversations ». Qui ne se déclare pas sur la position qui est la sienne – l'antisémitisme racial – est suspect. Car « cent mille fois hurlés “Vive Pétain” ne valent pas un petit “vire les youtres” dans la pratique »¹⁶⁴. S'il félicite Alain Laubreaux¹⁶⁵ ou Jean Drault¹⁶⁶, il écarte Péguy pour dreyfusisme¹⁶⁷, place Proust du côté de l'ennemi de race¹⁶⁸, apporte son soutien à Doriot et à la Légion des volontaires français contre le bolchevisme¹⁶⁹.

A l'intransigeance s'ajoute l'impatience. Céline a souligné dans *Les Beaux Draps* le caractère grotesque d'un rabâchage antijuif coupé de l'action. Il soupçonne dans la lenteur des mesures l'absence de véritable détermination à lutter contre les trusts aussi bien que contre les juifs :

« C'est ça votre Révolution ? Aux fous ! Vous accourrez me réveiller quand on abolira les trusts [...]. Est-ce qu'on fait la guerre de Cent ans ? [...] Au train où je vous vois partis, c'est un plan de trois, quatre siècles. C'est une affaire entre les morts. Ah ! Quand je pense à tout ce qu'on pouvait faire avec des gars qui n'ont pas les foies ! Ah ! que ça traînerait pas, ça ne ferait pas un pli ! [...]. Quinze jours il faut en tout pour dégeler la France, quinze jours et savoir ce qu'on veut »¹⁷⁰.

Ou encore, un an plus tard environ :

« Volatiliser sa juiverie serait l'affaire d'une semaine pour une nation bien décidée »¹⁷¹.

Le double souci d'intransigeance dans la doctrine et d'efficacité dans l'action se manifeste dans un « acte de parole » auquel Céline se livre quelquefois dans la presse collaborationniste : la dénonciation publique. Il faut concéder à l'écrivain, à la suite du témoignage de Champfleury, qu'il n'a pas livré ses voisins. Mais leur activité de résistants laisse rêveur, si l'on s'en tient à la biographie de P. Almérás : « sorte de relais STO », « combine pour fournir de la main-d'œuvre à un parent constructeur du mur de l'Atlantique »¹⁷².

En revanche, Céline a dénoncé publiquement la judéité, réelle ou fictive, de tel ou tel – fût-il collaborateur – quand cela pouvait valoir arrestation par la Gestapo. Dans *Je suis partout*, en mars 1941 : « Le Secrétaire des médecins de Seine-et-Oise s'appelle Menckietzwitz »¹⁷³. Le Dr Mackiewicz préfère rectifier, et décline son origine : famille polonaise, arrivée en France en 1840¹⁷⁴. Dans sa réponse à *Aujourd'hui*, encore en mars 1941, après avoir accusé Desnos de mener « campagne philoyoutre » depuis juin : « [...] que ne publie-t-il, M. Desnos, sa photo grandeur nature face et profil, à la fin de tous ses articles ! La nature signe toutes ses œuvres – “Desnos”, cela ne veut rien dire »¹⁷⁵. P. Almérás note que l'arrestation de Desnos, par la suite, « n'aura aucun rapport direct avec le signalement anthropométrique de Céline »¹⁷⁶. En décembre 1942, devant les membres

du Groupement corporatif sanitaire français – organe doriotiste –, dans une salle pleine à craquer, Céline « fulmina [...] contre les facéties d'une Révolution nationale qui maintient une Juive dans un dispensaire de banlieue à la place d'un médecin aryen »¹⁷⁷. La « Juive » dont il parle, c'est le Dr Howyan qu'il connaît depuis 1935 : c'est elle qui assurait ses remplacements au dispensaire de Clichy, jusqu'à ce qu'il donne sa démission, fin 1938, avant la parution de *Bagatelles*. Elle « dit avoir reçu la visite d'un "Allemand". Alertée par les sœurs Filipacchi-Luchaire, elles-mêmes d'origine arménienne, elle avait pu se préparer et elle prouve ses origines chrétiennes »¹⁷⁸.

Le chorégraphe Serge Lifar, premier danseur et maître de ballet à l'opéra de Paris, déclare en 1969 que « Céline l'a dénoncé, "vers 1942", comme Juif, parce qu'il refusait "des petites choses sans valeur", des arguments de ballet imaginés par l'écrivain. La Gestapo est venue l'interroger. Cela a bien tourné »¹⁷⁹. Ce témoignage tardif rappelle curieusement le dialogue entre Ferdinand et Léo Gutman, dans *Bagatelles* (décembre 1937). Mais la correspondance privée atteste au moins de l'intérêt qu'il portait à ce cas, à la même époque : « Mais c'est une curieuse idée d'aller chercher un Juif d'Ukraine pour une telle entreprise »¹⁸⁰. Céline parle ici de l'exposition consacrée à la danse et au ballet romantique, organisée début 1942 par Lifar avec le soutien allemand. « Pour l'inaugurer, il sollicite la présence de Baldur von Schirach, chef de la jeunesse hitlérienne et gouverneur de Vienne »¹⁸¹. Serge Lifar illustre donc, aux yeux de Céline, le scandale du Juif infiltré dans le Tout-Paris collaborateur¹⁸², et la négligence coupable, ou la complicité de certaines autorités allemandes.

En mars 1944, il envoie à *Je suis partout* une coupure de presse énumérant les noms des membres principaux de l'Ordre de la Danse, créé fin 1943. Il commente l'information transmise en ces termes :

« Vit-on jamais plus d'étrangers sur une seule liste ? Même aux plus beaux jours de Blum ? Elle est faite la Révolution nationale ! Que

deviennent les danseurs français et françaises dans cette affaire ? Ils sont foutus à la porte, évincés, dégueulés hors de chez eux ! »¹⁸³.

Il s'agit d'une des toutes dernières interventions de Céline d'ordre idéologique. Pour lui, cette liste d'« étrangers » symbolise l'échec et la défaite à venir : « Faites-vous crever, miliciens, légionnaires, somnambules... »¹⁸⁴.

On remarque en tout cas que ces quelques dénonciations publiques visent des médecins, un danseur, et des « ennemis » personnels, c'est-à-dire des hommes qui l'ont attaqué ou critiqué par voie de presse (Sampaix, Desnos). Mélange de l'intérêt personnel à l'engagement raciste...

3 – Manifestations, réunions, rencontres

Céline participe aussi à un certain nombre de manifestations antisémites officielles – inaugurations, dîners, conférences –, qu'elles soient d'origine allemande ou collaborationniste.

Le 11 mai 1941, est inauguré l'Institut d'étude des questions juives, appareil d'information et de propagande contrôlé par Dannecker, chef de la Section des affaires juives de la Gestapo en France¹⁸⁵. Céline fait partie des cinquante trois personnes présentes, munies d'une « invitation purement personnelle exigée à l'entrée »¹⁸⁶. Le témoignage postérieur de Rebabet¹⁸⁷, qui évoque les vannes lancées par Céline du fond de la salle, peut, dans un premier temps, faire penser à une participation critique ou provocatrice de l'écrivain. Mais il réagit en fait à la lecture ânonnante « d'un gros paquet de dactylographie », que fait un « indigène de Ménilmontant presque analphabète », « loueur de chaises pour les décors de films ». Ce « président-chaisier »¹⁸⁸ – René Gérard, secrétaire général de l'Institut à cette date – sera remplacé le 22 juin 1941. Suit une scène grotesque de cassage de gueule : le capitaine Sézille s'en prend physiquement à l'éditeur Baudinière¹⁸⁹ en qui il a cru reconnaître le Juif dénoncé par un cri de femme dans la salle ! Rebabet souligne aussi la médiocrité visible et avinée de « ce

capitaine d'infanterie coloniale à la retraite, alcoolique, querelleur, incapable, au point de lasser ses protecteurs »¹⁹⁰. Ainsi les sarcasmes provocateurs de Céline ne visent-ils pas un service antijuif manifestement noyauté par les autorités allemandes. Ils manifestent l'ennui, la déception et la colère de découvrir d'aussi mauvais chefs à la tête d'un organisme chargé de mener la guerre contre les juifs : « avec de pareils chefs de colonne, on était de la revue pour tordre les Hébreux »¹⁹¹. *L'Illustration* du 22 mai, qui rend compte de cette inauguration, choisit néanmoins pour visuel une photo de Céline, ainsi légendée : « parmi les invités : L.-F. Céline, l'auteur du *Voyage au bout de la nuit* et des *Beaux Draps* »¹⁹².

Fernand de Brinon, accompagné du général von Stülpnagel, commandant suprême des troupes allemandes, inaugure le 31 mai 1941, au Grand Palais, l'exposition « La France européenne », qui vise à « montrer le rôle dévolu à la France dans la nouvelle Europe »¹⁹³. Céline qui a assisté à cette inauguration livre par courrier ses appréciations à F. de Brinon¹⁹⁴.

Le 5 septembre 1941, il fait partie des onze hommes de lettres invités à l'inauguration de l'exposition « Le Juif et la France », qui se tient au palais Berlitz. Il s'agit en fait d'une action de la propagande allemande à laquelle participent l'Ambassade et le SD, même si « aux yeux du public, c'est l'I.E.J.Q. [...] qui en est chargé »¹⁹⁶. L'essentiel des pièces exposées provient de la récente exhibition de Rome, « Le Juif éternel », ainsi que des rétrospectives de Munich et de Berlin¹⁹⁷. La participation directe de Céline à cette exposition a été initialement envisagée. Selon F. Gibault, il devait venir y signer ses livres¹⁹⁸. Une note préparatoire, émanant des autorités allemandes, le cite parmi les « meilleurs spécialistes de la question juive » susceptibles d'organiser une salle, et de se charger « d'une ou de plusieurs conférences »¹⁹⁹. En novembre 1941, le premier numéro du *Cahier jaune*, publication de l'I.E.Q.J., consacre une double page au pamphlétaire²⁰⁰.

Le 1^{er} février 1942, le Comité central de la L.V.F. organise un grand meeting au Vel'd'Hiv', où Doriot, de retour du front de l'Est, acclamé

comme héros combattant, fait l'éloge de la lucidité sans pareille de Hitler²⁰¹. *L'Emancipation nationale*, organe doriotiste, publie le 7 février une photo de Céline et de Lucie Almansor ainsi légendée : « Le grand écrivain L.-F. Céline a assisté à la réunion du Vel'd'Hiv'. Le voici suivant avec attention l'exposé de Jacques Doriot, "Ce que j'ai vu en U.R.S.S.". L'auteur des sensationnelles "Bagatelles pour un massacre" y retrouve ses propres impressions de visiteur perspicace de l'U.R.S.S. »²⁰².

Le 20 mars 1942, il assiste au déjeuner organisé par l'Association des journalistes antijuifs, qui commémore le cinquantenaire de *La Libre parole* et célèbre le jubilé journalistique de Jean Drault²⁰³. Ce déjeuner réunit divers journalistes collaborationnistes de *Je suis partout*, *Le Cri du peuple*, *La Gerbe*, *Radio-Paris*, et antisémites professionnels auxquels se joint Rudolph Schleier, l'adjoint d'Abetz. Robert Jullien-Courtine, dans son compte rendu de *L'Appel*²⁰⁴ présente l'événement, puis, dès le deuxième paragraphe, souligne la présence de Céline :

« Céline était là ! Quelle belle réponse à ceux qui s'en vont affirmant que Louis-Ferdinand est un égoïste sauvage ! S'il ne resta qu'une petite heure, c'est parce que l'auteur de *Bagatelles* devait, en bicyclette, regagner rapidement Bezons... le dispensaire où l'Aryen docteur Destouches soigne fraternellement des Aryens malheureux, ses frères. Ceux-ci n'ont sans doute pas tous compris le grand mal juif qui leur déchirait l'âme ».

Six jours plus tard, Céline envoie une lettre de félicitations à Jean Drault pour son *Histoire de l'antisémitisme*²⁰⁵.

En juin 1942, Céline assiste à la conférence, suivie d'un dîner, donnée par le Dr Hauboldt au Cercle européen²⁰⁶. Le 29 octobre 1942, à l'occasion du numéro spécial du *Weltkampf*²⁰⁷ consacré à la question juive en France, la commission d'études judéo-maçonnique donne un déjeuner auquel assistent « de nombreuses personnalités du monde scientifique et politique allemand et français. Citons parmi les notabilités allemandes : le

Dr Brethauer²⁰⁸, [de l'] Einsatzstab Rosenberg ; le Dr Fegers de l'Institut allemand ; le Dr Biederbick et le Dr Klassen, de l'Ambassade. Du côté français : le grand pamphlétaire antijuif L.-F. Céline ; le professeur Montandon, directeur de *L'Ethnie française* ; le commandant Costantini, chef de la Ligue Française et directeur de *L'Appel*, M. Jacques Ménard, rédacteur en chef du *Matin*, et président de l'Association des journalistes antijuifs²⁰⁹, le marquis de Magallon, M. Henry Coston, directeur du Centre d'Action et de Documentation antimaçonnique, M. de Boistel, chef adjoint du service des sociétés secrètes, M. Denoël, l'éditeur bien connu, M. Imbert, M. Marquès-Rivière, M. Paul Riche, M. Schweblin, le peintre Gen Paul, et nombre de personnalités de la presse et du livre »²¹⁰. *L'Appel* résume les interventions des différents orateurs – Gueydan de Roussel²¹¹, Montandon, Bernardini, Jacques Ploncard, le marquis de Magallon²¹², Jacques Ménard, le Dr Brethauer – qui s'accordent sur la collaboration nécessaire des antimaçons et des antisémites, sur « l'importance de la lutte idéologique contre les démocraties judéo-maçonniques de l'Ouest », sur l'Europe future « sans francs-maçons et sans Juifs », qui préconisent « une politique méthodique de contrôle ethnique », ou la formation de l'élite au racisme. Céline est, d'après le compte rendu de *L'Appel*, chargé de conclure : « Pour terminer, Louis-Ferdinand Céline, dans une étincelante improvisation, fit un vibrant appel en faveur de la vraie Révolution qui ne pourra pas être considérée comme amorcée, tant que le mur d'argent de la juiverie restera debout »²¹³. Le célèbre « pamphlétaire antijuif » ne manque pas non plus, apparemment, de talent oratoire.

Puis, le 20 décembre 1942, Céline prend la parole, pendant deux heures selon le témoignage du Dr Henri Lambert, devant l'assistance mondaine du Groupement corporatif sanitaire français, présidé par Paul Guérin²¹⁴. Au cours de cette allocution, il « fulmina contre tous les philosémites, médecins et autres [...], contre les facéties d'une Révolution Nationale qui maintient une Juive dans un dispensaire de banlieue à la place d'un médecin aryen

installé depuis quinze ans ». Le quotidien doriotiste titre ainsi son compte rendu : « Céline parle. “La France s'est enjuivée jusqu'à la moelle”, constate le prophétique pamphlétaire »²¹⁵.

Enfin, Céline compte au nombre des quatre cents invités au Congrès antijuif international, projeté et organisé par Rosenberg. Le débarquement allié en empêcha la tenue, prévue pour juillet 1944²¹⁶.

Le vif intérêt que Céline porte à l'actualité, ses mises en demeure d'engagement, ses appels répétés à l'action lancés dans la presse, un goût certain pour les listes de mesures concrètes, un réseau nombreux de relations dans le milieu antisémite prohitlérien, tous ces traits se retrouvent dans l'initiative qu'il prend d'une réunion politique « au sommet ». Le 11 décembre 1941, Céline et l'hebdomadaire *Au pilori* décident de rassembler leaders politiques et leaders d'opinion du collaborationnisme parisien²¹⁷. Cette réunion est lancée par une déclaration du pamphlétaire, publiée sous le titre « Prologue au parti unique ? »²¹⁸. Le 15 décembre, Jean Lestandi, directeur du journal, l'adresse à Xavier Vallat. Il y joint la liste des vingt-six personnalités²¹⁹ convoquées « à la demande de M. Céline ». Il invite le « Haut Commissaire aux affaires juives » à participer à cette réunion : « M. Céline nous fait savoir qu'il serait heureux de connaître votre point de vue sur la question, et nous prie de bien vouloir vous faire part de son désir de vous voir assister à cette discussion, susceptible d'éclairer bien des malentendus »²²⁰.

Les problèmes et les objectifs qui motivent cette réunion sont présentés dans *Au pilori* sous la forme d'une déclaration de Céline : « nous avons vu notre ami Céline. Il nous a déclaré en substance : ». Le premier objectif est de surmonter les divisions et les rivalités que tous peuvent observer dans l'élite politique et journalistique du collaborationnisme : il faut établir une « liaison entre les Français qui ont la redoutable mission d'éclairer l'opinion publique et de diriger les mouvements politiques ». Céline désigne – sans craindre le « coup de force » – *Au pilori* comme fédérateur : « Cette liaison,

il faut l'établir. *Au pilori* se doit de réaliser ce magnifique programme ». Autre constat, autre problème : les divergences de position sur le problème juif, le national-socialisme, le racisme, entre les « Français antijuifs » et les responsables, « ceux qui sont soutenus », chargés de construire l'Europe nouvelle, nationale-socialiste. Comme « antijuif de la première heure », Céline déclare vouloir rencontrer ces personnalités et s'expliquer avec eux. Il s'agit d'éclaircir les positions sur des questions cruciales :

« Quelles questions j'ai à poser ? En voici une qui me vient tout naturellement à l'esprit :

Chaque fois que Hitler prend la parole, il engage formellement la responsabilité des Juifs quant au déclenchement de la guerre européenne. Alors, pourquoi vous, qui voulez vous incorporer dans le National-Socialisme, n'engagez-vous pas également cette responsabilité ?

Autre question. Etes-vous raciste [*sic*] comme tous les nationaux-socialistes dont Hitler fut, dès la première heure, le porte-parole, ou êtes-vous antiraciste ? Si vous êtes raciste, pourquoi n'en parlez-vous jamais ? Si vous êtes antiraciste, vous ne pouvez pas vous incorporer dans la politique nationale-socialiste. Alors à quelle politique voulez-vous vous rallier ? J'ai bien d'autres questions à poser, *nous déclare Céline*, et même beaucoup plus importantes que celles-là. Mais je ne veux pas me découvrir, je veux l'effet de surprise. Nous en reparlerons le moment venu ».

Céline, qui use avec autorité du « je », ne craint pas d'interroger et de convoquer les principaux chefs de parti collaborationnistes. Indice de sa notoriété « idéologique ». Autorité reconnue, il se fait le porte-parole de « tous les Français antijuifs », de leur impatience et de leurs soupçons. Et *Au pilori* précise : « Nous pensons que le désir de Céline est celui de tous les antijuifs ».

Sur les vingt-six invités, neuf participèrent à cette réunion dans les bureaux de *Au pilori* : Costantini, Déat, Deloncle, Lèbre pour les politiques, Montandon et Sézille pour les chargés de la question juive, Cousteau et Poulain pour *Je suis partout*, Georges Suarez pour *Aujourd’hui* et *L’Illustration*. Quelques absents furent manifestement remplacés : Jean Luchaire par Guy Crouzet (*Les Nouveaux Temps*), Fossati par Barthélémy (P.P.F.). Filliol, du M.S.R., accompagna Deloncle. Il y eut donc – avec Céline et Lestandi – au moins quatorze présents. *Au pilori* publierà le 25 décembre 1941 le compte rendu de cette réunion²²¹, avec la liste nominale des participants, des « absents de Paris »²²², et des excusés²²³ :

« Céline prit la parole et résuma en des formules brèves et saisissantes le drame de la nation française. Dans notre prochain numéro nous parlerons plus longuement de cette réunion et des résultats très intéressants qui peuvent en sortir. Dès maintenant, nous voulons cependant préciser que tous les assistants tombèrent d'accord sur les trois points suivants :

1. Racisme : Régénération de la France par le racisme. Aucune haine contre le Juif, simplement la volonté de l'éliminer de la vie française. Il ne doit plus y avoir d'antisémites, mais seulement des racistes²²⁴.
2. L'Eglise doit prendre position dans le problème raciste²²⁵.
3. Socialisme : Aucune discussion sociale possible tant qu'un salaire minimum de 2 500 francs ne sera pas alloué à la classe ouvrière. Le temps des mots est fini, les actes seuls comptent »²²⁶.

Céline et Deloncle²²⁷ semblent avoir été les principaux artisans de cette plate-forme commune. Une lettre de l'écrivain à Combelle en témoigne : « [Ce “programme”] nous l'avons élaboré sommairement mais précisément avec Deloncle au *Pilori* (où vous n'êtes pas venu) »²²⁸.

Mais c'est justement dans l'organe du M.S.R. que Lucien Combelle conteste le bien-fondé de la démarche, car « avant de faire la révolution, il nous faut trouver des révolutionnaires »²²⁹. Céline réplique : « Je ne suis pas

du tout de votre avis ! Pour trouver des révolutionnaires, il faut d'abord montrer son pavillon, son programme... Soyons précis... ! »²³⁰. Le 11 janvier 1942, Combelle souligne l'accord idéologique avec Céline, avec son « pavillon » et le « programme » des *Beaux Draps*. Mais il n'efface pas les divergences : il insiste sur « les exigences négatives de la Révolution », et sur le décalage entre la multiplicité des théoriciens, des programmes... et la rareté des révolutionnaires²³¹. Le 8 février 1942, toujours dans *Révolution nationale*, c'est Georges Soulès qui, insistant sur la nécessité d'un parti révolutionnaire, critique l'initiative du 20 décembre : « Aucune Révolution ne peut être faite par un *brain trust* de consuls, réunis en conclave, loin des bruits du monde et des désirs du peuple. Dix hommes, vingt hommes bien intentionnés ne font pas une révolution, ils ne font que des décrets »²³². Cet épisode n'est sans doute pas étranger à la rupture entre Soulès et Deloncle. La critique publique, bien qu'indirecte, du chef du M.S.R. prélude à son éviction, en mai 1942, du parti, qui est repris en main par Soulès²³³. Céline, de son côté, dresse le constat d'échec de cette réunion, dans sa « lettre à Jacques Doriot », publiée en mars 1942 :

« Pendant que vous êtes aux Armées, il se passe de bien vilaines choses. Entre nous, en toute franchise, nous assistons en ce moment à un bien répugnant travail : le sabotage du racisme en France par les antisémites eux-mêmes. Ils n'arrivent pas à s'entendre [...]. En ce moment décisif, inspiré, mystique, à quelle tâche les voyons-nous passionnément s'adonner ? A se tirer dans les pattes ! »²³⁴.

La réunion organisée par *Au pilori* n'aura donc été qu'une des multiples tentatives de fondation d'un parti unique, de la part de ceux qu'inspirait le modèle allemand²³⁵. Elle cristallise aussi les insinuations de l'extrême-droite collaborationniste à l'égard de la politique intérieure française d'Otto Abetz²³⁶ contestée également par les services allemands rivaux du SD et de la Propaganda-Abteilung.

La convocation de Xavier Vallat devant les leaders collaborationnistes parisiens, quant à elle, vient au terme d'une virulente campagne menée contre lui par *Au pilori* : le Commissaire était critiqué pour son antisémitisme non raciste, son alignement imparfait sur les objectifs allemands en matière d'épuration juive. Dès novembre 1941, le SD et l'état-major envisagent, pour leur part, le remplacement de Vallat qui s'obstine à maintenir un principe de dérogation pour les « bons Juifs », car il s'agit de passer alors de la spoliation économique à la mise en œuvre de la solution finale²³⁷. Sur la pression des autorités allemandes, George Montandon vient d'être nommé comme expert pour avis physiologique au C.G.Q.J.²³⁸ On ne peut que constater, à ce moment précis, la convergence de vues et d'objectifs entre les initiateurs de la réunion du 20 décembre et les autorités allemandes. Ajoutons que pour certains participants²³⁹ liés de près aux services allemands de police ou de propagande, cette convergence ne doit pas être entièrement fortuite. Ils jouent le rôle attendu de relais des autorités allemandes, qui les utilisent comme moyen de pression sur le gouvernement de Vichy. Enfin cette réunion révèle l'aura de Céline dans le milieu des antijuifs parisiens. Il est alors une figure ambiguë, à la frontière de la parole et de l'action, dont certains semblent avoir attendu un engagement plus officiel. En août 1941, Robert Pierret concluait une dénonciation de l'antisémitisme non racial de Vichy par un éloge de Céline, et invitait Xavier Vallat à se mettre à l'école du guide le plus avisé en la matière²⁴⁰. Quinze jours plus tard, sous le titre « Pour les pleins pouvoirs à L.-F. Céline », *Au pilori* publiait une lettre, attribuée à un lecteur anonyme, réclamant la nomination de Céline au Commissariat aux Affaires Juives²⁴¹. Ces interventions, qui nous paraissent aujourd'hui surprenantes, le sont moins quand on se rappelle que le nom de Céline figurait déjà, en mars 1941, dans deux listes allemandes de collaborateurs envisagés de l'Office central juif²⁴² dont le prolongement officiel fut le C.G.Q.J., créé par la loi française du 23 mars 1941. Il n'est pas impossible enfin que

l'intervention de Céline ait été pressentie et appelée en juillet 1941 par Gérard Mauger, directeur de *L'Ethnie française*²⁴³. Celui-ci, après avoir déploré les divisions, rivalités entre les leaders des « partis nationaux racistes et collaborationnistes », déclare en effet, et non sans mystère :

« Seul, un homme assez fort, assez clairvoyant, assez haut placé au-dessus des histoires de boutique, seul un arbitre – qui interviendra, espérons-le, et ne sera peut-être pas celui qu'on imagine – pourrait trancher cette question et donner à la France ce parti, cette grande équipe qui lui manque en ce moment »²⁴⁴.

En septembre 1943, Brasillach se croira tenu de rappeler aux admirateurs du prophète politique que Céline « apparut tout d'abord dans l'univers littéraire comme un romancier »²⁴⁵ !

Mais Céline n'a pas la patience fidèle, disciplinée d'un militant « à plein temps » ou d'un secrétaire d'organisation, fût-elle antijuive. Médecin et écrivain, il n'en a pas non plus la disponibilité. Mais il a assez d'autorité et de passion idéologique pour chercher à exercer une influence directe sur les acteurs français – parisiens surtout – ou allemands. F. Gibault, et, à sa suite, P. Almérás ont évoqué les rencontres, les déjeuners à l'extérieur, les invitations rue Girardon. Quelques témoignages et les lettres actuellement publiées montrent que Céline continue dans la relation privée ou semi-publique le combat qu'il mène dans la presse, avec, sans doute, une liberté supplémentaire. Sur un ton péremptoire, souvent virulent, il juge, conseille, déplore, prêche, dénonce. Il reproche à Lucien Combelle ses sermons contre Lestandi, son soutien à Déat, ou son admiration pour Benda²⁴⁶. Il félicite Rebatet de son livre *Les Décombres*, mais ajoute :

« Mais tu vois pour commencer – difficile comme St Thomas – je demanderais à tous les contemporains et surtout aux antisémites de me présenter avant toutes choses – bulletin de naissance de 4 générations de leur patriotique personne et de leurs descendants et de leurs épouses [...]. Nulle clique plus noyautée de juifs et de juivisants anxieux que le

[illisible] antisémite ! fatalement ! j'aurais voulu trouver cette clause capitale dans tous les ouvrages. Le bulletin de baptême aux chiottes bien entendu ! je dis *de naissance* »²⁴⁷.

Chez le docteur Bécart, en présence de Déat, c'est une « pluie de vérités » sur tout le monde, et des attaques contre Laval « nègre et juif »²⁴⁸. Il intervient à plusieurs reprises auprès de Fernand de Brinon, pour faire nommer son ami Montandon, pour proposer l'envoi d'un service médico-sanitaire français sur le front de l'Est, pour apprécier une exposition ou critiquer une maladresse de propagande²⁴⁹. Il félicite le capitaine Sézille de son action antijuive²⁵⁰. Inquiet de l'influence de Radio-Londres sur l'opinion, il écrit à Alphonse de Châteaubriant, à Lucien Combelle, à Fernand de Brinon : la non-interdiction de la B.B.C. est une lourde erreur de la part des Allemands²⁵¹, et une trahison de la part du gouvernement français²⁵². Il reproche même au directeur de *La Gerbe* son manque de vigilance antisémite : « Vous allez me trouver maniaque cher Châteaubriant, mais que de juiveries dans votre journal ! Ce n'est pas tout de hurler “mort aux juifs” à la première – c'est de ne pas leur passer une constante pommade (mine de rien !) aux petits échos littéraires, artistiques, etc... avec même de très hautes surprises – oh celui-ci est juif ? Vous n'y pensez pas ! Il est vrai c'est exact que Baurr est à Berlin ! »²⁵³. L'année suivante, il annonce à Combelle, qui dirige *Révolution nationale* : « Tu auras bientôt le journal le plus juif de Paris »²⁵⁴.

Céline garde avec les autorités allemandes la même vigilance « idéologique », la même virulence et liberté de ton : sa notoriété, ses convictions et son orthodoxie sur le plan racial le lui permettent. Son fanatisme meurtrier a marqué le capitaine de l'état-major, Ernst Jünger, dès leur première rencontre. Invité à un déjeuner à l'Institut allemand, il heurte « notamment Drieu la Rochelle et plus encore Robert Brasillach »²⁵⁵. Le témoignage de l'épouse de Karl Epting va dans le même sens :

« Je me souviens d'un repas à l'Institut allemand, où plusieurs invités qui écoutaient ses exagérations le regardaient avec stupeur, préférant répondre à ses éclats par un sourire gêné. Céline me lança alors, à travers la table : “N'est-ce pas, Madame Epting, que j'ai raison, si je dis que, si tout continue ainsi, un beau jour, ce seront les juifs qui danseront sur nos tombes ?”. Une autre fois, c'est un écrivain allemand fort célèbre qui s'éclipsa à l'anglaise, tout de suite après le dîner, parce qu'il ne supportait pas la présence de Céline »²⁵⁶.

Karl Epting explicite et justifie le soutien apporté à Céline par l’Institut allemand en termes lyriques qui marquent, outre l’admiration pour l’écrivain, une profonde concordance idéologique²⁵⁷. Céline lui recommande « H.-R. Petit “de l’ancien *Pilori*” pour l’adapter »²⁵⁸, s’enquiert des origines ethniques du nom de la mère de Racine qu’il soupçonne d’être juive²⁵⁹. En novembre 1937, c’est à Arthur S. Pfannstiel²⁶⁰ qu’il avait adressé le même genre de demande : « Cher Ami, je serai joliment heureux d’avoir une référence précise au sujet de l’ascendance juive du Pape. Le nom de sa mère juive hollandaise. Pouvez-vous me le fournir ? Bien amical et recon[naissan]t »²⁶¹. Enfin – et c’est, semble-t-il une spécificité dans le milieu intellectuel français – Céline rencontre aussi de hauts responsables SS²⁶², et se lie particulièrement avec Hermann Bickler, « chef des services de renseignements politiques pour l’Europe occidentale » (bureau vi du SD). D’après le témoignage de ce dernier²⁶³, Céline le met en garde contre l’Ambassade, « un nid dangereux d’ignorants et de gens plus ou moins adversaires du Reich », et contre Laval, « youpin typique » qui trahit les Allemands. Pareilles traces de rencontres sont rares, mais compromettantes : elles indiquent qu’il n’y avait guère de limites, pour le pamphlétaire français, à sa collaboration avec les autorités allemandes. Dix-neuf ans plus tard, Céline écrit à Hermann Bickler. Martin Broszat, de l’Institut d’Histoire contemporaine de Munich, a publié, en août 1960, un article dans *Die Zeit* : « Keine Vergasung in Dachau » (« Pas de gazage à Dachau »). Céline demande par courrier des renseignements sur « un Institut de Recherches historiques *officiel de Bonn* dont le siège serait à Munich, et tout à fait sérieux, qui après longues recherches aurait découvert et *publié* qu’il n’y aurait jamais eu de fours à gaz (*gaskammer*) à Buchenwald Dachau, etc... [...] Si vous obtenez des documents voilà qui m’intéresserait fort, vous aussi sans doute »²⁶⁴. Il avait réagi avec enthousiasme, en 1950, à l’ouvrage de Paul Rassinier, *Le mensonge d’Ulysse*, qui ouvrait la voie de l’école française du révisionnisme²⁶⁵. Et

comme les filiations idéologiques sont parfois curieusement tenaces et fidèles, Robert Faurisson, le maître à penser du négationnisme en France, ne manquera pas de rendre hommage à Céline²⁶⁶.

Dire, plus de cinquante ans après, que Céline est un très grand écrivain français qui fut prohitlérien, c'est blesser la belle mémoire collective. Une « erreur » inassimilable se glisse dans le tableau de l'identité française, en partie définie par ses gloires littéraires. « Erreur » d'autant plus impardonnable qu'une longue tradition germanophobe a situé une bonne fois pour toutes le racisme et la barbarie à l'est du Rhin. Reconnaître enfin que Céline est indiscutablement un grand écrivain français raciste et antisémite, cela ne va pas de soi dans le cadre d'une « culture républicaine », qui a valorisé la littérature comme moyen privilégié du progrès moral et social. Comment faire entrer Céline dans la « galerie des grands écrivains », quand l'écrivain – sous l'égide de Voltaire, Beaumarchais, Hugo, Zola, Sartre et Camus – est celui qui donne (sa) voix aux valeurs de justice, liberté, fraternité, vérité ? On ne peut, considérant l'écriture seule, postuler la présence obligée de ces valeurs dans un grand style poétique et libérateur. A l'inverse, les choix politiques de Céline n'obligent pas à l'absurdité : à faire de son œuvre ou de son style l'expression du fascisme ! Ses grands romans disent la révolte contre l'acharnement aux massacres, la bêtise patriotique, le colonialisme, l'horreur du travail mécanisé... Mais la révolte – hélas – n'offre aucune garantie de lucidité dans les rationalisations idéologiques qui la suivent. A l'image du xx^e siècle, Céline incarne la conjonction possible entre la culture, la création littéraire et la barbarie. L'interrogation tragique lancée par George Steiner demeure : « Quelle lassitude blasée, quelle saturation de pensée abstraite se développe parmi les peuples les plus civilisés et les prépare aux déchaînements de la barbarie ? »²⁶⁷.

CELINE

nous parle des Juifs...

Pleurer, c'est le triomphe des Juifs ! Réussit admirablement ! Le monde à nous par les larmes ! 20 millions de martyrs bien entraînés c'est une force ! Les persécutés surgissent, hâves, blêmis, de la nuit des temps, des siècles de torture... Les voici les fantômes... remords... suspendus à nos flancs... Léon Blum... Hayes... Zuckor, Litvinoff... Lévitian... Brunschwig... Bernstein... Bader... Kérensky... cent mille Lévy... Chaplin, le crucifié... les Marx Brothers tragiques... Nous avons fait trop de martyrs... Comment racheter tous nos crimes ?... Nous les avons fait trop souffrir... Vite, faut qu'ils prennent tous nos boulets, tout notre petit pèze... Nos ultimes petits fîfrelins. Il faut qu'on nous saigne encore... à fond... deux... trois... dix guerres bien atroces. Faut qu'on abatte toutes les frontières avec nos viandes de vaches aryennes... Trop juste, à présent, les pogroms, pour nous, Nom de Dieu ! Tout pour nous ! Trop juste qu'ils organisent. C'est une bénédiction du Ciel ! Je me ferai tatouer le Golgotha, moi, pour me faire pardonner.

...Je me demande toujours ce qu'est le plus dégueulasse, une merde de juif bien aplatie, ou un bourgeois français tout debout... Lequel qu'est infect davantage ? Je peux vraiment pas décider...

La race des pousse-au-crime est toujours semblable à elle-même, « va-t-en guerre » bourgeois, « pousse-au-crime » communistes, du kif absolument ! Comme fiante, identique ! Apôtres et stratèges de la trippe d'autrui... Il s'agit d'éprouver d'inédites sensations, rien de plus, rien de moins... « mieux que cocaïne ».

...Avec la rançon que vous versez aux Juifs, à vos maîtres, banquiers internationaux, demain grand commissaire du Peuple, vous auriez de quoi vivre à rien faire deux jours sur trois !...

... Mon premier possède toutes les richesses du monde.
Mon second fournit tous les cadres de la Révolution.
Mon troisième est un banquier richissime qui subventionne toutes les Révolutions.
Mon tout est un Juif.
Qui c'est le plus énorme têtard ?

25

Dans son numéro 4 de septembre 1941, *Notre Combat pour la Nouvelle France Socialiste*, [directeur : André Chaumet] sélectionne pour ses lecteurs de courts extraits de *Bagatelles pour un massacre*, sous le titre « Céline nous parle des Juifs... ».

Lettre de Céline à Jean Lestandi, publiée dans *Au pilori* du 2 octobre 1941.



Robert DENOËL

LOUIS-FERDINAND CÉLINE

LE CONTEMPORAIN CAPITAL

Voilà bientôt dix ans que je connais l'auteur du « VOYAGE AU BOUT DE LA NUIT ». Dix ans que j'admire en lui l'écrivain révolutionnaire, l'homme de génie, le créateur de langage, comme il n'en a été aucun autre dans la littérature française et au plus haut degré; et que je lis les œuvres de son rythme virevoltant, dix ans que je tiens Louis-Ferdinand Céline pour le seul poète lyrique de notre époque.

J'ai lu ses livres manuscrits et ses épreuves, je les ai lus et relus imprimés, j'en ai entendu de longs fragments de sa propre bouche. Depuis dix ans nous nous parlons ou nous correspondons régulièrement. Je crois que je suis le seul un de ses fans jusqu'à peut le connaître et cependant quand il me donne un nouveau livre, j'éprouve un choc violent, c'est chaque fois une découverte.

Lorsqu'en décembre 1937 il m'apporta « Bagatelles pour un Misanthrope », je fus terriblement secoué.

Certes, je connaissais la littérature antisémite, j'avais lu Drumont, Tousenot et les autres : leurs ouvrages m'avaient déchiré la quatrième partie des tympans cérébraux. Rien de plus que ces lumières usité par le temps. Le livre de Céline illuminait des ténèbres savamment amassées. Une clarté fulgurante était à cru l'éfroyable purulence, la hideuse décomposition d'un monde possédé, pourri, dévasté par plus d'un siècle de domination juive. C'était si grand dans la haine, si frivole et si beau dans l'expression, si complet, si magistral que je ressurgis un instant de voir l'ouvrage étouffé.

« Que voulez-vous que j'espère parmi ces coeurs abîmés, sinon de voir mon livre jeté aux ordures ? » disait Agricole d'Ambigné. Il y a trois siècles déjà ce fut l'avis de l'abbé de la Chambre, auteur fameux sur le prodigieux bouquin. Mais les journaux d'opinion se gardèrent de l'insérer : les diatribes alternent avec les injures les plus hâsas, les menaces avec les louanges enthousiasmantes. On s'amusaît en somme. Durant ce temps, « Bagatelles » gagnait tous les jours de nouvelles couches de poussière. Le public se jetait sur lui, mais ce littéraire, ce petit livre qui défendait le juif d'aujourd'hui et le juif de tous les temps, qui le montrait du dedans et du dehors, corrompu et corrupteur, prêt à tout pour dominer le guy moatchiste, naff ou abruti.

« L'École des Ondes », c'était l'application à la France de la théorie du juif. Si jamais il y eut livre prophétique, ce fut bien celui-là. Tout y est dit, tout y est nommé, jusqu'à l'heure où l'ordre des ténèbres les a pris dans l'air. C'était le grand art d'obscurer, le « book » terrible qui venait d'arrêter tous les Français sur la pente de la guerre. Il ne fut entendu que par les juifs. Et vivement, le Gouvernement fit une loi pour la protection des juifs. Et l'on nous mitjola à Céline et à moi un procès en correctionnelle. Eh, comme de bien entendu, nous fûmes condamnés. « Bagatelles » et « L'École des Ondes » étaient interdits...

Quelques mois plus tard, la guerre éclatait.

Au début de cette année, j'espérai de voir que la France n'avait pas encore compris. Céline tirait le

En novembre 1941, Robert Denoël consacre une double page à Céline dans le premier numéro du *Cahier jaune* [revue mensuelle de l'I.E.Q.J.], pp. 4-5.

La semaine prochaine : Une nouvelle de LA VARENNE

D'ANNE - N° 21 - Vendredi 9 juillet 1943

JE SUIS PARTOUT

Le numéro à France

Un siècle de France

DUBLIN - DRIEU LA ROCHELLE

THREE REPORTAGES

KATYN -- VIENNE -- RIGA

Éditeur et dir. Robert Brasillach

OCCASIONS VIVANTES
BEAUX MÉMOIRES

1. La guerre mondiale et les deux dernières années. 2. La guerre mondiale et les deux dernières années. 3. La guerre mondiale et les deux dernières années.

Bouquiniste, librairie spécialisée des éditions
occidentales, indépendantes et des pays

Administrateur général : Charles Leva

Le Grand Hobomadore Politique et Littéraire

Le Grand Hobomadore Politique et Littéraire

par P.-A. Cousteau

vers la Baltique où la vie renait

J'AI VU les fosses de Katyn par Robert Brasillach

CÉLINE nous écrit :

Deux grands reportages de "JE SUIS PARTOUT"

Dans le numéro de *Je suis partout* du 9 juillet 1943 figurent les signatures de Robert Brasillach, Louis-Ferdinand Céline, Pierre-Antoine Cousteau, Pierre Drieu la Rochelle...

Une lettre de Céline

L'ORDRE des Journalistes, si souvent réclamé par les nains qui rêvent d'une corporation honnête, n'existe toujours pas.

Sans doute parce qu'il faudrait demander leur casier judiciaire à trop de gens...

Mais il existe un Ordre de la Danse.

Et un hebdomadaire nous donne un aperçu de ce qu'est cet Ordre de la Danse en en citant les membres principaux. Ce sont : Mmes Nyota Inyoka, Lisa Duncan, Djemil-Anik, Julia Marcus, Nana de Herrera, Catherine Paul, Jacqueline Dax, Nina Vyroubova, MM. Malkousky, José Torres, Palau, Vladimir Ignatow, etc...

Louis-Ferdinand Céline, qui a découpé ce passage à notre intention, le fait suivre de ces vigoureux commentaires :

Vit-on jamais plus d'étrangers sur une seule liste ? Même aux plus beaux jours de Blum ? Elle est faite la Révolution nationale ! Que deviennent les danseurs français et françaises dans cette affaire ? Ils sont toutus à la porte évincés, dégueulés hors de chez eux ! Fard ! Maisons de la Culture ! Néomai 36 ! Cette parfaite technique ! Le comité d'occupations ! On s'est trompé ! Ce n'est pas un Ordre pour la France mais pour la République d'Arabidjan-oufra-Oural !

Faites-vous crever, miliciens, légiōnaires, somnambules. On s'occupe pour vous de l'âme française, vous êtes trop pris par les grandes choses...

Et ce sont les petites choses qui comptent. La danse, ce n'est pas sérieux mais cela prépare bien tout de même la France de demain.

Demain, qui n'est pas né à Metz-topi, Kombitchev ou Varna ne pourra plus danser en France, officiellement, après-demain, pour les mêmes raisons, entrer à l'Université; et puis pratiquer le droit ou la médecine.

C'est ainsi que vont, vont, vont les petits rats, tout menus d'abord.

Aussi peu de Français dans cet « Ordre » de la danse, remarques que dans n'importe quel comité de dérallieurs... Coïncidence, évidemment. Danse et Terreau !

Sommes-nous déjà outre-Oural ? En médecine, les petits signes sont les plus précieux, le bon clinicien établit sur eux son diagnostic...

Faites-vous crever, miliciens, légiōnaires, somnambules...

Lettre de Céline à *Je suis partout*, 3 mars 1944.

1. Ernst Jünger, *Journal*, tome I, 1941-1943, Paris, Julliard, 1951, p. 94-95.
2. *Je suis partout*, 7 mars 1941, cité dans *Cahiers Céline 7, Céline et l'actualité, 1933-1961*, textes réunis et présentés par Jean-Pierre Dauphin et Pascal Fouché, Paris, Gallimard, 1986, p. 111. Nous renverrons désormais à cet ouvrage par le sigle CC 7.
3. *L'Emancipation nationale*, 21 novembre 1941, in CC 7, p. 135.
4. *L'Appel*, 30 octobre 1941, in CC 7, p. 127.
5. Pierre-Antoine Cousteau, « Fantôme à vendre », *Lectures françaises*, n° 5-6, juillet-août 1957, pp. 1-6. Voir *infra*, la notice « Pierre-Antoine Cousteau ».
6. L.-F. Céline, *L'Eglise*, Paris, Denoël, 1933. La pièce avait été écrite en 1926.
7. « *L'Eglise* par L.-F. Céline », *Marianne*, 11 octobre 1933.
8. « A propos de *L'Eglise*. A L.-F. Céline loin des foules », *Commune*, n° 3, novembre 1933.
9. Voir par exemple : « Pourquoi ça recommence les vacheries ?... Parce qu'elles remontent spontanées de ta nature infernale », *Mea Culpa*, in CC 7, p. 42. « L'Homme est la pire des engeances » ; « L'Homme il est humain à peu près autant que la poule vole », *ibid.*, p. 43.
10. Lucien Rebatet, *Les Mémoires d'un fasciste, II, 1941-1947*, Paris, J.-J. Pauvert, 1976, p. 221.
11. *Ibid.*
12. Tusson (Charente), Editions du Lérot, 1987.
13. Mgr Ernest Jouin, *Le Péril judéo-maçonnique*, Paris, Revue internationale des sociétés secrètes et Librairie Emile-Paul, 1920-1922, 4 vol.

14. Henry-Robert Petit, *Le Règne des Juifs*, Paris, Centre de documentation et de propagande, 1937.
15. Jean Boissel, *Le Juif poison mortel*, Paris, Editions RIF [Racisme International Fascisme], 1935 (conférence prononcée le 4 janvier 1935).
16. Lucien Pemjean, *Vers l'invasion. La maffia judéo-maçonnique*, Paris, Baudinière, 1934.
17. Cf., Henri Rollin, *L'Apocalypse de notre temps. Les dessous de la propagande allemande d'après des documents inédits*, Paris, Gallimard, 1939 ; nouvelle édition, Paris, Allia, 1991, pp. 641 sq. ; Pierre-André Taguieff, *Les Protocoles des sages de Sion. Faux et usages d'un faux*, Paris, Berg International, 1992, tome I.
18. *Op. cit.*, p. 19.
19. *Ibid.*, p. 33. Voir *infra*, les notices « Henry Coston » et « Henri Petit ».
20. Cf., A. Yaeger Kaplan, *op. cit.*, p. 33.
21. Cf., Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981, pp. 276-277. Voir aussi Marc Knobel, « L'Ethnologue à la dérive. George Montandon et l'ethnoracisme », *Ethnologie française*, tome XVIII, 1988/2, pp. 107-113.
22. Cf., la lettre du 16 février 1939, reproduite in A. Yaeger Kaplan, *op. cit.*, p. 69.
23. Cf., Pierre Birnbaum, *Un mythe politique : la « République juive ». De Léon Blum à Pierre Mendès France*, Paris, Fayard, 1988. Pour l'analyse typologique et rhétorique du pamphlet, voir l'admirable ouvrage de Marc Angenot, *La Parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot, 1982.
24. L.-F. Céline, *Bagatelles pour un massacre*, Paris, Denoël, 1937, p. 127. Nous renvoyons à cet ouvrage, dans la suite du texte, par le sigle *BM*.
25. L.-F. Céline, *L'Ecole des cadavres*, Paris, Denoël, 1938, p. 35. Nous renverrons à cet ouvrage par le sigle *EC*.
26. Lucien Rebatet, *Les Décombres*, Paris, Denoël, 1942 ; rééd. [partielle] J.-J. Pauvert, 1976, sous le titre : *Les Mémoires d'un fasciste, I, Les Décombres, 1938-1940*, pp. 74-75.
27. Pierre-Antoine Cousteau, *L'Amérique juive*, Paris, Les éditions de France, 1942.
28. George Montandon, *Comment reconnaître et expliquer le Juif ?*, Paris, Nouvelles éditions françaises [Denoël], 1940. Premier volume de la « Collection d'intérêt national » : « Les Juifs en France ».
29. *Ibid.*, p. 90.
30. *Ibid.*, p. 46.
31. Jean Drault, *Histoire de l'antisémitisme*, Paris, Editions C.-L., 1942. Céline en salue l'édition en ces termes : « [...] Votre ouvrage devrait être au programme des écoles, obligatoire. Les Droits et les Devoirs de l'Aryen, tout y est ». Cf., *Le Réveil du peuple*, 1^{er} mai 1942, in CC 7, p. 164. Voir *infra*, la notice « Jean Drault ».
32. *Ibid.*, p. 185.
33. Louis Thomas, *Les Raisons de l'antijudaïsme*, Paris, Les Documents contemporains, 1942, p. 7.
34. *Les Cahiers de l'Herne*, « Louis-Ferdinand Céline », n° 3 (1963) et n° 5 (1965) ; rééd. 1972, p. 279.

35. Lettre inédite de Céline à Lucien Combelle, sans date, citée in François Gibault, *Céline. 1932-1944. Délires et persécutions*, Paris, Mercure de France, 1985, tome II, pp. 155-156. Voir aussi le chapeau introductif à la lettre de Céline dans *L'Appel*, 9 avril 1942, qui souligne « l'accord profond entre les idées » de Céline et celles de son directeur Pierre Costantini, « l'un et l'autre persuadés que la question juive ne peut se poser que sur une base sûre, solide, indiscutable : celle de la race ; si l'on veut vraiment aboutir », in CC 7, p. 165.

36. Voir par exemple l'article de Henry-Robert Petit, « Hitler et les juifs », *Le Pilori*, septembre 1938, n° 2 (pp. 2-5), revue à laquelle Céline s'abonne dès le 1^{er} numéro, en juillet 1938. L'auteur conclut son exposé de la politique raciste du III^e Reich par ces mots : « Ce que les Juifs redoutent avant tout et par-dessus tout, c'est le racisme, ils passent encore sur l'antisémitisme, mais dès l'instant que vous parlez de la défense et de la protection de la race, Israël hurle, vitupère, fulmine, injurie ; il est déchaîné ». Preuve est donnée, par la réaction de la victime, de l'efficacité supérieure du racisme ! Même idée, dans un style plus enlevé, dans *L'Ecole des cadavres* qui paraît deux mois plus tard : « Le Racisme ! Les Juifs n'ont peur que du racisme. L'antisémitisme, ils s'en foutent » (p. 264). Et en février 39, c'est George Montandon qui donne le même argument, dans une lettre adressée à Jean-Pierre Maxence : « Que craignent les Juifs [...] ? Ce n'est pas l'antisémitisme (ils s'en foutent), mais l'ethnoracisme. » Voir *infra*, l'étude de Marc Knobel sur G. Montandon.

37. *L'Appel*, 9 avril 1942, in CC 7, p. 165.

38. Cf., L.-F. Céline, *Lettres des années noires*, éd. Philippe Alméras, Paris, Berg International, 1994, pp. 29-35.

39. Sur le lien entre la critique de la démocratie égalitaire et la hantise du métissage, voir l'article de Pierre-André Taguieff, « Catégoriser les inassimilables : immigrés, métis, juifs. La sélection ethnoraciale selon le docteur Martial », *Recherches sociologiques*, XXVIII (2), 1997, pp. 57-83 ; et *infra*, l'étude du même auteur sur René Martial.

40. Jean Boissel, « Le “midinard” ou la supériorité du Nord sur le Midi. Une mythologie française », *Commentaire*, hiver 1979/1980, vol. 2, n° 8, pp. 571-580.

41. « La bougnoulisation du blanc par persuasion latine, par promiscuités maçonniques », EC, p. 284.

42. Quelques exemples : « Je reproche aux Français d'avoir lancé à travers le monde des cartels grotesques » (p. 121). « En France, tout est gueule. L'obsession des Français est là » (p. 124). « Je ne vois pas comment vous arracheriez le Français 1941 à son Juif » (p. 126). « Il ne s'agit plus de sauver le Français, l'actuel Français est définitivement perdu, pourri, cadavérique... » (p. 127). « [...] la jeune Française, si niaise, si enjuivée » (p. 139). « Le Français ne veut plus que du sirop électoral, de l'alcool à vote. Le goût du faux est en lui en tout et pour tout » (p. 154). « Mais les Français n'aiment les gros romans que quand c'est étranger et bien c... » (p. 201). Les références renvoient aux *Cahiers Céline* 7.

43. « Mise au point de raciologie : le problème des races. L'ethnie juive devant la science », *Les Cahiers du centre d'examen des tendances nouvelles*, n° 1, septembre 1938, pp. 5-21.

44. Voir, dans le même sens, l'article de Jean Héritier, « Les Juifs et l'ancienne France », *L'Ethnie française*, n° 10, avril 1944, p. 7.

45. Voir la lettre à Henri Poulain, pour *Je suis partout*, dans L.-F. Céline, *Lettres des années noires*, op. cit., pp. 29-35.

46. « Le slogan “Une, Indivisible” m'a toujours semblé un truc de “maçons” », *ibid.*, p. 35.

47. George Montandon, « L'Etudiant français et la science ethnique », *L'Ethnie française*, n° 6, mars 1942, p. 5. Autre formulation du compromis « fraternité dans le sang » et « fraternité dans la civilisation », dans Pierre Villemain, « L'ethno-racisme et les doctrines spirituelles » (Cours professé à l'Institut des questions juives et ethno-raciales), *L'Ethnie française*, n° 8, mai 1943, p. 18.
48. EC, pp. 225-227. Extrait de l'article de G. Montandon, déjà cité.
49. L'affectivité célinienne semble osciller entre la haine et le dégoût : haine du Juif, agent de corruption ; dégoût de l'aryen, objet passif, corrompu. En tout cas, « Arien pourri vaut pas mieux que juif, peut-être un peu moins », *Les Beaux Draps*, Paris, Nouvelles Editions françaises, 1941, p. 120. Nous renverrons à l'ouvrage par le sigle *BD*.
50. « Une lettre de L.-F. Céline à Alain Laubreaux », *Je suis partout*, 22 novembre 1941, in CC 7, p. 137.
51. « Interlignes », *Aujourd'hui*, 3 mars 1941, in CC 7, p. 113.
52. « Un Inédit de Monsieur Louis Destouches dit... Louis-Ferdinand Céline. Sommation », *Aujourd'hui*, 7 mars 1941, in CC 7, p. 114.
53. « Du côté de chez Proust par L.-F. Céline », *Révolution nationale*, 20 février 1943, in CC 7, p. 180.
54. « Une lettre de L.-F. Céline à Alain Laubreaux », *Je suis partout*, 22 novembre 1941, in CC 7, p. 137-138. Par « Licaïste », Céline stigmatise aussi la Lica, la Ligue internationale contre l'antisémitisme.
55. Lettre de Céline à Jean Cocteau, in CC 7, pp. 230-231.
56. *Ibid.*
57. Le jeune Destouches emploie l'expression dès 1916, à propos du conflit franco-allemand : « Je crois discerner dans tout cela ce que j'ai toujours vu dans les luttes de races, le passé se défendant contre l'avenir » (lettre à S. Saintu, citée dans Philippe Alméras, *Céline. Entre haines et passion*, Paris, Robert Laffont, 1994, p. 56).
58. Ainsi, Hitler déclare combattre non la classe ouvrière marxiste, mais les « judéo-marxistes qui tirent les ficelles ». « Pendant l'Occupation, une affiche de la Propagandastaffel représentant un gros Juif fumant un cigare et tenant par des ficelles un groupe de marionnettes composé de banquiers de la City, de bolcheviks, d'hommes d'affaires américains, etc. » (Jean-Marie Domenach, *La propagande politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1950, pp. 22-23).
59. Voir la lettre à Lucien Combelle, in Philippe Alméras, *Les Idées de Céline*, Paris, Berg International, 1992, p. 155 : « Le juif n'est pas tout mais il est le diable et c'est suffisant. Le Diable ne crée pas tous les vices mais il est capable d'engendrer un monde entièrement, totalement vicieux ».
60. Voir la « Lettre à Jacques Doriot », *Cahiers de l'émancipation nationale*, mars 1942, in CC 7, p. 158.
61. Cf., Jean-Marie Domenach, *La Propagande politique*, op. cit., pp. 49 sq. Voir aussi Marc Angenot, *La Parole pamphlétaire*, op. cit. Sur la pratique et le sens de l'amalgame, cf., pp. 126 sq.
62. *L'Emancipation nationale*, 21 novembre 1941, in CC 7, p. 131.
63. Céline trouve dans le racisme eugéniste une échappatoire au pessimisme anthropologique radical exprimé dans *Mea Culpa*, qui esquissait en trois lignes cette position du problème. Cf., CC 7, p. 39.

64. Georges Vacher de Lapouge, *L'Aryen son rôle social*, Paris, Albert Fontemoing, 1899, « Préface », p. VIII.

65. *Ibid.*, « Préface », p. IX.

66. On ne peut qu'être frappé du parallélisme entre les deux positions, qui conjuguent racisme, scientisme politique, antichristianisme et récusation des principes de 1789. On trouve chez l'un et l'autre auteur une fascination exaltée pour le déterminisme biologique, ce qu'ils appellent « la Loi ». Céline, à notre connaissance, ne cite le nom de G. Vacher de Lapouge qu'en 1959, dans les *Lettres à la N.R.F. 1931-1961*, éd. Pascal Fouché, Paris, Gallimard, 1991. Mais il est très possible que son ami Montandon le lui ait fait découvrir dès l'avant-guerre. Voir Pierre-André Taguieff, *La Couleur et le sang. Doctrines racistes à la française*, Paris, Editions Mille et une nuits, 1998, pp. 146-147 et pp. 161-162.

67. Cité in Philippe Alméras *Céline. Entre haines et passion*, op. cit., p. 196.

68. Phrase censurée par Lestandi pour *Au pilori*, puis une nouvelle fois par Doriot, pour les *Cahiers de l'émancipation nationale*, en mars 1942. Céline s'en plaint dans une lettre privée adressée à L. Combelle. Voir F. Gibault, *Céline..., II*, op. cit., pp. 290-291.

69. Voir *Au pilori*, 10 septembre 1942, in CC 7, p. 170.

70. Même idée, sur un plan plus concret, en janvier 1943. Céline propose alors une série de mesures sociales urgentes, qu'il conclut par : « Résultat : vous n'entendrez plus jamais parler du communisme », *Au pilori*, 7 janvier 1943, in CC 7, p. 178. Et en avril 1944 : « On ne renversera le communisme qu'en le dépassant, en en faisant plus. En se posant au-delà, non en deçà. C'est peut-être fâcheux, mais c'est tel quel » (*Germinal*, n° 1, avril 1944, in CC 7, p. 210).

71. *Cahiers de l'émancipation nationale*, mars 1942, in CC 7, p. 158.

72. Par le locuteur ou par le truchement du dialogue entre Gustin et Ferdinand qui – à moins d'une faute d'impression – opère une curieuse mais révélatrice confusion entre les voix des deux personnages. Cf., *Bagatelles...*, pp. 316-319.

73. Variation sur la célèbre formule « plutôt Hitler que Blum ». Celle-ci livre la motivation de la droite française qui « dans sa grande majorité se rallie insensiblement à des options antibelligistes », Pascal Ory, *Les Collaborateurs 1940-1945*, Paris, Le Seuil, 1976, p. 21.

74. D'après le journaliste de *La Presse*, qui rencontre Céline cinq mois plus tard, lors de son passage à Montréal, « il ne (se) dit pas fasciste, il avoue simplement de la "sympathie" pour Hitler », « Céline est resté un pessimiste invétéré », *La Presse*, 7 mai 1938, in CC 7, pp. 47-51.

75. Jean-Marie Domenach, *La propagande politique*, op. cit., p. 53. Le passage se poursuit par une remarque de P. Reiwald : « Le fait de prêter à l'ennemi ses propres défauts et de lui attribuer les actes que l'on est sur le point de commettre est devenu, grâce à Hitler, le propre de la propagande nationale-socialiste » (*De l'Esprit des masses. Traité de Psychologie collective*, Paris, Delachaux et Niestlé, 1949).

76. Voir son « Mémoire en défense » de 1946, in CC 7, pp. 245-258, et la « Réponse à l'exposé du Parquet de la cour de justice », *ibid.*, pp. 313-324. Le 21 février 1950, Céline a été condamné par la cour de justice à un an de prison ferme et 50 000 F d'amende, ainsi qu'à la peine de la dégradation nationale, et à la confiscation de ses biens présents et à venir à concurrence de moitié. François Gibault reconnaît la relative douceur du jugement, qu'il explique ainsi : « Céline le devait à ses amis, à ses avocats, à l'érosion du temps et, pour beaucoup, au président Drappier et au Commissaire du gouvernement Charrasse » (*Céline...*, III, op. cit., p. 234). Puis Céline obtient un jugement d'amnistie

prononcé par le tribunal militaire le 20 avril 1951, grâce à l'astuce de son avocat, M^e Tixier-Vignancour : celui-ci, en jouant sur le pseudonyme, fait juger le docteur Destouches. Aucun juge du tribunal ne fait le rapprochement avec L.-F. Céline. La Cour de cassation, le 6 décembre 1951, casse ce jugement d'amnistie « dans l'intérêt de la loi ». Cette décision de principe n'a aucune conséquence pour Céline. Voir L.-F. Céline, *Lettres à Tixier*, éd. Frédéric Monnier, Paris, La Flûte de Pan, 1985, p. 114.

77. C'est l'argument de Jean Galtier-Boissière, en janvier 1950. Cf., CC 7, p. 353.

78. Cf., CC 7, p. 87.

79. François Gibault, *Céline* (3 volumes), Paris, Mercure de France ; P. Alméra, *Céline. Entre haines et passion*, op. cit.

80. Alice Yaeger Kaplan, *Relevé des sources et citations dans « Bagatelles pour un massacre »*, op. cit.

81. *Les Idées de Céline*, op. cit.

82. Paris, Denoël, 1942. Préface, in CC 7, pp. 173-175.

83. Cf., Jean-Pierre Dauphin et Pascal Fouché, *Bibliographie des écrits de Louis-Ferdinand Céline 1918-1984*, Paris, Bibliothèque de Littérature française contemporaine, 1985. La bande-annonce de la réédition d'octobre 1941 revendique fièrement l'antisémitisme du pamphlet et l'interdiction qu'en fit la III^e République ; sa publication aurait même été à l'origine du décret-loi Marchandea (21 avril 1939) : « C'est à la suite de cette publication que le gouvernement Daladier devait promulguer la fameuse loi sur "Les Habitants" et interdire la vente de *Bagatelles* et de *L'Ecole des cadavres* ». Mais si un pamphlet de Céline a été à l'origine de cette loi, c'est plus probablement *L'Ecole*, paru en novembre 1938.

84. Ibid. C'est vraisemblablement à ces exemplaires que se rattache la bande-annonce : « Les Juifs me regretteront... Edouard Drumont. Ouvrage interdit par le gouvernement Daladier ». C'est présenter Céline comme le continuateur de Drumont, mais aussi comme celui qui en achève la violence, si l'on comprend le « regret » prédit comme menace d'aggravation.

85. Lettre de Céline à Karl Epting, 15 avril 1942 ; reproduite en fac-similé dans *Bibliographie des écrits de L.-F. Céline*, op. cit., iconographie de l'année 1942 ; citée également in François Gibault, op. cit., tome II, p. 263.

86. Lettre de Céline à Karl Epting, 4 mai [1943], reproduite en fac-similé dans *Bibliographie des écrits de L.-F. Céline*, op. cit., iconographie de l'année 1943 ; citée in François Gibault, op. cit., tome II, p. 263.

87. Respectivement quatorze, dont trois reprises de l'édition de 1938, et vingt photographies qui ne figuraient pas dans l'édition originale de *Bagatelles*.

88. Voir François Gibault, op. cit., tome II : « Dans le dossier du tribunal militaire, une note précise le motif de ces ajouts. Les prix ayant été bloqués le 2 septembre 1939, les éditeurs devaient justifier d'une partie au moins inédite pour pouvoir augmenter leurs prix de vente » (p. 264).

89. N'ayant pu consulter celles qui accompagnent la réédition de *Bagatelles*... en octobre 1943, nous parlons ici des photographies ajoutées à la réédition de *L'Ecole* de septembre 1942. Nous remercions l'IMEC et André Derval qui nous ont permis de consulter cette édition. L'une des vingt photographies de la réédition de *Bagatelles* (reproduite dans *L'Affaire Céline*, Le Comité d'Action de la Résistance, 1952) représente deux Juifs pieux de l'Est, vêtus de manière traditionnelle, que Céline

désigne en légende comme « Deux Gaullistes polonais 1943 » ! Amalgame et insinuation se conjuguent ici pour ridiculiser et délégitimer la résistance gaulliste.

90. C'est le frère du célèbre tribun, André-Boniface Riqueti, qui fut membre de la loge « Saint Jean d'Ecosse du contrat social ». Cf., Alec Mellor, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie et des francs-maçons*, Paris, Belfond, 1971. Mais la légende, tenace, servait la thèse de la Révolution fomentée par les francs-maçons. Céline n'est manifestement pas indifférent à cette idée, comme le montre une note de *L'Ecole...* : « Je ne saurais trop recommander la lecture du livre admirable de Dasté : "Marie-Antoinette et le complot maçonnique" », (p. 35). Drumont, pour sa part, caractérisait Mirabeau comme « homme des Juifs » dans *La France juive*.

91. L'Institut d'étude des questions juives, créé et contrôlé en fait par Theodor Dannecker, chef de la Section des Affaires juives de la Gestapo. Organe de renseignement, il sert aussi à diffuser la propagande nazie antijuive sous « étiquette française ». Cf., Joseph Billig, *L'I.E.Q.J., officine des autorités nazies en France*, Paris, Les inventaires du Centre de documentation juive contemporaine, 1974. Voir *infra*, la notice « Paul Sézille ».

92. Il s'agit d'une exposition de propagande antijuive nazie, montée à l'initiative conjointe du SD et de l'Ambassade. Elle ouvre ses portes en septembre 1941 au palais Berlitz, sous l'égide de l'I.E.Q.J. Voir *infra, ibid.*

93. Lettre de Céline au capitaine Sézille, 21 [octobre 1941], citée *in* François Gibault, *op. cit.*, tome II, p. 286.

94. Céline semble viser le décret du 13 décembre 1940 (JO du 1^{er} janvier 1941) permettant d'interdire l'usage de certains livres scolaires. Cf., Dominique Rémy, *Les lois de Vichy*, Paris, Romillat, 1992, pp. 103-105.

95. « Je hais les mensonges qui vous ont fait tant de mal. La terre, elle, ne ment pas. Elle demeure votre recours. Elle est la patrie elle-même » (Philippe Pétain, appel du 25 juin 1940, *in La France nouvelle*, Paris, Fasquelle, 1941, p. 24).

96. Voir *supra*, p. 164.

97. Le souvenir des révolutions nées d'une défaite – 1917 en Russie, 1919 en Allemagne – a ravivé pour beaucoup la grande peur de 36.

98. Le premier statut des Juifs a été édicté en octobre 1940.

99. Henri Poulain, « En parlant de leurs livres. Voyage au bout de la banlieue, fief de L.-F. Céline », *Je suis partout*, 7 mars 1941, *in CC 7*, p. 109.

100. Céline commente son épigraphe dans un entretien avec Henri Poulain : « T'en as vu, toi, des pendus, depuis la débâcle ? » *Je suis partout*, 7 mars 1941, *in CC 7*, p. 108. « La corde » revient en commentaire de la fusillade bien réelle de Lucien Sampaix, député communiste et journaliste à *L'Humanité*, qui avait mis en cause Céline lors de « l'affaire Abetz », en juillet 1939. Cf., « Une lettre de L.-F. Céline », *Au pilori*, 10 septembre 1942, *in CC 7*, p. 169.

101. Cette loi interdit aux juifs l'accès à la fonction publique et aux professions de la presse, du cinéma et du théâtre.

102. Cité d'après Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981, p. 399. La définition proposée par Vichy est très proche de celle qui est donnée dans le premier règlement d'application de la Loi sur la citoyenneté du Reich, promulguée le 14 novembre 1935. Voir Raul Hilberg, *La destruction des juifs d'Europe* [1^{re} éd. 1985], Paris, Fayard, 1988. Par cette définition est écartée, remarque R. Hilberg, « la solution proposée par le parti, c'est-à-dire

l’assimilation totale des demi-juifs aux juifs intégraux » (*ibid.*, p. 66), solution qui est aussi celle de Céline. La définition du Juif que celui-ci propose est analogue à celle que donne l’*Arierparagraph*, règlement qui accompagne le décret du 7 avril 1933 qui stipulait le renvoi des fonctionnaires « d’ascendance non aryenne » (*ibid.*, p. 62). Notons également que cette définition correspond aussi, *a contrario*, à la condition d’admission posée par certains groupuscules français racistes : avoir quatre grands-parents aryens.

103. Suite aux accusations portées par Lucien Sampaix dans *L’Humanité*, Céline avait envoyé des lettres de démenti à *Je suis partout*, *Le Droit de vivre*, et à *Le Soir*. Voir CC 7, pp. 63 à 68.

104. « Céline est resté un pessimiste invétéré », *La Presse*, 7 mai 1938, *in CC 7*, pp. 63 à 68.

105. Robert Dubard, « En buvant un verre avec Céline », *La France enchaînée*, n° 18, 15-31 décembre 1938, *ibid.*, pp. 52-54 ; « Bagatelles pour un massacre. L’opinion de Céline », *La France enchaînée*, n° 26, 15-30 avril 1939, *ibid.*, pp. 55-56.

106. Lancé en mars 1941 par Pierre Costantini, c’est l’hebdomadaire de la Ligue française d’épuration, d’entraide sociale et de collaboration européenne.

107. Ce qui ne veut pas dire qu’il soit toujours optimiste et « constructif ».

108. Sept lettres dont six furent publiées.

109. On a vu que Céline avait utilisé pour la rédaction de *Bagatelles* les brochures antisémites éditées par son Centre de documentation et de propagande. Il s’était aussi abonné au titre *Le Pilori* dès le premier numéro de juillet 1938.

110. Cf., Pierre-Marie Dioudonnat, *L’Argent nazi à la conquête de la presse française 1940-1944*, Paris, Jean Picollé, 1981, p. 227.

111. *Ibid.*, p. 239.

112. Henry-Robert Petit, *Le Pilori*, décembre 1938, n° 5, p. 17.

113. Cet article partage la une avec celui de Paul Riche « Mort au juif ! ». *Au pilori*, 14 mars 1941, p. 1.

114. Celui-ci reste toutefois administrateur et directeur de la société éditrice du journal.

115. Pierre-Marie Dioudonnat, *op. cit.*, p. 237.

116. Jean Lestandi, « En sortirons-nous ? Jean Lestandi a adressé à L.-F. Céline la lettre suivante : », *Au pilori*, 24 septembre 1942. Céline exprimait la même déception cinq mois auparavant : « L’on me signifie assez bien, en tous lieux, que le national-socialisme n’est pas “d’exportation”, que les lois de Nuremberg pour races nordiques n’ont aucune raison d’être en France ». *L’Appel*, 9 avril 1942, *in CC 7*, p. 166.

117. Voir *infra*, leur commune initiative d’une réunion politique collaborationniste.

118. Cf., Pierre-Marie Dioudonnat, *Les 700 rédacteurs de « Je suis partout » 1930-1944*, Sedopols et P.-M. Dioudonnat, 1993. Préface.

119. On observe en effet parmi les rédacteurs toute une gamme de réactions, de l’adhésion sans réserve (Cousteau, Rebabet) au rejet (Thierry Maulnier), de l’approbation mêlée de critiques (Brasillach) au silence (Pierre Gaxotte). Par ailleurs, le pamphlet de Céline aggrave jusqu’à la rupture les frictions, déjà apparues en 1937 au sujet de l’Allemagne et de l’antisémitisme hitlérien, entre *Je suis partout* et la revue *Combat*, co-dirigée par Jean de Fabrèges et Thierry Maulnier. Voir Jean-

Louis Loubet del Bayle, *Les non-conformistes des années 30*, Paris, Le Seuil, 1969, pp. 75-76 ; Pierre Pellissier, *Brasillach... le Maudit*, Paris, Denoël, 1989, pp. 222-225.

120. Cf., Pascal Ory, *Les Collaborateurs 1940-1945*, Paris, Le Seuil, 1976.

121. Cf., Louis Ferdinand Céline, *Lettres des années noires*, op. cit., pp. 24-25.

122. Ibid., pp. 29-35.

123. Ibid., p. 38.

124. « Acte de foi de L.-F. Céline », *La Gerbe*, 13 février 1941, voir CC 7, pp. 101-105.

125. Qui accompagne l'article de Camille Fégy, « La communauté ou la mort », *La Gerbe*, 23 octobre 1941. Voir CC 7, pp. 124-125. C'est aussi dans *La Gerbe* que Céline publie sa préface à l'ouvrage d'Albert Serrouilles « Bezons à travers les âges », en janvier 1944.

126. C. Fégy, membre du Comité central du Parti Populaire Français dès 1936 et journaliste à *L'Emancipation nationale*, organe central du parti, est rédacteur en chef de *La Gerbe* de 1941 à 1944. Céline saisit au vol son projet assez vague de restaurants populaires parisiens. L'idée fera son chemin au sein du P.P.F., qui crée en février 1942 les cantines d'entreprise, puis des restaurants communautaires en décembre 1942, pour lesquels C. Fégy est nommé commissaire général. Voir Michèle Cotta, *La Collaboration 1940-1944*, Paris, Armand Colin, 1964 ; Dieter Wolf, *Doriot*, Paris, Fayard, 1969.

127. Cf., Michèle Cotta, *La Collaboration*, op. cit. ; Pierre Philippe Lambert, Gérard Le Marec, *Partis et mouvements de la collaboration*, Paris, Jacques Grancher, 1993.

128. Paru chez Grasset en 1937. Cf., Pascal Ory, op. cit., p. 15.

129. Cf., Pascal Ory, ibid., pp. 74-75.

130. Paul Léautaud rapporte ainsi, dans son journal, à la date du 17 février 1941, les propos de Lucien Combelle relatant sa dernière rencontre avec Céline : « *La Gerbe* a relancé, à plusieurs reprises, Céline pour avoir un article de lui. Céline a mis tous les envoyés dehors, en répondant qu'il a écrit, alors qu'il y avait du danger à le faire, à peu près tout ce qui est arrivé, qu'il n'a plus rien à dire et qu'il laisse les autres profiter de tout ce qu'il a écrit. Qu'au surplus il ne sait pas écrire d'article [...] », *Journal littéraire*, Paris, Mercure de France, tome XII, pp. 291-292, cité d'après François Gibault, *Céline...*, tome II, p. 278.

131. *Il Giuco è fatto !*, Firenze, Sansoni, 1950, dont un passage concernant Céline a été traduit dans CC 7, pp. 220-221.

132. Cf., lettre de Céline à Combelle, citée in François Gibault, *Céline...*, tome II, p. 278. Si Moellhausen affirme en 1950 que Céline a refusé le chèque envoyé en rétribution de son intervention, une lettre de Céline à Théophile Briant témoigne d'une morale toute différente : « Nul plus que moi n'abhorre l'effort vain. Pas une ligne ni gratuite ni en l'air. Tout doit être payé, imprimé. Voilà la loi du respect. Lis les articles de fond de "La Gerbe" et sache toi-même si tu t'intéresses au genre. [...] Si tu le fais, ce sera bien rétribué », lettre insérée dans le journal inédit de Théophile Briant, 30 avril 1941, citée in François Gibault, *Céline...*, tome II, p. 279.

133. « Céline nous écrit... », *Révolution nationale*, 5 avril 1942, in CC 7, pp. 161-162. « Du côté de chez Proust par L.-F. Céline », *Révolution nationale*, 20 février 1943, in CC 7, pp. 179-181. Sur *Révolution nationale*, voir Michèle Cotta, *La Collaboration*, op. cit. ; Philippe Randa, *Dictionnaire commenté de la collaboration française*, Paris, Jean Picollec, 1997, art. « Lucien Combelle », pp. 453-455.

¹³⁴. Plus connu par le pseudonyme de Raymond Abellio sous lequel il publia des romans et des essais dont le plus célèbre, *La Bible, document chiffré* (1950), lui valut une certaine notoriété dans les milieux ésotéristes.

¹³⁵. Dominique Desanti, citée par Philippe Randa, *Dictionnaire...*, op. cit., p. 455.

¹³⁶. Cf. Michèle Cotta, *La Collaboration...*, op. cit., p. 324. Cette lettre est insérée dans l'article de Lucien Combelle, « Un écrivain. L.-F. Céline », *Le Fait*, 22 février 1941. Voir CC 7, pp. 105-106.

¹³⁷. Voir Pierre Philippe Lambert, Gérard Le Marec, *Partis et mouvements de la collaboration*, op. cit., pp. 129-135.

¹³⁸. Membre du bureau politique du P.P.F. en 1938, il devient en 1942 secrétaire à la presse et à la propagande du parti.

¹³⁹. Voir CC 7, pp. 128-136 et pp. 155-161.

¹⁴⁰. « Céline parle. “La France s'est enjuivée jusqu'à la moelle”, constate le prophétique pamphlétaire », *Le Cri du peuple de Paris*, 23 décembre 1942. Voir CC 7, pp. 175-176.

¹⁴¹. « Le départ de Doriot, Céline a dit... », *Le Cri du peuple de Paris*, 31 mars 1943. Voir CC 7, pp. 184-185.

¹⁴². « Une lettre de l'écrivain L.-F. Céline », *Les Nouveaux Temps*, 16 janvier 1942, in CC 7, pp. 154-155. Céline y réagit à un article de Guy Crouzet, qui renvoyait ses lecteurs à Henry de Montherlant et Louis-Ferdinand Céline, « probablement nos plus grands écrivains vivants » pour trouver « un tableau moins complaisant de nos réalités d'hier ». Cf., CC 7, p. 154.

¹⁴³. Jean-Pierre Azéma, *De Munich à la Libération 1938-1944*, Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 1979.

¹⁴⁴. Cf., Claude Lévy, *Les Nouveaux Temps et l'idéologie de la collaboration*, Paris, Armand Colin et Fondation nationale des sciences politiques, 1974, pp. 183-185.

¹⁴⁵. Cf., Maurice Garçon éd., *Les Procès de la collaboration*, Paris, Albin Michel, 1948, p. 405. Cité d'après Claude Lévy, op. cit., p. 79.

¹⁴⁶. Cf., Claude Lévy, op. cit., p. 5.

¹⁴⁷. « Et Doriot s'est comporté comme il a toujours fait. C'est un homme. Et oui, il n'y a rien à dire. Il faut travailler, militer avec Doriot [...]. Cette légion si calomniée, si critiquée, c'est la preuve de la vie. J'aurais aimé partir avec Doriot là-bas, mais je suis plutôt un homme de mer, un Breton ». *L'Emancipation nationale*, 21 novembre 1941, in CC 7, p. 135.

¹⁴⁸. Henri Poulain lui demande en 1938, au nom de R. Brasillach, de collaborer à *Je suis partout*. C'est manifestement son engagement dans l'écriture qui lui fait refuser la proposition dont il se dit « très touché » : « Je poursuis ma petite route [...] que ce serait une infidélité dont je crèverais sans doute, de rien changer à mon état de “voyeur” le plus anonyme possible. Je construis dans mon ombre mes petites lanternes ». Lettre citée in L.-F. Céline, *Lettres...*, éd. Philippe Alméras, op. cit., p. 14. Il conclut toutefois par ces mots : « Si jamais j'éprouvais un jour une faiblesse pour le journalisme, j'irais sans aucun doute demander à Brasillach de me recevoir et gratuitement ».

¹⁴⁹. Il s'agit du Comité central israélite, dont *Au pilori* propose la création dans son numéro du 23 octobre 1941. Voir CC 7, p. 125.

¹⁵⁰. Voir la lettre à Lucien Combelle dans *Le Fait*, 22 février 1941, in CC 7, p. 106.

¹⁵¹. « C'est un genre féminin, bêtement féminin » ; voir interview avec Henri Poulain, *Je suis partout*, 7 mars 1941, in CC 7, p. 107.

[152.](#) « Je ne suis pas une vedette de cinéma ! » ; voir interview avec H. Poulain, *Le Petit Parisien*, 17 mars 1941, *in CC 7*, p. 115.

[153.](#) Pierre Lhoste, « Où L.-F. Céline ne parle pas de son nouveau roman... », *Paris-Midi*, 17 mars 1944, *in CC 7*, pp. 200-202. L'analyse de *Guignol's Band* déborde le cadre de cette étude. Remarquons seulement que l'acteur-idéologue Céline instrumentalise alors la littérature dans une stratégie de réintégration de la société française de l'après-guerre. Mais que, à l'inverse, l'écrivain, dans l'élaboration d'un personnage juif, traverse et subvertit parfois les stéréotypes de l'idéologue : Clodovitz, médecin juif polonais émigré à Londres est, malgré son portrait physique caricatural, l'interne mal payé, dévoué, qui dispense inlassablement le réconfort. A travers Titus Van Claben, Céline réactive avec une violence extrême le stéréotype de l'usurier juif, « le pire chacal abject », « dans sa crasse et pénombre ». L'absolue sensibilité à la musique, qui le caractérise et l'humanise, n'empêche pas la fiction d'aller, dans une scène de délire, jusqu'au meurtre de « l'Affreux » usurier : Borokrom et le narrateur lui brisent le crâne contre le sol, en cherchant à le vider de l'or dont ils l'ont gavé ! Voir à ce sujet Henri Godard, *Céline scandale*, Paris, Gallimard, 1994, pp. 114 *sq.*

[154.](#) Il s'agit d'une brève réponse envoyée à *La Semaine*, en mars 1944, au sujet de ses sources en matière d'argot. Voir *CC 7*, p. 203.

[155.](#) Lettre privée, sans date, *in CC 7*, pp. 230-231.

[156.](#) C'est le cas notamment de Pierre Clémenti, de Louis Darquier de Pellepoix, de nombreux militants du Parti Franciste..., puis, en juin 1940, de Jean Boissel, Alain Laubreux, Charles Lesca, Clément Serpeille de Gobineau, etc.

[157.](#) C'est une figure de rhétorique courante dans la presse nationale-socialiste, dans la presse collaborationniste et vichyssoise. Mais elle s'applique évidemment à la lettre dans le cas de Céline.

[158.](#) Pierre Lhoste, *Paris-Midi*, 23 octobre 1943. Voir *CC 7*, pp. 186-189.

[159.](#) Fayolle-Lefort, « Une grande enquête de *L'Appel*. Faut-il exterminer les Juifs ? », *L'Appel*, 30 octobre 1941, *in CC 7*, p. 128.

[160.](#) « Acte de foi de L.-F. Céline », art. cit.

[161.](#) « L.-F. Céline nous écrit », *L'Appel*, 4 décembre 1941 ; voir *CC 7*, p. 139.

[162.](#) « Qui détient le pouvoir ? par L.-F. Céline », *L'Appel*, 9 avril 1942 ; voir *CC 7* p. 166.

[163.](#) « Acte de foi de L.-F. Céline », art. cit.

[164.](#) *Ibid.*, p. 103.

[165.](#) Pour sa critique raciste de la pièce de Jean Cocteau, *Les Parents terribles*. Voir *CC 7*, pp. 136-138.

[166.](#) Pour son *Histoire de l'antisémitisme*, parue en 1942. Voir *CC 7*, p. 164.

[167.](#) Voir *CC 7*, pp. 138-139.

[168.](#) Voir *CC 7*, pp. 180-181.

[169.](#) Le premier soutien public est exprimé en novembre 1941, dans une interview réalisée par Maurice-Ivan Sicard, parue dans l'organe du P.P.F., *L'Emancipation nationale*. Voir *CC 7*, pp. 128-136. Jacques Doriot s'est alors, et depuis le congrès du P.P.F en zone occupée des 24-25 mai 1941, clairement engagé dans le camp allemand et contre l'Angleterre, et a annexé le racisme à son programme : « J'attire votre attention sur un fait important : c'est la première fois qu'en France, un parti politique va adopter un programme de protection de l'ethnie française. Nous voulons défendre les vieilles races de terre française contre la pollution par le Juif ». Il légitime cette nouvelle

orientation, dans son discours du 25 mai 1941, en citant trois noms, ceux de Montandon, Martial et Céline (« Jacques Doriot vous parle », *Le Cahier jaune*, n° 3, février 1942 ; voir *infra*).

170. « Acte de foi de L.-F. Céline », art. cit.

171. « Lettre à Jacques Doriot », *Cahiers de l'émancipation nationale*, mars 1942, in *CC 7*, p. 157.

172. Philippe Almérás, *Céline. Entre haines et passion*, op. cit., pp. 278 et 363.

173. Voir *CC 7*, p. 109.

174. Philippe Almérás, *ibid.*, p. 218.

175. Voir *CC 7*, p. 114.

176. Philippe Almérás, *ibid.*, p. 217.

177. « Céline parle. “La France s'est enjuivée jusqu'à la moelle”, constate le prophétique pamphlétaire », *Le Cri du peuple de Paris*, 23 décembre 1942, in *CC 7*, pp. 175-176.

178. Philippe Almérás, *ibid.*, pp. 252-253.

179. Propos rapportés par P. Almérás, op. cit., p. 240.

180. Extrait de lettre à Karen, 13 février, citée par P. Almérás sans indication de source, op. cit., p. 240. Céline reparle de Lifar comme Juif dans une lettre à Henri Poulain de décembre 1943 (*ibid.*, p. 268).

181. Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande*, Paris, Le Seuil, 1995, p. 351.

182. Voir sur ce thème l'interview donnée à Maurice-Ivan Sicard, publiée le 21 novembre 1941 dans *L'Emancipation nationale*, in *CC 7*, p. 134.

183. « Une lettre de Céline », *Je suis partout*, 3 mars 1944, in *CC 7*, pp. 195-196. Voir *infra*, p. 203.

184. *Ibid.*

185. Il s'agit du « plus actif des services allemands engagés dans le programme à long terme de la politique antijuive en France ». Theodor Dannecker fut envoyé à Paris directement par le bureau IV-B-4 du RSHA, dirigé par Adolf Eichmann et chargé de la « solution finale » du problème juif. Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981, p. 81.

186. Joseph Billig, *Le Commissariat Général aux Questions Juives (1941-1944)*, Paris, C.D.J.C., 1957, tome II, p. 272.

187. Voir *Louis-Ferdinand Céline*, Cahiers de l'Herne, Paris, Belfond, 1968 : Lucien Rebatet, « D'un Céline l'autre », pp. 30-50.

188. *Ibid.*, p. 40.

189. Editeur d'ouvrages antisémites, antimaçonniques ou pronazis, tels *La guerre juive* de Paul Ferdinandet en 1938, *Vers l'invasion* de Lucien Pemjean en 1933, *La dictature des loges* de Henri-Robert Petit, *Les « Grands secrets » de la franc-maçonnerie*, de Jean Marquès-Rivièvre, *Perfide Albion* de Jean Bardanne...

190. Philippe Burrin, *La France...*, op. cit., p. 425.

191. Lettre inédite de Lucien Rebatet à Céline, 11 juillet 1957, citée in F. Gibault, op. cit., tome II, p. 260.

192. Cf. Gérard Loiseaux, *La Littérature de la défaite et de la collaboration*, Paris, Fayard, 1995, p. 564.

193. Voir à ce sujet Dominique Rossignol, *Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944. L'utopie Pétain*, Paris, PUF, 1991, pp. 180-183.

194. D'après le résumé qu'en donne Philippe Alméras, *in Céline. Entre haines et passion, op. cit.*, p. 241. La lettre dont il est question, non datée et sans source indiquée, nous semble placée par erreur en juin 1942. L'exposition qui s'était tenue au Grand Palais cette année-là, inaugurée le 4 avril 1942, était consacrée à « La Vie nouvelle ».

195. Cf. Grégoire Kauffmann, *Mémoire de maîtrise*, sous la direction de Claire Andrieu et Antoine Prost, « Jean Drault, un compagnon de Drumont dans la collaboration. 1940-1944 », Université de Paris I, Panthéon Sorbonne, 1996, p. 120.

196. Télégramme d'Abetz à Ribbentrop, cité *in Joseph Billig, Le Commissariat Général aux Questions Juives (1941-1944)*, Paris, C.D.J.C., 1957, tome II, p. 282.

197. D. Rossignol, *op. cit.*, pp. 225-226.

198. F. Gibault, *op. cit.*, tome II, p. 286.

199. Archives du C.D.J.C., XXII-13. Cf. Grégoire Kauffmann, *ibid.*, p. 119.

200. Il s'agit de l'article de Robert Denoël, « Louis-Ferdinand Céline, le contemporain capital », voir *infra*, p. 200.

201. Jean-Paul Brunet, *Jacques Doriot*, Paris, Balland, 1986, pp. 382-383.

202. Cette légende est reprise dans les *Cahiers de l'émancipation nationale*, mars 1942, en chapeau de la lettre de Céline à Jacques Doriot. Voir CC 7, pp. 155-156.

203. Pour plus de précisions, voir *infra*, Grégoire Kauffmann, « Les antijuifs parisiens et la mémoire de Drumont », et Philippe Alméras, *Céline. Entre haines et passion, op. cit.*, p. 241.

204. « Le ministre Schleier chez les antisémites. Un déjeuner des amis de Jean Drault », *L'Appel*, 26 mars 1942.

205. La lettre de Céline est publiée dans *Le Réveil du peuple* le 1^{er} mai 1942. Voir CC 7, pp. 163-164.

206. Voir *La France européenne* du 20 juin 1942. Une brochure éditée par le Cercle européen, en août 1942 (*La Participation de la France à la défense et à l'organisation de l'Europe*, « Les Conférences du Cercle européen »), cite Céline parmi les membres du comité d'honneur. Voir Jean-Pierre Dauphin, *L.-F. Céline*, Calepins de bibliographie, n° 6, Paris, Minard, 1977. Voir également CC 7, p. 94.

207. Le *Weltkampf*, revue créée par Rosenberg, devint l'organe de l'Institut de Francfort pour l'étude de la question juive. Certains numéros de cette revue à prétention « scientifique » furent publiés en édition bilingue, allemand-français. Voir Joseph Billig, *Alfred Rosenberg dans l'action idéologique politique et administrative du Reich hitlérien*, Paris, C.D.J.C., 1963, pp. 81-82.

208. Brethauer est membre de l'état-major de l'ERR, service chargé de la saisie des archives et bibliothèques juives et franc-maçonniques, et de l'accaparement des œuvres d'art. Cf. Joseph Billig, *Alfred Rosenberg..., op. cit.*

209. Six autres personnalités présentes appartiennent à cette association : Montandon, Coston, Marquès-Rivière, Riche, Bernardini, Ploncard. Voir *infra*, l'étude sur l'« Association des journalistes antijuifs ».

210. Nous citons ici le compte-rendu de *L'Appel* de ce déjeuner, la semaine suivante. Voir « La Commission d'études judéo-maçonniques et le n° spécial de *Weltkampf* », 5 novembre 1942,

2^e année, n° 88, p. 4. On remarque que quatre de ces personnalités invitées sont, depuis l'avant-guerre, de proches amis de Céline : Montandon, Gen Paul, Denoël, et Bernardini. Sur ce dernier, voir notice *infra*. Céline devait préfacer son *Traité d'onomastique juive*, dont la revue de Montandon, *L'Ethnie française* (n° 7), publie un chapitre en janvier 1943 (pp. 7-14). La « Réponse à l'exposé du Parquet de la cour de justice », que rédige Céline, fait penser que cette préface était si violemment antijuive que Denoël en refusa la publication (voir CC 7, p. 317). Le tournant de la guerre, qui marque le débarquement des Alliés en Afrique du Nord, explique vraisemblablement cette prudence nouvelle de Denoël.

211. Président de la Commission d'études judéo-maçonniques.

212. Ecrivain, militant de l'Action française et conférencier inlassable, il est à l'époque proche de la Ligue française de Costantini. *L'Appel* du 20 octobre 1942 annonce qu'il prendra la parole aux côtés de Costantini lors du premier congrès national de la Ligue française, les 14 et 15 novembre 1942.

213. Ajoutons que « le Commissaire général aux questions juives, M. Darquier de Pellepoix, retenu par un déjeuner officiel, avait tenu à faire savoir qu'il était de tout cœur avec les assistants » (*L'Appel*, art. cité).

214. Paul Guérin, pneumo-phtisiologue, ancien militant de l'Action française, adhère au P.P.F. en 1936 et collabore à *Je suis partout* en tant que chroniqueur médical. Voir Pierre-Marie Dioudonnat, *Les 700 rédacteurs...*, op. cit. p. 47.

215. *Le Cri du peuple de Paris*, 23 décembre 1942, in CC 7, pp. 175-176.

216. Voir Joseph Billig, *Alfred Rosenberg...*, op. cit., pp. 207-211.

217. *Au pilori* donne, à la suite des propos de Céline, une première liste de quinze personnalités invitées : Marcel Bucard (Parti franciste), Pierre Costantini (La Ligue française/*L'Appel*), Marcel Déat (R.N.P./*L'Œuvre*), Eugène Deloncle (M.S.R./*Révolution nationale*), Alphonse de Châteaubriant (*La Gerbe*/groupe Collaboration), Alain Laubreaux (*Je suis partout*), Jean Luchaire (*Les Nouveaux Temps*), Charles Spinasse (*Le Rouge et le Bleu*), Anatole de Monzie (écrivain et avocat, collaborateur de Spinasse, mais aussi ami de Darquier de Pellepoix selon Henry Coston), Georges Suarez (*Aujourd'hui*), Bernard Faÿ (directeur de la revue *Les Documents maçonniques*), le capitaine Sézille (secrétaire de l'I.E.Q.J.), George Montandon, Darquier de Pellepoix (fondateur avant-guerre du Rassemblement antijuif de France, et futur Commissaire du C.G.Q.J., nommé en mai 1942), et Bonnefoy (s'agit-il de René Bonnefoy, le futur secrétaire général à l'Information ?).

218. *Au pilori*, 2^e année, n° 75, 11 décembre 1941, p. 1. Cf., CC 7, pp. 143-144.

219. Cette liste ajoute aux noms précédents cinq membres du P.P.F. – Fossati, Fernandez, Fégy, Lèbre, Bonardi –, Jacques de Lesdain, rédacteur politique à *L'Illustration* et organisateur de l'exposition « La France européenne » au Grand Palais, Drieu la Rochelle (*La Nouvelle Revue Française*, groupe Collaboration), Lucien Combelle (*Révolution nationale*) et trois rédacteurs importants de *Je suis partout* : Rebatet, Poulain, Cousteau.

220. Lettre reproduite en fac-similé in François Gibault, *Céline...*, tome II, p. 293.

221. « Vers le parti unique ? », *Au pilori*, n° 77, 25 décembre 1941. Cf., CC 7, pp. 145-146.

222. Marcel Bucard, Jean Luchaire.

223. Pierre Bonardi, Darquier de Pellepoix, Jacques de Lesdain, Lucien Combelle et Xavier Vallat refusèrent de se rendre à cette réunion, parce qu'elle se tenait sous l'égide de *Au pilori*, dont l'équipe était considérée comme vendue aux services allemands. Xavier Vallat s'en explique par une lettre

adressée au journal : « J'aurais été heureux de retrouver Céline dont j'admire l'ardeur désintéressée, mais il comprendra certainement que je préférerais le revoir ailleurs que sous vos auspices ». Cité d'après Philippe Alméras, *Les Idées de Céline*, Paris, Berg International, 1992, p. 197.

224. C'est clairement opter pour le racisme antijuif de type hitlérien, contre « l'antisémitisme d'Etat » adopté par Vichy. La semaine précédente, *Au pilori* publiait un article de Clément Serpeille de Gobineau titré « Les antijuifs non racistes sont dangereux ». Céline réaffirme cette position du problème en avril 1942 : « On ne devrait plus parler de la question juive ! C'est la question aryenne qui se pose ! ». (« Qui détient le pouvoir ? par L.-F. Céline », *L'Appel*, 9 avril 1942).

225. Cette interpellation de l'Eglise est beaucoup plus modérée – négociation oblige – que ne le sont les déclarations de Céline à ce sujet : « “L'Eglise, notre grande métisseuse, la maquerelle criminelle en chef, l'antiraciste par excellence”. Cette banale vérité, cent fois redite un peu partout avait glacé Lestandi pour son *Pilori*. Mais il s'était désisté fort correctement ». Lettre inédite de Céline à Lucien Combelle, 17 mars 1942, citée d'après F. Gibault, *Céline...*, tome II, p. 290.

226. On retrouve ici la préoccupation sociale, déjà fortement affirmée dans *Les Beaux Draps*, en février 1941. Voir aussi le compte-rendu de l'allocution de Céline devant les membres du Groupement corporatif français (*in CC 7*, pp. 175-176), et la lettre de Céline au *Pilori*, publiée le 7 janvier 1943 (*in CC 7*, pp. 177-179).

227. Ce dernier, « en juin 1941, propose aux Allemands de faire la chasse aux Juifs et aux gaullistes en échange de la libération de prisonniers de guerre. En octobre, il fait plastiquer sept synagogues parisiennes, d'accord avec le SD qui lui fournit les explosifs », Philippe Burrin, *La France...*, *op. cit.*, p. 420.

228. Lettre citée d'après Philippe Alméras, *Les Idées de Céline*, *op. cit.*, p. 198.

229. « Trouver des hommes », *Révolution nationale*, 24 décembre 1941, p. 1. Voir *CC 7*, p. 145.

230. Ce passage de la lettre est cité par Combelle, en introduction à son article « Du négatif au positif », *Révolution nationale*, 11 janvier 1942.

231. *Ibid.*

232. Georges Soulès, « Recensement des révolutionnaires », *Révolution nationale*, 2^e année, n° 17, 8 février 1942, p. 1.

233. Philippe Burrin, *La France...*, *op. cit.*, pp. 420-421.

234. « Lettre à Jacques Doriot », *Cahiers de l'émancipation nationale*, mars 1942, pp. 231-236. Cf., *CC 7*, p. 156. Jacques Doriot est effet reparti sur le front de l'Est.

235. La volonté d'union, fondée à la fois sur la conscience de la relative faiblesse des antijuifs racistes et sur le désir forcené d'une politique raciale, nous paraît sincère chez Céline. Il écrit le 10 décembre au capitaine Sézille : « [...] Vous avez raison, votre action menée avec g[ran]d courage et beaucoup d'adresse a pensé admirablement les positions de l'ennemi et les nôtres. L'ennemi occupe tous les forts, toutes les crêtes, tous les défilés – toutes les intelligences... toutes les banques... nous sommes à découvert, suspects à tous, peu nombreux, divisés, demain peut-être désarmés... notre position ne vaut pas cher – Avec vous bien entendu j'espère le miracle, vieux celte, je crois aux esprits – aux messages – je lance des sorts ! D'où ce ton toujours furieux – je me dépense comme je peux. Vous aussi et je vous comprends de tout cœur. » Voir François Gibault, *Céline...*, *op. cit.*, tome II, p. 261 (archives du tribunal militaire à Meaux). Mais cette ferme volonté d'union ne résoud pas la difficulté des rivalités pour la direction du parti unique. Elle n'exclut pas la tentative de faire cette unité au profit de Doriot, en faveur duquel Céline et *Au pilori* se sont publiquement

prononcés. Le contexte historique est porteur d'une dynamique unitaire, depuis la fondation de la L.V.F. par Déat, Doriot, Costantini, Deloncle, concomitante d'un renforcement de Doriot : il bénéficie de l'image héroïque du chef-combattant, largement exploitée par la propagande du P.P.F., de l'alliance récente avec Costantini, et de la rupture entre le R.N.P. et le M.S.R.

236. Celui-ci est accusé de soutenir les courants de gauche collaborationniste (voir Philippe Burrin, *La France..., op. cit.*, chap. xxv). La convocation de Charles Spinasse, par exemple, qui vient de lancer à Paris *Le Rouge et le Bleu* avec l'autorisation de l'ambassade, vise sans doute à dénoncer publiquement son hétérodoxie au regard du national-socialisme, et par là même le soutien dont il bénéficie.

237. Voir la note du 11 novembre 1941 de l'état-major administratif, sous la signature du Dr Blanke, *in Joseph Billig, Le Commissariat général aux questions juives (1941-1944)*, Paris, C.D.J.C., 1955, tome I, pp. 182-185 ; sur la destitution de Vallat, *ibid.*, pp. 214-217. Le décret de création de l'U.G.I.F. est promulgué le 29 novembre 1941. L'union obligatoire des Juifs est, dans l'esprit de Dannecker, un moyen de faciliter leur ségrégation et les arrestations à venir (*ibid.*, pp. 206-213).

238. Le conseiller ministériel Schneider rencontre à ce sujet Xavier Vallat, le 9 décembre 1941. Voir Joseph Billig, *op. cit.*, p. 138. L'intervention de Céline qui demande à Fernand de Brinon de « lui [Montandon] trouver d'urgence un petit emploi à l'Institut des Questions Juives » n'est peut-être pas étrangère à cette nomination. Cf., lettre non datée de Céline à Fernand de Brinon, publiée dans *L'année Céline 1994*, Paris, 1995, Editions du Lérot et IMEC, p. 101.

239. Le capitaine Sézille, secrétaire de l'I.E.Q.J., travaille sous l'autorité de Dannecker qui dirige la section juive de la Gestapo. Sézille qui a été le bras droit de Darquier dans son « Rassemblement antijuif » fonde après la défaite « La Communauté Française », organisation de lutte contre les Juifs et les francs-maçons, à laquelle adhèrent Deloncle et ses proches collaborateurs en janvier 1941 (cf., Joseph Billig, *op. cit.*, tome II, pp. 273-275). Sur Deloncle et le SD, voir *supra*, p. 190, note 7. Le P.P.F. est en relation avec la section IV du SD, depuis le printemps 1941 au moins. Pour *Au pilori*, voir *supra*, p. 173.

240. « Eux, toujours eux ! », *Au pilori*, n° 58, 14 août 1941.

241. *Au pilori*, n° 60, 28 août 1941.

242. Le SD et l'état-major administratif projettent la création de cet Office en janvier 1941, pour « assurer la solution du problème juif en Europe suivant les directives mises en pratique dans le Reich ». Cf., Joseph Billig, *op. cit.*, tome I, p. 52. Sur ces deux listes du 1^{er} mars 1941, l'une adressée à Abetz, l'autre établie par lui, voir Joseph Billig, *ibid.*, p. 55 et François Gibault, *Céline..., tome II*, *op. cit.*, pp. 257-259.

243. « Revue mensuelle de doctrine ethno-raciale et de vulgarisation scientifique », dont George Montandon est le fondateur et le directeur scientifique. Voir *supra*, l'étude de P.-A. Taguieff (III) et *infra*, celle de Marc Knobel.

244. *L'Ethnie française*, n° 4, juillet 1941, « Billet politique », p. 27.

245. Robert Brasillach, « En relisant le *Voyage* », *Révolution nationale*, 25 septembre 1943 ; art. cit. in *Les Critiques de notre temps et Céline*, Jean-Pierre Dauphin [éd.], Paris, Garnier, 1976, pp. 100-105.

246. Lettre sans date, écrite après la réunion de décembre 1941 ; citée in F. Gibault, *Céline..., II*, pp. 284-285 ; voir aussi P. Alméras, *Les Idées de Céline*, *op. cit.*, pp. 199-200.

- ²⁴⁷. Lettre du 4 août 1942, citée in F. Gibault, *ibid.*, p. 294.
- ²⁴⁸. Cf., Journal de Marcel Déat, cité par P. Almérais, *op. cit.*, p. 225 ; dîner du 22 décembre 1942.
- ²⁴⁹. « Je trouve l'étiquette anti-bolcheviste de la croisade *maladroite*. Toute la France est communiste. » Cf., F. Gibault, *op. cit.*, pp. 288-289.
- ²⁵⁰. Le 10 décembre 1941. Cf., F. Gibault, *op. cit.*, p. 261.
- ²⁵¹. Voir la lettre à Alphonse de Châteaubriant, 12 août 1941. *Ibid.*, p. 280.
- ²⁵². Voir la lettre à Fernand de Brinon, *ibid.* Il proposera la « suppression immédiate des appareils T.S.F. » dans une lettre publiée par *Au pilori*, le 7 janvier 1943. Cf., CC 7, p. 178.
- ²⁵³. Lettre du 10 [octobre 1941], *ibid.*, p. 241.
- ²⁵⁴. Cf., P. Almérais, *Les Idées de Céline*, *op. cit.*, p. 209.
- ²⁵⁵. Cf., F. Gibault, *op. cit.*, p. 250.
- ²⁵⁶. Texte extrait de Alice Epting-Kullmann, *Pariser Begegnungen* ; trad. française A. de Benoist, in *Céline et l'Allemagne 1933-1945*, Bruxelles, Le Bulletin célinien, 1996, p. 103.
- ²⁵⁷. Voir son article publié en 1942 dans *Deutschland-Frankreich*, repris dans *La Chronique de Paris*, avril 1944, pp. 6-17.
- ²⁵⁸. D'après le résumé que donne P. Almérais d'une lettre du 8 janvier 1942 in *Céline. Entre haines et passion*, *op. cit.*, p. 233.
- ²⁵⁹. Lettre du 2 mars 1942, citée in F. Gibault, *Céline*, II, p. 262.
- ²⁶⁰. Il a traduit plusieurs discours de Hitler sous le titre *Principes d'action* (Bernard Grasset, 1936). Il donne en 1938 une traduction allemande de *Bagatelles... : Die Judenverschwörung in Frankreich (Le Complot juif en France)*. Engagé dans les services de Rosenberg en 1940, il « participe à l'encadrement des activités du service de police français chargé des sociétés secrètes square Rapp... » Voir A. de Benoist, *Céline et l'Allemagne...*, *op. cit.*, pp. 21-26.
- ²⁶¹. *Ibid.*, p. 99.
- ²⁶². Fernand de Brinon l'introduit auprès du commandant SS Boehmelburg qui dirige la Gestapo en France, avant d'être envoyé comme représentant d'Oberg à Vichy, en 1943. Il rencontre aussi Hans Grimm, qui dirige l'antenne du SD à Rennes (Cf., F. Gibault, *Céline*, II, pp. 311-316), duquel il obtient ses permis de séjour pour Saint-Malo, en zone côtière interdite, au titre de médecin de l'organisation Todt.
- ²⁶³. Rapport cité par F. Gibault, *ibid.*, pp. 261-262. H. Bickler, autonomiste alsacien pronazi, participe à la germanisation et nazification de l'Alsace, en tant que préfet (*Kreisleiter*) de Strasbourg. Il traite aussi avec les autonomistes bretons en 1941, et obtient en août 1942 la nationalité allemande. Promu colonel de la SS, il remplace en mai 1943 Hagen à la tête du bureau VI du SD. Cf., Francis Arzalier, *Les Perdants. La dérive fasciste des mouvements autonomistes et indépendantistes au XX^e siècle*, Paris, La Découverte, 1990. D'après Jacques Delarue, il a « encadré des Français travaillant pour la Gestapo », au sein d'une unité police de secours relevant de la section IV du SD. Cf., *Histoire de la Gestapo*, Paris, Fayard, 1962, p. 290.
- ²⁶⁴. Lettre du 30 décembre 1960, citée in F. Gibault, *Céline 1944-1961*, III, p. 328. La mise au point historique (sérieuse) de Broszat fut rapidement diffusée dans les milieux révisionnistes, qui en tireront des conclusions indues.

[265.](#) « Son livre, admirable, va faire gd bruit – QUAND MÊME. Il tend à faire douter de la magique chambre à gaz ! ce n'est pas peu [...]. C'était tout la chambre à gaz ! Ça permettait TOUT ! ». Lettre à Albert Paraz du 8 novembre 1950, *Cahiers Céline* 6, p. 276.

[266.](#) Dans *La Revue célinienne* (n° 1, 1^{er} trimestre 1979, pp. 35-37), puis dans les *Annales d'histoire révisionniste*, n° 8, printemps 1990, pp. 162-164.

[267.](#) George Steiner, *Langage et silence*, tr. fr. L. Lotringer, Paris, Le Seuil, 1969 (1^{re} éd. améric., 1967), Préface, p. 10. Voir aussi les pages admirables de *La Culture contre l'homme*, tr. fr. L. Lotringer, Le Seuil, 1973 (1^{re} éd. améric., 1971) ; nouvelle édition sous le titre *Dans le château de Barbe-bleue. Notes pour une redéfinition de la culture*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 1986.

Lucien Rebatet, Ou l'antisémitisme comme événement littéraire

Robert Belot

Lucien Rebatet est sans conteste la figure marquante de la dernière génération des écrivains antisémites français, celle qui a donné toute sa démesure sous l'Occupation. C'est alors, avec son livre *Les Décombres*¹, sorte de *France juive* du xx^e siècle, l'auteur le plus lu, le plus célébré et le plus haï. Même Louis-Ferdinand Céline, autre grand apôtre de l'antijudaïsme, inspirateur et modèle de Rebatet, n'atteindra pas ce niveau d'engagement et de notoriété.

Rien ne prédisposait Lucien Rebatet (1903-1972) à devenir l'oracle du fascisme à la française dans sa version la plus violemment antijuive. Esthète non-conformiste, sorbonnard impécunieux, passionné d'art, antidémocrate affichant un mépris beaudelairien pour tout ce qui touche à la politique, c'est par hasard que ce petit drômois, monté à Paris, entre à *L'Action française* en 1929 et y inaugure une nouvelle rubrique consacrée au cinéma. Chargé de dépoussiérer la vieille tribune maurrassienne, il peut s'exprimer en toute liberté et faire preuve d'une réelle indépendance d'esprit, du moins jusqu'en 1933, à l'abri d'un pseudonyme délibérément proustien : François Vinneuil.

La prise de pouvoir par Hitler provoque une émigration massive d'artistes juifs, producteurs et metteurs en scène, d'Allemagne vers les studios français. Jusque-là, Rebabet affichait un certain cosmopolitisme artistique. Il ne savait rien des Juifs de ces « provinces aryennes » et c'est un ami d'enfance, René Gontier, monté avec lui à Paris en 1923, futur petit maître raciologue, qui l'initie à la question. « René, dit Rebabet dans ses *Cahiers intimes* inédits, cherche déjà les noms juifs, les physionomies juives avec une opiniâtreté dont je ne m'explique pas les mobiles, qui m'agace un peu, que je mets sur le compte de ses bizarries, en attendant de la pratiquer moi-même. » C'est paradoxalement son intérêt pour le cinéma qui vient à bout de ses réticences premières, car dans ce secteur la présence des artistes juifs sera à la fois la plus visible (un générique suffit à l'identification) et la plus décriée par les cinéastes français eux-mêmes qui, dans une situation de crise, craignent avant tout la concurrence de ces nouveaux venus.

Rebatet a l'occasion de manifester cet état d'esprit corporatiste dans une des premières enquêtes qu'il publie d'août à octobre 1933 dans *Je suis partout*, deuxième tribune de choix qui l'accueille et où il pourra s'exprimer sur des sujets autres qu'artistiques. Ce n'est pas dans les livres savants qu'il découvrira le « problème juif », mais à travers le ressentiment d'un ami cinéaste qui impute aux Juifs l'échec de sa carrière : « Que de soirées nous passâmes, sur ces Champs-Elysées où j'évoquerai toujours sa haute, élégante et vigoureuse silhouette, à regarder le défilé des Algazy, des Kamentra, des Rabinovitch, à démêler les filouteries qu'ils venaient d'accomplir ou qu'ils étaient en train de comploter »². Il devient donc le porte-parole d'une profession en pleine réaction nationalo-corporatiste³. Dans sa critique de *Liliom*, le seul film français de Fritz Lang, produit par Erich Pommer, il impute les défauts du film à la seule origine des auteurs. Ce film « métèque, de facture et d'esprit », selon Rebabet, est l'occasion pour lui de s'engager dans la défense d'un cinéma français devenu « si

falot, si inconsistant qu'il n'a plus la force de rien assimiler »⁴. Discrètement mais sûrement, émerge de cette critique une thématique classique du discours contre la décadence qu'il étendra à l'ensemble de la nation : la substance nationale étant affaiblie, elle ne peut plus accueillir l'autre, accepter la confrontation avec l'autre qui devient à la fois le signe de cette faiblesse et sa cause.

Cet état d'esprit se confirme en février-mars 1935, dans la deuxième enquête importante que Rebabet signe de son vrai nom à *Je suis partout*, journal qui, sous l'impulsion de son rédacteur en chef Pierre Gaxotte⁵, se radicalise tandis qu'une « poussée de fièvre »⁶ xénophobe se saisit du monde étudiantin. L'enquête, étendue et très critiquée⁷, s'intitule : « Les étrangers en France : l'invasion »⁸. Rebabet y explore les sources internes de la faiblesse française, tente d'identifier les agents de la décadence supposée de la nation. L'usage du mot « invasion » révèle clairement l'idée selon laquelle l'ennemi étranger se trouve désormais à l'intérieur du pays et non plus à sa frontière sous la forme conventionnelle de l'ennemi de longue date, l'Allemand. Cette étude, qui se prétend basée sur une approche démographique et économique, révèle un racisme « différentialiste » qui, proclame Rebabet, « n'implique pas le moins du monde une xénophobie ».

En effet, Rebabet préfère se poser en défenseur des cultures dans leurs différences, et cela pour mieux postuler leur irréductibilité, leur immutabilité et leur incompatibilité. Il s'agit d'un racisme qui rejette le principe d'une hiérarchie entre les races mais qui pose comme une évidence le danger du métissage et comme un dogme indiscutable son rejet. « Racisme, je le répète, ne signifie pas asservissement d'une race par une autre, mais bien respect de toutes les races dont la fusion n'est pas à souhaiter », comme le dit Gontier⁹. Il se dit convaincu des « funestes résultats des métissages entre grandes races »¹⁰ ; il se déclare clairement « allergique » au fait qu'un mariage officiel puisse unir une blanche et un

noir et regrette qu'aucune disposition légale n'interdise ce type d'union « contre-nature ».

Hantise de la *proximité*, pour des raisons politiques et hygiénistes, mais aussi hantise de la *mixité* raciale signalent, chez Rebabet, une peur de la dissolution identitaire qui exprime moins un parti pris nationaliste qu'une angoisse ontologique. Cette angoisse, comme je l'ai montré par ailleurs à partir de son *Journal intime* inédit¹¹, s'origine dans une sexualité hésitante et ambivalente qui se retournera en une affirmation viriliste et misogyne, celle-là même que le discours fasciste saura mettre en scène. S'il ne fait encore qu'effleurer « la redoutable question de l'émigration juive », il s'attache à survaloriser la différence physique des « *heimatlos* éternels de la race juive » par rapport aux Européens, sachant que cette différence a ceci de particulier qu'elle se dérobe facilement au regard et que les Juifs, en raison d'un métissage originel supposé et compte tenu de leur proximité morphologique, ont tendance à s'intégrer « facilement ». Le Juif incarne donc la remise en cause de l'intangibilité des frontières raciales. La non-xénophobie vécue et proclamée de Rebabet le conduit à réserver, dans cette enquête, une place particulière aux populations européennes blanches venues de « pays amis ». Il considère que dans les populations européennes – qui ont rendu « des services nullement négligeables, quelquefois irremplaçables » – se trouvent les sujets les mieux désignés pour une « assimilation naturelle ». De là, le ton nettement plus serein avec lequel il aborde l'émigration polonaise ou italienne. S'agissant des Italiens, Rebabet se proclame moins que quiconque hostile à ce « cousinage naturel, permanent avec la Péninsule »¹², et il se félicite même que le Sud-Est français soit devenu le « succès complet de l'assimilation ». Cette enquête est la première occasion pour Rebabet de laisser entrevoir, outre ses divergences avec le nationalisme xénophobe de sa famille politique, l'image négative qu'il se fait alors de la France : c'est un organisme vieilli, anémié, traumatisé par la guerre, miné par son système politique, qui n'aurait plus la

force d'intégrer ses émigrés, contrairement aux Etats-Unis, « organisme jeune et puissant ». Il propose des solutions particulièrement brutales : « Emprisonnons ou établissons des *camps de concentration*¹³, comme les Allemands, les Italiens, les Russes, les Espagnols. C'est actuellement dans tous les Etats une condition de salubrité publique »¹⁴. Quant à l'antisémitisme de Rebattet, il est caractérisé par un refus de la théorisation et de la doctrine. Pour lui, la haine des Juifs ne se démontre pas, ne se justifie pas, ne s'argumente pas, que ce soit par la tradition, la religion ou les conceptions savantes. C'est pourquoi son antisémitisme est placé d'emblée sous le signe de la folie-vérité de l'écrivain Céline dont il admire le tristement célèbre *Bagatelles pour un massacre*¹⁵, précisément parce qu'il lui permet de se maintenir en état d'irresponsabilité, tant politique que théorique. C'est ce qui fait la force de ce *préjugé*, revendiqué comme tel, érigé en mythe. Son admiration pour le pamphlétaire pousse Rebattet à une distanciation, et bientôt une rupture, vis-à-vis du maurassisme, matrice de l'extrême-droite d'avant-guerre où il a évolué. Si l'idylle officielle entre Céline et *Je suis partout* n'a pas duré, c'est que, dans un pamphlet commis à la fin de 1938 – *L'Ecole des cadavres* –, Céline dépasse les bornes sur deux points. D'une part, en condamnant explicitement la « peur » que Charles Maurras aurait du racisme et en l'accusant d'être « avec les Juifs en dépit de [ses] apparences »¹⁶, d'autre part en laissant dériver son antisémitisme jusqu'à son ultime conclusion, la demande instantanée d'une alliance franco-allemande : « Par les temps qui courent, celui qui est contre Berlin est avec les Juifs, c'est pur, c'est simple »¹⁷. L'Action française, fidèle à son « antisémitisme d'Etat », a effectivement des réticences à l'égard des thèses racistes et manifeste un antisémitisme, déplore Rebattet, « qui fut toujours incomplet »¹⁸.

Rebattet est bien représentatif de cette nouvelle génération de la droite extrême qui a adopté comme un évangile la *Défense de l'Occident* (1928) d'Henri Massis, tout en lui reprochant d'omettre de dire que « la défense

spirituelle de l'Occident supposait d'abord sa défense racique »¹⁹. Le nationalisme français voit en effet la nation comme un produit de l'histoire et de la tradition, et non de la race. Maurras juge que « l'entreprise raciste est certainement une folie pure et sans issue » et demande qu'on distingue Mussolini, qui « n'a pas touché aux Juifs », d'un Hitler qui les a « inquiétés et malmenés quand il ne les a pas persécutés ou expulsés »²⁰. Le racisme, pour le chef de l'Action française, est suspecté d'être une invention germanique. D'où, comme le rappelle justement Pierre-André Taguieff, sa dénonciation de Gobineau dont les thèses sur l'inégalité des races sont largement répandues en Allemagne²¹. C'est pourquoi son antisémitisme, dénué d'une dimension explicitement raciste, refuse de considérer les Juifs venant d'Allemagne autrement que comme des Allemands. L'idée d'une alliance avec l'Allemagne, qu'elle soit nazie ou pas, antisémite ou pas, est rejetée par la doctrine nationaliste française.

Il appartient à Brasillach, rédacteur en chef de *Je suis partout* de déclarer – très discrètement d'ailleurs – ce désaccord avec l'antisémitisme célinien regardé comme une manière de désespérer de la France et du nationalisme puisqu'il en vient à préférer la domination allemande à celle du Juif²². Cette prise de distance sera jugée sévèrement dans *Les Décombres* (1942) où le pamphlet de Céline, *L'Ecole des cadavres*, est présenté par Rebattet comme « sa plus magnifique prophétie, plus vaste encore que ses fameuses *Bagatelles* »²³, qui lui a arraché des « cris de joie »²⁴.

Rebatet se positionne dans le débat intellectuel en antisémite, contre Julien Benda²⁵ ou Jaques Maritain, présenté comme « un *Rassenschander*, un souilleur de race »²⁶. Mais ce sont deux numéros spéciaux de *Je suis partout*, intitulés l'un « Les Juifs » (avril 1938), l'autre « Les Juifs et la France » (février 1939), qui lui donnent l'occasion de défendre les thèses antisémites. Ces imposantes contributions, par lesquelles il acquiert une notoriété certaine (le premier numéro est réimprimé quatre fois), servent

deux ambitions : décrire l'activité des Juifs dans le temps et dans l'espace – les ressorts de l'éternel drame juif – et montrer « l'universalité de l'antisémitisme ».

« Les Juifs »²⁷ est une longue enquête « géopolitique », qui vise à valider la thèse selon laquelle ils forment partout où ils se trouvent un peuple à part, inassimilable, habité par l'esprit de domination et de destruction, fauteur de guerre et fourrier des révolutions, responsable et profiteur à la fois du capitalisme et du communisme. Rebabet y conclut que seul un antisémitisme « conséquent », c'est à dire *à fondement racial*, peut sauver l'Occident de catastrophes imminentes. La solution, l'exemple, le modèle à suivre, il n'a cette fois aucun scrupule à suggérer qu'ils viennent de l'Allemagne nazie²⁸. Il nuance cependant son point de vue, car il regrette que les théoriciens d'outre-Rhin aient utilisé cette doctrine comme « un support pseudo-scientifique pour une idéalisation de la race nordique, pure construction de l'esprit, forme nouvelle du vieil orgueil germanique, de la déification de l'homme blond ». Il se déclare néanmoins tout à fait acquis à l'idée principale d'Alfred Rosenberg selon qui le moteur de l'histoire serait la lutte raciale millénaire à laquelle se livrent Juifs et aryens.

L'antisémitisme n'est pas seulement justifié du point de vue historique, par « l'existence indiscutable d'une nation juive », mais aussi du point de vue du racialisme, lequel doit conduire, selon Rebabet, à la reconnaissance chez le Juif d'un ensemble de traits physiologiques spécifiques, de « la pérennité d'ineffaçables caractères ethniques »²⁹. Il convient que le Juif n'est pas une race à part entière, mais en même temps il souhaite le faire rentrer dans un schéma racial ; il postule donc que le Juif est l'incarnation du métissage tout en soutenant qu'il ne se mélange pas ; il prétend que le Juif est « raciste » tout en affirmant qu'il est plus que quiconque propice à se diluer dans la substance des nations. Rebabet ne réussit à sortir de cette aporie majeure – car comment le Juif peut-il être à la fois le symbole du métissage et de l'inassimilabilité ? – qu'en refusant de poser le problème

sur un plan doctrinal, préférant recourir à une rhétorique de diabolisation et de stigmatisation qui s'alimente bizarrement – chez lui, le contempteur de la religion – au registre d'une sorte de métaphysique religieuse qui confère au Juif une « souillure » originelle et lui impute une « faute » primitive.

Ses réticences devant le « nordisme » disparaissent complètement lorsqu'il s'agit de décrire les moyens par lesquels Hitler a mis en œuvre son « idée maîtresse » : la « défense raciale » du peuple allemand. Le boycott officiel des magasins juifs et les « brimades variées », les pogroms organisés, les lois racistes de Nuremberg en 1935, les déportations dans des camps de concentration, toutes ces mesures qui font légalement des Juifs d'Allemagne des sous-humains, lui apparaissent comme un « avant-pogrom réglé d'une manière plus cocasse que tragique » et qui, à ses yeux, a eu l'avantage d'épargner « aux infortunés Juifs un sort autrement cuisant ou sanglant ». Il en arrive aux mêmes conclusions lorsque, en 1938, à l'occasion d'un voyage en Europe centrale, il visite, dans une Vienne rattachée depuis Pâques au Reich, le ghetto de Léopolstadt, là où « les antijuifs opèrent à leur guise ». Dans *Je suis partout*, son seul souci est de banaliser l'insupportable spectacle auquel il a assisté : « En somme, je suis en train d'assister à un pogrom. Car un pogrom, la plupart du temps, ce n'est rien de plus que cela [...]. Tout ce que je vois est-il si méchant ? » Et de conclure, froidement, à l'exemplarité de l'antisémitisme nazi, persuadé qu'on s'est « beaucoup trop attendri sur le menu peuple juif »³⁰.

C'est à la fois pour justifier historiquement l'antijudaïsme et le recentrer sur une tradition française³¹ qu'il rédige un deuxième numéro spécial de *Je suis partout*³². Il y rappelle que sa famille politique ne désire « rien d'autre sur les chapitres essentiels du problème juif que le retour à cette grande tradition royale », et qu'il y a lieu de rendre hommage à l'Action française née de l'antisémitisme et de l'affaire Dreyfus. Ce ressourcement aux traditions d'avant 1789 est actualisé par une description maniaque,

volontiers nominative et chiffrée – à la Coston – de la présence des Juifs dans la France de 1939. Evaluation de leur densité démographique à Paris, par arrondissement ; repérage des « organismes de la nation juive en France » avec répertoire méthodique des associations cultuelles et laïques et publication des adresses et des noms des responsables ; appréciation de leur « emprise » et de leur influence sur la banque, la presse, le commerce, le cinéma, l’Eglise, la vie intellectuelle et artistique.

Il s’agit ni plus ni moins que d’imiter les lois nazies de Nuremberg pour faire du Juif non plus un citoyen, mais un « sujet », ou un « hôte ». C’est de cette manière, avance Robert Brasillach, le rédacteur en chef de *Je suis partout*, convaincu que « c’est l’assimilation inconsidérée qui fait l’antisémitisme », que la France pourra inaugurer un antisémitisme d’Etat, de « raison », et « empêcher les réactions toujours imprévisibles de l’antisémitisme d’instinct »³³.

Parce qu’elle a, selon Rebattet, trop longtemps accepté et subi la domination juive qui a provoqué sa décadence, la France n’a plus la capacité de résister à une guerre. De plus, quelle que soit l’issue d’un éventuel conflit, et même dans l’hypothèse d’une victoire sur l’Allemagne, une victoire française ne serait d’aucune utilité pour la France car elle affaiblirait l’idée d’Europe, prorogerait la durée de vie d’un régime républicain dominé par les Juifs : ce serait une « victoire juive ». Par conséquent, la guerre contre l’Allemagne ne saurait être regardée comme une guerre nationale : « la juiverie a pris la tête du bellicisme pour sauver ou rasseoir ses conquêtes avec l’aide des méprisables soldats chrétiens ».

Le discours de Rebattet apparaît comme le syndrome le plus lisible de ce basculement idéologique qui est à l’œuvre au sein d’une large frange du nationalisme extrême à la fin des années trente : la germanophobie ontologique de cette famille politique tend à s’amoindrir sous l’effet d’une légitimation progressive du rôle historique de l’hitlérisme dans la défense de l’Europe contre les Juifs. Emmanuel Mounier, dans l’article qu’il

consacre au dernier numéro spécial de *Je suis partout*, observe justement que l'antijudaïsme de Rebatet est « un symptôme de la nazification lente de la bourgeoisie française »³⁴.

Il y a une remarquable continuité entre les positions antijuives de Rebatet avant-guerre et sous l'Occupation. On observe alors, outre la revendication pleine et entière du fondement raciste de son antisémitisme, un changement de degré dans son expression dû à la radicalisation et à la libération de sa phobie. Son alignement sur les thèses nazies est total et assumé. Il l'exprime par une volonté de passage à l'acte, de dépassement du « juridisme » antijuif de Vichy et va jusqu'à rompre avec Maurras et le maurrassisme en qui il voit les inspirateurs du Vichy première manière.

Après un bref passage à la radio vichyste, entre Alain Laubreaux et Jean-Louis Tixier-Vignancour, où il subit une censure qui ne lui permet pas de s'exprimer comme il le voudrait en matière d'antisémitisme, convaincu que Vichy n'est pas capable de transformer cette terrible défaite en une « chance » inespérée pour la France de « liquider » son passé de France « juive et démocratique, encanaillée, écervelée, burlesque dans sa vantardise, piteuse dans la panique », Rebatet se rend à Paris, par « conviction fasciste et antijuive »³⁵, explique-t-il dans *Les Décombres*.

Sa carrière de journaliste y débute dans *Le Cri du peuple* de Jacques Doriot, chef du Parti populaire français, et sur un thème précis : la mise en cause du gouvernement pour sa supposée modération en matière d'antisémitisme. Pourtant, dès la fin de 1940, hors de la pression de l'occupant, l'édifice de la répression antijuive de l'Etat français est en place, toutes les mesures allant dans le sens que Rebatet indiquait dans ses articles. Mais le 5 décembre, il affirme qu'« après vingt trois textes législatifs promulgués contre les Juifs, des centaines d'articles et de discours stigmatisant leur funeste action, le problème juif se pose plus que jamais chez nous », que « la puissance juive en France est à peine entamée », que les Juifs demeurent « les agents politiques les plus actifs »³⁶.

Cela tiendrait selon lui aux Juifs eux-mêmes – à leur « adresse aiguiseée encore par l'urgence du cas » – qui ont réussi à mobiliser « l'éternel troupeau des jobards sentimentaux, des naïfs imbéciles convaincus que l'Hébreux est la touchante victime de nos vainqueurs » ; cela tiendrait aussi aux Français, aux « chrétiens » qui sont aux postes de commande de l'Etat :

« Il reste encore chez nous, et dans de hautes fonctions, trop de ces chrétiens cupides ou crédules. La main dans celle du Juif, ils se livrent au grignotage méthodique et patient des lois antisémites. Ce complot des pro-juifs s'est étendu partout, des antichambres ministérielles jusqu'aux commissariats de police ».

Conclusion : ce n'est pas avec des textes de loi que la « race ennemie », la race « pillarde », sera mise hors d'état de nuire.

L'éditorialiste du *Cri du Peuple* ne croit plus à l'efficacité d'un statut exclusionnaire et ségrégationniste. Il préconise, c'est le titre d'un de ses articles, d'« en finir avec le virus juif » par l'expulsion³⁷ :

« On ne se débarrasse pas des rats et des cancrelats en imprimant du papier. Les Juifs ne sont pas moins odieux que nos parasites, et bien plus malfaisants. Toutefois, ce sont des bipèdes humains. Nous ne réclamons pas leur extermination. Nous sommes moins cruels que notre roi Saint Louis qui conseillait aux chrétiens, comme Joinville le rapporte, d'enfoncer leur épée dans le ventre des Juifs “aussi loin qu'elle pourrait entrer” plutôt que de discuter avec eux. Mais nous devons chasser les Juifs ».

Ses déclarations sont jugées excessives³⁸ par Doriot qui n'a pas réservé une place centrale à la question juive dans son programme³⁹. Interdit de politique, Rebattet devra dès la fin janvier 1941 se contenter de la chronique dramatique en déplorant le souci de respectabilité d'un chef collaborationniste trop sensible « aux chatteries de la droite bourgeoise »⁴⁰ de laquelle veut, lui, s'émanciper⁴¹.

La renaissance à Paris de *Je suis partout* en février 1941, avec la bénédiction de l'occupant mais contre l'avis de Maurras, permet à Rebattet de se repositionner, de faire valoir ses vues sans restrictions. Durant tout le premier semestre de 1941, il consacre la publication à l'antisémitisme, sujet qui permet d'écluder très opportunément, jusqu'en juin, le problème du pacte germano-soviétique. À travers plusieurs contributions, il revient à Rebattet, qui se pose maintenant en leader, d'engager *Je suis partout* dans la question juive. Sur trois points : la justification historique, le racisme, Vichy. Dans le premier numéro de cette nouvelle série, son article est destiné à justifier cette réparation, « à l'heure où la France se délivre enfin des Juifs »⁴², par le rappel que *Je suis partout* a été le seul organe de presse d'avant-guerre à avoir « osé reprendre à froid, racialement, politiquement, spirituellement, l'étude de la question juive », mais aussi par le désir de vengeance à l'égard d'un homme politique qui aurait fait subir à l'hebdomadaire un « sadisme racial » en essayant d'étouffer « à jamais la voix de ceux qui avaient dit la vérité ». Cet homme, c'est Georges Mandel. Une figure rituellement sollicitée dans le discours de Rebattet de ces années noires parce qu'elle a pour fonction de légitimer rétroactivement son engagement collaborationniste par le *casus belli* dont s'est rendu responsable Mandel lorsque, ministre de l'Intérieur en juin 40, il fit arrêter cinq personnalités de *Je suis partout*, dont Lesca et Laubreaux, au nom de la lutte contre la « cinquième colonne ». L'équipe de *Je suis partout* est convaincue que « l'ennemi », au moment où la défaite des armes approche, est le Juif et non pas l'Allemand. Rebattet est persuadé pour sa part qu'une victoire de la France serait celle de Mandel et entraînerait la défaite politique de ses opposants. L'instinct de conservation, l'intérêt bien compris autant que les exigences de la lutte idéologique, commandent donc d'accueillir les Allemands et leur programme raciste.

Rebatet veut désormais poser la question juive en termes explicitement raciaux. Il décide de mettre les choses au clair dans un article au titre

éloquent : « L'intelligence française doit prendre position sur le problème de la race »⁴³. Il s'agit de se démarquer publiquement de la position des intellectuels proches de Vichy et des milieux maurrassiens qui, au même moment, par la plume de Thierry Maulnier, défendent l'idée que les Français ne constituent pas une race, et que le racisme érigé en « dogme » serait contraire à « l'humanisme français »⁴⁴. L'affirmation de Rebattet se présente comme une évidence qui ne se discute pas : « J'exprime notre opinion à tous en disant que *nous sommes racistes* [c'est moi qui souligne]. Nous l'avons déjà écrit plus d'une fois, quand cela nous valait les menaces de mort d'Israël. Il est plus que jamais urgent de le rappeler. » Malgré les réticences de Vichy dans ce domaine, Rebattet propose que soient édictées à l'encontre des Juifs « des lois de la défense du sang » – car les Juifs seraient « marqués d'une souillure séculaire que n'effacent ni les conversions ni les dilutions » –, lois qui excluraient le recours à l'« alibi religieux », aux exceptions, aux exemptions et aux distinctions entre Juifs français et étrangers. La France adopterait la conception nazie en vue d'une solution européenne. Rebattet ne doute pas que le problème juif est « en voie de résolution pour l'Europe entière », qu'Israël « va payer son crime de son exclusion de tout l'Occident », et que la France se doit d'y prendre part.

C'est d'abord à travers les arts que Rebattet s'efforce d'illustrer son programme. L'occasion lui en est offerte par Robert Denoël, l'éditeur de Céline et de son ami Gontier, qui vient de fonder, aux Nouvelles éditions françaises, une collection dite « d'intérêt national », intitulée *Les Juifs en France*. Elle est inaugurée par le docteur George Montandon avec son ignoble et grotesque *Comment reconnaître le Juif ?*, où il vulgarise ses thèses « ethno-racistes ». Le 5 avril paraît *Les Tribus du cinéma et du théâtre* signé de Rebattet, petit livre de 124 pages à prétention historique qui vise à reconstituer « l'un des chapitres les plus classiques, les plus ahurissants aussi, de l'invasion juive en France » dans les milieux

artistiques, présentée comme une métonymie de ce qui s'est passé dans l'ensemble du pays.

Le critique d'art impute maintenant toutes les faiblesses, esthétiques ou organisationnelles, du cinéma français aux seuls Juifs, présentés comme les maîtres absous des circuits financiers voués à leur « voracité » et à leur « ostracisme ». La thèse de cet essai, puisée aux sources de l'antisémitisme le plus stéréotypé, repose sur l'idée que le Juif, frappé d'une incapacité ontologique à créer et à produire, ne saurait vivre qu'aux dépens des autres et de leur vitalité : « Incapables de produire des fruits et de les dispenser à la collectivité humaine, ils ne pullulent ainsi sur les organismes chrétiens que pour en faire autant de branches mortes. Si une hache salutaire n'élague pas ce bois pourri, si la vermine n'est pas vaincue à temps, l'arbre entier y passe, entraînant dans sa chute tous les parasites juifs »⁴⁵. Erigés en « agents de l'abaissement » d'un cinéma victime d'une « maladie répugnante », pourrisant « par tous les bouts sous le fourmillement des bacilles judaïques », Rebabet forme des vœux pour que les Juifs du cinéma, à l'instar de leurs coreligionnaires, n'échappent pas à ce qu'il considère comme « la condition première » du redressement français qui est d'« éliminer inexorablement les Juifs ».

La conclusion de son opuscule est radicale et pourra paraître « sommaire à certains délicats », prévient-il. D'abord, il propose que le cinéma français tout entier, « de la production au tirage des films ou à l'exploitation de la plus petite salle » soit « définitivement fermé à tous les Juifs sans distinction de qualité ni d'origine ». Puis il suggère de « purger » le théâtre de ses Juifs, « des combles jusqu'au trou du souffleur, et d'interdire de jouer sur une scène française une pièce d'un auteur juif, mort ou vivant », quelque grand soit son talent et quelque puisse être la réaction du public. Si, concède-t-il, « on peut garder dans des placards une douzaine de pièces juives pour les collections de la zoologie littéraire, pour la curiosité et pour l'éducation des futurs étudiants qui devront savoir

comment ces bêtes étaient faites », il recommande de « brûler le reste en toute tranquillité », car « la littérature française y gagnera en salubrité. Elle n'y perdra pas une parcelle de substance. » Rebabet ne va pas se satisfaire de ces pétitions de principe, maintenant que, grâce à ses *Tribus du cinéma et du théâtre*, il peut passer pour appartenir à la nouvelle élite antisémite et collaborationniste. Pour donner une dimension concrète à ses idées, il fait dorénavant partie des organismes inspirés, contrôlés et financés par l'occupant allemand, chargés d'institutionnaliser l'antisémitisme en France. Les archives du Centre de documentation juive contemporaine (C.D.J.C.) nous révèlent sa présence, en février 1941, comme membre du Cercle d'études et de documentation contre l'emprise judéo-maçonnique, embryon de l'Institut d'étude des questions juives (I.E.Q.J.) qui verra le jour le 11 mai 1941 et aux destinées duquel présidera le capitaine Paul Sézille, retraité de la coloniale qui passe pour un soudard vénal et soiffard. Rebabet y est chargé de la presse aux côtés d'un petit maître ès antisémitisme, l'obscur Jean Boissel, avant-guerre chef d'un groupuscule antisémite et fascisant, le Front franc⁴⁶. Dans le premier numéro du bulletin bimensuel de l'I.E.Q.J., *Action antijuive*, il figure au comité de rédaction et on trouve son nom dans une note inédite préparatoire à une exposition sur les Juifs parmi « les meilleurs spécialistes de la question juive », côtoyant les inévitables Montandon, Bernard Faÿ, André Chaumet, responsable de l'Association des journalistes anti-juifs, et l'oracle, L.-F. Céline⁴⁷. Dans une autre note relative à l'exposition « Le Juif et la France » qui se tient au palais Berlitz en septembre 1941, et dont l'I.E.Q.J., en liaison étroite avec le service d'information de l'ambassade d'Allemagne, est chargé de la conception comme de l'organisation, Rebabet n'est pas oublié parmi les auteurs qui bénéficieront des séances de dédicaces pour son opuscule publié chez Denoël⁴⁸.

Rebabet s'est sans doute senti mal à l'aise dans cet organisme fréquenté par des pontes déchus et des écrivaillons stipendiés de troisième rang dont

l’ambition culturelle – qui n’était pas petite : supplanter la Sorbonne « sémitisée » ! – a tourné à la vulgaire et grossière propagande. Il redoute peut-être de ressembler aux « petits arrivistes » qui gravitent autour du Commissariat général aux questions juives, catégorie dans laquelle Céline, très aimablement, le classera un jour⁴⁹. Cette volonté de distance a en fait germé en lui dès la séance inaugurale au siège de l’Institut, rue de la Boétie. Là, l’indigence intellectuelle notoire des orateurs, mise en relief par l’état d’ebriété avancée du capitaine Sézille, fut à l’origine d’un beau tumulte suscité par Céline, incognito au fond de la salle, lançant régulièrement à ceux qui s’égosillaient contre la tyrannie judéo-marxiste : « Et la connerie aryenne, dis, t’en causes pas ? »⁵⁰.

Profondément déçu par les positions que prenait le gouvernement de Vichy, conscient que la politique n’est pas sa chose, Rebattet s’est lancé dans la rédaction des *Décombres*, livre emblématique publié en 1942, qui crée un véritable événement, hissant son auteur à une notoriété qui le fera condamner à mort à la Libération. Que dit ce livre, présenté comme « l’histoire de notre temps »⁵¹ ? Tous les ingrédients du pamphlet y sont réunis : surenchère de qualificatifs, langage parlé, néologismes scabreux, phrases déstructurées bâties sur des métaphores où les personnes sont chosifiées, animalisées, microbisées, où idées et entités se voient personnifiées pour mieux être ridiculisées. Il s’agit d’un discours à fleur de peau, de haine et de rancœur, véritable écriture du désastre français qui consacre une certaine mort de l’homme et de la culture. Seul l’effet devant compter, tout est permis, à l’exception de la réflexion et de l’argument. Il ne s’agit donc pas d’un essai de doctrine politique : les exigences de l’heure, prévient l’auteur, doivent se suffire de « quelques bonnes grosses idées, solides et enfoncées comme des pieux ». Lucien Rebattet se propose de dresser l’impitoyable « chronique » d’une mort annoncée, de ce « long glissement » vers le « ramollissement », « l’assouplissement d’un instinct aussi vif de notre sang », la « déliquescence » et la « dégénérescence » qui

lui ont fait désespérer de la France. C'est un médecin qui intervient, qui entend, après avoir considéré son pays comme « gravement malade », « débrider des plaies infectées » et établir un « diagnostic » sans complaisance, quitte à faire « hennir d'horreur » bien des patriotes. Un diagnostic dicté par la judéophobie, biologisant les causes du mal français, pour l'expliquer par un agent délétère unique : le Juif, « vermine du monde », le judaïsme, « la plus pernicieuse des toxines » qui a agi sur le corps français comme un « stupéfiant », un « anesthésique ». La perte de la vitalité française est révélée tout entière dans cette foudroyante défaite à laquelle a assisté, frappé d'impuissance, le citoyen-soldat de 1940.

Pour se laver de cette « honte », et s'exonérer de toute responsabilité, le recours au Juif apparaît comme une « divine surprise » : par lui, par son statut de « causalité diabolique », tout devient explicable ; pour Rebattet, c'est le moyen de concilier l'inconciliable, à savoir son éducation nationaliste et patriotique, son attitude défaitiste et pacifiste, et ses choix collaborationnistes qui le conduisent à déclarer que l'idée d'une « France belliqueuse » lui « fait horreur ». Les causes de la défaite sont imputables principalement aux Juifs, politiquement, culturellement et biologiquement. La certitude, où se fonde son « pacifisme patriotique » d'alors, c'est qu'un conflit armé acculera à une « mortelle catastrophe » ce pays « aux trois-quarts épuisé dans son sang, dans son or, dans son âme » depuis qu'il a subi la « gabegie blumesque ». Un « pays d'eunuques ne se bat pas », résume-t-il, expliquant que la France n'est plus la France, celle de Verdun que sa jeunesse a admirée, mais une « sous-France » indéfendable. Ce travail de « dévirilisation », selon l'auteur des *Décombres*, porte la marque politique des Juifs, lesquels, imbus d'esprit démocratique, auraient inoculé « le mépris de la force armée et du courage viril » à ceux qui avaient en charge les destinées de l'intelligence française.

Pour mieux accentuer la lâcheté des Français, il arrive à Rebattet de créditer les Juifs de certaines vertus qui ont fait leur force, même

négativement. Il veut bien leur reconnaître une certaine aptitude virile. Il salue, admirativement, un « obscur instinct de conservation » qui traverse les âges et les conflits. Il est sensible au fait que les Juifs « se défendent par leurs armes »⁵² et fassent montre d'une réelle « résistance », même si c'est pour aussitôt avilir les causes supposées d'une pareille attitude : « Mais cette race puise sans doute dans son *impureté* même le secret de sa résistance ». Sa brève expérience de mobilisé – qui lui a fait découvrir l'amitié d'un certain Worms – l'autorise à affirmer que le Juif « est parfois le plus troupier de tous », même si c'est pour aussitôt mettre cette vertu sur le compte du « *mimétisme* si prompt de sa race ». A l'inverse, il se plaît à féminiser, déviriliser et débiliter les « pourvoyeurs chrétiens » des Juifs qui font de Vichy un gouvernement se comportant « comme un intestin ou un vagin », à l'image de la Légion des combattants, pourtant emblème martial du régime qui a pour vocation de raviver le souvenir glorieux de 14-18, et que Rebattet décrit comme un amalgame pitoyable de « cul-de-plomb, de bedaux, de godiches, de vieux puceaux ».

C'est surtout par la faiblesse des Français que, selon Rebattet, le Juif a pu s'imposer, et grâce aux nombreux relais qu'il avait chez les chrétiens. C'est pourquoi il affirme qu'il a souvent pensé qu'« il n'y avait qu'un problème chrétien ». Le principal médiateur de « l'esprit juif » au sein de la société aurait été l'élite chrétienne. C'est l'occasion, pour lui, de régler publiquement ses comptes avec l'Eglise, et d'exprimer un antichristianisme violent qui le distingue des autres figures du fascisme français. De la « fielleuse hyène de Mauriac » au « chien Maritain » en passant par les « larbins mitrés de l'épiscopat français » et les « Pères », qu'il voit comme « l'avant-garde du judéo-christianisme », Rebattet dénonce les catholiques qui ont renié le catholicisme « foncièrement aryen » des temps médiévaux et engagé le dialogue avec les Juifs. Il n'épargne pas le chef de l'Eglise, puisqu'il brocarde Pie XI, « le vieux gredin Ratti, auteur de la première encyclique judéophile de l'ère chrétienne »⁵³, qu'il qualifie de « contre-

raciste » et de « rabbin d'honneur ». C'est par cette collusion avec le judaïsme et avec la démocratie que l'élite chrétienne s'est, selon Rebattet, laissée aller à une « dégénérescence intellectuelle, morale et philosophique ».

Parmi les formations et les acteurs politiques qui auraient favorisé le règne de la « youtrerie » en France, ce n'est pas la gauche, bizarrement, qui fait l'objet des foudres de Rebattet. En effet, et c'est une originalité des *Décombres*, il se reconnaît à présent dans l'espérance d'un « véritable socialisme, c'est à dire d'un socialisme aryen, le socialisme des constructeurs opposé au socialisme anarchique et utopique des Juifs ». D'où sa volonté de se ranger du côté des partisans et amis de l'ancien néo-socialiste Marcel Déat⁵⁴ et le satisfecit qu'il accorde à « la gauche [qui] a fait la critique la plus pertinente et la plus complète de Vichy ». Sa cible préférée est son ancienne famille politique, la droite nationaliste. Et au premier chef, son ancien maître, Charles Maurras, qu'il accuse tout net d'avoir eu une part prépondérante dans la défaite de la France et d'avoir « préparé les voies de Blum tout autant que l'or de Londres et de la synagogue ». Dans le fait que, selon lui, Maurras aurait été l'inspirateur cardinal de Vichy, il veut voir la preuve que « l'unique but sérieux » jamais poursuivi par le chef de l'Action française a été « le rétablissement dans son omnipotence de la plus écrasante bourgeoisie ». C'est cette incapacité révolutionnaire qui, selon Rebattet, expliquerait « l'horreur du racisme » de Maurras, pourtant « seul principe complet, seul critère définitif », parce que marqué d'une « estampille germanique ». Pour Rebattet, la bourgeoisie « égoïste, bornée et poltronne » regroupée à Vichy professe un antigermanisme qui la conduit, a-t-il entendu lors d'un dîner mondain, à considérer « indigne de l'élégance française de s'attaquer aux Juifs, maintenant que les Allemands les pourchassaient chez nous ». La question juive, pour Rebattet, est devenue le paradigme qui permet de séparer Vichy de Paris, les « conservateurs » des « révolutionnaires ».

L'auteur des *Décombres* se situe désormais au-delà du nationalisme antijuif ; il « souhaite la victoire de l'Allemagne » parce que « la guerre qu'elle fait est *ma* guerre, *notre* guerre ». Il semble donc qu'il faille s'inscrire en faux contre la thèse de l'historien Zeev Sternhell qui postule un *continuum* entre le discours des grandes figures antijuives du XIX^e siècle (Barrès, Drumont, Souiy, Lapouge) et celui des *Décombres* ou de *Bagatelles pour un massacre*⁵⁵. L'antisémitisme de Rebattet ne répond pas à un besoin de resserrement identitaire national mais au contraire sert un projet de rupture ; il ne révère plus « la puissance infinie des ancêtres » (Lapouge) ou « l'éternelle fleur du passé » (Maurras), mais appelle de ses vœux la liquidation du passé (démocratique et catholique) de la France au nom de l'entrée dans l'ère de la modernité. Le racisme l'a fait accéder à des catégories de perception transnationales ; dans son livre, il est question de « civilisation d'Europe », de la défense de « l'homme blanc » ou de « l'Occident ». Hitler, à le suivre, est le refondateur d'une Europe placée sous le signe de la chute finale du « judéo-christianisme » parce qu'il est « le seul véritable Anti-Juif ». Cette Europe, pour laquelle le « vaste génie » d'Hitler aurait conçu un « magnifique avenir », l'auteur la définit surtout par ceux qu'elle doit exclure : les Juifs.

C'est sur ce dernier point, dans l'ultime partie de son livre, intitulée « « Petite méditation sur quelques grands thèmes » (ces 174 pages disparaîtront de la réédition Pauvert de 1976), que Rebattet va commettre l'insoutenable et l'irréparable. Considérant que « la juiverie offre l'exemple unique dans l'histoire de l'humanité d'une race pour laquelle le *châtiment collectif*⁵⁶ soit le seul juste », il envisage de déchoir le Juif de la citoyenneté et de l'humanité et propose, comme solution ultime, « le seul moyen pratique pour un aryen raisonnable » : un « ghetto physique », soit « par nations », soit ghettos « internationaux, réserves, aires, colonies juives », qu'il voit quelque part en Sibérie ou en Afrique. Il ne s'agit pas de créer un Etat juif, comme le souhaitait son ami Gontier au nom du racisme⁵⁷, mais

une vaste prison où les Juifs pourraient vivre « leur vie hébraïque », gagner « leur nécessaire en travaillant pour la communauté humaine ». Ils ne seraient pas libres de leurs mouvements puisqu'ils auraient l'obligation, en cas de sortie de leur aire, de porter « un signe apparent » sur leur vêtement et un passeport mentionnant leur qualité de Juifs, sachant que « certaines régions, certains pays devront leur être interdits de toute manière ». Dans cette attente, Rebabet souhaite que la France puisse se pourvoir de « lois raciales à l'instar de celles que l'Allemagne a su prendre », comportant notamment l'interdiction du mariage entre Juifs et chrétiens et prévoyant des peines « rigoureuses » en cas de « rapports sexuels entre les deux races », mais aussi la « liquidation » des biens et offices juifs « dans le but exclusif d'une réparation à la communauté aryenne de chaque pays ».

Tout cela doit s'accompagner d'une « déjudaïsation » de la vie intellectuelle française – qui selon Rebabet n'aurait été qu'[«] esquissée » par Vichy –, pour extirper « l'esprit juif ». Contre ce qu'il considère être une « maladie de l'esprit français », sur la lancée des *Tribus du cinéma et du théâtre*, l'homme de culture, sous l'effet de sa passion destructrice, va proposer l'interdiction de toute œuvre juive ou demi-juive, « de Meyerbeer à Reynaldo Hahn, de Henri Heine à Bergson », et l'autodafé du « maximum d'exemplaires des littératures, peintures, partitions juives et judaïques ayant le plus travaillé à la décadence de notre peuple, sociologie, religion, critique, politique, Levy-Bruhl, Durkheim, Benda, Bernstein, Soutine, Darius Milhaud ». Pour certifier la folle sincérité de son propos, et comme il l'a fait pour son ami Worms, Rebabet, grand mélomane⁵⁸, se dit prêt à fracasser lui-même « le premier des disques de Chopin et de Mozart par les merveilleux Horowitz et Menuhin », à décréter l'incinération de toutes les toiles de Camille Pissarro, pourtant considéré par lui comme « le seul grand peintre d'Israël », celui pour qui il avoue nourrir une « prédilection ». Nous sommes ici en présence du cas à peu près unique, en France, de crime

contre l'esprit produit par un intellectuel, qui prépare le crime contre l'Humanité.

Rebatet ne sait peut-être pas encore que le pire a été prévu pour ces populations qu'il vomit. Mais sa parole, entachée d'une responsabilité sans précédent, prépare et justifie la déportation de ces hommes, femmes et enfants vers les lieux de l'inhumain et de l'indicible. La valeur prémonitoire de son rêve d'extermination n'en est que plus troublante : le 16 juillet, soit le jour même où on lui remet les premiers exemplaires de son livre, la rafle du Vel'd'Hiv' inaugure le voyage au bout de l'horreur des Juifs de France. Rebatet a le triste privilège d'être le seul intellectuel français à avoir exprimé, dans un livre à succès, une politique aussi radicale. Il était convaincu, selon une phrase tirée du manuscrit de son pamphlet mais qui n'a pas été publiée, qu'« on ne saurait assigner aucune limite à l'antijudaïsme de l'Etat fasciste ». De plus, il a été l'un des rares journalistes de quelque renom à exprimer sa « joie » quand l'occupant rendit obligatoire, en mai, le port de l'étoile jaune⁵⁹.

Les Décombes sont un succès et un véritable événement. Evénement éditorial tout d'abord.

C'est, dans la catégorie des livres politico-littéraires, le plus gros succès de l'Occupation (ne serait-ce que par ses 669 pages et ses 550 g !) laissant loin derrière lui le Céline des *Beaux Draps*, le Brasillach de *Notre avant-guerre* ou le Drieu de *Ne plus attendre*. Dans ses *Mémoires d'un fasciste*, l'auteur se plaît à évoquer la surprise avec laquelle il assista à ce succès, invitant la postérité à juger si sa responsabilité ne devrait pas être partagée avec ses « 100 000 » lecteurs. Un chiffre crédible, les éditions Denoël estimant qu'il y a une demande d'environ 200 000 exemplaires insatisfaite pour cause de pénurie de papier. L'ampleur du phénomène est à apprécier à la lueur du contexte économico-politique qui n'a pu que ralentir son développement : la baisse des revenus fait que l'achat d'un livre de 65 francs peut constituer un sacrifice ; on verra maints correspondants se

plaindre de son prix. Rebabet envisage même, en 1944, de se séparer de Denoël pour rejoindre les éditions Théophraste Renaudot, qui lui proposent une édition « de luxe », ou les éditions Pierre Charon qui lui offrent un tirage immédiat de 10 000 exemplaires. Ce succès est une aubaine pour le petit éditeur belge qui se refait une santé financière, peut transformer luxueusement sa canfouine de la rue Amélie et regarder de haut Grasset⁶⁰ et Gallimard⁶¹ qui, après hésitations, ont refusé de publier le pamphlet. Rebabet vit comme un honneur d'être édité « chez de vrais amis, chez Bardamu et chez Denoël »⁶².

Il a réussi à prouver à ses amis que son talent ne s'épuise pas dans le journalisme alimentaire, que les qualités qu'on lui reconnaît – un journaliste ose affirmer que son livre est à mettre sur « un plan supérieur » au *Voyage au bout de la nuit*⁶³ –, doivent l'encourager à devenir le « pur écrivain » qu'il rêvait d'être à vingt ans. Mais aussi, il est devenu une « vedette de premier plan »⁶⁴, donnant des conférences, parlant à la radio où on le sacre « écrivain de l'année » et où il présente ses « vœux à la France »⁶⁵, salué dans les cafés de Saint-Germain-des-Prés, photographié chez Maxim's aux côtés d'Arletty et de Marcel Carné lors de la sortie des *Visiteurs du Soir*⁶⁶, immortalisé par Harcourt. Bref, tout ce qui fait, comme il le dira plus tard, qu'« un collaborateur extrémiste était loin de vivre dans une solitude amère et déshonorée »⁶⁷.

Invité à présenter son livre dans *Je suis partout*, Rebabet souligne que ce succès est « en premier lieu celui de notre équipe, de nos idées, de nos espoirs »⁶⁸.

Robert Brasillach ne l'entend pas autrement quand, lui annonçant dans un pneumatique qu'il vient de créer « l'événement du siècle », qu'« on n'a jamais vu ça depuis le premier livre de Céline » et qu'il va devenir « millionnaire », il prend soin de lui conseiller d'envoyer quelques exemplaires rue de Lille, au siège de l'ambassade d'Allemagne⁶⁹.

C'est aussi l'avis de Dominique Sordet, patron de l'agence Inter-France, le félicitant dans une lettre inédite d'être tout simplement devenu « la tête politique » de *Je suis partout*, et heureux de lui rapporter les propos admiratifs d'Abel Bonnard, ministre de l'éducation de Pétain, qui aurait rendu hommage à Rebabet pour avoir « réussi à concilier la violence et la justice, à la différence de Céline qui politiquement n'a que des éclairs et met souvent à côté de la plaque »⁷⁰. Même Marcel Déat, dans son *Journal de Guerre* inédit, juge ce livre « de tout premier ordre », et estime qu'il peut constituer « une préface sérieuse et excellente » à ses tentatives, jamais lassées, de création d'un parti unique. Sur l'impact politique du livre, Rebabet se trompe. Sa hargne anti-vichyste et son outrance persécutrice sont contre-productives. Les Allemands le comprennent ainsi : Bernard Payr, patron de l'Office nazi de littérature, dans le bilan qu'il dresse en 1942 de la vie littéraire française, va juger ce brûlot intraduisible « à cause du grand nombre de ses excentricités, de ses entêtements et de ses descriptions trop crues »⁷¹... Le seul effet politique tangible des *Décombres* est d'entériner et d'approfondir la cassure entre Vichy et Paris, de marquer une ligne de partage entre la droite nationaliste et la droite post-nationaliste. Maurras lui donne une réplique cinglante dans *L'Action française*, le traitant de « fripouille », de « nabot impulsif et malsain »⁷². A sa suite, Vichy fait édicter par le Comité de censure de l'Etat français la consigne n° 868 stipulant qu'il est « rigoureusement interdit de parler sous forme d'information ou de commentaire du livre de M. Lucien Rebabet ».

Après *Les Décombres*, comme s'il avait le sentiment d'avoir tout dit ou tout vomi, accaparé par la rédaction de son vaste roman autobiographique (qui deviendra *Les Deux Etendards*), Rebabet montre une discrétion quasi absolue sur le chapitre de l'antisémitisme. Il ne lui consacre qu'un article en 1944, intitulé « Le fait juif ». Faisant vraisemblablement allusion à une réaction défavorable des Français quant à la déportation des Juifs, Rebabet juge que l'opinion montre une « sensiblerie » grandissante à leur égard et il

se prend à reprocher à l'occupant d'avoir « beaucoup trop longtemps toléré le judaïsme vichyssois, les épouvantables foyers de pestilence juive dans la zone sud ». Il ne fait pas explicitement mention de la « solution finale », mais c'est bien une mesure extrême et dramatique qu'il vise sans la nommer quand, énigmatique, après avoir une nouvelle fois posé le principe du « châtiment collectif », il écrit que « les solutions qu'adoptera une Europe sauvée par les armes du cauchemar présent seront assurément beaucoup plus sévères » que celle qu'il préconisait avant-guerre, qu'« on pourrait être saisi de commisération devant le destin implacable de ce peuple », que « cela finira mal pour les Juifs », qu'un jour viendra où « toutes les victimes, passives ou militantes de cette guerre seront largement vengées »⁷³. Ce relatif silence après les *Décombres* (un article sur cette question en deux ans), et qu'on observe d'ailleurs dans le reste de la presse collaborationniste à partir de 1943, est peut-être le résultat des consignes de black-out que les autorités d'occupation ont données pour garantir à l'entreprise d'extermination sa pleine efficacité⁷⁴. Rebabet avance alors, pour la première fois, que « le Juif est une explication un peu trop simpliste à la guerre présente », et sa volonté, réaffirmée, de se distinguer d'un « certain antisémitisme maniaque [...] qui colle l'étoile jaune à tout ce qui lui paraît hostile ou dangereux ». A présent, il estime qu'il faut « rendre à l'Aryen ce qui revient à l'Aryen dans les fléaux qui nous accablent ».

Les *Décombres* devaient confronter Rebabet à la question de la responsabilité de l'écrivain et le mener devant la cour de justice de la Seine qui le condamnera à mort le 23 novembre 1946. Car c'est d'abord l'auteur des *Décombres* que l'on condamne à mort. Il sera néanmoins gracié le 12 avril 1947 pour rester emprisonné jusqu'en 1952⁷⁵. Pour sa défense, le héritage du fascisme français utilise la plus plate palinodie. Il « déplore » avoir écrit ce livre qu'il aurait rédigé à « contrecœur » et il convient qu'il y avait de tout dans ce livre, et « principalement de la boue » : « Il y a des choses affreuses que je suis désespéré d'avoir écrites ». Parmi ces

« choses », ses proclamations racistes. Le président de la cour n'hésite pas à lire les passages les plus révoltants des écrits antisémites de Rebabet, ce qui provoque un émoi considérable dans l'auditoire et dans la presse qui relate massivement l'événement. Contrairement à ce que l'on a dit, la question juive est fort présente dans ce procès. Rebabet concède que « c'est sur cette question que je dois faire le plus profondément amende honorable ». Même son avocat, dans sa plaidoirie, estime que ce sur point il ne cherchera pas à nier ou à défendre cette « faute », ce « vice », mais il demande qu'on regarde *Les Décombres* comme un simple « miroir », celui de la société. Et il souhaite qu'on considère qu'il a fait « plus de bruit que de mal ». Est-ce à dire que Rebabet soit vraiment venu à résipiscence sur cette question ? Deux textes peuvent nous éclairer : l'un publié, l'autre inédit.

Prenons *Les Deux Etendards*, le vaste roman autobiographique de Rebabet publié chez Gallimard (par Jean Paulhan) qui hâte sa sortie de prison en 1952. Ce roman philosophique nous donne à lire le pessimisme antihumaniste et antiuniversaliste de l'auteur, hors duquel son engagement demeurerait une énigme. Si *Les Décombres* a été la chronique de la mort annoncée des Juifs, *Les Deux Etendards* instruit le procès du dieu chrétien et de l'homme qui se voient également condamnés à mort, au nom de la lutte contre les valeurs judéo-chrétiennes et la démocratie. Dans cet ouvrage, Rebabet prône l'avènement d'une morale substitutive, le paganisme vitaliste, un sacré abâtardi dont les fascismes se sont également inspirés, pour tenter de liquider les références judéo-chrétiennes de la civilisation occidentale. Le mode d'expression a changé, mais le message demeure.

C'est ce que n'ont pas voulu voir les critiques qui ont accueilli le livre à sa parution. C'est pourtant ce qui, une petite vingtaine d'années après, fécondera la pensée de la Nouvelle droite française, européeniste et néopaïenne, dont les principaux fondateurs⁷⁶ reconnaîtront en Rebabet un de leurs inspirateurs. *Les Deux Etendards* ne sont pas seulement un roman.

C'est l'œuvre dans laquelle la philosophie de Rebabet, présentée de manière plus convenable, trouvera une postérité et des disciples, tissant une sorte de lien obscur, généralement méconnu, entre deux générations d'une certaine droite.

Rebatet n'a pas fondamentalement changé, malgré les sanctions de l'histoire. Nous en avons la certitude en parcourant *Dialogues*, un texte inédit rédigé avec Pierre-Antoine Cousteau au cours de l'année 1950 « pour tuer le temps en prison ». C'est un étonnant dialogue, qui tient en 300 pages, où les deux détenus devisent du monde : comme il va, comme il n'a pas été, comme il devrait aller. Ce texte rend-il pleinement compte de leur pensée intime ? S'y expriment-ils en totale liberté et confiance ? Il semble que oui et ils l'affirment. Leur style bien peu conventionnel, leurs confidences, les personnes citées militent en ce sens. Mais dans le dialogue préliminaire, rédigé après leur sortie de prison, ils décident de retrancher deux chapitres : l'un sur les Juifs, l'autre sur les « nègres ». Car leur texte étant alors vaguement destiné à être publié, ils savent que certains sujets restent « tabous » et ne souhaitent pas enfreindre la loi. Mais la question affleure, notamment à travers le phénomène de la déportation. Sur ce point, ils veulent considérer à présent que le « plan d'extermination des Juifs », souligne Rebabet, « fut une faute ». Non pour des raisons morales, apparemment : « On n'entreprend pas, dit-il, un pareil massacre sans être assuré de son avenir, sans être solide sur ses bases. Il y a dans cette tuerie une espèce de délire de la catastrophe. La politique, ça n'est pas de l'opéra ». Cela posé, ils n'ont de cesse de vouloir relativiser et amoindrir Auschwitz, peut-être pour atténuer leur propre responsabilité dans cette question : face à la Saint-Barthélémy, face aux méthodes staliniennes, « les camps dits d'extermination de Dudule⁷⁷ sont également de grossières ébauches », pense Cousteau.

S'agissant de leur engagement politique, ils ne manifestent aucun remords de conscience. « Nous ne sommes ni des coupables ni des

innocents, nous sommes des vaincus », résume Cousteau, tandis que Rebatet proclame qu’« il n’y a pas la moindre ombre sur [sa] conscience ». Rebatet semble avoir oublié les prudences et les palinodies dont il a fait preuve en 1946, devant ses juges, puisqu’il continue de penser et de dire que l’Allemagne nazie a poursuivi un but noble et salvateur : « Mais nous savions tous les deux, dit-il à P.-A. Cousteau, que pendant dix ans l’Allemagne a tenté de sauver l’occident et l’homme blanc. Elle s’y est certainement mal pris. Mais l’honneur lui reste. Toi et moi, nous ne l’oublierons jamais. » Seul reproche, « immense », adressé à l’Allemagne, et qui se veut aussi une explication de la défaite – regrettée – de la politique de Hitler, c’est que « son national-socialisme s’est confondu avec son pangermanisme ».

Sur son passé antisémite, Rebatet revient de temps à autre, à partir de 1956, dans ses articles de *Rivarol*, structure d’accueil des « vaincus ». Il tente de se déculpabiliser de sa naziphilie passée en faisant apparaître le nazisme comme un produit dérivé autant que prophylactique du communisme, s’appuyant sur la lecture de Soljenitsyne pour présenter Hitler comme « un amateur coléreux » au regard de la « barbarie soviétique »⁷⁸. Même s’il veut bien reconnaître que les deux barbaries se valent en horreurs – « les camps sibériens valent bien en ignominie, il me semble, Dachau, Mauthausen, Auschwitz »⁷⁹ – il ne comprend pas pourquoi les collaborateurs du communisme soviétique ne sont pas traités comme ceux du nazisme qui, assure-t-il sans convaincre, ne connaissaient pas les « horreurs » du génocide⁸⁰. Sur le tard, il confessera à un jeune auteur juif américain⁸¹ qu’il a « contribué à accroître la brutalité de notre siècle ». « Oui, dans mon domaine, j’ai été partiellement responsable d’Auschwitz, mais je ferai mon *mea culpa* quand les autres feront le leur », confie-t-il à Jacques-Laurent Bost venu l’interviewer pour *France-Observateur* en 1965⁸². Les « erreurs » qu’il s’impute ? Son racisme et son antisémitisme, notamment. La création de l’Etat d’Israël, et l’admiration qu’il voue à ce

pays – la cause d’Israël est « celle de tous les Occidentaux »⁸³ –, ne sont pas pour rien dans cette évolution. Il s’étonne que les Juifs soient devenus, « une fois mués en Israéliens, les plus farouches patriotes, des soldats de premier ordre », formant « un peuple comme les autres »⁸⁴. C’est reconnaître l’inanité de son antisémitisme passé. Mais sur le fond, il croit toujours que l’intention qui a été à l’origine de son engagement fasciste n’a rien eu de condamnable ni d’insoutenable⁸⁵. Il s’éteint dans son village de naissance drômois, Monas-en-Valoire, le 24 août 1972.

1. Paris, Denoël, 1942.

2. F. Vinneuil, « Rentrée mélancolique », *Je suis partout*, 6 septembre 1941.

3. Le 2 juin 1934, par exemple, ilalue la manifestation organisée sur les Champs-Elysées par la Fédération nationale des artisans français du film souhaitant, devant « l’envahissement de nos studios par les étrangers, et en particulier les émigrés juifs d’Allemagne », que le cinéma revienne « d’abord aux Français ». F. Vinneuil, « Le cinéma français aux Français », *L’Action française*, 2 juin 1934.

4. F. Vinneuil, « Liliom », *L’Action française*, 28 avril 1934.

5. Ce dernier propose notamment d’« épurer nos trottoirs de la vermine cosmopolite qui y promène sa crasse ». Voir Pierre Gaxotte, « Tambour battant », *Je suis partout*, 29 septembre 1934.

6. Ralph Schor, *L’Opinion française et les étrangers 1919-1939*, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 608.

7. La virulence du ton de cette première enquête – pourtant bien modérée en comparaison de son style journalistique à venir – valut à la direction de *Je suis partout* un abondant courrier de protestations. Dans certaines lettres, Rebabet apparaît comme « un dégénéré, un corrompu, un haineux, un péteux, un couard et un lâche », et sa contribution comme « un outrage au journalisme et à la morale publique ».

8. L. Rebabet, « Les étrangers en France : l’invasion », *Je suis partout*, 16 février 1935 (I) ; 23 février 1935 (II) ; 2 mars 1935 (III) ; 9 mars 1935 (IV) ; 16 mars 1935 (V) ; 23 mars 1935 (VI).

9. René Gontier, *Vers un racisme français*, Paris, Denoël, 1939, p. 235.

10. L. Rebabet, « De la civilisation à la race », *Je suis partout*, 10 mars 1939.

11. Robert Belot, *Lucien Rebabet ou les chemins d’un fasciste. Essai de biographie politique*, thèse de doctorat, sous la direction de Jacques Julliard, Ecole des hautes études en sciences sociales, 1990, 1470 p. ; *Lucien Rebabet, un itinéraire fasciste*, Paris, Le Seuil, 1994, 481 p.

12. C’est pour lui une donnée historique et personnelle : il n’oublie pas que sa mère descend d’une famille d’émigrés napolitains et de son enfance drômoise, il se souvient que la présence des « Rituals » lui était depuis longtemps « familière ».

13. C’est moi qui souligne.

14. Au même moment, commentant dans *L'Action française* le livre d'André Malraux, *Le Temps du mépris*, R. Brasillach confie qu'il n'a « aucune envie de défendre les camps de concentration allemands » et il n'hésite pas à stigmatiser le « snobisme hitlérien » qui selon lui sévit dans tous les milieux, « même nationaux ».

15. *Je suis partout*, 21 janvier 1938.

16. L.-F. Céline, *L'Ecole des cadavres*, Paris, Denoël, 1938, pp. 192, 253, 264.

17. *Ibid.*, pp. 253, 265, 287.

18. L. Rebattet, « Maurras... sans phrases », *Notre combat*, n° 38, 27 mars 1943. Voir à ce sujet Robert Belot, « Critique fasciste de la raison réactionnaire », Mil neuf cent, *Revue d'histoire intellectuelle*, n° 9, pp. 49-67 ; Pierre-André Taguieff, *La Force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, La Découverte, 1988, pp. 133 et sq.

19. R. Gontier, *Vers un racisme français*, op. cit., p. 254.

20. C. Maurras, *L'Action française*, 15 juillet 1936 ; 8 avril 1937 ; 26 janvier 1939.

21. Pierre-André Taguieff, *La Couleur et le sang. Doctrines racistes à la française*, Paris, Mille et une nuits, 1998, pp. 56-58.

22. « C'est qu'il est foncièrement et profondément un désespéré. [...] Il pense que la France est perdue et que, domination pour domination, il préfère celle de l'Allemand à celle du Juif. Nous n'acceptons pas ce désespoir, ce n'est pas le nôtre, et le dilemme nous paraît faux ». R.B. [Robert Brasillach], « L.-F. Céline : L'Ecole des cadavres », *Je suis partout*, 17 février 1939.

23. L. Rebattet, *Les Décombres*, p. 137.

24. L. Rebattet, « D'un Céline l'autre », in Louis-Ferdinand Céline, *Les Cahiers de l'Herne*, 1963-1965-1972.

25. L. Rebattet, « Un semeur d'antisémitisme : Mr. Benda », *Je suis partout*, 16 février 1938.

26. L. Rebattet, « Juifs et catholiques », *Je suis partout*, 1^{er} avril 1938.

27. « Les Juifs », numéro spécial de *Je suis partout*, n° 386, 15 avril 1938. Principaux articles : « Les Juifs et l'Allemagne », p. 1 et p. 2 ; « Russie soviétique : Les Juifs dans la Révolution », p. 3 ; « Pourquoi les Roumains sont antisémites », p. 4 ; « Quand Israël est Roi : la terreur juive en Hongrie », p. 5 ; « Les Juifs dans les Empires anglo-saxons », p. 6 ; « La Pologne est le plus peuplé des "pays juifs" d'Europe », p. 6 ; « Le sionisme peut-il être une solution ? », p. 8 ; « Esquisse de quelques conclusions », p. 9.

28. Il s'y essaie dès 1936, dans son commentaire d'un numéro spécial du *Crapouillot* sur les Juifs, en affirmant que « M. Hitler, par ses règlements, a sans doute sauvé les Juifs, instigateurs de presque tous les désordres révolutionnaires de l'Allemagne depuis quinze ans, de la plus sanglante répression ; que pour la première fois dans le monde, les nazis ont fait une révolution antisémite sans verser une goutte de sang juif ; [...] que le statut rigoureux [appliqué aux juifs] les protège contre les vengeances privées et un antisémitisme anarchique ». L. Rebattet, (« Le pavé de l'ours », *Je suis partout*, 3 octobre 1936).

29. L. Rebattet, « Le pavé de l'ours », *ibid.*

30. L. Rebattet, « Vienne sous la croix gammée. Les Juifs avaient voulu l'Anschluss. C'est à cause des Juifs que les Viennois l'ont accepté », *Je suis partout*, 2 septembre 1938. Sa réaction intime, Rebattet la livre quatre ans plus tard, dans *Les Décombres* où, relatant cette visite, il écrit : « Je

nageais dans une foi vengeresse. Je humais la revanche de ma race. Cette heure-là me payait de deux années d'humiliation », Rebabet, *Les Décombres*, p. 62. A noter que ce passage disparaît de l'édition de 1976. Ces « deux années d'humiliation » désignent le Front populaire.

31. Ce numéro est destiné « aux ignorants, aux imbéciles et aux menteurs qui croient ou feignent de croire que l'antisémitisme est une importation étrangère ».

32. « Les Juifs et la France », G.I., 17 février 1939, n° 430, numéro spécial. Principaux articles : « La condition historique des Juifs de France », p. 1 ; « La Révolution et les Juifs », p. 4 ; « L'antisémitisme », p. 5 ; « L'antisémitisme d'aujourd'hui et de demain », p. 6 ; « La possession des biens », p. 7 ; « L'Eglise et les Juifs », p. 8 ; « La corruption des esprits », p. 9 ; « Les organismes de la nation juive en France », p. 9.

33. R. Brasillach, « La question juive », *Je suis partout*, 15 avril 1938.

34. Emmanuel Mounier, « L'antisémitisme qui n'ose pas dire son nom », *Le Voltigeur*, 1^{er} mars 1939.

35. L. Rebabet, *Les Décombres*, p. 535.

36. L. Rebabet, « La puissance juive en France est à peine entamée », *Le Cri du peuple*, 5 décembre 1940.

37. L. Rebabet, « Pour en finir avec le virus juif », *Le Cri du peuple*, 6 décembre 1940.

38. Le patron du P.P.F. finit par se fâcher, lui reprochant de vouloir le « brouiller avec tout Paris ». Témoignage de Henry Coston à l'auteur, 14 janvier 1986.

39. Jean-Pierre Brunet, *Jacques Doriot. Du communisme au fascisme*, Paris, Balland, 1986, p. 31.

40. L. Rebabet, *Les Mémoires d'un fasciste*, Paris, J.-J. Pauvert éditeur, 1976, t. II, p. 26.

41. « Doriot, en effet, cherchait en ce début de l'année 1941 à flirter avec les milieux militaires et de sacrastie, ce qui précisément me déplaisait puisque ce sont ces milieux et leurs opinions qui m'éloignaient de l'ancienne droite française », procès verbal d'interrogatoire de Rebabet, 19 octobre 1945, A.N., CJ 255.

42. L. Rebabet « Raison de revivre et d'espérer », *Je suis partout*, 7 février 1941.

43. Cf., *Je suis partout*, 19 mai 1941.

44. Th. Maulnier, « L'avenir de la France », *La Revue Universelle*, 10 mai 1941 ; *La France, la guerre et la paix*, Lyon, H. Lardanchet, 1942, p. 185.

45. L. Rebabet, *Les Tribus du cinéma et du théâtre*, Paris, Nouvelles Editions françaises, 1941, p. 9.

46. Document C.D.J.C., xcvi-80.

47. « Projet d'une exposition anti-juive éventuellement au Petit Palais à Paris », s.d., document C.D.J.C., xxii-13.

48. « Programme des conférences qui seront données à l'exposition », 14 septembre 1941, document du C.D.J.C., xi g-30.

49. « D'accord avec vous : au temps des Allemands, il y avait des petits arrivistes genre Rebabet », Robert Massin, « Rencontre avec Céline », *La Rue*, novembre 1947, n° 12, p. 20 ; texte reproduit in *Cahiers Céline*, n° 7, Gallimard, 1986, p. 266.

50. L. Rebabet, « D'un Céline l'autre », *op. cit.*, p. 234.

51. Toutes les citations qui vont suivre sont puisées dans l'édition originale des *Décombres*.

[52.](#) « Tas de salauds ! Non point les Juifs qui se défendent par leurs armes, mais leurs pourvoyeurs chrétiens ».

[53.](#) Cf., *Le Dernier avertissement* ; Pie XI : *encyclique Mit brennender Sorge* ; Goebbels : *Dernier avertissement aux catholiques allemands*, Paris, Romillat, 1994.

[54.](#) « Nous avions trouvé chez elle [la gauche aryenne d'avant-guerre] plus de nerfs, de bons sens, d'esprit politique et de franchise. Son vieux fonds pacifiste et antimilitariste offrait dans ce danger des ressources autrement solides que le conformisme des familles où l'on fait les Jésuites et les Saint-Cyriens », p. 93.

[55.](#) Zeev Sternhell, *La Droite révolutionnaire. 1885-1914. Les origines françaises du fascisme*, Paris, Le Seuil, 1978, p. 408.

[56.](#) C'est moi qui souligne.

[57.](#) « Le raciste souhaite la renaissance d'un Etat israélite où puisse se développer un nationalisme strictement juif, avec sa langue, son folklore, ses coutumes, sa culture », R. Gontier, *Vers un racisme français*, op. cit., p. 240.

[58.](#) Il écrira en 1969 *Une Histoire de la musique*, toujours rééditée.

[59.](#) L. Rebabet, « L'étoile jaune », *Je suis partout*, 6 juin 1942. Son seul et « vif regret » : c'est « que l'étoile jaune ne soit pas imposée par une loi française ».

[60.](#) Jean Bothorel, *Bernard Grasset. Vie et passions d'un éditeur*, Paris, Grasset, 1989, p. 361 (la raison du refus de Grasset était que L. Rebabet critiquait trop d'auteurs de la maison).

[61.](#) En fait, Gaston Gallimard aurait accepté, moyennant force coupures et un tirage limité à 5 000 exemplaires, de publier le manuscrit. Voir Pierre Assouline, *Gaston Gallimard. Un demi-siècle d'édition française*, Paris, Balland, 1984, pp. 325-326.

[62.](#) L. Rebabet, « Confession de l'auteur », *Je suis partout*, 6 novembre 1942.

[63.](#) Georges Albertini, « Les Décombres », *L'Atelier*, 5 septembre 1942.

[64.](#) L. Rebabet, *Les Mémoires d'un fasciste*, t. II, op. cit., p. 64.

[65.](#) « L'écrivain de l'année : L. Rebabet », émission de la presse française, vœux de la France, janvier 1943, I.N.A., Lo-1557.

[66.](#) L. Rebabet, « Des perles pour Caliban », *Je suis partout*, 11 décembre 1942. Voir Roger Régent, *Cinéma de France sous l'Occupation*, Paris, éditions d'Aujourd'hui, 1975 (retirage de l'édition de 1948), p. 238.

[67.](#) L. Rebabet, *Les Mémoires d'un fasciste*, op. cit, t. II, p. 64.

[68.](#) L. Rebabet, « Confessions de l'auteur », art. cit.

[69.](#) Lettre de R. Brasillach à L. Rebabet, 26 août 1942, dossier R. Brasillach, archives de maître J. Isorni. Voir aussi Jacques Isorni, *Mémoires 1911-1945*, Paris, R. Laffont, 1984, p. 290.

[70.](#) Lettre inédite de D. Sordet à L. Rebabet, 27 août 1942.

[71.](#) Bernhard Payr, *Phönix oder Asche ?*, traduit par Gérard Loiseaux in *La Littérature de la défaite et de la collaboration*, Publications de la Sorbonne, 1984, p. 176. Le censeur allemand de Rebabet, le lieutenant Gerhard Heller, se dit « révolté de lire ces vomissures sur des auteurs qui [lui] étaient chers ». Voir Gerhard Heller, *Un Allemand à Paris 1940-1944*, Paris, Le Seuil, 1981, p. 132.

[72.](#) C. Maurras, « Fripouille ? Non, Gribouille », *L'Action française*, 12 septembre 1942.

73. L. Rebabet, « Le fait juif », *Je suis partout*, 14 avril 1944.
74. Voir à ce sujet : Philippe Burin, « Que savaient les collaborationnistes ? » in *Qui savait quoi ? L'extermination des Juifs 1941-1945*, s.d. Stéphane Courtois et Adam Rayski, Paris, La Découverte, 1987, pp. 67-78.
75. Gracié, Rebabet fera 141 jours de chaînes et 5 ans de bagne.
76. « Vers de nouvelles convergences », entretien avec Alain de Benoist par Michel Marmin, *Eléments*, hiver 1985, n° 56, p. 17 ; Christophe Chesnot, « Les Deux Etendards de L. Rebabet, ou l'impossible exigence du sacré », *Nouvelle Ecole*, n° 46, automne 1990, pp. 11-31.
77. Ainsi surnomment-ils Hitler...
78. L. Rebabet, « “Soljenitsyne, un grand écrivain persécuté », *Rivarol*, 14 novembre 1969 ; « En attendant le traité franco-soviétique », *Rivarol*, 29 avril 1965.
79. L. Rebabet, « Les héros et les guignols », *Rivarol*, 13 janvier 1972.
80. « Alors pourquoi restons-nous les maudits, après avoir payé par la prison, par la mort au poteau de tant de nos camarades ? Tandis que votre indulgence ou votre admiration pour une tyrannie plus féroce que celle dont a triomphé la guerre antifasciste, ne sont pas un crime mais une opinion, qui ne vous ferme aucune porte, vous vaut le respect, la louange, les places, la fortune ? » *Ibid.*
81. L. Rebabet, « Pour le catéchisme de notre persévérance », *Rivarol*, 5 mars 1964.
82. Jacques-Laurent Bost, « Les dinosaures », *France-Observateur*, 18 mars 1965. Rebabet commente cet entretien dans : « Dialogue avec un homme de gauche », *Rivarol*, 25 mars 1965. Les « autres » désigne les communistes.
83. L. Rebabet, « U. Thant la guerre ! Kossiguine la guerre ! », *Rivarol*, 8 juin 1968 ; « Du côté de chez Nasser », *Rivarol*, 25 septembre 1969 ; « Israël et les droits de l'homme », *Rivarol*, 30 mars 1970.
84. *Ibid.*
85. Il s'en explique dans une note posthume remise à Michel Marmin intitulée « Comment peut-on être fasciste ? » (*Matulu*, septembre 1972, n° 8, p. 9).

Lucien Rebattet

Les Décombres [extraits]

LE GHETTO

« Je serai bref sur ce chapitre. J'ai consacré à l'essentiel de la question juive la valeur de trois bouquins, dans un temps où cette propagande avait encore son utilité sur notre continent. Le moment est prochain maintenant où les Juifs d'Europe ne relèveront plus que de la police. Je n'ai pas encore perdu toute espérance de voir les Français participer à cette opération. Ils doivent définir sans retard leurs volontés.

Depuis les années 1933-34, où le vieil antisémitisme français s'est réveillé devant l'invasion orientale, nos charges contre Israël se sont décuplées.

Les Juifs ont contribué plus que quiconque à déchaîner cette guerre. Ils ont travaillé bien davantage encore à la prolonger et à l'étendre. Ce sont les Juifs qui ont attelé l'invraisemblable et ignoble « troïka » Churchill-Roosevelt-Staline, dont le triomphe eût été l'effondrement de l'Occident.

Nous comprenons toujours mieux que, sans les Juifs, nous eussions fait entre nous, avec les moindres dégâts, cette révolution du socialisme autoritaire devenue nécessaire à notre siècle, et dont les vieux doctrinaires français, tel que Proudhon, s'honorent d'avoir été les précurseurs. La barbarie marxiste a été la contrefaçon juive, folle et mortelle, de ce socialisme aryen qui s'est dégagé douloureusement, dans des flots de sang blanc.

Je n'ai jamais cru à un empire juif, parce qu'un empire est une construction dont l'épilepsie juive est incapable. Mais nous pouvons faire le compte, morts, ruines, de ce que ce rêve effrayant nous a coûté.

Chacun expliquera le Juif à sa convenance : expiation du péché d'entre tous les péchés contre Dieu, souillure ineffaçable du sang, métissage qui le mit au ban de tous les autres peuples, et qu'a conservé un racisme à rebours. On en glosera longtemps. Peu importe. D'une façon comme d'une autre, la juiverie offre l'exemple unique dans l'histoire de l'humanité, d'une race pour laquelle le châtiment collectif soit le seul juste. Ses crimes sont devant nous. La première tentative universelle, depuis l'antiquité, pour faire accéder le Juif au rang d'homme libre a porté ses beaux fruits. Nous avons compris. Après cent cinquante années d'émancipation judaïque, ces bêtes malfaisantes, impures, portant sur elles les germes de tous les fléaux, doivent réintégrer les prisons où la sagesse séculaire les tenait enfermées.

Quand on songe aux nobles races d'Amérique et d'Océanie qui ont succombé presque entières sous les fusils et les drogues des Blancs et surtout des féroces Anglo-Saxons, il est permis de considérer que ce monde est bien mal fait qui a laissé proliférer le Juif malgré tant et tant d'indispensables persécutions. Mais cette race puise sans doute dans son impureté même le secret de sa résistance. N'y pensons plus ! Le seul moyen pratique auquel un aryen raisonnable de 1942 puisse s'arrêter est le ghetto à l'échelle du monde moderne. J'entends naturellement le ghetto physique, soit ghettos par nations, soit ghettos internationaux, réserves, « aires »,

colonies juives – la place ne manquera pas dans les immenses espaces des empires russe et anglais. Les Etats européens devront discuter ensemble et unifier leur législation sur les Juifs, prendre en commun toutes les mesures concernant les colonies juives car celui qui réserverait aux Juifs la moindre faveur les verrait aussitôt se répandre épouvantablement sur ses terres. Dans ces colonies, qu'elles soient sibériennes ou africaines, les Juifs auront licence de mener leur vie hébraïque et de gagner leur nécessaire en travaillant pour la communauté humaine. Ils ne pourront circuler hors de ces colonies sans signe apparent sur leur vêture et un passeport mentionnant leur qualité de juif. Centaines régions, certains pays devront leur être interdits de toute manière.

La France doit se pourvoir de lois raciales à l'instar de celles que l'Allemagne a su prendre, en renouvelant une des plus vieilles traditions de la chrétienté, lois interdisant le mariage entre Juifs et chrétiens et frappant de peines rigoureuses les rapports sexuels entre les deux races.

Il est logique et conforme aux codes d'Occident que l'aryenne mariée à un Juif suive le sort de celui-ci, et soit entièrement répudiée par notre société, elle et sa progéniture. Le cas des mariages entre Juives et chrétiens est à traiter avec plus de souplesse. De toute manière, l'époux chrétien d'une Juive ne pourra accéder à aucune fonction d'Etat, l'enfant demi-juif issu de son union sera soumis à un statut spécial.

Tout Juif est naturellement libre de se faire baptiser, comme de devenir bouddhiste, musulman, antonien. Mais le baptême, antérieur ou postérieur à la loi, ne pourra lui conférer aucun privilège. Il est à présumer que l'on verra baisser à vue d'œil le nombre des conversions miraculeuses.

Les prêtres coupables d'avoir délivré des certificats de baptême de complaisance pour aider au camouflage des Juifs, seront condamnés à des peines pouvant aller jusqu'aux travaux forcés, qu'ils accompliront en assistant moralement les bagnards, s'ils en sont capables.

La liquidation des biens et offices juifs doit être opérée dans le but exclusif d'une réparation à la communauté aryenne de chaque pays, pour les ravages que les Hébreux lui ont fait subir. Les complicités qu'Israël a trouvées depuis l'armistice jusqu'en haut de l'Etat ont par malheur beaucoup réduit l'immense fortune qui eût pu être récupérée ainsi par nous. Les débris quels qu'ils soient et de quelque façon que ce soit, devront profiter au peuple français. Il ne saurait y avoir de programme nationaliste d'après guerre qui omette de se prononcer sur ce point. Dans la grande faillite juive, la France est la créancière privilégiée.

Les exceptions consenties pour services militaires et civils rendus par les Juifs à la France, exceptions qui ont été l'unique souci des gribouilleurs de décrets vichyssois, sont à envisager en tout dernier lieu. Elles ne sauraient porter que sur un nombre infime d'individus. Les services allégués doivent être éclatants. Militaires, ils consisteront en blessure grave, citation homologuée par une commission spéciale, présence de six mois au moins dans une unité combattante, mort au champ d'honneur d'un père ou d'un fils. Ceci, bien entendu, pour la seule guerre 1914-1918, la guerre de 1939-1940 ayant été la guerre juive, où les Juifs ont trépassé ou ont perdu un membre, quand un équitable hasard l'a voulu, pour le seul compte et la seule gloire d'Israël. Mettons que mille Juifs soient dignes d'exception. En aucun cas, les faveurs qu'ils auront reçues ne pourront leur permettre de transgresser les lois du sang et de prendre femme hors de leur tribu. Aucun poste d'Etat ne leur sera non plus accessible.

Il n'existe pas, à ma connaissance, d'exception d'ordre civil, sauf peut-être dans certains domaines médicaux ou scientifiques, les Juifs écrivains, professeurs, juristes, étant au contraire la plus dangereuse des espèces d'Israël à exclure en premier lieu.

L'esprit juif est dans la vie intellectuelle de la France un chiendent vénéneux, qui doit être extirpé jusqu'aux plus infimes radicelles, sur lequel on ne passera jamais assez profondément la charrue. Cette déjudaïsation n'a

même pas été esquissée depuis l'armistice, tant dans la France parisienne que dans la France vichyssoise. Nous percevons à chaque instant le fumet, le stigmate juifs dans ce que nous lisons, entendons, voyons. Le compte est effrayant des artistes, des écrivains français, souvent parmi les meilleurs, que leurs femelles, leurs maîtresses juives, leurs amis juifs ont dévoyés, qui sont peut-être irrémédiablement perdus pour la France. Des sections spéciales pourront être créées, dans les bibliothèques et les musées, pour l'étude historique de certains ouvrages d'Israël. Mais la mise en circulation publique, sous quelque forme que ce soit, concerts, théâtres, cinéma, livres, radio, expositions, d'une œuvre juive ou demi-juive doit être prohibée sans réserves ni nuances, de Meyerbeer à Reynaldo Hahn, de Henri Heine à Bergson. Des autodafés seront ordonnés du maximum d'exemplaires des littératures, peintures, partitions juives ou judaïques ayant le plus travaillé à la décadence de notre peuple, sociologie, religion, critique, politique, Levy-Bruhl, Durkheim, Maritain, Benda, Bernstein, Soutine, Darius Milhaud.

Les Juifs, essentiellement imitateurs, ont été sans conteste des remarquables interprètes dans tous les arts, sauf le chant. Je ne verrais aucun inconvénient, pour ma part, à ce qu'un grand virtuose musical du ghetto fût autorisé à venir jouer parmi les Aryens pour leur divertissement, comme les esclaves exotiques dans la vieille Rome. Mais si ce devait être le prétexte d'un empiétement, si minime fût-il, de cette abominable espèce sur nous, je fracasserais moi-même le premier les disques de Chopin et de Mozart par les merveilleux Horowitz et Menuhin. Quoi ! au temps de Liszt, de Thalberg, de Paganini, qui valait beaucoup mieux que le nôtre, les Aryens n'avaient pas besoin du secours des Juifs pour exécuter incomparablement leurs œuvres. Dans le domaine de la virtuosité musicale on verra reparaître parmi nous d'innombrables talents que le monopole hébraïque étouffait.

J'ai une prédilection pour Camille Pissarro, le seul grand peintre qu'Israël, cette race incroyablement antiplastique, ait produit. Je serais prêt

à décréter l'incinération de toutes ses toiles, si c'était nécessaire, pour que l'on fût guéri de ce cauchemar, de cette repoussante moisissure poussée sur les rameaux splendides de l'art français qui se nomma la peinture juive, débarrassé des montagnes d'inepties que cette peinture engendra. Voyez d'ailleurs que si l'on supprimait, dans la même époque, Van Gogh, Renoir, Cézanne, Manet, le vide serait irréparable. Pissarro tout entier n'ajoute au contraire pas grand'chose que Claude Monet, Jongkind, Sisley, Millet, Boudin, Seurat, Gauguin, ne contiennent déjà. Et Pissaro, parmi les Juifs, est resté inégalé.

Tous les grands siècles, tous les grands mouvements des arts et des pensées de notre ère se sont déroulés, de Giotto jusqu'à Renoir, du grégorien jusqu'à Wagner, de la *Chanson de Roland* jusqu'à Balzac, sans que les Juifs y soient apparus, sauf un ou deux accidents, tel celui de Spinoza. Le Moyen Age, la Renaissance, le classicisme, le romantisme, les cathédrales, les fresques florentines, Van Eyck, Breughel, Tintoret, Titien, Greco, Poussin, Velasquez, Rubens, Rembrandt, Watteau, Corot, Shakespeare, Cervantès, Racine, Goethe, cent mille autres, se sont parfaitement passé de leur concours. L'agréable Mendelssohn est un point infime dans l'océan de la musique allemande. Mais Meyerbeer et Halévy sont d'énormes sagouins.

On avait voulu savoir si les ghettos ne renfermaient point des génies inconnus et dont l'exemple rajeunirait notre vieux monde. On a ouvert les portes. On a été bientôt renseigné. On a vu se ruer des bandes de porcs et de singes qui ont salopé, dégradé tout ce qu'ils approchaient.

Nous pouvons proscrire sans remords l'esprit juif et ses œuvres, anéantir celles-ci. Ce que nous y perdrions ne comptera guère. Mais les vertus que nous y gagnerons seront sans prix. »

(Extrait – LE GHETTO, pp. 565-570 – de la dernière partie des *Décombres* intitulée : « Petite méditation sur quelques grands thèmes ». Cette partie

d'une centaine de pages ne figure pas dans la réédition du livre faite par J.-J. Pauvert en 1976).

Henri Labroue, ou l'apprentissage de l'antisémitisme

Claude Singer

Henri Labroue¹, né le 29 août 1880 à Bergerac (Dordogne), est issu d'une famille de notables poitevins et bergeracois qui comptait parmi ses membres un évêque réfractaire pendant la Révolution : Mgr Labroue de Vareille.

Son père, Emile Labroue, professeur au lycée de Bergerac, est l'auteur de plusieurs ouvrages d'histoire et de géographie. Henri Labroue effectue une partie de ses études secondaires au lycée de Périgueux, avant d'être admis au lycée Lakanal à Sceaux où son père a été nommé proviseur. Bien que brillant élève, il échoue à l'Ecole normale supérieure (E.N.S) – où il a cependant été admissible – mais il est reçu premier au concours des bourses de licence (histoire) à la Sorbonne. Il a pour professeurs Ernest Lavisse, Alphonse Aulard et Charles Seignobos. Avant d'être reçu à l'agrégation d'histoire et de géographie en 1905, il entreprend des études de droit qui débouchent, en 1907, sur un diplôme d'études supérieures.

Chargé de préparer les élèves des classes préparatoires aux concours de diverses grandes écoles (Saint-Cyr à Limoges, Navale à Toulon et E.N.S à Bordeaux), il se fixe dans cette dernière ville où, en 1909, il obtient une chaire libre à la faculté des Lettres (chaire relevant de la Chambre de

commerce de Bordeaux). Parallèlement il écrit dans la presse régionale, dans le prestigieux quotidien *Le Temps* et dans la revue *La Révolution française*. Il publie aussi plusieurs livres, en particulier *L'Impérialisme japonais* chez Delagrave en 1911 et, l'année suivante chez le même éditeur, une édition critique des *Lettres philosophiques* de Voltaire. En mai 1916 il soutient les deux thèses traditionnelles de doctorat ès lettres en Sorbonne : la première est consacrée au rôle patriotique de la société populaire de Bergerac sous la Révolution et la seconde, la principale, à la mission de Lakanal en Dordogne en l'an II de la République².

A partir de 1914 l'universitaire se tourne vers la politique. Républicain, membre du Parti radical, c'est un militant de la laïcité qui dénonce les « priviléges » des nantis et défend le principe de l'impôt sur les revenus. Initié à la franc-maçonnerie en 1904 (loge parisienne Les droits de l'homme), il est également membre de la Ligue des droits de l'homme. Candidat à la sixième circonscription de Bordeaux il est élu député, le 10 mai 1914, grâce aux voix des électeurs de gauche. Il s'inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste à l'Assemblée nationale. C'est donc sous cette étiquette qu'il participe à la Commission de l'enseignement et des beaux-arts avant d'être mobilisé, en août 1914, comme sous-lieutenant. Blessé sur la Meuse en 1915, il est décoré de la croix de guerre. Après son rétablissement il remplit diverses missions parlementaires aux armées. A l'issue du conflit – il a alors le grade de capitaine – il se présente à nouveau devant les électeurs mais essuie deux échecs successifs. Il devient avocat à la cour d'appel de Paris.

Si son éloquence suscite l'admiration jusque dans les rangs de ses adversaires (notamment en 1915-1916 lorsqu'il dénonce à l'Assemblée la conscription obligatoire au Sénégal ou les profits réalisés par certains groupes bancaires grâce au conflit), sa personnalité, et même son honnêteté, paraissent plus controversées. En effet, accusé d'avoir perçu des pots-de-vin

en tant qu'avocat, il a été suspendu le 13 juillet 1921 pour une période de six mois en raison de son « manquement à la dignité du métier ».

Sur le plan politique, son opposition résolue au Cartel des gauches va aboutir en 1924 à son exclusion du Parti radical. La même année il est aussi exclu de la Ligue des droits de l'homme et commence à prendre ses distances avec la franc-maçonnerie. Principal animateur, bien qu'il n'en fasse plus partie, du Parti radical français en Gironde, il parvient à être réélu député le 29 avril 1928, dans la septième circonscription de Bordeaux. A l'Assemblée, il s'inscrit alors au groupe « Gauche sociale et radicale » dont il est le vice-président et, comme d'autres « dissidents » du Parti radical, notamment Pierre Cathala, il soutient la majorité de droite sortie des urnes.

Pendant cette seconde législature il participe à nouveau à la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, où il défend l'idée d'une gratuité totale de l'enseignement secondaire pour les enfants issus des familles les plus modestes. Défenseur des viticulteurs bordelais, il est également le rapporteur de la loi du 4 juillet 1931 sur le commerce des vins.

La campagne électorale de 1932 est particulièrement agitée en Gironde : la gendarmerie doit même intervenir pour protéger H. Labroue violemment attaqué pour son parcours politique et sa vie privée. Battu face à un candidat S.F.I.O., et échouant la même année aux élections sénatoriales, H. Labroue s'inscrit alors au barreau de Bordeaux. Il préside pendant plusieurs années dans cette ville le Cercle de la démocratie de Gironde³.

Jusqu'à la débâcle de mai-juin 1940 et l'avènement du régime de Vichy, H. Labroue n'apparaît ni germanophile ni antisémite. Il se proclame d'ailleurs encore farouchement antiallemand en avril-mai 1940 au Cercle de la démocratie de Gironde⁴. Il aurait même participé à l'accueil de réfugiés juifs ayant fui l'Allemagne nazie. Les archives consultées ne nous ont pas permis de confirmer (ou d'infirmer) cette information, donnée en 1942 par des résistants pourtant très hostiles à Labroue⁵. Elle nous paraît cependant tout à fait crédible. Certains hommes politiques ont suivi une évolution de

ce type. Pierre-Etienne Flandin, Gaston Bergery, Marcel Déat ont notamment stigmatisé dans les années 1930 l'antisémitisme en Allemagne nazie mais il l'ont toléré, et même prôné dans la France de Vichy. Avant même la guerre et l'occupation allemande, l'itinéraire de Labroue apparaît des plus sinueux. Bien qu'exclu en 1924 de la L.D.H., Labroue est néanmoins resté membre de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme jusqu'en 1938⁶. Dans ses jeunes années, il avait obtenu successivement le prix Rothschild et la bourse Albert Kahn et avait pu ainsi visiter, en 1907-1908, toute l'Europe occidentale et même faire un tour du monde : Corée, Mandchourie, Japon, Chine, Indochine, Inde, Canada, Etats-Unis... Au cours de ces voyages, il avait notamment étudié « la répercussion des phénomènes religieux sur les phénomènes politiques ». Le journal *L'Union* publie, le 25 janvier 1908, un de ses articles consacré à Ellis Island à New York, sous le titre : « Au pays des déracinés »⁷.

Avant l'automne 1940, rien donc ne laissait présager ses engagements racistes et proallemands ultérieurs. Pourtant, aussitôt après la débâcle, il devient l'un des collaborationnistes et des antisémites les plus enragés de Bordeaux. Parlant et écrivant parfaitement l'allemand il multiplie, dès septembre 1940, les contacts avec l'occupant : il est alors ou va être en relations à Bordeaux avec les consuls von Luckwald, Richter et le major Wentzel et, à Paris, avec les services du consul Rudolf Schleier et de l'ambassadeur Otto Abetz.

Proposant spontanément ses services aux autorités allemandes pour participer au développement de la propagande antijuive en France, il soumet, par la même occasion, le manuscrit d'un pamphlet qu'il vient d'achever : *Voltaire antijuif*. Ce dernier obtient, dès le 2 octobre 1940, « une approbation totale de la Propaganda-Staffel » (Aussenstelle GV 5B Nr. 9 Lt. Chelius)⁸. Mais comme il ne parvient pas à trouver un éditeur, son manuscrit étant jugé, selon ses propres mots, « trop antijuif » et donc « censuré » par les autorités françaises de la zone non occupée, il écrit

directement en janvier 1941 à Joseph Goebbels. Dans sa lettre, il souligne d'abord « l'opposition à son livre en France », puis il demande au ministre de la propagande du Reich son aide afin d'éditer dans les meilleurs délais son *Voltaire antijuif* « soit par votre service de propagande, soit par une maison d'édition telle que la firme Julius Streicher »⁹. Il obtient gain de cause et son livre est publié l'année suivante, à Paris, par une maison d'édition allemande¹⁰.

H. Labroue, qui a adhéré au Groupe Collaboration, transmet à l'ambassade allemande à Paris, au début 1941, une note sur diverses personnalités politiques françaises de premier plan, notamment Pierre-Etienne Flandin et Georges Portmann, présentées par lui comme antiallemandes. Il prend aussi l'initiative de fonder à Bordeaux un Institut d'études juives comme en témoigne la lettre qu'il adresse, en avril 1941, à la Feldkommandantur :

« Nous avons l'honneur de vous faire savoir que nous avons réuni à Bordeaux et ses environs un groupe d'avocats, professeurs, industriels, commerçants, employés, propriétaires. Nous avons l'intention de fonder ici un “institut d'études juives” et avons établi un statut-projet dont nous vous adressons une copie. [...].

Nous nous permettons de vous demander de nous délivrer la permission nécessaire. [...].

Notre but est de débarrasser, dans la mesure de nos possibilités, la France de l'influence néfaste des Juifs et en même temps de susciter une collaboration franco-allemande plus étroite.

Nous espérons que vous nous donnerez votre bienveillant appui en nous délivrant cette permission et que vous nous faciliterez le travail en réquisitionnant un local afin d'y installer notre siège, notre secrétariat, une salle de conférences, etc. »¹¹.

Grâce au soutien de l'Ambassade le projet prend rapidement corps et H. Labroue préside, dès mai 1941, l'Institut d'études juives de Bordeaux qui,

en août 1941, revendique 160 adhérents dans la capitale girondine et dans la région (en particulier à Tulle, Brive, Bergerac et Périgueux). C'est d'ailleurs sous l'égide de cet institut que des conférences antijuives sont organisées, notamment en mars-avril 1942, lors de la présentation de l'exposition « Le Juif et la France » à Bordeaux. H. Labroue, qui a participé à la préparation de l'exposition dans cette ville, donne à cette occasion une conférence intitulée : « La mainmise des Juifs sur la politique de la France »¹².

Après le retour de Laval au pouvoir, Labroue multiplie les démarches afin d'obtenir la création à son profit d'une chaire d'histoire du judaïsme en Sorbonne. Il adresse une lettre à Pierre Laval (qu'il tutoie) où il ne manque pas de souligner « l'intérêt politique » de la création de cette chaire :

« [...] Cette création sera, aux yeux des Allemands, une sûre pierre de touche de notre volonté de collaboration »¹³.

A vrai dire l'idée de la création de cette chaire n'est pas nouvelle. Elle figure déjà dans une lettre adressée en janvier 1941 par H. Labroue à Jean-Louis Tixier-Vignancour, alors responsable de la presse à Vichy. En mars 1941 H. Labroue se rend en zone sud où il rencontre Xavier Vallat, Commissaire général aux questions juives et plusieurs hauts fonctionnaires du ministère de l'Education nationale (notamment Adolphe Louis Terracher et Théodore Rosset). Il leur parle de la création de cette chaire. A la demande de Vallat, il est reçu par le ministre de l'Education. Jérôme Carcopino l'écoute attentivement présenter sa requête sans pour autant y accéder et invoque les « troubles » que les étudiants risqueraient de provoquer à cette occasion¹⁴. H. Labroue ne s'avoue pas vaincu : il demande aux autorités allemandes qu'elles fassent directement pression sur le gouvernement français afin d'imposer cette chaire. En vain apparemment jusqu'au printemps 1942, qui correspond au retour de Laval aux affaires. Ce retour, conjugué au soutien de trois hommes issus de la nouvelle équipe gouvernementale (Louis Darquier, Pierre Cathala et Abel Bonnard) se

traduit, quelques mois plus tard, par la création de la chaire. En dehors de Laval trois hommes ont donc joué un rôle fondamental dans cette affaire.

Le premier, Louis Darquier (dit de Pellepoix), a succédé à Xavier Vallat au C.G.Q.J. Il a apporté, dès sa nomination, son total soutien au projet de création d'une chaire d'histoire du judaïsme en Sorbonne¹⁵.

Le second, Pierre Cathala, est sans doute celui qui connaissait le mieux H. Labroue avec lequel, nous l'avons souligné, il siégeait en 1928, au sein du groupe de « la gauche sociale et radicale », à l'Assemblée. Devenu secrétaire d'Etat aux Finances c'est lui qui a poussé Pierre Laval à faire aboutir ce projet. Il est d'ailleurs l'un de ceux qui co-signent, le 6 novembre 1942, le décret instituant la chaire « d'histoire du judaïsme » en Sorbonne¹⁶.

Le troisième enfin, Abel Bonnard, a succédé à Jérôme Carcopino au ministère de l'Education nationale. Il soutient donc fermement ce projet même s'il n'en a pas pris l'initiative. En définitive c'est lui qui nomme H. Labroue à cette chaire par un arrêté en date du 12 novembre 1942¹⁷.

Henri Labroue donne sa leçon inaugurale le 15 décembre 1942 de 15 à 16 heures dans l'amphithéâtre Michelet de la Sorbonne. Il commence par préciser que l'antijudaïsme n'est pas « un article d'importation : nulle nation dans le monde ne possède une tradition antijuive aussi longue, aussi continue, aussi totale que la nôtre. » Pour étayer sa démonstration, il évoque les mesures prises à l'encontre des juifs par les Mérovingiens, les Capétiens et les écrits de Bossuet, Voltaire, Napoléon 1^{er}, Drumont, Maurras, Céline et bien d'autres encore¹⁸.

Puis, après avoir rappelé certaines « traditions françaises » de l'antisémitisme, il salue le rôle moteur joué par l'Allemagne nazie. Il cite en particulier les travaux de l'eugéniste Otmar von Verschuer, spécialiste des questions raciales en Allemagne et, comme on le sait aujourd'hui, responsable des expériences menées à Auschwitz par le docteur Mengele. Enfin il poursuit sa leçon en affirmant que les juifs constituent « une sous-race métissée par les races arménoïde et araboïde ». Ce métissage est, selon

lui, à l'origine d'un faciès très particulier qu'il caractérise en paraphrasant un texte de George Montandon :

« Un nez d'ordinaire fortement convexe, des lèvres charnues dont l'inférieure est souvent proéminente (résidu probable des facteurs négroïdes), des yeux peu enfoncés dans les orbites avec [...] quelque chose d'humide et de marécageux, et un rétrécissement de la fente des paupières où l'on peut voir une connexion mongoloïde »¹⁹.

Et Labroue de conclure, ajoutant d'autres caractéristiques au « masque juif » qui vient d'être détaillé, tout en précisant que, même si elles sont parfois moins marquées et moins systématiques, elles sont presque toujours notables :

« [...] Cheveux crêpelés, qu'on peut rattacher à l'ascendance négroïde ; oreille grande, charnue, décollée, épaules largement voûtées ; pieds plats ; un certain prognathisme ; une faible musculature du mollet, s'expliquant soit par un réseau négroïde, soit par l'état social citadin ; des doigts potelés avec poignée de main moelleuse et fondante ; empreintes digitales d'un type spécial ; odeur particulière traduisant peut-être les anciennes accointances négroïdes ; prédominance du sang B. [...] »²⁰.

Face à une telle accumulation de stupidités proférées dans l'enceinte de la vénérable Sorbonne et dont nous ne donnons qu'un faible aperçu, l'émotion de l'auditoire est à son comble. D'autant que les responsables universitaires avaient tenu, avant même le cours inaugural, à prendre publiquement leurs distances avec ce nouvel « enseignement ». Le 21 novembre 1942 l'assemblée des professeurs de la faculté des lettres avait en effet, à l'unanimité, exprimé « sa surprise et son regret de n'avoir été ni consultée ni pressentie sur la création de cette chaire »²¹.

Le jour de la leçon inaugurale, le doyen Joseph Vendryes et la majorité des professeurs de la Sorbonne sont absents. On ne relève que la présence (d'ailleurs fort discrète) du secrétaire général de l'Université Jean Hitte et

du vice-doyen André Cholley. Quant au recteur Gilbert Gidel qui a assuré en 1950 avoir désapprouvé la création de cette chaire, il justifie sa présence par le souci d'éviter des incidents. Il a effectivement pris plusieurs initiatives dans ce sens²².

D'abord, il a choisi un amphithéâtre donnant sur la rue, limitant de ce fait les éventuels troubles à l'intérieur de la Sorbonne. Ensuite, les journalistes invités par Darquier (présents dans la salle le jour du cours inaugural) se sont vus interdire de prendre des photographies. Enfin, le public a été trié sur le volet. Seuls les invités munis d'un carton d'invitation et les étudiants régulièrement inscrits en lettres à la Sorbonne et pouvant présenter leur carte ont pu accéder à l'amphithéâtre Michelet. Les jeunes militants du P.P.F. venus saluer Labroue ont donc été refoulés.

Mais comme il n'y a pas eu de fouille à l'entrée, quelques étudiants déterminés à empêcher l'expression du racisme à la Sorbonne, en particulier des normaliens (Saint-Cloud) proches de la résistance communiste, y introduisent des tracts et même un liquide lacrymogène artisanal. Dès ses premières paroles Labroue est chahuté. Aux murmures succèdent rapidement les huées, les sifflets et les cris : « Bandit ! Canaille ! Salaud ! ». Des papillons portant la phrase « Ne laissons pas introduire les méthodes nazies en France » sont lancés et des étudiants quittent bruyamment l'amphithéâtre, par petits groupes. Au passage, ils « bousculent » les auditeurs qui applaudissent l'orateur avec trop d'enthousiasme. A la fin du cours les étudiants restants conspuent Henri Labroue. Blanche Maurel, chargée de mission représentant le ministre Abel Bonnard, est malmenée. Quelques étudiants sont interpellés et questionnés par des responsables du service d'ordre de la Sorbonne et quelques-autres sont poursuivis par des policiers en civil dans les rues du Quartier latin. Aucun n'est arrêté ni inquiété. Henri Labroue s'offusque d'ailleurs d'un tel laxisme dans une lettre de protestation adressée dès le lendemain au ministre de l'Education

nationale, A. Bonnard. La presse collaborationniste dénonce également l'impunité « scandaleuse » dont les perturbateurs ont pu bénéficier²³.

L'échec de Labroue, largement commenté dans la presse clandestine, ne s'est d'ailleurs pas limité à sa leçon inaugurale. En effet ses trois heures de cours hebdomadaires (le lundi de 10 à 11 heures et de 11 à 12 heures, le mardi de 15 à 16 heures) n'attirent pas les étudiants qui appellent dans divers tracts à le boycotter²⁴. Dès janvier 1943 le cours du lundi de 11 à 12 heures est supprimé faute d'auditeurs. Quant aux deux autres cours ils n'accueillent en moyenne que quatre auditeurs. L'année suivante on ne dénombre que deux étudiants *au maximum* par cours et les séances des 10, 17, 24 et 31 janvier, 7, 14, 21 et 28 février, 7, 13, 20 et 27 mars, 17 avril et 8 mai 1944 sont même annulées faute d'auditeurs !²⁵

L'ostracisme dont H. Labroue est victime à la Sorbonne ne se limite pas aux étudiants. Les professeurs de la faculté des lettres s'abstiennent en général de lui adresser la parole. C'est ce qui se produit en particulier à l'assemblée de la faculté des lettres présidée, en mai 1943, par le doyen Vendryes. Ce jour-là Henri Labroue est assis aux côtés des professeurs Gaston Bachelard, Henri Bédarida, Ernest Labrousse, Pierre Renouvin et Etienne Souriau. Après les propositions suggérées par le Comité d'histoire il exprime son souhait de mettre également « la question juive dans le monde » à l'ordre du jour car, selon lui, cette question doit être prochainement introduite dans les épreuves du baccalauréat et de l'agrégation. Il suggère donc que ses cours soient renforcés et qu'ils soient mêmes rendus obligatoires. Dès la fin de son intervention l'Assemblée vote les différentes propositions de la section d'histoire puis elle se sépare, sans avoir échangé ne serait-ce qu'un mot au sujet des propositions formulées par Labroue²⁶.

Quelques mois plus tard, en novembre 1943, le conseil de l'Université examine la demande de détachement d'un archiviste à la faculté des lettres qui a été formulée par Labroue. Cet archiviste polyglotte est susceptible de

l'aider à réunir la documentation dont il prétend avoir besoin pour ses cours. Invoquant des considérations financières, le conseil de l'Université refuse catégoriquement et le débat est clos²⁷.

Sans étudiants, rejeté par les professeurs de la Sorbonne et menacé par les résistants (la police doit le protéger et il se déplace désormais armé), Labroue n'en continue pas moins à stigmatiser « les Juifs » en multipliant les conférences et les articles grassement rétribués. Il s'exprime notamment au Cercle aryen dirigé par Paul Chack et au Groupe Collaboration dont il est, nous l'avons vu, un membre actif. Il multiplie d'autre part les articles dans *Pariser Zeitung*, *Deutschland-Frankreich*, *La France européenne*, *Je suis partout*, *Le Cahier jaune*, *Au pilori*... Le dernier qu'il publie dans *Au pilori*, le 9 août 1944, s'intitule : « L'immoral Talmud ».

Il profite de ses relations avec le C.G.Q.J. de Darquier pour demander, au printemps 1943, qu'on lui signale les villas réquisitionnées sur la Côte d'Azur où il souhaite faire l'acquisition d'une maison. H. Labroue, dont l'appartement parisien abrite les meubles des anciens locataires juifs réfugiés en zone non occupée, devient ainsi propriétaire d'une villa appartenant à des Juifs, sur le mont Boron (près de Nice), en juillet 1943. Par souci de sécurité il adhère, en décembre 1943, à l'Association française des propriétaires de biens aryanisés créée trois mois auparavant par Marcel de Font-Réault²⁸.

Il fréquente toujours de manière ostensible les occupants. C'est lui en particulier qui préside un déjeuner franco-allemand organisé au restaurant l'Ecu d'or, rue d'Alsace à Paris, le 29 mai 1943. Ce repas est organisé à l'occasion du 20^e anniversaire de la fondation du journal antisémite *Le Pilori* (créé par Georges Oltramare à Genève). Il réunit du côté allemand Rudolf Schleier, Ernst Achenbach, Lt. Bofinger, Gerhard Hibbelin, Friedrich Grimm et, du côté français, le « Tout-Paris » des ultras de la collaboration, notamment Robert Brasillach, Louis-Ferdinand Céline, Pierre-Antoine Cousteau, Henry Coston, Marcel Déat, Jean Hérold-Paquis,

Alain Laubreaux, René Martel, George Montandon, Lucien Rebatet, Georges Suarez²⁹.

En avril-mai 1944 H. Labroue se rend en Allemagne (notamment à Eppenheim près de Mayence, à Francfort et à Berlin) pour y effectuer une série de conférences, rencontrer des universitaires et enrichir sa « documentation » sur les Juifs. En juin 1944 il est même invité à participer à un congrès international prévu le mois suivant, à Cracovie. Ce congrès, où Frank, Goebbels, Himmler, Rosenberg et von Ribbentrop devaient également prendre la parole se proposait d'étudier : « Le judaïsme et la politique mondiale de notre époque ». Il a cependant été annulé à la dernière minute en raison des revers militaires de l'armée allemande³⁰.

En juin 1944 Labroue quitte Paris et se réfugie dans les Pyrénées. Arrêté, il est interné d'abord au fort du Hâ, à Bordeaux, avant d'être transféré en février 1945 à Fresnes. Suspendu par les nouvelles autorités dès le 20 août 1944 il est révoqué de l'Education nationale, sans pension et avec interdiction absolue d'enseigner, le 7 décembre 1944. En février 1945 le Conseil de la faculté des lettres de Paris décide de transformer de sa chaire « d'histoire du judaïsme » en chaire « d'histoire du christianisme »³¹.

Interrogé à partir d'octobre 1945 (il était au préalable hospitalisé à Nanterre en raison d'un ulcère), à la suite d'un examen psychiatrique l'ayant déclaré « entièrement exempt de troubles mentaux et pleinement responsable de ses actes », il est inculpé en juin 1946 d'atteinte à la Sûreté extérieure de l'Etat. Il est donc déféré devant la cour de justice de la Seine où, après une longue instruction, son procès s'ouvre le 4 décembre 1948.

Durant l'audience, il nie en bloc toutes les accusations dont il est l'objet, prétendant « avoir été résistant », avoir « pratiqué le double jeu à l'égard des Allemands » et avoir même cherché « à protéger les Juifs ». Henri Labroue est condamné à vingt ans de réclusion, à la dégradation nationale et à la confiscation de ses biens³². Gracié par décret présidentiel le 14 novembre 1951, après avoir purgé une peine de près de sept années de

prison pendant laquelle il aurait rédigé ses mémoires, Henri Labroue s'installe à Nice. Il adresse de cette ville, en mai 1952, une demande aux autorités universitaires afin de pouvoir bénéficier d'une pension de retraite pour la période 1942-1944 au cours de laquelle il a été professeur à la Sorbonne. En dépit de diverses interventions qu'il parvient encore à susciter en sa faveur, cette demande est finalement rejetée. Le 21 novembre 1960 il épouse à Nice, en secondes noces, une femme de 46 ans plus jeune que lui. Il meurt quatre années plus tard dans la même ville, le 29 août 1964, le jour de ses 84 ans³³.

Lettre à Abel Bonnard

H. Labroue
15 rue Chernovicz, Paris 16^e
16 décembre 1942.

Monsieur le Ministre de l'Educ. Nle [Abel Bonnard]

M. le Ministre,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des incidents qui ont marqué ma première leçon à la Sorbonne, le 15 courant, à 15 heures, amphit. Michelet.

1°— Je parlais depuis quelques minutes quand un étudiant cria à mon adresse : « Enlevez-le ». Je ne relevai pas l'interruption. Il y avait dans la salle des employés et fonctionnaires de la Faculté et de l'Académie (des journaux ont signalé la présence dans l'auditoire de M. le recteur Gidel et du secrétaire de l'Académie, M. Hitte). Aucun d'eux ne chercha à prendre l'identité de ce perturbateur. J'eus dès lors l'impression que ces employés et fonctionnaires étaient venus pour surveiller le professeur plus que les étudiants.

2°— Un quart d'heure plus tard, ce même étudiant et une douzaine d'autres étudiants et étudiantes se levèrent avec ensemble et quittèrent bruyamment la salle, après avoir jeté une pluie de papillons, écrits en

caractères d'imprimerie. Veuillez en trouver ci-joint deux exemplaires. L'un porte les mots : « Une chaire d'antisémitisme vient d'être créée à la Sorbonne. Nous ne pouvons admettre la nazification de l'esprit français. BOYCOTTONS CE COURS ! INTERDISONS-LE ! ». L'autre exemplaire porte les mots : « Français ! Ne laissez pas les méthodes nazies s'installer en France ! ».

3°— Les employés et fonctionnaires qui se trouvaient, les uns à l'intérieur, les autres à l'extérieur de l'amphithéâtre, ne firent rien pour s'assurer de l'identité de ces manifestants, — alors qu'un contrôle sévère avait été exercé sur mes invités à leur entrée dans la salle.

4°— Un photographe du *Matin* étant sur le point d'opérer en toute tranquillité, un appariteur prit l'initiative, pendant que je parlais, d'engager un colloque avec lui, et il éleva la voix au point de gêner mes auditeurs et moi-même. Il fallut que M. Darquier de Pellepoix, Commissaire général aux questions juives, qui était assis à proximité, fît cesser cette intervention.

5°— Ma leçon finie je me retirai dans mon cabinet, où diverses personnes vinrent me saluer. Comme je m'apprêtais à sortir par où j'étais entré, c'est-à-dire par l'amphithéâtre, un agent de la Faculté (ou de l'Académie) m'apprit qu'un fort groupe d'étudiants stationnait à la porte de l'amphithéâtre (pourquoi donc ne les avait-on pas obligés à se disperser ?), en vue de me conspuer. Il me conseilla de sortir par un escalier dérobé. J'insistai pour sortir par la grande porte, non seulement par souci de dignité, mais dans l'espoir que ces étudiants, en manifestant, se manifesteraient par leurs gestes ou leurs paroles et que, par suite, il serait facile aux agents de l'ordre de les identifier aux fins de sanctions. Mais, comme on me représenta qu'un autre cours venait de commencer dans ce même amphithéâtre, je ne voulus pas troubler ce cours et sortis par une porte dérobée.

Tels sont les faits. La préméditation des perturbateurs est attestée par le fait — qu'ils étaient massés, — qu'ils poussaient en cœur des exclamations, —

qu'ils sont partis en bande, – qu'ils avaient apporté et ont utilisé des boules chargées de gaz lacrymogène, – qu'ils avaient apporté les papillons qu'ils ont répandus, – qu'ils ont longuement stationné à la porte, en attendant ma sortie.

Il vous apparaîtra sans doute que ces faits comportent [*sic*] des sanctions promptes et énergiques et que, faute de ces sanctions, ces étudiants, encouragés par l'impunité, agravaient leurs manifestations dès mon prochain cours, qui aura lieu lundi prochain à 10 heures, salle d'histoire n° 2. Ces sanctions viseront sans doute non seulement les perturbateurs, mais [aussi] les responsables de la police intérieure, qui se sont révélés, soit par négligence, soit volontairement, inaptes aux fonctions qui leur sont dévolues.

Je me permets de souligner que les textes desdits papillons visent, pardessus ma personne, la chaire même que vous avez créée et contiennent sommation d'avoir à la supprimer.

Bien plus, ces textes, en s'élevant contre « la nazification de l'esprit français » et « les méthodes nazies », constituent une provocation à l'adresse de l'autorité occupante, provocation qui, si elle n'était pas sévèrement sanctionnée, pourrait être de nature à alerter cette autorité.

Je me place en confiance sous votre tutelle, certain que vous voudrez m'assurer le libre exercice de l'enseignement que m'avez fait l'honneur de me confier.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

P.S. Des élèves de l'Ecole des Sciences politiques m'ayant demandé à suivre mes cours, j'ai l'intention de remettre à chacun d'eux une invitation individuelle. Au cas où les étudiants de la Faculté des lettres voudraient faire le vide autour de mes cours, la présence de ces élèves ferait échec à leur tentative, et elle serait de nature à encourager ceux des étudiants qui craignaient, s'ils suivaient mon cours, de se trouver isolés.

Lettre reçue par Henri Labroue

[Lettre dactylographiée, postée le 19 décembre 1942 à Paris 52.

Adressée à Monsieur Labroue à la Sorbonne. On la fait suivre, 15 rue Chernovicz.]

A M. Labroue, titulaire de la chaire ès-Fientes de la Sorbonne.

L'antisémitisme est une saleté d'importation nazie et tous les honnêtes gens le vomissent. Mais qu'on puisse trouver des Français (ou des soi-disant Français) pour faire cette répugnante besogne, c'est là le plus effroyable.

Une vague de dégoût monte déjà vers vous et la voix générale vous a baptisé « La Boue ».

Mais les patriotes, et simplement les hommes de bien, veulent mieux. Il ne leur convient pas que la Sorbonne soit plus longtemps souillée par l'ignoble arriviste que vous êtes.

M. le franc-maçon Labroue, on saura bientôt, et de tous côtés, que vous avez bassement intrigué (lettre à Darquier... etc.) pour vous faire hisser à votre merdeuse chaire.

Vos maîtres les Allemands sauront aussi que pendant la guerre, vous aviez constitué à Bordeaux un Comité destiné à étudier les moyens de ne pas retomber dans les erreurs de la victoire 1914-18, et de museler définitivement l'Allemagne, nation de proie.

J'attends les documents que doivent m'envoyer mes amis de Bordeaux. Ils seront produits à vos maîtres.

A moins que d'ici-là, pris de dégoût devant vous-même ou simplement de salutaire frousse, vous n'ayez de vous-même résilié vos fonctions de merdassier nazi.

Vous avez quinze jours, M. le Vendu.

[signé] J. Clos, officier combattant.

**LA VIE DE L'INSTITUT
L'EXPOSITION
LE JUIF ET LA FRANCE
A BORDEAUX**



La foule devant l'Exposition

Notre Exposition s'est tenue dans la capitale girondine du 28 mars au 11 mai.

De l'ouverture au Palais Berlitz, son succès a été très grand. La population bordelaise nous a prouvé, par son accueillie à nos conférences et par ses encouragements répétés, combien elle appréciait cette exposition.

Le cinquantième mille visiteur avait été atteint le 25 avril, moins d'un mois après l'ouverture.

Nous étions alors au cinquante et un mille visiteurs. Si l'on tient compte que Bordeaux et sa banlieue comptent environ trois cent mille habitants, on constate que plus de vingt pour cent de la population a visité l'exposition.

La cérémonie donnée en l'honneur du cinquante millième visiteur a été l'occasion de remettre à dix femmes de prisonniers une somme de mille francs à chacune, somme prélevée sur les recettes de l'Exposition. Un peu de bonheur est entré dans des foyers déshérités.



L'Hôtel de Ville de Bordeaux et le cinéma de l'Exposition

Nous ne saurions terminer ce bref exposé sans remercier toutes les autorités de l'appui bienveillant qu'elles nous ont prêté, particulièrement M. le maire de Bordeaux, M. le sous-maire de Bordeaux, et M. Coutot, délégué général de la Jeunesse.

Merci également de tout cœur à la population bordelaise pour son accueillie si générale.

Merci aussi à tous nos amis de l'Institut des Etudes Juives de Bordeaux, dont les talents de conférenciers ont été vivement appréciés du public. Dans l'impossibilité de les nommer tous, nous nous bornons à citer :

M^r Henri Labrousse, président des Etudes Juives, de Bordeaux ; M^r. André Chauvet, vice-président de l'Association des journaliste satiriques ;

M^r Jeanne Dolzar, avocat à la Cour de Bordeaux ;

M^r. le docteur Roques, etc., etc.



22

Après avoir accueilli plus de 200 000 Parisiens, l'exposition « Le Juif et la France », organisée par l'I.E.Q.J., s'ouvre à Bordeaux le 28 mars 1942 (*Le Cahier jaune*, n° 5, mai-juin 1942).



Page de couverture de la brochure diffusée au printemps 1942 par le C.A.D. d'Henry Coston : *Le Cinquantenaire de la Libre parole*.

1. Cet article reprend certains éléments développés dans notre étude *Vichy, l'Université et les juifs*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, rééd. Hachette Pluriel, 1996, et dans une communication publiée dans *Vingtième siècle*, (revue d'histoire), n° 39, juillet-septembre 1993, pp. 3-9, sous le titre : « L'échec du cours antisémite de H. Labroue à la Sorbonne (1942-1944) ». Nous avons toutefois élargi sensiblement notre recherche initiale en dépouillant de nouvelles archives, notamment aux Archives

Nationale, F60 1678, AJ 16 7142 et CJ 659 5224, au C.D.J.C., v-68 et 69, XIC-740 et CIV-140. Nous avons aussi consulté le mémoire de maîtrise (histoire) de Muriel Thomas, *Henri Labroue* (1880-1964), UFR Bordeaux III, 1993, 109 p.

2. La grande thèse de H. Labroue, *Lakanal dans la Dordogne de l'an II* (octobre 1793-août 1794), a été éditée à Paris, chez Champion.

3. H. Labroue est à nouveau battu aux élections législatives de 1936 par un candidat S.F.I.O. Henry Coston, *Dictionnaire de la politique française*, Paris, La Librairie française, tome I, 1967, p. 587 et Jean Jolly, *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, P.U.F., tome 6, pp. 2069-2070.

4. A.N., CJ 659 5224.

5. *L'Université libre*, n° 79, 10 mars 1943, p. 3.

6. Archives départementales de la Gironde, 1 M 525, citées d'après le mémoire de maîtrise de Muriel Thomas.

7. A.N., AJ 16 7023.

8. C.D.J.C. v-69 16a/iv, note d'une lettre datée de Bordeaux, le 28 avril 1941.

9. A.N., CJ 659 5224, lettre de H. Labroue à J. Goebbels, datée du 17 janvier 1941.

10. H. Labroue, *Voltaire antijuif*, Paris, Les Documents contemporains, 1942. Pierre-Marie Dioudonnat précise dans *L'Argent nazi à la conquête de la presse française (1940-1944)*, Paris, Jean Picollec, 1981, pp. 8 sq., que les Documents contemporains étaient issus des éditions « Le Pont », une société qui relevait elle-même du trust Hibbelin et de l'ambassade allemande à Paris.

11. C.D.J.C. v-69, lettre datée de Bordeaux, le 28 avril 1941, signée H. Labroue. Les extraits reproduits ont été traduits de l'allemand.

12. A.N., CJ 659 5224 et C.D.J.C. XIC-740. Précisons que la seconde conférence de H. Labroue prévue également dans le cadre de l'exposition, le 13 avril 1942, a finalement été annulée. Soulignons aussi qu'avant d'être présentée à Bordeaux en avril-mai 1942 l'exposition « Le Juif et la France » avait été présentée au palais Berlitz, à Paris, de septembre 1941 à janvier 1942.

13. Dossier personnel de H. Labroue. Extrait de la lettre adressée par H. Labroue à P. Laval en date du 8 mai 1942.

14. A.N., CJ 659 5224. La version donnée par J. Carcopino de cette rencontre dans ses *Souvenirs de sept ans* (1937-1944), Paris, Flammarion, 1953, pp. 374-375 est différente dans la forme, pas sur le fond.

15. A.N., 3W-142 L. Darquier en Haute Cour de justice et déclaration de L. Darquier reproduite in *Le Cri du peuple* du 18 mai 1942 : « La primauté de l'éducation antijuive est à ce point certaine que j'ai demandé au président Laval que soit créée en Sorbonne une chaire du judaïsme contemporain. »

16. Décret 3247 du 6 novembre 1942, J.O. du 14.11.1942, instituant la chaire. H. Labroue en est nommé titulaire le 12.11.1942.

17. A.N., 3W-177 A. Bonnard en Haute Cour de justice.

18. Cf., « L'Histoire du judaïsme à la Sorbonne » in *La Question juive en France et dans le monde*, I.E.Q.J., n° 7, janvier-février 1943, pp. 26-42.

19. *Ibid.*, p. 28.

20. *Ibid.*

[21.](#) A.N., AJ 16 4758. Assemblée des professeurs de la facultés des lettres, séance du 21 novembre 1942.

[22.](#) G. Gidel in *Le Monde juif*, C.D.J.C., n° 54, avril 1952, pp. 22-23.

[23.](#) A.N., CJ 659 5224 pièce 300, lettre de H. Labroue à A. Bonnard, datée du 16 décembre 1942, 3 pages dactylographiées, reproduite intégralement à la suite de cette étude, et H. Landon in l'hebdomadaire *Je suis partout* du 18 décembre 1942, p. 1. Voir aussi les témoignages de Jacques Dupâquier et Raymond Toraille recueillis par l'auteur en décembre 1992. Précisons que ces derniers, avec notamment Pierre Ricoux et Jean-Marie Mugnier, à l'époque normaliens (E.N.S Saint-Cloud), ont personnellement participé au boycott de la leçon inaugurale de H. Labroue à la Sorbonne, le 15 décembre 1942.

[24.](#) A.N., F 60 1678.

[25.](#) A.N., AJ 16 7142, dossier Labroue.

[26.](#) A.N., AJ 16 4758. Assemblée des professeurs de la facultés des lettres, séance du 22 mai 1943. *L'Université libre*, n° 82 du 1^{er} juillet 1943, p. 4 : « Le Racisme en échec ».

[27.](#) A.N., AJ 16 2597, conseil de l'Université de Paris, novembre 1943, pp. 529-530.

[28.](#) A.N., CJ 659 5224 et C.D.J.C., XLVI-15, CIV-141 à CIV-146. Précisons que l'Association française des propriétaires de biens aryanisés, dont le siège était situé 21 rue de la Boétie, Paris VIII^e, a été créée en septembre 1943 par Marcel de Font-Réault. Ce dernier est un proche parent de Pierre de Font-Réault, maître des requêtes au Conseil d'Etat et ancien directeur de cabinet de Raphaël Alibert au ministère de la Justice (juillet 1940-janvier 1941), qui est lui-même l'un des principaux artisans du premier statut des juifs, le 3 octobre 1940. Cf., Charles Pomaret, *Le Dernier témoin*, Paris, Presse de la Cité, 1968, p. 207.

[29.](#) C.D.J.C. XCVI-82 p. 92 et A.N., CJ 659 5224. Soulignons que la moitié environ des 80 convives étaient allemands.

[30.](#) C.D.J.C. LXII-33. Ce document détaille les participants et le programme de ce congrès. *Le Monde juif*, la revue du C.D.J.C., a d'autre part publié dans le n° 9-10, mai-juin 1947, pp. 2-4, un article sur ce sujet intitulé : « Un congrès qui n'a pas eu lieu ».

[31.](#) A.N., AJ 16 2598, Conseil de la faculté des lettres de Paris, séance du 24 février 1945. Sur l'épuration de l'Université à la Libération, le lecteur se reportera à notre récente étude : *L'Université libérée, l'Université épurée (1943-1947)*, Paris, Les Belles Lettres, 1997.

[32.](#) Robert Collin in *Combat*, n° 1373, 4-5 décembre 1948, p. 1 et *Le Monde* des 5-6 décembre 1948, p. 6, 7 décembre 1948, p. 4 et 8 décembre 1948, p. 5.

[33.](#) H. Coston, *op. cit.*, tome 1, 1967, p. 587 et Muriel Thomas, *ibid.*

Les antijuifs parisiens et la mémoire de Drumont

Grégoire Kauffmann

Les écrivains et journalistes antisémites des années noires ont placé leur combat sous le patronage de quelques grands « précurseurs » de la lutte antijuive. Au panthéon des pères fondateurs de l’antisémitisme français, le pamphlétaire et journaliste Edouard Drumont (1844-1917) occupe la place la plus éminente. Son nom résonne dans les réunions publiques, son livre *La France juive* (1886) est réédité et les Parisiens ont pu voir, placardées sur les murs de leur ville, des affiches reproduisant le portrait du fondateur de *La Libre parole*.

Plaçant le Juif comme type répulsif au centre de sa vision du monde, Drumont avait défini à la fin du XIX^e siècle les bases d’un « antisémitisme de combat », d’une pratique militante qui trouvera sa pleine mesure pendant l’Occupation. Dès l’été 1940, et jusqu’à la veille de la Libération, sa mémoire est invoquée avec zèle par les « ultras » du collaborationnisme, qui agissent à Paris avec la complaisance et le soutien stratégique de l’occupant.

La pensée de Drumont opère la synthèse de plusieurs courants : anti-judaïsme catholique, antisémitisme économique d’origine socialiste et anticapitaliste, théories pseudo-scientifiques enfin, tendant à établir

l’infériorité « biologique » du Juif par rapport à l’« Aryen ». *La France juive* compte parmi les plus grands succès d’édition du XIX^e siècle et constitue l’acte de naissance, en France, de l’antisémitisme moderne. Porté par ses bruyants succès de librairie, le « pape de l’antisémitisme » fonde en 1892 son propre journal, *La Libre parole*. Du scandale de Panama aux retombées de l’affaire Dreyfus, le quotidien occupe une place centrale dans la vie politique française et contribue à diffuser, dans l’opinion publique, un antisémitisme virulent et simplificateur. Edouard Drumont, qui s’éteint dans l’indifférence en 1917, a néanmoins marqué de son empreinte la jeune génération antidreyfusarde de la fin du XIX^e siècle. Faisant, dans *L’Action française* du 6 février 1917, l’elogie funèbre de Drumont, Maurras écrit : « La formule nationaliste est [...] née, presque toute entière, de lui ».

Dénonçant, sous l’Occupation, la mise à l’index d’un Drumont frappé d’oubli, les adeptes de *La France juive* auront recours au traditionnel mode d’explication conspirationniste : le silence sur leur maître à penser est le résultat d’un complot fomenté par les Juifs et leurs affidés. Sortis vainqueurs de l’affaire Dreyfus, ils auraient veillé à ce que le nom de leur ennemi le plus intransigeant fût effacé de la mémoire. « ... Vous pensez avec quel soin son œuvre avait été étouffée. Son nom fut oublié d’une jeunesse systématiquement judaïsée. La génération qu’il avait instruite était vieille, la génération suivante ne connaissait plus ses enseignements... » écrit Jean Drault en 1941¹.

Pourtant, à mesure qu’au début des années 1930, l’antisémitisme se banalise et prend de l’ampleur, le nom d’Edouard Drumont est progressivement remis à l’honneur. En 1928 déjà, Jacques Ploncard, âgé de dix-huit ans, avait repris le titre de *La Libre parole*. La feuille, qui disparaît en 1929, est relevée l’année suivante par Henry Coston. En 1935, Jean Drault célèbre le combat de son maître en antisémitisme dans son livre *Drumont, la « France juive » et la « Libre parole »*² qui connaît un grand retentissement dans les milieux nationalistes. Le Rassemblement antijuif de

Darquier de Pellepoix exige que le nom d'Edouard Drumont soit donné à une rue de Paris³, et, en 1938, Robert Brasillach affirme avoir distingué dans l'œuvre de Drumont des « lueurs pré-fascistes »⁴.

Après la défaite de 1940, les « drumontistes » des années 1930 s'engageront, très majoritairement, dans les rangs de la collaboration la plus radicale. Parmi les épigones de Drumont, il convient pourtant de signaler deux figures, et non des moindres, qui feront le choix de la résistance à l'Allemagne nazie : Georges Bernanos et Emmanuel d'Astier de la Vigerie. Le premier avait publié *La Grande Peur des bien-pensants*⁵, biographie très approximative d'Edouard Drumont dans laquelle il qualifie l'antisémitisme de « grande pensée politique »⁶ et *La France juive* de « livre magique »⁷. Le second avait décrit à ses lecteurs de la revue 1935 son émotion devant la tombe du père de *La France juive*, sur laquelle il vient se recueillir à l'occasion des fêtes de la Pentecôte. « Un jour peut-être dans les temps qui viendront, le “nommé Drumont” aura sa revanche », écrit-il alors⁸.

Les tentatives de réhabilitation d'Edouard Drumont se multiplient pendant l'Occupation, période qui semble bien devoir consacrer la « revanche posthume » du « pape de l'antisémitisme ». La spoliation des Juifs, les dénaturalisations, l'abrogation du décret Crémieux qui avait accordé la citoyenneté française aux Juifs d'Algérie, leur exclusion de la vie nationale sont autant de mesures s'inscrivant dans le droit fil des campagnes menées par *La Libre parole* à la fin du XIX^e siècle. Néanmoins, les plus fidèles disciples de Drumont se situent dans une opposition résolue au gouvernement de Vichy. Ils dénoncent violemment, depuis Paris, la « mollesse » des lois antijuives d'origine française.

L'anathème est jeté sur les dirigeants de l'Etat français, considérés comme les héritiers d'une droite conservatrice et bien-pensante que Drumont avait pris pour cible dans son livre *La Fin d'un monde* (1888). C'est le sens des déclarations d'Abel Manouvriez, qui, dans un article de *La Gerbe* intitulé « Les idées d'Edouard Drumont », dit son rejet du

gouvernement de Vichy : « Si la Révolution nationale n'avance que si lentement, n'est-ce pas parce que trop de ceux qui ont mission de la promouvoir sont issus de ces partis conservateurs dont, selon le mot de Drumont, la masse a instinctivement horreur ? »⁹.

Les plus actifs artisans du « phénomène Drumont » des années noires se recrutent parmi les anciens collaborateurs du pamphlétaire antisémite. Initiés par lui aux pratiques du journalisme antijuif, ils forment le dernier carré des « burgraves de l'antisémitisme », pour reprendre une expression utilisée par Urbain Gohier en 1944¹⁰.

Nés dans les années 1860, ils ont traversé la première moitié du siècle en perpétuant la tradition de violence de *La Libre parole*. Parmi eux, seul Jean Drault peut se prévaloir d'avoir accompagné Drumont du début à la fin de sa « croisade ». Personne, comme lui, ne peut s'enorgueillir d'un commerce aussi prolongé avec l'auteur de *La France juive*. Les autres survivants de l'équipe de *La Libre parole*, tels Lucien Pemjean et Urbain Gohier, ont connu un itinéraire politique plus original. Venu des rangs anarchistes, Pemjean s'était vu ouvrir les colonnes du journal antisémite au moment de l'affaire Dreyfus. Quant à Gohier, ancien dreyfusard rédacteur à *L'Aurore* de Clemenceau, il s'était rapproché de Drumont dans les années 1900¹¹. Ces vétérans reçoivent le renfort d'hommes jeunes qui, s'ils n'ont pas connu « le maître », invoquent avec force son patronage. Henry Coston, qui toute sa vie s'attellera à réhabiliter Drumont, est certainement la figure la plus représentative de cette « relève » des jeunes générations.

Mais c'est Jean Drault, le plus fidèle disciple de Drumont, qui se place au cœur de la propagande visant à réhabiliter le « précurseur » de l'antisémitisme français. Considéré par ses confrères comme le « doyen » du journalisme antisémite¹², Drault s'institue le gardien de l'héritage « libre-parolien ». Les deux journaux qu'il dirige sous l'Occupation, *La France au travail* en 1940 et *Au pilori* à partir de 1943, se réfèrent

constamment à l'œuvre de Drumont et entendent prolonger l'héritage de *La Libre parole*.

Les thuriféraires de Drumont font ressortir avec une insistance particulière la fibre socialisante et anticapitaliste du « pape de l'antisémitisme ». La revendication d'un socialisme national, enraciné dans les traditions françaises et délivré du marxisme, est d'ailleurs une des constantes de la littérature collaborationniste. A certains égards, l'œuvre de Drumont prolonge les écrits antisémites du fouriériste Alphonse Toussenel et de Proudhon. Après la publication de sa *France juive*, Drumont avait rencontré la sympathie de certains socialistes français, tels Benoît Malon et l'équipe de *La Revue socialiste*, ce qui permet à Lucien Rebatet d'écrire, en avril 1944, que Drumont « a splendidement distingué la saine tradition du socialisme de ses déformations judaïques, des chimères qui préfiguraient la social-démocratie »¹³.

Le Drumont catholique est quelque peu occulté au profit d'un Drumont « révolutionnaire », défenseur des communards¹⁴ et ennemi des puissances d'argent. Jean Azéma n'hésite pas à écrire, dans un article consacré à Drumont et publié dans *Le Cri du peuple*, que « de tradition, l'antisémitisme français est révolutionnaire. C'est une réaction du peuple affamé contre la fortune, les priviléges et les banques. En France, les mouvements antisémites sont profondément teintés de socialisme »¹⁵.

Dans un élan d'unanimité assez rare dans les milieux collaborationnistes, la mémoire d'Edouard Drumont est ainsi portée aux nues. Son nom devient l'objet d'une idolâtrie béate. « Prophète de la défense aryenne », écrit *Le Matin*¹⁶, et Lucien Rebatet célébrera dans *Je suis partout* « l'instinct du visionnaire », la « lucidité insurpassable » du père de *La France juive*¹⁷. Jean Drault, lui, se distingue de ses confrères car il découvre chez Drumont un don divinatoire, surnaturel. Il est bien là l'héritier du fondateur de *La Libre parole*. Drumont s'était toujours montré attiré par les sciences occultes. Sa vision du passé historique était hantée par

l'idée du complot, de kabbale opérative, de présages. Fasciné par l'ésotérisme, il se plaisait à multiplier les déclarations sibyllines. En introduction à *La France juive*, n'écrivait-il pas cette formule mystérieuse : « *Forsan ex nobis ulti* » (peut-être, un jour, aurons-nous un vengeur). Jean Drault répète à satiété cette « prophétie » : si elle date de 1886, elle est la preuve que Hitler, endossant la cuirasse du « vengeur », avait été prévu par Drumont¹⁸. L'association occulte Drumont-Hitler vient ainsi légitimer la politique antisémite mise en œuvre par le Reich à l'échelle européenne.

La première manifestation significative destinée à honorer le nom de Drumont est la conférence de Jean Drault, organisée le 23 septembre 1941 à l'hôtel des Ambassadeurs, sur le thème « Edouard Drumont, son passé et ses luttes ». La grande presse parisienne donne une publicité importante à la manifestation¹⁹. Le Commissaire général aux questions juives, Xavier Vallat, est présent dans l'assistance. Il envisagera de faire publier par ses services l'allocution de Drault²⁰. La conférence marque le coup d'envoi de la « journée Drumont » organisée le lendemain par l'Institut d'étude des questions juives. A cette occasion, une plaque commémorative est apposée sur l'ancienne demeure de Drumont, passage Landrieu. Elle porte l'inscription : « A Edouard Drumont, l'immortel auteur de *la France juive*, qui avait, dès 1886, prévu le mal dont la France a failli mourir. En reconnaissance et en réparation ». La journée s'achève à l'exposition « Le Juif et la France », au palais Berlitz, où la veuve de Drumont²¹ est reçue solennellement par les organisateurs de la manifestation. Une courte cérémonie, à laquelle prennent part Fernand de Brinon et son épouse, est alors organisée autour d'un buste de Drumont²².

Quelques mois plus tard, le 20 mars 1942, l'Association des journalistes antijuifs (A.J.A.) donne à l'auberge L'Ecu de France un déjeuner commémoratif pour le cinquantième anniversaire du premier numéro de *La Libre parole*. Lors de ce banquet, on célèbre également officiellement le jubilé journalistique de Jean Drault, président d'honneur de l'A.J.A. et dont

l'ouvrage *Histoire de l'antisémitisme* vient de paraître aux éditions Calmann-Lévy aryanisées²³. Les agapes réunissent quelques figures en vue du collaborationnisme parisien. On compte parmi les convives : Louis-Ferdinand Céline, Pierre-Antoine Cousteau, Henri Lèbre, Georges Oltramare ou encore Henry Coston²⁴. Rudolf Schleier, adjoint de l'ambassadeur allemand Otto Abetz vient apporter « l'hommage des antisémites allemands groupés invinciblement autour de leur Führer »²⁵.

Dans le prolongement du déjeuner offert par l'Association des journalistes antijuifs, le Centre d'action et de documentation d'Henry Coston publie le 20 avril 1942 un numéro spécial intitulé *Le Cinquantenaire de « La Libre parole »*. La couverture, illustrée d'un portrait de Drumont, annonce des textes de Jean Drault, Lucien Pemjean, Jacques Ploncard, Paul Lafitte et Henry Coston. Ce dernier, d'ordinaire peu complaisant à l'égard du gouvernement de Vichy, constate pourtant dans son article : « Il aura fallu la plus cinglante défaite de notre histoire pour qu'un gouvernement français prît enfin, sur Israël, cette revanche que Drumont annonçait il y a un demi-siècle ».

La plus imposante des manifestations célébrant le père de *La France juive* a lieu le 3 mai 1944, date du centenaire de la naissance d'Edouard Drumont. L'attribution du « prix Edouard Drumont » créé par Henry Coston et Paul Lafitte, s'inscrit dans la célébration de cet anniversaire. Le jury se compose de onze membres : Coston, Lafitte, le commandant Paul Chack, le rédacteur en chef du *Petit parisien* Claude Jeantet, le secrétaire à la propagande du P.P.F. Maurice-Ivan Sicard, William Gueydan de Roussel, George Montandon, les rédacteurs *d'Au pilori* Jacques Ploncard, Jean Héritier, Robert-Jullien Courtine et Henri Labroue. Réunis le 29 avril dans les salons du Cercle aryen de Paul Chack, les membres du jury décident de remettre les 10 000 francs que constitue le montant du prix à Joseph-Marie Rouault. Ce diplômé de la rue d'Ulm, collaborateur de *L'Appel* et *d'Au pilori*, est l'auteur d'une anthologie d'Edouard Drumont, *La Vision de*

*Drumont*²⁶. René-Louis Jolivet est le second lauréat : ancien rédacteur à *La Libre parole* de Coston et éditorialiste au Radio-Journal de Paris de 1940 à 1942, le jury a tenu, lit-on dans *Le Cri du peuple*, à récompenser « l'ensemble de son activité antijuive depuis 1930 »²⁷.

La commémoration du centenaire est organisée au cimetière du Père-Lachaise, devant la tombe d'Edouard Drumont²⁸. Ainsi que l'indique une note des renseignements généraux datée du 21 février 1944, l'initiative de cette manifestation revient à Jean Drault. Ce dernier, révèle la note en question, « a su réunir les suffrages de nombreux militants de partis et de nombreux journalistes [...]. On s'attend à une grande réunion ce jour-là, qui se compliquera forcément de manifestations antijuives »²⁹. Parmi les délégations présentes au Père-Lachaise, signalons celles du Centre d'action et de documentation d'Henry Coston, du Comité d'action anti-bolchevique de Paul Chack, du Centre d'études anticomunistes de Louis-Charles Lecoconnier (dit Lecoc) et d'André Chaumet, de l'Association des journalistes antijuifs, du Centre culturel de la jeune Europe, de la Légion française contre le bolchevisme et du Parti populaire français. A la tête de cette dernière, Maurice-Ivan Sicard et Henri Queyrat, tous deux en uniforme, portent une couronne en forme de croix celtique ornée d'un ruban sur lequel on peut lire : « Jacques Doriot et le P.P.F. à Edouard Drumont »³⁰.

Je suis partout – représenté par le caricaturiste Ralph Soupault –, *Le Cri du peuple*, *La Gerbe* et *Au pilori*³¹ font déposer sur la stèle d'imposantes gerbes de fleurs. Du Paty de Clam, successeur de Darquier de Pellepoix à la tête du Commissariat général aux questions juives, est également présent. Le nombre des manifestants « spontanés » semble avoir été assez restreint. Henri Poulain parle, dans *La Chronique de Paris*, de « quelques centaines de personnes », et il ajoute qu'« un peuple entier aurait dû être là »³². Dans son numéro du 11 mai, *Au pilori* note avec une pointe de dépit qu'il ne s'est agi que d'une « simple manifestation privée ».

De plus, les cérémonies du centenaire, organisées à grand renfort de publicité dans la presse, ne produisent pas l'effet escompté, à savoir la réhabilitation officielle d'Edouard Drumont. La commémoration devait en effet donner lieu à l'inauguration d'une « rue Edouard Drumont ». Durant toute l'Occupation, les laudateurs de *La France juive* n'eurent de cesse de réclamer qu'une voie de la capitale soit ainsi rebaptisée. En août 1940, dans *La France au travail*, Jean Drault s'était prononcé pour la rue Lafitte. Le secrétaire général de l'Institut d'étude des questions juives, Paul Sézille, demande le changement du boulevard Pereire en « boulevard Drumont » et entreprend dans ce but une série de démarches auprès du préfet de la Seine Charles Magny, de Fritz von Valtier, attaché à l'ambassade d'Allemagne, de Fernand de Brinon et de Theodor Dannecker³³, officier SS chargé au SD des questions juives en France.

A son tour, l'hebdomadaire *Au pilori*, dont les bureaux sont installés au 55 avenue George V, annonce dans son édition du 24 septembre 1942 qu'il prend la liberté de modifier comme suit son adresse : 55, avenue Edouard-Dumont, suivi de l'additif « ex-avenue George V ». Dans une lettre ouverte au président du conseil municipal de Paris, Maurice de Séré, alors directeur politique d'*Au pilori*, déclare que « cet additif ex-avenue Georges V sera maintenu sur la manchette de notre journal jusqu'au jour où le conseil municipal, que vous avez l'honneur de présider, voudra bien officiellement entériner notre modeste suggestion qui, d'ailleurs, répond aux vœux de nombreux Français »³⁴. L'initiative s'avère néanmoins malheureuse : *Au pilori* n'est pas suivi par l'administration des P.T.T. De nombreuses lettres s'égarent et des pneumatiques sont retournés avec la mention « inconnu ». « Chose curieuse, le nombre de ces “erreurs” est proportionnel aux espoirs que suscitent les efforts de l'offensive rouge », notera *Au pilori* dans son édition du 4 mars 1943. Dans ce même numéro, le journal se résignera à reprendre son ancienne adresse.

Le centenaire étant l'occasion de relancer la campagne en faveur de la « rue Drumont », il est question de débaptiser la rue Meyerbeer, laquelle, estime le journal *L'Appel*, « témoigne d'un temps et d'un régime qui glorifiaient la musique juive »³⁵. Au nom des membres du jury du « prix Edouard Drumont », Henry Coston s'adresse par courrier à Pierre Taittinger, président du conseil municipal de Paris depuis juillet 1940. Ce dernier lui aurait répondu en une « lettre cordiale » que, fidèle à ses convictions antisémites, il se réjouirait de voir une rue de la capitale porter le nom du fondateur de *La Libre parole*. Egalement sollicité, le préfet de la Seine aurait hautement approuvé l'initiative, déclarant qu'il s'apprêtait à demander, à cet effet, l'autorisation du gouvernement³⁶.

Aucune de ces démarches n'aboutit : Coston et ses amis n'obtiennent pas plus de succès que Sézille deux ans auparavant, et le compositeur allemand Meyerbeer garda sa rue à Paris. Les organisateurs du centenaire pensaient sans doute s'attirer les bonnes grâces des autorités allemandes – ou françaises – en choisissant de gommer le nom de ce musicien juif d'origine berlinoise. Mais le gouvernement français avait gardé la haute-main sur la question du nom des rues et persisté dans son refus d'attribuer le nom de Drumont à l'une d'entre elles. En définitive, seul le dépôt d'une gerbe par le Commissaire général aux questions juives Du Paty de Clam, le jour du centenaire, vint honorer officiellement le nom de Drumont. *Au pilori* note à ce sujet dans son édition du 11 mai 1944 :

« Nous trouvons ce tribut officiel bien maigre [...]. Pour Drumont, aucune cérémonie, pas de tribune drapée, pas de micro, pas de salle pavooisée aux couleurs, insignes et portraits habituels de la Révolution manquée, pas de voie publique baptisée de son nom [...]. Rien que le silence, l'ignorance officielle, totale. Pauvre et vaillant Drumont ! La France est toujours juive ! »

En ce mois de mai 1944, le sens qu'il faut donner à la manifestation du centenaire est intéressant à plus d'un titre. Elle révèle le jusqu'au-boutisme

d'une fraction radicale de la collaboration parisienne. A la faveur de cet événement, les « drumontistes » fédèrent autour d'eux les éléments les plus extrémistes et, dans une surenchère finale, glorifient la figure emblématique de l'antisémitisme français. Les « tièdes » sont vomis. Cette commémoration prétend marquer un point de non-retour, alors que les signes de la défaite de l'Allemagne se multiplient (progression des Alliés en Italie, revers sur le front russe, imminence du débarquement anglo-américain).

Revenant sur la période de l'Occupation, Henry Coston a affirmé en février 1998 que « les drumontistes des années noires étaient antiallemands »³⁷, la pensée de Drumont étant supposée incompatible avec les théories nazies. Cette interprétation *a posteriori* ne résiste pas à l'analyse des faits. Entre 1940 et 1944, les admirateurs de *La France juive* ont fait allégeance au racisme hitlérien, en passant totalement sous silence les dissemblances qui séparent l'antisémitisme allemand des doctrines de Drumont. Ce dernier est demeuré toute sa vie un catholique fervent, tandis que l'antichristianisme est un élément essentiel du nazisme. De même, la mystique nordique d'un Rosenberg et le rêve d'une Europe germanique dominée par la « race des seigneurs » sont incompatibles avec les théories nationales développées par le fondateur de *La Libre parole*, qui accorde cependant une place centrale à l'idée de race et au schème de la « lutte des races » (Aryens/Sémites), comme le montre le Livre premier (*Le Juif*) de *La France juive*.

Si ces contradictions sont occultées par les collaborationnistes parisiens, quelle fut la position adoptée par les autorités d'occupation face au « phénomène Drumont » des années noires ? Lors de son discours prononcé le 28 novembre 1940 au Palais Bourbon, Alfred Rosenberg salua la mémoire du père de *La France juive*³⁸. A l'évidence, cet hommage ressemble davantage à une reconnaissance du « particularisme » français en matière d'antisémitisme qu'à un véritable acte de foi. A la différence du

doctrinaire raciste Georges Vacher de Lapouge, Edouard Drumont ne fit pas école chez les nazis.

Les autorités d'occupation se sont-elles pour autant opposées aux tentatives de réhabilitation d'Edouard Drumont ? Selon Henry Coston, le dessinateur God³⁹ aurait réalisé, à l'occasion du centenaire, une affiche représentant un Drumont sémillant et victorieux. Elle aurait été interdite par les Allemands, qui auraient fait placarder sur les murs de Paris leur propre affiche, montrant, selon les termes de Coston, un Drumont « rabougri »⁴⁰. Cette allégation est naturellement sujette à caution. Si Drumont n'a jamais inspiré les doctrinaires nazis, les Allemands ont en revanche toléré, voire encouragé les démarches visant à célébrer la mémoire du père de *La France juive*. Ainsi, *Au pilori*, dans son édition du 4 mai 1944, consacre un numéro spécial au centenaire du « pape de l'antisémitisme », avec l'aval de l'ambassade d'Allemagne et de la Propaganda-Staffel, qui exercent leur contrôle sur la propagande et sur la censure. Il en va de même de toutes les manifestations précédemment mentionnées : elles n'ont pu avoir lieu qu'avec l'autorisation de l'occupant. Signalons enfin qu'en juin 1941, la Propaganda-Abteilung avait classé les ouvrages d'Edouard Drumont dans sa « liste globale de la littérature digne d'être promue »⁴¹.

En réalité, l'instrumentalisation du nom de Drumont par les collaborationnistes correspond aux visées poursuivies par les autorités allemandes en matière de propagande. La législation antijuive de la période entremêle lois françaises et ordonnances imposées par les autorités d'occupation. L'opinion, cependant, n'opère pas forcément la distinction. Pour beaucoup de Français ces mesures, quels qu'en soient les auteurs, sont une conséquence de la présence allemande sur le territoire et portent le sceau de l'occupant. Or, l'auteur de *La France juive* avait défini un antisémitisme national, purement français, et ne devant rien à l'Allemagne.

Exhumer l'œuvre et la vie de Drumont, rappeler sa lutte acharnée contre les Juifs revient à justifier, par l'argument patriotique, les mesures

antisémites les plus sévères imposées par les autorités d'occupation.



Nos Lettres de Noblesse

A. Koenigsmann André Chaumet

Cher Monsieur

Par votre lettre j'apprends que le buste de mon mari Edouard Drumont prend la propagande anti-gaulliste dans les écoles à travers la France... la France devient l'un le fantôme des Juifs... avec les juives... nos révoltes qui accompagnent par ailleurs le grand état de notre guerre solitaire... L'abolition du droit de cité nous accapte... mais tant de peur et de crainte

Cette lettre de Madame Koenigsmann et de Drumont confère au "Cahier jaune" une couleur noblesse. Nul temps gagné ne pouvait nous empêcher d'écrire à André Chaumet, si docile et ouverte qu'il soit, une lettre plus riche que celle de la compagnie de la marine. Mais voilà n'plus qualifiée pour

nos dir de continuer.
Et d'abord, c'est la pensée même de Drumont qui nous occupe. C'est elle qui nous soutient et nous aide à nos efforts, et c'est elle enfin qui nous donne la force où la question juive sera débattue dans la presse française.

En octobre 1942, *Le Cahier jaune* publie en fac-similé, sous le titre « Nos lettres de noblesse », une lettre manuscrite de la veuve d'Edouard Drumont adressée à André Chaumet.



Caricature de Ralph Soupault dans *Je suis partout* du 5 février 1943.

1. *L'Appel*, 2 octobre 1941.
2. Paris, Bibliothèque du Hérisson, société d'éditions littéraires et techniques, 328 p.
3. Cf., l'organe du Rassemblement antijuif : *L'Antijuif* du 19 juin 1937.
4. *Je suis partout*, 8 juillet 1938.
5. Paris, Grasset, 1931.
6. *Ibid.*, p. 151. Pour Bernanos, l'héritage de Drumont s'oppose néanmoins profondément au racisme hitlérien. « Aucun de ceux qui m'ont fait l'honneur de me lire ne peut me croire associé à la hideuse propagande antisémite qui se déchaîne aujourd'hui », écrit-il en 1938. « [...] S'il plaît à Hitler de déshonorer en ce moment la cause que mon vieux maître a servie, qu'importe ? » (Cité par le *Bulletin de la société des amis de Georges Bernanos*, n° 47, septembre-décembre 1962).
7. *Ibid.*, p. 180.
8. « Le nommé Drumont » in 1935, Paris, 26 juin 1935.
9. *La Gerbe*, 5 février 1942.
10. *Au pilori*, 27 avril 1944.

11. Parmi les proches de Drumont encore vivants en 1940, il faut également signaler Léon Daudet. Son père Alphonse avait aidé Drumont à publier *La France juive*. Léon Daudet avait côtoyé Drumont dans sa jeunesse et collaboré à *La Libre parole* de 1900 à 1908. En 1940, il se replie à Lyon avec *L'Action française* et meurt en 1942. Il ne prit pas part au « phénomène Drumont » des années noires.

12. « Monsieur Jean Drault est, comme chacun sait, le doyen de la littérature antisémite et s'honneur d'avoir collaboré avec Edouard Drumont dès la fondation de *La Libre parole* » lit-on dans la revue *La Question juive en France et dans le monde* (mai 1942). *Le Matin* salue en Drault le « vaillant compagnon de lutte du grand polémiste » (18 mars 1942) tandis que ses amis du *Réveil du peuple* le hissent à la hauteur du créateur de *La France juive* en déclarant : « Il est, avec Drumont, un des plus anciens précurseurs du racisme » (15 avril 1942).

13. *Je suis partout*, 26 avril 1944. Selon un schéma identique, René Gérard affirme, dans un article intitulé « Drumont socialiste », que le socialisme de Drumont n'a rien de commun avec le « socialisme charlatanesque, d'origine juive, de Jaurès, Millerand, Briand » (*Au pilori*, 4 mai 1944).

14. Dans un article intitulé « Les communards et nous », Robert Brasillach rappelle que Drumont avait pris la défense des martyrs de la Commune : « Ce que Drumont a senti de tout son cœur populaire et français nous le sentons aussi », écrit-il dans *Je suis partout* du 21 mai 1943.

15. *Le Cri du peuple*, 24 septembre 1941.

16. *Le Matin*, 23 septembre 1941.

17. *Je suis partout*, 26 avril 1944.

18. Voir par exemple l'ouvrage de Jean Drault, *Histoire de l'antisémitisme*, Paris, Editions C.L. (Calmann-Lévy aryanisées), 1942, pp. 164-179.

19. Voir, entre autres, *Le Matin* du 23 septembre, *Le Petit Parisien* du 24 septembre, *Au pilori* du 25 septembre et *L'Appel* du 2 octobre 1941. Un rapport de police estime qu'environ 80 personnes se sont rendues à la conférence. Ce même rapport reproduit presque intégralement l'allocution de Jean Drault (A.P.P., BA, 1999, dossier « Jean Drault », rapport du 24 septembre 1941).

20. Ce projet est sur le point d'aboutir au début de mars 1942. Mais le 19 de ce mois, sous la pression allemande, Vallat doit quitter le Commissariat général aux questions juives. La conférence de Drault ne sera donc pas publiée. Voir l'échange de courrier entre Xavier Vallat et Jean Drault en mars 1942 (C.D.J.C., CXI-22).

21. Cette femme divorcée d'un architecte, qui signait la chronique de la mode de *La Libre parole* sous le pseudonyme d'India, avait épousé Drumont en 1913. Dans les années 1930, elle collabore épisodiquement à *La Libre parole* ressuscitée par Coston et parraine l'éphémère Ligue antijuive universelle, lancée par Jean Boissel en 1937. Dans son édition du 8 mai 1941, *Au pilori* révèle que la veuve d'Edouard Drumont cache « une triste situation matérielle » et annonce le lancement d'une « grande souscription » à son profit. Pendant près de trois mois, l'hebdomadaire antijuif publiera dans ses colonnes la liste des donateurs. La souscription atteindra le montant de 19 962 francs (voir *Au pilori* du 31 juillet 1941). En juin de la même année, reprenant une suggestion du journal *Paris-Soir*, le préfet de la Seine signe un arrêté rendant Mme Drumont cotitulaire d'un kiosque à journaux. Voir la lettre du préfet de la Seine au secrétaire général de *Paris-Soir*, publiée dans ce quotidien le 14 juin 1941. Le 7 octobre 1942, l'inauguration du siège social de l'Association des journalistes antijuifs (A.J.A.), rue de Lota à Paris, est placée sous la présidence de Madame Drumont. Elle meurt le 11 décembre 1943.

22. Sur la « journée Drumont », voir Marc Knobel « Un événement bien parisien en 1941 : une cérémonie à la mémoire de Drumont », *Yod*, n° 19, 1984. Pierre Birnbaum mentionne de manière inexacte la présence de Xavier Vallat parmi les personnalités présentes au palais Berlitz le 24 septembre 1941. Voir *Un mythe politique : la « République juive » de Léon Blum à Mendès France*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1995, pp. 118-119 (1^{re} éd. Paris, Fayard, 1988). Rappelons que Vallat, connu pour ses sentiments germanophobes, a toujours refusé de se rendre sur les lieux de l'exposition « Le Juif et la France », organisée par les soins de l'ambassade d'Allemagne et du SD.

23. En 1944, les éditions Calmann-Lévy seront rebaptisées « Aux armes de France ». Le livre de Jean Drault y sera réédité.

24. S'il faut en croire le témoignage de Paul Bonny, qui atteste la présence de Céline, la veuve d'Edouard Drumont aurait également participé à ce banquet. Voir les *Lettres des années noires* de Louis-Ferdinand Céline, édition présentée et établie par Philippe Alméras, « Témoignage de Paul Bonny sur ses relations avec Céline », Paris, Berg International, 1994, p. 54.

25. *L'Appel*, 26 mars 1942 ; article de Robert-Jullien Courtine : « Le ministre Schleier chez les antisémites : un déjeuner des amis de Jean Drault ».

26. Paris, Mercure de France, 1944, 400 p. En 1943, Rouault avait publié chez le même éditeur un livre intitulé *La Troisième République vue par le Comte de Gobineau*, 145 p.

27. Numéro daté 29, 30 et 1^{er} mai 1944.

28. Après avoir organisé une souscription, l'ancien collaborateur de Drumont, Arthur Bodard, fit ériger un buste sur la tombe de Drumont en 1937. En 1943, pour le vingt-sixième anniversaire de la mort de Drumont, Jean Drault et Jean Boissel firent graver sur la dalle funéraire l'inscription que l'on peut encore y lire : « Auteur du livre immortel : *La France juive* ».

29. Cette note figure dans le dossier d'instruction de la procédure suivie devant la cour de justice de la Seine contre Alfred Gendrot dit Jean Drault. A.N., Z⁶161, n° 2209.

30. Cf., *Le Matin* et *Le Cri du peuple* du 4 mai 1944.

31. Depuis mars 1943, l'hebdomadaire antijuif *Au pilori* est dirigé par Jean Drault. L'édition du 4 mai 1944 est entièrement consacrée au centenaire d'Edouard Drumont.

32. Numéro de mai 1944.

33. Voir Marc Knobel, art. cit.

34. Maurice de Séré déclare aussi dans cette lettre publiée dans *Au pilori* du 24 septembre 1942 : « Depuis bien longtemps déjà nous recevons les doléances d'un très grand nombre de nos lecteurs qui s'étonnent que notre journal puisse porter comme adresse "Avenue George V". Depuis les dernières prouesses anglaises de Madagascar et de Rouen [...], cet étonnement s'est transformé en indignation. »

35. 11 mai 1944. Les bureaux du journal *L'Appel*, très engagé dans les manifestations du centenaire, sont d'ailleurs installés au 9, rue Meyerbeer.

36. Le journal *L'Appel* fait allusion à cette correspondance dans son édition du 11 mai 1944.

37. Entretien de l'auteur avec Henry Coston, le 11 février 1998.

38. De larges extraits de ce discours sont reproduits dans *Le Matin* du 29 novembre 1940.

39. Le caricaturiste antisémite du journal *L'Appel*.

40. Entretien de l'auteur avec Henry Coston, le 11 février 1998.

41. Cf., Gérard Loiseaux, *La Littérature de la défaite et de la collaboration*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1995, pp. 103-104. Tous les auteurs figurant dans cette liste sont des contemporains, excepté Drumont et Goethe.

L'association des journalistes antijuifs

Michaël Lenoire

L'Association des journalistes antijuifs (A.J.A.) voit le jour dans le courant du mois de décembre 1941. Cette date n'est pas fortuite car, à cette période, les organisations françaises luttant contre les « forces du mal », incarnées en particulier par « le Juif » et le « Franc-Maçon », foisonnent sous le regard bienveillant de l'ambassade d'Allemagne à Paris, quand cette dernière ne suscite pas elle-même leur émergence. En effet, dans une lettre du 27 septembre 1942, Jacques Ménard, président de l'A.J.A., transmet au conseiller de légation Zeitschel, chargé des affaires juives à l'ambassade, « l'affectueuse gratitude des membres de l'A.J.A. dont vous êtes bien certainement le fondateur et l'ami le plus précieux qu'il nous ait été donné de rencontrer dans notre lutte antijuive »¹.

Jacques Ménard, le président de l'A.J.A., était jusqu'alors un inconnu de la cause antijuive. Avant la guerre, il avait collaboré épisodiquement à des journaux sportifs comme *L'Auto*. L'opportunité de la défaite de 1940 marque un tournant dans sa carrière et l'amène rapidement au poste de rédacteur en chef d'un des grands journaux d'information, *Le Matin*, dirigé par les Bunau-Varilla père et fils. Le dossier d'instruction de la procédure menée après-guerre contre Jacques Ménard mettra en évidence, malgré ses

dénégations, ses étroites relations avec divers services allemands, et particulièrement avec la Gestapo².

Dans le deuxième numéro du *Cahier jaune* en décembre 1941 – dont la rédaction partage à cette date la même adresse que l’A.J.A., à savoir le 21 rue de la Boétie, ex-hôtel Rosenberg et siège de l’Institut d’étude des questions juives –, son président justifie la naissance de l’Association :

« Pourquoi ?

Parce que la presse juive ou enjuivée de l’ancien régime a mené la France à la guerre. La déroute, l’exode, la misère, les prisonniers, la faim et le froid pour nos petits, le sang versé sur les champs de bataille au cours de cette lutte fratricide, tout cela c’est aux juifs que nous le devons.

Cette guerre ne fut pas notre guerre. Nous avons assisté, bien plus qu’à une guerre franco-allemande, à la guerre des juifs contre l’Europe. C’est l’Europe qui a gagné. Les juifs doivent payer.

Cela, c’est le passé. Dans le présent, nous ne voulons pas que le capitalisme juif international, après nous avoir amené la défaite, nous fasse perdre la paix.

Dans l’avenir, nous ne voulons plus que nos enfants et les enfants de nos enfants aillent se faire tuer successivement, trois ou quatre fois par siècle, dans les tranchées de l’Est.

Assez !

Nous voulons travailler de toutes nos forces à l’édification de l’Europe nationale-socialiste, pour que soit enfin améliorée réellement la condition humaine.

Tout cela n’est possible que si l’opinion publique est éclairée, instruite, c’est-à-dire honnêtement informée. Tant qu’il restera un juif dans la presse, ce résultat ne pourra être obtenu. Les mensonges éhontés de 1939-1940 doivent nous suffire.

Que ceux de nos confrères qui pensent de même viennent à nous. Coude à coude, nous nous battrons aussi longtemps qu'il le faudra pour que l'Europe aryenne soit enfin débarrassée de son pire ennemi : LE JUIF. »

La thématique « conjoncturelle » développée ici exprime bien l'antisémitisme et sa justification pendant les années noires : une Europe nouvelle, nationale-socialiste et aryenne débarrassée de ses éléments juifs, instigateurs de la guerre et responsables de la défaite. Les antisémites professionnels, qui ont toujours refusé cette guerre, tirent profit de la défaite en revenant en force sur l'avant-scène dont ils avaient été chassés en application du décret-loi Marchandea d'avril 1939 (abrogé le 27 août 1940). Ils n'étaient jamais parvenus à se fédérer dans les années trente, principalement pour des raisons de rivalités et d'ambitions personnelles, mais, sous le contrôle des Allemands, ils se réunissent au sein de l'A.J.A.

Au début de l'année 1942, le comité directeur comprend, outre son président Jacques Ménard, à la vice-présidence André Chaumet de *Paris-Soir*, Henry Coston, directeur du Centre d'action et de documentation (C.A.D.), et Jean Lestandi d'*Au pilori* ; au secrétariat général C.E. Duguet du *Matin* avec pour adjoint Jacques Ploncard du C.A.D., et à la trésorerie Georges Jacquel³. Contrairement à ce qui a été écrit jusqu'à présent⁴, rien ne permet d'affirmer que Henry Coston a été le chef de la propagande de l'A.J.A. Le document sur lequel s'appuie cette thèse ne représente qu'une proposition écrite, non signée et dont la date est incertaine⁵. Les adhérents de l'A.J.A. n'ont jamais été légion : plus près de cinquante que de cent membres. Pour en augmenter les effectifs, il est proposé que toute personne travaillant dans un journal ait la possibilité d'adhérer à l'Association. De plus, dans le but de « poursuivre la lutte jusqu'à l'élimination totale du Juif de la vie française », des membres honoraires étrangers au journalisme peuvent y être admis. Ils doivent justifier de « leur aryanisme jusqu'à la quatrième génération » et « n'avoir à aucun moment appartenu à la franc-maçonnerie et ses filiales »⁶. L'A.J.A. connaîtra un succès mitigé. Si, par

suite d'une propagande à outrance, le nombre initial des membres de l'Association est grossi, les journalistes engagés dans la lutte antijuive y sont finalement peu nombreux.

L'Association se réclame d'Edouard Drumont. L'une de ses premières manifestations a lieu au cimetière du Père-Lachaise, le 3 février 1942, pour le 25^e anniversaire de la mort du père de l'antisémitisme moderne⁷, disparu en 1917 dans la plus grande indifférence. Au fil des mois, l'A.J.A. s'occupe principalement de mondanités. Ainsi par exemple, le 20 mars 1942, pour célébrer le cinquantenaire de *La Libre parole*, l'ancien journal d'Edouard Drumont repris par Henry Coston dans les années trente, et la sortie du livre de Jean Drault, *Histoire de l'antisémitisme*, un déjeuner placé sous la présidence de Jacques Ménard, et dont l'initiative revient à l'antisémite suisse Georges Oltramare, est donné au restaurant L'Ecu de France. A cette occasion, le ministre plénipotentiaire Schleier, adjoint de l'ambassadeur Otto Abetz, offre aux convives sa vision de la question juive en France et en Europe :

« Nous avons voulu que la question juive en France, qui est une question purement française, soit réglée par des Français.

Le danger juif, la question juive, sont devenus le problème que les Européens commencent à comprendre. C'est lui que sont en train de régler les armées européennes sur le front de l'Est. La guerre finie, il faudra le résoudre sur une base européenne, et totalement. Nous n'y faillirons pas »⁸.

Quand l'actualité lui en offre la possibilité, l'A.J.A. se singularise par des positions tranchées. Elle publie un communiqué dans *Au pilori* du 5 mars 1942 pour dénoncer le bombardement aérien sur Paris effectué par la R.A.F. et en désigner les véritables responsables : « les ploutocrates juifs de la City ». Dans *Le Cahier jaune* d'août 1942, au sujet de l'acquisition de biens juifs, il est précisé que le comité directeur de l'A.J.A. a émis « le vœu que le Gouvernement veuille bien examiner les mesures propres à hâter

l’aryanisation, et de décider en particulier qu’à l’avenir les 22 % de droits de mutation seraient à la charge du vendeur juif et non plus supportés par l’acquéreur aryen ». Dans le numéro de décembre 1942, figure un autre communiqué qui demande du « sang juif » à titre de représailles :

« L’Association des Journalistes antijuifs unanimement indignée par le lâche assassinat de dix journalistes français dont les judéo-américains viennent de se rendre coupables en Afrique du Nord demande au Gouvernement français l’application immédiate et rigoureuse de la loi du talion sur la base de dix vies juives pour la vie d’un aryen ».

Toute l’activité de l’Association est motivée par un ultra-collaborationnisme en matière de lutte contre les Juifs. Le secrétaire général de l’A.J.A., Duguet, inaugure le 14 juillet 1942 une série de conférences consacrées au « péril juif » devant un nombreux auditoire du Mouvement social révolutionnaire⁹. En 1943, les conférences rythment la vie de l’Association. Se succèdent notamment le professeur Labroue, le 24 février, sur le thème de « la tradition française antijuive »¹⁰, Georges Oltramare, le 16 mars, sur celui de « la lutte antijuive en Suisse »¹¹, Joseph Rouault, le 30 du même mois, sur « le génie de Drumont »¹², et enfin le docteur Friedrich, speaker de l’émission « Un journaliste allemand vous parle » à Radio-Paris, le 21 avril, sur « le pour et le contre de la propagande antijuive »¹³.

La reconnaissance officielle de l’A.J.A. par l’ambassade d’Allemagne est concrétisée par l’obtention d’un siège social, inauguré le 7 octobre 1942. *Le Cahier jaune* du même mois retient ce jour comme « une date dans la lutte anti-juive : inauguration, 3, rue de Lota, de la maison des journalistes anti-juifs ». Cette journée mémorable est dignement fêtée par trois cent personnes¹⁴ sous la présidence d’honneur de la veuve d’Edouard Drumont. Jean Drault, vétéran de la lutte antijuive et ancien collaborateur du célèbre polémiste, est nommé président honoraire. Le comité directeur et les membres de l’Association, soit environ une trentaine de journalistes à cette date, reçoivent la presse qui donnera un large écho à la cérémonie¹⁵. Y

participent M. Piétri, représentant de Paul Marion, ministre de l'Information à Vichy ainsi que MM. Schlottmann et Zeitschel de l'ambassade d'Allemagne. Darquier de Pellepoix, Commissaire général aux questions juives, s'adresse aux journalistes : « Vous devez être les artisans de ce bloc des aryens de pure race, sans quoi rien ne vaudrait la peine d'être vécu »¹⁶.

C'est grâce à l'intervention de Carl-Theodor Zeitschel, chargé des affaires juives à l'ambassade allemande, que l'A.J.A. a pu obtenir l'immeuble du 3 de la rue Lota, confisqué par les Allemands à un négociant juif nommé Benjamin Hersz Liberman¹⁷. En 1947, la concierge affirmera que les meubles et différents objets ont été enlevés pour la plus grande partie par le service Rosenberg de l'avenue d'Iéna¹⁸. A l'occasion de l'inauguration, *Au pilori* relate l'histoire de l'ancien propriétaire, sans exprimer la moindre compassion pour le sort qui lui a été réservé :

« Bien peu connaissent l'histoire de ce local... une belle histoire juive ! Il appartenait au Juif polonais Liberman, qui, après avoir débuté dans la vie comme danseur, sut réaliser une énorme fortune grâce aux libéralités d'une grande dame d'origine américaine, la duchesse de T..., dont le somptueux hôtel en marbre rose construit, lors de son premier mariage avec un vrai de vrai légitime, le comte de C..., avenue du Bois, est connu de tous les Parisiens. La duchesse, malgré ses 70 ans, aimait à se délasser de ses obligations mondaines avec son petit "mec" juif, qui lui coûtait fort cher.

Malgré que le sieur Liberman ait soustrait ainsi à la duchesse quelques dizaines de millions (les invités de l'A.J.A. purent admirer, lors de l'inauguration, ses installations somptueuses, dont la salle des coffres-forts blindée suffisamment grande pour contenir une demi-douzaine de vaches) il était, comme il se doit chez tout enfant d'Israël, communiste. Le communisme n'est-il pas une forme de désagrégation sociale créant le climat le plus favorable pour permettre aux Juifs de faire passer, au

maximum et dans un minimum de temps, l'or des goïm dans leurs coffres ?

Hélas ! la carrière du chouchou à sa duchesse s'est mal terminée : comme communiste, il a été fusillé.

[...]

Triste époque tout de même où les petits “mecs” juifs communistes n'ont même plus la faculté de pouvoir dépenser des millions si péniblement acquis ! »¹⁹

Toujours selon la concierge, des pillages successifs de meubles et objets d'art ont eu lieu pendant que l'immeuble servait de siège à l'Association des journalistes antijuifs. Elle désigne pour responsable Jacques Ménard, alors que ce dernier nie les faits confirmés également par son chauffeur personnel²⁰.

L'argent est indispensable à la propagande antijuive. Or, dans ce domaine, les antisémites professionnels français sont soumis au bon vouloir des Allemands. Dans le cas de l'A.J.A., quelques jours après l'inauguration d'octobre 1942, Jacques Ménard sollicite auprès de son bienfaiteur Zeitschel une subvention mensuelle qui semble disproportionnée au regard de l'activité effective de l'Association puisqu'elle s'élève à environ 45 000 francs²¹. Il ne les obtient pas. Néanmoins, il recevra une subvention pour 1943 de 60 000 francs provenant des crédits de propagande du Commissariat général aux questions juives²² et une subvention « occasionnelle » de 20 000 francs en juillet de la même année par l'ambassade d'Allemagne²³. Les 70 francs de cotisation annuelle²⁴ que doit verser chaque adhérent ne peuvent suffire aux besoins et aux ambitions du président Ménard. Au fil des jours, ses capacités sont mises en doute. Un rapport du docteur Klassen, conseiller technique à la section information de l'ambassade allemande, du 14 janvier 1944, transmis à son supérieur hiérarchique le consul général Gerlach, est à ce titre éloquent : « J'ai déjà signalé ailleurs que “l'Association des journalistes anti-juifs” dirigée par

Jacques Ménard était, quant à la personne de son Président, une affaire extrêmement terne, et qu'il ne semblait pas que nous ayons un bien grand intérêt à la soutenir »²⁵. L'ignorance, voire l'incompétence de Ménard sur la question juive sont soulignées. L'indépendance qu'il affiche vis-à-vis des Allemands exaspère au plus au point l'ambassade qui est à l'origine de cette association et qui entend la contrôler. Pour cela, elle est prête à lui accorder une subvention mensuelle, fixée désormais à 20 000 francs, comme le souhaite Ménard. Mais l'inaction de l'A.J.A. – « l'Association qui n'existe presque que sur le papier »²⁶ – mécontente le docteur Klassen.

En fait, l'A.J.A. ne se manifeste qu'épisodiquement. Son rôle est assez limité dans une capitale où les associations antisémites pouvant réunir des journalistes, à l'instar du Cercle aryen, ne manquent pas. Tout au plus, son existence permet à ses principaux membres de faire figurer un titre supplémentaire sur leurs cartes de visite, ce qui constitue une revanche pour les plomitifs qui ont été directement visés par le décret-loi Marchandeau de 1939. Lors de l'épuration, Jean Drault tentera de minimiser le rôle de l'Association des journalistes antijuifs, en déclarant qu'elle « est restée mort-née, sans budget, sans action, sans projet, après deux ou trois débats qui ont dégénéré en discussion et en démissions multiples »²⁷. Il apparaît en tout cas que l'entreprise a été sabordée dès l'origine par le choix de son président, antisémite de circonstance, dont les ambitions n'étaient que professionnelles et matérielles. L'A.J.A. n'a pas donné vie aux espoirs qu'elle entretenait chez la vieille garde antisémite.

La liste des membres de l'Association des journalistes antijuifs²⁸ proposée à la suite de cette étude n'est vraisemblablement pas exhaustive. Elle provient des archives personnelles de Jean Marquès-Rivière, responsable du département des recherches au Service des Sociétés secrètes et directeur adjoint de la police des Sociétés secrètes pour la zone occupée.

Même si Jean Marquès-Rivière était très bien placé pour accéder au fichier complet des membres de l'Association, l'absence de date sur le

document dactylographié dont nous disposons nous pousse à la plus grande prudence. Il convient également d'analyser avec circonspection cette liste qui se veut « œcuménique » dans son recrutement antisémite mais qui propose, par exemple, un nombre important de journalistes du *Matin*. Ces derniers n'ont-ils pas été enrôlés de force par Jacques Ménard ? De cette liste, seules les quelques adresses indiquées ont été retirées. Les membres du comité directeur sont cités avec leur titre. Le nom du journal, du centre de presse ou de la radio auquel est rattaché chaque membre est précisé parfois entre parenthèses. Il va sans dire que bien souvent leurs signatures paraissent dans plusieurs feuilles :

Jean DRAULT, président d'honneur, Lucien PEMJEAN, vice-président d'honneur, Jacques MENARD, président (*Le Matin*), André CHAUMET, vice-président (*Notre combat*), C.E. DUGUET, secrétaire général (*Le Matin*), Georges JACQUEL, trésorier (*Le Matin*), Henry JANIERES, secrétaire, (actuellement à Vichy), Jean LESTANDI, vice-président (*Au pilori*), Henry COSTON, vice-président, (C.A.D.), Charles GASTAUT, trésorier-adjoint (*L'Œuvre*), Jacques PLONCARD, secrétaire (C.A.D.), Georges WILDGEN, archiviste (*Paris-Midi*), Paul LAFITTE (C.A.D.), Hervé de PESLOUAN (*Le Matin*), François BERTILLON (*Le Matin*), YANN LORENZ (*Paris-Midi*), André RAVAUD (*Le Petit parisien*), Lucien COLIN (*Le Matin*), Paul BEUVE (*Le Matin*), Roger GRISON (*Le Petit parisien*), Pierre MARIEL (*Le Matin*), Maurice PILETTE, Michel MOYNE, Jean DE MARCHE (*Transocéan*), Tony GUEDEL (*Le Cri du peuple*), Jean MERICOURT (*Au pilori*), R.-L. JOLIVET (Radio-Paris), A.P. SALMON, Emile BOUGERE (*Le Cri du peuple*), Lucien REBATET (*Je suis partout*), Antoine de BENEDETTI, Claude JEANTET, vice-président (*Le Petit parisien*), Jack RENARD, Charles MORICE (*Europapress*), René FONJALLAZ (*Au pilori*), JULLIEN-COURTINE (*L'Appel*), Claude WACOGNE (C.A.D.), Guy BUNAU-VARILLA (*Le Matin*), Maurice de SERE, Henri BONIER (*Le Matin*), Armel SPRECHER (*Le Matin*), Pierre

DUFOR (*Le Matin*), André DU BIEF (*Le Matin*), Fernand DEMEURE (*Le Matin*), Charles SIMONIN²⁹ (C.A.D.), Camille MAUCLAIR (*Le Matin*), M.-I. SICARD (*Le Cri du peuple*), Axel de HOLSTEIN (*Le Matin*), Armand BERNARDINI, René KRAEMER (*Le Matin*), Frédéric DE RISIO (*Paris-Soir*), George MONTANDON, Raphaël SOUPAULT (*Le Petit parisien*), Henri LEBRE (*Le Cri du peuple*), Jean-Charles LECLERC, Jules CASADESUS (A.F.I.P.), Marius LARIQUE (*Le Petit parisien*), Henry BABIZE, Alfred CATON (*La Gerbe*, légionnaire), Jean BOUSSARD, Xavier de TOYTOT, Maurice LABAN (*L'Œuvre*), Jean MARQUES-RIVIERE (*Documents maçonniques*), P.-A. COUSTEAU (*Paris-Soir*), Paul RICHE (*L'Appel*), Gaston DENIZOT (*La Gerbe*).

1. Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande, 1940-1944*, Paris, Le Seuil, 1995, pp. 425 et 539.
2. A.N., z⁶ 576, n° 4952, dossier d'instruction de la procédure menée contre Jacques Ménard.
3. *Au pilori*, 29 janvier 1942.
4. Cf., Marc Knobel, « Les “mondanités” de l’Association des journalistes antijuifs », dans *Le Monde Juif*, n° 135, septembre-octobre 1989, p. 136.
5. C.D.J.C., CXCV-214.
6. *Au pilori*, 12 mars 1942.
7. A.N., z⁶ 576, n° 4952, doc. cit., rapport du 23 juillet 1945 de l’inspecteur Mathieu de la police judiciaire à la préfecture de police.
8. *L'Appel*, 26 mars 1942.
9. Marc Knobel, art. cit., p. 137.
10. A.N., z⁶ 576, n° 4952, doc. cit.
11. *Au pilori*, 25 mars 1943.
12. *Ibid*, 8 avril 1943.
13. *Ibid*, 29 avril 1943.
14. Marc Knobel, art. cit.
15. Par exemple, *Au pilori*, 15 octobre 1942, et *Le Matin*, 8 octobre 1942.
16. *Le Cahier jaune*, n° 9, octobre 1942.
17. A.N., z⁶ 576, n° 4952, doc. cit., traduction de l’allemand de la note du conseiller de légation Zeitschel au chargé d’affaires Rahn en date du 12 octobre 1942.

18. A.N., Z⁶ 576, n° 4952, doc. cit.
19. *Au pilori*, 15 octobre 1942.
20. A.N., Z⁶ 576, n° 4952, doc. cit.
21. *Ibid.*
22. C.D.J.C., CCCLXX-30.
23. A.N., 3 w 356, bordereau 3409, documents sur la propagande allemande antisémite en France, 1943-1944, document n° 19.
24. A.N., Z⁶ 576, n° 4952, doc. cit.
25. A.N., 3 w 356, bordereau 3409, doc. cit.
26. *Ibid.*
27. A.N., Z⁶ 161, n° 2209, dossier d'instruction de la procédure menée contre Alfred Gendrot dit Jean Drault.
28. A.N., Z⁶ 288 à 292, n° 3275, dossier d'instruction de la procédure menée contre Bernard Faÿ et le Service des Sociétés secrètes, scellé 349, une liste des membres de l'Association des journalistes antijuifs, suite à perquisition réalisée chez Jean Marquès-Rivière, 5 rue des Minimes à Paris.
29. Il s'agit vraisemblablement d'Albert Simonin et non de Charles Simonin.

Georges Mauco : un itinéraire camouflé Ethnoracisme pratique et antisémitisme fielleux

Patrick Weil

Georges Mauco, né en 1899 à Paris dans une famille modeste¹, fut instituteur puis professeur à l’Ecole normale de la Seine.

Le 13 février 1932, il soutient une thèse de doctorat consacrée à cette matière totalement inexplorée qu’est alors l’immigration. Il s’attache à décrire minutieusement l’évolution des flux migratoires en France au cours des dernières années, leur répartition territoriale, professionnelle et par nationalité. Il inscrit le phénomène dans la transformation de la population française, évalue les « problèmes de l’immigration » et le degré « d’assimilabilité » des immigrés selon leur origine. L’ouvrage qu’il en tire la même année, *Les Etrangers en France, leur rôle dans l’activité économique*², est salué par une critique élogieuse venant d’horizons politiques opposés : à gauche, on apprécie son ouverture d’esprit et son désir que des mesures d’aide à l’insertion des immigrés soient prises, tandis que les statistiques qu’il a minutieusement établies sur les étrangers selon leurs nationalités, leur criminalité ou le danger sanitaire qu’ils représenteraient confortent à droite ceux pour qui l’immigration représente

un danger national. L'hebdomadaire de droite, *Candide*, dirigé par Pierre Gaxotte, lui décerne le prix de la meilleure thèse (500 f.)³.

En 1935, Henri de Jouvenel lui propose le secrétariat général du Comité d'études du problème des étrangers qu'il vient de créer et dont les vice-présidents sont trois spécialistes reconnus de l'immigration : René Martial⁴, William Oualid et Adolphe Landry. Jouvenel meurt peu après. Landry lance alors un Comité français de la population qui regroupe notamment Fernand Boverat, président de l'Alliance contre la dépopulation, Michel Huber, directeur de la Statistique et Albert Demangeon. G. Mauco devient secrétaire général de ce nouveau comité. Après l'élection de Landry à la présidence de l'Union scientifique internationale de la population, Mauco assurera aussi le secrétariat général de cette instance jusqu'en 1953.

En 1932, alors qu'il soutenait sa thèse, les réfugiés politiques Italiens, Russes ou Arméniens étaient déjà nombreux en France. Mais à cette période, il ne distinguait pas encore les réfugiés des immigrés. Il s'appuie donc sur un « mini-sondage » effectué auprès d'une importante entreprise de construction automobile, qui emploie 17 000 travailleurs, dont 5 075 étrangers, pour dresser un classement des aptitudes de chaque nationalité, noté de 1 à 10, « 10 s'appliquant aux très bons ouvriers français ». Sont relevés l'aspect physique, la régularité au travail, la productivité, la discipline, ou encore la compréhension du français. En moyenne générale, les Arabes sont classés au plus bas de l'échelle avec 2,9 ; puis les Grecs 5,2 ; les Arméniens, les Polonais, les Espagnols, 6,3 ; 6,4 ; et 6,5. Les Italiens, les Suisses et les Belges viennent en tête avec 7,3 ; 8,5 et 9. Il en conclut en 1937 que :

« Parmi la diversité des races étrangères en France, il est des éléments pour lesquels l'assimilation n'est pas possible. Il y a aussi ceux appartenant à des races trop différentes : asiatiques, africains, levantins même, dont l'assimilation est impossible et, au surplus, très souvent physiquement et moralement indésirable. L'échec de nombreux

mariages mixtes en est une vérification. Ces immigrés portent en eux, dans leurs coutumes, dans leur tournure d'esprit, des goûts, des passions et le poids d'habitudes séculaires qui contredisent l'orientation profonde de notre civilisation »⁵.

Début 1938 il est appelé au cabinet de Philippe Serre qui, du 18 janvier au 10 mars 1938, sera le premier et éphémère sous-secrétaire d'Etat chargé des services de l'immigration et des étrangers auprès du président du conseil Camille Chautemps.

C'est à cette période qu'au classement par origine nationale ou « ethnique », Mauco ajoute la distinction entre réfugiés et immigrés. C'est l'arrivée des Juifs d'Europe Centrale qui le pousse à opérer un « tournant scientifique », une distinction entre l'immigration voulue (celle des travailleurs) et l'immigration imposée (celle des réfugiés). Cette nouvelle catégorisation lui permet de distinguer, au sein de la même origine nationale, par exemple polonaise, les Juifs des non Juifs. L'immigration des réfugiés est selon lui indésirable pour deux raisons : d'abord parce qu'elle est imposée ; ensuite parce qu'elle est socialement la moins assimilable. En 1939 et 1940, Mauco participe en tant qu'expert aux réunions du haut comité de la population présidé par Landry. Il s'y oppose à Claude Bourdet, partisan d'une intégration des réfugiés juifs dans l'agriculture, et à la Sûreté nationale qui souhaite utiliser leurs qualifications au service des intérêts économiques français.

Dans un rapport qu'il présente en 1939, il déclare⁶ :

« La France devient un pays de cadres, de qualité [...]. L'immigration étrangère est donc une nécessité pour la France, mais une immigration ouvrière et paysanne, une immigration de complément. Par contre toute immigration se dirigeant vers les villes, vers les activités de “cadres” : professions libérales, commerciales et mêmes artisanales ne correspond pas à un besoin [...]. Cette immigration a commencé avec l'arrivée des réfugiés russes et arméniens. Elle s'est grossie dès l'après-guerre vers

1920 des minorités israélites, polonaises, roumaines et hongroise qui s'est depuis poursuivie sans arrêt. Plus récemment sont venus les réfugiés d'Allemagne, Autriche, Tchécoslovaquie, presque tous non ouvriers et groupés dans les villes [...]. Aucune comparaison n'est possible entre une telle émigration et l'émigration de jeunes colons, ardents partant avec foi vers une terre nouvelle [...]. Enfin le problème de la naturalisation appelle des mesures importantes. Depuis la guerre s'est développée une véritable industrie : trop souvent l'argent, les relations la politique, l'habileté ont été des facteurs déterminants de certaines naturalisations. Une révision sérieuse des naturalisations accordées depuis vingt ans apporterait des surprises, [les] familles ouvrières et paysannes installées depuis longtemps en France [...] s'assimilent beaucoup mieux, car il s'agit d'éléments neufs en quelque sorte, frustes si l'on veut, donc plus éducables. Ils se francisent plus profondément au contact du peuple et agissent moins directement sur la collectivité. Au contraire, les éléments des villes et des activités urbaines agissent directement sur les centres nerveux du pays. Certains peuvent avoir une influence notable : tels les médecins, professeurs, cinéastes, et même les commerçants étrangers agents d'affaire, et cela sans avoir été pénétrés par les qualités propres à la collectivité. D'ailleurs la francisation est bien plus difficile – malgré les apparences – pour les éléments déjà évolués, chez lesquels la formation antérieure s'oppose à une francisation en profondeur »⁷.

Entre temps Mauco a adhéré au P.P.F. et, après la défaite de 1940, son antisémitisme, bridé jusqu'alors, s'exprime explicitement dans un article qu'il intitule : « Révolution 1940 »⁸.

Il y attaque la démocratie libérale qui est selon lui :

« Le développement de l'esprit de calcul et de prévision, mis au service de l'individu qui s'oppose à celui de la famille. Une économie libérale qui pénalise lourdement la famille, une démocratie qui cultive

l'individualisme, une capillarité sociale stimulée par le désir inapaisable de plus de jouissance et de considération, aboutissait à la mort lente de la France. La race était sacrifiée à l'individu, car dans l'économie libérale, amorphe par définition, le développement de la race en nombre est en raison inverse de l'effort de l'individu vers son développement personnel, bien ou mal compris ».

La démocratie libérale est pour Mauco « à l'antipode d'un gouvernement totalitaire qui doit imposer la communauté économique et la valeur du travail ». Il prône donc :

« Un parti et un gouvernement autoritaire seuls à même de conduire la révolution nécessaire [...] en attendant que l'éducation diffuse progressivement la moralité nouvelle, seule la discipline imposée, la crainte pourront freiner les habitudes et appétits individuels, lutter contre les malversations ou le sabotage. Dès lors des exemples impitoyables devront être faits par le gouvernement autoritaire ».

La révolution est bien sûr nécessaire mais elle existe sous deux formes : le communisme, qui est à rejeter, et le fascisme, que Mauco appelle de ses vœux :

« Obéissant à une internationale, celle de Moscou, les mots d'ordre du parti sont imprégnés d'esprit semi-asiatique [« et judaïque » a été barré] mal adaptés aux besoins nationaux. Le rôle exceptionnel qu'y jouent les juifs, tendus par la haine accumulée au cours des siècles de persécution, y ajoute un caractère d'impitoyable soumission à un Etat Moloch. Cet état évoque Jéovah, Dieu inhumain, inaccessible au pardon, qui pèse sur la mentalité juive, lors même que les juifs croient en être libérés⁹. La révolution fasciste, au contraire, s'appuie sur le sentiment national et sur certaines valeurs traditionnelles. Le Fascisme effectue ainsi une révolution moins brutale. Il tient compte davantage des réalités et des valeurs humaines existantes. Il s'appuie surtout sur les classes moyennes, riches en compétence et expérience. Il n'impose toutefois

pas la dictature d'une classe [...]. Il s'appuie plus sur l'enthousiasme que sur la haine. Il cherche plus à construire qu'à détruire [...]. Le fascisme fait la révolution socialiste dans l'ordre, le communisme la fait dans la destruction et la ruine générale ».

Cette pensée xénophobe et antisémite se développe également, avec toute la prudence qui caractérise Mauco, contre les réfugiés politiques. Lorsqu'il publie, en mars 1942 dans *L'Ethnie française*¹⁰, revue dirigée par George Montandon¹¹, un article intitulé « L'immigration étrangère en France et le problème des réfugiés », dont il niera plus tard la paternité car il révèle une approche raciste et antisémite de cette question, il est considéré comme le meilleur spécialiste de l'immigration en France. Il y reprend explicitement les positions qu'il avait exprimées avant la guerre, et présentées sous le voile de la « science » et de l'humanisme. Cet article répète, presque mot pour mot, le témoignage écrit qu'il produisit le 3 septembre 1941, à la demande de la Cour suprême de justice siégeant à Riom¹². Dans ces deux textes, Mauco attaque directement la Troisième république : « Les tendances politiques égalitaires des gouvernements leur interdiront d'agir en conséquence et d'assurer la protection ethnique du pays »¹³. Il considère que « les principes politiques d'égalité et de respect absolu de la personne humaine s'opposaient à des mesures de *qualité* en matière d'immigration »¹⁴ et ajoute à ce sujet : « De tous les étrangers venus en France les réfugiés sont les plus indésirables du point de vue ethnique, sanitaire, et économique et présentent le plus d'inconvénient du point de vue national »¹⁵.

« La première raison est toujours que cette immigration est imposée [à la France et aux réfugiés eux-mêmes] et est de ce fait cause de bien des maux ». Depuis 1932, « l'immigration de [réfugiés], imposée par une étrange anomalie, était laissée sans contrôle. En 1936, un comité composé des délégués de la Ligue des Droits de l'Homme, des Associations Israélites, des Comités de réfugiés étrangers et des partis socialiste et

communiste, fut institué au ministère de l'Intérieur, pour accorder le droit d'asile à tous les apatrides et réfugiés, sans préoccupation sanitaire, ethnique ou économique »¹⁶. Mais la deuxième raison, la principale, censée rendre indésirable l'immigration de réfugiés ne tient plus aux caractéristiques sociales de cette immigration ; elle réside clairement dans le fait que ces derniers sont les plus éloignés ethniquement, de l'ethnie française. L'origine ethnique prend le pas sur l'origine sociale pour déclarer le Juif indésirable puisque sous le nouveau régime le Juif peut être clairement désigné comme tel et qu'il n'est pas politiquement malhabile de bricoler la hiérarchie établie en 1932 pour déclasser aux côtés des Juifs les Arméniens et les Russes. D'ailleurs dans cette catégorie « réfugiés » qu'il a créée, Mauco ne mentionne pas bien évidemment les Italiens et met à part les Espagnols : « Ils appartiennent à un pays proche de la France par la civilisation et la langue. » « [Ils] peuvent aujourd'hui être considérés comme relevant de l'immigration libre »¹⁷.

L'expert Mauco décrit les caractéristiques ethniques des Russes, des Arméniens et des Juifs qui les rendent, selon lui, de plus en plus inassimilables. Ils ont en commun des caractéristiques négatives :

« Les différences de langue, de mœurs, de climat étaient un gros obstacle à l'adaptation. [...] une différence ethnique plus marquée, entraînant une sensibilité et un comportement plus différenciés ».

Mais les réfugiés russes étaient :

« [...] des hommes libres, parfois des chefs, qui n'avaient subi qu'un traumatisme : celui de la révolution ». « Si les Russes sont loin du peuple français à bien des égards, ils ont en général un niveau culturel qui permet des contacts. Avec les Arméniens ce contact même est difficile »¹⁸.

S'il reconnaît qu'Arméniens et Juifs ont vécu des persécutions, c'est pour en déduire que « l'altération du caractère » qui en résulte les rend inassimilables :

« Les Arméniens vivent depuis des générations dans une situation infériorisée et chroniquement terrorisés. Par là s'est façonnée, sauf exceptions individuelles, une âme adaptée à la contrainte, où le caractère le cède à l'obséquiosité sournoise »¹⁹.

« Toutes les particularités défavorables de l'immigration imposée apparaissent pour les réfugiés juifs. Santé physique et psychiques, moralité et caractère sont également diminués. [...] Là encore, on a des âmes façonnées par les longues humiliations d'un état servile, où la haine refoulée se masque sous l'obséquiosité »²⁰.

« La névrose juive, avec son surmenage d'activité nerveuse, son héritage alourdi par les événements actuels, apparaissait chez presque tous les réfugiés. » [Puis, afin de justifier la politique antisémite de Vichy menée tant à l'égard des juifs étrangers que français, il ajoute] « Fait plus grave, elle [la névrose] se réveillait par contact, chez les Juifs francisés, et leur faisait perdre en partie les qualités qu'ils avaient pu acquérir »²¹.

Certes, nombre de réfugiés juifs d'Europe Centrale ont un niveau intellectuel, une culture supérieurs à ceux de bien des étrangers et même de certains Français. Mais Mauco réduit ces qualités à la faculté d'utiliser les savoirs et l'expérience acquis par d'autres. En fait, selon lui, leur originalité et leurs capacités d'invention sont faibles. L'esprit chez eux est un moyen de défense, une arme pour lutter contre la force des maîtres. C'est du savoir-faire tel qu'il peut se développer chez l'esclave intelligent, mais sans l'armature du caractère, ni la puissance de la création. En outre, ils remettent en cause la patrie, la famille et le travail national :

« Les Juifs pratiquaient une politique internationale au service de laquelle ils s'efforçaient de mettre le pays d'accueil [...]. Dans tel village de l'Oise, la venue d'un médecin Roumain israélite fait tomber la moitié de la natalité, par avortements »²². « Leur aptitude à la compilation du savoir et de l'argent leur permettait d'affluer dans les

sphères dirigeantes de la nation »²³. « Alors que la multitude des rudes ouvriers étrangers entraient dans la collectivité française par la base, y prenant ainsi les réflexes des hommes et des travaux qui font la nation, les Juifs au contraire, sans transition, se portaient vers les centres nerveux du pays et agissaient directement sur les activités de direction »²⁴.

Enfin Mauco qui s'est très tôt intéressé à la psychanalyse – il fut le disciple de René Laforgue – met cette discipline au service de son postulat : l'inassimilabilité en raison de l'origine ethnique :

« L'altération du caractère – [qui] se retrouve chez le Juif [...] est grave, car elle est le produit non seulement de l'éducation et du milieu sur l'individu, mais en partie de l'hérédité. La psychologie moderne – et spécialement la psychanalyse – a montré que ces traits, transmis avec l'influence des parents dès les premières années de l'enfant, modifiaient l'inconscient même du sujet et ne pouvaient être résorbés qu'après plusieurs générations soumises à des conditions satisfaisantes et échappant complètement à l'influence du milieu héréditaire »²⁵.

Prudent, Mauco démissionne du P.P.F. en novembre 1942. Après guerre, il devra néanmoins répondre de son article dans *L'Ethnie française* devant la commission d'enquête du ministère de l'Education nationale, ce qu'il fera à l'aide d'un témoignage de Maurice Grandazzi, secrétaire des *Annales de géographie*, écrit et corrigé par lui-même²⁶. Plus tard, dans son livre de mémoires, *Vécu*²⁷, Mauco admettra que le contenu de l'article publié sous son nom dans *L'Ethnie française* est raciste, mais il prétendra qu'il n'en est pas l'auteur, ou du moins qu'une version écrite par lui a été modifiée avant d'être publiée : « j'avais remis un travail important sur l'immigration... Montandon en tira un article nettement raciste qui me valut par la suite des menaces de mort d'israélites mal informés, lesquels à la Libération, devaient tuer le Professeur Montandon chez lui, devant sa femme et ses enfants »²⁸. En réalité la correction de Montandon ne porte principalement

que sur un point : il substitua au mot Israélite celui de « Juif »²⁹. Mauco ne semble pas en avoir été gêné, puisqu'il continua à collaborer à *L'Ethnie française*. Neuf mois plus tard, en janvier 1943, il y publie un nouvel article consacré à « La situation démographique de la France » et un rectificatif pour corriger son appréciation sur les Arméniens qui, étant chrétiens, bénéficiaient d'une protection particulière dans l'entourage du maréchal Pétain³⁰.

Début 1944, Mauco, mû soudainement par un sentiment patriotique qui lui fait oublier ses éloges du fascisme, rejoint le groupe F.F.I.-Foch Lyautey et participe à la libération du quartier d'Auteuil à Paris. En septembre 1944, il propose au chef du gouvernement Charles de Gaulle la formation d'un Haut-Comité consultatif de la famille et de la population. Il reçoit le soutien d'Adolphe Landry et de Louis Joxe. Lorsque cet organisme est créé en avril 1945, c'est probablement sur la suggestion de Louis Joxe que Mauco en est nommé secrétaire général. Ce comité étant notamment chargé d'élaborer le texte préparatoire de ce qui deviendra l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur l'entrée et le séjour des étrangers, Mauco a l'occasion de faire à nouveau connaître et valoir son point de vue sur la question de l'immigration.

Les personnalités en charge de l'élaboration d'une nouvelle politique de l'immigration débattent de deux questions³¹ : la force d'un peuple et, par déduction, la bonne politique d'immigration, est-elle fondée sur le nombre ou sur la qualité ? Pour les immigrés, cette qualité, c'est à dire « l'assimilabilité », est-elle fonction de l'origine ethnique ou des caractéristiques de chaque individu ?

Mauco reste fidèle à sa pensée : la politique d'immigration doit être avant tout fondée sur la qualité et la sélection « ethnique » est déterminante selon lui pour l'assimilation. Alfred Sauvy et Robert Debré sont en faveur d'une immigration de masse. Ils obtiennent un accord sur l'objectif de 300 000 entrées par an. Mauco précise alors : « une immigration d'une telle

ampleur ne serait admissible qu'à condition d'être strictement dirigée sur les plans ethniques, sanitaires, professionnels et géographiques. Si on admet le chiffre limite de 300 000 immigrés par an, il faudrait prévoir dans cet apport annuel : 195 000 Nordiques, 105 000 Méditerranéens et Slaves »³².

Plus tard, il fait approuver par le Haut Comité un projet de « directive générale »³³ qui prévoit de subordonner l'entrée des individus aux intérêts généraux de la nation sur le « plan ethnique, sanitaire, démographique et géographique ». Les premiers dans l'ordre de « désirabilité » sont « les nordiques » Belges, Luxembourgeois, Hollandais, Suisses, Danois, Scandinaves, Finlandais, Irlandais, Anglais, Allemands et Canadiens, et leur proportion au sein de l'immigration totale serait finalement ramenée de 69 % à 50 %. Les deuxièmes dans cette échelle de valeurs – ils seraient 30 % – sont les « méditerranéens », dès lors qu'ils proviennent du Nord de chacun des Etats concerné : Espagnols des Asturies, de Leon, d'Aragon, et de Galice, Basques, Navarrais, Catalans ; Italiens de Lombardie, Piémont, Vénétie, Ligurie, Emilie, Toscane ; Portugais de la région de Béira. Les Slaves enfin, Polonais, Tchécoslovaques, Yougoslaves, représenteraient 20 % des arrivées. L'introduction en France de « tous les étrangers d'autres origines » devrait, selon Mauco, être en revanche strictement limitée aux « seuls cas individuels présentant un intérêt exceptionnel »³⁴.

Dans le débat individu/origine seul semble compter pour Mauco l'origine ethnique, élément déterminant de l'assimilabilité. Quasi structurelle, la différence ethnique pour lui n'évolue pas, sauf à soustraire les enfants d'origine juive, inassimilables, à un traitement de séparation d'avec leurs parents pendant plusieurs générations. Sauvy et Debré considèrent eux aussi qu'il existe une hiérarchie dans la capacité d'assimilation selon la nationalité ou l'origine des étrangers, mais ils pensent cependant qu'« en matière d'assimilation et de francisation, l'élément individuel doit l'emporter sur tout autre. Ce sont les caractères de chaque immigrant qu'il faut examiner »³⁵.

En fait pour eux, le besoin de main d’œuvre prime tout. En témoigne un débat qui oppose au cours d’une réunion interministérielle, le 10 avril 1945, Mauco et Sauvy. Mauco soutient avec énergie qu’il faut repousser une offre de transfert de 100 000 travailleurs musulmans faite par le gouverneur d’Algérie. Il souligne « les résultats déplorables de l’expérience du passé » et « l’unanimité de l’opinion » sur la gravité des risques que créerait cette arrivée. Sauvy lui « fait remarquer qu’une migration d’Algérie en France pourrait être un jour considérée comme une migration intérieure à laquelle il serait difficile de s’opposer »³⁶. Pour lui, mieux vaut des Italiens que des Turcs ou des Arabes, mais le besoin de population nouvelle pour la France est tel que si on n’a pas le choix, mieux vaut des Arabes ou des Turcs que pas d’immigrés du tout. Par contre, pour Mauco, l’origine détermine tellement l’assimilation que si on ne peut choisir les immigrés que parmi des Juifs, des Arabes ou des Turcs, mieux vaut s’en passer.

L’« intérêt » que porte Mauco aux Juifs se retrouve enfin à nouveau sur la question des réfugiés. Très vite en effet, après la Libération, le ministère de l’Intérieur souhaite que les réfugiés puissent bénéficier d’un « statut bienveillant » attribué par le ministère des Affaires étrangères, qui leur accorderait en fait un « droit de cité en France », ce qui faciliterait « leur complète et réelle assimilation ». En décembre 1944, le ministre, Adrien Tixier rétablit *de facto* le statut particulier de réfugié politique. Ce rétablissement semble fragile, car il va à l’encontre de ce que, dans une note adressée aux membres du Haut Comité, Mauco propose. Puisque selon lui les réfugiés, étrangers les mieux protégés par le droit républicain, appartiennent aux ethnies les moins désirables, les plus dangereuses pour l’intérêt national, il propose qu’ils reçoivent le statut le moins favorable.

Dans son projet d’ordonnance, Mauco se montre extrêmement restrictif quant à l’accueil de réfugiés qu’il appelle « fugitifs »³⁷. Il fait d’ailleurs adopter par le Haut Comité l’idée de soumettre l’entrée des demandeurs d’asile et des apatrides en France à l’autorisation conjointe des ministères

de l'Intérieur et du Travail³⁸. Lorsque le droit d'entrer leur aurait été finalement accordé, les réfugiés seraient internés dans un camp avant de rejoindre un emploi attribué avec l'accord du ministère du Travail. Le Haut Comité refuse d'approuver cette proposition mais accepte en revanche que « Les réfugiés, les fugitifs, les apatrides qui deviendraient indésirables tout en étant dans l'impossibilité de quitter le territoire français seront dirigés dans des camps de travailleurs surveillés ». Ils y seraient rejoints par les étrangers soumis à un arrêté d'expulsion en attente de son exécution. Alexandre Parodi, ministre du Travail et Pierre Tissier, directeur du cabinet du ministre de l'Intérieur, s'opposent à cette dernière disposition. Parodi estime qu'il est « dangereux de réintroduire dans notre réglementation, le principe de centre de travailleurs qui rappellent fâcheusement les institutions vichyssoises »³⁹. Pour Tissier, « il paraît tout à fait inopportun [...] de créer des centres qui [...] seraient en fait des centres d'internement permanents où des étrangers seraient pratiquement relégués à vie. C'est semble-t-il indépendamment de tous les autres inconvénients le renom même de la France à l'étranger qui est en jeu »⁴⁰. Finalement le texte que le gouvernement propose à l'avis du conseil d'Etat assimile les réfugiés aux autres étrangers⁴¹. Mais la commission permanente du conseil d'Etat supprime de la version finale du texte toute mention les concernant, ce qui permettra plus tard à la convention de Genève d'assurer à nouveau au réfugié le statut distinct qu'il avait avant guerre.

Ayant obtenu du général de Gaulle la création de la première consultation psychopédagogique dans le cadre du lycée Claude-Bernard à Paris en 1946, Georges Mauco devient actif dans le mouvement psychanalytique français. Il restera en fonction au Haut-Comité consultatif de la famille et de la population jusqu'en 1970 et publiera, en 1977, chez un éditeur spécialisé dans « le compte d'auteur » *Les Etrangers en France et le problème du racisme*⁴². Les nombreux ouvrages qu'il consacra à la psychologie de l'enfant lui vaudront d'être présenté jusqu'à sa mort, en

1988, comme un « pionnier de la psychopédagogie et un bienfaiteur de l'enfance »⁴³.

1. Cf., son autobiographie *Vécu 1899-1982*, Paris, Emile-Paul, 1982, préface de Françoise Dolto.

2. Paris, Armand Colin.

3. Cf., Olivier Roux, Présentation du fonds Mauco des Archives Nationales.

4. Cf., Pierre-André Taguieff, « Catégoriser les inassimilables : immigrés, métis, juifs. La sélection ethnoracliale selon le Docteur Martial », in Gilles Ferréol éd., *Intégration, lien social et citoyenneté*, Presses universitaires du Septentrion, 1998, pp. 101-134.

5. Conférence permanente des Hautes Etudes internationales, texte n° 3 de la mission française portant sur l'assimilation des étrangers en France, éd. S.D.N., Paris, avril 1937, 115 p.

6. « La politique d'immigration de la France et des Etats-Unis à l'égard des réfugiés d'Europe Centrale à la veille de la Seconde Guerre mondiale », *Les Cahiers de la Shoah*, n° 2, novembre 1995, pp. 51-84.

7. A.N., F 60/494.

8. Article conservé au fonds Mauco déposé aux Archives nationales ; A.N., AP 577/5.

9. Ce passage semble inspiré directement de Gustave Tridon, *Du Molochisme juif, études critiques et philosophiques*, Bruxelles, Maheu, 1884.

10. L'Ethnie française, n° 6, mars 1942, pp. 6 à 15.

11. Ce dernier, ami de l'anthropologue allemand Hans F.K. Günther, était professeur titulaire de la chaire d'ethnologie de l'Ecole d'anthropologie depuis 1933. Se situant dans la tradition de Vacher de Lapouge, il était l'un des animateurs de l'école raciste française.

12. A.N., 2w/66.

13. *L'Ethnie française*, op. cit., p. 6.

14. Procès verbal du témoignage de Georges Mauco devant la Cour suprême de Justice à Riom ; A.N., 2w/66, p. 3.

15. *Ibid.*, p. 4.

16. Dans son témoignage de Riom, Mauco avait ajouté une dénonciation des avocats « spécialisés dans le travail des interventions tels MM. Moutet, Berthon, Lamour », des membres du comité consultatif auprès du ministère de l'Intérieur : président Jean Longuet, E. Kahn, R. Lambert, P. Perrin, Grzesinski, Bernhard, Tischauer, Munzenberg et des responsables des associations de défense des réfugiés : H. Levin, A. Lévy, W. Oualid, Lange, J. Godart, C. Bouglé, Jouhaux, P. Perrin.

17. *L'Ethnie française*, op. cit., p. 8.

18. *Ibid.*, p. 10.

19. *Ibid.*, p. 11.

20. *Ibid.*, p. 13.

21. *Ibid.*

[22.](#) P.V. Riom, p. 5.

[23.](#) *Ibid.*

[24.](#) *L'Ethnie française*, op. cit., p. 14.

[25.](#) *Ibid.*

[26.](#) A.N., AP 577/5

[27.](#) Vécu, op. cit.

[28.](#) *Ibid*, p. 106. Montandon est devenu expert ethnoracial auprès de Xavier Vallat en 1941 au Commissariat aux affaires juives, puis, à partir de 1943, directeur de l'Institut d'étude des questions juives et ethnoraciales (I.E.Q.J.E.R.) ; il s'est spécialisé dans la reconnaissance des "types juifs" et il opère avec l'aval des nazis dans le camp de Drancy ; il meurt exécuté par la Résistance en 1944.

[29.](#) A.N., AP 577/5

[30.](#) « Note rectificative », *L'Ethnie Française*, janvier 1943, p. 15.

[31.](#) Cf., Patrick Weil, « Racisme et discrimination dans la politique française de l'immigration : 1938-1945/1974-1995 », *Vingtième Siècle*, n° 47, juillet-septembre 1995, pp.74-99.

[32.](#) A.N., CAC 860269-0001.

[33.](#) A.N., CAC 770623-68, projet d'instruction en date du 6 juin 1945, complété par une instruction complémentaire pour le ministère de la Justice et son service des naturalisations en date du 18 juillet 1945.

[34.](#) A.N., CAC 860269-0001.

[35.](#) *Des Français pour la France*, Paris, Gallimard, 1946, p. 230.

[36.](#) Procès-verbal sommaire officiel (document ronéoté) de la réunion du 10 avril 1945, pp.12-13, A.N., MI 34347.

[37.](#) Dans une lettre que Mauco adresse à M. Bousquet, Directeur des étrangers et des conventions administratives, le 3 avril 1945, il indique « Je ne vois pas de critiques importantes à formuler au [...] mémoire que vous m'avez fait parvenir. [...] Toutefois je noterais : 1) qu'il n'est pas question de l'attitude à prendre à l'égard des réfugiés qui peuvent continuer à affluer en France comme ils l'ont fait dans le passé.[sic] » A.N., F 60/493.

[38.](#) Lettre à G. Mauco, 28 juin 1945, A.N., CAC 860269/0001.

[39.](#) A.N., CAC 860269, art. 7.

[40.](#) *Ibid.*

[41.](#) Art. 28 du projet d'ordonnance (Archives du conseil d'Etat).

[42.](#) Paris, La Pensée Universelle.

[43.](#) Cf., Elisabeth Roudinesco, « Georges Mauco (1899-1988) : un psychanalyste au service de Vichy. De l'antisémitisme à la psychopédagogie », *L'Infini*, automne 1995, pp. 73-84 et « Mauco Georges (1899-1988) psychanalyste français », in Elisabeth Roudinesco et Michel Plon, *Dictionnaire de la psychanalyse*, Paris, Fayard, 1997, pp. 659-660.

George Montandon et l'ethno-racisme

Marc Knobel

Le rôle joué par les très rares ethno-raciologues français dans les années 1930-1940 n'est en rien comparable avec celui des raciologues allemands au service du nazisme, ni par l'ampleur « scientifique », ni par l'ancrage institutionnel ou la fonction politique assignée à l'« hygiène raciale » dans les deux pays. En France, pratiquement seul, l'un d'entre eux, George Montandon, fera pourtant parler de lui.

Un certain George-Alexis Montandon

George-Alexis Montandon est le fils d'un riche industriel. Il est né à Cortaillod, en Suisse, le 19 avril 1879, d'une vieille famille française. Après avoir fréquenté la faculté de médecine de Genève, en 1903, il poursuit ses études aux facultés de Zurich et de Lausanne. Il obtient, en 1906, son diplôme de médecin de l'Etat¹ et jusqu'en 1908 il exerce à Zurich. Il passe toute l'année 1909 à suivre des cours à Hambourg puis à Londres et à préparer sa première exploration, dans le sud-ouest de l'Ethiopie. Il consigne la relation et les résultats de ce voyage dans plusieurs publications². Au retour de cette expédition, Montandon s'installe à Lausanne comme médecin. Il quitte ensuite la Suisse et s'engage, en 1914,

comme volontaire aux formations militaires de Bourg-en-Bresse, jusqu'en 1916, puis retourne à Lausanne.

En 1919, il publie *Généalogie des instruments de musique et les cycles de civilisation*³. Peu après la guerre, le comité international de la Croix-Rouge le charge de négocier et d'organiser le rapatriement par Vladivostok de prisonniers de guerre autrichiens retenus en Sibérie. Montandon part de Genève en mars 1919 pour Vladivostok où il rencontre sa future femme, une jeune russe de 22 ans. A son retour, il consigne les impressions recueillies au cours de ce voyage dans un ouvrage publié chez Alcan, *Deux ans chez Koltchak et chez les Bolcheviques* (1919-1921). Le livre provoque une polémique en Suisse à cause de la sympathie que l'auteur exprime pour les révolutionnaires russes⁴. Quelques mois plus tard, il payera de sa carrière le fait de passer pour un communiste. Dans un de ses ouvrages, *L'Ologenèse humaine*, il raconte qu'en 1921 le conseil d'Etat suisse refusa de ratifier sa nomination par une partie du corps enseignant comme professeur d'ethnologie à la faculté de Neuchâtel, pour des raisons politiques⁵. Montandon intéresse aussi la police. Un premier rapport, daté d'août 1921, signale qu'il est membre du Parti communiste de Lausanne. Dans une note de renseignement non signée et classée « secret », le 10 février 1923, il est souligné qu'il reçoit une subvention mensuelle de 5 000 francs suisses des services secrets russes. Cet argent serait destiné à la propagande en faveur de l'Union soviétique⁶. Un dernier rapport de la police de Sûreté vaudoise du 18 février 1923, souligne cependant sa perte d'influence au sein du parti. Montandon continuera néanmoins à manifester sa sympathie pour la Révolution bolchevique, allant jusqu'à écrire dans la revue *Clarté*⁷, fondée en 1918 par Henri Barbusse, et dans *L'Humanité*. Dans le quotidien communiste du 15 décembre 1926, l'ethnologue fait paraître sous le pseudonyme de Montardit une étrange étude, sans la moindre connotation antisémite : « L'origine des types juifs ».

George Montandon, Charles Burnier et Paul Rivet

En 1922-23, Montandon devenu l'un des actionnaires de *La Gazette de Lausanne*, mène une campagne de dénigrement et de diffamation contre son directeur, Charles Burnier. Il lui reproche sa gestion malheureuse et lui tient rigueur de n'avoir publié aucun compte rendu de son livre, *Deux ans chez Koltchak*. Il écrit alors des brochures dont le contenu est d'une grossièreté telle que plusieurs imprimeurs refusent de les publier. Il fait néanmoins paraître anonymement une énième brochure : *Burnier-fumier*. Burnier porte plainte. Le 19 décembre 1924, George Montandon est condamné à 10 jours de prison et 100 francs d'amende pour diffamation et injures. Au début du mois d'avril, conscient du malaise qu'il provoque, il cède son cabinet médical, quitte Lausanne et se fixe d'abord à Thonon, puis définitivement à Paris. Il décide alors de se consacrer à l'ethnologie et à la mise en valeur des multiples données recueillies au cours de ses voyages.

Jusqu'en 1927, il travaille au laboratoire d'anthropologie du Muséum national d'histoire naturelle de Paris⁸, dont le directeur, le professeur René Verneau, est assisté de Paul Rivet. Très vite, une grande hostilité oppose Montandon à Rivet⁹. Pensait-il devoir succéder au professeur Verneau ? Il est en fait supplanté par quelqu'un de plus sociable et brillant que lui. Montandon éprouve-t-il une certaine frustration ? Ce qui est sûr, c'est qu'il évolue alors vers une conception plus personnelle de la science ethnique, qui se distingue nettement de celle de Rivet. Alors que ce dernier veut démonter les préjugés et stigmatiser le racisme, Montandon prône une hiérarchie absolue des civilisations. La « science ethnique », écrit-il quelques années plus tard, « est la science, non pas des individus, mais des groupements humains, la science qui les distingue, non seulement corporellement, mais selon tous les degrés de leurs réalisations dans les domaines linguistiques, religieux, culturel et mental »¹⁰. Et de préciser aussitôt que « l'idée même qu'il pût y avoir des races différentes [...] était

devenue une hantise pour ceux qui [...] avaient décrété que tous les individus du globe pouvaient être ramenés à une commune mesure... »¹¹. Sous l'Occupation, Louis-Ferdinand Céline racontera que Montandon était pris de « bouffées de haine » lorsqu'il parlait de « la crapule » Paul Rivet : « Transi, soudain [...] il lui vient du rose aux joues blafardes lorsqu'il parle de Rivet et de Serpeille de Gobineau »¹².

De l'« ologenèse culturelle » aux notions « d'ethnie » et de « race »

Ayant quitté le laboratoire du Muséum, Montandon cherche vainement une consécration universitaire. En 1931, il est finalement admis à l'Ecole d'anthropologie de Paris¹³. En plus de ses cours, il étudie les influences d'une culture s'exerçant sur une masse ethnique donnée, dans le temps et l'espace. La classification qu'il utilise pour réaliser cette étude s'appuie sur les travaux et observations de Fritz R. Graebner et du père W. Schmidt, les fondateurs de l'Ecole diffusionniste allemande. Ses livres de références sont ceux d'ethnologues et anthropologues allemands¹⁴. En 1934, il publie *L'Ologenèse culturelle. Traité d'ethnologie culturelle*, aux éditions Payot. Ses 778 pages évoquent le développement de la civilisation¹⁵, l'éclosion de cycles culturels, régionaux et locaux, le processus de formation d'un cycle culturel et la production humaine¹⁶. L'année 1933 voit paraître *La Race, les races, mise au point d'ethnologie somatique*, où il distingue les notions « d'ethnie » et de « race ». L'ethnie serait un groupement naturel, pour la détermination duquel entrent en ligne de compte tous les caractères humains, somatiques certes, mais surtout linguistiques ou culturels. En revanche, la race est, selon lui, un groupement humain qui se détermine uniquement d'après ses caractéristiques physiques, anatomiques, bref par ses caractères somatiques.

Montandon évoque l'existence de ce qu'il appelle les cinq « Grand'races » de l'espèce humaine¹⁷ qu'il qualifiera peu après de « mentalement inégales » entre elles¹⁸. Il admet que le nombre minimum

admissible de « Grand'races » est de trois (les blancs, les noirs et les jaunes). Au-delà, se profilent déjà quelques-unes de ses idées fixes. Sous l'Occupation, nous retrouverons cette même obsession du classement, le besoin de distinguer les individus entre eux par des catégorisations rigides.

L'Ethnie française

Au vu de ses publications, le directeur de l'Ecole d'anthropologie, Louis Marin, le nomme professeur titulaire de la chaire d'ethnologie. En 1935, Montandon publie chez Payot un ouvrage qui porte le titre évocateur de *L'Ethnie française*. Dans les années trente, ce terme est en compétition, dans les milieux scientifiques, avec d'autres néologismes plus savants proposés ça et là : *ethnos*, *ethnicum*, *ethnea*¹⁹. Mais, telle qu'elle est décrite par Montandon, l'ethnie exprime en fait ce que le nazisme entend par *Volkstum* (l'identité et la tradition au sens populaire), notion sur laquelle se fonde la politique d'hygiène raciale du troisième Reich²⁰. Les Allemands eux-mêmes reconnaîtront que la doctrine de Montandon sur l'ethnie coïncide en partie avec les conceptions les plus « avancées » de l'ethnologie allemande²¹.

Dans *L'Ethnie française*, il distingue une ethnie typiquement française (France, Belgique, Canada, Suisse...) qui se caractérise par la langue. Cet ouvrage contient également un court chapitre intitulé « La composante judaïque en France » (pp. 137-145) dans lequel et « contrairement aux esprits simples qui ne connaissaient qu'une seule race juive »²², Montandon défend l'idée qu'il n'y a pas de race juive du point de vue anthropologique mais deux « ethnies juives » : la « race alp-arménienne » et la « race méditerranéenne ». Il pense néanmoins qu'il existe un type racial juif reconnaissable physiquement.

D'une dérive probable puis certaine de l'ethnologue

En août 1935, le vieux musée du Trocadéro ferme ses portes. Sous les auspices de Léon Blum, Paul Rivet organise la création du futur musée de l'Homme, qui est inauguré en mai 1937. La même année, Paul Rivet et Georges-Henri Rivière créent le premier grand musée du folklore en France : le musée national des Arts et Traditions Populaires. Au même moment, une équipe de scientifiques et d'enseignants formée autour de Paul Rivet lance une revue intitulée *Races et Racisme*. Cette publication veut instruire le public sur le développement pris par les théories racistes dans certains pays²³. *Races et Racisme* se distingue nettement d'une autre revue importante, la *Revue anthropologique* de l'Ecole d'anthropologie de Paris où l'on trouve de nombreux articles (idéologiquement racistes) sur les questions raciales²⁴. C'est durant cette période que la dérive de George Montandon l'amène à devenir en 1938, un militant antijuif.

Les multiples travaux que l'ethnologue a publiés jusque-là lui ont demandé beaucoup d'efforts et de travail. La consécration fut probablement pour lui d'être nommé professeur à l'Ecole d'anthropologie de Paris, d'avoir quelques élèves et de correspondre avec des raciologues, principalement allemands et italiens. Il dispose même d'un certain prestige, mais auprès d'un public bien déterminé, assez âgé et plutôt conservateur. Que peut-il espérer de mieux ? Succéder à Louis Marin ? Il n'est pas sûr qu'il y ait vraiment songé, tant il semble l'apprécier (voir par exemple son *Ologenèse humaine*, p. 9)²⁵. Mais l'intérêt du public s'est déplacé vers le musée de l'Homme et un nouvel institut universitaire, l'Institut d'ethnologie, créé en 1925 par Lucien Lévy-Bruhl et Paul Rivet. De plus, l'Institut d'ethnologie²⁶ tout comme le musée de l'Homme, s'inscrivent dans une tradition durkheimienne, défendant des idées politiques de gauche²⁷. Ainsi, l'Institut est devenu peu à peu le principal rival de l'Ecole d'anthropologie qui est politiquement marquée à droite et développe, quant à elle, une méthodologie descriptive. L'Ecole d'anthropologie de Paris apparaît surtout, dès les années trente, comme une ancienne structure. Or,

Montandon, en quête d'une consécration universitaire, aurait préféré enseigner ailleurs. Le domaine de recherche qui est le sien offre certes quelques perspectives, mais il considérait sans doute qu'il lui manquait un thème plus porteur. Il fallait le trouver, étudier un peuple bien déterminé, fixer son attention sur lui et publier nombre d'analyses, pour un plus large public.

Mais, quel peuple ? Les Lapons et les Basques ont déjà été étudiés par Montandon. Ces essais, n'intéressant que quelques rares spécialistes, n'ont pas fait de lui un plus grand ou plus riche savant. Il faut souligner une autre donnée importante, si l'on veut comprendre les dérives montandoniennes : de 1934 à 1945, 928 ouvrages sont publiés sur les races, les étrangers ou les Juifs. Sur ces 928 titres, environ 626 sont à connotation raciste et antisémite. 63 % de ces titres sont publiés dans les années 1934-1939²⁸. Parler, écrire ou publier sur les Juifs apparaît donc comme un commerce lucratif. Or, Montandon est très regardant lorsqu'il s'agit de défendre ses intérêts matériels. Il suffit de rappeler qu'il avait eu, en 1920, des démêlés avec la Croix-Rouge, lors de la reddition de ses comptes²⁹ ; qu'en 1922-1923, l'actionnaire Montandon s'était montré sous un jour peu reluisant dans les différends qu'il avait eus avec le directeur de *La Gazette de Lausanne*, critiquant sa gestion et se plaignant en outre de ne pas percevoir de dividendes suffisants en tant qu'actionnaire³⁰ ; que tout au long de ces années, il vivait en « aristocrate »³¹ et qu'enfin, sous l'Occupation, il édifiera une imposante fortune en monnayant des certificats « d'aryanité ou de non aryanité ».

De plus, dans la correspondance qu'il entretient avec des raciologues allemands et italiens, une question revient continuellement : les Juifs. Montandon cherche à être reconnu en Allemagne. Il reçoit les dernières publications raciologiques allemandes³². Nous savons qu'en 1926 comme en 1935, l'ethnologue avait déjà travaillé sur ce sujet. Il n'en faisait certes pas encore un objet de fixation particulière. Il n'aura donc pas de mal à

approfondir la question et à l'exploiter. A partir de ces éléments, il pourra justifier, dès 1938, les pires aberrations. Ce sont à la fois ces conceptions et l'orientation de sa pensée, son antijudaïsme ou encore le besoin d'être reconnu qui feront de lui non le militant antisémite de la première heure, mais celui qui sait le devenir, lorsque le moment devient propice. Une de ses remarques résume fort bien le personnage. Le 26 avril 1940, au journal *La Lumière* qui le décrivait comme « un apôtre du racisme hitlérien », Montandon répond simplement que « prétendre à ce propos que j'obéis à des suggestions hitlériennes est un non-sens. C'est plutôt Hitler qui s'est saisi des miennes – les réalisant en pleine guerre et sans accords réciproques »³³.

Ethnisme juif et néo-palestinisme

En octobre 1938, le raciologue allemand Hans F.K. Günther se déclare d'accord avec la solution de la question juive proposée par l'auteur de *L'Ethnie française* et du *Problème des races*. C'est dans « L'Ethnie juive devant la science », développement de quelques chapitres de *L'Ethnie française*, pour le numéro 1 des *Cahiers du Centre d'examen des tendances nouvelles* (septembre 1938), que Montandon se manifeste publiquement comme militant antisémite. Pour les besoins de sa thèse, il souligne à nouveau les particularités du type juif et de « l'ethnisme juif ». Il conclut que l'existence de ces particularités doit justifier la mise à l'index du Juif. Ainsi propose-t-il « la création d'un Etat israélite [...] qui serait la condition indispensable pour pouvoir mettre un frein aux abus de l'ethnisme juif en dehors de la Palestine ». Les Juifs enfreignant la politique de « préservation » risqueraient la peine de mort ou la castration, et « en ce qui concerne les femmes [...] la répression consisterait à les défigurer en leur coupant l'extrémité nasale, car il n'est rien qui enlaidisse davantage que l'ablation de l'extrémité du nez » (p. 22). Dans sa correspondance, Hans F.K. Günther mettant en doute ces propositions, Montandon confirme l'exactitude de ses propos³⁴. Günther se déclare néanmoins d'accord avec la

solution de la question juive proposée par Montandon et rappelle qu'il en a formulé une semblable dans son livre *Rassenkunde des jüdischen Volkes*. En effet, dans cet ouvrage, paru en 1930 chez J.F. Lehmann, à Munich (pp. 338-346), Günther préconise la création d'un Etat juif comme seul moyen possible d'éviter ce qu'il considère comme une action de désagrégation, biologique et spirituelle, conduite par les Juifs au sein des peuples. Günther juge que l'existence du sionisme facilite la solution, à moins que des difficultés insurmontables ne s'y opposent du côté arabe, rendant préférable le choix d'une autre région³⁵. D'autres raciologues nazis approuvent également l'hypothèse de la création d'un Etat juif. En revanche, les services d'Alfred Rosenberg et de la SS s'y opposent catégoriquement. Une correspondance fort édifiante s'échange à ce sujet, de janvier à juin 1939, entre Montandon et Ulrich Fleischhauer qui, sur le conseil de Louis-Ferdinand Céline³⁶, prend l'initiative de cet échange. Fleischhauer est alors le directeur d'un organisme que Rosenberg contrôlera pour développer la propagande antisémite, le Weltdienst (« Service mondial »). Dans sa correspondance, Montandon s'étonne de l'opposition du Weltdienst à cette solution d'un Etat juif³⁷. Au mois d'avril 1939, il revient sur ce sujet lors d'une conférence qu'il donne à la Sorbonne, puis il publie un long article dans *Contre-Révolution* (dirigé par Léon de Poncins) où il réaffirme sa position : « Il est clair que cet Etat juif devrait être souverain de façon à pouvoir entretenir des légations et consulats, dont relèveraient les Juifs [...] et à pouvoir doter ces ressortissants-là de passeports juifs »³⁸. Montandon insiste. Il se plaint qu'en France les antisémites passent leur temps à s'entre-déchirer, il dénonce les suspicions qui règnent ici ou là et les luttes intestines. Il admet que les antisémites peuvent diverger sur les modalités à suivre. Ils doivent néanmoins arriver au même but, qui est « l'exclusion des Juifs de la vie française ». « On m'a reproché de partir », écrit-il, « en combattant les Juifs, d'une question personnelle. Oui ! C'est une question personnelle qui m'a définitivement fixé [...]. Je propose une solution qui

soit générale et définitive [...]. Car le refus d'octroyer à la nation juive un territoire, où cela nous conduira-t-il ? Au pogrome tout simplement. Etes-vous pour le pogrome ? Sommes-nous pour le pogrome ? Tant que vous voulez s'il ne s'agit que de satisfaire ses ressentiments personnels ! [...] Je crois même que la question juive serait réglée si l'on autorisait légalement tout Français chrétien à tuer deux Juifs. Les Juifs qui auraient échappé prouveraient par là qu'ils n'ont fait de mal à personne, ni matériellement, ni moralement. Combien y en aurait-il ? Cela, c'est une autre affaire »³⁹. En mars 1943, il conclut une conférence en expliquant qu'historiquement « trois solutions ont été mises à l'épreuve » pour résoudre le « problème juif » : l'assimilation, la ségrégation et l'émancipation. Toutes ces solutions ayant échoué, il n'en reste que deux autres :

« Si la communauté juive était susceptible d'être rassemblée en un point et capable de se constituer normalement, on pourrait appliquer le principe de la stabilisation, sur un territoire donné. Mais les prémisses nécessaires à cette solution ne sont pas remplies aujourd'hui [...]. Quelle est, pour nous autres, la solution normale appliquée au problème que pose l'existence d'une bande de gangsters ? Une seule : l'extirpation. Vous vous rendez donc compte que la conception sociale que nous avons envisagée de la communauté juive légitimerait par avance toutes les mesures, allant jusqu'à la mort du troupeau, qui auraient pour but d'assurer l'élimination totale de l'association filoutaire de nos pays d'Occident »⁴⁰.

Comment reconnaître le Juif ?

De 1938 à 1940, Montandon vaque surtout à l'une de ses occupations préférées, la description et la détermination des caractères somatiques du Juif. Le texte qu'il avait publiée en 1938 dans *Les Cahiers du Centre d'examen des tendances nouvelles* lui avait valu une certaine notoriété. Darquier de Pellepoix, conseiller municipal de Paris, président du Rassemblement antijuif de France et directeur de *La France enchaînée*,

applaudit⁴¹. Le 24 mars 1939, il invite Montandon à donner une conférence sur « le problème des Races ». Ce dernier affirme alors que les Juifs sont plus profondément différents des Français qu'aucun autre peuple au monde parce qu'ils sont différents sur les cinq points qui caractérisent l'ethnie : 1, les caractères physiques ; 2, la religion ; 3, la langue ; 4, les coutumes ; 5, la mentalité. En avril 39, il donne une conférence à la Ligue franc-catholique : « L'Ethnie juive et le type racial juif »⁴². Ses causeries passionnent l'auditoire, comme en témoignent ces quelques lignes :

« En parlant, vous avez dit que les Juifs ne pouvaient pas être reconnus à leur squelette et que, par conséquent, ils n'étaient même pas propriétaires de leur os. C'était très drôle, c'était très spirituel et cela a amusé l'auditoire »⁴³.

Néanmoins, et même chez les antisémites, Montandon est loin de faire l'unanimité. Un différend l'oppose à l'Action française et à Jean-Pierre Maxence de l'hebdomadaire *Gringoire*. Dans une lettre du 25 janvier 1939, il reproche à Maxence, mais aussi à Charles Maurras, d'affirmer que le racisme est inapplicable en France. Il se livre à une explication savante : on ne fait pas de « racisme vrai » mais de l'ethnisme qui doit être le principal et unique fondement de la politique antisémite française⁴⁴. La réponse de Maxence ne se fait pas attendre. Il dénonce les déductions fragiles de Montandon puis proclame solennellement qu'il est antisémite, mais « antisémite d'Etat comme Maurras et absolument hostile à la frénésie et à la barbarie raciste, cela non par solidarité juive comme vous le pensez, mais par raison ; je puis vous dire que vos outrances, vos affirmations mal contrôlées servent la cause du judaïsme international. Il est certaines attitudes qui, dans un pays civilisé, paraîtront toujours provocantes »⁴⁵. Dans sa réponse, Montandon persiste et critique l'antisémitisme à la française :

« A quoi a abouti l'antisémitisme de Drumont, prolongé par Maurras, et par Darquier ? “Nous ne sommes arrivés à rien !” – disait un ancien

militant de Drumont. Mais à quoi est arrivée l'Allemagne avec son ethnoracisme par rapport aux Juifs ? Et que craignent les Juifs en Italie et ailleurs ? Ce n'est pas l'antisémitisme (ils s'en foutent), mais l'ethnoracisme »⁴⁶.

Montandon, convaincu que l'ethnoracisme est la seule et unique manière de lutter efficacement contre les Juifs, fait paraître le 5 novembre 1939 dans la revue italienne raciste *La Difesa della Razza*, un article intitulé « L'etnia puttana » (« L'ethnie putaine [sic] »), où il prétend esquisser une « détermination psychologique » de « l'ethnie juive » en tant qu'« ethnies putaines ». Son article voisine avec un article d'esprit analogue d'Eugen Fischer et avec celui de Ludwig Ferdinand Clauss, le théoricien de l'âme germanique. Pour souligner l'importance de ce texte, *La Difesa della Razza* met en évidence les titres et mérites de l'auteur et précise qu'il s'est toujours montré un ami de l'Italie, car, durant la guerre éthiopienne, il s'est résolument rangé du côté italien⁴⁷. L'article de Montandon est un assemblage d'allégations fantaisistes et d'attaques antisémites d'une incroyable violence. Après l'armistice, il poursuivra son étude du « type racial juif » dans *La France au travail* où il donne une série d'articles à partir d'août 1940. La même année, il publie un nouvel ouvrage : *Comment reconnaître le Juif*, édité par les Nouvelles éditions françaises⁴⁸, qui sont en fait une filiale de Denoël. Montandon y explique que l'ethnie juive se serait « formée à cheval sur les deux races arménoïde et araboïde » (p. 20). Ainsi s'expliquerait le fait que « le Juif ne dispose même pas d'un squelette dont il soit racialement le propriétaire » (p. 20) et que, chez « le Juif », le « masque propre des parties molles [est] sus-jacent à une forme crânienne quelconque », et « sous-jacente [...] à une carnation quelconque [sic] » (p. 21).

La revue de Gérard Mauger et George Montandon

En juillet 1940, l'un de ses disciples, Gérard Mauger, lui propose de diriger un mouvement qu'il veut créer. A défaut, il dit avoir l'autorisation de publier une revue « scientifique » dont le titre pourrait être emprunté à celui d'un de ses ouvrages (*L'Ethnie française*). Gérard Mauger est nommé rédacteur en chef. Montandon accepte de diriger la revue dont les contributions principales seront bien évidemment les siennes. Elles consistent en une série d'articles intitulés « L'ethnie juive » (un article par numéro). Dès le premier numéro (mars 1941), les buts de *L'Ethnie française* sont exposés. La revue soutient la politique mise en œuvre par Pétain mais encourage surtout la collaboration franco-allemande. Elle veut aussi permettre aux Français de scruter le problème ethnoracial et de se situer par rapport aux autres communautés. Dans ce même numéro, Montandon définit ce qu'est l'ethnie française, puis fait l'historique de l'ethnie juive, un peu comme il l'avait déjà fait en 1926, pour *L'Humanité*. Dans le second numéro (avril 1941), il soutient que le Français est, plus qu'il ne s'en doute, de souche aryenne, en précisant toutefois qu'il espère une entente avec l'Allemagne, l'Italie et la France. Cela permettrait d'appliquer « des mesures antisémites et anti-exotiques d'ensemble ». Il préconise dans l'immédiat « la reconnaissance de l'état d'infériorité qu'ont suscité les éléments étrangers à l'ethnie aryenne », ainsi que la nécessité « d'éliminer et d'éloigner ces éléments [...] des territoires de l'ethnie française ». Après son numéro 5, de septembre 1941, *L'Ethnie française* suspend pendant cinq mois sa parution, en raison de difficultés matérielles. Elle reparaît en mars 1942 (numéro 6). Et son numéro 7 ne paraît qu'en janvier 1943 seulement. Jusque-là, *L'Ethnie française* était financée par l'Institut allemand de Paris. Mais ce dernier décide de ne plus soutenir la revue pour en laisser le soin à l'Union française pour la défense de la race (U.F.D.R.), présidée par le Commissaire général aux questions juives, Darquier de Pellepoix. Dans un rapport du 23 mai 1943 concernant les modifications à appliquer à la dite revue, le rapporteur note que ses

dirigeants techniques, MM. Mauger et Montandon ont complètement perdu de vue le but initial. Il s'étonne de voir que c'est surtout la question juive qui est traitée dans les pages de cette publication, alors que cette matière devait être entièrement réservée à un autre titre, *La Question juive en France et dans le monde*. Le rapporteur n'aime d'ailleurs guère le titre de la revue, « le terme “ethnie” n'est pas français », écrit-il⁴⁹. Il propose alors de changer son titre et son contenu, en « Origines Françaises », avec comme sous-titre : « Races – provinces – folklore ». Il est convaincu qu'ainsi conçue et, au surplus, adroïtement illustrée, cette revue atteindrait mieux son but et susciterait mieux qu'elle ne le fait l'intérêt et la curiosité du public. Il est probable qu'une revue qui aurait incité le lecteur à rechercher son identité culturelle dans l'espace clos où langues, savoir-faire, habitats, fêtes, arts populaires... deviennent les signes majeurs, se serait sûrement mieux vendue.

Les recherches ethnoraciales de Montandon apparaissent d'inspiration et de tradition allemande et la lecture de *L'Ethnie française* est fastidieuse. Le numéro suivant paraît en mai 1943. Cependant aucun changement notable ne peut être remarqué. Montandon a su défendre sa revue, son titre et son concept. Il a de bonnes relations avec le SD à qui il rend de petits services. Le SS-Obersturmführer (lieutenant-colonel) Roethke, chef de la section des Affaires juives au SD, précise dans une note du 31 juillet 1943⁵⁰ que « le spécialiste des questions raciales, le professeur Montandon, travaille en relations étroites avec les sections IV B-B.ds et IV B-K.dr ». Le service IV B étant la section des Affaires juives au SD, le B.ds était le chef de la police de sécurité et du SD (pour la France) et le Kdr, la Kommandatur⁵¹.

En juillet 1943, paraît le neuvième numéro de la revue. Montandon y publie pour l'essentiel quelques textes issus de cours donnés par l'équipe de l'Institut d'étude des questions juives et ethno-raciales. En février 1944, la revue manque de lecteurs et risque de disparaître. Montandon plaide alors

sa cause auprès du service de la propagande du C.G.Q.J. qui propose de lui accorder une subvention exceptionnelle de 50 000 francs, afin que ne tarisse pas la publication de revues spécialisées dans la « question juive ». La disparition de ce titre « pouvant être interprétée uniquement comme un recul de l'antisémitisme en France », le C.G.Q.J. propose même de souscrire 500 abonnements pour un total de 50 000 francs. Le rédacteur de cette lettre signale toutefois que, si, grâce à ce geste, la revue peut survivre, le Commissariat « n'est pas maître de ses textes et qu'ils peuvent parfaitement ne pas convenir ». Il ajoute que le C.G.Q.J. devrait prévenir d'éventuels désaccords en prenant contact avec « Mauger son propriétaire en vue d'offrir aux lecteurs une revue rédigée suivant ses vues et non seulement suivant celles de Montandon »⁵².

Examens ethno-raciaux

Une autre activité de George Montandon mérite d'être soulignée. Dès que la législation antijuive commença à produire ses effets, certaines personnes réclamèrent un moyen de prouver qu'elles n'étaient pas juives, alors que d'autres y furent « invitées » par le C.G.Q.J. ou par la préfecture de police. En octobre 1941, le C.G.Q.J. délivre des certificats de non-appartenance à la « race juive », mais Dannecker tente d'associer un « expert » allemand des questions raciales aux services de Xavier Vallat, Commissaire général, pour contrôler la remise de certificats qui étaient jusque-là délivrés par des juristes. Vallat manifeste son mécontentement du fait qu'on veut lui imposer un « expert » allemand, et fait une proposition indiquant qu'il a offert à Montandon, en décembre 1941, d'être attaché au C.G.Q.J. en qualité d'ethnologue⁵³. Les expertises, les examens commencent aussitôt. Quand une personne lui est envoyée, Montandon doit transmettre le rapport au Commissariat, sans en donner copie à l'intéressé, et sans même lui donner connaissance de sa conclusion. L'intéressé devait venir le chercher personnellement ou le demander par écrit, au Commissariat.

Voici comment Montandon, le 24 mars 1943, présente son « travail » :

« Au cours de l'année qui vient de s'écouler, celui qui vous parle a eu l'occasion, soit pour le C.G.Q.J., soit pour le juge d'instruction, soit pour les tribunaux, d'examiner plusieurs centaines d'individus plus ou moins Juifs, dont les papiers de familles étaient incomplets, dans le but de déterminer si, du point de vue ethno-racial, il y avait lieu de considérer les individus en question comme Juifs, comme non-Juifs ou comme demi-Juifs. Or, je puis dire que si même telle n'avait pas été notre intention, nous aurions involontairement vu défiler devant nos yeux tous les aspects de la question juive. Et c'est bien ce que prétend être un examen ethno-racial : un examen total de l'individu [...]. Expliquons-nous. En premier lieu, l'examen sera total en ce sens qu'il inventoriera l'individu soumis à l'investigation sous tous ses aspects : sous ses aspects héréditaires, c'est-à-dire biologiques ou raciaux, et sous ses aspects traditionnels, c'est-à-dire proprement ethniques [...]. A côté de l'examen individuel naturellement nécessaire, l'établissement du dossier familial est capital. Ce n'est que l'examen de la famille au sens large [...] qui permet de statuer en connaissance de cause [...]. Voilà pourquoi on peut dire que l'examen ethno-racial est plus que total, car il est et doit être familial »⁵⁴.

Les rapports établis par Montandon comportent donc quatre parties. Dans la première, dite « antécédents ethniques », il précise l'état civil des parents de l'intéressé et se préoccupe de la circoncision, le fait pour un homme d'être ou non circoncis étant à ses yeux particulièrement important⁵⁵. Puis vient l'examen de la « race biologique ». Alors que l'individu se déplace devant Montandon, ce dernier analyse sa stature, sa constitution, ses pieds ; l'examen anthropométrique se poursuit, permettant de distinguer entre dolichocéphales et brachycéphales. Après vient l'examen du « faciès » : le teint, les cheveux, l'iris, la face, les pommettes, le nez, la bouche et les oreilles⁵⁶. Enfin, une série de considérations peuvent

confirmer ou infirmer : « Si l'on voulait juger l'examiné seulement par sa contenance et ses oreilles écartées, on pourrait le classer parmi les plus ou moins Juifs. Cependant, l'allure générale est celle d'un individu de race alpine »⁵⁷. A partir de ces éléments, vient la conclusion, du type : « En conséquence, le soussigné estime que l'examiné peut être considéré comme non-juif de façon provisoire »⁵⁸. Est-il nécessaire de préciser que les examens de Montandon pouvaient avoir des conséquences dramatiques pour les individus ? Ils étaient d'ailleurs connus et vivement dénoncés par la Résistance. *Le Combat médical* de mars 43, organe des médecins antiracistes et résistants, lui consacre cette longue brève :

« M. Montandon donne des consultations [...] qui lui assurent un confortable revenu. On cite le cas d'une ancienne aristocrate russe dont les aïeux depuis 6 siècles sont connus comme de purs aryens mais dont le mari porte un nom douteux du point de vue aryanité et qui a été dirigée chez Montandon pour expertise. Après avoir [...] mesuré son crâne, la largeur de ses hanches, son sternum et vérifié la cambrure de son pied, M. Montandon décrêta qu'elle était juive indiscutablement. D'éminentes personnalités de l'Office russe (collaborateur) ont été obligées d'intervenir en sa faveur. Nous nous demandons si M. Montandon a pris toutes les mesures de Goebbels, du faciès de Laval et du crâne de Mme de Brinon, qui sait ? Cela nous réserverait bien des surprises ! »

Pour établir les certificats, Montandon exige des honoraires élevés, il édifie ainsi une imposante fortune⁵⁹. Ses services comportent un tarif régulier qui est fixé officiellement à 400 francs⁶⁰. Mais, ce tarif peut facilement atteindre ou dépasser les 2 000 francs⁶¹. Lorsque Montandon se déplace, le coût est nettement majoré : plus de 10 000 francs. D'un examiné suffisamment riche, Montandon accepte des pots-de-vin et délivre un certificat de non-appartenance à la « race juive ». Le témoignage d'un

résistant Juif dépeint les conditions dans lesquelles on pouvait obtenir une expertise favorable :

« Mon avocat... est allé voir Montandon et a réglé la chose en lui payant la somme de 50 000 francs ! Par la suite, Montandon a donné un certificat que, vu la circoncision, je pourrais certes appartenir à la race juive, mais qu'il a constaté après examen approfondi que ce n'était pas le cas »⁶².

Un autre témoignage est encore plus édifiant. Le propriétaire du Lido l'aurait soudoyé en lui offrant trois caisses de champagne⁶³...

Le Commissariat général aux questions juives, soucieux de ménager son budget, avait proposé que l'Union générale des israélites de France (U.G.I.F.) prenne en charge les cas où un nécessiteux avait été reconnu comme Juif. Contrainte de le faire sous la menace⁶⁴, car la préfecture de police tenait absolument à ce que toutes les expertises confirmant l'origine juive des personnes examinées soient payées, l'U.G.I.F. réglait Montandon. Dans le cas où un nécessiteux était déclaré non-Juif, les frais devaient en principe être assumés par l'Assistance publique⁶⁵. Néanmoins, le rapport d'une brigade de la préfecture de police, réalisé le 14 août 1945, à la Libération, précise que lorsque l'intéressé ne pouvait pas payer la consultation, il était automatiquement déclaré comme Juif.

L'I.E.Q.J.E.R.

Le 24 mars 1943 est fondé à Paris, au 21 rue de la Boétie, l'Institut d'étude des questions juives et ethno-raciales (I.E.Q.J.E.R.) qui est patronné par Abel Bonnard⁶⁶ et Darquier de Pellepoix. L'I.E.Q.J.E.R. succède à l'I.E.Q.J. qui avait été créée en 1941 par Theodor Dannecker⁶⁷ et occupe son ancien siège. La direction de l'organisme est confiée à George Montandon qui assurera le cours d'ethnoraciologie judaïque. Depuis plusieurs mois déjà, il était question de créer un tel institut. En janvier 1943, dans *L'Ethnie française*, Gérard Mauger publie un article qui met en cause l'Ecole d'anthropologie de Paris. Mauger reconnaît que de « très éminents

savants » y prodiguent leur enseignement mais souligne que l'auditoire est insuffisant. Dans ces conditions, il propose que l'Ecole soit réorganisée et confiée à un homme qui « comprenne réellement que cette science doit être répandue dans un but pratique et non pas constituer le sujet et le thème de laïus ultra-confidentiels »⁶⁸. Cet article reflète bien évidemment les positions de George Montandon.

Quelques jours auparavant, Darquier avait fondé au C.G.Q.J. une Direction de la propagande dont le programme est présenté le 12 décembre 1942, au conseiller de l'ambassade d'Allemagne, Ernst Achenbach⁶⁹. Trois groupements sont créés. En premier lieu, un Institut d'anthroposociologie, présidé par Claude Vacher de Lapouge, aura pour tâche de « donner le ton dans les milieux exclusivement scientifiques et spécialisés ». L'Institut d'étude des questions juives et ethno-raciales, dirigé par le professeur Montandon, devra « étudier activement et à fond tous les aspects du problème juif restés jusqu'ici dans l'ombre ». Enfin, l'Union française pour la défense de la race (U.F.D.R.), présidée par Darquier en sa qualité de Commissaire général, « prendra la suite du Rassemblement anti-juif de France, fondé par Darquier en 1939 ». L'U.F.D.R. s'appliquera à « faire pénétrer dans les masses les idées précises et étudiées par l'I.E.Q.J.E.R. »⁷⁰. Darquier sollicite alors Montandon, qui, dans une lettre adressée le 29 janvier 1943 à Pierre Gérard, adjoint au cabinet du Commissariat général, expose ses conditions. Il demande que le docteur René Martial n'intervienne pas dans les activités de l'Institut. Il exige également que la presse présente son Institut comme un organe scientifiquement indépendant. Les articles et communiqués devront lui accorder une publicité égale à celle faite en faveur de l'Institut d'anthropo-sociologie⁷¹.

L'inauguration a finalement lieu le 24 mars. Dans sa conférence inaugurale⁷², Montandon explique que l'Institut étudiera les questions se rapportant aux « races » et aux « peuples » et à « l'étude des personnes appartenant au peuple de race juive en France et dans le monde ». Il

présente aussi l'équipe enseignante de l'année. Gérard Mauger assurera un enseignement supérieur d'eugénisme et de démographie. Dans son cours de « philosophie ethno-raciale », le biologiste Pierre Villemain dégagera les rapports existants entre les nouvelles doctrines raciales et les anciennes doctrines spirituelles⁷³. Le cours d'onomastique sera donné par Armand Bernardini⁷⁴ et celui d'histoire de la littérature par un spécialiste du XVI^e siècle, Jean Héritier, journaliste au *Pilori*. L'ingénieur Charles Laville assurera le cours de « judéocratie » ou « technique de l'intrusion juive dans la direction du pays ». Ces professeurs devront former les cadres qui auront à examiner ou à régler « des affaires intéressant les Juifs ». Ils seront aussi chargés d'un centre de documentation. Durant l'inauguration de ce nouvel institut, Darquier de Pellepoix prend la parole pour préciser : « Cette lutte n'est [pas] autre chose que celle du bien contre le mal, de Dieu contre Satan »⁷⁵.

Les premiers cours sont donnés respectivement par Montandon, Mauger, Héritier, Villemain et Laville. Montandon dénonce l'« ethnie putain », et explique que les Juifs « vivent au milieu des autres peuples en état de prostitution ethnique »⁷⁶. Mais les cours de l'Institut n'ont pas plus de succès que ceux de l'Ecole d'anthropologie. Il y eut 270 personnes pour l'inauguration de l'Institut, mais ils ne furent qu'une trentaine à assister aux cours donnés dès le lendemain. Tout au long des mois d'avril et de mai, les auditeurs ne sont plus qu'une vingtaine en moyenne pour chaque cours.

Environ trente personnes assistent aux cours de Montandon en mars, une vingtaine en avril, moins d'une vingtaine en mai et un peu moins d'une quinzaine en juin. Il suggère alors d'accorder un diplôme d'assiduité aux auditeurs qui suivent régulièrement deux cours au moins, pendant deux années scolaires ou quatre cours au moins, pendant une année scolaire. Très rapidement, l'I.E.Q.J.E.R., comme l'Institut d'anthropo-sociologie, perdent leur raison d'être. La disparition de ces organismes est-elle due au fait que, pour les nazis, il n'existe pas de position idéologique satisfaisante qui

puisse être défendue par un théoricien n'étant pas d'origine germanique ? Ou est-elle due au fait que ces cours suscitent si peu d'intérêt chez les Français qu'il n'est pas nécessaire de poursuivre l'entreprise ?⁷⁷ De plus, l'I.E.Q.J.E.R. n'était aucunement conçu comme une continuation de l'ancien Institut d'étude des questions juives du capitaine Sézille. Ne disposant pas des mêmes moyens ni du même budget, ses activités se limitaient à quelques cours.

L'attentat

Le matin du 3 août 1944, à 8 heures 30, une camionnette s'arrête devant le domicile de Montandon, au 22 rue Louis-Guespin à Clamart, à une dizaine de mètres seulement de la gendarmerie. Deux ou trois hommes, des Résistants, en descendant et sonnent à la porte. Madame Montandon vient ouvrir, elle est tuée d'un coup de revolver. Les visiteurs pénètrent ensuite dans le pavillon, montent à l'étage et trouvent George Montandon, lui aussi armé. Un échange de coups de feu a lieu et ils prennent la fuite⁷⁸. Atteint au côté droit, Montandon, encore conscient, demande à être transporté à l'hôpital Lariboisière, alors sous administration allemande. Sitôt alertée, la gendarmerie de Clamart effectue les premières recherches et transmet l'enquête au commissaire de police de la ville de Vanves qui avise les Renseignements Généraux. Le 5 août, un employé de la mairie de Clamart dresse l'acte de décès de Madame Montandon. Aussitôt informé, le responsable du consulat de Suisse à Paris écrit au ministre des Affaires étrangères à Berne afin de lui signaler qu'à sa connaissance, Montandon aurait été victime d'un attentat mais ne serait que blessé⁷⁹. « Ainsi que vous le savez sans doute, Monsieur Montandon » écrit le diplomate, « était le conseiller du C.G.Q.J. chargé de procéder à des expertises en vue d'établir dans des cas douteux l'aryanité ou la non aryanité de certaines personnes. Cette activité n'est probablement pas étrangère au sort qui lui a été réservé »⁸⁰. George Montandon est transféré en Allemagne quelques jours plus tard et décède le 30 août 1944 à 20 h. 15, au Karl-Weinrich-

Kranhenhaus de Fulda, du moins selon l'acte de décès rédigé le 2 septembre 1944. Le 27 septembre 1944, une information judiciaire est ouverte contre lui par la cour de justice de la Seine. L'individu étant décédé, le dossier est classé sans suite le 14 juin 1945. Quelques jours plus tard, un employé mentionne sur un registre de la ville de Clamart que : « Montandon, George, né le 19 avril 1879 à Cortaillod, est condamné le 27 mars 1945 à l'indignité nationale »⁸¹.

1. Sa thèse a été publiée en 1908.
2. George Montandon, *Au Pays Ghimirra*, Neuchâtel, Attinger, 1916, 424 pages.
3. Jean Poirier, *Histoire de l'ethnologie*, Paris, P.U.F., 1974, pp. 33-34.
4. *Le Journal de Genève* du 4 décembre 1922.
5. Voir George Montandon, *L'Ologenèse humaine*, Paris, Alcan, 1928, pp. x-xi.
6. A.N., F7 13511, 10 février 1923.
7. George Montandon écrira plusieurs articles dans *Clarté* et un compte rendu élogieux d'un ouvrage écrit par Henri Guilbeaux sur Lénine.
8. La bibliothèque du Muséum national d'histoire naturelle possède une liste conséquente d'ouvrages de Montandon, mais pas d'archives.
9. Dans le numéro 3 de mai-juin 1941 de *L'Ethnie française*, Gérard Mauger, rédacteur en chef de cette revue, élève et disciple de George Montandon, donne sa version des faits : « Constatant les connaissances et les capacités de Montandon, Rivet voulait se l'attacher, mais Montandon se rendait compte que [...] sa personnalité serait complètement étouffée. Aussi, lorsque Montandon eut quitté le Muséum pour l'Ecole d'anthropologie, et que Rivet eut appris que Montandon demandait sa naturalisation [française], il mit tout en œuvre pour faire obstacle à l'obtention de cette dernière » (p. 2).
10. George Montandon, « L'étudiant français et la science ethnique », *L'Ethnie française*, n° 6, mars 1942, p. 2.
11. *Ibid.*, p. 3.
12. Louis-Ferdinand Céline, Appendice I de sa 1^{re} esquisse de « Féerie pour une autre fois » et autres fragments tirés de ses *Cahiers de prison*, Paris, Gallimard, 1993, p. 569. Sur la relation Céline – Montandon, voir Marc Crapez, *La Gauche réactionnaire. Mythes de la plèbe et de la race dans le sillage des lumières*, Paris, Berg International, 1997, pp. 284 sq.
13. En décembre 1876, Paul Broca fonde l'Ecole d'anthropologie, organisme d'enseignement dont le but est de présenter, en plusieurs cours distincts, les faits scientifiques qui se rattachent aux diverses branches des sciences anthropologiques. En 1923, Louis Marin devient le nouveau directeur de l'institution.
14. C.D.J.C., xcv-148 d.

15. Sa doctrine s'inspire des théories exprimées en 1918 par le Florentin Daniele Rosa dans son *Ologenisi*.
16. Sur Montandon et les cycles culturels voir Paul Mercier, *Histoire de l'Anthropologie*, Paris, 1971, PUF, pp. 105-106.
17. Le propos de George Montandon est d'une extraordinaire complexité. En fait, il dit se contenter de faire état de la hiérarchie qui existe dans les différences séparant les groupes humains en subdivisant l'espèce en sous-espèces, les sous-espèces en variétés et les variétés en sous-variétés. Mais pour tenir compte de ce qu'a de particulier le phénomène humain, il emploie le terme habituel de races.
18. Préface de George Montandon au livre de Frank H. Hankins, *La Race dans la civilisation. Une critique de la doctrine nordique*, tr. fr., Paris, Payot, 1935, pp. 8-9.
19. Roland Breton, *Les Ethnies*, Paris, P.U.F., 1981, p. 5.
20. Joseph Billig, *L'Institut d'étude des Questions Juives*, C.D.J.C., 1974, p. 189.
21. Ce commentaire est extrait d'une traduction de l'un de ses articles, « *Der heutige Stand der Ethnologie in Frankreich* » (« l'état actuel de l'ethnologie en France »), traduction publiée à Munich en 1942.
22. Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981, p. 276.
23. *Races et racisme*, n° 1, janvier-février 1937, p. 1. L'ethnologue Jean Jamin souligne avec justesse que si Rivet et bon nombre de ses collègues confrontés à la montée du fascisme s'efforcent de démontrer l'égalité des races, ils n'ont en revanche jamais remis en cause la catégorie de race. Cf., Herman Lebovics, *La « Vraie France ». Les enjeux de l'identité culturelle, 1900-1945*, Paris, Belin, 1995, p. 156.
24. La *Revue anthropologique* apportera quelques années plus tard son soutien au régime de Vichy.
25. Sur Louis Marin, cf., Herman Lebovics, *op. cit.*
26. L'enseignement de l'Institut est couronné par un certificat de licence.
27. Le nombre des élèves inscrits à l'Institut d'ethnologie de l'Université de Paris est croissant : 26 en 1926, 157 en 1933.
28. Dominique Gros, « Peut-on parler d'un "droit antisémite" ? », in *Le Droit antisémite de Vichy*, Paris, Le Seuil, [Le Genre humain, n° 30-31], 1996, pp. 27-28.
29. Rapport du 14.11.1940 de R. Pache du ministère public fédéral de Berne.
30. *Ibid.*
31. *Ibid.*
32. Entre avril et octobre 1935, Montandon reçoit régulièrement des informations, comptes-rendus d'ouvrages ou ouvrages du professeur Egon Freiherr von Eickstedt, directeur de l'Institut d'anthropologie et d'ethnologie de l'Université de Breslau, du professeur Schultz de Berlin, d'Erwin Baur, d'Eugen Fischer et de Fritz Lenz, professeur d'hygiène raciale à l'Institut d'anthropologie Kaiser-Wilhelm de Berlin (C.D.J.C., xcv-148d).
33. C.D.J.C., xcv-114.
34. Voir au C.D.J.C., xcv-31. Dans le numéro du 5 avril 1943 du *Cahier jaune*, Montandon propose que l'on pratique systématiquement « une opération défigurante pour les "belles juives" ».

35. Joseph Billig, *op. cit.*, pp. 196-197.
36. *Ibid.*
37. C.D.J.C., XCV-47, 48, 72, 80, 81, 82, 83, 98.
38. Cité par Léon de Poncins, *La Mystérieuse internationale juive*, Paris, Beauchesne, 2^e éd. revue et augmentée, 1941.
39. C.D.J.C., XCV-140 a.
40. George Montandon, « Ethno-raciologie judaïque », *L'Ethnie française*, n° 8, mai 1943, pp. 8-9. Cité par Asher Cohen, *Persécutions et sauvetages. Juifs et Français sous l'Occupation et sous Vichy*, Paris, Cerf, 1993, p. 354.
41. C.D.J.C., XCV-41.
42. Cette conférence sera publiée dans la *Revue internationale des sociétés secrètes*, en juin 1939.
43. C.D.J.C., XCV-90, lettre du 22 mai 1939.
44. C.D.J.C., XCV-54.
45. C.D.J.C., XCV-55, lettre du 27 janvier 1939.
46. C.D.J.C., XCV-56, réponse de Montandon, le 8 février 1939.
47. Sur les relations entre Montandon et l'Italie fasciste, on trouvera quelques rares détails dans l'étude de Sandra Puccini, « Note sul rapporto tra gli studi etno-anthropologici italiani e il razzismo fascista », in *Problemi*, n° 58, pp. 121-138, mai-août 1980.
48. Voir Dominique Gros, « Un droit monstrueux ? », in *Le Droit antisémite de Vichy*, *op.cit.*, p. 564.
49. A.N., Z⁶ 1392, le 23 mai 1943.
50. C.D.J.C., XXVII-31.
51. En 1942, par exemple, Montandon adresse un rapport détaillé à l'O.K.V.R. sur l'exercice de professeurs juifs de la Faculté de médecine.
52. C.D.J.C., CIX-90a, note pour Monsieur Carlotti du 21 février 1944.
53. C.D.J.C., LXXV-150.
54. George Montandon, « Ethno-raciologie judaïque », *L'Ethnie française*, n° 8, mai 1943, pp. 5-6.
55. C.D.J.C., CXCV-205, examen ethnoracial du 21 août 1943.
56. C.D.J.C., CXCV-193, examen ethnoracial du 21 avril 1943.
57. C.D.J.C., CXCV-193.
58. C.D.J.C., CXCV-205.
59. Claude Lévy et Paul Tillard, *La Grande rafle du Vel'd'Hiv'*, Paris, R. Laffont, 1967.
60. Lettre de Montandon du 29 août 1942 en la possession de l'auteur.
61. C.D.J.C., XLII-59, examen ethnoracial du 8 octobre 1942.
62. C.D.J.C., CCXII-16.
63. Paul Webster, *L'Affaire Pétain*, Paris, Fallois, 1993, p. 246.
64. Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, *op.cit.*, p. 277.

65. C.D.J.C., XXVIII-207 et 257, lettre du C.G.Q.J. au préfet de police, le 17 septembre 1943.
66. Sur le rôle d'Abel Bonnard en la matière, voir Claude Singer, *Vichy, l'Université et les Juifs*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, pp. 200-205.
67. L'I.E.Q.J. avait à sa tête le capitaine Sézille. Dannecker le fait évincer pendant l'été 42. L'I.E.Q.J. réapparaît au printemps 43 sous le nom d'I.E.Q.J.E.R.
68. *L'Ethnie française*, janvier 1943, n° 7, p. 23.
69. C.D.J.C., CXCIII-162.
70. Joseph Billig, *op. cit.*, pp. 79-80.
71. A.N., z⁶ 1382.
72. George Montandon in *L'Ethnie française*, n° 8, mai 1943, pp. 5-9.
73. A.N., z⁶ 1382, lettre du 14 décembre 1942.
74. Dans sa leçon inaugurale, Montandon présente longuement Armand Bernardini (art. cit., p. 5).
75. Cité par Asher Cohen, *op. cit.*, pp. 353-354.
76. *Le Cri du peuple*, « Le premier cours de Montandon », 25 mars 1943.
77. Claude Singer, *op. cit.*, p. 205.
78. La fille de Montandon, Odile, âgée de 21 ans, est le principal témoin de l'attentat (voir A.P.P., BA, 2019, dossier « Montandon », rapport du 3 août 1944).
79. Archives fédérales de Berne, E 2001 (D) 1968/154/270.
80. Archives municipales de Fulda, 2/275. Dans *L'Université libérée, l'université épurée (1943-1947)*, Paris, Les Belles Lettres, 1997, p. 312, Claude Singer soutient que Montandon serait mort dans les années 1960.
81. De nos jours, George Montandon est devenu, pour quelques antisémites nostalgiques des lois raciales, un personnage emblématique.

La « science » du docteur martial ou l’antisémitisme saisi par l’« anthropo-biologie des races »

Pierre-André Taguieff

En février 1942 Jacques Doriot, répondant aux questions de la rédaction du *Cahier Jaune*, affirme que « la question juive est un problème de races », puis rappelle qu’avant la guerre le Parti populaire français (P.P.F.) « a combattu avec force l’expression juive belliciste et internationale », mais qu’« aujourd’hui, [...] le règne des Juifs est terminé »¹. Et Doriot de poursuivre en citant de larges extraits, portant sur « les données du problème juif et du problème ethnique », du discours qu’il avait prononcé au Congrès national du P.P.F., le 25 mai 1941, un discours s’inspirant à la fois de René Martial et de George Montandon – les deux experts rivaux les plus cités, à l’époque de Vichy, sur la question des races –, le tout agrémenté d’une touche célinienne :

« C’est la première fois qu’en France, un parti politique va adopter un programme de protection de l’ethnie française. Nous voulons défendre les vieilles races de terre française contre la pollution par le Juif. Des travaux récents comme ceux du professeur Montandon sur l’ethnie française, ou ceux de Martial sur la race-résultat, nous ont apporté des

éléments essentiels pour baser notre politique. La France, dans les types qui sont restés purs, se compose essentiellement des Nordiques, des sub-Nordiques, des Alpins, des sub-Méditerranéens et des Méditerranéens. Or, la caractéristique commune de toutes ces races, [...] c'est l'aryanisme. [...]. La race-résultat de la France a donc des origines aryennes incontestables. A la différence des éléments constitutifs de notre ethnie, il est des races qui ne s'assimilent pas. Au premier chef, la race juive. Les travaux scientifiques les plus poussés l'ont parfaitement démontré. La gouttelette noire, comme dirait Céline, ne se mélange pas à notre sang [...]. La mesure de sauvegarde : *le Juif n'a pas le droit d'épouser une Française*. [...]. Alors, on pourra entre Français prendre des mesures de protection d'une race déjà purifiée, des mesures sanitaires, comme les visites prénuptiales, comme l'interdiction de procréer aux sujets chargés d'une lourde hérédité »².

Doriot montre par ces déclarations qu'il a bien compris les deux recommandations jumelées des experts-raciologues : l'interdiction raciste du mélange entre « races aryennes » et « race juive », et les préoccupations eugénistes, impliquant de réglementer la procréation.

En juin 1943, le journaliste antijuif professionnel André Chaumet revient dans *Revivre* (*ex-Cahier jaune*) sur la « question juive », sous la forme d'une réplique à ceux de ses contemporains, alors de plus en plus nombreux, qui lancent : « Vous n'êtes donc pas las d'aborder sans cesse ce problème ? ». L'agitateur collaborationniste commence par poser que « la question juive est, à l'heure actuelle, la question la plus brûlante et la plus troublante qui intéresse toutes les nations », avant de répondre par l'argument d'autorité aux objecteurs sceptiques :

« Oui, je connais. [...]. “Propagande”, direz-vous... [...]. Croyez-vous que des vétérans comme notre vieux maître Jean Drault, comme Lucien Pemjean, que des hommes comme Darquier de Pellepoix, comme Georges Oltramare, comme Jean Boissel, que des savants comme les

professeurs Labroue, Montandon, [Claude] Vacher de Lapouge, René Martial, que des jeunes, comme Coston, René-Louis Jolivet, Guy Crouzet, [...], croyez-vous que ce soit tout à fait par hasard et pour répondre à des “mots d’ordre”, que tous ces hommes-là se sont groupés dans des communs efforts, pour lutter contre la race maudite ? »³.

Le docteur Martial est ainsi inscrit, en tant que « savant », dans le bottin mondain des auteurs de référence sur la « question juive ». Dans le champ collaborationniste, en été 1943, sa notoriété est toujours aussi grande, alors même que son concurrent, Montandon, dont l’étoile montait, le dénigrat publiquement. Avant d’être nommé directeur de l’Institut d’étude des questions juives et ethno-raciales, créé le 24 mars 1943, Montandon avait exigé de Darquier, Commissaire général aux questions juives, qu’il tînt Martial à l’écart des activités de l’Institut. Et, dans sa revue *L’Ethnie française*, Montandon ne manquait pas une occasion d’attaquer personnellement Martial et de manifester son total mépris pour l’œuvre de celui qu’il finira par classer parmi les « bateleurs de l’anthropologie »⁴. Montandon rappelle ainsi, en mai 1943, sa propre définition « scientifique » de la « race » – « un groupe humain se distinguant des autres groupes par ses caractères *biologiques héréditaires* »⁵ –, pour mieux dénoncer la confusion terminologique dont Martial se serait rendu coupable en traitant le « groupement français » comme une « race »⁶ et non pas comme une « ethnie »⁷. Cet « auteur français qui ne manque pas d’autorité », note ironiquement Montandon, n’est qu’un « saltimbanque en anthropologie », dont il brosse ainsi le portrait : « Le confusionniste est un vieux *toubib*, retiré à 70 ans de ses fonctions obscures et qui, dans son désœuvrement, s’est senti subitement éclairé des lueurs de l’anthropologie – dont il ignore les données les plus élémentaires »⁸. Martial, quant à lui, se contentait d’ignorer le spécialiste de l’« ethnie putain »…

Les attaques de Montandon paraissent n’avoir guère entamé le prestige du « savant » Martial. Les ouvrages du docteur Martial sont mentionnés –

non moins que *L'Ethnie française* de Montandon et Mauger – dans le Bulletin bibliographique mensuel de la Fondation pour l'étude des problèmes humains, dite « Fondation Carrel », créée par Vichy le 17 novembre 1941⁹. Le 7 juillet 1942, le comité de direction de la Fondation Carrel accepte de financer un rapport sur « la question juive »¹⁰, dont est chargé le docteur Martial¹¹. Les conceptions « anthropobiologiques » de Martial sont fort proches de celles du docteur Robert Gessain, secrétaire général de l'équipe « Population » de la Fondation Carrel, dont les préoccupations en matière de « biologie raciale » se situent au croisement de l'anthropologie physique (représentée alors par son « pape », Henri-Victor Vallois, directeur du Musée de l'homme), de l'« ethnographie » (en tant qu'étude des « ethnies », telles que les définissait Montandon), de la démographie et de la politique sélective de l'immigration (inspirée par l'eugénique raciale américaine). Les références en la matière sont ainsi fort éclectiques à la Fondation. Dans une conférence sur le « complexe ethnique de la patrie française », faite au Puy-en-Velay en mai 1943, lors d'une session des Chantiers de la jeunesse, Gessain pose, au nom de la « science de l'hérédité humaine » et de la « biologie raciale », d'abord qu'« il y a des groupes humains [les races] de qualité différente », ensuite que « toute bonne politique d'immigration ne peut être basée que sur une parfaite connaissance des ethnies et des races où seront puisés les immigrants », enfin qu'« il n'est pas sans importance que, dans la France démographiquement anémie au milieu du xx^e siècle, plusieurs centaines de milliers d'immigrants racialement inassimilables, je veux dire par exemple d'éléments raciaux mongolisés ou négrétisés ou judaïsés, viennent modifier profondément le patrimoine héréditaire de la patrie »¹².

L'« anthropo-biologie des races » de Martial inspire directement un texte programmatique inclus dans les statuts du Comité pour l'étude de l'économie impériale de la Grande France, fondé en zone libre par des membres de la Société de géographie commerciale de Paris (présidée

depuis 1925 par Louis Marin [1871-1960], directeur de l'Ecole d'anthropologie depuis 1923 et homme politique), désireux de s'aligner sur les valeurs de la Révolution nationale. Louis Marin devient le président d'honneur de ce Comité, fondé en janvier 1941, dont le projet était de réorienter la Révolution nationale vers une Révolution impériale, supposant le maintien de l'empire colonial français. La section « Doctrine et programme » des statuts du Comité comportait un volet intitulé « Primauté de l'éducation et de la race dans le domaine social », où la « race française » était définie, conformément à la doctrine de Martial, comme une « race-résultat »¹³. Le 30 janvier 1941, les responsables du Comité envoient au Maréchal le texte de la section « Doctrine et programme », accompagné d'une proposition pour « la création d'un programme d'anthropo-biologie des races destiné à l'enseignement élémentaire et supérieur ». Le Comité obtient des subventions du ministère des Colonies, et en bénéficie jusqu'à la fin du régime de Vichy¹⁴.

En 1942, Martial montre qu'il se préoccupe lui-même de la vulgarisation de l'« anthropo-biologie des races » en publiant *Français, qui es-tu ?* au Mercure de France. Ce manuel destiné au grand public (199 pages) est suivi en 1943 de sa version simplifiée, visant « la jeunesse de France » : *Notre race et ses aïeux*, livre édité et diffusé par les soins du secrétariat général à la Jeunesse (le volume ne dépasse pas 63 pages). Mais la vulgarisation de la raciologie martiale s'opère aussi par le canal de la littérature d'endoctrinement destinée aux enfants. C'est ainsi que l'illustre *Le Téméraire* publie une courte synthèse sur « les secrets du sang » dans son quatrième numéro, daté du 1^{er} mars 1943, où est cité avec déférence « le grand anthropologue français René Martial », dont la carte sur « la frontière des sanguins » est reproduite grossièrement¹⁵. Le jeune lecteur apprend par exemple que si le peuple russe a « dégénéré », c'est en raison du « mélange racial » qu'il a subi, à la suite d'invasions successives et d'une immigration d'origine asiatique : « La Russie a accueilli au cours des

siècles des tribus d'Asie Mineure : Caucasiens, Turcs, Israélites. Des mariages se sont conclus à la longue entre Slaves et nouveaux venus et il en est résulté le métissage actuel »¹⁶. Si donc la Russie « n'appartient déjà plus, par conséquent, à l'Europe », il est légitime, pour les Européens ayant conservé leur pureté de race, de se soucier de protéger leur héritage « aryen », en conduisant une guerre défensive contre le « judéo-bolchevisme ». Telle est la conclusion ultime que le jeune lecteur du *Téméraire* est censé tirer des leçons édifiantes sur les « secrets du sang ».

En 1943, la légitimité politico-scientifique du docteur Martial est telle que *La Race française et Français, qui es-tu ?* font partie des dix livres de référence conseillés aux candidats se présentant au concours pour intégrer le corps des Inspecteurs de la Section d'Enquête et de Contrôle (S.E.C.), créée en août 1942, dans le cadre du Commissariat général aux questions juives¹⁷. La mission de la S.E.C. était « d'éliminer dans toutes les branches de la vie française l'élément juif, quelle que soit sa nationalité et sa position sociale »¹⁸.

Le 22 décembre 1942, à Paris, a lieu, sous la présidence de Darquier de Pellepoix et de Blanche Maurel (représentant Abel Bonnard, « retenu à Vichy »), la séance d'inauguration de l'Institut d'anthroposociologie, créé le 23 novembre 1942 à l'initiative du Commissaire général aux questions juives, Darquier, et avec l'appui d'Abel Bonnard. Cet Institut, précise C.-E. Duguet, le jour même, dans *Le Matin*, a « pour but d'étudier, de déterminer et de protéger [sic] les bases scientifiques du sélectionnisme racial, c'est-à-dire de s'occuper des questions capitales pour l'avenir du pays »¹⁹. Le journaliste antijuif ajoute : « Ses travaux scientifiques et ses cours [de l'Institut] porteront sur le sélectionnisme des plantes, des animaux et surtout des hommes, d'où amélioration des cultures, de l'élevage et de la race »²⁰. Dans un document interne du C.G.Q.J., l'Institut est présenté comme l'un des organismes rattachés aux activités du Commissariat général concernant la « propagande antijuive et raciale » : il « aura pour attribution particulière

de donner le ton dans les milieux exclusivement scientifiques et spécialisés »²¹. C'est donc le public universitaire qui, pour l'essentiel, est visé par les opérations de propagande de l'Institut d'anthroposociologie, ainsi dénommé en hommage à l'œuvre de Georges Vacher de Lapouge, mort dans l'oubli quelques années auparavant (en 1936). Son fils, Claude Vacher de Lapouge (1886-1963), est nommé président de l'Institut, avant tout en tant que porteur du patronyme prestigieux.

L'Institut d'anthroposociologie comporte notamment dans son Comité directeur, outre deux co-directeurs – Joseph Saint-Germes (professeur agrégé des facultés de droit, parfois présenté comme vice-président) et le docteur René Martial –, le professeur Achard (secrétaire général de l'Académie de médecine), le professeur Gruveilhier (de l'Institut Pasteur) et le professeur Jules Renaud (de l'Académie de médecine). Son secrétaire général est le colonel François Hayaux du Tilly (délégué du C.G.Q.J.) Le lendemain de l'inauguration, C.-E. Duguet écrit : « M. Darquier de Pellepoix tint tout d'abord à remercier M. Abel Bonnard, retenu à Vichy, qui avait permis la création de cet Institut parce qu'il avait compris l'importance des questions raciales dans l'éducation nationale »²². L'Etat propagandiste, désormais dans l'orbite de la politique « européenne » des nazis, s'est ainsi donné un nouvel instrument d'endoctrinement raciste, rattaché aux services de Darquier. La présence de Martial à la direction de l'Institut suffit à expliquer l'absence ultra-visible de son rival et ennemi Montandon parmi les collaborateurs distingués de l'organisme. Montandon prendra sa revanche quelques mois plus tard, lorsqu'il sera nommé directeur, à la demande de Darquier, de l'Institut d'étude des questions juives et ethno-raciales (I.E.Q.J.E.R.), inauguré le 24 mars 1943. Ce nouvel Institut dirigé par Montandon, secondé par Charles Laville et Armand Bernardini²³, prenait la suite de l'Institut d'étude des questions juives, « organisme de combat de la première heure »²⁴ animé par le capitaine Sézille²⁵. Au début de 1943, Montandon avait été placé par Darquier à la

tête de l’Institut d’étude des questions juives, conformément aux suggestions des autorités d’occupation, et la revue dudit Institut, *La Question juive en France et dans le monde*, n’avait pas manqué, peu après la fondation de l’Institut d’anthropo-sociologie, d’en rendre compte avec un détachement affecté et une ironie non dénuée d’amertume :

« M. Darquier de Pellepoix a inauguré un Institut d’anthroposociologie, aux destinées duquel présideront MM. Vacher de Lapouge fils et Martial. La compétence de cet Institut concernant les questions raciales sera étendue à l’élevage et à l’agriculture. Pour bien affirmer qu’il compte faire table rase avec le passé, cet Institut n’a admis dans son sein aucune des personnes qui s’étaient occupées de raciologie avant la guerre. Il compte de même se passer du concours des vétérinaires et des éleveurs et reprendre à leur base toutes les expériences antérieures »²⁶.

Montandon avait des raisons de jalousser son collègue Martial qui, sans être rejeté par les autorités allemandes, était, en 1942 et au début de 1943, l’un des « savants » privilégiés par Vichy – plus exactement, par les milieux collaborationnistes du gouvernement de Vichy, incarnés par Abel Bonnard –, en tant que spécialiste des questions de « race » et de la « question juive ». Martial, qui évitait la polémique, pouvait paraître plus présentable que Montandon aux yeux de ceux qui se souciaient de préserver la fiction d’une Révolution nationale non subordonnée aux objectifs des vainqueurs. Cette respectabilité du vieux médecin-anthropologue est attestée par sa nomination, en 1942, à une chaire spécialement créée pour lui. En effet, aussitôt après sa nomination par Laval, le 18 avril 1942, au poste de ministre de l’Education nationale, Abel Bonnard, ami d’Abetz autant que de Darquier, s’efforce d’introduire un enseignement du racisme et de l’antisémitisme dans les écoles primaires, les lycées et les universités. C’est dans cette perspective qu’il favorise la création de deux chaires à l’Université. D’une part, une chaire d’Histoire du judaïsme est créée à la Sorbonne, dont le titulaire est Henri Labroue (par arrêté du 12 novembre

1942), qui prononce sa leçon d'ouverture le 15 décembre 1942 dans l'amphithéâtre Michelet, en présence de Darquier et du recteur Gidel. D'autre part, une chaire d'ethnologie raciale est créée à la faculté de médecine de Paris, dont le titulaire n'est autre que le docteur René Martial, qui ouvre son cours d'« anthropo-biologie des races » le 25 janvier 1943²⁷, sur le thème « Les crânes et leurs lois ». Cette leçon d'ouverture provoque des réactions de rejet très vives chez les étudiants et des « réticences à peine voilées »²⁸ dans le corps enseignant. Le cours de Martial étant à la fois boycotté et cause de troubles dans la faculté, le Conseil de la faculté décide prudemment d'y mettre fin, en avançant l'argument que Martial était atteint par la limite d'âge²⁹. Né le 17 février 1873, le professeur Martial venait d'avoir 70 ans. Le 27 mars 1943, l'agence Inter-France diffuse cet extrait de l'allocution prononcée par Martial le 9 mars 1943 à la faculté de médecine, peu avant sa mise à la retraite :

« L'enseignement de la race est un enseignement de base. Plusieurs peuples en ont déjà tiré des résultats aussi remarquables pour eux que cuisants pour nous.

Tous les sarcasmes du monde n'y peuvent rien, et la nécessité commande d'une façon absolue aux jeunes Français d'apprendre ces questions, au gouvernement de révolution nationale de créer cet enseignement ».

Le 30 janvier 1943, Martial avait prononcé sa première conférence dans le cadre de l'Institut d'anthroposociologie, sous la présidence de Darquier. On en trouve un bref compte rendu, le 1^{er} février, dans *Aujourd'hui*, qui en retient notamment cette phrase : « La patrie [...] n'est pas seulement le lieu où vous êtes nés, c'est aussi l'hérédité des devoirs et ensuite l'hérédité des droits ». Le journaliste ajoute cette déclaration du conférencier sur le « relèvement de la France » : « Il y a encore en France de nombreuses belles familles. La race n'est pas morte ! Il n'est que de prendre des mesures pour la sauvegarder »³⁰. Les premières mesures à prendre, selon

Martial, concernent les mariages et les croisements, car ce sont les « croisements anarchiques » et les « mariages malencontreux » qui engendrent une « altération » du « sang de la race », ainsi que le professeur de raciologie se propose de l'enseigner aux jeunes Français dans son ouvrage de vulgarisation, *Notre race et ses aïeux*, édité par le secrétariat général à la Jeunesse en 1943. L'introduction de ce petit manuel d'histoire et d'anthropologie raciales, centré sur la « race française », en résume l'enseignement. En premier lieu, Martial définit les conditions de l'être-français authentique, et fonde le « patriotisme » sur le bon choix racial du conjoint – plus exactement, de la conjointe, l'acte de choisir étant intrinsèquement viril –, les mauvais choix engendrant fatallement la détérioration de la « race » :

« La qualité de français exige une longue hérédité et une constance dans le sang qui déterminent une communauté d'âme et de pensée. Mais une race qui résulte d'une vie en commun de cinq mille ans peut être détruite en cinq cents par des croisements anarchiques [...]. La race qui résulte de cette longue peine collective aime le pays et le sert parce qu'elle hérite, dans son cœur comme dans son cerveau, de *devoirs* et de droits remontant à la plus haute antiquité. Les gens de cette race sont *responsables* de sa continuité aussi bien que de tout, absolument tout, ce qui constitue le patrimoine héréditaire [...]. C'est là le vrai patriotisme. [...]. Il se transmet de génération en génération à travers les millénaires, intact, pur, à la condition que un ou des mariages malencontreux, avec des femmes prises dans une mauvaise aire raciale, ne viennent altérer le sang de la race. Cette altération lorsqu'elle se produit, est constante, elle ne s'efface jamais complètement et, même trois ou quatre siècles plus tard, on retrouve dans la descendance des types reproduisant la femme noire, la femme jaune ou la femme sémité qui a été introduite dans la généalogie familiale »³¹.

On reconnaît dans cette argumentation la hantise de la souillure raciale, l'imaginaire raciste de la tache indélébile stigmatisant la lignée altérée par les mauvais métissages, les croisements non contrôlés. Martial va plus loin encore dans la dénonciation des méfaits des « mauvais croisements », et s'applique en second lieu, fidèle aux conceptions catastrophistes du métissage de son maître Vacher de Lapouge (père), à convaincre ses jeunes lecteurs que les mélanges raciaux « anarchiques » produisent des effets pathologiques, et, plus largement, qu'ils ne peuvent avoir que des conséquences dysgéniques (les troubles provoqués étant supposés héréditaires). C'est donc aussi en eugéniste que Martial pose à la fois le problème des croisements interraciaux, celui des mariages mixtes et celui de la politique de l'immigration, indiquant ce qu'il s'agit absolument d'éviter :

« Ce mélange inconsidéré détermine chez les descendants le choc des hérédités – hérédités incompatibles, pour la sève, comme pour le sang. Ce choc est la cause de tares héréditaires : certaines formes de démence, l'instabilité, le déséquilibre, l'épilepsie, le mongolisme, l'arriération mentale. Les mauvais croisements déterminent aussi la perte de la beauté physique de la race, les descendants sont mal réussis, leurs proportions fausses, leurs traits mal fondus. Ils ont aussi un caractère difficile, des idées baroques qui jurent avec celles de la communauté ambiante [...]. Tous les éleveurs savent cela. Ils disent du mauvais métis qu'il est “décousu”. N'est donc pas Français qui veut et toutes les crieilleries des immigrés, que le Français bon enfant a laissé entrer sans contrôle chez lui, n'y feront rien »³².

Ce qui importe, dans la perspective d'une doctrine raciale de la nation française, c'est, déclare Martial au « jeune Français », de conserver à la fois « l'unité de notre formation » et « la cohésion de notre race, donc [...] sa solidité »³³. Au même destinataire, Martial, dans sa conclusion, réitère ses conseils mi-racistes mi-eugénistes :

« Régénère ton sang, ne te marie plus à l'aventure, pense à la responsabilité que tu as envers le patrimoine héréditaire que les peines, les souffrances et la vaillance de tes ancêtres t'ont légué si beau [...]. C'est le bien commun à tous ceux de ta race »³⁴.

Il convient maintenant, après ce bref parcours des usages politiques des doctrines de Martial, de situer l'« anthropo-biologie des races » dans l'histoire des théories raciales modernes, d'analyser ensuite de façon détaillée l'argumentation du principal expert de cette nouvelle anthropologie raciale fondée sur la distribution des groupes sanguins³⁵, d'en reconstruire la problématique, d'en suivre les applications au traitement de la « question juive », de la question du métissage et du problème politique de l'immigration. Mais cette apparente « science appliquée » ne prend tout son sens que rapportée aux positions politiques de Martial. Celui-ci, partisan du régime autoritaire et hiérarchique de Vichy, rejette à la fois l'individualisme libéral (principe « dissolvant ») et le « collectivisme » fondé sur la « haine de classe », et se montre un adversaire résolu de la démocratie égalitaire et parlementaire, expression politique, selon lui, des rêveries dangereuses des « négateurs de la race », favorisant les « mauvais croisements » et le « mélange anarchique ». Si Martial interprète à sa manière, en raciologue et en eugéniste, le projet de « purification » situé au cœur de la Révolution nationale, c'est porté par un rejet de principe du régime démocratique. Dans les années 1940-1944, il rejoue une argumentation mise en place à la fin du XIX^e siècle : la science contre la démocratie³⁶.

I. Du choc des hérédités à la bataille des sangs

On connaît les critiques radicales de la démocratie libérale dues aux penseurs traditionalistes issus de la Contre-Révolution et aux idéologues « fin de siècle » du nationalisme révolutionnaire-conservateur. Le « régime

moderne » (Maurras) est dénoncé en ce qu'il détruit les hiérarchies nécessaires et brise les continuités. Le régime « démolibéral » est accusé de saper les bases sociales, culturelles et morales de la communauté nationale, de la « dissocier » et de la « décérébrer », pour parler comme Barrés³⁷ s'inspirant de son maître Jules Souy (1842-1915), l'un des principaux théoriciens du racisme « scientifique » et du darwinisme social à la française. En perdant sa cohésion interne, la nation fragmentée perd son identité. Tel est le principal motif de la critique nationaliste de la politique libérale/pluraliste incarnée par le régime parlementaire, dénoncé comme le principe destructeur par excellence du lien sociétal, expression de la tradition vivante. Cette critique de la démocratie parlementaire s'est formulée dans le code culturel de l'antisémitisme et de l'antimaçonnisme, comme il apparaît chez le polémiste Edouard Drumont (*La France juive*, 1886), avant même l'affaire Dreyfus, qui a fixé dans la culture politique française la thématique antijudéomaçonnique, que résume un motif d'accusation récurrent : la « République juive ».

Quant aux théoriciens pré-darwiniens de la race, tel Gobineau (1816-1882), leur critique radicale de la « démocratie égalitaire » traduit une hantise fondamentale du métissage, une phobie du « sang mélangé » producteur de « dégénération »³⁸. L'antidémocratisme dérive ici de la mixophobie qui, située au cœur de la « doctrine des races » (que l'on désignera par le terme de « racialisme », pour éviter tout anachronisme), nourrit le mythe biopolitique de la décadence en tant que « déracialisation » de l'humanité. La démocratie, égalitaire et fraternitaire, est dénoncée parce qu'elle favorise les mélanges entre races en suspendant les « frontières » raciales, et, partant, fait perdre irrémédiablement aux groupes raciaux leur identité et leur pureté, détruisant le fondement supposé naturel des hiérarchies sans lesquelles nulle société – en tant qu'organisme – ne peut continuer de vivre³⁹. Tel est le dogme gobinien, ainsi résumable : « Les

mélanges de sang sont générateurs du mal destructeur de toute civilisation, la démocratie égalitaire ».

La démocratie moderne est réduite au règne politique des « raisonneurs métis »⁴⁰. L’« identité de race » tient à la pureté du « sang », et « crée entre les peuples l’identité de destinée », postule Gobineau⁴¹, qui peut ainsi déduire la perte d’identité raciale du mélange des « sanguis ». La décadence, c’est la marche fatale vers « la confusion définitive »⁴². Les antijuifs racistes s’inspireront de la vision gobinienne dans leur dénonciation de la France « sémitisée », « enjuivée » ou « asiatisée ». De la même manière, le racialiste et eugéniste (ou « sélectionniste », en langage d’époque) Georges Vacher de Lapouge (1854-1936) dénoncera, à la fin du XIX^e siècle, les effets prétendument « dysgéniques » ou « cacogéniques » des croisements interraciaux qui, mélangeant des « hérédités » contradictoires, produisent des métis physiquement « dysharmoniques », mentalement « incohérents » et surtout inféconds⁴³. Le postulat gobinien passe alors dans le champ du racisme « scientifique » et de l’eugénisme : le métissage est supposé engendrer la dégénérescence.

Le motif central de la hantise racialiste n'est pas tant la rupture d'héritage que la mixture des hérédités. Car, dans la théorie des races, c'est l'hérédité raciale, et non plus la tradition, qui assure l'ancrage des identités collectives privilégiées, et joue le rôle de référence fixe. L'argumentation mise en œuvre par les ennemis de la démocratie libérale au nom de la préservation de la race (c'est-à-dire de la différence des races) peut se résumer par la séquence suivante : le régime démolibéral, en raison de son individualisme égalitaire, favorise à la fois les migrations et le mélange des races, donc l'« infiltration » des races « inférieures » ou « parasites » et le métissage ; en abolissant les barrières de la couleur, par exemple, il favorise l'instauration d'un monde égalitaire et métissé où non seulement tout individu a droit à la parole, mais où la parole tend à devenir aussi confuse qu'interminable, du fait de la nature autocontradictoire du métis.

Cette séquence idéologique ne tient pas son évidence absolue et inquiétante d'une argumentation fondée sur une problématique scientifique, mais elle peut apparaître pour ainsi dire « habillée » d'arguments d'aspect cognitif, prenant un supplément de légitimité par des références visibles à des méthodes et à des résultats empruntés à la recherche scientifique. C'est le cas, depuis la fin du XIX^e siècle, de multiples discours savants qui, en référence aux théories de l'hérédité et de la sélection, à la doctrine des races et à l'eugénisme, fournissent une réinterprétation légitimant des attitudes xénophobes visant l'immigration, ou permettant de reformuler certains stéréotypes antijuifs, tels que l'« esprit talmudique », l'« insociabilité », l'« esprit anarchique » ou l'avidité financière. La dénonciation, au nom de la science, des dangers du métissage constitue une argumentation récurrente dans ces tentatives de déterminer les raisons dernières de l'inassimilabilité supposée de certains « étrangers ». Dans la séquence idéal-typique que nous avons reconstruite, située en deçà de ses éventuels habillages scientifiques, la valeur d'évidence dérive de l'usage implicite du principe d'analogie et de son application à un terme équivoque : le « mélange ». Car le « mélange » se dit en plusieurs sens, que le raisonnement analogique réunit, voire assimile les uns aux autres : effacement des identités, indistinction ou confusion, mouvement désordonné, circulation généralisée engendrant déracinement, errance et indifférenciation, mais tout autant hétérogénéité non viable, désordre, « anarchie ». C'est l'entre-symbolisation de toutes ces significations associées à la représentation du « mélange » – des hérédités, des corps, des âmes, des mots, des « vérités » – qui fait surgir l'effet d'évidence simple du raisonnement antidémocratique et antilibéral.

L'axiome fondamental est ici qu'un être collectif (race, ethnie, nation) ne peut mener une vie « normale » qu'en étant un et homogène. Il s'ensuit qu'une même perception négative vise le pluralisme politique, la division sociale et l'hétérogénéité biologique (le métissage comme impossible fusion) : la fusion du même et de l'autre ne pouvant se produire, c'est la

confusion qui apparaît. Confusion, désordre, certes, plus précisément : autocontradiction. D'où la vision négative fondée sur l'analogie suivante : de même que le métis est le lieu de contradictions insurmontables, qu'il incarne l'idée même d'autocontradiction, de même la démocratie libérale/pluraliste est un espace politique constitué de contradictions insolubles, espace où se heurtent et se mêlent des paroles de sophistes, sans souci du vrai ni référence au réel. Telle est l'évidence absolue : le « chaos racial » et l'anarchie baptisée « démocratie libérale » vont de pair, marchent naturellement ensemble. C'est donc un commun rejet inconditionnel du mélange comme désordre, sur le registre de la pensée analogique, qui fait que se rejoignent, voire se confondent, le racisme biologique et les idéologies politiques centrées sur le rejet total du pluralisme politique. Mixophobie et antidémolibéralisme entrent en consonance. Encore faut-il, pour comprendre le passage de cette thématique au nationalisme doctrinal (fondé sur le droit des peuples à demeurer eux-mêmes), tenir compte de son jumelage avec le thème du déclin démographique, l'idéal nataliste étant une composante ordinaire du nationalisme⁴⁴.

L'argumentation standard est du type : les Français « de souche » ne faisant plus assez d'enfants, l'appel du vide qui s'ensuit est appel à l'immigration, qui provoque le métissage, lequel fait progressivement disparaître l'identité française. Défendre la nation ou la « race » française, c'est donc faire suffisamment d'enfants, et des enfants « authentiquement » français. Que le métis soit une espèce de monstre, un être contre-nature, doté d'une pathologie spécifique, c'est le postulat mixophobe de la théorie « scientifique » des races, notamment de l'école « anthroposociologique » française, de Georges Vacher de Lapouge à George Montandon (1879-1944) et au docteur René Martial (1873-1955) qui postulait : « Le métis est instable par nature »⁴⁵. Car, précisait encore en 1939 Martial, « il y a des sanguins incompatibles comme des hérédités incompatibles et le mélange inconsidéré des races est beaucoup plus dangereux qu'utile »⁴⁶.

Dans la présente étude, nous nous attacherons à exposer et à analyser les opinions autorisées et les doctrines savantes de ce médecin anthropologue « engagé » que fut le docteur Martial dans les années trente et quarante (sous le régime de Vichy), par l'exploration des trois motifs principaux et entrecroisés de ses hantises : l'immigration, le métissage, l'« infiltration » juive en France⁴⁷. Il s'agit bien d'une tentative d'élaboration savante d'un ensemble de convictions xénophobes elles-mêmes hiérarchisées, mais toutes aimantées, à partir de 1933-1934, par le sentiment d'une menace suprême : l'« asiatisation » de la France. C'est dans l'espace d'un tel imaginaire catastrophiste que sont situées et stigmatisées les figures menaçantes : les immigrés porteurs de « sang asiatique » prêt à circuler dans le corps de la « race française » par un métissage incontrôlé, et les Juifs, métis largement asiatisés mus par l'esprit de conquête. La « judaïsation » apparaît dès lors comme un cas particulier de l'« asiatisation »⁴⁸.

Le docteur Martial, expert polymorphe et infatigable polygraphe, tenait son autorité dans les années trente d'être l'auteur de multiples ouvrages de médecine, d'hygiène et d'« art », mais aussi de nombreuses études sur le problème des races et la question de l'immigration⁴⁹, à laquelle ce médecin hygiéniste ne s'était intéressé qu'après la Première Guerre mondiale. L'immigration lui paraissait alors nécessaire pour répondre à la demande de main d'œuvre, mais elle représentait un danger d'un point de vue sanitaire. D'où la prescription de mesures prophylactiques : vacciner, épouiller, etc.⁵⁰ En 1909, il était devenu le premier directeur du Bureau d'Hygiène de Douai, dans une région minière où les travailleurs étrangers, fort nombreux, lui avaient permis d'exercer ses talents d'observateur. Son *Traité de l'immigration et de la greffe interraciale*, paru en 1931⁵¹, avait été couronné par l'Institut de France et honoré d'une souscription de la ville de Paris. Membre de la Société de Médecine publique et de Génie sanitaire (1905), puis de la Société de Médecine de Paris (1907), chargé du « Cours

d'immigration » à l'Institut d'hygiène de la faculté de médecine de Paris (1929), conférencier de l'Ecole d'anthropologie (1932), Martial devient en 1938 professeur chargé du cours libre d'« anthropo-biologie des races » à la faculté de médecine de Paris⁵². Il publie en 1934 *La Race française* (Paris, Mercure de France ; 4^e éd. en 1942), en 1938 *Race, Hérédité, Folie. Etude d'anthroposociologie appliquée à l'immigration* (Paris, Mercure de France ; 3^e éd. en 1942), suivis en 1939 par *Vie et constance des races* (« Leçons d'anthropo-biologie professées à la faculté de médecine de Paris », Paris, Mercure de France ; 3^e éd. en 1942) et en 1942 par *Les Métis*, ouvrage de synthèse et de propositions sous-titré *Nouvelle étude sur les migrations, le mélange des races, le métissage, la retrempe de la race française et la révision du code de la famille* (Paris, Flammarion, « Bibliothèque de philosophie scientifique »). Il publie ensuite des ouvrages de vulgarisation : *Français, qui es-tu ?* (Paris, Mercure de France, 1942) ; *Notre race et ses aïeux* (Paris, Chez Perceval, 1943 ; édité par les soins du Secrétariat général à la Jeunesse) ; *Les Races humaines* (Paris, Hachette, 1955, coll. « Encyclopédie par l'image »).

En 1934, ce spécialiste des questions de l'immigration, expert en raciologie, introduit sa « définition synthétique » de la race, et plus précisément de la « race-résultat » (entité bioculturelle engendrée par l'histoire, ou, dans une terminologie concurrente, « ethnie ») : « On appelle race l'ensemble d'une population dont les caractères psychologiques latents ou manifestes (langue en particulier) et les traits anthropobiologiques constituent, dans le temps (histoire), une unité distincte »⁵³.

Martial ne cessera par la suite de se référer à cette définition⁵⁴, en précisant parfois ce qu'il entend par « traits anthropologiques », à savoir « aspects, hérédité, sang ».

Comme le docteur Montandon, son semblable et rival (les deux médecins « engagés » évitaient de se citer l'un l'autre), Martial se réclamait de l'anthroposociologie fondée par Lapouge mais, à la différence de

Montandon, proposait de repenser la théorie des races sur la base des groupes sanguins et, partant, de substituer l'« indice biochimique » à l'indice céphalique de la craniométrie héritée de l'Ecole de Broca⁵⁵. En 1936, le projet de refondation du racialisme est ainsi énoncé : « La clef du problème des races n'est pas dans la morphologie. Celle-ci n'est qu'une serrure embrouillée. Les groupements sanguins sont la clef »⁵⁶.

En outre, Martial s'est beaucoup intéressé à un type atypique de métis, incarné par la singulière « ethnies juive » dont il s'est efforcé de faire entrer l'étude dans le champ de la nouvelle anthropologie qu'il croyait avoir fondée. Au « paradoxe du type juif », à la fois indéfinissable et reconnaissable, psychologiquement un et somatiquement multiple, solidaire et dispersé, paradoxe constituant un défi récurrent à la théorie des races dérivée de l'anthropologie physique, s'ajoute la condensation, dans l'ethnotype négatif du Juif, de quatre thèmes polémiques : le thème, d'origine contre-révolutionnaire, du Juif cosmopolite, symbole de la modernisation et du monde moderne, destructeur de la « vieille France » ; celui, routinisé par la propagande nationaliste, de la « conquête juive » (Drumont) ; le thème d'origine chrétienne du « Juif talmudique », bavard, sophiste, instable, agent subversif ou révolutionnaire, en tout cas partisan de la démocratie parlementaire, laquelle favorise un verbalisme conforme à sa nature ; le thème proprement raciste, enfin, du Juif comme étranger inassimilable et métis de mauvaise qualité, figure et agent actif de l'« asiatisation » des Occidentaux, et plus particulièrement des Français. Martial croit reconnaître chez « le Juif » l'une des principales caractéristiques négatives du « mauvais métis », à savoir « l'instabilité psychique »⁵⁷, thème d'accusation construit par la médecine psychiatrique depuis la fin du XIX^e siècle⁵⁸. Modéré et nuancé dès lors qu'on le compare, sur le même sujet, à Montandon (auteur, par exemple, d'une étude sur l'« ethnies juive ou ethnies putain » !), Martial travaille selon les apparences de la démarche scientifique sur un tel fonds de clichés et d'énoncés

judéophobes, dénonçant inlassablement « l'agitation et la frénésie juives », les débusquant en tout phénomène à ses yeux pathologique, tel le féminisme, qui « participe de l'esprit de revendication qui caractérise les Juifs », la « folie féministe » étant « d'origine judéo-anglaise », circonstance aggravante⁵⁹.

II – Une nouvelle « anthropo-biologie » : groupes sanguins et indice biochimique

Dans *La Race française*, Martial pose les principes qui fondent l'étude scientifique d'une ethnie : « L'étude d'une ethnie doit se faire à l'aide de trois facteurs, utilisés simultanément : l'histoire, la psychologie et la biologie »⁶⁰.

Dans cette « trilogie » dotée d'une valeur méthodologique, il est important de noter que le second terme, la psychologie, a « la même importance que le premier, et plus que le troisième qui est cependant très fort »⁶¹. C'est qu'une ethnie ne se réduit pas à son socle biologique, la « race » au sens « anthropo-biologique » : « Dans la formation d'une ethnie, le résultat est avant tout psychologique ; c'est par sa psychologie, par sa mentalité, par ses habitudes mentales et spirituelles qu'un peuple se distingue d'un autre, encore plus que par ses caractères anatomiques et biologiques »⁶².

Ce n'est pas par son approche psychologique de la « race française », en tant que race historique, race secondaire ou « race-résultat »⁶³, que se singularise l'analyse « anthropo-biologique » du docteur Martial : en considérant les deux éléments principaux de la psychologie d'un peuple, la langue et la religion⁶⁴, le médecin-anthropologue ne fait que puiser dans l'immense stock d'écrits concernant le « caractère national », la psychologie collective, la caractérologie des peuples – inventaire de stéréotypes et de clichés ethnotypiques plutôt que résultats d'enquêtes rigoureusement conduites ou de recherches expérimentales. Ce n'est pas

non plus par ses considérations historiques sur la « formation de la souche raciale française », à travers l'étude de la « croissance de l'arbre » et celle de la « mise en place d'un grand nombre de greffons »⁶⁵, que Martial se distingue. Ni par son éloge récurrent de « l'esprit de synthèse vivifiant » : « Histoire, psychologie, biologie (anthropologie) ne peuvent être étudiées séparément dans cette question des races [...] parce qu'elles [les trois approches] s'éclairent mutuellement »⁶⁶. Ce dont Martial se fait gloire, c'est d'avoir accompli la refondation scientifique de l'« anthropo-biologie des races » sur la base de l'analyse des groupements sanguins⁶⁷. Tel est le premier intérêt, théorique, de la découverte des groupements sanguins, que dégage le « savant » docteur :

« Les premières recherches hématologiques relatives au phénomène d'agglutination des globules rouges du sang par certains sérum ne remontent qu'à 1899 [...]. Ce que nous voulons ici, c'est montrer la place déjà prise en anthropologie biologique par ces recherches et l'appui que notre synthèse y trouve en vue d'une nouvelle et meilleure définition de la race. Mais ceux qui ont trouvé les groupements sanguins n'ont pas pensé à leur valeur en anthropologie. Celle-ci n'est apparue que depuis quatre ou cinq ans. Si l'on met en contact des globules rouges du sang humain avec un sérum humain déterminé, on observe parfois l'agglutination de ces globules rouges, mais il y a des cas où cette agglutination ne se produit pas. Les propriétés agglutinantes du sang sont alors réparties en groupes [...]. Même les simples applications des groupements sanguins à la pratique médico-chirurgicale nous amènent directement à l'anthropologie biologique [...]. La connaissance du groupement sanguin des individus permet d'éviter des accidents mortels dans la transfusion du sang – et notre greffe inter-raciale est aussi cela [...]. Comme tous les caractères mendéliens, les agglutinogènes sont liés à la descendance. Dans les lignées pures et dans les unions harmoniques ou homogènes, ils se transmettent

indéfiniment sous la même forme. Ces caractères ont donc une base biologique, chimico-physique, physique [...]. Ce qu'on constate chez les individus, on le constate aussi pour les races [...]. Les Hirszfeld reconnaissent la constance des quatre groupes *A*, *B*, *AB*, *O* chez tous les peuples rassemblés. Seule la proportion variait »⁶⁸.

Le pivot de l'argumentation mise en œuvre par Martial est un usage ontologique de l'analogie posée entre l'interindividuel et l'interracial, sous la présupposition d'une conception strictement déterministe des caractères héréditaires. Il s'ensuit qu'il faut analyser, littéralement, les croisements interraciaux ou interethniques comme des « greffes inter-raciales » ou des transfusions sanguines intergroupales. Mais, avant de tirer toutes les conséquences pratiques de cette nouvelle anthropologie qui, fondée sur la compatibilité ou l'incompatibilité des « sangs », doit permettre de réorienter la sélection des candidats à l'immigration, il convient de compléter l'exposé de la synthèse théorique par la définition de l'indice biochimique et le résumé de quelques données :

« La proportion de *B* augmente en allant des ethnies nord-ouest de l'Europe aux ethnies sud-est. Le rapport de tous les *A* et *AB* à tous les *B* et *AB* donne l'indice biochimique (Landsteiner, Hirszfeld) :

$$\frac{A+AB}{B+AB} = \text{indice biochimique du sang.}$$

Des tables constituées au moyen de toutes ces recherches et publiées en 1928 par L. Hirszfeld dans son ouvrage fondamental sur les groupements sanguins, on conclura aisément qu'il n'y a plus de races pures. Nous n'avons jamais prétendu le contraire. Mais nous savons

qu'en rassemblant les trois termes de la trilogie : histoire, psychologie, biologie, on peut affirmer l'existence de races, d'ethnies qui ont encore la valeur d'entités réelles, vivantes, pensantes, agissantes, que l'étude des groupements sanguins fournit un substratum anthropo-biologique à la notion de race et permet d'entrevoir la possibilité de relever tel ou tel indice biochimique descendu trop bas. A tout le moins, la connaissance des groupements sanguins apporte-t-elle un élément de sélection important dans la mise en pratique de la greffe inter-raciale »⁶⁹.

En passant, Martial rend hommage aux Allemands d'avoir « compris de suite l'importance de la question » : « C'est peut-être, sinon probablement, de là que leur est venue l'idée, encore fruste, d'épurer l'ethnie germanique [...]. En France, on rit de ces questions raciales »⁷⁰. Le principe général de l'épuration raciale est simple : « Le A est la caractéristique des Occidentaux, et le B celle des Asiatiques »⁷¹.

Pour comprendre le programme biopolitique de sélection esquissé par Martial, il est nécessaire d'avoir à l'esprit certaines données chiffrées. D'abord, celles qui concernent la répartition géographique des indices biochimiques (il s'agit d'indices moyens). Martial reprend la classification d'Ottenberg en six groupes :

« Le type européen, indice moyen variant de 3 à 4, comprend l'Europe occidentale, par conséquent la France, et la péninsule balkanique ;

Le type intermédiaire : Arabes, Turcs, Russes, a pour indice moyen 1,3 à 1,8 ;

Le type afro-sud-asiatique : Nègres, Malgaches, Malais, Indochinois : 0,8 à 1,4 ;

Le typeindo-manchou : Chinois du nord, Coréens, Tsiganes, Hindous, Manchous : 0,5 à 1,2 ;

Le type hunan : Chinois du sud, Japonais, Hongrois, Juifs romains : 1,6 à 1,7 ;

Le type pacifico-américain : Peaux-rouges, Australiens, Philippins, Islandais : 10, l'indice moyen maximum »⁷².

Il faut ensuite préciser les indices moyens d'un certain nombre de peuples, afin de pouvoir situer celui des Français⁷³ :

« Anglais	4,5
Belges	4,4
Alsaciens	4,01
Suédois	3,7
Français	3,2
Allemands	3,1
Hollandais	3,08
Ecossais	2,7
Italiens	2,6
Danois	2,5
Tchèques	2,4
Grecs	2,25
Arméniens	2,01
Juifs	1,6 [variabilité atypique : de 0,9 à 2,7]
Arabes	1,6
Russes	1,4
Polonais	1,2
Nègres (Amérique)	0,9 »

A considérer ces données, la question de l'assimilabilité des populations immigrées peut être à la fois clairement posée et facilement résolue : une population immigrée X est d'autant plus assimilable par une population d'accueil Y que son indice biochimique se rapproche de celui de la population Y . Mais il convient en outre de tenir compte des « affinités psychologiques » et des proportions respectives des groupes A , B , AB , O chez les peuples considérés. Considérons les peuples européens :

« En Europe, les migrations de peuples orientaux ont introduit beaucoup de A et de B . Mais, presque partout, O conserve la prééminence : plus

de 50 % d'après Bernstein, non comptés les masquants, excepté en Angleterre et chez les Anglo-Saxons où *A* atteint 53 % non compris les masquants. C'est le fameux type nordique (grands, blonds, dolichocéphales). Mais les Ecossais, Nordiques aussi, ont moins de *A* que les Anglo-Saxons, davantage de *B* et, partant, un indice biochimique plus faible, et par contre, on trouve chez les Anglais des brachycéphales, des bruns et des châtaignes. Le type aryen n'aurait-il pas maintenu sa pureté ? L'indice biochimique des Scandinaves varie entre 3,3 et 4,7, leurs *B* vont jusqu'à 10 % et leurs *AB* à 5 % ! [...] *A* semble [...], en fin de compte, caractériser plutôt le type alpin que le type nordique [...]. Quant à l'agglutinogène *B*, son centre est l'Extrême-Orient [...] ; il est celui des Mongols et des Touraniens, et c'est par ces derniers : Tatars et Turcs, qu'il a pénétré en Europe »⁷⁴.

C'est sur la base de telles données que l'on peut passer à une « application raisonnée et non plus instinctive de la trilogie : histoire, psychologie, biologie »⁷⁵. Du fait de la refondation de l'anthropologie par l'analyse des groupements sanguins, rien ne doit plus être entrepris, en matière de politique de l'immigration, sans faire appel à ses lumières. Compte tenu de ce qu'est la France (indice 3,2), il s'agit de déterminer le plus précisément possible son actuel « pouvoir de résorption »⁷⁶, c'est-à-dire sa capacité d'assimilation des populations d'origine étrangère, capacité qui varie selon la nature de ces populations⁷⁷. D'où la reposition du problème de l'immigration, eu égard à l'assimilabilité différentielle des races et des ethnies candidates :

« Etant donné que l'ethnie française contemporaine compte encore plus de *O* que de *A* et de *B*, dans son ensemble, le problème de la greffe inter-raciale, ou si l'on veut de la transfusion sanguine ethnographique, revient à choisir un ou des peuples, ou parties de peuples dont les groupes sanguins (combinés à la psychologie) soient susceptibles : 1. d'être résorbés par notre milieu sanguin ; 2. de faire remonter son indice

biochimique. Il faut avoir le plus de *O* possible et point de *B*, le *B* appartenant exclusivement aux Asiatiques, ni de *AB* parce que métissage asiatique ; par contre les *A* (race alpine) peuvent être admis à côté des *O*. Il faudrait avoir une politique des mariages »⁷⁸.

Il s'ensuit également une définition du « bon métis » :

« Le bon métis est celui dont la psychologie personnelle s'encadre exactement dans le cadre de la psychologie ethnique ambiante, dans la psychologie de la race française en ce qui nous regarde »⁷⁹.

Dans son article de septembre 1939, Martial insistera à nouveau sur la distinction entre métis « adaptables » et métis « inadaptables : les « produits européo-asiatiques ou européo-africains » sont « inadaptables », alors que, par exemple, « l'enfant d'un Hollandais ou d'une Française », qui « est aussi un métis », « sera d'emblée un adapté »⁸⁰. C'est que, de l'indice des Hollandais (3,08) à celui des Français (3,2), la distance est si faible...

La condition bio-anthropologique du métissage réussi est en même temps le critère de sélection des bons immigrés selon leurs origines ethniques :

« Pour qu'un métissage réussisse bien, fournisse le type psychologique qui s'incorporera bien dans le cadre national, il faut que l'indice biochimique des progéniteurs soit compris dans de certaines limites et, pour la France, compte une majorité de *O* et de *A* »⁸¹.

III – Immigration et métissage : anarchie ou sélection ?

La position de Martial a le mérite d'être dénuée d'ambiguïté : s'il récuse l'immigration « sauvage », c'est parce qu'il condamne le métissage « anarchique »⁸². Or, selon lui, l'immigration provoque nécessairement le métissage : il faut contrôler et l'immigration et le métissage, et substituer, en prenant exemple sur la racio-eugénique américaine et ses succès politiques des années vingt, une sélection systématique à l'anarchie contre-

sélective. Dès le milieu des années vingt, alors qu'il s'intéresse surtout aux aspects sanitaires du « problème de l'immigration », Martial rêve pour la France d'une politique sélective de l'immigration sur le modèle américain : « On ne peut, lorsqu'on parle de l'immigration, s'empêcher de prendre modèle sur les Américains qui en ont la pratique depuis bientôt un demi-siècle »⁸³. L'exemple américain montre que, même dans le cadre d'une démocratie pluraliste, une politique de sélection raciale/ethnique de l'immigration peut s'imposer. Paradoxe : car la démocratie libérale est le régime qui non seulement efface les différenciations et les distinctions, mais encore et surtout tend à interdire idéalement toute sélection ethno-raciale consciente et volontaire. La démocratie libérale est le régime qui, en légitimant le métissage « anarchique », institue le règne de la « discussion perpétuelle »⁸⁴ que dénonçait au siècle dernier la pensée traditionaliste, le règne de ceux que Gobineau appelait les « raisonneurs métis »⁸⁵. La doctrine racialiste témoigne ainsi à la fois de la persistance et de la puissance de métamorphose du grand fantasme de la pensée traditionaliste : l'ingouvernabilité radicale des peuples de « purs discuteurs »⁸⁶. Au regard instruit par la science du raciologue, les discuteurs et raisonneurs, symptômes et facteurs de la décadence démolibérale, sont par excellence les produits de croisements contre nature, ils se confondent avec ces exemplaires du « chaos ethnique » que sont les métis.

Il s'agit bien là d'un mythe moderne, habillant de scientificité une hantise immémoriale : « Dieu a créé le Blanc, Dieu a créé le Noir, le diable a créé le Métis »⁸⁷. En 1942, Martial réaffirmait avec force sa condamnation de la « théorie anarchique du métissage », en se fondant sur deux arguments principaux : « le métissage dysharmonique » est « cause directe et principale de l'écroulement des empires et des familles »⁸⁸ ; les populations métisses sont ingouvernables, car instables et mentalement déséquilibrées⁸⁹. C'est « l'anarchie raciale dans les mariages » qui est responsable de la plupart des maladies mentales. Ainsi, « le choc des hérédités ne se traduit

pas seulement par des dégénérescences physiques mais aussi par des phénomènes mentaux, des maladies mentales »⁹⁰. Qu'est-ce en effet qu'un métis ? « Vous avez inclus dans un même individu deux hérédités raciales, deux psychologies différentes [...]. Chez ces pauvres gens [les métis], il y aura toujours un combat intérieur, déchaîné par des forces antagonistes, des forces et des idées contradictoires, confuses, indécises, incoordonnées ; c'est une tempête dans le cerveau du pauvre métis [...]. Ce conflit aigu, c'est le choc des hérédités. Suivant moi, il est la cause profonde, antique et principale de la folie héréditaire »⁹¹. La leçon est claire : « On ne saurait donc trop surveiller sa descendance », car l'évidence parle d'elle-même : « Lorsque vous faites une transfusion de sang, il faut que le sang du donneur soit exactement du même groupe que celui du receveur »⁹². Voilà pourquoi la vraie question posée par l'immigration n'est pas d'ordre économique mais psychobiologique : on ne peut aborder la question de l'immigration sans aborder celle du métissage. Les métaphores préférentielles de Martial s'appliquent à l'immigration autant qu'au métissage : « greffe inter-raciale », « transfusion de sève », « transfusion sanguine ethnique ». Dans son livre de 1938, Martial pose ainsi le problème à deux faces ou deux entrées :

« Qu'est-ce que l'immigration, sinon un métissage massif, et qu'est-ce qu'un bon métis, sinon l'homme dont la psychologie s'encadre exactement dans celle du milieu ambiant ? [...]. L'immigration est une véritable transfusion sanguine ethnique et, comme pour la transfusion sanguine individuelle, le donneur doit être choisi. Mais ici la question est plus grave car il s'agit de peuples entiers [...]. Nous avons montré [...] tous les éléments qui interviennent – et aussi la nécessité d'une sélection [...]. Le fait de manifester de la xénophilie à l'égard d'immigrants dont nous avons besoin ne signifie pas que nous renoncions à choisir et à exercer une sélection de façon à ne pas grever la collectivité réceptrice d'une quantité d'individus dangereux ou même

simplement gênants pour elle. Les Américains ont, depuis 1880, donné l'exemple de cette sélection [...]. Lorsqu'on s'occupe d'immigration, de métissage, on a le devoir encore plus que le droit de choisir parmi ceux que l'on veut intégrer à la nation ou qui demandent à s'y intégrer. La sélection en matière de métissage humain est aussi rationnelle que lorsqu'il s'agit de l'espèce chevaline. Et comme il s'agit de centaines de mille d'individus, on conviendra que cette sélection ne saurait être trop bien faite – car ces greffons auront une influence sur le greffé, ces donneurs sur le récepteur. La connaissance des groupes sanguins et des indices biochimiques confère une garantie de plus à la sélection »⁹³.

Ainsi donc, « la bataille des sangs »⁹⁴ a valeur explicative et permet de réduire à leur véritable cause nombre de phénomènes qu'on croyait relever d'une pathologie strictement sociale et culturelle. La découverte des méfaits du métissage non sélectif éclaire la genèse de la décadence nationale, dont l'un des symptômes est... le bavardage parlementaire : « Le métissage anarchique, c'est la perte de l'énergie nationale, c'est aussi l'aptitude à la discussion portée à sa plus haute puissance et, de la discussion, ne jaillit pas la lumière, mais la confusion »⁹⁵.

En 1942, Martial précise sa conception du « métissage dysharmonique », paraissant s'inspirer à la fois de Gobineau, de Le Bon, de Lapouge et de Cortés :

« *L'instabilité*, caractéristique majeure des métis, considérée comme une simple fantaisie originale, *devient contagieuse*, elle [...] est génératrice de discussions interminables et inutiles qui paralysent l'action. C'est cet état d'esprit qui perd les démocraties, lesquelles vivent avec la chimère de l'égalité des races, une des plus dangereuses erreurs de notre temps, défendue avec âpreté par les pseudo-Français qui y ont vu un moyen commode de s'introduire partout [...]. Les Juifs ne sont pas seuls dans cette entreprise. Les nègres beaucoup moins subtils que les jaunes et les sémites se sont aussi enrôlés sous cette

devise de “l’égalité” et prétendent bien aujourd’hui, grâce à notre faiblesse, traiter d’égal à égal avec n’importe quel citoyen français »⁹⁶.

L’argument de type scientifique, antimétissage, interfère ici avec une constellation d’arguments idéologico-politiques, centrés sur la critique de la démocratie parlementaire et la récusation de l’égalitarisme. L’objection fondamentale se résume par la thèse que la démocratie égalitaire moderne est mixophile.

Nous connaissons désormais l’explication « scientifique » de l’engendrement de la discussion pathologique et indéfinie par le métissage ; elle se réduit à un rajeunissement, par la théorie des groupes sanguins, d’une vieille évidence de sens commun :

« Puisqu’il y a [dans le métis] des aptitudes couplées qui se contredisent, comment le métis peut-il se déterminer dans un sens ou dans un autre ? Il n’y a en lui qu’une lutte des aptitudes »⁹⁷.

Le métis incarne donc la juxtaposition conflictuelle d’hérédités hétérogènes, lorsqu’il n’est pas le produit de croisements fondés sur une sélection. C’est pourquoi l’avenir de la France, « devenue pays d’immigration », s’annonce si sombre :

« Le métissage massif va donner des résultats massifs, ce sera le croisement par substitution, et, si l’on continue sans méthode, ce ne sera plus la race française mais une race bâtarde, laide, vulgaire, avilie qui n’aura plus de français que le nom »⁹⁸.

La vision d’un avenir national dysgénique nourrit le sentiment que la France est sur la voie du déclin : elle avait trop et trop longtemps négligé d’accorder toute son importance, qui est immense, à la race. Le livre de 1938, *Race, Hérédité, Folie*, commence par cette mise au point :

« Le mot qui fait horreur aux primaires de toutes les catégories sociales françaises et aux étrangers, naturalisés ou parasites, qui parlent le français comme de nouveaux savants ou de nouveaux venus, le mot race

mérite cependant d'être conservé dans notre dictionnaire, car il a tout de même une signification »⁹⁹.

C'est pourquoi le salut de la France, son redressement, suppose l'abolition du « préjugé » antiraciste, du préjugé contre l'impératif de protection de la race. A suivre Martial, le seul et véritable préjugé en matière de races, c'est de croire à l'existence d'un « préjugé des races » :

« Il n'y a pas de préjugé de couleur. C'est un instinct qui veut que le blanc répugne à l'union avec le noir ou le jaune »¹⁰⁰.

Cette légitimation naturaliste de la « répugnance » interraciale est au principe d'une métaphysique raciale de l'histoire calquée sur la doctrine gobiniennne :

« L'ascension et la chute des civilisations s'explique par le fait des mélanges raciaux, les races supérieures subissent une diminution chaque fois qu'elles se croisent avec une race inférieure. Mais cette répugnance peut aussi se manifester entre les rameaux d'une même race. Elle se fonde alors sur une antinomie psychologique. C'est le cas des Juifs et des Arabes »¹⁰¹.

La France ne se relèvera qu'à la condition de se donner une « politique de l'immigration »¹⁰², distinguant notamment le bon du mauvais métissage. Ce qui est certain, c'est que les régimes politiques favorisant le métissage « anarchique », non strictement réglementé, sont de mauvais régimes. Or, la France d'avant 1940 avait une politique dominée par « les négateurs de la race »¹⁰³, ceux qui « s'abritent derrière le prétexte d'humanité » : c'est pourquoi, dépourvue d'une politique sélective de l'immigration, la France a été envahie par des étrangers de mauvaise qualité, qui ont engendré des métis « inadaptables ». La « transfusion sanguine massive » que la France a subie n'a guère fait qu'empoisonner la « race française », c'est-à-dire l'ensemble des « Français de vieille souche ». Et pourtant, ceux qui savent, comme Martial, ne cessent de le répéter depuis le début des années trente : le métissage incontrôlé « provoque la désunion physique et psychologique

de la race, sa dislocation nationale, il rompt son unité. Alors, apparaissent les idées et les conceptions baroques »¹⁰⁴.

Que faire, pour ne pas « subir la loi de ces intrus » ? Le principe de la bonne réponse est simple : « Nous devons rester maîtres chez nous, et, pour le rester, avoir une politique de l’immigration – ce que nous n’avons pas », écrit Martial en 1939¹⁰⁵. Le dernier mot est à la sélection :

« La sélection est la condition *sine qua non* du bon métissage, l’adopter c’est assurer un bon “croisement de retrempe” à notre population française qui en a grand besoin. Connaître l’aspect biologique de l’immigration, c’est protéger la vie du pays tout en assurant son renforcement, c’est choisir les locataires de la maison que nous avons construite »¹⁰⁶.

Dès 1935, Martial indiquait la première des « opérations de sélection » portant sur les « réservoirs d’émigrants » : « Recherche du groupement sanguin ; retenir les O et les A, éliminer les B, ne garder les AB que si l’examen psychologique et sanitaire est favorable »¹⁰⁷.

IV – Le « paradoxe du type juif »

Il est une ethnie paradoxale, atypique et polytypique à la fois, unie et dispersée, et surtout résistant aux définitions de l’anthropométrie courante : les Juifs. Martial ne pouvait guère éviter de mettre à l’épreuve sa théorie synthétique de la race/ethnie, en vue de montrer qu’elle était capable d’éclairer lénigmatique « question juive ». Dans *La Race française*, en 1934, Martial commence son analyse de ladite question en soulignant l’importance et l’inquiétante actualité :

« Il nous reste maintenant à dire quelques mots des Juifs qui se sont infiltrés dans les ethnies du monde entier. Cette étude [...] ne peut manquer d’être faite à cause de la place qu’ils ont prise en France, du renforcement que leur apportent les Juifs allemands, et aussi parce qu’elle va nous permettre d’introduire la question des groupements

sanguins [...]. La biologie joue un rôle sans cesse grandissant dans l'étude des races, elle ne saurait manquer d'intervenir dans une étude portant sur la race française, et un bon exemple de cette étude est celui des Juifs »¹⁰⁸.

La dispersion des Juifs est ainsi perçue comme une « infiltration » universelle, laquelle a très normalement provoqué des réactions d'autodéfense des peuples envahis, comme l'enseigne l'histoire de France aux yeux de Martial :

« On ne les [les Juifs] signale en quelque nombre qu'à partir du VII^e siècle [...]. Ils se seraient multipliés jusqu'au XIV^e siècle. Des historiens disent [...] qu'ils auraient joué un rôle dans l'hérésie albigeoise et dans l'affaire de Philippe le Bel avec les Templiers. Ces allégations ne sauraient nous retenir, mais sembleraient justifier ce qui est dit de leur influence [...]. Si l'on veut bien se souvenir de leurs allures volontiers envahissantes quand ils se sentent en force ou en situation, on comprendra les réactions qu'ils ont si souvent provoquées dans tous les pays où ils se sont établis »¹⁰⁹.

On aura ici reconnu la définition antisémite de l'antisémitisme, la plus « neutre » ou acceptable des autodéfinitions légitimatoires de la judéophobie moderne : l'antisémitisme se justifie comme une réaction naturelle et nécessaire de défense contre l'influence excessive des Juifs, ou se présente comme une légitime révolte contre une invasion d'autant plus scandaleuse qu'elle est presque imperceptible.

Or, selon Martial, la réaction française contre l'invasion juive est devenue, depuis 1933, d'une nouvelle et terrible urgence :

« A partir de 1933, nouvelle entrée des Juifs allemands expulsés d'Allemagne. Entrée non contrôlée. Aucun organisme administratif français civil ou policier, ministériel ou préfectoral, ne peut rien dire sur le nombre de ces entrées qui est successivement estimé à 3 000, puis à 6 000, puis 25 000. Ce dernier chiffre est [en 1934], selon toutes

probabilités, le plus près de la vérité, mais encore inexact. Heureusement, les Allemands prennent soin de nous renseigner par le service de presse du parti national-socialiste »¹¹⁰.

Mais la menace n'est pas seulement d'ordre quantitatif¹¹¹, elle est encore et surtout d'ordre qualitatif, car aggravée par l'absence de toute politique de sélection des immigrés :

« Il y a un fait nouveau, récent, datant de 1933-1934, c'est celui des demandes de naturalisation faites par les Juifs allemands depuis leur entrée en France. Ils ont envahi les carrières libérales, notamment : la médecine, la bactériologie, les laboratoires. Ils réclament déjà la naturalisation sous les prétextes les plus effarants [...]. [Un certain nombre de faits révèlent] l'ignorance totale du ministère de l'Education nationale et de ses ministres successifs. Ces derniers ne savent ni protéger les nationaux, ni tirer parti des ressources d'une immigration qu'ils n'ont jamais su contrôler, ni remettre à leur place des nouveaux venus par trop impudents. C'est faiblesse et anarchie au lieu de méthode et fermeté »¹¹².

S'il est fort urgent pour la France de se protéger contre l'invasion juive, en se donnant une politique sélective de l'immigration, celle-ci ne peut être élaborée, selon Martial, que sur la base d'une connaissance scientifique de l'ethnie juive. Or, sur la question, l'obscurité et la confusion dominent. C'est que les Juifs constituent plus qu'un problème : une énigme, pour les méthodes d'identification de l'anthropologie physique traditionnelle. Le paradoxe que les Juifs incarnent tient à ce qu'ils ont, d'une part, « présenté une unité ethnique comparable à celle de n'importe quel autre peuple », tout en résistant, d'autre part, à toutes les tentatives anthropologiques pour définir objectivement un « type juif ». Martial se range sur ce point à l'opinion autorisée de l'« un de nos plus réputés anthropologues »¹¹³, à savoir Eugène Pittard :

« Si l'on demandait à un anthropologue d'établir, même en quelques traits principaux, la physionomie ethnique véritable des Juifs, il serait bien embarrassé. Faut-il donner à ce type un crâne dolichocéphale ou brachycéphale ? Une haute ou une basse stature ? Des cheveux blonds ou bruns ? Des yeux bleus ou bruns ? »¹¹⁴

Les Juifs seraient-ils indéfinissables ? L'identité juive serait-elle ineffable ? Echapperait-elle par nature à la connaissance scientifique ? Autant d'inquiétantes questions, tant il convient, pour construire une politique instruite par la science, de disposer des connaissances précises sur les données considérées. Martial formule ainsi son programme biopolitique :

« [Il s'agit] de montrer la force numérique de l'élément juif en France, de discerner sa valeur biologique, et de voir s'il n'y a pas lieu de procéder à quelque sélection dans cette ethnie si entachée d'exotisme, si inégale, si panachée, si métissée, si disséminée et si nomade. Cette sélection ne sera d'ailleurs pas spéciale aux Juifs, mais devra s'appliquer à tous les greffons, quels que soient leur pays d'origine et leur race »¹¹⁵.

Or, s'agissant précisément des Juifs, les difficultés s'accumulent. Reconnaissant « l'impossibilité de définir le Juif au point de vue anthropologique pur : celui des mensurations faciales, crâniennes et description du type »¹¹⁶, Martial déplore cependant l'absence de données numériques sûres :

« Pour étrange que cela puisse paraître [...], on ne peut savoir combien il y a de Juifs en France. Les Juifs qui nous, paraissent unis, si groupés, ne se font pas tous connaître à leurs organisations religieuses, linguistiques, économiques ou nationales. Et comme les recensements français ne tiennent aucun compte des religions, on ne possède nulle part aucune indication sérieuse ni valable du nombre des Juifs en France, ni en Algérie, ni au Maroc »¹¹⁷.

En dépit de ces difficultés, les Juifs présentent une particularité qui, correctement analysée et interprétée, peut servir de fil d’Ariane : à supposer qu’une ethnies juive existe, elle n’est pas constituée ni représentée par un type juif mais par plusieurs. Voilà un fait qu’une connaissance des origines et de l’histoire des Juifs permet, à suivre Martial, d’interpréter avec rigueur : la pluralité observable des types juifs proviendrait des métissages successifs qui ont constitué l’ethnie juive. Et, à ces métissages constitutifs d’une race-résultat, il faut, selon Martial, ajouter les conversions massives au judaïsme de populations non juives :

« Qu’est-ce que la race juive ? [...]. Les Israélites étaient des nomades lorsqu’ils vinrent s’installer au pays des Cananéens dont la civilisation était déjà avancée. C’étaient des nomades hébreo-araméens venant peut-être des bords du Golfe Persique [...]. Les Juifs ne deviennent forts que par leur métissage avec les Cananéens, plus nombreux qu’eux et maîtres d’une civilisation stabilisée. Il se produit ce qui s’est passé si souvent dans l’histoire des peuples : le plus stable résorbe le nouveau venu qui cependant imprime la nouvelle direction. Au métissage, à la fusion dans l’ethnie cananéenne s’ajouteront par la suite des métissages [...] avec des peuples voisins [...]. A partir de la destruction de Jérusalem par Titus, les Juifs redeviennent errants, nomades, ils se répandent dans toute l’Asie Mineure et dans l’empire romain. Leur religion leur attire des prosélytes, notamment dans le monde féminin [...]. Mais outre des métissages, il y a eu la conversion au judaïsme de populations tout à fait étrangères aux Juifs et ceci partout où ils passèrent [...]. La religion juive est donc indépendante de la race. Cela ne simplifie pas la question, car des Juifs de religion se métissent avec des Juifs de race, et les Juifs sont partout dans le monde [...]. [Ils] se sont partout métissés »¹¹⁸.

La question serait fort simplifiée si l’on pouvait distinguer et identifier précisément les « Juifs de race » et les « Juifs de religion », et distinguer les uns et les autres de leurs « métis ». Les « Juifs authentiques », dans cette

perspective idéale, seraient les Juifs « de race » et « de religion »¹¹⁹. Mais il n'en va nullement ainsi : le nomadisme des Juifs, leur errance sans frontières, voilà ce qui a brouillé les indices, multiplié les types équivoques et indistincts, effacé à jamais l'unicité de l'hypothétique type racial originel.

Le paradoxe anthropologique pourtant persiste et se retrouve sous une forme nouvelle : l'extrême variabilité du type physique des Juifs, effet de la multiplicité des métissages, n'empêche nullement les Juifs de présenter une « unité ethnique » fondée sur des caractères psychologiques stables, lesquels comprennent bien sûr l'instabilité mentale propre à tout métis. Mais la psychologie du métis nommé juif n'est pas la psychologie du métis ordinaire. Le docteur Martial cite sur la question « l'opinion d'une personne cultivée » qu'il paraît reprendre à son compte :

« [Voici le portrait psychologique du Juif que nous devons à cet observateur :] Les Juifs sont des nerveux et des grands nomades, ils ne peuvent tenir longtemps les mêmes occupations ni s'attacher à une même contrée. Moralement, ils savent souffrir. Souvent sensuels, rusés, adroits, autoritaires, orgueilleux, fermés, intelligents, psychologues, ils aiment l'argent mais n'hésitent pas à en faire bénéficier leurs proches auxquels ils sont très attachés. Leur sensibilité musicale est grande, mais les beautés de la nature ne les émeuvent pas. La pitié est pour eux un sentiment très atténué. Ils sont inaptes aux souffrances physiques, poltrons surtout devant la maladie. Un Juif enrhumé du cerveau se déclare mort. Ils sont émotifs, empreints d'une mélancolie profonde [...]. Ils vivent dans l'attente. Leur mysticisme date d'avant Moïse [...] ; leur spiritualité, quand elle existe, atteint les sphères les plus hautes »¹²⁰.

Tels sont les enseignements de l'histoire et de l'observation psychologique, les deux premières composantes de la trilogie : les Juifs sont des types de métissés qui présentent néanmoins un profil psychologique commun. Voilà au moins un indice à peu près sûr de judéité : l'existence

d'un type moral, essentiellement produit par l'appartenance religieuse. D'où un nouveau problème :

« A quoi donc les reconnaître ? Le type est lui-même variable. Le nom n'est plus un indice. Mais cependant, ils forment des colonies morales qui demeurent juives avant d'être nationales ; ces colonies sont plus révélatrices que les types [physiques] [...]. C'est déjà un signe de reconnaissance important mais il n'est pas infaillible, car il dépend beaucoup de la persistance de la foi religieuse »¹²¹.

Si donc seule l'existence communautaire, cimentée par la foi religieuse, constitue un critère objectif de la judéité, l'existence juive se trouve soumise à des prescriptions contradictoires, productrices de situations paradoxales : pour être reconnaissables, ou identifiables, les Juifs doivent se montrer inassimilables, ce qui provoque et justifie l'antisémitisme comme réaction de défense contre un corps étranger ; pour ne pas provoquer de l'antisémitisme, les Juifs ne doivent se définir qu'en tant que représentants d'une confession particulière et, partant, se trouvent devant deux possibilités également négatives : ou bien disparaître comme Juifs en même temps que leur religion (victime de l'érosion affectant toutes les religions dans la modernité, ou victime de son caractère minoritaire la vouant à l'effacement), ou bien persister comme ethnie juive par les liens de solidarité créés par leur religion, et provoquer des réactions antijuives. Mais l'assimilation elle-même des Juifs ne saurait satisfaire un antisémite « conséquent », qui voit dans le Juif à la fois une communauté religieuse et une solidarité ethnique (une race historique). D'où la question posée par Martial : « Cette résorption rapide des Juifs dans le milieu français est-elle souhaitable ? »¹²². Poser une telle question, à l'évidence rhétorique, c'est présupposer que sous une assimilation légale et visible persisteraient une inassimilabilité essentielle et imperceptible. Telle est la logique du soupçon que met en œuvre la symptomatologie antijuive moderne, nourrie de notions et de méthodes scientifiques qu'elle revendique et mime.

L'antisémitisme parascientifique moderne oscille entre deux questions qui sont deux types de mises en accusation : les Juifs doivent-ils être assimilés ? Les Juifs sont-ils assimilables ? Les antisémites radicaux ou « conséquents » sont ceux qui répondent négativement aux deux questions.

V – Savoir distinguer : il y a Juifs et Juifs

Martial pose bien les deux questions préconstruites portant sur l'assimilation des Juifs dans et par la « race française » : est-elle possible ? Est-elle désirable ? Et il est conduit à une réponse d'apparence nuancée par la logique même de sa position du problème : s'il est en effet une pluralité de types juifs, et qu'on puisse établir leurs valeurs biologiques respectives, alors est rendue possible la construction d'une échelle hiérarchique de ces types selon leur degré d'assimilabilité, qui permettra d'opérer des choix et d'orienter une politique sélective de l'immigration juive. Car il y a Juifs et Juifs, et la qualité biologique des divers types juifs est aussi variable qu'est constant et bien distribué le profil psychologique du Juif. En insistant sur l'échec de l'anthropométrie, Martial prépare le terrain pour sa célébration de la nouvelle voie « anthropobiologique » :

« La multiplicité des types et des espèces juives cesse d'être une énigme grâce à l'étude des groupements sanguins »¹²³.

La merveille épistémologique est ainsi annoncée : par l'analyse comparative des groupes sanguins, la typologie des Juifs devient possible, la bioanthropologie des multiples types juifs trouve enfin son fondement scientifique¹²⁴. L'analyse des groupes sanguins permet, selon Martial, de surmonter le paradoxe du type juif, qui faisait de l'identification du Juif une opération extrêmement difficile, sinon impossible, en laissant entendre que l'identité juive est, dans son fonds, ineffable. La reformulation de l'approche anthropologique par l'étude des groupes sanguins fournit une explication satisfaisante des faits paradoxaux suivants :

« Il n'y a pas de “type juif” révélateur, mais il y a le paradoxe du type juif. Dans une famille française, dont la généalogie est bien établie, qui n'a pas subi de métissage, un membre présente un type soi-disant juif si caractérisé qu'on l'a surnommé “le rabbin de M...”. Inversement, tel personnage dont le faciès ne révèle rien, excepté à un examen très attentif et dans de bonnes conditions d'éclairage seulement une certaine asymétrie orbitaire, dont le nom est français, qui est un politicien se poussant beaucoup, est un Juif authentique »¹²⁵.

Il s'agit donc d'en finir avec une équivocité phénotypique conduisant à l'identification incorrecte de pseudo-Juifs et de pseudo-non-Juifs. Ce brouillage perceptif des ethnotypes dans le cas des Juifs marque une limite infranchissable par toute méthode identificatoire fondée sur l'apparence physique : « Ces faits, fréquents chez les Juifs, ne sont pas inconnus pour les autres races, mais aucune d'entre elles n'a subi ou accepté ou recherché autant de métissages que celle-là, d'où atténuation ou déformation du type d'origine »¹²⁶.

Pour fonder une évaluation objective de l'assimilabilité différentielle des types juifs à la « vieille souche » française¹²⁷, Martial reprend d'une étude de Kossovitch et Benoit parue en 1932 une classification des groupements sanguins des Juifs selon les lieux d'origine ou de fixation.

Groupes sanguins des Juifs

<i>Lieu d'origine</i>	<i>A</i>	<i>BA</i>	<i>B</i>	<i>O</i>	<i>Indice</i>
Perse	47,24	23,62	8,65	20,49	1,73
Géorgie	43,09	19,12	10,73	26,95	1,80
Russie	42,3	23,5	6,2	28	1,6
Pologne	41,5	17,4	8	33,1	1,9
Allemagne	41,1	11,9	4,9	42,1	2,7.
Hollande	39,4	13,5	4,5	42,6	2,5
Roumanie	38,8	19,8	15,3	26,1	1,6
Espagne	33	23,2	5	38,8	1
Maroc	35,9	19,9	7,3	40,2	1,63
Asie Mineure	33	20	13	34	1,4
Tunisie	31	15,5	12,5	41	1,55
Asie moyenne	29,2	30,5	7,9	32,3	0,9
Askenazim	40,8	18,7	7,1	33,4	1,9
Sephardis	33	23,2	5	38,8	1,3
Karaïtis	30,3	25,7	7,5	36,5	1,14

Les données recueillies dans ce tableau ¹²⁸, mises en relation avec celles qui concernent les peuples européens et tout particulièrement l'« ethnie française » ou la « race française », doivent permettre le repérage des types juifs susceptibles de fournir les meilleurs immigrés dans la catégorie « Juifs », ce qui revient à pouvoir identifier les types juifs les plus aptes à se croiser avec des Français « de souche » pour engendrer de « bons métis ». Ce qu'il faut impérativement rappeler, c'est que « l'ethnie française n'a résorbé au cours de son histoire que des peuples ou parties de peuples n'ayant que des indices biochimiques se classant dans certaines limites et non au-delà ni en deçà » ¹²⁹, et que « l'indice moyen personnel au bloc français est de 3,2 » ¹³⁰. Martial suppose donc que, dans le cas de la France, il y a eu sélection sanguine de fait, « sélection spontanée », fonctionnant comme si les « affinités biologiques » ¹³¹ avaient été connues : il s'agit dès lors de faire systématiquement et en connaissance de cause ce qui a toujours

été fait de façon empirique, selon les pulsions et les répulsions naturelles. Mais, une fois de plus, la sélection s'avère, dans le cas des Juifs, infiniment plus difficile à faire que pour d'autres ethnies : il est aisé de comprendre « comment un peuple instable comme les Juifs, qui a essaimé dans le monde entier, a subi ou recherché partout des métissages, en arrive à compter autant d'indices biochimiques que de pays ou même de localités où il s'est arrêté, et qu'au seul Maroc, il en compte au moins sept »¹³².

La conclusion de Martial, celle qu'il offre aux dirigeants politiques français, n'est guère favorable à l'ouverture des frontières aux candidats juifs à l'immigration : leur indice biochimique est le plus souvent trop bas, et leurs caractéristiques psychologiques, fort éloignées de celles de l'ethnie française, ne les qualifient pas en tant que coproducteurs potentiels de « bons métis » avec des Français de « vieille souche ». L'indice moyen des Français étant de 3,2, qu'en conclure pour une politique sélective de l'immigration juive ? Donnons sur ce point le dernier mot au docteur Martial :

« L'indice moyen personnel au bloc français est de 3,2. Ceux des Juifs qui se rapprochent le plus du nôtre, sont ceux des Juifs allemands : 2,7 et hollandais : 2,5, c'est-à-dire des Juifs qui peuvent presque être classés dans le type européen malgré leur origine asiatique. Au contraire, tous les autres Juifs se classent, de par leur indice biochimique, dans les types exotiques, variant de 1,9 à 0,9, et les Juifs asiatiques – y compris les espagnols – ont les indices les plus bas [...]. Or, le métissage, en nombre suffisant, d'un peuple à indice élevé avec un peuple à indice inférieur, abaisse à coup sûr l'indice du premier et diminue probablement d'autant la valeur de la race. Il y aurait donc intérêt, au point de vue de la race française, à n'admettre au métissage que des Juifs allemands et hollandais [...]. Ces faits d'ordre biologique doivent être examinés avec soin et comparativement aux constatations d'ordre psychologique qui ont une valeur égale, car le résultat le plus important

d'un métissage réside dans la valeur psychologique du métis, dans sa capacité à s'incorporer à la psychologie ambiante, ethnique, nationale. Non que la qualité physique soit à dédaigner, loin de là, mais l'une n'exclut pas l'autre »¹³³.

En dépit de telles nuances (mais nous ne sommes encore qu'en 1934), et toujours à l'exception des Juifs allemands et hollandais – qui « ont moins de 15 % de *B* et présentent un état de stabilité égal à celui des Européens » –, Martial, en 1942, réaffirmera que « les Juifs appartiennent surtout à l'immense réservoir asiatique, toujours menaçant pour l'Europe »¹³⁴. Les Juifs constituent donc, pour la plupart, de mauvais candidats à l'immigration en France : lorsque leur formule sanguine ne les condamne pas, c'est leur psychologie de métis « instables, doublés d'anxieux », de « revendicateurs perpétuels »¹³⁵, de conquérants et de destructeurs de tout ordre social qui les rend indésirables. En 1942, Martial insiste sur la hiérarchie des urgences dans la lutte pour la défense de l'identité sanguine des Français :

« Les Français ne sont pas négrifiés, comme le prétend l'Ecole anthropologique allemande, et peuvent encore mettre une barrière à ce métissage-là, mais ils subissent la pression de l'Asie, comme tout l'Occident [...]. Les Occidentaux sont déjà trop asiatisés [...], et c'est là le grand danger racial et social pour la race française »¹³⁶.

Or, l'asiatisation de la France passe d'abord par l'immigration juive. La sélection qui la concerne doit en conséquence être particulièrement sévère...

VI – Juifs, métèques, métis : menaces sur l'identité propre

Dans la théorie « synthétique » du docteur Martial, les deux premières « lois de la vie et de la constance des races » sont les suivantes : « 1. La

race tend à la constance ; 2. Le métissage tend à la désagrégation de la race »¹³⁷.

Le métissage « anarchique », c'est pour toute nation la voie de l'abandon. La pente naturelle que descendent les démocraties modernes, c'est celle du « laisser faire » en matière d'immigration et de métissage. Et la France, depuis qu'elle est aveuglée par l'utopie égalitaire, pèche habituellement par négligence, insouciance, voire laxisme. Telles sont les convictions absolues du spécialiste de la « greffe inter-raciale ». D'où l'exhortation mise en épigraphe de *Vie et constance des races*, en 1939 : « France, ne t'abandonne pas »¹³⁸. Car le métissage non sélectif, c'est l'inévitable effet de l'invasion pacifique de la France par des étrangers sous divers prétextes, « intrus » devenus locataires en passe de chasser avec arrogance les propriétaires trop hospitaliers, si ces derniers ne se réveillent point de leur « douce somnolence »¹³⁹. D'où l'avertissement adressé aux locataires abusifs mis en épigraphe du livre de 1942 sur *Les Métis* : « Nous habitons la même maison, mais nous ne l'avons pas construite ensemble »¹⁴⁰. Et d'ajouter, dans *Français, qui es-tu ?* : « La maison “France” doit rester aux Français »¹⁴¹. L'oubli d'une vérité aussi vitale, voilà ce qui a conduit à la catastrophe :

« Le culte du veau d'or, l'enfant qui vient, considéré comme une charge au lieu d'un accroissement heureux, la stabilité dans l'égoïsme et l'instabilité dans la société, la pullulation des métis, les naturalisations opérées au moyen de protections politiques, le féminisme anglo-saxon exacerbé par les Juives, la clamour des revendications dont les Juifs et les Judéo-francs-maçons étaient toujours les avocats, tout cela a mené la France à l'abîme »¹⁴².

C'est ici qu'intervient l'homme de science, l'expert en matière de races et d'immigration s'adressant au politique :

« L'étude de la vie des races, qui conduit elle aussi à la connaissance de soi-même, doit être et peut seule être le point de départ de la

renaissance »¹⁴³.

Les deux dernières lois de la bioanthropologie « synthétique » vont pouvoir éclairer l'action politique à venir :

« 3. L'histoire montre la lutte entre l'instinct de conservation ou constance, et les causes de destruction ; 4. Pour que le métissage individuel ou massif réussisse, une sélection sévère doit être pratiquée »¹⁴⁴.

Se référant à Martial, Jacques Boulenger demande en 1943 la création d'un « ministère de la race et de la famille »¹⁴⁵. Le bioanthropologue prônait en effet aussi bien des interdictions de mariage que des stérilisations obligatoires, en vertu des « principes de sélection » dont la validité n'était pas moins établie, selon lui, dans l'ordre de la politique de la famille que dans celle de l'immigration. Par exemple, le « vrai code de la famille » devra interdire tous les mariages avec des « étrangers venant de pays situés au-delà de [...] [la] frontière des sangs », ainsi que « tous les mariages sangs B avec des Français et des Françaises »¹⁴⁶. En termes plus directs, Martial propose d'insérer dans le code de la famille et le certificat prénuptial « l'interdiction de mariage avec des asiatiques, des asiatisés et des nègres »¹⁴⁷. Et il déplore que le code de la famille, en France, ne compte pas de prescriptions concernant la « stérilisation des individus dangereux pour leur descendance »¹⁴⁸, ceux qui, porteurs des maladies visées par la loi allemande du 14 juillet 1933 modifiée par celle du 25 mai 1935, sont « dangereux pour leur descendance et pour la société »¹⁴⁹.

La mixophobie radicale, s'autorisant de la science, aura été depuis la fin du XIX^e siècle l'une des plus fortes incitations idéologiques à rejeter la démocratie individualiste, égalitaire et libérale, en tant que régime « laxiste » ouvrant les frontières, abolissant – ne serait-ce qu'idéalement – les barrières de couleur, et ne pouvant sans se nier interdire l'engendrement des métis « inassimilables » ou « inadaptables » ni réglementer strictement, sur la base de sélections raciales et ethnico-nationales, l'immigration. Le

système démolibéral est dénoncé en ce sens comme système produisant nécessairement les conditions de sa propre décadence. Et la décadence, pour la pensée typologique radicale impliquée par le nationalisme à base raciale, c'est le changement d'identité collective : un peuple entre en décadence lorsque son génotype et son phénotype se transforment au point de devenir autres. C'est cette aliénation, ce devenir-autre que soi que la pensée raciste désigne comme le péché capital. Si l'immigration est plus un « problème psychologique et biologique » qu'un « phénomène économique », c'est précisément parce qu'elle risque de rendre méconnaissable l'identité de la France :

« La présence continue et massive d'étrangers dans un pays donné tend à modifier la race qui l'habite et qui l'a formé »¹⁵⁰.

On reconnaît ici le thème récurrent de la perte irrémédiable de l'essentiel, celui de la souillure ineffaçable, de la tache indélébile, celui aussi de la défiguration d'un visage identitaire. Non seulement l'immigration opère une substitution d'une moins bonne population à une meilleure, mais elle fait pour ainsi dire tache, et la tache s'étend, comme par contagion. Cet imaginaire de l'identité irréversiblement souillée fait se rejoindre racisme et nationalisme, la faute suprême étant de laisser se perdre une qualité essentielle, une propriété substantielle de l'être collectif. D'où l'impératif de conservation, s'opposant à toute transformation qui « défigure » à jamais. Martial, parmi d'autres, quant à eux dénués de titres scientifiques, exprime à sa manière cette hantise d'une transsubstantiation négative de l'identité de la « race française » :

« L'immigration provoquée et non sélectionnée, l'invasion des réfugiés de toutes les races et de toutes les espèces politiques ont transformé notre pauvre France en une terre de colonisation à la merci des regroupements ethniques [...]. Le nombre des métis mal réussis et dysharmoniques la défigurera encore plus [...] »¹⁵¹.

Sous la conceptualisation scientifique perce l'explication prélogique, comme l'atteste cette remarque sur la contagion :

« N'oublions pas que l'instabilité et le déséquilibre mental du métis sont contagieux »¹⁵².

La défiguration, qui est dégénération, est aussi dénaturation contagieuse. Dans cet imaginaire mythique de la contagion généralisée, les jumelages de figures négatives sont ordinaires. Maurras articulait antisémitisme politique et xénophobie par la formule : « Le Juif ouvre la porte au métèque », Martial semble n'affirmer pour sa part qu'une terrible vérité, à savoir que le Juif ouvre la France aux métis. Voilà ce qui aurait mis la France en crise d'identité. Or, selon Martial, dès 1934, « la crise de la race française est [...] la question vitale [...]. Etre ou ne pas être »¹⁵³. Car l'existence de la France est indissociable de son essence, qu'elle risque de perdre à jamais par le métissage.

Il faudrait plus précisément s'interroger sur les irrationnelles raisons de l'association récurrente du Juif et du métis dans la pensée xénophobe moderne, qu'elle soit populaire ou savante, qu'elle ait recours ou non à une théorie explicite des races. Au fond, sous le regard des raciologues, Juifs et métis reviennent au même, en ce qu'ils appartiennent à la même catégorie des incatégorisables. La question peut dès lors paraître simplifiée. Il n'en est rien, car la raciologie bute sur la raison dernière de l'exceptionnalité juive, qu'elle doit bien reconnaître comme étant d'ordre « psychologique » ou « culturel » : l'endogamie ritualisée, le rejet des « mariages mixtes », voilà ce qui fait malgré tout du peuple juif un peuple exemplaire pour certains théoriciens expressément « racistes » (parmi ceux qui se désignent comme tels). Produits d'une infinité de métissages et pourtant exemplairement « racistes », les Juifs incarnent aux yeux du raciologue un paradoxe difficile à dénouer. L'énigme peut être ainsi résolue : les Juifs ne sont bien que des métis, un ensemble flou de métis de multiples origines, instables et incohérents comme tous les métis, mais que l'observance stricte

et continue de rites religieux a comme soudés entre eux, jetant des ponts imperceptibles et tissant des fils invisibles entre des êtres universellement dispersés. Voilà pourquoi l'identité juive ne peut être déterminée qu'en termes psychologiques ou historico-culturels. Les anthropologues partisans du matérialisme biologique strict sont amenés à le reconnaître, bon gré mal gré : ce qu'il y a de stable chez les Juifs, c'est leur identité communautaire internationale que le seul lien religieux leur confère depuis les origines, elles-mêmes mêlées. Martial l'énonce en 1942 :

« C'est le fond religieux avec la langue hébraïque, les traditions, l'histoire qui maintiennent la race, et, en définitive, comme pour toutes les races c'est la psychologie qui en constitue le caractère distinctif indélébile »¹⁵⁴.

C'est ici que surgit un second paradoxe que nous avons brièvement relevé : c'est par leur souci supposé de conserver à tout prix leur identité collective que les Juifs se signalent à l'attention des raciologues, qu'ils sont dignes d'admiration pour les antisémites eux-mêmes, en même temps qu'ils deviennent, par cette « supériorité » raciale, exceptionnellement inquiétants. Des métis, certes, mais des métis dangereux par leurs singulières aptitudes vitales d'autoconservation. Des métis d'autant plus dangereux qu'ils ne sont pas immédiatement et toujours identifiables comme tels, contrairement aux métis « de couleur ». Le « péril juif » doit dès lors, selon Martial, se reformuler de la façon suivante :

« Les Juifs sont souvent eux-mêmes des racistes convaincus [...]. Pour fixer les idées à ce sujet, relisez donc la Bible, au livre d'Esdras, le chapitre IX : Désolation et prière d'Esdras à l'occasion de mariages avec des femmes étrangères, et le chapitre x du même livre : Renvoi des femmes étrangères (les enfants métis eux-mêmes furent renvoyés). L'anarchie raciale qu'on [les Juifs] veut nous imposer n'a d'autre but que celui de nous dominer, elle n'est qu'un moyen pourachever la détrempe des caractères »¹⁵⁵.

L'argument est récurrent dans le discours antijuif à base raciale : « racistes » pour eux-mêmes (le « racisme » étant une méthode infaillible d'autoconservation de la « pureté de la race »), les Juifs « infiltrés » dans les nations sont « antiracistes » pour les autres. Et cet « antiracisme » instrumental serait pour eux une méthode infaillible de conquête et de domination. Ce qu'en langue académique le docteur Martial, lauréat de l'Institut, suggère savamment, Céline l'exprime clairement avec cette noire clarté qui naît de la violence littéraire :

« Je n'ai rien de spécial contre les Juifs en tant que juifs, je veux dire simplement truands comme tout le monde, bipèdes à la quête de leur soupe [...]. Mais c'est contre le racisme juif que je me révolte, que je suis méchant, que je bouille, ça jusqu'au tréfonds de mon bénouze !... Je vocifère ! Je tonittrue ! Ils hurlent bien eux aux racistes ! Ils arrêtent jamais ! aux abominables pogroms ! aux persécutions séculaires ! C'est leur alibi gigantesque ! [...]. Pour un Juif, souvenez-vous bien... tout non-Juif n'est qu'un animal ! [...]. L'Aryen n'a aucun culot [...]. Il a honte de sa propre race ! [...]. Les Juifs eux, n'ont pas honte du tout de leur race juive, tout au contraire, nom de Dieu ! [...]. Le “Mythe des races”, c'est pour nous ! le mensonge préjudicieux ! »¹⁵⁶.

Alors que le traitement pamphlétaire du « racisme juif » est une méthode de diabolisation et de pathologisation radicales, la reconnaissance d'un « racisme juif », fut-il minoritaire, peut au contraire fonder un jugement positif sur les Juifs, et ce, dans un contexte judéophobe. Ce qui est alors digne d'éloge, c'est le « racisme » originel et originaire de « l'ethnie juive », racisme sinon perdu, du moins en passe de l'être. Martial, qui ne semble guère apprécier les outrances céliniennes, écrit par exemple :

« La Bible [...] nous montre les anciens Juifs très soucieux au contraire [des Juifs modernes métissés] de ne pas perdre la pureté de leur race [...]. De nos jours encore, il y a des Juifs, infiniment estimables et courageux, qui voudraient garder leur intégrité raciale »¹⁵⁷.

Telle est la survivance que Martial n'hésite pas à ériger en exemple à suivre. Ce qu'il convient d'imiter chez les Juifs, c'est le double souci d'autoconservation identitaire et de fécondité (la « maternité-honneur »). Car telle est la double condition de la puissance d'une « race » ou d'une « ethnie » (« race-résultat »). Le blâme antijuif est à la mesure d'un tel éloge, dès lors qu'intervient la rivalité mimétique : il faut, pour un Martial, que les Français deviennent identitairement et idéalement (ou analogiquement) des « Juifs » à l'ancienne (d'authentiques « racistes »), sinon les Juifs réels, forts de leur solidarité de race, l'emporteront dans l'impitoyable lutte pour l'existence. Tel est le singulier message : nous devons nous-mêmes devenir comme des « Juifs » pour ne pas être emportés par la double vague des métis supérieurs et des métis de couleur. Bref, la duplicité supposée des Juifs modernes constraint les non-Juifs à lutter sur deux fronts : face au « racisme » des Juifs à l'ancienne, se donner une conscience raciale ; face à « l'infiltration » par immigration et métissage des Juifs métissés et nomades (Juifs « antiracistes » par nature), fermer les frontières et expulser les « indésirables ».

Le Juif, ce métis paradoxal sous le regard mixophobe, cet être instable par nature pourtant doté d'une identité stable, serait donc politiquement voué aux activités de désorganisation et de subversion, de la discussion critique perpétuelle à la révolution violente et permanente : le Juif incarne en ce sens, plus qu'aucun autre métis, le désordre qui engendre le désordre, le chaos contagieux, destructeur de tout ordre. S'il n'était que pur désordre, « chaos racial » inapte à se constituer en sujet agissant, comme les autres métis, le Juif ne serait guère dangereux. Mais, selon le docteur Martial, il tient sa puissance négative d'être doublement constitué, et d'agir en conséquence d'une double manière : en « raciste » et rival, en « métis » et « animal » parasitaire. Tel est peut-être le fantasme antijuif à la fois le plus profond et le plus spécifique, où se découvre la source de l'ambivalence des attitudes judéophobes : dans la haine moderne visant les Juifs, il y a de la

peur et du ressentiment, de la phobie et de l'admiration. Les Juifs inquiètent les antijuifs.

1. « Jacques Doriot vous parle », *Le Cahier jaune*, n° 3, février 1942, p. 1. Voir *infra*, partie « Documents ».
2. *Ibid.*, p. 2 (discours du 25 mai 1941) ; soul. dans le texte.
3. André Chaumet, « Ils ont rompu le pacte qui nous lie à la race humaine », *Le Cahier jaune* [sur-titre]. *Revivre* [« Le grand magazine illustré de la race »], n° 6, 20 juin 1943, p. 10.
4. George Montandon, *in L'Ethnie française*, 4^e année, n° 10, avril 1944, p. 32 (« Bibliographie »). Montandon avait auparavant caractérisé Martial, sans même le nommer, comme un « pseudo-anthropologue français » (« Bibliographie », *L'Ethnie française*, 3^e année, n° 7, janvier 1943, p. 44).
5. George Montandon, « Définitions », *L'Ethnie française*, 3^e année, n° 8, mai 1943, p. 2 (soul. dans le texte).
6. René Martial, *La Race française*, Paris, Mercure de France, 1934.
7. George Montandon, *L'Ethnie française*, Paris, Payot, 1935.
8. George Montandon, « Définitions », art. cit. p. 4.
9. Le premier numéro du Bulletin paraît en octobre 1942. Alexis Carrel assurera les fonctions de Régent de la Fondation jusqu'à sa suspension le 21 août 1944. Il meurt quelques mois plus tard, le 5 novembre 1944.
10. Voir Claude Singer, *L'Université libérée, l'Université épurée (1943-1947)*, Paris, Les Belles Lettres, 1997, p. 307.
11. Voir Alain Drouard, *Une inconnue des sciences sociales : la Fondation Alexis Carrel 1941-1945*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1992, pp. 230, 404.
12. Robert Gessain, « Complexe ethnique de la patrie française » (mai 1943), conférence citée, d'après les archives François Perroux, par Alain Drouard, *op. cit.*, p. 231. Voir aussi Francine Muel-Dreyfus, *Vichy et l'éternel féminin*, Paris, Le Seuil, 1996, pp. 350-351.
13. Voir Herman Lebovics, *La « Vraie France ». Les enjeux de l'identité culturelle, 1900-1945*, tr. fr. G. de Lafocade, Paris, Belin, 1995 [1^{re} éd. améric., 1992], p. 51.
14. *Ibid.*, p. 52.
15. « Les secrets du sang » (non signé), *Le Téméraire*, n° 4, 1^{er} mars 1943, p. 2. Voir Pascal Ory, *Le Petit nazi illustré. Une pédagogie hitlérienne en culture française : « Le Téméraire » (1943-1944)*, Paris, Editions Albatros, 1979, pp. 66-69, 102-104.

- [16.](#) « Les secrets du sang », art. cit. [Conclusion].
- [17.](#) Voir Joseph Billig, *Le Commissariat général aux questions juives (1941-1944)*, Paris, C.D.J.C., Editions du Centre, 1957, t. II, pp. 63 sq., 137.
- [18.](#) Cité par Joseph Billig, *ibid.*, p. 136.
- [19.](#) C.-E. Duguet, « L’Institut anthropo-sociologique [*sic*] gardien de la pureté raciale », *Le Matin*, 22 décembre 1942, p. 1.
- [20.](#) *Ibid.*
- [21.](#) C.D.J.C., CXCIII-162.
- [22.](#) C.-E. Duguet, « L’Institut d’anthropo-sociologie a été inauguré hier », *Le Matin*, 23 décembre 1942, p. 2. Duguet, rédacteur en chef du *Cahier jaune*, y présente plus longuement l’Institut, dirigé par « le fils d’un des grands théoriciens du racisme », Claude Vacher de Lapouge, qui « sera secondé, dans la lourde tâche qu’il doit assumer, par le docteur René Martial, théoricien de l’anthropobiologie des races, par M. Saint-Germes [...], et par un grand nombre de médecins, de juristes, de professeurs et de spécialistes qualifiés qui rechercheront avec lui les bases scientifiques sur lesquelles devra s’appuyer la France rénovée de demain » (« L’An neuf, la France s’achemine-t-elle enfin vers le règlement de la question juive ? », *Le Cahier jaune*, 2^e année, n° 12, janvier 1943, pp. 4-5).
- [23.](#) Voir C.D.J.C., CXCIII-162 ; et l’écho dans *L’Ethnie française*, 3^e année, n° 7, janvier 1943, p. 47 (« Dernière heure »).
- [24.](#) « Inauguration de l’Institut d’étude des questions juives et ethno-raciales », *L’Ethnie française*, 3^e année, n° 8, mai 1943, p. 1 (non signé).
- [25.](#) Voir Joseph Billig, *Le Commissariat général...*, t. II, *op. cit.*, p. 271 sq. ; *Id.*, *L’Institut d’étude des questions juives*, Paris, C.D.J.C., Editions du Centre, *passim* ; et, *infra*, la notice sur Paul Sézille.
- [26.](#) *La Question juive en France et dans le monde*, 2^e année, n° 7, janvier-février 1943, p. 63. Avant d’être reprise en mains par Montandon, *La Question juive...*, revue dite « mensuelle » de l’Institut d’étude des questions juives, ne se montrait nullement hostile à Martial, présenté comme un auteur « connu par ses travaux d’avant-guerre concernant les races humaines » (*La Question juive...*, n° 4, juillet-août-septembre 1942, p. 107), avant d’être louangé par Charles Laville (devenu gérant de la revue, après l’éviction de Sézille) pour son livre paru en 1942 chez Flammarion, *Les Métis* : « Ce livre est à lire » (*ibid.*, p. 112), en ce qu’il « s’est donné pour tâche de diffuser dans le grand public les notions, encore peu connues de lui, relatives aux problèmes conditionnant la Race. Problème capital, s’il en fût, et dont l’exacte solution domine tout l’avenir de notre pays » (*ibid.*, p. 110).
- [27.](#) Voir Claude Singer, *Vichy, l’Université et les Juifs. Les silences et la mémoire*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, pp. 200-203.
- [28.](#) Claude Singer, *ibid.*, p. 204. Dans *J'accuse* (n° 9, 5 février 1943, p. 1), on apprend que « le cours à peine commencé, le “professeur” se vit interrompre par des sifflements stridents et des cris : “A bas le racisme ! Pas besoin de cette ordure en France ! Allez rapporter ça chez Hitler !” [...]. Blême de rage et tremblant de frousse, Martial quitta l’amphithéâtre sous une Marseillaise entonnée par les étudiants » (cité par Claude Singer, *ibid.*, p. 203). Une dépêche de Londres, datée du 7 mai 1943, est reprise par la presse marocaine le lendemain, rapportant dans des termes voisins le cuisant échec du professeur Martial.
- [29.](#) Claude Singer, *ibid.*, p. 204.

³⁰. « A l’Institut d’anthroposociologie. “La race n’est pas morte mais il faut la sauvegarder”, affirme le professeur Martial dans sa première conférence », *Aujourd’hui*, 1^{er} février 1943.

³¹. René Martial, *Notre race et ses aïeux*, op. cit., p. 9.

³². *Ibid.*, pp. 9-10.

³³. *Ibid.*, p. 10.

³⁴. *Ibid.*, p. 63.

³⁵. Dès la seconde moitié des années trente, les thèses de Martial ont été discutées et réfutées par un certain nombre de biologistes et d’anthropologues, qui se sont souvent montrés fort sévères pour les approximations conceptuelles et les conclusions non fondées du raciologue eugéniste. Voir notamment : Henri-Victor Vallois, compte rendu de René Martial, *La Race française* [Paris, 1934], *L’Anthropologie*, t. XLV, pp. 436-438 ; Julius Brutzkus, « Les groupes sanguins parmi les populations juives », *Congrès international de la population, VII : Problèmes qualitatifs de la population*, Paris, Hermann, 1938, pp. 72-82 ; Jacques Millot et Paul Lester, *Les Races humaines*, Paris, Armand Colin, 2^e éd. revue et mise à jour, 1939, pp. 7-9, 208-209 ; Jacques Millot, « Egalité et races », *Etudes Carmélitaines*, 1939, pp. 58-59 ; Jean Rostand, *Hérédité et racisme*, Paris, Gallimard, 1939, pp. 66-67 (repris par Georges Schreiber dans *Races et racisme*, n° 19, décembre 1939, p. 46) ; Georges Lakhovsky, *La Civilisation et la folie raciste*, Paris, Editions S.A.C.L., 1939, pp. 127-140.

³⁶. Voir le très beau livre de Célestin Bouglé, *La Démocratie devant la science. Etudes critiques sur l’hérédité, la concurrence et la différenciation*, Paris, Félix Alcan, 1904 (3^e éd. augmentée, 1923) ; et l’étude pénétrante d’Alain Policar, « Science et démocratie. Célestin Bouglé et la métaphysique de l’hérédité », *Vingtième Siècle. Revue d’histoire*, n° 61, janvier-mars 1999, pp. 86-101.

³⁷. Voir Zeev Sternhell, *Maurice Barrès et le nationalisme français*, Paris, Armand Colin et Presses de la FNSP, 1972, pp. 282-283.

³⁸. Arthur de Gobineau, *Essai sur l’inégalité des races humaines* (1^{re} éd., 1853-1855), éd. critique par Jean Boissel, Paris, Gallimard, 1983, pp. 162, 171, 173, 344, 406, 412.

³⁹. Voir Pierre-André Taguieff, *Les Fins de l’antiracisme*, Paris, Michalon, 1995, pp. 147-154.

⁴⁰. Arthur de Gobineau, op. cit., p. 174.

⁴¹. *Ibid.*, p. 412.

⁴². *Ibid.*, p. 1163.

⁴³. Georges Vacher de Lapouge, *Les Sélections sociales. Cours libre de science politique professé à l’université de Montpellier (1888-1889)*, Paris, A. Fontemoing, 1896, pp. 155-196. Voir Pierre-André Taguieff, *La Couleur et le sang. Doctrines racistes à la française*, Paris, Mille et une nuit, 1998, pp. 111 sq.

⁴⁴. Hervé Le Bras, *Marianne et les lapins. L’obsession démographique*, Paris, Olivier Orban, 1991 ; Pierre-André Taguieff, « Face à l’immigration : mixophobie, xénophobie ou sélection. Un débat français dans l’entre-deux-guerres », *Vingtième siècle. Revue d’histoire*, n° 47, juillet-septembre 1995, pp. 103-131.

⁴⁵. René Martial, « Etrangers et métis », *Mercure de France*, 50^e année, n° 990, 15 septembre-1^{er} octobre 1939, p. 518.

⁴⁶. *Ibid.*

- ⁴⁷. Voir William H. Schneider, « L'eugénisme en France : le tournant des années trente », *Sciences sociales et santé*, 4(3-4), novembre 1986, pp. 81-114 ; *Id.*, *Quality and Quantity. The Quest for Biological Regeneration in Twentieth-Century France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, pp. 231-255 ; *Id.*, « Hérédité, sang et opposition à l'immigration dans la France des années trente », *Ethnologie française*, xxiv (1), janvier-mars 1994, pp. 104-117.
- ⁴⁸. Voir René Martial, *Les Métis*, Paris, Flammarion, [mars] 1942, pp. 10, 116 *sq.*, 146 *sq.* [Gobineau, Lapouge, Bernard Lazare], 158 *sq.* [« Contre l'asiatisation de la population française »], 224-226 ; *Id.*, « Asie », *Aujourd'hui*, 30 juin, pp. 1, 2 ; *Id.*, *Français, qui es-tu ?*, Paris, Mercure de France, [juin] 1942, pp. 97-103 ; *Id.*, *Notre race et ses aïeux*, Paris, Chez Perceval, 1943, pp. 40 *sq.*
- ⁴⁹. William H. Schneider, art. cit. [1994].
- ⁵⁰. Voir René Martial, « Immigration, variole et vaccination », *Revue d'Hygiène et de Police sanitaire*, t. XLI, 1919, pp. 987-992 ; *Id.*, « L'examen sanitaire des immigrants à la frontière et leur logement dans le pays », *Revue d'Hygiène*, t. XLVIII, 1926, pp. 1050-1092.
- ⁵¹. Paris, Librairie Larose, et Cuesmes-lez-Mons (Belgique), Imprimerie fédérale, 304 p.
- ⁵². Sa leçon inaugurale est publiée sous le titre « Anthropo-biologie des Races. L'esprit sous la matière », dans le *Mercure de France*, 49^e année, n° 971, 1^{er} décembre 1938, pp. 276-303.
- ⁵³. René Martial, *La Race française*, Paris, Mercure de France, 1934, p. 317.
- ⁵⁴. René Martial, *Race, Hérédité, Folie. Etude d'anthroposociologie appliquée à l'immigration*, Paris, Mercure de France, 1938, pp. 9-10 ; *Id.*, *Vie et constance des races. Leçons d'anthropobiologie professées à la faculté de médecine de Paris*, Paris, Mercure de France, 1939, p. 39 ; *Id.*, *Les Métis*, Paris, Flammarion, 1942, pp. 95 et 119 ; *Id.*, *Notre race et ses aïeux*, op. cit., p. 9.
- ⁵⁵. René Martial, *Vie et constance des races...*, op. cit., pp. 15-39.
- ⁵⁶. René Martial, « Les peuples du Caucase. Nouvelle orientation dans les études d'anthropologie ; la corrélation céphalo-hémathique ; relations du Caucase avec notre Occident », *L'Anthropologie*, t. 46, 1936, p. 89. Voir aussi René Martial, « Le parallélisme céphalo-hématifque et ses conséquences au point de vue de la définition de la race », *Revue anthropologique*, 45^e année, juillet-septembre 1935, pp. 227-233.
- ⁵⁷. René Martial, *Les Métis*, op. cit., p. 44.
- ⁵⁸. Voir Sander L. Gilman, « Jews and Mental Illness : Medical Metaphors, Anti-Semitism, and the Jewish Response », *Journal of the History of the Behavioral Sciences*, vol. 20, avril 1984, pp. 150-159.
- ⁵⁹. René Martial, *Les Métis*, op. cit., pp. 132 et 219.
- ⁶⁰. René Martial, *La Race française*, op. cit., p. 245 ; *Id.*, *Les Métis*, op. cit., p. 119 ; *Id.*, « Les peuples du Caucase », art. cit., pp. 65, 321 (« La méthode synthétique »).
- ⁶¹. René Martial, *La Race française*, op. cit., p. 245.
- ⁶². *Ibid.*, pp. 245-246 ; *Id.*, « Les Peuples du Caucase », art. cit., p. 86.
- ⁶³. René Martial, *La Race française*, op. cit., pp. 7-9, 316-317 ; *Id.*, *Les Métis*, op. cit., pp. 9 et 95.
- ⁶⁴. René Martial, *La Race française*, op. cit., p. 248.
- ⁶⁵. *Ibid.*, p. 245 ; *Id.*, *Français, qui es-tu ?*, op. cit., pp. 28 *sq.*
- ⁶⁶. René Martial, *La Race française*, op. cit., p. 297 ; *Id.*, *Les Métis*, op. cit., p. 119.

- ⁶⁷. Voir Ludwig Hirschfeld et Hanna Hirschfeld, « Essai d'application des méthodes sérologiques au problème des races », *L'Anthropologie*, t. xxix, 1918-1919, Paris, Masson, janvier 1920, pp. 505-537 ; Raymond Dujarric de la Rivière et Nicolas Kossovitch, « Les groupes sanguins en anthropologie », *Annales de médecine légale*, 14^e année, avril 1934, pp. 275-294 ; *Id.*, *Les Groupes sanguins*, Paris, J.B. Baillière et fils, 1936, préface de K. Landsteiner. Dans ce dernier ouvrage, qui fait alors autorité, les auteurs mentionnent *La Race française* dans leur importante bibliographie thématique, sous la rubrique « Données anthropologiques ».
- ⁶⁸. René Martial, *La Race française*, *op. cit.*, pp. 297-300.
- ⁶⁹. *Ibid.*, pp. 299-300. Voir aussi René Martial, *Les Métis*, *op. cit.*, pp. 125 sq.
- ⁷⁰. René Martial, *La Race française*, *op. cit.*, p. 300.
- ⁷¹. René Martial, *Les Métis*, *op. cit.*, p. 125.
- ⁷². *Ibid.*, pp. 239-240. Cette classification en six « types ethno-sérologiques » sera reprise et discutée par Jacques Genevay (« Groupes sanguins et psychologie des peuples », *Revue de psychologie des peuples*, 2(2), mai 1947, pp. 125-126.). Sur la « découverte » en 1942, par Léone Bourdel (co-auteur, avec J. Genevay, de *Sang, tempéraments, travail et races*, Paris, Maloine, 1946), de la « relation entre les groupes sanguins et le tempérament psychologique », voir les réserves émises par Georges A. Heuse, « La psychologie ethnique en France (1945-1950) », *Revue de psychologie des peuples*, 6(2), 2^e trimestre 1951, pp. 129-130.
- ⁷³. Voir René Martial, *La Race française*, *op. cit.*, pp. 240 et 306 ; *Id.*, *Les Métis*, *op. cit.*, p. 19.
- ⁷⁴. René Martial, *La Race française*, *op. cit.*, pp. 304-305. Voir *Id.*, *Les Métis*, *op. cit.*, pp. 15-20.
- ⁷⁵. René Martial, *La Race française*, *op. cit.*, p. 313.
- ⁷⁶. *Ibid.* ; voir *Id.*, *Les Métis*, *op. cit.*, pp. 137-138.
- ⁷⁷. Le problème est posé par Martial dans un long article titré « L'immigration et le pouvoir de résorption de la France. Science et politique de l'immigration », *Revue anthropologique*, 43^e année, octobre-décembre 1933, pp. 351-369, 447-467.
- ⁷⁸. René Martial, *La Race française*, *op. cit.*, pp. 313-314. Voir *Id.*, *Les Métis*, *op. cit.*, p. 126 : « On peut fixer la limite de l'asiatisation du sang européen à 15 % de B. Tous les peuples ou races ayant plus de 15 % de B sont à l'est de cette frontière ».
- ⁷⁹. René Martial, *La Race française*, *op. cit.*, p. 315 (et p. 14) ; *Id.*, *Les Métis*, *op. cit.*, p. 186.
- ⁸⁰. René Martial, « Etrangers et métis », art. cit., p. 527 ; voir *Id.*, *La Race française*, *op. cit.*, p. 321.
- ⁸¹. René Martial, *La Race française*, *op. cit.*, p. 317.
- ⁸². René Martial, *Race, Hérédité, Folie...*, *op. cit.*, pp. 119 sq. ; *Id.*, *Les Métis*, *op. cit.*, pp. 43 et 145 sq. Sur le contexte culturel et politique de l'entre-deux-guerres, autour des questions posées par l'immigration, voir Joseph J. Spengler, *France Faces Depopulation : Postlude Edition, 1936-1976*, Durham, Duke University Press, 1979 (1^{re} éd., 1938), pp. 194-217 ; William H. Schneider, *Quality and Quantity...*, *op. cit.*, pp. 230 sq. ; *Id.*, « Hérédité, sang et opposition à l'immigration... », art. cit. ; Pierre-André Taguieff, « Face à l'immigration... », art. cit. ; Patrick Weil, « Racisme et discrimination dans la politique française de l'immigration : 1938-1945/1974-1995 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 47, juillet-septembre 1995, pp. 77-102.
- ⁸³. René Martial, « L'examen sanitaire des immigrants à la frontière et leur logement dans le pays », *Revue d'Hygiène*, t. XLVIII, p. 1052. Voir aussi René Martial, « De l'immigration. Nouvelles formules

à adopter », *Le Concours médical*, 50 (6), 5 février 1928, p. 363 ; *Id.*, « Conditions techniques d'une saine immigration », *Le Concours médical*, 50 (13), 25 mars 1928, p. 881.

84. Donoso Cortés, *Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme considérés dans leurs principes fondamentaux*, Bouëre, Morin, 1986 (1^{re} éd., 1851), pp. 222-225.

85. Arthur de Gobineau, *op. cit.*, p. 174.

86. Donoso Cortés, *op.cit.*

87. Cité par le Dr Edgar Bérillon, *Les Caractères nationaux. Leurs facteurs biologiques et psychologiques*, Paris, Amédée Legrand, 1920, p. 59.

88. René Martial, *Les Métis*, *op. cit.*, p. 43.

89. *Ibid.*, pp. 82 sq., 224-225. Voir Jacques Boulenger, *Le Sang français*, Paris, Denoël, 1943, p. 57.

90. René Martial, *Les Métis*, *op. cit.*, p. 60.

91. *Ibid.*, pp. 60-61 (et 198).

92. *Ibid.*, p. 61.

93. René Martial, *Race, Hérédité, Folie...*, *op. cit.*, pp. 101-102, 140-141. Sur la légende du métissage comme « mélange des sangs », voir Georges Lakhovsky, *La Civilisation et la folie raciste*, Paris, Editions S.A.C.L., 1939, pp. 127-140.

94. René Martial, *ibid.*, p. 105. Voir *Id.*, *Français, qui es-tu ?*, *op. cit.*, p. 86.

95. René Martial, *Vie et constance des races...*, *op. cit.*, p. 254.

96. René Martial, *Les Métis*, *op. cit.*, p. 58. Voir Pierre-André Taguieff, *La Couleur et le sang...*, *op. cit.*, pp. 34 sq., 66 sq., 111 sq.

97. René Martial, *Vie et constance des races...*, *op. cit.*, pp. 252-253.

98. René Martial, *Les Métis*, *op. cit.*, p. 46.

99. René Martial, *Race, Hérédité, Folie...*, *op. cit.*, p. 9.

100. René Martial, *Les Métis*, *op. cit.*, p. 46. Voir René Martial, *Français, qui es-tu ?*, *op. cit.*, p. 94.

101. René Martial, *Les Métis*, *op. cit.*, p. 46.

102. *Ibid.*, pp. 184 sq.

103. *Ibid.*, p. 5.

104. René Martial, « Etrangers et métis », art. cit., pp. 515 et 527 ; *Id.*, *Vie et constance des races...*, *op. cit.*, p. 248.

105. René Martial, « Etrangers et Métis », p. 515.

106. *Ibid.*, p. 527. Voir aussi René Martial, *Vie et constance des races...*, *op. cit.*, pp. 314 sq. ; *Id.*, *Les Métis*, *op. cit.*, pp. 22, 139 ; *Id.*, *Français, qui es-tu ?*, *op. cit.*, pp. 111-112. Les sélections eugéniques et les exclusions ethnoramiales sont ici politiquement finalisées par le principe nationaliste par excellence : l'intérêt national, étranger à la stricte problématique racialiste. Voir Anne Carol, *Histoire de l'eugénisme en France. Les médecins et la procréation (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Le Seuil, 1995, pp. 137 sq. ; Pierre-André Taguieff, « Eugénisme ou décadence ? L'exception française », *Ethnologie française*, 24 (1), janvier-mars 1994, pp. 81-103.

107. René Martial, « Politique de l'immigration », *Mercure de France*, n° 884, 15 avril 1935, p. 288.

108. René Martial, *La Race française*, op. cit., p. 233.
109. *Ibid.*, p. 234.
110. *Ibid.*, p. 235. Voir René Martial, *Les Métis*, op. cit., p. 37.
111. Voir René Martial, *Les Métis*, op. cit., pp. 37-42.
112. René Martial, *La Race française*, op. cit., p. 344. Voir René Martial, *Les Métis*, op. cit., pp. 177-179.
113. René Martial, *La Race française*, op. cit., p. 237.
114. Eugène Pittard, *Les Races et l'Histoire. Introduction ethnologique à l'histoire*, Paris, Albin Michel, 1953 (1^{re} éd., 1924), p. 416.
115. René Martial, *La Race française*, op. cit., p. 233.
116. *Ibid.*, p. 238.
117. *Ibid.*, pp. 233-234.
118. *Ibid.*, pp. 236-238. Rappelons ici l'un des principaux clivages entre les argumentations antijuives dans les années trente, que symbolise l'opposition explicite entre l'Action française et les partisans du racisme de type national-socialiste : d'une part, la dénonciation maurassienne de la « religion raciste » et de l'« antisémitisme de peau » (Charles Maurras, in *L'Action française*, 15 juillet 1936) ; de l'autre, la défense – voire l'éloge – par Lucien Rebatet ou Céline de la « raciologie » à l'hitlérienne, en tant qu'idée « raisonnable » (Lucien Rebatet, « L'Eglise et les Juifs », in « Les Juifs et la France », *Je suis partout*, n° spécial, 17 février 1939). Sur cette partition idéologique chez les doctrinaires français du nationalisme et du « fascisme », cf., Robert Belot, « Critique fasciste de la raison réactionnaire : Lucien Rebatet contre Charles Maurras », *Mil neuf cent*, n° 9, 1992, pp. 58-59 ; Pierre-André Taguieff, *La Force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, La Découverte, 1988, pp. 133 sq.
119. René Martial, *La Race française*, op. cit., p. 235 ; *Id.*, *Les Métis*, op. cit., p. 79. A l'égard de ceux des Juifs qui sont des « racistes convaincus », et qui, en conséquence, « repoussent le métissage », Martial ne cache pas son admiration : « Leur tenue morale et religieuse est souvent très belle » (*ibid.*). Jacques Boulenger, en 1943, fait également l'éloge du « racisme juif » (op. cit., pp. 47, 108).
120. René Martial, *La Race française*, op. cit., p. 237, note 1.
121. *Ibid.*, p. 238 ; voir aussi René Martial, *Les Métis*, op. cit., p. 130.
122. René Martial, *La Race française*, op. cit., p. 238.
123. *Ibid.*
124. René Martial, *Les Métis*, op. cit., pp. 130 sq.
125. René Martial, *La Race française*, op. cit., p. 241.
126. *Ibid.*, pp. 241 et 305.
127. *Ibid.*, p. 340, 345 (la « vieille souche » est « encore bonne »).
128. Nicolas Kossovitch et Ferdinand Benoit, « Contribution à l'étude anthropologique et sérologique (groupes sanguins) des Juifs modernes », *Revue anthropologique*, tome 42, avril-juin 1932, pp. 99-125.
129. René Martial, *La Race française*, op. cit., p. 239.

130. *Ibid.*, p. 240.
131. *Ibid.*, p. 307.
132. *Ibid.*, p. 305-306.
133. *Ibid.*, p. 240-241. Voir aussi René Martial, *Les Métis*, *op. cit.*, p. 131 : « Seuls les Juifs allemands et hollandais ont moins de 15 % de B ».
134. René Martial, *Les Métis*, *op. cit.*, p. 130.
135. *Ibid.*, p. 225.
136. *Ibid.*, p. 10.
137. *Ibid.*, p. 117.
138. René Martial, *Vie et constance des races...*, *op. cit.*, p. 7.
139. René Martial, « Etrangers et métis », art. cit., p. 515.
140. René Martial, *Les Métis*, *op. cit.*, p. 9 (et p. 58).
141. *Op. cit.*, p. 103. Voir René Martial, « Politique de race », *Révolution nationale*, 11 juillet 1942.
142. René Martial, *Les Métis*, *op. cit.*, pp. 92-93.
143. *Ibid.*, p. 93.
144. *Ibid.*, p. 117.
145. Jacques Boulenger, *op. cit.*, p. 63.
146. René Martial, *Les Métis*, *op. cit.*, p. 225.
147. *Ibid.*, p. 180.
148. *Ibid.*, p. 232.
149. *Ibid.*, p. 233.
150. René Martial, « Etrangers et métis », art. cit., p. 514. Voir René Martial, *Français, qui es-tu ?*, *op. cit.*, pp. 102-103.
151. René Martial, *Les Métis*, *op. cit.*, p. 117.
152. *Ibid.*, p. 84 (et p. 58).
153. René Martial, *La Race française*, *op. cit.*, p. 313.
154. René Martial, *Les Métis*, *op. cit.*, p. 132.
155. *Ibid.*, p. 79. Cinq ans auparavant, Martial esquissait un rapprochement entre les sélections décrises dans le livre d'Esdras et les lois de Nuremberg (« Métissage et immigration », *in Rapport du 1^{er} Congrès latin d'eugénique* (Paris, 1^{er}-3 août 1937), Paris, Masson, 1937, p. 22).
156. Louis-Ferdinand Céline, *Bagatelles pour un massacre*, Paris, Denoël, 1937, pp. 72-73, 129 (nous citons ces passages tels quels, avec leurs particularités typographiques). Le 4 janvier 1942, Drieu la Rochelle note dans son *Journal* : « Le malheur des Juifs, ce n'est pas seulement d'avoir été racistes et d'avoir enseigné le racisme aux autres, c'est d'avoir lié leur sort au libéralisme, au rationalisme, au matérialisme, aux doctrines du XVIII^e et du XIX^e » (*Journal 1939-1945*, Paris, Gallimard, 1992, p. 285).
157. René Martial, *Les Métis*, *op. cit.*, p. 130.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

ARMAND BERNARDINI

(Armand Sjoestedt, dit)

Né à Neuilly-sur-Seine le 7 mai 1895, Armand Bernardini est issu d'une famille ayant « une ancienne lignée militaire qui remonte, par Thomas Pole, ministre des Affaires étrangères de Charles XII, aux comtes de Warwick et de Salisbury »¹. Son père, sujet suédois, commandeur de la Légion d'honneur, est conseiller spécial à la légation de Suède et journaliste parlementaire. Il est correspondant à Paris de plusieurs journaux de son pays et collabore occasionnellement au *Temps*, au *Figaro* et au *Matin* en signant Osborne. Armand Bernardini adopte le patronyme de sa mère comme pseudonyme et opte pour la nationalité française. Alors qu'il se destine à des études universitaires en Droit après avoir fréquenté le lycée Janson-de-Sailly, la guerre éclate. Il s'engage volontairement le 2 août 1916 au 27^e régiment d'infanterie et sera démobilisé le 16 juillet 1920. Durant ces années, il est attaché à la commission des Etats baltiques, puis à la mission Nollet à Berlin, où il occupe le poste de secrétaire du service du Chiffre pour le Deuxième bureau².

Camelot du Roi de 1912 à 1916, il vend *L'Action française* dans les rues du quartier latin. En novembre 1916, il participe à la formation du Cercle d'études « Conférences Léon de Montesquiou », dont le but est de propager les idées royalistes dans la jeunesse. A la suite d'un différend qui l'oppose à l'historien d'art Louis Dimier, directeur de l'Institut d'Action

française, il quitte la présidence de ce Cercle³. Il demeurera néanmoins maurrassien de cœur et d'esprit. Armand Bernardini accorde une importance considérable à la lutte anticomuniste, auquel vient se greffer le combat contre la « judéo-maçonnerie ». A partir de 1920, il se lance dans le journalisme pour mieux exprimer ses idées politiques. Il dirige, de 1921 à 1924, la revue mensuelle politique et littéraire *Le Nouveau Mercure*, à laquelle collabore Maurice Barrès⁴. Entre-temps, en mai 1923, il fonde le Bureau politique international (B.P.I.), organisme central de l'Internationale contre-révolutionnaire, une « sorte de contre-komintern »⁵. Pour Jacques Ploncard, « le B.P.I. devait être à l'origine de bien des mouvements qui dans l'entre-deux-guerres organisèrent de leur mieux la lutte contre la Judéo-maçonnerie »⁶. Bernardini dote bientôt l'organisation d'un hebdomadaire intitulé *Le Soleil*. A ses heures perdues, il seconde son père, directeur de l'Agence télégraphique franco-suédoise.

Bernardini se porte candidat aux élections municipales d'octobre 1924 dans le quartier de la porte Saint-Martin, puis, de mai 1925 et d'octobre 1926 dans celui de Maison-Blanche, sous l'étiquette de la « Fédération républicaine de la Seine et d'Union nationale et sociale » et du « Comité de défense des classes moyennes du XIII^e arrondissement » qu'il préside⁷. Les trois tentatives sont infructueuses. Dans ces années, il prête sa voix à la propagande des Jeunesses patriotes de Pierre Taittinger, issues de la Ligue des patriotes de feu Maurice Barrès (dont il était également adhérent), et éprouve ainsi ses talents d'orateur⁸.

En vue des élections législatives, il crée en 1927 un bureau dit « d'informations politiques contre la propagande communiste ». De ce bureau dépend le bulletin (édité en français, anglais et allemand) de l'agence Aginter, qui est aussi l'organe de la section française du B.P.I.⁹. Infatigable, il occupe en 1927-1931 un poste de commissaire à l'Institut anti-marxiste¹⁰, anciennement dénommé Ligue française antimaçonnique.

Il prend part au renouveau antisémite des années trente en adhérant au Parti national populaire français antijuif (P.N.P.) fondé en septembre 1930 par le docteur Molle, député-maire d'Oran. Il y côtoie une jeune génération de « drumontistes » parmi lesquels Jacques Ploncard et Henry Coston. Le docteur Molle décède le 8 janvier 1931. Le mois suivant, accompagné de Jacques Ploncard, Bernardini est à Oran pour haranguer les foules et introniser l'avocat Michel Parès¹¹. Bernardini collabore au nouvel organe du P.N.P., *L'Indépendance française* – seuls deux numéros paraissent –, et devient vice-président du parti pour quelques mois¹². Mais le mouvement créé par le docteur Molle est sur son déclin ; la page est tournée.

Bernardini acquiert une certaine notoriété en présidant les Comités nationalistes de la Seine, association fondée par lui et déclarée à la préfecture de police le 30 juin 1930¹³. Il est aidé dans sa tâche par Jacques Ploncard, secrétaire général. Ce groupement entend lutter contre les internationales communistes, socialistes, syndicalistes révolutionnaires, la franc-maçonnerie et l'Alliance israélite universelle. Les adhérents des Jeunesses anti-juives et des amis de *La Libre parole* de Henry Coston prêtent main-forte à Bernardini et aux membres de ses comités lors d'une manifestation symbolique, mais violente, le 3 décembre 1930 au Studio 28, contre le film « L'Age d'Or » de Luis Buñuel. Ils reprochent à ce dernier ses critiques de la famille, de la religion et de la morale¹⁴.

Armand Bernardini qui présidera les Comités nationalistes de la Seine jusqu'en 1939, multiplie les expériences journalistiques et politiques. Il devient successivement rédacteur à l'Agence télégraphique du Sud en 1931-1932, fondateur-directeur du journal *Chrétienté-Occident* à Bruxelles de 1937 à 1939 et, peu de temps après, correspondant à la *Revue anticommuniste* de Genève¹⁵. Il crée et anime la Ligue universelle pour la réforme de la S.D.N. qui publie un journal, *La Voix des nations*¹⁶. En 1936, il est à la vice-présidence des Francs gardes et Gardes de France¹⁷. Sa présence est signalée également en 1938 et 1939 au sein de l'agence Prima-

Presse de Pierre Mouton, supposée dévouée à Berlin, et au confidentiel Bureau international anticomuniste¹⁸.

La guerre met provisoirement fin à ses activités journalistiques. Non mobilisé, il se porte volontaire pour la Norvège qu'il ne verra jamais du fait de son engagement tardif¹⁹. Peu après l'armistice, *Au pilori* et *La Gerbe* lui réclament des articles. Il déclarera avoir refusé ces propositions du fait de son hostilité au pacte germano-soviétique²⁰. Sa fortune personnelle lui permet une certaine indépendance d'esprit. La diversité des journaux collaborationnistes dans lesquels sont publiés ses articles est impressionnante. *Le Matin*, *L'Appel*, *Je suis partout*, *Les Documents maçonniques*, *L'Ethnie française*, *La France européenne*, *L'Emancipation nationale*, *Le Cri du peuple* et le *Weltkampf* lui ouvrent leurs colonnes. Bernardini rédige souvent des études à prétention scientifique sur la question juive. Ses grandes préoccupations sont en effet la généalogie sociale et l'onomastique.

Armand Bernardini se présente comme un scientifique. Il se rapproche du professeur George Montandon, spécialisé dans l'ethno-raciologie, qu'il dira connaître depuis 1937²¹. En janvier 1943, il prend part à son projet de fonder un Institut d'étude des questions juives et ethno-raciales (I.E.Q.J.E.R.), qui sera inauguré le 24 mars de la même année par Darquier de Pellepoix, Commissaire général aux questions juives, dans les locaux de l'ex-I.E.Q.J. Entouré de Charles Laville, Gérard Mauger et Pierre Gérard – délégué du C.G.Q.J. – Bernardini assure, au sein du comité directeur, la vice-présidence de cette association « dont l'activité doit être surtout d'ordre scientifique, documentaire et didactique »²². Cet Institut délivre des diplômes d'assiduité aux auditeurs qui ont suivi régulièrement au moins deux cours pendant deux années scolaires, ou au moins quatre pendant une année scolaire²³. Il concurrence ainsi les deux organismes officiels de renommée internationale : le laboratoire d'anthropologie du Muséum national d'histoire naturelle et l'Institut de paléontologie. Il ne doit son

existence qu'à la seule présence allemande. Armand Bernardini comme d'autres « spécialistes » – Gérard Mauger pour « l'eugénisme et la démographie », Charles Laville pour « la judéocratie »... – s'improvise, pendant trois mois, professeur de généalogie sociale pour des « auditeurs soigneusement recrutés ». Ceux-ci doivent « former les cadres nécessaires aux diverses institutions, officielles ou privées, qui ont à examiner ou à régler des affaires intéressants les Juifs »²⁴.

A la Libération, Bernardini se trouve dans l'obligation de justifier son titre de professeur. Il affirme avoir obtenu en 1934 un certificat d'études supérieures à l'Institut d'ethnologie dépendant de l'Université de Paris. Il soutient aussi avoir été admis à l'Institut international d'anthropologie, reconnu d'utilité publique, et avoir participé au congrès d'anthropologie de Bruxelles en 1936²⁵. Sous l'Occupation, *La Question juive en France et dans le monde* d'avril-mai 1943, fait étalage de son érudition :

« Armand Bernardini, qui s'est livré à des études de linguistique, de sociologie et d'histoire des religions, est secrétaire général de la Société des océanistes, et bien avant la guerre déjà, il faisait des communications aux Congrès internationaux d'anthropologie. S'étant depuis attaché à l'étude du problème du contrôle ethno-racial, il a été amené à dégager les objectifs et les méthodes de cette discipline nouvelle que constitue la généalogie sociale. En même temps, la recherche philologique de l'origine des patronymes, qui en est l'indispensable complément, l'a conduit à se faire le créateur en France de l'onomastique juive ».

Auréolé des qualificatifs de « savant philologue et hébraïsant » et d'« érudit antisémite » dans le milieu collaborationniste où son savoir fait autorité, Armand Bernardini entraîne dans son entreprise de création d'un fichier méthodique des noms juifs ses collègues de la Commission d'études judéo-maçonniques (C.E.J.M.) et du Cercle aryen. Il s'investit beaucoup dans la vie de cette Commission née officiellement le 7 avril 1942. Il est de

tous les déjeuners et réunions hebdomadaires. Il y donne un exposé sur Marat le 17 septembre 1943, annonce d'un futur ouvrage²⁶. Le président, Gueydan de Roussel²⁷, doit reconnaître lors du second anniversaire de la C.E.J.M. le 14 avril 1944 que les « grandes manifestations et créations spirituelles sont liées au nom de Bernardini »²⁸, comme l'est le manifeste de protestation des intellectuels contre les bombardements anglo-américains²⁹.

Le dîner du 19 avril 1942 répond à son souhait de voir naître un Institut de généalogie sociale³⁰. Lors du repas du 29 octobre 1942, qui fête le numéro spécial de *Weltkampf* consacré à la « question juive » en France, il prend la parole pour « attirer l'attention de l'assistance sur l'importance primordiale de la question des demi-Juifs ». Il conclut en soulignant « la nécessité d'une politique méthodique de contrôle ethnique qui ne saurait [...] être fondée que sur l'inventaire méthodique des familles authentiquement françaises ». Il insiste aussi sur « l'importance de la création d'un office de généalogie sociale, qu'il ne cesse de réclamer depuis de longs mois »³¹.

Au cours du déjeuner au Cercle européen le 21 décembre 1942 – les frais partagés pour moitié par Bernardini confirment son aisance financière³² – Gueydan de Roussel, acquis à la cause de son confrère, soulève l'intérêt de l'établissement d'un fichier : « Nos renseignements, les études présentées devant la Commission par les spécialistes de la question juive, nous ont amené à considérer comme indispensable la création d'un vaste fichier généalogique des Juifs et des demi-Juifs en France »³³. Dans un courrier daté du 15 mars 1943 adressé à Darquier de Pellepoix, chef du C.G.Q.J., Bernardini propose que la Commission puisse suppléer le Commissariat dans cette tâche : « Au cas où votre département estimerait ne pas pouvoir comprendre une telle entreprise dans le programme actuel ou prochain de ses travaux, notre Commission pourrait en envisager la réalisation. Auquel cas vos conseils ainsi que votre appui matériel et moral lui seraient des plus précieux. »³⁴. La réponse fut sans doute négative. Dans

le numéro de juillet 1943 de *La Question juive en France et dans le monde*, il est en effet mentionné que « sous la direction du spécialiste de l'onomastique hébraïque qu'est Armand Bernardini, il se crée actuellement à la Commission judéo-maçonnique, présidée par W. Gueydan de Roussel, un fichier de tous les noms propres juifs. »

Bernardini siège également au conseil d'administration du Cercle aryen, créé officiellement en novembre 1943³⁵. On lui confie la vice-présidence³⁶ et surtout la présidence de la commission de généalogie sociale³⁷ qui « a pour but de promouvoir la création en France d'un office de contrôle ethnique dans l'esprit des cours de généalogie sociale professé en 1943 à l'Institut d'étude des questions juives et ethno-raciales »³⁸. Nul ne sait si Armand Bernardini est parvenu à ses fins. Selon Henry Coston, le projet est resté embryonnaire³⁹. L'objectif en était hasardeux : démasquer les Juifs derrière leurs noms. Bernardini est conscient de la difficulté de cette mission et du travail que cela engendre « en conséquence du décret impérial de 1808, dit de Bayonne, qui, en contraignant les Juifs au choix d'un patronyme, leur interdisait de prendre un nom biblique ou un nom de ville, sauf en cas de possession antérieure notoire, mais aussi du fait de l'homologation des “pseudonymes” par décrets rendus en Conseil d'Etat et par le jeu d'un décret BLUM simplifiant à l'extrême les délais et les frais de la procédure en modification d'état-civil »⁴⁰. Même s'il se défend de vouloir établir des fiches individuelles, Bernardini, dans son courrier à Darquier de Pellepoix du 15 mars 1943, n'omet pas de signaler que « le dépistage des Juifs inavoués s'en trouverait de beaucoup facilité »⁴¹. Ses prises de position collaborationnistes justifient sa présence au sein de l'Association des journalistes antijuifs et des Cercles populaires français du P.P.F. Il sera présent lors des manifestations du centenaire de Drumont en mai 1944.

Avec un tel dossier à charge, Bernardini et son épouse préfèrent fuir Paris en août 1944. Ils sont accompagnés entre autres par Henry Coston et

sa compagne. Ils voyagent dans un camion loué qui les amène à Nancy. Arrivé en Allemagne le 30 août 1944, Bernardini est empêché de regagner la Belgique où il souhaite se rendre pour des raisons familiales. Pendant plusieurs mois, le couple réside à Wiesbaden puis est évacué sur Constance où l'état-major du P.P.F. s'est replié. Bernardini affirmera n'avoir eu aucune activité durant ce séjour prolongé en Allemagne. C'est finalement à Feldkirch, à la frontière entre l'Autriche et la Suisse, qu'il est contrôlé par les troupes françaises le 7 mai 1945. Un premier procès par contumace – alors que Bernardini aurait normalement dû être, à cette date, à la disposition de la justice – se tient en une séance unique, le 27 novembre 1946, devant la première chambre civique de la cour de justice de la Seine. Il s'achève par la sentence suivante : dégradation nationale, confiscation des biens et interdiction de séjour pendant vingt ans dans les départements de la Seine, la Seine-et-Oise, et la Seine-et-Marne. Bernardini fait appel de cet arrêt le 3 mars 1947. Une nouvelle audience, le 6 juin de la même année, aboutit à une réduction de la dégradation nationale à vingt ans et à l'annulation de l'interdiction de séjour. La peine est encore atténuée par une remise de quatorze ans de dégradation nationale décrétée par le président de la République le 28 février 1949⁴².

On peut s'interroger sur les raisons de cette clémence judiciaire que rien ne justifie. L'exposé du parquet de la cour de justice de la Seine du 17 juillet 1946 révèle les véritables critères sur lesquels s'est basée la décision de déférer Bernardini à la chambre civique pour indignité nationale, minimisant automatiquement sa peine. Cet exposé est pourtant accablant pour l'intéressé : « Comme l'affirme le médecin psychiatrique qui l'a examiné, Sjoestedt est un déséquilibré, un vaniteux, un exalté, qui employait un vocabulaire pseudo-scientifique. Sa responsabilité est atténuée en raison de ses anomalies mentales ». Le rapport médico-légal précise que Bernardini s'est longtemps adonné à la boisson. Mais, le parquet rappelant sa naturalisation française et sa conduite patriotique en 1914-1918 et en

1939, l'accusation de crime d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat n'est pas retenue contre lui⁴³.

Après guerre, Bernardini fait preuve de discrétion. Retiré en Touraine, il se remet à l'écriture. Mais c'est en Belgique qu'il vit ses derniers jours. Il meurt le 18 août 1972 à Uccle, près de Bruxelles, ville natale de celle qui fut son épouse, Henriette Crabbe, veuve d'un baron et sénateur belge.

Armand Bernardini est l'auteur de l'ouvrage *Le juif Marat* publié en 1944 aux éditions Etudes et documents. Il s'efforce d'y démontrer les origines « judaïques » de Marat tout en le présentant comme franc-maçon et agent de l'Angleterre.

M. Lenoire

1. Henry Coston, *Dictionnaire de la politique française*, t. II, Publications Henry Coston, 1980, p. 55.

2. A.N., F⁷ 14783, Sûreté nationale, listes et fiches de Camelots du Roi et de militants d'Action française entre 1914 et 1933.

3. *Ibid.*

4. A.N., z⁵ 153, n° 6382, dossier d'instruction de la procédure menée contre Armand Sjoestedt, dit « Bernardini », exposé du parquet de la cour de justice de la Seine daté du 17 juillet 1946.

5. Henry Coston, *Dictionnaire...*, t. II, *op. cit.*, p. 55.

6. *Au pilori*, 13 mai 1943.

7. A.N., z⁵ 153, n° 6382, doc. cit. ; F⁷ 14783, doc. cit.

8. A.N., z⁵ 153, n° 6382, doc. cit.

9. A.N., F⁷ 14783, doc. cit.

10. A.N., z⁵ 153, n° 6382, doc. cit.

11. *Au pilori*, 29 avril 1943 et 13 mai 1943.

12. *Ibid.*, 13 mai 1943.

13. A.P.P., BA 1903, « La Cagoule ».

14. A.N., F⁷ 12962, direction des Renseignements Généraux du ministère de l'Intérieur, notes journalières de la préfecture de police sur les réunions et manifestations, 1930-1933. Henry Coston, *Dictionnaire...*, t. II, *op. cit.*, p. 55. Déjà en septembre 1922, au cours de la projection du film « Les Deux Orphelines » au cinéma Max Linder, Bernardini causa un scandale, ce qui lui valut une arrestation (A.N., F⁷ 14783, doc. cit.).

15. A.N., z⁵ 153, n° 6382, doc. cit.
16. Henry Coston, *Dictionnaire..., t. II, op. cit.*, p. 55.
17. A.N., z⁵ 153, n° 6382, doc. cit.
18. *Ibid.*
19. *Ibid.*, procès-verbal d'interrogatoire de Bernardini le 22 janvier 1946 devant le juge d'instruction Zoussmann.
20. *Ibid.*, exposé du parquet de la cour de justice de la Seine daté du 17 juillet 1946.
21. *Ibid.*
22. *La Question juive en France et dans le monde*, avril-mai 1943.
23. A.N., z⁵ 153, n° 6382, doc. cit., rapport de l'inspecteur Petitjean de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police, n° H. 47.443, daté du 8 juillet 1946.
24. *La Question juive en France et dans le monde*, avril-mai 1943.
25. A.N., z⁵ 153, n° 6382, doc. cit., procès-verbal d'interrogatoire de Bernardini le 22 janvier 1946 devant le juge d'instruction Zoussmann.
26. A.N., z⁶ 288 à 292, n° 3275, dossier d'instruction de la procédure menée contre Bernard Faÿ et le Service des Sociétés secrètes, scellé 42, journal du nommé William Gueydan de Roussel découvert dans le coffrage d'une cheminée de son appartement, 10 rue de l'Université à Paris.
27. William Gueydan de Roussel est né le 4 novembre 1908 à Lausanne. Il obtient sa licence en droit à l'Université de Genève. Il part en Allemagne préparer sa thèse de doctorat sur l'évolution du pouvoir exécutif dans ce pays, thèse qu'il soutient à l'Université de Genève. C'est lors de ce séjour qu'il rencontre le juriste et philosophe politique Carl Schmitt, dont il deviendra le traducteur. Il sera soupçonné de travailler pour le Weltdienst, centre mondial de propagande antisémite. A Paris, il devient l'élève de Bernard Faÿ, professeur au Collège de France. Devenu l'un de ses intimes, il le suit comme auxiliaire à la Croix-Rouge pendant la campagne de France. Gueydan de Roussel, nostalgique des titres nobiliaires – il ajoute à son nom paternel celui de sa mère en y incorporant la particule – fait paraître *A l'aube du racisme. L'homme, spectateur de l'homme*, ouvrage préfacé par son professeur dont il est devenu entre-temps le secrétaire. Bernard Faÿ, chargé des questions maçonniques, lui donne pour mission de perquisitionner les loges maçonniques en zone sud. Il se sert aussi de Gueydan de Roussel (qui maîtrise parfaitement l'allemand) pour ses traductions. Gueydan est arrêté avec le capitaine François Méténier, ancien responsable de la Cagoule, soupçonné d'être à l'origine de l'arrestation de Laval le 13 décembre 1940. Il ne sort de prison que le 4 février 1941. Dès lors, il travaille pour les Allemands, et plus précisément pour les services de la Gestapo de l'avenue Foch et du boulevard Flandrin. Sous son code personnel AG.FR3, il remplit des rapports sur tous les adversaires de la collaboration et mène des activités policières. Il est condamné par contumace le 27 novembre 1947. De Suisse où il s'est réfugié, il gagne l'Argentine en juillet 1948. Il mène alors une vie paisible à la campagne et reprend ses travaux d'érudition. Il meurt le 9 août 1996 dans sa propriété des Andes patagoniques. Etrangement, Henry Coston, qui a connu Gueydan de Roussel, n'en fait jamais mention dans ses ouvrages, tout comme il est avare d'informations sur la C.E.J.M. et le Cercle aryen.
28. A.N., z⁶ 288 à 292, n° 3275, scellé 532, documents découverts dans le coffrage d'une cheminée de l'appartement du nommé Gueydan de Roussel, 10 rue de l'Université à Paris, concernant la

Commission d'études judéo-maçonniques.

29. *Ibid.*, discours dactylographié de Gueydan de Roussel pour le déjeuner du premier anniversaire de la C.E.J.M. le 6 avril 1943. Pourfendeur de l'ennemi américain, Bernardini donne sa contribution à la brochure de propagande intitulée *Lafayette, nous voici !*, sortie au début de l'année 1943 pour répondre énergiquement au débarquement en Afrique du Nord de novembre 1942. Bernardini prend part au déjeuner dans les salons du Cercle aryen réunissant le 11 décembre 1943 les signataires de l'Appel des intellectuels français contre les bombardements aériens des populations civiles par les Alliés (*Bulletin d'information anti-maçonnique*, 25 décembre 1943).

30. *Ibid.*

31. *L'Appel*, 5 novembre 1942.

32. A.N., z⁶ 288 à 292, n° 3275, scellé 532, doc. cit.

33. *Ibid.*

34. C.D.J.C., XLVI-35. La lettre n'est pas signée mais elle ne peut émaner que de Bernardini, d'une part en raison de son contenu, et d'autre part du fait qu'elle soit accompagnée sous la même cote d'un document en allemand ne parlant que de l'intéressé.

35. Le prix de la France aryenne décerné à Maurice-Ivan Sicard, pour *Vive la France*, le 29 février 1944 serait de l'initiative de Bernardini. Le conditionnel prévaut car la source n'est pas dépourvue de nombreuses informations erronées (A.N., 268 Mi 1, liste des personnalités du gouvernement de Vichy : service diplomatique, presse, radio, et partis politiques. Office of Strategic Services. Research and Analysis Branch. A selected *Who's who in Vichy France*, June 1940-August 1944).

36. A.N., z⁶ 288 à 292, n° 3275, doc. cit., scellé 530, documents découverts dans le coffrage d'une cheminée du nommé William Gueydan de Roussel, 10 rue de l'Université à Paris, concernant le « Cercle aryen », pièce 91.

37. *Ibid.*, pièce 189.

38. *Ibid.*, pièces 147 à 150.

39. David Pryce-Jones, *Paris in the Third Reich. A history of the German Occupation, 1940-1944*, London, Collins, Michael Rand Picture Editor, 1981, p. 227.

40. *L'Ethnie française*, avril 1941.

41. C.D.J.C., XLVI-35.

42. A.N., z⁵ 153, n° 6382, doc. cit., audition de Bernardini détenu à la prison de Rottenburg (Allemagne, zone française d'occupation) le 8 septembre 1945 devant la brigade de Tübingen (section Reutlingen, compagnie de Ravensburg, Légion Sud de la 1^{re} armée française).

43. *Ibid.*

JEAN BOISSEL

(Anselme, Marie, Jean Boissel, dit)

Fils de gendarme, Jean Boissel est né le 1^{er} mai 1891 à Bains (Haute-Loire). Cet architecte de formation est diplômé de l'école des Arts décoratifs et de l'école des Travaux publics de Paris. D'abord dessinateur-vérificateur, puis inspecteur des travaux publics, il est incorporé en 1912 au 76^e régiment d'infanterie. Nommé lieutenant en 1915 puis affecté en 1916, en qualité d'officier de renseignement, au 7^e régiment d'infanterie, il fut également aviateur. Sa bravoure au front lui valut trois citations. Grand mutilé (cinq blessures), il est réformé à la suite de la perte de l'œil gauche. Boissel est fait chevalier de la Légion d'honneur le 31 mai 1918.

A la fin de la guerre, il est nommé surveillant des travaux au service de la Reconstruction des régions libérées du secteur de Compiègne. Il publie en 1933 *Les Croix de sang*, livre de souvenirs du front en même temps que profession de foi antisémite et antiparlementaire. Il y pose les jalons d'une « mystique d'ancien combattant » qui formera le corps de doctrine du Front franc.

Au lendemain du 6 février 1934, Boissel fonde une petite publication intitulée *R.I.F.* (Racisme International Fascisme), organe d'une Légion frontiste « antimaçonnique, antiparlementaire et antijudéométèque ». Les conditions d'adhésion à la Légion frontiste sont les suivantes : « N'être ni Juif, ni politicien, ni Franc-Maçon, sous peine de représailles à venir »¹. En

avril 1935, Boissel se rend en Allemagne où il participe aux manifestations de la Ligue mondiale antijuive. Il prend la parole lors d'une réunion publique tenue à Berlin (29 avril). Le 9 mai, il est au Sportpalast de Nuremberg où, aux côtés de Julius Streicher, il prononce une allocution devant un auditoire de près de 15 000 personnes. Au cours de ses nombreux séjours en Allemagne, Boissel rencontre certains hauts dignitaires du Reich, parmi lesquels Himmler et Rosenberg. Il aurait aussi rencontré Adolf Hitler le 17 septembre 1935. Cette même année, il collabore au *Siècle nouveau*, et au *Porc-épic* d'Henry Coston.

Après avoir tenté de se faire élire au conseil municipal de la Muette, sous l'étiquette « national-socialiste antijuif », Boissel lance en mars 1936 *Le Réveil du peuple*, bimensuel dont la publication sera plusieurs fois interrompue. Le journal accueille les signatures de Jean Drault, Urbain Gohier, René-Louis Jolivet, Jacques Ditte et Serpeille de Gobineau. Etroitement lié au Service mondial d'Erfurt, *Le Réveil du peuple* reproduit dans ses colonnes les bulletins de cette officine antisémite. Boissel est d'ailleurs un des participants français au Congrès antijuif d'Erfurt, organisé en septembre 1937. Il s'y rend en compagnie de Jean Drault.

Le 1^{er} septembre 1936, Jean Boissel annonce dans *Le Réveil du peuple* la création du Front franc, dont le programme accorde une large place à la lutte antijuive :

« Le Front franc n'est pas antisémite, mot d'invention juive pour créer des confusions intolérables, il est anti-juif, il est contre tous les Juifs, les bons Juifs n'étant qu'une rare exception. Le Front franc est raciste. Il veut que les enfants voient couler dans leurs veines du sang "franc", non du jus de métèque ou du suint de youpin ».

Les outrances du *Réveil du peuple* vaudront à son directeur une peine de quatre mois d'emprisonnement pour menaces de mort au chef du gouvernement (10 janvier 1938). L'article incriminé, intitulé « Blum-la-ruine », est daté du 1^{er} mars 1937.

Le Réveil du peuple, géré de manière chaotique, connaît une diffusion relativement faible : le premier numéro est tiré à 15 000 exemplaires, puis le tirage décroît rapidement et se stabilise à 6 000 exemplaires. Dans la profusion anarchique des groupements antisémites des années trente, le Front franc, qui attire dans ses rangs quelques déçus de la Solidarité française, demeure un mouvement sans influence notable. Si Boissel soutient d'abord l'action de Darquier de Pellepoix (il participe notamment à la réunion antijuive organisée par Darquier le 11 mai 1937 à la salle Wagram), les rapports entre les deux hommes se détériorent : le 15 juin 1937, *Le Réveil du peuple* ouvre ses colonnes aux Francistes de Bucard. Ces derniers accusent le Rassemblement antijuif de Darquier d'être noyauté par des militants de l'Action française.

En juillet 1937, Jean Boissel tente de fédérer autour de lui diverses personnalités antisémites en annonçant la création d'une « Ligue antijuive universelle », placée sous la présidence d'honneur de la veuve d'Edouard Drumont et animée par Jean Drault, Lucien Pemjean, Jacques Ditte et lui-même. L'initiative tourne court : dans *Le Grand Occident* du 15 septembre au 15 octobre 1937, Lucien Pemjean et Jean Boissel publient une déclaration commune annonçant que « l'union des éléments antijudéo-maçonniques n'a pas encore sonné. Trop de tendances et de méthodes particulières et surtout trop de frictions personnelles s'opposent encore au grand rapprochement nécessaire ». En février 1938, un Front anti-juif est créé sous l'égide de Jean Boissel, de Jean Renard et de l'avocat Picard. D'un tempérament exalté², Boissel, dont l'œil droit est recouvert d'un bandeau exhibé comme un emblème, se plaît à affirmer qu'il a reçu une mission : rassembler dans une perspective pacifiste les peuples allemands et français délivrés de l'emprise d'Israël.

A la suite d'une perquisition opérée à son domicile le 2 octobre 1939, il est arrêté pour intelligence avec l'ennemi et emprisonné. Libéré par un détachement de soldats allemands le 13 juillet 1940, il collabore au

quotidien *La France au travail*, sous le pseudonyme « Anselme ». Il y signe une rubrique d'actualité intitulée « Sans laisser de trace »³. Il réorganise le Front franc⁴ et, à partir du 1^{er} novembre, reprend la publication du *Réveil du peuple*, qui installe son siège au 22 rue de la Paix, dans les anciens locaux du journal *L'Epoque* d'Henri de Kerillis. L'équipe rédactionnelle du journal se confond avec les cadres du mouvement. Roger Cazy est l'administrateur général du *Réveil du peuple* et le délégué général du Front franc⁵. Auguste Féval, qui occupe la fonctions de rédacteur en chef, est aussi le secrétaire général du mouvement⁶. Le fils de Boissel, Maurice, a le titre de « surveillant chef ». Boissel crée aussi un service d'ordre, les « Corps francs », dont les membres doivent « former l'armature du parti ». Ils portent l'uniforme et sont armés d'un fouet à chien⁷.

La charte du Front franc, publiée dans *Le Réveil du peuple* du 22 novembre 1940 énumère comme suit les conditions d'adhésion au mouvement :

- « — Etre Français
- Justifier d'une ascendance strictement aryenne⁸
- Justifier de sa fidélité à la lutte entreprise
- Justifier, pour les Chefs, des gages donnés à la patrie. »

L'audience du mouvement est des plus restreinte. La préfecture de police évalue à 150 le nombre des membres inscrits au Front franc⁹. Boissel fait pourtant partie, début juillet 1941, du comité fondateur de la L.V.F. et, aux côtés de Clémenti, Déat, Doriot, Costantini et Deloncle, il prend la parole lors de la grande réunion organisée le 18 juillet 1941 au Vélodrome d'Hiver. Quelques militants du Front franc iront combattre sur le front de l'Est.

Dans la deuxième quinzaine de juin 1941, *Le Réveil du peuple* avait cessé de paraître. La mauvaise gestion de son directeur aurait entraîné un déficit de quelques 450 000 francs. Roger Cazy et Auguste Féval provoquent alors une scission au sein du parti. Pendant une vingtaine de

jours, ils occupent l'immeuble du Front franc et en interdisent l'accès aux partisans de Jean Boissel, qui tentent de s'en emparer par la force : le 1^{er} juillet, entraînés par les deux fils Boissel, ils font irruption dans les locaux de la rue de la Paix, où Cazy et Féval tiennent une réunion. Ils se battent à coups de fouets. L'intervention de la police rétablit l'ordre¹⁰. Cazy et Féval parviennent à rallier quelques dissidents et mettent en place une « correspondance clandestine » par le canal de l'Institut d'étude des questions juives du capitaine Sézille. Ce dernier s'opposera avec vigueur à cette tentative de noyautage¹¹.

Le 24 juillet 1941, Cazy adresse aux membres du Front franc une note ronéotypée dans laquelle il explique les raisons qui l'ont conduit, avec Féval, « à éliminer M. Boissel » : « J'ai vécu [...] dans l'intimité de ces gens [la famille Boissel], écrit-il, et c'est à ce moment que je les ai “posés”. Voulez-vous que je résume ? Un enfer où l'homme, le chef, n'était plus qu'une pauvre épave, ballottée entre sa femme et ses fils qui avaient partie liée contre lui ». Cazy dénonce l'« orgueil comique de Boissel », sa « passivité écœurante », son « esprit de lucre et de rapine ». Il considère enfin que le fondateur du Front franc est atteint d'un déséquilibre mental causé par ses blessures de guerre¹². Boissel porte l'affaire devant le tribunal civil de la Seine et saisit les autorités allemandes. Il reprend possession des locaux du 22 rue de la Paix et conserve officiellement ses prérogatives de chef du Front franc.

En décembre 1941, après être resté plusieurs mois en sommeil, le mouvement adresse à ses anciens adhérents une circulaire dans laquelle le nouveau secrétaire général du parti, l'architecte Maurice Laschett¹³, fait connaître que le Front franc a « enfin déjoué le complot qui s'était tramé contre lui et qu'il continue sa marche un moment ralentie »¹⁴. Mais la plupart des militants restent indifférents à cette reprise d'activité. Ils se tournent vers d'autres formations, notamment le Francisme de Bucard.

Isolé, Boissel réorganise la rédaction du *Réveil du peuple* avec l'appui de René Gérard¹⁵. Le journal reparaît le 15 avril 1942. Le premier numéro de cette nouvelle série est tiré à 22 000 exemplaires¹⁶. Maurice Boissel occupe désormais le poste de secrétaire général du « Front des jeunes » du Front franc¹⁷. Jean-Jacques, le second fils de Boissel, s'engagera dans le N.S.K.K. en octobre 1942, puis dans la Milice où il participera aux opérations contre le maquis de Savoie¹⁸.

Selon un rapport de police du 21 octobre 1942, Jean Boissel recevait des autorités allemandes une subvention mensuelle de 15 000 francs¹⁹. Mais à partir de la fin 1943, le Front franc cesse pratiquement d'exister. *Le Réveil du peuple* continue néanmoins de paraître jusqu'à la veille de la Libération.

Réfugié à Baden-Baden, puis à Sigmaringen, Jean Boissel est arrêté et condamné à mort le 27 juin 1946. Ses biens sont confisqués et il est radié de la Légion d'honneur. Le 25 novembre 1946, sa peine est commuée en travaux forcés à perpétuité. Il meurt en détention le 19 octobre 1951.

Le chef du Front franc ne semble jamais avoir été pris au sérieux par ses pairs. Dans ses *Mémoires politiques*, Marcel Déat tourne en dérision « le sombre et triste Boissel et son introuvable Front franc »²⁰. Le lieutenant de Doriot, Victor Barthélémy, écrira quant à lui : « Jean Boissel, en dehors de ses titres incontestables d'ancien combattant, et malgré son courage, ne joua qu'un rôle politique effacé, son parti n'ayant jamais dépassé le stade du groupuscule »²¹.

Boissel a publié en 1941 *La Crise, œuvre juive, manière de la conjurer* et *Souvenirs de mes prisons*.

G. Kauffmann

1. R.I.F., 1^{er} numéro, s.d.

2. Boissel s'adonne au spiritisme et consulte une voyante. Cf., Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande, 1940-1944*, Paris, Le Seuil, 1995, p. 419, et le témoignage de Mathieu Laurier [pseudonyme de Pierre Vigouroux] : « Jean Boissel, trépané de la grande guerre, monomane du mystère, généralement occupé à interroger les esprits, à faire tourner les tables et autres

calembredaines » (*Il reste le drapeau noir et les copains*, Les Editions Ragnarök, 1996, p. 33). Voir aussi A.P.P., GA, F4, dossier « Front franc », rapport du 4 août 1941 reproduisant la note de Roger Cazy du 24 juillet 1941, et révélant qu'une voyante aurait prédit à Boissel en février 1933 « la destinée la plus haute ». Cazy affirme aussi dans ce document que « la famille Boissel se livre à des séances de spiritisme et [...] Mme Boissel est probablement "média" ».

3. A.P.P., GA, c3, dossier « La France au travail », rapport du 3 août 1940.
4. Cherchant à éviter la prépondérance d'un seul grand mouvement, les autorités allemandes favorisent l'émergence des petits partis.
5. Né le 15 juin 1898 à Fourmies, ancien combattant de 14-18, Cazy préside au début des années 1930 la section d'Arras de la Solidarité française. Il rejoint le Front franc en 1938. Arrêté le 21 juin 1939 pour menées pro-hitlériennes et reconstitution de ligue dissoute, il retrouve Boissel à la prison de Loos-lès-Lille. Il sera condamné en 1946 à dix ans de travaux forcés et à la dégradation nationale.
6. Né le 2 juin 1900 à Tunis, il est le petit fils du romancier Paul Féval. Ancien officier de marine, il adhère à la Solidarité française après le 6 février 1934 et fonde à Nantes le journal *La Solidarité*. Il entre peu après au Front franc.
7. A.P.P., GA, F4, doc. cit., rapport du 29 janvier 1942.
8. Pour entrer dans les rangs du Front franc, il faut, comme le rappelle Auguste Féval dans *Le Réveil du peuple* du 10 janvier 1941, « fournir d'une façon détaillée son ascendance du côté paternel et maternel jusqu'aux grands-parents inclus ».
9. A.P.P., GA, F4, doc. cit., rapport du 29 janvier 1942.
10. *Ibid.*, rapport du 29 janvier 1942.
11. Lettre de Paul Sézille à Jean Boissel, 28 juillet 1941 (C.D.J.C., XI, B-439).
12. A.P.P., GA, F4, doc. cit., rapport du 29 janvier 1942.
13. Laschett quittera le Front franc en septembre 1943 pour rejoindre les Francistes de Bucard.
14. A.P.P., GA, F4, doc. cit., rapport du 29 janvier 1942.
15. Riche homme d'affaires, premier secrétaire général de l'I.E.Q.J, évincé de ce poste par Dannecker en juin 1941 et remplacé par le capitaine Sézille.
16. A.P.P., GA, F4, doc. cit., rapport du 17 avril 1942.
17. Maurice Boissel sera condamné en 1946 à quatre ans d'emprisonnement et à dix ans de dégradation nationale. La clémence de ce verdict s'explique par son état de santé et ses déficiences intellectuelles.
18. A.P.P., BA, 2022, dossier « Lucien Pemjean », rapport du 16 octobre 1945.
19. A.P.P., GA, F4, doc. cit.
20. Paris, Denoël, 1989, p. 778.
21. *Du Communisme au fascisme. L'histoire d'un engagement politique*, Paris, Albin Michel, 1978, p. 249.

ROBERT BRASILLACH

Robert Brasillach naît le 31 mars 1909 à Perpignan. Son père, Arthémile Brasillach, officier de l'armée coloniale, trouve la mort dans les combats de Khenifra le 13 novembre 1914. Sa mère épouse en seconde noce le docteur Paul Maugis. En 1918, la famille s'installe à Sens, où Brasillach fait ses études secondaires. Adolescent, il donne ses premiers articles au *Coq catalan*, à *La Tribune de l'Yonne* et à *La Tramontane*. Il est admis en 1925 dans la classe d'hypokhâgne du lycée parisien Louis-le-Grand. Maurice Bardèche (qui épousera la sœur de Brasillach, Suzanne), Jacques Talagrand (le futur Thierry Maulnier), Paul Guth, Jean Beaufret, Roger Vailland et Henri Queffélec figurent parmi ses condisciples. Brasillach subit l'influence qu'exerce alors l'Action française parmi les jeunes bourgeois du quartier latin. Revenant sur cette période de sa vie, il écrira dans *Notre avant-guerre* : « C'est dans la cour de Louis-le-Grand qu'a commencé mon amitié pour l'Action française. [...] Nous ne pouvions rien trouver qui représentât mieux que l'Action française la jeunesse du nationalisme, une sorte de "pré-fascisme" déjà dans l'air, l'union d'une doctrine sociale forte et de l'intelligence nationale... »¹. Après un premier échec, Brasillach est reçu en novembre 1928 à l'Ecole normale supérieure. Il quitte la rue d'Ulm en 1932, après deux tentatives infructueuses au concours de l'agrégation. Il se consacre alors entièrement à sa carrière d'écrivain et de critique littéraire.

Déjà, en mai 1930, le jeune homme avait publié dans *L'Action française* un extrait de son livre *Présence de Virgile*, édité l'année suivante². Il n'a que vingt-deux ans lorsque, en juin 1931, il se voit confier le feuilleton littéraire du journal de Maurras. Il gardera la charge de cette rubrique prestigieuse jusqu'au mois de novembre 1939. Il assure également la critique dramatique de la revue 1933 d'Henri Massis, avec lequel il s'était lié d'amitié dès 1930. Au cours des années 1930, sa signature apparaît dans *L'Intransigeant*, *La Revue française* (dirigée par Jean-Pierre Maxence), *Candide*, *Ric et Rac*, *La Revue universelle* (dirigée par Jacques Bainville et Henri Massis), *Combat*, *Je suis partout*, *L'Assaut*... Polémiste de talent, il s'engage progressivement dans le journalisme politique après les émeutes du 6 février 1934, qui radicalisent son opposition au régime parlementaire. En juin 1937, il succède au maurassien Pierre Gaxotte à la tête de *Je suis partout*.

Jugeant trop timides les positions de l'Action française, il fait partie de ces jeunes intellectuels séduits par les fascismes européens³. Il s'enflamme pour la personnalité de Léon Degrelle, chef du mouvement Rex, qu'il rencontre en Belgique en juin 1936 et auquel il consacre un ouvrage, *Léon Degrelle et l'avenir de « Rex »*⁴. En 1937, à Nuremberg, il assiste au congrès du parti nazi en compagnie de Georges Blond et de Pierre-Antoine Cousteau. Il se rend également en Espagne (juillet 1938), où la guerre civile lui inspire une *Histoire de la guerre d'Espagne*⁵ qu'il écrit en collaboration avec Maurice Bardèche. Il avait déjà publié, en 1936, avec Henri Massis, *Les Cadets de l'Alcazar*⁶, hymne à l'Espagne nationaliste, célébrant le général Franco.

A la tête de *Je suis partout*, Brasillach multiplie les professions de foi antisémites. Le 15 avril 1938, l'hebdomadaire consacre un numéro spécial (« Les Juifs ») à la « question juive ». Dans son éditorial, Brasillach déclare que « la meilleure manière d'empêcher les réactions toujours imprévisibles de l'antisémitisme d'instinct est d'organiser un antisémitisme de raison ».

Le 7 février 1939, une nouvelle édition spéciale de *Je suis partout* sera publiée, intitulée « Les Juifs et la France ».

Mobilisé comme lieutenant à la fin août 1939, Brasillach est fait prisonnier le 22 juin 1940. Libéré au printemps 1941, il reprend le 25 avril sa place de rédacteur en chef à *Je suis partout*. Il donne en même temps des articles de critique littéraire au *Petit parisien*. En 1941, il publie *Notre avant-guerre*⁷, où il raconte sa conversion au fascisme et témoigne en particulier de la fascination exercée sur lui par le nazisme en 1937-1938. Engagé dans la collaboration, il fréquente l’Institut allemand dirigé par Karl Epting et entre au conseil d’administration de la librairie Rive gauche. En octobre 1941, il fait partie de la délégation française reçue à Weimar, où a lieu le Congrès international des écrivains. En 1943, il est invité à Berlin et visite le front russe.

Au cours de l’été 1943, un conflit divise l’équipe rédactionnelle de *Je suis partout*. D’un côté, Charles Lesca, Lucien Rebabet et Pierre-Antoine Cousteau, fidèles à leurs positions de collaborateurs « ultras », entendent durcir la ligne politique de l’hebdomadaire. De l’autre, Robert Brasillach, Georges Blond et Henri Poulain, s’ils demeurent favorables à une collaboration avec l’Allemagne nazie, refusent de cacher à leurs lecteurs la situation critique des puissances de l’Axe. Finalement, Brasillach annonce dans *Je suis partout* du 27 août 1943 qu’il renonce à ses fonctions de rédacteur en chef⁸.

L’hebdomadaire *Révolution nationale* (créé en 1941 par Jean Fontenoy et dirigé par Lucien Combelle)⁹, lui ouvre alors ses colonnes. Brasillach y signe son premier article le 4 septembre 1943. Son départ de *Je suis partout* n’a pas altéré la nature de ses sentiments pro-allemands : « J’étais un [collaborationniste de raison], comme beaucoup de Français et, je suppose, beaucoup d’Allemands. Les choses ont changé aujourd’hui. [...] maintenant j’aime les Allemands ». Dans un article publié le 19 février 1944, Brasillach va plus loin : « J’ai contracté, me semble-t-il, une liaison avec le génie

allemand [...]. Les Français, de quelque réflexion *[sic]*, pendant ces années, auront plus ou moins couché avec l'Allemagne, non sans querelles, et le souvenir leur en restera doux ».

En novembre 1943, il participe au lancement de *La Chronique de Paris*, revue mensuelle dans laquelle il tient la rubrique des spectacles. En 1943-1944, sa signature apparaît également dans *L'Echo de la France* et dans *La Gerbe*. Alors que la victoire des Alliés ne fait plus aucun doute, Brasillach refuse de fuir en Allemagne. A la veille de l'insurrection parisienne, il trouve refuge dans une chambre de bonne de la rue Tournon. Ayant appris l'arrestation de sa mère (25 août 1944), il se constitue prisonnier le 14 septembre. A la suite d'un procès retentissant, Brasillach est condamné à la peine capitale le 19 janvier 1945. Malgré une démarche de François Mauriac auprès du général de Gaulle, il est exécuté le 6 février 1945 au fort de Montrouge¹⁰.

Robert Brasillach est l'auteur de nombreux romans, tous publiés par Plon, parmi lesquels *Le Voleur d'Etincelles* (1932), *L'Enfant de la Nuit* (1934), *Le Marchand d'Oiseaux* (1936), *Comme le temps passe* (1937), *Les Sept couleurs* (1939), *La Conquérante* (1943).

G. Kauffmann

1. Paris, Pion, 1941 ; repris dans *Une génération dans l'orage*, Paris, Pion, 1968, p. 37.

2. Paris, Librairie de la Revue française, Alexis Redier éd., 1931, 256 p.

3. Voir Eugen Weber, *L'Action française*, tr. fr. M. Chrestien, Paris, Stock, 1964, pp. 555 et suiv.

4. Paris, Plon, 1936, 87 p.

5. Paris, Plon, 1939, 446 p.

6. Paris, Plon, 92 p.

7. Paris, Plon, 362 p.

8. Voir Pierre-Marie Dioudonnat, *Je suis partout, 1930-1944. Les maurassiens devant la tentation fasciste*, Paris, La Table Ronde, 1973, pp. 365-369 ; Robert Belot, *Lucien Rebetet, Un itinéraire fasciste*, Paris, Le Seuil, 1994, pp. 304 et suiv., et le témoignage de Brasillach dans son « Journal d'un homme occupé » (in *Une génération dans l'orage*, Paris, Plon, 1968, pp. 483 et suiv.).

9. Cf., Jeannine Verdès-Leroux, *Refus et violences*, Paris, Gallimard, 1995, pp. 180-192.

10. Sur le procès et les derniers jours de Robert Brasillach, voir Michel Laval, *Brasillach ou la trahison du clerc*, Paris, Hachette, 1992, pp. 137-289.

PAUL CHACK

Ce fils illégitime d'un noble irlandais et d'une cantatrice française, est né le 12 février 1876 à Paris. Après sa sortie du navire-école Borda en 1893, il sillonne les mers pendant près de vingt-cinq ans, de 1896 à 1921¹. Au cours de la Première Guerre mondiale, il sert en qualité d'officier d'artillerie sur le cuirassé Courbet pour finir aux commandes du torpilleur Massue². Il est fait commandeur de la Légion d'honneur à titre militaire et reçoit la Croix de guerre 1914-1918 avec plusieurs citations³. En 1921, il prend en charge le service historique de la Marine⁴. Sa passion pour l'océan s'exprime dans ses écrits et sa bibliographie comporte de nombreux ouvrages aux titres évocateurs : *Combats et batailles sur mer* en collaboration avec Claude Farrère, *On se bat sur mer* (grande médaille d'or de la Ligue maritime et coloniale 1926 et prix de la Renaissance 1927), *Du 4 août 1914 à la bataille des Falklands, Pavillon haut, Branle-bas de combat...* La guerre maritime de 1914-1918 l'inspire et lui procure un certain succès littéraire.

Conservateur, anticomuniste et anglophobe, cet homme de droite est, entre autres, administrateur de l'Association des membres de la Légion d'honneur décédés au péril de leur vie, vice-président des Officiers combattants, président de l'Assemblée des écrivains combattants, président du Club de l'effort et vice-président des Amis des postes sahariens⁵. Quelques périodiques comme *La Revue de Paris*, *La Revue de France* et *Gringoire* publient ses articles de temps à autre⁶. Il se rapproche des

milieux nationalistes dans les années trente. Aussi n'hésite-t-il pas à apporter son soutien à Charles Maurras, après que ce dernier eut purgé une peine à la prison de la Santé d'octobre 1936 à juillet 1937. Pour la circonstance, il prend la parole devant trente mille personnes au Vélodrome d'Hiver le 8 juillet 1937, et s'assoit à la tribune aux côtés d'Abel Bonnard de l'Académie française, des députés Xavier Vallat, Philippe Henriot et Jean Chiappe, des écrivains-journalistes Léon Daudet, Xavier de Magallon et Henri Massis, et du conseiller municipal de Paris, Darquier de Pellepoix⁷.

Toujours en 1937, Paul Chack consent, à l'appel des chefs des partis nationaux⁸, à entrer dans le comité de défense des patriotes emprisonnés qui comprend plusieurs généraux et vice-amiraux, des membres de l'Institut et de l'Académie française⁹, Jacques Doriot, chef du Parti populaire français et Roland Dorgelès, l'auteur des *Croix de bois*. Selon Paul Chack, ce comité, qui proteste contre l'emprisonnement et la mise au régime de droit commun des dirigeants de la Cagoule, est presque mort-né. En effet, l'autorisation de préparer un grand meeting au Vel'd'Hiv', qui motive son existence, n'est jamais venue des autorités publiques¹⁰. Paul Chack s'intéresse aux Cercles populaires du P.P.F. en 1938. La forte impression que produit sur lui Jacques Doriot – il n'est pas seul dans ce cas à en juger par la présence à ses côtés d'autres personnalités comme le prix Nobel Alexis Carrel, les professeurs Ernest Fourneau (Institut Pasteur), Victor Balthasar (Académie de médecine), l'écrivain Pierre Drieu la Rochelle...¹¹ – le mène à s'immiscer dans la vie de ces cercles tenus par Ramon Fernandez. Deux conférences à la salle d'Horticulture lui sont confiées. De ce fait, il se retrouve au bureau politique du P.P.F. sans avoir exercé aucune activité ni assisté à aucune réunion¹².

C'est un homme âgé qui est mobilisé en 1939. Détaché au ministère de l'Information, il commente à la radio les événements de la guerre maritime¹³. À sa démobilisation, il est capitaine de vaisseau. Quelques mois plus tard, en 1941, il doit faire face à de nombreux ennuis de santé : il subit

une intervention chirurgicale à l'hôpital maritime de Toulon¹⁴. Il faut préciser qu'amoindri, il ne pourra que réduire ses activités sous l'Occupation. Mais cet officier de marine, sans doute moins compromis que d'autres dans les années trente par des amitiés outre-Rhin, est l'objet de toutes les attentions de la part de certains stipendiés de la cause nazie. Plus que jamais, son nom sera cité dans la capitale occupée.

A son retour à Paris, Louis-Charles Lecoconnier dit Lecoc et Jean Gontier dit Gontier de Vasse l'invitent, en avril 1941, à prendre la présidence du Comité d'action antibolchevique (C.A.A.) qu'ils ont fondé et dont ils ont élaboré le projet de statuts¹⁵. Paul Chack accepte. Cherchant à obtenir l'aval de l'occupant, il s'adresse au conseiller technique de la section politique de l'ambassade d'Allemagne, Westrick. Ce dernier l'aurait encouragé dans cette voie, et lui aurait proposé son aide pour créer un journal. Paul Chack aurait refusé cette offre, qui impliquait nécessairement des subventions allemandes¹⁶.

A la Libération, il s'acharnera à prouver que, financièrement, le C.A.A. ne devait rien à l'étranger. Selon lui, cet organisme vivait d'une somme mensuelle de 50 000 francs allouée par le ministère de l'Information pour des besoins de propagande, et d'une autre de 18 000 francs provenant du ministère des Finances en paiement de la publicité faite pour la Loterie nationale et les Emprunts. Les fins de mois étaient arrondies par des versements d'amis personnels¹⁷. Il prétendra en outre n'avoir reçu aucun salaire du C.A.A. mais seulement des frais de représentation¹⁸. Sa version des faits sera contredite par la princesse Euphrosine Mourousi, qui a accompli des missions pour le commandant Mesnard, chef du 11^e bureau de la 15^e région militaire, en s'introduisant dans tous les milieux tant en zone libre qu'en zone occupée. Elle certifie, pour avoir fréquenté à la fois l'Institut d'étude des questions juives et le Comité d'action antibolchevique, que ce dernier recevait bien des fonds provenant des services allemands, et plus précisément des services du Sturmbannführer Boemelburg de la rue

des Saussaies, c'est-à-dire de la Gestapo¹⁹. Lorsqu'en janvier 1943 un inspecteur des Finances vérifie la comptabilité du C.A.A., il s'interroge sur l'origine de certains fonds. Il est alors éconduit et conclut dans son rapport à l'administration générale : « Je n'ai pas cru devoir insister, mais j'ai l'impression que ce compte ne serait, éventuellement, pas soumis de bonne grâce, même sur demande expresse, car il est évident qu'il recèle des recettes émanant de personnalités ou d'organismes dont l'identité ne peut être révélée »²⁰.

Le Comité d'action antibolchevique, ouvert officiellement en juillet 1941, occupe un appartement au troisième étage du 14 avenue de l'Opéra, ayant appartenu avant réquisition à l'armateur juif Casry, réfugié à Oran. Le C.A.A. n'est pas assez efficace aux yeux même du chef de la propagande, Lecoc²¹. Il est doublé par le Centre d'études antibolcheviques (C.E.A.) siégeant au 21 rue de la Boétie à partir de 1942 et dont le principal animateur est André Chaumet. Chack se serait tenu à l'écart de cette nouvelle entreprise en raison des liens de Lecoc avec l'hôtel Majestic²².

Le C.A.A. édite tracts, brochures, livres et s'engage dans un collaborationnisme qui dépasse la lutte anticomuniste. Ainsi, il fait placer sur les murs des affiches « démasquant les Naufrageurs de la France », rappelant les « lâches attentats » à Paris et réclamant l'arrestation des étrangers dangereux, la confiscation des fortunes des « grands Juifs » et l'internement des gaullistes notoires.

En plus des activités de propagande, les chefs de secteur du C.A.A. reçoivent l'ordre de détecter les communistes, les « enjuivés », les francs-maçons, les anglophones, les américanophiles et tous les saboteurs de la Collaboration et de la Révolution nationale²³. Il leur est demandé d'être en liaison avec les autorités françaises (préfets, maires et chefs de police) et les autorités allemandes, « tout spécialement les Propaganda Staffel sans lesquelles aucune action n'est possible »²⁴. Le C.A.A. gère en réalité un véritable réseau de renseignements. Les instructions prônent jusqu'à

l'établissement dans certains centres d'« un service secret dont le chef serait en liaison avec le chef de la police locale et le chef de la police antijuive »²⁵.

Le C.A.A. se révèle publiquement à l'occasion de quelques grandes réunions. Une milice est mise sur pied et offerte à René Guillaumin afin d'assurer le service d'ordre ; elle s'unit par l'uniforme à la milice de la Ligue française à la fin du mois d'août 1943²⁶. Sous la recommandation de Paul Chack, la formation de ses membres est complétée par un passage dans la Milice de Joseph Darnand. Un groupement paramilitaire pour la jeunesse, les Jeunes forces françaises, est constitué et dirigé par Vincent Vidal. Un bimensuel est créé sous le titre de *Notre Combat pour la Nouvelle France Socialiste*. Etant peu nombreux, les Jeunes forces françaises rejoignent l'Union populaire de la jeunesse française du P.P.F. en mai 1942²⁷. L'absence d'effectifs suffisants mine l'action du C.A.A. Il semble qu'il n'ait eu guère plus de mille adhérents²⁸, même si Paul Chack parle du double²⁹. Ces chiffres sont d'autant plus modestes qu'il s'agit d'une association dont les membres font déjà souvent partie d'une autre organisation politique qui les accapare.

Le Comité d'action antibolchevique parvient difficilement à s'affirmer. Il est très rapidement dépassé, en notoriété, par la Légion des volontaires français contre le bolchevisme, auquel le C.A.A. apporte par ailleurs son soutien dès la réunion du 8 août 1941 à la salle Wagram. Six mille personnes viennent soutenir la création de la L.V.F. Paul Chack déclare à cette occasion que son Comité souhaite « l'union de tous les chefs qui luttent contre le péril judéo-maçonnique »³⁰. Il s'appuie sur le Rassemblement national populaire (R.N.P.) de Marcel Déat et œuvre pour le Front révolutionnaire national (F.R.N.). Ce front commun, d'après Henry Coston, devait marginaliser Doriot et ses compagnons dont l'opposition croissante à Pierre Laval gênait Vichy³¹. Créé le 28 février 1943, il regroupe le R.N.P., le Mouvement social révolutionnaire (M.S.R.) d'Eugène

Deloncle, le Parti franciste de Marcel Bucard, les Jeunes de l'Europe nouvelle, le Comité d'action antibolchevique, les Jeunes de France, le groupe Collaboration et le Front social du travail. Paul Chack figure en bonne place au sein du comité directeur du F.N.R. Cette tentative d'union échoue dès la fin 1943 du fait des divisions entre le Parti franciste et le M.S.R.³². Elle aura néanmoins pour effet de raffermir la position de Marcel Déat comme intermédiaire privilégié entre Paris et Vichy.

Parmi les initiatives dues au C.A.A., la plus concrète demeure l'organisation de l'exposition « Le Bolchevisme contre l'Europe ». L'idée en revient à Lecoc. Elle a été soumise à Vichy et approuvée par le ministère de l'Information. De l'aveu même du président du comité d'organisation, Paul Chack, la Propaganda Staffel en a assuré la gestion financière³³. Pour Dominique Rossignol, après analyse des archives, l'empreinte allemande est flagrante tant sur le plan idéologique, que matériel et financier³⁴. Inconcevable quelques mois auparavant – alors que le pacte germano-soviétique n'était pas encore rompu –, l'exposition est inaugurée le 1^{er} mars 1942 à la salle Wagram par de Brinon, délégué général du gouvernement français dans les territoires occupés, Paul Marion, ministre de l'Information et le ministre plénipotentiaire Schleier, adjoint d'Otto Abetz. Le P.P.F. se charge de la section française de l'exposition, qui est clôturée le 14 juin 1942 avec à son actif environ 370 000 visiteurs. Devenue itinérante, elle parcourt les grandes villes de province : Lille, Bordeaux, Lyon, Marseille...

En plus de la présidence du C.A.A., Paul Chack, dont le passé militaire prestigieux cautionne les collaborationnistes, marque de sa présence diverses manifestations et patronne quelques associations. Membre de l'I.E.Q.J., il préside la cérémonie de clôture de l'exposition « Le Juif et la France » le 11 janvier 1942 au palais Berlitz³⁵. Il signe le manifeste des « intellectuels français contre les crimes anglais » en réaction au bombardement de la région parisienne en mars 1942³⁶. Etranger à l'émergence du Cercle aryen en novembre 1943, il en occupe néanmoins la

présidence. Le choix porté sur sa personne a de quoi surprendre, dans la mesure où il ne fait pas partie des antisémites activistes. Il se justifie par le souci de trouver un homme au passé respectable et respecté tant du côté français qu'allemand. Par l'entremise de Gontier de Vasse, Tony Dessus, futur secrétaire général du Cercle aryen, a convaincu Paul Chack³⁷. En contrepartie ce dernier obtient que les principaux membres de son C.A.A. soient intégrés au Cercle aryen³⁸. Il semble considérer avec un certain détachement sa responsabilité de président, à tel point que son discours d'inauguration a été en partie préparé par Gueydan de Roussel, l'instigateur du Cercle³⁹. Il n'assiste pas à toutes les réunions. En mars 1944, il remet le prix de la France aryenne à Maurice-Ivan Sicard pour son ouvrage *Vive la France*. Il est présent aux manifestations célébrant le centenaire de Drumont en mai 1944.

Il collabore essentiellement à *Aujourd'hui* fondé quelques mois après l'armistice, par les autorités allemandes, en vue de remplacer *Le Figaro*. D'abord dirigé par Henri Jeanson et Robert Prieur, le journal est repris par Georges Suarez. Dans la « Chronique des temps présents », Paul Chack préconise la collaboration franco-allemande et fustige les Alliés.

Paul Chack reste à Paris à la Libération. Ce choix s'explique sans doute davantage par des raisons médicales que par un excès de bravoure. D'ailleurs, il n'a guère fait preuve de courage lors de ses interrogatoires, en demeurant évasif, en mentant par omission et en rejetant les responsabilités sur d'autres. Dès le 23 août 1944, il est arrêté par la police municipale du VII^e arrondissement⁴⁰. Son nom figure sur la liste des écrivains interdits dressée en 1944 par le Comité national des écrivains⁴¹. Il est même exclu de l'Académie de Marine⁴². Peter Novick rappelle à juste titre que « des raisons pratiques imposaient que les premiers à être jugés soient ceux dont les dossiers pourraient être constitués le plus rapidement. Des raisons politiques exigeaient que les premiers procès soient ceux des collaborateurs présents les plus connus et les plus haïs. En conséquence, du moins à Paris,

ce furent les journalistes et les propagandistes qui formèrent une bonne part de la “première charrette” »⁴³. Paul Chack, passant du statut d'interné administratif au camp de Drancy à celui de prisonnier politique à Fresnes, est condamné à mort par la première sous-section de la cour de justice de la Seine le 18 décembre 1944⁴⁴. Il est exécuté au fort de Montrouge le 9 janvier 1945. C'est, avec Georges Suarez et Robert Brasillach, l'un des premiers collaborationnistes passés par les armes. A ce titre, il entrera dans le martyrologue que dressera assez rapidement une extrême droite convalescente.

M. Lenoire

1. Henry Coston, *Dictionnaire de la politique française*, t. I, Paris, Librairie française, 1979, p. 231.

2. A.N., z⁶ 6, n° 66, dossier d'instruction de la procédure menée contre Paul Chack.

3. *Ibid.*

4. Philippe Randa, *Dictionnaire commenté de la collaboration française*, Paris, Jean Picollec, 1997, p. 423.

5. A.N., z⁶ 6, n° 66, doc. cit.

6. Henry Coston, *op. cit.*, p. 232.

7. Pierre Pierrard, *Juifs et catholiques français. De Drumont à Jules Isaac, 1886-1945*, Paris, Fayard, coll. « Les grandes études historiques », 1970, p. 259.

8. C'est ce que déclarera Paul Chack à la Libération (A.N., z⁶ 6, n° 66, doc. cit., procès-verbal d'interrogatoire et de confrontation de Paul Chack devant le juge d'instruction Berry en date du 8 novembre 1944).

9. Philippe Bourdrel, *La Cagoule. Histoire d'une société secrète du Front populaire à la V^e République*, Paris, Albin Michel, 1992, p. 241.

10. A.N., z⁶ 6, n° 66, doc. cit.

11. Jean-Paul Brunet, *Jacques Doriot. Du communisme au fascisme*, Paris, Balland, 1986, p. 233.

12. A.N., z⁶ 6, n° 66, doc. cit.

13. *Ibid.*

14. *Ibid.*, rapport médical réalisé le 22 novembre 1944 par le docteur Paul, médecin-expert près le tribunal de la Seine, en vertu d'une ordonnance du 20 novembre 1944.

15. *Ibid.*, procès-verbal d'interrogatoire et de confrontation de Paul Chack devant le juge d'instruction Berry en date du 8 novembre 1944. Lecoc, ancien avocat à la cour d'appel de Paris, fut

un des compagnons de route du lieutenant-colonel de La Rocque. Gontier de Vasse, présenté comme journaliste, s'était réfugié en Angleterre après la bataille de Dunkerque et y fut emprisonné pendant trois mois pour propos défaitistes. Il sera condamné par la cour de justice de la Seine à cinq ans de prison et à 120 000 francs d'amende le 20 juin 1946.

16. *Ibid.*

17. *Ibid.*

18. *Ibid.*

19. A.N., 3 w 359, dossier 10, document 7, copie des déclarations de la princesse Mourousi entendue par les services du commissaire divisionnaire Marc Bergé à la direction des Renseignements Généraux le 18 avril 1947, adressée au président de la commission d'instruction de la Haute Cour de justice le 23 mai 1947.

20. Dominique Rossignol, *Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944. L'utopie Pétain*, Paris, P.U.F., 1991, pp. 285-286.

21. « Le Coc [sic] se rendait très fréquemment en Allemagne pour y observer les méthodes allemandes en matière de lutte anti-communiste et anti-juive afin de les appliquer en France. Très dur, il exigeait de chacun des membres de son comité un rendement maximum en matière de répression anti-juive et anti-communiste et c'est pourquoi j'ai démissionné », *dixit* la princesse Euphrosine Mourousi (A.N., 3 w 359, dossier 10, document 7, doc. cit.).

22. A.N., z⁶ 6, n° 66, doc. cit., procès-verbal d'interrogatoire de Paul Chack devant le juge d'instruction Berry en date du 13 novembre 1944.

23. Dominique Rossignol, *op. cit.*, p. 287.

24. *Ibid.*

25. *Ibid.*

26. Pierre Philippe Lambert et Gérard Le Marec, *Partis et mouvements de la collaboration, Paris 1940-1944*, Paris, Grancher, 1993, p. 180.

27. A.N., 72 AJ 1839, Agence française d'information de presse (A.F.I.P.), les Communistes, dossier intitulé « Comité d'action antibolchevique ». Coupure de presse *Ouest-Eclair* du 5 mai 1942.

28. Pierre Philippe Lambert et Gérard Le Marec, *op. cit.*, p. 179.

29. Dominique Rossignol, *op. cit.*, p. 288.

30. A.N., 72 AJ 1839, doc. cit., communiqué de l'A.F.I.P. du 8 août 1941.

31. Henry Coston, *Partis, journaux et hommes politiques d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Librairie française, numéro spécial des *Lectures françaises*, décembre 1960, p. 147.

32. Philippe Randa, *op. cit.*, p. 158.

33. A.N., z⁶ 6, n° 66, doc. cit., procès-verbal d'interrogatoire et de confrontation de Paul Chack devant le juge d'instruction Berry en date du 8 novembre 1944.

34. Dominique Rossignol, *op. cit.*, p. 277.

35. C.D.J.C., xig-101.

36. *Le Matin*, 9 mars 1942.

³⁷. A.N., z⁶ 288 à 292, n° 3275, dossier d'instruction de la procédure menée contre Bernard Faÿ et le Service des Sociétés secrètes, scellé 530, documents découverts dans le coffrage d'une cheminée de l'appartement du nommé William Gueydan de Roussel, 10 rue de l'Université à Paris, concernant le « Cercle aryen », pièces 22 à 26.

³⁸. *Ibid.*, pièces 12 à 14.

³⁹. *Ibid.*, pièces 27 à 29.

⁴⁰. A.N., z⁶ 6, n° 66, doc. cit., rapport du 8 novembre 1944 de l'inspecteur Cantot de la Brigade mondaine (police judiciaire/ préfecture de police).

⁴¹. Agathon, *Guidargus du livre politique sous l'Occupation*, 1990, p. 288.

⁴². Philippe Randa, *op. cit.*, p. 426.

⁴³. Peter Novick, *L'Epuration française, 1944-1949*, Paris, Balland, 1985, pp. 258-259.

⁴⁴. A.N., z⁶ 6, n° 66, doc. cit.

PIERRE CLÉMENTI

(François Clémenti, dit)

Né le 28 mai 1910 à Paris dans une famille corse de petits fonctionnaires des P.T.T., Pierre Clémenti passe ses premières années dans un quartier ouvrier de la capitale. Son père meurt le 7 juin 1915 dans les tranchées¹. Très tôt orphelin, il est adopté par la Nation (jugement du tribunal civil de la Seine en date du 5 septembre 1919)². Dès 1928, il milite au sein de l'Association nationale des orphelins de guerre Les Fils de tués³ fondée par le grand quotidien *L'Ami du peuple* du parfumeur François Coty⁴. Il y assure le poste de secrétaire général. Son antisémitisme commence à s'exprimer à cette époque. Il fait ses classes au comité directeur de la fantomatique Ligue nationale des jeunesse françaises⁵, qui annonce la future Solidarité française, du même François Coty. Il en préside les destinées en 1931⁶. Il est exempté du service militaire pour cause de maladie cardiaque⁷. Sa situation professionnelle est pour le moins instable. Le voilà tour à tour employé de banque de 1926 à 1928, petit commerçant de 1929 à 1931, et chef de publicité en 1932⁸. En 1933 et 1934, il écrit dans les pages sportives du quotidien radical *La République* d'Emile Roche⁹.

Durant les événements du 6 février 1934, Pierre Vigouroux explique qu'« il [Clémenti] avait commis l'erreur de jugement de ne pas croire l'émeute possible, et passé la soirée au cinéma, bien au chaud. Ce qui ne l'empêcha pas, le lendemain, de fonder un nouveau parti, au nom des

martyrs du 6 février »¹⁰. Clémenti crée donc le Parti français national-communiste (P.F.N.-C.), avec l'aide, entre autres, de Maurice Maurer, qui se tournera vers le Francisme de Marcel Bucard en 1935, et de Mathieu Degeilh, ancien membre du Parti communiste qui intégrera Les Francistes de Henry Coston et la rédaction de *La Libre parole*¹¹. Le programme est en contradiction totale avec la ligne politique de *La République* dans laquelle Clémenti écrit par ailleurs. En effet, son objectif est la lutte contre les Juifs, la franc-maçonnerie, le marxisme et l'instauration en France d'un gouvernement s'inspirant des méthodes fascistes et hitlériennes. La nouveauté consiste à réclamer le rattachement de la Belgique wallonne à la France. Les anciens combattants se désintéressent de ce mouvement qui ne comprend que quelques dizaines, au mieux une centaine de jeunes militants.

Le P.F.N.-C. n'a pas d'existence légale jusqu'au 14 avril 1936, date à laquelle il est déclaré à la préfecture de police conformément à la loi sur les associations du 1^{er} juillet 1901¹². Pierre Clémenti opère un rapprochement avec le groupement Les Francistes de Henry Coston, né en juillet 1933. Connaissant de nombreux problèmes de santé, Henry Coston confie les rênes de son organisation à Pierre Clémenti au cours d'une réunion du conseil franciste le 1^{er} août 1934. Aussitôt, le nouveau responsable entreprend de noyauter le groupe en favorisant l'arrivée de nouveaux membres de « moralité douteuse et dénués de scrupules »¹³. Dans sa séance du 30 août 1934, le conseil franciste décide de nommer l'organisation Les Francistes-Parti français national-communiste¹⁴. Dans la même logique, Clémenti s'empare dès le mois suivant du poste de directeur politique de *La Libre parole populaire*, organe des Francistes qui, en octobre, devient celui du P.F.N.-C.

Deux événements précipitent la dissolution du nouveau mouvement, prononcée le 17 novembre 1934 par Coston, seul administrateur restant¹⁵. Une quinzaine de jours auparavant, un dénommé Speigelhalter disparaît en emportant la caisse qui devait assurer la périodicité du journal¹⁶. Henry

Coston perd dans le même temps son épouse, la belle Maria Dupont, plus connue dans les milieux nationalistes sous le nom de Marya del Rosario, qui convole avec le séduisant Clémenti¹⁷. En 1937, Pierre Clémenti tentera de mettre un terme à la rancœur de Coston par un article intitulé « Réponse à un Malheureux » : « Un monsieur se venge des déboires qu'il a éprouvés dans sa *vie privée*, en essayant de me déshonorer dans *ma vie publique*. Pour mettre un point final aux mensonges répandus sur mon compte par le directeur actuel de la *Libre parole* et pour éviter l'étalage d'un dissensément qui ne peut que porter préjudice à la cause pour laquelle nous combattons chacun de notre côté, je demande la constitution *d'un jury d'honneur* qui prenne connaissance des témoignages de ma parfaite honorabilité et de mon entier désintéressement »¹⁸.

Mis en quarantaine pour un temps dans la capitale, Clémenti mène en 1935 une expérience de retour à la terre en défrichant avec cinq camarades du parti une propriété agricole abandonnée en Corse¹⁹. Au même moment, il affronte une grave maladie, la fièvre de Malte, ce qui ne l'empêche pas de faire paraître un hebdomadaire, *L'Essor de la Corse*, qui lutte en particulier contre l'autonomie²⁰.

L'année 1936 marque le retour de Pierre Clémenti dans la vie politique parisienne, grâce d'une part au désormais officiel P.F.N.-C., et d'autre part, à la naissance de son journal *Le Pays libre*. Le premier numéro titre : « A bas la dictature juive ». Parmi les rédacteurs, il faut noter la présence de René-Louis Jolivet, l'un des fondateurs des Francistes de Coston et futur éditorialiste au Radio-Journal de Paris sous l'Occupation, de Guillain de Bénouville, futur député gaulliste, directeur de *Jours de France* et administrateur de grandes sociétés, et enfin de Robert Vallery-Radot, futur rédacteur en chef des *Documents maçonniques* pendant la guerre. Tous vitupèrent les Juifs dans les colonnes du journal et usent du slogan « Faites payer les juifs ! » en vue de réquisitionner leurs biens.

Clémenti se présente symboliquement à l'élection législative complémentaire du 30 août 1936 dans la douzième circonscription du XVI^e arrondissement²¹ et un an plus tard dans la deuxième circonscription du II^e arrondissement²². La publication irrégulière du *Pays libre* s'arrête brusquement, faute de lecteurs, en septembre 1937. Pierre Clémenti adapte alors sa propagande aux circonstances et s'investit dans la distribution de tracts et de brochures antisémites dont Paris regorge déjà, et organise de nombreuses réunions à faible auditoire. Pendant un an, il se consacre également à apporter la contradiction dans un nombre incalculable de conférences-débats communistes²³. Il fait de Jacques Doriot sa cible préférée, çais étant son concurrent direct. Le P.F.N.-C. recrute en effet dans les mêmes quartiers populaires. Or, le succès relatif du P.P.F. est l'aveu cinglant de l'échec du P.F.N.-C. Aussi, Clémenti approuve-t-il Henry-Robert Petit dont l'objectif est de constituer un comité d'entente des mouvements antisémites²⁴.

Pierre Clémenti aura souvent maille à partir avec la justice. Ses faits et gestes sont surveillés. Les autorités françaises n'ignorent pas qu'il est en relation directe avec des personnalités et organisations en Italie et en Allemagne²⁵, notamment avec le Weltdienst, centre de propagande antisémite mondial basé à Erfurt²⁶. Il reçoit un abondant courrier de ces deux pays²⁷, où il s'est rendu²⁸. Il vit dans le plus grand dénuement, ce qui explique sa réputation d'être un très mauvais payeur²⁹ et qui justifie les changements d'adresses du P.F.N.-C. et du *Pays libre*. Les plaintes pour escroqueries ou abus de confiance se multiplient. « Sa moralité, plutôt douteuse, ne l'était plus dès qu'il s'agissait de doctrine. L'homme aurait vendu sa montre, sa peau, celle de ses camarades et de ses enfants, mais jamais la plume et la parole »³⁰. Le 4 décembre 1937, il lance en plein hémicycle de l'Assemblée nationale des tracts protestant contre la loi d'amnistie³¹. Une enquête sans suite est ouverte quelques mois après en raison des soupçons qui pèsent sur lui au sujet d'un trafic d'armes. Elle est

sans doute motivée par la découverte de sa présence, sous le numéro 5 015, dans les Comités de rassemblement anti-soviétique, l'une des ramifications de la Cagoule³².

Pierre Clémenti passera 92 jours en prison sous le régime de droit commun à la Santé et à Fresnes. Il est inculpé fin juin 1939 pour diffamation raciale et propagande étrangère, en application du décret-loi Marchandea. Le siège du parti et du journal ainsi que son domicile sont perquisitionnés le 23 juin. Il est de nouveau arrêté le 28 juillet pour son article dans *Le Porc-épic* du 15 juillet – 1^{er} août considéré comme une provocation au meurtre. Il est condamné une première fois le 2 août 1939 à un mois de prison et 500 francs d'amende par la 12^e chambre correctionnelle de la Seine pour avoir accusé les Juifs de pousser à la guerre. La seconde fois, le 4 septembre de la même année, il est condamné à une peine de quatre mois de prison et de 300 francs d'amende par la 16^e chambre pour avoir menacé les membres du gouvernement. Le 6 octobre, cette peine est ramenée à trois mois. Libéré le 28, il est envoyé devant le tribunal militaire pour propagande étrangère. L'affaire est classée définitivement³³. À sa sortie de prison, la France est en guerre. Pour subvenir aux besoins de sa famille, Clémenti travaille comme ouvrier riveur dans une usine d'aviation à Boulogne-Billancourt. Il insiste pour être mobilisé. Du 15 avril au 22 juillet 1940, il intègre le bataillon d'élèves aspirants de réserve de la 5^e région militaire qui défend les ponts de la Loire³⁴. Il retourne à la vie civile avec le grade de sergent de réserve.

Les chefs de partis nationaux présents à Paris aux premières heures de l'Occupation sont peu nombreux. Pierre Clémenti tente d'en tirer profit. Il s'intéresse aux mouvements nés dès juillet 1940 autour d'*Au pilori* dont le rédacteur en chef, Henry-Robert Petit, est une connaissance d'avant-guerre³⁵. Les Gardes françaises de Charles Lefebvre et le Jeune front de Robert Hersant vendent l'hebdomadaire à la criée. Echange de bons procédés, Clémenti est nommé administrateur du *Pilori* et intègre les

Gardes françaises. Après son éviction de la rédaction, en septembre 1940, Petit peut compter sur Clémenti dont l'horizon politique s'est élargi. Il entre au P.F.N.-C. autorisé par les Allemands et déclaré le 24 août 1940³⁶. Pour répondre au souhait de l'occupant tout en maintenant les initiales du parti, « National-Communiste » est remplacé par « National-Collectiviste ». Le parti installe son siège au 28 avenue des Champs-Elysées³⁷. Heureux privilège en ces temps difficiles, il dispose d'un dortoir et d'une cantine, suscitant ainsi des vocations inattendues dans la jeunesse désœuvrée.

Les Gardes françaises et le Jeune front, qui se veulent avant tout antijuifs et antimacrons, se discréditent rapidement auprès des autorités d'occupation et de la police française. Outre les luttes intestines – par exemple, Petit tente en vain de récupérer des membres de ces différentes organisations pour fonder la Volonté française –, quelques trublions attirent l'attention. Le 20 août 1940, ils brisent les vitrines de neuf magasins appartenant à des Juifs sur les Champs-Elysées tandis que d'autres tentent de pénétrer de force dans le siège des Auberges de jeunesse de la rue de Valois³⁸. Les Gardes françaises, formation à caractère paramilitaire, et le Jeune front accueillant les moins de 18 ans, passent sous l'autorité du P.F.N.-C. L'ordre semble alors rétabli. En apparence seulement, car c'est sans compter avec les ambitions de Robert Hersant, futur député radical et magnat de la presse. L'arrestation de Clémenti et de son secrétaire Eric Labat, le 4 décembre 1940³⁹, dénoncés pour détention d'armes, lui laisse entrevoir la possibilité de prendre la tête du P.F.N.-C⁴⁰. Vite libéré par son protecteur, Otto Abetz, Pierre Clémenti ne tarde pas à renvoyer Hersant, qui prendra la direction du Centre maréchal Pétain à Limeil-Brévannes dépendant du secrétariat à la Jeunesse. Il se débarrasse aussi des comparses de Hersant, dont Jean-Marie Balestre, ancien membre de la Ligue internationale contre l'antisémitisme, Waffen-SS en 1943, et futur patron de la Formule 1. Il signe ainsi d'emblée l'arrêt de mort du Jeune front. Clémenti a beau dépenser des efforts considérables pour faire libérer ses

militants encore prisonniers de guerre en Allemagne, son parti ne se remettra jamais du départ des membres du Jeune front. Le P.F.N.-C. attire la haine. La Résistance naissante le prend pour cible le 11 novembre 1940 : les vitrines de son siège sont brisées⁴¹. Le même mois, à la suite de rixes avec des étudiants, le parti est interdit par les autorités en Côte-d'Or⁴².

Pierre Clémenti se fixe alors comme objectif la réparation du *Pays libre*, devenu hebdomadaire le 8 février 1941. Dans ses colonnes, Jacques Dursort, futur vice-président gaulliste du conseil municipal de Paris, parvient à la conclusion, le 12 avril 1941, qu'« il faut exterminer les Juifs fossoyeurs de la France »⁴³. Tout comme le parti, le journal a une vie tumultueuse. Il cesse de paraître d'octobre 1941 à avril 1942. Il renaît à Lyon pour être diffusé de part et d'autre de la ligne de démarcation. Il est alors subventionné par Vichy⁴⁴. Cela explique probablement les diatribes de l'hebdomadaire contre Jacques Doriot et la critique en règle des détracteurs parisiens de la politique menée par Pierre Laval. Le nouveau rédacteur en chef du *Pays libre*, Jacques van Weerden provoque un litige avec son ex-associé, Henry Coston, quand il inclut, en septembre et octobre 1943, un supplément à son journal sous le titre « *La Libre parole* ». Décidé à ne pas perdre ses droits sur ce titre, Coston introduit un entrefilet dénonciateur dans son *Bulletin d'information anti-maçonnique* du 2 octobre 1943 et dans la presse amie⁴⁵. Devant la persévérance de ses concurrents, il assigne Clémenti et van Weerden devant le tribunal de la Seine. Le 28 octobre, il est débouté⁴⁶. Van Weerden met alors fin à la provocation en interrompant l'édition du supplément.

Le meilleur moyen pour Clémenti de remédier au peu de prestige qu'on lui accorde est de s'engager dans une « grande cause ». Il choisit d'adhérer à la Légion des volontaires français contre le bolchevisme. Admis dans son comité central en juillet 1941, il peut jouer, en apparence seulement, d'égal à égal avec les grands chefs de parti dont son ennemi juré Jacques Doriot. Il est aux côtés d'Eugène Deloncle, Marcel Déat, Jacques Doriot, Jean Boissel

et Pierre Costantini au meeting d'intronisation du 18 juillet au Vel'd'Hiv'. Clémenti est convaincu que sa participation aux combats sur le front de l'Est favorisera sa carrière. Il signe à la Légion tricolore le 12 août 1942 et rejoint Guéret⁴⁷. Aspirant à la compagnie d'état-major du 1^{er} bataillon, il se charge sur le terrain des policiers supplétifs russes⁴⁸. Cité pour sa conduite au feu, il est évacué en juillet 1943 dans un hôpital militaire pour soigner ses blessures.

Pendant son absence, le siège lyonnais du *Pays libre* avait subi trois attentats⁴⁹. À son retour en France, Clémenti entre en conflit avec ses rédacteurs, dont Pierre Vigouroux, Christian de La Mazière et Pierre Toulouse, à qui il avait confié *Le Pays libre*⁵⁰. Ces derniers décident de l'écartier. Ils accusent Clémenti de les avoir insuffisamment payés tout en pillant la caisse à son profit. Ils entendent rendre cette affaire publique, mais la censure s'y oppose et suspend la publication du *Pays libre* en janvier 1944. Entre-temps, Clémenti avait retourné la situation en sa faveur en excluant les contestataires. Soutenu par l'ambassadeur Abetz et le chef du gouvernement Laval, auxquels il transmet les ragots de la collaboration⁵¹, il parvient même à monnayer ses informations.

Clémenti est condamné à la peine capitale le 29 juillet 1948⁵². Signalé un temps en Allemagne, il se réfugie en Italie. De retour en France le 7 janvier 1953, il se constitue prisonnier. Sa première condamnation ayant été prononcée par contumace, le tribunal militaire de Paris le juge à nouveau et réduit sa peine à cinq ans de réclusion⁵³.

Clémenti milite par la suite au sein du Groupement national des pillés créé en 1946⁵⁴. Selon Jean-Yves Camus et René Monzat, Clémenti aurait été chef de SAS dans le sud algérien en 1957 et 1958⁵⁵. Habitué aux expédients, il crée entre 1963 et 1965 une multitude de sociétés immobilières à Versailles où il s'est fixé à la suite de son quatrième mariage. Il y exploite l'auberge du Cheval-Blanc⁵⁶. En 1967-1968, il renoue avec le militantisme en soutenant le Rassemblement européen de la liberté,

formé en novembre 1966 et dont le leader est Dominique Venner, fondateur d'*Europe-Action* (1963) et du Mouvement nationaliste du progrès (janvier 1966)⁵⁷. Par la suite, il se rapproche du mouvement Ordre nouveau, « le plus important numériquement et le mieux structuré des groupes nationalistes de l'après-Mai 68 »⁵⁸, apparu le 15 décembre 1969. En 1973, année de la disparition d'Ordre nouveau, Clémenti anime les Comités d'action européenne et une feuille ayant pour titre le *Combat européen* dans laquelle François Duprat, théoricien du nationalisme révolutionnaire, publie quelques articles⁵⁹.

Fidèle à lui-même, il se rapproche des milieux négationnistes et néonazis. Son journal, *L'Action européenne*, préfigurait en 1971 les idées prônées par le groupusculaire Nouvel ordre européen (N.O.E.) du suisse Amaudruz, co-présidé par l'ancien SS René Binet. Clémenti œuvre pour les deux journaux francophones du N.O.E. *L'Europe réelle*, édité en Belgique par l'ancien SS rexiste Jean-Robert Debbaudt, défend l'idée de la suprématie de l'homme blanc, attaque la franc-maçonnerie, Israël et le capitalisme. Le *Courrier du continent*, publié lui en Suisse, comporte une édition parisienne dont Clémenti a la charge⁶⁰. Ce dernier meurt dans la capitale le 16 avril 1982.

Clémenti a publié en 1941 le programme de l'ancien Parti français national-communiste sous le titre *Qu'est-ce que le national-collectivisme ?* aux éditions du Pays libre. Cette brochure fut retirée de la vente à la Libération.

M. Lenoire

1. A.N., z⁶ 183, n° 2312 bis, dossier d'instruction de la procédure menée contre Christian Message et autres, note sur Pierre Clémenti, chef du Parti français national-collectiviste.

2. C.D.J.C., LXI-32, rapport strictement confidentiel du 12 juin 1941 sur Pierre Clémenti.

3. A.N., z⁶ 183, n° 2312 bis, doc. cit.

4. *Le Pays libre*, 5 septembre 1943.

5. A.N., versement 890158, direction générale de la police nationale, police judiciaire, fichier central de la police, article 17, liasse 3, affaires politico-judiciaires, dossier *Le Pays libre*.
6. *Le Pays libre*, 5 septembre 1943.
7. A.N., versement 890158, article 17, liasse 3, doc. cit.
8. A.N., z⁶ 183, n° 2312 bis, doc. cit.
9. *Ibid.*
10. Mathieu Laurier, *Il reste le drapeau noir et les copains*, Les éditions Ragnarök, 1996, p. 22. Sous ce nom se cache Pierre Vigouroux qui a écrit ce livre de son exil vénézuélien et qui a été pendant de longues années un des lieutenants de Clémenti tant au P.F.N.-C. qu'au *Pays libre*.
11. Henry Coston, *Partis, journaux et hommes politiques d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Librairie française, numéro spécial des *Lectures françaises*, décembre 1960, p. 90.
12. Paul J. Kingston, *Anti-Semitism in France during the 1930's : Organisations, Personalities and Propaganda*, University of Hull Press, Occasional Papers in Modern Languages, n° 14, 1983, p. 39.
13. Archives du ministère des Affaires étrangères, série administrative « C », sous-série « 346 » (c-6 Intérieur), copie d'un rapport des services de la préfecture de police de mars 1935 au sujet de *La Libre parole populaire* et de Henry Coston.
14. *Ibid.*
15. *Ibid.*
16. *Ibid.*
17. D'après l'état civil, François Clémenti épouse Maria Dupont le 3 octobre 1939 à Fresnes, alors qu'il est incarcéré. Ils divorcent le 3 décembre 1943.
18. *Le Pays libre*, 20 avril 1937.
19. A.N., z⁶ 183, n° 2312 bis, doc. cit.
20. *Le Pays libre*, 5 septembre 1943.
21. A.N., versement 890158, article 17, liasse 3, doc. cit.
22. Paul J. Kingston, *op. cit.*, p. 41.
23. Numéro du *Pays libre* sans date ayant pour titre « Eh ! Non ! Nous ne sommes pas morts ! ». Il semble être paru en 1938.
24. Paul J. Kingston, *op. cit.*, p. 12.
25. A.N., z⁵ 231, n° 8105. Dossier d'instruction de la procédure menée contre Maria Dupont, rapport de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police du 5 juillet 1939 (n° L.S. 2111-216-n° 5) signé par l'inspecteur principal adjoint Savary.
26. Paul J. Kingston, *op. cit.*, p. 42.
27. *Ibid.*, p. 41.
28. A.N., z⁵ 231, n° 8105, doc. cit. z⁶ 183, n° 2312 bis, doc. cit.
29. A.N., versement 890158, article 17, liasse 3, doc. cit.
30. Mathieu Laurier, *op. cit.*, p. 22.

31. Paul J. Kingston, *op. cit.*, p. 41.
32. C.D.J.C., LXI-32, doc. cit.
33. *Le Pays libre*, 20 septembre 1941.
34. *Ibid.*
35. C.D.J.C., LXI-32, doc. cit.
36. *Ibid.*
37. *Le Matin*, 26 août 1940.
38. A.N., AJ⁴⁰ 890, Commandant du Grand Paris, état-major administratif, police spéciale, rapports du directeur général de la police municipale au préfet de police en date du 20 août 1940.
39. C.D.J.C., LXI-32, doc. cit.
40. Pierre Philippe Lambert et Gérard Le Marec, *Partis et mouvements de la collaboration, Paris 1940-1944*, Paris, Grancher, 1993, p. 114.
41. *Ibid.*
42. *Ibid.*
43. Henry Coston, *Partis, journaux et hommes politiques d'hier et d'aujourd'hui*, *op. cit.*, p. 91.
44. Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande, 1940-1944*, Paris, Seuil, 1995, p. 419.
45. Par exemple, *L'Appel*, 14 octobre 1943.
46. *Le Pays libre*, 14 novembre 1943.
47. Pierre Philippe Lambert et Gérard Le Marec, *op. cit.*, p. 115.
48. *Ibid.*
49. *Ibid.*
50. A.N., F⁴¹ 120, services de l'Information sous le gouvernement de Vichy, subventions à des organismes de presse, 1941-1944, dossier *Le Pays libre*, rapport du 3 février 1944 à monsieur l'inspecteur des Finances, directeur de l'administration générale, au sujet de l'enquête sur les incidents ayant entraîné la suspension du journal *Le Pays libre* et sur le droit au titre de ce journal.
51. Mathieu Laurier, *op. cit.*, p. 22.
52. Information fournie par la section du XX^e siècle des A.N.
53. *Le Monde*, 17 et 18 janvier 1954. Nous regrettons que les Archives de la Justice militaire persistent à refuser l'accès au dossier d'instruction de Pierre Clémenti.
54. Henry Coston, *Partis, journaux et hommes politiques..., op. cit.*, p. 533.
55. Jean-Yves Camus et René Monzat, *Les Droites nationales et radicales en France*, Lyon, P.U.L., 1992, p. 53.
56. Henry Coston, *Dictionnaire de la politique française*, t. II, Publications Henry Coston, 1980, p. 131.
57. *Ibid.* Voir Pierre-André Taguieff, *Sur la Nouvelle droite*, Paris, Descartes et Cie, 1994, pp. 10-11, 120 sq.
58. Jean-Yves Camus et René Monzat, *op. cit.*, p. 53.

[59.](#) *Ibid.*, p. 253.

[60.](#) Henry Coston, *Dictionnaire de la politique française*, t. IV, Publications Henry Coston, 1982, p. 147.

PIERRE COSTANTINI

(Dominique Costantini, dit)

Né à Sartène le 16 février 1889, Pierre Costantini, d'origine corse, admirateur passionné de Napoléon, est souvent dépeint comme autoritaire et caractériel. Il a obtenu son brevet de pilote le 4 juillet 1913¹ et peut se prévaloir d'un brillant passé militaire dans l'aviation. Il participe aux combats de la Grande Guerre dans l'escadrille V 33 et S 102 et reçoit la Légion d'honneur en avril 1916, puis de multiples décorations militaires. Deux ans plus tard, il est fait prisonnier mais parvient à s'évader du Fort IX en mai 1918. Il sort de cette guerre invalide à 100 %. Il quitte alors l'armée pour entrer comme ouvrier dans une usine d'automobiles et s'engage dans la « croisière jaune » (Beyrouth-Pékin) organisée par Citroën². Il participe, dans les années trente, à l'activité secrète de la Cagoule³ en prêtant serment sous le matricule 177⁴.

Commandant du cadre de réserve en 1940 dans la base aéronautique d'Etat-major à Coulommiers⁵, il est ensuite démobilisé. Après l'attaque anglaise contre Mers-el-Kébir le 3 juillet 1940, Costantini crée avec quatre compagnons, le 15 septembre 1940, la Ligue française d'épuration, d'entraide sociale et de collaboration européenne, dont il devient le chef et qui est autorisée par les Allemands à partir de janvier 1941⁶. Déjà en août 1940, il avait manifesté sa haine des Anglais par des affiches portant le mot d'ordre « *Je déclare la guerre à l'Angleterre* ». En 1942, Costantini

donne naissance au Mouvement social européen qui se rattache à la Ligue française. Le succès relatif qu'il obtient – tout au plus un millier d'adhérents recrutés surtout à Paris et à Dijon – et la volonté de contrer l'idée lancée par Marcel Déat d'un parti unique l'amènent à pactiser avec çais de Jacques Doriot le 2 septembre 1941⁷. Leur entente est scellée publiquement salle Wagram le 26 octobre suivant.

Costantini munit son parti d'un organe de presse, *L'Appel*, dont le premier numéro sort le 6 mars 1941. L'hebdomadaire est financé dans un premier temps par l'ambassade d'Allemagne. Mais, en raison des critiques des SS, il est racheté par le groupe Philibert Géraud⁸. Il s'agit d'un « journal de doctrine européenne et d'épuration de la France, c'est-à-dire de lutte anti-juive, antimaçonnique et anti-démocratique »⁹. *L'Appel* n'a rien à envier à son confrère *Au pilori* quant à la violence de ton et au recours à la délation. Dans le premier numéro, la lutte antijuive et antimaçonnique est présentée comme une priorité :

« Pour que ça change, il faut d'abord :

1° Que les Juifs soient expulsés d'Europe ou envoyés dans des camps de Travail ;

2° Que les Francs-Maçons, jusqu'ici dans l'ombre, soient mis en pleine lumière et marqués d'un signe infamant ».

Proposition sera faite du port obligatoire du brassard pour les anciens francs-maçons après l'instauration de l'étoile jaune. De même, en mars 1943, Pierre Costantini lance l'idée, sans grand succès, d'un Groupement des journalistes antimaçons¹⁰ – puis d'une Union des journalistes antimaçons le mois suivant – sur le modèle de l'Association des journalistes antijuifs. Dans *L'Appel* du 30 octobre 1941, une grande enquête est menée sur la question « Faut-il exterminer les Juifs ? », à laquelle répond notamment Xavier Vallat, Commissaire général aux questions juives. La détermination de Costantini d'en découdre avec « les Juifs » est récompensée par la décision du conseil d'administration du Cercle aryen de

lui décerner, le 18 novembre 1943, « un certificat de bonne conduite antisémite » en l'admettant en son sein¹¹. Il est intéressant de noter que dans *L'Appel* du 21 août 1941, Pierre Costantini et Paul Riche, alias Jean Mamy, révèlent l'existence de la mystérieuse société appelée Synarchie¹², dont ils avaient déjà mentionné le nom le 5 juin 1941 dans le même journal et dans *Au pilori*. Ils reprennent ainsi à leur compte les informations fournies indirectement par le docteur Henri Martin¹³.

Le chef de la Ligue française doit ses appuis et ses subsides allemands à son ami Westrick¹⁴, rencontré en 1936, conseiller technique de la section politique de l'ambassade d'Allemagne à Paris et ancien secrétaire général à Berlin du Comité France-Allemagne. Ce dernier a notamment pour tâche de suivre la formation de la Légion des volontaires français contre le bolchevisme fondée en juillet 1941. Au sein de la L.V.F. dont l'idée revient à Doriot, les responsabilités sont partagées entre Déat, Doriot, Deloncle et Costantini. Ce dernier s'acharne, malgré les réticences des Allemands qui finiront par céder, à associer sa Légion des aviateurs volontaires, issue de la L.V.F., à la Luftwaffe. Cette section française prend le nom de N.S.K.K. Motorgruppe Luftwaffe¹⁵. Enfin, il dote son mouvement, en août 1943, d'une milice composée d'anciens officiers de l'armée formant l'état-major des sections de sécurité, et des légionnaires de la L.V.F., de la N.S.K.K. et de l'organisation Todt ayant pris part à la campagne de l'Est¹⁶. Un accord est conclu le mois suivant avec la milice du Comité d'action antibolchevique¹⁷.

A l'heure du bilan de son activité politique, et suivant l'exemple de Jacques Doriot, en état d'échec, Costantini s'engage sur le front de l'Est en juin 1944. Toutefois, l'avancée des Alliés le constraint à quitter le front puis Paris au mois d'août. Il se réfugie à Baden-Baden puis à Sigmaringen. Il est arrêté, emprisonné et enfin jugé en 1952¹⁸. Il est déclaré irresponsable car malade mental, d'où son transfert dans un asile pendant plus de dix ans. Il

retourne plus tard dans sa Corse natale où il meurt le 30 juin 1986 à Prunelli di Fiumorbo¹⁹.

Pierre Costantini est l'auteur du livre intitulé *La Grande pensée de Bonaparte*, publié aux éditions Baudinière en octobre 1940. Cet ouvrage recommandé par la propagande allemande le 31 décembre 1942, a été interdit le 15 janvier 1945²⁰. Quant à l'auteur, il est cité dans la liste des écrivains interdits, visés par la motion du Comité national des écrivains en 1944²¹.

M. Lenoire



La Nouvelle France, n° 6, juillet 1930. Le premier numéro de *La Nouvelle France* paraît le 25 janvier 1930. Son rédacteur en chef est alors « Jacques Le Goy » (pseudonyme de Henry Coston) et son sous-titre « Organe nationaliste indépendant ». Le périodique, qui se déclare « antisémite » et « antidémocrate », se donne vite un nouveau sous-titre : « Organe nationaliste antijuif », et dévoile les noms de ses deux jeunes directeurs politiques, Henry Coston et Jacques Ploncard (en janvier 1930, le premier avait tout juste 19 ans et le second allait avoir 20 ans). Ces deux jeunes journalistes engagés créent parallèlement, en mai 1930, une ligue qu'ils baptisent « Les Jeunesses anti-juives ».

1. Pierre Philippe Lambert et Gérard Le Marec, *Partis et mouvements de la collaboration, Paris 1940-1944*, Paris, Grancher, 1993, p. 119.

2. Henry Coston, *Dictionnaire de la politique française*, t. I, Paris, Librairie française, 1979, p. 304.

3. Nom attribué par Maurice Pujo, de *L'Action française*, aux mouvements et groupes clandestins viscéralement anticommunistes créés en 1936 sous le gouvernement du Front populaire de Léon

Blum dans le but principal de renverser la République pour instaurer un régime de type fasciste.

4. Pierre Péan, *Le Mystérieux Docteur Martin, 1895-1969*, Paris, Fayard, 1993, p. 265. Henry Coston confirme dans *Partis, journaux et hommes politiques d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Librairie française, numéro spécial des *Lectures françaises*, décembre 1960, p. 92.

5. Henry Coston, *ibid.*, p. 92.

6. Pierre Philippe Lambert et Gérard Le Marec, *op. cit.*, p. 119.

7. *L'Appel*, 4 septembre 1941.

8. Dominique Rossignol, *Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944. L'utopie Pétain*, Paris, P.U.F., 1991, p. 54.

9. A.N., AJ⁴⁰ 1007, Propaganda Abteilung Frankreich, Propaganda Staffel Paris, édition et presse, dossier 3, chemise 3d, rapport politique de trente-deux pages de Pierre Costantini daté du 16 avril 1943 et destiné au Gruppe Schrifttum.

10. *L'Appel*, 18 mars 1943.

11. A.N., z⁶ 288 à 292, n° 3275, dossier d'instruction de la procédure menée contre Bernard Faÿ et le Service des Sociétés secrètes, scellé 530, documents découverts dans le coffrage d'une cheminée de l'appartement du nommé William Gueydan de Roussel, 10 rue de l'Université à Paris, concernant le « Cercle aryen », pièces 22 à 26.

12. Il s'agit d'une prétendue société secrète qui serait composée de polytechniciens et d'inspecteurs des Finances, ayant des relations étroites avec la banque Worms. On lui a prêté le dessein de manipuler le gouvernement de Vichy et de gêner le bon déroulement de la Révolution nationale, tout en la faisant passer pour une résurgence d'une société maçonnique appelée martinisme et fondée au XVIII^e siècle. Cette Synarchie a fait couler beaucoup d'encre depuis 1941. Pierre Péan dans son livre consacré au docteur Martin, *op. cit.*, comme Olivier Dard, dans *La Synarchie ou le mythe du complot permanent*, publié chez Perrin en 1998, ont mis en évidence la dimension mythique de cette société secrète.

13. Pierre Péan, *op. cit.*, p. 265 et pp. 271-272.

14. A.N., 3 w 358, dossier 3, audition en septembre 1946 d'Eugène Feihl, ex-conseiller de légation à la section presse de l'ambassade d'Allemagne à Paris.

15. Pierre Philippe Lambert et Gérard Le Marec, *op. cit.*, p. 120.

16. *L'Appel*, 5 août 1943.

17. *Ibid.*, 9 septembre 1943.

18. Pierre Philippe Lambert et Gérard Le Marec, *op. cit.*, p. 122.

19. *Ibid.*

20. Agathon, *Guidargus du livre politique sous l'Occupation*, 1990, p. 78.

21. *Ibid.*, p. 288.

HENRY COSTON (Henri Coston, dit) et JACQUES PLONCARD D'ASSAC

(Jacques Ploncard, dit)

Henry Coston est sans aucun doute le plus acharné des antisémites de ce siècle¹. L'évolution de l'opinion sur la « question juive », des années trente à nos jours, n'a eu aucune incidence sur son jugement et son mode de pensée. Les diverses péripéties qui ont jalonné sa carrière de publiciste l'ont parfois fait douter mais n'ont jamais ébranlé ses convictions. Né à Paris le 20 décembre 1910, d'un couple de petits commerçants, Henry Coston explique sa force et son obstination par ses racines auvergnates : « c'est sans doute à cette ascendance terrienne qu'il doit sa ténacité et sa combativité »². Il quitte la capitale après que son père eut été gazé devant Verdun³ et passe une partie de son enfance et son adolescence à Villeneuve-sur-Lot dans le Lot-et-Garonne. Pensionnaire au collège de la ville, il côtoie le futur écrivain Paul Guth et le futur sénateur radical-socialiste Jacques Bordeneuve. En février 1926, il travaille pour l'agence locale de la Société Générale⁴.

Henry Coston relate que la lecture de *La Fin d'un monde* d'Edouard Drumont et de *L'Œuvre*, le petit périodique pamphlétaire nationaliste et socialisant, qu'animaient avant-guerre Gustave Téry et Urbain Gohier,

découverts dans le grenier d'un vieil oncle⁵, ont éveillé son intérêt pour la « question juive ». De plus, selon lui, le fait d'établir des fiches pour sa banque et de constater que les mêmes noms de sociétés financières, de personnages et de familles revenaient régulièrement⁶ [sic] l'auraient conforté dans l'idée de la mainmise de la « judéo-maçonnerie » sur l'économie. Il s'inscrit à l'Action française quelques semaines ou mois plus tard et accepte avec enthousiasme le poste de secrétaire de la section locale du mouvement. Il signe ses premiers écrits dans les chroniques locales de la presse royaliste du Sud-Ouest : *L'Express du Midi*, quotidien régional catholique fondé en 1891 et *Le Paysan du Sud-Ouest*, hebdomadaire nationaliste et catholique du Lot-et-Garonne créé en 1890 et dirigé par Georges Audebez. Dès cette époque, il réunit la documentation utile aux militants convaincus.

Il crée à la fin de l'année 1928 une feuille antisémite et antimaçonnique, *La Contre-Révolution de Villeneuve-sur-Lot et de Lot-et-Garonne*, qui ne connaîtra que deux numéros. Ses attaques contre le baron local de la politique, le ministre de la marine Georges Leygues, l'obligent à quitter Villeneuve-sur-Lot. Ils s'installent alors à Paris, où il se rendait quelquefois pour assister à des réunions organisées par l'Action française. C'est à l'une d'elles qu'il rencontre Jacques Ploncard, qui deviendra son plus vieux compagnon de lutte. Ce dernier, né le 13 mars 1910 à Chalon-sur-Saône, a suivi un parcours très semblable à celui de Coston. Tous deux ont fréquenté dès l'adolescence les milieux royalistes. Elève au lycée d'Autun, Ploncard s'intéresse également au journalisme et rédige en 1926 quelques articles antisémites et nouvelles littéraires comme correspondant de *L'Autunois*⁷. Il écrit aussi à *L'Echo de Saône-et-Loire*. En 1927, il s'installe dans la capitale où il suit des cours à l'école commerciale de l'avenue Trudaine. Il est exclu de cet établissement après y avoir introduit des brochures de propagande⁸. Jacques Ploncard a l'indéniable avantage sur Coston de fréquenter les personnes susceptibles de le conseiller dans la lutte antijuive et

antimaçonnique, comme l'abbé Duperron avec ses *Cahiers de l'Ordre* et Monseigneur Jouin avec sa *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*⁹. Ces deux revues accueillent épisodiquement la signature de Ploncard, qui fonde en 1927 une petite feuille pamphlétaire, *La Lutte*. Coston y rédigera quelques articles. Jacques Ploncard voit plus grand encore en reprenant le titre de la mythique *Libre parole* du « pape de l'antisémitisme », Edouard Drumont, tombée dans le domaine public depuis que le député Joseph Denais l'a abandonnée en 1924. Le premier numéro sort le 1^{er} juillet 1928¹⁰.

L'année 1930 constitue un tournant dans leur jeune carrière. Ils se rapprochent du député-maire antijuif d'Oran, le docteur Molle, qui incarne à leurs yeux la victoire et l'épanouissement de leurs idées politiques. Ils adhèrent à son Parti national populaire créé en septembre 1930 et écrivent dans son *Petit Oranaïs*. Assoiffés d'action, ils veulent introduire un sang neuf dans la lutte antisémite. En mai 1930, Henry Coston crée les « Jeunesse anti-juives ». Le programme est sans ambiguïté :

« 1° Expulsion des Juifs immigrés en France.

2° Fermeture rigoureuse des frontières pour eux.

3° Pas de nationalisation, nier aux Juifs le droit de s'appeler Français.

4° Boycottage des Juifs dans tous les domaines de la vie sociale, politique, économique, et [...] *numerus clausus* pour les écoles, les universités, et [...] exclusion des Juifs de tous les corps sportifs et savants.

5° Constitution des Juifs dans une minorité nationale avec recherche par voie légale (mesures de police, judiciaires) de l'origine juive de l'individu et contrôle des cas de changement de noms.

6° Reprise des biens de la Congrégation juive, c'est-à-dire des millions que nous ont volés, avant, pendant et après la guerre, les financiers et les spéculateurs juifs »¹¹.

Henry Coston verra ses vœux en partie exaucés par le régime de Vichy.

Le mois d'octobre 1930 est à marquer d'une pierre blanche. *La Libre parole*, de nouveau tombée dans le domaine public, est ressuscitée par Henry Coston, dans le prolongement des numéros mensuels de *La Nouvelle France*. Si l'événement est d'une telle importance, c'est parce que Coston, épigone de Drumont, mènera toutes ses campagnes avec ce journal jusqu'à son interdiction en avril 1939 en application du décret-loi Marchandeau. Jacques Ploncard l'accompagne dans cette nouvelle entreprise. Le journal sera le réceptacle de deux générations d'antisémites. Il accueillera de vieux journalistes comme Jean Drault, Lucien Pemjean et Albert Monniot, et de jeunes activistes comme Maurice-Christian Dubernard, René-Louis Jolivet ou Henri-Robert Petit. De périodicité variable, la publication se présentera sous diverses formes : journal de grand format ou revue. Après la mort du docteur Molle le 8 janvier 1931, Coston et Ploncard tentent de maintenir son héritage idéologique. Jacques Ploncard accompagne Armand Bernardini à Oran pour introniser l'avocat Michel Parés¹².

Si Henry Coston et Jacques Ploncard s'associent à des œuvres communes, il leur arrive également de batailler chacun de son côté. Ainsi, Ploncard suit Armand Bernardini dans le cadre des Comités nationalistes de la Seine déclarés en juin 1930, pour lesquels il s'occupe du secrétariat général¹³. Plus tard, Jacques Ploncard contribuera à la rubrique de politique étrangère du *Courrier royal*, de *La Liberté* et de *Paris-Midi*. Il collaborera aussi à *L'Intransigeant*¹⁴, quotidien modéré et en principe ennemi puisque dirigé par Louis Louis-Dreyfus. En 1936, il s'engage au Parti populaire français de Jacques Doriot¹⁵. Ces quelques divergences entre Ploncard et Coston s'expliquent par une différence de tempéraments : le premier, plus effacé, laisse le soin au second, plus va-t-en guerre, de prendre la tête de leur « croisade ».

En avril 1931, Ploncard accomplit son service militaire. Il est versé dans le 29^e bataillon de chasseurs en Alsace¹⁶. Coston, quant à lui, est exempté le 31 mars 1933 pour tuberculose pulmonaire¹⁷. Il dépose en juillet 1933 à la

préfecture de police les statuts d'un groupement politique nommé Les Francistes – Front national ouvrier-paysan, qu'il crée avec René-Louis Jolivet, membre de la Solidarité française de François Coty et futur rédacteur en chef du Radio-Journal de Paris sous l'Occupation¹⁸. Parmi les principaux dirigeants, citons Jacques Ploncard, Marya del Rosario, épouse de Coston, Maurice-Christian Dubernard, ancien secrétaire général du Parti national populaire. Le mouvement est doté d'un organe, *La Libre parole populaire*. Les principes fondamentaux sont revendiqués dans la brochure *Que veulent les Francistes ?* : « la lutte contre la Judéo-Maçonnerie, le Marxisme, le Parlementarisme, la Démocratie et le Capitalisme, par l'union des Anciens Combattants et des Jeunes Générations, pour le Corporatisme, la protection de la Race et la défense de la civilisation Aryo-Chrétienne par une entente internationale avec tous les mouvements étrangers de même tendance ». Comme Henry Coston le soulignera lui-même, cette doctrine s'apparente étroitement au national-socialisme¹⁹.

Le temps des affinités de vues avec Charles Maurras est révolu. Le journal de la Ligue d'Action française critique le penchant de Coston pour l'Allemagne hitlérienne²⁰. Des rixes opposent les Francistes de Coston aux membres du Francisme de Marcel Bucard pour le monopole du titre. Malgré sa faible influence, les idées véhiculées par le parti constituent une première en France. Il est accusé d'hitlérisme et on le soupçonne d'être subventionné par les services nazis. Le 25 mars 1934, aux côtés d'Adolf Hitler, il fait la une du *Droit de vivre*, l'organe officiel de Ligue internationale contre l'antisémitisme de Bernard Lecache, principal adversaire de Coston, sous la manchette « Il y a des hitlériens à Paris. A vous, Français, de les chasser ! ». Henry Coston se rend en Allemagne, en mars 1934, en compagnie de son épouse et de Jacques Ploncard. À Nuremberg, ils sont reçus par le *gauleiter* de la Franconie, l'antisémite fanatique Julius Streicher, qui dirige le journal *Der Stürmer*²¹. Ce ne sera pas le seul voyage outre-Rhin. Ses relations avec le Weltdienst, centre de

propagande antisémite mondial du lieutenant-colonel Fleischhauer basé à Erfurt, se manifestent entre autres par sa présence à Berne en mai 1935 : un procès doit trancher sur l'authenticité des *Protocoles des Sages de Sion*, « plan universel de domination juive ». Coston devait être appelé à la barre par Fleischhauer avant que les témoins de la défense ne puissent déposer. Il se contentera d'y assister et d'exposer sa version à ses lecteurs²².

L'arrivée de Pierre Clémenti en août 1934 mène les Francistes à la faillite²³. Henry Coston se ressaisit en publiant en décembre 1934 une nouvelle mouture de son journal, intitulée *Libres paroles*. Le programme de son ancien parti est reconduit dans le Parti socialiste national de France déclaré le 28 novembre 1934 par Maurice-Christian Dubernard²⁴ et auquel est rattachée la revue *Le Siècle nouveau*. Coston rachète en janvier de la même année l'hebdomadaire *Porc-épic*. Il part en 1936 pour l'Afrique du Nord. Suivant les traces de Drumont, il se présente dans l'ancienne circonscription d'Alger où son maître à penser avait été triomphalement élu en 1898. La campagne électorale d'avril 1936 est émaillée de nombreux incidents. Un Juif d'Algérie, Léon Ben Kalifa, est tué par un permanent du local de Coston. *Le Droit de vivre* demande en représailles que l'on arrête « l'assassin Coston »²⁵. Ce dernier recueille finalement le 26 avril 1936 environ 10 % des suffrages exprimés avec 1 708 voix.

Face à la victoire du Front populaire, Henry Coston décide de prolonger son séjour en Afrique du Nord et organise le Front français avec l'aide de René Barthélémy²⁶. Il adapte sa presse, *La Libre parole d'Alger* puis *La Libre parole nord-africaine*, aux circonstances. A son retour à Paris, il se brouille avec Henri-Robert Petit qui tient le Centre de documentation et de propagande créé au début de l'année 1936. Il l'accuse d'avoir dilapidé ses archives et sa bibliothèque²⁷.

Henry Coston intensifie sa propagande antijuive et antimaçonnique en diffusant insignes, timbres, papillons, tracts, brochures, revues, livres, dans la capitale, mais également en Algérie, en Alsace et dans quelques villes de

province. Plusieurs maisons d'édition se succèdent pendant ces années : Nouvelles éditions nationales, Centre de documentation et de propagande, Office de propagande nationale, Société d'édition et de propagande, et Bureau central de presse et d'édition. Sous son nom ou sous le pseudonyme Georges Virebeau, il publie ou dirige de nombreux livres et brochures : *Le Parlement aux ordres de la F... M...* (1931), *Le Cartel maçonnique contre la France* (1932), *L'Annuaire général de la Franc-Maçonnerie française*, *Les Loges et leurs principaux dignitaires* (avec Marya del Rosario) (1933), *Les Francs-Maçons célèbres*, *Paroles nationalistes*, *Les Mystères de la Franc-Maçonnerie* (1934), *La Conjuration juive*, *Juifs et Francs-Maçons démasqués* (1935), *Algerusalem* (1936), *La Conspiration juive²⁸*, *La France, colonie juive*, *Les Juifs contre la France* (1937), *Les Coulisses du Front Populaire*, *La Presse aux ordres des Juifs*, *Les Juifs et leurs crimes*, *Les Deux cents familles*, *Le Péril Juif. Texte intégral des Protocoles des Sages d'Israël* (1938). Nettement moins productif, Jacques Ploncard, prenant parfois le pseudonyme de Fergus, écrit *Les Espions et les traîtres*, *Pourquoi je suis anti-juif* et *Le Juif démasqué*. Une perquisition est faite au domicile de Coston, à Clichy, et au siège de ses sociétés rue du Cardinal-Mercier à Paris le 23 juin 1939. Elle s'inscrit dans le cadre de la commission rogatoire émanant du juge d'instruction Combeau, datée de la veille, à la suite d'une enquête menée pour procédure contre X et autres inculpés de propagande étrangère. Les archives de Coston sont alors saisies.

A l'inverse de Jacques Ploncard, Henry Coston n'est pas mobilisé en 1939. Le premier regagne la capitale après treize mois de captivité. Pour une approche globale, et donc sommaire, de la carrière de Henry Coston sous l'Occupation, nous pouvons nous reporter à la notice individuelle établie le 25 janvier 1952 par le commissaire du gouvernement de la cour de justice de la Seine²⁹, en y apportant des informations supplémentaires :

« Coston Henri,

Condamné par la Cour de justice de la Seine le 15.3.47 pour intelligence avec l'ennemi.

Exposé sommaire des faits qui ont motivé la condamnation à subir.

De 1940 à 1943, Coston Henri, journaliste de profession, membre influent du P.P.F.³⁰, par ailleurs entré en relation dès 1935 avec les dirigeants nazis, écrivit de nombreux articles violemment antisémites et antimaçonniques, à tendance nettement germanophile.

C'est ainsi qu'il écrivit sous sa propre signature dans de nombreux journaux tels que *Les Cahiers de la France Nouvelle*³¹, *Le Pilori*, *Le Cri du Peuple*, *La France au Travail*, et sous le pseudonyme de Georges Virebeau, dans le *Pariser-Zeitung* et le *Paris-Soir*³². Il écrivit également quelques articles dans la *France au Travail* sous le pseudonyme de Diogène.

Mais surtout Coston occupa le poste de Directeur du Centre d'Action et de Documentation (C.A.D.), organisme fondé par lui en mars 1941³³ avec l'appui des Allemands³⁴, dont le rôle tout d'abord de diffusion d'ouvrages et tracts antisémites et antimaçonniques se transforma par la suite pour devenir celui d'un véritable service de renseignements visant à dépister toutes les activités hostiles à la politique de collaboration. Coston devenu dès lors l'homme de confiance des Allemands, immatriculé sous le n° FR 12 par leurs services, recrute des collaborateurs, les obligeant à adhérer au P.P.F., divise le C.A.D. en 4 sections, forme un réseau de correspondants en province, chargé d'enquêter sur toutes les activités anticollaborationnistes. En définitive, le C.A.D. financé et contrôlé directement par les Allemands, dresse un fichier comportant plusieurs milliers de fiches nominatives concernant toutes les personnes suspectes et confectionné d'après les rapports hebdomadaires envoyés au centre par ses correspondants.

De leur côté, Coston et son secrétaire général Babize dressent des rapports destinés soit au P.P.F. ou bien au service français des Sociétés

Secrètes, soit même à la section Moerschell³⁵, soit enfin, après traduction, à différents organismes ennemis tels que l’Ambassade Allemande ou la Gestapo.

Parallèlement, le Centre poursuit son œuvre initiale de propagande antimaçonnique et antisémite par la publication et la diffusion de nombreuses brochures et de tracts. Coston fera même paraître une revue intitulée *Le Bulletin d’Information antimaçonnique – La Libre Parole*³⁶. Tiré à plusieurs milliers d’exemplaires dont certains reviendront à la Propagandastaffel.

En août 1944, Coston quittera Paris avec les Allemands, après avoir opéré la destruction de la quasi totalité des archives de son service.

Coston a été condamné aux travaux forcés à perpétuité (commué), à la confiscation de ses biens et à la dégradation nationale le 15.3.1947 par la Cour de justice de la Seine »³⁷.

Henry Coston retrouve donc tardivement au P.P.F. Jacques Ploncard qui s’occupe de propagande et qui signe lui aussi des articles dans *L’Appel*, *Au pilori*, *Le Cri du peuple*, *Les Documents maçonniques* et *Pariser Zeitung*. Ce dernier écrit également pour *Le Matin* et, en se présentant comme un ancien élève de l’Institut d’ethnologie³⁸, pour *L’Ethnie française*. Jacques Ploncard est aussi le chef du service de dépouillement des archives du Grand Orient de France, dont l’objectif est de fournir de la documentation au C.A.D. pour l’élaboration du *Bulletin d’information anti-maçonnique*, dont il est l’un des rédacteurs³⁹. Sa fidélité au maréchal Pétain lui vaut d’être décoré de la francisque. Il prête serment à Paris le 15 septembre 1943⁴⁰.

Coston et Ploncard fréquentent les milieux antisémites et participent aux mondanités de l’Association des journalistes antijuifs – Coston en assure la vice-présidence tandis que Ploncard en est le secrétaire général adjoint –⁴¹, et de la Commission d’études judéo-maçonniques (C.E.J.M.) dont ils sont des membres influents. En effet, si le lieutenant SS Moritz,

chef de l'action antimaçonnique allemande en zone occupée, est le véritable instigateur de cette commission, William Gueydan de Roussel en accepte l'idée le 18 mars 1942 après avoir consulté Henry Coston, Jacques Ploncard et Armand Bernardini⁴². La première réunion officielle de la C.E.J.M. a lieu le 7 avril 1942. Les sept « piliers » de l'organisation sont le lieutenant SS Moritz, Armand Bernardini, Henry Coston, Jacques Ploncard, Charles Laville, Philippe Poirson et William Gueydan de Roussel, le président en titre⁴³. Ils siègent dans les locaux du Grand Orient de France rebaptisés Section d'histoire contemporaine de la Bibliothèque nationale. Lors de la réunion du 20 avril 1942, Gueydan de Roussel précise que le mobilier de la C.E.J.M. a été réquisitionné chez un Juif, que les archives dépouillées ont été récupérées dans les loges de la zone occupée et que l'argent provient pour moitié de la Bibliothèque nationale et pour autre moitié des autorités occupantes⁴⁴. Il souhaite centraliser la documentation concernant les rapports entre la franc-maçonnerie et les Juifs, en distinguant l'aspect historique de l'aspect politique, étudiés lors des séances hebdomadaires. Des orateurs extérieurs et des personnalités allemandes sont invités occasionnellement. Sous l'impulsion de Bernardini, un fichier de noms juifs est élaboré⁴⁵.

Coston et Ploncard ont également participé aux activités du Cercle aryen, dont la création répond à une nécessité d'exteriorisation de la C.E.J.M. au cours de sa deuxième année d'existence. L'idée en revient à Gueydan de Roussel, comme le démontrent ses archives récupérées à la Libération. Après plusieurs mois de préparation avec Antoine Dessus (dit Tony Dessus), administrateur du Cercle européen et futur secrétaire général du Cercle, Gueydan de Roussel réunit le premier conseil d'administration le 17 juin 1943⁴⁶. Parmi les noms les plus cités dans les différents conseils d'administration, retenons Henry Coston, Jacques Ploncard, Paul Riche, Armand Bernardini et Alphonse Moreau de la Meuse. L'ouverture officielle n'a lieu que le 20 novembre 1943⁴⁷. Gueydan de Roussel parvient à obtenir

la participation de Paul Chack, président du Comité d'action antibolchevique, qui cautionne le Cercle aryen en acceptant la présidence⁴⁸. Mais la cheville ouvrière du groupement demeure Gueydan de Roussel, qui obtient du chef supérieur de troupes d'assaut SS Rôthke, chargé des affaires juives, la réquisition du Cercle général des Lettres et des Arts, au 5 boulevard Montmartre⁴⁹. Tous les éléments sont réunis pour accueillir le Paris collaborationniste : bar, restaurant, salles de réunion... Le Cercle aryen est à la mesure des ambitions de Gueydan de Roussel, qui cherchera à imposer son « Alliance aryenne universelle », destinée à être la réponse à l'existence de l'Alliance israélite universelle. A l'initiative du Cercle est créé le prix de la France aryenne, décerné à Maurice-Ivan Sicard le 29 février 1944 pour son ouvrage *Vive la France*. Les salons servent aussi de cadre aux manifestations du centenaire de Drumont en avril et mai 1944.

Au sein du Cercle aryen, Henry Coston est nommé président de la commission des admissions tandis que les conférences sont planifiées par Jacques Ploncard⁵⁰. La stérilité des débats, centrés sur des questions de fonctionnement interne et d'« éthique antisémite », ainsi que les luttes intestines, réduisent à néant les projets de Gueydan de Roussel. Jacques Ploncard démissionne en février 1944 : il quitte sa présidence et le conseil d'administration, tout en demeurant membre. Henry Coston ne l'oublie pas pour autant quand il met sur pied les manifestations en l'honneur du centenaire d'Edouard Drumont. Ploncard figure par exemple parmi les membres du jury du prix Drumont décerné à Joseph-Marie Rouault pour son ouvrage *La Vision de Drumont* et à René-Louis Jolivet pour « l'ensemble de son action antijuive depuis 1930 »⁵¹. Enfin, quelques semaines avant, Henry Coston, principal inspirateur et rédacteur de *Je vous hais !*, « la publication la plus violemment antisémite de la période de l'Occupation »⁵², le sollicite⁵³. Par cette brochure de propagande Coston atteint « le sommet de son art ». Il faut préciser que contrairement à ce qu'avance Ariane Chebel d'Appollonia⁵⁴, il ne s'agit en aucune façon d'une

œuvre de la rédaction du *Cahier jaune*, mais du Parti populaire français agissant à travers le Bureau central de presse et d'informations dirigé par Maurice-Ivan Sicard.

En plus des ouvrages précédemment cités, Henry Coston est aussi l'auteur de *La Franc-Maçonnerie démasquée, liste de F... M... appartenant au Parlement, à la Presse, au Barreau et des dirigeants de la Secte* (1940), *La Finance Juive et les Trusts*⁵⁵, 1892-1942. *Le Cinquantenaire de La Libre Parole* (1942), *Le Bourrage de crâne. Comment la Presse trompait l'opinion* avec Albert Simonin, *Les Corrupteurs de la jeunesse. La Mainmise judéo-maçonnique sur la presse enfantine, Du Sang sur la cité ! Les Complicités judéo-maçonniques dans la révolution espagnole* (1943), *Dans les coulisses de la République. Ministres, préfets et policiers, agents d'exécution de la dictature maçonnique*⁵⁶, *Les Trafiquants de la misère ouvrière* (1944). Autant de livres qui justifient qu'il fasse partie des écrivains interdits en 1944⁵⁷. Quant à Jacques Ploncard, il est l'auteur de *Pourquoi a-t-on condamné la F... M... ?*

Après la Libération, Jacques Ploncard s'exile au Portugal pour plus de vingt ans : il a été condamné à la peine de mort par contumace le 29 mai 1947⁵⁸. Il vit sous les dorures de la résidence présidentielle de Salazar dont il est un des conseillers et le biographe. Il intègre la rédaction diplomatique du *Diaro da Manha*, quotidien du dictateur, et devient l'éditorialiste de l'émission « La Voix de l'Occident » à Radio-Lisbonne⁵⁹. Il ne reviendra définitivement en France qu'une fois devenu indésirable dans sa terre d'asile, après la Révolution des œillets en 1974. Henry Coston, lui, n'échappe pas à la sentence prononcée contre lui. Retrouvé en Autriche en octobre 1946, il est lourdement condamné. Il évite la peine capitale : le commissaire de la République ne l'ayant pas obtenue pour son supérieur hiérarchique, Bernard Faÿ⁶⁰, s'abstient de la réclamer⁶¹. Pendant cinq années, Henry Coston vivra dans le microcosme des anciens collaborationnistes de Fresnes, Saint-Martin-de-Ré et Saint-Sulpice-la-

Pointe⁶². A la faveur d'une grâce médicale applicable dès avril 1951⁶³ et motivée par la crainte d'une rechute de tuberculose pulmonaire, il recouvre la liberté. L'amnistie, qui efface la totalité des condamnations du casier judiciaire, arrive plus tardivement, en 1959⁶⁴.

Contournant subtilement la loi, Henry Coston reprend son combat. Il avait déjà mis à profit ses années de détention pour écrire *L'ABC du journalisme*⁶⁵ avec « l'aide précieuse de sa femme et celle du vicaire de la paroisse qui lui apportait, dissimulés sous sa soutane, les documents dont il avait besoin »⁶⁶. A sa sortie de prison, Noël Jacquemart l'accueille, ainsi que d'autres anciens condamnés pour faits de collaboration, à *L'Echo de la presse*, puis, à partir de 1957, au *Charivari*. La nouvelle épouse de Coston, Gilberte, lui sert de prête-nom. C'est ainsi qu'il fonde en octobre 1951 le Club international des journalistes et écrivains d'union latine avec son bulletin *Clubinter-Presse*.

A l'automne 1952, s'ouvre à Paris la Librairie française, officine des lecteurs des droites nationales et radicales. Elle sera la cible de plusieurs attentats. Henry Coston la cédera à Jean-Gilles Malliarakis en décembre 1975⁶⁷. Elle fermera ses portes, rue de l'Abbé-Grégoire, le 14 juillet 1995. Henry Coston et son épouse se consacrent à la vente par correspondance de livres anciens, puis à la diffusion de nouveaux livres et à l'édition par souscription. Bien évidemment, Coston rééditera et diffusera ses propres livres. Il vient aussi en aide au révisionniste Paul Rassinier en rééditant son ouvrage *Le Mensonge d'Ulysse*. En mai 1954, l'apport du Club national des lecteurs et de ses 1 600 membres⁶⁸ assure la pérennité du système. Son petit bulletin *Nouveaux livres*, puis *Presse et Littérature* contribue également à la renaissance littéraire de l'extrême droite. Il écrit en 1955 *Les Financiers qui mènent le monde*, présenté de nos jours comme l'ouvrage non-conformiste de l'après-guerre le plus vendu. Mais il n'a pas abandonné son terrain de prédilection, l'antisémitisme : il publie en 1956,

sous le pseudonyme Gygès, *Les Israélites dans la société française* avec un répertoire onomastique.

La presse nationaliste reçoit de temps à autre ses articles : *Jeune Nation*, *Défense de l'Occident*, *Carrefour*, *Europe-Action*, *Présent*, *National-hebdo*, *Monde et Vie*... Toutefois, son itinéraire journalistique d'après-guerre est marqué indubitablement par ses *Lectures françaises*. Le premier numéro est confectionné au Portugal où Henry Coston est allé recueillir les conseils de Jacques Ploncard⁶⁹. Il sort des presses en mars 1957. Michel de Mauny, collaborateur de la Société générale de presse et du *Courrier de Paul Dehéme*, est supposé tenir le rôle de directeur de la publication. L'éditorial est signé Pierre-Antoine Cousteau qui participe à ce périodique jusqu'à sa mort en décembre 1958. La revue mensuelle, farouchement antigaulliste⁷⁰, et qui entend dévoiler les coulisses de la politique, de la franc-maçonnerie, de la presse et de la finance, reste attachée aux noms de Henry Coston, Pierre-Antoine Cousteau, Michel de Mauny, Jacques Ploncard d'Assac, Georges Ollivier, Paul Rassinier, Jacques Bordiot, Pierre Hofstetter, Pierre Fontaine, etc. Elle maintient au goût du jour la théorie conspirationniste. Jean-Yves Camus et René Monzat précisent que, dans *Lectures françaises*, « sont [...] répertoriés tous les faits tendant à prouver que la puissance économique et financière est aux mains des Juifs ; que les gouvernements obéissent aux injonctions de la franc-maçonnerie ; que les Etats sont, peu ou prou, soumis à la volonté d'un lobby pro-sioniste qui les oriente dans le sens favorable aux intérêts israéliens »⁷¹. Henry Coston cède ses droits d'administrateur à Jean Auguy, directeur de la Diffusion de la pensée française, plus communément appelée groupe Chiré, en décembre 1976, puis se décharge officiellement de la responsabilité de la rédaction, et de la direction politique en mars 1981⁷².

Hormis sa longue collaboration à *Lectures françaises*, Jacques Ploncard, présenté par son ami Coston comme « l'auteur le plus lu du mouvement traditionaliste et anti-marxiste européen »⁷³, collabore à des journaux

favorables à l'Algérie française⁷⁴ : *Aspects de la France, Libertés françaises, La Nation française, C'est-à-dire, Jeune Nation, Salut public de l'Algérie française*, puis *Lecture et tradition, Présent...* En relation avec les milieux traditionalistes catholiques, il donne quelques articles à des journaux suisses, dont *Controverses*⁷⁵. Il fait part mensuellement à ses lecteurs de ses réflexions dans la *Lettre politique*, et soutient l'Alliance générale contre le racisme [sic] et pour le respect de l'identité française, présidée par Bernard Antony, qui s'attaque essentiellement à toute manifestation considérée comme anticatholique⁷⁶. Outre son livre majeur publié en 1958, *Doctrines du nationalisme*, Ploncard est l'auteur de *L'Etat corporatif. L'expérience portugaise, L'Eglise et la Révolution, L'Erreur africaine* (1963), *La Nation, l'Europe et la Chrétienté, Dictionnaire politique de Salazar* (1964), *Critique nationaliste, La Crise du communisme* (1965), *Le Poids des clés de Saint Pierre* (1966), *Salazar, La Réaction* (1967), *Lénine et la technique du coup d'Etat* (2^e éd., 1968), *La Peur des Mots* (1968), *Joseph de Maistre* (1969), *Les Jeunes ont droit à la vérité* (1970), *Les Idées qui tuent* (1971), *Manifeste nationaliste* (1972), *L'Eglise occupée* (1975), *Le Secret des francs-maçons* (1979).

Henry Coston, qui souhaite documenter ses militants, exerce un magistère sur toutes les familles de l'extrême droite française, même s'il ne fait pas l'unanimité chez chacune d'elles. Son œuvre a été encensée par l'ancien milicien François Brigneau, « sans doute le meilleur polémiste de l'extrême droite »⁷⁷, au cours des journées culturelles de *National-hebdo* en 1990 :

« Comment pourrions-nous parler de culture sans parler de Coston. Il est la culture politique de la droite nationale et populaire. Son œuvre considérable – construite avec l'aide et la collaboration de Mme Coston qui est une archiviste et une documentaliste de premier ordre – a été d'une importance capitale, essentielle. On ne peut pas écrire aujourd'hui sans avoir constamment recours aux quatre tomes de son *Dictionnaire*

politique, aux Financiers qui mènent le monde, au Veau d'or est toujours debout, à la République du Grand Orient pour ne citer que quelques titres.

Sans lui, sans sa mémoire prodigieuse et sa connaissance du dessous de l'histoire contemporaine, nous n'aurions pu faire le travail de démystification que nous avons tenté de faire »⁷⁸.

Henry Coston a voulu écrire l'histoire en opposition à ce qu'il nomme l'histoire « officielle » ou « conformiste ». Il est ainsi parvenu à propager une contre-culture conspirationniste et a fait des émules comme Yann Moncomble⁷⁹ ou Emmanuel Ratier⁸⁰, ce dernier étant souvent présenté comme son héritier spirituel. Ses quatre tomes du *Dictionnaire de la politique française* et le numéro spécial de *Lectures françaises* intitulé *Partis, journaux et hommes politiques d'hier et d'aujourd'hui*⁸¹ sont souvent utilisés par les historiens (bien que rarement référencés). Henry Coston a aussi rédigé ou dirigé bien d'autres livres et brochures, souvent réédités⁸² : *Les Origines secrètes de la guerre 1939-1945* (1957), *La Haute banque et les Trusts* (1958), *Le Retour des deux cents familles* (1960), *Dictionnaire des pseudonymes* (1961), *Les Technocrates et la Synarchie* (1962), *La Haute finance et les révolutions*, *L'Europe des banquiers* (1963), *La République du Grand Orient, Pétain toujours présent* (avec Jacques Isorni) en 1964, *La France à l'enca* (1965), *Le Secret des dieux* (1968), *Onze ans de malheur, Infiltrations ennemis dans l'Eglise* (avec Edith Delamare, Léon de Poncins, Jacques Bordiot et Gilles de Couessin) en 1970, *Dictionnaire des dynasties bourgeoises et du monde des affaires* (1975), *Les Deux cents familles au pouvoir* (1977), *Prélats et Francs-Maçons* (sous le pseudonyme Georges Virebeau) en 1978, *La Conjuration des Illuminés, Dictionnaire des changements de noms* (en deux tomes sous le pseudonyme l'Archiviste Jérôme) en 1979, *Procès de Louis XVI et de Marie-Antoinette* (1981), *La Fortune anonyme et vagabonde* (1984), *Le Monde secret de Bidelberg. Comment la haute finance et les technocrates*

dominent le monde (sous le pseudonyme Georges Virebeau) en 1986, *Le Veau est toujours debout* (1987), *Les Mystères des Francs-Maçons* (sous le pseudonyme Georges Virebeau), *Contribution à l'histoire des Francs-maçons sous l'Occupation* (sous le pseudonyme Argus) en 1988, *Les Trafiquants de la misère paysanne*, *Les Trusts étranglent le petit commerce*, *Une Nouvelle synarchie internationale. La Trilateral domine les nations et asservit les peuples. Voici ses agents secrets dans le monde* (1990), *Mais qui gouverne l'Amérique ?* (sous le pseudonyme Georges Virebeau), *Les Francs-Maçons dans la République* (sous le pseudonyme Saint-Pastour), *Le Fric est à gauche. Comment les héritiers des « 200 familles » ont séduit les enfants du Front Populaire* (1991), *La Guerre de Cent ans des sociétés secrètes*, *Le Traquenard européen de Jean Monnet*, *La « Trahison » de Vichy, 1940* (1993), *L'Ordre de la Francisque* (sous le pseudonyme l'Archiviste Jérôme), *Les Communistes et la deuxième guerre mondiale. Des documents oubliés* (1939-1944) (sous le pseudonyme Georges Virebeau), *Non ! L'Ecologie n'est pas de gauche, « Tous pourris ! »* (1995), *L'Age d'or des années noires. Le cinéma arme de guerre ?* (1996), *Signé : Drumont*⁸³, *Mes années de lutte contre l'imposture* (1997).

Prévues depuis plusieurs années, les mémoires de Henry Coston devraient être publiées, après sa demande de souscription⁸⁴. Les trois tomes s'intituleraient successivement *Tribulations d'un militant*, *La Vengeance d'Hiram* et *Feu la presse libre*.

M. Lenoire

1. L'auteur rédige actuellement une thèse de doctorat sur Henry Coston sous la direction de Jean-François Sirinelli.
2. Henry Coston, *Les Corrupteurs de la jeunesse. Mainmise judéo-maçonnique sur la presse enfantine*, Paris, Bulletin d'information anti-maçonnique, numéro spécial, diffusion du C.A.D.
3. Henry Coston, *L'Age d'or des années noires. Le cinéma arme de guerre ?*, Paris, Publications H.C., 1996, p. 7. Son père meurt le 22 juin 1920 à Foulayronnes, près d'Agen.
4. Henry Coston, *Mes années de lutte contre l'imposture*, Paris, Publications H.C., 1997, p. 3.

5. Propos recueillis par Michel Toda, « Henry Coston, dictionnaire vivant de la politique », *Le Choc du mois*, janvier 1990, p. 49.
6. Cassette audio : « André Figueras s'entretient avec Henry Coston », Chiré-en-Montreuil.
7. A.N., versement 890158, direction générale de la police nationale, police judiciaire, fichier central de la police, article 12, liasse 3, épuration, enquête judiciaire sur le Centre d'action et de documentation dirigé par Henry Coston dit Georges Virebeau, journaliste, 1945, rapport sur Jacques Ploncard du 12 mai 1945.
8. *Ibid.*
9. *Au pilori*, 18 mars 1943 et 1^{er} avril 1943.
10. Henry Coston, *Signé : Drumont*, Paris, Publications Henry Coston, 1997, p. 47. Sous le pseudonyme Georges Virebeau, Henry Coston donne quelques articles à cette *Libre parole* qui s'éteint en juillet 1929.
11. *Au pilori*, 29 avril 1943.
12. Cf., notice « Armand Bernardini (Armand Sjoestedt, dit) ».
13. *Ibid.*
14. Henry Coston, *Dictionnaire de la politique française*, t. I, Paris, Librairie française, 1979, p. 859.
15. *Ibid.*
16. *Au pilori*, 13 mai 1943.
17. Paul J. Kingston, *Anti-Semitism in France during the 1930's : Organisations, Personalities and Propaganda*, University of Hull Press, Occasional Papers in Modern Languages, n° 14, 1983, p. 43.
18. Henry Coston, *Dictionnaire...*, t. I, op. cit., pp. 468 et 571.
19. Henry Coston, *Les Corrupteurs de la jeunesse...*, op. cit.
20. *L'Action française*, 6 juin 1934 et 6 juillet 1934. En reproduisant des articles de la R.I.S.S. qui attaquent Coston, *L'Action française* reprend à son compte ces critiques. Encore en phase avec le mouvement royaliste, Henry Coston sort le premier numéro de la *Monarchie française* en janvier 1933 avec pour rédacteur en chef sa femme, Marya del Rosario, assistée de Pierre-Jacques Enschede. D'après elle, il y eut trois ou quatre numéros.
21. Archives du ministère des Affaires étrangères, série administrative « C », sous-série « 346 » (c-6 Intérieur), lettre du 17 mars 1934 du consul de France à Nuremberg au ministre des Affaires étrangères français.
22. *La Libre parole et Le Porc-épic*, 30 mai 1935, 13 juin 1935 et 27 juin 1935.
23. Cf., notice « Pierre Clémenti (François Clémenti, dit) ».
24. A.P.P., « Archives des associations ».
25. *Le Droit de vivre*, 25 avril 1936. Autre titre : « *Ben Kalifa est mort, assassiné par Coston* » dans *Le Droit de vivre*, 2 mai 1936.
26. *La Libre parole nord-africaine*, 7 mai 1936.
27. Cf., notice « Henri-Robert Petit (Henri Petit, dit) ».
28. Selon Alice Yaeger Kaplan, Louis-Ferdinand Céline dans son pamphlet *Bagatelles pour un massacre*, ne se contente pas de s'inspirer de cette brochure, il retrancrit presque intégralement dix-

sept pages et les incorpore entre les pages 277-288 de son livre (*cf.*, *Relevé des sources et citations dans Bagatelles pour un massacre*, Tusson, éditions du Lérot, 1987, p. 19).

29. Lucien Sabah, *Une Police politique de Vichy : le Service des Sociétés Secrètes*, Paris, Klincksieck, 1996, pp. 185-186.

30. Ce rapport omet de signaler la présence de Henry Coston parmi les rares membres de l'éphémère Parti national-socialiste français de l'ancien séminariste Christian Message en 1940.

31. Il s'agit en fait d'une brochure non périodique dirigée et rédigée par Coston qui n'a eu que quatre numéros : *Les Juifs en France* avec Jean-Louis Vannier alias Robert Courtine, *Quand la Franc-Maçonnerie gouvernait la France*, *L'Amérique, bastion d'Israël* et *La Franc-Maçonnerie sous la III^e République, liste des ministres et des politiciens francs-maçons*.

32. Il convient d'y ajouter *Les Documents maçonniques* et *L'Appel*.

33. Le C.A.D. fut en réalité fondé le 1^{er} avril 1941.

34. Henry Coston occupe officiellement les locaux de la Grande Loge de France, rue Puteaux à Paris, en octobre 1941. Ils deviennent ainsi le siège du Centre d'action et de documentation.

35. L'inspecteur Georges Moerschell est le chef du Service des associations dissoutes rattaché à la préfecture de police.

36. Le premier *Bulletin d'information anti-maçonnique* est daté du 29 octobre 1941. Pendant un an, jusqu'en octobre 1942, Victor Chaubeyre assure la correspondance pour la zone libre. Henry Coston répète à souhait dans ses publications qu'il a été empêché par l'ambassadeur Abetz de sortir une nouvelle *Libre parole* en 1941. Il omet de préciser que quatre numéros sortent du 25 octobre au 11 décembre 1943, les deux premiers sous forme ronéotypée, les deux autres au format du *Bulletin d'information anti-maçonnique*. Ces quatre numéros font partie d'une série confidentielle réservée aux correspondants du C.A.D.

37. Henry Coston est jugé dans le cadre du procès du Centre d'action et de documentation pour lequel il occupait le poste le plus en vue, celui de directeur. Les trois autres prévenus sont ses adjoints : Paul Lafitte et Henry Babize, condamnés respectivement à dix ans et à cinq ans de prison ; et sa secrétaire, la future Mme Coston, condamnée à dix ans d'indignité nationale (*cf.*, Henry Coston, *Mes années de lutte...*, *op. cit.*, p. 14).

38. *Au pilori*, 13 novembre 1941.

39. Henry Coston, *Mes années de lutte...*, *op. cit.*, p. 14.

40. Information fournie par la section du xx^e siècle des A.N.

41. *Cf.*, notice « L'Association des journalistes antijuifs ».

42. A.N., z⁶ 288 à 292, n° 3275, dossier d'instruction de la procédure suivie contre Bernard Faÿ et le Service des Sociétés secrètes, scellé 42, journal du nommé Gueydan de Roussel découvert dans le coffrage d'une cheminée de son appartement, 10 rue de l'Université à Paris.

43. *Ibid.*, scellé 532, documents concernant la Commission d'études judéo-maçonniques découverts chez Gueydan de Roussel, discours dactylographié de Gueydan de Roussel pour la réunion du deuxième anniversaire de la C.E.J.M. le 14 avril 1944.

44. *Ibid.*, scellé 531, documents concernant la Commission d'études judéo-maçonniques découverts chez Gueydan de Roussel, discours dactylographié de Gueydan de Roussel.

45. *Cf.*, notice « Armand Bernardini (Armand Sjoestedt, dit) ».

46. A.N., Z⁶ 288 à 292, n° 3275, scellé 42, doc. cit.
47. *Ibid.*
48. Cf., notice « Paul Chack ».
49. A.N., Z⁶ 288 à 292, n° 3275, doc. cit., scellé 530, documents concernant le Cercle aryen.
50. *Ibid.*, scellé 495, lettres ayant trait à Jacques Ploncard.
51. *Bulletin d'information sur la question juive*, 21 mai 1944.
52. Agathon, *Guidargus du livre politique sous l'Occupation*, 1990, p. 248.
53. Henry Coston n'en est pas à son premier coup d'essai : son nom est cité dans la précédente brochure du Bureau central de presse et d'informations, en janvier 1943, ayant pour titre *Lafayette, nous voici !* Très prisé de nos jours par les « collectionneurs », *Je vous hais !* a été vendu selon Henry Coston à 15 000 exemplaires (cf., David Pryce-Jones, *Paris in the Third Reich. A history of the German Occupation, 1940-1944*, London, Collins, Michael Rand Picture Editor, 1981, p. 228).
54. Ariane Chebel d'Appollonia, *L'Extrême droite en France. De Maurras à Le Pen*, Bruxelles, Complexe, coll. « Questions au XX^e siècle », 1996, p. 84.
55. Par communiqué du Contrôle militaire des informations au ministère de la Guerre, cet ouvrage est retiré de la vente à la Libération (cf., Agathon, *op. cit.*, p. 295).
56. *Ibid.* (cf., Agathon, *op. cit.*, p. 291).
57. *Ibid.*, p. 288.
58. Il a été amnistié par la suite.
59. Henry Coston, *Dictionnaire...,* t. I, *op. cit.*, p. 859.
60. Bernard Faÿ, né le 3 avril 1893 à Paris, professeur au Collège de France, administrateur général de la Bibliothèque nationale à partir du 6 août 1940 en remplacement de Julien Caïn, est le directeur des *Documents maçonniques*, revue mensuelle (1^{er} numéro, 15 octobre 1941). Il est chargé de l'exécution de la loi du 13 août 1940 concernant l'interdiction des associations secrètes et l'obligation, pour les fonctionnaires et agents de l'Etat, de souscrire une déclaration. Le 12 novembre 1940, le maréchal Pétain lui confie la mission de centraliser et d'inventorier les archives maçonniques. Le 22 novembre de cette même année, il obtient du SS-Sturmbannführer Schilling, délégué du chef de la Sûreté et du SD pour la France et la Belgique, l'immeuble du Grand Orient de France, rue Cadet à Paris, bien que les Allemands soient toujours maîtres des locaux. Le décret du 17 septembre 1941 (voir le *Journal officiel* du 21 septembre 1941) renforce les pouvoirs de Bernard Faÿ, qui est chargé de rechercher, réunir, conserver et éditer tous les documents maçonniques en vue de l'application de la loi du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes, ordonnant la publication dans le *Journal officiel* des noms des anciens dignitaires et leur interdisant l'accès et l'exercice des fonctions et mandats énumérés à l'article 2 de la loi du 2 juin 1941 portant statut des Juifs. Le Centre d'action et de documentation de Coston, bien que soumis aux services antimaçonniques allemands, bénéficie malgré tout d'une subvention mensuelle de 20 000 francs du cabinet civil du maréchal Pétain via les bureaux parisiens du Service des Sociétés secrètes (Cf., A.N., 334 AP 22, cour de justice de la Seine, compte-rendu sténographique du procès de l'affaire dite des « Sociétés secrètes », 25 novembre-5 décembre 1946). Bernard Faÿ est condamné le 5 décembre 1946 aux travaux forcés à perpétuité. Après avoir connu les geôles de Fresnes, Saint-Martin-de-Ré, Fontevrault et Angers, il s'évade à la fin de septembre 1951 et se réfugie en Suisse. Il décède à Paris le 31 décembre 1978.

61. Henry Coston, *Mes années de lutte..., op. cit.*, p. 14.
62. *Ibid.*, pp. 14-15.
63. Philippe Randa, *Dictionnaire commenté de la collaboration française*, Paris, Jean Picollec, 1997, p. 457.
64. Ordonnance n° 59-199 du 31 janvier 1959 et loi n° 59-140 du 31 juillet 1959.
65. Devenu en 1960 *Le Journalisme en trente leçons*. Dans le même esprit « didactique », il faut mentionner *Ce qu'il faut savoir quand on publie un livre* édité en 1983.
66. Propos recueillis par Michel Toda, « Henry Coston... », article cit., p. 50.
67. *Lectures françaises*, mars 1997, p. 24.
68. Henry Coston, *Mes années de lutte..., op. cit.*, p. 15.
69. *Lectures françaises*, mars 1997, pp. 1-2.
70. Henry Coston prend nettement position contre la Constitution de la v^e République en 1958. Sa revue perd aussitôt 30 % des abonnés, et donc autant de rentrées d'argent. Il parvient malgré tout à redresser la barre grâce à la Librairie française (*cf.*, *Lectures françaises*, mars 1997, p. 5).
71. Jean-Yves Camus et René Monzat, *Les Droites nationales et radicales en France*, Lyon, P.U.L., 1992, p. 467.
72. *Lectures françaises*, mars 1997, p. 33.
73. Henry Coston, *Dictionnaire..., t. I, op. cit.*, p. 859.
74. Selon Jacques Bordiot, Henry Coston est mis en garde à vue lors de la guerre d'Algérie et subit aussi quatre perquisitions. (*Cf.*, *Lecture et tradition*, avril-mai 1980, p. 18).
75. Jean-Yves Camus et René Monzat, *op. cit.*, p. 171.
76. *Ibid.*, p. 377.
77. *Ibid.*, p. 61.
78. Cité par *Le Droit de vivre*, mars-avril-mai 1990.
79. Henry Coston préface notamment deux de ses ouvrages : *La Trilateral et le mondialisme* en 1980 et *L'Irrésistible expansion du mondialisme* en 1981. Yann Moncomble est décédé en 1990.
80. Il est l'auteur d'une *Encyclopédie politique française* éditée en 1992 et considérée comme le cinquième tome du *Dictionnaire de la politique française* de Coston. Avec ce dernier, Emmanuel Ratier réalise en 1994 une refonte du *Dictionnaire des pseudonymes*.
81. C'est dans cet ouvrage qu'Alain de Benoist, avant de faire les beaux jours de la Nouvelle droite, fait ses classes sous le nom de Cédric de Gentissard. Voir Pierre-André Taguieff, *Sur la Nouvelle droite*, Paris, Descartes et Cie, 1994, p. 111.
82. Après la cession de la Librairie française, Henry Coston fonde les Publications Henry Coston pour assurer son indépendance.
83. Se réclamant toujours de Drumont, Henry Coston avec Jacques Ploncard, Maurice Bardèche, Emmanuel Beau de Loménie, Maurice-Ivan Sicard, Xavier Vallat et d'autres, patronnent la Société des amis d'Edouard Drumont, association fondée en 1964 par Abel Manouvriez et Hubert Biuchi.
84. Henry Coston, *Mes années de lutte..., op. cit.*

ROBERT COURTINE

(dit Robert-Julien Courtine, ou Robert Jullien-Courtine)

Robert Courtine est né le 16 mai 1910 à Paris. Il fréquente l'école primaire supérieure Arago et obtient un certificat commercial à la fin de ses études. A l'âge de dix-huit ans, il s'inscrit à la Ligue d'Action française dont il devient secrétaire-adjoint de la section d'Asnières en 1931. Il la quitte en 1935. Dès lors, il ne milite plus, selon ses dires, dans aucun mouvement politique¹. Pendant les années trente, il donne des critiques littéraires à des journaux de faible audience comme *Le Soleil du Centre* de Clermont-Ferrand. Ce n'est qu'après la fin des hostilités, en 1940, qu'il se lance réellement dans le journalisme.

Appartenant à la classe 1930, service armé, recrutement de la Seine, Robert Courtine est mobilisé en 1939 comme soldat de deuxième classe, et affecté à l'Etat-major des F.T.A. 4 en qualité de secrétaire. Dès son retour à la vie civile, il collabore au quotidien *La France au travail* dont le rédacteur en chef est Charles Dieudonné, alias Georges Oltramare. Il y écrit des reportages sur la vie parisienne et des critiques sur la radio. Il tient aussi une rubrique intitulée « Pointes sèches ». Il entre en mars 1941 comme critique littéraire au nouvel hebdomadaire *L'Appel* de Pierre Costantini, avec l'assentiment du rédacteur en chef Hector Ghilini, pour occuper quelques temps après le poste de secrétaire de rédaction avec la charge, notamment,

des pages consacrées aux spectacles et à la littérature. Courtine déclarera ne pas avoir adhéré à la Ligue française de Costantini en contrepartie de sa collaboration au journal². Sous des pseudonymes aussi divers que Jean-Louis Vannier, Marc Airelle, Marc Aurelle³ ou Roger Charmoy⁴, ainsi que sous son vrai nom, il écrit des articles dans la *Pariser Zeitung*, rubrique « Air de Paris », *Au pilori*, à *Jeunesse*, *La Gerbe*, *Paris-Midi*, *Femmes françaises*, *Notre combat*, *La Voix ouvrière*, *Le Réveil du peuple*...

La majorité de ses écrits est consacrée aux arts, lettres et spectacles. Jean Hérold-Paquis, membre du P.P.F., éditorialiste au Radio-Journal de Paris à partir de 1942 puis speaker de Radio-Patrie à Bad-Mergentheim en 1944, justifie l'orientation journalistique de Courtine dans son livre de souvenirs : « Tout Robert-Julien Courtine tenait dans cette double ambition : une signature populaire, ou publique, si l'on préfère, et un à-peu-près. N'ayant pas conquis la gloire journalistique, malgré sa facilité de production qui était stupéfiante et ne s'embarrassait daucun sujet – d'ailleurs Larousse a déjà parlé de tout ! – il s'était acquis, dans les coulisses des music-halls et les bars des Champs-Elysées, une heureuse réputation de succédané verbal d'Almanach Vermot »⁵. Mais Robert Courtine signe aussi des panégyriques de Pierre Costantini et de Jacques Doriot, des articles antisémites et antimaçonniques, des diatribes contre les Anglo-saxons...

Etroitement lié à Henry Coston, à qui il doit une partie de sa carrière sous l'Occupation, – dont son entrée à *La France au travail*, Coston y étant alors le secrétaire de rédaction⁶ –, il collabore au premier numéro des *Cahiers de la France nouvelle*, intitulé « Les Juifs en France » et publié en 1941 par le Centre d'action et de documentation (C.A.D.) dirigé par Coston⁷. Ce dernier lui ouvre aussi les colonnes du *Bulletin d'information anti-maçonnique* (où, indique l'annuaire de la presse 1942-1943, Courtine signe des critiques littéraires). Sa signature dans *Je vous hais !*⁸, modèle de propagande et de syncrétisme antisémites, quelques mois avant la

Libération, relève une fois de plus de l'amitié que lui porte Henry Coston, principal rédacteur de cette brochure. De même, en avril 1944, il fait partie du jury du prix Edouard Drumont, sans doute par décision de son fondateur, Henry Coston⁹. Courtine en reconnaissance lui rend hommage dans *Jeunesse* du 25 janvier 1942 sous le titre « L'interview hebdomadaire : un quart d'heure avec Henry Coston ».

Il n'est donc pas surprenant de retrouver Robert Courtine dans la liste des adhérents de l'Association des journalistes antijuifs (A.J.A.). S'il confirmera son appartenance à cette association, il niera néanmoins avoir assisté à une réunion ou participé à une manifestation¹⁰. En revanche, il se défendra d'avoir milité au Parti populaire français de Jacques Doriot. Or, André Chaumet, directeur de *Notre combat*, et du *Cahier jaune* devenu *Revivre*, dans une lettre à Jacques Doriot publiée le 12 novembre 1942 dans *Le Cri du peuple*, présente son adhésion au P.P.F. en citant ses camarades déjà membres, dont Courtine. Jean Hérold-Paquis confirme la présence de ce dernier au sein du parti, tout en précisant qu'il était un militant très confidentiel¹¹. Les dénégations de Courtine lors de son audition de 1946 montrent une fois de plus combien l'étiquette P.P.F. était embarrassante pour tout accusé de collaborationnisme.

En plus de ses interventions dans la presse, il collabore à Radio-Paris, entièrement dévolue à la propagande allemande. Il y retrouve Georges Oltramare de *La France au travail*. Courtine développe ses talents de chansonnier dans l'émission « Le rythme du temps » en 1941 et 1942, puis dans « Le tabac du coin » en 1943. Compromis par ses multiples activités sous l'Occupation, il choisit de quitter Paris le 14 août 1944. Après le détournement du train qui doit le mener à Nancy où est envisagée la reparation de *L'Appel*, Robert Courtine fait escale à Metz pour rejoindre au plus vite Baden-Baden sur ordre de Costantini. Une quinzaine de jours plus tard, Jacques de Lesdain, ancien rédacteur politique de *L'Illustration* et ancien directeur de *La France européenne*, le somme de se rendre à

Sigmaringen pour se mettre à la disposition du ministère de l'Information. Des différends l'opposent à Jean Luchaire, qui vient d'être nommé commissaire à l'Information de la commission gouvernementale créée par de Brinon, et à d'autres personnalités du ministère. Il part alors pour Bad-Mergentheim où on le charge de la partie artistique des émissions de la naissante Radio-Patrie. A l'origine de cette radio se trouve André Algarron, ancien journaliste du *Petit parisien*, à qui Courtine doit sa nomination. En raison de l'avancée américaine, tout le personnel, y compris Courtine, fuit en Italie. Il est arrêté le 9 janvier 1946 à Mérano par les services de la sécurité militaire française¹².

Robert Courtine est condamné le 12 décembre 1946 par la cour de justice de la Seine à dix ans de travaux forcés. Par décret du président de la République du 5 août 1948, sa peine est réduite à cinq ans de prison. Il lui est par ailleurs interdit d'exercer toute responsabilité sur les ondes françaises, décision prise le 16 mars 1945 lors de la séance de la Commission d'épuration de la radiodiffusion française¹³. *Une fois élargi, « dénué de ressources »*¹⁴, Robert Courtine reprend son activité journalistique dans un domaine où s'étaient recyclés de nombreux journalistes d'extrême droite : la gastronomie¹⁵. Sa brève biographie proposée dans le *Who's who*¹⁶ et dans les articles de presse *post-mortem*¹⁷ relève ses multiples participations à des périodiques : courts billets de variétés dans le *Parisien libéré* (1952-1986), rédacteur en chef de *Cuisine et Vins de France*, articles dans *Paris Match*, *La Dépêche du Midi*, *Santé Magazine*, *Valeurs actuelles*, *Carrefour*... Mais Courtine se fait surtout connaître par sa chronique gastronomique dans *Le Monde*, à partir de 1952, sous le pseudonyme La Reynière, repris au chroniqueur du XIX^e siècle, Grimod de la Reynière. A cette date, le patron du *Monde*, Hubert Beuve-Méry, estime que Courtine a « payé sa dette »¹⁸. Courtine influencera de manière décisive l'art gastronomique des quatre dernières décennies. Il est pourtant rattrapé par son passé. Le comité de rédaction du *Monde* réuni le

1^{er} avril 1993 décide de profiter d'un changement de formule pour mettre fin à cette embarrassante collaboration. *National-hebdo*, dans son numéro du 8-14 juillet 1993, publie un extrait des « minutes » de la réunion.

L'activité journalistique de Courtine est complétée par celle d'écrivain, ce qui le conforte dans son rôle de « pape »¹⁹ de la gastronomie. Il révise la nouvelle édition du *Larousse gastronomique* de Prosper Montagné, avant d'en diriger la refonte. Sa trilogie, *La Vie parisienne*, *Le Ventre de Paris* et *La Rive gauche*, est couronnée par l'Académie française. Bénéficiant de la levée de l'interdiction de 1945, Robert Courtine reprend une activité de compositeur de chansons et de producteur à la radio. Enfin, il devient membre de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (S.A.C.E.M.), de l'Association des critiques de music-hall, et de la Société des gens de lettres. Ancien épuré devenu de nouveau *persona grata*, Robert Courtine a su manœuvrer habilement pour construire une nouvelle carrière professionnelle. Il décède le 14 avril 1998 à Colombes.

M. Lenoire

1. A.N., z⁶ 122, n° 1750, dossier d'instruction de la procédure menée contre Robert Courtine, procès-verbal n° 72 de l'audition de Robert Courtine du 23 mars 1946 devant Jean Gau, commissaire de police à la direction des Renseignements Généraux, vu les instructions de monsieur le commissaire divisionnaire Bergé, chef de service.

2. *Ibid.*

3. Henry Coston et Emmanuel Ratier, *Encyclopédie des Pseudonymes*, Paris, t. II, Faits et Documents, 1994.

4. A.N., z⁶ 122, n° 1750, doc. cit.

5. Jean Hérold-Paquis, *Des illusions... désillusions ! Mémoires*, Paris, Bourgoïn, 1948, p. 98.

6. Henry Coston, *Partis, journaux et hommes politiques d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Librairie française, numéro spécial des *Lectures françaises*, décembre 1960, p. 101.

7. Sous le pseudonyme Jean-Louis Vannier, Robert Courtine rédige la partie historique de cette brochure.

8. Nous pouvons mettre au moins à l'actif de Courtine l'article intitulé « Une organisation juive de combat : la L.I.C.A. », pp. 123-125.

9. *Bulletin d'information anti-maçonnique*, 14 mai 1944.

¹⁰ A.N., Z⁶ 122, n° 1750, doc. cit. La présence de Courtine au sein du service de presse de l’Institut d’étude des questions juives et de la rédaction du bulletin du groupe des « Amis de l’Institut » est moins évidente. Un rapport, émanant probablement de la police, daté du 16 décembre 1946 (C.D.J.C., XCVI-80) fait allusion à cette collaboration. Mais le dossier d’instruction de Robert Courtine ne fait aucunement état de sa présence.

¹¹ Jean Hérold-Paquis, *op. cit.*, p. 98.

¹² A.N., Z⁶ 122, n° 1750, doc. cit.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Le Monde*, 3 et 4 mai 1998.

¹⁵ *Libération*, 18 et 19 avril 1998.

¹⁶ *Who’s who in France*, 1996-1997, p. 488.

¹⁷ *Le Monde*, 18 avril 1998 et *Libération*, 18 et 19 avril 1998.

¹⁸ *Le Monde*, 3 et 4 mai 1998.

¹⁹ *Le Monde*, 18 avril 1998.

PIERRE-ANTOINE COUSTEAU

Né le 18 mars 1906, à Saint-André-de-Cubzac en Gironde, Pierre-Antoine Cousteau est le frère aîné du célèbre océanographe, le commandant Jacques-Yves Cousteau. Leur père, secrétaire particulier d'un richissime américain, M. Higgins, jouit d'une excellente situation professionnelle¹. La vie familiale se déroule de part et d'autre de l'Atlantique. A l'âge de quatorze ans, PAC, comme le surnomment ses proches, quitte la France pour New York. Il y fait ses études dans le quartier résidentiel d'Upper West Side². Il achève à dix-sept ans son cursus au lycée Louis-le-Grand à Paris³, où il obtient le baccalauréat de philosophie. Il entre alors dans la vie active pour le compte d'une société d'import-export, La Grande union des industries et transports de l'Entente⁴. Peu de temps après, il devance l'appel sous les drapeaux et se retrouve au service météorologique de Saint-Cyr-l'Ecole, en banlieue parisienne⁵. Libéré en 1927 avec le grade de caporal, il voyage en Espagne et aux Etats-Unis. Il vit de petits emplois comme à New York, où il travaille pour la Credit Alliance Corporation⁶. Le krach boursier du jeudi noir d'octobre 1929 le prive de ressources. Il revient alors en France.

Dès 1930 s'ouvre à lui, de manière fortuite, une nouvelle carrière dans le journalisme. Il traduit un livre américain pour l'écrivain Titayna, sœur de l'économiste et démographe Alfred Sauvy, qui lui remet une lettre de recommandation pour le rédacteur en chef du *Journal*⁷. Il restera fidèle à ce grand quotidien modéré jusqu'en 1939. PAC gravit les échelons et atteint le

poste de secrétaire de rédaction plus spécialement chargé de la politique étrangère. En 1932, il collabore à l'agence de presse Sud-Est appartenant au ministre des Affaires étrangères de Roumanie, Titulesco, qui en a confié la direction à son compatriote Mircea⁸.

Dans les années trente, il rédige des articles pour *L'Homme* et pour *L'Heure*, hebdomadaires illustrés tenus respectivement par les docteurs Couchoud et Moinet, pour *Coup de patte* du chansonnier Augustin Martini, pour *Rire et Fantasio*⁹, pour la maurrassienne *Revue universelle*¹⁰... Mais son itinéraire reste marqué à jamais, à partir d'avril 1932, par l'hebdomadaire *Je suis partout*, revue d'actualité internationale créée en novembre 1930 par Arthème Fayard. Cette publication imprégnée d'Action française a pour mentor Pierre Gaxotte. Cousteau fréquentait déjà plusieurs membres de l'équipe rédactionnelle depuis son passage au *Monde*, journal satirique de droite¹¹. En compagnie de Lucien Rebatet, Robert Brasillach, Maurice Bardèche, Georges Blond et Alain Laubreaux, Pierre-Antoine Cousteau écrira dans *Je suis partout* jusqu'à la disparition du journal en 1944.

Sa participation à un journal de tonalité plus maurrassienne que royaliste a de quoi surprendre. Ses sympathies jusqu'alors vont aux partis de gauche qui prônent le pacifisme. Mais en raison du contexte international, surtout à partir de 1934, ces partis modifient leur stratégie : ils évitent la neutralité critique et partent en croisade contre le fascisme. Il n'en faut pas plus pour que Pierre-Antoine Cousteau y voit une politique belliciste et se rapproche de la droite : « Au moment des crises internationales successives (Ethiopie, Guerre d'Espagne, affaire des Sudètes), j'ai pris position contre toute intervention risquant d'entraîner la France dans une guerre. Ma conviction était qu'il fallait d'abord refaire la France à l'intérieur avant de redevenir “le gendarme de l'Europe” »¹². PAC et ses confrères se rejoignent, dès 1933, sur le terrain de l'antisémitisme. Son style dépouillé allié à une virulence de ton et une ironie caustique

caractérise ses écrits. Son talent est reconnu, même par ses adversaires¹³. *Je suis partout*, le brûlot considéré comme le plus brillant de la presse nationaliste, « l'un des creusets intellectuels du fascisme à la française »¹⁴, contribue à le faire connaître. La maison Fayard lui donne aussi la possibilité de s'exprimer dans *Ric et Rac* et dans *Candide*, hebdomadaire à plus grand tirage, fondé en 1924. Cousteau y ravive l'idée que la présence des étrangers et des Juifs à l'école de Droit représente un danger et soutient la « campagne anti-métèque » à la Sorbonne¹⁵.

Il se dévoue corps et âme à *Je suis partout* qui lui assure sa notoriété. En mai 1936, l'éditeur Fayard lâche le journal devenu trop embarrassant après la victoire du Front populaire. PAC n'hésite pas à devenir actionnaire¹⁶, sans prétendre rivaliser avec les trois principaux repreneurs : « André Nicolas, industriel de Lyon et admirateur de Maurras ; Charles Lesca, autre ami de Maurras, qui avait hérité d'une fortune sud-américaine faite dans la conserve de viande ; et le grand imprimeur parisien, Georges Lang, Juif alsacien et sympathisant royaliste qui avait épousé une catholique »¹⁷. Cette étape décisive dans la vie du journal, qui engendre autonomie et solidarité au sein de l'équipe, marque en même temps un point de non-retour en matière de fascisme et d'antisémitisme.

Cousteau ne néglige pas les conférences « Rive Gauche » faites dans l'intérêt de *Je suis partout*¹⁸, quand il en trouve le temps entre deux reportages à l'étranger. Au moment de la guerre civile espagnole, l'hebdomadaire s'engage en faveur du franquisme. PAC donne de sa personne : il se rend sur les lieux des combats en tant que journaliste. Les dictatures le séduisent. Accompagné de Robert Brasillach et de Georges Blond, il parcourt l'Allemagne nazie durant l'été 1936¹⁹. Deux ans plus tard, c'est avec le même Brasillach et Maurice Bardèche qu'il retourne en Espagne²⁰. Il assiste au congrès du Parti national-socialiste à Nuremberg en septembre 1937, où il rencontre le führer Adolf Hitler et le ministre des Affaires étrangères, Joachim von Ribbentrop²¹.

Pierre-Antoine Cousteau est rappelé sous les drapeaux le jour de la signature du pacte germano-soviétique, le 23 août 1939. Il est affecté à la 757^e compagnie autos en formation à Meaux. Le 25 juin 1940, sa compagnie est faite prisonnière dans le bois du Juré, près de Toul. Quelques semaines avant, Cousteau avait appris, sans pouvoir intervenir, que des poursuites avaient été engagées contre *Je suis partout* après la campagne de l'hebdomadaire contre le gouvernement Reynaud. Alain Laubreaux et Charles Lesca ont été arrêtés pour intelligence avec l'ennemi. Les domiciles des principaux collaborateurs ont été perquisitionnés. Le sort de PAC n'est guère plus enviable : il rejoint un commando de travail à Suhl en Thuringe dans lequel il décharge les wagons de charbon et fait un travail de terrassier. Il lui est proposé d'écrire pour le journal des prisonniers, *Le Trait d'union*, mais du fait des intérêts convergents et officiels entre Russes et Allemands, il refuse ²².

Lesca et Laubreaux qui ont recouvré la liberté à l'issue d'un non-lieu, se battent pour arracher la libération de leur camarade. Ils sont assurés du soutien de Lequerica, ambassadeur d'Espagne à Vichy ²³. L'ambassadeur d'Allemagne à Paris, Otto Abetz, qui souhaite voir renaître au plus vite *Je suis partout*, intervient ²⁴. Cousteau doit néanmoins attendre le mois de septembre 1941 pour regagner Paris. Son père, rallié à de Gaulle, parvient à le joindre de Londres par le biais de lettres transmises par voie clandestine. Il adjure son fils de passer la frontière espagnole et de cesser toute relation avec son ancien hebdomadaire. Pierre-Antoine pense autrement : « A ce moment-là, considérant que la Russie était pour la France le péril n° 1, j'estimai qu'il était de mon devoir de rester à Paris et de collaborer sans arrière-pensée. J'étais renforcé dans ce sentiment par le spectacle honteux que donnaient certains collaborationnistes qui n'agissaient que par intérêt, et avec mes amis de *JE SUIS PARTOUT*, nous pensions qu'il était indispensable qu'il y ait à Paris des collaborationnistes honnêtes pour défendre les intérêts français et non point subir les ordres des vainqueurs » ²⁵.

Pendant la guerre, le nom de Cousteau est intimement lié à trois journaux. Au tout premier rang figure bien sûr *Je suis partout*, qui reparaît en février 1941, fidèle à sa ligne rédactionnelle des années antérieures. Le thème d'une réunion organisée à Magic City au printemps 1942 : « Nous ne sommes pas des convertis », est suffisamment explicite. Cousteau exprime son antisémitisme en offrant quelques articles au *Cahier jaune* et en adhérant à l'Association des journalistes antijuifs. Autour de lui, se concentre le noyau le plus dur, le plus proche intellectuellement du national-socialisme. Partisan, avec Lucien Rebabet, d'un collaborationnisme sans concessions, il entre en conflit avec Robert Brasillach, accusé de défaitisme parce qu'il refuse de travestir l'actualité en faveur de l'occupant. Suivi de Georges Blond et Henri Poulain, Brasillach quitte *Je suis partout* fin août 1943. PAC s'empare en octobre du titre de directeur politique. Si l'antisémitisme nourrit toujours autant d'articles, Vichy, et plus précisément Laval qui leur « était odieux, parce qu'il symbolisait les mœurs corrompues de l'ancien régime et qu'il avait fait du Pouvoir un moyen d'enrichissement personnel », après avoir suscité quelque espoir, devient rapidement l'objet d'« une lutte sourde et acharnée faite d'allusions [en raison de la censure allemande] que nos lecteurs comprenaient parfaitement »²⁶. Cousteau s'attire l'animosité du chef du gouvernement. La riposte finit par arriver : fin juillet 1944, Laval obtient de l'ambassadeur d'Allemagne Otto Abetz la suspension de *Je suis partout*. Un dernier numéro paraîtra néanmoins le 16 août, trois jours avant l'insurrection de Paris.

Les idées de *Je suis partout* épousent celles du Parti populaire français de Jacques Doriot dont les relations conflictuelles avec Laval ne font mystère pour personne. Ralph Soupault, Claude Jeantet, Pierre Villette dit Dorsay et Henri Lèbre ont tous leur carte au P.P.F. Après discussion avec Doriot, il est convenu que Pierre-Antoine Cousteau, sans être inscrit, sera considéré comme membre à part entière²⁷. *Je suis partout* et *Paris-Soir* – dans lequel il entre comme chef de la rubrique de politique étrangère au

cours de l’été 1942, pour y assurer quelques mois après le rôle de rédacteur en chef adjoint – deviennent ainsi la vitrine officieuse du P.P.F. Ces journaux recueillent un lectorat plus conséquent que *Le Cri du peuple*, l’organe officiel du parti auquel collabore également Pierre-Antoine Cousteau depuis son retour de captivité. Ses liens avec la presse de Jacques Doriot remontent en fait aux années trente : PAC avait fourni trois articles à *L’Emancipation nationale* sous le pseudonyme d’André Cubzac²⁸. Ses rapports avec le parti et son chef s’inscrivent dans une perspective idéologique commune : « Lorsque Doriot se trouvait à Paris, je le rencontrais assez fréquemment et nous échangions des vues générales, mais je ne figurais pas parmi ses intimes », affirmera Cousteau²⁹. Son statut personnel au sein du P.P.F. sert la politique de noyautage entreprise par Doriot.

La Milice est autorisée en zone nord en février 1944. PAC s’y inscrit et prend contact avec ses chefs à Paris. Il se rétracte peu après³⁰. Son nom est cité parmi les collaborateurs occasionnels de *Combats*, hebdomadaire de la Milice dirigé par Henry Charbonneau³¹. Les derniers mois avant l’évacuation vers l’Allemagne confirment le jusqu’au-boutisme qui prévaut chez Pierre-Antoine Cousteau. Dans l’éditorial de *Je suis partout* du 7 avril 1944 intitulé « Ce serait pourtant si facile... », il propose la solution suivante : pour tout soldat français exécuté – les hommes de la Phalange africaine qui ont combattu aux côtés des Allemands en Tunisie-cent Juifs seront abattus. Enfin le 7 juillet 1944, il relate dans le même journal que pendant dix jours il s’est intégré à une petite troupe de francs-gardes de la Milice, pour « jouer au gendarme et au voleur en pleine nuit avec de vraies armes ». Trois résistants furent arrêtés à cette occasion.

Au soir du 16 août 1944, Jacques Doriot avertit Cousteau de son départ pour l’Allemagne³². Ce dernier prend la fuite dans un camion du P.P.F. en compagnie de Lucien Rebatet, Ralph Soupault, Pierre Villette, Jean Hérold-Paquis, Jean Lousteau... Ils transitent par Nancy, Strasbourg et Baden-

Baden avant d'arriver à Neustadt, quartier général des doriotistes. Les membres du parti montent une radio, Radio-Patrie, et créent un *Petit parisien* édité à Constance. PAC reçoit l'ordre en octobre 1944 de rejoindre André Algarron, nommé directeur politique des émissions françaises de Radio-Patrie à Bad-Mergentheim, dans le Wurtemberg³³. Entouré de Hérold-Paquis et de Lousteau, il donne des chroniques radiodiffusées, et fait part de ses dernières illusions dans des articles pour *Le Petit parisien* de Claude Jeantet. A la mort de Jacques Doriot le 22 février 1945, la radio cesse de fonctionner et tous ses collaborateurs se rendent sur l'île de Mainau, sur le lac de Constance, où s'est reconstitué l'état-major du P.P.F. De là, Pierre-Antoine Cousteau est envoyé à Landeck pour être évacué en Italie du Nord. Sa route s'arrête à Mals, dans le Tyrol du sud, où il est cantonné dans une caserne de la Wehrmacht avec d'autres journalistes et personnalités du parti jusqu'en mai 1945³⁴. Il tente entre-temps de se cacher en Suisse, mais il est refoulé à la frontière. C'est alors qu'il se livre à la police militaire américaine le 11 juillet 1945 en Autriche. Il est conduit au camp de réfugiés Saint-Anton à Landeck³⁵. Il décide de cacher son identité et se fait passer pour un nommé Anton Miller, né le 18 mars 1906 à Riga en Lettonie. Après un passage aux camps de Lutz et Mockry, il se retrouve à Bludenz, dans le Tyrol autrichien. Les actualités cinématographiques le trahissent : il est reconnu³⁶. Le 8 janvier 1946, il est ramené à Paris avec André Algarron par la Sûreté d'Innsbruck³⁷.

Son cas est englobé dans l'affaire « Je suis partout ». Ils ne sont finalement que trois dans le box des accusés : Pierre-Antoine Cousteau, Claude Jeantet et Lucien Rebabet, les trois autres, à savoir Alain Laubreux, Henri Poulain et Charles Lesca, étant activement recherchés. Le verdict est prononcé le 23 novembre 1946 : condamnation à mort, confiscation des biens et indignité nationale³⁸. La même sentence est réservée à Rebabet. Jeantet, lui, est condamné aux travaux forcés à perpétuité. Au procès, Jacques-Yves Cousteau, ne cédant pas à la pression de sa hiérarchie et

malgré quelques hésitations, vient à la barre en tenue d'officier témoigner en faveur de son frère³⁹. Ses interventions seront déterminantes. Il entreprend des démarches auprès de nombreux intellectuels, comme l'académicien François Mauriac, qu'il engage à signer une pétition en faveur du condamné à mort⁴⁰. Le 9 avril 1947, le président Auriol commue la peine de mort en travaux forcés à perpétuité, tout en maintenant les autres condamnations⁴¹. PAC est détenu pendant huit ans à Clairvaux et à Eysses. Une nouvelle démarche de son frère auprès du président de la République porte ses fruits. PAC est libéré le 25 mars 1954⁴².

A cette date, la presse nationaliste a eu le temps de renaître de ses cendres. Noël Jacquemart, patron de *L'Echo de la presse* en 1945 et de *Charivari* en 1957, réintègre d'anciens épurés en mal de ressources, qui reprennent la plume en usant de pseudonymes⁴³. PAC devient son principal collaborateur. Henry Coston souligne que Noël Jacquemart « avait pour lui une admiration sans bornes »⁴⁴. Cousteau trouve aussi un appui au sein de l'Union des intellectuels indépendants, « tribune de l'opposition nationale »⁴⁵, qui milite pour l'amnistie.

Dans ces années, il participe à la rédaction de *Rivarol*, fondé en janvier 1951, condensé « violent, agressif, souvent parodique »⁴⁶, où peuvent s'exprimer les idées des différentes familles de l'extrême droite. A *C'est-à-dire* lancé en 1956 par Jean Ferré, il retrouve son compagnon de route Lucien Rebatet. Il faut aussi mentionner son passage éclair à l'hebdomadaire *Dimanche-Matin* et au bimensuel *Jeune Nation*. Enfin, il rédige à partir de mars 1957 l'éditorial des *Lectures françaises*, fondées par Henry Coston. Sous le pseudonyme d'Alcibiade dans *La Presse d'opinion* éditée par *L'Echo de la presse*, Cousteau définit ainsi cette revue mensuelle : « Parmi les revues non-conformistes, la plus originale, la plus intéressante est – assez curieusement – celle qui se présente sous le plus petit volume [...]. C'est, selon le mot d'un des familiers de la maison, “une revue déshydratée” qui donne avec une subtile concision énormément de

nouvelles, qu'on ne trouve guère dans les feuilles opulentes et dont chacune mérirait de longs développements »⁴⁷. Cousteau meurt à Paris le 17 décembre 1958, des suites d'un cancer du colon. Rebabet avait « rédigé sous sa dictée l'article nécrologique pour *Rivarol* »⁴⁸. Quant à Coston, il se chargera de publier ses manuscrits. Etaient déjà parus *Hugothérapie ou Comment l'esprit vient aux mal pensants* (1954), *Mines de rien* (1955), *Après le déluge* (1956) et *Les lois de l'hospitalité* (1957). Son livre de souvenirs, *En ce temps-là*, est publié à titre posthume en 1959.

Son livre *L'Amérique juive*, paru aux Editions de France en 1942, qui se réfère à ses séjours aux Etats-Unis comme journaliste, est recommandé dans la liste du 31 décembre 1942 par la propagande allemande. En 1944, le Comité national des écrivains condamne Cousteau. *L'Amérique juive* est interdit le 15 janvier 1945 par le Contrôle militaire des informations du ministère de la Guerre⁴⁹.

M. Lenoire

1. A.N., z⁶ 253, n° 2974, dossier d'instruction de la procédure menée contre Pierre-Antoine Cousteau, procès-verbal de son audition datée du 11 janvier 1946 devant Marc Bergé, commissaire divisionnaire et René Seyvoz, commissaire de police à la direction des Renseignements Généraux.

2. Bernard Violet, *Cousteau, une biographie*, Paris, Fayard, 1993, p. 30.

3. Philip Rees, *Biographical Dictionary of the Extreme Right since 1890*, University Press Cambridge, Harvester Wheatsheaf, 1990, p. 72.

4. Bernard Violet, *op. cit.*, p. 35.

5. *Ibid.*

6. Philip Rees, *op. cit.*

7. A.N., z⁶ 253, n° 2974, doc. cit.

8. *Ibid.*

9. *Ibid.*

10. Eugen Weber, *L'Action française*, Paris, Fayard, 1985, coll. « Pluriel », p. 550.

11. Bernard Violet, *op. cit.*, p. 39.

12. A.N., z⁶ 253, n° 2974, doc. cit.

13. A titre d'exemple, dans la notice nécrologique du *Monde* en date du 19 décembre 1958, il est mentionné que « fidèle à ses idées, à ses amitiés, à son passé, il [Pierre-Antoine Cousteau] avait conservé tout son talent de polémiste ».
14. Pierre Milza, *Fascisme français, passé et présent*, Paris, Flammarion, 1991, p. 133.
15. Eugen Weber, *op. cit.*, p. 552.
16. A.N., z⁶ 253, n° 2974, doc. cit.
17. Eugen Weber, *op. cit.*, p. 554.
18. *Ibid.*, p. 555.
19. Philip Rees, *op. cit.*
20. *Ibid.*
21. Bernard Violet, *op. cit.*, p. 47.
22. A.N., z⁶ 253, n° 2974, doc. cit.
23. *Ibid.*
24. C.D.J.C., v-78, lettre du 11 septembre 1941 d'Abetz à Zeitschel, conseiller de légation chargé des affaires juives à l'ambassade d'Allemagne à Paris.
25. A.N., z⁶ 253, n° 2974, doc. cit.
26. *Ibid.*
27. *Ibid.*
28. Henry Coston, *Partis, journaux et hommes politiques d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Librairie française, numéro spécial des *Lectures françaises*, décembre 1960, p. 127.
29. A.N., z⁶ 253, n° 2974, doc. cit.
30. *Ibid.*
31. Henry Coston, *Partis, journaux et hommes politiques...*, *op. cit.*, p. 85.
32. A.N., z⁶ 253, n° 2974, doc. cit.
33. *Ibid.*
34. *Ibid.*
35. Bernard Violet, *op. cit.*, p. 86.
36. *Ibid.*, p. 90.
37. A.N., z⁶ 253, n° 2974, doc. cit.
38. *Ibid.*
39. Bernard Violet, *op. cit.*, p. 93.
40. *Ibid.*, p. 94.
41. A.N., z⁶ 253, n° 2974, doc. cit.
42. Philippe Randa, *Dictionnaire commenté de la collaboration française*, Paris, Jean Picollec, 1997, p. 461.

43. Pierre-Antoine Cousteau a utilisé les pseudonymes suivants : Alcibiade, Cubzac André et Cunctator Brutus (*cf.*, Henry Coston et Emmanuel Ratier, *Encyclopédie des pseudonymes*, Paris, t. II, Faits et Documents, 1994).
44. Henry Coston, « Réflexions personnelles autour d'un livre sur Cousteau », *Lectures françaises*, septembre 1994, p. 12.
45. Henry Coston, *Dictionnaire de la politique française*, t. I, Paris, Librairie française, 1979, p. 1041.
46. Henry Coston, *Partis, journaux et hommes politiques...*, *op. cit.*, p. 186.
47. Jacques Bordiot, « Au fil des souvenirs... », *Lecture et Tradition*, avril-mai 1980, p. 17.
48. Henry Coston, « Réflexions personnelles autour d'un livre sur Cousteau », *op. cit.*, p. 8.
49. Agathon, *Guidargus du livre politique sous l'Occupation*, 1990, pp. 80 et 288.

LOUIS DARQUIER DE PELLEPOIX

(Louis Darquier, dit)

Louis Darquier¹ naît à Cahors le 17 décembre 1897. Son père, médecin proche des milieux radicaux, fut avant la Première Guerre mondiale maire de cette ville et conseiller général du canton de Montcuq (Lot). Bachelier en 1914, Darquier commence des études scientifiques à Toulouse, où il obtient en 1915 son certificat de licence. A en croire le témoignage d'une proche de la famille Darquier, le jeune homme est à cette époque « agité, instable, dépensier, toujours en désaccord avec ses parents »².

A l'âge de 17 ans, il s'engage, à Tours, au 5^e régiment de cuirassiers (juillet 1915). Elève aspirant à Saint-Cyr en 1916, cité à l'ordre de la 151^e division d'infanterie, il termine la guerre comme sous-lieutenant³. Ses supérieurs notent dans son dossier militaire : « Tenue parfaite. Allant remarquable. Belle tenue au feu. Entraîneur d'hommes »⁴. Néanmoins, le jeune Darquier fait montre d'un comportement imprévisible en quittant son unité avant d'être officiellement démobilisé⁵.

Revenu à la vie civile, il trouve un emploi de courtier en publicité (1919). Il travaille ensuite pour le compte d'une société spécialisée dans le commerce en gros de grains. Ses activités professionnelles le mènent à Paris (1920), Strasbourg (1922-1923), Anvers et Rotterdam (1924-1927).

Darquier aurait réalisé pendant ces années une assez grosse fortune. En 1927, il s'embarque pour l'Australie, où il tentera sa chance dans l'agriculture et l'élevage de bétail (1927)⁶. Il voyage ensuite aux Etats-Unis et en Angleterre⁷.

De retour en France en 1933, il prend part aux émeutes du 6 février 1934, au cours desquelles il est grièvement blessé à la jambe⁸. Hospitalisé, il reçoit en mai la visite de Léon Daudet et de Maurice Pujo, venus présenter au convalescent « leurs vœux de prompt rétablissement »⁹. Jusqu'en 1939, année de sa brouille avec Maurras, il restera étroitement lié à l'état-major de l'Action française. Malgré ses dénégations postérieures à 1939, Darquier a vraisemblablement appartenu au groupement royaliste dans les années 1933-1934¹⁰. Il rejoint ensuite les Croix de feu, qu'il quittera en décembre 1935 en qualifiant le lieutenant-colonel de La Rocque de « dictateur à l'eau de rose »¹¹.

En juillet 1934, il se lance dans l'activisme politique en fondant l'Association des blessés et victimes du 6 février 1934. Le mois suivant, il devient le secrétaire général du journal *Le Jour*, de Léon Bailby. Il est élu conseiller municipal du quartier des Ternes, aux élections municipales de mai 1935, sous l'étiquette Front national. Darquier trouve sa vocation de propagandiste antisémite après la victoire du Front populaire aux élections législatives de 1936. Il crée alors le Club national, dont la première grande réunion est organisée le 10 juillet 1936, à la salle Wagram. « Tous les nationaux trouveront au Club national [...] une documentation indispensable pour la lutte contre les Juifs et les métèques qui pillent et déshonorent notre pays », annonce *L'Action française* dans son édition du 4 août 1936. Les services de police surveillent ce mouvement extrémiste, « destiné à réunir les éléments de droite les plus ardents, susceptibles en cas de troubles de servir d'entraîneurs »¹².

Darquier tente de réunir les différentes organisations antisémites parisiennes dans un Comité antijuif de France, mis sur pied en mars 1937

avec l'aide d'Henri-Robert Petit. Cette tentative de rassemblement ne résiste pas aux rivalités de personnes qui agitent alors les milieux antijuifs français. Au milieu de l'année 1937, Darquier décide de saborder le Comité antijuif de France et réunit ses fidèles au sein d'une nouvelle organisation, le Rassemblement antijuif de France¹³, qui publie un petit bulletin ronéotypé intitulé *L'Antijuif*. « On ne combat la maladie qu'en s'attaquant au microbe. L'élément de désintégration, l'élément de division, le microbe, c'est le JUIF », peut-on lire dans le premier numéro du 3 juin 1937. *L'Antijuif* cède bientôt la place à une publication bimensuelle de grand format, le journal *La France enchaînée*, qui paraît à partir de mars 1938.

Les membres du Rassemblement antijuif doivent justifier de quatre grands-parents non-Juifs¹⁴. Le mouvement, qui recrute essentiellement dans les rangs de l'Action française, est surtout actif à Paris mais se manifeste aussi en province, notamment en Alsace, et en Afrique du Nord¹⁵. « Nous voulons parcourir le pays et porter partout le contrepoison du virus juif », déclare Darquier¹⁶, qui fait diffuser de nombreux tracts et des brochures.

Médiocre gestionnaire, toujours à court d'argent, il reçoit pour sa propagande des fonds du Service mondial et de l'Internationale antisémite de Genève, deux organisations officieusement contrôlées par les services nazis¹⁷. Le Rassemblement antijuif organise régulièrement d'imposants meetings à la salle Wagram. L'« émotion dans les milieux israélites de la capitale » (selon les termes d'un rapport de police) engage la préfecture à interdire certaines de ces réunions¹⁸. Le 8 juillet 1937, Darquier participe à la grande manifestation organisée au Vélodrome d'Hiver en l'honneur de la libération de Charles Maurras. Invité à la tribune, il prend la parole aux côtés du théoricien de l'Action française. « La seule union nationale possible se fera autour de Maurras et contre les Juifs », déclare-t-il devant un auditoire de quelques 30 000 personnes¹⁹.

Antisémité forcené, le président du Rassemblement antijuif manifeste la brutalité de ses convictions dans ses articles, mais aussi physiquement.

Accompagné de son chien, qu'il excite au cri de « Aux Juifs ! »²⁰, il n'hésite pas à faire le coup de poing. Le 24 mai 1936, dans un restaurant, il provoque une rixe au cours de laquelle deux Juifs sont molestés²¹. En 1939, il est arrêté avec son ami et bailleur de fonds, l'industriel Joseph Gallien, pour s'être livré à des voies de fait sur les distributeurs du journal de Bernard Lecache *Le Droit de vivre*²².

Ses provocations répétées au sein du conseil municipal donnent lieu à des séances houleuses. Au cours de l'une d'elles, une violente altercation l'oppose au conseiller municipal du 4^e arrondissement, M. Hirschovitz (8 avril 1938)²³. L'antisémitisme ordurier de *La France enchaînée* entraîne Darquier devant les tribunaux : le 6 juin 1939, il est condamné à 200 f. d'amende et, le 21 septembre, à trois mois de prison et 300 f. d'amende, dans les deux cas pour injures et diffamation²⁴. La déclaration de guerre lui évite la prison. Il sera d'ailleurs gracié en novembre 1940.

Darquier est mobilisé en septembre 1939 comme lieutenant de la 10^e batterie antichars du 66^e régiment d'artillerie. Sa conduite au front lui vaut une citation à l'ordre de l'armée : le 12 juin, dans la montagne de Reims, il couvre la retraite de sa batterie, restant le dernier sur une position menacée par l'ennemi. Le 15, il livre deux combats, « défendant le terrain pied à pied jusqu'à l'extrême limite de ses forces »²⁵. Fait prisonnier, il est conduit à l'Oflag 2 D (où se trouve également Jean-Pierre Maxence). Pendant sa courte captivité, il aurait donné des « conférences antijuives »²⁶.

Libéré, Darquier rejoint Paris en septembre 1940. Il y connaît une période de désœuvrement, et un certain isolement. Il se borne à prendre contact avec ses amis et ne manifeste aucune activité politique apparente. Les services de police, qui l'ont toujours à l'œil, interprètent son attitude « comme un désaccord avec les autorités occupantes »²⁷. En réalité, Darquier, qui évolue en marge des groupements collaborationnistes, presque tous structurés autour d'un chef, ne retrouve pas de rôle à la mesure de ses ambitions d'« entraîneur d'hommes ». Les anciens du

Rassemblement antijuif n'ont pas attendu son retour pour entrer en action. Beaucoup ont rejoint le capitaine Sézille, qui crée à la fin de 1940 la Communauté française, embryon de l'Institut d'étude des questions juives (I.E.Q.J.). D'autres sont entrés au Jeune front. Nombreux ont été fait prisonniers.

Un arrêté du 16 décembre 1941 maintient Louis Darquier dans ses fonctions de conseiller municipal, poste qu'il occupait depuis 1935, et le nomme membre de la Commission administrative du département de la Seine. Mais jusqu'au printemps 1942, l'ancien directeur de *La France enchaînée* ne fera guère parler de lui. Mentionnons quelques-unes de ses rares interventions publiques : le 6 février 1941, il prononce une allocution à Radio-Paris, invitant les parisiens à commémorer l'anniversaire des émeutes survenues sept ans auparavant. Il signe un article sur « la France devant le problème juif » dans le premier numéro (février-mars 1942) de *La Question juive en France et dans le monde*, la revue de l'I.E.Q.J. Il aurait également fait des conférences sur la vie des prisonniers en Allemagne²⁸.

Cette relative discréption prend fin le 6 mai 1942, date à laquelle Darquier est officiellement nommé par Pétain Commissaire général aux questions juives. Déjà envisagée au printemps 1941, sa candidature est appuyée par l'ambassade d'Allemagne et le SD. Revenu aux affaires en avril 1942, Laval cède sur la question de cette nomination, qu'il considère comme un enjeu secondaire au regard du vaste chantier de la Collaboration. Le prédécesseur de Darquier, Xavier Vallat, promoteur d'un antisémitisme national, et partageant les vieilles préventions maurrassiennes à l'égard de l'Allemagne, s'était toujours montré foncièrement hostile à l'ingérence de l'occupant dans les affaires du Commissariat général aux questions juives (C.G.Q.J.). A l'heure de la mise en œuvre de la « Solution finale » – le premier convoi de Juifs quitte Drancy pour l'Est le 27 mars 1942 –, il n'apparaissait plus, du point de vue allemand, comme l'homme de la situation.

Darquier, dont la vénalité et le manque de scrupules étaient, dès avant la guerre, connus des services allemands, offrait la garantie d'une complète docilité. Relayé dans son action par les collaborationnistes les plus violemment antijuifs, le nouveau Commissaire ne cessera jamais de critiquer, depuis Paris, Vichy et son personnel dirigeant. Il définit rapidement un « programme minimum », en partie inspiré des mesures antijuives allemandes : mise en place d'un statut des « demi-Juifs », extension du port de l'étoile jaune à la zone non-occupée, dénaturalisation des Juifs naturalisés depuis 1927, interdiction des mariages mixtes... Le gouvernement ne retiendra aucun de ces projets.

Rendant compte de l'entretien Oberg-Laval du 2 septembre 1942, une note du MBF (Militarbefehlshaber in Frankreich) observe que Darquier est « chaque fois traité de façon ironique [par Laval] ». Le Commissaire général, souligne Laval, « est un bon garçon [...] mais inutilisable pour un travail administratif régulier »²⁹. Quant au maréchal Pétain, il se serait adressé à Darquier en l'appelant publiquement « Monsieur le tortionnaire »³⁰. Sur le plan législatif, la seule mesure significative due aux services de Darquier est la loi du 11 décembre 1942 prescrivant la mention « Juif » sur les titres d'identité délivrés aux Juifs français et étrangers.

Malgré le mépris qu'il suscite dans les hauts rangs de l'Etat français, Darquier obtient des crédits en nette augmentation sur ceux de son prédécesseur³¹. La spoliation des biens juifs est accélérée. En juillet 1942, la Police aux questions juives, qui dépendait jusqu'alors de la police nationale, renaît sous un autre nom : la Section d'enquête et de contrôle. Ce service, officiellement rattaché au C.G.Q.J. en novembre 1942, concourt activement au processus d'aryanisation, et ne dédaigne pas de prêter main-forte à la Gestapo dans la chasse aux Juifs³². Darquier soutient de son autorité les déportations, qu'il considère comme une mesure d'« hygiène publique »³³. Il participe aux préparatifs de l'opération « Vent printanier » (rafle du Vel'd'Hiv') des 16 et 17 juillet 1942. A cette occasion, il constate

avec dépit que les objectifs initiaux n'ont pas été atteints (12 884 Juifs sont arrêtés, soit moins de la moitié du chiffre fixé par les autorités d'occupation avant l'opération). Il en réfère à Pierre Laval dans un courrier daté du 23 juillet 1942 : « Il est [...] nécessaire que les arrestations correspondent exactement au départ des trains prévus », écrit-il, considérant que le gouvernement français s'expose « aux risques de perdre tout contrôle sur les mesures ultérieures dans ce domaine »³⁴.

Quelques mois avant la déclaration de guerre, le Rassemblement antijuif, à la recherche d'une caution « scientifique », avait sollicité la collaboration du théoricien de l'« ethnologie raciale », le professeur George Montandon³⁵. Son argumentation racialiste (très sommairement assimilée par Darquier), semble avoir progressivement inspiré la rhétorique anti-juive du successeur de Xavier Vallat. Darquier abandonne les postulats maurrassiens définissant l'antisémitisme d'Etat pour une approche pseudo-scientifique de la « question juive », davantage en conformité avec le modèle allemand. Prétendant établir « une solide doctrine raciale capable de résister victorieusement à la sournoise propagande juive »³⁶, le Commissaire général entend mobiliser tous les moyens de la publicité moderne. Il dote le C.G.Q.J. d'une Direction de la propagande (décembre 1942)³⁷. Trois organismes patronnés par le C.G.Q.J. voient le jour fin 1942, début 1943 : l'Union française pour la défense de la race (U.F.D.R.), conçue dès novembre 1942, l'Institut d'anthropo-sociologie (décembre 1942) et l'Institut d'étude des questions juives et ethno-raciales (I.E.Q.J.E.R., février 1943)³⁸. Seule l'U.F.D.R., qui prétend s'adresser aux masses, allait connaître un développement de quelque envergure, notamment par le biais de ses émissions radiophoniques. Mais elle interrompt brutalement ses activités en octobre 1943, à l'injonction probable de l'occupant, peu disposé à entendre vanter les mérites de la « race » française³⁹.

Tête brûlée, portant monocle, principalement attiré par les conquêtes féminines, les boîtes de nuit parisiennes et les mondanités franco-allemandes, Darquier ne sera jamais un homme de dossiers. Mme Pichot, attachée au C.G.Q.J. en qualité de secrétaire, déclarera à la Libération : « Darquier de Pellepoix était un bon vivant, qui s'occupait beaucoup plus de jouir des plaisirs qu'offre la vie que de la direction effective du C.G.Q.J. [...]. Ses directeurs de cabinet devaient le saisir littéralement au vol pour lui demander des instructions »⁴⁰. Darquier se repose des tâches administratives sur ses deux chefs de cabinet successifs : Joseph Gallien, démis de ses fonctions en novembre 1942, puis Joseph Antignac.

Le manque d'assiduité de Darquier, sa vie dissipée, l'échec de ses projets et l'inefficacité de sa propagande finiront par lasser ses protecteurs allemands. Les collaborationnistes parisiens eux-mêmes en viennent à douter de sa compétence. Ainsi la commission des affaires juives du Rassemblement national populaire estime dès février 1943 que « l'action de M. Darquier de Pellepoix est insuffisante et que, de plus, ce dernier fréquente trop assidûment les boîtes de nuit »⁴¹. Darquier est finalement « démissionné » en février 1944, et arrêté quelques jours plus tard par les autorités de Vichy pour malversations et irrégularités dans la gestion des biens séquestrés⁴². Il est rapidement libéré, puisque qu'un rapport de police daté du 15 juin 1944 révèle que Darquier a l'intention d'ouvrir à Paris un « Cabinet de Généalogie », et qu'il a « déposé à cet effet une demande auprès des Autorités Administratives »⁴³.

Dans les semaines confuses qui suivent la libération de Paris, l'exécution de Darquier par des patriotes est annoncée par voie de presse⁴⁴. Mais il est localisé en Espagne dès mai 1945⁴⁵. Une instruction est alors ouverte contre lui. Le 10 décembre 1947, Darquier est condamné à mort par contumace pour intelligence avec l'ennemi. Son extradition ne sera jamais demandée par la France.

Résidant à Madrid sous le pseudonyme d'Estève, l'ancien Commissaire général subvient à ses besoins en donnant des leçons de français dans une école de langues étrangères⁴⁶. Protégé par le général Sanchez-Guerra⁴⁷, il fait des traductions de français et d'anglais pour les ministères espagnols des Affaires étrangères, de la Guerre, de l'Information et du Tourisme⁴⁸. Un article du *Monde* nous apprend qu'en 1972, il vit paisiblement à Madrid « dans un appartement situé près du parc Casa de Campo, entouré de photos qui lui rappellent les époques passées »⁴⁹.

Cette existence aurait pu s'achever dans l'oubli, lorsqu'en 1978, Darquier se rappelle brutalement à la mémoire des Français. Dans son numéro du 28 octobre, l'hebdomadaire *L'Express* publie en effet, sur plusieurs pages, une longue interview de l'ancien Commissaire général, alors âgé de 80 ans (interview enregistrée à l'insu de l'intéressé par un collaborateur occasionnel de *L'Express*, le journaliste Philippe Ganier-Raymond⁵⁰). Avec une tranquille assurance et un cynisme provocant, Darquier déclare – entre autres – à son interlocuteur :

« Moi, lorsque le Maréchal m'a placé à la tête du Commissariat aux Affaires juives, je me suis fixé un premier but. Un but humanitaire, notez-le bien : rendre la situation des Juifs français aussi confortable que possible. [...] Il fallait à tout prix se débarrasser de ces étrangers, de ces métèques, de ces milliers d'apatrides qui étaient à l'origine de nos maux. [...] Je vais vous dire, moi, ce qui s'est exactement passé à Auschwitz. On a gazé. Oui, c'est vrai. Mais on a gazé des poux ».

Ces propos suscitent des réactions indignées. Le président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, réagit à l'interview en parlant de « réminiscences fâcheuses de questions très graves comme le racisme et le nazisme »⁵¹. Meetings et protestations se multiplient. Mais la condamnation à mort de Darquier est prescrite depuis 1968 : la demande d'extradition n'est plus recevable. A la demande du garde des Sceaux, une information judiciaire est néanmoins ouverte contre lui. Elle vise les délits d'apologie de

crimes de guerre et de collaboration, de provocation à la discrimination et à la haine raciales.

L'« affaire Darquier » marque un tournant dans la conscience collective des Français. Elle constitue les prémisses d'un long et lent travail de mémoire. L'ancien Commissaire général aux questions juives meurt en Espagne le 21 août 1980.

G. Kauffmann

M. DARQUIER DE PELLEPOIX

Haut-Commissaire à la Question Juive

C'est une bien heureuse décision que viennent de prendre le Maréchal et le président Laval en confiant à M. Darquier de Pellepoix le Commissariat des questions juives.

Je ne suis pas un intime du nouveau commissariat, mais comme je l'appris dans diverses revues ou sur la voie de le rencontrer au lendemain du 6 février 1934, à l'heure où les esprits se cherchaient pour tendre l'œuvre de la Grande Révolution Nationale.

Avec Darquier de Pellepoix, les Juifs ont trouvé un bon homme qui n'a pas attendu les semaines tragiques de la défaite pour affirmer son désir de lutter contre l'assassinat d'Israël dans tous les domaines de notre vie française.

D'anciens prétendus partisans que la lutte anti-juive chez nous a été une pale copie du racisme allemand.

Les niais ! Ne savent-ils pas que le pure Français de France, et dans tout le monde, n'avait rien à apprendre de ce quinquagénaire à cet égard.

Appartenant à une vieille famille française du Sud-Ouest, le sang obtenu du Réservoir se mêle à celui bouillonnant de Béarn et du Quercy, l'amour de ses racines, l'attachement aux grandes vertus de labeur et de fierté de notre race.

Si Darquier de Pellepoix peut émouvoir ses frères des hommes comme l'astucieux Darquier, membre de l'Académie des Sciences et le colonel Darquier de la Garde Impériale, qui chargea les Russes à Eylau avec son régiment, il peut compter aussi des paysans, des médecins, des ouvriers de France.



Notre but est de mettre notre peuple au fait de ces dérèglements de nouveau survenus en grande hâte, en 6 débarquement de la garnison de l'opéra jusqu'à nos murs de clôture et d'échafaud à tout jamais l'âme de la France.
En vainq. de Pellepoix

Sous antisémitisme n'est donc pas le privilège propre à une classe aristocratique.

Il est fait de l'assortiment profond de tous ceux : artisans, ouvriers qui en mille ans firent la France et qui l'ont maintenue.

L'homme, lui, a 44 ans, il a fait les deux guerres, plusieurs fois cité à l'ordre de l'Armée.

Grand blessé du 6 février 1934, il fut au lit de mort traîné par un chien. Il n'a pas cessé depuis de subir de nouvelles interventions chirurgicales.

Dès sa sortie de l'hôpital au bout de cinq mois, c'est le 14 juillet 1934, pour faire face à la bande Stavisky, qu'il fonda le rassemblement du Jeu.

En plein front populaire sous la dictature de Léon Blum, il lança le journal *La France encachee* et multiplia ses activités à travers tout le territoire.

Elu au conseil municipal de Paris en 1935, il n'a pas cessé depuis de combattre pour le rétablissement du Jeu et pour l'élimination du Jeu.

Emprisonné pendant trois mois, sur l'ordre de Mandel, quelques semaines avant la guerre, l'âme de la France réelle a enfin sonné pour lui.

Le voici maintenant commissaire à la question juive.

C'est avec émotion et joie que saluons l'entrée, place des Petits-Champs, de ce militaire que fut Darquier de Pellepoix, aujourd'hui promu à la liquidation de la question juive en France, sur l'ordre du Maréchal.

André CHAUMET.

1

Dans *Le Cahier jaune* de mai-juin 1942, André Chaumet retrace la carrière de Louis Darquier de Pellepoix, récemment nommé Commissaire général aux questions juives en remplacement de Xavier Vallat.



Caricature publiée dans *Au pilori* du 9 octobre 1941.

1. La famille compterait parmi ses aïeux le savant Antoine Darquier de Pellepoix (1730-1810), astronome et membre de l'Académie des sciences. Louis Darquier ajoutera à son nom l'additif « de Pellepoix » dans les années 1930. Voir le communiqué d'Inter France Informations consacré à Darquier au moment de sa nomination au poste de Commissaire général aux questions juives en mai 1942 (C.D.J.C., xxxv-2).
2. Lettre de Mme Laurens datée du 25 novembre 1975 (C.D.J.C., cxii-3).
3. C.D.J.C., LXII-11, note trouvée dans les archives du C.G.Q.J. et rédigée dans le but de « défendre la calomnie qui s'acharne sur Darquier », s.d.
4. A.N., 334 AP 40, Haute Cour de justice, compte-rendu sténographique du procès Darquier (jugé par contumace), audience du 9 décembre 1947.
5. Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981, p. 262.
6. C.D.J.C., LXII-11 et xxxv-2, doc. cit.
7. En avril 1928, Darquier épouse une jeune Anglaise, Mlle Jones Morrison.
8. Son fémur est troué par une balle et il doit subir deux opérations.

9. Paul J. Kingston, *Anti-Semitism in France during the 1930's, Organisations, Personalities and Propaganda*, University of Hull Press, 1983, p. 17.
10. *Ibid.*, et A.P.P., GA, D9, dossier « Darquier de Pellepoix », rapport du 25 avril 1935 dans lequel Darquier est qualifié de « ligueur d'Action française ».
11. C.D.J.C., xcvi-82.
12. A.P.P., GA, D9, doc. cit., rapport du 5 novembre 1936.
13. Le Rassemblement antijuif de France se constituera en association déclarée le 22 mars 1938.
14. *La France enchaînée*, 8-15 mai 1938.
15. Paul J. Kingston, *op. cit.*, p. 21.
16. *La France enchaînée*, 22-29 avril 1938.
17. Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *op. cit.*, p. 262.
18. Paul J. Kingston, *op. cit.*, pp. 20-21.
19. Pierre Pierrard, *Juifs et catholiques, de Drumont à Jules Isaac*, Paris, Fayard, 1970, pp. 259-260.
20. Un ancien membre du Rassemblement antijuif de France, Jean Labarre, écrira à Darquier dans une lettre datée du 21 mai 1942 : « Qu'est devenu votre bon chien que vous excitiez au cri de "Aux Juifs !" ? » (C.D.J.C., CCCXXIX-22).
21. Paul J. Kingston, *op. cit.*, p. 18.
22. Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *op. cit.*, p. 266.
23. Paul J. Kingston, *op. cit.*, p. 18 ; Ralph Schor, *L'Antisémitisme en France pendant les années trente*, Bruxelles, Complexe, 1992, p. 45.
24. A.P.P., GA, D9, doc. cit., rapport du 13 juin 1942.
25. A.N., 334AP 40, doc. cit.
26. Selon le témoignage d'un officier des Forces françaises libres évadé d'Allemagne (A.N., 3AG 2/326, Bureau central de renseignements et d'action [B.C.R.A.], dossier « Darquier de Pellepoix », coupure de presse, s. d.).
27. A.P.P., GA, D 9, doc. cit., rapport du 20 juin 1941.
28. A.N., 3AG 2/326, doc. cit.
29. C.D.J.C., XLIX-42.
30. Michael R. Marrus et Robert O. Paxton, *op. cit.*, p. 269.
31. Voir Fred Kupferman, « La politique de Laval : 1942-1944 » in *La France et la question juive, 1940/1944*, éditions du C.D.J.C. et éditions Sylvie Messinger, 1981, Actes du colloque organisé par le C.D.J.C. du 10 au 12 mars 1979, publiés sous la direction d'André Kaspi, de Georges Wellers et de Serge Klarsfeld, p. 36.
32. *Ibid.*, p. 38. Voir aussi Michael R. Marrus et Robert O. Paxton, *op. cit.*, p. 273.
33. Michael R. Marrus et Robert O. Paxton, *op. cit.*, p. 276.
34. C.D.J.C., xxvb-92.
35. En mars 1939, lors d'une réunion organisée par le Rassemblement antijuif, Montandon donne une conférence sur le « Problème des Races » (C.D.J.C., xcv-90 et xcv-41). Peu après, il se voit ouvrir les colonnes de *La France enchaînée*.

36. Communiqué du C.G.Q.J., 4 janvier 1943, C.D.J.C., cxx-3.
37. Voir Joseph Billig, *Le Commissariat général aux questions juives*, *op. cit.*, t. II, pp. 297-304.
38. *Ibid.*, pp. 306-321.
39. *Ibid.*, p. 330.
40. A.N., 334 AP 40, doc. cit.
41. A.P.P., GA, D 9, doc. cit., rapport du 17 février 1943.
42. C.D.J.C., CXIV-83.
43. A.P.P., GA, D 9, doc. cit. Cette information, que ne corrobore aucun autre document, doit être accueillie avec prudence.
44. C.D.J.C., CXII
45. A.P.P., GA, D9, doc. cit., rapport du 18 mai 1945.
46. A.N., 334 AP 40, doc. cit.
47. Selon Philippe Ganier-Raymond dans *L'Express* du 28 octobre 1978.
48. Voir *Le Monde* du 20-21 février 1972.
49. *Ibid.*
50. Voir à ce sujet l'interview de Philippe Ganier-Raymond dans *Le Monde* du 17 novembre 1978.
51. Voir *France-Soir* du 2 novembre 1978.

JEAN DRAULT

(Alfred, Achille, Olivier Gendrot, dit)

Fils et petit-fils de notaire, Jean Drault est né le 4 janvier 1866 à Tremblay-le-Vicomte (Eure-et-Loir) dans un milieu conservateur. Ayant quitté sa charge notariale, son père s'installe comme huissier à Paris dans les années 1870. Drault fait ses études au collège Stanislas, puis au collège des jésuites de Vaugirard. Elève paresseux, il devient vite, selon ses propres termes, le « désespoir de sa famille »¹. Recalé plusieurs fois au baccalauréat, il obtient ce diplôme à l'âge de vingt ans et accomplit alors son année de volontariat au 31^e de ligne de Blois. C'est son expérience à la caserne qui lui donnera l'idée du soldat Chapuzot, héros d'une longue série de romans militaires destinés à la jeunesse et promis à de gros tirages.

En juin 1886, Jean Drault découvre, lors d'une permission à Paris, l'ouvrage d'Edouard Drumont *La France juive*, sorti des presses deux mois auparavant pour connaître un succès d'édition retentissant. Il y trouve une doctrine de combat dont certaines orientations prennent à revers les valeurs de la petite bourgeoisie provinciale dont il est issu – comme, par exemple, la sympathie éprouvée par Drumont pour les communards. « Ce livre me semblait plein de contradictions, devait-il affirmer. Elles me désorientaient, mais je sentais qu'une nouvelle doctrine est comme un vêtement neuf qui serre aux entournures »². « La lecture de *La France juive* devait faire de moi un prosélyte, un journaliste en herbe », écrira-t-il ailleurs³.

Son année de volontariat achevée, Jean Drault s'inscrit à l’Institut catholique de Paris, où il obtient une licence de droit. Employé dans une étude d’huissier à Paris, puis chez un notaire à Pontoise, il quitte vite sa fonction de clerc dont les contraintes entravent ses ambitions littéraires et journalistiques. Le jeune homme avait publié ses premiers articles en 1887 dans une petite revue artistique, *Le Semeur*. Il fait paraître en 1889 *Le Soldat Chapuzot*. Cette même année, il rencontre Edouard Drumont qui l’engage à s’inscrire à la Ligue antisémite de France⁴. Drault fréquente aux réunions de la Ligue la petite rédaction de l’hebdomadaire satirique *Le Pilori*⁵, auquel il donne en 1891 une série d’histoires de caserne, les *Contes de la cantine*. Il publie en 1892 une revue bimensuelle, *La Nouvelle réforme universitaire*, et collabore quelque temps au *Lillois*.

Drumont, fort de ses succès de librairie – *La France juive devant l’opinion* (1886), *La Dernière bataille* (1890), *Le Testament d’un antisémite* (1891) – décide de lancer en avril 1892 son propre journal, *La Libre parole*. Drault se voit alors confier la chronique parlementaire du quotidien. A cette époque, il aurait eu « plusieurs altercations particulièrement violentes avec des parlementaires dans les couloirs du palais Bourbon »⁶. *La Libre parole*, écrira-t-il plus tard, « fut comme un boulet de canon qui perd de sa force de pénétration à mesure qu’il s’éloigne de la pièce qui l’a projeté. Mais quel départ foudroyant, forçant l’ennemi à courber la tête sous le vent du boulet... »⁷.

A la rédaction du journal, il figure parmi les plus proches collaborateurs du « pape de l’antisémitisme ». Ses histoires amusantes, parfois publiées dans *La Libre parole* et, à partir de 1893, dans la *Libre parole illustrée*, servaient de contrepoids aux lourdes charges de Drumont. En 1898, il est aux côtés de Jules Guérin et de Drumont lorsque ce dernier, candidat à la députation, se rend à Alger pour y mener sa campagne triomphale. Drault est alors considéré, indique un rapport de police, « comme l’un des

principaux organisateurs des émeutes qui se produisirent entre l'élément arabe et les israélites de l'Afrique du Nord »⁸.

En décembre 1900, il quitte la rubrique des comptes-rendus parlementaires de *La Libre parole* pour la critique théâtrale et musicale, dont il gardera la charge jusqu'à la disparition du quotidien en 1924. Il écrit lui-même de nombreuses pièces, dont certaines sont montées. En 1901, sa *Question des huiles* est représentée à la salle Vantier malgré l'interdiction de la censure (30 juin). Il y mettait en scène des parlementaires corrompus.

En octobre 1910, Drumont, isolé et inquiet⁹, annonce la vente de *La Libre parole* à Joseph Denais et Bazire, deux proches de Jacques Piou. Drault demeure un rédacteur régulier du quotidien. A partir de 1911, il donne des articles à *L'Œuvre*, revue antisémite de Gustave Téry. Lorsque, en 1915, Téry transforme cette publication en grand quotidien proche des milieux de gauche, Jean Drault et Urbain Gohier le quittent et fondent *L'Œuvre française* hebdomadaire, qui change de titre en octobre 1917 pour devenir *La Vieille France* :

« ...Ce titre de la *Vieille France* exprime ce que nous voulons : non le retour au passé, mais la France aux Vieux-Français, rien qu'aux Français de race, d'âme, de culture, de tradition française et ce que nous ne voulons pas : la France aux Français de contrebande, aux Hébreux, aux intrus, à la racaille cosmopolite ».

Confrontée à des problèmes économiques, appauvrie par divers procès, et malgré le succès des *Protocoles des Sages de Sion* édités en 1920 pour la première fois en France par *La Vieille France*, la revue périclite faute de lecteurs et disparaît en juin 1924. La même année voit également disparaître *La Libre parole*. L'antisémitisme des années folles demeure résiduel et, incontestablement, ne fait plus recette. En outre, Jean Drault s'isole des milieux nationalistes en suivant son ami Urbain Gohier dans la brouille qui l'oppose à l'Action française. Le disciple de Drumont collabore à des

publications antisémites sans grande audience, comme *Les Cahiers de l'Ordre* fondés par l'abbé Duperron en mai 1927.

Il consacre néanmoins le plus clair de son temps à son œuvre littéraire. Ses vaudevilles, romans historiques et livres pour enfants connaissent de fort gros tirages. *La Croix*, *L'Echo de Paris* et, en février 1926, *Le Nouveau siècle* de Valois publient des feuillets signés Jean Drault. Après les *Chapuzot*, il lance la série des *Galupin* (*Six cent mille francs par mois*, *Galupin en Amérique sèche* etc.). Il déclarera après la Libération : « J'ai eu le temps d'écrire tous ces livres [...] parce que le journalisme m'était interdit et qu'il n'y avait pas de place dans la presse pour ceux qui avaient suivi Drumont [...]. J'ai été barré par les Juifs »¹⁰.

La réactivation de l'antisémitisme, au tournant des années 1930, marque pour Drault le coup d'envoi d'une phase d'activité nouvelle. Les « vétérans » de la lutte antijuive, tels Drault, Gohier, Lucien Pemjean ou Joseph Santo, reçoivent le renfort d'une jeune génération d'antisémites, éprise d'action et dynamique. Jean Drault collabore à la nouvelle *Libre parole* d'Henry Coston, à *La Nouvelle aurore* d'Urbain Gohier (1929-1931), au *Grand Occident* de son ami Pemjean, au *Réveil du peuple* de Boissel... Il publie en 1935 un livre de souvenirs : *Drumont, la « France juive » et la « Libre parole »*. Aux côtés de Jacques Ditte, Pemjean et Boissel, il anime en juillet 1937 l'éphémère Ligue antijuive universelle placée sous la présidence d'honneur de la veuve d'Edouard Drumont. Drault évolue dans des milieux en relation avec les services nazis. Lié au Weltdienst (Service mondial), il fait le voyage à Erfurt, où se tient en septembre 1937 le congrès annuel de l'officine antisémite. Il aurait tenu à cette occasion une « conférence antijuive »¹¹.

Par sa collaboration de près de trente ans avec Edouard Drumont, Jean Drault constitue le lien étroit entre *La Libre parole* et l'antisémitisme des années noires. Dès le début juillet 1940, il participe à la rédaction du nouveau *Paris-Soir* ressuscité par l'occupant¹². Le 3 août, il devient le

directeur du quotidien *La France au travail*. Avec Georges Oltramare comme rédacteur en chef, il anime une équipe dans laquelle figurent Henry Coston, Robert-Julien Courtine, Jean Boissel¹³, Jacques Dyssord¹⁴, Jacques Ditte, Titayna... *La France au travail* déclare « s'inspirer de l'idée française, de l'idée anglaise, de l'idée de rapprochement avec l'Allemagne, qui furent celles d'Edouard Drumont, le dernier des grands journalistes français ». Le quotidien, qui entreprend de séduire les masses ouvrières, réalise d'importants tirages (200 000 exemplaires fin septembre 1940 selon une estimation de la préfecture de police¹⁵). Son argumentation populiste alerte les milieux communistes, qui ripostent en éditant clandestinement des tracts appelant au boycottage de *La France au travail*¹⁶. Jusqu'alors, Drault n'avait jamais occupé de telles responsabilités dans la vie d'un quotidien à grand tirage. Il trouve ainsi, à la faveur de l'Occupation, une tribune encore plus influente qu'au temps de *La Libre parole*.

« Doyen » du journalisme antisémite, le directeur de *La France au travail* adopte dès l'été 1940 un ton d'une extrême violence. Ses attaques contre le gouvernement de Vichy, ainsi que celles de Georges Oltramare, engendrent le courroux de Pierre Laval. Dans un article intitulé « Vichy-ghetto », Drault explique à ses lecteurs que la capitale provisoire est :

« [...] une sorte de Lourdes israélite [...]. Bien curieux, vous l'avouerez, que le gouvernement issu de la défaite, à la suite d'une guerre voulue par les Juifs, ait absolument tenu à aller siéger dans un ghetto au lieu d'y faire perquisitionner »¹⁷.

En octobre 1940, Laval impose un remaniement à la tête du journal : Oltramare remplace Drault au poste de directeur, tandis que la rédaction en chef échoit à Jean Fontenoy. Drault continue néanmoins de donner des articles à *La France au travail* jusqu'en août 1941. D'autres quotidiens à grand tirage accueillent épisodiquement sa signature. C'est le cas du *Matin* de Bunau-Varilla où Drault signe le 3 décembre 1941 un article intitulé « Israël conspué au théâtre ». Il assure par ailleurs en 1942 l'intérim de la

chronique des spectacles du *Petit parisien*. Sa responsabilité est engagée à la suite d'un détournement effectué dans la caisse de retraites de ce journal. L'affaire, passablement obscure, entraîne en tout cas son licenciement en octobre 1942.

A cette époque, Drault collabore également à *L'Appel* de Costantini, au *Réveil du peuple* de Boissel et aux publications de l'Institut d'étude des questions juives (*Le Cahier jaune*, *La Question juive en France et dans le monde*). Il participe aux éditions spéciales du Centre d'action et de documentation d'Henry Coston : *Les Juifs en France* (1941), *Le Cinquantenaire de la Libre parole* (1942), ainsi qu'à la brochure *Je vous hais* (1944). Au printemps 1942, il publie une *Histoire de l'antisémitisme* aux éditions Calmann-Lévy aryanisées¹⁸. Dans cet ouvrage, Jean Drault soutient la thèse selon laquelle « les créateurs de l'antisémitisme sont les Juifs eux-mêmes », ceux-ci ayant toujours fait preuve d'un exclusivisme politico-religieux les rendant « inassimilables »¹⁹. Dans une lettre adressée à Drault et publiée dans *Le Réveil du peuple* du 1^{er} mai 1942, Céline écrit au sujet de l'*Histoire de l'antisémitisme* :

« Votre ouvrage devrait être au programme des écoles, obligatoire. Les droits et les devoirs de l'Aryen, tout y est. Peut-être vous trouverais-je encore bien indulgent pour la chrétienté, que je mets sur le même plan que la juiverie, tel est mon extrémisme²⁰ [...]. Votre livre est une somme ».

En juin 1942, Drault et Oltramare tentent de lancer leur propre journal²¹. Le tandem formé par les deux hommes avait en effet prouvé son efficacité aux premiers jours de l'Occupation. Le projet reste en suspend, mais les Allemands répondent au désir d'action de Drault en lui confiant, à la fin du mois de février 1943, la direction d'*Au pilori*.

Cet hebdomadaire, spécialisé dans l'antisémitisme, est un organe de provocation et de chantage. Financé par la Société d'édition et de propagande de Jean Lestandi de Villani, le journal a vu se succéder au poste

de directeur Henri-Robert Petit, Lestandi lui-même, Robert Pierret et Maurice de Séré. Ces remaniements successifs et la gestion de Lestandi, émaillée d'incidents rocambolesques, ont fait chuter les ventes de l'hebdomadaire. L'arrivée de Drault correspond à une stabilisation de la rédaction. Si une partie de l'ancienne équipe reste en place, avec des journalistes comme Coston, Courtine, Ploncard ou Marquès-Rivière, Drault s'assure la collaboration de quelques figures en vue de l'antisémitisme français, tels Gohier, Pemjean et le professeur Labroue. Les remaniements opérés par le disciple de Drumont favorisent une relance des ventes. Le tirage, qui était tombé à 52 000 exemplaires en mars 1942, atteint les 80 000 en juin 1943.

A la tête d'*Au pilori*, Drault continue ses attaques contre l'Etat français : « Ce n'est pas d'hier que Vichy est la ville de Jéhovah [...]. C'est Jérusalem sur Allier » écrit-il le 20 avril 1944. Relayant l'action du Commissaire général aux questions juives Darquier de Pellepoix, il s'élève en mars 1943 contre « l'indulgente loi française qui régit les Juifs », réclame que ceux-ci soient astreints au port de l'étoile jaune en zone sud et que « la séparation des Aryens et des Juifs [soit] rendue effective par l'interdiction des mariages mixtes »²².

Jean Drault clôt sa longue carrière de journaliste par un article paru dans le dernier numéro d'*Au pilori*, en date du 16 août 1944. Un mois plus tard, il est arrêté à son domicile. Il est emprisonné à Drancy, puis à Fresnes. Son procès s'ouvre le 4 novembre 1946. « Un accusé bien inoffensif en apparence, mais dont les articles, relus pendant l'audience, révèlent une extraordinaire violence », écrit Robert Baschet de *L'Aube* (5 novembre). Drault est condamné à sept années de réclusion, à la confiscation totale de ses biens et à dix années d'interdiction de séjour. En décembre 1947, sa peine est commuée en cinq années de réclusion. Libéré en 1949, le disciple de Drumont s'éteint, oublié de tous, le 11 septembre 1951. Il était âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Jean Drault est l'auteur de nombreux romans « humoristiques », parmi lesquels *Berlingot et Radingois, contre-espions* (1917), *600 000 francs par mois* (1922), *Poil d'haricot cherche logement* (1924), *Tricotard et Chapuzot* (1929), *Briguedon, roi du Triple Crème* (1930), *Coco, groom et détective* (1935)... « Là-dedans, il y beaucoup de navets, mais comme ces livres ne contenaient pas de cochonneries [sic], on les donnait à lire aux enfants. De sorte que j'ai fini par devenir un écrivain pour enfants », déclarera Jean Drault après la Libération²³.

G. Kauffmann

1. A.N., z⁶161, n° 2209, dossier d'instruction de la procédure suivie devant la cour de justice de la Seine contre Alfred Gendrot dit Jean Drault.

2. Drumont, *la « France juive » et la « Libre parole »*, Paris, « Bibliothèque du Hérisson », Société d'éditions littéraires et techniques, 1935, p. 10.

3. *Les Cahiers de l'Ordre*, 25 mai 1927.

4. La Ligue, créée en 1889, est présidée par Drumont et animée par Jacques de Biez.

5. *Le Pilori*, dès son premier numéro d'avril 1886, s'était déclaré violemment antisémite et avait été un des premiers à saluer la parution de *La France juive*. Le 5 décembre 1886, le journal publie le premier article de Drumont sur *La France juive* (« Comment j'ai fait la France juive »). De nombreux rédacteurs du *Pilori* compteront parmi les collaborateurs de Drumont à *La Libre parole*.

6. A.P.P., BA, 1999, dossier « Jean Drault », rapport daté de mars 1929.

7. Drumont, *la « France juive » et la « Libre parole »*, op. cit., p. 190.

8. A.P.P., BA, 1999, doc. cit., rapport daté de mars 1929. En 1899, Drault accompagne une nouvelle fois Drumont en Algérie. Au cours d'une rixe il est arrêté par les forces de l'ordre. La cour d'Alger le condamne à huit jours de prison.

9. Tombé pratiquement dans l'oubli, Drumont s'éteint à Paris le 3 février 1917.

10. A.N., z⁶161, n° 2209, doc. cit.

11. Jean Drault, *Histoire de l'antisémitisme*, Paris, Aux armes de France, 1944, p. 190.

12. Selon les estimations de la préfecture de police, *Paris-Soir* tire alors à 450 000 exemplaires (A.P.P., GA, c3, dossier « La France au travail », rapport du 10 juillet 1940).

13. Boissel collabore au quotidien sous le pseudonyme d'« Anselme ».

14. Pseudonyme d'Edouard Moreau de Bellaing.

15. A.P.P., GA, c3, doc. cit., rapport du 1^{er} octobre 1940. Il faut comprendre dans ce chiffre l'édition départementale d'une importance de 30 000 exemplaires, qui a été lancée le 14 août 1940.

16. *Ibid.*, rapport du 14 septembre 1940.

- [17.](#) 7 août 1940.
- [18.](#) L'ouvrage est réédité en 1944 aux éditions Aux armes de France. L'auteur y ajoute un passage ayant trait aux années d'occupation.
- [19.](#) *Op. cit.*, p. 7.
- [20.](#) Dans son ouvrage, Drault professe à plusieurs reprises un antijudaïsme religieux, reprenant à son compte les développements de Drumont dans la *France juive* et de Gougenot des Mousseaux dans *Le Juif, le judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens* (Paris, H. Plon, 1869).
- [21.](#) Voir la lettre de Drault à l'ambassadeur d'Allemagne Otto Abetz, C.D.J.C, v-43, 3 juin 1942.
- [22.](#) 25 mars 1943. L'article est signé Servan, pseudonyme de Jean Drault.
- [23.](#) A.N., z⁶161, n° 2209, doc. cit., rapport médico-légal du Dr Heuyer, 18 mars 1946.

URBAIN GOHIER

(Urbain Degoulet-Gohier, dit)

Né le 17 décembre 1862 à Versailles et très tôt orphelin, Urbain Degoulet prendra le patronyme de son tuteur : Gohier¹. Après des études primaires à l'institution Lecreux², il entre en 1874 au collège Stanislas, où il se distingue par l'excellence de ses résultats. Son baccalauréat obtenu, Gohier, d'abord examinateur pour la classe de Saint-Cyr de Stanislas, prépare et obtient simultanément, en 1884, les licences ès lettres, en droit et en histoire³. Cette même année, il est engagé, en qualité de rédacteur parlementaire, au journal orléaniste *Le Soleil*, dirigé par Edouard Hervé. Il y fait ses premières armes de polémiste et s'affirme bientôt comme un des journalistes les plus talentueux de la presse monarchiste. Aux élections municipales de mai 1896, il tente, mais vainement, de se faire élire comme candidat conservateur et libéral dans le 17^e arrondissement⁴.

En 1897, Gohier quitte brutalement le parti orléaniste pour s'engager avec passion dans la lutte en faveur de la révision du procès Dreyfus. C'est le premier d'une longue série de revirements : pendant près d'un demi-siècle, cet homme de presse évoluera d'un camp à l'autre en faisant preuve à chaque fois de la même outrance polémique. « Dès 1896, Bernard Lazare, qui fut le véritable instrument de la révision, était venu nous trouver au *Soleil* pour demander notre concours éventuel à la réparation d'une erreur judiciaire », devait-il écrire en 1906⁵. Appelé en 1897 par Ernest Vaughan à

L'Aurore, il se jette dans la mêlée aux côtés de Georges Clemenceau, Emile Zola, Octave Mirbeau, tous partisans de la révision et collaborateurs à *L'Aurore*. Jules Bertaud pourra ainsi souligner en 1906 « l'évolution étrange qui menait le sobre et sévère journaliste du *Soleil*, aux hardieses insultantes de *L'Aurore* »⁶. Aux avant-postes de la campagne antimilitariste⁷, Gohier s'illustre en effet par ses violences de plume contre l'état-major et le « parti clérical ». Un indicateur de police note à son sujet en juin 1900 : « C'est le Rochefort de demain, il est jeune, a du talent, de la vigueur, de la résistance et je ne sais pas s'il ne serait pas politique de l'avoir pour soi plutôt que contre soi »⁸.

Poursuivi pour diffamation et injures envers l'armée française pour son livre *L'Armée contre la Nation*⁹, le polémiste de *L'Aurore* est traduit en cour d'assises le 22 février 1899. Défendu par Albert Clemenceau¹⁰, il est acquitté le 15 mars. Le verdict provoque de vives controverses dans la presse de l'époque. En 1902, dans *A bas la caserne !*, Gohier poursuit ses attaques contre la « dictature militaire » et dénonce « l'obéissance passive du soldat, clé de voûte de l'ordre capitaliste »¹¹.

Esprit ombrageux, « effroyablement orgueilleux et personnel »¹², Gohier rompt avec ses amis dreyfusards au début des années 1900. Après avoir dénoncé comme bourgeois l'ouvrage de Jaurès *De la réalité du monde sensible*¹³, il se brouille avec le fondateur de *L'Aurore*, Ernest Vaughan, lequel accuse Gohier d'avoir « transformé le journal [...] en une chaire de violence et de haine »¹⁴. Dans *Histoire d'une trahison*, Gohier dit sa déception après « cinq années de lutte sans exemple, d'espoir socialiste, d'enthousiasme révolutionnaire ». Il jette l'anathème sur les « dreyfusards bourgeois » et dénonce les « socialistes ministériels » du gouvernement de défense républicaine, qu'il accuse d'avoir partie liée avec l'Eglise et l'état-major¹⁵. Edouard Drumont salue cet ouvrage dans un article intitulé « les amertumes d'un dreyfusard »¹⁶.

Rédacteur en chef, en 1902, du journal grenoblois *Le Droit du peuple*, puis du *Vieux cordelier* (1903) et du *Cri de Paris* (1904), Gohier collabore dans les années qui suivent au *Matin*, à *L'Intransigeant* et au *Libertaire*. Coaccusé de Gustave Hervé dans l'Yonne en 1903, il est défendu par Aristide Briand et acquitté. Comptant parmi les signataires de l'affiche antimilitariste intitulée « Conscrits », diffusée en octobre 1905, il est poursuivi sous l'inculpation de provocation à la désobéissance et condamné en décembre à un an de prison et 100 f. d'amende¹⁷.

A la fin des années 1900, le pamphlétaire s'était rapproché des milieux antisémites liés à *La Libre parole*, au sujet desquels il écrira en 1918 :

« L'affaire Dreyfus nous vit dans des camps opposés, mais il n'y eut jamais un mot d'hostilité entre Drumont, ses collaborateurs et moi : nous différions d'avis sur le problème juridique, nous étions d'accord sur la question juive ; nous nous retrouvâmes tout de suite après le combat »¹⁸.

Gohier, en effet, n'a jamais fait mystère de son hostilité aux Juifs. La lecture des *Monach*, du romancier Robert de Bonnières, l'aurait amené à l'antisémitisme au début des années 1880, alors qu'il débutait comme rédacteur au *Soleil*¹⁹. En 1896, il siège au jury désigné par *La Libre parole* à la suite du concours lancé par Drumont sur le sujet : « Des moyens pratiques d'arriver à l'anéantissement de la puissance juive en France »²⁰. Aussi, au plus fort de la lutte pour la révision, ce dreyfusard ne craignait pas d'écrire dans *L'Armée contre la Nation* : « Avant que la bataille ne fût engagée, l'antisémitisme faisait œuvre utile [...]. Il frayait les voies de la Révolution dans les milieux les plus réfractaires »²¹.

Après avoir rompu avec l'équipe de *L'Aurore*, il radicalise ses attaques contre les Juifs. Cet internationaliste athée, pourfendeur de la « terreur militaire »²², publie en 1906 *La Terreur juive*. « Qu'est-il sorti de l'affaire Dreyfus, dont nous attendions une rénovation sociale ? Il en est sorti la dictature juive, la tyrannie juive, la terreur juive » écrit-il alors²³. En 1909,

Edouard Drumont, qui prépare sa candidature à l'Académie française, charge Gohier de le remplacer momentanément à la direction du principal organe de l'antisémitisme français, *La Libre parole*²⁴. Sous le pseudonyme d'Isaac Blümchen, Gohier publiera en 1913 *A nous la France !* et, en 1914, *Le Droit de la race supérieure*²⁵.

Pendant la Grande Guerre, il signe de violentes brochures telles que *La Censure ou Joseph Caillaux ou la nouvelle conspiration Catalina*, saisie en 1916. Cette même année, il fonde une petite revue hebdomadaire, *L'Œuvre française*. À la suite d'un procès intenté à Gohier par Gustave Téry, la publication change de titre en octobre 1917 pour devenir *La Vieille France*²⁶. Antimaçonnique et antisémite, la revue déclare lutter « pour le Pays, pour la Race, pour obéir à nos Morts ». Jean Drault y signe des articles à consonance « historique », tandis que Gohier dénonce « les Juifs allemands de la fraction collectiviste internationaliste »²⁷. Dans son numéro du 19-25 juin 1919, l'hebdomadaire revendique environ 5 000 abonnés.

Lecteur de la presse anglaise, Gohier s'empresse de rendre publique la « découverte » du *Times* relative aux *Protocoles des Sages de Sion* (voir le *Times* du 8 mai 1920 et l'article de Gohier dans *La Vieille France* du 20 mai suivant). Le fameux faux sera édité par ses soins en 1920 et en 1924²⁸. Gohier reçoit l'appui de Léon Daudet : dans les colonnes de *L'Action française*, ce dernier recommande vivement la version française des *Protocoles* éditée par *La Vieille France*. Une virulente polémique oppose ensuite les deux hommes²⁹ et *La Vieille France*, mise à l'index par la puissante machine de propagande de l'*Action française*, voit son influence décroître dans les milieux nationalistes. La revue disparaît en 1924.

Isolé, Gohier aurait alors pensé à quitter le journalisme. Il écrira en 1934 : « En 1923, comptant plus de soixante ans d'âge et quarante ans de services professionnels, je me préparais à une retraite cénobitique dans mon vieux Berry, lorsque François Coty me fit une proposition inattendue. [...] Le destin m'offrait une chance inespérée de jouer ma dernière partie avec

plus d'atouts que je n'en avais jamais eu »³⁰. Milliardaire mégalomane, admirateur du fascisme mussolinien, Coty s'attache en effet les services du vieux journaliste, qui allait jouer à ses côtés le rôle de « nègre » et de conseiller occulte tant au *Figaro* qu'à *L'Ami du peuple*, lancé en mai 1928. Ce quotidien connaît un succès considérable, avec un tirage d'un million d'exemplaires en 1930³¹. Les attaques de *L'Action française* contre Gohier incitent néanmoins ce dernier à quitter *L'Ami du peuple* pour fonder, avec les capitaux de François Coty, *La Nouvelle aurore*, dont le premier numéro (3 octobre 1929) est tiré à 100 000 exemplaires³². « L'argent que j'ai pu obtenir de François Coty, je l'ai employé à répandre sur la France un chef d'œuvre de polémique, la *Nouvelle aurore* », devait révéler Gohier³³. Le journal mène une campagne acharnée contre Léon Daudet et Charles Maurras : « Lorsque les bandits de l'Action française seront défenestrés par la juste colère du peuple et que je verrai leur carcasse sur le pavé de la rue de Rome, je veux pouvoir dire que j'y suis pour quelque chose », écrit en 1929 l'auteur de *L'Armée contre la Nation*³⁴.

Après la disparition de *La Nouvelle aurore* en octobre 1931, Gohier collabore à des petites publications antisémites comme *La Libre parole* d'Henry Coston et *Le Réveil du peuple* de Jean Boissel. Il donne également des articles au quotidien de gauche *La Volonté*, qui accueille ses diatribes contre l'Action française, ou au *Crapouillot*, mensuel fondé par son ami Jean Galtier-Boissière.

Au moment de la « drôle de guerre », Gohier, gravement malade, soigné par sa sœur et sa nièce, séjourne à Saint-Satur, dans le Cher. En mars 1940, il échange une correspondance avec George Montandon qui, cherchant à établir les origines « marranes » des familles Barrés et Maurras, sollicite les lumières du vieux polémiste. Du temps de la *Nouvelle aurore*, Gohier avait en effet qualifié le théoricien de l'Action française de « sémité »³⁵.

Lors de l'offensive allemande, Gohier suit l'exode et gagne Arzacq, dans les Basses-Pyrénées. Ses problèmes de santé ne lui permettent pas de

rejoindre Paris où ses amis du quotidien collaborationniste *La France au travail* le présentent comme « le plus grand polémiste de notre époque »³⁶. Le 1^{er} mai 1942, *Le Réveil du peuple* annonce que Gohier, « rétabli et porteur de nombreuses observations sur la zone judéo-anglicisée », est de retour à Paris où il doit tenir une conférence au théâtre des Ambassadeurs. En réalité, il est toujours en convalescence à Arzacq, où il observe avec attention l'application des mesures antijuives. Le 9 juin 1942, dans une lettre à Darquier de Pellepoix, récemment nommé Commissaire général aux questions juives, il se félicite du renvoi de Xavier Vallat, « pâle affidé de la conjuration judéo-orléaniste ». Néanmoins, estime-t-il, « la situation s'aggrave [...]. La région du Sud-Ouest, où je suis en observation depuis deux ans, est submergée par la juiverie ». Et il engage Darquier à « frapper vite et fort ». Dans sa réponse à Gohier, le nouveau Commissaire met en cause la « résistance passive » organisée par l'administration et se plaint de « l'appui très tiède du gouvernement »³⁷.

A Paris, Jean Drault entreprend des démarches auprès de l'ambassade d'Allemagne pour organiser le retour d'Urbain Gohier. Dans une lettre à Otto Abetz, il sollicite un laissez-passer pour son ami, dont il prend soin de rappeler l'activité antijuive. Gohier, comme il l'affirme, est détenteur de « papiers » et « répertoires » susceptibles d'enrichir la documentation d'un journal, que Drault souhaite fonder avec Georges Oltramare³⁸. A l'occasion de la délivrance du laissez-passer, une note de l'ambassade d'Allemagne décrit Gohier comme un « véritable antisémite » et signale qu'il fut un correspondant du Weltdienst (Service mondial), officine de propagande antijuive mondiale basée à Erfurt.

De retour en zone nord fin 1942 ou début 1943, Gohier poursuit ses menées antisémites. Il reprend sa collaboration au *Réveil du peuple* de Jean Boissel. En mars 1943, lorsque paraît le premier numéro d'*Au pilori* sous la direction de Jean Drault, Gohier devient un rédacteur assidu de l'hebdomadaire, dans lequel il signe de nombreux articles, jusqu'à la veille

de la Libération. Se plaignant à Boffinger de ce qu'*Au pilori* reste ignoré de la revue de presse de Radio-Paris, Jean Drault rappelle que son journal compte des « collaborateurs de marque » parmi lesquels Urbain Gohier, « un des plus grands littérateurs antijuifs français »³⁹.

Dans son livre *Les Polémistes français depuis 1789*, Pierre Dominique affirme qu'après la Libération « le tribunal exceptionnel du Cher se transporta à Sancerre pour le [Gohier] juger, car il était intransportable. Urbain Gohier fut condamné et mourut de sa belle mort peu après »⁴⁰. L'auteur de *L'Armée contre la Nation* écrit en 1949 à Galtier-Boissière : « Je vous enverrai d'autres échantillons de mes produits quand je pourrai les étaler sans risque, après amnistie générale et totale ; pour le moment, je suis toujours sous le coup d'un réquisitoire “au criminel” différé par une pudeur vraiment surprenante, mais qui s'abrite derrière une très réelle agonie pour ne pas risquer le scandale de mon exécution »⁴¹. Gohier s'éteint deux ans plus tard, le 29 juin 1951, à Saint-Satur, où il s'était réfugié. Le journal *Combat*, issu de la résistance, lui consacre une nécrologie dans son numéro du 4 juillet 1951 : « Le nom d'Urbain Gohier [...] évoque une époque du journalisme de ce premier demi-siècle où les “batailles de plume” atteignaient une violence paroxystique... ».

Outre ses nombreux pamphlets et écrits politiques, Urbain Gohier est l'auteur de deux comédies : *Le Jeu de l'amour et des beaux-arts* (1910, en collaboration avec Jean Drault) et *Un peu d'idéal* (1911).

G. Kauffmann

1. Un rapport de la Sûreté générale daté du 3 juillet 1900 rapporte les propos d'un « conservateur » qui aurait « bien connu » Gohier : « Il a toujours été aigri, malheureux... la cause est dans son état civil qu'il n'a pas su accepter avec résignation » (A.N., F⁷15960/2, dossier « Urbain Gohier »).

2. En mai 1944, Gohier évoquera en ces termes les années passées dans cet établissement parisien : « Ce fut mon premier contact avec la juiverie : premières impressions de surprise et de répulsion » (« Réminiscences », *Au pilori*, 4 mai 1944).

3. *Dictionnaire des contemporains*, Paris, Office Général d'Édition, tome v, p. 245.

4. A.N., F⁷15960/2, doc. cit., rapport du 2 août 1898 retraçant la biographie d'Urbain Gohier.
5. Cf., Urbain Gohier, *La Terreur juive*, Paris, chez l'Auteur, 1906, p. 7.
6. *Chroniqueurs et polémistes*, Paris, E. Sansot, 1906, p. 160.
7. Engagé volontaire dans sa jeunesse, Gohier aurait gardé un mauvais souvenir de son passage à l'armée (voir Henry Coston, *Dictionnaire de la politique française*, Paris, La Librairie française, 1967, tome I, p. 499).
8. A.N., F⁷15960/2, doc. cit., rapport du 2 juin 1900.
9. Paris, Editions de la Revue Blanche, 1899, 364 p.
10. Le frère de Georges Clemenceau qui, au procès Zola (février 1898), avait plaidé pour Perrenx, le gérant de *L'Aurore*.
11. Paris, Editions de la Revue Blanche, 1902, p. 115.
12. Selon l'expression d'un rapport de la Sûreté générale du 3 juillet 1900 (A.N., F⁷15960/2, doc. cit.). « L'âpreté de mes polémiques ne m'attire que des haines individuelles », écrira Gohier en 1934 (*Mon jubilé après cinquante années de journalisme (1884-1934)*, Paris, chez l'Auteur). Henry Coston, qui a connu Gohier dans les années 1930, garde le souvenir d'un personnage irascible et « soupe au lait » (entretien de l'auteur de cette notice avec Henry Coston, le 11 février 1998).
13. Cf., Marc Crapez, *La Gauche réactionnaire, mythes de la plèbe et de la race*, Paris, Berg International, 1997, p. 237.
14. Voir la lettre de démission de Gohier et l'article de Vaughan dans *L'Aurore* du 13 avril 1902.
15. *Histoire d'une trahison, 1889-1903*, Paris, Société parisienne d'édition, 1903, p. 231.
16. Voir *La Libre parole* du 7 mars 1903.
17. A.N., F⁷15960/2, doc. cit. Gohier est alors impliqué dans le procès intenté aux dirigeants de l'Association internationale antimilitariste. Voir Jean Maitron (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris, Les Editions ouvrières, t. XII, p. 298.
18. *La Vieille France*, 17 janvier 1918.
19. D'après Jean Drault in *Histoire de l'antisémitisme*, Paris, éditions C.L. [Calmann-Lévy aryanisées], 1942, p. 128.
20. A l'instigation des antisémites d'Algérie, Drumont ouvrit ce concours dans *La Libre parole* du 22 octobre 1895. Parmi les membres du jury, signalons aussi Maurice Barrès, de Millevoye, rédacteur en chef de *La Patrie*, et plusieurs députés et anciens députés. Bernard Lazare offrit également sa collaboration au jury, qu'il quitta cependant après un différend avec Drumont devant aboutir peu après à un duel. Les résultats du concours furent proclamés le 7 novembre 1896.
21. Op. cit., p. vi. En outre, Gohier rappelle dans cet ouvrage qu'il a été « un des premiers à réclamer contre les grands voleurs juifs une répression qui devait logiquement atteindre les grands voleurs chrétiens » (p. 265). « Les journaux les plus ardents à repousser la révision de la sentence qui a frappé Dreyfus ont des juifs pour directeur » écrit-il aussi (p. 175).
22. « La terreur militaire » est le titre de la dernière partie de *L'Armée contre la Nation*.
23. Op. cit., p. 28.
24. Voir *La Libre parole* du 22 février 1909. Assisté de Georges Thiébaud et d'Oscar Havard, Gohier remplace Drumont pendant la période de ses visites académiques. Sur la candidature de Drumont à

l'Académie française, voir Edouard Drumont, *Sur le chemin de la vie*, Paris, Georges Crès et Cie Éditeurs, 1914, pp. 209-261.

25. Ces deux ouvrages sont publiés sous une adresse de fantaisie : Cracovie, I. N. Godlust.

26. Gohier avait été un collaborateur de *L'Œuvre*, fondée par Gustave Téry. En 1915, ce dernier transforme *L'Œuvre* en un grand quotidien proche de la gauche (A.P.P., BA, 1999, dossier « Jean Drault », rapport du 10 septembre 1915). Gohier se brouille alors avec Téry et, suivi de Jean Drault, crée *L'Œuvre française*. Un procès s'ensuivit : « Téry vint se plaindre au tribunal que le titre et la couleur de la brochure de Gohier insultaient son titre à lui et insinuaient perfidement que son *L'Œuvre* tout court n'était pas française », écrira Jean Drault dans son *Histoire de l'antisémitisme*, *op. cit.*, p. 145.

27. Voir *L'Œuvre française* du 14 janvier 1916 et du 1^{er} février 1917.

28. « *Protocols* ». *Procès verbaux de réunions secrètes des Sages d'Israël*, Paris, Edition de la « Vieille France », 1920 (Introduction et Appendice non signés, dus à Urbain Gohier ; version de S.A. Nilus). Voir aussi les *Protocoles des Sages d'Israël*, Paris, édition nouvelle de la « Vieille France », 1924, édition revue : novembre 1925 (Introduction et Annexes « augmentées » par Urbain Gohier).

29. Sur la brouille Gohier/Daudet, voir Pierre-André Taguieff, *Les Protocoles des Sages de Sion, faux et usage d'un faux*, t. I, Paris, Berg international, 1992, pp. 43-44 (note 14).

30. *Mon jubilé..., op. cit.*, p. 22.

31. Sur *L'Ami du peuple*, voir Ralph Schor, « Xénophobie et extrême droite : l'exemple de *L'Ami du peuple*, 1928-1937 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1976, pp. 117-145.

32. Selon une estimation de la Sûreté générale (rapport du 8 octobre 1929, A.N., F⁷15960/2).

33. *Mon jubilé..., op. cit.*, p. 25.

34. *La Nouvelle aurore*, 3 octobre 1929. Daudet poursuivra Gohier devant les tribunaux qui, le 20 mai 1931, le condamnent à 10 000 francs d'amende pour diffamation (voir « Le sieur Degoulet-Gohier sévèrement étrillé », *L'Action française*, 21 mai 1931).

35. *La Nouvelle aurore*, 2 novembre 1929.

36. 11 août 1940. L'article est intitulé : « Nos maîtres, Urbain Gohier ».

37. C.D.J.C., xxxv-48.

38. 3 juin 1942, C.D.J.C., v-43.

39. Lettre de Drault à Boffinger du 22 mars 1943, figurant dans le dossier d'instruction de la procédure suivie devant la cour de justice de la Seine contre Jean Drault, A.N., z⁶161, n° 2209.

40. Paris, éditions du Vieux Colombier, 1962, p. 346.

41. Cité par Jean Galtier-Boissière, *Mémoires d'un Parisien*, Paris, Quai Voltaire, 1994, p. 991.

GEORGES OLTRAMARE¹

Fils d'un professeur d'université, Georges Oltramare voit le jour le 17 avril 1896 dans une très vieille famille genevoise. Etudiant en droit, il obtient brillamment sa demi-licence en octobre 1919, mais renonce aux études pour se consacrer à la littérature. Il s'impose rapidement comme l'un des auteurs les plus en vue de Suisse romande et se voit décerner, en 1927, le grand prix de la fondation Schiller pour son drame *Don Juan ou la solitude*. Il poursuit parallèlement une carrière de journaliste et de pamphlétaire. Après qu'il eut collaboré au bulletin de la S.D.N. et à la *Revue romande*, le journal *La Suisse* lui confie en octobre 1919 une rubrique intitulée « Sans laisser de trace ». Dans ce billet hebdomadaire, il tourne en dérision les notables genevois. La publication de son ouvrage aux accents antisémites, *Les Mystères de Genève*, provoque son licenciement de *La Suisse* en avril 1923. Il décide alors de lancer son propre journal, *Le Pilori*, dont le premier numéro date du 26 mai 1923. Jusqu'à sa disparition au printemps 1940, le périodique sera tour à tour bimensuel et hebdomadaire. L'humour acrimonieux d'Oltramare et les caricatures antisémites de Noël Fontanet assurent à la feuille satirique un large succès. *Le Pilori* est très lu à Genève ainsi que dans d'autres cantons de Suisse romande, comme Vaud et Neuchâtel. Le journal attaque les grands commerçants juifs et les « affairistes ». « Il ne s'agit pas de manger ou de

ne pas manger du Juif : l'essentiel est de le vomir » peut-on lire dans le numéro du 2 février 1924.

Polémiste cinglant, homme à la stature athlétique, amateur de femmes et d'intrigues amoureuses, Georges Oltramare étend sa popularité à Genève. En novembre 1930, il se lance dans la politique active en posant sa candidature au Conseil d'Etat genevois sous l'étiquette du petit groupe Res helvetica. « Allons, citoyens bafoués, aidez Georges Oltramare à délivrer Genève des francs-maçons qui la trahissent, des Juifs qui la dépouillent et des politiciens qui la déshonorent » peut-on lire sur une affiche appelant à voter pour Oltramare² qui, malgré un score honorable, est battu au second tour.

En décembre 1930, il fonde l'Ordre politique national. Après un nouvel échec aux élections du Conseil d'Etat en 1931, il engage des pour parlers avec l'Union de défense économique (U.D.E.), parti conservateur dans le déclin, représentant les intérêts de la bourgeoisie d'affaires genevoise. La fusion des deux partis aboutit en juin 1932 à la création de l'Union nationale (U.N.). Si le nouveau mouvement se dote initialement d'une direction collégiale, Oltramare prend progressivement le contrôle du parti en évinçant les anciens dirigeants de l'U.D.E. Élu député de Genève en novembre 1933, il met bientôt fin à la direction collégiale de l'U.N. et, en avril 1935, se proclame chef unique du parti. En juin de la même année naît le slogan « une doctrine, une foi, un chef ».

Le parti d'Oltramare représente à Genève une force non négligeable. Ses effectifs proviennent pour l'essentiel des classes moyennes : petits entrepreneurs, artisans, commerçants touchés par la crise... Les militants doivent prêter serment au chef, défilent en uniforme et pratiquent le salut fasciste. Le programme du parti se caractérise par ses oppositions de principe qui masquent un certain vide doctrinal : anticomunisme, anti-libéralisme, antimaçonnisme et antisémitisme.

Séduit par le fascisme de Mussolini, Oltramare soutient l'Italie pendant la guerre d’Ethiopie. A partir de 1936, il est en contact suivi avec le « Duce » et, au printemps 1937, il conduit à Rome une délégation de l’U.N. Elle est reçue par Mussolini. A l’égard de l’Allemagne nazie, l’attitude d’Oltramare est plus circonspecte. L’organe de l’U.N., *L’Action nationale*, publie bien des informations antisémites émanant du Weltdienst, mais ce ne sera qu’après l’Anschluss que le parti se déclarera ouvertement favorable au Reich hitlérien.

En 1939, Oltramare, las de ses activités politiques, confie la direction de sa formation à un collège et, en avril 1940, il rompt définitivement avec ce qui reste de l’U.N. Le 10 juin de cette même année, il se trouve à Berlin où il rencontre Otto Abetz. Celui-ci s’apprête à regagner Paris et propose à Oltramare de l’accompagner. Le 17 juin, le pamphlétaire genevois arrive dans la capitale, occupée depuis trois jours. Le 22, à Rethondes, il assiste (de l’extérieur du wagon) aux discussions entre les plénipotentiaires français et allemands.

Lié aux hommes de l’ambassade d’Allemagne et rétribué par eux³, Oltramare accepte en juillet 1940 le poste de rédacteur en chef de *La France au travail*, fondée au lendemain de la défaite par l’avocat André Picard. Début août, Jean Drault devient le directeur du journal tandis qu’Henry Coston occupe les fonctions de secrétaire de rédaction. Mais c’est Oltramare qui, par ses éditoriaux signés du pseudonyme « Charles Dieudonné », donne le ton du journal. *La France au travail*, porté par un succès rapide, est très lue dans les milieux ouvriers. Au début du mois d’octobre 1940, le journal tire à 200 000 exemplaires⁴. Mais les campagnes menées par Oltramare et son équipe contre le gouvernement de Vichy mécontentent Pierre Laval. En octobre 1940, il impose au poste de rédacteur en chef un de ses hommes, Jean Fontenoy, tandis qu’Oltramare remplace Drault au poste de directeur. Ce remaniement consacre la perte d’influence d’Oltramare au sein de l’équipe rédactionnelle. Les ventes

décroissent rapidement⁵ et, en juillet 1941, Oltramare quitte définitivement *La France au travail*, bientôt reprise en main par Georges Daudet et René Saive.

Il se répand également sur les ondes de Radio-Paris. En avril 1941, l'occupant lui confie l'émission « La causerie de sept jours » puis « Au rythme du temps ». Il crée en février 1942 l'émission hebdomadaire « Un neutre vous parle » et, en septembre de la même année, Darquier de Pellepoix lui confie une nouvelle causerie radiophonique intitulée « Les Juifs contre la France »⁶.

« Oltramare était à Paris, surtout au début de son séjour, un grand personnage, qui avait l'audience des Allemands et menait grand train », relèvera lors de son procès le jugement de la cour. Le 5 juin 1941, il donne au théâtre des Ambassadeurs une conférence consacrée à « l'anticonformisme de Céline »⁷. En mai 1943, à l'occasion du vingtième anniversaire du *Pilori* genevois, un déjeuner est organisé en l'honneur d'Oltramare. Parmi les convives réunis à l'auberge L'Ecu de France figurent quelques personnalités en vue des milieux collaborationnistes : Darquier de Pellepoix, les professeurs Labroue et Montandon, Henry Coston, Jean Hérold-Paquis, Alain Laubreux ou encore le dessinateur Ralph Soupault.

Après son départ de *La France au travail*, de nombreux périodiques accueillent la signature d'Oltramare : *L'Appel*, *Au pilori*, *Pariser Zeitung*, *Notre combat...* Il assure également la chronique théâtrale de la revue *Aspects*, qui paraît à Paris à partir du 5 novembre 1943. Il donne le 5 juillet 1943 un article à la revue *Revivre* « Un Suisse vous parle, le mouvement antijuif en Suisse raconté par son promoteur ». Il signe un article dans *Je suis partout* du 23 juin 1944, « Chacun parle sa langue ».

Au printemps 1944, alors qu'il sort des bureaux de Radio-Paris, Oltramare échappe de justesse à un attentat sur les Champs-Elysées. Après la Libération, il accompagne les Français exilés à Sigmaringen ; puis il

regagne la Suisse, où il est arrêté le 21 avril 1945. Mis en liberté provisoire, il est de nouveau incarcéré le 1^{er} février 1947. En novembre de la même année, la cour pénale fédérale de son pays lui inflige trois ans de réclusion. Quant aux tribunaux français, ils le condamnent par contumace à la peine capitale le 12 janvier 1950. Méprisé par ses compatriotes genevois, Oltramare séjourne en Espagne (1952), puis en Egypte, où il aurait travaillé comme speaker dans la section de propagande antisémite⁸. En 1958, il est autorisé à faire reparaître à Genève son journal *Le Pilori*. Il collabore également à l'hebdomadaire néo-fasciste *L'Europe réelle*.

Oltramare est l'auteur de quelques pièces de théâtre. Il revient sur son itinéraire dans deux livres écrits après la guerre : *Réglons nos comptes* (1949) et *Les Souvenirs nous vengent* (1956). Il meurt à Paris le 16 août 1960.

G. Kauffmann

1. La thèse de Roger Joseph, consacrée à l'Union nationale d'Oltramare (*L'Union nationale 1932-1939, un fascisme en Suisse romande*, thèse présentée à l'école des Sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, édition de la Baconnière, 1975) est la source de la plupart des informations qui suivent.

2. Cité par Aaron Kamis Müller dans *Antisemitism in der Schweiz*, Zurich, Ed. Chronos, 1990, pp. 260-261.

3. Oltramare loge d'ailleurs dans un hôtel réquisitionné par les autorités d'occupation, au 91, rue de Lille, non loin de l'ambassade d'Allemagne (A.P.P., GA, C3, dossier « La France au travail », rapport du 1^{er} octobre 1940).

4. Selon les estimations de la préfecture de police (A.P.P., GA, C3, doc. cit., rapport du 1^{er} octobre 1940).

5. Le quotidien ne tire plus qu'à 63 000 exemplaires en avril 1941 (A.P.P., GA, c3, doc. cit., rapport du 18 avril 1941).

6. Oltramare écrira dans son livre *Les Souvenirs nous vengent* (Genève, L'autre son de cloche, 1956), au sujet de l'émission « Les Juifs contre la France » : « Notre slogan : “Que préférez-vous ? Sacrifier le Juif à la France ou sacrifier la France au Juif ?” était ce qu'il y avait peut-être de plus agressif dans cette émission où l'on étudiait objectivement le rôle des Juifs dans le commerce, la banque, les lettres, les arts etc. » (p. 199).

7. Voir *La France au travail*, 5 juin 1941.

8. Cf Philip Rees dans *Bibliographical Dictionary of the Extreme Right since 1890*, Harvester Wheatsheaf, Cambridge University Press, 1990, p. 284.

LUCIEN PEMJEAN

(Pierre, Lucien Pemjean, dit)

Lucien Pemjean est né le 5 mars 1861 à Lyon. Son père, capitaine des chasseurs à pied, le destine au métier de soldat. Il fait ses études au Prytanée militaire de la Flèche, institution réservée aux fils d'officiers titulaires de la Légion d'honneur. La discipline rigoureuse de l'établissement le dissuade de faire carrière dans l'armée et, son baccalauréat obtenu, Pemjean trouve un emploi dans une compagnie d'assurances.

Admirateur des héros de la Commune, le jeune homme se lie aux milieux socialistes de la capitale. Entré en relation avec Félix Pyat et Jean-Baptiste Clément (l'auteur du *Temps des cerises*), il participe comme chroniqueur parlementaire au lancement de la feuille blanquiste *Ni Dieu ni Maître*. Agé de vingt ans, il fait paraître en 1881 un petit opuscule, *Le Socialisme expérimental*. Ayant pris la parole durant un meeting, Pemjean est appelé à comparaître devant la justice pour « apologie de fait qualifié de crime » (1882). Il s'exile alors à Bruxelles – où il crée en 1885 un petit bulletin socialiste et révolutionnaire intitulé *L'Insurgé* – puis à Londres (1887).

De retour en France, il s'engage, comme beaucoup de blanquistes, dans le mouvement boulangiste. En 1889, il publie *Cent ans après*. L'ouvrage,

virulent réquisitoire contre les opportunistes au pouvoir, est dédicacé au « proscrit » Boulanger, qui remercie Pemjean en tête de l’ouvrage.

Au début des années 1890, on retrouve Pemjean dans l’orbite des milieux anarchistes et du marquis de Morès. Condamné en 1892 à six mois de prison pour « excitation des militaires à la désobéissance », il est incarcéré le 1^{er} janvier 1893 à la maison d’arrêt de Sainte-Pélagie, dans la section réservée aux détenus politiques. Edouard Drumont, condamné quelque temps auparavant à une peine de trois mois d’emprisonnement, fait partie de ses compagnons de captivité. La conversion de Pemjean à l’antisémitisme daterait de cette rencontre. Il écrira en 1942 dans *Le Cinquantenaire de la Libre parole*¹ :

« Les entretiens que j’avais eu avec Drumont pendant le premier mois de mon incarcération m’avaient convaincu de l’injustice primordiale de la question juive. Jusque là, en effet, je n’avais étudié la question sociale que sous l’angle de l’évolution économique et sous les aspects de la lutte entre le capital et le travail [...], sans tenir suffisamment compte du facteur spéculation et accaparement représenté par l’élément juif. »

Pour avoir, dans la *Revue libertaire*², protesté contre l’exécution de l’anarchiste Vaillant, Pemjean est compris dans les arrestations en masse opérées dans les milieux anarchistes début 1894. Impliqué dans le procès des Trente, il parvint, le 12 mai 1894, à s’évader du palais de Justice avec la complicité de sa maîtresse. L’épisode fit grand bruit dans la presse de l’époque. Réfugié une nouvelle fois à Londres – où l’anarchiste Michel Zévaco l’aurait embauché dans sa fabrique de romans-feuilletons – Pemjean est amnistié en 1898. Il s’engage alors aux côtés des antidreyfusards et se voit ouvrir les colonnes de *La Libre parole*. Il fonde en 1900 un petit brûlot hebdomadaire, *Le Salut public* et, l’année suivante, il lance *Le Cri du Transvaal*, feuille « exclusivement consacrée à la propagande boërophile »³. La publication reçoit le soutien de personnalités comme Jules Lemaître et Edouard Drumont. Le journal change de titre en 1901

pour devenir *L'Ami des Boërs*, organe d'une fantomatique « Ligue d'action pro-boërs »⁴. En 1914, trop vieux pour combattre, Pemjean poursuit ses activités de publiciste et crée le *Courrier du soldat*, feuille qui ambitionne, à l'avant comme à l'arrière, de « galvaniser l'énergie nationale ». Elle disparaît au bout de sept numéros.

Après la Première Guerre, Pemjean, qui avait publié quelques romans de cape et d'épée, se cantonne dans la littérature populaire et devient le directeur littéraire des éditions Baudinière. Il donnera bien en 1930 une série d'articles à *La Nouvelle aurore* antisémite d'Urbain Gohier, mais c'est en publiant *Vers l'invasion* (Paris, Baudinière, 1933)⁵, qu'il manifestera véritablement son retour dans la lutte antijuive et antimaçonnique, à laquelle il consacrera le reste de sa vie. « Aux yeux de la plupart de ceux qui connaissent mon nom, j'ai été, je suis, je reste l'anarchiste Lucien Pemjean. Pourquoi ? car j'ai toujours ferraillé en isolé, en franc-tireur »⁶, écrit-il dans l'intention probable de justifier un itinéraire politique pour le moins sinueux.

En octobre 1934, il fonde avec Paul Ferdinand l'agence de presse Prima⁷. Comme l'indique un rapport de police, cette officine est considérée « comme étant exclusivement un instrument de propagande hitlérienne en France »⁸. Probablement créée avec des capitaux allemands, l'agence Prima aurait été chargée par les services nazis de répartir des fonds de propagande dans les milieux du journalisme⁹. Pemjean quitte l'agence Prima en 1935. Il y sera remplacé par Pierre Mouton.

Outre une collaboration épisodique à *La Libre parole* ressuscitée par Henry Coston, il se consacre, entre 1934 et 1939, à la direction de sa revue mensuelle *Le Grand Occident*. Parmi les nombreuses feuilles antisémites qui se répandent alors, *Le Grand Occident* est une des rares publications à connaître une parution régulière. La revue, qui disparaît en août 1939, résistera d'ailleurs au décret Marchandeau. Si les premiers numéros du *Grand Occident* semblent entièrement rédigés par son directeur, Pemjean

reçoit bientôt l'appui de deux « vétérans » de l'antisémitisme qui avaient fait leurs armes aux côtés de Drumont : Jean Drault et Albert Monniot¹⁰. Henri-Robert Petit, Louis Tournayre, Joseph Santo ou encore Jean Boissel participent également à la rédaction du mensuel. D'abord « organe de propagande et d'action contre la judéo-maçonnerie », puis, à partir de janvier 1936, « organe de propagande et d'action contre l'anti-France », *Le Grand Occident* tire à ses débuts à quelques 6 000 exemplaires. S'il faut en croire Lucien Pemjean, la revue compte, en juin 1938, 10 000 lecteurs et « sympathisants ».

En avril 1939, *Le Grand Occident* paraît avec la fameuse manchette « Pétain au pouvoir » et un article de Pemjean réclamant la formation d'un ministère d'union nationale placé sous la présidence du vainqueur de Verdun. Ces propos entretiendront pendant l'Occupation le mythe d'une « conjuration Pétain » organisée avant la guerre par Pemjean et ses amis¹¹. Lié au « Service mondial » d'Erfurt, soupçonné de menées hitlériennes, Pemjean fait l'objet d'une surveillance policière. Une perquisition est effectuée à son domicile le 3 juillet 1939.

Jean Galtier-Boissière, qui a connu Pemjean pendant l'Occupation, décrit dans son journal « un très vieux monsieur mis à la mode de 1890 », un « vieillard tremblotant »¹². Agé de 80 ans en 1941, en proie à de graves problèmes de santé, le journaliste connaît néanmoins un étonnant regain d'activité. Dès l'été 1940, il participe au lancement du nouveau *Paris-Soir* et prête sa collaboration à *La France au travail*. On trouve sa signature dans *Le Matin*, *Le Réveil du peuple* et, à partir de 1943, dans *Au pilori*. Il participe également à l'édition spéciale du Centre d'action et de documentation de Coston, *Le Cinquantenaire de la Libre parole*. Très lié à Pierre Clémenti, il est un rédacteur régulier du *Pays libre*, où il publie de mars à octobre 1941 ses « Souvenirs d'un vieux frondeur ». A cette époque, il tente de faire reparaître sa revue *Le Grand Occident*, avec le sous-titre « Renaissance Française-Europe réelle »¹³. Il est fort probable que les

autorités allemandes s'y soient opposées. Cette déconvenue l'engage à publier dans *Le Pays libre* du 26 avril 1941 une lettre ouverte « aux anciens amis du *Grand Occident* ». Pemjean y déclare s'être entretenu avec Clémenti pour que *Le Pays libre* soit envoyé à tous les anciens abonnés, souscripteurs et sympathisants du *Grand Occident*.

Au début du printemps 1941, il publie dans la série « Les Juifs en France » (Nouvelles éditions françaises) *La Presse et les Juifs, depuis la révolution jusqu'à nos jours*. Il y brocarde une opinion française « domestiquée » par les Juifs. Ceux-ci, par le biais de vastes opérations boursières, auraient progressivement pris le contrôle de la totalité des grandes agences de presse nationales. Dans *Phénix ou Cendres* (1942), Bernard Payr, le directeur de l'Amt Schrifttum de l'Office Rosenberg, consacre un long passage au livre de Pemjean qui, déclare-t-il, « donne un aperçu impressionnant du développement et de l'ampleur de l'enjuivement de la presse française »¹⁴. Cette même année 1941, Pemjean crée un « Comité de vigilance pour une solution radicale de la question juive ». Sollicitant l'adhésion du professeur George Montandon, il définit comme suit le programme du groupement antijuif :

« Ce comité, composé d'un petit nombre d'antisémites compétents et éprouvés, élaborerait, pour les soumettre au Maréchal et en saisir au besoin l'opinion publique, les lois et décrets susceptibles de nous délivrer promptement de l'emprise d'Israël. L'action gouvernementale est mal partie [...] Il fallait commencer par frapper un grand coup en dénationalisant tous les Juifs [...] Il s'agit de créer ainsi le choc psychologique et le climat propre à leur élimination »¹⁵.

Le Comité de vigilance semble n'avoir exercé aucune influence. Sans doute n'est-il resté qu'à l'état de projet.

Le dernier article de Lucien Pemjean paraît dans *Au pilori* du 16 août 1944. « Mon seul regret serait de ne pouvoir assister à l'anéantissement de l'exécrable et maudite juiverie », déclare-t-il dans une lettre à Jean Boissel,

quelques jours avant la libération de Paris¹⁶. Arrêté le 20 août 1944 par un groupe de F.F.I., il est incarcéré à la Santé, puis au camp de Drancy¹⁷. Le vieux journaliste, gravement malade, s'éteint dans une chambre de l'hôpital Tenon le 10 janvier 1945. Son état de santé n'avait pas permis au juge d'instruction de procéder aux interrogatoires d'usage.

Lucien Pemjean est l'auteur de quelques romans, parmi lesquels *L'Auberge rouge de Peyrabeille* (1907), *Germaine* (1916), *Cyrano de Bergerac, son premier amour* (1926), *Le Gosse de l'Assistance* (1926) et *Le Capitaine d'Artagnan* (1931).

G. Kauffmann

1. Brochure publiée par le C.A.D. d'Henry Coston.

2. L'article incriminé, publié dans la *Revue libertaire* du 20 février au 5 mars 1894, est intitulé « L'Expiation ». Ce périodique accueille également la signature de Sébastien Faure.

3. N° 1 du 21 juillet 1901.

4. *L'Ami des Boërs* disparaît en avril 1902.

5. L'ouvrage est réédité en 1934 sous un nouveau titre : *La Maffia judéo-maçonnique*.

6. *Vers l'invasion*, op. cit., p. 158.

7. A. N, AP15, cabinet Bluet, sténographie judiciaire du procès Paul Ferdinand, audience du 11 juillet 1945. Le compte-rendu d'audience révèle que l'agence Prima publiait chaque soir un petit bulletin ronéotypé alimenté par des nouvelles que Paul Ferdinand téléphonait à Pemjean depuis Berlin.

8. Cité par Paul J. Kingston dans *Anti-semitism in France during the 1930's : Organisations, Personalities and Propaganda*, University of Hull Press, 1983.

9. A.N., AP 15, doc. cit.

10. Monniot s'éteint le 21 novembre 1938. Un panégyrique lui est consacré dans le *Grand Occident* de janvier 1939.

11. Les chroniqueurs de la radio de Londres sont probablement à l'origine de cette rumeur. Voir le *Journal* de Galtier-Boissière, Paris, Quai Voltaire, 1992, p. 171. Voir également la réponse de Pemjean aux accusations portées contre lui par la radio de Londres dans *Au pilori* du 8 juillet 1943.

12. Op. cit., pp. 28 et 171.

13. A.P.P., BA, 2022, dossier « Lucien Pemjean », rapport du 8 avril 1941.

14. « Phénix ou Cendres », traduction de Gérard Loiseaux dans *La Littérature de la défaite et de la collaboration*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1995, p. 182.

15. C.D.J.C., xcv-138. Lettre de Lucien Pemjean à Montandon, 31 octobre 1941. Dans une autre lettre datée du 8 novembre 1941, Lucien Pemjean remercie Montandon de sa « précieuse » adhésion.

« Le Dr Querrioux sera des nôtres », ajoute-t-il dans ce même courrier (C.D.J.C., xcv-138a).

[16](#). Lettre de Lucien Pemjean à Jean Boissel datée du 18 août 1944, A.P.P., BA, 2022, doc. cit.

[17](#). A.P.P., BA, 2022, doc. cit., rapport du 16 octobre 1945.

HENRI-ROBERT PETIT

(Henri Petit, dit)

Né le 4 mai 1899 à Thiais (Val-de-Marne), fils d'un royaliste et d'une bonapartiste¹, Henri-Robert Petit débute dans les assurances. Il quitte ce milieu après avoir fait l'objet de deux plaintes pour abus de confiance restées sans suites, déposées en 1932 et 1935 par deux compagnies, L'Urbaine de la Seine et Vigilance Vie². Dans les années trente, son militantisme prend progressivement le pas sur ses activités professionnelles. Après un passage aux Croix de feu du lieutenant-colonel de la Rocque, il rejoint l'équipe de *La Libre parole* de Henry Coston vers 1935. C'est à cette date qu'il publie *La Dictature des Loges* aux éditions Baudinière. En outre, il se présente symboliquement aux élections législatives de 1936, en tant que candidat « anti-juif et anti-maçon », dans la première circonscription du v^e arrondissement de Paris³.

C'est à partir de 1936 qu'Henri-Robert Petit exerce réellement une activité de publiciste. Il crée le Centre de documentation et de propagande avec l'aide de Henry Coston, nommé vice-président, le président d'honneur étant Jean Drault. Coston étant allé faire campagne pendant un an en Afrique du Nord, autre grand foyer de l'antisémitisme, Petit s'occupe à Paris de ses intérêts personnels et participe activement à la rédaction et à la diffusion de livres, brochures, tracts et papillons à caractère antisémite et antimaçonnique. A titre d'exemple, pour l'année 1936, son Centre annonce

l'édition de 1 800 000 tracts de propagande, 95 000 livres et brochures, 425 000 papillons et 2 500 affiches⁴. Petit gère aussi le secrétariat général de la confidentielle Ligue internationale anticomuniste⁵. En 1936, il écrit *Le Drame maçonnique*, publié aux Nouvelles éditions latines.

Henry Coston, de retour d'Afrique du Nord, lui reproche « d'avoir fait main basse sur ses archives et sa bibliothèque »⁶. Henri-Robert Petit se rapproche alors de Darquier de Pellepoix, conseiller municipal de Paris et futur Commissaire général aux questions juives. En mars 1937, sous l'autorité de Darquier, il parvient avec un succès relatif à fonder un Comité antijuif de France. Son bureau est composé d'un président, Louis Darquier de Pellepoix, et de deux vice-présidents, Philippe Poirson de l'Union anti-maçonnique de France et Jean Boissel, chef du Front franc et directeur de son organe *Le Réveil du peuple*. Le secrétariat général est assuré par Henri-Robert Petit⁷. Ce Comité antijuif incarne avant tout la brève transition entre le Club national et le Rassemblement antijuif de France de Darquier de Pellepoix. Petit rédige quelques articles pour *L'Antijuif*, fusion de son bulletin du Centre de documentation et de propagande, de celui du Club national de Darquier de Pellepoix et de *La Nation réveillée* de Raymond des Essards. Le premier numéro date du 3 juin 1937. En mai 1938, Darquier se sépare de Petit à qui il reproche de lui avoir volé de l'argent⁸. Peu de temps avant, en septembre 1937, Petit – qui orthographie son prénom « Henry-Robert » – publie *Le Règne des Juifs*, brochure de propagande suivie par *Les Juifs au pouvoir* et *L'Invasion juive*, que diffuse le Centre de documentation et de propagande.

En mai 1938, il fonde *Le Pilori*, qui ne connaîtra que quelques numéros. Au mois de décembre de la même année, il échoue dans sa nouvelle tentative de constituer un Comité d'entente des antijuifs⁹. Malgré cet échec, la Ligue antijuive, émanation du Centre de documentation et de propagande, et du *Pilori* de Petit, et le Parti français national-communiste (P.F.N.-C.) de Pierre Clémenti poursuivent en vain leur projet d'union de

tous les antijuifs. En mars 1939, Henri-Robert Petit cède la gérance du *Pilori* et du Centre de documentation et de propagande, ainsi que toutes ses archives, au Combat français, éphémère mouvement de renaissance nationale antijuive fondé le 6 mars 1939¹⁰. Après le décret-loi Marchandeau d'avril 1939 qui pénalise la presse raciste, Petit se serait rendu en Allemagne afin de travailler pour le compte du Weltdienst, centre mondial de propagande antisémite, situé à Erfurt¹¹. La raison de son départ résiderait dans les recherches entreprises sur lui par la police à la demande du fisc¹². En plus des abus de confiance et des faux, Petit a été mêlé à un trafic de cocaïne¹³.

Après avoir été mobilisé aux P.T.T.¹⁴, il retrouve, avec l'aval des Allemands, le poste de rédacteur en chef d'*Au pilori*. Cet hebdomadaire n'a pour raison de vivre que son combat haineux et virulent contre la « judéo-maçonnerie ». Une fois sortis les dix premiers numéros (12 juillet-20 septembre 1940), Petit doit cesser son activité. En conflit avec l'administrateur et directeur général de la Société d'édition du journal, Jean Lestandi de Villani, il doit se résoudre à quitter les locaux de l'hebdomadaire après un jugement en référé du 13 septembre¹⁵. Une note d'information de la Délégation générale du gouvernement français dans les territoires occupés du 24 octobre 1940 évoque l'intervention directe de la Gestapo dans cette affaire¹⁶. Henri-Robert Petit, Louis Tournayre, administrateur d'*Au pilori* et Alfred de Stasse, secrétaire de rédaction, sont mentionnés sous un jour peu flatteur : « Très rapidement, ces trois hommes se sont montrés ce qu'ils étaient depuis toujours, des escrocs. » On leur reproche d'avoir exercé certains chantages et de ne pas avoir payé leurs collaborateurs alors que Petit a reçu des sommes supérieures à un million de francs. Cet argent devait financer un mouvement annexe au journal, les Gardes françaises et le Jeune front qui placent la lutte sur le terrain racial et non religieux¹⁷.

Petit fait aussi un bref passage en 1940-1941 à la direction des affaires juives du Parti national socialiste français de Christian Message¹⁸, pâle et éphémère copie de son voisin outre-Rhin. Il tente alors vainement de regrouper autour de lui différents transfuges des Gardes françaises, du Jeune front de Robert Hersant et du Parti français national-collectiviste de Pierre Clémenti, pour créer la Volonté française¹⁹. Le crédit momentané que lui accorde Clémenti en l'acceptant à la direction du P.F.N.-C.²⁰ est un cas isolé. Il suffit de se référer à un article *d'Au pilori* du 8 octobre 1942 pour mesurer le peu d'estime qu'inspire Henri-Robert Petit dans les milieux collaborationnistes : « Ce copropriétaire de notre journal, qui sur le plan de la vie privée est également un modèle du genre (il a abandonné sa femme et ses quatre enfants, pour aller vivre avec sa maîtresse), ne nous paraît pas devoir constituer un échantillon racial à exploiter publiquement, à moins qu'il ne s'agisse de donner des armes aux Juifs et de déconsidérer le national-socialisme racial ».

Henri-Robert Petit se fait alors si discret que ses faits et gestes demeurent inconnus²¹. A ceci près que les archives laissées à Paris par William Gueydan de Roussel à la Libération offrent quelques renseignements de première main. Suite à une rencontre avec l'intéressé dans l'après-midi du 21 août 1942, Gueydan de Roussel écrit le lendemain : « Monsieur Petit a publié jusqu'à présent quelques livres contre les Juifs et les francs-maçons. Il travaille en rapport le plus étroit avec le Service de la Propagande et écrit des tracts pour ce service. Petit ne veut travailler avec aucun service français, parce qu'on s'y querelle continuellement »²². Il travaille donc directement pour la propagande allemande. A la fin août 1942, il ambitionne de créer un Cercle d'étude des questions raciales. A cet effet, il contacte certains « spécialistes » encore disposés à l'écouter, comme Bernardini et Montandon. Cette initiative trouve le soutien du Dr Klassen²³, conseiller technique au service d'information de l'ambassade d'Allemagne, chargé notamment de la propagande relative aux questions

juives et franc-maçonnées en collaboration avec la section politique. Comme le souligne lui-même Gueydan de Roussel, le manque de moyens financiers et de « compétences scientifiques » de Petit semble avoir eu raison de l'existence de ce cercle²⁴.

Si l'on en croit un *curriculum vitae* adressé vraisemblablement à Louis-Ferdinand Céline avec qui Henri-Robert Petit entretient une correspondance, il aurait entrepris l'écriture d'un ouvrage historique sur l'implantation des communautés juives en France depuis l'antiquité. Ce travail aurait été suggéré par deux universitaires allemands appartenant à l'institut de l'Ahnenerbe. Cette société prétendument scientifique, fondée en 1933 par Frédéric Hielscher, fut rattachée à la SS deux ans plus tard pour devenir « une centrale de recherches raciales ». Son objectif était de « confirmer et de compléter les hypothèses racistes du siècle précédent »²⁵.

Son dévouement à la cause nationale-socialiste pousse Petit à enrôler ses fils dans une unité de travailleurs volontaires à Sandbach (Allemagne). Il les rejoint en août 1944²⁶. Des renseignements parvenus le 29 mai 1945 à la Sécurité militaire précisent que le nommé Petit est connu en Allemagne comme membre de la Gestapo²⁷. Ses relations avec les autorités allemandes sont si étroites qu'il était parvenu, le 6 août 1942, à faire enlever son dossier des archives de la police judiciaire²⁸.

Pour ses écrits sous l'Occupation, Petit est condamné par contumace le 18 novembre 1947 par la cour de justice de Paris à vingt ans de travaux forcés et à la dégradation nationale²⁹. Cette condamnation est couverte par une amnistie en application de l'article 6 de l'ordonnance du 31 janvier 1959 et du décret du président de la République du 3 novembre 1959³⁰. Entre-temps, il trouve refuge dans la clandestinité en occupant de petits métiers pendant douze ans à Belleville ou à Meudon³¹. Par la suite, il publie une revue mensuelle d'astrologie et d'ésotérisme intitulée *Sciences psychiques* et écrit un *Rituel druidique* édité par le Collège druidique de Bibracte³². Sa frénésie antisémite ne l'abandonne pas pour autant ; elle

s'exprime dans un bulletin ronéotypé, *Le Lien du Lynx Club*³³. Il collabore à la Fédération d'action nationale et européenne (F.A.N.E.) de Marc Fredriksen, principale organisation néo-nazie des trois dernières décennies en France, fondée en 1966 et dissoute en 1980 pour renaître sous le nom de Faisceaux nationalistes européens. Il participe à la rédaction de *Notre Europe*, organe de la F.A.N.E., qui prône entre autres la destruction d'Israël et la négation de la Shoah³⁴. Il consacre les dernières années de sa vie à son Syndicat national de la presse indépendante, créé en 1980 à Argenteuil, et à son bulletin mensuel qui lui vaut plusieurs condamnations pour racisme³⁵. Il meurt le 4 avril 1985 à Argenteuil.

Henri-Robert Petit a publié en 1940 *L'Emancipation des Juifs en France* aux Editions Nouvelles et, en 1941, *Rothschild, roi d'Israël et les Américains* aux Nouvelles études françaises.

M. Lenoire

1. Eric Mazet, « Lettres à Henri-Robert Petit (1938-1942) », dans *L'Année Céline 1994*, Du Lérot-I.M.E.C. Editions, Tusson et Paris, 1995, p. 67.

2. A.N., z⁶ 357, n° 3790, dossier d'instruction de la procédure menée contre Henri Petit, rapport de l'inspecteur Guillevout de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police daté du 8 septembre 1945.

3. *La Libre parole et Le Porc-épic* (hebdomadaire), 15 avril 1936 et 1^{er} mai 1936.

4. Bulletin du Centre de documentation et de vigilance, 14 janvier 1937.

5. A.N., z⁶ 357, n° 3790, doc. cit.

6. Eric Mazet, *op. cit.*, p. 68.

7. Bulletin du Centre de documentation et de vigilance, 22 avril 1937.

8. A.N., z⁶ 288 à 292, n° 3275, dossier d'instruction de la procédure menée contre Bernard Fay et le Service des Sociétés secrètes, scellé 522, rapports en langue allemande découverts dans le coffrage de la cheminée du domicile de Gueydan de Roussel, 10 rue de l'Université à Paris, pièce 41.

9. *Le Pilori*, décembre 1938.

10. Paul J. Kingston, *Anti-Semitism in France during the 1930's : Organisations, Personalities and Propaganda*, University of Hull Press, Occasional Papers in Modern Languages, n° 14, 1983, pp. 60-62.

¹¹. A.N., versement 890158, direction générale de la police nationale, police judiciaire, fichier central de la police, article 2, liasse 1, dossier « Le Pilori », « Centre de documentation et de propagande » et « Combat français », note du 1^{er} juillet 1939 émanant de l’inspection générale des services de police administrative à la Sûreté nationale.

¹². Eric Mazet, *op. cit.*, p. 68.

¹³. Pierre-Marie Dioudonnat, *L’Argent nazi à la conquête de la presse française, 1940-1944*, Paris, Jean Picollec, 1981, p. 226.

¹⁴. Eric Mazet, *op. cit.*, p. 68.

¹⁵. Pierre-Eric Fageol, *Au pilori, 1940-1944*, mémoire de maîtrise préparé sous la direction de M. Hilaire et de Mme Delmaire, Université Charles de Gaulle-Lille III, 1991, p. 26.

¹⁶. A.N., F⁶⁰ 234, secrétariat général du gouvernement et services du premier ministre, documentation (1934-1947), groupements et partis politiques.

¹⁷. *Au pilori*, 26 juillet 1940 et 23 août 1940.

¹⁸. A.N., z⁶ 357, n° 3790, doc. cit., exposé du 27 novembre 1946 réalisé par le commissaire du gouvernement adjoint Hugot.

¹⁹. *Ibid.*, rapport de l’inspecteur Guillevout de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police daté du 8 septembre 1945.

²⁰. *Ibid.*

²¹. *Ibid.*, exposé du 27 novembre 1946 réalisé par le commissaire du gouvernement adjoint Hugot.

²². A.N., z⁶ 288 à 292, n° 3275, doc. cit., scellé 522, pièce 41, doc. cit.

²³. *Ibid.*, scellé 521, documents, rapports en langue allemande découverts dans le coffrage d’une cheminée de l’appartement de Gueydan de Roussel, 10 rue de l’Université, pièce 77.

²⁴. *Ibid.*, scellé 522, pièce 48.

²⁵. Eric Mazet, *op. cit.*, p. 70 sur l’Ahnenerbe.

²⁶. A.N., z⁶ 357, n° 3790, doc. cit., exposé du 27 novembre 1946 réalisé par le commissaire du gouvernement adjoint Hugot.

²⁷. *Ibid.*, rapport de l’inspecteur Guillevout de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police daté du 8 septembre 1945.

²⁸. *Ibid.*

²⁹. A.N., z⁶ 357, n° 3790, doc. cit.

³⁰. *Ibid.*

³¹. Eric Mazet, *op. cit.*, p. 70.

³². *Ibid.*, p. 71.

³³. *Ibid.*

³⁴. Jean-Yves Camus et René Monzat, *Les Droites nationales et radicales en France*, Lyon, P.U.L., 1992, p. 47.

³⁵. Eric Mazet, *op. cit.*, p. 71.

PAUL RICHE

(Jean Mamy, dit)

C'est à Chambéry, le 8 juillet 1902, que naît Jean Mamy. Peu d'informations nous sont parvenues sur sa vie et sa carrière avant la Seconde Guerre mondiale¹. Certes, on sait qu'il officie dans le cinéma. Pascal Ory précise que « ce dernier, naguère acteur chez Dullin, avait été un monteur de quelque réputation mais un réalisateur médiocre »². A l'occasion, il écrit des articles à tendance politique dans *La Flèche* de Gaston Bergery³, hebdomadaire du Front social puis du Parti frontiste, dans lequel les « bellicistes » et les « oligarchies financières » sont fustigés. Durant les années trente, Jean Mamy ne paraît manifester aucune sympathie envers la droite radicale et antisémite. Il lui semble d'autant plus opposé qu'il se fait initier en franc-maçonnerie en 1933⁴. En 1939, il atteint le grade de vénérable de la loge Ernest Renan affiliée au Grand Orient de France⁵. Mais une fois « défroqué », à l'instar de Jean Marquès-Rivière, il portera les coups les plus rudes contre ses anciens frères.

Les activités de Jean Mamy, devenu Paul Riche sous l'Occupation, offrent deux facettes. Publiquement, c'est l'une des plumes, sinon la plume, les plus féroces en matière d'antisémitisme et d'antimaçonnisme. Sa frénésie s'exprime sans retenue dans les colonnes de l'hebdomadaire *L'Appel* de Pierre Costantini. Cette feuille est la concurrente directe d'*Au pilori*, qui a pourtant fait de l'antisémitisme sa raison d'exister. Il n'est donc

pas surprenant d'y retrouver régulièrement la signature de Jean Mamy, sous le pseudonyme de Paul Riche ou celui de J.-M. Renan, au bas d'articles d'une rare violence⁶. Celui intitulé « Mort au Juif ! »⁷ demeure un morceau d'anthologie de la haine. Mais c'est à *L'Appel*, dont il dirige pendant un certain temps l'équipe rédactionnelle, qu'il exprime le mieux ses idées. Il accorde à ce journal la primeur de ses informations sur la Synarchie⁸ qui devient peu à peu son thème favori. Paul Riche et le directeur de la publication, Pierre Costantini, évitent de justesse l'incarcération, à la suite du mandat d'arrêt demandé par le ministre de l'Intérieur, Pierre Pucheu, qui se sent visé par l'article consacré à cette prétendue société secrète⁹. Paul Riche est un adepte de la théorie conspirationniste qu'il alimente par son antisémitisme obsessionnel. Il aborde avec le plus grand sérieux, par exemple, « le problème des sociétés capitalistes françaises des Templiers à la Synarchie » au cours d'une conférence au Cercle aryen en janvier 1944¹⁰.

Il lui arrive d'accorder des articles à des périodiques amis comme *Les Documents maçonniques* ou *Le Cri du peuple*. Mais il profite aussi de son passé dans les milieux cinématographiques pour réaliser le film de propagande antimaçonnique « Forces occultes » – qui use également des clichés les plus communs de l'antisémitisme – avec une subvention allemande de 1 200 000 francs¹¹. Le scénario est d'un autre ancien franc-maçon, Jean Marquès-Rivière. Le film, produit par Nova Films, « la plus connue des entreprises collaborationnistes du cinéma français »¹², est présenté à Paris le 9 mars 1943, six mois après le début du tournage¹³. Il ne connaîtra toutefois pas le succès escompté en raison, notamment, du nombre restreint de copies distribuées¹⁴. Le réquisitoire du commissaire adjoint du gouvernement Cenac l'analyse ainsi le 2 mai 1947 : « Les hommes politiques y sont représentés comme étant de moralité douteuse, faisant passer leurs propres intérêts ainsi que ceux de la Franc-Maçonnerie avant les intérêts permanents de la France qu'ils représentent au Parlement. Quelques personnages du film incarnent au surplus des israélites avides qui

ne négligent aucune occasion de faire du commerce. La guerre enfin, selon les réalisateurs du film, aurait été déclenchée par la France à l'instigation des Juifs et des Francs-Maçons »¹⁵.

Paul Riche intègre sans difficulté le milieu fermé et sélectif des propagandistes de l'antisémitisme et de l'antimaçonnisme dans Paris occupé. Il fait partie, entre autres, de l'Association des journalistes antijuifs (A.J.A.). Etranger à la naissance de la Commission d'études judéo-maçonniques (C.E.J.M.), il y est néanmoins reçu pour sa conférence le 15 janvier 1943 sur « les slogans maçonniques depuis 89 »¹⁶. Il est régulièrement invité aux déjeuners de cette Commission, comme celui du 29 octobre 1942 qui fête le numéro spécial du *Weltkampf* (Combat mondial) sur la question juive en France¹⁷. Il se consacre pourtant davantage au Cercle aryen, dont il préside la commission de la presse¹⁸. C'est un membre assidu de son conseil d'administration. L'omniprésence qu'y exerce « son ami de lutte », Gueydan de Roussel, conforte l'intérêt que porte Paul Riche à ce cercle ultra-collaborationniste. Il est présent au déjeuner du 11 décembre 1943 consacré aux signataires de l'« Appel des intellectuels français contre les bombardements aériens des populations civiles »¹⁹. Il finit par s'imposer comme une référence en matière d'antisémitisme et se trouve parmi les membres du jury du Prix Edouard Drumont à l'occasion de la commémoration du centenaire du « pape de l'antisémitisme » en mai 1944²⁰. Il est convié au grand repas offert dans les salons du Cercle aryen le 5 du même mois²¹.

Son activisme est apprécié et récompensé par l'incontournable Einsatzstab des Reichsleiters (Etat-major d'action du Reichsleiter) Rosenberg²². Il fait partie des douze invités français qui ont le privilège de suivre, pendant dix jours à Eppenheim²³, près de Francfort, un congrès antijuif organisé par le Weltdienst (Service mondial) à la fin du mois d'avril 1944²⁴. Riche est accompagné, entre autres, par Gueydan de Roussel pour la C.E.J.M. et le Cercle aryen, Marquès-Rivière pour les « affaires

maçonniques », Georges Oltramare pour Radio-Paris, André Chaumet pour la propagande de l’Institut d’étude des questions juives, et du professeur Henri Labroue, titulaire de la chaire d’Histoire du judaïsme à la Sorbonne. La délégation française est dirigée par Peter Wörmke, chef du service allemand du tri des livres saisis, attaché au Service Rosenberg à Paris. Elle est encadrée par le Dr Klassen, conseiller technique au service d’information de l’ambassade d’Allemagne, chargé de la propagande relative aux questions juives et maçonniques, en collaboration avec la section politique. Paul Riche est amené à lire un court exposé sur la Synarchie.

Ce congrès porte à son paroxysme les divergences de vue sur la politique en France en général et la question juive en particulier. Les antisémites et antimaçons professionnels trouvent un appui chez les responsables du Weltdienst et les membres du Parti national-socialiste allemand présents au congrès. Ce soutien leur permet de consolider leur position face à l’ambassade d’Allemagne à Paris et au gouvernement de Vichy, complètement discrédités à leurs yeux. Paul Riche, par ses écrits, entretient l’idée de renoncement, voire de trahison, de la part de Vichy.

La seconde facette de l’activité de Paul Riche sous l’Occupation est ultra-secrète. Il accomplit les plus basses besognes pour le compte de la Gestapo. Le témoignage de celle qui fut pendant un certain temps sa secrétaire est éloquent. Auditionnée dans le cadre de l’enquête judiciaire sur le Centre d’action et de documentation de Henry Coston, Madame J. déclare le 1^{er} août 1945 que « Michel » alias Paul Riche lui a demandé de ne jamais révéler où elle était employée (au 75 bis avenue Foch) et ce qu’elle y faisait²⁵. En fait, elle tapait des rapports en quatre exemplaires dictés par « son patron » aussi bien sur les gaullistes et les communistes que sur l’activité des hommes politiques de Vichy. Ensuite, les rapports étaient transmis dans différentes officines, en particulier les bureaux chargés de la

répression, au 80 ou 82 avenue Foch. Y étaient dénoncés les Juifs, notamment ceux qui ne portaient pas l'étoile.

Les premiers contacts de Paul Riche avec les services de l'avenue Foch remontent à l'année 1941. Alors rédacteur à l'hebdomadaire *L'Appel*, il reçoit la visite de William Gueydan de Roussel qui organise une rencontre avec le lieutenant SS Moritz, chef de l'action antimaçonnique allemande en zone occupée²⁶. Ce dernier aurait exigé de lui, en tant qu'ancien franc-maçon, qu'il fournisse des renseignements et entreprenne des enquêtes sous le contrôle de Gueydan de Roussel. C'est ainsi qu'ils ont fait ensemble deux voyages en Suisse. Du 1^{er} au 12 mars 1942, ils vont y recueillir des renseignements sur les francs-maçons. Ils se rendent aussi en zone occupée²⁷.

De Suisse, Riche a ramené des informations de premier plan sur les mouvements de résistance et les Alliés. D'après Lucien Fromes, luxembourgeois, ingénieur en aéronautique, qui a travaillé pendant près de quatre années à la section VI du Sicherheitsdienst (SD), c'est-à-dire au service de renseignement politique, les rapports de Paul Riche sur les francs-maçons ont dévié rapidement vers les réseaux de résistance dans lesquels il s'infiltrait²⁸. Il découvre plusieurs points de parachutage anglais et planifie de nombreuses arrestations. Riche se détache ensuite de la tutelle de Gueydan de Roussel. Moritz lui attribue alors un indicatif FR suivi d'un numéro personnel, comme dans tous les services de renseignement²⁹. Pour ce travail confidentiel, il touche 6 000 francs par mois³⁰. Dans un fichier de noms découvert chez Gueydan de Roussel à la Libération, à côté de « Jean Mamy (dit Paul Riche) », figurent deux pseudonymes secrets, « Robert » et « Dumas »³¹.

Paul Riche ne se contente pas de renseigner l'occupant. Il s'applique à remplir aussi certaines missions policières. Le réquisitoire du commissaire adjoint du gouvernement, Cenac, sera accablant³². En 1941, Riche perquisitionne chez un dénommé Heilbronn, d'origine juive, au domaine de

Suscy. Il saisit des papiers appartenant à Louise Weiss, journaliste et résistante, qui les avait confiés au propriétaire de la demeure. En juillet 1942, il parvient à nouer des relations avec un réseau de résistance maçonnique lyonnais qui édite un journal clandestin, *Le Coq enchaîné*. Il rédige alors un rapport transmis au Hauptsturmführer Wentzel, successeur de Moritz, devenu responsable par la suite de la sous-section IV-N chargée de la répression contre la résistance. Peu de temps après, MM. Lebossé et Denoir sont appréhendés³³. Le lien entre le rapport de Riche et ces arrestations ne pourra cependant pas être établi. En novembre de la même année, Jarville, alias Mesembir, secrétaire général du syndicat des films, résistant communiste, est appréhendé grâce au travail de Riche et de sa secrétaire, Mme Booth-Prevost, secondés par les policiers allemands. Déporté, il mourra de mauvais traitements au camp de Bergen-Belsen. Toujours en 1942, cherchant à détecter un réseau clandestin de passeurs dans la région de Bordeaux, Riche, sous le pseudonyme de résistant Robert, gagne la confiance d'un certain Dujour. Il participe à l'arrestation de ce dernier par la Gestapo à Paris en février 1943, après avoir déjeuné avec lui. Dujour ne reviendra pas du camp de Dachau. En juillet 1943, ce sont des résistants savoyards qui sont les victimes d'une note de Paul Riche³⁴. A la fin de cette année, il intercepte lui-même en compagnie d'agents du SD les nommés Rojas, Cornu, Tellechea, Andrein et trois bénédictins du monastère de Belloc impliqués dans une organisation de passage entre la France et l'Espagne. En se présentant comme le chef de ce réseau, il s'assure la confiance de nouveaux résistants dans la capitale. Certains font partie de ses victimes. Il en est ainsi de Jacques Noël, arrêté place Jussieu le 6 juin 1944 et décédé en déportation ; de Paul Guilhamon, chef du réseau Marco-Polo, arrêté le 8 juillet 1944, qui a connu la même fin ; de Lebreux et Borel, chefs d'un groupe de résistance du métro.

S'intéressant à l'existence d'un trafic régulier d'avions qui, partant de Normandie, emmenaient à Londres des officiers supérieurs, il parvient à

rendre visite au général Michaud par l'intermédiaire de deux jeunes résistants, Aubin et Janson, qu'il livrera à la Gestapo de Toulouse. Le général Michaud sera également arrêté le 18 juillet 1944. Il mourra à Buchenwald en janvier 1945. Paul Riche, qui se rétractera par la suite, reconnaîtra sa responsabilité dans cette arrestation. Enfin, en juillet 1944, il s'introduit dans un réseau de résistance de Clamart pourachever un travail de renseignement et prend contact avec le chef du groupe Patrie. Le 16 août 1944, la Gestapo géorgienne et Paul Riche surprennent quatre jeunes résistants : Hervé Golaudin dit Fred Hutault, Pierre Jarrige dit Delly, Jacques Laudigue dit Patrice, et Henri Golaudin dit Rico. Riche assiste à leur exécution en banlieue parisienne.

Du journaliste aux articles incendiaires à l'agent français de la Gestapo responsable de nombreuses arrestations de patriotes, le nom de Jean Mamy figure en bonne place des personnes activement recherchées par la Résistance. Le commandant Cambon, alias Champeaux de La Boulaye, contacté lors d'une des missions de Paul Riche, l'appréhende dès la libération de Paris³⁵. Riche tentera vainement de se faire passer pour un agent double travaillant pour le compte du gouvernement de Vichy. S'il minimise sa responsabilité, il ne peut nier la matérialité des charges retenues contre lui. Il est dépeint comme « un intrigant sans scrupule, capable de toutes les compromissions pour arriver à ses fins »³⁶. Sa famille essaie de le sauver en sollicitant un examen psychiatrique. Les docteurs Boutet et Abely aboutissent à la conclusion suivante : « Mamy n'était pas en état de démence dans le sens de l'art. 64 du code pénal au moment de l'accomplissement des faits qui lui sont reprochés ». L'expertise médicale relève néanmoins qu'il présentait d'importantes anomalies mentales et affectives qui « diminuaient dans une assez large mesure sa responsabilité »³⁷. La seconde expertise parle d'une « certaine atténuation de responsabilité »³⁸, laissée à l'appréciation des juges. Condamné à mort, Jean Mamy est exécuté le 29 mars 1949 au fort de Montrouge.

M. Lenoire



Paul SEZILLE

Secrétaire Général de l'Institut d'Etude des Questions Juives

Au Maréchal PÉTAIN, Chef de l'État Français

Nous dédions « Les Cahiers Jaunes » au Grand Chef qui a fait à la France le don de sa Personne :

Notre pensée va particulièrement vers vous, Monsieur le Maréchal, vous qui, après l'armistice, avez édicté un statut réglant l'activité des juifs.

Nous voulons être à vos côtés pour refaire l'unité française : c'est pour cela que nous combattons de toutes nos forces ce qui peut la diviser, et nous plaçons les juifs au premier rang des éléments destructeurs.

L'INSTITUT D'ETUDE DES QUESTIONS JUIVES vous assure, Monsieur le Maréchal, de sa profonde reconnaissance et de son loyal dévouement.

Paul SEZILLE.

Paul Sézille, « Au Maréchal Pétain, Chef de l'Etat français », *Le Cahier jaune*, novembre 1941, n° 1, p. 2.



Couverture du catalogue de l'exposition « Le Juif et la France ».

1. Cela est dû en partie au refus de consultation par dérogation du dossier d'instruction de la procédure menée contre Jean Mamy dans le cadre de l'épuration, opposé par les Archives de la Justice militaire. Il est de notoriété que ces dernières sont une véritable forteresse et pratiquent sans scrupule la rétention d'archives sous couvert de l'application *stricto sensu* de la loi des archives de 1979. Or, un dossier d'instruction est bien souvent d'une infinie richesse pour les biographes.
2. Pascal Ory, *Les Collaborateurs, 1940-1945*, Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », n° 43, 1976, p. 88.
3. Lucien Sabah, *Une Police politique de Vichy : le Service des Sociétés Secrètes*, Paris, Klincksieck, 1996, p. 345.

4. A.N., z⁶ 288 à 292, n° 3275, dossier d'instruction de la procédure menée contre Bernard Faÿ et le Service des Sociétés secrètes, scellé 395, documents concernant Paul Riche dit Mamy, suite à perquisition réalisée chez Jean Marqués-Rivière, 5 rue des Minimes à Paris.

5. *Ibid.*

6. Le premier article signé par Paul Riche dans *Au pilori* daté du 27 septembre 1940 (1^{ère} année, n° 12) s'intitule « Les Juifs... corrupteurs et maîtres du cinéma français ». Philippe Randa, dans son *Dictionnaire commenté de la Collaboration française*, (Paris, Jean Picollec, 1997), commet une inexactitude en signalant que Paul Riche est rédacteur de cet hebdomadaire à partir du 4 mars 1943 (*cf.*, p. 573).

7. *Au pilori*, 14 mars 1941.

8. *L'Appel*, 21 août 1941.

9. Henry Coston, *Les Financiers qui mènent le monde*, Paris, Publications Henry Coston, 1989, p. 107.

10. Olivier Dard, *La Synarchie ou le mythe du complot permanent*, Paris, Perrin, coll. « Terre d'histoire », 1998, pp. 41-42.

11. Lucien Sabah, *op. cit.*, p. 346.

12. Pascal Ory, *op. cit.*, p. 88.

13. Dominique Rossignol, *Histoire de la propagande en France de 1940 à 1944. L'utopie Pétain*, Paris, P.U.F., 1991, p. 257.

14. *Ibid.*, p. 259.

15. Lucien Sabah, *op. cit.*, p. 346.

16. A.N., z⁶ 288 à 292, n° 3275, doc. cit., scellé 42, journal de William Gueydan de Roussel découvert dans le coffrage d'une cheminée de son appartement, 10 rue de l'Université à Paris.

17. *L'Appel*, 5 novembre 1942.

18. A.N., z⁶ 288 à 292, n° 3275, doc. cit., scellé 530, pièce 189.

19. *Bulletin d'information anti-maçonnique*, 25 décembre 1943.

20. *Ibid.*, 14 mai 1944.

21. *Bulletin d'information sur la question juive*, 21 mai 1944.

22. Le service d'Alfred Rosenberg, chef idéologique du N.S.D.A.P. (Parti national-socialiste ouvrier allemand), saisit dans les régions occupées les bibliothèques, les archives et les œuvres d'art appartenant à des Juifs ou à des loges maçonniques puis les transfère en Allemagne au bénéfice du parti et de l'Etat. Son action s'étend notamment à l'Institut d'études de la question juive inauguré en mars 1941 à Francfort.

23. Le nom de la ville est orthographié ainsi dans les papiers de Gueydan de Roussel et de Marquès-Rivière. L'atlas propose « Heppenheim ».

24. A.N., z⁶ 288 à 292, n° 3275, doc. cit., scellé 500, documents concernant Paul Riche, suite à perquisition chez Gueydan de Roussel, 10 rue de l'Université à Paris.

25. A.N., versement 890158, direction générale de la police nationale, police judiciaire, fichier central de la police, article 12, liasse 3, épuration, enquête judiciaire sur le Centre d'action et de

documentation dirigé par Henry Coston dit Georges Virebeau, journaliste, 1945.

26. A.N., versement 890158, *ibid.*, article 8, liasse 5, épuration, affaire contre Gueydan de Roussel, chargé de mission au Service des Sociétés secrètes, 1945-1947, procès-verbal d'audition n° 307 de Jean Mamy le 21 mars 1946.

27. *Ibid.*, rapport sur le nommé William Gueydan dit « Gueydan de Roussel » daté du 17 juin 1946. Arthur Pfannstiel, sous-officier de la Gestapo affecté aux services antimaconniques, confirme l'existence de ces voyages lors de son interrogatoire réalisé par Maurice Bailly, inspecteur à la quatrième section de la Surveillance du territoire le 8 octobre 1945 (A.N., z⁶ 292, n° 3275, doc. cit.). La note de Gueydan de Roussel dans son journal laisse entendre qu'au retour du premier voyage en Suisse, le 13 mars 1942, Paul Riche agit de plein gré : « Nous faisons un plan de campagne contre les Francs-Maçons avec le Lt. Moritz et Paul Riche » (A.N., z⁶ 288 à 292, n° 3275, scellé 42, doc. cit.).

28. A.N., z⁶ 292, n° 3275, doc. cit.

29. A.N., versement 890158, article 8, liasse 5, doc. cit., procès-verbal d'audition de Jean Mamy, détenu à Fresnes, le 19 mars 1947.

30. Lucien Sabah, *op. cit.*, p. 347.

31. A.N., z⁶ 288 à 292, n° 3275, doc. cit., scellé 511, fichier contenant 181 fiches.

32. Lucien Sabah, *op. cit.*, pp. 347-351.

33. M. Lebossé relate cet événement dans *Historique de la vie de la F... M... de la région de l'Est pendant l'occupation* (Association typographique lyonnaise, 1946, p. 18).

34. *Ibid.*, pp. 22-23.

35. Lucien Sabah, *op. cit.*, p. 351.

36. *Ibid.*, p. 352.

37. *Ibid.*, p. 353.

38. *Ibid.*

PAUL SÉZILLE

Né le 10 novembre 1879 à Blérancourt (Aisne), médaillé militaire de la guerre 1914-1918 (croix de guerre, deux fois blessé, trois citations), le capitaine Paul Sézille a fait carrière dans les troupes coloniales. Il milite à la fin des années 1930 au Rassemblement antijuif de Darquier de Pellepoix, dont il est l'un des principaux lieutenants. Son nom apparaît en 1938 dans *La France enchaînée*, organe du groupement de Darquier. Cette publication indique que Sézille occupe au sein du Rassemblement antijuif le poste de « directeur de la librairie »¹.

Au mois de juillet 1940, Sézille et quelques anciens du Rassemblement antijuif organisent, avec l'accord des autorités d'occupation², des réunions au Cirque d'Hiver, où les Juifs sont dénoncés comme « les principaux responsables du désastre français ». Mais, redoutant d'être débordé par les activistes du Jeune front et des Gardes françaises, Sézille interrompt ces réunions dans le courant d'août³. Il réunit alors autour de lui quelques amis pour étudier les modalités d'une action de plus vaste envergure⁴. Ce petit groupe d'abord informel crée à la fin de 1940 la Communauté française (C.F.), qui se donne pour but de veiller à l'application des premières mesures antijuives. Le comité directeur de la C.F. déclare dans une lettre ouverte au maréchal Pétain :

« Le Juif est un parasite redoutable et tenace. Il doit à un long atavisme un génie fertile dans la ruse et la combinaison. Servile et insinuant d'abord, le Juif corrompt tout ce qu'il approche, puis, un jour, le domine

[...]. C'est pourquoi, Monsieur le Maréchal, il ne suffit pas, pour écarter le Juif, de prendre contre lui des textes, même étroits et sévères [...]. Il faut à côté du texte, une véritable milice qui veille constamment à l'observance et au respect de ce texte et qui, les yeux sans cesse ouverts, dénonce les menées des Juifs et les camouflages derrière lesquels ils se cachent. Cette milice, quelques Français, unis dans un idéal commun de restauration des traditions et des forces morales de la France, viennent d'en constituer les premiers éléments en fondant une association qu'ils ont appelé : la Communauté Française »⁵.

La C.F. voit progressivement grossir ses effectifs et attire l'attention du chef de la Section des affaires juives de la Gestapo en France, l'officier SS Theodor Dannecker. En décembre 1940, ce dernier rencontre Sézille qui, fort du soutien allemand, s'impose alors comme le dirigeant en titre de la C.F. Début 1941, Sézille travaille au rattachement de son groupement au Mouvement social révolutionnaire (M.S.R.) d'Eugène Deloncle, la C.F. devant former la section antijuive du M.S.R. Le projet est abandonné en avril, au moment où Dannecker décide de transformer la C.F. en un instrument suprapolitique, tenu à l'écart des rivalités qui agitent les différents groupements collaborationnistes⁶. La plupart des cadres de la C.F. formeront ainsi le noyau du personnel de l'Institut d'étude des questions juives (I.E.Q.J.), né au printemps 1941 sous l'impulsion du SD et constitué sous la forme d'une association déclarée.

La création de cette officine obéit à deux objectifs, définis par Dannecker dans son rapport du 1^{er} juillet 1941 sur la situation de la question juive en France. D'une part, l'I.E.Q.J. se veut un appareil de renseignements, apte à contourner l'action du Commissariat général aux questions juives, essentiellement dans le domaine de l'aryanisation économique. D'autre part, écrit Dannecker, « une telle institution est [...] nécessaire parce qu'il faut placer la propagande antijuive sous une étiquette française »⁷. Du côté français, deux personnages dominent la vie de

l'I.E.Q.J. au moment de sa création : son secrétaire général, René Gérard, riche homme d'affaires spécialisé dans la location de meubles, et Paul Sézille, d'abord nommé président du groupe des Amis de l'Institut d'étude des questions juives, l'organisme de masse de l'I.E.Q.J.

Le 11 mai 1941, l'I.E.Q.J. est inauguré en présence d'une cinquantaine d'invités, réunis dans les locaux du 21 rue de la Boétie⁸. A la suite d'une provocation de Céline, et tandis que les orateurs se succèdent à la tribune, Sézille bondit de l'estrade pour frapper brutalement l'éditeur Baudinière. Celui-ci a été officiellement invité, mais Sézille le prend pour un Juif venu perturber la réunion. Le grotesque du pugilat sème la confusion dans les rangs de l'assistance stupéfiée⁹. L'incident, pour anecdotique qu'il paraisse, est révélateur de la personnalité de Sézille. Cet homme fruste, alcoolique, au tempérament violent et autoritaire, se brouillera peu à peu avec la plupart des antijuifs œuvrant à Paris. Entré en conflit avec René Gérard, il obtient de Dannecker l'évincement de son rival, qu'il remplace bientôt au poste de secrétaire général de l'I.E.Q.J. (juin 1941). Sézille conserve en outre la haute main sur le groupement des Amis de l'Institut d'étude des questions juives, « élément de choc » de l'Institut étroitement contrôlé par Dannecker. Subventionnée par l'occupant, l'officine multiplie ses structures : service juridique, service de presse, service scientifique, médical, commercial, la profusion et la confusion des activités illustrant la gestion brouillonne du capitaine Sézille. Ce dernier accentue l'orientation policière de l'I.E.Q.J. en créant, au début de juillet 1941, la Section spéciale de recherches. Etroitement lié à la Gestapo¹⁰, ce service d'enquête subventionné par le M.S.R. et le R.N.P. procède à des arrestations de Juifs, à des perquisitions et à des saisies¹¹.

Le service de propagande, qui entend « diffuser par la radio, la presse, le livre et le cinéma, des thèmes de propagande destinés à éclairer les Français sur les méfaits juifs » est en relation suivie avec la Propaganda-

Staffel, qui installe deux de ses représentants dans les bureaux mêmes de l'I.E.Q.J.¹².

L'I.E.Q.J. se fait connaître du grand public en organisant l'exposition « Le Juif et la France », inaugurée le 5 septembre 1941 dans les salles du palais Berlitz. « Je me serais marié avec le diable s'il avait été antijuif », déclare Sézille à la veille de l'événement. Placée sous enseigne française grâce à la couverture de l'I.E.Q.J., l'exposition est en réalité l'œuvre du SD et des hommes du service d'information de l'ambassade d'Allemagne. Les organisateurs ont exploité une abondante variété de supports : caricatures, statues allégoriques, fresques retracant l'histoire du peuple juif, slogans, tableaux, graphiques, projections cinématographiques, etc. Le matériel utilisé provient pour l'essentiel de l'exposition nazie « Le Juif éternel ». Visitée par un nombre important de parisiens (250 623 entrées selon les estimations de l'ambassade d'Allemagne), l'exposition voyage ensuite à Bordeaux (61 213 visiteurs) et à Nancy (33 482 visiteurs)¹³.

L'exposition « Le Juif et la France » marque une redéfinition de la vocation de l'I.E.Q.J. La publicité ayant entouré la manifestation porte en effet Dannecker à transformer cet organisme en un centre de propagande, lié à l'Institut de Francfort de Rosenberg et exclusivement destiné à promouvoir un antisémitisme d'inspiration nazie. En janvier 1942, il engage ainsi Sézille à faire cesser les activités de l'I.E.Q.J. en matière d'aryanisation économique. Ce dernier ne s'y résoudra jamais entièrement. L'immixtion de ses services dans les affaires de spoliation des Juifs était en effet une entreprise lucrative. En outre, en intervenant sur des dossiers initialement dévolus au C.G.Q.J., Sézille s'était appliqué à pratiquer une politique de surenchère face aux services du commissaire en titre, Xavier Vallat. « Le C.G.Q.J., en la personne de Xavier Vallat, peut être considéré comme l'étouffoir de la lutte contre les Juifs », déclare-t-il dans un rapport adressé à Dannecker le 15 août 1941¹⁴. Dénonciateur zélé, Sézille s'emploie à révéler à ses protecteurs allemands le « camouflage » d'intérêts juifs :

propriétaires juifs dissimulés, manœuvres commerciales, complaisances de certains administrateurs provisoires...

La réorientation décidée par Dannecker aura néanmoins pour effet de réduire les services de l'I.E.Q.J. Priorité est donnée à la propagande, avec la création, en novembre 1941, du *Cahier jaune*, qui se veut un mensuel populaire vulgarisant la propagande antijuive pour toucher un public aussi large que possible. *La Question juive en France et dans le monde*, publiée à partir de février-mars 1942, est la revue « scientifique » de l'I.E.Q.J. De présentation assez sobre, elle prétend s'adresser à une élite et ouvre ses colonnes aux « spécialistes » de la question juive. Ces initiatives s'avèrent néanmoins décevantes et Dannecker, lassé des excentricités de Sézille, décide en juin 1942 de mettre fin aux activités de l'officine antisémite. Il renonce en même temps à transformer l'I.E.Q.J. en une filiale de l'Institut de Francfort. Comme en témoigne une lettre de Sézille à Gallien, le chef de cabinet de Darquier de Pellepoix, le rattachement de l'I.E.Q.J. au Commissariat général aux questions juives semble avoir été un moment envisagé¹⁵. Le projet est cependant rapidement abandonné.

Après la liquidation de l'I.E.Q.J., le capitaine Sézille poursuit ses activités d'agitateur antisémite. Il transforme son groupe des Amis de l'Institut d'étude des questions juives en un Groupement des amis anti-juifs, lequel réclame, dans *Le Cahier jaune*, « l'exclusion complète des Juifs de la vie nationale française et de la communauté européenne »¹⁶. Un autre communiqué annonce que le groupe de Sézille a « fait procéder à la double arrestation [...] d'un Juif protégé par des aryens qui l'avaient caché dans leur appartement ». Il indique que « l'aryen a été également arrêté »¹⁷.

Ces activités de basse police et les communiqués grandiloquents du capitaine Sézille dans *Le Cahier jaune* ne doivent pas masquer la faible importance du Groupement des amis antijuifs. Malgré l'appui apporté à l'organisation par Joseph Gallien, le premier chef de cabinet de Darquier de Pellepoix au C.G.Q.J., les troupes commandées par Sézille font figure de

groupuscule. La réunion organisée par les Amis antijuifs, le 7 février 1944, donne la mesure de cette influence médiocre. Comme l'indique le rapport d'un agent du C.G.Q.J. présent dans la salle, il s'agit d'une manifestation « pitoyablement organisée ». Sézille déclare à la tribune que sa formation regroupe quelque 5 000 adhérents. Or, seules 127 personnes se sont déplacées pour écouter le dirigeant du Groupement des amis anti-juifs. Le capitaine Sézille se fait conspuer puis « de nombreux assistants manifestent leur désapprobation et se lèvent découragés pour gagner la sortie ». A un auditeur qui réclame un pogrome des Juifs, le capitaine Sézille répond « qu'il n'est pas partisan des pogromes car ceux-ci se révèlent toujours incomplets ». Dans son discours, l'ancien secrétaire général de l'I.E.Q.J. attaque violemment Darquier de Pellepoix : « [...] il ne pense qu'à son ventre, à ses femmes et à sa réélection », déclare-t-il. « Nous l'avons aidé à ses débuts. Il nous a trahi, il nous dégoûte, la punition viendra. » Il affirme également que « ce n'est pas avec l'eau de Vichy que l'on désintoxiquera la France du poison juif »¹⁸. Entouré de ses derniers fidèles, Paul Sézille poursuit ses activités antijuives jusqu'à la veille de sa mort, le 20 avril 1944.

G. Kauffmann

1. *La France enchaînée*, 15-31 décembre 1938.

2. N'ayant pas obtenu l'autorisation préfectorale, Sézille et ses amis s'adressèrent au capitaine Fromes, grâce auquel ils purent organiser leurs réunions (C.D.J.C., XCVI-80).

3. C.D.J.C., XCVI-80.

4. Acte d'accusation dans le procès de l'I.E.Q.J., parquet de la cour de justice du département de la Seine, 21 juin 1949, C.D.J.C., LXXIV-14.

5. C.D.J.C., XIg-1.

6. Joseph Billig, *L'IEQJ, officine des autorités nazies en France*, Paris, Les inventaires du C.D.J.C., 1974, pp. 23-26.

7. *Ibid.*, p. 15.

8. Il s'agit de l'immeuble du marchand de tableaux Rosenberg, mis à la disposition de l'I.E.Q.J. par Dannecker.

- ⁹. Episode relaté par Lucien Rebatet dans *Les Cahiers de l'Herne*, n° 3, 1963, « D'un Céline à l'autre » ; repris dans la réédition des *Cahiers*, n° 3 et n° 5, 1972, pp. 233-234.
- ¹⁰. C.D.J.C., LXXIV-14.
- ¹¹. C.D.J.C., XCVI-80.
- ¹². C.D.J.C., LXXIV-14.
- ¹³. Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande, 1940-1944*, Paris, Le Seuil, 1995, p. 299. Sur l'exposition « Le Juif et la France », voir aussi André Kaspi, « "Le Juif et la France", une exposition à Paris en 1941 », *Le Monde juif*, n° 79, juillet-septembre 1975, pp. 8-20.
- ¹⁴. Rapport cité lors du procès Xavier Vallat, A.N., 334 AP 40, sténographie du procès Vallat, fascicule n° 1, audience du 2 décembre 1947.
- ¹⁵. C.D.J.C., Xic-774.
- ¹⁶. *Le Cahier jaune*, n° 8, septembre 1942, p. 23. Après la disparition de l'I.E.Q.J., *Le Cahier jaune* continue sa parution sous la direction d'André Chaumet. En mars 1943, la publication change de titre pour devenir la revue *Revivre*.
- ¹⁷. *Le Cahier jaune*, n° 11, décembre 1942, p. 24.
- ¹⁸. C.D.J.C., CXCIII-203.

DOCUMENTS

La mémoire de Drumont

Henry Coston

Edouard Drumont n'a pas sa rue... Mais Crémieux, Gambetta, Rothschild et Pereire ont toujours la leur !

Au Pilori, 20 août 1942.

Seul, en dehors de *Au Pilori*, c'est notre ami André Chaumet qui, je crois, a lancé en 1940 l'idée d'une *rue Edouard Drumont* à Paris. Mais sa voix pas plus que la nôtre ne semble avoir suffi à convaincre le conseil municipal.

Jean Drault, dans la *Libre parole*, peu de temps avant la guerre, avait réclamé justice pour l'auteur du *Vieux Paris* que l'Académie n'avait pu que couronner voici près de cinquante ans. Evidemment sans succès : à part Darquier de Pellepoix, notre camarade de combat, et l'actuel président du conseil municipal, le vaillant Trochu, qui dont se serait soucié d'affronter le courroux d'Israël quand il était si profitable de rechercher son amitié ? Topaze était le plus sûr complice d'Israël.

Si nous reprenons aujourd'hui cette idée, c'est que la situation a quelque peu changé. Aujourd'hui, Darquier de Pellepoix, trop longtemps tenu à

l'écart par une cabale toute judaïque, occupe le fauteuil abandonné par le pitoyable Xavier Vallat. C'est donc à lui que revient l'honneur de faire, auprès du conseil municipal, la démarche qui s'impose. Nous sommes sûrs que le conseiller municipal des Ternes, hier bafoué et injurié par une assemblée de lèche-fesses et de capons, saura aujourd'hui s'imposer et faire adopter avec le sourire la juste réparation que Paris doit au fondateur de l'antisémitisme français.

Cette première victoire acquise, il ne faudra pas s'arrêter en si bon chemin. Donner le nom d'Edouard Drumont à une voie parisienne, c'est bien ; effacer les noms juifs des plaques des autres rues de la capitale, ce sera mieux encore.

Ne croyez pas surtout que ce soit là lubies de sectaires. Nous sommes des Français, les héritiers de « ces quarante générations de paysans, d'ouvriers, de soldats et de bourgeois qui ont fait la France » et qui entendent ne plus abandonner leur pays aux mauvais guides qui ont failli le conduire à l'abîme.

Un de nos confrères de la zone juive, qui réclame lui aussi « la révision des noms de rue », nous écrivait récemment :

« Il ne suffit pas que le souffle des temps nouveaux passe sur nos institutions et nos administrations, que l'esprit de la Révolution nationale s'attache à réformer nos jugements, nos aspirations et jusqu'à nos réactions sentimentales : ce n'est rien faire que de faire une révolution de l'esprit si l'on ne change pas les choses...

Or, les noms des rues, des places, des cours que nous habitons, ces noms que nous lisons et écrivons quotidiennement, arrivent à agir sur notre mentalité, à notre insu sans doute, mais d'une manière d'autant plus profonde qu'elle est plus sournoise et plus anodine en apparence ».

Les Juifs l'avait bien compris ; aussi avaient-ils multiplié les interventions auprès de nos édiles et obtenu que les noms de personnages

illustres du ghetto soient donnés aux rues, aux avenues, aux boulevards de la *ville lumière*.

La plus connue, et peut-être la plus ancienne de ces voies s'appelle *boulevard Pereire*, du nom des fameux banquiers juifs dont les spéculations éhontées provoquèrent la ruine de tant d'épargnants de chez nous. Il y a aussi l'*avenue Gambetta* qui perpétue le souvenir d'un Juif *jusqu'au-boutiste* qui divisa les Français après avoir amoindri la France. Viennent ensuite : la rue Catulle-Mendès (17^e) ; la rue Crémieux (12^e) ; la rue Deutsch-de-la-Meurthe (14^e) ; la rue Edouard-Colonne (1^e) ; la rue Eugène-Manuel (16^e) ; la rue Erlanger (16^e) ; la rue Halévy (9^e) ; la rue Henri-Heine (17^e) ; la rue Meyerbeer (9^e) ; la rue du Capitaine-Olchanski (16^e) ; la rue de Porto-Riche ; l'*avenue Rachel* (18^e) ; l'*impasse Rothschild* (18^e) ; la rue Darmesteter (13^e) ; la rue Frédéric-Schneider (18^e) ; la rue André-Pascal (pseudonyme du Dr de Rothschild) ; la rue Maurice-Meyer (13^e) ; la rue Furlado-Heine (14^e) ; la rue Jacques-Offenbach (16^e) ; la rue Paul-Strauss (20^e) ; la rue Rottembourg (12^e) ; la rue Rosenwald (11^e) ; l'*impasse Louis-Finot* (pseudonyme du publiciste juif Louis Finkelstein) ; la rue Lippman ; la rue Florence-Blumenthal, etc.

L'Univers Israélite qui publiait cette liste avec fierté, au temps où les initiales « R.F. », qui s'étalaient sur les édifices publics, signifiaient « Rothschild frères », concluait :

« Tout compte fait, la capitale de la France est certainement la ville du monde qui contient le plus de voies à noms israélites. C'est un honneur pour le judaïsme. »

Ce serait un honneur pour la municipalité parisienne que de « désenjuiver », une fois pour toutes, les noms de nos rues.

Jean Drault

Drumont, le Précurseur !

L'Appel, n° 2, octobre 1941.

Le travail juif a consisté surtout à changer l'ennemi héréditaire. Le travail n'a abouti qu'à partir du moment où le Juif a réussi à étouffer et à faire oublier Drumont.

Car Drumont aussi signalait les buts secrets du chauvinisme dont l'inventeur a été, en réalité, le juif Gamberlé dit Gambetta.

Il n'existe pas, sous le Second Empire, la preuve en est que le 4 septembre 1870, le franc-maçon Jules Ferry dansait de joie en clamant : « Les armées de l'Empereur son battues ! ».

Les armées de l'Empereur, c'était tout de même l'armée française ! Jules Ferry n'était pas encore chauvin. Le chauvinisme n'a existé que pour créer un patriotisme spécial destiné à fomenter et à poursuivre des guerres utiles à la juiverie.

Dupés, les nationaux français poussaient au chauvinisme, croyaient qu'il s'agissait de défendre la patrie française, alors qu'il ne s'agissait que de faire gagner des guerres avantageant la nation juive !

Le marxisme était moins dangereux puisqu'il était carrément juif et avouait son programme destructeur soi-disant au profit des ouvriers, en réalité au profit des Juifs.

Le chauvinisme, Drumont l'aperçoit et le dénonce à la page 385 du tome premier de *La France Juive* quand il montre le Juif Gambetta, fin septembre 1870, continuant la guerre déjà perdue d'avance et qui pouvait être arrêtée moyennant le paiement de deux milliards :

« Bismarck comptait signer la paix à Reims après quoi chacun serait rentré chez soi, les uns avec un pied de nez, les autres avec des lauriers, ainsi que cela se voit depuis le commencement du monde.

Deux milliards, c'était bien maigre pour les Juifs qui traînaient après eux tout un personnel d'affamés, auxquels ont avait promis les dépouilles de la France.

Il se produisit alors un des faits qui restera le plus singulier du XIX^e siècle, et on peut le dire, de tous les siècles. Un monsieur né de parents restés italiens, à peine Français lui-même, puisqu'il n'avait opté pour la nationalité française qu'en dernier moment et avec la certitude qu'une infirmité le dispensait de tout service, doublement étranger puisqu'il était Juif et qui, en tout cas, ne représentait que les douze mille électeurs qui l'avaient nommé, vint dire : "Mon honneur est tellement chatouilleux, mon courage est d'une essence si rare, que je ne puis consentir à ce qu'on fasse la paix et que, de mon autorité privée, je veux continuer une guerre à outrance".

Dans les civilisations les plus rudimentaires, chez les Cafres et chez les Boschimans, il y a, dans les cas graves, un semblant de constitution du pays, on demande à la tribu réunie : "Etes-vous d'avis de prendre vos arcs, vos flèches ou vos tomahauks ?"

Les rois chevelus consultaient leurs bandes, Charlemagne consultait ses pairs ; sous l'ancien régime on réunissait les Etats Généraux, dans les circonstances critiques. A force de marcher dans la voie du progrès, on a rétrogradé au-delà des Cafres, durant cinq mois, un aventurier génois envoya les gens se faire casser les bras et les jambes pendant qu'il fumait des cigares exquis et cela sans que nul ne s'avisât de protester. »

A travers l'histoire de la guerre de 1870, déjà voulue par les Juifs et acceptée par le chauvinisme, Drumont n'a-t-il pas prophétisé la guerre juive de 1914 et celle, non moins juive, de 1939 ?

Ce petit chinois de Paul Reynaud n'a-t-il pas répété les adjurations « patriotiques » du Juif Gambetta qui allongèrent les bénéfices des fournisseurs de matériel de guerre ? Et un peu plus, n'allait-on pas continuer la guerre au sud de la Loire, au sud de la Garonne, dans le Nord africain et au besoin jusque dans la lune ?

Drumont étant mort le 3 février 1917, vous pensez avec quel soin son œuvre a été étouffée. Son nom fut oublié d'une jeunesse systématiquement

judaïsée. La génération qu'il avait instruite avait vieillie, la génération suivante ne connaissait plus ses enseignements. Et c'est, en effet, de ne pas comprendre « que le seul véritable péril, pour l'Europe, est le péril juif, quel que soit son camouflage » qu'est née l'acceptation même pour nos nationaux, d'une guerre contre Hitler, qui n'a jamais voulu justement que libérer l'Europe du péril juif.

Remettre Drumont et son œuvre à l'honneur et au premier rang de l'enseignement français, c'est le salut et l'avenir de la France. Il prophétise toujours à la lueur des événements du passé.

Lucien Rebabet

DRUMONT parmi nous

Je suis partout, 28 avril 1944.

EDOUARD DRUMONT est né il y a cent ans à Paris. Je viens, pour célébrer cet anniversaire, de passer à nouveau trois jours avec lui. Je suis dans l'enthousiasme. Quel bougre ! Quel lapin ! Parbleu, je le savais. Mais depuis la guerre, je n'avais pu reprendre le temps de faire ainsi un tour point trop incomplet de cet homme. Je me rappelle les semaines de l'hiver 1930, où je préparais le dernier numéro antijuif de *Je Suis Partout*, plongé dix heures par jour dans Drumont, n'arrivant plus à m'en détacher pour noircir mes propres feuillets, jalouxant furieusement cet animal de Bernanos, qui, le premier, a su écrire avec sa *Grande peur des bien-pensants* une histoire de cette vie extraordinaire, biographie sans doute inimitable, mais que tout auteur révolutionnaire de notre temps rêverait pourtant d'imiter. Ce n'est point encore, hélas ! Cette année que je pourrais m'y essayer. Je ne puis encore cette fois que résumer sommairement Drumont.

Commençons par quelques précisions que l'on oublie un peu trop souvent. Jules Renard, dans son *Journal*, qui est un des grands textes de

notre langue, et que l'on cite peu volontiers, parce que les trois quarts des auteurs à la mode en sortent, Jules Renard écrit, parmi les déclarations solennelles qu'il se fait, le jour de la condamnation de Zola, « que M. Drumont n'a aucun talent, aucun ». Cher Renard si probe avec ses pairs, si souvent perspicace, ce n'est qu'un mot de partisan exaspéré, voulant que désormais il soit bien entendu qu'on sera le dernier des sous-fifres si l'on n'est pas de son camp. Pauvre Renard, avec son honnêteté, sa candeur républicaine, type parfait du coyon [*sic*] aryen, allant se battre pour la peau des Youtres, contre un homme qui avait les mêmes ennemis que lui, et qui les a étrillés avec infiniment plus de force : les stupides mirliflores à sabretaches, les socialistes alimentaires, les conservateurs, les dévots ! Drumont sans talent ? On l'a répété beaucoup avant ou après Jules Renard. C'est absurde. Nous ne célébrerions pas le centenaire de Drumont s'il n'avait été d'abord un superbe écrivain. Un homme qui aurait choisi le métier d'écrivain et qui n'y aurait pas apporté un talent profond ne serait plus rien, cinquante, soixante ans après la parution de ses plus fameux livres.

Drumont a été perfidement rejeté à la lisière des lettres. C'est une grossière injustice, qui ressortit encore à la tenace coalition juive contre un de ses plus redoutables adversaires. Il est vrai que Drumont composa mal ses livres, non qu'il fût incapable de le bien faire, mais parce que ses livres étaient pour lui des actes avant que d'être des œuvres littéraires. Je dirai tout à l'heure ce qui est devenu quelque peu caduc dans cette œuvre. Mais il n'est pas une seule de ses pages où ne brille la trouvaille à quoi l'on reconnaît l'artiste. Drumont a le pittoresque, la couleur, le muscle, le nombre, la période aussi bien que le raccourci, un ensemble de dons qui l'élèvent très au-dessus des réussites éphémères du journalisme. Aucun des journalistes fameux qui bouleversèrent avec lui la France à la fin du siècle dernier n'est lisible. Drumont est non seulement lisible, mais on le relit avec une admiration toujours neuve. Son écriture est infiniment plus solide, plus

proche de nos vraies traditions que celle des naturalistes et des impressionnistes, ses contemporains, un Maupassant, un Zola, le Goncourt des romans. Il est exact que par sa puissance d'observation, sa véracité de portraitiste, il a eu en lui du Saint-Simon et du Balzac (il ne cessait d'ailleurs de relire l'un et l'autre).

Je voudrais citer quelques-unes de ces splendides formules. Je renonce à choisir parmi ces éclairs incessants. Et Drumont possède encore en propre un humour, une bonhomie de géant rabelaisien qui, liés à sa faculté constante d'indignation donnent à tous ses pamphlets ce poids humain dont nous n'avons depuis retrouvé l'équivalent que chez Céline. Car un pamphlétaire qui n'est que spirituel, qui est mû surtout par le fiel de sa nature, perd vite de sa force. Tout grand pamphlétaire a un fond de vaste bonté. S'il se jette avec cette fureur dans la bagarre, c'est par altruisme, parce qu'il *aime* ses semblables, sa patrie, et qu'il ne peut vraiment les voir s'abîmer, périr, sans crier gare, sans bondir au collet de leurs détrousseurs et de leurs assassins. Nous ne sommes pas surpris d'apprendre qu'au témoignage de tous ceux qui l'ont réellement connu, Drumont ait été « un brave type », comme l'est aujourd'hui notre Céline, le médecin si doux des petits moutards de Bezons.

Pour que Drumont prenne dans notre littérature la grande place à laquelle il a droit, il suffira que cette littérature et que l'Université soient enfin désenjuivées. Je pense que ces simples précisions réjouiront les mânes du vieux lion, patron d'une famille littéraire qui depuis Agrippa d'Aubigné s'est acquis chez nous un certain nombre de droits à l'immortalité.

L'antisémitisme de Drumont est d'une lucidité insurpassable. Tous les malheurs qu'Israël a entraînés pour les nations chrétiennes, sont annoncés, décrits en 1886 dans *La France juive*. La définition historique, sociale, physique, morale du Juif que donne Drumont est complète. La doctrine raciale du xx^e siècle y tient entièrement. Mais, antisémite d'abord, parce que rien ne saurait être réglé si l'on ne s'en prend d'abord au fait juif,

Drumont est le contraire des antisémites maniaques et obtus qui ont tant desservi leur cause, qui, lorsqu'un Drumont leur déplaît, concluent aussitôt : qu'il descend d'un des quelques douze youtres qui se firent baptiser sous ce nom au XIII^e siècle. Drumont connaissait trop bien l'humanité pour s'imaginer qui suffirait de rejeter au ghetto la youtrerie mondiale pour voir fleurir l'âge d'or. Drumont savait que le parasite juif ne s'installe que sur les organes déjà malades, dont il aggrave aussitôt les tares, que sa prolifération condamnait la société qui tolérait et choyait cette vermine.

Drumont a donc été, tout autant que des Juifs, l'ennemi des trusts, des oligarchies financières. Son réquisitoire anticapitaliste est inséparable de son réquisitoire antijuif. Il a splendidement distingué la saine tradition du socialisme français de ses déformation judaïques, des chimères qui préfiguraient la social-démocratie. Les idées sociales de Drumont ne sont point une concession. Elles répondent chez lui à une nécessité violemment ressentie. Il a les plus profondes attaches avec le peuple. Si le proléttaire est lamentablement avili, d'une moralité inférieure à celle d'un sauvage de la forêt équatoriale, Drumont en accuse d'abord les conditions effroyables de son labeur. Il prévient clairement la bourgeoisie libérale que l'anarchie, le communisme ne sont pas le fait de quelques agitateurs qu'il suffira de coffrer pour tout résoudre, comme le croient les gros industriels et les prêtres de paroisses bien-pensantes, mais le fait de l'ignominieuse injustice, de l'inhumain chaos créés par le capitalisme et par l'omnipotence juive. Il méprise le socialisme électoral, il méprise non moins le « socialisme chrétien », tout neuf aux alentours de 1890, et dont Drumont a analysé une fois pour toutes l'essence, ce qu'il appelle la privation méritoire : « Ne vous révoltez pas ; prenez votre mal en patience. Le Bon Dieu vous attend là-haut, prêt à ouvrir la porte du paradis aux prolétaires qui auront été bien sages, qui n'auront pas demandé d'augmentations de salaires et qui auront toujours payé leur terme avant midi. » Par contre, on découvre

constamment chez lui un sentiment d'estime pour la sincérité, même quand elle est aberrante, qu'elle est aussi loin de lui que celle d'un Jules Guesde.

Accessoirement, si l'on ose dire, il prévoit l'effondrement d'une construction sapée et périmée comme la monarchie austro-hongroise. En pleine montée de l'esprit revanchard, il est le seul écrivain patriote qui traite de l'Allemagne avec impartialité, affirme qu'il n'est nullement impossible de vivre en paix avec elle.

Le seul aussi qui, refaisant l'histoire de l'imbécile guerre de 1870, dédaigne les couplets ordinaires sur les « Pruscos » pour dénoncer les crimes des bellicistes à la Gambetta, les Reynaud avant la lettre, qui repoussèrent après Sedan une paix honorable et peu coûteuse, prolongèrent de cinq mois, par sottise, par fatuité, par calculs de politiciens, une bataille perdue d'avance.

Mais que ne relèverait-on pas encore ! Tout est chez Drumont. Sans doute, y a eu avant lui Taine et Renan, après lui Maurras, celui notamment de la trentième année, du *Soleil*, de *La Gazette de France*, le plus pénétrant, le plus percutant, le plus *libre*. Mais les unes et les autres franchissent peu la limite des théories dans leur critique de la démocratie. Drumont n'a pas des idées moins fermes, moins judicieuses. Mais il est dans la vie. Il brasse les réalités, les étreint, les flaire. Sa documentation, inégale parfois en qualité, est prodigieuse par sa masse. Et c'est bien ce qui déclenchera contre lui un tir aussi acharné. Ce réaliste va à l'essentiel, à l'argent. D'où cet épluchage opiniâtre et impitoyable, de comptes, de budgets, de fonds secrets, de commandes.

Un tel besoin de précision eût même entravé, fatigué, beaucoup d'autres talents aussi robustes. Mais l'instinct du visionnaire l'emporte, il l'élève à chaque instant jusqu'aux sommets où se développent les plus larges pensées, d'où l'on surplombe les règles éternelles de l'humanité. On demeure absolument confondu de l'inaugurabilité avec laquelle Drumont put passer du particulier au général. Car il faut bien le dire : les scandales, les

turpitudes, les cruautes qu'il dénonce sont de l'eau de rose auprès des océans de purin et de sang qui ont déferlé depuis sur nous. Ce qui est sans doute le plus admirable chez Drumont, c'est que, partant de causes encore si anodines ou voilées, il ait déroulé avec cette dramatique lucidité toute la chaîne de leurs effets, abouti à sa terrible cosmogonie du judaïsme et de l'or. C'est ici que, cherchant un pamphlétaire, nous faisons la rencontre solennelle du génie.

Cette puissance prophétique, co-contact avec l'humanité la plus chaude et la plus vraie, ce vaste sentiment de l'histoire qui lui permet d'embrasser d'un coup d'œil des siècles pour se prouver que les plus monstrueux événements demeurent toujours possibles, font de Drumont un homme « moderne » par excellence, l'homme à la taille de notre temps, qui, lui aussi, est monstrueux. De *La France juive*, de *La Fin d'un monde*, de *La Dernière bataille*, se lève un formidable précurseur de la révolution raciste et socialiste qui seule peut sauver notre globe. Et voilà bien de quoi écraser encore l'objection grotesque, mais qui a la vie si dure, que les révolutionnaires français d'aujourd'hui veulent importer dans notre patrie un régime qui n'est pas de chez elle. S'il n'y a pas chez Drumont toutes les bases de notre révolution, c'est qu'aucun mot de notre langue n'a plus le moindre sens, et que Léon Blum peut être considéré comme l'authentique successeur de Louis XIV.

Pourquoi les idées de Drumont sont-elles demeurées, de son vivant, des idées ? Il y eut certainement chez lui une part de naïveté qui coexiste toujours avec les lumières d'une absolue certitude. Naïveté du reste fort relative si l'on songe à la magistrale tactique du lutteur, durant l'affaire du Panama, par exemple. « Trop livresque... », disait aussi Clemenceau. Pour aller plus avant que ces formules faciles dans la psychologie de Drumont et de ses lacunes, il faudrait étudier longuement ses articles quotidiens, tous ses papiers intimes qui peuvent être encore réunis. Drumont n'était certainement pas un tribun. Cependant, mieux soutenu, à quoi fût-il arrivé ?

On peut aligner bien des hypothèses. Mais ce qui est certain, c'est que l'échec lamentable de sa carrière politique a eu des causes plus que suffisantes auxquelles Drumont lui-même était parfaitement étranger. Et si l'heure de Drumont n'a pas sonné, ce ne sont pas tant les Juifs que les chrétiens qui l'en empêchèrent.

Voilà encore un des traits qui rend Drumont si passionnant. Quand il mourut, au plus noir de l'autre guerre, ruiné, aux trois quarts oublié, ayant abandonné sa *Libre parole* à de torves faucons, il put croire que, hormis ses livres, il avait sinistrement raté sa vie. Or cette vie politique, où il eût fort bien pu ne point s'engager, couronne sa démonstration avec une évidence qu'aucun ouvrage de plume n'aurait eue. Cette vie publique de Drumont est aussi riche d'enseignements que ses livres.

Catholique militant autant qu'antidémocrate, voulant défendre d'abord sa religion contre les Juifs, Drumont, quand il entra dans l'action, après le vertigineux succès de la *France juive*, voulut faire confiance à l'Eglise, à la droite catholique. C'est là qu'il chercha ses appuis, ses troupes.

Cinq ans plus tard, aux premières pages du *Testament d'un antisémite*, il reconnaissait son erreur dans ces lignes :

« Mon erreur fondamentale a été de croire qu'il existait encore une vieille France, un ensemble de braves gens, gentilshommes, bourgeois, prolétaires, fidèles aux sentiments d'honneur, aux traditions de leur race et qui, égarés, affolés par les turlutaines qu'on leur débite depuis cent ans, reprendraient conscience d'eux-mêmes si on leur montrait la situation telle qu'elle est, et se réuniraient pour essayer de sauver leur pays.

J'étais l'homme le plus réformateur, le plus avancé, le plus épris de justice sociale qu'il y eût en France ; cette erreur m'a fait passer pour un rétrograde, elle m'a enlevé toute action sur la masse. La masse, en effet, plus sûrement guidée par son instinct que nous ne le sommes par nos connaissances, a horreur du parti conservateur, elle s'éloigne de lui comme

les chevaux d'un endroit où il y a un mort. Ne vous mettez jamais avec les conservateurs. »

Drumont cherchait des hommes. Il s'était adressé à des larves de la plus odieuse sottise, la sottise qui naît de la peur. Il faut relire chez lui et chez Bernanos l'histoire des inqualifiables avanies que lui fit subir cette bourgeoisie bien-pensante, pétrie d'hypocrisie et de frousse, éprouvant l'horreur congénitale de cet homme qui était tout entier courage et vérité. On ne peut même pas esquisser dans un journal ce honteux et gigantesque vaudeville, le haut clergé volant au secours de la synagogue pour condamner la *France juive*. On n'en rappellera qu'un seul épisode, la fameuse élection municipale du Gros-Caillou, quartier bien-pensant par excellence. Drumont, candidat catholique, fut battu à plates coutures par l'archevêché et la bourgeoisie pratiquante. Contre ce vrai croisé, l'Eglise avait lâché Léo Taxil, franc-maçon et pornographe anticlérical de bas étage.

On a le regret de le dire : la plus grande tare politique de Drumont fut de n'être point resté dans l'incroyance de sa jeunesse. Il était trop chrétien pour un catholicisme dégénéré. Les Juifs n'avaient point eu besoin d'intervenir. En six ans, la chrétienté officielle avait brisé l'enthousiasme d'un de ses plus grands apôtres, la bourgeoisie le tenait pour un communard déguisé, cependant que les républicains, sourds aux clamours de son anticléricalisme si justifié, lui jettéraient jusqu'au tombeau l'anathème majeur de cette époque : créature des Jésuites.

J'incline à croire, comme Bernanos, que, dès 1892, Drumont avait perdu l'espoir et ne se battait plus que pour l'honneur, l'amour de la vérité et de l'avenir. Il s'offrira du moins le luxe de dépeindre, tels qu'ils sont, le stupide polichinelle Déroulède, allié au youtre Naquet, l'inodore Albert de Mun, allié au youtre Arthur Meyer, les militaires qui ont donné une fois pour toutes la mesure de leur jobardise et de leur pleutrerie civique dans la foirade du boulangisme, les forbans de nonciature, les larbins à mitres, les bedeaux, les aristocrates souillés de sang juif.

Panama, le Ralliement – cette reptation de l'Eglise devant la démocratie qui la paiera à coups de pied – l'affaire Dreyfus – à l'origine, ne l'oublions jamais, dix youtres qui jouent vingt mille officiers français ! D'autres que Drumont, sans doute, ont fait de ces mornes infamies des tableaux plus circonstanciés. Mais personne n'a comme lui dévoilé les ressorts profonds : la cupidité, l'imbécillité, la trouille.

Drumont, dans sa violence, est le seul homme que l'esprit de parti n'altère pas. Il ne cède pas une seule ordure de la République judéo-démocratique. Mais il démontre que ses adversaires, « l'opposition », à peine moins corrompus, ne se distinguaient d'elle, en somme, que par leur idiotie. La République, du moins, savait manœuvrer.

Tel a été ce grand homme, un de nos maîtres s'il en fut. Nous avons le sentiment hallucinant qu'il vit parmi nous. Les archevêques, condamnant en chaire sa *France juive*, donnent la main au Gerlier de 1944. Nous voyons Déroulède se précipiter dans les bras de Bernard Lecache en brandissant la bannière du gaullisme. Nous reconnaissions, sous les basanes, les rabats, les huit-reflets de 1890, les Giraud, les de Lattre de Tassigny, les Louis Marin, les Gillouin, les Maritain, les Du Moulin de Labarthète. Rien n'a changé, parce que les conditions de la vie politique française demeurent les mêmes en 1944 qu'en 1890. Nous sommes toujours en judéo-démocratie, sous le quadruple blason de l'étoile à six branches, du triangle, du sabre et du goupillon.

J'abandonne à regret cette biographie, qui ressemble à un film désuet, avec ses prolétaires à culottes à pont qui gardent un chassepot au fond de leur soupente, ses journalistes aux moustaches cirées, ses duels entre messieurs en redingote et cravate-plastron, ce film qui débouche dans une épopee tantôt pantagruélique, tantôt shakespearienne, avec d'un côté ses youtres pornographes et proxénètes, de l'autre ses youtres affermant Lourdes, ses vieux héros militaires, brûlés au feu de vingt batailles, et qui se volatilisent devant deux bavochards de métингues, ses évêques captant les

héritages, ses secrétaires du Sacré Collège trempant jusqu'à la tonsure dans de sordides escroqueries, et l'aryen à plat ventre devant Shylock pour lui vendre une livre de sa propre chair.

Jean Boissel

Edouard Drumont et notre temps

Le Réveil du peuple, 9^e année, n° 81, 3 mai 1944, p. 1.

Il y a cent ans aujourd'hui, le 3 mai 1844, Edouard Drumont naissait. Cet homme n'aurait sans doute pas autrement attiré l'attention sur lui si, en 1886, n'était sorti soudain des presses le plus formidable engin de guerre que l'on dût à un écrivain prédestiné : « *La France juive* ».

Cet incomparable ouvrage du célèbre antijuif était à la fois un arsenal, une poudrière et une encyclopédie.

Israël, qui a les réflexes sensibles, ne s'y trompa pas : « *La France juive* » était une puissante machine de guerre dont l'éclatement avait fait un bruit énorme et que l'écho répercuterait encore dans le temps.

Et voici que l'incendie gagnait en profondeur avec le journal de l'incomparable lutteur : « *La Libre Parole* ».

La France fut pendant un temps partagée en deux avec l'affaire Dreyfus et Drumont connut, au moment de la campagne antijuive d'Algérie, des heures de gloire et d'apothéose.

Que reste-t-il de tout cela aujourd'hui ? Un monument énorme, unique, indestructible : « *La France juive* ».

C'est sur cette infrastructure, construite en roche, qu'Adolf Hitler devait, quelque cinquante ans plus tard, entreprendre la plus formidable croisade antijuive que le monde ait jamais vue.

Une chose nous intéresse particulièrement dans tout cela : qu'a-t-on fait en France depuis qu'apparemment, les Juifs ne sont plus au pouvoir ?

« On » nous a donné des Organisations aux questions juives, véritables officines d'étouffement, de trafic et de falsification d'état civil. Ailleurs qu'a-t-on fait encore ? « On » nous a dotés de mirifiques Instituts en n'oubliant qu'une chose – mais essentielle celle-là – c'est qu'en France, il faut commencer par l'école primaire et terminer par l'Académie si possible.

A la condition, bien entendu, d'avoir de bons académiciens sous la main et de ne pas confier à des charlatans ou à des suspects une opération éminemment sérieuse.

Après quatre années de Révolution dite nationale, la Question Juive reste donc en France, entièrement à résoudre tant au point de vue sociologique que racial.

Et pendant ce temps que fait-on à Tel-Aviv-sur-Allier, suivant la pittoresque expression de mon excellent ami Jean Drault¹ ? Exactement rien...

La vérité c'est que, tout comme Napoléon, l'empereur mort faisait encore peur à l'Europe, Edouard Drumont, lui aussi descendu au tombeau, continue à être l'épouvantail des Juifs qui mènent le monde.

Et combien de gens en place – et non des moindres – sont tenus par la chaîne dorée d'Israël ? La vérité, c'est qu'il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu. Nous voulons, quant à nous, abolir ces temps d'hypocrisie, de lâcheté et de complicité. La question juive pour la France comme pour le monde, est le problème des problèmes. Aucun retour à la santé sans qu'Israël soit mis hors d'état de nuire et de procréer.

Quant aux complices – et ils sont légion – les peines devront être implacables, car elles concernent cette fois des éléments doublement odieux parce que français. L'écrivain exquis qu'était, en dehors du polémiste, Edouard Drumont nous conte dans ses « *Figures de Bronze* » ou « *Statues de neige* » comment il fut appelé à être un jour le voisin de table, chez Victor Hugo, de Léon Gambetta.

Le visionnaire qu’était l’auteur de « *Mon vieux Paris* » nous relate ainsi ses impressions : « Quand, à la table de Victor Hugo, je me trouvai assis pour la première fois à côté de Gambetta, que je ne connaissais pas du tout, je fus envahi par une immense tristesse ; j’eus la certitude soudaine, absolue, aiguë, que cet homme, plein de santé, de gaieté, de verve, mourrait tout jeune dans une catastrophe... »

La III^e République n’a pas suivi au tombeau son « tribun » le Juif Gamberlé dit Gambetta.

Pour nous, la Révolution avec ou sans nationale sera commencée lorsque toutes les places de la République seront devenues dans notre pays Places de France et lorsque les avenues, cours, boulevards et autres voies Gambetta seront devenus des avenues, cours, boulevards Edouard-Dumont.

Celui-ci effaçant celui-là.

Paul Chack

Discours prononcé pour le centenaire d'Edouard Drumont

[Paris, cimetière du Père-Lachaise, 3 mai 1944]

Aujourd’hui, 4 mai 1944.

Nous voici réunis dans le dessein de célébrer ce grand Français que fut Edouard Drumont. Nous voulons faire mieux que de lui apporter simplement l’hommage d’une dévotion intacte ou d’une pensée fidèle. Nous essayons d’écarter le voile de ténèbres dont la mort l’avait enveloppé, afin qu’apparaisse son vrai visage, son visage d’éternité.

Bien des années ont passé, Edouard Drumont pendant lesquelles il semblait que les Français qui se réclamaient de votre doctrine seraient forcés de renoncer à la mettre en action. Il semblait que le grain, semé

tenacement par vous pendant toute votre vie, ne produirait aucune moisson. Les Juifs triomphaient et les antisémites de France, les défenseurs de l'aryanisme se demandaient avec angoisse si vous n'aviez pas vécu en vain.

Mais, soudain, un magnifique exemple nous est venu de l'Est. Un grand peuple, un de ces peuples qui ont la volonté de créer de la force avec la souffrance qui les déchire, avec le chagrin qui les accable, avec la misère qui les étreint, s'est engagé dans la voie féconde qui mène à la pureté des races. Alors, peu à peu, d'autres nations d'Europe ont ouvert les yeux. Elles ont compris que les Juifs sont les vrais responsables du déclenchement des deux guerres de 1914 et de 1939. Elles ont compris que le Juif, partout destructeur, est indésirable partout.

Alors, les tenants français de la cause aryenne ont senti revivre en eux un grand espoir. On eût dit, Edouard Drumont, que la pierre de votre tombeau s'était par miracle soulevée pour que votre esprit puisse souffler de nouveau sur notre pays et le nettoyer.

Avec ces gerbes printanières, ils vous apportent l'expression de leur volonté de suivre, quoi qu'il puisse advenir, le chemin que votre génie leur a tracé.

1. Voir l'article de Jean Drault dans *Au pilori* du 20 avril 1944, « Les complicités de Vichy » (*infra*).

Race, hérédité, sang

Georges Virebeau (Henry Coston, dit)

Préserver la France, épurer la race Le Juif est-il français ?

Paris-Soir, 25 août 1940.

A Toulouse, puis à Lyon, à Nice, à Marseille et enfin à Vichy, de violentes manifestations antisémitiques se sont déroulées.

Ces faits sont d'autant plus symptomatiques qu'il s'agit de manifestations spontanées s'étant produites dans la région non occupée où les autorités allemandes n'ont, par conséquent, aucun pouvoir.

Il ne s'agit donc pas de manifestations organisées par les nazis, comme les intéressés voudraient le faire croire.

Existerait-il en France un mouvement antisémite ?

Sans aucun doute. S'il en était autrement, le gouvernement de Daladier-Mandel-Zay n'aurait pas pris, en avril 1939, les mesures que l'on connaît contre les patriote français soucieux de soustraire leur pays à l'emprise d'Israël¹.

Que reproche-t-on aux juifs ?

En premier lieu, on leur reproche d'être des étrangers et des étrangers dangereux. Ce reproche s'appuie sur des faits et aussi sur les aveux de juifs eux-mêmes.

Etrangers, ils le sont par le sang, par les traditions, par l'esprit. Ils appartiennent à une race, à une nationalité distinctes.

La question de nationalité se pose ainsi :

« Nul homme ne peut servir deux maîtres à la fois.

Nul homme ne peut se réclamer à la fois de deux nations, ni jouir des prérogatives attachées à chaque nationalité en esquivant les charges de l'une et de l'autre.

Il suffit d'avoir l'esprit droit pour comprendre qu'un juif ne peut servir loyalement la nation étrangère dans laquelle il veut s'introduire et servir fidèlement sa nation d'origine.

Trop d'occasions se produisent où les intérêts de ces deux nations se trouvent opposés ; dans les circonstances critiques c'est naturellement et nécessairement les voix du sang, des ancêtres de la race, de la croyance première qui commandent. »²

C'est une vérité si évidente que les juifs eux-mêmes n'essaient plus de la contester ; cependant, dans leur propagande, ils tentent de nier l'existence de la nation juive.

Nous disons bien, dans leur propagande, car lorsqu'ils se retrouvent entre eux, ils affirment hautement leur attachement à la nation juive. Par les déclarations multipliées de ses chefs et de ses rabbins, ils proclament :

« Nous reconnaissons que nous, les juifs, nous sommes une nation distincte, dont chaque juif est membre nécessairement, quelles que soient sa contrée d'origine, sa possession ou sa croyance. » (Déclaration du juif Louis D. Brandeis, membre de la Cour suprême des Etats-Unis).

« Il est une race humaine, un peuple, le peuple juif, qui a su, malgré les mille vicissitudes de son histoire, ne jamais cesser de rêver, d'espérer et de croire. » (Pierre Orcange, écrivain juif, *Epître aux juifs*, 1937, p. 13).

« Les juifs sont juifs ; ils veulent rester juifs, toujours, partout, même malgré eux, ils restent juifs. » (Edmond Fleg, écrivain juif, *Pourquoi je suis juif*, 1928).

« Nous proclamons hautement que nous sommes juifs et que nous resterons juifs. » (*La Jeunesse juive*, 15 mai 1928).

« Le juif est un homme vivant dans un pays dont il n'est pas citoyen. » (Déclaration du juif Louis Weil, agrégé de l'Université, reproduite par *l'Univers Israélite*, mars 1929).

« Le juif reste juif même quand il change de religion ; un chrétien qui adopterait la religion juive ne deviendrait pas, pour cela, un juif, parce que la qualité de juif ne tient pas à la religion, mais à la race et qu'un libre-penseur, athée, demeure aussi juif que n'importe quel rabbin. » (Journal juif anglais, *Jewish World*, 14 décembre 1922).

Cela est tellement vrai que, dans la rue, vous distinguerez facilement un israélite d'un catholique ou d'un protestant.

A quoi le reconnaîtrez-vous, puisque vous ignorez quel dieu il adore ?

Vous le reconnaîtrez à son aspect physique. C'est parce que cet individu appartient à une race différente de la vôtre, c'est parce qu'il est un membre de la race juive que vous le distinguerez des autres habitants.

De même qu'un nègre, restera nègre, même s'il change de confession ou de nationalité, un juif naîtra et mourra juif.

Et, surtout, vivra en juif !

Si ce juif, étranger par définition, se conduisait correctement dans sa patrie d'adoption, comme les autres étrangers, non-juifs, jamais nous n'aurions connu en France de mouvement antijuif.

Mais, de par sa mentalité façonnée par le Talmud, le juif entend vivre en parasite parmi les autres peuples et, lorsqu'il réclame le « droit de vivre », c'est sur le dos des autres qu'il veut exercer ce droit.

Demander à un juif de respecter la nation qui l'a généreusement accueilli, c'est demander au phylloxéra de respecter la vigne.

Et c'est justement parce qu'ils ne veulent être ni les dupes ni les victimes de ce « phylloxéra », que des Français, à Toulouse, à Lyon, à Nice, à Marseille, à Vichy et *aussi à Paris*, veulent délivrer la France de ces indésirables et de leurs complices.

George Montandon

« *Causerie scientifique* » *A quoi reconnaît-on les Juifs ?*

La France au travail, 18 juillet 1940.

Il n'y a jamais eu de race juive ; il n'y en a pas ; il n'y en aura pas.

Salomon Reinach

(*La Prétendue race juive*, Paris, Durlacher, 1903, p. 16).

S'il en était besoin, les lettres reçues par *La France au travail*, et dont la rédaction n'a reproduit (11 juillet) que celles dont l'auteur autorisait formellement la publication, démontreraient la nécessité de nous libérer enfin, en France aussi, de la tyrannie du juif. Celui-ci tentera d'échapper au « repérage ». Quand on parlera de race, il répondra religion. La communauté juive est une ethnie parfaitement complète, qui a voulu rester une dans sa dispersion.

Lorsqu'on lit une affirmation aussi péremptoire que celle citée en épigraphe sous la plume d'un homme qui, malgré certaines mésaventures, fut un grand savant, on a le droit de se dire qu'il y a anguille sous roche. Pour le moment, nous demandons : Y a-t-il réellement un type judaïque et quel est-il ?

Vous entendez d'autres personnes que les intéressés nier le type racial judaïque, même de gens de bonne foi et, qui plus est, certains confrères plus ou moins teintés d'anthropologie ! Cela ne peut s'expliquer que parce qu'ils

prennent la partie pour le tout. Les caractères grand'raciaux mis à part (caractères du Blanc, par opposition à ceux du Nègre, par exemple), les individus représentant le type reconnu d'un groupe sont toujours plus rares que les individus à caractères moins typiques.

Il ne serait donc pas du tout étonnant que le type racial judaïque ne fût pas bien reconnaissable chez la majorité des membres de l'ethnie juive, étant donnée la dispersion de cette dernière parmi les nations du globe. Cependant, la plupart des gens, sans même qu'ils soient anthropologues, font très fréquemment le diagnostic, et cela bien qu'il s'agisse, dans le type judaïque, d'un cas de métissage à plusieurs degrés, comme nous l'exposerons par la suite. Le spécialiste qui s'adonne à cette recherche s'aperçoit même bientôt que la possibilité de reconnaître des juifs parmi les diverses ethnies européennes et peut-être plus grandes que parmi d'autres types métissés des mêmes ethnies. Cela est dû à la « dominance » de certains caractères qu'on trouve chez les juifs, selon les lois dites de Mendel (ne pas confondre avec Mandel !).

Quels sont donc les caractères du type judaïque, ses traits propres, dont l'effet sur la rétine est bien connu, mais qu'il s'agit d'énumérer ? Ce sont :

a) Un nez fortement convexe, d'ailleurs différent selon les individus, fréquemment avec proéminence de la cloison nasale, et ailes très mobiles. Chez certains sujets de l'Europe sud-orientale, le profil en bec de vautour est si accentué qu'on pourrait croire à un produit sélectionné ; ce n'est pas là seulement une figure de rhétorique, car il se réalise dans les groupements humains, et naturellement surtout dans ceux qui sont séparés du reste du monde, ces phénomènes d'auto-domestication comparables aux phénomènes de domestication chez les animaux domestiques.

b) Des lèvres charnues, dont l'inférieure proémine, souvent très fortement.

c) Des yeux peu enfoncés dans les orbites, avec, habituellement, quelque chose de plus humide de plus marécageux que ce n'est le cas pour

d'autres types, et une fente palpébrale moins ouverte.

Les trois organes que sont les yeux, le nez et les lèvres sont donc fortement accusés quantitativement ; on peut dire qu'ils sont lourdement « chargés » et c'est la combinaison des caractères mentionnés de ces trois organes qui constitue principalement ce que nous appelons le *masque judaïque*.

Des caractères moins fréquents et moins marquant du type juif sont : le cheveux frisé (il faut attacher encore moins d'importance à certains caractères occasionnels des oreilles et des dents) et, pour le corps : les épaules légèrement voûtées, les pieds plats, sans parler d'attitudes telles que : le geste griffu ; l'allure dégingandée ou la démarche « en battoirs ». Reconnaissant cependant que ces attitudes, et même les caractères mentionnés des épaules et des pieds, sont peut-être à mettre plutôt sur le compte du milieu ethnique que sur celui du type racial.

L'étude des maladies ou pathologies raciales fournit aussi certaines données.

On attribue non sans raison aux juifs une forte proportion de diabète bulbaire (nerveux), d'arthritisme à formes cutanées ou viscérales, de lèpre, de névroses. S'il est possible que les trois premiers groupes d'affections se soient greffés plus particulièrement sur le type racial judaïque, le quatrième (les névroses) doit être plus en rapport avec l'ethnie juive en général qu'avec son type racial.

D'autre part, il faut bien s'en rendre compte, aucun caractère du squelette n'est spécifique du type racial judaïque. Le juif n'a pas de type osseux dont il soit le propriétaire. Cette constatation suffit à nous montrer que le juif ne saurait être représentatif d'une des grandes races dans ce quelles ont de classique. C'est donc essentiellement un type mélangé, métissé. L'application du masque particulier des parties molles sur une charpente osseuse hybride nous sera expliquée par le processus complexe de métissage, dont la résultante a précisément été le type racial judaïque.

George Montandon

Le type judaïque, aboutissement d'un brassage racial

La France au travail, 1^{er} août 1940.

Se basant sur le fait que le type racial judaïque n'a pas de squelette qui lui soit propre (voir *La France au travail* du 18 juillet), quelques malins en ont pris prétexte pour nier l'existence du type judaïque. Or c'est simplement là la conséquence du métissage qui est à la base du type. Mais quel métissage ?

On peut dire que le type judaïque est métissé à trois degrés :

1° Ce type, dont nous avons énumérés les caractères, se trouve à cheval, morphologiquement et territorialement (en ce qui concerne son ancien habitat, la Palestine), sur les deux races alpines et méditerranéenne dans leurs prolongements asiatiques, à savoir : au Nord, sur la sous-race (de la race alpine) arménoïde, ou assyroïde, ou anatolienne, trapue et à tête courte ; au Sud, sur la sous-race (de la race méditerranéenne) araboïde ou orientale, déliée et à tête et face allongée. C'est précisément parce que le juif appartient à l'une et à l'autre de ces deux sous-races, relevant de deux races différentes (dont la première est somatiquement à la base des Achkénazim ou juifs d'Allemagne et la seconde à la base des Séphardim ou juifs d'Espagne), que l'on ne peut pas reconnaître un juif à son crâne et à son squelette. Mais on remarquera que les deux types arménoïdes et araboïdes ont tous deux, même chez les individus non juifs ethniquement, un grand nez aquilin ou plongeant ;

2° Le type judaïque a subi, comme la situation géographique de son ancien habitat permettait déjà de le supposer, des contacts anciens avec les types, déjà plus ou moins constitués, mongoloïde et négroïde, le premier se

trahissant à l'occasion par des fentes palpébrales rétrécies et relevées, ainsi que par de fortes pommettes ; le second se manifestant, encore plus nettement que le premier, par la fréquence du cheveu frisé et des fortes lèvres ;

3° La situation ancienne des juifs au carrefour des trois continents de l'Ancien-Monde, puis leur dispersion sur le globe, ont été l'occasion, outre les deux systèmes de métissage précités, de très nombreux croisements, plus individuels que ceux du premier groupe, principalement avec d'autres sous-races des races méditerranéennes ou brunes, et alpines ou alp-arménienne, et également avec les diverses sous-races de la race blonde. On s'était autrefois posé la question de savoir si les assez nombreux individus juifs à complexion blonde dérivaient d'une émigration ancienne du type blond vers le Proche-Orient ou uniquement des contacts avec la race blonde lors de la diaspora. C'est cette dernière possibilité qui est aujourd'hui uniquement retenue.

Les trois degrés de métissage ayant concouru à l'élaboration du type judaïque ont été mentionnés dans leur ordre d'influence : c'est donc le premier qui reste le plus important, qui est la base primaire du produit mixte réalisé, unifié finalement par le jeu d'un autre phénomène encore qui, à la longue, a fixé le type.

En effet, sur le type mixte se sont greffés peu à peu, en même temps que l'ethnie juive prenait corps, des traits propres, en vertu du principe d'autodomestication mentionnée la dernière fois, et surtout en vertu du principe dit d'orthogenèse, selon lequel les divers types zoologiques accentuent de plus en plus leurs traits, selon lequel donc les types raciaux s'affirment avec le temps. Ces traits propres ne sont pas des traits contraires à ceux des types-souches, mais bien comme l'accentuation de leur combinaison, ainsi que le montre le résultat de l'amalgame du grand nez arménoïde et du nez aquilin araboïde.

Ces traits constituent le masque judaïque dont nous avons énuméré les caractères et *c'est cette application d'un masque propre des parties molles sur des charpentes osseuses diverses qui est la clef du problème racial juif.*

Il faut, à ce propos, relever la tendance habituelle des négateurs d'un type somatique judaïque de jouer sur les mots. Quand un anthropologue dit qu'il n'y a pas de « race » juive, ce n'est pas là un jugement qualitatif, mais simplement quantitatif. Cela veut dire que le type somatique judaïque n'est pas taxonomiquement (c'est-à-dire au point de vue de la classification systématique) une race *proprement dite*, par opposition au groupement dit grand'race et au groupement dit sous-race ; mais il y a bien une race somatique, si le terme de « race » s'étend, comme cela se fait dans le langage anthropologique courant, à tout groupe de la hiérarchie raciale, à tout *type* racial dans le sens de « groupe somatique quelconque ». On pourra donc dire, en résumé, que, somatiquement, le gros de la communauté ou de l'ethnie juive représente *une sous-race hybride caractérisée par des traits propres secondaires des parties molles*.

Le Réveil du peuple

« Lettre ouverte à M. Charles Trénet »

Le Réveil du peuple, 7 mars 1941.

Monsieur,

Puissent ces lignes tomber sous vos yeux et nous permettre d'avoir de votre part des précisions incontestables au sujet de votre origine. Avant la guerre, les milieux JUIFS n'arrêtaient pas de faire du battage à votre sujet et de vous revendiquer comme étant un de leurs coreligionnaires. Nous ne nous appesantirons pas sur ce terme que nous considérons comme impropre, attendu que depuis l'armistice, ou même auparavant, un certain

nombre de JUIFS ont crû qu'il était très malin, pour se « désenjuiver », de se faire baptiser, de faire une première communion, ou de se marier au grand tra-la-la avec fleurs, orgues et suisses.

C'était d'ailleurs une excellente affaire pour nos judéo-chrétiens, toujours à l'affût de voir tomber quelques centaines ou milliers de francs dans les escarcelles du denier du culte, d'un culte voué à un Dieu... qui prêchait la pauvreté !

Nous vous demandons plutôt si vous ne faites pas partie de la race juive.

Vous n'ignorez pas que chacun répète, officiellement ou sous le manteau, que votre nom n'est que l'anagramme de NETTER, et que NETTER est un nom spécifiquement juif. Passons ! [...].

Nous aimerais donc connaître, Monsieur Trénet, la généalogie de votre famille. Mais, minute ! Cette généalogie ne doit point s'arrêter à vos grands-parents paternels ou maternels. Il nous faut aussi les parents de vos grands-parents. Cela vous fait donc quatorze noms, prénoms, dates et lieux de naissance, à nous fournir. Il est évident, attendu que nous ne mettons point en doute pour l'instant votre bonne foi, mais que nous nous méfions terriblement des fausses ascendances que ces messieurs les Juifs savent se procurer si facilement au moyen de leur argent et de la complicité de certains employés d'administration d'Etat Civil, que nous nous réservons de faire les enquêtes nécessaires afin de déterminer très exactement si vous êtes JUIF ou si vous ne l'êtes pas.

Car si vous n'êtes pas juif, nous nous poserons la question pourquoi la publicité juive d'avant-guerre trouva le moyen de vous faire passer comme mort alors que vous ne l'étiez point, et qu'aujourd'hui elle vous fasse passer comme ARYEN alors qu'elle vous glorifiait comme étant une émanation artistique de la race élue.

Car si vous l'êtes, l'opinion française se demande quelle peut être votre dose de culot pour réapparaître sur les planches, quelles sont les protections

qui vous permettent de venir nous narguer du haut de tréteaux où vous n'avez absolument rien à faire.

Enfin, dernière question :

— Vous savez, Monsieur TRÉNET, qu'il est médicalement prouvé que le sang juif n'a absolument rien de commun avec le sang ARYEN. Etes-vous disposé à vous laisser faire une prise de sang de façon à permettre de se rendre compte si, malgré les états civils que vous seriez susceptible de nous présenter, il n'y aurait de votre part pas de maquillage comme cette chevelure blonde que l'on voit sur vos affiches et qui nous paraît si bien « oxygénée ».

Monsieur TRÉNET, vous avez la parole.

Le Réveil du peuple

« *Du nouveau pour Charles Trénet* »

Le Réveil du peuple, 2 mai 1941.

Du nouveau pour Charles Trenet

ANS notre numéro du vendredi 2 mars 1944, nous nous étions fait les interprètes de tous nos lecteurs en déifiant une lettre ouverte à Charles TRENET, dans laquelle nous invitons le dénommé à nous fournir les quatorze noms de ses ascendants.

Nous avons reçu ces jours-ci la visite de M. Pierre HANI, secrétaire de presse de Charles TRENET.

M. TRENET a beaucoup de secrétaires. Secrétaires hommes, secrétaires femmes.

Les secrétaires femmes, particulièrement, nous téléphonent pendant que M. Charles TRENET prend son bain. Tout au moins, c'est ce qu'elles racontent quand elles téléphonent. M. TRENET, lui, tenant l'écouteur de l'autre main.

Ou M. TRENET prend son bain en présence de ses secrétaires féminines, ou alors les secrétaires féminines mentent, par ordre de M. TRENET.

De toutes façons, qu'on prenne le manche d'un-bord ou de l'autre, il n'y a rien de propre là dedans. Même pas l'eau de la baignoire...

Alors donc, un secrétaire de presse, homme celui-là, nous a apporté les pièces à conviction de M. TRENET. Et ces pièces sont des... actes de baptême...

Nous n'avons point la preuve que ces pièces que M. TRENET se soit pas JUIF. Au contraire, M.

TRENET nous prouve simplement que pour lui la question Juive est une question de religion. C'est ce que les Juifs s'emparent toujours de faire, pour faire dévier la question.

M. TRENET cherche-t-il, lui aussi, à la faire dévier ? C'est regrettable pour lui. Car nous creuserons le fruit jusqu'au pépin.

La question JUIVE, pour nous, est une question de race, pas autre chose. Et de deux choses l'une, ou les parents proches ou lointains de TRENET (appelé NETTER) et sont JUIFS, ou ils s'appellent TRENET et ne le sont point.

Et si, par une astuce quelconque, le nom de TRENET, nom acquis, n'est que l'anagramme de NETTER, nous en retrouverons la trace. Et si nous trouvons cette trace, nous saurons qu'un JUIF a eu un fils, que son fils est JUIF, que le petit-fils est JUIF, que l'arrière-petit-fils est JUIF, etc...

Parce que pour nous nous n'acceptons point, et nous n'accepterons point ces mesures de JUIF, demi-Jui, quart de Juif, huitième de Juif, etc... Ça, c'est du VICHY pur.

La question, donc, reste entière. Nous l'éclaircrons. Nous l'éclaircrons. Dommage que la ligne de démarcation ne soit point levée, sans quoi cela irait plus vite.

TRENET est-il JUIF, n'est-il pas JUIF ?

Le problème est posé et le résitera jusqu'à solution complète, définitive, et sans appel.



Je chante,
Je chante soir et matin
J'enchanté
tous les yuppies.
Je chante... grâce à Moïse Goldenberg
Qui a lancé Netter...



Publicité pour *Le Cahier jaune* après le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord le 8 novembre 1942.

Armand Bernardini

Le judaïsme et l'ethnie française

L'Ethnie française, n° 6, mars 1942, pp. 16-20 [extraits].

Pour une fois les Juifs, dont tous les comportements sont racistes, n'ont pas tort à la lettre lorsqu'ils se défendent comme de beaux diables de constituer une race. La thèse favorite de leurs sociologues est qu'ils représentent une collectivité à substrat confessionnel, formée des débris du peuple hébreu renforcés d'éléments hétérogènes convertis à la foi mosaïste et cimentés par des persécutions séculaires dont elle a été la victime. Ainsi que Salomon Reinach n'hésitait pas à écrire assez comiquement : « Il n'y a pas, il n'y a pas eu, il n'y aura jamais de race juive ».

C'est que le terme de race est quelque peu flou et, en la circonstance, prête admirablement à la confusion. Il s'étend dans son sens large tant à l'espèce humaine (dite parfois la race humaine) qu'aux collectivités à caractère atavique, qu'elles soient nationales (on parle quelquefois de race française) ou familiales (on dira « une race royale », « une vieille race terrienne »). Dans son acceptation la plus restreinte, il appartient à la classification zoologique, dans l'échelle taxonomique de laquelle il se situe à l'extrême, après l'espèce. Les différences qui permettent de définir la race zoologique sont multiples, ayant trait soit aux formes extérieures, soit au squelette.

Or, il est bien vrai que le Juif n'est détenteur ni d'un squelette qui lui soit propre ni d'un crâne qui puisse aider à sa discrimination. [...] Le crâne juif peut être brachycéphale, mésocéphale ou dolichoséphale. Les indices faciaux ne jouent guère, non plus que celui du prognathisme.

Pourtant, le Juif est le plus souvent reconnaissable, immédiatement, à son physique. Il est aussi très rare qu'un œil tant soit peu exercé ne puisse démêler en lui un ensemble de particularités qui, pris [*sic*] isolément, ne sauraient être considérées comme spécifiques, mais dont le recouplement est probant. Le nez « en banane », la lèvre charnue (principalement la lèvre inférieure), les oreilles décollées, le cheveu crépu et aussi une « dégaine » caractéristique, ne se rencontrent conjointement que chez le prototype caricatural pour la désignation duquel le terme youpin vient tout

naturellement sous la plume. Mais le plus souvent, deux seulement de ces caractères suffisent à l'identification d'un sujet. C'est donc que, s'il n'existe pas, zoologiquement parlant, de race juive, il existe bien, par contre, un type juif et qui consiste essentiellement dans le modelage *sui generis* de ces parties molles, cartilages et musculatures, dont l'étude, longtemps dédaignée par une anthropologie hypnotisée sur le squelette, a été, depuis une trentaine d'années, restituée à sa vraie place. [...]

L'ethnie est un composé de caractères somatiques, linguistiques, religieux, culturels et psychiques, lesquels sont diversement dosés sans que leur intégrité soit nécessairement requise. On les observe cependant, les uns et les autres, dans le Judaïsme qui est bien une ethnie-type, englobant ce qu'il y a de racial en elle. Nous avons proposé, il y a déjà quelques années de lui appliquer le terme d'*ethnie raciomorphe* à laquelle le professeur Montandon a donné son agrément.

Cette ethnie doit être appelée juive.

[...] Ce peuple juif demeuré si complètement un dans sa dispersion, est pourtant l'addition, depuis bientôt deux mille ans, de deux grands groupes historico-géographiques, dont la diversité culturelle et linguistique ne porte aucunement atteinte à une incoercible cohésion ethno-raciale. A savoir les *Séphardim* dits parfois génériquement « juifs portugais », et les *Achkénazim*, qui englobent les « juifs allemands » et les « pollacks ». [...] Il est extrêmement significatif de constater une proportion beaucoup plus forte de Juifs confessionnellement tièdes, non pratiquants ou agnostiques déclarés, chez les *Séphardim* que chez les *Achkénazim*. Pourtant ces derniers, on vient de le voir, ont dans leurs veines beaucoup moins de sang judéo-palestinien que les *Séphardim*. Ils réagissent ethniquement par une plus stricte observance de la loi mosaïste contre leur demi-carence d'ordre para-racial. Preuve que la « religion » juive – qui n'est pas une religion au sens universellement spiritualiste du terme – n'est en réalité qu'un « signe de ralliement ethnique » (Montandon *dixit*) et dont l'apostille est la

mutilation ethnique de la circoncision. On ne saurait donc traiter sérieusement de la question juive si l'on prétend faire abstraction, dans un esprit parfaitement primaire, de ce précieux critère que constitue le facteur dit religieux.

Quant à l'ethnie française, elle est à substrat *racial* (composée qu'elle est de populations nordiques – ou sub-nordiques – alpines et méditerranéennes), *noologique* (aryenne), *religieux* (chrétienne) et *linguistique* (latine).

Or, durant la grande parenthèse que nous avons vécue durant cent quarante ans, la France a fait, à une cadence de plus en plus accélérée, de l'*ethnomorphose*. Nous désignons par ce terme, employé pour la première fois à notre connaissance, par le professeur Willy Hellpach (de Heidelberg) le phénomène ethno-psychologique d'adultération qui a pour cause l'apport massif d'éléments hétérogènes non assimilables. La majorité des Français de 1914 étaient *[sic]* encore des « Français historiques ». Mais ceux de 1939 n'avaient plus guère de commun que le nom avec les Français de 1789. Ce en quoi Céline a cent fois raison lorsqu'il écrit avec sa géniale brutalité coutumière : « Il faut refaire du Français ».

Ces éléments hétérogènes non assimilables qui nous ont rendus à ce point méconnaissables à nous-mêmes n'étaient autre que les Juifs, et eux seuls. On se trouve bel et bien en présence d'une mortelle entreprise qui ne prétendit rien moins que de faire entrer la nation hébraïque, si longtemps campée sur notre sol, parmi les éléments constitutifs de l'ethnie française. Ainsi la France eut-elle pu être tenue pour un conglomérat gallo-romain, germanique et juif. Le Juif Darmesteter a pu, il y a quatre-vingts ans, professer les profondes affinités de l'esprit français post-révolutionnaire et du Judaïsme. C'est que le dit esprit prétendu français était déjà et à son insu profondément judaïisé par le truchement de la Judéo-Maçonnerie, instigatrice de la Révolution dite française. C'est un même attentat contre l'âme aryenne que rêvait de perpétrer en Allemagne le Juif Rathenau qui

voyait, dans une civilisation judéo-allemande, comme une réplique de la culture gréco-latine.

Du fait même de ses composants, l'ethnie française s'intégrera tout naturellement, et dès la première génération née sur son sol, les lignées provenant des ethnies aryennes qui lui sont apparentées le plus directement, en l'espèce les celtes, les germaniques et les latines. Quant aux Wallons, aux Romands et aux Canadiens qui acquièrent la nationalité française, il faut voir en eux des réintégrés et non des nationalisés. Enfin, le terme de « métèque » ne saurait être appliqué qu'aux éléments ou trop exotiques ou mal conscients de leur aryanisme.

« Tout cela est bien joli, nous diront d'imprudents censeurs, mais pourquoi parler d'autre chose que de racisme ? » Au risque de paraître à leurs yeux pédants, coupeurs de cheveux en quatre et équilibristes sur des pointes d'aiguilles, nous nous obstinerons à penser que rien d'autre que la confusion des idées ne saurait être gouverné par la confusion des termes. Le racisme est une doctrine de sauvegarde de la race biologique, fondée sur la génétique et dont le principal objectif est la prohibition de l'exogamie génératrice de métissages. Le Yankee, aux yeux duquel, et bien avant que Gobineau commençât à tenir la plume, quiconque a seulement une goutte de sang noir semble à peine un homme, est un puritain du racisme. Par contre, lorsqu'il se propose, pour conserver au nord-américanisme ses caractéristiques anglo-saxonnes, de contingenter l'immigration des Méditerranéens, il agit en ethniste. La doctrine de protection de notre ethnie qui est essentiellement grand'raciale (tous les Français sont des Europoïdes) sera raciste par rapport aux autres grand'races (la mongoloïde et la négroïde). Vis-à-vis du Judaïsme, fait spécifiquement ethnique mais qui a débordé par son hyper-renforcement sur le plan de la génétique et donc de la race, elle sera ethno-raciste. [...]

Ainsi nous ne craindrons pas de le dire – et sans éprouver en conscience le sentiment de tenir le langage d'un sectarisme inhumain – le Juif même

qui peut paraître le mieux « assimilé » doit être encore mis au régime de la liberté surveillée. Quand bien même il pourrait établir que sa famille est fixée en France depuis le moyen âge et que ses pères sont convertis depuis quelques générations ! Connaissions bien la puissance indestructible des hérédités judaïques. Et surtout ne confondons pas l’« assimilation », c'est-à-dire le mimétisme parachevé qui est très accessible au Juif avec cette intégration qui est pour lui une impossible gageure. S'il s'y efforce pourtant et si louable que doive être tenue sa bonne volonté, il ne saurait en fin de compte parvenir qu'à être un refoulé ethno-racial. Son instinct millénaire ainsi comprimé risquera toujours de faire explosion dans sa descendance. Il pourra certes prétendre légitimement à un statut favorisé dans le cadre d'une législation protectrice de l'ethnie française, mais il donnera la mesure de sa sincérité en souhaitant tout le premier qu'il ne puisse accéder, dans la France rénovée par la Révolution Nationale, aux postes de direction et de responsabilité.

Georges Mauco

L'immigration étrangère en France et le problème des réfugiés

L'Ethnie française, n° 6, mars 1942, pp. 6-15 [extraits].

L'immigration étrangère en France, depuis un demi-siècle, a fourni des éléments humains de plus en plus différents du type français et, par là, de moins en moins assimilables. Les derniers apports apparaissent même non désirables, tant du point de vue humain que du point de vue économique. De telle sorte que depuis une dizaine d'années les autorités françaises voyaient apparaître la nécessité d'admettre la notion de *qualité* en matière d'immigration. Mais les tendances politiques égalitaires des gouvernements leur interdisent d'agir en conséquence et d'assurer la protection ethnique du

pays. Une telle notion avait pourtant été admise depuis longtemps par un pays démocratique : les Etats-Unis. Des « quotas » y avaient étroitement limité la venue d'éléments jugés non désirables du point ethnique et favorisé les éléments racialement nordiques de l'Europe : Anglo-Saxons, Germains, Scandinaves, au détriment d'immigrés d'autre origine. [...]

Depuis la guerre de 1914-18, et spécialement depuis 1932, la France a reçu des éléments les plus divers et d'origines fort éloignées de celles du peuple français. Eléments coloniaux : Africains et Asiatiques, Juifs de toutes nationalités, Balkaniques et Levantins, Russes, Assyriens, etc. Ici apparaît un mouvement migratoire d'un caractère spécial : celui des *réfugiés* qui vont alimenter ce que l'on peut appeler l'*immigration imposée*, par opposition à l'immigration libre des travailleurs étrangers. Alors que les ouvriers immigrés viennent volontairement, avec une force neuve et l'esprit constructif du pionnier, les réfugiés au contraire arrivent contraints, avec la nostalgie du passé et la crainte de l'avenir. Alors que l'immigration ouvrière – utile au pays – est contrôlée et adaptée aux besoins économiques, l'immigration imposée, par une étrange anomalie, était laissée sans contrôle. En 1936, un Comité composé des délégués de la Ligue des Droits de l'Homme, des Associations Israélites, des Comités de réfugiés étrangers et des partis socialiste et communiste, fut institué au Ministère de l'Intérieur pour accorder le droit d'asile à tous les apatrides et réfugiés, sans préoccupations sanitaires, ethniques ou économiques. Trois grands groupes notamment sont entrés en France : les Russes, les Arméniens et les Juifs. Il ne s'agit pas ici de travailleurs utiles au pays, mais d'êtres humains diminués par l'angoisse, par la démoralisation et souvent par la maladie. Ils portent le poids de leur échec et, enfiévrés par des désirs de revanche, sont inaptes en général aux activités productives. Ils viennent grossir les villes déjà surpeuplées. S'aidant d'une remarquable solidarité, ils vont se glisser dans les activités les plus influentes sur la vie de la nation : professions libérales, commerces, spectacles, etc. Et cela en dépit de différences

profondes de mentalité, de croyances, de langue et même de moralité. La plupart n'éprouvent pas le désir profond de s'adapter.

Ils gardent leurs coutumes, restent groupés, sont hantés par des espérances et des haines qui leur sont propres. Ils expriment volontiers un certain mépris pour le pays d'accueil sur lequel ils reportent, semble-t-il, une partie de leurs déceptions et de leurs souffrances. Un orgueil inattendu les faits s'opposer au milieu français qu'ils jugent « incompréhensif » et au pays qu'ils critiquent. Nombre de Russes et de Juifs reprochent volontiers à la France de ne pas leur accorder la même situation qu'ils ont dû abandonner et de ne pas intervenir énergiquement pour leur rétablissement dans leurs pays d'origine. Ces divergences et différences sont en apparence masquées par une souplesse toute orientale et par le désir de plaire, mais elles se révèlent dans le comportement profond et dans les manifestations instinctives de la sensibilité.

L'étude de l'assimilation de ces éléments avait été jusqu'ici difficile, faute du temps et du recul nécessaires. Toutefois, certaines familles sont en France depuis vingt ans et elles ont pu être suivies. Nous possédons ainsi des précisions sur près de 1 000 familles (mariages mixtes, comportement social et militaire, santé, criminalité, scolarité, natalité, professions, etc.). L'expérience des autorités administratives, des prêtres, des instituteurs, des employeurs, etc. est riche d'enseignements. Par ailleurs, les derniers événements et la guerre ont constitué une pierre de touche révélant les réactions profondes de ces émigrés. Il est donc possible de dégager quelques traits généraux de cette expérience.

L'IMMIGRATION IMPOSÉE : LES RÉFUGIÉS

Par immigration imposée, il faut donc entendre celle de réfugiés venus en France, plus ou moins contraints, et souvent parce que n'ayant pas la possibilité d'aller ailleurs, tous les autres pays du monde s'étant fermés à eux. De ce point de vue apparaissent les trois groupes cités : Russes, Arméniens et Juifs. [...]

LES JUIFS. – L'immigration des réfugiés étrangers juifs est beaucoup plus difficilement contrôlable que les précédents. Elle provient des pays les plus divers. Jusqu'en 1925, elle a été plus ou moins spontanée. Beaucoup de Juifs étaient attirés par la renommée de richesse et de libéralisme de la France. Des Juifs roumains venaient, attirés par les facilités universitaires et les équivalences de diplômes. Par la suite, nombre de ces immigrés se sont introduits en fraude, par l'intermédiaire d'agences clandestines, avec de faux papiers, parfois avec l'appui des autorités des pays désireux de s'en décharger. La Pologne, par exemple, a longtemps pratiqué l'émigration des Juifs vers la France, en rendant impossible leur retour : refus de visas, papiers ayant perdu leur valeur, perte de la nationalité polonaise, etc. Lors de l'Exposition Internationale de 1937 à Paris, plus de 18 000 « touristes » furent ainsi envoyés en France, où ils demeurèrent. Un certain nombre détruisaient leurs papiers pour être plus sûrs d'y rester. En 1938, ces apports avaient amené de telles épaves, que les autorités françaises tentèrent de réagir. Embarquant près de 800 malades mentaux polonais sur un navire, elle les fit débarquer, encadrés d'infirmiers, à Gdynia.

Le nombre de ces apatrides s'accrut rapidement à la suite du développement de l'antisémitisme en Europe Centrale : Roumanie, Hongrie, Bulgarie, Pologne, Allemagne, Autriche, Tchécoslovaquie, etc. Quand, en juillet 1936, le Gouvernement français accorda le droit d'asile à tous les apatrides et réfugiés, ce fut une ruée dans tous ces pays vers la France, seul pays d'Europe resté largement ouvert. Les autorités consulaires françaises signalent en 1937, la pression de plus de 3 millions de Juifs désireux de venir en France et qui demandent un visa. Les coreligionnaires qui y sont installés, les comités et les ligues³ les y aident, les relations de famille et les liens politiques y contribuent. A tel point qu'en mars 1938 il fallut publier dans les revues et journaux locaux, et en yiddish par l'Agence télégraphique juive, que la France ne pouvait admettre de nouveaux immigrés. Des agences, souvent en relations clandestines avec des policiers

français, facilitaient l'entrée en France, voire la naturalisation accélérée, d'accord avec certains cabinets d'avocats. En France même, une grosse activité s'affairait autour des « réfugiés ». Partis politiques, ligues et comités, œuvres d'assistance, patronnés par les plus hauts personnages, harcelaient l'administration pour la non application des lois et règlements. La basse police trafiquait de la menace d'expulsion toujours renouvelée et sans cesse rapportée contre argent. Les trafics qui exploitèrent cette migration dépassent tout ce que l'on peut imaginer. Rappelons seulement qu'un avocat, ancien ministre, gagnait de 300 000 à 400 000 francs pour ses seules interventions.

Les Juifs se groupaient uniquement dans les villes, à Paris surtout. De véritables « ghettos » se constituaient ainsi dans la capitale, en particulier à Belleville et dans le quartier Saint-Gervais. Les « Garküchen » (restaurants) ne donnaient que des produits « locaux ». Les « Yddenfrauen » allaient faire le marché à la boutique des « sacrificateurs », aux « Caves de Palestine » et chez les marchands de matzes (pains azymes). Les librairies vendaient des journaux et des disques en yiddish, en particulier des chœurs, chants et scènes du « folklore d'Israël ». Les synagogues recevaient les fidèles et les salles de spectacle en yiddish connaissaient la grande foule. Paris comptait en 1937, six salles de cinématographe projetant des films destinés aux Juifs. Les rues des Rosiers, du Roi-de-Sicile, Vieille-du-Temple, Fontaine-au-Roi, entre autres, présentaient un aspect des plus pittoresques avec la multitude des brocanteurs étalant des hardes crasseuses sous les porches des maisons ou dans les couloirs qui suaien l'humidité. Partout des enfants, bruns, nerveux, aux yeux ardents, animaient ces vieilles demeures et donnaient une impression de vie bouillonnante et inquiétante. La région méditerranéenne, spécialement autour de Marseille et de Nice, possède d'importantes colonies de réfugiés. La région de l'Est, Alsace et Lorraine, en recevait du fait de la présence de nombreux coreligionnaires installés

depuis longtemps. Les grandes villes, comme Lyon et Bordeaux, en comptaient également d'importantes colonies. [...]

Combien sont partis depuis 1940 ? Il est impossible de le dire. On sait seulement que les Juifs furent un des éléments moteurs de l'exode et particulièrement nombreux à fuir la France⁴.

Toutes les particularités défavorables de l'immigration imposée apparaissent pour les réfugiés juifs. Santé physique et psychique, moralité et caractère sont également diminués. Comme pour les Arméniens, l'altération est profonde, car elle résulte, non seulement du choc des événements actuels, mais d'un atavisme lourd d'angoisses aujourd'hui réactivées. Là encore, on a des âmes façonnées par les longues humiliations d'un état servile, où la haine refoulée se masque sous l'obséquiosité. Tout ce qui évoque l'autorité et la discipline se lie inconsciemment chez eux à l'idée de la contrainte. L'individu, sans cesse menacé dans ses droits depuis des siècles, garde une attitude de défense sournoise et une inaptitude foncière à soumettre son cas particulier à la règle générale. Il cherche sans cesse à plier la loi à lui comme s'il avait à s'en défendre. Nous connaissons un réfugié qui provoqua en sa faveur 400 interventions auprès des services du Ministère de l'Intérieur. Aussi les réglementations prises à l'égard des réfugiés juifs ont-elles été constamment annihilées par la mise en valeur des cas particuliers toujours émouvants, jamais pliables aux lois de la collectivité.

La névrose juive, avec son surmenage d'activité nerveuse, son héritérité alourdie par les événements actuels, apparaissait chez presque tous les réfugiés. Fait plus grave, elle se réveillait par contact, chez les Juifs francisés, et leur faisait perdre en partie les qualités qu'ils avaient pu acquérir. Les Juifs fournissaient presque deux fois plus de malades mentaux que les autres étrangers en France. Plusieurs cliniciens ont observé que les Juifs sont atteints de schizophrénie dans une proportion supérieur d'un tiers à celle des non-juifs.

La criminalité révèle leur comportement très particulier. Les Juifs commettent peu de crimes brutaux contre les personnes. A noter que par une inversion fréquente chez eux, les femmes juives étaient souvent plus combatives que les hommes. La criminalité masculine juive est ici inférieure d'un tiers à celle des Français. Elle est même inférieure à celle des femmes non juives, ce qui révèle un singulier refoulement de l'agressivité et de la combativité physique. Par contre, la criminalité contre les biens et la chose publique est élevée. Les vols, escroqueries, corruptions de fonctionnaires, faux, banqueroutes frauduleuses, outrages à la pudeur, sont très nombreux. On sait que les scandales financiers les plus importants sont à la charge de ces immigrés. [...]

Aussi, particulièrement doués par leur habileté et leur souple ingéniosité, les Juifs étrangers parvenaient-ils aisément dans une France libérale, où la puissance de l'argent et de l'intellectualisme l'emportait sur le caractère et la force virile ! La même aptitude à la compilation du savoir ou de l'argent leur permettait d'affluer dans les sphères dirigeantes de la nation. Par là, leur influence était très supérieure à celle des millions d'ouvriers étrangers se livrant aux champs et aux chantiers à un travail productif, mais silencieux. Par contre, leur francisation restait superficielle, faute pour eux d'avoir vécu les travaux et les soucis du peuple, faute notamment d'avoir senti, au contact de la terre et du paysan, l'atavisme français. Alors que la multitude des rudes ouvriers étrangers entraient dans la collectivité française par la base, y prenant ainsi les réflexes des hommes et des travaux qui font la nation, les Juifs, au contraire, sans transition, se portaient vers les centres nerveux du pays et agissaient directement sur les activités de direction. Certains parvenaient même à des fonctions d'autorité sans avoir aucune des qualités du chef ni la connaissance des hommes. Ils dévirilisaient ainsi l'autorité dont ils étaient investis et la dégradaient dans l'esprit des Français. Notons enfin que les Juifs, par leur nombre, leur puissance financière et économique, leur activité intellectuelle, s'élevaient à

la notion d'un nationalisme juif. Ils pratiquaient une politique internationale, au service de laquelle ils s'efforçaient de mettre les pays d'accueil. Cette particularité n'apparaît pas chez les Russes et les Arméniens, tout au moins pas au même degré et avec la même efficacité. Les réfugiés juifs ont notamment travaillé à présenter une image, altérée par leurs passions, des pays qui les avaient éliminés. Ils n'ont pas peu contribué à tromper l'opinion française sur la véritable puissance de l'Allemagne, en prenant trop aisément leurs désirs pour des réalités, et en niant la solidité du redressement de ce pays. C'est à travers eux et à travers la multitude des espions et des agents doubles qu'ils entraînaient que les services français de renseignements et d'informations ont vu, déformées à plaisir, les réalités extérieures. [...]

Dans les professions libérales, ils apportaient parfois la même facilité amorphe signalée pour les Arméniens. Tel médecin israélite roumain draine la clientèle par une publicité charlatanesque, tel autre par la pratique de l'avortement et par ses complaisances intéressées envers les assurés sociaux. Dans une petite ville de l'Oise, la présence d'un médecin juif étranger fait baisser de près de moitié la natalité. Le Droit et ses subtiles arcanes constituaient un moyen particulièrement adapté à leur caractère pour ruser, tourner l'adversaire, et s'imposer. De là, la multiplication des cabinets d'affaires, agences, officines, entreprises les plus variées frôlant souvent l'illégalité. [...]

Les généralités que nous venons d'exposer et qu'impose aujourd'hui une expérience de 20 ans d'immigration, comportent nécessairement un grand nombre de cas particuliers faisant exception. Il est facile de citer des familles de réfugiés bien adaptées et assimilées : il reste qu'elles demeurent une minorité. Il est aisé aussi de faire apparaître des qualités propres à certains immigrés – et nous l'avons fait – il reste que ces qualités elles-mêmes sont éloignées de celles qui ont fait la France. Ces cas au surplus ne modifient pas le bilan que nous avons exposé. Ce bilan fait apparaître pour

la France la nécessité d'un choix, d'une sélection, faisant intervenir la notion de *qualité* en matière d'immigration étrangère. Pour l'avoir repoussé pendant des années comme contraire au principe d'égalité, la France a sur son sol des éléments difficilement assimilables et dont l'influence altère l'esprit de la nation et menace son unité. Dans l'ensemble, l'immigration imposée est indésirable :

1. *sanitairement*, par l'apport d'individus physiquement et mentalement diminués ; par des mariages mixtes malheureux et des enfants également diminués.
2. *économiquement*, en ne fournissant pas des producteurs, mais des concurrents qui éliminent la qualité et la moralité française dans des professions urbaines qu'ils envahissent.
3. *géographiquement*, en se groupant dans les villes surpeuplées au lieu des régions sous-peuplées, et notamment les campagnes.
4. *militairement*, en donnant des éléments peu aptes à la vie militaire, qui alourdissent les unités et cristallisent l'angoisse, voire la panique.
5. *nationalement*, par leur particularisme inassimilable, leur déliquescence morale, leur hostilité sourde à toute autorité et discipline, leur pénétration rapide dans les activités supérieures et leur influence sur la collectivité française dont ils ne possèdent ni la sensibilité, ni les qualités profondes, fruits d'un long atavisme.

Si, après cette guerre, il est possible de résoudre humainement certains problèmes dans leur ensemble, la France devra demander la solution internationale du problème des réfugiés qu'elle a dû accueillir depuis vingt ans. Elle se doit de renoncer pour l'avenir à la conception faussement humanitaire de la porte ouverte. L'État justifie et pratique le protectionnisme économique. Il est urgent qu'il pratique le protectionnisme du patrimoine humain, base de l'unité morale et intellectuelle de la nation. Et cela d'autant plus qu'il s'agit ici d'une richesse non renouvelable et déjà trop altérée, dont la sauvegarde est une des conditions de l'avenir national.

De la cohésion de la collectivité dépendra, en effet, l'efficacité des efforts et des sacrifices qu'exige aujourd'hui le destin français.

René Martial

Les étrangers camouflés

Aujourd'hui, 6 mai 1942.

Il va de soi qu'on ne saurait être xénophobe sans injustice, mais il est également vrai qu'il ne faut être xénophile qu'avec discernement. « La sélection » est à la fois un principe et une méthode en matière de population. Notre peuple, égaré par les sophismes des négateurs de la race, a perdu tout contrôle sur l'admission des étrangers au foyer français et s'est naïvement imaginé qu'il suffisait de coller l'étiquette « français » sur un individu quelconque pour compter un Français de plus. Mais nos rois ne donnaient des lettres de naturalité qu'à bon escient et non par milliers à la fois ; ensuite, de leur temps, les juifs avaient un statut, fort libéral d'ailleurs, mais qui ne leur permettait pas d'envahir l'administration, ni de s'y pousser les uns les autres. En bactériologie, on connaît des microbes qui liquéfient le milieu nutritif sur lequel ils vivent. C'est extrêmement dangereux, cela vient de nous arriver. Ne recommandons pas.

Il y a trois façons pour un étranger (de race ou de nationalité) de se camoufler : le mariage, la naturalisation (qui n'exclut pas le mariage) et le changement de nom.

Par mariage. – Si une étrangère se fait épouser par un Français, elle est masquée tout de suite, car elle change de nom, et ni son accent, pourtant souvent si marqué, ni ses manières, pas toujours distinguées, ni son type, souvent altéré, ne la font remarquer par personne surtout si elle est assez élégante. On lui trouve un cachet d'originalité et passez muscade. Si c'est un étranger qui épouse une Française et qu'ils persistent à vivre en France,

l'homme se crée ainsi un titre à la naturalisation et parfois ajoute le nom de sa femme au sien, ce qui détermine le premier degré de confusion. Et puis il y a les enfants métis.

Par naturalisation. – Certes, depuis un siècle, bien des étrangers vivant en France ont mérité la naturalisation – sans l'avoir d'ailleurs toujours obtenue. Mais avant l'année 1900, ce n'étaient que quelques unités, et notre état démographique en permettait une résorption rapide, même si leur race aurait dû les faire éliminer. A partir du moment où la France est devenue un pays d'immigration non contrôlée et de refuge, alors que parallèlement notre natalité diminuait dans des proportions toujours plus fortes et avec une si grande rapidité, les étrangers de tous pays sont venus par centaines de mille ; leur nombre a augmenté sans cesse de 1913 à 1933. C'est le croisement de substitution qui s'est produit. De 1933 à 1939, l'immigration judéo-politique a aggravé le mal au point que l'on a pu relever dans les statistiques du département de la Seine une plus forte proportion de naissances étrangères en même temps qu'une plus faible mortalité d'étrangers comparativement au nombre des Français ! S'il faut relever notre natalité, il convient aussi de modérer, voire d'endiguer le flot étranger. *C'est notre droit et notre devoir de choisir*, de ne pas accorder la naturalisation à tort et à travers. Tout ce qui peut nuire à l'état biologique de la race-résultat française doit être éliminé – donc tous les Asiatiques et les asiatisés, la vraie frontière de l'Europe commençant à la Vistule. De même pour tous les mélanodermes. Pour les autres, même sélection sévère, tout en n'oubliant pas qu'il y a des croisements favorables.

Par changement de nom. – Il faut que les étrangers continuent de porter leur véritable nom afin qu'on puisse les reconnaître.

A Paris, en 1869, sur 100 000 noms, voici l'ordre dans lequel se présentaient les sept noms français et les sept noms juifs les plus fréquents :

Nombre	Pour mille
Martin	408
Lefèvre	294
Petit	238
Bernard	193
Durand	184
Moreau	179
Laurent	175
Lévy	167
Meyer	153
Bloch	45
Dreyfus	41
Blum	23
Kahn	21
Cohen	14

En 1925 sur 160 000 noms la situation était la suivante :

Martin	558	3,4
Lévy	474	2,9
Lefèvre	392	2,4
Bernard	353	2,1
Petit	306	1,8
Durand	303	1,8
Moreau	270	1,6
Meyer	253	1,5
Laurent	208	1,3
Bloch	148	0,9
Dreyfus	100	0,6
Kahn	88	0,55
Blum	79	0,5
Cohen	66	0,4

(Extrait de *Origine des noms patronymiques français* par Paul Chappuy. Paris, 1934.)

Cet exemple montre que si les étrangers peuvent changer de nom à volonté et devenir Durand ou Bernard, il y aura toujours apparence de Français, mais en réalité existence d'étrangers – quelle que soit d'ailleurs la race ou la nationalité de ceux-ci. Il y aura de nouveau substitution. On conçoit le danger de ce camouflage.

René Martial

Français, qui es-tu ? [extraits]

Français, qui es-tu ?, Paris, Mercure de France, 1942, pp. 98-103.

Les Sémites. – Bien qu'habitant l'Asie Mineure et non plus la Grande Asie, les Sémites, Juifs, Arabes et autres sont de véritables Asiatiques. Les Juifs sont d'ailleurs répandus en Asie en d'autres endroits qu'en Palestine non pas seulement en tant que religion mais aussi en tant que race, et leurs formules sanguines contiennent beaucoup plus de sang B que celle des Arabes. Si des métissages franco-arabes ont pu donner dans le temps de bons résultats il ne faudrait pas croire que tous aient été également favorables au point de vue individuel et familial. Comme la France est une nation musulmane *[sic]* elle doit faire très attention à ses rapprochements avec cette race sémité qui ne s'entend d'ailleurs pas du tout avec la race juive. C'est encore une question de choix. La sélection s'impose pour les métissages humains comme en élevage.

Enfin, il y a telle ou telle région de France où, au cours de notre histoire, il a été commis, par politique, des contresens au point de vue racial qui ont abouti à la formation de populations composites. Pompée en rassemblant d'une manière arbitraire dans le Comminges, au milieu de races déjà juxtaposées, des parties d'autres races déracinées, a donné naissance à une population extrêmement bariolée, dont la toponymie, à elle seule déjà, révèle le disparate. Il a fallu plus de deux mille ans pour l'unifier.

Toutes ces considérations trouvent naturellement leur application à l'époque contemporaine puisque depuis 1910 la France est devenue un pays d'immigration et depuis 1920 un pays d'immigration et de refuge, c'est-à-dire, immigration provoquée et immigration subie. Une faute très grave a été commise au cours de ces années-là : la libre entrée en France de centaines de mille et de millions de travailleurs ou de réfugiés sans aucune sélection. Aucun gouvernement français – et ce sont les gouvernements que tu as élus – n'a jamais consenti à avoir ni une législation, ni une politique de l'immigration. Le tout-venant est entré en foule pressée sur notre territoire et l'on a vu augmenter rapidement le nombre des malades, des fous, des infirmes, des dévoyés et des criminels. Tous les grands crimes politiques des quarante dernières années ont été commis en France par des étrangers. A ce malheur, déjà grand, se sont ajoutés les mauvais mariages franco-étrangers qui ont contribué dans une forte mesure à l'abaissement moral de notre pays. Dans tous les temps le métissage a toujours préparé la chute des empires, et les Juifs y ont toujours joué un rôle important.

Ce n'est pas à dire que tous les étrangers qui sont venus chez nous étaient mauvais mais cela veut dire qu'il aurait fallu les choisir et il fallait pour cela avoir une politique et une législation de l'immigration et des réfugiés.

La méthode de choix comporte le choix de la race, le choix de la nation, le choix de la famille et le choix de l'individu. De ne pas l'avoir appliquée a entraîné les conséquences que je vais t'énumérer. [...] Pour la collectivité, on a eu ainsi la main-d'œuvre qui manquait, parce que la France n'était pas assez peuplée. Mais, ce faisant, il s'est créé chez toi des minorités étrangères dont quelques-unes très nombreuses comme celle des Italiens par exemple qui dépasse le million. Cette minorité italienne s'est constituée suivant les régions en organisations industrielles ou agricoles, elle a eu ses banques, ses syndicats, ses églises et ses écoles. Elle a donc commencé à t'expulser de chez toi et ceci d'autant plus facilement que tu refuses

d'exercer certaines professions ou que tu abandonnes la terre. De ces professions-là les étrangers sont passés dans d'autres en réduisant toujours tes propres chances de vie. Ils en ont fait autant en Tunisie. C'était une manière de conquérir la France sans faire la guerre et tu vas en porter les conséquences, d'autant plus lourdement que beaucoup de ces Italiens étaient et sont de très bons travailleurs.

Le même fait est vrai pour les autres nationalités mais moins frappant parce qu'elles sont moins nombreuses ou parce qu'elles parlent le français.

Simultanément toute une partie de la fortune française passe entre les mains de ces minorités étrangères.

Mais ces minorités sont en même temps à ta charge, parce que leurs malades de toute sorte et leurs infirmes vivent dans tes hôpitaux et à tes frais jusque dans les moindres détails. Tu es dupe en même temps que victime.

Ne vaudrait-il pas mieux avoir beaucoup d'enfants et pouvoir te dispenser de la main-d'œuvre étrangère ?

Mais ce n'est pas tout. Si tu voulais te donner la peine de lire les statistiques de la Criminologie tu verrais que depuis la libre entrée en France des étrangers et surtout depuis 1930, date du début des grands mouvements de réfugiés, le nombre des délits et des crimes a augmenté dans des proportions considérables. Les prisons françaises abritent un nombre si considérable d'étrangers pour des temps parfois très longs que le budget en est fort gêné. Mais c'est toi qui alimentes ce budget. Il en va exactement de même pour les asiles de fous.

A ces faits d'ordre collectif s'ajoute l'abaissement de la moralité publique dû à la multiplication des mauvais journaux dont beaucoup sont aux mains des Juifs, celle des mauvais livres publiés dans le but de diminuer ta force de résistance, la production de films propagateurs d'idées fausses et destructrices insidieux de l'esprit et de la morale français.

Beaucoup des réfugiés entrés depuis 1930, n'avaient pas de profession vraiment utile, mais seulement des professions d'amuseurs jusqu'aux degrés les plus bas et les plus vulgaires. Ils ont fait un mal énorme à l'esprit français.

Le contact permanent d'individualités asiatiques ou asiatisées : Russes, Arméniens, Syriens, Juifs, Roumains, Grecs, etc., a constitué un ferment de dissolution pour notre pays. Leur subtilité a inventé des justifications à ton insouciance, et tu t'y es laissé prendre comme un enfant se laisse prendre aux apparences brillantes. Ils ont accentué ta mollesse, amoindri tes réactions, ils t'ont entraîné à la paresse, ils t'ont endormi et tu te réveilles en plein cauchemar.

Cette décadence psychologique générale confine aux conséquences individuelles et les explique. Mais, tout à l'heure, il s'agissait du *métissage massif* de la race-résultat française par des races bigarrées d'étrangers. Maintenant il s'agit de la transformation effectuée de ton sang en un sang mixte. Tes enfants sont des métis chez lesquels deux ou plusieurs hérédités se combattent. Peu à peu, le nombre de tes métissages augmentant, tu perds de plus en plus tes qualités de Français. Tu subis le croisement de substitution et si tu continues ainsi dans quatre générations au plus tu n'auras plus que le nom de Français, tu n'en auras plus le sang.

En même temps que tu épouses des femmes étrangères les étrangers, Européens, Asiatiques, Africains épousent des Françaises. Chaque année 100 000 Françaises deviennent étrangères et donnent des enfants métis. D'où autre déperdition de population pour la France.

Enfin comme ces étrangers et ces réfugiés qui vivent à tes dépens sont parfois plus prolifiques que toi et que la naturalisation leur a été conférée aveuglément, ils entrent de plus en plus vite et de plus en plus nombreux dans tous les milieux et dans toutes les familles.

Cette transformation devient complète lorsque l'étranger abandonne son propre nom pour prendre un des tiens. Rubinstein devient Dupont. Graziani

devient Durand. Vorontzoff devient Martin. Sanchez devient Dupuy. Et ils se proclament, en ce moment, plus Français que toi. C'est pure effronterie, c'est presque de la démence. Il ne faut pas être systématiquement xénophobe, mais il ne faut pas être bonasse au point de se laisser tourner en domesticité par les locataires. Nous habitons la même maison, mais nous ne l'avons pas construite ensemble. La maison « France » doit rester aux Français.

En 1869, à Paris, la proportion des noms juifs par rapport aux noms français les plus répandus, était environ de 10 à 400. En 1930, elle était de 150 à 250. La France se judaïsait. Et la transformation des patronymes masque encore toute une partie du mal.

En fin de compte la France sera peuplée de gens qui n'auront plus de Français que le nom, qu'ils soient Métis ou Etrangers. A ce moment, la France sera totalement perdue historiquement et n'ayant plus aucune tradition n'aura aucune raison d'être. Elle deviendra un territoire de colonisation pour les nations et les races les plus fortes.

Telles sont les conséquences des mauvais métissages, des greffes médiocres et des greffes mauvaises. Je ne dis pas que ce malheur est déjà arrivé. Je ne le crois même pas, parce que je sais que la souche de l'arbre français est encore très forte, que ses racines sont encore vivantes et que notre arbre donnera encore de beaux fruits. Mais il faut faire attention et ne pas te dissimuler que tu as déjà commencé à subir une transformation dangereuse. Il faut y mettre fin, et je veux t'enseigner la manière de le faire.

Français, voilà qui tu es.

René Martial

Politique de race

Révolution nationale, 11 juillet 1942.

Les Français ont tendance à croire que les préoccupations relatives à « la race » qui se sont fait jour, dans notre pays, depuis quelques années, sont récentes. Les plus érudits ont bien entendu parler très vaguement de Vacher de Lapouge et d'Arthur de Gobineau ; mais c'est si vague, si lointain, si dénué d'intérêt... ! Et même quand vivaient-ils ces gens – ces gens qui ont été deux grands et éminents Français – est-ce en ce siècle, au précédent, ou sous Charlemagne ? « Je croyais, me disait il y a peu, un Français, que Gobineau était Allemand ». Quant à Vacher de Lapouge, c'est à peine si sa mort, survenue il y a quatre ans seulement⁵, a été notée en dehors de sa famille.

Mais il y a des époques dans notre histoire où non seulement l'Etat, mais encore et surtout le père de famille, apportaient la plus grande attention à ces questions de race, des époques où la mésalliance consistait moins à se marier dans une autre classe sociale que celle à laquelle on appartenait que dans un mariage avec un individu d'une autre race.

Aussi, est-il étonnant que l'on ait entrepris une révolution nationale sans penser à une politique de races. Il est vrai que cette révolution lancée avec les plus pures et les meilleures intentions par notre glorieux Maréchal, a été détournée de ses buts et de son sens par les innombrables incomptances qui se sont ruées comme à la foire d'empoigne, gens ne sachant rien mais fort imbus de leur valeur, n'ayant jamais entendu parler de méthode et portant toutes les questions pêle-mêle sur le même plan. George Sand disait des révolutionnaire de 1848 : « Ils ne savent pas ce qu'ils veulent, mais ils le veulent avec beaucoup d'énergie. » De ceux-ci on pourrait dire : « Ils ne savent rien, mais le font voir avec beaucoup d'énergie. »

Les négateurs de la race, et ils sont si nombreux, en France, qu'ils sont la foule, objecteront tout de suite que puisqu'il n'y a pas de race, il ne saurait être besoin d'une politique de race. Ces mêmes négateurs admettent bien les races animales, cependant, pour eux, aucune différence entre un nègre, un jaune, un Sémité, un Français. Ce sont tous des hommes. Oui,

mais encore plus différenciés entre eux que les bouteilles des divers crus cultivés dans les divers continents. Ils ne manqueront pas d'ajouter qu'il n'y a pas de race française et qu'on ne saurait identifier un Auvergnat avec un Lillois, ni avec un Lyonnais ni avec un Charentais, un Savoyard ou un Pyrénéen. Et on vous sort tout de suite l'exemple des Basques. Objections ridicules, ignorance coupable. Commence-t-on, lorsqu'on apprend la grammaire, par les exceptions ? Conjugue-t-on les verbes irréguliers avant les conjugaisons types ? Et – encore que les Basques se soient formés suivant toutes les règles de la « race-résultat » – nos négateurs imaginent-ils que les divers habitants de nos provinces en aient été les premiers ? Ils en sont encore à cette notion périmée du début de la future France avec les Gaulois. Comme ils n'ont jamais voulu apprendre rien à ce sujet, ils ignorent que l'histoire de la Gallo-Romanie commence avec notre âge de bronze, c'est-à-dire environ deux mille cinq cents ans avant Jésus-Christ, que les Ligures peuplaient alors nos vastes contrées forestières, qu'ils y créèrent l'agriculture en clairières, puis les chemins-ateliers, puis les points d'eau, puis les cités-réfuges, le commerce fluvial et le commerce exotique dès qu'ils surent extraire de nos mines l'or, l'étain, et le cuivre. Les Celtes, dits Gaulois, dont les premiers n'apparurent dans le Nord et sur nos côtes que mille ans avant J.-C., vinrent se placer entre les groupes ligures sans qu'il y eût jamais conquête, et quand César survint, cinquante ans avant J.-C., c'est à une population plus ou moins intimement mélangée de Celto-Ligures qu'il eut affaire. Rome latinisa cette population et lui donna le caractère latin qu'elle a gardé jusqu'à nos jours par « l'injonction » de la langue et de la psychologie latines, et nullement par le nombre. L'histoire suivie de près et en se rendant compte des valeurs qualitative et numérique des divers mélanges, ainsi que de la manière dont ils se sont opérés, permet de comprendre qu'avec les siècles, on arrive à une unité psychologique qui distingue une race-résultat d'une autre, d'une manière formelle et plus que

les caractères physiques, bien que ceux-ci aient encore une réelle importance.

On appelle race-résultat l'ensemble d'une population dont les caractères psychologiques latents ou manifestes (langue en particulier) et les traits anthropo-biologiques constituent dans le temps (histoire) une unité distincte.

Les races vivant actuellement sont toutes des races-résultats. Mais elles sont plus ou moins belles, fortes et intelligentes, suivant qu'elles ont été préservées avec soin ou non de certains mélanges, car il y a de bons et de mauvais mélanges, pour les hommes tout comme pour les races-résultats animales (chevaux, chiens, bœufs, moutons, etc.).

« Préservées, conservées » ? Oui, ou « rafraîchies », ou « retrempées » ? – expressions employées en biologie vétérinaire – parce que, dans la vie de ces races, il y a eu, il y a ou il y aura, un moment optimum. Si on peut, ou si l'on sait, saisir la race à ce moment, il faut l'y maintenir en écartant, par une politique appropriée, les croisements dangereux : si on l'a laissé passer et que la race se soit abîmée, on peut réparer le dommage, s'il ne dépasse pas cinq cents ans, par une sélection intérieure conjuguée avec un croisement de rafraîchissement judicieux.

La race-résultat française en a un grand besoin. Son moment optimum a été le seizième siècle (fécondité : 8 à 16 enfants par ménage, vigueur physique et intellectuelle, passions énergiques ; fruittance d'expansion : premières tentatives de colonisation, voyages au long cours, fixation de la langue, renaissance dans les lettres, les arts, le droit, les métiers). Depuis lors, quelle chute ! La race ne peut pas être sauvée par l'éducation physique, grave et enfantine erreur, ni par l'éducation morale – quelle morale peuvent jamais avoir des métis alors que leur sang reste mélangé sans limite de degré, quel que soit le taux de sa dilution ? – ni par la maternité-argent – qui, par définition, demeure une charge ; elle ne peut être sauvée que par le retour à un certain degré de pureté, ou mieux, à un dosage bien calculé des

mélanges favorables, à l'exclusion de tous ceux qui sont défavorables. D'où : sélection des éléments venant de l'extérieur, et, à l'intérieur, élimination du mariage des éléments indésirables. C'est ce qu'a totalement oublié notre code de la famille qui laisse Français et Françaises procréer avec n'importe qui. Aussi, combien de négrifiés et d'asiatisés voit-on dans nos rues.

La sélection entraîne le renforcement. La connaissance des aires raciales familiales y aidera d'une manière considérable. Or ces aires raciales correspondent exactement à la géographie des sangs. Les formules sanguines des races sont fixes ; d'où, avec l'histoire et les aires raciales, troisième critérium. L'indice de natalité et l'indice céphalique seront les quatrième et cinquième, et, enfin, les éléments langue et religion les deux derniers. Notre situation raciale sera donc fortement étayée.

La contre-épreuve de cette sélection réside dans l'observation biologique et pathologique des familles qui se sont mélangées sans aucune sélection ni empirique ni rationnelle, et donnent des lignées où les tares physiques, et plus encore les tares mentales à tous les degrés, atteignent de un, deux, ou plus, descendants à mille ou deux mille suivant l'ancienneté et le nombre des lignées et des métissages anarchiques. Il existe des documents de ce genre tout comme pour les généalogies saines. Ce sont là des faits indéniables contre lesquels aucune négation n'est valable.

Pour réaliser cette politique de race, il faudra encore se préoccuper de plusieurs autres questions importantes, mais qui, dans une entreprise méthodique, ne peuvent venir qu'après ces opérations sélectives qui sont d'urgence.

Nous y reviendrons.

Toutefois, il y a là une opération que l'on peut entreprendre en même temps que la sélection, parce que cette simultanéité ne serait pas une faute de méthode, c'est de rétablir le vrai sens de la maternité et de détruire le concept de maternité-embarras pour le remplacer par celui de la maternité-

honneur. C'est une véritable rééducation de l'esprit féminin français, fort délicate, très difficile, longue, mais possible, car, heureusement, toutes les femmes françaises n'ont pas encore perdu la bon sens ni celui de la féminité normale.

Paul Riche

Racisme, espoir français

L'Appel, 20 août 1942.

Quiconque aime son pays veut plus encore le prolongement de sa race que de l'esprit qu'elle créa. Il n'est pas suffisant de savoir que tel ou tel mode de penser, telle philosophie, tel concept ethnique survivront quelques siècles à travers le bouillonnement des recherches, les tâtonnements intellectuels, le flot des protubérances verbeuses que chaque époque apporte avec elle, comme la mer son écume. Ce sont là désirs de poètes, forts louables, mais qui se limitent au plaisir d'un délicieux raffinement, à la satisfaction de la forme parfaite de la pensée. Celle-ci, bien qu'elle semble l'indispensable ferment de la qualité intellectuelle de la nation, ne saurait être à elle seule le ressort vital des générations futures, le sperme créateur d'où jailliront les hommes de contexture solide, équilibrée, qui maintiendront l'avenir entre leurs mains viriles. Le grand tort des derniers siècles français (influencés par tant de réformes et contre-réformes, de maçonneries et d'avilissements religieux candides), fut de n'attacher d'importance qu'au spirituel pur, déformé jusqu'à l'abstraction. Notre éducation chrétienne nous poussait à acquérir la notion de l'homme juste. Mais, pour échapper à la grossièreté de la nature humaine, on nous conduisait vers une dématérialisation affaiblissante. Car force spirituelle était confondue avec faiblesse physique, extase inactive. Tous les occultismes ou les ésotérismes tendaient à ces pratiques. On nous enseignait

la victoire de l'esprit sur la chair, condamnable. Mais nos maîtres avaient confondu tout simplement la matière en soi, qui est mécanisme humain, et l'ignorance matérialiste, qui est néant. La condition humaine semblait méprisable parce qu'elle était observée à travers le tourment métaphysique. Que ne la voyait-on à travers le « développement animé » (dans le sens où *anima* veut dire vie, et non seulement âme). Sur le plan social, même concept erroné : pour corriger les erreurs possibles des sociétés et des gouvernements, il fallait que le dogme de l'ordre traditionnel en contrôlât les rouages. Et ce dogme, depuis deux mille ans que le judaïsme christique a envahi l'Occident, contenait le poison de l'égalité entre les hommes, et l'autre poison de la fraternité tolérante. Par contre, liberté absolue était accordée au Juif d'imposer au monde son dieu juif. Cette Providence souveraine et implacable hurlait à ses enfants de nier aveuglément toutes leurs distinctions raciales. On voit bien pourquoi. Par cela même, les notions de hiérarchie, de civilisation, de connaissance, d'histoire, furent faussées.

On constate malheureusement aujourd'hui les résultats de telles erreurs, qui n'ont profité qu'aux malins parasites, aux subtils métis qui, depuis toujours, utilisent avec adresse le labeur écrasant de la race blanche. Voici peu d'années que deux grands Français : Gobineau et Vachet [*sic*] de Lapouge⁶, ont mis en valeur le problème des races. Comme il fallait s'y attendre, l'esprit sémité les a injuriés, repoussés, étouffés avec la dernière rigueur. Et pourtant, que de pages prophétiques, que les Français d'aujourd'hui feraient bien de relire ! Les titres des chapitres de *L'Inégalité des races* sont eux-mêmes des axiomes si pleins de concision et d'actualité, qu'on ne peut que s'étonner de ne pas les avoir enseignés comme des vérités premières dès la tendre école. Il faut les citer et les redire :

« CHAPITRE II – le fanatisme, le luxe, les mauvaises moeurs et l'irreligion n'amènent pas nécessairement la chute des sociétés » (*Inégalité des races*, Gobineau).

« CHAPITRE III – Le mérite relatif des gouvernements n'a pas d'influence sur la longévité des peuples » (*id.*).

« CHAPITRE XI – Les races humaines sont intellectuellement inégales. L'humanité n'est pas perfectible à l'infini » (*id.*).

Et cet autre dernier qui fera réfléchir nombre de penseurs sincères :

« CHAPITRE VII – Le christianisme ne crée pas et ne transforme pas l'aptitude créatrice » (*id.*).

Gobineau, si impératif et si froid dans son analyse, est cependant pessimiste dans ses conclusions. Il voit la race blanche, seule civilisatrice du globe, décroître peu à peu, être absorbé par les métissages envahissants et se perdre dans la médiocrité. La dernière phrase de son livre est d'une splendeur tragique :

« ...La prévision attristante, ce n'est pas la mort, c'est la certitude de n'y arriver que dégradés ; et peut-être, cette honte réservée à nos descendants pourrait-elle nous laisser insensibles, si nous n'éprouvions, par une secrète horreur, que les mains rapaces de la destinée sont déjà posée sur nous. »

Que de sensibilité profonde ! Que de connaissance intuitive des faiblesses de notre sang !

Gobineau publiait ces lignes en 1853. Il avait déjà vu l'effroyable déchéance d'un certain monde blanc dans le triomphe d'une bourgeoisie cupide, d'un prolétariat aveuglé de sa puissance brutale, du Juif pénétrant toutes les couches de la société, grâce aux mots de passe maçonniques. Le métissage accomplissait son travail de ciron. Après avoir atteint l'ordre pur, l'équilibre parfait dans l'harmonie, la société occidentale celto-germaine et en particulier la France, s'effondrait soudain dans l'anarchie, s'agitait désespérément en convulsions révolutionnaires, pour s'être trop complue à des spéculations intellectuelles et n'avoir pas su préserver sa race des infiltrations sémites, n'avoir pas accepté en retour le bénéfice des transfusions nordiques et aryennes.

Vachet [sic] de Lapouge n'est pas moins formel, quoique plus optimiste. Remettant l'avenir du monde entre les mains des Aryens, il nie le concept juridique des sociétés, habitude sémité :

« ... L'idée même de droit est une fiction, il n'y a que des forces. » (*L'Aryen*, 1899).

« ... Il n'y a pas de droit contre la force, car le droit n'est que l'état créé par la force, et qu'elle maintient latent » (*id.*).

Et, quelques mots plus loin, cette définition splendide, qui résout pour toujours le problème maçonnique :

« ... Tous les hommes sont frères, et la fraternité s'étend à tous les être, mais être frères n'est pas de nature à empêcher qu'on se mange. Pour vivre, il faut manger, tuer pour manger... »

Nous voilà loin des utopies de Genève ! Ici est la dure réalité terrestre.

Vachet [sic] de Lapouge avait publié, dès 1889, un tableau comparatif de la marche des nations aryennes de 1700 à 1900. On y voit que, au début, la France et l'Allemagne y sont à égalité et en tête du monde.

Mais, tandis que l'Allemagne se maintient à la toute première place en Europe, laissant loin derrière elle l'Angleterre, et entraînant dans son orbe la plupart des peuples, la France, par contre, descend à la sixième place en 1900, pour décroître encore et ne plus figurer, dans les pronostics d'avenir, que comme une vieille nation épuisée par les guerres, les révolutions et les naturalisations massives.

Vachet [sic] de Lapouge attribue cette déchéance de la France à l'invasion juive, qui s'est faite sans bruit ni réaction : « ... Cette invasion interstitielle, cette conquête légale, n'ont pas soulevé les rancunes que laisse toujours le sang versé. Les vaincus acceptent leur défaite. Le maître qu'ils cherchaient, ils l'ont enfin trouvé... »

Il porte une accusation terrible contre l'esprit de résignation : « ...Les peuples catholiques ont si bien conscience de leur déchéance, due aux

sélections religieuses plus qu'à toute autre cause d'usure, qu'ils sont disposés à tout souffrir des Juifs. »

Et le savant, dès 1889, devenait prophète : « ... A mesure que le régime ploutocratique – si mal appelé démocratique – se développera en Europe... on peut donc s'attendre à voir se développer une puissante féodalité juive, maîtresse du sol, des usines et du capital, profondément séparée du peuple par la religion, la race et l'orgueil. (N'avons-nous pas connu, tout récemment, cette époque ?) Le seul écueil sur lequel puisse se briser la destinée de la nation juive serait celui du socialisme... » (du socialisme à forme national et raciale).

Après la victoire juive, Vachet [*sic*] de Lapouge prédit la défaite juive : « ... Quand même le rêve politique de l'ambition juive viendrait à se réaliser, le désordre et l'anarchie mettraient promptement à la discréption des peuples guerriers de race blonde les Etats qui auraient accepté la domination sémitique. Si grandes que soient les forces des peuples soumis à sa direction, le Juif se chargera lui-même de les désorganiser, de les détruire et de faire partie belle à ses adversaires. »

Réfléchissez, Anglais et Américains, voici le jour arrivé où les guerriers de race blonde mettent un terme aux activités néfastes du Juif. Dans ce chaos, se demandent avec angoisse les Français, que devient la France ?

Il est certain, et il faut avoir le courage et la lucidité de l'admettre, que la vieille notion de la France libérale disparaîtra avec les dernières générations élevées dans cette esprit. Dès à présent, la coupure est nette entre les hommes de plus de quarante-cinq ans, qu'ils soient conservateurs, chrétiens ou maçons, et ceux qui entrevoient l'avenir franco-allemand non comme un compromis, une collaboration plus ou moins réussie, une alliance difficile entre pot de fer et pot de terre, mais qui, déjà, savent que la France ne peut être régénérée que par la coopération raciale. Ce n'est plus une politique de collaboration ni d'alliance, mais une politique d'alliage, qui garantira l'avenir français, car l'alliage exige d'éliminer les impuretés et

d'associer les corps simples. On sait d'avance quels cris d'orfraie vont soulever de pareils propos. Vachet [sic] de Lapouge avait aussi prévu cette réaction des réacteurs : « ... En face des dogmes nouveaux, l'alliance des hommes de l'Eglise et de ceux de la Révolution sera le fait de demain, mais il n'y a pas d'alliance qui puisse retarder l'heure de la destinée, pas d'homme de génie qui puisse ramener l'homme à l'ignorance. Nous courrons vers l'inconnu, mais le passé ne reviendra jamais ! » C'est dans cet esprit qu'il nous faut éléver la jeunesse française. Si l'on veut qu'il y ait ici une élite, il faut, dès à présent, considérer l'avenir sous l'angle de la sélection.

George Montandon

Les tares physiques du Juif

L'Appel, 11 décembre 1942.

L'étude ethnique du Juif ne comporte pas que celle de ses caractères corporels, car ce ne serait là qu'une étude raciale au sens strict. Il importe de la compléter par l'examen de ses propriétés noologiques, des propriétés de son esprit. Entre ces deux domaines, l'exposé de la pathologie, en d'autres termes, des tares du type judaïque, des tares organiques d'abord, puis des tares nerveuses et psychiques, fournit une transition.

Un premier trait à noter, c'est la forte *crainte de la maladie* qu'on constate chez le Juif et le recours fréquent au médecin qui en est la conséquence. Réplique de cette crainte, le pourcentage des individus se vouant aux sciences médicales et paramédicales est beaucoup plus grand chez les Juifs que chez les Aryens. Et cette double disposition démontre déjà une tendance aux psychopathies, aux affections nerveuses.

Puis les Juifs sont connus pour manifester une grande *sensibilité à la douleur*. Sans doute, cette sensibilité détonne davantage au milieu de

population septentrionales que chez nos Méridionaux, déjà fort sensibles, mais les Juifs qui habitent le Nord garde l'impressionnabilité de leurs fibres.

Une maladie très commune chez les Juifs est le *diabète*, surtout celui de forme bulbaire, c'est-à-dire nerveuse. C'est là une observation qui a été signalée depuis longtemps, et, de ce fait, on a même appelé le diabète la « maladie des Juifs ». La morbidité et la mortalité par diabète ne sont pas moins de *quatre fois plus fortes* chez les Juifs que chez les Aryens. Il y a là une prédisposition héréditaire manifeste, peut-être due au plus grand nombre de mariages consanguins chez les Juifs, lesquels mariages sont conservateurs des tares.

Le diabète n'est pas la seule maladie des échanges nutritifs qui soit plus fréquente chez les Juifs. Il faut citer ici – bien que ce soient des affections beaucoup plus rares et dont les noms de soient pas dans toutes les bouches – *La maladie de Gaucher* (avec hypertrophie de la rate), celle, infantile, de *Niemann-Pick* (hypertrophie de la rate et du foie avec arrêt de développement), celle, enfin, de *Tay-Sachs*, idiotie familiale accompagnée de cécité, en suite d'une dégénérescence des cellules nerveuses centrales et aboutissant à un marasme final au bout de deux à trois ans.

On n'a guère constaté cette dernière affection que chez les Juifs polonais.

L'artériosclérose et des troubles qui ne sont pas sans rapport avec elle, telle que la *claudication intermittente* et la *gangrène spontanée*, sont aussi souvent observées.

On ne peut pas parler globalement du *cancer* comme étant plus fréquent ou plus rare chez les Juifs. Certaines formes sont plus fréquentes chez eux, d'autres plus rares. Ainsi, le cancer du sein n'est pas ignoré des Juives, celui de l'utérus leur est presque inconnu.

Enfin la *cécité* et la *surdité-mutité* sont d'observation plus courante chez les Juifs que dans les pays septentrionaux, et, parmi les autres affection

oculaires, il faut citer le *glaucome* (lui-même souvent fauteur de cécité) et l'*astigmatisme* (trouble de la vision dû au cristallin) comme marquant une prédisposition pour le groupe ethnique juif. Cependant, les affections oculaires sont très répandues dans tout le Proche-Orient ; il serait intéressant de posséder une statistique se rapportant aux Juifs et aux divers autres groupements de cette région.

Tous ceux qui ont pu observer systématiquement les Juifs quant aux *affections nerveuses et psychiques* sont d'accord : ce sont là des affections particulièrement fréquentes chez eux. S'est ainsi qu'on constate de nombreux cas de *paralysie agitante* (tandis que la danse de Saint-Guy est moins répandue), de *tics*, de mouvements involontaires, incoordonnés et lents, nommés *athénoses doubles*, de *névralgies*. La *paralysie générale* revêtant diverses formes, on observe surtout chez les Juifs les formes *gaieté et maniaques*, puis des *troubles des sens*, des *troubles hypocondriaques* et des *symptômes érotico-sexuels*.

Depuis que Bleuler, de Zurich, a établi le syndrome de la *schizophrénie*, cette affection héréditaire, marquée par une rupture de l'esprit avec la réalité, a été beaucoup étudiée et Becker l'a trouvée deux fois plus fréquente, dans les salles d'aliénés de Pologne, chez les Juifs que chez les Polonais. Les troubles mentaux de la puberté dits *hébephrenie* se constatent aussi plus souvent chez les premiers.

Sans atteindre la fréquence de la schizophrénie, la *folie périodique* (ainsi appelée parce que des périodes de surexcitation alternent avec des périodes de dépression) marque un taux élevé et revêt des formes sévères. L'hypocondrie, le mécontentement, les idées de persécution et d'appauvrissement sont caractéristiques des périodes de dépression, sans qu'il s'y mêle cependant jamais une idée de péché ou de remords religieux. Un mécontentement taquin et disputeur, plutôt que de la gaîté franche, marque les périodes de surexcitation. Le psychiatre Lange admet un connexion entre cette symptomatologie de la folie périodique et le

comportement habituel des Juifs, tel qu'il se révèle par leur recherche de soins médicaux, leur pusillanimité, leurs inaptitudes physiques, leur idée fixe du gain, leur manque de fantaisie (se reflétant dans l'uniformité des représentations maladives), leur manie de critiquer, leur amour des extrêmes, leur mimique exagérée et le fait qu'ils sont, en religion, soit strictement orthodoxes, soit tout à fait indifférents (cela par analogie avec le manque d'idée maladive du péché).

Deux affections sont, par contre, *rares* : l'affection organico-nerveuse qu'est l'*épilepsie*, et la *dipsomanie* (ivrognerie). Les prédisposition héréditaires pour ces deux affections font vraisemblablement défaut, selon Verschuer, à l'encontre de l'opinion selon laquelle la seconde provoquerait la première. La question peut se discuter.

Une autre affection plus *rare* chez les Juifs que les non-Juifs est la *faiblesse d'esprit* innée, de même que les formes sévères de cette faiblesse.

Par contre, on constate universellement la fréquence, chez les Juifs, de la *neurasthénie* et de la *psychasthénie*. Tous les Juifs sont neurasthéniques, a-t-on même dit. Il est en tout cas certain que si les enseignements psychiatriques à base de sexualité sont surtout le fait des Juifs, c'est à cette prédisposition générale qu'on peut rapporter le fait. Et les *symptômes hystériques* sont aussi fréquemment observés chez eux.

Si l'alcoolisme est moins répandu chez les Juifs que chez les non-Juifs, c'est le contraire pour la *morphinomanie* et la *cocaïnomanie*, l'explication restant la même pour Verschuer : des prédispositions héréditaires.

L'Allemagne possède des statistiques sur la fréquence du suicide selon les groupements ethniques auxquels appartiennent les suicidés. Ces statistiques ont révélé que, de 1849 à 1907, la *fréquence du suicide* a sextuplé chez les Juifs, tandis qu'elle baissait chez les non-Juifs, les chiffres s'entendant toujours par rapport à celui de la population.

Juifs et non-Juifs diffèrent aussi quant à la criminalité, selon ces statistiques d'autrefois, dans lesquelles les remous d'aujourd'hui

n'interviennent pas. Les Juifs commettaient moins de délits, vraisemblablement protégés qu'ils étaient par l'intellectualisme pourcentuellement plus répandu chez eux. Les coups et blessures et les vols étaient particulièrement peu fréquents chez eux, tandis qu'ils l'emportaient quant aux offenses, aux tromperies et aux faux. Le milieu peut jouer là son rôle, mais les prédispositions héréditaires aussi.

Jacques Ploncard

Note sur l'hystéro-neurasthénie juive

L'Ethnie française, n° 7, janvier 1943, p. 35.

Même le profane en médecine n'a pas manqué d'être très souvent frappé par la « gesticulation » juive. Les Juifs parlent autant avec leurs mains, l'agitation de tout leur corps, qu'avec leur bouche. Le regard inquiet, tourmenté, l'allure généralement morbide du Juif ont également attiré l'attention des pathologues.

Des cris comme le : « Je vous hais ! » de Blum accompagné de tout un frémissement de son corps sont des symptômes qui ne sauraient tromper. Il existe une hystérie collective juive. Les anciens Hébreux semblent bien en avoir été atteints déjà. On voit, tout au long du *Nouveau Testament*, une foule d'individus possédés du diable, aliénés, hommes avec des esprits impurs invoquant le Christ pour les en délivrer.

Bénédict, Charcot et de nombreux auteurs reconnaissent que l'hystérie est plus l'apanage des Juifs que des Aryens. D'après leurs observations il s'agit surtout d'une hystérie atteignant davantage les hommes. Elle se combine d'ailleurs souvent à la neurasthénie. Le docteur Jean Flamant, étudiant, dans sa thèse de doctorat (publiée en 1934 à la librairie juive Lipschutz) la *Pathologie des Israélites*, notait que cette hystérie revêtait surtout « le type de la manie hystérique » apparaissant le plus souvent à la

puberté. Les symptômes en sont classiques : boule hystérique, perte de connaissance, grands mouvements, attitudes passionnelles. Charcot a observé une grande proportion de névropathes et d'hystériques chez les Juifs et a relaté de nombreuses observations à ce sujet.

Il n'est pas sans intérêt de constater que l'étude de la pathologie juive confirme que nous nous trouvons bien devant une race nettement déterminée. Le docteur Flamant, dans l'introduction du travail que nous venons de citer, indiquait qu'il lui avait paru intéressant d'envisager si, dans le domaine pathologique, la race juive « ne présentait pas une physionomie particulière » et sa conclusion était que cela était évident. Il lui apparaît d'une part qu'un certain nombre de maladies semblent épargner davantage la race juive et que par contre elle est plus particulièrement prédisposée à d'autres. Parmi les maladies dont Israël semble être le plus rarement atteint, il cite l'alcoolisme, la tuberculose et la syphilis. Pour donner un ordre de grandeur en ce qui concerne la tuberculose par exemple, Remlinger note que pendant la période 1884-1900, à Tunis, la mortalité occasionnée par la tuberculose a été de 0,75 % chez les Juifs, 5,13 % chez les Aryens, 11,30 % chez les Musulmans. Il est éminemment intéressant de constater que l'évolution des maladies varie suivant la race. Comment pourrait-on nier que la race soit un phénomène naturel et que la Juiverie constitue incontestablement une race ? La pathologie fournit sur ce point des arguments supplémentaires qui ne sont point à négliger. Autres maladies fréquentes chez les Juifs : l'obésité, surtout chez les femmes, le diabète et les affections cutanées.

Mais où la pathologie devient extrêmement parlante c'est lorsqu'on étudie les maladies mentales. Là le pourcentage juif est considérable, il traduit bien cette instabilité intellectuelle notée par tous les sociologues.

Le professeur juif Lombroso trouve en Italie quatre fois plus d'aliénés juifs que d'aryens. Verga confirme cette opinion et trouve 1 aliéné sur 1 755 catholiques, 1 sur 1 725 protestants et 1 sur 385 juifs.

D'après ces chiffres, on peut aisément s'assurer de la fréquence de l'aliénation mentale chez les Juifs. Non seulement la proportion d'aliénés, comme le note le docteur Flamant, est plus élevée chez eux, mais encore le pronostic de l'aliénation mentale est plus sombre. D'après plusieurs auteurs, en particulier Beadles, les chances de guérison des maladies mentales sont moins grandes pour les Juifs que pour les autres peuples. « On rencontre dans la race juive l'aliénation mentale sous toutes ses formes, mais on note surtout la plus grande fréquence de l'Idiotie et aussi celle de la paralysie générale, malgré la rareté de la syphilis, ce qui semble paradoxal. »

Tout en se défendant de faire du racisme, le docteur Flamant est obligé de reconnaître que la pathologie juive tout entière « découle des habitudes qu'ils ont acquises depuis des temps très anciens et ont transmises à leurs descendants par esprit de tradition. Les mœurs qui déjà caractérisent le Juif dans le domaine psychologique, moral ou social, continuent à lui donner dans sa pathologie, une physionomie particulière. » Ainsi les caractéristiques juives sont nettement marquées même dans le domaine pathologique.

Il est impossible qu'un Etat français soucieux de la santé morale et physique de son peuple ne prenne pas en considération cet aspect extrêmement grave de la question juive.

Ce nous est une raison de plus pour réclamer avec le professeur Montandon et Armand Bernardini la création de cet « Office de Généalogie Sociale » qui, permettant d'établir la fiche ethnologique de chaque famille française, fournira les données nécessaires à l'étude des moyens de régénération indispensable pour la race.



Tract sous forme de dépliant édité par l’Institut d’étude des questions juives.

René Martial

La frontière des sangs

Notre race et ses aïeux, secrétariat général à la Jeunesse, Paris, Chez Perceval, 1943, pp. 40-42.

L'avilissement des caractères au XVIII^e siècle, avec toutes ses conséquences, avait encore une autre cause : les mauvais mélanges de races. Les mariages exotiques, contractés en dehors de l'aire raciale occidentale, en dehors de nos provinces de sang si vigoureux, la mode, le dilettantisme, le concept de race envisagé comme préjugé, firent perdre aux Français le sens de la conservation des généalogies. Pendant des siècles, des passions énergiques, une natalité surabondante, une vie provinciale intense, l'instinct de conservation, les avaient préservés de croisements hasardeux trop fréquents, malgré les occupations, les croisades, les voyages. Et puis, on ne se mariait pas avec des infidèles ; c'étaient des esclaves. A partir du moment où la vitalité de la race diminua, où les idées des philosophes sapèrent la morale chrétienne, les Français ne surent plus se préserver.

La pression multiséculaire de l'Asie, pression s'exerçant d'Est en Ouest, depuis Attila, et du Sud au Nord à travers la Méditerranée en partant de l'Asie Mineure, pression politique, militaire, religieuse, commerciale se développa et l'infiltration commença. A l'Ouest, nos colonies des Antilles commençaient à négrifier administrateurs et colons, la métropole subit très rapidement cette négrification. La France avait, cependant, jusqu'à la fin du XVI^e siècle, été une terre de bonne race ; l'instinct de conservation racial l'avait préservée de l'admission de trop nombreux exotiques tout en lui permettant une hospitalité judicieuse.

Or, nous savons depuis Ch. NAUDIN (1863) et MENDEL (1865) comment se transmettent les caractères raciaux dans les croisements ; les éleveurs le savaient, pour les chevaux notamment, depuis des siècles. Aujourd'hui, nous connaissons, de plus, la géographie des formules sanguines des races ou peuples, nous savons leur fixité dans le temps et dans l'espace (des siècles, des milliers de kilomètres), nous savons la tendance naturelle des

races à la constance, celle-ci ne peut varier qu'en cas de métissage soit continu, soit massif. 15 % de sang étranger suffit à compromettre la vie d'une race.

L'immigration soit subie, soit provoquée, la colonisation, l'absence de toute sélection sont les sources de la décadence physique, morale et mentale de notre race. Nous sommes asiatisés, sémitisés, négrifiés.

Toute formule sanguine qui contient plus de 15 % de sang B est asiatique ou asiatisée. Sur la carte ci-contre [voir page 493] figure la frontière des sangs.

Cette frontière est le lieu topographique où concordent pour l'Europe : l'histoire, la biologie et la psychologie. L'Orient commence à la Vistule et non pas à l'Oural. Le sang B est d'autant plus fréquent qu'on s'avance davantage vers l'Orient.

La frontière de sang est figurée par un gros trait noir descendant du golfe de Bothnie (Tornéa) vers la Méditerranée où il rejoindrait le littoral de l'Asie Mineure pour se continuer par celui de l'Afrique du Nord jusqu'au cap Spartel.

Les lieux de résistances historiques aux invasions des diverses branches mongoles, du V^e au XIX^e siècle sont : Orléans, Châlons-sur-Marne, 451 Byzance, 813 – Bavière, 796 – Byzance, Allemagne, Italie, Hollande, France, Espagne, Augsbourg, 955 – Pologne, Autriche du IX^e au XI^e siècle, Tirnovo (Roumanie), 1186 – Byzance, 1307 – Salonique, 1345 – Kossovo (Yougoslavie), 1389 – Byzance, 1399 – Kossovo, 1447 – Belgrade, 1526 – Buda-Pesth, 1526 – Vienne, 1567 – Moscou, 1662 – Hyères (France), 1663 – Vienne, 1664 – Vienne, 1683 – La Morée (Grèce) 1699.

Sur la carte, les lieux historiques sont indiqués par un point ou un cercle. Les habitants de cette frontière qui ont arrêté les vagues de l'invasion asiatique, l'ont en partie subie et se sont plus ou moins asiatisés.

Tous les noms de races ou peuples soulignés et suivis de l'indication de pourcentage de leur formule sanguine en sang B (asiatique). Tous ceux qui

sont à l'Est sont soit des Asiatiques, soit des Asiatisés, tous ceux qui sont à l'Ouest, sont des Occidentaux.

La formule sanguine des Français est :

Sang A = 42,6 % ; B = 11,2 ; AB = 3 ; O = 43,2.

Notre degré d'asiatisation est beaucoup trop élevé, mais, tel que, il ne correspond pas encore à la réalité au point de vue du nombre des étrangers qui se sont établis en France depuis l'année 1910, en particulier, année à laquelle on peut faire remonter le début de l'immigration provoquée c'est-à-dire appelée, pour des raisons économiques, industrielles d'abord, agricoles ensuite. Des étrangers s'étaient installés dans notre pays avant cette date, mais leur proportion par rapport à celle de la population française n'était pas encore trop forte ; notre natalité était encore assez importante numériquement pour contrebalancer leur nombre et même le noyer dans la masse française. Cependant la décroissance de cette natalité a commencé en 1850, à partir du moment où les Français ont commencé de thésauriser et ont pratiqué sans arrêt le culte de l'argent, générateur lui-même de la stérilité volontaire.



René Martial, *Notre race et ses aïeux*, secrétariat général à la Jeunesse, Chez Perceval, Paris, 1943.

George Montandon

Synthèse de la notion d'ethnicité

Je vous hais, Paris, avril 1944, pp. 18-21.

La loi du 2 juin 1941, portant statut sur les Juifs, débute comme suit :

« Art. 1^{er}. – Est regardé comme Juif :

1° Celui ou celle appartenant ou non à une confession quelconque, qui est issu d'au moins 3 grands-parents de race juive, ou de 2 seulement, si son conjoint est lui-même issu de 2 grands-parents de race juive.

Est regardé comme étant de race juive le grand-parent ayant appartenu à la religion juive... »

Une pareille rédaction de la loi excuse l'exclamation fréquente de personnes les moins à même de définir la « race » qui vont répétant qu'affaire de race n'est pas affaire de religion. Car dans son acception courante, c'est-à-dire pour la moyenne du grand public, si la race est une entité vague et de valeur chancelante se distinguant d'autres entités raciales par des caractères choisis au gré de l'argumentation du moment, elle n'en est pas moins une entité n'englobant pas tous les facteurs humains, et excluant en particulier, le facteur religieux.

Ces incompréhensions et ces contradictions apparentes auraient été éliminées dès le début si le législateur n'avait pas craint, au lieu de se servir du mot « race » dans une acception faussée, désuète et ne convenant pas même au but qu'il se proposait, de recourir à la terminologie moderne des ethnologues et de parler d'« ethnie » ou d'« ethnicité » juive. D'autant plus qu'il est peu de communautés humaines où le terme d'ethnie surclasse si heureusement celui de « race ».

Répétons une fois de plus que pour tout individu scientifiquement sain d'esprit, la race est un groupe se distinguant des autres groupes par ses caractères *biologiques* (somato-psychiques) *héritaires*, tandis que l'ethnie est un groupe *naturel* déterminé par la *totalité* de ses caractères possibles, héréditaires, non héréditaires mais traditionnels, et éventuellement acquis. Plus en détail, les caractères ethniques pourront donc être somatiques, linguistiques, religieux, coutumiers et psychiques (les caractères somatiques et les propriétés psychiques de base formant les caractères raciaux de l'ethnie envisagée).

Si maintenant nous confrontons la communauté juive avec une quelconque autre entité raciale, ethnique ou nationale, nous constatons que la communauté juive diffère des autres pour chacune des cinq rubriques envisagées.

1. Dans le domaine *biologique*, c'est sous le rapport *morphologique* (somatique) que la distinction saute naturellement aux yeux ; elle se manifeste si fréquemment de façon spéciale (même si cette manifestation ne se réalise pleinement que chez une minorité des membres de la communauté) que chacun connaît les traits de ce qu'on peut appeler le *type juif* : protusion des globes oculaires, de l'appendice nasal et des lèvres, de l'inférieure en particulier, mollesse des tissus, geste griffu, allure louche, démarche en battoirs. Mais cette morphologie s'accompagne de caractères souvent taxés de sociaux, et qui, en effet, se concrétisent socialement, comme nous le verrons dans un instant, mais qui n'en ont pas moins une racine biologique. Ces caractères sont de deux ordres, physiologiquement, l'anatomie juifue s'accompagne du phénomène connu sous le terme de *parasitisme* – parasitisme de l'ensemble de la communauté considérée globalement, et de la très grande majorité de ses membres pris individuellement. Psychiquement, la morphologie juifue est flanquée *d'absence de sensibilité morale*, comme l'a fait remarquer le Professeur Maignon, de l'Ecole d'Alfort.

2. En ce qui concerne le domaine *religieux*, il n'y a pas besoin d'insister longuement pour démontrer que la communauté juive est unique dans les annales de l'humanité. Sans doute, chaque religion est unique, mais ce qu'il y a de tout à fait particulier à la religion de l'ethnie juive, c'est qu'elle n'appartient qu'à la communauté juive et que la quasi-totalité des membres de cette communauté lui appartiennent, alors que, fait connu, le catholicisme, le protestantisme, l'islamisme, etc., chevauchent toutes les frontières raciales, ethniques et nationales. On peut ajouter que, parmi les religions supérieures, la religion juive est devenue – car ce n'était pas le cas

à l'origine – la moins spirituelle de toutes, de telle sorte qu'elle ne représente plus aujourd'hui qu'un amas de coutumes matérielles, constatation suffisant à faire comprendre que la pseudo-religion juive ne peut avoir la prétention de supplanter des confessions qui lui sont actuellement supérieures. Mais, fait étrange, et qui marque aussi la distance qui sépare le Juif de l'Aryen dans le domaine de l'appréciation des choses religieuses, il n'est aucune religion qui soit aussi insultante à l'égard des autres credos que ce n'est le cas de la pseudo-religion juive, selon des textes multiples et toujours en honneur du véritable catéchisme de l'âme hébraïque : le *Talmud*. Nous avons dit que la religion juive était en fait un ensemble de pratiques matérielles ; en d'autres termes, c'est une religion areligieuse – d'où il découle cette conséquence capitale : un Juif, total ou partiel, ne peut se prétendre « sans religion », car appartenir à la religion juive ou n'en pas avoir est tout un. Tandis qu'il peut exister des Aryens athées, le Juif ou le demi ou quart de Juif qui se prétend sans religion doit être considéré comme *juif du point de vue religieux*, c'est-à-dire comme légalement juif. Dans ce domaine, on n'oubliera pas que toute circoncision même chirurgicale est une circoncision religieuse lorsqu'elle est pratiquée sur un Juif, un demi-Juif ou un quart de Juif ; elle est religieuse parce qu'effectuée avec une arrière-pensée simili-religieuse dans le crâne, soit des parents de l'opéré, soit du médecin opérant, soit des professeurs de chirurgie qui, sous l'influence juive, ont enseigné il y a cinquante ans, que la circoncision était hygiénique (thèse fausse) et on fait prévaloir (en France) l'opération circulaire, conforme aux exigences du *Pentateuque*, au lieu du débridement longitudinal qui n'enlève aucune portion de tégument.

3. Passons à la rubrique linguistique, qui, semble-t-il, ne doit pas prêter à des considérations bien particulières. Cependant, il sera bon de faire d'abord remarquer que si la langue hébraïque est aujourd'hui inconnue de la majorité des Juifs, il n'y a aucune fraction d'une autre communauté sur le globe (quelques savants, bien entendu, mis à part) qui parle l'hébreu. Cela

ne veut pas dire que même les Juifs ignorant l'hébreu ne soient pas parfois reconnaissables à leur parler ; dans les pays où ils vivent par grosses agglomérations comme c'est le cas en Pologne et en Russie occidentale, ils manifestent un accent spécial lorsqu'ils parlent le polonais ou le russe, ce qui, souvent, permet de les reconnaître. On remarquera, d'autre part, que la langue hébraïque fête, à l'intérieur de l'ethnie juive, un certain renouveau du fait du mouvement sioniste, et cette reviviscence ne doit, à notre sens, pas être vue d'un mauvais œil par les autres communautés, car le jour où les Juifs parleraient tous l'hébreu, il est à présumer que le camouflage linguistique leur serait plus malaisé que ce n'est le cas aujourd'hui. Mais il est un autre phénomène qu'il faut relever dans le domaine linguistique de la communauté juive : c'est le fait qu'en même temps que les Juifs délaissaient leur langue officielle, ils créaient un idiome qui leur est propre : le *yiddish*, fabriqué principalement d'éléments hébreux, germaniques et slaves par un brassage des sons, des formes et de la syntaxe. La formation de cet idiome international est comparable à celle des argots internationaux d'escarpes, destinés à n'être compris que des membres de la confrérie des malfaiteurs.

4. Cette considération nous conduit au quatrième aspect de toute ethnie, aspect social, coutumier ou *culturel*. Bien naturellement, la communauté juive, comme toute autre communauté, se distingue par des coutumes multiples qui lui sont propres. Et l'on remarquera que la presque totalité des coutumes particulièrement judaïques ont un lien quelconque avec ce qui, pour les Juifs, tient lieu de religion. Quel que pût être l'intérêt d'une énumération de ces coutumes, cet intérêt disparaît devant celui que présente le comportement général de l'ethnie juive du point de vue social. Nous avons dit plus haut que la communauté juive présentait, entre autres caractères biologiques, celui du parasitisme. Ce parasitisme se traduit matériellement par le fait que les Juifs se livrent habituellement à des métiers *d'intermédiaires*, terrain de culture du profit pour le profit. Il en est

résulté l'organisation de la mise en coupe des communautés au milieu desquelles campent les membres de l'association juive. L'exploitation des autres peuples a dégénéré en un véritable pillage, comme le montre mathématiquement le fait que, dans presque tous les pays, la majeure partie de leurs richesses est aux mains d'une minorité infime de Juifs.

5. Et nous touchons enfin à la dernière rubrique, celle de la mentalité. Que si dans les quatre domaines précités : anatomique, confessionnel, linguistique et social, les Juifs diffèrent de nous, ils en diffèrent cependant moins que d'autres populations considérées sous l'une seule de ces rubriques (morphologiquement, les Juifs sont plus proches de nous que des Nègres, leur religion voisine plus la religion chrétienne que le Bouddhisme et d'autres grandes religions ; leur langue, en qualité d'idiome sémitique, est plus parente des langues indo-aryennes que les parlers dravidiens, australiens, amérindiens, etc.). Ce qui est cependant particulier aux Juifs par rapport à nous, c'est que, quelque minime que puisse être la différence avec nous, cette différence existe toujours et dans tous les domaines. Et c'est peut-être dans le domaine mental que cette différence est la plus grande. C'est aussi dans ce domaine que la différence est la plus dangereuse. Et c'est enfin par rapport à ce domaine que la loi est le plus en défaut, car, ce qu'il y a lieu de poursuivre chez le Juif, c'est sa mentalité ; tous les autres critères, morphologique, religieux, linguistique et culturel, ne doivent qu'être des adjuvants permettant de dépister la mentalité juive. Mentalité à deux aspects, selon qu'on la considère par rapport aux individus ou par rapport aux Etats ! C'est une mentalité asociale, exploitante et dissociante d'autrui par rapport aux individus des populations au milieu desquelles se dispersent les membres de la communauté juive. C'est une mentalité à base de prostitution ethnique si l'on envisage le fait que l'action juive au lieu de se concentrer sur un territoire et une nation, porte sur tous les Etats, de sorte que les effets apparemment utiles qui peuvent en résulter dans certains cas

particuliers se neutralisent l'un l'autre et ne peuvent être mis au bénéfice ni de l'ethnie juive, ni de ses membres pris individuellement.

Faire partie de l'ethnie juive c'est donc lui appartenir soit sous le rapport biologique ou racial, soit sous le rapport confessionnel, soit sous le rapport linguistique, soit sous le rapport, qui l'emporte sur tous les autres, le mental. Quand un homme au patronyme de SILBERSTEIN a été baptisé chrétien, descend de chrétiens depuis trois générations d'après ses documents, a épousé une aryenne et fait baptiser ses enfants, mais se fait arrêter au moment de franchir la frontière suisse dans l'appréhension qu'il était soit d'être pris pour un Juif malgré son rattachement à une confession chrétienne, soit d'être pris pour un Aryen astreint au service de la relève comme tout autre Aryen non inféodé aux puissances juives, nous disons que cet homme a la *mentalité juive* et que la loi devrait donner la possibilité de le re-enregistrer comme Juif. Ce serait le cas si, au lieu de parler de race juive et d'expliquer la race par la religion, la loi se contentait de parler tout simplement d'ethnicité juive, déterminable par l'ensemble des critères que fournissent la biologie, la langue, la religion et l'areligion, la sociologie et la psychologie.

1. Coston fait allusion au décret-loi Marchandeau (21 avril 1939), qui punissait toute attaque par voie de presse « envers un groupe de personnes qui appartiennent par leur origine à une race ou à une religion déterminée, lorsqu'elle a pour but d'exciter la haine entre les citoyens ou habitants ».

2. Urbain Gohier.

3. En particulier : Ligue Internationale contre l'Antisémitisme (B. Lecache), Groupement Israélite (R. de Rothschild), Centre de Liaison des Immigrés (Zevin), Comité Central d'Assistance aux Emigrants Juifs (W. Onalid), Comité d'Assistance aux Réfugiés (A. Lévy), Secours Rouge, Ligue des Droits de l'Homme (Khan).

4. Selon le ministère de l'Intérieur, ils seraient, aujourd'hui, plus d'un million, car nombre d'ex-Français sont aujourd'hui considérés comme Juifs (N. d. l. R.).

5. Martial fait ici une erreur de date : Lapouge est mort le 20 février 1936.

6. Il s'agit bien sûr de Georges Vacher de Lapouge (1854-1936), dont le patronyme est ici incorrectement orthographié.

Le complot juif, ou la clé de l'histoire

Jean Drault

Les trois guerres juives : 1870 – 1914 - 1939

La France au travail, 30 juillet 1940.

Nous avons montré, dans notre numéro du 24 juillet, de quelle façon Edouard Drumont avait exposé le mécanisme juif de la guerre de 1870.

Elle ne fut qu'une affaire financière montée comme un coup de bourse.

La deuxième guerre juive, celle de 1914, fut une nouvelle affaire financière, combinée par les ploutocraties juives que les bénéfices de 1870 avaient mises en appétit. Elles escomptaient de nouveau la victoire d'une Allemagne à l'époque fort enjuivée.

On sait comment les chances de la guerre furent renversées.

Alors, la juiverie changea son plan. Il fallait qu'elle fut du côté du vainqueur, du côté des bénéfices. La judéo-maçonnerie d'Amérique, avec le tartufe Wilson, décida d'envoyer les troupes américaines à la rescousse, si la France et l'Angleterre promettaient, après leur victoire, de ressusciter le royaume de Palestine au profit des juifs. Tope ! On recommença donc à se tuer entre non-juifs pour conquérir une terre à Israël. Ce fut là notre belle

victoire. Poincaré nous gratifia ensuite du franc à quatre sous et nous avons abandonné à l'Angleterre toutes les colonies allemandes.

J'omets les bénéfices des juifs sur les fournitures de guerre. Rothschild vendit à tous les belligérants son nickel calédonien et son plomb de Pennaroya. La guerre avait fait monter ce plomb de 500 à 1 200 francs la tonne !

Les juifs voyaient le moment où la terre entière appartiendrait, selon les Prophéties, à un unique prince d'Israël, remplaçant tous les autres princes chrétiens abattus un à un par « l'Eternel Dieu des Armées ».

Des démocraties existaient désormais partout, régimes excellents pour Israël parce que le peuple croit que c'est lui qui règne, alors que ses élus se vendent, comme cochons en foire, aux ploutocrates juifs, qui sont ainsi les vrais maîtres des peuples abusés. De deux de ces démocraties sortirent un jour deux hommes : Hitler et Mussolini. Et les juifs regrettèrent les princes chrétiens abattus ou assassinés par eux et qui étaient si maniables.

Alors, la troisième guerre juive fut décidée pour abattre les deux dictateurs antijuifs.

L'Angleterre prétexta l'invasion de la Pologne garantie par elle. Daladier, entre deux pastis, déclara à son tour la guerre à l'Allemagne sur l'ordre de Tchambeurlain (comme on dit à la radio). Les pourris de la Chambre de Députés approuvèrent.

La garantie à la Pologne était un beau chèque sans provision. Et voulez-vous la preuve que le gouvernement judéo-britannique se moquait bien de la Pologne ? C'est qu'il chercha à s'allier avec l'U.R.S.S. qui venait aussi d'envahir la Pologne et qui en occupait la moitié.

L'Angleterre abandonnait donc et trahissait la Pologne après avoir feint de se mettre en guerre pour sauver cette « démocratie ».

Résultat : notre écrasement. Mais les juifs sont dispersés et au ban du monde entier. Leur seul bénéfice, cette fois, est d'avoir encore fait tuer un million et plus de non-juifs. L'Eternel est content !

Clément Serpeille de Gobineau

Oui... il y a une Question Juive

Notre Combat pour la Nouvelle France Socialiste, n° 4, septembre 1941,
pp. 1-4.

Contrairement à la plupart de ceux qui se sont intéressés au problème juif, j'ai d'abord été amené à étudier d'abord les questions raciales en général. Quand vers la fin de la dernière guerre, j'ai pris en main l'organisation des rééditions de l'œuvre de mon grand-père Gobineau, je me suis passionné pour l'étude des races, car « *l'Essai sur l'inégalité des races* » m'ouvriraient des horizons immenses que je n'avais fait qu'entrevoir en m'intéressant à l'élevage du cheval pur-sang, puis par mes observations au cours de mes voyages.

Ce n'est que très tard que je me suis occupé du problème juif. Je dois dire qu'enfant, je n'avais jamais eu aucune hostilité contre les Juifs, d'autant que mes parents avaient été des dreyfusards. J'ai eu même pas mal de camarades juifs et, pour mon travail gobinien, j'ai fréquenté Robert Dreyfus qui, jadis, avait fait des conférences sur l'œuvre de mon grand-père.

Après la paix de 1919, je me suis occupé du rapprochement des peuples et du problème de la reconstitution de l'Europe par une paix stable et féconde. Je faisais partie des associations pour la S.D.N. où se trouvaient beaucoup de Juifs. Ils étaient les plus ardents pacifistes.

Or, à partir de janvier 1933, date de l'avènement du National-Socialisme en Allemagne, tous les Juifs, sans exception, devinrent des bellicistes force-nés. Voulant lutter pour la paix, j'ai été amené à les combattre. Le problème juif s'est imposé à moi et je suis devenu ardemment anti-juif. Dès que je me suis attelé à étudier cette question

passionnante, je crois, à force d'observations et de réflexions, être arrivé à étayer mes arguments sur des bases sûres.

Le problème juif existe depuis la plus haute antiquité. La race juive, malgré les mélanges certains de tendances négroïde est une des races les plus fixées qui soient et cela tient aux lois racistes juives. Même quand il existait un état juif, d'ailleurs assez instable et incohérent, les Juifs ont essaimé à travers le monde et se sont incrustés chez les autres peuples sur lesquels ils se mirent à vivre en parasites. L'installation de tous les Juifs en une même contrée, la formation d'un état juif déterminé a hanté tous ceux qui voulaient se débarrasser d'eux, et jamais aucun résultat substantiel n'a été obtenu.

Chaque fois qu'une société solide et prospère s'est établie dans le monde, du fait d'une élite aryenne d'ailleurs, tôt ou tard, les Juifs s'y sont infiltrés de plus en plus nombreux, et la question juive a été créée.

Pour comprendre le processus du parasitisme juif, il faut absolument éliminer de l'esprit les anciens poncifs périmés du besoin créant la fonction, car il n'en est rien. C'est l'aptitude raciale de l'individu qui le domine et lui impose dans une société certains métiers. On se rend compte ainsi que le Juif ne peut vivre dans une société composée exclusivement de Juifs, car il n'est apte qu'à certaines activités. Une publicité forcenée a été faite sur la réussite juive de la Palestine, ce n'est qu'un leurre, et qu'en serait-il devenu sans les Arabes, le capital venant de l'extérieur et la police anglaise.

Les Juifs, ainsi, forment une race errante à la recherche du groupement humain dont l'exploitation lui est le plus profitable. Ils quittent la société pauvre pour s'abattre sur la société prospère qu'ils étrillent, qu'ils pompent à leur profit. Misérables au milieu des peuples peu producteurs et qui végétent, les Juifs s'enrichissent quand ils vivent chez les peuples grands producteurs, grand constructeurs, fondateurs des états civilisés, c'est-à-dire les peuples aryens. Là, ils peuvent mettre en valeur leurs dons incontestables de commerçants, de banquiers et de spéculateurs. Alors se

réalise toujours la parole de Drumont : « Les Juifs arrivent pauvres dans un pays riche et deviennent riches dans un pays pauvre. »

La race juive est une race intellectuelle, inquiète, plaintive, toujours révoltée. Elle semble avoir le sentiment de son impuissance à se constituer par elle-même en société. Son rêve messianique de la terre promise, sa hantise d'une société irréalisable, son rêve vague de croire qu'elle l'atteindra est fait de ce sentiment d'impuissance. On peut dire que les Juifs sont intelligents en ce sens qu'ils comprennent les notions acquises ; ils ont de la mémoire et une aptitude à passer les examens. Dans la vie, leur manque de timidité et leur solidarité raciale leur ouvrent l'accès aux meilleures places qu'ils encombrent bientôt. Les Juifs manquent d'originalité et d'esprit d'invention. En art, quand ils sortent de la banalité, ils glissent instinctivement vers des réalisations maladives, troubles et perverses. Quand un Juif atteint à la puissance, il devient ostentatoire et prétentieux. Quand il parvient aux plus hautes sphères de la direction d'un Gouvernement, sa mégalo manie n'a plus de frein. C'est l'échec certain, la débâcle, l'effondrement.

Les Juifs ne portent pas en eux une discipline morale solide. Aussi, leurs prophètes, leurs prêtres et leurs rabbins leur ont toujours imposé une loi religieuse rigide, réglant leurs actions de tous les instants. En général, les Juifs ont gardé leur foi et leurs règles religieuses au milieu des populations non-juives parmi lesquelles ils se sont installés. Ils forment une communauté, dangereuse pour les autres, du fait de la solidarité de ses membres. Par habileté, quelquefois, ils épousent les disciplines morales du pays où ils vivent. Mais bien souvent aussi, ils épousent des doctrines anarchistes, faites de messianisme, d'un humanisme larmoyant et démoralisant, caractérisé par une attirance morbide vers tout ce qui est faible, déchu et bas. Ainsi, ils sont des révolutionnaires rusés, habiles et, de ce fait, se montrent les serviteurs instinctifs, mais plus souvent inconscients,

des grands juifs affairistes, banquiers et spéculateurs, – parce que les périodes de troubles favorisent leurs exploits.

Le siècle triomphal de l'ascension des Juifs à tous les pouvoirs a été le xx^e siècle, qu'on pourra nommer le siècle du Capitalisme et qui a été en même temps le siècle de la « Judéo-Maçonnerie ».

La Franc-Maçonnerie, dès son origine, a été imprégnée de tendances philosophiques scientifiques. Quand les loges philosophiques se sont installées dans le monde, elles étaient donc admirablement préposées à y recevoir des Juifs. De plus, la constitution de groupements politiques charitables, économiques, selon les directives maçonniques, c'est-à-dire les parlements, les groupements d'entraide, les sociétés anonymes, étaient vouées par avance à l'infiltration juive. La doctrine maçonnique prônait la liberté, l'égalité des individus et des races, la fraternité des hommes, la loi du nombre et de l'opinion. Ce fut donc un jeu pour les Juifs d'accaparer l'or, les titres de sociétés, les mandats électifs, puis de mettre la main sur toutes les Agences qui font l'opinion : la Presse, le Cinéma, la Radio. Dès lors, Israël était roi de tous les états aryens de régime démocratique.

Dans les démocraties, les Juifs maintiennent les masses en une perpétuelle situation de réclamants, de revendicateurs qui favorise merveilleusement leurs entreprises. On accorde aux Peuples d'une main ce qu'on leur reprend de l'autre. On le leur avalise, mais on les tient en haleine par des promesses vagues et messianiques d'une société merveilleuse, et on se garde bien souvent de faire le moindre effort pour y parvenir.

Quand, par hasard, un constructeur de peuple réussit à installer une société où le travailleur obtient une vie meilleure et la sécurité du lendemain, il devient comme chef d'état un ennemi n° 1 d'Israël et la Guerre sainte est proclamée pour l'abattre.

Cette Guerre sainte juive, nous avons vu les Juifs la préparer avec une volonté tenace depuis l'avènement de Hitler en Allemagne, car la société nationale-socialiste est faite pour les travailleurs et non pour les parasites.

Or, les Juifs ne peuvent vivre qu'en parasites et ils se montrent, de ce fait, les ennemis implacables de la nouvelle Allemagne. De l'intérieur à l'extérieur, ils agissent sans relâche. Ils ont voulu leur Guerre pour, suivant leurs propres expressions, « maintenir la civilisation (la leur), sauver la dignité humaine, installer une société où la vie vaille la peine d'être vécue. » Mais les Peuples ont compris et n'ont pas été vaincus en hommes libres. Leur défaite est une défaite juive.

Jacques Doriot

Jacques Doriot vous parle

Le Cahier jaune, n° 3, février 1942, pp. 1-2.

« CAHIER JAUNE » REMERCIE M. JACQUES DORIOT D'AVOIR BIEN VOULU RÉPONDRE AUX QUESTIONS QUE NOUS LUI AVONS POSÉES

Pensez-vous, Jacques Doriot, que le système juif et le système bolchevik aient quelques points communs ?

En réalité, nous nous trouvons devant un système identique de propagande et de domination. La Centrale communiste de Moscou a été animée au début de la Révolution communiste, par des Juifs. Elle continue à l'être, nous en avons eu la preuve au cours de cette campagne de Russie : dans l'armée rouge, la plupart des commissaires politiques qui terrorisent les soldats russes sont des Juifs.

Moscou n'a pas cessé de faire le jeu du capitalisme national, des trusts, de la toute puissance de l'argent, contre le travail des nations.

Communisme et judaïsme sont étroitement unis dans le monde, comme sont unis eux-mêmes marxisme et capitalisme libéral.

Le système démocratique n'est autre que l'instrument d'une race dégénérée : la race juive.

Les Juifs se sont rendus compte de leur état et, pour dominer les autres nations, ils ont à leur disposition mille moyens qui permettent de précipiter la dégénérescence des peuples qui leur sont opposés.

Il est bon de considérer que les Juifs se servent de méthodes perfectionnées par des siècles d'expérience. Le communisme n'est, en réalité, que l'expression guerrière du judaïsme, du mardochaïsme.

Ainsi les Juifs ont-ils pu, grâce au communisme, réduire à l'esclavage le peuple russe. Dans l'expérience bolchevique, remarquons-le, il n'y a absolument rien de social ou de socialiste.

L'expérience bolchevique, soyez-en persuadés, devait être étendue à l'Europe tout entière.

Par quels moyens ? Par la Révolution mondiale.

Et la Révolution mondiale ne peut être déclenchée dans tous les pays, qu'après une guerre gigantesque voulue et préparée à la fois par les Hébreux et par les communistes.

Jeter les peuples les uns contre les autres, les faire s'entre-déchirer afin d'instaurer sur leurs ruines le judéo-bolchevisme, voilà le plan que nous avons pu déjouer. Voilà pourquoi il nous a semblé nécessaire et essentiel, pour l'avenir de notre Patrie, de participer à ce que Son Eminence, le cardinal BAUDRILLART¹ appelle : « La croisade des temps nouveaux ».

Ce combat, mené avec clairvoyance par le chef suprême des Allemands, ADOLF HITLER, ne cessera, j'en suis persuadé, que lorsque « la place d'armes de la Révolution mondiale » sera rasée.

Nous devons être fiers que la France participe, grâce à la Légion des Volontaires Français contre le bolchevisme, à ce combat libérateur.

Le problème juif, à votre sens, peut-il être réglé en France, ou sommes-nous en présence d'un problème européen ?

La question juive est un problème de races. Nous l'avons exprimé depuis longtemps. Ce problème ne saurait être résolu complètement et

équitablement, que lorsque l'Europe sera débarrassée du bolchevisme, et lorsque l'Europe sera gouvernée et habitée par des Européens.

En France, comme en Allemagne, comme en Italie, comme en Angleterre, le Juif est un usurpateur, un étranger, un membre de la communauté internationale, ou plutôt, antinationale.

C'est un agent de corruption né. Faire circuler les Juifs en Europe, les chasser d'Allemagne, pour qu'ils aillent en France ; les chasser de France pour qu'ils aillent en Espagne, ou ailleurs, n'est pas une bonne solution. C'est une solution provisoire, égoïste. Ce n'est même pas une solution d'égoïsme national. Car le Juif, installé dans un pays voisin, est aussi dangereux que s'il vivait dans notre pays même. Il faut fixer le Juif errant hors de l'Europe, une fois pour toutes. Là, est la véritable solution.

Le Parti Populaire Français a été un des groupements nationaux ayant lutté avec le plus d'efficacité, avant la guerre, contre les Juifs.

Quelle est la position du Parti Populaire Français, en ce moment, sur cette question ?

En effet, en France et en Afrique du Nord, le Parti Populaire Français a combattu avec force l'expression juive belliciste et internationale, malgré les lois du Front Populaire et de M. DALADIER, qui protégeaient les Hébreux.

Ne pouvant désigner les Juifs par leur nom, nous les appelions les « intouchables ».

Pendant et après l'affaire de Munich, notre presse a été saisie, nos collaborateurs poursuivis et condamnés sur l'ordre des Juifs qui, eux, menaient notre nation à la ruine, à la débâcle. Mais ces menaces et répressions ne nous ont pas fait reculer. Au contraire.

Aujourd'hui la position du Parti est toute simple. Le règne des Juifs est terminé. Celui des Français doit commencer. Nous n'oublierons jamais le mal que les Juifs ont fait à la France.

Au Congrès national du Parti Populaire Français, le 25 mai 1941, nous fixions, ainsi, dans notre discours, les données du problème juif et du

problème ethnique :

« J'attire votre attention sur un fait important : c'est la première fois qu'en France, un parti politique va adopter un programme de protection de l'ethnie française. Nous voulons défendre les vieilles races de terre française contre la pollution par le Juif.

Des travaux récents comme ceux du professeur Montandon, sur l'ethnie française, ou de Martial sur la race résultat, nous ont apporté des éléments essentiels pour baser notre politique. La France, dont les types sont restés purs, se compose essentiellement des Nordiques, des sub-Nordiques, des Alpins, des sub-Méditerranéens et des Méditerranéens.

Or, la caractéristique commune de toutes ces races, qui font la base de notre pays, c'est l'aryanisme ; c'est leur qualité de valeur ; c'est leur faculté de se mélanger et d'avoir donné un très grand nombre de valeurs moyennes, qui font la qualité de la population française. La race résultat de la France a donc des origines aryennes incontestables.

A la différence des éléments constitutifs de notre ethnie, il est des races qui ne s'assimilent pas. Au premier chef, la race juive. Les travaux scientifiques les plus poussés l'ont parfaitement démontré. La gouttelette noire, comme dirait Céline, ne se mélange pas à notre sang. Ce qui vient d'Israël doit absolument retourner à Israël. Je ne vois pas pourquoi nous nous obligeons à contrarier la nature.

La mesure de sauvegarde : LE JUIF N'A PAS LE DROIT D'EPOUSER UNE FRANÇAISE. QU'IL SE MARIE AVEC RACHEL.

Alors, on pourra entre Français, prendre des mesures de protection d'une race déjà purifiée, des mesures sanitaires, comme les visites prénuptiales, comme l'interdiction de procréer aux sujets chargés d'une lourde hérédité.

C'est cet ensemble de conditions qui permettra le relèvement d'une race que les folles idées sur l'égalité des races ont affaiblie. Elles lui redonneront son unité ethnique, et par voie de conséquence, son unité morale. Alors

nous verrons renaître la famille et le Français reprendre dans la course des nations la place qui lui revient. »

Avant la guerre, vous avez été le pionnier du « Front de la Liberté », organisme d'Unité nationale que vous avez créé contre le Front Populaire. Ne pensez-vous pas que si l'Unité Nationale Française n'a pu se réaliser, cela est un peu imputable aux Juifs ?

Il est évident que si l'union de tous les partis, que je proposais avant la guerre : P.S.F.², P.P.F., P.R.N.S.³, etc. avait pu se réaliser, nous n'aurions pas eu la guerre, et notre Patrie n'aurait pas été vaincue. Il appartiendra, plus tard, aux historiens, d'expliquer pour quelles raisons on a refusé l'Union proposée par le P.P.F.

Je ne sais à quel mobile M. de La Rocque a obéi, lorsqu'il a refusé l'union avec les autres partis nationaux. Mais, dans l'entourage immédiat de M. de La Rocque, l'influence juive était considérable. Ce n'est pas niable. Et, alors que la grande majorité du P.S.F. s'était notamment prononcée contre l'action nocive des Juifs, M. de La Rocque n'hésitait pas à écrire textuellement dans « Le Flambeau » : « DES ISRAÉLITES, NOUS EN AVONS DE TRÈS CHERS DANS NOS RANGS. »

Ce qu'il y a de sûr, c'est que, dans toute besogne de désunion nationale, si on regarde bien, on trouve un Juif ou plusieurs ! Les alliances d'argent sont fortes mais la volonté des Français courageux et décidés est plus forte encore. Cette union nécessaire se fera avec tous les gens sincères, loyaux, français.

Il faut la réaliser. Le salut de la nation est à ce prix. La France commence à entrevoir le danger. Elle commence à se ressaisir. Notre peuple, trompé par les Thorez, les Duclos, les Blum, les Grumbach, prend conscience des forces élémentaires de la Patrie : le sol, la race.

Dans quelques semaines s'ouvrira à Paris une exposition symbolique : « LE BOLCHEVISME CONTRE L'EUROPE. » Cette exposition est organisée par le Comité d'Action antibolchevik, avec le concours de notre Parti. Elle

prouvera à des centaines de milliers de personnes que le communisme et le judaïsme voulaient, ensemble, assassiner la nation.

Nous sommes arrivés à ce moment où nous ne devons pas seulement affirmer que la France ne peut pas mourir. Nous devons prouver, par notre action commune, qu'elle n'est pas morte.

Robert Brasillach

La conjuration antifasciste au service du Juif

Je suis partout, 7 février 1942.

La semaine dernière, *Je suis partout* écrivait : « pour l'unité mais contre la duperie ». La duperie continue néanmoins dans plusieurs domaines, y compris ceux où de pareilles manœuvres semblent inattendues. Chaque jour nous apporte la preuve qu'il existe un peu partout une véritable conspiration que l'on appellera de son nom réel : la conspiration antifasciste. Elle s'exerce à l'aide de tous les fantômes de l'ancien régime et a pris une virulence particulière au moment où l'Amérique a dévoilé ses batteries et où l'or de Wall Street est venu à la rescoufle des assassins du Kremlin. La juiverie capitaliste et bolchevik a plus d'un tour dans son sac. Certains lecteurs naïfs ont pu être étonnés de l'importance que lui accordait, dans son dernier discours, le chancelier Hitler : c'est que le problème est là et que le Juif sait très bien se souvenir de ses anciens alliés, serviteurs et amis pour les faire agir comme il convient, et tirer les ficelles les plus surprenantes. Il est à la base de cette conspiration antifasciste dont nous parlons.

Parce qu'un journaliste allemand, parlant à la radio, a répété une parole de bon sens, à savoir que le national-socialisme allemand n'était pas un article d'exportation, les anciens collaborateurs de Léon Blum ne se tiennent pas de joie et déforment cette parole si simple : « Quelle leçon,

s'écrient-ils, donnée par cet Allemand clairvoyant à ces Français qui reprennent des mots d'ordre et ressassent des formules de propagande empruntées à l'étranger ! » Et de parler des « solutions françaises », des « Français serviles », etc. Bref du Kérillis à la sauce marxiste (Marx, ce vieux Français, n'est-ce pas ?). Un de ces quatre matins, nous allons être traités d'hitlériens, comme jadis, pour affirmer que si les Allemands marchent sur leurs pieds et non sur la tête, on peut suivre cette mode sans « servilité ». Nous sera-t-il permis de dire avec humilité que les règles d'ordre et d'autorité, que le socialisme national sont des principes universels que l'on peut appliquer en France comme on les a appliqués en Allemagne, en Italie et ailleurs ? Ceux qui les refusent, ceux qui entrent en transe à leur seul énoncé, qui sont-ils ?

Ils sont les affamés de la légalité politique. Ils sont ceux qui osent « avec la rude franchise qu'autorisent les services rendus », revendiquer l'honneur d'avoir été les serviteurs du Juif, désorganisé la patrie, affaibli toutes les forces du pays, dressé les classes les unes contre les autres, ceux qui osent chanter les louanges de leur hideux passé, expliquer que le Juif Blum s'est efforcé de « prouver aux travailleurs que les pouvoirs publics connaissaient leurs besoins », qui appellent le scandale Stavisky un « scandale médiocre », qui gémissent parce que « des hommes politiques parmi les plus hauts placés se virent accusés de corruption et d'assassinat », et défendent ainsi à la fois la Maçonnerie, les trusts, les Juifs, les politiciens démocrates et l'alliance avec le bolchevisme. Comprend-on pourquoi la conspiration peut être dénoncée ici, comme le chancelier Hitler la dénonce chez lui ?

Encore une fois, nous n'en voulons pas aux convertis. Il faut qu'il y en ait, il faut ramener à l'ordre et à la vérité tant de pauvres et honnêtes bougres égarés. En ces jours anniversaires du 6 février 1934 (alors qu'il y a huit ans, la presse allemande écrivait avec une sympathie fraternelle : « L'aube du fascisme se lève sur la France »), nous nous rappelons avoir

publié avant la guerre la liste des « morts de la Révolution nationale, tués par le front rouge et par la réaction » – et nous avons joint aux morts du 6 les courageux ouvriers révolutionnaire du 9 qui, partis de principes opposés, luttaient contre la pourriture démocratique et « la dictature la plus méprisable, celle de l'argent », comme l'a dit le maréchal Pétain. C'est que nous voulons l'unité française, et que le mot « fascisme » ne veut pas dire autre chose qu'union en faisceau de toutes les forces de la nation. Mais si nous-mêmes rendons hommages aux révolutionnaires, ceux qui ont été les exploiteurs de ces révolutionnaires, aujourd'hui, insultent les pauvres bougres tombés le 6 février pour ce qu'ils croyaient une France neuve. Hélas ! Faut-il leur dire qu'elle est moins neuve encore que celle de M. Doumergue, puisqu'on peut impunément défendre et Blum et Chautemps et, par un biais, le fusilleur Daladier ?

Tout cela est assez incroyable, n'importe qui cependant peut s'en rendre compte. On ne veut pas y porter remède, on ménage celui-ci ou celui-là, on espère on ne sait quel amendement, comme au temps de la démocratie. On ne s'aperçoit pas qu'on encourage le mensonge, qu'on encourage le Juif.

En finira-t-on avec les relents de pourriture parfumée qu'exhale encore la vieille putain agonisante, la garce vérolée, fleurant le patchouli et la perte blanche, la République toujours debout sur son trottoir ? Elle est toujours là, la mal blanchie, elle est toujours là, la craquelée, la lézardée, sur le pas de sa porte, entourée de ses michées et de ses petits jeunots, aussi acharnés que les vieux. Elle les a tant servis, elle leur a tant rapporté de billets dans ses jarretelles : comment auraient-ils le cœur de l'abandonner, malgré les blennorragies et les chancres ? Ils en sont pourris jusqu'à l'os.

Devant elle, devant ses chevaliers servants, qu'y a-t-il ? Les prisonniers sont loin, la jeunesse est indécise et d'ailleurs abandonnée des pouvoirs publics. Et les pouvoirs publics ne font pas grand'chose, et, affolés par la légalité, on n'ose pas se substituer à eux. Veut-on une anecdote : le 14 juillet 1941, dans un village de l'Hérault, malgré l'ordre du Maréchal, on

célébra une fête, on dansa comme aux jours de la paix, il y eut feu d'artifice, banquets, lampions et ripailles. Le maire et les conseillers étaient là. Ils avaient jadis voté pour les amis de M. Léon Blum. Le soir, la foule réclama « Pétain au balcon ». Un jeune homme grimé en vieillard parut au balcon et prononça un discours grotesque, en imitant la voix du Maréchal. Il avait une étiquette sur le côté avec le mot : « Vendu ». Le maire applaudissait. La Légion des Combattants de l'Hérault fit une enquête, protesta. Le maire est toujours là. A celui qui me racontait l'histoire, je demandai : « Croyez-vous que la jeunesse fasciste italienne de 1922 n'aurait pas fait une expédition punitive contre ce village, avec des gourdins et des purges ? Si la Légion ne le fait pas, à quoi sert la Légion ? » Mais la vieille légalité républicaine, là encore, a tout pourri.

Disons les choses comme elles sont : tant que l'anti-fascisme restera la seule passion dont le politicien français soit capable, tant qu'il aura le loisir d'exprimer librement cette passion, tant qu'il servira le Juif par des moyens plus ou moins détournés, tant qu'on vénérera la démocratie qui protège le Juif, tant que le légalisme le plus absurde servira de paravent aux entreprises déterminées de corruption, il n'y aura rien à espérer.

Paul Chack

Le bolchevisme, entreprise juive

Le Cahier jaune, n° 4, avril-mai 1942, pp. 1-2.

De l'Exposition internationale, LE BOLCHEVISME CONTRE L'EUROPE⁴, d'utiles leçons se dégagent. La plus nette est celle-ci : le bolchevisme est une affaire juive.

On la comprend avant même d'arriver aux salles d'exposition. Le long couloir d'accès est, en effet, orné de bout en bout de fresques dues au talent

de M. Pelletier, grand prix de Rome, et qui nous transportent d'emblée en plein paradis soviétique, paradis des promesses jamais tenues.

Tel Moïse appuyé sur les tables de la loi, voici Karl Marx Mardochaï. Autour de lui voltigent des anges aux oreilles décollées, aux cheveux crépus, à la lippe pendante, au nez proboscidien. Voici des chantiers où l'ouvrier travaille dans la joie, sous le regard ironique de Juifs aux lourdes bagues et au ventre en œuf. Voici le défilé militaire des rouges, soldats de l'armée juive. Voici, enfin, autour de tables croulant sous les victuailles, les travailleurs des villes et des campagnes, environnés de femmes replètes et grandement décolletées. Des commentaires accompagnent ces visions célestes : ils sont extraits des écrits de Karl Marx, du grand-rabbin Reichhorn et d'autres notoires fils d'Israël.

Ce couloir édénique aboutit à la réalité : l'enfer.

L'enfer des ouvriers esclaves, des paysans crevant de misère, et des enfants crevant de faim, l'enfer dont le feu a tout forgé pour la guerre et rien pour le bonheur du peuple, le pays où les fonctionnaires juifs se prélassent dans les palais, tandis que les travailleurs s'entassent dans les taudis, le pays de la délation, le pays de la peur, le pays des tortures physiques et morales, le pays des exécutions sommaires et des disparitions inexpliquées, le pays des cellules où l'on devient fou et des tchekas où le feu dévore les cadavres.

C'est la géhenne juive. Le bolchevisme est la forme russe du judaïsme qui, lors de la séparation du Congrès de Bâle en 1897, nous avait avertis qu'il bouleverserait le monde pour le soumettre à la domination du peuple élu. Le bolchevisme est la réalisation du communisme du Juif Karl Marx, au sujet de qui le Juif Bernard Lazard a écrit : « Un descendant d'une lignée de rabbins et de docteurs qui a hérité de toute la force logique de ses ancêtres. Il fut un talmudiste qui fit de la sociologie et qui appliqua ses qualités natives d'exégète à la critique de l'économie politique. Il fut animé de ce vieux matérialisme hébraïque qui rêva perpétuellement d'un paradis réalisé sur terre et repoussa toujours la lointaine et problématique espérance

d'un éden après la mort, mais il ne fut pas seulement un logicien, il faut aussi un révolté, un agitateur, un âpre polémiste, et il prit son don du sarcasme et de l'invective là où Heine l'avait mis : aux sources juives. »

Le bolchevisme est donc issu du Talmud. Lénine n'était pas juif, et Staline n'est pas juif, mais, à Moscou comme dans tous le pays rouge, les meneurs du jeu communiste sont presque tous d'Israël. Car les Juifs savent bien que la dictature du prolétariat aboutit forcément à une société cristallisée, hostile à tout ce qui n'est pas communiste et armée jusqu'aux dents contre les opposants et les tièdes. Et, comme on a massacré d'abord tous les aryens qui n'étaient pas illettrés, la bureaucratie juive a dominé la masse et formé une oligarchie de scribes omnipotents et bien payés.

Prenez la liste des commissaires du peuple en U.R.S.S. pour l'année 1938. Voici pour chaque commissariat, la proportion du nombre des Juifs par rapport à celui des vrais Slaves :

Industrie lourde : sept Juifs sur huit commissaires. Industrie légère : sept sur sept. Fermes d'Etat : huit sur huit. Agriculture : quatre sur quatre. Finances : quatre sur cinq. Approvisionnement : cinq sur six. Affaires Etrangères : trois sur quatre. A ces trois-là, il faut ajouter les fonctionnaires du protocole et des sous-directions qui sont tous juifs. Les Juifs, qui constituent 2 pour cent de la population en Russie d'Europe, forment 75 pour cent des équipes du gouvernement et de la haute administration. En vérité, Israël a colonisé l'ancien empire des tsars.

Cette omnipotence juive a amené les résultats présentés au public à l'Exposition internationale LE BOLCHEVISME CONTRE L'EUROPE. Toutes ses horreurs y sont révélées par le témoignage de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Hongrie, de la Roumanie et de la Finlande. Chacune de ces nations a son stand à la salle Wagram. Le stand de la France a été organisé par le Parti Populaire Français. Nul mieux que lui n'était qualifié pour cette besogne et il s'y est mis à plein cœur.

En exposant toutes ces réalités atroces, le Comité d'Action antibolchevique a voulu secouer l'indifférence des ignorants, l'égoïsme des satisfaits et l'aveuglement, parfois volontaire, de certains Français. Il a voulu donner à tous une notion claire des conditions du salut public, dont la première est l'élimination de la race juive du territoire français.

Chez nous, trop de gens s'obstinent à penser qu'une France bolchevisée connaîtrait un destin différent de l'esclavage sanglant qui a frappé les pays sous la botte rouge. Ces incrédules, ces sceptiques, ces snobs et ces imbéciles s'imaginent qu'ils échapperait au massacre ou à la déportation des élites, à la suppression de toutes les libertés politiques et religieuses et de tous les droits, à la confiscation de toutes les propriétés ; bref, à l'installation d'une tyrannie qui fait table rase de la dignité et même de la vie humaine. En sortant de la salle Wagram, j'espère qu'ils auront changé d'avis.

A leur rêve d'un bolchevisme édulcoré, nous opposons des témoignages indiscutables, des documents et des faits indéniables. Si cela ne suffit pas, je leur rappelle ce que Boukarine a écrit dans l'*A.B.C. du Communisme* : « Dans un pays capitaliste, la résistance ne peut être que plus grande. La guerre civile sera donc, dans ce pays, plus violente qu'en Russie. »

Ce sont les banques juives d'Angleterre et d'Amérique qui ont financé la révolution russe de 1917. Et, tout de suite, les leviers de commande ont été saisis par les Juifs. On n'a pas oublié les camouflages patronymiques de Bronstein, dit Trotsky, de Sobelsohn, dit Radek, d'Apfelbaum, dit Zinoviev, de Radomilsky, dit Ouritsky, de Finkelstein, dit Litvinov, de Steinmann, dit Maïsky, l'actuel ambassadeur des Soviets à Londres. On n'a pas oublié Bela Kun, bourreau de la Hongrie. Des pages et des pages seraient nécessaires pour donner les noms de tous les Juifs qui, dans le monde entier, lancent les travailleurs dans la guerre civile, avec la certitude de ramasser le butin.

Le bolchevisme est une entreprise juive. Le salut du poing fermé est le geste symbolique, religieux et raciste fait par les Juifs à la synagogue

lorsqu'ils célèbrent leur terrible fête des pourims, anniversaire du massacre de 70 000 aryens. Hécatombe bien réduite lorsqu'on la compare aux tueries d'Espagne où 470 000 civils ont été exécutés par les rouges, carnage négligeable par rapport aux exterminations de Russie énumérées méthodiquement en 1923 dans les statistiques du Comité Nansen qui nous donne, classées par professions, le détail des 1 900 000 victimes, dont 1 300 000 soldats, paysans, et ouvriers, mis à mort par les bolchevistes. Et l'on frémît en songeant que tout ce sang n'a pas suffi à désaltérer la juiverie. Ayant asservi les démocraties, elle les a précipitée dans la guerre, qui s'étend à toute la planète. Il faudra bien que ce gigantesque compte de meurtres soit, un jour, définitivement réglé. L'aube de ce jour commence de poindre dans les plaines de Russie.

A l'exposition LE JUIF ET LA FRANCE, organisée au palais Berlitz par l'Institut d'Etudes des Questions juives, succède aujourd'hui l'Exposition internationale LE BOLCHEVISME CONTRE L'EUROPE, œuvre du Comité d'Action antibolchevique. Ces deux manifestations s'inspirent du même idéal et marquent la réaction d'un organisme sain contre la plus dangereuse des maladies. La lutte intérieure ne cesse point.

Malgré l'anéantissement prochain du bolchevisme par les armées européennes, il fallait, en France, continuer le combat, car il importe que la destruction de la peste judéo-bolchevique ne laisse, dans aucun esprit, aucun regret.

Urbain Gohier

La menace juive

Au pilori, n° 144, 22 avril 1943.

Quand le rempart allemand était ébranlé par l'effroyable pression des masses asiatiques, quelques-uns de nos aveugles ont recouvré la vue.

Miracle de la peur.

Certains journaux se sont décidés à montrer aux Français les conséquences d'une victoire bolchevique : ce serait, pour notre pays, le sort de l'Ukraine, de la Hongrie, de l'Espagne, la dévastation totale, le massacre des honnêtes gens par centaines de mille, la déportation des survivants dans les bagnes, les déserts sibériens et les forêts glacées.

On sait ce qu'objectent les Incurables Imbéciles : conversion miraculeuse de Staline (Joseph), par l'intercession de son saint patron, et métamorphose des chacals en agneaux du bon Dieu.

Restent les Juifs, qui pullulent parmi nous comme au plus beau temps du Front populaire. J'avais décrit leur grande invasion dans *La Terreur juive* (1906) ; Isaac Blümchen avait complété le tableau dans *A nous France* et dans *Le Droit de la Race supérieure*⁵ ; nous venons de les voir à l'œuvre au Maroc, en Algérie, en Tunisie : ils n'ont plus besoin, comme en Russie, des bourreaux chinois ; ils ont à leur service les bourreaux américains.

A peine les gangsters de Roosevelt-Appelbaum avaient-ils débarqué à Casablanca, que les rabbins de toute l'Afrique du Nord les ont requis au nom de Jéhovah ; et les Américains se sont mis à fusiller, fusiller en bloc, fusiller en détail, fusiller les Européens et les indigènes, les civils et les officiers, quiconque leur était dénoncé par la synagogue.

Dans la France métropolitaine, ces bandits sanglants écrasent sous les bombes de trois à quatre mille kilos, les enfants des écoles, les malades dans les hôpitaux, les pêcheurs sur leurs barques, les laboureurs et le bétail dans les fermes ; à Paris même, la juive américaine, sortie des dancings de Broadway, pour « diriger » le plus important organe de la presse française entretenait, à la mode de son pays, des apaches pour assassiner les journalistes français qui en savaient trop sur les origines de sa haute fortune ; dans la France africaine, en vertu des mêmes principes, tous les guerriers américains sont prêts à mitrailler sans jugement, sans explication et surtout sans péril, des catégories massives de gêneurs.

Il est écrit dans le *Traité Hid* que « Dieu a donné aux Juifs pouvoir sur la fortune et sur la vie de tous les peuples », et le *Pentateuque*, le *Livre des Rois*, nous apprennent comment les Philistins, les Amalécites, les Madianites, les Moabites et ceux de Béthel et ceux de Galgala, furent égorgés, pendus, crucifiés, coupés en morceaux, rôtis dans des statues d'airain, déchiquetés vif sous les scies et les herses de fer, exterminés enfin par les enfants d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Ce sera demain le tour des Français récalcitrants.

Naturellement, les mêmes idiots qui se fient à sainte Thérèse de Lisieux pour amadouer les Baskirs, les Cosaques et les Kalmouks de Staline, s'en remettent aussi aux archevêques de Lyon et de Canterbury pour apaiser la fureur des camarades israélites.

Si vous avez des yeux pour voir, observez seulement ceux qui nous entourent ; vous serez dispensés de lire les gazettes et d'écouter la radio pour savoir où en est la guerre ; si les Allemands continuent leur marche vers l'Est, la consternation règne dans les tribus ; au premier succès de l'armée rouge, nos hysteriques sortent des repaires où ils s'étaient tapis, jettent autour d'eux des regards de défi, énumèrent les représailles qu'ils vont exercer, les victimes qu'ils vont traquer, les « chambardements » qu'ils vont accomplir ; ils ont franchi le stade de la prudence ; ils entendent ne rien ménager, n'épargner personne, et se payer sur nous des mécomptes qu'ils ont subis depuis des siècles dans le monde entier.

Tout à l'heure, ils paraissaient humbles et « résignés », résignés à la vie de jouissances et de priviléges que leur assurait notre stupide société ; soudain, vous les voyez arrogants, insolents, agressifs ; ils prodiguent à tous les *goyims* [sic] l'insulte et la menace ; il déclament les strophes brûlantes dont retentissait, il y a trente ans (1912), le théâtre national de l'Odéon.

Vous n'ignorez pas que la fête nationale du peuple juif est la commémoration du triomphe de Mardochée sur « l'impie Aman », par la prostitution d'Esther au gâteux Assuérus. La tragédie qui devrait être

apprise par cœur dans les écoles de France, étalait la rage des Juifs contre les Amalécites et contre leur Darquier de Pellepoix ; la catin dressée par les matrones d'Israël pour exploiter la lubricité du monarque, et mise à la scène sous le titre *d'Esther, princesse d'Israël*, était naturellement incarnée en une artiste de la race ardente et fanatique.

Elle clamait les appels au meurtre, les exigences du peuple enragé, son droit à l'impitoyable destruction de ses adversaires :

« Du sang ! Toujours du sang ! J'en veux, j'en veux encore !
Que les fils d'Israël puissent, jusqu'à l'aurore,
Massacrer sans remords, sans pitié, sans merci,
Les ennemis de Dieu... qui sont les miens aussi...
Pendant trois jours entiers, sans arrêt, sans repos,
... Frappez, frappez toujours, un par un, par troupeaux,
Par maisons, par tribus,
... Le voici donc enfin venu, ce jour vengeur,
Le beau jour si longtemps attendu, qui consacre,
Tout vibrant de clameurs et tout chaud de massacres,
Le triomphe promis à mon peuple éternel !
... Il est dans Israël une force qui brise
Tout mouvement humain contre nous déchaîné,
Et qui touche à nos droits d'avance est condamné ! »

Il fallait entendre la parole de la Juive enflammée.

Mais ce qu'il fallait entendre surtout, ce fut – pendant vingt soirées – les hurlements de l'assistance. La salle était comble. Cinquante mille Juifs de Paris s'y entassèrent en vingt séances, pour crier leur haine et leur fureur. Ils continuaient en quittant le théâtre, et les timides habitants du quartier, les Français-autruches, couchés de bonne heure, enfouissaient leur tête sous les

couvertures, pour ne pas percevoir les éclats de la colère juive. Ils suaien d'épouvante. Pauvre nation ! Pauvre race !

Lorsque les doctoresses d'Israël, armées d'un bistouri, viendront leur crever les yeux ou leur fouiller la moelle épinière, comme à Moscou, à Kiev, à Budapest, à Barcelone, ils gémiront : « Qui l'eût cru ? Depuis 1912, elles paraissaient changées ! »

Pierre Costantini

La guerre des Juifs

L'Appel, 26 août 1943.

Cette guerre est la guerre des Juifs.

Elle est issue du nœud de vipère de la paix juive que les quatorze sophismes de Wilson ont hypocritement camouflée en paix de la démocratie.

La fausse paix de Versailles a été une élucubration juive. Conçue par l'esprit des rois d'Israël trônant dans les banques, elle a abouti à cette Société des Nations privilégiées, véritable guet-apens, ghetto de diplomates internationaux.

Les 1 500 000 morts français de 14-18 se sont sacrifiés pour la juiverie universelle ; les soldats de 14-18 sont morts pour que le règne d'Israël continue. Les morts héroïques des deux grandes nations européennes avaient les mêmes bourreaux : les Juifs.

Car le Juif joue du sentiment national avec une habileté suprême.

Il est, suivant les besoins, plus français que les vrais Français, plus allemand que le plus pur Allemand. Le voici plus yankee que le Yankee le plus yankee.

A la vérité, il demeure Juif ; l'éternel Juif, errant à travers les patries de ses victimes. Il demeure de race juive, assoiffé des biens et du sang des non-

Juifs.

Sa patrie, c'est l'argent ; il n'a pas d'autre idéal.

N'ayant pas d'idéal, il n'a pas de patrie. Il regarde la guerre d'un œil sec comme un banquier.

En 14-18, il abandonna l'Allemagne à son sort et jeta le poids de son or sur le plateau anglo-américain. Mais en même temps qu'il réalisait les bénéfices du camp allié, il exploitait les vaincus. A tel point qu'il souleva la révolte du peuple allemand.

Il exploita la victoire en se servant du visionnaire Wilson, qui promit de secourir la S.D.N. De providentielles élections délivrèrent les U.S.A. de cette hypothèque. L'Europe, vouée aux discordes, fut poussée à la guerre. Nous y sommes. La même manœuvre recommence.

A son tour Roosevelt promet. Il ne tiendra pas parce que ça ne fait pas l'affaire de la juiverie.

Le Juif a l'habitude des faillites frauduleuses. Il conduit la guerre comme il conduit ses affaires, sans s'émouvoir des hécatombes d'hommes. L'humanité peut sombrer dans la ruine et la misère ; l'essentiel est qu'il s'enrichisse.

Gorgé d'or et de puissance, assis sur les monceaux de cadavres de ses guerres, le Juif ricane. Rome peut brûler et Paris... et les moissons de France et les moissons spirituelles de l'Humanité. Que lui importe ! Son avocat, Roosevelt, n'a-t-il pas dit qu'avec quelques dollars on rebâtit tout cela ! Et la majorité du peuple le croit. Plus il trompe le bétail non-juif, plus le veau d'or est adulé. Et cela dure depuis des millénaires ! Pourquoi cela changerait-il ?

Mais Hitler, un beau jour, a opposé son veto à cette longue série de rapines. Le Juif n'en est pas encore revenu. Que l'action national-socialiste se poursuive et s'étende à l'Europe entière, voilà qui devient insupportable ! Le Juif a pris peur. Il fait donner à fond ses immenses richesses et son

pouvoir de dissociation. Ainsi, cette guerre prend toute sa signification : c'est le dénouement de la question juive.

Les Juifs agissent éperdument. Ils ont alerté l'univers. Ils vont jusqu'au bout de leurs moyens les plus extrêmes. Quel est le plus barbare, du Yankee qui bombarde Rome ou du bolchevik qui, d'une balle dans la nuque, abat l'officier polonais à Katyn ?

C'est le Juif qui les exalte et les arme.

Pour mener ce jeu horrible, le Juif a besoin de la crédulité populaire. Il est passé maître dans l'art d'émouvoir les masses et d'exploiter la stupidité sentimentale des foules en les apitoyant ; il est passé maître dans l'art d'aiguiser les discordes, dans l'art d'accaparer les rêves politiques des nations.

Le Juif est un pourrisseur de peuples. Il s'est emparé de la nouvelle arme des ondes. C'est un levier qui lui sert à soulever le monde contre Hitler. Ici même, l'année dernière, nous avons donné la liste des Juifs de Radio-Londres. Les agences ont publié récemment celle de Radio-Alger. Tous des sémites, genre Lecache, tous des propagateurs de la peste juive !

Ces listes devraient être publiées abondamment, par la presse et par la radio, et affichées sur tous les murs des communes de France et sur toutes les pierres des ruines des villes bombardées par les avions qui sortent de l'enfer des usines de la coalition juive.

Depuis que s'est dressé Hitler, les Juifs n'ont plus aucun espoir d'obtenir l'habituel compromis. Ils sont obligés de jouer leur va-tout sur la carte anglo-américaine, la carte du désespoir. Aussi agissent-ils à fond.

Et nous ? Nous nous lamentons. Oh ! Nous nous lamentons admirablement par la plume et par le micro. Après chaque coup que les Juifs nous assènent, nous nous lamentons.

Les Juifs n'en demeurent pas moins les maîtres. Ils connaissent trop bien notre pays et savent en tirer les ficelles sentimentales. A-t-on oublié que les Juifs avaient réussi à installer Blum et son ghetto, légalement,

républicainement, au pouvoir, à la tête de la France de Louis XIV et de Napoléon ?

Il y a encore des Juifs en France. C'est inouï : mais cela est. Ils forment un Etat dans l'Etat, un nouveau cheval de Troie que risque d'annihiler les prouesses des armées allemandes.

On s'est donné toutes les apparences d'une action antijuive. Il y a eu Xavier Vallat au commissariat des Affaires juives. Le résultat a été nul. Il y a Darquier, les Juifs sont encore là.

Les Juifs ne sont plus dans les boutiques. Ils sont dans les arrière-boutiques. Ils n'y sont plus en nom. Ils ont acheté des prête-noms.

Napoléon a été traîtreusement abattu pour avoir négligé de régler définitivement la question juive.

Mussolini a dû quitter le pouvoir parce qu'il a été manœuvré dans son entourage par les quelques Juifs qu'il n'a pas su écarter. Avec les Juifs, les demi-mesures ne suffisent pas. Il faut extirper les Juifs de France, sinon ils extirperont les Français de leur patrie pour y introduire des étrangers à leur solde. Le problème juif doit être traité à fond. Supprimer le Juif, c'est supprimer la ploutocratie, la misère et la guerre. Waterloo a été l'œuvre des Juifs et les Rothschild ont réalisé leur fortune sur les cadavres des grognards de l'Empire. Il est symptomatique que le coup du sort qui a terrassé Celui qui voulait la grandeur de la France et l'unité de l'Europe ait en même temps édifié la fortune des Rothschild et celle de l'Empire britannique.

Notre défaite de 1940 a été minutieusement préparée par les Juifs. La flotte juive veut nous affamer, et si nous résistons, si le tenace paysan de France redouble de travail pour augmenter ses récoltes, ce sont encore les agents de la juiverie qui viennent jusque dans nos campagnes brûler les moissons qui doivent sauver de la famine les enfants rescapés de leurs bombardements aériens. Le plan juif est de mettre la France à genoux, de mettre la France à la merci de la juiverie, le plan juif est de ruiner la France.

Alors, les charognards juifs s'abattront comme des corbeaux sur le cadavre de notre patrie.

C'en est trop ! Il est temps de prendre des mesures radicales et d'en confier l'application à des hommes de poigne. L'extraordinaire, subtile et fanatique nocivité des Juifs et de leurs agents doit être arrêtée coûte que coûte, d'urgence. Le flot de boue framaçonnard [*sic*] n'est qu'un affluent du torrent de la malfaissance juive.

Qu'on fasse des recherches sérieuses ! A la base des attentats il y a toujours un Juif. Nos amis des autres partis et nous-mêmes avons l'honneur de recevoir des lettres de menaces, anonymes. Parmi elles, dominent celles dont le chantage juif se couvre de certains titres de guerre. Nous en tenons compte. Nous tenons compte de tout. Nous les prenons au sérieux.

Pour un des nôtres, cent Juifs, dont les noms seront publiés, paieront de leurs biens et de leur vie.

Jusqu'à ce jour, les mouvements politiques dont le but est l'entente franco-allemande et le redressement du pays, ont donné le spectacle lamentable d'une incapacité totale pour une action concertée.

Je leur fais ici une proposition concrète, pour un cas précis. Je leur propose publiquement l'union, sans publicité, sans communiqué, pour des représailles à mener impitoyablement, sans aucun égard, après chaque attentat sur l'un des nôtres. Nous nous partagerons la besogne.

Nos dispositions sont prises. Nous sommes depuis longtemps prêts et froidement résolus à la riposte, rapide, cinglante, sanglante.

J'attends les réponses des chefs de partis dont les victimes crient vengeance. Trêve de longanimité ! La guerre est sur nous. La guerre est à toutes nos portes. Les bombes sont suspendues sur nos têtes. Nous ne pouvons, par surcroît, tolérer les Juifs dans notre dos, toujours prêts à nous poignarder.

On croit qu'il y a une guerre pour les ploutocraties. On s'imagine qu'il y a une guerre pour les démocraties. On va disant qu'on lutte pour le

communisme, on répète à tous les échos qu'on veut les Soviets partout.

Jobards que nous sommes ! Des mots, des mots que tout ce tintamarre ! Des mots pour nous distraire de l'essentiel ! Il y a une guerre, une seule : la guerre des Juifs.

Pierre Clémenti

Le Pays libre, n° 100, 9 janvier 1944.

Parti Français National-Collectiviste

Fondé en 1932 – Premier manifeste 7 février 1934

CHEF : PIERRE CLÉMENTI

« Vivre en travaillant... Mourir en combattant »

Notre position devant le Juif

Il y a beaucoup d'adversaires du racisme en France. Mais pour nous, Nationaux-Collectivistes, les racismes qui s'exercent au dehors ne nous passionnent pas comme celui que nous subissons.

Or, ils l'avouent eux-mêmes et Louis-Ferdinand Céline l'a proclamé dans son livre formidable, *Bagatelles pour un massacre*, les Juifs sont les inventeurs du racisme.

Qu'est-ce que la prétendue religion israélite, sinon le culte de la race juive ? Les fêtes religieuses sont toutes des anniversaires de victoires, de libérations ou de massacres. Ce ne sont pas des fêtes religieuses. Ce sont des fêtes nationales.

La « religion » juive n'enseigne pas une véritable morale.

Le « Talmud » interdit aux Juifs de faire du tort aux autres Juifs, mais il permet tout à l'égard des non-Juifs, qu'il qualifie de « semence de bétail ». Le rabbin Leifer, arrêté à Paris en juillet 1938, après avoir écoulé pour dix millions d'héroïne, ne croyait pas pécher en intoxiquant des Américains non-juifs.

Ajouter à cela leur profonde répugnance pour les travaux de la terre et de l'usine, leur préférence pour les postes d'intermédiaires, leur habitude du bluff, leur solidarité féroce, leur prolixité énorme et leur rapacité, comment voulez-vous qu'ils n'arrivent pas à être insupportables ?

La grande erreur trop souvent commise à propos de la question juive, c'est d'espérer lui donner une solution en mélangeant les Juifs aux autres peuples par des mariages mixtes.

C'est d'abord une utopie, car il restera toujours une grande quantité de Juifs irréductibles. Ensuite, le résultat des essais est fâcheux. La race blanche a déjà une tendance assez forte au moindre effort. Il serait désastreux de lui incorporer une grosse quantité de sang de traquant.

Il faut faire cesser toutes ces manigances.

Le peuple français n'aura pas trop de tout ce qui lui reste de pureté pour se sortir d'affaire.

Quand le jour des règlements de compte viendra, nous empêcherons de toutes nos forces les violences qui ne peuvent que rendre service aux Juifs en les faisant plaindre.

La première mesure à prendre est de leur enlever immédiatement la nationalité française. La deuxième mesure sera d'interdire sévèrement les unions entre Français et sémites ou gens de couleur.

Il faudra ensuite trouver dans le monde un endroit assez vaste pour contenir tous les Juifs. La Palestine est à abandonner, elle est beaucoup trop exiguë. Même si on laisse les terroristes juifs massacrer comme ils le font les femmes et les enfants à coups de bombes dans les marchés arabes, même si on laisse les Anglais dynamiter toutes les maisons et raser tous les marchés arabes, la place ainsi ignoblement conquise serait insuffisante.

De plus en plus, en France, l'impudence et l'avidité du Juif suscitent la révolte.

De cette révolte, le Parti Français National-Collectiviste s'est fait l'expression depuis 1934.

Il est le seul Parti en France qui ait eu le courage de prendre nettement position à ce sujet.

Il suit en cela les grands socialistes que furent Fourrier, Toussenel, Clovis Hugues, de Morès et tant d'autres.

Et ce n'est pas sa plus mince chance de vaincre.

Robert Jullien-Courtine

*Une organisation juive de combat :
la L.I.C.A.*

Je vous hais ! avril 1944, pp. 123-125.



Bernard Léache

Secrétaire adjoint : F. Jean DANGLEADE, membre de la L. « L'INTERNATIONALE », secrétaire de rédaction du *Droit de Vivre*.

Membres du Comité Central : F. Martin DUBOIS, membre de la L. « LA LIBERTE SOCIALE AFRICAINE » ; M. Marcel BLOCH, membre de la L. « LA LIBERTE SOCIALE AFRICAINE » ; député d'Oran ; Juif F. Pierre BLANCH, membre de la L. « LA LIBERTE SOCIALE AFRICAINE » ; député de Paris.

Albert RIGAL, député communiste de Paris ;

F. Pierre SALVIELLI, membre de la L. « LA LUMIERE DU NORD », secrétaire de l'Union Départementale des Syndicats du Nord ;

P. Georges PICHOT, membre de la L. « TOLERANCE ET FRATERNITE » ;

F. Pierre PARAF, membre de la L. « LA PHILOSOPHIE POSITIVE », secrétaire du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient, ancien député de Paris ;

Quelques exceptions peu de venir sur juif dans les matières de la France ne sont pas pour les syndicats du Droit de vivre, qui se contentent

de faire que c'est ce qu'il faut faire.

Le Droit de Vivre est à l'aise d'extraire ou de discuter

et pronostiquer à l'occasion des congrès annuels de la L.I.C.A.—un palmarès dont la longueur, hélas ! le disputerait à la liste des vainqueurs de l'Assemblée nationale.

Il n'en va pas de même pour l'Internationale juive, qui

évidemment de dresser l'opinion publique française contre la nouvelle Allemagne, mais qui n'a pas réussi à rassembler en une Fédération Internationale des Juifs. L'Assemblée générale de la L.I.C.A. a été

qu'il tenait quotidiennement à *L'Humanité* la chronique des « Juives de vaches ».

C'est sans doute l'intérêt de reproduire une fois de plus la liste de l'Estimation de la L.I.C.A. On y repère quelques noms connus, mais il y a aussi de nombreux noms de Radiodrameurs, on y remarque que les exes non-Juifs figuraient dans ce ghetto sous des noms authentiques et haut gradés.

Président Général : Juif F. Bernard LÉACHE, Directeur du Droit de Vivre, membre de la L. « PARIS » et de la L. « CARIBBE GREGOIRE ».

Vice-Président : F. Gaston MONNEVILLE, membre du Conseil Fédéral de la Grande Loge de France, 30^e, député

F. Marcel REGIS, membre de la L. « AU SOLEIL, LE JOUR ET LA NUIT D'AMERIQUE » ;

Juif J.-A. TEDESCO ;

Juif F. Lazar RACHLINE, membre de la « LIBRE PRESSE » et de la L. « UNION DE BELLEVILLE » ;

Secrétaire Général : Juif F. Pierre CREANGE, membre de la L. « UNION DE BELLEVILLE » et de la L. « FRANÇAISE AMITIÉ ».

Une organisation juive de combat : la L.I.C.A.





Juif F., Docteur UZAN, membre de la L. « VERITAS » ; Juif ABECASSIS ; Juif Armand MAY (alors Directeur général de L'Urbaine de Paris) ; Juif Jean GOLDENBERG ; Juif Georges SERAPIA ; Juif F., Idiote KIRZIKOWSKI, membre de la L. « GA-RUSSIA » et de la L. « ABBÉ GREGOIRE » ; Juif Charles LEVY ; Juif Sam RUDETZKI ; Juif PALUK-GOZLAN, docteur en médecine ; F., Emile PINAUD, membre de la L. « LE DELTA » ; Juif F., STERNLICHT, de la L. « HEUREUSE RENCONTRE ».

A cet état-major de haute volée, il faut ajouter les amis haut placés, le cher Léon Blum, l'inéffable Compinchi, Paul Reynaud, toujours d'accord, lorsqu'il s'agissait de pousser au créneau pour empêcher la guerre, et les autres, moins prestigieuses mais tout aussi efficaces, par leurs propres cabriolets. C'est ainsi, par exemple, qu'au cours du 9e Congrès national de la L.I.C.A. (1937), interviennent les sénateurs du décret Paul Pernot, Député socialiste de l'Ain, Marc Rucart, actuellement à Londres, ministre de la Santé Publique en exil, ne craignant pas de venir appuyer « un même cercle » et « une cause » aussi salubre, assisteront alors Vincent-Auriol, ministre de la Justice, et Tasse se furent représentés.

La L.I.C.A., sous le Front Populaire, était donc devenue un organisme presque officiel. Bien d'étonnant, puisque, dès 1934, son Comité Central préparait déjà et obtenait la fusion de tous les syndicats antifascistes en un seul Comité Central d'Action dans lequel les délégués de la L.I.C.A. étaient partis de l'extrême.

L'influence de la L.I.C.A. dans les milieux syndicalistes était alors telle que les syndicats préparaient déjà à accepter la guerre fraternelle et joyeuse pour l'arrêt. Ici ce n'étaient plus les juifs (les malins ?) qui défendaient leur cause, mais les amis de l'ordre, de la sécurité, des échelles marionnettes du Parti communiste ou opponents socialistes : ils se croyaient tous, parmi qu'auantitaires, opposés au racisme et au antisémitisme. Je crois que je suis le seul.

D'un numéro du *Droit de Vivre*, daté du juin 1939 et distribué à profusion sur les chantiers (plus d'un million d'exemplaires), extraitons quelques approbations de chefs syndicalistes. C'est André Léonard, Secrétaire général des Fonctionnaires ; Capacet, des Employés ; Butereau, René Balle, Secrétaire général adjoint de la C.G.T. ; André Bégin, Secrétaire général du Syndicat du Livre ; Pierre Vigne, du Sud-Ouest, etc. Ce sont encore, évidemment en tête, les militants : Jouhaux, Rocard, Georges Dumoulin, Hervé Roussel.

Le racisme est un danger pour la classe ouvrière ! s'criait le secrétaire général du Syndicat du Papier-Carton, sans bien comprendre pourquoi.

Peut-être simplement parce qu'il avait entendu le conférencier en loge Francis Delteil affirmer à son tour : *Le racisme est une affaire monstrueuse !* Et un autre cri : *Il affirme que le racisme est une chose qui se rencontre surtout entre les mains des juifs !*

Tout le numéro spécial du « Droit de Vivre », destiné aux ouvriers, portait, tiré à 1 million d'exemplaires, et le titre suivrait des informations : « Ce n'est pas une caricature, mais une communication, et nous ne voulons pas être accusés d'antisémitisme. » François Dugay, Georges Dumoulin, Charles Laroche, Henri Raymond, Georges Solane, Scherzerow, qui l'an précédent dans le rang des juifs à Alger ne à Londres.



Fédération Internationale Section Française

Conférence Internationale à Genève du 16 et 17 Septembre

D'UN MOIS A CAUTER

Voilà les collaborateurs et les défenseurs des Juifs qui nous ont jetés dans la guerre.

Le Droit de Vivre, organe de la L.I.C.A., ne cache pas ses luits. La Centrale du bouglerage est frappée à Paris, mais le bouglerage est unapanneur dirigé contre l'Allemagne. Les Juifs sont actifs dans les forces françaises et donneront corps et âme, et c'est ainsi que le tocqueville Le poche parvient à encourager de la collaboration d'Edouard Brion, André Pétain, Paul Reynaud, Charles de Gaulle, Luc Durand, Pierre Millet, Paul Reboux, J.-H. Roing ainsi. C'est la faute.

Derrrière elle, embusquée au coin des rues rigides d'apparence secondaire, les petits pâlis menacent leur combat. Ce combat, il faut bien l'avouer, n'a rien d'ordinaire : ce combat contre leurs batteries ; contre Henry Coston, dont les amis disent qu'il a été assassiné par les Juifs, et contre les deux autres Juifs Rodrik et Nissim étaient les chefs. A Paris, au cours des années 1934 à 1936, instamment boulevard Sébastopol, rue de la Paix, rue de la Paix, rue de la Paix, rue de la Paix, de l'Action Française menacé d'épuise laguerre. En Algérie, le Dr. Chedid, qu'il était intention avec un groupement dans la permanence, contre les Juifs, contre les Juifs d'Algérie, laisse sa peau : contre la Solidarité Française, contre le Dr. Chedid, etc.

Et à ces patriotes, Le poche opposait, le 12 novembre 1936, les hommes d'Etat qui le patronnaient. Ils s'appellent, certains, André Tardieu, Paul-Boncour, Louis Blum, Camille Chautemps, de Montet, etc.

Tous ! Tous ! Il y a des noms comme ça, qu'on retrouve !

La L.I.C.A., par son action violente, n'a pas toujours du godt de tous les Juifs et certains d'entre eux pensent que la propagande devrait s'exprimer autrement. Yannin estime que la propagande de la L.I.C.A. devrait être dirigée par la Direction de la Propagande et la Direction de la Sécurité et de la Vigilance du Comité National Juif. Robert Sénard

Nous apprenons sans réserve vos observations concernant l'opposition de la L.I.C.A. qui, nous, bien en France, que l'Algérie du Nord, n'ont pas obtenu de résultat pour que nos dirigeants autorisent obtenu. C'est une erreur fondamentale que le Dr. Chedid ait pu faire pour nous faire croire quelque chose. L'attitude de la L.I.C.A. qui tend à mettre le judaïsme à la mercerie du Front populaire oblige un grand

nombre de nos compagnonnages à adopter l'attitude appareillée de rebâtir l'équilibre.

T'il est indubitable le cas d'un antisémite dont je vous rappelle que l'antisionisme est une forme d'antisémitisme, mais certains compagnonnages doivent de prendre la défense des juives et des juifs dans l'humanité et qui réussira ainsi à gagner la confiance d'ensemble mondiale. Je suppose également que l'attitude de la L.I.C.A. qui tend à rebâtir l'équilibre auquel se réfère vers l'extrême-droite antisémite.

Il nous fait écouler le dernier numéro de cet hebdomadaire antisémite, mais il nous fait également rebâtir le compagnonnage. D'où l'origine de Joseph Kessel.

Le secrétaire,
Sigis : Robert SCHUMANN.

Opposition de principe, d'ailleurs, les Juifs sont les mêmes au fond, et la Juiverie ne les prend jamais de vue. Mais il importe de faire comprendre que si l'Algérie a été décolonisée pacifiquement, la L.I.C.A. avait réussi à monter à bord la bûche sanglante et avec quelles horreurs elle l'avait fait ! R. I. C.



520

Henry Coston

Du Talmud aux Protocols

Je vous hais !, avril 1944, pp. 10-14.

Le plan juif de domination ne date pas d'hier.

Le Français moyen, imprégné de christianisme depuis vingt siècles, ne peut se faire à l'idée qu'il existe d'autres races d'hommes dont la conception du bien et du mal est totalement différente, voire même diamétralement opposée à la sienne propre.

Le Christ ayant dit : AIMEZ-VOUS LES UNS LES AUTRES, et cette maxime étant adoptée par les peuples européens, le Français moyen croit tout naïvement que c'est là un principe de morale universelle.

Certes, il sait qu'il existe dans le centre de l'Afrique des nègres qui ne pratiquent guère cet amour du prochain, et qui vont jusqu'à se régaler des meilleurs morceaux tranchés dans la chair de quelque explorateur ou missionnaire égaré dans leur contrée. Mais ce sont là des sauvages.

Comment pourrait-il se douter qu'il côtoie chaque jour, dans la rue, au spectacle ou au stade, d'autres hommes parfaitement polisés qui professent une opinion guère différente de celle du cannibale bien que plus hypocrite ?

Et cependant, ce n'est que la stricte vérité : le Juif hait le non-Juif, – le goy, comme il l'appelle dans son jargon hébraïque – autant, sinon plus que le nègre anthropophage de l'Afrique centrale. Mais cette haine du Juif pour l'Aryen diffère en ceci de la seconde qu'elle est habilement cultivée, entretenue, développée dans l'âme des petits Israélites, tandis que la haine du Momboutou pour le civilisé est purement animale et instinctive.

L'hypocrisie du Juif a su, longtemps, cacher aux non-Juifs les véritables sentiments qui animent tout le peuple d'Israël. La Bible, qui mentionne les innombrables massacres dont les fils d'Abraham et de Jacob se sont rendus coupables, ne donne qu'un faible aperçu de cette haine quatre fois millénaire.

C'est dans le TALMUD qu'il faut chercher les témoignages de cette aversion, de cette hostilité à l'égard des goy.

Ce recueil des lois religieuses et sociales du Judaïsme ne peut être comparé à aucun des livres sacrés des autres religions. Le TALMUD n'est pas

seulement un traité dogmatique, il est aussi un code civil et pénal : il est le *LIVRE DE LA MORALE JUIVE*.

C'est dans le TALMUD que les Israélites puisent les raisons de cet exclusivisme religieux, national et ethnique⁶ qui en a fait des individus nettement différents des autres hommes parmi lesquels ils vivent, et dans lequel ils puisent cet orgueil démesuré et cette soif de domination que nous connaissons bien.

Le TALMUD, qui se compose de deux parties : la MISCHNA et la GHEMARA, date du II^e siècle de notre ère. Son auteur – ou plutôt le compilateur de la MISCHNA – est le Rabbin Jehudah-ha-Kaddosch (Juda le Saint). Avant lui, les interprétations de la loi étaient transmises oralement. Redoutant que la tradition ne soit altérée ou ne se perde progressivement, Rabbi JEHUDAH rassembla ces différentes interprétations.

Ce livre fut accueilli avec faveur par les communautés répandues dans le bassin méditerranéen depuis la Diaspora, et il acquit une autorité qu'il a conservée jusqu'à nos jours.

Rabbi JEHUDAH mort, ce livre sacré fut complété par différents commentateurs hébreux : c'est cette seconde partie qui porte le nom de GHEMARA⁷.

Comme les écoles rabbiniques qui commentaient la MISCHNA ne suivaient pas toutes la même méthode en Palestine et en Babylonie, il s'ensuivit deux interprétations, donc deux TALMUD : celui de Jérusalem, concis mais obscur, et celui de Babylone, plus développé, plus clair et plus explicite. C'est ce dernier qui révèle la véritable pensée juive.

Les éditions plus ou moins complètes du TALMUD de Babylone⁸ ont été assez nombreuses. La première édition date de 1520. C'est à Venise qu'elle fut imprimée, puis réimprimée en 1550.

Une réédition eut lieu à Bâle en 1581, puis les années suivantes à Amsterdam et à Cracovie. Mais des incidents s'étant produits avec des chrétiens à la suite de ces dernières éditions, les grands Satrapes du

Judaïsme jugèrent prudent de ne pas fournir des verges pour se faire fouetter, et ils décidèrent au Synode général de Pretokow (Pologne), en 1631, de supprimer les passages trop suggestifs et significatifs dans les éditions futures.

Voici les termes de cette décision dont on admirera, au passage, la perfidie :

C'est pourquoi nous enjoignons, sous peine d'excommunication majeure, de ne rien imprimer dans les éditions à venir de la MISCHNA ou de la GHEMARA qui ait rapport en bien ou en mal, aux actes de Jésus le Nazaréen. Nous enjoignons en conséquence de laisser en blanc les endroits qui ont trait à Jésus le Nazaréen ; un cercle comme celui-ci O, mis à la place, avertira les rabbins et maîtres d'écoles d'enseigner à la jeunesse ces passages de vive-voix seulement.

Au moyen de cette précaution, les savants d'entre les Nazaréens (chrétiens) n'auront plus de prétexte pour nous attaquer à ce sujet.

L'abbé ROEHLING, savant hébraïsant de l'Université de Prague, devait rétablir tous les passages supprimés dans son ouvrage aujourd'hui introuvable en librairie, *Le Juif talmudiste*, publié en 1878 en Westphalie. Des critiques ayant été formulées sur l'exactitude de certains citations, l'abbé Maximilien de Lamarque, docteur en théologie, et lui aussi hébraïsant distingué, employa dix années de sa vie à réviser complètement la traduction de ROEHLING et en publia une nouvelle édition en 1888 à Bruxelles⁹. Une récompense de 10 000 francs (francs-or !) était offerte à quiconque prouverait l'inexactitude d'une seule des citations contenues dans ce volume. Aucun contradicteur juif ou judaïsant ne se présenta pour empocher la prime !...

Certes, il y a des Juifs qui prétendent, pour se défendre, que le TALMUD n'est pas forcément adopté par les Juifs. C'est là un nouveau mensonge que démentent « Les Archives Israélites », le grand journal du Judaïsme français, lorsqu'elles déclarent :

Quant au Talmud, nous reconnaissons sa supériorité absolue sur le Bible.

Ce n'est donc pas seulement dans la Bible que le Juif puise son enseignement, mais dans le TALMUD, code de haine d'Israël.

Glissions sur les citations ordurières qui encombrent ce *livre sacré* et bornons-nous à publier quelques passages concernant plus particulièrement les relations du Juif avec le *goy*.

Etant donné que *les Juifs sont plus agréables à Dieu que les Anges* (traité Chüllin, fol. 916), *un goy qui frappe un Juif mérite la mort* (traité Sanhédrin, fol. 58b).

C'est là une sanction parfaitement justifiée, expose le TALMUD, puisque : *Il y a certainement une différence entre toutes choses ; les plantes et les animaux ne pourraient exister sans les soins de l'homme, et, de même que les hommes sont supérieurs aux animaux, les Juifs sont supérieurs à tous les peuples de la terre* (Sepher Zerorhamar, fol. 1076).

Les non-Juifs, ajoute le TALMUD, *ne sont que de la semence de bétail* (Jebammoth, fol. 98a) *et si les Juifs n'existaient pas, il n'y aurait aucune bénédiction sur la terre, ni rayons de soleil, ni pluie, et les peuples ne pourraient subsister* (Jebammoth fol. 63a et Bachaï, fol. 153b).

Ce qui me semble tout de même un tantinet excessif...

Messieurs les commentateurs du TALMUD ne semblent pas tout à fait d'accord sur un point : sommes-nous des ânes ou des porcs ?

Rabbi ABRAVANEL déclare : *Le peuple juif est digne de la vie éternelle, mais les autres peuples sont semblables aux ânes* (commentaire du HOS, IV, fol. 130, col. 4), tandis que Rabbi JALQUT affirme que : *Les Juifs seuls doivent être appelés hommes, mais les goym, venant de l'esprit impur, n'ont droit qu'au nom de porcs* (Jalqût Reûbeni, fol. 10b).

Dans ces conditions, la fortune, les biens, la vie même des non-Juifs, ces ânes ou ces porcs, sont à la discrétion d'Israël.

Rabbi ALBO n'hésite pas à dire que : *Dieu a donné aux Juifs pouvoir sur la fortune et la vie des peuples* (Sepher Haîqqurim, fol. 56).

Rabbi ASI, très pratique, exige : *Si ce cep (ou ce portefeuille) appartient à un goy, apporte-le-moi, mais s'il appartient à un Juif ne l'apporte pas* (Jebammoth, fol. 47b).

Car cela va de soi que : *La propriété d'un non-Juif équivaut à une chose abandonnée ; le vrai possesseur est celui qui le prend le premier.* [...]

Le TALMUD a eu surtout comme résultat pratique de conserver aux Juifs une attitude d'hostilité perpétuelle à l'égard des *goym* et à les empêcher de fusionner avec les autres peuples, peuples *d'ânes* et de *porcs*, *vile semence de bétail*. D'essence supérieure, à ce qu'il croit, le Juif a donc tout naturellement pensé à la domination universelle.

Jéhovah ne lui a-t-il pas déjà promis, par la voix de ses prophètes (voir la Bible) qu'il régnerait sur les autres peuples ? Mais la chose est plus aisée à dire qu'à faire. Par les armes, il n'y fallait pas songer : ce petit peuple de couards se soucie fort peu d'exposer ses précieuses peaux dans un combat avec les guerriers des autres nations. C'est par la ruse qu'il entend arriver à ses fins.

C'est alors que ses dirigeants fondèrent en 1860 la fameuse « ALLIANCE ISRAÉLITE UNIVERSELLE » dont le F ∴ Juif A. CREMIEUX prit la présidence. Voici le manifeste que les fondateurs de l'A.J.U. lancèrent alors aux Juifs de l'univers :

« *L'union que nous désirons fonder NE SERA PAS UNE UNION FRANÇAISE, anglaise, irlandaise ou allemande, mais une UNION JUIVE UNIVERSELLE. D'autres peuples et d'autres races sont divisés en nationalités ; nous seuls n'avons pas de citoyens, mais exclusivement des coreligionnaires. EN AUCUNE CIRCONSTANCE UN JUIF NE DEVIENDRA L'AMI D'UN CHRÉTIEN OU D'UN MUSULMAN, avant qu'arrive le moment où la lumière de la foi juive, la seule religion de la raison, brillera sur le monde entier. Dispersés parmi les autres nations, qui depuis un temps immémorial furent hostiles à nos droits*

et à nos intérêts NOUS DÉSIRONS PREMIÈREMENT ÊTRE ET RESTER IMMUABLEMENT JUIFS. NOTRE NATIONALITÉ, C'EST LA RELIGION DE NOS PÈRES et nous ne reconnaissons aucune autre nationalité. [...] LE TEMPS EST PROCHE OÙ JÉRUSALEM VA DEVENIR LA MAISON DE PRIÈRE POUR TOUTES LES NATIONS ET TOUS LES PEUPLES, OÙ LA BANNIÈRE DU DIEU UNIQUE D'ISRAËL SERA DÉPLOYÉE ET HISSÉE SUR LES RIVAGES LES PLUS LOINTAINS.

METTONS À PROFIT TOUTES LES OCCASIONS. NOTRE PUISSANCE EST IMMENSE, APPRENONS À ADAPTER CETTE PUISSANCE À NOTRE CAUSE. Qu'avez-vous à craindre ? LE JOUR N'EST PAS ÉLOIGNÉ OÙ TOUTES LES RICHESSES, TOUS LES TRÉSORS DE LA TERRE DEVIENDRONT LA PROPRIÉTÉ DES ENFANTS D'ISRAËL... »

C'est là un résumé remarquable, mais succinct du plan de domination juive, qui devait être considérablement développé et mis au point dans les fameux PROTOCOLS DES SAGES DE SION, rédigés quelque quarante ans plus tard.[...]

Parlant de la haine d'une partie de la population goy contre les classes dites privilégiées, les auteurs des PROTOCOLS écrivent :

« Cette haine sera encore accrue par l'effet que produiront les crises économiques qui arrêteront les marchés et la production. NOUS CRÉERONS UNE CRISE ÉCONOMIQUE UNIVERSELLE PAR TOUS LES MOYENS DÉTOURNÉS POSSIBLES ET À L'AIDE DE L'OR QUI EST ENTIÈREMENT ENTRE NOS MAINS. Simultanément, nous jetterons à la rue dans toute l'Europe, des foules énormes d'ouvriers. CES MASSES SERONT ALORS HEUREUSES DE SE PRÉCIPITER SUR CEUX QUE, DANS LEUR IGNORANCE, ELLES ONT JALOUSÉES DANS L'ENFANCE ; ELLES RÉPANDRONT LEUR SANG ET POURRONT ENSUITE S'EMPARER DE LEURS BIENS ; ON NE NOUS FERA PAS DE MAL, PARCE QUE LE MOMENT DE L'ATTAQUE NOUS SERA CONNU ET QUE NOUS PRENDRONS DES MESURES POUR PROTÉGER NOS INTÉRÊTS. » Et un peu plus loin : « Pour détourner l'attention des chrétiens de notre politique, il est essentiel que nous l'attirions du côté du commerce et de l'industrie. Mais pour que la liberté puisse disloquer et ruiner la vie

sociale des Gentils, IL FAUT QUE NOUS ÉTABLISSONS LE COMMERCE SUR UNE BASE SPÉCULATIVE, CE QUI AURA POUR RÉSULTAT D'EMPÊCHER LES GENTILS DE RETENIR ENTRE LEURS MAINS LES RICHESSES TIRÉES DE LA PRODUCTION DU SOL ; PAR LA SPÉCULATION, ELLES PASSERONT DANS NOS COFFRES. » [...]

Et voici la menace directe : « Nous devons être à même de répondre à toute opposition par une déclaration de guerre du pays voisin de l'Etat qui ose se mettre en travers de notre route ; mais si ces voisins, à leur tour, devaient se décider à s'unir contre nous, il faudrait leur répondre en déchaînant une guerre mondiale... »

C'est d'abord l'Europe qu'il faut asservir : « Bref, afin de démontrer que tous les gouvernements des Gentils d'Europe nous sont asservis, NOUS MANIFESTERONS NOTRE POUVOIR À L'UN D'EUX AU MOYEN DE CRIMES, DE VIOLENCES, c'est-à-dire par un régime de terreur, et au cas où ils se révolteraient tous contre nous, nous répondrions avec DES FUSILS AMÉRICAINS, CHINOIS OU JAPONAIS. »

Le Japon, qui a conscience du péril, n'est pas entré dans les vues d'Israël. Au contraire, il s'est élevé contre ses prétentions à la dictature mondiale. Mais le plan juif ne s'est-il pas réalisé en partie en ce qui concerne l'Amérique du F.ROOSEVELT, juif d'origine, et la Chine du F.Tchang Kaï Cheik ? Les *fusils américains et chinois* ne se sont-ils pas mis au service d'Israël pour combattre l'anti-juif HITLER et l'Europe aryenne ?

Cette guerre constitue l'ultime phase de la lutte millénaire que le Judaïsme mène contre les peuples non juifs. Le triomphe des Juifs et de leurs « alliés » signifierait l'asservissement total de notre planète aux « Sages de Sion ».

Français, veux-tu devenir l'esclave du Juif ?

Jean Drault

Les complicités de Vichy

Au pilori, 20 avril 1944.

Le colonel Cristofini¹⁰, condamné à mort par une équipe de farceurs déguisés en militaires et qui devraient depuis longtemps être déchus de la nationalité française, attend toujours dans sa cellule d'être conduit au poteau de Pucheu¹¹.

Ces pitres sanglants prétendent constituer un conseil de guerre, et s'arrogent le droit de condamner à mort au nom d'un gouvernement fantôme, dont le sieur Giraud et le sieur de Gaulle se disputaient la direction en se battant comme des chiffonniers.

Le plus beau est qu'à Vichy on a l'air de prendre au sérieux ces fantoches galonnés que les communistes appelaient naguère des Gueules-de-Vaches, et qu'ils traitent maintenant en valets que les coups de pied quelque part ont rendu dociles.

— Voulez-vous qu'on fusille Pucheu ? Mais tout de suite, mon bon Marty ! Dites à Vychinsky qu'il sera content !

— Alors, Cristofini, pour quand ?

— Pour le colonel Cristofini, attends un peu ? Il paraît qu'à Vichy on a annoncé des représailles. Alors n'est-ce pas ! Les Juifs demandent qu'on attende. On tient à sa peau !

Ils avaient compris tout de suite, ces ex-généraux à la solde de Staline, que les Juifs pourraient bien être menacés les premiers par les représailles, puisque c'est le Juif qui mène la dissidence et qui dicte les sentences de mort.

Et la mercuriale lancée par une bouche auguste autant qu'autorisée fit, sans doute, réfléchir les assassins assoiffés de sang du colonel créateur de la Phalange africaine.

Elle proclame, cette bouche :

« Traduire en justice un soldat qui a exécuté un ordre de ses supérieurs constitue une atteinte au droit, au devoir et à l'honneur militaire. »

Malheureusement, contre toutes les prévisions, ni Marty, ni Vychinsky, ni de Gaulle, ni Giraud, ni aucun de ces criminels endurcis n'ont paru prendre au sérieux cette proclamation qui emploie le terme « traduire en justice » au lieu de celui « d'assassiner ».

On n'a jamais confondu le maquis avec un centre militaire, avec un parti, avec un rassemblement de soldats. La dissidence n'est qu'un maquis.

Bref, ces coquins, qui attendaient des précisions sur les représailles avant de poursuivre la série de leurs tueries assaillonnées de débats pseudo-judiciaires ont respiré et se sont ressaisis :

– Ce n'est que ça ! On peut y aller ! Ont-ils dit.

Non seulement la vie du colonel est de nouveau en danger, mais de Vichy, le 12 avril, la dissidence intérieure a pu se complaire à envoyer aux journaux l'information suivante :

« Aux termes de certaines informations, des membres de la Phalange africaine seraient prochainement traduits à Alger, devant un tribunal militaire, tribunal d'ailleurs illégal.

Dans cette circonstance, le Maréchal de France, chef de l'Etat, tient à affirmer de nouveau que tout officier, soldat ou marin qui exécute un ordre, n'est légalement responsable que devant l'autorité dont émane cet ordre.

Traduire en justice, etc. (Voir ci-dessus) ».

La répétition est la meilleure figure de rhétorique, c'est entendu ! Mais réciter un article du code pénal devant un assassin qui, armé d'une mitraillette, vous demande la bourse ou la vie, est un exercice dérisoire et comme tel absolument inopérant.

Or, sans menace de représailles formelles, les assassinats continueront.

Vichy veut ignorer la question juive et c'est pourtant la question juive qui, mise au dessus de toutes les autres questions, calmerait bien vite le terrorisme d'une dissidence où les Juifs mènent le jeu.

– Comme ce serait facile ! S'écrie un de nos confrères, qui préconise également les représailles nécessaires.

Oh ! Oui ! Répondrons-nous.

Ce confrère parle de cent Juifs répondant de la vie d'un seul Français condamné à mort par le brelan de voyous galonnés constituant le soi-disant conseil de guerre.

Pas besoin de cent !

Ouvrez le Talmud, vous y lirez (Sanhédrin, 58, traduction Luzzensky) :

« Un non Juif qui frappe un Juif mérite la mort. Quiconque donne un soufflet à un Juif est coupable comme s'il soufflait Dieu. »

En d'autres termes, Jéhovah ressent les soufflets octroyés aux représentants de son peuple bien-aimé.

A plus forte raison, si un représentant du peuple élu reçoit douze balles dans la peau, Jéhovah se sent encore plus durement frappé que par une gifle...

Cent Juifs recevant chacun douze balles dans la peau pour payer la vie d'un Français assassiné à Alger, et Jéhovah, du coup, est transformé en écumoire ! Insupportable conclusion pour le monde officiel et gouvernemental de Vichy, composé de Juifs authentiques, de demi-Juifs, de quarts de Juifs, de ronds-de-cuir francs-maçons, d'Anglais espions et d'Américains qui pleurent encore Darlan.

Ce n'est pas d'hier que Vichy est la ville de Jéhovah !

Dès 1939, lors de la drôle de guerre, l'« Univers israélite » annonçait que les riches Juifs d'Alsace quittaient le voisinage de la ligne Maginot pour aller habiter Vichy.

Les Juifs moins riches se contentaient de Clermont-Ferrand.

Vichy, dès lors, devenait l'équivalent d'une Lourdes hébraïque. Ce n'étaient que visite de rabbins et de grands rabbins, que *bar-mitvahs* somptueuses, prières à la synagogue, réceptions et dîners en l'honneur des *bar-mitvahs*, etc.

Tel-Aviv n'était rien à côté. C'était Jérusalem-sur-Allier.

C'est dans cette ville absolument juive que le nouveau gouvernement, en juin 1940, délégué par ce Convent maçonniques qu'est le Congrès, vint, comme par hasard, planter ses pénates et s'encastrer dans une véritable communauté israélite.

Cela explique les raisons pour lesquelles le nom d'Edouard Drumont n'a pas encore été donné à une rue de Paris et d'aucune ville de France, à cette heure où l'on se prépare à commémorer le centenaire de sa naissance.

Alors qu'une cinquantaine de voix parisiennes portent encore des noms de Juifs généralement ploutocrates depuis Pereire et Erlanger, jusqu'à Olchansky, en passant par des personnalités judaïques moins somptueuses, le créateur du mouvement antijuif français est banni du petit Bottin portatif que consulteront tous les agents désireux d'indiquer leur chemin aux étrangers perdus dans Paris.

M. Taittinger¹², qui pourrait, je crois, réparer un oubli monstrueux, a-t-il songé que Drumont était aussi l'auteur de deux volumes : *Mon vieux Paris*, et que cette œuvre ne l'excluait pas précisément d'un honneur réservé à des tas de politiciens totalement inconnus.

Il n'est tout de même pas homme à objecter que s'il n'avait pas écrit *La France juive*, Drumont serait récompensé d'avoir publié *Mon vieux Paris*.

Ce serait avouer de sa part que Vichy pense juif et consulte le Consistoire de Tel-Aviv avant de baptiser les rues des villes de France.

Etonnez-vous donc que jamais une bombe anglo-américaine ne soit tombée sur Vichy ! On ne bombarde pas ses amis et alliés.

A se demander si, jugeant peu graves les assassinats d'Alger, tous agréables à Jéhovah qui hume avec délice le sang des *goyim* massacrés, les Juifs de Vichy n'indiquent pas les localités à bombarder selon la commodité de certains préfets à qui le salut aux morts procure des petits voyages dans les régions où ils ont affaire !....

Urbain Gohier

Annibal avait su vaincre

Au pilori, n° 206, 27 juillet 1944.

Maintes fois des lecteurs – soit en toute candeur, soit pour nous embarrasser – nous ont posé cette question : « Puisque nos vainqueurs ont délivré leur pays de la peste juive et qu'ils veulent en délivrer le monde, pourquoi n'en délivrent-ils pas tout de suite la France, où ils sont maîtres ? Pourquoi n'imposent-ils pas l'opération ? »

Le public de bonne foi sait très bien que nous n'avons pas qualité pour répondre, ni même pour solliciter la réponse, l'armistice n'est pas la paix, nous tomberions sous le coup de quelque chinoiserie.

Mais, de 1919 à 1939, c'était la paix ; nous avions le droit de causer ; nous l'avons fait ; très hautement, j'ai dit dans le *Bulletin du Service Mondial*, dont le siège était alors à Erfurt, l'admiration « sportive » que m'avait inspirée la lutte du peuple allemand contre vingt nations coalisées, et l'admiration plus grande encore que m'inspirait sa déclaration de guerre à la nation la plus riche, la plus habile, la plus dure, la plus dangereuse entre toutes, la nation juive.

Eh bien, rétorquèrent les hommes du *Welt Dienst* (en douze ou quinze langues), pourquoi ne tentez-vous pas chez vous ce que nous avons accompli chez nous ? Il fallait l'avouer : parce que les Français, tout victorieux qu'ils se croyaient, n'avaient ni l'audace, ni la vitalité, ni le patriotisme agissant des Germains.

Nous ne pouvions qu'exprimer l'espoir d'un sursaut fortuit. Nous ne pouvions que démontrer l'intérêt du Reich à nettoyer la France, comme il s'était nettoyé lui-même : car, même en temps de paix, l'épuration de l'Allemagne ne saurait être complète et définitive si les Allemands laissaient subsister, sur leur flanc et dans leur dos, une horde d'ennemis embusqués de ce côté-ci du Rhin pour des incursions continues de l'autre

côté, un camps retranché plein de Juifs frénétiques ; enflammés d'une passion de représailles, appuyés par une multitude de complices, pourris ou stipendiés.

C'est la situation actuelle, encore aggravée. La France est submergée de Juifs comme au temps du Front populaire et leur propagande est effrontée. D'une part, ils exploitent l'invention des « Juifs bien nés » lancée pour le salut des Juifs qui passent à la caisse ; d'autre part, ils entonnent la complainte de « la pauvre race persécutée » qui touche le cœur des prêtres, des prélat, des moines, des religieuses, des vieilles femmes pitoyables.

J'en voyais un exemple dans une ville du Centre : les gendarmes occupants venaient d'empoigner un petit Hébreux criminel, en pleine école nationale professionnelle où il était caché ; les élèves « goyim » protestaient en invoquant leurs « priviléges », et les mères « goyim » s'indignaient au nom de la charité : comme on voit dans le conte de la *Jungle* intitulé Riki-Tikki-Tavi, le stupide oiseau qui stigmatise la mangouste coupable de détruire les œufs du cobra ; chaque œuf contient un petit cobra, futur chasseur d'oiseaux ; mais pour l'oiseau, un œuf doit rester sacré.

Le Juif et le cobra ne sont pas inquiets avec une proie aussi bête.

A la grande revue militaire de 1939, dans la loge du président Lebrun, les deux compères Rothschild-Mandel et Hoare-Belisha s'étaient réjouis d'admirer une si belle armée française, leur armée, magnifiquement équipée, pourvue des engins les plus perfectionnés ; ils n'avaient pas réfléchi que cette échantillon était à peu près la cinquième partie de ce qu'il aurait fallu pour tenir tête à l'invasion. En six semaines, tout fut liquidé ; deux millions de guerriers français peuplèrent les camps de prisonniers, ramassés par de simples avant-gardes ; les Allemands purent entasser, avec Giraud, cent généraux français dans une seule forteresse et s'amusèrent à les traiter comme des coqs en pâte. Mais ils ne touchèrent pas aux Juifs.

Alors, il n'y eut rien de fait. « Tu sais vaincre Annibal, et tu ne sais pas tirer parti de ta victoire ! »

Les Juifs sont toujours là, manœuvrant les terroristes, machinant les félonies, préparant la famine et l'insurrection, prêchant aux fonctionnaires et aux ouvriers l'ignoble sabotage, corrompant les maîtres de la jeunesse pour qu'ils enseignent l'assassinat comme à Voiron, ou l'enjuivement.

Les Juifs ont étouffé l'idée de la relève, qui ne pouvait se réaliser en grand que dans un élan d'enthousiasme. Les Juifs continuent d'empoisonner l'ouvrier français qui, flagorné comme un despote, comblé d'allocations, d'indemnités, de sursalaires, de primes, et n'ayant pas l'énergie de faire lui-même sa révolution, l'attend toute cuite des bourreaux bolcheviks.

La perception des impôts n'est plus qu'un distributeur de sportules. En sortant de leur bureau, les soi-disant prolétaires vont au cabaret s'offrir mutuellement des chopines à 20 francs, et les mères achètent pour leurs filles, chez la petite modiste du village, des chapeaux à 330 francs.

C'est le plan textuel des « *Protocols* » : « Nous augmenterons sans mesure les salaires des ouvriers, nous développerons leurs appétits que nous les empêcherons de satisfaire en provoquant (disette et marché noir) le renchérissement continu des choses nécessaires. Alors, ils deviendront furieux et se jetteront sur les bourgeois qu'ils extermineront, faisant ainsi place nette pour le peuple élu ». Exactement ce que nous voyons, et ce que nous allons voir.

Tant que la juiverie ne sera pas éliminée, il n'y aura pas de paix dans le monde. Tant que les Juifs tiendront la France, l'Allemagne, même victorieuse, ne sera pas à l'abri d'un retour offensif : à sa porte, les Juifs garderont un refuge, une base de départ et l'Europe, un foyer d'infection.

C'était tout à fait la thèse du comte Harry d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne à Paris en 1872.

Drumont a noté dans la *France juive* (T.I.P. 432) que d'Arnim, pourtant considéré par Bismarck comme le seul homme qui pût le remplacer,

différait d'avis avec le chancelier sur la façon de résoudre la question juive en Europe.

« Le prince de Bismarck, écrit Drumont, encourageait la République juive en France, pour que la France fût impuissante, sans s'occuper des dangers que présentait pour le monde le foyer d'infection qu'il laissait grandir.

Le comte d'Arnim, au contraire, voulait guérir la France pour que l'Europe ne tombât pas malade, grâce à ce voisinage. Il s'inspirait de la maxime de Philippe II : “Mieux vaut éteindre l'incendie dans la maison de son voisin que de l'attendre dans la sienne.” A la France une fois en monarchie, soit avec le comte de Chambord, soit avec le prince impérial, il offrait la Belgique et Metz en compensation de l'Alsace, tandis que l'Allemagne occupait la Hollande, et devenait une puissance maritime.

L'Angleterre qui, en dépit des déjeuners du prince de Galles avec Gambetta, nous a constamment trahis et a fini par prendre Chypre et l'Egypte à notre barbe et à notre nez, était tenue en échec pour longtemps. L'Europe entrait dans une ère de paix et d'ordre, qui aurait pu se prolonger un siècle. »

La thèse du comte d'Arnim était la bonne. Les Juifs, aidés par le parti républicain, la firent alors échouer.

Elle est à reprendre dans ses grandes lignes.

1. Proche du P.P.F., membre du comité d'honneur du Groupe Collaboration, le cardinal Baudrillart (1859-1942) manifeste sa sympathie aux combattants de la Légion des volontaires français contre le bolchevisme en bénissant la lutte contre le communisme.

2. Parti social français du colonel de La Rocque.

3. Parti républicain national et social de Pierre Taittinger.

4. Organisée par le Centre d'action antibolchevique de Paul Chack, cette exposition financée par la Propaganda Staffel est inaugurée le 1^{er} mars 1942 à la salle Wagram. Elle est clôturée le 14 juin suivant.

5. Urbain Gohier est en réalité l'auteur de ces deux ouvrages, respectivement publiés en 1913 et 1914 sous le pseudonyme d'Isaac Blümchen.

6. Le problème juif doit être examiné sous les trois aspects indissolublement liés.
7. En hébreu, *GHEMARA* veut dire : perfection, complément.
8. Une traduction française du TALMUD de Jérusalem, par Moïse Schwab, fut imprimée en 1932 à 500 exemplaires.
9. Alfred Vromant, éditeur, Bruxelles.
10. Le colonel Cristofini, militaire de carrière, et l'intellectuel Henry Charbonneau étaient à la tête de la Phalange africaine, créée par Darnand en novembre 1942. Cette unité de combat, qui ne comptera jamais plus de 300 hommes, devait participer, aux côtés des Allemands, à la reconquête de l'Afrique du Nord. Intégrée à la 754^e Panzergrenadier de la 334^e division de la Wehrmacht sous le nom de Frankonia, elle fut engagée en avril 1943 contre les Anglais. La Phalange africaine fut presque intégralement anéantie, et Cristofini condamné à mort et exécuté par le Comité d'Alger.
11. Appelé par Darlan comme secrétaire d'Etat à la production industrielle (février 1941) puis à l'Intérieur (août 1941), Pucheu prit une lourde responsabilité dans les exécutions d'otages par la Wehrmacht, choisissant ces derniers essentiellement parmi les militants communistes. Il quitta le gouvernement après le retour de Laval, puis gagna l'Espagne, d'où il prit contact avec Giraud, qui se déclara prêt à l'accueillir en Afrique du Nord. Débarqué à Casablanca en mai 1943, il fut arrêté par les autorités gaullistes, condamné à mort et fusillé le 20 mars 1944.
12. Pierre Taittinger est alors président du Conseil municipal de Paris.

Les solutions de « la question juive »

George Montandon

Les juifs démasqués par un savant ethnologue

La France au travail, 2 juillet 1940.

La défaite est venue.

A qui le devons-nous ?

Pierre Baudouin, ministre des Affaires étrangères, a répondu en disant, dans son allocution du 17 juin aux Français : « Les 40 millions de Français se sont trouvés seuls en face des 80 millions d'Allemands. » Et le maréchal Pétain a ajouté : « Nous n'avions pas assez d'enfants ».

Pourquoi l'ethnie française, qui s'est révélée au Canada l'ethnie blanche la plus prolifique, a-t-elle couru en France à l'effondrement démographique, prélude de l'effondrement militaire ?

C'est qu'en sus de ses fautes à elle, la nation française avait été empoisonnée par l'ethnie de l'esprit putain¹.

Ce qui en effet caractérise psychologiquement la communauté ethnique juive et légitime l'appellation scientifique, sous laquelle nous la désignons,

c'est non seulement sa luxure (sur laquelle nous ne pouvons nous étendre ici), mais avant tout le fait que cette communauté, au lieu de servir une patrie, un pays, se met, comme une fille publique, au service de tous les pays, tout en ayant refusé, pendant deux mille ans, de se fondre dans la population de ces pays.

C'est l'esprit de l'ethnie putain qui s'imposant aux Français :

- a. faisait bêler à la paix,
- b. sabotait l'armement,
- c. et surtout dégoûtait la femme, depuis des décades, de la maternité, grâce à la presse en particulier, dont l'ancien *Paris-Soir*, dit *Pourrissoir*, avec ses rubriques quasi pornographiques, dirigées par des putains juives dont nous avons les noms, était le modèle accompli.

Le résultat obtenu se révèle dans les paroles de Pierre Baudouin rapportées ci-dessus.

Peut-être était-il difficile, et eut-il même été criminel, en pleine guerre, de manifester quelque activité anti-juive. Aujourd'hui que la lutte militaire est à son terme et que les conséquences de l'action de l'ethnie putain sont manifestes à tous les yeux, il serait criminel envers la France de ne pas reprendre l'activité anti-juive et de ne pas la mener au but. Ce but doit être :

1. Le retrait de la nationalité française aux citoyens juifs ;
2. Leur dépossession ;
3. Leur transplantation en un pays autonome qui leur serait octroyé.

Telle nous paraît devoir être la première base, l'« assiette », de l'assainissement du pays.

George MONTANDON, Pr d'ethnologie à l'Ecole d'anthropologie de Paris.

AU PILORI

DANS ce numéro :

PAGE 4
Qu'est-ce qu'une entreprise juive et un commissaire gérant ?

HEBDOMADAIRE DE COMBAT CONTRE LA JUÏDEO-MACONNERIE

ORGANE SOCIAL DE LA RENOVATION FRANÇAISE

REDACTION-ADMINISTRATION
55, Avenue George V, Paris 8^e — Tél. : Elysée 37-04
Groupe Charette-Poujol-Audier

Directeur Politique : Robert PIERRET

ADVERTISING :
www.aupilori.com

TERRE FRANÇAISE OU JUIVE ?

Israël partout ! MORT AU JUIF !

En première page de l'hebdomadaire *Au pilori* du 14 mars 1941, l'article de Paul Riche : « Mort au Juif ! ».

Paul Riche

Mort au juif !

Au pilori, 14 mars 1941.

Ce cri a retenti une centaine de fois au cours des siècles. Ce n'est pas un cri de haine. C'est un cri de libération.

Mort au Juif ! Mort à la vilenie, à la duplicité, à la ruse juive ! Mort à l'argument juif ! Mort à l'usure juive ! Mort à la démagogie juive ! Mort à tout ce qui est faux, laid, sale, répugnant, négroïde, métissé, juif ! C'est le dernier recours des hommes blancs traqués, volés, dépouillés, assassinés par les sémites et qui retrouvent la force de se dégager de l'abominable étreinte.

Mort au Juif !

C'est l'appel ultime d'un peuple d'aryens qui est tombé dans le piège gluant de la générosité et que les fauves judaïques ont assailli.

Mort au Juif ! Voilà ce à quoi nous sommes réduits pour avoir été confiants, sans défense, obligeants, charitables, accueillants, pour avoir traité les youpins sur un pied d'égalité, pour avoir accepté les grands faux principes de la judéo-maçonnerie, pour nous être empêtrés dans le labyrinthe capitaliste de la République juive, pour avoir écouté Blum, supporté Mandel, pour ne pas avoir botté Rothschild, secoué Lazard, dégringolé Halphen, chassé Worms, foudroyé Cornélius Hertz, pulvérisé les Lévy, les Cohen, les Kahn, les Kohn et les Kuhn, pour nous être enjuivassés !

Mort ! Mort au Juif ! Oui. Répétons. Répétons-le ! Mort ! M.O.R.T. AU JUIF !

Là !

Le Juif n'est pas un homme, c'est une bête puante. On se débarrasse des poux. On combat les épidémies. On lutte contre les parasites. On monte à l'assaut des invasion microbiennes. On se défend contre le mal, contre la mort – donc contre le Juif !

Il faut extirper de la nation tout ce qui est juif. C'est une nécessité vitale. C'est la seule condition de renaissance possible. Sans cela, nous ne guérirons pas ; nous ne nous relèverons pas ; nous ne redeviendrons jamais la France.

Il y eut dans le monde des problèmes douloureux, des catastrophes nationales : invasions de sauterelles, éruptions volcaniques, inondations, lèpre ; nous luttons contre l'alcoolisme, le chômage, la syphilis, la tuberculose. Depuis deux siècles, le Juif est la maladie de la France.

C'est le microbe dont nous souffrons. Faisons œuvre de salubrité publique en repoussant le Juif ! En l'obligeant à s'éloigner ! A vivre où il voudra, mais pas ici, mais pas chez nous, mais pas sur le sol de notre patrie que nous avons mis deux mille ans à construire et deux cents ans d'enuivrement maçonnico-anglais à perdre.

L'Europe est aryenne. La France est celte, gauloise, latine, aryenne. Hors d'ici, les sémites !

Chassons le Juif ! Mort au Juif !

Car enfin, bon Dieu ! La petite plaisanterie dépasse les bornes. On nous tua 1 700 000 des nôtres entre 1914 et 1918, on nous vola tout notre argent, on nous poussa à la catastrophe de 1940, deux millions d'entre-nous sont prisonniers, tout cela pour des intérêts juifs ! Pour que Rothschild, Lazard, Halphen, Stern, David-Weil, Bloch-Lainé, Fould, Heine, Beckmann, Cahen d'Anvers, Mayer et autres repus d'or puissent suer leur graisse dans les châteaux de province, pour que tous ces youtres à milliards (qu'ils nous ont extorqués) puissent continuer leur métier d'usuriers à notre détriment !

Il est un moment où le vase déborde. Nous n'en pouvons plus d'indignation. Il nous faut agir.

Et puisque les avertissements, les campagnes, les protestations n'ont pas l'air d'émouvoir les Juifs de Vichy et leurs hommes de paille, qu'ils nous délèguent en grands visiteurs chargés de copieuse missions, nous allons procéder autrement.

Mort au Juif !

Nous allons constituer une équipe de déblayage. Il ne sera pas difficile, hein, les gars ! de rassembler une légion antijuive qui se chargera du premier travail. Qu'on nous écrive ! Vite ! Nous classerons les braves par muscles et par bonne volonté.

Nous allons faire du bon boulot français.

Ah ! Le Juif Worms continue à nous défier ! Ah ! Le Juif David-Weill est passé à Paris ! Ah ! Les commerçants juifs ont des combines avec les commissaires enjuivés ! Ah ! Les Juifs stockent notre alimentation et font du marché noir ! 84 francs le litre d'huile ! 200 fr. le kilo de jambon ! Ah ! Le Juif Gregh, grand manitou du ravitaillement général derrière l'enjuivé Achard, a laissé revenir à vide d'Afrique Occidentale 250 000 tonnes de cargos, pour protéger ses petites combines avec l'Uruguay ! Ah ! Le Juif Rueff a laissé s'évader quarante milliards ! Ah ! Les Juifs américains se mêlent de mettre l'embargo sur notre or, affament la population française, attendent avec appétit le mois prochain où nous serons privés de pain ! spéculent sur nos colonies, jouent avec notre peau et celle des malheureux Français qu'ils entourloupent dans les troupes gaullistes, nous conduisent à une défaite plus grave encore que celle de l'été dernier ! veulent nous faire définitivement crever !

Eh bien ! Ils crèveront avant nous !

Mort au Juif !

Entendez-vous, Parisiens, Français de la zone occupée ! Demain, il n'y aura plus de pain, plus de viande ici pendant qu'en zone non occupée on tue 15 000 têtes de bétail de trop en un mois, et que l'Afrique du Nord regorge de stocks !

Demain, il y aura pour les paysans français une catastrophe encore plus grave. Partout, en zone non occupée, individuellement, avec précaution, sans bruit, les Juifs ont ACHETE LA TERRE. Contre du papier-monnaie, nos cultivateurs ont vendu leurs fermes, leurs champs, leurs bêtes, leurs

outils. Ils sont devenus les fermiers des Juifs. Des dizaines de milliers d'hectares sont depuis cet été AUX MAINS DES JUIFS. ALERTE ! ALERTE ! Nous disons ici, sachant bien quels seront nos moyens futurs et nos buts, qu'un jour nous rendrons la terre aux paysans, mais que nous ne rendrons pas l'argent aux Juifs. Mort au Juif, voleur de notre sol national !

En avant les gars !

Formons la chaîne ! Ici, on veut des cœurs neufs, propres, pour le grand déblayage ! De n'importe quel parti, pourvu que l'homme soit de sang blanc ! Il est temps que finisse la comédie imprudente des youtres qui se gorgent de nos efforts et qui exploitent odieusement l'ouvrier français.

Juifs et capitalistes, c'est tout un ! Youtres et enjuivés sont complices ! Les usuriers et les marchands noirs paieront le meurtre de nos fils, de nos frères et les souffrances du peuple !

Ecrasons les poux ! Mort au Juif ! Que la France se reprenne, se relève, se réveille, se rassemble, se gare du danger, combatte pour elle-même.

Mort au Juif ! Au secours les « goïm », les petits gars en qui brûle encore un peu de feu du pays français, qui croient que l'avenir est possible et que tout peut être sauvé ! Venez à nous !

Mort, mort à tout ce qui est Juif.

Paul Sézille

Chers amis de l'Institut²

Le Cahier jaune, n° 2, décembre 1941, p. 2 (de couverture).

La journée du dimanche 16 novembre, où vous êtes venus nombreux, a prouvé votre enthousiasme, et ce fut vraiment une journée réconfortante que celle où nous avons vu quel intérêt vous continuez à prendre à la question juive. Votre dynamisme, votre désir d'action, indiquent que nous devons

faire mieux, et ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire dans mon allocution, nous allons maintenant construire.

Ce qu'il nous faut avant tout, c'est encore l'unité de la doctrine, et je vous prie de vouloir bien y accorder une très grande importance. Il faut que partout où s'exerce votre propagande, cette unité de doctrine soit bien définie. Elle peut se résumer ainsi :

1. Abrogation totale de la convention du 28 septembre 1791, assimilant les Juifs aux Français.
2. Le critère que nous donnons dans la classification des Juifs n'a rien à faire avec la question religieuse ; peu importe que le Juif ou ses ancêtres se soient convertis à une religion autre que la leur. La question est uniquement raciale, et nous ne devons pas sortir de là.

De ce principe, qui doit être chez nous une charte, nous ne pouvons pas admettre que des dérogations soient faites et accordées sous d'autres formes (Juifs anciens combattants, par exemple).

Les Juifs doivent être considérés comme des étrangers, et si, parmi eux, certains, bien rares d'ailleurs, pour blessure ou autre motif, doivent être assimilés au même régime que les étrangers, c'est-à-dire considérés à titre étranger [*sic*].

En résumé, le « Groupe des Amis de l'Institut » doit répandre cette unité de doctrine, de façon à bien situer notre position.

Il faut écarter complètement le Juif de la vie nationale, c'est là notre but et nous ne devons pas y faillir ; c'est en montrant une grande énergie sur ce point que nous ferons admettre le statut définitif des Juifs par le Gouvernement. Le problème est bien simple. Il est NATIONAL-RACIAL-SOCIAL.

D'ailleurs, dans la nouvelle Europe qui se construit, la France aura à prendre position sur ce point. Sa rénovation serait, en effet, impossible s'il n'existe demain un statut éliminant les Juifs, non seulement de la Communauté nationale, mais, d'une façon générale, de la Communauté

europeenne. « Les Juifs sont cause de toutes nos ruines. » Ils n'ont pas le droit de prétendre être égaux en droit avec nous, et partout où ils voudront prendre la parole, il faudra leur imposer silence.

Maintenant, mes chers amis, il faut en arriver également à une autre lutte, lutte pénible peut-être, mais nécessaire ; celle contre les enjuivés... Là aussi, nous devons être sévères ; je dirai même plus sévères encore que pour les Juifs, car si les Juifs sont pour nous des ennemis avérés, les domestiques des Juifs et ceux qui les protègent sont encore des ennemis plus néfastes, puisque, sous le couvert de notre Communauté française et même européenne, ils nous trompent et nous trahissent en faveur des Juifs.

Pour les enjuivés, il ne faut donc pas avoir plus de pitié que pour les Juifs eux-mêmes. Ces mauvais Français s'écartent de la véritable voie française, puisqu'ils ont choisi entre les Juifs et leur devoir.

C'est donc à nous de nous défendre contre cette racaille, et, à ce sujet, nous devons nous montrer impitoyables envers certains fonctionnaires qui tentent de déformer ou de minimiser les lois et ordonnances actuellement en vigueur contre les Juifs. Pour nous, ces Français sont des traîtres à notre Patrie.

Vous qui avez compris le péril juif, continuez votre belle et noble lutte. Dites à votre entourage, à ceux qui ne sont pas encore de chez nous, dites-leur que les petits ennuis et désagréments journaliers personnels ne sont rien à côté de la grande œuvre d'enfantement de la nouvelle Europe.

Aux timides, aux attentistes, faites remarquer que, chaque jour, des centaines et des centaines des nôtres sont morts pour la guerre juive. Que des milliers encore des nôtres, prisonniers, sont loin de leur famille ; montrez-leur qu'actuellement des Français à l'âme courageuse s'engagent pour aller combattre le péril bolchevique³, qui est, d'ailleurs, d'émanation juive. Montrez à ces Français que la France a, elle aussi, son rôle à jouer dans la grande œuvre européenne.

C'est dans cet esprit, mes chers amis, que partout et toujours, à la table de famille, à l'usine, à l'atelier, dans les bureaux, vous devez faire votre devoir, dire à vos amis, à ceux qui n'ont pas encore compris notre défaite, qu'elle est le fait d'un abêtissement spirituel et moral, causé par le Juif, sous lequel, hélas ! la France n'a que trop vécu.

Ici, où nous ne faisons pas de politique, nous pouvons dire plus aisément ce que nous pensons : rien ne sera fait en politique, et c'est là un leurre pour tous ceux qui croient que la politique peut réaliser son programme si l'on n'aborde pas le problème juif ; la question juive est à la base de tout, rien ne sera fait si nous n'éliminons pas les Juifs de notre vie nationale.

Amis de l'Institut, continuez votre propagande, faites-la en vrais Français, et vous verrez vous-même combien vous rallierez autour de vous les gens qui, jusqu'à présent, avaient hésité. Et encore merci, mes chers amis.

Paul Sézille (Secrétaire général de l'I.E.Q.J., Légion d'honneur, Médaille militaire, Croix de guerre)

La politique et les Juifs

Le Cahier jaune, n° 4, avril-mai 1942, p. 3.

L'Institut d'Etude des Questions Juives n'est pas un parti politique, il s'est cantonné uniquement dans l'étude de la question juive et des moyens qu'il convient d'employer pour éliminer le Juif de la vie nationale ; il est évident que ce n'est qu'après un nettoyage sérieux de tous les éléments nocifs et dissolvants que la France pourra envisager son redressement et pratiquer une politique nationale et sociale dans ce but.

En effet, si la question juive ne commande pas tous les problèmes politiques à venir, elle est à la base de tout ; rien ne peut se faire si, au préalable, on n'a pas écarté les Juifs de tous les rouages et pris des mesures sévères contre leur action néfaste.

C'est seulement de ce point de vue que l'Institut d'Etude des Questions Juives peut et pourra dans l'avenir s'associer à la politique. C'est donc après l'élimination complète du Juif qu'un programme politique pourra être établi.

C'est dans ce but que l'Institut d'Etude des Questions Juives demande :

1° La révision de l'art. 1^{er} de la loi du 2 juin 1941, en complétant la définition du Juif (actuellement fondée uniquement sur des considérations d'ordre religieux). Ces éléments seraient : signes raciaux, nom patronymique, origine.

Cette réforme de la loi actuelle comporterait également le renversement de la charge de la preuve, en ce sens que l'individu qui réunirait certaines de ces caractéristiques déterminées par la loi serait présumé Juif. Ce serait à lui de renverser cette présomption en apportant des titres ou des commencements de preuves par écrit, la preuve par témoins étant en principe exclue.

2° La création d'une juridiction spéciale et souveraine : « Le jury de recherches des ascendances familiales » qui aurait une mission analogue à l'Institut des recherches des ascendances familiales qui fonctionne en Allemagne et dont le rôle serait, en France, de statuer sur les cas incertains par des arrêts souverains qui seraient rendus exécutoires par décret. Cet organisme fonctionnerait auprès du Conseil d'Etat. Il rendrait des arrêts de principe et compléterait les lacunes inévitables de la loi pour trancher certaines catégories de cas. Sa composition comprendrait des juges et des techniciens ; son fonctionnement s'inspirerait de la section du contentieux du Conseil d'Etat ; il y aurait un rapporteur et un commissaire du Gouvernement.

3° Publication et affichage dans toutes les mairies de France de la liste des Juifs résidant sur le territoire communal. Un registre serait tenu, et tout citoyen le pourrait consulter. Il serait permis à chaque citoyen de demander des rectifications et additions au dit registre. On s'inspirerait des règles relatives à la confection et à la tenue à jour de la liste électorale.

4° Constitution des Juifs en communautés juives, en marge de notre vie nationale. Dotation des Juifs d'un statut personnel spécial, comme dans l'ancienne Rome les Pérégrins vis-à-vis des citoyens romains. Les Juifs auraient leurs écoles, leurs médecins, leurs tribunaux, leurs fournisseurs, etc. On ne pourrait contracter avec un Juif que sous certaines réserves. Les communautés juives feraient l'objet d'un impôt de répartition.

5° Obligation pour les Juifs de porter un insigne apparent spécifiant leur identité et possédant la marque du contrôle délivré par l'Etat.

Voici les règles qu'il faut absolument faire admettre. Nous assistons depuis trop longtemps à une parodie de mesures prises contre les Juifs, il faut maintenant passer à une action efficace, autrement, je tiens à le répéter, tous les problèmes politiques seront vains.

Il faut aussi que l'on débarrasse les rues de Paris des noms juifs, tel le fameux boulevard Péreire, qui porterait le nom du grand Français prophète Edouard Drumont. Il faut enfin que des sanctions sévères soient prises contre des Français qui se prêtent, à quelque titre que ce soit, et aussi haut placés soient-ils, à soustraire les Juifs aux mesures prises contre eux. Ceci n'est pas difficile, puisque dans la loi du 17 novembre 1941, à l'article 24, il est dit :

« Tout Juif qui se sera soustrait ou aura tenté de se soustraire aux mesures prises en vertu de la présente loi au moyen de déclarations mensongères ou de manœuvres frauduleuses sera puni d'un emprisonnement de un à cinq ans et d'une amende de 10 000 à 200 000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement. Les mêmes peines seront encourues par toute personne, même non juive, qui, soit en son nom, soit

pour le compte d'une personne morale, se sera interposée pour éluder les dispositions de la présente loi. » En conséquence, les autorités sont donc armées pour agir... Eh bien, jusqu'à présent, nous n'avons pas encore vu une seule sanction prise contre les Français qui se sont prêtés aux camouflages et entreprises juives... et Dieu sait s'ils sont nombreux... Ce n'est cependant pas faute à l'Institut d'Etude des Questions Juives de les avoir signalés.

Pourquoi vouloir persister à faire notre révolution nationale si nous laissons tous les éléments délétères corrompre l'esprit de cette révolution et continuer leur basse propagande pour éviter que toute purification s'accomplisse. C'est une dérision de parler d'ordre nouveau quand on laisse, presque à plaisir, subsister les éléments de désordre.

Paul Sézille

La vie de l'Institut d'étude des questions juives et du groupement « Les Amis anti-juifs ».

Le Cahier jaune, n° 6, juillet 1942.

LA VIE DE
l'Institut d'Étude des Questions Juives
ET DU GROUPEMENT
"Les Amis anti-juifs"

L'EXPOSITION

"LE JUIF ET LA FRANCE"
dans la capitale de la Lorraine

Après Paris et Bordeaux, l'Exposition « Le Juif et la France » a été transportée à Nancy où elle a été inaugurée le samedi 11 juillet, devant une assistance composée d'autorités municipales et des autorités de l'armée d'occupation.

Le capitaine Séville, secrétaire général de l'Institut d'Etude des questions juives et président fondateur du « Groupe des Amis anti-juifs », a présenté l'Exposition aux différentes autorités présentes ainsi qu'aux membres de la presse locale.

Nous donnerons, dans notre prochain numéro, les photographies et le compte rendu détaillé.

Ce que nous pourrons dire aujourd'hui, c'est le gros succès obtenu dans la capitale de la Lorraine. Dès le premier jour, trois mille deux cents visiteurs ont été chiffrés à l'entrée. Les deux derniers jours, 8760 et 7170 pour le cinquième où est projeté le film « Les Corrupteurs ».

A l'issue de l'inauguration, le capitaine Séville, après avoir exposé Pourquoi l'Exposition « Le Juif et la France »

a adressé ses remerciements aux autorités françaises et à l'armée d'occupation pour le concours qu'elles ont apporté à cette exposition et pour leur accès à cette dernière.

« L'heure n'est plus à l'épigone, mais à la recherche au lendemain l'étude des problèmes sérieux et poser qu'après en pouvoir venir le déuge. La France n'a plus aujourd'hui d'autre moyen que de faire de l'Europe une grande famille et retrouver une place honnête, méritée par son travail et son appétit à la cause commune des peuples dont cette Europe est formée. »

Le capitaine Séville a également exprimé son désir d'arriver avec l'honneur de tout ce qui enflé l'humanité, avec le dépôts de ces malheurs qui commencent à la « combine » et au « pétrole D » jusqu'à l'heure actuelle, et de tout ce qui, le moins pour des formes acquises par des procédés immoraux, nous avons vu qu'ils puissent rapporter avec une condamnation accrue dans l'esprit de toute la race de régénération parce que la France, dans l'ensemble de ses îles, a toujours été pour les Français sans exception, une dédiée à retrouver la voie de son destin dans le travail et dans l'honneur, comme l'a voulu celui dont nous devons écouter, le poète : le Maréchal Pétain, chef de l'Etat français. »

Bibliothèque du "Pilori"		
Nous recommandons de lire :		
Jean Bardanne : <i>PERFIDE ALBION</i>	10 fr.	
Pierre Hélioourt : <i>POURQUOI FRANCE A VAINCU</i>	15 fr.	
J. Marquès-Rivière : <i>L'ORGANISATION SECRÈTE DE LA F.D.P.M.</i>	15 fr.	
J. Marquès-Rivière et W. Henry : <i>LES GRANDS SECRETS DE LA F.D.P.M.</i>	15 fr.	
D. Goblet : <i>LES ENFANTS A TRAVERS LEON BLUM</i>	12 fr.	
Vient de paraître :		
P. Costantini : <i>LA GRANDE PENSEE DE BONAPARTE</i>	25 fr.	
P. Fleurinaud : <i>LES ANGLAIS SONT-ILS NOS AMIS ?</i>	12 fr.	
E. Caraguel : <i>ANGLETERRE CONTRE LA PAIX</i>	18 fr.	
Envoi contre mandat : Edit. Baudinière, 27, rue du Moulin-Vert, Paris.		



— Salomon, tu as apposé l'affiche jaune sur ta boutique ?
— Oui, paperlei ! Mais j'y ai rajouté « maison cent pour cent française »,
les Français sont tellement poires..

Caricature publiée dans *Au pilori* du 13 décembre 1940.

Paul Sézille

*Il est d'une nécessité impérieuse
que la question juive soit réglée*

Le Cahier jaune, n° 5, mai-juin 1942, pp. 2-3.

Il est d'une nécessité impérieuse QUE LA QUESTION JUIVE SOIT RÉGLÉE

Le règlement de la question juive est un des articles principaux du programme de redressement de la France. Ce n'est pas seulement, comme trop de chez nous le pensent, encore, un problème exclusivement français, mais aussi, et d'autant plus, un problème qui se situe dans le cadre européen, sinon mondial.

Que chacun soit bien convaincu, en effet, que la question juive n'est pas une question française, mais une question des Etats et des peuples, que du jour où les principales puissances auront adopté, pour la résouvoir, des textes et des actes suffisamment solennels, la France doit occuper le premier rang pour prendre immédiatement une position nette dans la question juive.

On a demandé : « Un statut existe ? » Nous répondons : « Le statut est incomplet, et, tel qu'il est conçu, il ne peut régler en aucune façon la question juive parce qu'on a introduit dans ce statut une clause spéciale qui empêche toutement les Juifs d'échapper en grande partie aux mesures qui sont prises contre eux. »

La question juive a une tradition traditionnelle en ne prenant pas nettement : « Je tiens bien à répéter ce mot, — une position ferme dans le règlement définitif du statut des Juifs. »

Nous avons la bonne fortune d'avoir à la 18e du Commissariat général aux Questions juives un homme énergique et courageux, qui, déjà bien avant la guerre 1939, avait été nommé à ce poste par le Commissaire général l'honneur de collaborer pendant plus d'un an aux côtés de M. Darquier de Pellepoix ; j'ai donc pu apprécier, au cours de ces dernières années, la compétence dans la question juive et je connais aussi sa volonté de résoudre cette question. Il a été nommé à ce poste par le Commissaire général *La France enchainée*, qui était alors l'organe du Rassemblement national, et non pas par M. Darquier de Pellepoix. Je l'en particulier, dans le n° 9 du 12 juillet 1940, où il écrit : « que les Juifs contribuaient, à cette époque, à l'effacement de France et que signait M. Louis Darquier de Pellepoix. »

« Rendre la France aux Français, par une loi impériale contre la coalition des internationales juive, maçonnique et marxiste. »

« Apprendre aux Français que tous les Juifs sont privés de leur droit (c'est à dire d'être membres d'une nation étrangère). »

« Obtenir qu'ils soient privés des droits civiques, politiques, économiques et ne puissent plus, en conséquence, être électeurs, éligibles, fonctionnaires, etc. »

« Expulsion de tous les Juifs ayant figuré dans les innombrables scandales politiques et financiers depuis l'armistice, ayant fait une condamnation, ou ayant fait faillite. »

« Expulsion immédiate de tous les étrangers, Juifs et autres, mêlés à la lutte politique, ouvertement ou clandestinement. »

« Confiscation des biens de la « congrégation juive » au profit de la communauté française, ruinée par la politique juïdo-macronique. »

Et enfin, dans l'article de tête du même journal, M. Darquier de Pellepoix écrivait :

« Oui ou non, la France est-elle capable de redevenir elle-même ? »

« Oui ou non, est-elle capable d'éliminer les parasites (les Juifs) ? »

« Oui ou non, notre race est-elle devenue une race d'esclaves ? »

« Ma foi est profonde, totale, certaine. »

« A nous, les malades, le nettoyage sera vite fait. »

C'est dans l'opinion d'ensemble des Questions juives, dont la plupart des membres appartenient déjà au Rassemblement antisémite de France, est aujourd'hui prêt à faire tout ce qu'il faut pour le nouveau Commissaire général aux Questions juives.

Que M. le Commissaire général réponde à nouveau son rôle et que nous, il peut comprendre que l'Institut répondre à *Pétrel* !

A dater du 6 juin prochain, les Juifs devront porter l'étende jaune.

Il ne devra pas manquer de se répandre en « lamentations » et nous allons entendre des Français, de brevets Durand, Despauw, etc., s'exprimer sur le sort des Juifs martyrs d'une nouvelle mesure pénale contre eux.

Or, ces Français terrible domestiques des Juifs, feront bien de relire leur histoire et ils sauront que depuis les temps les plus reculés, les Juifs ont toujours été taxés et déjà été l'objet de mesures répressives et assujettis à une marque distinctive.

Les bons « catholiques » sont toujours, dans leur « charité chrétienne », à s'apitoyer sur les Juifs. Cela dernière, cependant, ont crucifié Jésus-Christ, mais ils doivent bien également s'inspirer des mesures que les papes eux-mêmes ont de temps en temps prescrites pour rafraîchir la mémoire de ces Français, dont la « sensibilité » est toujours présente. Veuillez trouver ci-dessous les mesures qui furent prises contre les Juifs au cours de notre histoire :

Les deux dernières n'ont pas hésité à poser des édits, des décrets, lois et ordonnances concernant les Juifs.

EMPRISE DU JUDAÏSME





Juif portant la rouelle
sur son calotin.

dont les premiers remontent à 425 après J.-C.

Cependant l'interdit déjà aux clercs de prendre part aux repas des Juifs.

Le pape Dagobert en 654, rendait obligatoire pour les Juifs de quitter le territoire.

Philippe-Auguste confisquait les meubles et imposait aux Juifs de rembourser les débiteurs des Juifs des dettes qu'ils avaient contractées à leur profit.

Le roi saint Louis, en 1229, décidait que les Juifs devraient porter un insigne distinctif de roquerie.

Cette ordonnance est confirmée de nouveau par le pape Honorius III.

Ensuite en 1234, au Concile d'Arelas, puis renouvelée par saint Louis à même l'ordonnance.

L'insigne distinctif fut donc institué par le Statut de Marseille en 1255 : chapitre jaune.

Cette ordonnance fut en outre confirmée par dix conciles successifs, de 1254 à 1265, par le pape Alix Bodez, etc.

Et cette ordonnance rendant obligatoire le port de la rouelle par les Juifs fut renouvelée en 1342 au Statut de Nîmes, et à Châlons-en-Champagne en 1372.

En 1221, le pape Honorius III rendit obligatoire le port d'un insigne distinctif.

Les papes Clément VIII et Urbain VIII confirmèrent cette bulle ; mais, plus près de nous, les papes Benoît XIII et Benoît XIV devront prendre également des mesures sévères contre les Juifs.

Et le 22 février 1738 commence déjà contre les Juifs l'ordre du croisé rituel contre les Juifs.

Enfin, si nous suivons les Juifs à travers l'histoire de France, nous voyons que déjà en 70 après J.-C. il faut expulser certains princes de Judée.

Ensuite, au temps de l'empereur Charles V de France.

Le Concile de Latran, pour protéger le peuple contre les menées des Juifs, leur impose le port d'un insigne distinctif, qui devint alors la rouelle juive.

Nous donnons d'ailleurs, c'est-à-dire, la photographie des insignes distinctifs qui marquaient les Juifs.

Et nous devons rappeler que Juifs portaient ce « symbole » dont ils se réclamaient tant, nous estimons qu'il va être beaucoup plus facile de déporter leur camionnage, dont grâce au minotaure qui leur est particulier, ils peuvent échapper.

Il est indispensable de procéder dès maintenant, en

attendant que la question juive reçoive une solution définitive et définitive, à un évacuation de tous les Juifs de France et de les parquer au besoin.

C'est en attendant notamment que les Juifs de la nation française que l'on présente du danger qu'ils représentent. L'opinion publique, qui tend trop à croire que les Juifs sont actuellement privés de tout, sont malades, sont contraints des activités d'occupation, finira sans doute à comprendre que ces mesures sont une sauvegarde nationale, car nous n'allons pas seulement d'enterrer « Maïs », mais nous nous préparons contre les Juifs et le cas par les autorités d'occupation, donc valables seulement pour les territoires occupés.

« Maïs » qui existe, et fait partie de ces Juifs, va sans dire que ce maïs doivent être strictement appliquées dans toute la France. Il est en effet inadmissible que les Juifs puissent trouver en zone non occupée un refuge pour leurs réfugiés, et ne pas être dans une situation édifiante envers eux.

La situation des Juifs étant générale, les mesures qui devront les empêcher de faire doivent être également générales.

Et nous pouvons permettre de suggérer respectueusement au gouvernement de bien vouloir prendre la même décision pour le territoire non occupé.

Il n'y a pas deux France.

Paul SEZILLE,
Secrétaire général de l'Institut d'étude
des Questions juives.



L'étoile aux Juifs n'offre
plus que les Juifs portent
leur rouelle.

Darquier de Pellepoix

« Il faut mettre le Juif hors d'état de nuire »
(déclarations faites à M.-I. Sicard⁴)

Le Cri du peuple, 18 mai 1942.

Six février 1934 – Dans la nuit, devant le parlement, la foule des manifestants hurle : « A bas les voleurs ! » et chante « La Marseillaise ». La Garde mobile tire. Un homme parmi tant d’autres s’écroule, atteint d’une balle dans la cuisse. La blessure est grave, et le blessé perd son sang en abondance. Cependant, il trouve la force de se dresser encore pour crier : « Vive la France ! »

Ce blessé, c’était M. Darquier de Pellepoix.

— *Pendant 5 mois, sur mon lit d’hôpital, j’ai beaucoup réfléchi, nous dit le nouveau Commissaire aux questions juives sur la désunion des nationaux et généralement des Français. J’ai pu conclure que le Juif était dans les Croix de feu, d’où devait sortir le P.S.F. comme au sein des autres ligues à tendance nationaliste, l’agent essentiel de discordes et de corruption.*

Il y a six ans, nous avons pu nous apercevoir au P.P.F. de l’évidence de semblables constatations. En 1937, lorsque Doriot, pour briser le Front Populaire a direction judéo-soviétique, proposa la création d’un vaste rassemblement de toutes les forces saines du pays : LE FRONT DE LA LIBERTÉ, le président du Parti Social Français refusa l’union. Le prétexte était curieux. On répondit à Jacques Doriot : « Unir contre les agents de l’étranger tous les Français de bonne volonté est une faute. Vous opposez ainsi un front à un autre. » Et M. de La Rocque écrivait dans « Le Flambeau » à propos des Israélites : « Nous en comptons de très nombreux et de très chers dans nos rangs. »

— *Si cette union avait été réalisée contre les malfaiteurs qui étaient au pouvoir, reprend M. Darquier de Pellepoix, il est sûr que nous n’aurions pas eu la guerre. Aujourd’hui, il faut supprimer tout agent de dissension entre les Français, c’est pourquoi il convient de mettre les Juifs hors d’état de nuire.*

Et il ajoute :

— *On ne saurait résoudre le problème israélite si on ne l'examine pas d'abord comme un problème de race. Les considérations religieuses ne doivent intervenir que comme moyen de preuve, au même titre que le nom, les caractères raciaux, et peut-être aussi dans le cas des demi-Juifs.*

M. Darquier de Pellepoix se trouve d'accord avec nous quand nous lui faisons remarquer que les lois de l'hérédité réservent des surprises désagréables dans les familles qui pensent ne posséder qu'un faible apport de sang juif. Depuis 1938, nous avons démontré, dans notre presse, que le sang sémitique ne s'assimilait absolument pas avec les diverses catégories de sang de race blanche.

Nous posons au commissaire général une question qui vient à l'esprit de tous les Français :

— Pensez-vous que les lois actuelles protègent suffisamment en France la collectivité nationale contre les agissements de la Section de l'Internationale Juive qui s'est organisée dans nos frontières ?

La réponse est précise :

— *Des lois existent, mais les Juifs n'ont même pas eu la peine de les tourner [sic]. Elles n'ont pas été appliquées. Il faut qu'elles le soient. Vous comprendrez que mon but n'est pas de persécuter les Juifs, quel que soit le légitime ressentiment que nous puissions leur porter pour tout le mal qu'ils nous ont fait depuis un siècle et demi. Le Maréchal, sur la proposition du président Laval, vient de m'assigner une lourde tâche. Je l'accomplirai selon la formule usitée dans nos prétoires « sans haine et sans crainte » et j'ajoute sans faiblesse.*

— Cependant, remarquons-nous, le Commissariat Général se trouve en face d'un double système défensif et offensif perfectionné par des siècles d'expérience par les Hébreux. Il est difficile à la jeune loi française de pénétrer jusqu'au cœur de la puissance juive.

— *Aussi faut-il créer une police anti-juive, nous dit M. Darquier de Pellepoix, une police d'élite qui fera tomber les massues. Elle frappera sans*

pitié les terroristes juifs et tous les Israélites qui participent à des attentats pouvant nuire de quelque sorte que ce soit à la Nation.

On comprendra que ces attentats contre la France ne soient pas tous d'ordre politique. L'événement nous prouve que depuis deux ans le Juif, animateur du marché noir, peut impunément affamer nos populations. Ses manœuvres vont singulièrement se compliquer.

— Ne pensez-vous pas, Monsieur le Commissaire Général, qu'il conviendrait de sévir avec la plus grande rigueur contre les Français qui facilitent les forfaits des Hébreux ? Etranger lui-même, le Juif s'attaque à l'étranger lorsqu'il touche à la France. Le Français qui s'est affilié à une bande de malfaiteurs israélites n'est pas un complice. Le P.P.F. pense qu'il devrait être considéré comme le véritable responsable de l'entreprise de brigandage, même s'il n'est dans cette affaire au point de vue du droit pur qu'un comparse.

— *Vous avez raison !* me répond vivement M. Darquier de Pellepoix, *une des tâches essentielles du Commissariat Général sera de faire comprendre aux Français qu'ils commettent en collaborant à une cabale juive un véritable crime contre la Patrie. Je demanderai donc au gouvernement de me donner la possibilité de réprimer avec la plus grande rigueur la complicité des Français dans de telles affaires.*

Nos camarades et nos amis savent que le conseiller municipal de Paris est un homme d'action, et les paroles du fondateur de la « France enchaînée »⁵ ne les surprendront point ! On s'abuserait fort toutefois si l'on pensait que le dynamisme de M. Darquier de Pellepoix manquait d'ordonnance. Ecouteons-le :

— *Résumons-nous. Premièrement : application stricte des lois existantes. Deuxièmement : proposition de renforcement de ces lois. Il est urgent de fixer avec précision le statut des Juifs afin d'assurer aux Français la possession de leur sol et de leurs biens. A ce sujet, mes idées ne coïncident pas exactement avec celles de mon prédécesseur.*

L'ignorance de beaucoup de Français sur ces questions est considérable. Nous touchons là au grand secret de la domination du peuple juif. Instruire, c'est prévenir. Le capitaine Darquier de Pellepoix, qui a fait deux guerres et qui, avant d'être fait prisonnier, fut cité à l'ordre de l'armée, ne l'ignore pas.

— *Il s'agit maintenant, affirme-t-il, de défendre le sang, la race, l'esprit de la France. La défaite dans cette bataille serait irrémédiable.*

Je tiens à dire de la façon la plus nette que les douloureuses circonstances que traverse notre pays n'ont pas modifié les éléments essentiels du problème qui n'est ni récent ni passager. Le problème juif n'est pas un problème spécifiquement allemand, c'est un problème qui s'est posé et qui se pose pour tous les peuples qui veulent vivre en paix et être grands. Qu'il me suffise de rappeler qu'au début de ce siècle c'est la France qui tenait la tête de la lutte anti-juive avec trois hommes de grande classe : le doctrinaire Gobineau, le polémiste Drumont et le grand seigneur de l'action que fut le Marquis de Mores.

Le troisième point du programme de M. Darquier de Pellepoix concerne la propagande. Les Juifs avaient tout mis en œuvre pour pervertir les Français ; tout sera mis en œuvre pour les désintoxiquer : presse, cinéma, radio.

— Ne pensez-vous pas, Monsieur le Commissaire Général, qu'il serait nécessaire de montrer à la jeunesse le danger juif sous ses aspects les plus variés ? Des cours pourraient être faits dans les écoles primaires et les établissements secondaires. Nous parlions du problème juif, il y a quelques mois, avec notre éminent ami Abel Bonnard⁶, aujourd'hui ministre de l'Education nationale. Il tient, vous le savez, la disparition totale du Juif de la vie nationale française pour la condition essentielle de notre renaissance.

— *Cela est l'évidence même, déclare avec force M. Darquier de Pellepoix. Le système juif s'est acharné contre le génie de notre peuple par mille moyens. Il faut mettre à nu tous les rouages de cette machination diabolique. La primaute de l'éducation anti-juive est à ce point certaine*

que j'ai demandé au Président Laval que soit créée en Sorbonne une chaire d'Histoire du Judaïsme contemporain. Nous ne résoudrons complètement cette pénible question qu'en faisant appel aux forces profondes que les souffrances de l'heure décuplent aujourd'hui au cœur de tous les Français et dont les manifestations spirituelles sont toujours le courage et la foi.

Comme se termine cet entretien, nous évoquons encore le passé et la féroce répression juive contre ceux qui, avant et pendant la guerre, démasquaient la conjuration des forces juives, maçonniques et communistes qui menait le pays à la ruine. Quelques semaines avant la déclaration de guerre, Darquier de Pellepoix était condamné à la prison pour ses articles dans « La France Enchaînée ». De son côté, le Juif belliciste Weisskopft, qui opère aujourd’hui à Londres, me faisait condamner à cent mille francs de dommages-intérêts pour l'avoir diffamé [sic] dans l'« Emancipation Nationale ». Et pendant que le capitaine Darquier de Pellepoix commandait sur le front une batterie antichars, Israël le faisait condamner à deux mois de prison ! A la même date, le Juif Lecache, dans le « Droit de Vivre », demandait mon arrestation et ma comparution immédiate devant le Conseil de guerre parce que j'avais osé écrire dans le journal du 216^e régiment d'infanterie : « Le soldat français refuse de faire la guerre pour les Juifs ». Ce journal, intitulé « Franchise militaire », fut d'ailleurs saisi.

Mais le commissaire général aux Questions juives me permettra de dire que cela, c'était le jeu.

Le Juif était au pouvoir, tout-puissant, et ne faisait pas de quartier. Cependant, sous le gouvernement du Maréchal, combien de militants du Parti Populaire Français ont été jetés en prison et maintenus au régime du droit commun, à Nice, à Alger, à Marseille, à Toulouse, à Agen, à Vichy, parce qu'ils luttaient contre le système judéo-gaulliste.

De l'Afrique du Nord, on a déporté des officiers de réserve français, membres de notre parti, parce qu'ils luttaient contre les Juifs pour une

politique qui eût rendu déjà à notre patrie son honneur et sa force. Ces faits se sont produits non point sous le régime de Blum, mais il y a un an.

Le Juif a lancé la France dans une guerre perdue à l'avance. En réalité, le Juif a encore gagné cette guerre. Il a transformé les principales villes de la zone non occupée et de l'Afrique du Nord en véritables ghettos d'où il prétendait diriger ce pays par la puissance de son argent et la souveraineté de ses trusts. Nous affirmons que les éléments anglophiles et américanophiles du gouvernement de Vichy cessèrent rapidement d'ignorer les crimes des Juifs pour les couvrir, enfin, pour les favoriser. C'est dans ces conditions que le gouvernement de Vichy se livra à une répression impitoyable contre nos camarades qui n'en continuèrent pas moins d'agir.

M. Darquier de Pellepoix, à qui j'expose cette situation peut conclure :

— *L'action du Parti Populaire Français contre le complot judéo-gaulliste a été très importante.*

L'insolence du Juif en zone non occupée et en Afrique du Nord doit cesser. En outre, partout, le Juif doit rendre gorge et restituer intégralement à la collectivité française l'argent, les biens dérobés par les exactions sans nombre. Le P.P.F. se trouve être le seul parti ayant adopté un programme rigoureux de protection raciste. Il a payé fort cher, plus cher qu'aucune autre formation, ses actes antijuifs dans des circonstances décisives. Cela ne nous donne aucun droit, nous le savons, mais des devoirs supplémentaires auxquels nous ne faillirons point.

C'est ce qui explique la sympathie avec laquelle nous accueillons les déclarations que M. Darquier de Pellepoix a bien voulu nous faire. Le nouveau commissaire général aux Questions juives a une tâche difficile. Et il le sait. Il doit s'appuyer pour réussir sur tous ceux qui ont souffert des Juifs, qui connaissent bien leurs méthodes, leurs mensonges, et surtout leurs alliances les plus secrètes. Le salut de la Nation est à ce prix.

Pierre-Antoine Cousteau

Pour une solution provisoire du problème juif

Je suis partout, 23 mai 1942.

Les Juifs ont voulu cette guerre. Pas tous, évidemment, avec une égale intensité, avec une égale franchise. Il y eut des nuances dans le bellicisme juif. Il y eut même quelques Juifs qui compriront qu'ils seraient sans doute les premières victimes d'une débâcle française. M. Emmanuel Berl, notamment, demeura obstinément « Munichois », mais il dut convenir dans une lettre au bourreau de crânes professionnel Galtier-Boissière que le judaïsme politiquement organisé était « tout entier d'un seul côté : du côté de la guerre ».

C'est l'évidence même. Nous l'avons tous constaté, nous en avons mille preuves, mille témoignages. Et pouvait-il en être autrement ? Dès que Hitler est arrivé au pouvoir, le peuple juif est automatiquement entré en guerre avec l'Allemagne. Il avait une revanche à prendre, des places à conquérir, il s'efforçait, de son mieux, de dresser une coalition contre son ennemi. Rien de plus normal, rien de plus légitime. Lorsqu'on fait la guerre, on prend ses alliés où on peut. Je comprends parfaitement que les Juifs aient tout fait pour nous précipiter contre le III^e Reich. Je comprend moins que nous ayons été assez stupides – nous qui n'avions aucune querelle avec nos voisins – pour nous laisser faire, pour nous transformer bénévolement en soldats d'Israël.

Mais il est inutile de récriminer. Ce qui est fait est fait. Seulement, maintenant, il faut régler nos comptes. Tous les Français ont été appelés au combat, la mort les a fauchés avec une dédaigneuse indifférence (125 000 soldats, 80 000 civils), le malheur de nos armes a réduit un million et demi de nos camarades en captivité, des villes ont été anéanties, des centaines de milliers de maisons ont été saccagées, le pays a été ruiné, aujourd'hui encore tout le monde supporte plus ou moins le poids de la défaite. Terrible

cataclysme qui atteint sans distinction les bons et les mauvais, les fascistes et les antifascistes. C'est la France, toute la France, qui est punie et qui souffre. Ainsi le veut la dure loi de la guerre et si l'on doit s'efforcer par tous nos moyens de limiter les effets de la débâcle, – on oublie trop souvent qu'elle aurait pu être infiniment plus tragique si Pétain n'avait pas signé l'armistice et amorcé la collaboration avec le vainqueur, – il faut avoir l'élémentaire bonne foi d'admettre que l'effondrement de la France ne pouvait pas ne pas avoir des conséquences dramatiques ou désagréables pour nous les Français et que le châtiment ne pouvait s'abattre qu'au hasard, les plus durement frappés étant le plus souvent ceux qui méritaient le moins de l'être.

Lorsqu'il s'agit des Français, on semble se consoler allègrement de ces injustices souvent inévitables⁷. C'est la guerre, n'est-ce pas ?... Alors pourquoi donc fait-on des mines effarouchées dès qu'il s'agit des Juifs et prétend-on établir de subtiles distinctions, séparer les « bons » des « mauvais », les baptisés des talmudiques, les anciens combattants des non-combattants, les « assimilés » des non-assimilés ?

En tant que nation, répétons-le, les Juifs ont fanatiquement désiré cette guerre. Pris individuellement, ils ont tous, ou presque, travaillé de toutes leurs forces à provoquer le conflit, usé de tout leur crédit, de toutes leurs influences, pour entretenir les préjugés antifascistes, pour exciter les Français contre leurs voisins.

Et puis, il n'y a pas que le passé. Il y a le présent. Depuis le 23 juin 1940, le combat a cessé entre la France et l'Allemagne ; depuis l'entrevue de Montoire⁸, la France est incitée à reprendre dignement sa place dans l'Europe fasciste ; depuis le 22 juin 1941, la France est devenue, qu'on le veuille ou non, solidaire des armées qui défendent la civilisation contre la barbarie soviétique. Les agressions anglo-saxonnes contre notre Empire ont achevé ce renversement des alliances dont on peut déplorer que les gens de Vichy n'aient pas pris l'initiative mais qui est désormais inscrit dans notre

destin, qui nous est littéralement imposé non par nos vainqueurs, mais par les circonstances. La France vaincra avec l'Europe ou elle disparaîtra avec l'Europe.

Or, de même que le peuple juif était en guerre avec l'Allemagne bien avant septembre 39, il continue, après que nous avons déposé les armes, à lutter par tous les moyens contre le Reich et ses alliés. Le peuple juif est tout entier dans le camp des adversaires de l'Europe fasciste. Ce faisant, il se trouve en état de guerre CONTRE NOUS AUSSI. Il ne s'agit pas seulement de faire expier aux Juifs leur complot contre la paix et leurs méfaits de jadis. Il s'agit surtout d'assurer notre sécurité et l'avenir de notre pays. Les Juifs sont nos ennemis. Traitons-les sans haine, sans plus de haine que des ressortissants malheureux d'une nation vaincue. Mais traitons-les en ennemis.

Pendant ma captivité, privé comme je l'étais d'informations, j'avais cru, je l'avoue, que la question juive était réglée et même qu'il était inélégant de s'acharner ainsi que le faisaient certains journalistes parisiens sur des gens qu'un statut draconien – sur le papier seulement, hélas ! – avait retranchés de notre communauté. Mais quelle désillusion en rentrant...

C'est surtout en zone dite libre, en « zone juive », que le scandale est criant. Il faut avoir vu les Juifs de Lyon, de Marseille, de Nice et de Cannes. Lucien Rebabet les a longuement décrits ici-même l'an dernier, mais si je ne les avais contemplé de mes yeux, j'aurais pu croire – que notre cher Lucien m'excuse – qu'il exagérait. Ces Juifs-là, ce n'est pas dans les soupes populaires qu'il faut aller les chercher. C'est dans les boîtes élégantes où l'on a le billet de mille facile et des accommodements avec le marché noir. Ils sont gras et luisants, plus cossus que jamais, plus arrogants, plus sûrs d'eux-mêmes qu'ils ne l'ont jamais été. Ils sont libres de trafiquer, libre aussi de continuer à saboter la paix et la révolution nationale, libres de répandre les mots d'ordre de de Gaulle et d'afficher leur sympathie pour les assassins de Mers el Kébir et de Billancourt.

Et je pensais, en visitant tous les Cintra de la zone nono, tous ces ghettos parfumés et encombrés de ploutocrates crépus et lippus, à mes pauvres camarades des Stalags. Je ne pensais qu'à eux. J'étais obsédé par le souvenir de nos durs travaux et de nos maigres pitances.

Etait-il possible qu'un million et demi de Français supportassent de façon si directe et si pénible les conséquences de notre défaite pendant qu'un million de Juifs continuaient à coucher dans leur lit et à boire des cocktails ? Etait-il donc inévitable que les innocents payassent en masse compacte pour les coupables ?

J'ignore quelle solution sera donnée après la guerre au problème juif. Mais je sais qu'on pourrait lui donner une solution provisoire qui rétablirait sans attendre un peu d'équité dans cette France à l'envers où la Révolution nationale n'est pas encore esquissée.

Il suffirait de décider purement et simplement que JUSQU'AU RETOUR DU DERNIER DE NOS CAPTIFS, UN JUIF NE PEUT AVOIR, SOUS AUCUN PRÉTEXTE, UNE SITUATION MORALE ET MATÉRIELLE SUPÉRIEURE À CELLE D'UN PRISONNIER DE GUERRE FRANÇAIS.

La situation des prisonniers de guerre est rude mais elle est supportable. En imposant à Lévy et à Bloch de manger ce que mangent le K.G. Dupont ou le K.G. Durant, de coucher dans des baraqués semblables à celles du K.G. Moreau ou du K.G. Villette, de remuer chaque jour autant de mètres cubes de terre que le K.G. Brossard ou le K.G Le Breton, la France ne pourrait être accusée d'inhumanité.

Donc, tous les Juifs adultes, sans exception, sans passe-droit, sans protestation possible, derrière des barbelés et gardés militairement. Il ne s'agit pas, je le répète, d'être cruel ou de se venger aveuglement. Il s'agit d'une mesure de justice et de légitime défense. Il s'agit aussi d'utiliser une main-d'œuvre médiocre certes, mais abondante et à bon marché pour exécuter de grands travaux dont notre pays a besoin, pour déblayer la neige l'hiver, pour aider les paysans l'été. Avec de bons contremaîtres inflexibles

et vigilants, des novices arrivent très rapidement à un rendement très acceptable. J'en parle en connaissance de cause : mon commando de Thuringe n'était composé que d'intellectuels et nous étions stupéfaits nous-mêmes de la besogne que nous réussissions à abattre après quelques mois d'entraînement. Pourquoi les Juifs n'auraient-ils pas à leur tour des ampoules aux mains ?

Pour dix heures de travail, les prisonniers de travail juifs recevraient un salaire fixe de 14 francs par jour qui leur permettrait de se procurer un certain nombre d'objets non contingentés, crayons, pâte dentifrice, limonade, miroirs de poche, etc. Ils auraient droit à deux lettres et à deux cartes par mois. Il recevraient des soins médicaux gratuits. Ils auraient toute facilité pour organiser entre eux, le jour du sabbat, de petites réunions artistiques ou musicales.

Naturellement l'Etat français prendrait soin de leurs femmes. Celles-ci seraient autorisées à prélever sur leurs fortunes personnelles des sommes qui ne pourraient excéder en aucun cas l'allocation versée aux femmes de nos prisonniers de guerre, le surplus étant saisi en faveur du Secours National et servant en partie à payer des allocations aux femmes de P.G.⁹ juifs absolument privées de ressources.

Après la signature de la paix, mais seulement après le retour du dernier de nos prisonniers, on pourrait envisager une libération progressive de nos ennemis et leur exportation massive vers d'autres terres. Mais pour l'instant, tout autre statut que celui de prisonnier de guerre est choquant. C'est une insulte à nos morts et à nos captifs. D'ailleurs les Juifs qui envisagèrent avec tant de sérénité de faire massacrer des millions de Français devraient s'estimer heureux de s'en tirer à si bon compte. Il vaut mieux, après tout, remuer de la terre dix heures par jour que d'avoir six pieds de terre sur le ventre comme les victimes de la guerre juive.

Evidemment, si l'on réalisait ce projet dont je n'hésite pas à dire qu'il est plein de modération et d'humanité, la Conscience Universelle si

indifférente aux malheurs des Aryens pousserait des hurlements horribles.

Est-il besoin de dire que nous nous fichons éperdument de la Conscience Universelle ?

Jacques Bouvreau ¹⁰

14 juillet 2142 Le dernier Juif vient de mourir !

Au pilori, 23 juillet 1942.

Fragments du journal d'un Français moyen en l'an de grâce 2142 :

14 JUILLET 2142. – Une nouvelle merveilleuse parcourt les rues de Paris. Les chroniques parlées de la Radiotélévision nationale nous en ont informé.

LE DERNIER JUIF VIENT DE MOURIR... Ainsi, c'en est donc fini avec cette race abjecte, dont le dernier représentant vivait, depuis sa naissance, à l'ancien Zoo du Bois de Vincennes, dans une tanière spécialement réservée à son usage, et où nos enfants pouvaient le voir s'ébattre en un semblant de liberté, non pour le plaisir des yeux, mais pour leur édification morale.

Il est mort ! Dans le fond c'est mieux ainsi. J'avais personnellement toujours peur qu'il ne s'évade, et Dieu sait tout le mal que peut faire un Juif en liberté. Il restait seul, soit, depuis la mort il y a dix ans de sa compagne, laquelle par bonheur était stérile, mais avec cette engeance on ne sait jamais. Il faudra que j'aille au Zoo pour m'assurer de la véracité de la nouvelle.

15 JUILLET 2142. – Je suis allé voir la dépouille du Juif. C'est bien lui qui est mort. Ce n'était pas un bobard. Ouf ! Je respire. Nous étions, ce matin, plusieurs centaines à être venus aux renseignements. Cela va mieux. Je réprouvais, quant à moi, la mansuétude des pouvoirs publics à l'égard du Juif.

Quel besoin avait-on de garder aussi jalousement un exemplaire, affreux d'ailleurs, d'une race fort heureusement disparue ?

Dieu, qu'il était laid ! Les cheveux crépus, jamais peignés, les yeux torves, chassieux et bordés de jambon, le nez en banane, les lèvres lippues en « rebord de pot de chambre », il ressemblait plus à un singe (pardon ! les singes...) qu'à un être humain. Quand je pense que cette race vile fut sur le point de conquérir le monde et de lui imposer, outre sa domination, ses canons de beauté... J'en frémis rétrospectivement.

18 JUILLET 2142. – D'où est partie l'idée première, l'idée force, l'idée salvatrice ? Est-ce Drumont, est-ce Gobineau, ou le génial (c'était avoir du génie à l'époque) Céline, qui lança le premier l'idée mirifique. Un seul moyen pour se débarrasser des Juifs, sans massacres, sans pogroms : *les stériliser*. Oui, tous, mâles et femelles. Les enfermer d'abord dans de vastes camps, les prendre un à un, et hop ! l'incision ; rappel très indiqué de la circoncision.

Mais où se trouve le miracle c'est que la chose fut faite. Il y eut de par le monde, après la dernière guerre mondiale, de 1939-1945¹¹, une entente générale sur le problème juif et ses solutions. La race maudite avait fait trop de mal, déclenché trop de cataclysmes, la coupe débordait et s'était offenser la divinité que de laisser les Juifs sans punition. Cette punition, ce fut l'extinction de la race juive par le moyen cité plus haut. LA STÉRILISATION ! Quelle belle chose ce fut. Aujourd'hui, la terre nourrit deux fois plus d'hommes qu'en 1930. *Il n'y a plus de Juifs pour les affamer.*

20 JUILLET 2142. – Ce fut un beau chouvari dans les camps de Juifs quand le DÉCRET DE STÉRILISATION parut. Le mur des Lamentations faillit être submergé par le flot des pleurs du peuple élu. Le Décret, daté du 25 juin 1950, se présentait comme suit :

ARTICLE PREMIER : Tous les Juifs, à quelque sexe, confession ou nationalité qu'ils appartiennent, seront stérilisés.

ARTICLE II : Les opérations de stérilisation devront être terminées au plus tard le 25 juin 1953.

ARTICLE III : Pour servir à l'édification des générations à venir, il sera conservé trois couples de Juifs, choisis parmi les plus sains.

ARTICLE IV : Pour éviter la reproduction rapide de la race, celle-ci étant particulièrement prolifique, les rejetons, autres que les aînés, seront stérilisés.

ARTICLE V : Les trois couples juifs conservés seront installés au Zoo de Vincennes près Paris, où chacun pourra les voir à sa convenance.

ARTICLE VI : Le présent Décret ayant force de loi, sera mis en vigueur dès sa parution.

22 JUILLET 2142. – A part quelques lacunes, le susdit décret était parfait. Mais, chose plus parfaite encore, il fut appliqué. Les historiens nous retracent les grandes lignes de ce que furent ces opérations. On tenta même de faire commencer une nouvelle ère de la date du décret : on compta l'an I de la Stérilisation des Juifs. Certains de ceux-ci offrirent des fortunes aux chirurgiens chargés de les opérer, pour que ceux-ci les laissent en paix ; mais comme les praticiens percevaient dix mille francs par Juif stérilisé, argent pris sur la fortune juive mondiale, il n'y eut aucune exception hormis les six prévus par le législateur.

1^{ER} AOUT 2142. – A la suite de la mort du dernier Juif, il a été réédité un grand nombre de livres traitant de la question juive. Ils ont un grand succès et le méritent, car ils sont d'un prodigieux intérêt et l'on comprend, en les lisant, à quel péril horrible le monde a échappé. Je viens de terminer « *La France juive* » de Drumont ; je ne l'avais jamais lue intégralement, mais seulement des extraits lorsque j'étais enfant à l'école, puis au lycée. J'ai lu aussi « *Bagatelles pour un massacre* », du génial Céline, ainsi que les « *Protocols des Sages de Sion* », dans lesquels sont dévoilés les plans des Juifs de domination mondiale. Le frisson de la petite mort vous saisit lorsque vous lisez ce bouquin. Pauvres « Goïm » ! Que serions-nous

devenus ? Les esclaves, les îlots de la nation juive. Nous avons pu frapper les premiers... Dieu soit loué !

Un fait est et reste certain. Depuis le Décret mondial de 1953, il n'y a plus eu de guerre. Le Juif n'étant plus là pour envenimer les frictions entre les nations, tout s'arrange pour le mieux, à l'amiable entre frères de la même famille humaine. La terre forme maintenant un tout harmonieux ; il n'y a plus que très peu de malheureux, et encore sont-ils secourus dès que signalés.

On ne voit plus, comme il était paraît-il courant de le voir vers 1930, le blé dénaturé, le café brûlé dans les locomotives et certaines nations mourir de faim, alors que d'autres regorgeaient de tous les biens terrestres. Le vrai socialisme est né. Un socialisme intelligent, permettant à chacun de faire son chemin suivant ses capacités et son intelligence. Et puis, les Juifs ne sont plus là pour spéculer sur la vie des hommes, sur leur bien-être, sur leur mort. La race maudite, la race de proie, la fiente, l'excrément de la race humaine n'est plus qu'un mauvais souvenir, qu'un cauchemar dont nous ne nous souviendrons que pour nous féliciter de le savoir terminé.

L'on pourrait épiloguer longuement sur cette fétide engeance. Mais n'est-ce pas déjà en avoir trop parlé ? Elle n'est plus. PAIX, non pas à ses cendres, mais à celles des malheureux qui, par la faute des Juifs ont souffert et sont morts. Quant à leurs âmes, si tant est que les Juifs en aient une, je leur souhaite de brûler *ad vitam eternam* dans le coin d'enfer le plus chaud qu'il puisse exister, et je prie Satan de les bien retourner afin qu'ils grillent bien de tous les côtés. J'ose espérer d'ailleurs que les Aryens condamnés à l'enfer ne soient pas mélangés aux Juifs dans ce sombre séjour. Si grands que soient leurs crimes, la punition serait trop sévère.

Enfin ! Cette race pourrisseuse n'est plus qu'un mauvais souvenir. Les désagréateurs moraux ne peuvent plus contaminer la belle jeunesse humaine, qui ne risque plus maintenant de se faire casser la gueule pour

enrichir quelques misérables hyènes juives avides de charognes, pourvu qu'elles soient aryennes.

Mais c'est assez parlé de cette saleté enfin nettoyée. Continuerai-je mon journal ? Montaigne a dit : « Que sais-je ? ». Je terminerai donc sur cette parole d'un homme dont on dit qu'il fut un demi-Juif...

Jean Boissel

Racisme

Le Réveil du peuple, n° 42, 10 août 1942.

Nous avons assisté, ces dernières semaines, à l'éclosion d'une nuée d'étoiles, – de toute dernière grandeur – lesquelles sont venues déparer le firmament de nos boulevards. Car il s'agit, bien entendu, de l'étoile hébraïque, inconnue de toute voie céleste.

Cet envahissement a permis de faire une première constatation : personne ne croyait qu'il y eut autant de Juifs dans une grande ville comme Paris. Et, cependant, si l'on en juge par l'aspect de ceux qui arborent l'étoile satanique et qui, pour la plupart, ne possèdent pas toutes les caractéristiques judaïques, on peut penser que la grande, la très grande majorité des Juifs reste encore à dénombrer, à recenser et à répertorier. Nous avons, à ce sujet, un point de vue personnel, étant donné l'art des Juifs à se camoufler et à frauder.

Depuis la loi de la Constituante, c'est-à-dire depuis le 27 septembre 1791, date d'octroi de la citoyenneté française aux Juifs, loi qu'il faudra abroger au plus tôt, notre pays est littéralement corrompu et empoisonné.

Il faudrait donc exiger de tout Français de souche des preuves d'aryanité remontant AU DELÀ de la Révolution dite française, laquelle ne fut en réalité qu'une révolution juive, maçonnique et anglaise. Tout le reste

devrait être considéré comme suspect et impitoyablement rejeté des postes de commande et réduit au rôle de subalterne.

Au moment de reconstruire la France, il s'agit, avant tout, de s'assurer de la qualité et de la mise en œuvre des matériaux.

Et ceci appelle une double remarque : la reconstruction de la France exige :

1. L'élimination radicale et complète de tous les éléments impurs, et la solution de la question juive ne saurait constituer, de toute façon, qu'une étape de l'immense programme à accomplir ;
2. La recherche et le choix des éléments aryens, lesquels devront être soumis immédiatement à tous examens, médicaux et autres, permettant la sélection : en un mot la mise en application d'une politique raciale.

Pour nous faire bien comprendre, nous dirons que la première partie de ce programme – L'ÉLIMINATION – est purement NÉGATIVE et qu'on ne construit rien sur une chose appelée à disparaître, alors que seule la seconde partie – LA SÉLECTION – est seulement POSITIVE : la première permet les démolitions et les déblaiements nécessaires, la seconde le choix des matériaux et la reconstruction. On ne saurait être trop rigide dans l'accomplissement rapide de ces deux tâches, lesquelles sont connexes et se complètent.

On connaît, au RÉVEIL DU PEUPLE et au FRONT FRANC, notre point de vue totalitaire.

Il va, en ce qui concerne la solution de la question juive, après le recensement et le rassemblement – en camp de concentration d'abord, dans une île ceinturée de barbelés, ensuite – jusqu'à la STÉRILISATION des éléments mâles en âge de procréation. Là réside seulement la solution de la question juive, laquelle vise à L'EXTINCTION de cette race de pourrisseurs, seule solution au vrai problème, tout le reste n'étant que poésie ou littérature.

CETTE SOLUTION EST D'ORDRE MONDIAL.

Par ailleurs, et pour la partie constructive de notre programme, notre position est essentiellement, radicalement, totalitairement raciste : là encore nous exigerons, pour le sauvetage de notre race en péril, la stérilisations des éléments tarés héréditaires, même s'ils sont aryens.

Les syphilitiques, les tuberculeux, les alcooliques incurables ne doivent plus avoir le droit, dans l'avenir, de reproduire des déchets humains, lesquels, à leur tour, reproduiront d'autres déchets humains.

Il est singulièrement dégradant et avilissant, pour l'espèce humaine, de constater que la sélection existe pour les végétaux et les animaux – notamment pour les chevaux de course et les éléments reproducteurs bovins – et pas pour les hommes !

Les recherches d'aryanisme, l'introduction du carnet de santé et la sélection seront les premières dispositions prises en faveur d'un racisme intransigeant.

LE FRONT FRANC persistera dans sa volonté d'appliquer ces formules, seules susceptibles de sauver le pays et la race DANS LE TEMPS.

Et que l'on n'aille pas dire, surtout, que ces doctrines sont allemandes : elles sont françaises, essentiellement françaises.

GOBINEAU, notre grand et immortel comte de GOBINEAU, en a dressé la Charte et VACHER DE LAPOUGE, non moins grand anthropo-sociologue, en a permis l'application. Le racisme, comme bien d'autres choses, d'ailleurs, est œuvre spécifiquement française !

En accord complet avec les Allemands qui, bien souvent, se montrent plus compétents que nous dans l'art des réalisations, il convient que nous étudions ENSEMBLE les mesures propres à nous débarrasser ENSEMBLE de nos fléaux communs. Ce sera ainsi une des meilleures façons de réaliser, en dehors de tout verbiage, la véritable COOPÉRATION franco-allemande et, partant, européenne.

... Pour commencer.

Marcel Déat

Vers un Etat juif ?

Le Cahier jaune. Revivre, 5 mai 1943, pp. 5-6.

La question juive, on le sait, ne s'est pas posée dans tous les pays d'Europe avec la même acuité apparente. Et cela pour des raisons très diverses. C'est ainsi que beaucoup de Français de bonne foi ont peu à peu découvert le problème, depuis la guerre. Le rôle d'une propagande objective et convaincante est précisément d'aider à cette prise de conscience. Un progrès certain a été accompli, mais il reste à dissiper beaucoup de malentendus et à surmonter beaucoup de préjugés.

Rien n'était plus éloigné de la pensée raciste que la mentalité française moyenne. Il reste un très gros effort à faire pour infléchir la réflexion de nos compatriotes vers des notions pour lesquelles ils ont une sorte de répugnance, non pas instinctive, mais apprise. Car ils ont puisé dans l'enseignement, dans la littérature, dans l'atmosphère politique du dernier demi-siècle, un lot de concepts et de jugements dont il leur est difficile de se débarrasser. Aussi bien ne faut-il pas compter que la majorité soit assez courageuse pour opérer, surtout dans l'âge mûr, une révision philosophique. La sclérose s'ajoute ici à la paresse, et une fois de plus, il faut compter sur les jeunes, sur les très jeunes. A condition que leur formation ne soit pas abandonnée aux hasards d'expériences contradictoires, et jusqu'ici plutôt incohérentes.

Il ne doit cependant pas être impossible, ni même très difficile, d'expliquer aux Français, à travers l'exemple juif lui-même, ce que c'est qu'une race. Ils sont certainement moins sensibles à l'intégrité de leur sang que les Juifs, et moins soucieux de se garder des mélanges réputés impurs. Il ne doit pas non plus être très compliqué, en s'aidant par exemple des vues

ingénieuses et pénétrantes de H.S. Chamberlain, de concilier la notion biologique de la race avec la réalité historique du cadre national. Autant les Allemands sont fondés à rechercher les sources de leur race en deçà de l'histoire, autant les Français ont le droit de faire intervenir les données politiques et géographiques.

L'Allemagne, forte de son peuple, a toujours ignoré les frontières « naturelles » dont le mythe a sans cesse hanté les Français, et que d'ailleurs la lecture de la carte suggérait si facilement. La doctrine nationale-socialiste a donc pris appui sur le *Volk*, et a toujours conçu les limites territoriales comme flottantes et élastiques. Les Français, selon l'expression d'un auteur contemporain, ne pensent pas leur collectivité comme une lignée, à la manière allemande, mais comme une population, assurément apparentée, mais plus encore cantonnée sur un sol nettement délimité. Il est vrai que l'ethnie française a connu de vastes mélanges et d'intenses brassages. Il est exact que nous sommes des métis, mais, comme je le disais un jour, *des métis aryens*. Ce qui est une autre affaire. Et cette ethnie s'est consolidée, a pris et maintenu ses caractères dans le cadre historique français.

Ces idées simples et conformes au vrai sont fort importantes, à mon sens, parce qu'elles rapprochent de la donnée biologique la définition traditionnelle de la nation, telle que Renan ou Fustel de Coulanges l'ont enseignée à des générations. Cela posé, notre richesse raciale est à maintenir, à sauver, la race française est un bien d'avenir, plus encore qu'elle n'est un legs du passé. D'où la nécessité et l'urgence d'une politique intelligente et vigoureuse de la natalité, de l'eugénique, de l'élevage, si l'on ose dire, en donnant à ce mot son sens plein, qui va du physique au moral. Et c'est alors que les Français les plus prévenus, ou les plus obstinés, commencent à apercevoir la nécessité de garder des contaminations de fonds irremplaçable du peuple [sic], sans quoi rien n'est possible. Le minimum de précautions est toujours assuré quand il s'agit des animaux ; il n'y a que la reproduction des hommes qui soit livrée aux pires accidents.

Nous savons bien qu'ici l'obstacle est grand : il y a tant de fausse pudeur dans les mots, tant d'hypocrisie dans les mœurs, que nous faisons l'effet d'entrer par effraction dans le domaine des tabous et des refoulements. Comptons, là aussi, sur une lente éducation.

La corde la plus sensible que l'on ait pu faire vibrer chez les Français est évidemment celle de la pitié pour les éternels « persécutés ». On sait du reste que toute une propagande catholique va dans le même sens. Il faut donc démontrer à cette opinion hésitante ou rétive deux vérités importantes : la première, que les nations décidées à renaître et à faire leur révolution véritable, ont toutes les raisons de se défier des Juifs, d'être en défense contre eux et de les tenir à l'écart. La seconde, que ces précautions n'ont rien à voir avec une haine systématique, qu'elles ne témoignent d'aucun fanatisme, d'aucune frénésie, et que personne ne rêve de tortures et de pogromes.

Sur le premier point, les documents et les preuves ne manquent certes pas, et il est inutile d'y insister. Quant aux perspectives qui s'ouvrent à propos du traitement que l'on peut prévoir pour les Juifs, il est à la fois nécessaire et facile de s'en expliquer. Toutes les mesures qui ont été prises ou envisagées jusqu'à présent visent à la protection de la communauté nationale contre des influences « étrangères », au sens fort du terme. Non pas simplement étrangères, parce que manifestant des réactions, des tendances, des instincts, qui sont à contre-sens des nôtres.

Tout se passe comme si les Juifs, dispersés à travers le monde, n'avaient jamais cessé de mettre leur vraie nationalité, celle qui procède de la communauté d'origine raciale, au-dessus des patries d'adoption. Tout se passe comme si ces terres choisies à dessein ou au hasard n'étaient qu'un champ d'expansion de leurs énergies. Et l'on sait dans quel sens celles-ci se déploient spontanément : richesse et puissance sont les deux objectifs essentiels. Et tout Israël, d'un bout du monde à l'autre bout, conspire spontanément avec chacun de ses représentants, où qu'il soit. Comment des

Français y résisteraient-ils, malgré une intelligence indéniable, et parfois une habileté qui tient en échec les pires manœuvres ? Il n'y a pas en France que des Normands ou des Auvergnats. Et puis notre économie a autre chose à faire qu'à se protéger contre les empiétements juifs, de même que notre vie politique, notre presse et nos professions libérales. C'est donc affaire à l'Etat que de procéder aux épurations indispensables.

Les pouvoirs publics n'ont pas à apporter dans cette action méthodique la moindre trace de haine, ils n'ont pas à exercer une persécution. Ils ont à mettre chacun à sa place. Aussi bien, tout ce qu'on a pu faire jusqu'ici est-il fragmentaire et souvent empirique. Il y a des décalages entre pays voisins, il y en a même en France, d'une zone à l'autre. Ce qui ne laisse pas d'être fâcheux. Et c'est pourquoi, de plus en plus, on a compris et affirmé que le problème juif dépassait les Etats pris un à un, et ne trouverait sa solution que dans le cadre européen. La récente déclaration du Docteur Gœbbels ne laisse à cet égard aucun doute, et elle est d'une importance capitale.

La grande « persécution » que l'Europe médite contre les Juifs de tous les pays consistera, après la guerre, à leur offrir un territoire et à leur demander de constituer, s'ils en sont capables, un Etat, comme tous les autres peuples de la planète.

Ceux qui s'obstineront à voir là un geste barbare et un acte hautement inhumain apparaîtront comme des intoxiqués inguérissables, ou simplement comme des hypocrites fieffés. Depuis des siècles, les Juifs, demeurés une race, restés un peuple, sont installés comme des parasites dans tous les pays. La diaspora a été déplorée par Israël comme un affreux châtiment, mais il faut reconnaître qu'il s'en est passablement accommodé. Au point d'inspirer, parallèlement, le bolchevisme russe et la ploutocratie anglo-saxonne.

Le plus remarquable est que les « démocraties », qui luttent pour la vengeance d'Israël persécuté, affectent aussi de promettre une patrie aux Juifs. Mais ne soyons pas dupes des apparences : il s'agit là, si nous osons

ce mot, d'une manière de Vatican israélite, d'une patrie symbolique, suffisante pour détenir une souveraineté et pour servir de refuge aux capitaux vagabonds. Cependant que les succursales continueraient à fonctionner en tous pays et sous toutes les latitudes. Ce serait, à peu de frais, un considérable accroissement de puissance, et rien ne serait changé à rien. Sauf que, cette fois, chaque Juif aurait en somme deux nationalités très officiellement. Il va de soi que la solution envisagée par les protecteurs du sionisme ne se rejoint pas avec les anticipations du national-socialisme.

Un territoire, un Etat, une nation, voilà le magnifique cadeau que l'Europe se déclare prête à offrir aux Juifs. Mais à une condition, c'est qu'ils soient tous résidents et domiciliés effectifs en ce territoire. C'est que les douze tribus s'y retrouvent au grand complet, avec tous les rameaux subséquents. Et que s'il reste de-ci, de-là des Juifs en divers secteurs du monde, ils y soient exactement comme les autres étrangers, et soumis aux mêmes règles. Etant entendu que l'Europe aura à établir sa loi commune à l'égard des non-Européens.

Ce sera un spectacle passionnément curieux de voir s'ériger cette petite tour de Babel politico-sociale. Que de voir, en particulier, s'opérer un vrai retour à la terre et à l'usine, que d'assister à la différenciation nécessaire des professions. Il n'est pas exclu que les Juifs nouveau style deviennent antisémites, en ce sens que les travailleurs authentiques exigeront les mesures les plus draconiennes contre les intermédiaires et les parasites de toute nature. Lesquels pullulent, cela va sans dire.

Là-dessus on nous dira peut-être : « Tout cela est bel et bon. Mais où les mettra-t-on ? » Nous n'en savons rien, et nous n'avons pas de proposition à faire. Que chacun consulte un planisphère et se livre au jeu des pronostics. Ce sera au moins aussi instructif que d'ouïr la radio anglaise. Mais qu'on se dise bien que l'idée du futur Etat juif n'a pas été exprimée à la légère, qu'elle s'inscrit désormais dans les buts de guerre de l'Europe, en même temps que dans ses plans de révolution et d'organisation continentales. Ce

qui signifie que chaque nation, élaborant pour l'heure des statuts provisoires, est d'avance exonérée des mesures définitives. Et celles-ci seront ce qu'elles doivent être, de la part d'une Europe enfin unie, et maîtresse de ses destins : sans faiblesse et sans crainte, sans haine et sans cruauté. Ce qui ne leur enlève évidemment rien de leur caractère définitif et radical.

Il nous paraît que la question juive, envisagée sous cet angle, devient perceptible à l'esprit français. C'est probablement l'étape décisive. Il me souvient de l'avoir franchie pour mon compte dans un discours public, en juillet 1942, et d'avoir provoqué du même coup quelques remous d'hostilité et d'incompréhension. Je mesure avec satisfaction le chemin parcouru, et je me trouve, en somme, en nombreuse et forte compagnie. Tout au moins en Europe. Mais, maintenant, les Français peuvent suivre.

Lucien Pemjean

Pour en finir

Au pilori, 22 juillet 1943.

Ce n'est pas les questions juives que notre commissaire général, Xavier Vallat d'abord, Darquier de Pellepoix ensuite, aurait dû avoir pour mission d'examiner et de résoudre, mais la Question juive.

Lorsque Gambetta, interpellé sur le néant des réformes qu'il avait promises au monde du travail, voulut se dérober à ses engagements solennels, il s'écria : « Il n'y a point de Question sociale, je ne connais que des questions sociales ! »

Il minimisait ainsi, pour justifier son manque de parole, le grand problème économique dont le prolétariat attendait impatiemment la solution.

Ainsi ont fait ceux qui étaient chargés d'affranchir le pays du joug calamiteux de la race de proie qui, devenue maîtresse de nos destinées, nous a finalement conduits au désastre et à la déchéance.

Aussi les rejetons d'Israël se rient-ils de tous les décrets et règlements ministériels qui les concernent et, avec leurs valets et complices de la Franc-Maçonnerie, conspirent-ils presque ouvertement contre la Révolution nationale, dans l'attente du grand débarquement anglo-saxon dont ils espèrent une éclatante revanche.

En effet, à part l'exclusion de quelques uns d'entre eux de la nationalité française et de l'envoi de quelques centaines de petits youtres pouilleux dans des camps de concentration, à part l'obligation de se parer d'une étoile jaune qu'ils ne portent même plus et de s'abstenir de fréquenter certains établissements où ils grouillent toujours, qu'a-t-on fait pour nous débarrasser de leur présence et du danger qu'elle continue de nous faire courir ?

On a défini la qualité de Juif de telle façon que le plus authentique fils d'Abraham peut se dire aryen. On a multiplié les cas d'exception et de dérogation avec tant de prodigalité qu'il n'est pas un Israélite un peu rusé qui ne puisse se soustraire à l'application des mesures antisémites. On a touché aux biens et à l'activité de la race élue avec tant de discréption qu'avec des prête-noms et des hommes de paille, elle peut impunément poursuivre le cours de ses déprédatations.

Enfin, on a si bien exclu cette dernière des hautes fonctions de l'Etat qu'un de nos confrère a pu publier dernièrement, avec noms et adresses à Vichy, une liste de quatre-vingts Juifs occupant des emplois importants dans les services officiels.

C'est vraiment à se demander si ce n'est pas parce qu'on trouvait trop de Juifs parmi les fauteurs de la guerre et les responsables de la défaite, qu'on a brusquement arrêté le procès de Riom¹².

Nous n'en serions pas là si, au lieu de perdre leur temps à vouloir régler de petites questions juives, nos ministres compétents, ou plutôt furieusement incomptents, s'étaient attaqués résolument à la grande question juive qui demande à être abordée dans son ensemble et en bloc, et dont nous avons indiqué la seule solution possible dans nos numéros du 29 avril et du 6 mai derniers.

Il s'agit de l'abrogation du décret de la Constituante du 27 septembre 1791, précédée d'une dénonciation officielle solennelle et retentissante du suprême crime d'Israël en septembre 1939. Alertée et instruite par le choc psychologique qui eût résulté de cette dénonciation préalable, l'opinion publique, ignorante jusque là des turpitutes et des scélératesses de la Juiverie installée en France comme en pays conquis, eût été préparée au coup de massue de l'abrogation.

Dans sa grande majorité, elle eût approuvé la raison et reconnu la nécessité des campagnes que nous menons depuis si longtemps contre les descendants des Douze Tribus. Elle eût applaudi à leur dénationalisation radicale. Et, comprenant tout le danger que nous ferait encore courir la réintégration de ces misérables étrangers dans la communauté française, elle eût été moins accessible à la propagande des radios de Londres, de Washington et de Moscou, entièrement dirigée par eux.

On peut mesurer par là le mal qu'ont fait à notre pauvre pays la timidité, l'ignorance ou l'astuce déployées par ceux de nos dirigeants qui ont eu à s'occuper de l'élaboration des mesures prises contre le péril juif.

Grâce à eux, messieurs les circoncis n'ont rien perdu de leur scandaleuse fortune, de leur assurance, de leur morgue, ni de leurs espoirs ambitieux.

Grâce à eux, ils s'efforcent de livrer notre nation, notre Empire, l'Europe et toutes les richesses terrestres aux insatiables convoitises des impérialismes anglo-saxon et soviétique.

Grâce à eux, ils travaillent toujours à réaliser leur rêve talmudique de domination mondiale.

Voilà ce que c'est que d'avoir appelé au pouvoir et de laisser graviter autour des ministères et sous-secrétariats d'Etat tant de résidus de l'ancien régime. Ces gens-là ont, avec le passé que nous flétrissons et maudissons, des attaches trop solides pour pouvoir les dénouer. Les uns étaient les amis, les obligés, les comparses, les pique-assiettes de Juifs opulents qu'ils classent naturellement parmi les bons Juifs à épargner. Les autres étaient mariés à des Juives à la famille desquelles ils ne peuvent faire aucune peine. Certains même, s'ils ne sont pas de pur sang juif, sont des demi-Juifs ou des quarts de Juif tout disposés à l'indulgence envers la race de leurs descendants hébreux.

Que de cas d'exemption à introduire dans la confection des décrets antisémites ! Est-il étonnant, dès lors, qu'ils en foisonnent et qu'ils soient devenus, de ce fait, parfaitement inefficaces ?

La première chose à faire est de la débarrasser de ceux qui sont la cause de sa chute : les Juifs, et de ceux qui s'appliquent à les protéger.

Ensuite abroger le fameux décret de la Constituante, comme le décret Crémieux, édicter une loi excluant complètement de la nationalité française tous les Israélites sans exception.

Enfin, élaborer un statut spécial, très rigoureux, applicable aux étrangers indésirables.

Et surtout, pour l'éducation du public français, encore très ignorant de la question juive, dans tous messages et discours diffusés, dénoncer et stigmatiser les Juifs comme principaux fauteurs et responsables de la guerre et de tous les maux qui s'ensuivent.

Le chancelier Hitler et ses lieutenants Gœring et Gœbbels le font inlassablement.

L'entente et la collaboration franco-allemande ne pourront qu'y gagner.

Voulons-nous vivre Français ou mourir Juifs?

Dans un tract célèbre portant ce titre, édité dès 1940, la **LIGUE FRANÇAISE** exigeait :

- 1^e — pour les Juifs, le port de l'étoile jaune;
- 2^e — leur internement dans les camps de travail.

La LIGUE FRANÇAISE avait raison.

Ce qu'elle a demandé a été réalisé ; mais en partie seulement.

Il reste à interner les Juifs dans des camps de travail, la pioche à la main, à les éliminer totalement de la France, qui pour entrer dans l'Europe unie, doit être une France aryenne,

Cela doit venir.

La LIGUE FRANÇAISE est le seul mouvement politique qui ne transige pas avec la Juiverie.

La LIGUE FRANÇAISE est le mouvement de l'avenir, qui s'inscrit totalement, dès aujourd'hui, par sa croisade antisémite, par ses réalisations sociales, par son action politique, dans la grande révolution européenne qui se fait actuellement sous nos yeux, et dont la France ne peut être absente.

**Adhérez, dès aujourd'hui à la LIGUE FRANÇAISE,
pour une France unie dans une Europe unie.**

La LIGUE FRANÇAISE — Fondateur et Chef : **P. COSTANTINI**
2, rue Meyerbeer, 2 — PARIS-IX^e

Tract diffusé par la Ligue française de Pierre Costantini.



Caricature publiée dans *Au pilori* du 17 avril 1941.

1. Nous rappelons que cette appellation scientifique de la communauté ethnique juive a été couramment acceptée après notre mémoire : *Détermination psychologique de l'ethnie judaïque : l'ethnie putain*, paru dans le numéro du 5 novembre 1939 de *La Difesa della Razza* (Rome), mémoire pour lequel nous avons par ailleurs été violemment attaqué par *La Lumière* (12 avril 1940) et par *L'Ordre* (18 avril) en particulier.
2. Il s'agit bien sûr de l'Institut d'étude des questions juives, dont le secrétaire général était le capitaine Sézille.
3. Sézille fait allusion aux combattants de la Légion des volontaires français contre le bolchevisme, créée en juillet 1941.
4. Né en 1910, Maurice-Ivan Sicard adhère au P.P.F. dès sa fondation en 1936. Rédacteur en chef du périodique doriotiste *Jeunesse de France*, puis de *L'Emancipation nationale*, il est en 1942 secrétaire à la presse et à la propagande du P.P.F. Réfugié en Espagne après la Libération, il publierà de nombreux ouvrages sous le nom de Saint-Paulien.
5. Organe du Rassemblement antijuif de France, *La France enchaînée* est créé en mars 1938.
6. Né en 1883, l'écrivain Abel Bonnard fut ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse de 1942 à 1944.
7. Souvent mais pas toujours. Rien n'empêchait de coller au mur Mandel, Blum et Reynaud et de les mettre ainsi, à égalité avec les pauvres gars qui sont tombés pendant la campagne de France et qui,

eux, n'étaient certainement pas responsables de cette guerre criminelle.

8. Entrevue Pétain-Hitler du 22 octobre 1940.

9. Prisonniers de guerre.

10. Pseudonyme probable d'un des rédacteurs d'*Au pilori*.

11. Qu'on ne s'y trompe pas : cet article a été rédigé en juillet 1942. Il n'a de « prophétique » que la date de la fin de la guerre.

12. En février 1942, des hommes d'Etat de la III^e République comme Léon Blum, Edouard Daladier ou Guy de La Chambre, et des militaires comme le général Gamelin, sont déférés devant la cour spéciale de Riom. Accusés d'être responsables de la guerre et de la défaite, ils sont jugés en vertu de textes qui n'existaient pas au moment des faits. Les débats, qui tournent à la confusion du régime de Vichy, sont suspendus en avril 1942 sur l'ordre des Allemands. La plupart des accusés leur seront livrés.

Réactions aux lois et mesures antijuives

Henry Coston

*Nettoyage de la capitale Cinq mille juifs
de Paris envoyés dans un camp de travail*

La France au travail, 15 mai 1941.

La solution de la question juive est en bonne voie.

Hier matin, près de 5 000 juifs de ghetto ont été arrêtés par la police française et expédié dans un camp de concentration (et de travail !) de la région d'Orléans.

Certes, nous eussions préféré, pour notre part, que les rigueurs de la police aient eu à s'exercer, d'abord, sur ces vieilles tribus hébraïques qui constituaient, hier encore, l'état-major des fameuses *deux cents familles* et du capitalisme international en France. Mais il faut un début à tout. Sachons attendre.

Après les métèques des ghettos, viendra le tour de la gent circoncise et huppée du Faubourg Saint-Germain.

L'essentiel n'est-il pas de purger Paris et la France des centaines de milliers de parasites qui prétendaient vivre à nos dépens ?

Alors, que l'on commence par ceux-ci ou par ceux-là...

Donc, en vertu de la loi du 4 octobre 1940¹, la préfecture de police avait convoqué individuellement, dans divers locaux parisiens (caserne des Minimes, manège Japy, caserne Napoléon, rue Edouard-Pailleron, etc.), environ 5 000 juifs, ex-Polonais, ex-Tchécoslovaques et ex-Autrichiens. Leur âge variant entre 18 et 40 ans.

Ils devaient se présenter à 7 heures du matin, au lieu indiqué sur leur convocation, en compagnie d'un parent ou d'un ami.

La majeure partie de ces « invités » répondirent à l'appel. Ils se présentèrent en foule dès 7 heures du matin, et les gardiens de la paix les dirigèrent – après pointage – vers la vaste salle « d'attente ».

Lorsqu'ils furent tous rassemblés, le commissaire du quartier leur annonça qu'il serait remis à chacun d'eux une fiche portant l'inscription suivante :

« Prière de se munir de :

2 couverture, 1 drap de lit, 1 rechange de linge de corps, 1 couvert, 1 gamelle, 1 verre à boire, articles de toilette avec serviette, carte d'alimentation ; des vivres pour vingt-quatre heures. »

A cette annonce, beaucoup comprennent. Une juive se lamente. Son mari, d'origine polonaise, va la quitter... Elle était peut-être de ceux qui en septembre 1939 se réjouissaient de voir partir les Français au casse-pipe... pour la défense des « démocraties » judaïques...

Les personnes accompagnant les individus convoqués s'en allèrent chercher aussitôt ces objets de première nécessité.

Les malades et les infirmes, examinés sur place par des médecins, furent immédiatement relâchés. Les autres, munis de leur « nécessaire de voyage », prirent place dans les cars et autobus qui les transportèrent gare d'Austerlitz d'où cinq trains spéciaux devaient les conduire vers leur nouvelle résidence.

C'est près d'Orléans qu'il rejoindront le camp qui leur est assigné.

Ils seront employés à la reconstruction des édifices publics détruits dans la région au cours de la guerre.

Ce travail sera nouveau pour ces Juifs. On peut même dire que pour beaucoup d'entre eux – dont l'occupation principale était le *trafic noir* – il ne sera pas tout à fait à leur goût...

Il ne s'agit là, si nous en croyons les autorités françaises compétentes, que d'un début. D'autres mesures tout aussi sévères, seront prises contre leurs congénères en liberté... provisoire.

On paraît en haut lieu bien décidé à régler une fois pour toute une question qui fait couler beaucoup d'encre et surtout beaucoup de sang.

Et ce ne seront ni nos malheureux prisonniers, ni nos mutilés, ni les familles éprouvées par la guerre, qui reprocheront au gouvernement du Maréchal sa sévérité à l'égard des responsables de nos malheurs...

Henri-Robert Petit

Mesures antijuives

Extrait de *L'Emancipation des Juifs en France*, Paris, Institut d'étude des questions juives, Editions nouvelles, s. d. [novembre 1940], pp. 57-61.

Mesures prises

Le Gouvernement du Maréchal Pétain vient de prendre des mesures qui ne peuvent être considérées que comme une première étape vers la solution de la question juive en France.

C'est très bien d'avoir obligé les commerçants juifs à apposer sur leur devanture une affiche jaune avec l'indication : « Entreprise Juive » ; c'est parfait d'avoir empêché les médecins et les avocats d'exercer leur profession ; c'est excellent d'interdire le service militaire aux enfants d'Israël ; c'est une bonne mesure d'avoir abrogé le décret Crémieux ; mais

ces dispositions son nettement insuffisantes parce qu'elles n'apportent qu'une solution très partielle au problème.

Ne sont considérés comme israélites que les individus ayant trois grands-parents juifs. Les lois sur l'héritage humain sont plus absolues et doivent être considérées comme appartenant à la race hébraïque tous sujets ayant un seul grand-parent juif.

Il ne faut pas oublier que la race juive, en tant que race orientale, prime, dans les croisements, sur les races aryennes. Il y a une question de prédominance du sang qui intervient et qu'il ne faut pas méconnaître. Le métis du juif ou demi-juif est souvent plus juif que le juif : comme chez tous les hybrides, les défauts de deux races sont concentrés sur le sujet résultant du croisement. Jusqu'à présent le gouvernement du Maréchal Pétain est resté muet sur les mesures propres à défendre la race contre toute introduction de sang étranger dans la grande famille française.

Pourtant l'abâtardissement de la race est un des plus graves problèmes de l'heure actuelle : il est capital pour l'avenir immédiat du Pays. Ce n'est pas parce qu'il a été écarté jusqu'à ce jour qu'il faut commettre l'erreur impardonnable de continuer à l'ignorer.

« La faute contre le sang et contre la race est le péché originel de ce monde et la fin de l'humanité épousée » a déclaré le chancelier Hitler dans son livre *Mein Kampf*. Ces paroles sont profondément justes et qui veut les ignorer serait indigne de présider aux destinées d'un pays comme le nôtre, épousé par les guerres, défiguré par un métissage intempestif et anarchique. « Rendre au sang sa pureté naturelle, c'est peut-être la plus grande tâche qu'on puisse se proposer aujourd'hui » a déclaré Alfred Rosenberg. La lutte pour le redressement de la race est donc l'œuvre capitale à envisager.

Il nous souvient d'avoir été reçu, il y a deux ans, par un médecin, comptant parmi les plus éminents de Paris, très versé dans les questions de races ; il nous tint ce langage :

« Par suite de croisement incohérents, le Français a perdu son harmonie corporelle ; si demain dans la région parisienne on voulait avoir de beaux enfants, on ne trouverait pas dix mille étalons convenables, propres à la reproduction ». Paroles fortes, mais combien angoissantes et malheureusement vraies.

Mesures à prendre

Elles sont multiples, tellement le mal est profond par suite de l'enjuivement de la France.

Elles doivent être draconiennes si l'on considère la situation dramatique du Pays par suite des mariages inter-raciaux, cause de la dénatalité. A l'heure présente, il n'y a plus vingt millions de Français de vieille souche authentique. Là, est le drame poignant de la nation française, résultat d'une politique criminelle contre la race qui dure depuis plus de cent-cinquante ans.

La France a subi des invasions massives d'éléments juifs. Sous Saint-Louis il y avait déjà un million d'hébreux : ce roi, plus sentimental que politique, encourageait ceux-ci à se convertir et leur versait une pension sur sa cassette royale. Des milliers et des milliers de sémites, pour bénéficier de ses largesses, abjurèrent la foi de Moïse ; ils se dissimulèrent sous le masque de la conversion et infestèrent littéralement le Midi de la France. Leurs descendants ont été tous ces ministres et politiciens de la III^e République qui conduisirent la France au désastre.

Il fallait les voir prendre la défense de leurs coreligionnaires au cours de ces dernières années et connaître leurs relations pour comprendre que la race parlait toujours chez eux ; il fallait regarder leur portrait pour reconnaître en eux les signes et les stigmates des descendants de la grande tribu.

La question juive n'est pas une question religieuse : elle est essentiellement raciale. Par contrecoup elle touche au domaine spirituel, économique, politique et matériel.

Les mesures indispensables à appliquer pour faire retrouver au pays son vrai visage sont les suivantes :

1. – Abrogation pure et simple du décret de l'Assemblée Constituante du 27 septembre 1791 accordant le droit de citoyenneté aux Juifs.
2. – Abolition du décret de Napoléon I^{er} du 17 mars 1808 autorisant les Juifs à choisir des noms français. Obligation pour les descendants de ceux-ci de reprendre les noms hébraïques de leurs ancêtres.
3. – Annulation de toutes les naturalisations concernant des individus juifs.
4. – Attribution de la qualité de Juif à toute personne ayant UN grand-parent juif, même converti à une autre religion.
5. – Interdiction de tout mariage mixte entre juif et non juif et vice versa. Possibilité pour le conjoint non juif d'obtenir l'annulation de son mariage.
6. – Justification de l'ascendance aryenne pour obtenir un emploi, un poste ou un mandat, dans l'Administration, la Représentation ou la Direction de l'Economie Nationale.
7. – Recensement de toute la fortune appartenant aux Juifs en vue de sa restitution ultérieure à la communauté française.
8. – Nomination de commissaires chargés de contrôler et de procéder à l'inventaire des exploitations, firmes et entreprises juives, afin d'obtenir dans le plus bref délai, l'aryanisation intégrale du commerce, de l'industrie et des professions libérales.
9. – Organisation sur le territoire de la métropole, de districts réservés exclusivement aux Juifs où ceux-ci seront cantonnés en attendant que le problème les concernant soit tranché sur le plan européen.

10. – Extension des mesures prises dans la métropole à toutes les colonies françaises ou territoires sous mandat.

Il y a actuellement en France environ deux millions de Juifs dont un tiers à peine se reconnaît comme tel. Les deux autres tiers sont camouflés sous des faux noms, sous de fausses nationalités ou sous de fausses confessions. Le Juif a usé successivement de trois procédés pour se faire admettre dans la communauté des peuples : la conversion, le droit de citoyenneté, la naturalisation. Peu lui importe, pour tromper les non juifs, de répudier sa race, sa religion, ou une nationalité quelconque d'emprunt, puisqu'il reste n'importe comment un Juif et que le déguisement sous lequel il se cache lui permet de poursuivre son œuvre de destruction des autres peuples.

Le salut de la France, pour une très grande part, réside dans la solution du problème juif. Ce problème demande des mesures rapides et énergiques.

Si les gouvernants français qui semblent pourtant vouloir le redressement du Pays, ne savaient pas appliquer à ce problème les solutions appropriées à la situation, la France perdrait la dernière bataille qui lui reste à perdre, avant son déclin et sa chute irrémédiables.

Georges Oltramare

Méfions-nous des nomades

La France au travail, 13 février 1941.

Ne vous faites aucune illusion : la France ne s'est pas encore débarrassée des juifs. Et ce n'est pas avec des décrets qu'elle s'en débarrassera.

Le commerçant israélite n'a aucun mal à dénicher un aryen de paille qui baptise la boutique d'un nom chrétien. M. Durand achète et revend la

marchandise, reçoit la clientèle, fait l'article et tient les comptes ; M. Lévy, au bout du mois, empoché la recette.

La zone qu'on aime à dire libre est occupée par les fils de Sem. Les hôtels de la côte d'Azur sont remplis de cette pègre de sous-commissions et de bureaux que l'on voyait s'agiter dans les couloirs du secrétariat de la Société des Nations, aux jours de grande foire. Ce sont les mêmes gueules apocalyptiques, les mêmes nez interminables qui tenteraient les cisailles du rabbin et ces mêmes derrières d'asexués promis tout ensemble à la consécration du rond-de-cuir et à l'hommage des coups de savate. Ils sont tous là, les barbeaux de l'internationalisme qui ont monté leurs lunettes avec les écailles de leur dos. Ils sont tous là, ces parasites de l'Idéal, promenant leurs serviettes bourrées et leurs cerveaux vidés. Ils sont tous là, ces Hébreux triomphants dont la figure est fraîche et réjouie comme s'ils venaient de soumettre leurs puces de ghetto à la bienfaisante ondée d'une eau de Cologne de luxe.

Les juifs n'ont pas souffert de l'exode, je vous le jure. Les cris d'alarme radiodiffusés de Paul Reynaud ne les ont pas surpris. Ils ont franchi la Somme ou la Loire comme leurs ancêtres traversaient la mer Rouge. Biens, fortune, bonheur, autant de placements qu'ils font à l'étranger. Ils ne s'attachent à rien. Notre vallée de larmes, ils la parcourrent à pied sec.

Grâce à eux, la finance est devenue un royaume de fées. On lance des mines qui n'existent pas, on crée des villes de rêve, des industries fantômes. Les choses ont beau dire : « Nous avons une valeur, nous sommes les fruits d'un long travail », ces baladins n'écoutent plus la voix du blé, du sucre ou du coton. Sur la corde raide tendue de la Bourse de Londres à la Bourse de Paris et de la Bourse de Paris à la Bourse de New-York, ils jonglent, ils dansent avec des chiffres et des symboles.

Quand, à l'heure de la grande panique, il lui a fallu dire adieu à sa petite maison, à son arpenter de terre, à ses meubles familiers, le vrai Français a compris que des racines profondes le liaient au pays. Pour avoir écouté les

discours des idéologues, il a partagé, terrible châtiment, le sort de la race errante.

En 1936 déjà, Herriot et Léon Blum ne voulaient-ils pas mobiliser les paysans de Touraine et de Bourgogne parce qu'on avait molesté quelques circoncis à Elberfeld ou à Francfort ? On organisait déjà la grande croisade des démocraties ; la finance voulait faire de nous des nomades et plier la masse anonyme des vivants aux caprices d'une opinion internationale que dirigeait une presse mercenaire.

On sait ce que ces erreurs nous ont coûté.

La politique incertaine et tâtonnante de Vichy est celle d'un gouvernement dépaysé. Un Etat ne se crée pas dans une ville d'eau ; les villes d'eau appartiennent à tout le monde.

L'homme ne raisonne bien que s'il a les pieds rivés au sol natal.

Charles Dieudonné [pseudonyme de Georges Oltramare]

Henry Coston

*J'ai vu des Juifs travailler
Une visite aux camps de Pithiviers
et de Beaune-la-Rolande*

La France au travail, 18 mai 1941.

J'ai vu des Juifs travailler.

Pour autant que cela puisse paraître invraisemblable, j'ai vu des fils d'Israël s'adonner à autre chose qu'à l'agiotage et au marché noir.

Sans enthousiasme, certes, mais avec cette résignation qui caractérise une race d'éternels errants, tour à tour persécuteurs et persécutés, si toutefois on peut qualifier de persécutés ces parasites qu'une loi française va contraindre au travail. C'est à Pithiviers, puis à Beaune-la-Rolande, que

j'eus la possibilité d'assister à ce spectacle inattendu de Juifs chargeant sur leur dos de respectables bottes de paille destinées à leur camp... A leur camp de concentration bien entendu ; vous n'alliez tout de même pas croire que ces néo-travailleurs s'adonnaient à ce labeur inhabituel et pénible de leur propre initiative !...

Sous la surveillance et la direction de gendarmes vigilants et sévères, les 1 694 internés du camp n° 2 de Pithiviers ont commencé d'aménager leur nouvelle résidence. Voici deux jours qu'ils sont les hôtes des Pithivériens et déjà leur nouvelle vie s'organise.

Onze baraqués constituent leur demeure. A l'intérieur, des lits à trois étages ont été construits pour eux. Ils y prennent leur repos de neuf heures et demie du soir à six heures du matin. Un chef de baraquement – un Juif, choisi au petit bonheur – est chargé de l'ordre et de la propreté des lieux. Il aurait du mal à se faire obéir de ses congénères s'il n'était un peu aidé par le gendarme de service. Chacun sait – et le service médical du camp mieux que tout autre – que la propreté n'est pas précisément la qualité première de ces cousins du grand Léon²...

Interrogé par les journalistes, l'économie du camp veut bien donner quelques précisions sur la nourriture de ses « clients » : « A 7 heures, ils reçoivent du pain et du café. Les autres repas leur sont servis à 11 heures et à 18 heures. Voici, par exemple, le menu d'aujourd'hui : soupe, purée de févettes et fromage. Le pain, fourni par les boulangeries du pays est rationné à raison de 275 grammes par homme. »

Et il nous montre les provisions qui s'entassent dans une baraque spécialement affectée à cet effet. « Inutile de dire, souligne notre guide, que ces messieurs avaient oublié leurs tickets d'alimentation chez eux... » Par contre, lorsqu'ils ouvrirent devant lui leurs bagages, d'innombrables boîtes de conserves, introuvables dans le commerce, s'échappèrent des valises. Le marché noir avait du bon.

« Deux fois par semaine, poursuit l'économe, "ils" auront droit à un plat de viande et des confitures ». Mais comme le chef de camp n'a pas l'intention de nourrir ses hôtes à ne rien faire, il précise quelles seront leurs occupations : « Nous les emploierons, suivant leurs aptitudes physiques, à des travaux de voirie, de coupe de bois et à la construction de nouveaux baraquements. Certes, cela n'est pas tout à fait ce qu'ils faisaient auparavant, mais comment voulez-vous que nous utilisions autrement cette main d'œuvre ? La majorité de ces Juifs est composée de tailleurs, de casquetiers et de fourreurs !... »

A Beaune-la-Rolande, le camp compte 2 096 individus. Ils m'ont semblé moins sages que leurs frères de Pithiviers. Mais le chef du camp m'a donné l'impression d'être à la hauteur de sa tâche. Là aussi, il faudra travailler...

19 baraques constituent le logement des internés. Une vingtième est réservée au service médical, assuré par un médecin français, assisté de 25 médecins juifs. « Il aura fort à faire, ce service médical, dit un gendarme, car les maladies de peau et de nerfs sont fort répandues chez eux. Nous l'avons vu... »

Un mirador domine le camp entouré de barbelés et gardé plus sévèrement peut-être que celui de Pithiviers. Il serait bien difficile de s'échapper.

C'est deux ans trop tard qu'on s'est décidé à agir, et les grands coupables, eux, ne sont pas inquiétés.



JUIFS DANS UN CAMP DE CONCENTRATION. La nouvelle révolution fasciste vient de mettre tous les juifs, sans exception, dans des camps de concentration. Leurs biens furent saisis au profit des sinistres de la guerre. Un exemple à imiter

Je vous hais !, avril 1944.

Lucien Rebatet

L'étoile jaune

Je suis partout, 6 juin 1942.

Les Juifs de la France occupée, comme ceux de presque toute l'Europe, sont astreints, à partir de cette semaine, au port d'un signe distinctif : l'étoile jaune à cinq [sic] branches.

Lorsque nous proposions, dans ce journal, quelques années avant la guerre, sous la signature de Robert Brasillach ou la mienne, l'établissement d'un statut des Juifs, nous ne parlions pas de cette mesure, indiscutablement sévère. Si les démocraties occidentales avaient été capables, à ce moment-là, de se dresser contre le danger juif si évident, de faire leur révolution

antijudaïque, le sort des Juifs eût été sans nul doute moins rigoureux que celui qui les attend maintenant. Mais depuis, nos charges contre Israël se sont décuplées. Les Juifs ont la part capitale de responsabilité dans le déclenchement de la guerre et son extension. Ils ont été les agents essentiels du bellicisme français et anglo-saxon, ils n'ont cessé d'envenimer les disputes d'intérêt entre les nations européennes, ils ont torpillé toutes les solutions pacifiques qui pouvaient aisément intervenir. Ce sont eux qui ont scellé l'épouvantable alliance de leurs créatures Roosevelt et Churchill et de Staline. Tous les soldats chrétiens, de quelque camp qu'ils soient, qui meurent depuis un an dans les steppes russes sont d'abord les victimes des Juifs, s'ajoutent aux centaines de milliers de cadavres que le marxisme juif a entassé sur toute la planète.

Il n'est pas, aujourd'hui, un seul Juif, quelles que soient ses origines, qui ne se conduise en agent sournois ou arrogant du bolchevisme, qui ne fasse des vœux pour sa victoire, et n'y travaille par tous les moyens dont il dispose.

Le Juif se révèle ainsi dans toute sa virulence. Entre l'Aryen et lui, c'est la lutte décisive. Les Aryens ne peuvent pas laisser un tel ennemi libre de se dissimuler.

L'étoile jaune qu'il leur impose est une conséquence naturelle de la duplicité judaïque. Le Juif, en face de l'Aryen, camoufle autant qu'il le peut sa race, transforme son nom, mais ne pense et n'agit souterrainement que pour une seule nationalité, la juive, et mène dans son sein la conspiration permanente contre les nations chrétiennes.

Je ne sais plus quel homme politique disait autrefois : « Si les Juifs étaient noirs ou bleus, il n'y aurait plus de question juive. Tout le monde saurait les reconnaître, les écarter ». L'étoile jaune vient corriger cette bizarrerie qui veut qu'une espèce humaine radicalement opposée aux peuples de sang blanc *[sic]*, inassimilable de toute éternité à ce sang, ne soit pas toujours discernable au premier regard.

Le monde chrétien, à la naissance des idées démocratiques, crut qu'il pouvait oublier les lois sagement édifiées au cours de nombreux siècles. Il ouvrit aux Juifs les portes des ghettos séculaires. Il a cruellement payé cette générosité inconsidérée.

Nous voyons, au bout d'un siècle et demi, les dernières conséquences de l'émancipation juive. Cette race ennemie, fanatique et féroce, n'a pas cessé un seul instant d'aspirer à établir sur toute la race blanche une domination qui dégénérerait immédiatement en une épouvantable anarchie. Dans tous les pays où elle a pu accéder au pouvoir, elle a semé la corruption, la misère, répandu des flots de sang. Elle a régné par l'or avec une insolence, une perfidie et une brutalité jamais atteintes par les pires tyrans. Cela s'achève aujourd'hui dans une guerre sans merci où le triomphe du Juif entraînerait l'universelle bolchevisation.

Une telle expérience est suffisante, n'est-ce-pas ? L'étoile jaune est la première étape vers ce ghetto, tant physique que moral, que nous devons à mon sens, faire réintégrer aux Juifs le plus promptement possible.

Je disais l'hiver dernier, dans ce journal, ma joie d'avoir vu en Allemagne les premiers Juifs marqués de leur sceau jaune. Ce sera une joie beaucoup plus vive encore de voir cette étoile dans nos rues parisiennes, où, il n'y a pas trois ans, cette race exécutable nous piétinait.

Nous avons pourtant un regret, qui est vif : c'est que l'étoile jaune ne soit pas imposée par une loi française. Nous sommes, ici, des nationalistes convaincus que l'Allemagne et la France ont dans le Juif un ennemi commun, et que, contre lui, la France doit mener la lutte aux côtés de l'Allemagne. S'il est un terrain d'entente complète entre les deux nations, c'est bien celui-ci.

Il n'est aucun pays qui ait souffert des Juifs comme le nôtre. Ils lui ont valu le pire des malheurs, la défaite. Depuis, ils ont encore aggravé incroyablement ses maux, empoisonnant ses esprits, parvenant à peser de la plus funeste manière sur sa politique, étendant partout la plaie du marché

noir, profitant de notre détresse pour édifier de nouvelles et ignobles fortunes.

Ce que nous avons fait jusqu'ici contre ces misérables ne compte pour ainsi dire pas. Les quelques décrets timides qu'imprima le *Journal officiel* ont à peine été appliqués.

Darquier de Pellepoix vient enfin d'être nommé aux Affaires juives. C'est un de nos compagnons des bagarres d'avant guerre. Nous connaissons son énergie, ses convictions solides, sa pertinence. Il était admirablement désigné pour la place qu'il occupe. Nos vœux et nos espoirs l'y ont accompagné.

Il sait déjà quels sont nos désirs. Nous voulons que la France participe positivement à la défense aryenne contre les Juifs. Il y va de son prestige, et elle travaillera ainsi à son salut.

Il est une décision qui s'impose de toute urgence : celle d'étendre à tous les Juifs de France l'étoile jaune³. Elle est beaucoup plus nécessaire de l'autre côté de l'Allier que dans cette zone. IL N'Y A JAMAIS EU AUTANT DE JUIFS EN FRANCE. Nous avons hérité en dernier lieu de tous les fuyards de Hollande et de Belgique. Ceux qui ont gagné l'Amérique sont en nombre infime. La grande majorité de ces Juifs, tous ennemis mortels de la France et de la paix, est en zone libre. Il y a maintenant des Juifs galiciens, bukoviniens, lettons, subkarpathiques, qui sont devenus les Juifs de la Corrèze, de l'Ardèche, de la Savoie. Il faut leur infliger l'étoile, pour commencer ; que le paysan périgourdin ou provençal, que l'ouvrier lyonnais, devant ces pillards et ces provocateurs, sachent à qui ils ont affaire.

Cette mesure est révolutionnaire ? C'est possible. Mais enfin, sommes-nous, oui ou non, en révolution ?

L'étoile jaune fera gémir certains catholiques, disons même beaucoup de catholiques. Il est facile de leur répondre, d'apaiser l'inquiétude de leurs consciences. L'étoile jaune renoue avec la tradition la plus strictement

chrétienne, celle de la rouelle, qui durant toutes les époques de vraie et solide foi, les grands siècles de pure civilisation catholique, marquait les Juifs du ghetto, avec le chapeau jaune des Juifs d'Avignon, les Juifs du pape.

Si l'Eglise moderne s'élève contre l'étoile jaune, il lui faut désavouer tous les papes qui l'imaginèrent, puis l'imposèrent.

Pierre Costantini

L'étoile jaune

L'Appel, 11 juin 1942.

L'ÉTOILE JAUNE

J'entends bien, l'étoile jaune.
L'étoile jaune dévoile quelques Juifs.
Il reste à les dénombrer, à les dénoncer tous, puis à les chasser hors d'Europe, car
Il est urgent de les mettre hors d'état de nuire.



Les Juifs rentrent dans les commissariats de police les étoiles jaunes qu'ils doivent porter sur la poitrine

En attendant, il faut les époyer dans un camp de travail
— je dis bien, un camp de travail, non un camp de concentration. Les Français veulent voir les Juifs, courbés vers le sol de France, la poche en mains.

Nous n'oublions pas les enjuivés.

Ni les « framboonnards » qui doivent, les premiers, payer leur crime contre la patrie.

Nous demandons, et nous demanderons, sans nous lasser, comme nous l'avons fait pour les Juifs, qu'ils soient marqués du brassard d'infamie.

On a prétendu que nous étions des fanatiques de l'épuration. Cela est vrai.

Nous voulons, d'une volonté inflexible, le châtiment de tous ceux qui ont abîmé la France et l'ont trahie.

Pierre COSTANTINI.

Le Cahier jaune

Mettez-les au travail !

Le Cahier jaune, n° 9, octobre 1942, p. 2 [article attribuable à André Chaumet].

Le Gouvernement a récemment étendu le droit de réquisition à tous les Français de 18 à 50 ans, qui ne pourraient justifier d'une occupation utile au bien de la nation. Voilà qui est parfait ! Mais pourquoi n'a-t-on pas parlé des Juifs ? Pourquoi les Juifs, qui sont à la base de cette guerre et qui restent les ennemis N° 1 de la révolution nationale socialiste, européenne, ne sont-ils pas *astreints* sans délai à un travail forcé et surveillé, au lieu d'être

laissés libres, comme ils le sont toujours, en ayant soin de se débarrasser de leurs étoiles. – Au fait qu'attendent donc MM. les Gardiens de la Paix pour procéder, dans la rue, à des vérifications plus fréquentes des papiers d'identité – d'être laissés libres de dévaliser la production agricole, de stocker pour le marché noir, de gangrener notre paysannerie par l'appât de trocs clandestins, et d'exposer notre population toute entière à des sanctions pénibles et humiliantes, par suite de leurs facilités à faire circuler les propagandes sournoises qui causent le plus grand dommage à la communauté Française. Israël au travail ! Dans les mines, sur les routes ! C'est bien la plus heureuse façon de les punir ! Et c'est bien la première fois qu'un Juif donnera quelque chose ! Oui, mais voilà, qu'en pensera-t-on à Vichy ?

DOCUMENTS

Le Cahier jaune

Mettez-les au travail !

Le Cahier jaune, n° 9, octobre 1942, p. 2 [article attribuable à André Chaumet].

Le Gouvernement a récemment étendu le droit de réquisition à tous les Français de 18 à 50 ans, qui ne pourraient justifier d'une occupation utile au bien de la nation. Voilà qui est parfait ! Mais pourquoi n'a-t-on pas parlé des Juifs ? Pourquoi les Juifs, qui sont à la base de cette guerre et qui restent les ennemis N°1 de la révolution nationale socialiste, européenne, ne sont-ils pas *astreints* sans délai à un travail forcé et surveillé, au lieu d'être laissés libres, comme ils le sont toujours, en ayant soin de se débarrasser de leurs étoiles. – Au fait qu'attendent donc MM. les Gardiens de la Paix pour procéder, dans la rue, à des vérifications plus fréquentes des papiers d'identité – d'être laissés libres de dévaliser la production agricole, de stocker pour le marché noir, de gangrenier notre paysannerie par l'appât de trocs clandestins, et d'exposer notre population toute entière à des sanctions pénibles et humiliantes, par suite de leurs facilités à faire circuler les propagandes sournoises qui causent le plus grand dommage à la communauté Française. Israël au travail ! Dans les mines, sur les routes ! C'est bien la plus heureuse façon de les punir ! Et c'est bien la première fois qu'un Juif donnera quelque chose ! Oui, mais voilà, qu'en pensera-t-on à Vichy ?



Caricature publiée dans *Au pilori* du 14 mai 1942.

Le Cahier jaune

Il y a trop de Juifs sur nos boulevards

Le Cahier jaune, juillet 1942.

IL Y A TROP DE JUIFS sur NOS BOULEVARDS

Dès le samedi, les porteurs d'étoiles de David paraissent vraiment se multiplier.

La floraison jaune défile sur les boulevards, emplit les Champs-Elysées, s'étale aux terrasses des cafés, et prolifère également dans les queues, aux portes des spectacles. Du samedi midi jusqu'au samedi 20 heures, promenez-vous dans Paris, recommencez le dimanche, et vous aurez le même spectacle.

Orgueil juif, arrogance juive,

Il faut que cela cesse. Il faut que les Parisiens non Juifs, qui trouvent difficilement place, le dimanche, au théâtre, au cinéma, dans les cinémas et même dans les restaurants, puissent être tranquilles au cours de leur sortie dominicale, qui est le plus souvent une saine promenade familiale et qui constitue pour beaucoup, et pour les travailleurs surtout, la seule distraction hebdomadaire.

Israël ne sait rien faire avec mesure. Il lui faut, toujours et partout, occuper les premiers rangs, en bousculant les autres. Son instinct de rapacité le pousse en avant, pour profiter à ses effets de ce que les autres, les non-Juifs, ont acquis, ou sont en droit d'acquérir, serait-ce la moindre des choses : un peu d'air, un peu de lumière, une petite place sous le soleil.

Le Juif aime les manifestations moutonnères et désordonnées. Il compte seul. Les Aryens sont ses esclaves, des bêtes à figure humaine. Le Juif n'a qu'un amour et qu'un guide, le Talmud, et le Talmud lui dit que les « Akoums » sont faits pour le servir. La domination juive doit être universelle et ne tient pas compte des contingences.

Israël veut toujours étendre ses monstrueuses tentacules.

Nous ne voulons pas, nous, que notre Paris devienne une succursale du ghetto. Nous ne voulons pas voir, les samedis et dimanches, nos belles artères, nos bois et nos places envahis par cette intempestive multitude. Non seulement nous ne voulons pas de brimades, mais nous supportsons mal, nous qui avons tant souffert, et qui souffrons encore, que les principaux artisans de nos malheurs viennent nous narguer en foule et insulter à notre douleur.

Déjà, des commerçants, des industriels, émus par cette invasion, ont pris des mesures de défense en interdisant aux Juifs l'entrée de leur établissement. La Presse, certains groupements, ont adopté cette sage attitude, en protestant, avec juste raison, contre l'enfumissement de la race de poie et en réclamant des moyens conservatoires.

Nous approuvons leur geste et nous le faisons nôtre.

1. Cette loi française stipule en effet que « les ressortissants étrangers de race juive pourront [...] être internés dans des camps spéciaux par décision du préfet du département de leur résidence » (article 1^{er}).
2. Coston désigne ainsi Léon Blum.
3. Malgré les pressions allemandes, le régime de Vichy n'imposera jamais le port de l'étoile jaune en zone sud (appliqué en zone occupée le 7 juin 1942 en vertu d'une ordonnance allemande).

Haines et conflits entre antijuifs

Clément Serpeille de Gobineau

Mises au point sur le racisme

Au pilori, 12 février 1942.

Quand, ici même, j'ai dénoncé le danger de l'attitude des antijuifs qui se prétendaient ou se prétendent encore non racistes, j'ai fait allusion à l'expression d'« ethnies ». Ce terme employé pour l'ethnie française n'est pas mauvais : il sert à englober l'ensemble des races qui constituent la nation française ; utilisé pour les Juifs, qui sont plus caractéristiquement une race, il donne libre cours aux prétentions des antijuifs sympathisants quand même à certains Juifs, qu'ils disent assimilés ou qui déclarent vouloir s'assimiler.

Par ce que j'ai parlé du terme « ethnies », le docteur Montandon s'est cru visé et s'est insurgé contre mon allusion. Il déclare que son terme d'« ethnies » englobe la race, donc nous sommes d'accord. Mais en même temps, il donne une très grande importance à la religion pour repérer les Juifs, alors que moi je prétends que c'est la race juive qui sécrète sa religion dont elle a besoin comme discipline et qui est une loi imposée par les rabbins.

Il est inquiétant, quand on parle de la question juive, d'employer un terme vague qui n'infère pas un déterminisme formel des caractères psychiques et des aptitudes spécifiques, parce qu'on ouvre la porte à ceux qui prétendent que c'est la loi des rabbins et les interdictions des aryens vis-à-vis d'eux qui ont donné aux Juifs leur goût de la spéculation, du commerce et leur antipathie pour les métiers d'ouvriers, d'agriculteurs ou de soldats. Ainsi des sympathisants aux théories de Montandon, comme Ploncard, Coston et J.-P. Maxence, se déclaraient, avant la guerre, dans les séances orageuses du Club du Faubourg, antiracistes tout en étant antijuifs. En cela, ils étaient contre moi et prétendaient que jamais les doctrines racistes ne seraient prises en considération en France. Je crois maintenant qu'ils pensent autrement, mais ils devraient le dire ; de même que le docteur Montandon devrait dissiper l'équivoque que le terme « ethnie » appliqué aux Juifs semble provoquer.

Quant à moi, j'ai toujours défendu l'extension du racisme hors du cadre spécial de la question juive. Car le problème racial a des incidences sur la politique, l'économie, et il est impossible de résoudre certains problèmes du monde moderne si l'on n'envisage pas le fait *Race*.

De plus, le racisme antijuif devient, étendu ainsi, moins choquant à certains pleurnichards qui s'apitoient sur les pauvres Juifs. Surtout, je demande aux militants de l'antijudaïsme d'éviter de s'acoquiner uniquement avec des réactionnaires ou des fossiles datant de l'affaire Dreyfus, car ils risquent ainsi de rendre les Juifs sympathiques au peuple. Ils favorisent ainsi le jeu des Juifs qui finançaient les organes de droite pour les attaquer et fixer ainsi l'antisémitisme dans la réaction.

Parlons maintenant de l'Eglise catholique et du racisme. Soit dit en passant, il ne semble pas que les porte-parole des autres confessions chrétiennes aient pris position sur ce grave problème.

Pour mon compte personnel, ce que je puis affirmer, c'est que l'œuvre capitale de mon aïeul Gobineau : « *l'Essai sur l'Inégalité des races*

humaines » n'est pas à l'Index. Et je précise. Je m'en suis informé à Rome, étant fort jeune, en 1910, – et le directeur de la Confédération de l'Index, un vénérable dominicain, le Père Lépidi, m'a montré des documents formels.

Quant à l'Encyclique « *Mit brennender Sorge* » (Avec un brûlant souci...), lancée par le Pape Pie XI, le 14 mars 1937, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle n'est pas précisément catégorique comme condamnation du racisme.

C'était bien l'avis d'un prêtre éminent qui, d'ailleurs, partageait mes idées, lequel me signala certaines phrases caractéristiques de cette encyclique, entre autres celle-ci :

« La race... le peuple... valeurs fondamentales de la communauté humaine, toutes choses qui tiennent dans l'ordre terrestre une place nécessaire et inaltérable. »

Et puis plus loin :

« Nul ne songe, certes, à barrer la route qui doit conduire la jeunesse allemande à la constitution d'une vraie communauté ethnique... »

Voilà ce que les Juifs ou les enjuivés appelaient une condamnation du racisme venant de très haut (selon un euphémisme qui leur était cher).

Mais le clergé catholique, malheureusement, est infesté d'influences projuives. Ces influences néfastes tentent de transformer une religion soutenue par les aryens et très spiritualiste en une sorte de prolongement du judaïsme matérialiste. La confusion et l'équivoque sont d'autant plus graves que les gens ainsi influencés se disent humains et cherchent à apitoyer leurs sympathisants sur les malheurs d'Israël. De plus, ces influences sont renforcées par l'action de Juifs convertis avec plus ou moins d'ostentation et de cabotinage.

Le plan est clair. Il est mené de main de maître par les Juifs et leurs auxiliaires francs-maçons. Il s'agit d'organiser un front commun idéologique contre le national-socialisme.

Sous nos yeux, encore maintenant, ce front se renforce. On capte la Jeunesse, on la flatte, on stimule sa générosité, on défend les Juifs ; soit on sympathise avec les Maçons si l'on a des tendances à gauche, soit avec les maurrassiens si l'on est plutôt axé vers la droite.

En somme, sur le plan européen, on veut que la France fasse échec à la Révolution que nous voulons voir triompher, en la faisant nous-mêmes, socialiste dans le cadre des communautés nationales¹.

George Montandon

Lettre au Pilori

Au pilori, 19 février 1942.

A la suite de l'article de M. Serpeille de Gobineau, nous avons reçu la lettre suivante du professeur Montandon que, fidèles à notre impartialité, nous reproduisons intégralement :

Mon cher directeur,

Les incompréhensions de M. Clément Serpeille, dans *Au pilori* du 12 février, m'obligent à vous demander l'insertion dans votre prochain numéro des lignes suivantes :

Mes confrères, pris à partie pour de prétendues interprétations d'avant-guerre, sauront se défendre eux-mêmes. Personnellement, je n'ai pas attendu M. Clément Serpeille pour proclamer – avant la guerre – l'existence de la race juive, et je pense mieux savoir par quoi se détermine la race que ceux ayant acquis leurs connaissances sur les hippodromes et dans les rendez-vous de vespasiennes.

Mais, en sus des propriétés raciales, c'est-à-dire biologiques héréditaires (monotiques et mentales), l'homme jouit de propriétés noologiques (linguistiques, religieuses, culturelles et mentales non héréditaires), l'ensemble des propriétés raciales et noologiques non héréditaires constituant les propriétés ethniques. Toute population peut donc être

envisagée soit sous le rapport racial, soit sous le rapport noologique, soit sous le rapport ethnique, et j'insiste toujours sur l'importance variable des divers facteurs chez les différents peuples. Chez le peuple juif, le facteur racial joue un très grand rôle (il est d'ailleurs des peuples où ce rôle est encore plus grand), mais de ne pas vouloir reconnaître la valeur des stigmates non raciaux, telle la circoncision (qui n'est pas héréditaire n'est-ce pas ?), serait en priver de précieux éléments de diagnostic.

La preuve de l'inconscience de M. Clément Serpeille ressort de son texte. Il prétend la religion juive « sécrétée par la race », donc élément de la race au sens restreint (par opposition à la race au sens large ou ethnique). Que me reproche-t-il donc de tenir compte de la religion !

En fait, la religion juive ne m'intéresse pas au point de vue religieux (je soutiens depuis longtemps que c'est un signe de ralliement ethnique ; voir, entre autres, le *Cri du Peuple* du 8 août 1941 et *l'Ethnie française* de septembre 1941, sans parler de publications d'avant-guerre), mais en tant qu'élément adjvant du diagnostic ethnique – exactement comme le fait la législation allemande.

D'ailleurs, la querelle que me cherche M. Clément Serpeille ne provient-elle pas de ce que j'ai, dans mes fonctions² ; déclaré « Juif » un de ses amis en faveur duquel il était intervenu en me demandant avec insistance de le déclarer « Aryen » et en me proposant un déjeuner amical à trois ?

Je vous prie, etc.

Jacques Ploncard

Le problème juif du point de vue catholique

Le Cahier jaune, n° 9, octobre 1942, pp. 3-5.

Il est parfaitement vain de se dissimuler l'habileté de ses adversaires, et le Juif est un adversaire habile.

Manœuvrant avec patience et subtilité, il a réussi à se faire plaindre, puis défendre par une large fraction des catholiques français. Or, si nous nous reportons seulement à cinquante ans en arrière, c'est-à-dire à une époque dont il reste encore parmi nous des témoins, nous constatons qu'en ce temps-là, l'immense majorité du monde catholique français, clergé en tête, affecte un antisémitisme virulent.

Nous voyons même l'organe romain du Vatican, l'*Osservatore romano*, écrire cette phrase lourde de sens dans son numéro du 16 janvier 1898 :

« S'il est une nation qui a plus que toute autre le droit de se jeter dans l'antisémitisme, c'est la France qui, ayant donné la première leurs droits politiques aux Juifs, a préparé, la première, sa servitude. »

Je sais des catholiques de très bonne foi qui seront absolument ahuris d'une telle citation. Ils ne sont pas au bout de leur surprise : qu'ils veuillent bien se reporter à la *Croix* de la même époque, c'est facile, la collection existe et peut être consultée à la Bibliothèque nationale. Ils y verront que, tant dans les colonnes de ce quotidien que dans celles du *Pèlerin*, l'hebdomadaire que toutes les familles catholiques de France achètent à la sortie de la messe le dimanche, il n'est question alors que de l'invasion juive, du péril juif, de la secte franc-maçonnique contre lesquels on fait appel à l'action de tous les catholiques de France. Ce sont des prêtres qui sont à la pointe du combat. L'abbé de la Rive, le père Pascal, l'abbé de Bessonie, l'abbé Duperron et combien d'autres. Ils attaquent conjointement juifs et maçons. C'est le père Pascal qui, dans son livre au titre significatif, *La Juiverie*, déclare : « *La France juive a été une révélation.* »

« Comme l'éclair, qui, dans une nuit d'orage, montre le précipice au voyageur, le livre courageux de Drumont a montré à tous, même aux plus obstinés, à voir le péril national que nous faisait courir la juiverie cosmopolite qui s'est abattue sur notre pauvre pays. Populariser, vulgariser

ce grave enseignement, signaler le mal, indiquer le remède, tel est le but de ce modeste écrit. Aucune pensée de haine n'a inspiré ces lignes ; nous voulons seulement faire acte de vérité, de justice et de légitime défense. C'est bien le moins que nous ne nous laissions pas exproprier de notre patrie sans résistance et sans combat par une bande d'étrangers rapaces. »

Ces lignes sont de 1887. Vingt ans plus tard, Mgr Delassus publie son ouvrage monumental : *La Conjuration antichrétienne*, qui paraît avec l'imprimatur (*Camerati, die 12 novembris 1910 ; A. Massart vic. gen. Pontificae Autistes*). Il y dénonce le péril judéo-maçonnique en ces termes :

« Faire de tous les états de l'ancien et du nouveau monde les départements d'une seule et même république, assujettir tous les peuples au gouvernement d'une convention unique, n'est qu'un côté du plan que s'est tracé le pouvoir occulte qui dirige la secte judéo-maçonnique et par elle le mouvement révolutionnaire. Le plan entier a été exposé en 1861 dans les Archives israélites avec un style qui en grave tous les caractères dans l'esprit (XXV, p. 650, 651). Tel Jésus s'est substitué d'autorité aux dieux établis et a trouvé sa plus haute manifestation dans le sein de Rome, tel un "messianisme des nouveaux jours" doit "éclore" et se développer ; telle une Jérusalem de nouvel ordre, saintement assise entre l'Orient et l'Occident, doit se "substituer à la double cité des Césars et des Papes". Que faut-il entendre par messianisme des nouveaux jours ? Les Archives israélites et l'Univers israélite nous l'expliquent : c'est une transformation du judaïsme qui en fera la religion de tous les peuples gouvernés par une seul et même convention. Telle est l'ambition, telle est l'espérance d'Israël. Nous ne dirons point du Juif d'aujourd'hui, car il a toujours eu la prétention de dominer le gendre humain tout entier, mais aujourd'hui il précise ses moyens et se voit à la veille d'aboutir. »

Et l'éminent prélat concluait par cette phrase lourde de sens : « *Entre l'ancien temps et les temps nouveaux, le déicide a creusé un abîme que la*

miséricorde divine seule comblera un jour quand la justice aura fait son œuvre. »

En 1893, la *Revue Catholique des Institutions et du Droit*, après avoir étudié la législation catholique vis-à-vis des Juifs au cours de l'histoire, écrivait :

« L'Eglise, dès l'origine et avant tous les politiques, a compris que les Juifs étaient un danger et qu'il fallait les tenir à l'écart. Dépositaire de la douceur évangélique, elle a défendu la vie des Juifs ; mère des nations chrétiennes, elle veut les préserver de l'envahissement hébraïque qui serait leur mort au spirituel et au temporel. »

Je n'ai pas l'intention de poursuivre ces citations édifiantes. Il y aurait toute une anthologie à écrire avec les vues pénétrantes et justes d'éminents papes, évêques, prêtres et laïques catholiques sur le problème juif. J'avais simplement pour but de souligner qu'il y a cinquante ans, comme en témoignent entre mille autres ces citations d'un évêque, d'un R. P. jésuite et d'une aussi docte revue catholique que la *Revue Catholique des Institutions et du Droit*, l'antisémitisme n'était pas seulement toléré, mais encouragé, pratiqué, recommandé comme un instrument essentiel et nécessaire de défense de la communauté française et chrétienne.

On peut presque reprocher à l'action antijuive d'alors d'être une *affaire de curés*.

Or, cela étant établi d'une manière qu'il sera bien difficile de contester à tout objecteur de bonne foi, étant donné la multitude des exemples existant, nous voyons aujourd'hui un retournement de l'opinion catholique française. Comment soutenir que ce qui était reconnu bon, juste, sain et salutaire il y a cinquante ans, à savoir la défense de l'ethnie et des traditions de la communauté française, soit devenu l'injuste, le pervers et le pernicieux ? Si la valeur moral de la lutte pour la défense de la communauté populaire française ne peut pas être mise en cause, quels motifs ont donc poussé des

esprits catholiques à dénoncer tout d'un coup, en contradiction avec toute l'histoire de l'Eglise, l'antisémitisme comme païen ?

C'est toute l'histoire de la III^e République qu'il faudrait évoquer ici.

La catholicisme français, violemment attaqué par les Loges et la Juiverie dès 1871, se défend (et il se défend victorieusement. Les persécutions n'abattent pas les courages). Le régime est menacé, il faut à la République trouver autre chose et de persécutrice elle devient complaisante. Oh ! Elle ne rapporte aucune loi d'exception, et c'est là sa force. Elle les met en sommeil, et le clergé français se voit libre de propager la Foi à la condition expresse de n'attaquer ni le régime, ni les hommes du régime.

Ce furent certainement de très saints prêtres ceux qui crurent sauver l'essentiel en sauvant le droit à l'apostolat et cependant, il est impossible d'en douter aujourd'hui, ils firent un marché de dupes.

N'ayant plus le droit d'enseigner, ils perdirent le contact avec le peuple, n'ayant plus le droit d'attaquer le régime, ils permirent toutes les compromissions. A ne plus s'entendre désigner la démocratie maçonnique comme l'ennemie, il vint à l'esprit des bons catholiques qu'on pouvait être démocrates chrétiens.

Dans un élan d'amour pour le malheureux peuple athée, ils décidèrent d'aller au peuple, de prendre son vocabulaire, de s'intégrer à la démocratie pour mieux la christianiser. Le but était louable. Ce fut un échec parce que les mots d'ordre maçonniques contaminaien plus facilement les catholiques, que le catholicisme les masses démocratiques. Voilà en gros la trame sur laquelle va se tisser l'argumentation juive avec une habileté remarquable.

Tout d'abord, on représente aux catholiques que seuls les méchants *nationalistes* combattent les Juifs – et plus tard on dira les *fascistes* – et, au nom de la liberté, les Juifs demandent à être protégés. Or, n'est-ce pas au nom de la liberté que les catholiques ont réclamé droit de cité dans la

République ? Pour avoir choisi un terrain facile, mais faux, les voilà embarqués dans une vilaine aventure.

Ils n'ont pas voulu dire : « C'est au nom des droits imprescriptibles de Dieu que l'Eglise réclame sa place, toute sa place dans la Cité. » Ils ont biaisé, demandant simplement la liberté. La liberté, comme tout le monde.

Mais le Juif vient leur dire : « *Et moi ? pourquoi serais-je exclu de la liberté ?* »

Il faudrait avoir le courage de répondre qu'au dessus de la liberté, il y a le réel. La vie de la communauté populaire qui postule certains principes absolus qui sont terriblement antilibéraux. Il faudrait de fortes têtes, des saint Thomas, des saint Augustin.

Or, il faut bien le dire, il y a eu une crise d'hommes. Cela arrive à certaines époques. Dans son histoire, l'Eglise a connu des fléchissements. C'est entendu, « les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle », mais il ne faut pas se contenter de cette promesse, il faut y aider. On n'y aida pas. Par la brèche ouverte dans le raisonnement, le Juif fit son entrée dans la société catholique. Il expliqua que le protéger, c'était se protéger soi-même.

N'était-il pas le représentant d'une des « familles spirituelles de la France ? » Et devant le matérialisme montant, ne fallait-il pas faire front commun ? Ce fut l'époque des grands meetings d'Union nationale où trônaient sur la même estrade le curé, le pasteur et le rabbin. Voyez où nous en sommes déjà, comment de l'antisémitisme virulent de la *Croix* nous voici au libéralisme et à l'*Union*, cette affreuse contrefaçon maçonnique de l'*Unité*.

Comme tous les autres corps sociaux, le clergé français n'échappa pas à la formidable contagion des idées de 1789. Déjà Lamennais, au XIX^e siècle, avait montré par son triste exemple les ravages que l'esprit maçonnique de la « Grande Révolution » était capable d'accomplir le cas échéant dans les rangs mêmes d'une société aussi fortement hiérarchisée que l'Eglise. C'est, qu'après tout, composée d'hommes, elle n'échappa pas aux erreurs

humaines. La proclamation même du dogme de l'infalibilité pontificale n'est-elle pas la preuve que les chefs de l'Eglise, tout comme les autres hommes, peuvent errer et se tromper lorsqu'il ne s'agit pas d'une question engageant la Foi et sur laquelle le Souverain Pontife parle *ex-cathedra* assisté des lumières de l'Esprit saint ?

Donc, l'Eglise fut soumise à la pression formidable de l'esprit de 1789. Il faut lui rendre cette justice qu'elle fut la dernière à être contaminée. Que pas une encyclique pontificale n'a cessé de condamner le libéralisme, l'individualisme et les sacro-saints principes de 89, mais tout de même, l'ambiance aidant, l'air qu'on respirait un peu partout, cela amena non à une déviation des principes, mais à une politique nouvelle qui, sous couleur d'apaisement et d'entente, fit le jeu de la judéo-maçonnerie.

Et puis il y eut la question de la presse. La formidable machine à *bouller le crâne* que fut la grande presse juive pénétrait dans les plus humbles presbytères. La trituration des informations savamment opérée par les Juifs de presse déforma systématiquement l'esprit des Français, catholiques, incroyants, prêtres et laïcs. Il fut une fois pour toutes entendu que l'antisémitisme était une chose allemande et que tout ce qui venait de ce pays-là était du diable. C'était simpliste, mais ça réussit précisément parce que c'était simpliste. Une manchette, deux cents lignes habilement rédigées, cela formait le jugement de millions d'hommes et il aurait fallu deux cents pages d'un livre qui n'aurait pas trouvé d'éditeur pour répondre à ces *mensonges qui nous ont fait tant de mal*.

Les catholiques furent pris, comme les autres, dans cet engrenage. Et plus que les autres. Car plus leur foi était sincère, plus ils avaient scrupule à se comporter en persécuteurs de ces pauvres Juifs chassés de partout ; la sensibilité seule jouait, la raison, le mental atrophiés, faute d'informations véridiques, ne rétablissaient plus l'équilibre qui doit exister chez tout individu entre la sensibilité et le raisonnement. Cela nous fit les foules

impressionnables et folles de juin 1940. Tout cela se tient, s'enchaîne, n'est pas séparable.

Il y aurait une erreur à commettre. Ce serait de sombrer dans un anticléricalisme fondé sur ce fléchissement du clergé devant sa mission de défenseur-né de la communauté populaire chrétienne et française.

Il ne faut pas la commettre parce que les francs-maçons n'attendent que cela. Et puis parce que se serait injuste. Nombreux sont les catholiques qui ont conservé un jugement sain du problème juif. Quant aux autres, on ne peut que leur reprocher d'être mal instruits du problème, mais on peut dire cela de 99 % des Français. Ils comprendront très bien, mais il faut leur expliquer avec franchise, clarté et bonne foi.

Il faut toujours se souvenir que la judéo-maçonnerie a mis cent cinquante ans pour abattre la communauté populaire française et qu'on ne remonte pas d'un coup cent cinquante ans d'esprit libéral et individualiste. Il y a beaucoup de chemin de fait, beaucoup plus qu'on ne croit. Les néophytes de l'antisémitisme sont pressés, c'est très bien, mais nous qui depuis quinze ans menons dans ce pays la lutte antijuive, nous n'avons pas de ces impatiences parce que nous voyons l'antisémitisme progresser chaque jour, malgré bien des maladresses. Et puis il y a les circonstances. Il faut en tenir compte. Ce pays n'a pas encore fait sa révolution. Les catholiques ne seront pas absents de la troupe qui fera la Révolution nationale. Ils n'auront qu'à se souvenir qu'ils furent les premières victimes de la judéo-maçonnerie, mais cela il faut le leur apprendre puisque la presse asservie jusqu'ici le leur avait tu.

Il appartiendra à de jeunes militants catholiques d'étudier le problème juif sous cet aspect et de mener une active propagande autour d'eux.

Tout a été dit et mille fois mieux que par moi il y a cinquante ans par la presse catholique d'alors. Fouillez ces archives inestimables, alignez papes, évêques, curés, jésuites, dominicains, et vous pourrez demander avec un doux sourire si l'on se moque de vous lorsque la propagande chuchotée

vous dit que l'Antisémitisme est païen, importation allemande et œuvre de l'Antéchrist. Nos pères ont pensé tous les problèmes qui se posent à nous et y ont répondu avec beaucoup plus de sérieux que notre époque d'agités et de désaxés. Eux n'étaient pas encore corrompus par l'esprit juif. Tenons pour certain que les leçons qu'ils nous donnent sont les bonnes. Celles qui aident à la construction d'une cité française où « l'esprit chrétien monte dans la mesure où l'esprit juif baisse ».

Henri Labroue

L'histoire du judaïsme en Sorbonne

La France européenne, revue bimensuelle, n° 28, 20 décembre 1942,
pp. 25-25.

[...] Je crois savoir que la création d'une chaire de l'histoire du Judaïsme³ a soulevé dans le camp des misonéistes deux objections, qui sont d'ailleurs contradictoires entre elles. Les uns la considèrent comme superflue ; d'autres, comme dangereuse.

Superflue ? « Mais oui, prétend-on benoîtement, ce nouvel enseignement est contenu dans les enseignements déjà organisés. Comme il existe des chaires d'histoire ancienne, d'histoire du moyen âge, d'histoire moderne, d'histoire contemporaine, toute trace de l'histoire des Juifs se rattache automatiquement à l'une de ces chaires. Et voilà pourquoi la chaire d'histoire du Judaïsme est superflue ! »

Voire ! L'histoire des religions, l'histoire des arts plastiques, l'histoire de la musique, l'histoire de la Révolution française sont, elles aussi, contenues dans le cadre de l'histoire ancienne, médiévale, moderne ou contemporaine. Et pourtant on a graduellement détaché de l'histoire générale ces grandes spécialités, pour en faire l'objet d'enseignements propres. Les « historiens généraux » seraient mal venus à se plaindre d'un

démembrement de leur primitif monopole. Ils ne peuvent que se féliciter de l'allégement de leur tâche.

Ah ! Si les « historiens généraux » avaient prouvé le mouvement en marchant, s'ils avaient déjà effectivement consacré au Judaïsme moderne ou contemporain une partie de leurs travaux ou de leur enseignement, on ne pourrait que dire : « Continuez ! » Mais il n'en est rien ou presque rien. C'est leur abstention qui a déterminé la lacune qu'il s'agit de combler. Le besoin a créé l'organe.

Les raisons d'une abstention

Cette abstention s'explique d'ailleurs, et par deux raisons essentielles.

L'une de ces raisons tient à la pénurie des travaux d'infrastructure en matière d'histoire du Judaïsme moderne et contemporain. A cet égard, les matériaux de la connaissances sont bien loin d'être à pied d'œuvre. Monographies, statistiques, collections de documents, etc. sont rares ou rudimentaires. Comme ces travaux d'analyse doivent nécessairement précéder le travail de synthèse qui est le propre de « l'historien général », on voit dans quel cercle vicieux ce dernier serait obligé de tourner.

Même si cet historien, par un miracle d'activité et d'ubiquité intellectuelle, avait tenté d'édifier une œuvre d'ensemble, substantielle et complète, sur la question juive en ces derniers siècles, il se serait heurté (et c'est la deuxième raison) à une impossibilité pratique résultant de l'état de l'opinion et même de la législation.

En effet, plus la juiverie développait sur le monde et spécialement sur la France son emprise politique, économique et sociale, moins il était permis aux historiens officiels d'insérer l'action juive dans la trame de leurs travaux. Un historien, d'ailleurs distingué, publiait-il, dans une collection dirigée par un dignitaire de l'ancien régime, une étude sur Napoléon et les juifs, et essayait-il d'expliquer pourquoi l'empereur n'avait pas réussi à assimiler les juifs, cet historien attribuait cet échec à l'absence d'organisation du crédit agricole *[sic]*, alors que l'inassimilation des juifs

s'explique par des causes profondes et permanentes, mais qu'il eût été incorrect ou même imprudent de mettre en lumière. Il ne fallait faire aux juifs nulle peine, même légère. Déjà planait sur notre enseignement l'ombre du décret-loi du 21 avril 1939, qui a créé en faveur des juifs la catégorie des intouchables. Parler librement d'eux, c'était les diffamer. Parce que M. Xavier Vallat qualifia de Juif M. Léon Blum, ce qualificatif fut si bien considéré comme une diffamation que son téméraire auteur fut rappelé à l'ordre par le président de la Chambre, M. Herriot.

Un prétendu danger

On objecte aussi que la création d'une chaire d'histoire du Judaïsme est grosse de danger. On invoque, en se voilant la face, l'inopportunité qu'il y a à transporter dans une chaire de Sorbonne, cette question juive qui a soulevé et soulève tant d'intérêts contradictoires, tant de passions véhémentes. L'historien, dit-on, doit opérer à froid, non à chaud ; son domaine, c'est celui des cendres mortes, non des tisons ardents.

Evidemment, la peinture des vases étrusques est une matière de tout repos pour l'historien. Mais faut-il, par exemple, enfermer dans une zone de silence l'histoire des origines du christianisme, sous prétexte que cette histoire donne lieu aux controverses les plus brûlantes ? Qu'il veuille bien lever franchement la main, celui qui approuverait la circulaire du ministre de l'Instruction publique Georges Leygues, qui interdisait l'enseignement de l'histoire au-delà de 1875 ! Quand fut créée à la Sorbonne la chaire d'histoire de la Révolution française, on objecta aussi qu'il ne fallait pas donner un aliment aux passions. Cette création constituait pourtant le moyen le plus sûr de faire passer l'histoire de cette période du domaine de la passion dans le champ de la vérité historique. Osera-t-on soutenir que nos étudiants ne doivent être instruits des problèmes les plus angoissants de l'heure présente que par les bruits de la rue et les polémiques de presse ? L'un des bienfaits de l'histoire consiste à faire connaître et comprendre le monde où nous vivons. Nous ne voulons pas, écrivait très justement le

grand recteur Liard, que nos étudiants sortent de l'Université comme des oiseaux effarés et incertains, d'une volière close, dans des espaces inconnus.

Un plan d'enseignement

Comment distribuer cet enseignement au cours de trois heures par semaine ? D'une part, je compte traiter de « la tradition française anti-juive ». L'antijudaïsme n'est pas un article d'importation. Il est dans le droit fil de la politique de nos rois et de leurs légistes, des sentiments du clergé et du peuple français, des philosophes et spécialement de leur chef de file Voltaire, des cahiers de 1789, de la législation napoléonienne. C'est le Judaïsme, au contraire, qui a été un article d'importation, soit que le courant judéophile venu de Berlin au XVIII^e siècle ait influencé les législateurs de la Constituante, soit que les lois de Nuremberg aient valu à la France un véritable afflux de juifs allemands. Dans une autre heure, je pense traiter de la question juive telle qu'elle s'est posée et se pose dans les principaux pays. Enfin, je compte, par des travaux pratiques, associer directement mes étudiants à l'étude du problème juif, en leur faisant analyser des ouvrages descriptifs ou critiques relatifs à ce problème, de *L'Ombre de la Croix* des frères Tharaud, aux causes de l'antisémitisme, de Bernard Lazare, au magistral rapport de police sur les juifs, à l'examen juridique et politique du décret-loi sur « les habitants », de l'introduction de *L'Essai sur les mœurs à l'an 2440* de L.-Sébastien Mercier, des *Nomades* de Kadmi-Cohen, à tel ouvrage de Vries de Hackelingen ou au *Mariage* de Léon Blum. La matière est ample. Les étudiants qui voudront bien suivre mon cours entendront ainsi tous les sons de cloches.

Vous me direz peut-être que bien peu d'étudiants seront tentés de recevoir un enseignement qui, en fin d'année scolaire, ne comporterait pas la sanction d'un examen. Certes, un étudiant est avant tout un candidat, et il est naturel qu'entre tant de disciplines qui s'offrent à lui, il s'attache de préférence à celles sur lesquelles il doit être interrogé. Mais je constate que

divers programme suppose déjà plus ou moins explicitement, la connaissance de tel ou tel aspect de la question juive. Ainsi le programme de tel certificat de licence implique l'étude soit des débats de la Constituante sur la citoyenneté des Juifs, soit de la question juive en France de 1815 à 1905. Au reste, il n'est pas invraisemblable que l'accent soit bientôt mis, dans certains programmes, sur l'histoire du Judaïsme moderne et contemporaine.

On peut même envisager pour un certain avenir que tout bachelier doive être informé, dans les grandes lignes, de l'activité juive dans le monde et il n'est pas exclu des hypothèses que ce sujet capital pénètre quelque jour jusque dans l'école primaire. On a enseigné à nos écoles des choses moins utiles !

La fin d'un paradoxe

En résumé, la création de la chaire que j'ai le grand honneur d'occuper, met un terme à un criant paradoxe. Depuis 150 ans, les Juifs ont réalisé dans les deux hémisphère une prodigieuse ascension, qu'il s'agisse du gouvernement des hommes ou de l'appropriation de leurs biens. Ils ont vrillé l'univers, incendié l'Europe, jeté la France aux abîmes, joue sur des dés de fer le sort du monde et le leur. Et l'enseignement officiel français continuerait à les ignorer ! Puisque la loi de bâillon du 21 avril 1939 a enfin été abrogée, la voie est ouverte à l'examen méthodique de leurs faits et gestes. En faisant usage d'une liberté désormais reconquise, je servirai non seulement la cause de la vérité historique, mais, pour ma modeste part, les intérêts vitaux du pays.

Henry Coston

Les néo-antisémites

Au pilori, n° 144, 22 avril 1943.

Urbain Gohier m'écrivait un jour, alors que je menais campagne contre les Juifs, à Alger, sous le proconsulat de Léon Blum :

« Lorsque l'antisémitisme paiera, vous verrez tous les aigrefins, tous les valets de presse accourir. Il n'y aura pas plus antisémite qu'eux, et nous deviendrons bientôt des antisémites de seconde zone... »

Je cite de mémoire mais le sens y est.

Une fois encore, le fondateur de la *Vieille France* avait vu clair. Il avait été bon prophète.

Pour s'en rendre compte, qu'on veuille bien jeter un regard en arrière. Nous sommes en 1930, Urbain Gohier, qui collabore à la presse Coty sous le nom de son fondateur et y publie de redoutables articles contre « les financiers qui mènent le monde », fait paraître *La Nouvelle Aurore*⁴ qui est, avec la R.I.S.S.⁵ et la *Libre parole*⁶ à Paris et le *Petit Oranais*⁷ en Algérie, le seul journal qui ose s'attaquer directement à la puissance juive. Autour de lui, autour de nous, tout n'est qu'indifférence ou moquerie. Nous sommes des maniaques, des fous. Nos confrères nous tournent le dos, peu enclins à fréquenter des hommes qui crachent chaque semaine dans la mangeoire juive. Jean Drault en est réduit à n'écrire que des romans humoristiques, qui d'ailleurs s'enlèveront comme des petits pains. Lucien Pemjean est contraint d'accepter un poste de confiance chez un grand éditeur⁸, Albert Monniot, qui devait mourir quelques années plus tard⁹, a bien du mal à placer un feuilleton par-ci par-là, dans une feuille de province où il compte quelque amitié. La R.I.S.S., la courageuse revue hebdomadaire de Mgr Jouin, vivote avec les subsides de la cure. Bernardini, Ploncard n'arrivent à placer leurs articles que par surprise ; sitôt repérés, ces pestiférés sont vivement éconduits. Et notre *Libre parole*, ressuscitée la veille, paraît avec difficulté tandis que son jeune directeur – nous n'avions alors que vingt ans – ne peut assurer sa propre existence qu'en alignant des chiffres huit heures durant dans une banque parisienne.

Elle n'était pas grande notre cohorte. Plus tard, Boissel, Marquès-Rivière, Jean Lestandi vinrent la compléter ; puis ce furent les adhésions enthousiastes du bouillant Darquier de Pellepoix et du fougueux Henri Béraud. Si l'on avait alors fondé une association de journalistes antijuifs, nous aurions eu bien du mal à dépasser la douzaine. Ploncard, dans les souvenirs qu'il publie ici, retrace les épisodes de ces luttes épiques. Nous n'avons nulle envie de piétiner ses plates-bandes. En rappelant ces quelques faits, nous n'avons songé qu'à montrer au lecteur combien rares étaient les combattants « quand l'antisémitisme ne payait pas ».

Mais depuis 1940, il paie... Depuis la chute de Marianne, qui a entraîné la disparition du râtelier maçonnique et de l'auge juive, la presse est ouverte aux articles antisémites. Comme par enchantement, les plumes judaïques se sont brusquement brisées, mais le stylo sert encore. Tel collaborateur d'une grande revue illustrée, qui vantait les qualités d'Israël six mois avant le conflit, estime désormais le Juif bon pour les latrines. Tel journal considéré à juste titre comme l'organe du Consistoire, devient un ardent *bouffeur de Juifs*. Celui-ci, journaliste de talent, dénonçait l'activité de la mythique *cinquième colonne* ; il est aujourd'hui directeur de journal. Celui-là accusait, en plein Club du Faubourg, les antisémites français de trahison, il rédige actuellement les *billets* d'un grand frère parisien. Cet autre qui signait des quatre fers les manifestes en faveur des Juifs polonais, roumains, tchèque ou patagons, ce journaliste qui quêtait les subsides de la manne juive et confiait la rédaction de son journal à un circoncis, sont devenus les leaders de quotidiens qui font leur partie dans le concert anti-juif.

Nous serions les premiers à applaudir à ces conversions brusquées si nous les savions sincères et désintéressées ; nous ne serons jamais trop pour combattre le capitalisme juif et traquer ses complices et ses valets. Mais ces conversions sont-elles sincères ? Quelles preuves a-t-on du désintéressement des convertis ?

Il ne faut pas tellement de courage aujourd’hui pour publier un article contre Israël à terre. Il en fallait davantage lorsqu’il était tout-puissant, que Blum était président du Conseil, Zay, ministre de l’Education nationale et Mandel, argousin-en-chef. Lesca et Laubreaux en savent quelque chose¹⁰. Mais, à cette époque bénie de Jéhovah, ces messieurs écrivaient des dithyrambes en l’honneur des Juifs et brûlaient l’encens sous les narines négroïdes de ceux qui les payaient. A nos yeux, cela ne constitue pas une référence suffisante…

Faut-il, en bloc, suspecter tous les confrères gagnés à notre cause ? Loin de là notre pensée. Mais avant de leur accorder notre confiance, nous voulons les voir à l’œuvre, savoir combien de temps ils resteront fidèles aux idées du jour et s’ils n’éprouveront pas le besoin de se rapprocher de personnages déjà repérés comme agents ennemis. Et en premier lieu, nous aimeraisons les entendre confesser publiquement leurs erreurs.

Nous en avons assez de ces ex-valets d’Israël, de ces ex-lécheurs de bottes, qui ont encore au fond du gosier le goût du cuir et du cirage juif et qui entendent nous faire la leçon. Nous en avons assez de la surenchère de ces trouillards qui viennent jouer les matamores quand le fauve s’est enfui.

Ces « néo-antisémites », nous sommes heureux de les accueillir parmi nous. Ils ont droit à une place dans le rang ; pas à la tête. Les suiveurs d’hier ne seront pas les chefs de demain ; mais ils peuvent devenir d’excellents militants. A condition toutefois qu’ils veuillent bien nous prouver que leur antisémitisme n’est pas seulement la rancœur d’avoir vu fuir le commanditaire hébreux.

N.B. – *Au pilori* propose que tous les journalistes qui se font aujourd’hui une spécialité de la lutte contre les Juifs lui adressent à titre documentaire quelques exemplaires des journaux d’avant guerre où figure un article antisémite signé de leur nom. *Au pilori* se fera un devoir de leur rendre hommage. Parions qu’ils ne se bousculeront pas au portillon !…

Henry Coston

Qu'as-tu fait pour être pendu si les Juifs revenaient ?

Au pilori, n° 153, 8 juillet 1943.

Notre article sur les *néo-antisémites* n'a pas plu à tout le monde. On nous l'a écrit souvent, en omettant de signer.

Peu nous chaut l'opinion de ces correspondants anonymes qui se sentent touchés.

Depuis quinze ans et plus, nous avons tant « encaissé », que les piqûres de ces moustiques de l'ancien marais juif nous semblent insignifiantes.

Nous disions, dans notre précédent article, que les Christophe Colomb de l'antisémitisme, ces petits malins de juin 1940, avaient découvert le péril juif au moment même où l'Hébreu, s'enfuyant avec la caisse, cessait brusquement d'être *celui-qui-paie*.

Nous ajoutions que c'était là une forme de courage que nous n'arrivions pas à apprécier.

Sur ce, l'honorable Bernard Lecache¹¹, qui échappa au peloton d'exécution et sévit à Alger à la tête d'un grand journal « français », aurait consacré un article aux *traîtres antisémites*, un article digne des plus beaux jours du front judéo-populaire.

Son contenu, nous l'ignorons. Tout ce que nous savons, c'est que nous en prenons pour notre grade.

Nous qui connaissons bien notre Lecache, nous ne doutons pas qu'il fasse des gorges chaudes de certains ralliement *in extremis* à la Révolution Nationale (Quand on pense qu'un vice-président de la L.I.C.A. est contrôleur général des finances à Toulouse et que l'un des membres du

conseil central dirige le secrétariat général d'un organisme économique quasi officiel).

Tout de même, les Antijuifs que le Juif Lecache faisait matraquer par ses nervis, certain soir de 1937, avaient une autre allure que les margoulins qui bouffent, aujourd'hui, du Juif à l'abri des coups.

Ils n'écrivaient pas leurs articles sur un comptoir. Ils n'escomptaient nul profit, nul avantage. Ils s'étaient lancés tête baissée, dans la bagarre, sans souci du lendemain. Par fierté, par devoir, par patriotisme.

Pas de bas calculs chez ces vaillants qui faillirent payer de leur vie le droit d'avoir dit *Non* à la canaille belliciste des ghettos.

Nulle ambition sordide chez ce héros de guerre mutilé cent pour cent qui lâcha un jour la règle de l'architecte pour prendre la plume du pamphlétaire, chez ce conseiller municipal qui abandonna une carrière pleine d'avenir pour prendre, en 1936, le commandement d'une équipe de « nettoyeurs »¹².

L'antisémitisme ne payait pas alors. Etre le directeur de *Je suis partout*, de *La France enchaînée*, du *Grand occident*, de la *R.I.S.S.*, de *La Bataille*, du *Réveil du peuple*, ou de la *Libre parole* – je le fus de 1930 à 1939 – n'était pas une sinécure.

Il fallait souvent payer de sa bourse. Toujours de sa personne.

Etre antisémite, écrire dans un journal antijuif, avant la guerre, ce n'était pas seulement exprimer une opinion non conformiste : c'était aussi s'exposer aux médisances des sots et aux insultes des vendus.

C'était compromettre à jamais sa carrière, risquer de perdre sa situation, attirer la haine sur les siens.

L'antisémite était un galeux, un pestiféré dont on s'écartait en douce. Je me souviens d'un de ces futurs néo-antisémites cuvée 40 qui, m'apercevant un jour sur les boulevards, fit mine de ne pas me reconnaître pour n'avoir pas à me serrer la main. Le malheureux plaçait alors sa copie chez Lévy des *Ecoutes*, tout comme cet autre, avant de jouer le pourfendeur d'Hébreux, les

fesses confortablement calées dans un fauteuil ex-juif, plaçait ses espoirs en Mandel par lequel il espérait faire commanditer, – sur le budget des Colonies –, son journal faussement national.

Nous les avons connus tous ces tranche-montagnes, tous ces matamores : au temps de Blum, ils filaient doux, les bougres. Il n'y avait pas de plumes plus serves, de consciences plus élastiques, d'échines plus souples.

Ils s'inclinaient devant les ventre dorés du journalisme qu'ils vomissaient aujourd'hui :

- Parfaitement, monsieur Dreyfus !
- A vos ordres, monsieur Bollack !
- Quel génie, monsieur Lazareff !

Et d'allumer avec humilité le cigare du « patron ». Et de l'aider à remettre son pardessus, avec cette prévenance que l'on ne trouve que chez les domestiques bien stylés. Et pour avoir l'honneur de mettre leur nom au bas d'un article publié par les *Pourrissoirs* d'alors, nos gaillards endossaient avec joie la livrée-maison.

La chose est trop connue en même temps que trop récente pour que nous ayons oublié, et surtout pour que le public ait oublié. Les palinodies de certains nous font rire, mais elles ne font rire que nous. Devant tant de bassesse, qu'il a tendance à généraliser à l'excès, l'homme de la rue est écœuré. On aurait voulu lui rendre le Juif sympathique qu'on ne s'y serait pas pris autrement.

Nous en avons assez d'être confondus avec ces fantoches, assez d'être assimilés à ces faux bonshommes. « Nous ne sommes pas des convertis ! », *Je suis partout* l'a dit maintes fois. Répétons-le avec lui. Pour éviter toute méprise, pour éviter que les ouvriers de la treizième heure, plus ou moins sincères, viennent détourner les justes colères de leur véritable objectif, il importe de faire dès aujourd'hui l'inventaire de ce que nous appelons la « vieille garde ».

Au pilori, dont le directeur¹³ et les principaux collaborateurs ont fait leurs preuves *quand Israël était roi*, ouvre ses colonnes, largement et sans réticence, aux extraits de la presse antijuive d'avant la défaite. Il portera à son tableau d'honneur les noms de ceux qui n'ont pas attendu que l'antisémitisme soit à la mode, que le Juif soit réduit à l'impuissance pour affirmer leurs convictions.

Une place y sera réservée à ceux qui, depuis 1940, ont nettement pris position contre Israël, à ceux qui, *publiquement*, ont répudié leurs erreurs anciennes, reconnu leurs fautes passées, avec cette ardeur qu'entraînent la bonne foi et la conviction. Nous ne voulons avec nous, dans ce dur combat contre un ennemi touché, mais qui espère la revanche, que des journalistes pouvant répondre avec franchise à cette question sans équivoque :

– *Qu'as-tu fais pour être pendu si les Juifs revenaient ?*

1. La publicité donnée au différend Serpeille de Gobineau/Montandon engage les services allemands à prendre des directives très fermes. Devenu directeur d'*Au pilori* en mars 1943, Jean Drault écrit à Henry Coston quelques mois après son entrée en fonction : « Il nous est très difficile de faire passer votre lettre du 28.08.43 qui ouvrirait publiquement une polémique entre anti-juifs, ce qui nous a été formellement interdit, ceci à la suite du différend survenu entre Serpeille de Gobineau et le professeur Montandon, et exposé dans ce journal » (A.N., z⁶161, n° 2209, dossier d'instruction de la procédure suivie devant la cour de justice de la Seine contre Alfred Gendrot dit Jean Drault, lettre du 31 août 1943).

2. Le Commissariat général aux questions juives, alors dirigé par Xavier Vallat, délivre des certificats de non-appartenance à la « race juive ». En qualité d'« ethnologue », George Montandon intervient sur les cas litigieux. Il s'enrichit aux dépens des intéressés en exigeant des honoraires élevés et n'hésite pas, dans le cadre de ses examens « ethno-raciaux », à percevoir des pots-de-vin.

3. Le 6 novembre 1942, un décret institue une chaire « d'histoire du judaïsme » à la Sorbonne. Elle est confiée à Henri Labroue le 12 novembre. La leçon inaugurale a lieu trois jours plus tard à l'amphithéâtre Michelet. Elle est perturbée par des étudiants proches de la résistance communiste.

4. En 1929, Urbain Gohier avait fondé *La Nouvelle aurore* grâce aux capitaux de François Coty.

5. *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* fondée par Mgr Jouin.

6. Journal alors dirigé par Henry Coston.

7. Journal du Dr Molle.

8. Il s'agit des éditions Baudinière.

9. Ancien collaborateur de Drumont à *La Libre parole*, Albert Monniot meurt le 21 novembre 1938.

10. En juin 1940, sur ordre de Georges Mandel, alors ministre de l'Intérieur, Charles Lesca et Alain Laubreaux de *Je suis partout* furent arrêtés, incarcérés à la Santé, et déférés devant la justice militaire, une information ayant été délivrée contre eux en application des articles du code pénal visant la répression des agissements de nature à porter atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat.

11. Fondateur de la Ligue internationale contre l'antisémitisme et du journal *Le Droit de vivre*. Interné par Vichy dans un camp en Algérie, Lecache fut libéré après le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord.

12. Le « héros de guerre » désigne Jean Boissel et le « conseiller municipal » Louis Darquier de Pellepoix.

13. Jean Drault, directeur d'*Au pilori* depuis mars 1943.

Repères chronologiques

Juin 1940

14. Occupation de Paris par les Allemands.
17. Demande d'armistice. Réparution à Paris du quotidien *Le Matin*.
22. Signature de l'armistice à Rethondes.
23. Le quotidien *Paris-Soir* reparaît (sous contrôle allemand).
25. L'armistice entre en vigueur.
29. Le gouvernement s'installe à Vichy.
30. Premier numéro du quotidien *La France au travail* (créé avec l'appui d'Otto Abetz).
Marcel Déat directeur politique de *L'Œuvre* (quotidien).

Juillet 1940

10. L'Assemblée nationale donne les pouvoirs constitutifs au maréchal Pétain.
11. A Paris, Alphonse de Châteaubriant et Marc Augier lancent *La Gerbe* (hebdomadaire).
Premiers actes constitutionnels fondateurs de l'Etat français.
12. Premier numéro d'*Au pilori*, « hebdomadaire de combat contre la judéo-maçonnerie ».
22. Loi instituant une commission chargée de réviser toutes les naturalisations accordées depuis la loi du 10 août 1927.

27. Remise à Pétain du rapport sur la constitution d'un Parti national unique (Marcel Déat).

30. Création des Chantiers de la Jeunesse.

Août 1940

3. Otto Abetz nommé ambassadeur du Reich à Paris.

6. Bernard Faÿ, professeur au collège de France, est nommé administrateur général de la Bibliothèque Nationale.

13. Dissolution des « sociétés secrètes » (les loges maçonniques).

17. *L'Illustration* (hebdomadaire) reparaît à Paris.

23-29. Création de la Légion française des combattants.

27. Abrogation du décret-loi Marchandea (21 avril 1939), qui punissait toute attaque par voie de presse « envers un groupe de personnes qui appartiennent par leur origine à une race ou à une religion déterminée, lorsqu'elle a pour but d'exciter la haine entre les citoyens ou habitants ».

été. William Gueydan de Roussel publie *A l'aube du racisme*, préface de Bernard Faÿ, Paris, E. de Boccard.

Septembre 1940

Première liste Otto : les Allemands interdisent 842 auteurs juifs ou « antiallemands ».

10. Henri Jeanson fonde le quotidien *Aujourd'hui*.

21. Réparation de *L'Œuvre* à Paris.

24. Création à Paris du Groupement des énergies françaises pour l'unité continentale, dit Groupe Collaboration, présidé par Alphonse de Châteaubriant, directeur de l'hebdomadaire *La Gerbe*.

27. Ordonnance allemande imposant le recensement des Juifs en zone occupée.

Octobre 1940

Premier numéro du mensuel *Les Documents maçonniques*, dirigé par Bernard Faÿ, secondé par Robert Vallery-Radot et Jean Marquès-Rivière (avec la collaboration de : Jacques Ploncard, Henry Coston, etc.).

3. Premier statut des Juifs.
7. Abrogation du décret Crémieux : les Juifs d'Algérie perdent la citoyenneté française.
8. *Le Petit Parisien* reparaît.
19. *Le Cri du peuple* (quotidien) de Jacques Doriot.
24. Entrevue Hitler-Pétain à Montoire.
30. Le maréchal Pétain annonce qu'il entre « dans la voie de la collaboration ».

Novembre 1940

- 1^{er}. Lancement, avec l'aide d'Otto Abetz, du quotidien *Les Nouveaux Temps*, dirigé par Jean Luchaire.
Le Réveil du peuple, bimensuel puis mensuel de Jean Boissel.
3. Fernand de Brinon nommé ambassadeur de France.

Décembre 1940

Parution du livre de George Montandon, *Comment reconnaître et expliquer le Juif ?*, Paris, Nouvelles Editions françaises [Denoël], coll. « Les Juifs en France », vol. I.

- 1^{er}. La *N.R.F.* reparaît sous la direction de Drieu la Rochelle.
13. Déstitution de Pierre Laval.
20. *Au pilori* lance un concours à l'intention de ses lectrices : « Où les fourrer ? [les Juifs] »

fin décembre. Dr Fernand Querrioux, *La Médecine et les Juifs selon les documents officiels*, Paris, Nouvelles Editions françaises [Denoël], coll. « Les Juifs en France », vol. II.

Janvier 1941

22. Création du Conseil national.

fin janvier. Sortie du livre signé André Chaumet et H.-R. Bellanger, *Les Juifs et nous*, Paris, Editions Jean Renard, préface de Clément Serpeille de Gobineau.

Pierre Drieu la Rochelle, *Ne plus attendre*, Paris, Grasset.

Février 1941

La création du Rassemblement national populaire (R.N.P.) est annoncée. Ses fondateurs sont Marcel Déat, Eugène Deloncle, Jean Goy, Jean Fontenoy et Jean Van Ormelingen (dit « Vanor »).

L.-F. Céline publie *Les Beaux Draps*.

« Le Juif Süß » sort sur les écrans parisiens.

Sortie du livre d'E. Fayolle-Lefort, *Le Juif, cet inconnu*, Paris, Les Editions de France.

1^{er}. *Le Pays libre* (hebdomadaire) de Pierre Clémenti reparaît.

7. Réparution de l'hebdomadaire *Je suis partout*.

9. L'amiral Darlan est nommé vice-président du Conseil et Rossignol ministre des Affaires étrangères.

10. Darlan, dauphin du maréchal Pétain.

23. Paul Marion secrétaire général adjoint à l'Information (puis secrétaire général en août).

Mars 1941

Gérard Mauger et George Montandon lancent la revue *L'Ethnie française*.

Lucien Pemjean, *La Presse et les Juifs depuis la révolution jusqu'à nos jours*, Paris, Nouvelles Editions françaises [Denoël], coll. « Les Juifs en France », vol. III.

6. Premier numéro de *L'Appel* (organe de la Ligue française), hebdomadaire dirigé par Pierre Costantini.

29. Xavier Vallat est nommé Commissaire général aux questions juives.

Avril 1941

1^{er}. Création du Centre d'action et de documentation (C.A.D.), dirigé par Henry Coston.

Lucien Rebattet, *Les Tribus du cinéma et du théâtre*, Paris, Nouvelles Editions françaises [Denoël], coll. « Les Juifs en France », vol. IV.

Charles Maurras, *La Seule France*, Lyon, H. Lardanchet.

25. Robert Brasillach reprend sa place de rédacteur en chef à *Je suis partout*.

printemps. Louis Thomas, *Les Précurseurs. Alphonse Toussenel, socialiste national antisémite (1803-1885)*, Paris, Mercure de France.

Mai 1941

Sur l'ordre de Werner Best, chef d'Etat-major du MBF en zone occupée, près de 4 000 Juifs étrangers sont arrêtés puis internés dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande.

Création à Bordeaux, par Henri Labroue, d'un Institut d'études juives.

4. Congrès du P.P.F. à Paris, où Doriot s'engage dans l'antisémitisme frénétique à base raciale.

11. Inauguration de l'Institut d'étude des questions juives (I.E.Q.J.), créé à l'initiative de Dannecker.

24. Doriot définit les mesures antijuives qu'il prône au Congrès du P.P.F. de la France occupée.

Juin 1941

Reparution de l'hebdomadaire *Le Franciste* (Marcel Bucard et Paul Guiraud).

Premier numéro de *La Légion*, mensuel de la Légion française des combattants.

2. Deuxième statut des Juifs.

Loi française prescrivant le recensement des Juifs.

5. Conférence de Georges Oltramare, aux Ambassadeurs, sur « l'anticonformisme de Céline ».

22. L'armée allemande attaque l'Union soviétique.

Doriot déclare au Congrès du P.P.F. de la zone non occupée, à Lyon : « Il faut en finir avec le Juif ».

Après avoir créé le Groupe des amis de l'I.E.Q.J., dit Groupe des amis antijuifs, Paul Sézille remplace René Gérard à la tête de l'I.E.Q.J.

Juillet 1941

Louis Thomas, *Les Précurseurs. Arthur de Gobineau, inventeur du racisme (1810-1882)*, Paris, Mercure de France.

Création du Comité d'action antibolchevique (C.A.A.) présidé par Paul Chack.

7. Marcel Déat, Jacques Doriot, Marcel Bucard et Pierre Costantini annoncent la création de la L.V.F.

22. Loi française « relative aux entreprises juives, biens et valeurs appartenant aux Juifs » (« aryannisation »).

31. Goering donne l'ordre à Heydrich de « procéder à tous les préparatifs nécessaires [...] pour une solution complète [*Gesamtlösung*] de la question juive dans la sphère d'influence allemande en Europe ».

Août 1941

12. Discours de Pétain dit du « vent mauvais ».

13. En zone occupée, confiscation des récepteurs de radio appartenant aux Juifs.

Septembre 1941

Réimpression du livre de Jacques Benoist-Méchin : *Eclaircissements sur Mein Kampf. La doctrine d'Adolf Hitler*, Paris, Albin Michel (1^{ère} éd., 1939).

Numéro spécial du bimensuel (dirigé par André Chaumet) *Notre Combat pour la Nouvelle France socialiste* : « Le Juif et la France ».

2. Pacte d'unité d'action Doriot-Costantini cimentant l'alliance entre le Parti populaire français (P.P.F.) et la Ligue française.

5. Au palais Berlitz, à Paris, inauguration de l'exposition « Le Juif et la France », sous la responsabilité officielle de l'Institut d'étude des questions juives, dont le capitaine Sézille est le secrétaire général.

23. Aux Ambassadeurs, Xavier Vallat assiste à la conférence de Jean Drault sur « Edouard Drumont, son combat et ses luttes ».

24. « Journée Drumont » organisée par l'I.E.Q.J.

Octobre 1941

Le Commissariat général aux questions juives délivre les premiers « certificats de non-appartenance à la race juive ».

Réédition de *Bagatelles pour un massacre*, de L.-F. Céline. Deux rééditions suivront en juillet 1942 et octobre 1943.

L'agence « Inter-France » de Dominique Sordet devient officiellement « Inter-France Information », agence collaborationniste.

Lucien Rebabet publie *Le Bolchevisme contre la civilisation*, aux Nouvelles Editions françaises [Denoël].

3. Sept synagogues parisiennes sont plastiquées par Eugène Deloncle et ses hommes du Mouvement social révolutionnaire (M.S.R.) au moyen d'explosifs fournis par le SD.

Promulgation de la Charte du travail.

12. *Révolution nationale*, hebdomadaire du M.S.R.

30. *L'Appel* lance une enquête sur le thème « Faut-il exterminer les Juifs ? ».

Novembre 1941

Premier numéro du *Cahier jaune*, revue mensuelle de l'I.E.Q.J.

10. *La France socialiste* succède à *La France au travail*.

21-26. A Weimar, congrès des écrivains européens, auquel participent des hommes de lettres comme Drieu la Rochelle, Ramon Fernandez, Marcel Jouhandeau, Robert Brasillach, Jacques Chardonne, Abel Bonnard...

27. Déchéance des parlementaires juifs.

29. Création de l'Union générale des Israélites de France (U.G.I.F.).

Décembre 1941

Création de l'Association des journalistes antijuifs (A.J.A.), présidée par Jacques Ménard.

11. Déclaration de guerre de l'Allemagne et de l'Italie aux Etats-Unis.

20. Sur une proposition de L.-F. Céline et d'*Au pilori*, une réunion est organisée dans les locaux de ce journal. Les leaders collaborationnistes antijuifs qui ont répondu à l'invitation élaborent une « plate-forme » commune, en vue de la création d'un parti unique.

fin 1941-début 1942. Comte Armand de Puységur, *Qu'était le juif avant la guerre ? Tout ! Que doit-il être ? Rien !*, Paris, Editions Baudinière.

Janvier 1942

2. Dans la zone libre, décret ordonnant le recensement des Juifs établis en France depuis 1936.

11. Fermeture de l'exposition « Le Juif et la France », au palais Berlitz. L'exposition se transporte ensuite à Bordeaux, puis à Nancy.

12. Officialisation du Service d'ordre légionnaire (S.O.L.), dirigé par Joseph Darnand et François Valentin.

7. Les Juifs de la zone occupée sont soumis au couvre-feu.

Février 1942

19. Ouverture du procès de Riom.

février-mars. Premier numéro de *La Question juive en France et dans le monde*, publication de l'I.E.Q.J.

Mars 1942

1^{er}. A la salle Wagram, inauguration de l'exposition « Le Bolchevisme contre l'Europe », organisée sous le haut patronage du secrétariat général à l'Information.

début mars. Sortie du livre de Gabriel Malglaive, *Juif ou Français. Aperçus sur la question juive*, Editions C.P.R.N., préface de Xavier Vallat. L'ouvrage est diffusé par le secrétariat général à l'Information.

20. Pour célébrer le cinquantenaire de *La Libre parole* et la sortie du livre de Jean Drault *Histoire de l'antisémitisme* (Paris, éd. Calmann-Lévy aryanisées), un grand déjeuner est organisé par l'Association des journalistes antijuifs au restaurant parisien L'Ecu de France.

27. Le premier convoi de « déportés raciaux » quitte Drancy pour l'Est.

fin mars. Docteur René Martial, *Les Métis*, Paris, Flammarion.

Louis Thomas, *Les Raisons de l'antijudaïsme*, Paris, Les Documents contemporains.

Henri Labroue, *Voltaire antijuif*, Paris, Les Documents contemporains.

Avril 1942

Installation de la Gestapo en zone occupée.

7. Première réunion officielle de la Commission d'études judéomaçonniques (C.E.J.M.).

15. Renvoi *sine die* du procès de Riom.

18. Retour de Pierre Laval au gouvernement. Abel Bonnard est nommé ministre, secrétaire d'Etat à l'Education nationale.

20. Le Centre d'action et de documentation d'Henry Coston publie un numéro spécial intitulé *Le Cinquantenaire de La Libre parole*.

28. Installation en France d'un commandement supérieur de la SS, avec à sa tête le général Karl Oberg.

Mai 1942

6. Darquier de Pellepoix est nommé Commissaire général aux questions juives.

Juin 1942

Theodor Dannecker met fin aux activités de l'Institut d'étude des questions juives.

7. Une ordonnance allemande (29 mai) impose aux Juifs le port de l'étoile jaune en zone occupée.

Diffusion du troisième *Cahier du témoignage chrétien* : « Antisémites ».

Juillet 1942

Lucien Rebabet publie *Les Décombres*.

Projection, au Balzac, du film « Le Péril juif ».

2. Conférence sur la coopération policière franco-allemande où René Bousquet (secrétaire général à la Police) rencontre Karl Oberg (chef de la SS et de la police allemande en France).

4. Entretien entre Darquier, Bousquet, Dannecker et Helmut Knochen (qui dirige la Sipo-SD).

16-17. Rafle du Vel'd'Hiv'(opération « Vent printanier ») : 12 884 Juifs sont arrêtés à Paris et déportés.

16. « Nous savons maintenant que le règne du Juif va prendre fin » (*Au pilori*).

Août 1942

Rafles de Juifs étrangers en zone libre et transferts en zone occupée.

23. Mgr Saliège, archevêque de Toulouse, fait lire dans toutes les paroisses de son diocèse une lettre pastorale dans laquelle il condamne les rafles de Juifs.

Septembre 1942

Réédition de *L'Ecole des cadavres*, de L.-F. Céline.

Le secrétaire d'Etat à l'Information, Paul Marion, confie à Darquier la mission d'assurer trois émissions de radio par semaine (quatre à partir de janvier 1943), en vue de justifier l'action antijuive du gouvernement.

fin septembre. Sortie du livre de Léon de Poncins, *Israël destructeur d'empires*, Paris, Mercure de France.

Octobre 1942

Réédition par le C.E.A. du *Petit catéchisme antijuif* (1889) de A. de Boisandré, revu et complété par André Chaumet, préface de Jean Drault.

29. A l'occasion du numéro spécial du *Weltkampf* consacré à la « question juive » en France, la Commission d'études judéomaçonniques organise un déjeuner auquel participent de nombreuses personnalités allemandes et françaises.

Novembre 1942

Création, sous l'égide du C.G.Q.J., de l'Union française pour la défense de la race (U.F.D.R.).

7. Ralliement de Drieu la Rochelle à Doriot, lors du IV^E Congrès national du P.P.F.

8-9. Débarquement anglo-américain en Afrique du Nord.

11. Les Allemands envahissent la zone sud.

17. Pleins pouvoirs à Laval.

23. Création de l’Institut d’anthropo-sociologie, présidé par Claude Vacher de Lapouge (codirecteurs : René Martial et Joseph Saint-Germès).

27. Sabordage de la flotte de Toulon.

Décembre 1942

Le C.G.Q.J se dote d’une Direction de la propagande.

11. Loi française imposant la mention « Juif » sur les titres d’identité délivrés aux Juifs français et étrangers.

15. Leçon inaugurale de Henri Labroue, à la chaire d’« Histoire du judaïsme » à la Sorbonne, en présence de Darquier.

22. Inauguration de l’Institut d’anthropo-sociologie (présidé par Claude Vacher de Lapouge), en présence de Darquier.

24. Darlan est assassiné à Alger.

Janvier 1943

25. Premier cours d’anthropobiologie des races (Paris, Faculté de Médecine) par René Martial.

30. Crédit de la Milice par Darnand.

Février 1943

Création de l’Institut d’étude des questions juives et ethno-raciales (I.E.Q.J.E.R.), dirigé par George Montandon.

2. Capitulation allemande à Stalingrad.

15. La loi sur le Service du travail obligatoire (S.T.O.) entre en vigueur (classes 40 à 42).

28. Exposition à Marseille : « Juifs et Maçons ».

Mars 1943

Premier numéro de *Revivre* (« Le grand magazine illustré de la race »), ex-*Cahier jaune*, dirigé par André Chaumet.

1^{er}. La ligne de démarcation est supprimée pour les citoyens « à part entière ».

9. Première projection à Paris du film français « Forces occultes » au cinéma des Champs-Elysées, en présence de l'ambassadeur de Brinon.

13-14. Darquier déclare : « L'expulsion totale [des Juifs] est le but à atteindre » (*Le Matin*).

16. Jacques Ploncard, dans *Le Matin*, réclame l'« institution d'un ministère de la Race ».

24. Leçon inaugurale des cours de l'I.E.Q.J.R., par Montandon, en présence de Darquier.

Avril 1943

Diffusion dans les deux zones, par le secrétariat général à l'Information, de la brochure antisémite signée Jean de la Herse [pseudonyme collectif], *L'Eglise et les Juifs* (Vichy, Editions de « La Porte latine ») et du livre de Léon de Poncins, *La Mystérieuse Internationale juive*.

29. Entrevue Hitler-Laval à Berchtesgaden.

Mai 1943

8. Premier numéro de *Combats*, organe de la Milice (hebdomadaire), dirigé par Henry Charbonneau.

printemps. Hubert Thomas-Chevallier, *Le Racisme français*, préface de Claude Vacher de Lapouge, Nancy, Georges Thomas.

Juillet 1943

24. Chute de Mussolini.

Août 1943

27. Robert Brasillach quitte *Je suis partout*, suivi par Georges Blond et Henri Poulain.

Sept.-oct. 1943

Rafles menées dans la zone d'occupation italienne.

Octobre 1943

L'U.F.D.R. cesse toute activité. Jacques Boulenger, *Le Sang français*, Paris, Denoël.

1^{er}. Pierre-Antoine Cousteau directeur politique de *Je suis partout*.

Novembre 1943

20. Ouverture du Cercle aryen au 5 boulevard Montmartre.

Décembre 1943

Diffusion dans les deux zones de la brochure signée Jean de la Herse, *La Porte hébraïque ou la vocation juive de l'Angleterre*, Vichy, Editions de « La Porte latine ».

18. Pétain se plie aux exigences allemandes.

Janvier 1944

Joseph Darnand secrétaire général au Maintien de l'ordre. Philippe Henriot secrétaire d'Etat à l'information et à la propagande.

12. L'ancien président de la Ligue des droits de l'Homme Victor Basch, ainsi que son épouse, sont assassinés par la Milice.

Février 1944

26. La « démission » du Commissaire général aux questions juives, Darquier de Pellepoix, est rendue publique. Il est remplacé par Charles Mercier du Paty de Clam.

29. Le président du Cercle aryen, Paul Chack, décerne le « Prix de la France aryenne » à Maurice-Ivan Sicard pour son ouvrage *Vive la France* (Paris, Editions de France, 1943). Le jury, émanation du Cercle aryen, avait également retenu le livre de Léon Brasat, *Synthèse de la question juive* (Paris, Sorlot, 1943).

Mars 1944

16. Marcel Déat est nommé ministre du Travail et de la Solidarité nationale.

Avril 1944

fin avril. Diffusion de la brochure de propagande violemment antisémite *Je vous hais !* (textes et documents réunis par Henry Coston).

28. Premier numéro de l'hebdomadaire *Germinal* (directeur : André Chaumet).

29. Dans les salons du Cercle aryen, le « prix Edouard Drumont » (créé par Henry Coston et Paul Lafitte) est remis à Joseph-Marie Rouault pour son livre *La Vision de Drumont* (Paris, Mercure de France, 1944).

Mai 1944

3. Manifestations célébrant le centenaire de la naissance d'Edouard Drumont.

15. Parution d'une nouvelle édition du livre de Léon de Poncins, *La Mystérieuse Internationale Juive*, au Mercure de France.

Juin 1944

6. Débarquement allié en Normandie.

13. Darnand nommé secrétaire d'Etat à l'Intérieur.

20. Assassinat de Jean Zay.

Juillet 1944

5. Les « ultras » du collaborationnisme rédigent une « Déclaration commune sur la situation politique ».

7. Georges Mandel est assassiné par la Milice.

31. Le dernier grand convoi de « déportés raciaux » quitte Drancy pour Auschwitz.

Août 1944

5. Le maréchal Pétain condamne l'action de la Milice.

9. Ordonnance du gouvernement provisoire de la République française instituant notamment la nullité de tous les actes « qui établissent ou appliquent une discrimination quelconque fondée sur la qualité de juif ».

16. Karl Schwendemann, collaborateur d'Otto Abetz chargé de la section presse, invite les journalistes collaborationnistes à se réfugier en Allemagne.

17. Derniers numéros de la presse quotidienne parisienne.

Dernier Conseil des ministres de Laval.

19-25. Insurrection et libération de Paris.

Octobre 1944

23. Georges Suarez condamné à mort (exécuté le 9 novembre).

31. Le comte Armand de Puységur (né le 4 mars 1869) est condamné à mort (peine commuée en réclusion à perpétuité le 12 décembre 1945).

Décembre 1944

18. Paul Chack condamné à mort (exécuté le 9 janvier 1945).

Janvier 1945

27. Charles Maurras condamné à la réclusion perpétuelle et à la dégradation nationale : « C'est la revanche de Dreyfus ! ».

Février 1945

6. Brasillach (condamné à mort le 19 janvier 1945) fusillé au fort de Montrouge.

Mars 1945

15. Suicide de Drieu la Rochelle.

Mai 1945

8. Capitulation de l'Allemagne.

Juin 1945

6. Jacques Benoist-Méchin condamné à mort (gracié en 1947).

19. Marcel Déat condamné à mort par contumace.

22. Arrestation de Louis Thomas (condamné le 15 octobre 1949 aux travaux forcés à perpétuité).

Juillet 1945

4. Abel Bonnard condamné à mort par contumace par la Haute Cour de justice.

11. Paul Ferdinand condamné à mort (exécuté le 4 août).

Aout 1945

15. Pétain condamné à mort (peine commuée).

Septembre 1945

17. Jean Hébold-Paquis condamné à mort (exécuté le 11 octobre).

Octobre 1945

3. Darnand condamné à mort (exécuté le 10 octobre).

9. Pierre Laval condamné à mort et exécuté.

Janvier 1946

22. Jean Luchaire condamné à mort (exécuté le 22 février).

Juin 1946

27. Jean Boissel condamné à mort (peine commuée en travaux forcés ; meurt le 16 octobre 1951).

Novembre 1946

4. Jean Drault condamné à sept ans de prison (peine commuée en cinq années de réclusion, en décembre 1947).

23. Lucien Rebabet et Pierre-Antoine Cousteau condamnés à mort (peines commuées, en avril 1947, en travaux forcés à perpétuité).

Décembre 1946

5. Bernard Faÿ condamné aux travaux forcés à perpétuité (évadé en septembre 1951).

Mars 1947

15. Henry Coston condamné aux travaux forcés à perpétuité, puis gracié en avril 1951.

Index des noms de personnes

Les personnes citées ci-dessous sont nommées dans le texte, vous pouvez les retrouver grâce à la recherche textuel.

A

ABETZ Otto

ACHARD Pr

ACHENBACH Ernst

ALGARRON André

ALIBERT Raphaël

ALLARD Paul

ALMANSOR Lucie

AMAUDRUZ Gaston-Armand

ANOUILH Jean

ANTIGNAC Joseph

ANTONY Bernard

ARFEL Jean

AUDEBEZ Georges

AUGIER Marc

AUGUY Jean

AYMÉ Marcel

AZÉMA Jean

B

BACHELARD Gaston

BAILBY Léon

BAINVILLE Jacques

BALESTRE Jean-Marie

BALTHASAR Victor

BARDÈCHE Maurice

BARON Jean-Marie

BARRÈS Maurice

BARTHÉLÉMY Joseph

BARTHÉLÉMY René

BARTHÉLÉMY Victor

BAUDINIÈRE Gilbert

BAUDOIN Paul

BAUDRILLART Mgr Alfred

BAZIRE

BÉARN Hector de

BEAUFRET Jean

BÉCART Dr

BÉDARIDA Henri

BELLANGER H.-R.

BEN KALIFA Léon

BENDA Julien

BENOIST-MÉCHIN Jacques

BÉNOUVILLE Guillain de

BERGERY Gaston

BERNANOS Georges
BERNARDINI Armand
BERNSTEIN Henry
BICKLER Hermann
BIEDERBICK Dr
BINET René
BLUM Léon
BOEMELBURG Sturmbannführer
BOFFINGER
BOISANDRÉ André de
BOISSEL Jean (Anselme Boissel, dit)
BOISTEL Jacques de
BONNARD Abel
BORDEAUX Henry
BORDENEUVE Jacques
BORDIOT Jacques
BOULANGER général
BOULENGER Jacques
BOUQUILLON Albert
BOURDET Claude
BOVERAT Fernand
BRASAT Léon
BRASILLACH Robert
BREKER Arno
BRETHAUER Dr
BRIGNEAU François
BRINON Fernand de
BROSZAT Martin

BUCARD Marcel

BURNIER Charles

C

CARCOPINO Jérôme

CARREL Alexis

CATHALA Pierre

CAZY Roger

CÉLINE Louis-Ferdinand (Destouches L.-F., dit)

CHACK Paul

CHAMBERLAIN Houston Stewart

CHAMPFLEURY

CHARBONNEAU Henry

CHARDONNE Jacques

CHÂTEAUBRIANT Alphonse de

CHAUMET André

CHAUTEMPS Camille

CHIAPPE Jean

CLAUSS Ludwig Ferdinand

CLEMENCEAU Georges

CLÉMENT Jean-Baptiste

CLÉMENTI Pierre

COCTEAU Jean

COMBELLE Lucien

CORRÈZE Jacques

CORTÉS Donoso

COSTANTINI Pierre

COSTON Henry

COTY François
COUCHOUD Dr
COUESSIN Gilles de
COURTINE Robert
COUSTEAU Jacques-Yves
COUSTEAU Pierre-Antoine
CROS Charles
CROUZET Guy

D

DANNECKER Theodor
DARLAN amiral
DARNAND Joseph
DARQUIER DE PELLEPOIX Louis (Darquier Louis, dit)
DARRÉ Walther
DASTÉ Louis
DAUDET Alphonse
DAUDET Georges
DAUDET Léon
DÉAT Marcel
DEBBAUDT Jean-Robert
DEBRÉ Robert
DEGEILH Mathieu
DEGRELLE Léon
DELAMARE Edith
DELONCLE Eugène
DEMAISON André
DEMANGEON Albert

DENAIS Joseph
DENOËL Robert
DESNOS Robert
DIMIER Louis
DITTE Jacques
DORGELÈS Roland
DORIOT Jacques
DRAULT Jean (Alfred Gendrot, dit)
DRIEU LA ROCHELLE Pierre
DRUMONT Edouard
DU MOULIN DE LABARTHÈTE Henri
DU PATY DE CLAM Charles Mercier
DUBERNARD Maurice-Christian
DUGUET C.-E.
DUJARDIN Edouard
DULLIN Charles
DUPERRON abbé
DUPONT Maria (dite Marya del Rosario)
DUPRAT François
DURSORT Jacques
DYSSORD Jacques (Edouard Moreau de Bellaing, dit)

E

EICH Dr
EPTING Karl
ESSARDS Raymond des

F

FABRE-LUCE Alfred
FARRÈRE Claude
FAUGÉRAS Henri
FAURISSON Robert
FAÝ Bernard
FAYOLLE-LEFORT E.
FEGERS Dr
FÉGY Camille
FERDONNET Paul
FERNANDEZ Ramon
FERRÉ Jean
FÉVAL Auguste
FILLIOL Jean
FISCHER Eugen
FLANDIN Pierre-Etienne
FLEISCHHAUER Ulrich
FONTAINE Pierre
FONTANET Noël
FONTENOY Jean
FOURNEAU Ernest
FRANCO Francisco
FREDRIKSEN Marc
FROMES Lucien

G

GALLIEN Joseph
GALTON Francis
GALTIER-BOISSIÈRE Jean,

GAXOTTE Pierre
GEN PAUL (Paul Eugène, dit)
GÉRARD Pierre
GÉRARD René
GERLACH consul général
GERLIER cardinal
GESSAIN Robert
GHILINI Hector
GIDE André
GIDEL recteur
GILLOUIN René
GIRAUDOUX Jean
GOBINEAU Arthur de
GOEBBELS Joseph
GOHIER Urbain (Urbain Degoulet-Gohier, dit)
GONTIER DE VASSE Jean (Gontier Jean, dit)
GONTIER René
GRAEBNER Fritz : R.
GRIMM Friedrich
GRUVEILHIER Pr
GUÉRARD Jacques
GUÉRIN Jules
GUEYDAN DE ROUSSEL William
GUILLAUMIN René
GUIRAUD Paul
GÜNTHER Hans F.K.
GUTH Paul

H

HALÉVY Daniel
HAUBOLDT Dr
HAURY Paul
HAYAUX DU TILLY François
HENRIOT Philippe
HÉRITIER Jean
HERSANT Robert
HIELSCHER Frédéric
HIMMLER Heinrich
HIRSZFELD Ludwig et Hanna
HITLER Adolf
HOFSTETTER Pierre
HUBER Michel

I

IMBERT
ISORNI Jacques

J

JACOBY Jean
JACQUEL Georges
JEANSON Henri
JEANTET Claude
JEANTET Gabriel
JOLIVET René-Louis
JOUHANDEAU Marcel
JOUIN Mgr
JOUVENEL Henri de

JOXE Louis

JÜNGER Ernst

K

KERILLIS Henri de

KLASSEN Dr

KOSSOVITCH Nicolas

L

LA HERSE Jean de

LA HIRE Jean de

LA MAZIÈRE Christian de

LA ROCQUE colonel de

LA TOUR DU PIN marquis de

LABAT Eric

LABAT Robert

LABROUE Henri

LABROUSSE Ernest

LAFITTE Paul

LAFORGUE René

LANDRY Adolphe

LANG Georges

LASCHETT Maurice

LAUBREAUX Alain

LAVAL Pierre

LAVILLE Charles

LAZARE Bernard

LE BON Gustave

LÈBRE Henri
LECACHE Bernard
LECOCONNIE Louis-Charles
LEFEBVRE Charles
LEMAÎTRE Jules
LEQUERICA
LESCA Charles
LESDAIN Jacques de
LESTANDI Jean
LEYGUES Georges
LIFAR Serge
LOUSTEAU Jean
LUCHAIRE Jean

M

MAGALLON marquis Xavier de
MAGNY Charles
MALGLAIVE Gabriel
MALLIARAKIS Jean-Gilles
MALON Benoît
MANDEL Georges
MANOUVRIEZ Abel
MARION Paul
MARITAIN Jacques
MARQUET Adrien
MARTIAL René
MASSIS Henri
MAUCO Georges

MAUGER Gérard
MAULNIER Thierry
MAUNY Michel de
MAURER Maurice
MAURIAC François
MAURRAS Charles
MAXENCE Jean-Pierre
MÉNARD Jacques
MENGELE Josef
MÉRICOURT Jean
MIRBEAU Octave
MOELLHAUSEN
MOINET Dr
MOLLE Dr
MONCOMBLE Yann
MONNIOT Albert
MONTAGNON Barthélemy
MONTANDON George-Alexis
MONHERLANT Henri de
MORAND Paul
MORÈS marquis de
MORITZ lieutenant SS
MOUROUSI Euphrosine
MOUTON Pierre
MUSSOLINI Benito

O

OBERT Karl

OLLIVIER Georges
OLTRAMARE Georges
OTTENBERG
OUALID William

P

PARAZ Albert
PARÈS Michel
PARODI Alexandre
PAYR Bernard
PÉGUY Charles
PÉLORSON Georges
PEMJEAN Lucien
PERROUX François
PÉTAIN Philippe
PETIT Henry-Robert (Henri Petit, dit)
PFANNSTIEL Arthur S.
PICTET Adolphe
PIERRET Robert
PIOU Jacques
PITTARD Eugène
PLONCARD Jacques
POIRSON Philippe
PONCINS Léon de
PORTMANN Georges
POURRAT Henri
PRIEUR Robert
PUCHEU Pierre

PUJO Maurice
PUYSÉGUR Armand de
PYAT Félix

Q

QUEFFÉLEC Henri
QUERRIOUX Fernand
QUEYRAT Henri

R

RASSINIER Paul
RATTIER Emmanuel
REBATET
RENAUD Jules Pr
RENOUVIN Pierre
RIBBENTROP Joachim von
RICHE Paul (Jean Mamy dit)
RIOND Georges
RIVET Paul
RIVIÈRE
ROCHE Emile
ROSENBERG Alfred
ROUAULT Joseph-Marie

S

SAINT-BONNET Georges
SAIVE René
SALAZAR Antonio de Oliveira
SALLERON Louis
SAMPAIX Lucien
SANTO Joseph
SAUVY Alfred

SCHIRACH BALDUR von
SCHLEIER Rudolph
SCHMIDT W.
SCHUELLER Eugène
SCHWEBLIN
SÉRÉ Maurice de
SERPEILLE DE GOBINEAU Clément
SÉZILLE Paul
SICARD Maurice-Ivan
SIMONIN Albert
SORDET Dominique
SOULÈS Georges (dit Abellio Raymond)
SOUPAULT Ralph
SOURIAU Etienne
SOURY Jules
STASSE Alfred de
STREICHER Julius
STÜLPNAGEL général
SUAREZ Georges

T

TAITTINGER Pierre
TÉRY Gustave
THIBON Gustave
THOMAS Louis
THOMAS-CHEVALLIER Hubert
TISSIER Pierre
TITAYNA

TIXIER Adrien
TOULOUSE Pierre
TOURNAYRE Louis
TOUSSENEL Alphonse

V

VACHER DE LAPOUGE Claude :
VACHER DE LAPOUGE Georges
VAILLAND Roger
VALENTIN François
VALLAT
VALLOIS Henri-Victor
VAUGHAN Ernest
VENNER Dominique
VERSCHUER Otmar Freiherr von
VIDAL Vincent
VIGOUROUX Pierre
VILLEMAIN Pierre
VILLETTE Pierre
VINCENT René
VON VALTIER Fritz
VRIES DE HEEKELINGEN H. de

W

WEERDEN Jacques van
WEISS Louise
WESTRICK
WÖRMKE Peter

Z

ZEITSHEL Carl-Theodor

ZÉVACO Michel

ZOLA Emile

Consultez nos catalogues sur
www.12-21editions.fr



et sur
www.berg-international.fr

S'inscrire à la [newsletter 12-21](#)
pour être informé des
offres promotionnelles
et de
l'actualité 12-21.

Nous suivre sur



© 1999, Berg International Editeurs

Illustration de couverture : logo de l'Association des journalistes antijuifs, collection Michaël
Lenoire

129 bd Saint-Michel, 75005 Paris

ISBN numérique : 978-2-823815-89-4

« Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur et strictement réservée à l'usage privé du client. Toute reproduction ou diffusion au profit de tiers, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie de cette œuvre, est strictement interdite et constitue une contrefaçon prévue par les articles L 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. L'éditeur se réserve le droit de poursuivre toute atteinte à ses droits de propriété intellectuelle devant les juridictions civiles ou pénales. »

Cet ouvrage a été numérisé



Centre national du livre

Ce document numérique a été réalisé par [Nord Compo](#).